

PREMIERE PARTIE

TABLE NOMINATIVE

A

ALEXANDRE-DEBRAY (Mme JEANINE), sénateur de Paris (N. I.).

Est appelée à remplacer M. Jean Legaret, décédé le 16 février 1976 [17 février 1976].

Adhère au groupe des R. I. [2 octobre 1976].

NOMINATIONS

Est nommée membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 avril 1976].

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour sur l'encouragement et la protection des investissements, ensemble trois échanges de lettres, signés à Paris le 8 septembre 1975 (n° 388) [29 juin 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1809 à M. le ministre du commerce et de l'artisanat relative à la consommation (campagne « Produits libres »), posée le 25 mai 1976 (p. 1417). — Réponse de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Consommation), le 18 juin 1976 (p. 1869, 1870).

Question n° 1864 à Mme le secrétaire d'Etat à la culture relative à la culture (politique culturelle concernant la danse), posée le 30 septembre 1976 [J. O., débats 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse de M. le ministre du commerce et de l'artisanat le 5 novembre 1976 (p. 3059, 3060).

Questions orales avec débat.:

Discussion de la question n° 145 de Mlle Gabrielle Sceffier relative à la condition féminine [1^{er} juin 1976] (p. 1480 à 1482) : Le degré de civilisation d'un peuple se mesure à la place que la femme y détient. L'évolution de la condition de la femme au cours de l'histoire de France. L'antiféminisme subsiste. La femme et la législation civile. La femme et le travail. La femme et la vie publique. Réussir l'apprentissage de la citoyenneté.

Question n° 236 à M. le secrétaire d'Etat à la culture, relative à la culture (politique culturelle concernant la danse), posée le 22 juillet 1976 [J. O. 5 août 1976]. — Caducité.

Question n° 22 à Mme le secrétaire d'Etat à la culture, relative à la culture (politique culturelle concernant la danse), posée le 17 septembre 1976 [J. O. du 23 septembre 1976].

Question n° 23 à Mme le ministre de la santé, concernant la médecine préventive (prévention périnatale), posée le 17 septembre 1976 [J. O. du 23 septembre 1976]. — Discutée le 5 novembre 1976 (p. 3069) : la mortalité périnatale est encore trop importante ; l'importance de l'éducation des futures mères et des futurs pères ; la rubéole et la toxoplasmose ; les dangers qui menacent les femmes et l'enfant en gestation pendant la grossesse ; la prise en charge au titre de l'assurance maternité des hospitalisations préventives ; les semaines de congé maternité supplémentaires ; des aménagements de travail seraient profitables aux femmes enceintes ; l'information des praticiens ; les taux de mortalité en fonction du nombre de visites prénatales. L'inégalité dans la qualité des examens selon les régions ; l'utilisation des sages-femmes pour les examens. L'amélioration indispensable de l'équipement des maternités (p. 3070) : la participation du père à la préparation de l'accouchement. L'accouchement dit sans douleur, l'analgésie péridurale lombaire. Le coût pour la collectivité des morts et des handicapés de la période périnatale. L'étude de R. C. B. (rationalisation des choix budgétaires) effectuée en 1971 ; (p. 3074) : une étude devrait être accomplie sur les conséquences de l'accouchement sous analgésie péridurale.

Question n° 24, à M. le ministre de la qualité de la vie, concernant la région parisienne (aménagement du temps), posée le 21 septembre 1976 [J. O. du 23 septembre 1976].

Question n° 43, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant la politique générale, posée le 28 octobre 1976 (p. 2968). — Discutée le 9 novembre 1976 (p. 3097 à 3101) : la mise en œuvre de la continuité et de la nouveauté ; le bilan de l'action gouvernementale depuis mai 1974. L'action pour une France prospère (la crise de 1973, le VII^e Plan, la recherche de plus de justice fiscale). L'action pour une France indépendante (armement, statut des militaires, alliances et relations internationales). La diplomatie française (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, consolidation de la paix par l'équilibre). La contribution de la France à la construction européenne (mise en place du Conseil européen, affirmation extérieure de la Communauté). L'action de la France en faveur du tiers monde (dialogue Nord-Sud, conférence de Nairobi). Le bilan de l'action du Gouvernement à l'intérieur (nouveaux textes législatifs dans des domaines variés, autonomie des collectivités locales, aménagement du territoire, progrès de l'enseignement à tous les niveaux). La protection du citoyen (en tant que citoyen, agent économique, consommateur, développement des loisirs, sauvegarde de l'environnement, augmentation de la participation, égalité des sexes, action en faveur des rapatriés, des Français de l'étranger et de ceux d'outre-mer). La généralisation de la sécurité sociale. La participation des collectivités locales à la mise en œuvre de la politique culturelle. Les problèmes de la famille (allocations diverses, formation professionnelle, équipements). La protection des agriculteurs. Celle des travailleurs victimes de licenciements. L'aide aux chômeurs, la revalorisation du travail manuel, l'élaboration d'une réforme de l'entreprise, la politique à l'égard des travailleurs immigrés. La retraite, le minimum vieillesse. Informer l'opinion publique sur les mouvements sociaux. La lutte contre l'inflation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — Suite de la discussion [20 mai 1976]. Article 34 (art. L. 160-1, 480-1 et 2 du code de l'urbanisme) (p. 1201, 1202) : son amendement n° 216 : conditions dans lesquelles les associations devront obligatoirement être consultées et pourront exercer l'action civile ; retiré.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1798) : les problèmes du tiers-monde; les crises de la production, de l'environnement, de l'alimentation, de l'énergie et des matières premières ; les failles qui s'ouvrent entre l'homme et la nature ainsi qu'entre les riches et les pauvres, le Nord et le Sud ; (p. 1799) : la solution des crises mondiales actuelles ne peut être que globale ; elle exige des sacrifices des pays riches ; la coopération internationale est une nécessité ; les initiatives de la France dans ce domaine.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour sur l'encouragement et la protection des investissements, ensemble trois échanges de lettres, signé à Paris le 8 septembre 1975 (n° 381)** [29 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1987, 1988) : le rejet accidentel de ce texte par l'Assemblée nationale. La politique de la France à l'égard des membres de l'A. N. S. E. A. (Association des nations du Sud-Est asiatique). Les caractéristiques de l'Etat de Singapour et de son économie. Le rôle que la France peut jouer dans cette partie du monde. Les facilités offertes aux investissements français. L'adoption de ce projet est recommandée par la commission.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — **Jeunesse et sports** [4 décembre 1976]. **Examen des crédits** (p. 3954) : s'étonne que ne soient pas encore parus les décrets d'application de la loi du 1^{er} décembre 1975 réglementant la profession de professeur d'éducation physique et de danse.

Culture [10 décembre 1976] (p. 4202) : la situation déplorable de la danse en dépit de la popularité de cet art. Les dangers de l'enseignement de cette discipline, de l'exercice de la profession de danseur. Pour une politique d'ensemble de la danse. La place de la danse dans l'animation culturelle en milieu scolaire. La création d'un baccalauréat, option danse. L'obligation d'un diplôme pour les professeurs de danse (décret d'application de la loi du 1^{er} décembre 1965 toujours non paru). Un C. A. P. de danse ne serait qu'un passeport pour le chômage. L'utilisation du grand hall du parc floral de Paris comme maison de la danse. **Examen des crédits.** — **Etat B** (p. 4210) : la taxe sur les magnétophones qui devait permettre de financer la création du centre national de la musique et de la danse. Les ressources du centre national des lettres ; son rôle ; la sécurité sociale des écrivains (p. 4211) : rien de comparable n'existe dans le domaine de la musique et de la danse. Les activités que devrait remplir le centre national de la musique et de la danse. **Article additionnel** (p. 4215) : son amendement n° 180 : création d'un centre national de la musique et de la danse ; irrecevable.

Services du Premier ministre (suite). — I. — **Services généraux (suite)** [11 décembre 1976] (p. 4259) : le prochain statut du corps des administrateurs fonctionnaires de la ville de Paris.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 42.** — **Etat E**, ligne 74 (p. 4339) : son amendement n° 181 : rétablissement de la taxe parafiscale destinée à encourager la rénovation des structures de l'imprimerie de labeur ; rejeté. (p. 4340) : indique que des conversations sont en cours pour améliorer les conditions de prélèvement de cette taxe.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** — **Deuxième lecture** [13 décembre 1976]. Article 34 (art. L. 160-1 du code de l'urbanisme) (p. 4407) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Michel Chauty (ancienneté requise des associations habilitées à se constituer partie civile). Déclare préférer un délai d'un an à celui de trois ans prévu par l'amendement (p. 4408) ; interroge M. le ministre sur les conditions de l'agrément des associations.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 81)** [14 décembre 1976] (p. 4452) : le cas des publications pornographiques. La possibilité d'appliquer un taux majoré de T. V. A. à cette presse.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [20 décembre 1976]. **Deuxième lecture.** (p. 4718) : estime qu'il faut donner aux avocats honoraires le droit de participer aux élections de leur ordre, la réflexion et l'expérience d'un avocat lui permettant de juger ceux qui doivent diriger son ordre après quelques années.

ALLIES (CHARLES), sénateur de l'Hérault (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission supérieure du crédit maritime mutuel [15 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 193 à M. le ministre de l'agriculture, concernant la **garantie de prix aux viticulteurs**, posée le 16 mars 1976 [J. O., Débat 18 mars 1976] (p. 283). Discutée le 14 mai 1976 (p. 955 et suiv.) : le drame de Montredon ; la crise actuelle ; les mesures prévues à moyen et long terme par le Gouvernement doivent être précisées. L'office des vins : son efficacité, sa création réglementaire ; la composition de son conseil de gestion ; les missions qui lui sont dévolues ; ses compétences et les moyens financiers mis à sa disposition, exemple de l'O. N. I. B. E. V. La mission de M. Bentegeac et son rapport qui doit être rendu public ; des affectations prioritaires de crédits sont indispensables. Les accords méditerranéens et l'exportation des produits industriels ; craint un certain désintérêt pour les problèmes agricoles ; l'épargne collectée par le Crédit agricole ; les dangers de l'admission de nouveaux pays méditerranéens dans la C. E. E., particulièrement de l'Espagne ; ces problèmes devraient être évoqués à l'occasion d'un débat de politique générale. Gravité de la situation actuelle (importations italiennes, taux de T. V. A. sur le vin) ; les difficultés de la prochaine campagne.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2089) : son amendement n° 43, déposé avec plusieurs de ses collègues : affirmation du droit au travail (livre II, chapitre III, programme n° 10) ; non soutenu ; son amendement n° 44 déposé avec plusieurs de ses collègues : remplacer le mot « particulier » par le mot « essentiel » (livre II, chapitre III, programme n° 10, second alinéa, première phrase), non soutenu ; son amendement n° 45, déposé avec plusieurs de ses collègues : remplacer le mot « suppose » par le mot « exige » (livre II, chapitre III, programme n° 10, première phrase du troisième alinéa du paragraphe intitulé « Renforcer l'action publique pour l'emploi »), non soutenu ; son amendement n° 46, déposé avec plusieurs de ses collègues : majoration de crédits dans le programme n° 10 (paragraphe intitulé « Organisation et financement »), non soutenu ; (p. 2090) : son amendement n° 47, déposé avec plusieurs de ses collègues : actions de préformation à l'issue du premier cycle de l'enseignement du second degré (programme n° 11, livre II, chapitre III), non soutenu.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 11** : soutient l'amendement n° 11 de M. Emile Durieux dont il est coauteur ; (p. 3463) : se déclare opposé au maintien du taux de taxation actuel des eaux-de-vie et des vins de liqueur à appellation d'origine. Estime que l'amendement, en proposant le retour au texte initial du Gouvernement, tend à éviter des discriminations créant des disparités anormales et injustes.

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976] (p. 3843) : un budget satisfaisant en apparence seulement. L'insuffisance des crédits destinés aux transports scolaires. Le calcul des bourses par ordinateur. L'absence d'emplois réservés aux pédagogues de soutien. Les regroupements par niveaux. Les précautions avec lesquelles ces regroupements doivent être opérés. Les classes maternelles. Les crédits d'accompagnement parallèles aux créations de postes. La poursuite de l'effort d'équipement. La préscolarisation en milieu rural. Le problème des regroupements scolaires pour

les enfants de quatre ans. Les effectifs des classes ; (p. 3844) : le seuil d'ouverture d'une maternelle est-il bien fixé à trente-cinq élèves inscrits ? La formation des maîtres. Le remplacement des maîtres d'application doit leur permettre de consacrer six heures à des interventions dans les écoles normales, en dehors de leur temps de travail dans leur classe. L'enseignement technique. Le succès des enseignements techniques courts. L'insuffisance des locaux. La reconstruction de l'école normale nationale d'apprentissage à Lyon. Le reclassement indiciaire des directeurs de C. E. T.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3917) : l'insuffisance des crédits d'équipement et d'aménagement de l'espace rural (hydraulique agricole). L'enseignement agricole. Le problème viticole. L'inquiétude des viticulteurs du Languedoc. Les mesures à prendre pour éviter les troubles (arrêt des importations de vins italiens, etc.). (p. 3918) : l'ampleur du problème viticole. Les départements à vocation viticole ne sont pas responsables de la crise dont ils sont victimes. La stabilité de la production des vins à appellation d'origine contrôlée dans le Midi de la France. L'interdiction de la chaptalisation dans cette même région. Les viticulteurs ne sont pas récompensés de l'amélioration de la qualité de leur production. Le risque de stocks importants au 1^{er} août 1977. La distillation préventive des vins médiocres. L'inefficacité du marché commun viticole. La garantie des prix d'orientation n'est que théorique. Les fraudeurs s'en donnent à cœur joie. L'interdiction des coupages devrait être décidée et contrôlée. Réaliser un assainissement quantitatif et qualitatif. Créer dans le Midi des usines de fabrication de sucre de raisin. Généraliser la chaptalisation en la contrôlant. La politique méditerranéenne ; (p. 3919) : l'office national interprofessionnel des vins de table (Anlvit) manque de pouvoirs et de moyens. La situation critique des viticulteurs du Minervois et du Saint-Chiniannais. Les difficultés que connaissent les viticulteurs de plusieurs hauts cantons de l'Hérault. Les surfaces plantées diminuent, la qualité augmente. Le Languedoc ne doit pas mourir. Les déclarations de M. Giscard d'Estaing à Montpellier lorsqu'il était candidat à la présidence de la République. L'inflation. L'augmentation des charges viticoles.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976] (p. 4276) : l'indemnisation des rapatriés. La nécessité de remplacer le texte de 1970.

AMELIN (JEAN), sénateur de la Marne (U. D. R. puis R. P. R.).

Est appelé à remplacer M. Jean Collery, décédé le 18 mars 1976 [20 mars 1976].

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 avril 1976]. — Démissionne le 9 juillet 1976.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales. [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

AMIC (AUGUSTE), sénateur du Var (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976] (p. 1142). **Article 2 bis** (art. L. 112-7 du code de l'urbanisme). Majoration prochaine de la base de la taxe locale d'équipement. **Article 5** (Art. L. 123-1) (p. 1153) : soutient l'amendement n° 111 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues. **Article 6 bis** (art. L. 123-1 bis) (p. 1160) ayant cité l'expérience de la commune de La Cadière, demande la réserve de l'article. — **Suite de la discussion** [20 mai 1976]. **Article 20** (art. L. 142-2) (p. 1188) : soutient l'amendement n° 113 de M. Robert Laucournet. **Article 38 bis** (art. L. 480-14, 160-6 à 8) (p. 1213) : le bénéficiaire et le responsable de la servitude ; (p. 1216) : son amendement n° 112 : bénéficiaire et responsable de la servitude de passage ; retiré. **Article additionnel** : son amendement n° 209 : libres passages résultant d'un usage immémorial ; retiré. — **Suite et fin de la discussion en première lecture** [21 mai 1976]. **Article 54 bis** (art. L. 440-1) (p. 1258) ; se félicite du sous-amendement n° 235 du Gouvernement.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2055 à 2059) : le VII^e Plan est examiné par le Parlement dans l'indifférence générale. Les délais de préparation du projet ont été trop brefs, la consultation des élus et des partenaires sociaux a été incomplète. Le choix d'un taux d'expansion important. La reconstitution de la marge d'auto-financement des entreprises par le freinage de la consommation et de la progression des salaires. Le rétablissement de la balance des paiements par le redéploiement des exportations plutôt que par le freinage des importations. Les perspectives incertaines du niveau de l'emploi. Les mesures de lutte contre l'inflation. La maîtrise de l'évaluation des prix et des revenus nominaux. Le financement non inflationniste des investissements. L'équilibre des finances publiques (sécurité sociale, collectivités locales). Le Gouvernement ne croit plus au Plan. Le VII^e Plan relève plus de l'incantation que de la stratégie. Les programmes d'action prioritaires. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** : (p. 2083) : son amendement n° 31 déposé avec plusieurs de ses collègues : montant des subventions globales inscrites au F.E.C.L., égalité à la fin du VII^e Plan à la T.V.A. supportée par les collectivités locales sur leurs investissements, non soutenu ; (p. 2084) : son amendement n° 32 déposé avec plusieurs de ses collègues ; que le transfert de compétence aux établissements publics régionaux s'accompagne d'un transfert de ressources d'un montant identique en provenance du budget de l'Etat ; non soutenu ; son amendement n° 33 déposé avec plusieurs de ses collègues : remplacer les mots : « pouvoirs d'avis », par ceux : « pouvoirs de décision », au livre I^{er}, chapitre III, section V (s'agissant du rôle des collectivités locales) ; non soutenu ; (p. 2094) : son amendement n° 65, présenté avec plusieurs de ses collègues : somme attribuée au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (livre II, chapitre V, programme n° 24, action n° 2) ; non soutenu.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976].

— **Discussion générale** (p. 2167 à 2169) : l'aspect politique du projet l'emporte sur son aspect technique. L'élargissement de l'assiette des impôts directs. La marche vers la taxation du capital. L'imposition des gains en capital est normale. Le terme « plus-value » n'est pas nécessairement synonyme d'enrichissement ou de profit. L'expression « bénéfices » ne convient pas non plus. Mieux vaut parler de taxer les gains en capital, c'est-à-dire le profit réalisé après reconstitution du capital initial à sa valeur actualisée. Il est injuste de favoriser les longues détentions (de plus de dix ans pour les biens mobiliers, vingt ans pour les propriétés immobilières et trente ans pour les terrains à bâtir). Le système d'abattement prévu est complexe sans être pour autant équitable (cessions de résidences principales exonérées, biens mobiliers favorisés par rapport aux biens immobiliers...). Les propositions socialistes : suppression de la différenciation suivant la durée de détention du bien, abattement de 150 000 francs pour les immeubles.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Article 1^{er}**. — (p. 2195) : son amendement n° 104 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la distinction selon la durée de pos-

session des biens ; rejeté. **Article additionnel** (p. 2202) : son amendement n° 105 déposé avec plusieurs de ses collègues : détermination du montant et de l'imposition des plus-values ; rejeté.

Article 5 (p. 2216 à 2224) : son amendement n° 106, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° s'agissant d'une habitation principale, exonérer les cessions dont le montant ne dépasse pas 300 000 francs par part fiscale ; 2° en ce qui concerne les résidences secondaires, remplacer le chiffre précédent par celui de 150 000 francs ; rejeté ; déclare vouloir ainsi inciter les Français à acquérir une résidence principale (p. 2221) : estime que le principal inconvénient du système envisagé par l'amendement n° 47 de M. Yvon Coudé du Foresto est de contraindre les contribuables disposant d'une fortune moyenne à établir une déclaration à chaque perception de plus-values ; (p. 2218) : son amendement n° 107 : réévaluer et moduler selon les régions les prix au mètre carré constituant les plafonds d'exonération des terrains à usage agricole ou supportant une construction agricole ; devenu sans objet (p. 2232, 2235).

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2255) : son amendement n° 109 déposé avec plusieurs de ses collègues : déduction des moins-values, retiré ; (p. 2261) : s'interroge sur le sens véritable du projet de loi en discussion.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25) [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2812 à 2815) : un projet qui fait partie d'un ensemble sur lequel le Sénat ne peut s'exprimer. Le sens du vote du budget devant la multiplication des lois de finances rectificatives. L'analyse du contexte du plan de lutte contre l'inflation (laxisme, plans successifs contradictoires, situation économique très mauvaise en septembre). L'analyse des mesures que ce plan contient. L'absence d'innovation. L'attitude du Premier ministre. Les causes de l'inflation sont plus anciennes que la crise du pétrole. La politique économique giscardienne responsable de la crise actuelle. L'inflation due à la hausse des coûts (matières premières, produits divers, salaires). La baisse de la consommation doit être compensée par une reprise des investissements et des exportations. Reconstitution du capital et dégagement de fonds propres pour permettre aux entreprises d'échapper aux règles de l'encadrement du crédit. Mais il faut dégeler l'épargne de précautions, qui existe en France. Le rétablissement de l'équilibre budgétaire est un leurre. Le marasme de la Bourse et du marché des changes. Le caractère souhaitable d'un rétablissement momentané du contrôle des changes. La politique du Gouvernement risque d'accroître le chômage. L'absence de consensus du monde du travail ; (p. 2822) : dégager à l'intérieur du pays des ressources suffisantes pour éviter certaines importations. Le Gouvernement pratique une politique d'exportation « tous azimuts ».

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article 1^{er}** : (p. 2873, 2874) : son amendement n° 19 déposé avec plusieurs de ses collègues : éviter un ressaut important au niveau des contribuables acquittant un impôt de l'ordre de 20 000 francs ; rejeté. **Article 3** (p. 2885) : son amendement n° 20 déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Tournan : taux progressif pour la perception de la contribution exceptionnelle des sociétés ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels** (p. 3425, 3426) : son amendement n° 1 déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'un impôt sur les grandes fortunes ; rejeté ; **Article 13 de la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976** (p. 3426, 3427) : son amendement n° 32 déposé avec plusieurs de ses collègues : différer d'un an l'application de la loi du 19 juillet 1976 portant taxation des plus-values ; rejeté ; déclare qu'il s'agit d'une mauvaise loi fiscale. Soutient que le nouveau régime est plus favorable que l'ancien. **Article 2** (p. 3429, 3430) : son amendement n° 2, déposé avec plusieurs de ses collègues : relèvement des tranches les plus basses de l'impôt sur le revenu ; rejeté ; (p. 3433, 3434) : son amendement n° 37 déposé avec plusieurs de ses collègues ; publicité des décisions contentieuses portant sur les impositions ; rejeté ; (p. 3486) : son amendement n° 14, déposé avec plusieurs de ses collègues : augmentation du taux du prélèvement opéré sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, prévu au budget du F.S.I.R. ; irrecevable. Annonce que son groupe votera contre l'article 15 ; (p. 3487) : explique que son amendement visait à donner un « ballon d'oxygène » aux collectivités locales (p. 3489) ; Dénonce

le caractère infime de la marge de manœuvre laissée au Parlement dans les discussions budgétaires. **Article 19 bis** (p. 3496) : annonce que son groupe votera contre le paragraphe VIII de cet article qui met à la charge des caisses mutualistes une part non déterminée des dépenses résultant des majorations de rentes viagères.

Deuxième partie :

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4237) : son amendement n° 155 soutenu par M. Jacques Carat : répartition des recettes de publicité entre tous les organismes de radiodiffusion et de télévision selon des modalités identiques à celles de répartition de la redevance ; rejeté. **Article additionnel** (p. 4238) : son amendement n° 157 soutenu par M. Jacques Carat : transformation de la redevance radio et télévision en taxe fiscale de droit commun dont le Parlement déterminera l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement ; retiré.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976], rapporteur (*Services financiers*) (p. 4281) : un budget important mais qui ne laisse guère de place à l'imagination ; les services financiers ressentent la nécessité d'augmenter leurs effectifs ; (p. 4282) : les problèmes concernant la direction générale des impôts (équipements et personnels) ; la création de centres d'impôts ; la rénovation des services fonciers ; le retard pris en matière cadastrale ; les tâches nouvelles qui incombent à la direction générale des impôts ; mise en application des nouveaux textes, par exemple la réforme de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ; l'abondance des textes fiscaux ; le contrôle fiscal ; la lutte contre la fraude ; le contrôle des contrôleurs ; (p. 4283) : l'accroissement de la tâche des services extérieurs du Trésor ; l'utilité de l'informatique ; le recouvrement des majorations exceptionnelles ; le rôle de la direction générale de la concurrence et des prix ; le respect du plan Barre ; le rôle des gendarmes en matière de contrôle des prix ; les crédits du secrétariat à la consommation ; le P.A.P. n° 18 « renforcer le rôle du consommateur » ; l'« opération vacances » durant l'été 1976 ; l'audience des organisations de consommateurs en France ; Mme le secrétaire d'Etat doit se faire connaître davantage.

(*Commerce extérieur*) (p. 4286) : la dégradation de la situation de notre commerce extérieur ; l'ampleur de notre dépendance énergétique et ses conséquences sur notre balance commerciale ; le plafonnement des importations pétrolières ; les économies d'énergie sont d'un effet négligeable ; les limites du rationnement ; la sécheresse risque de compromettre sérieusement le solde des échanges agricoles ; (p. 4287) : les faiblesses structurelles de notre balance des paiements (échanges avec les pays de l'O. C. D. E. et de l'O. P. E. P., secteurs des demi-produits, des biens de consommation) ; les crédits budgétaires ; les dépenses de fonctionnement ; les renforts en effectifs ; la prise en charge par l'E. N. A. des agents ; les crédits affectés aux subventions pour l'expansion économique à l'étranger ; le comité français des manifestations économiques à l'étranger ; le développement des chambres de commerce françaises à l'étranger ; la direction des relations économiques extérieures a peu de moyens ; l'activité de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique ; le rôle de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur C. O. F. A. C. E. ; le seuil d'éligibilité des contrats passés avec cet organisme ; l'augmentation du coût de la procédure, compte tenu de la conjoncture ; les moyens du financement du commerce extérieur (crédits de préfinancement et crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger, prêts du Trésor à des pays importateurs de matériel français, financement des extensions de capacité de production des entreprises exportatrices) ; (p. 4288) : les dépenses publiques pour la promotion des exportations ; redéfinir la stratégie de nos échanges extérieurs ; améliorer les termes de l'échange ; informer l'opinion ; les bulletins de triomphe qui accompagnent systématiquement les voyages de hauts personnages à l'étranger.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 26. — Etat I** (p. 4312) : son amendement n° 154 déposé avec plusieurs de ses collègues : dotation du fonds d'action conjoncturelle pour 1977 répartie entre les titres des budgets des divers ministères intéressés par une ou plusieurs lois de finance rectificatives ; rejeté ; (p. 4313) : indique que les lois rectificatives en question devraient comporter les crédits de paiement nécessaires pour accompagner les autorisations de programme. — **Article 42. — Etat E**, ligne 14 (p. 4333) : demande au Gouvernement des précisions sur l'uni-

fication des taxes professionnelles relatives aux vins tranquilles. — **Article 57** (p. 4349) : la réévaluation des bilans ; le texte adopté par l'Assemblée nationale l'a été dans une rédaction assez médiocre ; (p. 4350) : craint que des abus puissent être commis. Le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 176 du Gouvernement. — **Article 62** (p. 4361) : son amendement n° 151 : possibilité d'augmenter les ressources des établissements publics régionaux (élévation du plafond de ressources par habitant et de la limite du taux de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles et de droits immobiliers) ; adopté. **Article additionnel** (Art. 5 de la loi du 29 juillet 1975 instituant une taxe professionnelle (p. 4365) : son amendement n° 152 : exonération du paiement de la taxe professionnelle les ports autonomes ainsi que les ports gérés par des collectivités locales, des établissements publics ou des sociétés d'économie mixte ; irrecevable. Estime anormal que les communes faisant un effort pour aménager un port de plaisance soient passibles de la taxe professionnelle. **Article 65 quater** (p. 4369) : son amendement n° 153 : rédactionnel ; adopté. **Article additionnel** (p. 4371) : dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'utilisation des crédits prévus au titre de la rénovation rurale et du fonds d'action rurale ; rejeté.

Deuxième délibération. — **Article additionnel** (p. 4376) : s'oppose à l'amendement n° 196 du Gouvernement ; le fonds spécial d'investissement routier. **Explication de vote sur l'ensemble du projet** (p. 4385) : la marge de manœuvre laissée au Parlement est quasiment inexistante ; l'application systématique de l'article 40 ; l'incohérence du Gouvernement qui reprend à son compte des amendements auxquels il a opposé l'irrecevabilité ; le déficit probable de ce budget ; l'efficacité douteuse du budget comme instrument de lutte contre l'inflation.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976] (p. 4461) : son amendement n° 4 : application aux entreprises de presse de la règle de la régularisation par quinzèmes en ce qui concerne les immeubles ; irrecevable.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976] (p. 4554) : le caractère de plus en plus factice de la discussion et du vote budgétaire. Le surplus de dépenses n'est pas compensé par des compléments de recettes. Les documents présentés au Parlement, leur exactitude. Le plan de relance ; (p. 4555) : le financement du fonds d'action conjoncturelle. Les prix ; le commerce extérieur. La taxe professionnelle ; les fonctionnaires du ministère des finances ; la taxe d'habitation ; les disparités entre entreprises pour la taxe professionnelle. La refonte de la fiscalité locale ; (p. 4556) : le prélèvement conjoncturel ; la taxation des plus-values. **Article 3 bis** (p. 4568) la taxe professionnelle. S'abstient de voter l'amendement n° 6 de M. Yvon Coudé du Foresto (limitation des conséquences de correction de la taxe professionnelle). **Article additionnel** (p. 4575) : sous-amendement n° 25, soutenu par M. Maurice Coutrot, à l'amendement n° 8 du Gouvernement : date d'effet au 1^{er} juillet 1975 des modalités de classement des fonctionnaires et agents de l'Etat promus dans un corps de catégorie A ; irrecevable.

ANDIGNE (HUBERT D'), sénateur de l'Orne (R.I.), secrétaire du bureau du Sénat.

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

DEPOT

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 25 janvier au 12 février 1976 et chargée d'étudier l'organisation socio-sanitaire du Brésil et du Pérou (n° 243) [13 avril 1976].

ANDRIEUX (ANTOINE), sénateur des Bouches-du-Rhône (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 14, de M. Roger Quilliot, relative à la participation des communes à la construction des C. E. S. [26 octobre 1976] (p. 2942) : Le cas des constructions scolaires de la ville de Marseille. La situation sous la IV^e République. La différence entre la dépense réelle et la dépense théorique incombe en totalité à la commune.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976]. **Discussion générale** (p. 618) : dénonce le caractère discriminatoire de la limite d'âge de vingt-deux ans au-dessous de laquelle les jeunes appelés pères de famille sont dispensés du service national. **Article 17** (art. L. 31 bis et L. 34 bis du code du service national) (p. 634) : son amendement n° 28, soutenu par M. Michel Moreigne : supprimer la discrimination concernant les dispensés du service national entre les appelés pères de famille de moins de vingt-trois ans et les étudiants plus âgés se trouvant dans la même situation ; rejet.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 266) [13 mai 1976]. **Discussion générale** (p. 1013) : la convention d'Oslo ; problèmes posés par l'immersion et les opérations d'incinération ; les pollutions fluviales ou côtières non réglementées par la convention d'Oslo. Regrette que la lutte contre la pollution soit fragmentée ; les recommandations formulées par le rapport d'enquête parlementaire Bécam. Une mise à jour de la réglementation concernant les apports de pollution véhiculés par les cours d'eau s'impose (p. 1013) : l'importance des déchets produits par l'homme ; une prise de conscience du problème global est nécessaire ; des mesures s'imposent, coercitives, et interdisant l'utilisation des produits les plus toxiques. **Article 1^{er}** (p. 1017) : son amendement n° 20 : immobilisation possible du navire ou de l'aéronef afin de constituer le dossier d'infraction et d'examiner les antécédents des contrevenants ; retiré. **Article 4** (p. 1021) : son amendement n° 21 : retrait de l'autorisation d'immersion, qui risque d'être la cause de pollutions ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** (n° 321) [8 juin 1976] (p. 1616 à 1618) : les problèmes psychologiques et humains de l'armée. La position du parti socialiste sur les problèmes de défense. L'armée doit être inséparable de la nation. Les recrues servent de façon satisfaisante. Le rapport de M. Pierre-Christian Taftinger pour l'année 1975. Les fluctuations de la politique du Gouvernement en matière d'exemptions. La conscription doit être universelle et égalitaire dans son application. Ouvrir la concertation et le dialogue dans l'armée. Confier progressivement certains postes tenus par des appelés à du personnel civil de qualification équivalente. Le problème est d'ordre financier. La désaffection des appelés conduit fatalement à une armée de métier. Réduire le temps du service militaire. Une guerre ne se gagne plus sur les armées mais par la détermination des combattants.

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise »** (n° 307) [10 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1735) : la corporation des taxis (historique, difficultés actuelles, l'exemple de Marseille) ; les dispositions de la proposition ; le problème des cessions d'autorisations par les taxis ; l'attribution d'autorisations au titre d'une promotion sociale pour les chauffeurs. **Article 1^{er}** (p. 1737) : souhaite que les voitures de petite remise ne soient équipées de radio-téléphone que dans les communes disposant de taxis (p. 1738) : les difficultés seront supprimées si les voitures de petite remise n'ont pas de radio-téléphone. **Article 2** (p. 1739) : son sous-amendement n° 7 à l'amendement n° 2 de M. Charles Beaupetit : incessibilité des autorisations administratives, adopté ; l'autorité des maires.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 363) [24 juin 1976]. — **Deuxième lecture.** — **Discussion générale** (p. 1941 et suiv.) : s'oppose à la nouvelle rédaction de l'article 8 bis du projet en ce qu'elle constitue un simple cautionnement à l'immobilisation initiale.

ment prévue comme sanction des auteurs d'infraction. Le problème des bateaux pollueurs battant pavillon étranger ou pavillon de complaisance.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports. — Marine marchande (p. 3696) : désire qu'une place plus importante soit accordée aux problèmes de la mer. L'importance de la flotte française, les emplois qui en découlent ; l'implantation de grands et petits chantiers de constructions navales ; (p. 3697) : un grand débat doit être organisé. La stagnation de ce projet de budget ; ses différentes masses. Les prévisions de la Compagnie générale maritime, les causes du déficit de cette compagnie tiennent au fait qu'on lui attribue toujours les lignes les moins rentables ; le coût du *France*. Le mal des pavillons de complaisance devient un mal français. Les difficultés de la flotte pétrolière. La construction navale : les commandes, le dumping des chantiers étrangers ; les diminutions d'effectifs que cela entraîne ; la baisse du volume des travaux sous-traités par des entreprises extérieures aux chantiers ; l'utilisation dans les chantiers français de l'aide accordée par l'Etat aux armateurs. La réparation navale ; (p. 3698) : la situation du port de Marseille dans ce domaine ; les devises procurées par la réparation navale ; l'éventuelle création d'un centre de réparation navale à Dakar. La pêche artisanale est en crise ; l'aide au carburant. Les pêcheurs ont fait un effort d'adaptation dont ils ne sont pas récompensés. Les sinistres causés par les navires pétroliers ; la lutte antipollution ; la puissance des pollueurs. Les difficultés des Bouches-du-Rhône. (p. 3700) : intervient en remplacement de M. *Albert Pen* dont il exprime les inquiétudes en ce qui concerne les conséquences pour la pêche de la départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon et les rapports avec le Canada ; l'arrivée des chalutiers européens, les intérêts de la pêche locale.

Equipement et ports [30 novembre 1976]. — Examen des crédits (p. 3727) : s'étonne de ce que le paquebot *Napoléon* récemment lancé ne puisse relier aussi bien la Corse du Nord que la Corse du Sud ; (p. 3728) : l'aménagement du port de Bastia. La poursuite des travaux de modernisation de la gare maritime de Marseille.

— **Projet de loi organisant une consultation de la population du territoire français des Afars et des Issas (n° 102) [15 décembre 1976] (p. 4512) :** l'application du principe de l'autodétermination des populations par référendum. L'élargissement de la notion de nationalité. Accélérer la procédure d'acquisition du droit de vote par tous les citoyens du territoire. L'institution d'une commission de contrôle des opérations électorales et d'une commission de recensement et de jugement. L'observation par les partis politiques du recensement des votes. **Article 5 (p. 4513) :** soutient l'amendement n° 1 de M. Gilbert Belin.

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 91). — Deuxième lecture [15 décembre 1976] (p. 4516) :** le développement dans les communes rurales et les agglomérations du nombre des voitures dites de « petite remise ». Les revendications des chauffeurs de taxis. L'équipement de ces voitures en appareil radio-téléphonique.

ANSQUER (VINCENT)

Ministre du commerce et de l'artisanat (gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

Ministre de la qualité de la vie (gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Francis Palmero (n° 1715) : calendrier des travaux d'aménagement de la route internationale de la vallée de la Roya [13 avril 1976] (p. 488) : l'aménagement du secteur Nord est en bonne voie ; le raccordement définitif par un viaduc sera financé en 1977-1978.

M. Francis Palmero (n° 1719) : indemnisation des propriétaires des terrains destinés à la pénétrante Cannes-Grasse [13 avril 1976] (p. 488, 489) : le projet de voie nouvelle Cannes-Grasse est coûteux et sa réalisation difficile, il se trouve en concurrence avec d'autres opérations prioritaires ; aussi les acquisitions foncières n'ont été engagées que pour la réalisation des travaux préparatoires de la première section ; les propriétaires riverains seront indemnisés dans les meilleurs délais.

M. Pierre Carous (n° 1734) : réglementation de la publicité par affichage dans les agglomérations [13 avril 1976] (p. 489, 490) ; le décret du 11 février 1976, dont la portée peut être renforcée par le maire ou le préfet, s'applique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des agglomérations ; un projet de loi nouveau viendra apporter de nouvelles limitations aux abus publicitaires.

M. Jean Cluzel (n° 1771) : application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [11 juin 1976] (p. 1768) : les objectifs de la loi du 27 décembre 1973 ont été atteints dans leur grande majorité, sans que les échéances fixées par le législateur soient encore atteintes ; le Gouvernement met en œuvre par étapes l'harmonisation fiscale, l'aménagement de l'assiette des charges sociales ainsi que (p. 1769) : l'indemnité d'attente d'emploi salarié et l'organisation des stages d'initiation à la gestion. (p. 1770) : le Gouvernement déposera prochainement le rapport prévu dans la loi du 27 décembre 1973 ; le nouveau dispositif fiscal dit « mini-réel » ; l'assiette des cotisations de sécurité sociale qui touche les entreprises de main-d'œuvre.

M. Roger Quilliot (n° 1700) : nuisances d'une école de pilotage à proximité d'une agglomération [26 octobre 1976] (p. 2935, 2936) : l'activité de l'école de pilotage de la base militaire d'Aulnat. Vols d'entraînement sur l'aérodrome de Clermont-Ferrand. Le report d'une fraction de ces vols sur les aérodromes de Vichy et de Saint-Etienne. L'aménagement des installations et des procédures pour les vols restants. La perspective du transfert total de l'école de pilotage. La lutte contre le bruit (marteaux-piqueurs, tondeuses à gazon, deux-roues).

M. André Aubry (n° 1921) : Augmentation des redevances des résidences universitaires [14 décembre 1976] (p. 4437, 4438) : les augmentations ont été votées par les centres régionaux des œuvres universitaires au début de l'été. L'effort demandé aux étudiants reste limité car la charge supportée par le contribuable s'est accrue de 50 p. 100 ; de plus, cet effort est couvert en partie par une augmentation des bourses applicables à compter du 1^{er} octobre 1976.

M. Gilbert Belin (n° 1907) : Reconversion de la main-d'œuvre du bassin minier de Brassac-les-Mines [14 décembre 1976] (p. 4438) : la fermeture du siège de Brassac devait intervenir le 1^{er} juillet 1976. Il avait été décidé de mettre en exploitation un nouveau gisement dans le quartier des Graves. Un ensemble de facteurs défavorables ont conduit le conseil d'administration des Houillères du Centre et du Midi à renoncer à ce projet (coût des travaux d'accès au nouveau gisement, hausse des coûts d'exploitation). La Régie Renault a renoncé à l'installation d'une usine Ligier dans la région.

M. Fernand Lefort (n° 1914) : Situation de l'imprimerie Chaix à Saint-Ouen [14 décembre 1976] (p. 4439) : Les conditions de dépôt du bilan de l'imprimerie Chaix. Le reclassement des personnels licenciés. Le problème du rapatriement des travaux effectués à l'étranger.

M. Jean Mézard (n° 1913) : Redevances piscicoles de l'E. D. F. dans le Cantal [14 décembre 1976] (p. 4440) : L'utilisation des redevances versées par les concessionnaires de chutes hydro-électriques. Le versement des indemnités au Trésor. Leur rattachement au budget de l'agriculture selon la procédure des fonds de concours pour dépenses d'investissements. Leur utilisation pour assurer le fonctionnement des établissements domaniaux de pisciculture. Le système de redevances n'est pas défavorable au département du Cantal. Les crédits délégués sont légèrement supérieurs aux redevances. Pour une meilleure utilisation de crédits délégués.

Questions orales avec débat de :

M. André Colin (n° 34) et Mme Catherine Lagatu (n° 54) : pollution des mers par les hydrocarbures [19 novembre 1976] (p. 3372 et suiv.) : le naufrage du pétrolier *Böhlen* ; les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux dangers de marée noire (traitement des nappes d'hydrocarbures ; colmatage des brèches de l'épave ; les différentes entreprises intervenues en pleine mer ; la non-utilisation des bateaux de sauvetage ; l'indisponibilité du canot de l'île de Sein). L'intérêt du Gouvernement pour la lutte contre les pollutions marines accidentelles ; la nécessaire réorganisation du plan Polmar ; la définition d'une politique d'ensemble de prévention et de lutte contre les pollutions marines accidentelles.

Réponse à Mme Catherine Lagatu. Dégazage en mer des navires pétroliers ; l'aide du F. I. A. N. E. ; les conventions et protocoles internationaux. L'indemnisation des dommages subis par les personnes et les collectivités concernées.

(P. 3375, 3376) : réponse à M. André Colin : les conditions météorologiques ; la convention internationale de Bruxelles ; la création d'un ministère de la mer ; la lutte contre les déballastages illicites ; le choix des dispersants ; le trafic des pétroliers et superpétroliers.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3800) : L'étendue du domaine de la qualité de la vie. La compatibilité entre la croissance et la qualité de la vie. Les effets inflationnistes de certains comportements à base de frustrations ou d'antagonismes sociaux. L'effort entrepris par le Gouvernement pour l'amélioration de la qualité de la vie sera non seulement maintenu mais amplifié. Le rôle d'animation du ministère vis-à-vis des autres départements ministériels. Les moyens budgétaires au service de l'environnement. Un budget de redéploiement. La régularisation de la prise en charge par le ministère des personnels travaillant pour l'environnement. La réalisation des programmes d'action prioritaires. La défense du patrimoine naturel. Les crédits inscrits au budget des autres ministères. Modifier la structure budgétaire retraçant l'effort de l'Etat en matière d'environnement. Le pollueur doit payer la dépollution. Les crédits de l'Etat sont utilisés pour des actions d'incitation ou de déconcentration ; (p. 3801) : les moyens législatifs au service de la qualité de la vie. Renforcer la politique de l'eau (police des eaux confiée au ministère de la qualité de la vie ; plan de reconquête de la qualité des eaux ; prévention et lutte contre les pollutions marines accidentelles ; « Plan bleu » en Méditerranée). Le développement du contrôle des établissements classés (sécurité et prévention des pollutions accidentelles). La lutte contre le bruit (mesures réglementaires préventives, respect de la réglementation). Donner plus de cohésion à la politique de protection de la nature (accroître l'aide de l'Etat aux parcs naturels régionaux au-delà de la troisième année d'existence ; garantie d'une aide pour toute la durée du VII^e Plan). L'amélioration du cadre de vie urbain (la politique des contrats verts à Strasbourg, Evry, Pontoise et Lille). Le rôle d'initiation et d'impulsion du ministère de la qualité de la vie. Sa participation à la lutte contre l'inflation et pour l'emploi (aménagement du temps ; lutte contre le gaspillage) ; (p. 3802) : L'action interministérielle du département. La lutte contre les inégalités « écologiques ».

Réponse à MM. Raymond Marcellin et Edouard Bonnefous (p. 3813) : les progrès dans la consommation des crédits du ministère (autorisations de programme, crédits de paiement, crédits du F. I. A. N. E.). Les contrats d'étude. La coordination avec les différents organismes de recherche.

Réponses aux mêmes sénateurs et à M. Pierre Petit : l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (lutte contre les déchets sauvages, élimination des déchets industriels et des déchets des ménages). Les produits posant des problèmes particuliers d'élimination ou de récupération (emballages et pneumatiques) ; (p. 3814) : l'inspection des établissements classés par des représentants du service des mines. La création d'espaces verts (plans et contrats verts). Les subventions pour les espaces urbains. L'augmentation de la pollution par les fumées noires dans les grandes agglomérations.

Réponse à MM. Raymond Marcellin, Pierre Croze et Marcel Brégégère. Le bruit. La sensibilisation des Français au problème. La tâche d'animation et de coordination du ministère. La réduction du bruit à la source (niveau sonore des engins). L'insonorisation des logements ; la répression des infractions.

Réponse à M. Hubert Martin : la pollution du Rhin. Les négociations entre Etats riverains. Le contrôle des produits chimiques. La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. Les décrets d'application concernant les réserves naturelles, la protection des espèces animales et végétales ; obliger les maîtres d'œuvres des grands équipements à étudier l'impact de ceux-ci sur le milieu naturel.

Réponse à M. Pierre Croze : la mise en place d'une agence de l'air avant 1978.

Réponse à M. Pierre Croze et à Mme Hélène Edeline : le financement de la lutte contre la pollution industrielle. Le principe du pollueur payeur. La politique des contrats de branche. Les contingences liées à la situation économique et à l'importance des investissements à réaliser.

Réponse à M. Hubert Martin (p. 3815) : l'amélioration des ressources en eau.

Réponse à M. Pierre Croze : la situation des parcs nationaux. Les projets à l'étude. Le deuxième programme de la communauté économique européenne pour l'environnement.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : augmenter les amendes pour mieux lutter contre la pollution des eaux. La prévention et la surveillance importent davantage. La politique des espaces verts dans la région d'Île-de-France. L'agence des espaces verts mise en œuvre pour la région. La décision de transformer l'ancienne poudrerie de Sevran en forêt ouverte au public. Les créations d'espaces verts à Paris (Vaugirard, Gennevilliers, Le Bourget). La protection des forêts en région parisienne (inscription au titre des sites des forêts de Carmel et de l'Isle-Adam). L'agrément des associations écologiques. Leur participation au fonctionnement de divers organismes publics. L'entrée de leurs représentants dans plusieurs comités départementaux. Le dialogue entre le préfet et les associations représentatives.

Réponse au même sénateur et à Mme Hélène Edeline : la lutte contre la pollution marine. La campagne contre le dégazage des navires le long des côtes françaises. Les conventions internationales en la matière ; (p. 3816) : la création d'un fonds destiné à la réparation des dommages dus à la pollution en mer (Bruxelles 18 décembre 1971). La convention pour la lutte contre la pollution entre les îles d'Hyères et le golfe de Gênes. Le financement de la lutte contre la pollution des eaux (stations d'épuration, etc.). La part des industries est identique à celle des collectivités publiques. L'entreprise Thann et Mulhouse ne rejette pas de cyanure. Aucune entreprise de phosphate ne pollue le Rhin. La lutte contre les pollutions industrielles.

Réponse à M. Henri Fréville : pour une meilleure présentation budgétaire (discussion d'une enveloppe « environnement »). Le rôle de conception du ministère. La simplification des procédures et la rationalisation des opérations (coordination entre les interventions des différents ministères).

Réponse à M. Bernard Legrand : l'entretien des canaux bretons. L'état de l'ordre.

Réponse au même sénateur et à M. Auguste Billiemaz : la situation des parcs naturels régionaux. Le montant des subventions de fonctionnement et d'investissements. Aider les parcs qui ont le moins de moyens.

Réponse à M. Fernand Chatelain : le problème des ordures ménagères et des décharges. Le regroupement des collectivités en syndicats. (p. 3817) : le caractère sélectif de la collecte. La récupération des matières premières indispensables. Le statut des gardes-chasse ; les risques de cette profession.

Réponse à M. Pierre Petit : l'élaboration du plan de quinze ans en collaboration étroite avec les différents intéressés ; le problème du bruit et l'insuffisance des crédits qui y sont consacrés.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : l'aménagement du haut Rhône et des chutes de Chantagne, Bellefey, Bregnier-Cordon ; l'importance des aspects relatifs à l'impact sur l'environnement dans les dossiers d'enquête publique. Le naufrage du *Boehlen*.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : l'utilité de sensibiliser l'opinion par les moyens audiovisuels.

Réponse à M. Edouard Le Jeune : le champ d'application des textes relatifs à l'agriculture de montagne. Le *Boehlen*.

Examen des crédits (p. 3818) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 98 de M. René Monory soutenu par M. Raymond Marcellin ; l'augmentation des crédits de fonctionnement en faveur des parcs naturels régionaux sera prélevée sur le F. I. A. N. E.

AUBRY (ANDRÉ), sénateur des Hauts-de-Seine (Com.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabacisme [22 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à assurer le cumul intégral de la pension personnelle et de la pension de réversion (n° 17) [14 octobre 1976].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à permettre le développement des pharmacies mutualistes et le respect des libertés des mutualistes (n° 74) [24 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1814, à M. le Premier ministre, concernant la pharmacie (ouverture de pharmacies mutualistes), posée le 1^{er} juin 1976 (p. 1504). — Réponse de Mme le ministre de la santé le 18 juin 1976 (p. 1871, 1872).

Question n° 1916 à M. le ministre de l'éducation relative aux C. E. S. (construction en « dur » du C. E. S. Pajeaud d'Antony), posée le 17 novembre 1976 (p. 3274). Réponse le 14 décembre 1976 (p. 4434, 4435).

Question n° 1921, à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, concernant l'enseignement supérieur (augmentation des redevances des cités universitaires), posée le 29 novembre 1976 (p. 3705). — Réponse de M. le ministre de la qualité de la vie le 4 décembre 1976 (p. 4437, 4438).

— Question orale avec débat :

Question n° 216 à M. le secrétaire d'Etat aux transports relative à l'évolution de l'industrie aéronautique (Concorde), posée le 8 avril 1976 (p. 449). — Discutée le 1^{er} juin 1976 (p. 1496 à 1499) : la situation de l'aéronautique fait douter de la reprise dans les autres secteurs de l'économie. L'avenir est préoccupant. Les compagnies pétrolières et le dumping américain responsables de la crise. Les travailleurs résoudront cette crise eux-mêmes. L'avenir du supersonique civil. Développer sans retard le Concorde. La coopération avec les pays étrangers doit se faire sur un pied d'égalité. La réalisation d'un moteur de dix tonnes avec les Etats-Unis. La poursuite des programmes civils et militaires en cours. Approfondir la coopération avec l'U. R. S. S. La nationalisation de Dassault. La situation d'Air France au regard de la crise de l'énergie (répercussions pour le personnel). La mise en service de l'Airbus. L'aviation de troisième niveau. La coopération avec les Etats-Unis serait une collaboration à la limite de la sous-traitance. Les besoins d'Air France en matériel moyen-courrier. L'avenir du Concorde. La politique d'austérité et d'abandon national aggravée par le VII^e Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976]. Article 2 (art. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 624) : demande à Mme Simone Veil le sens de l'expression « examens prénataux ». Article 4 (p. 627) : son amendement n° 43 : impossibilité de résilier le contrat de travail d'une femme en état de grossesse médicalement constatée pendant les vingt semaines suivant l'accouchement ; rejeté ; (p. 628) : son amendement n° 45 : arrêt de travail prolongé par la durée de l'état pathologique résultant des couches ; rejeté ; (p. 630) : Article additionnel : son amendement n° 52 : congé pour le père de famille à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption ; retiré ; Article 9 (art. 47 bis de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959) (p. 632) : son amendement n° 57 : permettre aux femmes fonctionnaires placées en position de congé post-natal de conserver intégralement leurs droits à l'avancement d'échelon ainsi que leurs droits à la retraite ; rejeté.

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile**. [22 avril 1976] (n° 231). Article 2 (art. L. 773-6) (p. 649) : son amendement n° 21, soutenu par Mme Catherine Lagatu ; indemnité pour l'absence d'un enfant incluse dans le calcul de l'indemnité de congés payés des assis-

tantes maternelles ; adopté ; (art. L. 773-13) (p. 651) ; son amendement n° 25 : délai-congé porté de quinze jours à un mois ; rejeté.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. Article 9 (art. L. 231-4) (p. 1681) : soutient l'amendement n° 10 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. Article 10 (art. L. 231-5) (p. 1682) : soutient l'amendement n° 11 de M. Hector Viron.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme** (n° 351) [22 juin 1976]. — Discussion générale ; (p. 1892) : les résultats prévisibles des dispositions du projet ; les raisons du développement du tabagisme ; une politique de prévention sanitaire globale est indispensable, il faudrait stimuler la recherche scientifique ; la pollution.

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail** (n° 405). — Suite de la discussion [9 juillet 1976]. — Article 1^{er} (art. L. 212-5-1 (nouveau) du code du travail, p. 2317 à 2319) : un amendement n° 17 déposé avec plusieurs de ses collègues : Etendre aux entreprises de moins de dix salariés les dispositions de cet article relatives au repos compensateur ; rejeté ; son amendement n° 18 déposé avec plusieurs de ses collègues : ouverture du droit au repos compensateur ; prise en compte des heures supplémentaires au-delà de quarante heures (et non pas de quarante-deux heures) en 1978 ; rejeté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. — Article 1^{er} (p. 2876) : son amendement n° 36 déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération en faveur des retraites de 1975 ; retiré.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. — Article 16 (p. 3195) : son amendement n° 80 soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à supprimer cet article ; renseignements à communiquer par l'architecte avant tout engagement ; rejeté. Article 17 : son amendement n° 81 soutenu par Mme Catherine Lagatu : établissement du code des devoirs professionnels ; rejeté.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37) [17 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3262) : l'objectif réel de la réforme est de limiter la contribution de l'Etat à la construction sociale. L'aggravation de la charge qui pèse sur les locataires. L'accession à la propriété n'est pas favorisée. L'indexation des charges due à la progressivité des taux d'intérêt. Affecter à l'aide publique au logement les sommes provenant du relèvement des taux d'intérêt bancaires. Seuls les banquiers ont approuvé ce projet. Pour une amélioration de l'allocation de logement. Les mesures qui permettraient de venir réellement en aide aux ménages les plus modestes.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976]. — **Aviation civile et météorologie** (p. 3676) : le devenir d'Air France ; (p. 3677) : La privatisation du transport aérien. Il faut définir un statut de l'aviation marchande. La nature concurrentielle et non complémentaire de l'exploitation du transport aérien par différentes compagnies. Les contraintes imposées par l'Etat à Air France (exploitation du Concorde). Les contreparties insuffisantes. L'Airbus. Le remplacement des Caravelle. Les inconvénients de la répartition du trafic d'Air France entre deux aéroports (Orly et Roissy). Les anomalies du plan d'entreprise de la compagnie. Le déficit d'Air France. La diminution des frais de personnel. La politique du Gouvernement est conduite au bénéfice du capital privé. Il faut instaurer une nouvelle politique (doter la compagnie d'une flotte optimum et lui fournir des capitaux suffisants) ; (p. 3678) : les problèmes relatifs à la direction générale de l'aviation civile. Les motifs de la création de cette direction en mars 1976. La suppression du secrétariat général à l'aviation civile et celle de la direction des transports aériens. La position des syndicats vis-à-vis de ces changements. Les revendications des personnels. La pénurie des effectifs. La détérioration des installations de navigation aérienne. La situation des équipements implantés dans la région Nord. Les rémunérations des personnels techniques et administratifs. La question des primes et indemnités.

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3886) : la progression du B. A. P. S. A. représente la presque totalité de la progression du budget global de l'agriculture. Les prestations sociales diminuent en francs constants. Rien de nouveau n'est

fait pour les femmes paysannes. Les cotisations professionnelles. La dégradation continue du pouvoir d'achat des agriculteurs. Les conséquences de la sécheresse. Les modalités de calcul des cotisations sociales.

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3983) : demande une suspension de séance pour recevoir les anciens combattants du *Parisien libéré*.

Travail et santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4045) : un budget d'austérité. La volonté gouvernementale est de compresser les dépenses de santé des Français. Aucune mesure réelle derrière l'écran de fumée démagogique. La contraception et le planning familial. La déficience de moyens pour une politique de prévention (vaccinations, radiologie). L'insuffisance de la médecine scolaire. Les travailleurs vivent de plus en plus mal. L'augmentation de l'aide aux clubs et aux équipes de prévention. La santé est pourtant une affaire nationale dont la charge incombe à la collectivité. L'avenir des petits centres anticancéreux. Le progrès des autorisations de programme destinées à la recherche ; (p. 4046) : l'humanisation des hôpitaux. La lutte contre les inégalités. Les mesures prises en faveur des plus défavorisés (handicapés et personnes du troisième âge). Les maladies mentales. Le manque de crédits pour la politique de sectorisation. La construction d'un hôpital psychiatrique à Antony. La nécessité d'un hôpital général de seconde catégorie dans le même secteur. Y a-t-il trop d'hôpitaux en France ? La diminution des crédits consacrés au secteur hospitalier. L'application aux établissements hospitaliers du plan d'austérité. Les actions revendicatives des personnels de la santé. Le coût des hospitalisations. Les charges indues incluses dans les prix de journée. La campagne de presse organisée par les patrons des cliniques privées contre les hôpitaux publics. Les centres de santé et les cabinets médicaux sont ignorés par la carte sanitaire. L'augmentation des charges financières supportées par les malades.

AUBURTIN (JEAN), sénateur de Paris (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France [29 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et du code de l'administration communale (n° 425) [10 juillet 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet, tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 58) [16 novembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, relative aux prélèvements d'organes (n° 1542) [14 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 192) [20 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 197) [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne** (n° 174) [8 avril 1976]. — Les origines. **Discussion générale** (p. 432, 433) : les origines historiques de l'antagonisme entre Paris et la province ; l'expérience positive du district ; le caractère évolutif et mesuré du projet ; exprime sa préférence pour l'appellation région Ile-de-France.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption** (n° 228) [14 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 540) : ce projet fait pendant à la dégradation des mœurs constatée par les textes sur l'avortement et le divorce ; fait l'historique de l'adoption ; souligne la nécessité absolue de mener rapidement les enquêtes et le problème du nombre des fonctionnaires de l'action sanitaire et sociale.

— **Projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France. — Deuxième lecture** (n° 263) [27 avril 1976]. **Article 5** (p. 734) : explique pourquoi il est partisan de la création d'une agence des espaces verts.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** (n° 273) [12 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 997, 998) : la stabilité de nos institutions depuis 1958. L'opportunité des révisions partielles de la Constitution. Suggère l'auto-saisine du Conseil constitutionnel en cas de décès ou d'empêchement d'un candidat, si les circonstances rendent difficiles l'application de l'article 61 de la Constitution ou de la procédure des cinq cents signatures.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** [14 juin 1976]. *Congrès du Parlement. — Explication de vote* (p. 7, 8) : vote favorable du groupe de l'union des démocrates pour la République.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370) [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2177, 2178) : les impôts et l'hostilité populaire au cours des siècles ; les redressements effectués grâce aux signes extérieurs de richesse ; certains amendements doivent être adoptés. — **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 9** (p. 2283) : son amendement n° 3 : ventes de bijoux, d'objets d'art et de collection ; taxation identique selon qu'il s'agit de ventes publiques ou par marchands ; retiré.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du code électoral et du code de l'administration communale** (n° 425) [10 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2346) : le seuil requis pour se présenter au second tour des élections législatives ; le nombre des conseillers municipaux ; les dispositions du Sénat qui sont maintenues.

— **Conclusions de son rapport sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès** (n° 436) [18 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3316, 3317) : le problème des prélèvements d'organes. Le caractère équivoque de la situation actuelle : l'absence de législation. L'action de l'équipe du professeur Hamburger. L'aspect technique du problème : le texte actuel permettrait de multiplier les greffes. Son côté moral. La communication du révérend père Riquet à l'académie des sciences morales et politiques. La position du pape Pie XII. Eviter les « rapt d'organes ». **Article 1^{er}** (p. 3320, 3321) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Mézard. Estime que ce texte équivaldrait à interdire tout prélèvement sur les incapables.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** — **Deuxième lecture** [13 décembre 1976]. **Article 40 (art. L. 211-4 du code de l'urbanisme)** (p. 4412) : son amendement n° 25 : harmonisation ; inclure parmi les exceptions au droit de préemption dans les Z. I. F. les cessions de parts ou actions de sociétés d'attribution visées au titre III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 ; adopté après rectification ; (art. L. 214-2) (p. 4413) : son amendement n° 26 : 1° plus d'automatisme de la rétrocession au propriétaire en cas de défaut de paiement par l'administration du bien préempté ; 2° régularisation des rétrocessions de plein droit/intervenues depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1975 ; adopté après suppression du 2°.

Article 45 bis (art. L. 191 bis) (p. 4416) : son amendement n° 24 : participation des locataires aux conseils d'administration des seuls offices (offices publics d'H. L. M. et offices d'aménagement et de construction) et non pas aux conseils de tous les organismes d'H. L. M. ; adopté.

— **Proposition de loi relative au prélèvement d'organes (n° 58).** — **Deuxième lecture** [14 décembre 1976], rapporteur (p. 4473) : les modifications adoptées par l'Assemblée nationale : la nécessité d'intégrité mentale absolue du donneur, les incapables et les mineurs ; la rapidité indispensable des décrets d'application.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85)** [15 décembre 1976] (p. 4483) : faire face au « gangstérisme motorisé » ; les fouilles d'ores et déjà effectuées (douanes, contributions indirectes, passagers de lignes aériennes) ; la recrudescence de la délinquance ; les agents de police ne pourront fouiller que sur ordre d'un officier de police judiciaire ; la petite gêne que cause une fouille payée en retour par une plus grande sécurité ; les risques d'arbitraire ; (p. 4484) : le respect des secrets divers (correspondance, secret professionnel, défense nationale) ; le rôle de prévention de la police administrative.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [15 décembre 1976] (p. 4503) : le droit de vote des avocats stagiaires aux élections des membres du conseil de l'ordre et des bâtonniers ; le droit de vote ne doit être accordé qu'au bout de deux ans ; le droit de vote des avocats honoraires.

[20 décembre 1976]. — **Deuxième lecture**, rapporteur (p. 4716) : les points litigieux restant en discussion ; le droit de vote des avocats stagiaires pour les élections au conseil de l'ordre et aux fonctions de bâtonnier ; le droit de vote des avocats honoraires ; la position du Sénat est de permettre aux avocats honoraires de participer aux élections au conseil de l'ordre et aux fonctions de bâtonnier ; d'autre part, le Sénat désire ne pas laisser à chaque barreau le soin de décider des conditions d'ancienneté nécessaires pour être éligible au conseil de l'ordre et au bâtonnat. **Article unique** (p. 4719) : son amendement n° 1 : supprimer le dernier alinéa de cet article qui laisse à chaque barreau le soin de décider des conditions d'éligibilité au conseil de l'ordre et au bâtonnat ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 2 du Gouvernement. — **Conclusions de la commission mixte paritaire** [20 décembre 1976], rapporteur (p. 4739) : les dispositions proposées par la commission mixte paritaire.

B

BAC (JEAN), sénateur des Yvelines (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 409) [5 juillet 1976].

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 419) [8 juillet 1976].

QUESTION

Question orale :

Question n° 1807, à M. le secrétaire d'Etat aux transports, concernant la S. N. C. F. (construction de la gare de Chanteloup-Vignes), posée le 21 mai 1976 (p. 1275). — Réponse le 11 juin 1976 (p. 1767).

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel (n° 187)** [15 avril 1976]. **Article 1^{er}** (p. 581) : soutient l'amendement n° 2 de M. Robert Parenty dont il est coauteur. **Article 5** (p. 582) : soutient l'amendement n° 3 de M. Robert Parenty dont il est le cosignataire.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. **Discussion générale** (p. 1137) : les lignes directrices du projet de loi ; le respect de l'environnement ; (p. 1138) : révision d'une réglementation trop complexe ; amélioration de l'information des intéressés ; stigmatise l'action des associations dites de défense particulièrement dans les Yvelines ; estime nécessaires des mesures transitoires.

Article 6 (art. L. 123-I) (p. 1153) : soutient l'amendement n° 212 de M. Jacques Coudert. **Article 11 (art. 123-9 du code de l'urbanisme)** (p. 1166) : son amendement n° 193 : inclusion de l'indemnité de remploi dans le prix d'achat des terrains réservés ; retiré.

Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1273) : annonce que son groupe émettra un vote favorable au projet.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. **Article 1^{er} (art. L. 231-3-I, [nouveau] du code du travail)** (p. 1669) : son amendement n° 1 : une période d'interdiction de rémunération au rendement n'est prévue que pour les modifications du poste qui entraînent une diminution notable de la productivité ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 51 de M. Michel Labéguerie. **Article 14 (art. L. 263-3-I)** (p. 1691, 1692) : son amendement n° 2 : les dépenses du plan de sécurité imposé à l'entreprise sont plafonnées d'après le montant annuel moyen des cotisations d'accidents du travail ; adopté.

Explication de vote sur l'ensemble (p. 1705) : les trois grandes idées directrices du projet : 1° former et sensibiliser les travailleurs et les responsables des entreprises aux problèmes de la sécurité et de l'hygiène ; 2° prévoir des mesures de sécurité plus strictes sur les lieux de travail ; 3° accroître les pouvoirs de l'inspection du travail. Les chefs d'entreprise, trop mis en accusation, ne sont pas responsables de tous les maux. Annonce que son groupe votera ce projet à l'unanimité.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2099) :** son groupe votera le projet à l'unanimité.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 402)** [5 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 2110 à 2113) :** rappel des données géographiques du territoire et historique de l'évolution de ses institutions. Le statut de territoire d'outre-mer ne paraît plus adapté aux besoins de l'archipel. La transformation progressive du territoire en département est devenue une nécessité. Le contenu du projet. La nécessité d'une période de transition. Les points de désaccord entre la commission et l'Assemblée nationale (renouvellement du conseil général, délai prévu pour l'application au nouveau département de la législation métropolitaine, mise en vigueur des lois nouvelles).

Article 3 (p. 2121, 2122) : son amendement n° 3 : revenir au texte initial du projet en ce qui concerne l'élection du conseil général du département de Saint-Pierre-et-Miquelon (1^o maintien du conseil général actuel jusqu'au renouvellement triennal suivant l'expiration de son mandat ; 2^o par la suite, renouvellement intégral tous les six ans) ; adopté.

Article 5 (p. 2122) : son amendement n° 4 : retenir la date du 1^{er} juillet 1978 plutôt que celle du 1^{er} juillet 1977 comme limite de la période pendant laquelle le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance toutes mesures d'extension et d'adaptation des textes législatifs qui ne sont pas en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté. Son amendement n° 5 : en conséquence, retenir la date du 31 décembre 1978 plutôt que celle du 31 décembre 1977 comme limite de dépôt du projet de loi de ratification des ordonnances dont il est question à l'amendement n° 4 ; adopté. Accepte l'amendement n° 1 de M. Albert Pen.

Article 8 : son amendement de coordination ; adopté. **Articles additionnels :** juge contraire à la Constitution le texte de l'amendement n° 2 de M. Albert Pen.

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 405).** — Suite de la discussion [9 juillet 1976]. **Article 1^{er} (art. L. 212-5 [nouveau] du code du travail)** (p. 2317, 2318) : son amendement n° 15 : repos compensateur au-delà de 176 heures de travail accomplies durant chacune de plusieurs périodes successives de 4 semaines, dans les entreprises de plus de dix salariés (durée abaissée à 172 heures en 1977 puis 168 heures en 1978) ; retiré.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 419)** [9 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 2339) :** l'accord entre les deux assemblées sur leurs points de divergence. Le maintien en fonctions de l'actuel conseil général jusqu'en 1980 (date d'expiration normale des mandats de ses membres). Par la suite, renouvellement intégral tous les six ans. Les ordonnances d'adaptation et leur ratification. La consultation du conseil général sur ces ordonnances.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396).** — **Deuxième lecture** [7 octobre 1976]. **Article 14 (art. L. 263-3-I du code du travail [titre VI, livre II])** (p. 2662) : son amendement n° 8 : plafond des dépenses à investir dans la prévention des accidents du travail égal au montant des cotisations versées et non au double de ce montant ; adopté ; (p. 2662, 2663) : son amendement n° 9 : sanction de la non-réalisation des obligations définies par l'article 14 ; ne pas rajouter aux peines prévues celles de l'article L. 263-6 du code du travail ; retiré.

Article 23 (art. L. 468) (p. 2666) : s'inquiète des conséquences pour les créateurs de petites et moyennes entreprises de l'interdiction faite aux employeurs de se garantir contre une faute inexcusable commise par un tiers.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349)** [12 octobre 1976]. **Article additionnel (après l'article 2 bis)** (p. 2704) : son amendement n° 39 : interdire la constitution simultanée de plusieurs dossiers de crédits pour : 1^o l'achat d'un même bien ou le financement d'un même contrat ; 2^o le financement de chaque partie d'un ensemble de biens ; adopté. **Article 4 (p. 2705, 2706) :** son amendement n° 1 : abaisser de sept jours à trois jours ouvrables le délai de réflexion de l'emprunteur ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 11 (p. 3463, 3467) :** son amendement n° 38 : retour au texte initial du Gouvernement (taxation des alcools) ; pris en considération puis adopté ; (p. 3464) : les différences de traitement que connaissent, d'une part, les eaux-de-vie d'appellation contrôlée et, d'autre part, les autres boissons alcoolisées de nature industrielle. De telles discriminations sont contraires au traité de Rome.

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4153) : les problèmes de la police nationale (juxtaposition de corps disparates, confusion des fonctions, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre). L'insuffisance des matériels et des effectifs. La parité indicielle avec la gendarmerie. L'effort des collectivités locales pour le logement des personnels de gendarmerie. La provision destinée à financer les mesures d'amélioration de la situation de certains personnels de police. Les effectifs détournés de leur mission pour effectuer des tâches bureaucratiques. Créer un corps administratif d'exécution. La pénurie des locaux de police. Le logement des policiers à Paris. La diminution des crédits consacrés à la formation professionnelle. Les revendications des retraités de la police. La revalorisation des pensions de réversion des veuves des personnels de la police nationale. La trop grande mansuétude des tribunaux. Ne pas oublier les victimes des assassins quand on parle de l'assassin victime de la société.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** — **Deuxième lecture** [13 décembre 1976]. **Article 53 bis (p. 4422) :** se déclare favorable à l'amendement n° 4 du Gouvernement. Estime que ce texte permet de résoudre les problèmes que connaissent les agriculteurs victimes des plaintes des citadins venus résider à la campagne.

BAGNEUX (JEAN DE), sénateur des Côtes-du-Nord (R.I.).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [5 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. **Article 2 (p. 1086) :** demande quelle sera la suite donnée à une étude d'impact laissant prévoir de sérieux inconvénients. **Article 20 (p. 1108) :** son amendement n° 52 de forme ; devenu sans objet.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — **Suite et fin de la discussion en première lecture** [21 mai 1976]. **Article 45 (art. L. 323-1 et L. 321-1 à L. 321-9)** (p. 1247) : approuve les propos tenus par M. Robert Laucournet en ce qui concerne le caractère souhaitable d'une participation des locaux aux conseils d'administration des offices d'H. L. M. **Article 58 (art. L. 430) :** opposé à l'amendement n° 161 de M. Paul Pillet ; rappelle les difficultés rencontrées pour protéger les monuments historiques. — **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1273) :** s'abstient, comme M. Maurice Schumann, en raison de la nouvelle rédaction de l'article 58 qui compromet la protection des monuments historiques et des sites.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976], rapporteur pour avis en remplacement de M. Henri Caillavet. — **Discussion générale (p. 2042 à 2044) :** la précipitation des débats parlementaires sur le VII^e Plan. Le projet de Plan ne prend pas suffisamment en compte les travaux élaborés par le commissariat général. La bonne présentation du Plan. Le rôle du système éducatif. L'animation culturelle à l'école. Le sport à l'école. La recherche scientifique. La qualité de la vie : habitat, architecture, environnement. La part accordée dans le VII^e Plan à la culture est insuffisante.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3447) : se félicite de la modification de l'amendement n° 83 du Gouvernement selon les vœux de M. Maurice Schumann en ce qui concerne les monuments historiques.

— **Conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture** [20 décembre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4738) : la notion de travaux de ravalement et la couleur des maisons.

BAJEUX (OCTAVE), sénateur du Nord (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTION

Question orale :

Question n° 1774, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux **impôts locaux (collectivités locales : incidences de l'institution de la taxe professionnelle)**, parue le 20 avril 1976 [J. O. Débats, 23 avril 1976] (p. 662).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290)** [25 mai 1976]. **Article 2 bis** : son intervention relative à l'application d'un taux unique, dans les communautés urbaines, en ce qui concerne la taxe d'habitation (p. 1335).

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 9** (p. 2284) : son sous-amendement n° 103 à l'amendement n° 65 de M. Yvon Coudé du Foresto : aménagement dans le temps des exonérations concernant les prix de cession des terrains agricoles ou forestiers ; retiré.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2872) : le monde agricole blessé par l'idée de l'impôt sécheresse et par l'exploitation qui en a été faite. (p. 2873) : la sécheresse n'est qu'un accident exceptionnel, la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs est un problème permanent.

— **Proposition de loi tendant à interdire l'usage des œstrogènes en médecine vétérinaire (n° 276)** [17 novembre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 3241) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Lucien Grand. Rappelle que l'ensemble des organisations professionnelles agricoles se prononcent pour l'interdiction totale des œstrogènes (hormones naturelles ou de synthèse) dès lors qu'il s'agit d'animaux dont la chair est destinée à la consommation humaine.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3903) : la progression du budget de l'agriculture tient à l'accroissement des dépenses sociales (B. A. P. S. A.). Les parties budgétaires incompressibles (contribution au F. E. O. G. A.) ; (p. 3904) : les dépenses d'équipement sont sacrifiées L'amputation des crédits de l'hydraulique agricole. La situation dramatique du remembrement. L'idée d'un « emprunt vert ». Le déblocage de crédits du fonds d'action conjoncturelle. La situation de l'enseignement agricole privé. Les conventions récentes entre l'Etat et les établissements privés. La revalorisation prévue des crédits d'aide au franchissement de ces établissements. Les dotations budgétaires sont insuffisantes pour permettre à l'Etat d'honorer les conventions passées.

Les décisions prises à Bruxelles en matière de prix agricoles. La baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs. Les prix fixés à Bruxelles sont défavorables aux agriculteurs français en raison de l'inflation. Ne faut-il pas dévaluer le franc vert par rapport à l'unité de compte européenne ? C'est le désordre monétaire et non le Marché commun qui est responsable des malheurs des agriculteurs français.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 62 ter (article 2 de la loi du 29 juillet 1975 instituant une taxe professionnelle)** (p. 4363) : son amendement n° 188 : participation équitable des élevages à caractère industriel au budget des collectivités locales ; irrecevable. Estime que le texte de l'article 62 ter relatif à l'élevage hors sol n'a pas fait l'objet d'une étude suffisante.

BALESTRA (CLÉMENT), sénateur du Var (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

BALLAYER (RENÉ), sénateur de la Mayenne (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228)** [14 avril 1976]. — **Explication de vote** : se félicite de ce que ce texte sera de nature à faciliter les adoptions (p. 553).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels** (p. 3437) : rappelle que c'est l'entreprise qui crée des emplois par ses investissements. Il faut donc ne pas entraver la création des entreprises ni accabler leurs dirigeants.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article 19 bis** (p. 3493) : rappelle que la portée de la proposition de loi de M. Jean Cauchon portant amélioration de la situation des rentiers viagers a été limitée aux rentes non indexées constituées entre particuliers. Estime injuste le système actuel du barème avec tranches périodiques. Demande une révision du barème et la scission de la tranche allant de 1914 à 1940. Ses observations sur le calcul des revalorisations pour les rentes différées. Souhaite que le Parlement propose des solutions techniques ou juridiques susceptibles de conserver le pouvoir d'achat des rentes viagères.

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4170) : l'incidence sur le budget des collectivités locales des décisions récemment prises par le Premier ministre au sujet du versement de la taxe professionnelle. L'Etat accordera-t-il une subvention d'équilibre aux collectivités locales en difficulté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4566) : la base d'imposition de la taxe professionnelle; s'oppose à l'élaboration des rôles complémentaires. **Article additionnel** (p. 4580) : soutient l'amendement n° 24 de M. Jean-Marie Bouloux (règlement des marchés passés par les communes).

BARKAT GOURAT (HAMADOU), sénateur du territoire français des Afars et des Issas (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

BARRE (RAYMOND), Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (Gouvernement du 27 août 1976).

DEPOTS EN QUALITE DE PREMIER MINISTRE

En première lecture devant le Sénat.

Projet de loi relatif à l'architecture (n° 434) [21 août 1976; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O. du 3 octobre 1976].

Projet de loi relatif à la radiation des cadres et au droit en matière de pensions de retraite des militaires de statut civil de droit local originaires des îles de la Grande-Comore, Anjouan et Maroni (n° 437) [23 septembre 1976; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O. du 3 octobre 1976].

Projet de loi portant dérogations en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1) [2 octobre 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale (n° 3) [5 octobre 1976].

Projet de loi instituant dans les territoires d'outre-mer un système de perception différé d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (n° 36) [26 octobre 1976].

Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37) [26 octobre 1976].

Projet de loi organique modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 38) [26 octobre 1976].

Projet de loi modifiant la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe (n° 40) [26 octobre 1976].

Projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatif, pour les années universitaires 1971-1972 et 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés (n° 44) [4 novembre 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen, signé à Monaco le 10 mai 1976 (n° 47) [4 novembre 1976].

Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques (n° 48) [4 novembre 1976].

REPONSE AUX QUESTIONS

Question orale de :

M. Maurice Schumann (n° 1850) : conséquences de l'augmentation des importations de textiles [9 novembre 1976] (p. 3095) : la situation de l'industrie textile française nécessite une adaptation aux conditions modernes du développement de l'échange international. Les plans de développement bénéficieront d'aides distribuées par le comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile. Dans le cadre des échanges internationaux entre européens et avec les pays en voie de développement, doivent être maintenues des conditions normales de concurrence. L'utilité des accords d'autolimitation, des mesures de surveillance sur tous les produits menacés; la concertation doit être aussi internationale.

Questions orales avec débat de :

Mme Janine Alexandre-Debray (n° 43); **M. Adolphe Chauvin (n° 37)**; **M. Josy Moinet (n° 47)**; **M. Georges Marie-Anne (n° 49)**; **Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 40)**; **M. Marcel Champeix (n° 41)** : politique générale du Gouvernement [9 novembre 1976].

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann et à M. Marcel Champeix (p. 3115) : le Gouvernement ne fait pas preuve d'autoritarisme, n'ignore pas le suffrage universel, n'adopte pas une attitude contraire à la démocratie; (p. 3116) : rappelle les transformations profondes de la France depuis 1958; l'effort de tous est nécessaire. La situation dans les autres économies occidentales; le rôle des partis politiques dans la crise.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 3117) : sur la participation de tous à la lutte contre l'inflation.

Réponse à M. Adolphe Chauvin en ce qui concerne les questions institutionnelles (caractère hybride du système, conditions du contrôle parlementaire, les dispositions de l'article 49 de la Constitution, l'aménagement du travail parlementaire par des sessions extraordinaires. Les problèmes des collectivités locales (le V. R. T. S., le F. E. C. L.); (p. 3118) la taxe professionnelle et les effets de la loi de juillet 1975; le rapport Guichard.

Réponse à M. Adolphe Chauvin en ce qui concerne le régime définitif de répartition des ressources du F. E. C. L.

Réponse à M. Josy Moinet pour ce qui est de l'aménagement du territoire, de l'emploi et du développement des régions de l'Ouest de la France; les conséquences de la crise sur l'aménagement du territoire; le problème de l'immigration; la priorité qui devrait être donnée à l'emploi (p. 3119).

Réponse à M. Georges Marie-Anne (p. 3119) : au sujet de la départementalisation des départements d'outre-mer et au sujet des résultats de l'action gouvernementale, sociale et économique.

Réponse à M. Raymond Courrière en ce qui concerne les importations de vins, fruits et agrumes. Evoque les problèmes de politique étrangère; les deux pôles en sont l'indépendance et (p. 3120) la coopération.

Réponse à M. Adolphe Chauvin en ce qui concerne la politique agricole commune; le Parlement européen.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 3128, 3129) : la Constitution doit être interprétée différemment depuis l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Réponse à M. Raymond Guyot : la politique étrangère du Gouvernement ne nuit ni à l'indépendance de la France ni à la souveraineté nationale. L'organisation de l'Union politique européenne et les pouvoirs du Parlement européen. La politique d'indépendance est liée à la politique de défense. Pourquoi la France ne participe pas aux discussions de Vienne. La « chasse aux sorcières » chez les fonctionnaires de la Communauté.

Réponse à M. Pierre Carous : Les effets du gel des prix ne sont pas immédiats. La stabilité du franc. L'impavidité du Gouvernement, l'autorité de l'Etat. L'instauration d'un « climat de confiance » dépend de la fermeté du Gouvernement.

INTERVENTIONS

Déclaration de politique générale du Gouvernement (n° 6) [5 octobre 1976], lue à la tribune par M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. (p. 2636 à 2641) : concentrer l'effort principal de la nation sur la poursuite déterminée de la lutte contre l'inflation et du redressement de l'économie française. Le Gouvernement ne demandera pas que sa déclaration de politique générale soit sanctionnée par un vote de l'Assemblée nationale. Il n'acceptera pas que son projet anti-inflation soit défiguré.

Les grands principes de ce projet. Les mesures contre les causes structurelles de l'inflation ne sauraient être improvisées. Réponse aux critiques faites au programme de lutte contre l'inflation. La lutte contre l'inflation n'est pas une fin en soi. Que notre pays devienne davantage une société de liberté et de progrès. La recherche du plein emploi. Les rapports entre l'Etat et les collectivités locales. La responsabilité des entreprises, celle des organisations professionnelles et syndicales. Le droit à l'information de tous les Français. L'effort pour la justice sociale (mesures en faveur de la famille, lutte contre la fraude fiscale). L'amélioration de la vie quotidienne des Français (vie associative, sécurité). Pour une société de liberté, de responsabilité et de sécurité.

La politique étrangère de la France: indépendance et coopération. La défense, la détente, la construction européenne. L'élection au suffrage universel direct de l'assemblée parlementaire

européenne. Les relations avec les pays en voie de développement. L'action de la France pour la recherche de la paix dans le monde. L'échec dans la lutte contre l'inflation ne serait pas l'échec du Gouvernement mais celui de la France. La nécessité de l'autorité de l'Etat. Un débat de politique générale sera organisé au Sénat.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2800 à 2805) : la lutte contre l'inflation est l'affaire de tous les citoyens. L'action à conduire ne peut donner immédiatement des résultats spectaculaires. La vague inflationniste dans le monde de 1972 à 1974. Le quadruplement du prix du pétrole.

La France a fait face de façon relativement satisfaisante. Le chômage ne sera pas résorbé par une relance inflationniste de l'activité économique. Les points faibles de l'économie française : la balance commerciale (conséquences de la sécheresse), la situation du franc (conséquences des taux de changes flottants), les investissements productifs privés, la hausse des prix (deux fois plus élevée que chez nos principaux partenaires). Eviter de pratiquer une politique de déflation. Modération de la hausse des prix mais soutien de l'activité économique pour améliorer la situation de l'emploi. L'inflation provient en premier lieu de la trop grande rapidité de la croissance des rémunérations (pression de l'accroissement du pouvoir d'achat sur une production affectée par le prélèvement pétrolier). Les difficultés des entreprises dans le domaine de l'investissement et de l'emploi (du fait de leur fragilité financière). Les causes structurelles de l'inflation.

Le retour aux équilibres fondamentaux. Le budget 1977 présenté en équilibre. L'équilibrage de la sécurité sociale. L'augmentation des moyens de paiement est plus élevée que l'accroissement de la production nationale. Le freinage de la croissance du crédit ne doit pas favoriser les grandes entreprises par rapport aux petites. Freiner les importations en réduisant la consommation d'énergie. L'action à court terme sera centrée sur les prix et les rémunérations. Le gel des prix pour trois mois. Pas de hausse des tarifs publics avant le mois d'avril 1977. Obtenir une modération de la masse salariale dans le secteur des entreprises nationales.

La baisse du taux normal de la T.V.A. La complexité de notre fiscalité indirecte. Le maintien du pouvoir d'achat des salariés (prime éventuelle à la fin de l'année 1977 d'après les résultats de la lutte contre l'inflation). L'action sur les revenus non salariaux (renforcement du prélèvement conjoncturel, réglementation des marges...). L'évaluation des revenus nominaux n'est rien sans une croissance réelle du pouvoir d'achat. Le soutien de la croissance par le soutien de l'investissement. Un effort réparti équitablement. Rendre le système fiscal français plus juste, notamment par une meilleure connaissance de tous les revenus.

L'action sur les structures : rétablir les conditions de la concurrence entre les entreprises, éliminer les dépenses de l'Etat inutiles, équilibrer la sécurité sociale. Les nouveaux pouvoirs du C.E.R.C. (centre d'étude des revenus et des coûts); (p. 2818 à 2822) : les difficultés de la lutte contre l'inflation. L'action entreprise n'est pas tellement tardive. La stimulation de l'activité économique a relancé la hausse des prix. Il faut aller plus loin dans le ralentissement de la hausse. La conjoncture n'est pas à la récession. L'interdépendance entre nations. La seule croissance qui soit valable est la croissance équilibrée. Le problème de l'emploi et celui de l'investissement. Analyser la structure des demandes d'emploi pour distinguer les demandes « temporaires » des autres. Ne pas assimiler chômeur et demandeur d'emploi. La législation sociale. Intervenir au niveau régional et local.

Le rapport fonds propres-endettement des entreprises ne les incite pas à investir.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : le problème des dépenses publiques. La rigueur du budget 1977. Surveiller la croissance de la masse budgétaire. La remise en question de la composition des dépenses publiques. Le train rapide Paris-Lyon ne sera pas financé par le budget.

Réponse à M. René Monory : L'évolution de la balance commerciale. Les exportations. L'exemple japonais. Le gel des prix. Le problème des détaillants en fruits et légumes. Le produit de l'effort fiscal du second collectif de 1976 utilisé pour financer les charges de la loi de finances primitive pour 1977. Pas de cure déflationniste. Au cas où un déficit surviendrait l'année prochaine, il serait financé par l'impôt ou l'emprunt et non par des moyens monétaires.

Réponse à M. Jacques Boyer-Andrivet : la nécessité d'un projet de loi sur les calamités agricoles. La réévaluation des bilans.

Réponse à M. Auguste Amic : le classicisme du plan gouvernemental. Les menaces du programme commun. Développer des activités qui soient des substituts aux importations. Pas de dévaluation systématique de la monnaie. Développer une politique d'économie de l'énergie.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** [26 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2957, 2958) : les raisons du dépôt de deux amendements sur le texte de la commission mixte paritaire. La plupart des améliorations apportées par le Sénat ont été retenues. Les tensions qui se sont manifestées dans l'opinion publique à propos de l'indemnisation des agriculteurs. L'effort demandé aux plus favorisés des agriculteurs ne doit pas être minoré. Serait considérée comme une mesure anti-jeunes l'instauration de la vignette sur les motocyclettes d'une cylindrée supérieure à 500 centimètres cubes. Remercie le Sénat pour le sérieux de ses travaux.

Article 2 (p. 2959) : son amendement n° 1 : la contribution exceptionnelle sur les bénéfices due par les plus importants exploitants agricoles ne peut être acquittée sous forme de souscription de l'emprunt qu'à concurrence de 50 p. 100 ; adopté.

Article 4 (p. 2960) : son amendement n° 2 : suppression de la vignette sur les motocyclettes d'une cylindrée au moins égale à 500 centimètres cubes ; adopté.

Intervention suivant l'allocation de fin de session du président du Sénat [20 décembre 1976] (p. 4712) : la reconnaissance du Gouvernement pour le travail du Sénat. L'atmosphère de courtoisie dans laquelle se déroulent les débats. Rend hommage à la commission des finances, à son président et à son rapporteur général. L'importance du travail effectué par le Sénat. La vie politique est dominée par l'effort entrepris par le Gouvernement en vue de lutter contre l'inflation et de redresser la situation économique et financière de la France ; (p. 4713) : le soutien apporté par le Sénat à la politique d'effort et de rigueur. Les amendements déposés au Sénat ont eu un effet bénéfique. La concertation dans la préparation des projets de loi. La malencontreuse affaire de la loi sur la taxe professionnelle. Le souci constant du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des Français.

BARROT (JACQUES), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement) (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974) (Gouvernement Raymond Barre des 27 août et 20 décembre 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Jean Cauchon (n° 1659) (p. 1975) relative aux difficultés rencontrées par les organismes de construction de logements sociaux [4 mai 1976] (p. 808) ; commission chargée d'étudier la réforme du financement du logement social ; propositions examinées par le conseil de planification en même temps que le rapport Nora sur l'habitat ancien. Le conseil a opté pour une réforme d'ensemble ; mesures déjà prises ; (p. 809) : allocation logement ; accès à la propriété.

M. Jean Sauvage (n° 1666) (p. 1975), remplacé par **M. Jean Cauchon**, relative au fonctionnement de l'Association nationale pour l'amélioration de l'habitat (p. 809) : fonctionnement de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; politique de l'amélioration de l'habitat ; contrat d'objectif entre l'agence et l'Etat ; habitat ancien à caractère social ; liaison avec les collectivités locales dans le cadre du fonds d'aménagement urbain.

M. Raymond Guyot (n° 1824) : aménagement de l'ancien marché des Batignolles [25 juin 1976] (p. 1968, 1969) : le tribunal administratif de Paris a rejeté le 2 septembre 1975 une demande de sursis à exécution dirigée contre les travaux d'aménagement de l'ancien marché des Batignolles. Ce jugement a été annulé par le Conseil d'Etat (arrêt du 17 mars 1976). Les travaux sont donc arrêtés mais le permis de construire ne peut être annulé tant que l'on ne connaît pas l'issue du recours sur le fond en instance devant le tribunal administratif de Paris.

Questions orales avec débat de :

MM. Félix Ciccolini (n° 225) et **Robert Parenty (n° 183)** : la politique du Gouvernement en matière de logement [25 juin 1976] (p. 1973). **Réponse à M. Félix Ciccolini** : la politique de

l'habitat ancien et ses conséquences sociales. La prévention des « expulsions sauvages », la loi du 31 décembre 1975; l'information des locataires; le périmètre de relogement: la réforme du financement du logement; (p. 1974): l'action de l'A.N.A.H.; les perspectives du Plan; les difficultés rencontrées par les offices d'H. L. M.

Réponse à M. Robert Parenty: la mise en application de la réforme de la politique du logement; les travaux de la commission Barre; le rapport Nora; l'aide de l'Etat; l'accession à la propriété, l'aide à la pierre et l'aide à la personne, les procédures de financement, la généralisation de la progressivité des prêts; (p. 1975): la politique d'aménagement urbain; la politique contractuelle dans ce domaine; le secteur H. L. M.; l'action du conseil de planification; la concertation entre le Gouvernement et le Parlement; (p. 1976): le calendrier de la réforme.

Réponse à M. Maxime Javelly: les problèmes spécifiques des régions rurales en ce qui concerne le logement.

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faciliter l'accession des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel (n° 187) [15 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 581): ce texte ne permettra pas de résoudre tous les problèmes d'information et de financement qui se posent aux jeunes ménages. Les deux objectifs de la proposition: le premier est de faciliter l'information des candidats acquéreurs; le deuxième de mobiliser des sommes provenant de l'intéressement pour l'acquisition de logements. **Article 1^{er}** (p. 582): s'oppose à l'amendement n° 2 de MM. Robert Parenty et Jean Bac. **Article 3**: accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues. **Article 5**: accepte l'amendement n° 3 de MM. Robert Parenty et Jean Bac.

— **Proposition de loi** tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (n° 248) [5 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 893): protection des personnes âgées; actualisation du plafond de ressources fixé en 1966. **Article additionnel**: son amendement n° 5: périmètre de relogement (article 13 bis de la loi de 1948); adopté. **Article unique**: accepte l'amendement n° 1 de M. André Mignot; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. André Mignot; (p. 894): accepte l'amendement n° 3 de M. André Mignot. **Intitulé**: accepte l'amendement de M. André Mignot.

— **Projet de loi** portant réforme de l'aide au logement (n° 37) [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3252 à 3254): les études et la concertation qui ont marqué la préparation du projet (commission Barre, comité des usagers...). L'instrument essentiel de la réforme, c'est l'aide, personnalisée au logement (instrument de justice et de promotion de la qualité de l'habitat). Les relations entre l'aide à la pierre et l'aide personnalisée (plafonds de ressources respectifs). Le barème et le mode de versement de l'aide personnalisée. La notion de loyer ou de mensualité minimum. Le logement ne deviendra pas un service public bureaucratique.

Dans le secteur de l'accession à la propriété, les mensualités de référence doivent dépasser les mensualités réelles. L'affectation de l'aide à la dépense. Le versement de l'aide au bailleur du logement ou à l'établissement prêteur. La formule du chèque logement complète celle du tiers-payant. La gestion de l'aide personnalisée. Le recours aux caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale. Le rôle du fonds national de l'habitation. La conclusion de conventions nationales. Les logements existants. Le conventionnement. Les protections de la loi de 1948 se paient par l'inconfort. Les propriétaires qui ne respecteront pas leur convention seront sanctionnés. Le conventionnement assure la protection de l'occupant (nouveau bail, protection en cas de vente du bien). En cas de non-renouvellement de la convention par le propriétaire, les locataires pourront à nouveau bénéficier des protections liées à la loi de 1948. Le conventionnement, garantie d'un confort minimum, l'aide personnalisée, garantie financière. Les opérations programmées en liaison avec les collectivités locales. Le conventionnement doit aussi bénéficier aux locataires d'H. L. M. existants.

Tous les organismes ayant bénéficié des aides à la pierre traditionnelles pourront bénéficier du système de conventionnement. La contribution de l'organisme bailleur au fonds national de l'habitation. La création du conseil national de l'accession à la propriété. Faciliter la mobilité résidentielle du point de vue juridique et financier.

Réponse à M. Robert Parenty: ne pas créer d'illusions et dissiper les inquiétudes. Le caractère magnétique et prudent de la mise en place de la réforme.

Réponse à M. Roger Quilliot (p. 3264 et suiv.): les barèmes retenus, le maintien des aides à la pierre dans le secteur locatif, le montant des loyers, les rôles respectifs du fonds national de l'habitation et des caisses d'allocations familiales, le problème de l'habitat rural, l'action des sociétés de crédit immobilier.

Réponse à M. Robert Schmitt: les différents prêts.

Réponse à M. Robert Parenty: prêts principaux et prêts complémentaires.

Réponse à M. Roger Quilliot: la reprise des loyers d'H. L. M., les décisions qui concernent les opérations dans l'habitat ancien, l'habitat rural.

Réponse à M. Jacques Braconnier: l'activité du bâtiment, l'incidence de la réforme à l'égard des personnes âgées.

Réponse à Mme Brigitte Gros: les chiffres ayant servi à l'établissement des barèmes.

Réponse à M. Fernand Chatelain: nombre de bénéficiaires de l'allocation de logement.

Réponse à M. Fernand Lefort: les logements prévus pour 1977.

Réponse à M. André Aubry: l'augmentation des loyers.

Réponse à M. Jacques Boyer-Andrivet: la mobilité résidentielle, les modulations familiales.

Réponse à M. Robert Schmitt: sur les sociétés de crédit immobilier, les prêts spéciaux immédiats et leurs plafonds.

Réponse à M. Charles de Cuttoli: au sujet des Français établis hors de France. Le projet en discussion constitue une « charpente » pour une meilleure politique du logement.

Article additionnel: s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Roger Gaudon (p. 3269). **Article 1^{er}** (p. 3270): s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Fernand Chatelain. **Article 2** (p. 3272): s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Léandre Létouart. (p. 3273): son sous-amendement n° 86 à l'amendement n° 31 de M. Robert Parenty: possibilité d'extension de l'aide personnalisée aux logements-foyers; adopté.

Suite de la discussion [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3279): s'oppose à l'amendement n° 76 de Mme Marie-Thérèse Gouffmann et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain; (p. 3280): s'oppose aux amendements n° 3 et n° 75 respectivement de M. Philippe de Bourgoing et de M. Fernand Chatelain; (p. 3281): s'oppose aux amendements n° 32 et n° 77 respectivement de M. Robert Parenty et de M. Fernand Chatelain. Demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Robert Parenty. **Article 6** (p. 3288): accepte l'amendement n° 36 de M. Robert Parenty. **Article 7**: accepte l'amendement n° 38 de M. Robert Parenty; (p. 3289): s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Louis Boyer; (p. 3289, 3290): s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Robert Parenty. **Article 8** (p. 3292): obtient le retrait de l'amendement n° 4 de M. Philippe de Bourgoing. **Article 9**: s'oppose aux amendements n° 62 et n° 80 respectivement de M. Louis Boyer et de M. Hector Viron. **Article 11** (p. 3294): accepte l'amendement n° 63 de M. Louis Boyer. **Article 14** (p. 3295): s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Louis Boyer et accepte l'amendement n° 43 de M. Robert Parenty.

Titre III (p. 3296): rend hommage au travail de la commission des lois. **Article additionnel** (p. 3297): accepte l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet. **Article 17** (p. 3298): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6, modifié selon ses propositions, de M. Paul Pillet, accepte l'amendement n° 7 du même auteur. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Paul Pillet; (p. 3299): accepte l'amendement n° 9 du même auteur; préfère l'amendement n° 10 de M. Paul Pillet à l'amendement n° 46 de M. Robert Parenty concernant les mentions obligatoires des baux locatifs; (p. 3300): s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Robert Parenty et lui préfère l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet, accepte l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet rectifié en fonction des dispositions prévues par l'amendement n° 48 de M. Robert Parenty; (p. 3301): accepte l'amendement n° 13 de coordination de M. Paul Pillet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet relatif à la publicité des conventions. **Article additionnel**: s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Roger Quilliot; (p. 3302): accepte l'amendement n° 15 de M. Paul Pillet. **Article 18**: accepte l'amendement n° 16 de M. Paul Pillet. **Articles additionnels** (p. 3302, 3303): accepte les amendements n° 17 et n° 18 de M. Paul Pillet. **Article 19**

(p. 3303) : son sous-amendement n° 90 à l'amendement n° 19 de M. Paul Pillet ; la convention stipule non pas les limites mais du moins les conditions dans lesquelles des logements vacants sont occupés par leurs propriétaires ; adopté. **Article 22** (p. 3304) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de M. Paul Pillet. **Article 23** : accepte l'amendement n° 23 de M. Paul Pillet ; (p. 3305) : s'oppose à l'amendement n° 24 du même auteur ; souligne que les conventions types prévoient que le propriétaire aura la possibilité de retarder les travaux en cas de mauvaise volonté du locataire. Obtient une modification de l'amendement n° 25 de M. Paul Pillet. **Article additionnel** : (p. 3306) : son sous-amendement n° 91 à l'amendement n° 50 de M. Robert Parenty ; l'amendement n° 50 (travaux imposés aux locataires) s'applique seulement aux occupants d'immeubles « financés dans les conditions prévues aux titres I^{er} et II du livre II du code de l'urbanisme et de l'habitation » ; adopté. **Article 25** (p. 3310) : accepte l'amendement n° 26 de M. Paul Pillet, auquel s'est rallié M. Robert Parenty, qui retire l'amendement n° 52. **Article 27** (p. 3311) : en ce qui concerne la compétence juridictionnelle judiciaire ou administrative, estime que le problème majeur est celui de la protection du locataire en face d'un bailleur. **Article additionnel** (p. 3312) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 53 de M. Robert Parenty ; s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Léandre Létouart ; (p. 3313) : accepte l'amendement n° 84 de M. Bernard Talon soutenu par M. Yves Estève sous réserve de son sous-amendement n° 93 : choix du régime de financement dans un délai « maximum » de deux ans ; adoption de leurs conditions de taux et de durée de la part des organismes d'H. L. M.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976] (p. 3735) : ce budget traduit déjà partiellement la réforme de l'aide au logement, notamment dans le secteur de l'habitat ancien.

Réponse à M. Robert Laucournet : le choix d'une période de rodage peut éviter de faire courir le moindre risque aux organismes sociaux ; le conventionnement des organismes d'H. L. M. Les crédits concernant le parc immobilier ancien. L'action de l'Etat.

Réponse à M. Josy Moinet : l'aspect social de l'amélioration de l'habitat ancien ne doit pas faire oublier les mérites du propriétaire. La coordination des interventions de l'Etat et celles de l'A. N. A. H.

Réponse à M. Robert Laucournet : la complexité des procédures. L'action d'animation. (p. 3736) : le financement de l'amélioration de l'habitat ancien. Les propriétaires habitant leur logement. Le rapprochement des réglementations concernant les diverses aides pour obtenir un seul type de service. L'habitat rural. L'important marché, pour les entreprises, que constitue la rénovation de l'habitat ancien. Les programmes de constructions neuves. Le secteur de l'accession à la propriété. La consommation peu rapide des crédits destinés aux H. L. M. locatives. L'attitude des organismes d'H. L. M.

Réponse à M. Josy Moinet : les prêts immobiliers conventionnés. (p. 3737) : la « soudure » entre les crédits de 1976 et ceux de 1977 évitera que les entreprises de bâtiments ne connaissent des périodes creuses. La finalité sociale de l'habitat ancien. Les organismes d'H. L. M. doivent y participer activement.

Réponse à M. Josy Moinet ; les conséquences de la hausse des prix ; les actions d'accompagnement. L'information (Qualitel) ; Le développement des centres d'information agréés par l'A. N. I. L. La qualité et le développement de la politique des composants. L'accession à la propriété (initiatives de MM. Daillet et Robert Parenty). Les relations nouvelles dans les ensembles locatifs. (p. 3738) : La participation des locataires. Le rôle du groupe interministériel « Habitat et vie sociale ». (p. 3743) : les opérations de rénovation de grands ensembles d'H. L. M. menées à Lille, Rouen et Lorient. L'importance de la réforme entreprise et le rôle de ce budget.

Réponse à M. Fernand Chatelain : les inconvénients de l'aide à la pierre. Le logement gratuit coûterait trop cher à l'Etat pour pouvoir être offert à tous. (p. 3744) : les expulsions et les sanctions. Les avantages de l'aide personnalisée au logement. La nécessité d'un effort personnel de chacun pour se loger.

Réponse à M. Gilbert Belin : l'information des usagers, la qualité de l'habitat. L'action de Qualitel et des centres d'information logement. Les expériences « Habitat et vie sociale ».

Le rôle des commissions départementales. Le refus de l'univers de béton. Le fonds d'aménagement urbain, instrument de lutte contre le centralisme. La diminution des logements sociaux relativisée à cause de l'utilisation possible de crédits du fonds d'action conjoncturelle. Ces crédits seraient affectés en priorité aux organismes d'H. L. M.

Réponse à l'intervention faite par M. Michel Miroudot, en remplacement de M. Henri Terré : la nécessité de ne pas privilégier exclusivement l'amélioration des centres-villes au détriment des opérations rurales. L'accroissement des primes à l'amélioration de l'habitat rural. L'intervention du crédit agricole sous forme de prêts bonifiés. Le problème de l'apport personnel pour l'accession à la propriété. Les opérations concernant les petits logements individuels. Les municipalités devront se constituer des réserves financières afin de réaliser ces opérations. Eviter la spéculation sur la rénovation des immeubles anciens. La protection des acquéreurs de maisons individuelles.

Réponse à MM. Robert Parenty et Paul Caron (p. 3745) : les problèmes de l'industrie du bâtiment ; l'amélioration du rythme d'engagement des crédits ; les transferts de crédits de certaines régions vers d'autres pour les H. L. M. locatives ; l'aide aux ménages de condition modeste vivant dans la banlieue parisienne ; la situation financière des offices ; essayer de continuer à appliquer la préréquation ; l'amélioration de l'habitat ancien ; le système de chèque logement proposé par M. Robert Parenty.

L'aide aux surcharges foncières ; la dévolution du patrimoine des grands offices ; le paiement de « qualitel » ; la bonne tenue du secteur de la maison individuelle ; les problèmes des logements collectifs ; la conversion de certaines entreprises vers l'amélioration de l'habitat ancien ; la réforme de l'aide au logement apportera aux constructeurs sociaux l'assurance que leurs logements seront bien loués ; l'utilisation des crédits du fonds d'action conjoncturelle ; 100 000 H. L. M. n'ont pas encore été mis aux normes actuelles ; le maintien des crédits à l'habitat insalubre dans le cadre du fonds d'aménagement urbain ; les dotations des sociétés de crédit immobilier en ce qui concerne la réhabilitation de l'habitat ancien ; l'accession à la propriété en centre ville ; l'emploi des jeunes dans le secteur du bâtiment ; (p. 3746) : la concertation avec le monde du bâtiment et les maîtres d'ouvrage. **Article 46** (p. 3747) : accepte l'amendement n° 93 de M. Max Monichon et les sous-amendements n° 102 et 103 de M. Robert Parenty ; (p. 3747, 3748) : son sous-amendement n° 104 de forme ; adopté. L'article 46 ne laisse pas préjuger le vote du projet de loi sur l'aide personnalisée au logement. Il institue un mécanisme intéressant d'aide supplémentaire aux travaux d'amélioration d'immeubles.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement** [20 décembre 1976]. **Article 16 ter** (p. 4730) : son amendement n° 1 : possibilité, pour les locataires, de contraindre les propriétaires au conventionnement, exclusivement dans les périmètres de restauration immobilière et pour ce qui concerne l'habitat insalubre ; adopté. Le travail effectué dans le cadre de la commission nationale des charges locatives.

Réponse à M. Robert Laucournet : s'oppose à ce que les deux tiers des locataires puissent imposer le conventionnement au propriétaire dans toutes les circonstances.

BARROUX (ANDRÉ), sénateur du Puy-de-Dôme (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3529) : l'énergie nucléaire ; la consommation d'énergie ; la production d'uranium ; le surrégénérateur Super-Phénix ; l'approvisionnement en matériel et l'influence américaine ; les énormes besoins d'investissement de l'E. D. F. ; le coût de l'énergie nucléaire (p. 3530) ; la prospection ; la lutte contre les gaspillages d'énergie ; les différentes formes d'énergie à développer (solaire, géothermique, ..).

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.

I. — Services généraux [7 décembre 1976] rapporteur pour avis (p. 4062) : la crise, raison d'être en même temps qu'obstacle à l'aménagement du territoire. L'avenir de la D. A. T. A. R. et de la politique d'aménagement. Les orientations définies par le conseil central de planification du 25 novembre 1975 : 1° répondre aux aspirations des Français à la qualité de la vie et de l'environnement ; 2° s'adapter aux conditions de la nouvelle croissance. La création d'un ministère d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. La déception que provoque ce budget. Les autorisations de programme ne répondant pas à des opérations spécifiques d'aménagement sont les seules à progresser (conservation du littoral et rénovation rurale). Les chapitres en diminution (implantation d'activités secondaires ou tertiaires en province et F.I.A.T.). La décentralisation de la politique de l'aménagement du territoire (élaboration du Plan, exécution du Plan par les P. A. P. et les P. A. P. I. R.). Les retards dans l'élaboration des P. A. P. I. R. Les contrats de pays. L'expérience tentée dans la région centre. Les « contrats régionaux d'aménagement rural ». Les dotations n'ont pas évolué en fonction de l'inflation. Les réformes structurelles appelées à prolonger la première phase du plan Barre ; (p. 4063) : l'établissement d'un « bilan des aides nationales et communautaires à la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs ». La priorité doit-elle être donnée à la mobilité professionnelle ou à la mobilité géographique ?

BAYROU (MAURICE), sénateur de Paris (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

BEAUPETIT (CHARLES), sénateur de Loir-et-Cher (rattaché administrativement au groupe G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 318) [26 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 124) [9 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise »** (n° 307) [10 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1734) : les problèmes de l'industrie du transport individuel de voyageurs (voitures de grande remise, taxis, voitures de petite remise) ; (p. 1735) : les motifs du dépôt de cette proposition de loi par M. Lucien Neuwirth. **Article 1^{er}** : (p. 1737) : son amendement n° 1 : définition des voitures de petite remise, obligation de location préalable, d'absence de signe distinctif et de radio-téléphone ; modifié compte tenu du sous-amendement n° 11 du Gouvernement qui tend à supprimer l'interdiction de radio-téléphone ; modifié compte tenu de la proposition de M. Antoine Andrieux qui autorise l'équipement en radio-téléphone dans les communes où existent des taxis ; adopté ; (p. 1738) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues. **Article 2** (p. 1739) : son amendement n° 2 : l'autorisation des voitures de petite remise dans les communes où roulent des taxis ne pourra être accordée par le préfet qu'après avis conforme du maire ; adopté ; s'en remet à la sagesse du

Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues. **Article 3** (p. 1740) : son amendement n° 3 rédactionnel ; adopté ; accepte l'amendement n° 6 de M. René Travert. **Article 4** : son amendement n° 4 de coordination ; adopté. **Articles additionnels** (p. 1741) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 12 du Gouvernement. **Article 5** : son amendement n° 5 : un décret précisera les conditions d'application dans un délai de six mois ; adopté.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2236) : son amendement n° 145 soutenu par M. Edouard Grangier ; exonération des soultes versées par les collectivités sur plus-values transitoires ou permanentes consignées au procès-verbal du remembrement rural ; adopté.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. **Article 4** (p. 3181, 3182) : soutient l'amendement n° 92 de M. Henri Caillavet ; (p. 3183) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Jacques Carat (avis obligatoire du conseil d'architecture).

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3916) : la part décroissante des investissements dans ce budget ; l'aménagement et les équipements de l'espace rural ; un budget d'assistance ; l'aide à la sécheresse ; les récoltes satisfaisantes obtenues grâce au drainage et à l'irrigation ; (p. 3917) : la diminution des crédits d'équipement (restructuration foncière et S. A. F. E. R., aménagement de l'espace rural, remembrement) ; le remembrement dans la région Centre ; commencer par remembrer les terrains pour ensuite les drainer et les irriguer ; la réalisation d'un emprunt vert ; la répartition interrégionale des crédits destinés au remembrement.

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise »** (n° 91). — **Deuxième lecture** [15 décembre 1976], rapporteur (p. 4515) : l'accord a été trouvé avec l'Assemblée nationale sur de nombreux points ; le désaccord sur l'équipement des véhicules en radio-téléphone. **Article 1^{er}** (p. 4516) : son amendement n° 1 : interdiction d'équiper les voitures de « petite remise » en radio-téléphone ; retiré ; accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement.

BELIN (GILBERT), sénateur du Puy-de-Dôme (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965, signé à Rabat le 22 janvier 1976 (n° 24) [19 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1872, à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, relative aux I.U.T. (Clermont-Ferrand : licence d'arts plastiques), posée le 9 octobre 1976 [J. O. Débats 12 octobre 1976] (p. 2721). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3336, 3337).

Question n° 1907, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche concernant les mineurs (Brassac-les-Mines : reconversion du personnel minier), posée le 5 novembre 1976 (p. 3082). — Réponse de M. le ministre de la qualité de la vie du 14 décembre 1976 (p. 4438).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la nationalité française dans le territoire français des Afars et des Issas** (n° 416) [9 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2336) : un texte opportun qui s'est très longtemps fait attendre.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965 (n° 429)** [28 octobre 1976], rapporteur (p. 2977) : tenir compte des nouvelles dispositions intervenues dans les législations internes des Etats contractants. Le versement des allocations post-natales aux enfants de travailleurs marocains en France. L'affiliation des salariés au régime de sécurité sociale de leur pays d'origine (trois ans renouvelables).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Territoires d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3639) : les inquiétudes que ce budget éveille chez les socialistes. Un budget de reconduction dans lequel les innovations sont rares. L'éparpillement des interventions des ministères techniques. La nomination d'une personnalité chargée de la coordination interministérielle pour l'ensemble des problèmes posés par l'évolution du territoire français des Afars et des Issas. La progression, dans le budget de l'éducation, de la part des crédits consacrée aux T.O.M. La diminution de l'effort en faveur de ces mêmes territoires dans le budget du ministère de la santé (l'hôpital Pelletier de Djibouti). Les investissements Français dans le territoire des Afars et des Issas. La coopération économique et militaire avec le futur Etat indépendant ; (p. 3640) : qui aura autorité sur les détachements français stationnés à Djibouti ? L'« attitude paternaliste de développement » du Gouvernement. Les problèmes de la Nouvelle-Calédonie. L'absence de mesures nouvelles concernant le F.A.D.I.L. (fonds d'aide au développement de l'intérieur des îles). La politique néocolonialiste du Gouvernement à l'égard des T.O.M.

Logement [30 novembre 1976] (p. 3739) : pas d'approche globale de la politique de la construction. Fournir à chaque français un habitat confortable. Les écarts de prix entre logements équivalents en raison de la spéculation foncière et immobilière. Les « univers de béton », fruits d'une excessive recherche de la rentabilité. La réduction de la construction des H.L.M. et des logements P.L.R. (prix à loyer réduit) ; (p. 3740) : les logements sociaux ont des loyers trop élevés. Les aspects critiquables du nouveau système d'A.P.L. (aide personnalisée au logement). La qualité insuffisante de beaucoup de logements. Les lacunes du projet de loi sur l'aide au logement en ce qui concerne la réhabilitation de l'habitat ancien. La participation des usagers à l'élaboration des décisions. La nécessité de restituer l'habitat dans son environnement global. Développer l'information de l'usager. La promotion des groupements de locataires et des comités de quartier. L'isolation thermique. Le manque de structures d'accueil socio-culturelles. Les effets sur les enfants et les jeunes du manque d'espaces verts et de locaux de jeux. Les conséquences de la médiocrité du logement et du cadre de vie (délinquance et maladies mentales, éclatement de la vie familiale, fléchissement de natalité). Pratiquer une politique sociale de l'habitat, choisir la qualité de la vie et construire des cités radieuses.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre. — I. — Services généraux [7 décembre 1976] (p. 4077) : la répartition des hommes sur le territoire se dégrade peu à peu. Le retard dans la mise en valeur des régions s'accroît sans cesse. L'Auvergne et l'aménagement des zones industrielles anciennes. La reconversion minière. Le fermeture de la mine de Brassac. Les conséquences pour la région de Pierrefitte (Hautes-Pyrénées) du regroupement de la C.O.F.A.Z. à Bordeaux ; (p. 4078) : l'efficacité des mesures d'aide adoptées. La dispersion des crédits d'aménagement du fait de la création des P.A.P. La politique de la D.A.T.A.R. en matière d'industrialisation du territoire. La liaison entre le montant des aides accordées et le nombre d'emplois créés. La nouvelle aide spéciale rurale. L'évolution des primes ne tient pas suffisamment compte de l'inflation. L'influence du pouvoir central sur les décisions reste déterminante. La réduction des crédits de la D.A.T.A.R. et notamment de ceux du chapitre intitulé « Actions en vue de faciliter l'implantation d'activités industrielles ou tertiaires hors de la région parisienne ». La politique d'aide à la décentralisation de l'industrie est trop statique. La D.A.T.A.R. devrait avoir les moyens de susciter des vocations à l'investissement. Un seul des vingt-cinq P.A.P. du VII^e Plan est destinée à favoriser le développement des P.M.E. et l'artisanat. Agir vite pour empêcher la désertification de zones qui disposent encore d'une population dynamique, prête à se reconverter sur place.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 65 *ter* (p. 4388, 4369) : son amendement n° 138 soutenu par M. Robert Laucournet : reconduction du régime du contingentement des rhums jusqu'à la mise en application d'un règlement communautaire, rejeté.

— **Projet de loi organisant une consultation de la population du territoire français des Afars et des Issas (n° 102)** [15 décembre 1976] (p. 4513) : son amendement n° 1 soutenu par M. Antoine Andrieux : délibérations de la commission de recensement et de jugement en présence d'observateurs désignés par les formations politiques, rejeté.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte (n° 156)** [18 décembre 1976] (p. 4660) : les changements dans la politique du Gouvernement relative au problème des Comores ; (p. 4661) : la « balkanisation » de l'archipel. Un découpage injustifié. Le nouveau projet est plus ouvert que le précédent (pas de structure départementale). L'attitude paternaliste du Gouvernement de la France.

BÉNARD-MOUSSEAU (JEAN), sénateur de l'Indre (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

BERCHET (GEORGES), sénateur de la Haute-Marne (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Juge suppléant à la Haute Cour de justice.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition de plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. Article 5 (p. 2236) : son amendement n° 145, déposé avec M. Charles Beaupetit, soutenu par M. Edouard Grangier.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3904) : ne pas limiter à l'exploitation agricole l'aide du ministère de l'agriculture (p. 3905) : étendre l'aide de ce ministère aux organismes stockeurs situés à l'aval de l'agriculture. Le cas d'une coopérative de Haute-Marne en difficulté à cause de la sécheresse. Les faiblesses du budget 1977. Le poids des dépenses d'actions sociales. La dégradation des moyens d'intervention du ministère. Le blocage des équipements de base (eau, électrification, remembrement). Les retards du remembrement ralentissent les progrès de productivité des exploitations françaises. L'excédent du commerce extérieur agricole et alimentaire peut s'en trouver diminué. Les aspects psycho-sociologiques du remembrement (plus grande solidarité entre les agriculteurs...). L'insuffisance des prêts bonifiés. La faiblesse dramatique des crédits de paiement. Il faut renforcer les autorisations de programme au moins en ce qui concerne le remembrement.

BERRIER (Noël), sénateur de la Nièvre (Soc.).

Est appelé à remplacer M. Fernand Dussert, décédé le 29 décembre 1975 [31 décembre 1975].

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [2 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille. [29 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 110)** [14 décembre 1976], rapporteur (p. 4464) : proteste contre les méthodes de travail imposées au Parlement. Les directives communautaires. La mission du médecin. La complexité des problèmes a justifié l'ampleur de la préparation indispensable au plan communautaire. Les principes fondamentaux du droit communautaire. Le dispositif prévu dans les directives. La liberté d'établissement (p. 4465) : le champ d'application des directives. L'exercice de la médecine sous forme de société ; la médecine du travail ; les équivalences de diplômes ; les consultations précédemment nécessaires. Omnipraticiens et médecins spécialistes. La discipline professionnelle ; les sanctions. L'harmonisation des codes de déontologie ; (p. 4466) : la politique médicale commune. L'environnement et le contenu des principales dispositions du projet de loi. La condition de nationalité. La liberté d'établissement et la liberté de prestations de services. Les diplômes nécessaires. Les définitions encore imparfaites. Le coût de la santé et les besoins réels du pays. **Article 2 (art. 356-1 du code de la santé publique)** (p. 4470) : son amendement n° 1 : délai maximum pour la déclaration des actes exécutés en France ; adopté ; (p. 4471) : ses amendements n° 2, 3 et 4 : rédactionnels ; adoptés ; son amendement n° 5 : le médecin prestataire de services est tenu de respecter les règles professionnelles en vigueur dans l'Etat où il effectue sa prestation ; adopté ; amendement n° 11 de M. Jacques Henriet. **Article 10 (art. L. 414)** (p. 4472) : son amendement n° 6 de coordination ; adopté ; son amendement n° 9 : suppression des dispositions prévoyant la preuve devant le conseil départemental de l'Ordre d'une connaissance minimale de la langue française ; adopté ; son amendement n° 10 : attestation d'honorabilité préalable à la demande d'inscription au tableau de l'Ordre ; retiré ; (p. 4473) : **Article additionnel** : son amendement n° 8 : dépôt par le Gouvernement, tous les deux ans, d'un rapport retraçant les flux migratoires de médecins, le volume des prestations de services ; les conditions d'application de la présente loi ; adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 171)** [18 décembre 1976], rapporteur (p. 4697) : le problème linguistique. Le contrôle d'une connaissance suffisante de la langue confié au médecin inspecteur départemental de la santé ; (p. 4698) : les deux amendements du Gouvernement modifient profondément le contenu du dispositif retenu par la commission mixte en ce qui concerne la preuve d'une connaissance suffisante de la langue française. Les craintes du Sénat en ce qui concerne une éventuelle discrimination contraire aux directives européennes à l'égard des médecins des autres Etats de la communauté (manière dont se matérialise la preuve de la connaissance de la langue, critères selon lesquels le médecin inspecteur régional apprécie si cette connaissance est suffisante, pouvoir du Conseil de l'Ordre) ; (p. 4699) : le Gouvernement sera probablement contraint de déposer sur le bureau des assemblées un nouveau projet de loi modifiant des dispositions imparfaitement étudiées. **Article 10 (art. L. 413 du code de la santé publique)** (p. 4700) : accepte les amendements n° 1 et 2 du Gouvernement.

BERTAUD (JEAN), sénateur du Val-de-Marne (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DEPOT

Rapport d'information déposé, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée, du 13 au 25 février 1976, par une délégation de cette commission chargée d'étudier les principaux problèmes économiques de l'Iran (n° 364) [22 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976]. — **Aviation civile et météorologie** (p. 3683) : le percement d'un tunnel sous la piste de l'aéroport de Faavaa, à Tahiti.

Equipement et ports [30 novembre 1976] (p. 3718) : les conséquences de l'installation du périphérique à proximité de Saint-Mandé ; (p. 3719) : l'insonorisation nécessaire.

Education [2 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3853) : la nationalisation des collèges d'enseignement secondaire ; les problèmes posés par la demi-pension ; les différences de coûts entre l'enseignement primaire et le secondaire.

BEULLAC (CHRISTIAN), ministre du travail (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Serge Boucheny (n° 1891) : prérogatives des comités d'entreprise dans l'industrie automobile [9 novembre 1976] (p. 3092, 3093) : l'embauche d'économistes par les comités d'entreprise. Le droit d'information des comités en ce qui concerne la marche de l'entreprise (organisation et gestion). Les entreprises Peugeot, Saviem et Berliet ne violent pas la loi sur les comités d'entreprise. La rémunération de l'économiste au service du comité ne peut être imposée à l'employeur. Elle ne peut non plus être assurée par le comité lui-même.

M. Jean Cluzel (n° 1851) : réforme de la procédure d'augmentation des allocations familiales [9 novembre 1976] (p. 3093, 3094) : les allocations n'ayant pas le caractère d'un revenu professionnel ne peuvent progresser comme les rémunérations. Le Gouvernement a préféré la création d'une prestation nouvelle : le complément familial, et a choisi une progression régulière des allocations familiales calquée sur l'évolution des prix. La politique globale de la famille du Gouvernement, son coût.

Mme Catherine Lagatu (n° 1898) : cumul d'une pension personnelle et d'une pension de reversion [19 novembre 1976] (p. 3349) : les difficultés financières des conjoints survivants. L'apport de la loi du 3 janvier 1975 : le cumul total ou partiel d'une pension personnelle et d'une pension de reversion. Les problèmes de la sécurité sociale, particulièrement ceux du financement. Le coût d'une extension du cumul.

M. Louis Boyer (n° 1900) : conséquences pour les laboratoires du remboursement de certaines spécialités pharmaceutiques [19 novembre 1976] (p. 3350) : la lutte contre le déficit croissant de l'assurance maladie. Les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du plan de lutte contre l'inflation.

Mme Catherine Lagatu (n° 1899) : situation des ouvrières de la haute couture [19 novembre 1976] (p. 3350) : les rémunérations professionnelles et les classifications hiérarchiques se situent dans un cadre purement contractuel. Les salaires pratiqués dans la couture parisienne.

Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 1883) : augmentation anticipée des cotisations de sécurité sociale [19 novembre 1976] : l'augmentation des taux des cotisations d'assurances sociales maladie et vieillesse (décret du 29 septembre 1976 prenant effet le 1^{er} octobre 1976). Les nouveaux taux applicables aux salaires versés en octobre. Certains employeurs seront autorisés à appliquer les anciens taux sur les salaires afférents au mois de septembre 1976 et remis jusqu'au 15 octobre 1976.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396)** [7 octobre 1976]. — **Deuxième lecture.** — **Discussion générale** (p. 2654) : aligner les salariés agricoles sur ceux de l'industrie et du commerce. L'indemnisation des victimes d'une faute inexcusable du chef d'entreprise.

Améliorer la prévention (formation à la sécurité, conception des installations, contrôle des machines, surveillance des produits). Les sanctions pénales. Les nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail.

Article 1^{er} (p. 2655) (art. L. 231-3-1 du code du travail) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Louis Boyer. Accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Labèguerie. Son sous-amendement n° 21 : prise en compte des diminutions de productivité seulement dans la mesure où elles sont notables ; adopté. **Article 2 B** (art. L. 231-3-2) (p. 2656) : reprend l'amendement n° 18 de M. Louis Boyer ; rejeté. **Article 2** (art. L. 231-7) : accepte l'amendement n° 19 de M. Louis Boyer ; (p. 2657) : accepte l'amendement n° 23 de M. Pierre Sallenave. **Article 5** (art. L. 263-2) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 et 11 respectivement de MM. Michel Labèguerie et Edgar Tailhades. **Article 9** (art. L. 231-4 du code du travail [titre III, livre II] ; (p. 2660) : accepte l'amendement n° 12 de M. Edgar Tailhades. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques, n° 3 de M. Michel Labèguerie, et n° 13 de M. Edgar Tailhades. Accepte l'amendement n° 14 de M. Edgar Tailhades. **Article 10** (art. L. 231-5) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Michel Labèguerie (p. 2661). **Article 11** (art. L. 231-5-1) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Edgar Tailhades. **Article 14** (art. L. 263-3-1) ; (p. 2662) : accepte les amendements identiques n° 5 de M. Michel Labèguerie et n° 8 de M. Jean Bac. (p. 2663) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean Bac. Souligne que les sanctions financières peuvent dans certains cas se révéler insuffisantes chaque fois que les règles de sécurité sont violées, des sanctions complémentaires se justifient (publication, affichage...).

Article 23 (art. L. 468) : son amendement n° 22 : il est interdit de se garantir par une assurance contre toute conséquence de la faute inexcusable (faute de l'employeur ou d'un employé) ; retiré. Explique qu'il ne faut avoir aucun scrupule à sanctionner durement une faute inexcusable ; (p. 2664) : le chef d'entreprise condamné peut de toutes façons étaler ses paiements sous forme de cotisations pendant une durée de vingt ans. Ralliement à son texte de MM. Michel Labèguerie, André Méric et Jean-Marie Bouloux, auteurs des amendements n° 6, n° 16 et n° 20 ; (p. 2665) : déclare que la faute inexcusable est une notion spécifique du droit social et n'a pas à s'appliquer dans la fonction publique communale. Amendement n° 25 de M. Etienne Dailly ; (p. 2666) : convaincu par M. Léon Jozeau-Marigné, retire son amendement n° 22 ; (p. 2667) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. André Méric, repris par M. Robert Schwint. **Article 32 bis** (p. 2668) : s'oppose aux amendements n° 7 et 24 respectivement de MM. Michel Labèguerie et Hector Viron ; (p. 2669 et suiv.) : la spécificité du problème de la sécurité dans les mines ; (p. 2671) : répond à M. Jean Filippi en ce qui concerne les études gouvernementales dans ce domaine ; (p. 2672) : son amendement n° 26 : application de la législation sur les C. H. S. aux chantiers du bâtiment et des travaux publics dans des conditions fixées par décret ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger** (n° 407) [19 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2772) : le dispositif dans lequel s'inscrit le projet ; la politique du Gouvernement en ce qui concerne les Français résidant à l'étranger, particulièrement les plus jeunes d'entre eux. Le projet s'inspire des propositions formulées par le groupe de travail interministériel présidé par M. Bettencourt ; (p. 2773) : les difficultés dues aux différences de situation des Français de l'étranger en matière de protection sociale (régime des « détachés » et des « expatriés »), les contraintes financières et les limites du système (principe de territorialité). L'amélioration de la situation des « expatriés » ; les problèmes des salariés recrutés localement et de leurs cotisations.

Article 1^{er} (art. L. 769 du code de la sécurité sociale) (p. 2774) : accepte les amendements n° 1 et 2 de M. Louis Gros. (Art. L. 770) : accepte l'amendement n° 3 de M. Louis Gros. (Art. L. 771) : accepte l'amendement n° 4 de coordination du même auteur. (Art. L. 772) : accepte l'amendement n° 5 de M. Louis Gros. (p. 2275, 2276) : son sous-amendement n° 17 : de forme ; adopté ; son amendement n° 18 : condition touchant la substitution de la pension de vieillesse à la pension d'invalidité ; adopté ; (p. 2776) : accepte les amendements n° 6 et 7 de M. Louis Gros. Répond à M. Charles de Cuttoli en ce qui concerne le principe de la continuité de la couverture sociale. (Art. L. 779) (p. 2777) ; accepte les amendements n° 8 et 9 de M. Louis Gros.

Article 2 (art. L. 768) : accepte l'amendement n° 10 de M. Louis Gros. **Article 4** : accepte les amendements n° 19 et 20 du même auteur. **Article 5** (art. 1263-1 du code rural) (p. 2778) : accepte les amendements n° 11, 12 et 13 de M. Louis Gros ; (p. 2779) : accepte, après une modification rédactionnelle, l'amendement n° 14 de M. Louis Gros ; accepte les amendements n° 15 et 16 du même auteur.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** [28 octobre 1976]. **Article 32 bis** (p. 2971) : son amendement n° 1 : les C. H. S. compléteront l'action des délégués mineurs et des délégués permanents de la surface ; adopté.

Répond à M. Hector Viron que l'existence des délégués mineurs et des délégués permanents de la surface ne sera pas remise en question.

Vote sur l'ensemble (p. 2971, 2972) : l'apport du texte à la prévention des accidents du travail (droit à la formation à la sécurité, médecine du travail, préparations et substances dangereuses...).

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Travail et santé. — I, II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976].

Réponse à M. Hector Viron (p. 4018) : l'affaire du Parisien libéré.

Réponse à MM. Maurice Blin, Marcel Fortier, André Méric et Lucien Grand : leurs rapports le dispensent d'exposer point par point les mesures prévues pour 1977.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi (p. 4019) : l'emploi. L'assainissement économique est le seul véritable garant d'une politique de plein emploi. La vie de toute entreprise nécessite une perpétuelle adaptation à l'environnement.

Réponse à M. Hector Viron : entend être un ministre de l'emploi véritable et non pas le ministre de l'assistance. La situation de l'emploi n'est pas satisfaisante. L'activité du marché du travail. Il existera toujours une marge d'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Améliorer le dispositif de connaissance de l'emploi.

Réponse à MM. André Méric et André Bohl : le problème des statistiques de l'emploi. Pour une meilleure harmonisation des offres et des demandes d'emploi. Le rôle de l'agence nationale pour l'emploi et de l'A.F.P.A. La croissance de ces organismes et l'amélioration de leurs résultats ; (p. 4020) : le problème du niveau des effectifs de l'agence nationale pour l'emploi. L'A.F.P.A. ne doit pas devenir un ersatz d'éducation nationale.

Rechercher une optimisation de l'utilisation des moyens parallèlement à leur développement (notamment au niveau local). Favoriser la création d'emplois et éviter les licenciements. Des actions multiformes doivent permettre de répondre à une crise elle aussi multiforme.

Réponse à M. Maurice Blin : le caractère préventif des actions envisagées. Faire face à la situation des jeunes et des femmes qui représentent la moitié des demandeurs d'emploi nouveaux.

Réponse à M. Louis Jung : l'artisanat et la création d'emplois. Pour une nouvelle approche du problème de l'apprentissage.

Réponse à M. André Bohl : les conventions de chômage partiel. La convention entre l'Etat et les entreprises sidérurgiques.

Réponse à MM. André Méric et Maurice Blin : le réexamen des règles d'indemnisation du chômage. L'abaissement des taux de cotisation par l'U.N.E.D.I.C.

L'amélioration des conditions de travail : un domaine privilégié des relations conventionnelles entre partenaires sociaux. Les objectifs du VII^e Plan en matière de réduction de la durée du travail. La mensualisation. Le problème des accidents du travail.

Réponse à M. André Bohl : le rôle des émissions télévisées dans la prévention des accidents du travail. L'uniformisation des conditions de protection. Le cas particulier de la fonction publique. La création d'une commission d'hygiène et de sécurité au ministère du travail. Le problème du travail pour les handicapés ; (p. 4021) : la publication des décrets de la loi d'orientation du 30 juin 1975.

Réponse à M. Bernard Lemarié : la surveillance médicale des travailleurs. Les réformes dans l'entreprise. La définition d'un bilan social à communiquer au comité d'entreprise. L'intérêt logique, politique et dynamique de ce bilan. Les relations du travail.

Réponse à M. André Méric : les effectifs de l'inspection du travail.

Réponse à MM. Marcel Fortier, Lucien Grand, André Bohl, Jacques Pelletier, Bernard Lemarié et Louis Jung : la sécurité sociale. Sa généralisation. L'harmonisation des régimes. Les difficultés financières. Leurs causes (ampleur des améliorations apportées au système, évolution démographique défavorable, organisation financière). Les risques d'un déséquilibre profond et durable. Les mesures de redressement de caractère immédiat. La nécessité de s'attaquer à ce problème dans sa totalité. L'avenir de la sécurité sociale est l'affaire de tous les Français. Le Gouvernement compte lancer une campagne d'information pour un changement des comportements.

Les priorités du Président de la République : augmenter le minimum vieillesse et refondre les prestations familiales servies sans condition de ressources. La fiscalisation des ressources de la sécurité sociale pourrait conduire à majorer de 21 p. 100 l'impôt sur le revenu.

Réponse à MM. Marcel Fortier et Bernard Lemarié : la concertation avec le Parlement. La consultation des partenaires sociaux. La pharmacie.

Réponse à M. Lucien Grand (p. 4022) : les retards dans la publication des textes d'application de plusieurs lois. Les cliniques de la Charente-Maritime.

Réponse à M. Jacques Henriot : la démographie de la France. La dénatalité. L'amorce d'un renversement de tendance. L'absence d'explication satisfaisante de ce phénomène. La politique familiale ne doit pas être un sous-produit de la politique démographique. Comment relancer la natalité sans contrarier la liberté des couples.

Les problèmes des travailleurs immigrés. Lutter contre la prolifération de décisions technocratiques prises par les services centraux. La politique suivie par le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés. La suspension de l'immigration. L'immigration familiale. L'assouplissement de la réglementation des cartes de travail. L'égalité juridique dans les domaines sociaux et syndicaux entre Français et immigrés. La formation professionnelle des travailleurs étrangers et la promotion sociale de leurs femmes et de leurs enfants. L'alphabétisation. L'initiation à la langue française. Le réseau national d'accueil. Le financement de l'action en faveur du logement des immigrés. La définition d'une politique de retour ; (p. 4023) : le maintien des liens culturels avec les pays d'origine. L'action du fonds d'action sociale en faveur de la « formation retour ». Les moyens dont dispose le secrétaire d'Etat.

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 137). Deuxième lecture** [16 novembre 1976] (p. 4547) : les décrets d'application demanderont une longue préparation. Les améliorations apportées par le Parlement à ce texte. Le texte ne règle pas tous les problèmes.

BILLIEMAZ (AUGUSTE), sénateur de l'Ain (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1811, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant les industries mécaniques (défense de l'industrie de visserie-boulonnerie), posée le 26 mai 1976 (p. 1448). — Réponse le 25 juin 1976 (p. 1962).

Question orale avec débat :

Questions n° 190 de M. Abel Sempé, n° 182 de M. Jean Francou, n° 193 de M. Charles Allières, n° 217 de M. Raymond Courrière relatives à la politique viticole [11 mai 1976] (p. 969, 970) : les démêlés judiciaires de la maison Ramel.

INTERVENTIONS

Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3525) : l'inventaire des ressources potentielles d'énergie nationale. La possibilité de construire 5 barrages sur le Rhône. La commission de l'énergie hydraulique et marémotrice. Le rapport de cette com-

mission. La commission spéciale du Haut-Rhône ; (p. 3526) : les retombées bénéfiques de la construction de cinq barrages (assainissement des eaux du lac du Bourget, régularisation du débit du Rhône, irrigation, aménagement de plans d'eau, etc.). Les avantages des installations au fil de l'eau par rapport à ceux des barrages-réservoirs. Le prix du kilowatt/heure hydro-électrique. La longue durée de vie des installations hydroélectriques.

Transports [29 novembre 1976]. — **Section commune et transports terrestres**, rapporteur pour avis ; (p. 3647) : les problèmes économiques et techniques des transports. L'évolution des trafics des différents modes de transport. La part prédominante de la route (voiture particulière et autocar) dans le trafic de voyageurs et dans celui des marchandises (camion). Le déclin des voies d'eau, la progression des oléoducs. Le déficit de la S. N. C. F. La limitation tarifaire imposée. Le ralentissement des mouvements de voyageurs et la chute brutale du trafic de marchandises. La liaison à grande vitesse entre Paris et Lyon. Prévoir une halte à Saulieu, porte du parc national du Morvan. Permettre aux passagers du T. G. V. de se rendre rapidement à leur point d'arrivée. Le coup d'arrêt aux fermetures de lignes. Moderniser les lignes omnibus. Les transports en commun urbains. La R. A. T. P. L'augmentation du nombre des passagers des autobus. L'encombrement des voitures. Les actions visant les lignes ferroviaires (lignes 13 et 14, R. E. R., prolongation de la ligne de Sceaux) ; (p. 3648) : Renforcer les lignes périphériques. L'écart entre les tarifs et les prix de revient. Les transports urbains de province. Le recours à une subvention des employeurs. Les transports en commun parisiens sont privilégiés. Le financement des travaux des métros de Lyon et de Marseille. Le développement excessif du trafic routier et le sous-emploi de l'outil ferroviaire. La politique de prestige de la S. N. C. F. Les transports de marchandises sont négligés. Coordonner les moyens ferroviaires et routiers. Le financement des embranchements particuliers de la S. N. C. F. L'extension de la carte orange aux grandes agglomérations.

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3813) : les problèmes de l'eau et des barrages. L'aménagement du Haut-Rhône. La construction des barrages de Chautagne et de Belley. L'urgence des travaux à entreprendre. Les retards dans le lancement desdits travaux. Les avantages de l'énergie hydro-électrique.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits. — Etat C.** — Son amendement n° 141 : diminution des crédits du titre VI de l'Etat C (pour dénoncer l'insuffisance de l'aide de l'Etat aux collectivités locales pour la démoustication) ; retiré. Dénonce les inégalités entre régions dans la répartition de l'aide de l'Etat à la démoustication.

BILLIERES (RENÉ), sénateur des Hautes-Pyrénées (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTION

Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1977 (n° 64) [12 décembre 1976] (p. 4387) : les radicaux de gauche n'approuvent pas ce budget. La répartition équitable des sacrifices. L'austérité doit s'accompagner d'une lutte contre les inégalités. La limitation de la demande. Le chômage. L'abandon de la politique contractuelle des salaires.

BLANC (JEAN-PIERRE), sénateur de la Savoie (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1765 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Condition des travailleurs manuels) concernant les mesures en faveur des travailleurs manuels posée le 14 avril 1976 (p. 555). — Réponse le 12 octobre 1976 (p. 2663 à 2685).

Question n° 1798 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme) relative aux **hôtels et restaurants (politique hôtelière du Gouvernement)** posée le 6 mai 1976 (p. 916). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1568 à 1570).

Question n° 1810 à M. le ministre de la défense relative aux **pensions de retraite civiles et militaires (situation des militaires retraités)** posée le 26 mai 1976 (p. 1448). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, le 12 octobre 1976 (p. 2687 et suiv.).

Question n° 1846 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme) concernant **l'avenir du camping** posée le 28 juillet 1976 [J. O. du 5 août 1976].

Question n° 1889 à M. le ministre de l'agriculture relative à **la famille (politique du Gouvernement en faveur des familles de zones rurales)** posée le 21 octobre 1976 (p. 2847).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 10** (p. 2285) : son amendement n° 22 déposé avec MM. Francis Palmero et Charles Ferrant : laisser aux exploitants, au moment où se dégage une plus-value sur la cession de leur fonds, la possibilité de choisir, soit le régime prévu par le C. G. I., soit le régime prévu dans le présent projet de loi ; retiré ; (p. 2289) : son amendement n° 23, déposé avec MM. Francis Palmero et Charles Ferrant : exonérer les plus-values sur actif professionnel réalisées par les artisans ou les commerçants au moment de leur départ à la retraite ; retiré ; (p. 2290) : son amendement n° 24, déposé avec les mêmes collègues : cession d'un élément de l'actif immobilisé ; exonération des plus-values remplacées dans l'acquisition d'immobilisations nouvelles ; affectation de ces plus-values à l'amortissement du nouvel équipement ; retiré.

BLIN (MAURICE), sénateur des Ardennes (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi relatif à la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer (n° 253) [15 avril 1976].

Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation à la suite de la mission effectuée du 4 au 22 septembre 1975 en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (n° 272) [29 avril 1976].

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 376) [29 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer (n° 206)** [29 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 775) : comme en métropole et dans les départements d'outre-mer, les dettes de cotisation exigibles doivent être déclarées aux instituts d'émission dans les territoires d'outre-mer ; les entreprises qui tardent à régler leur cotisation bénéficient en effet d'un crédit dont les banques centrales doivent avoir la connaissance et le contrôle.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2037, 2038) : les objectifs du VII^e Plan ressemblent à des défis. La maîtrise de l'inflation est le véritable pari de ce Plan. L'importance de la stabilité monétaire. L'excédent commercial prévu est ambitieux. La fragilité des hypothèses sur les économies d'énergie et le développement des ressources nationales. Les investissements de l'Etat et des entreprises privées. L'accroissement de la pression fiscale. Les programmes d'action prioritaires. Le problème du

freinage des dépenses de fonctionnement de l'Etat. La lutte contre l'augmentation des dépenses de sécurité sociale. Les dépenses des collectivités locales. Les lacunes du VII^e Plan sur ce sujet. Le financement des investissements productifs. La priorité à l'investissement industriel. Les nécessités du redéploiement industriel. L'épargne. L'insuffisance des émissions d'obligations et d'actions.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2169, 2170) : notre système fiscal est inadapté aux exigences d'une économie moderne. Le projet tend à taxer les gains assimilés à des revenus, même sans intention spéculative.

Au cours des débats, le texte a perdu en clarté et en simplicité ce qu'il a gagné en réalisme. Exonérer les détenteurs de patrimoine modeste. La taxation des plus-values boursières est en contradiction avec les nécessités de l'orientation de l'épargne vers les placements productifs. Tenir davantage compte du réemploi des plus-values. Pénaliser le capital improductif sans favoriser d'abord le placement productif c'est ne traiter que la moitié du mal. Alléger l'imposition des petits contribuables grâce aux ressources procurées par la taxation des plus-values. Informer le Parlement de l'évolution de l'impôt nouveau.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2822) : l'incompréhension rencontrée par le Gouvernement dans le pays a plusieurs causes : la nouvelle situation économique liée à la crise du pétrole, la concurrence étrangère ; (p. 2823) : la lutte contre la hausse des prix ; les complices de l'inflation ; le retard dans l'information de l'opinion doit être comblé. Il importe de définir des choix précis, à long terme, en ce qui concerne la fiscalité, le système de sécurité sociale, les problèmes de l'emploi et le destin de l'entreprise. (p. 2824) : la discipline indispensable.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Travail et santé. — I, II. — **Section commune et travail, emploi, sécurité sociale** [6 décembre 1976], rapporteur pour la section commune et le travail (p. 4000) : l'augmentation du budget du ministère du travail est nettement supérieure à l'augmentation moyenne des dépenses de l'Etat. L'essoufflement de la reprise et la recrudescence du chômage. La participation des ministères de la santé et du travail aux charges des pensions civiles. La section commune bénéficie de programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. Le Plan confère un caractère prioritaire au problème de l'emploi. Le caractère limité de la somme affectée à la fonction de prévoyance (connaissance du marché de l'emploi, formation professionnelle, amélioration des conditions de travail). La connaissance et le contrôle, l'inspection du travail (p. 4001) : le rôle croissant de l'inspection du travail (licenciements, prévention des accidents). Renforcer les moyens de l'inspection, conformément aux objectifs du Plan. Beaucoup reste à faire pour que ce corps puisse faire face au développement de ses tâches. L'assistance aux travailleurs privés d'emploi. Le pourcentage de jeunes de moins de vingt-cinq ans parmi les demandeurs d'emploi. L'évolution inquiétante des offres d'emploi non satisfaites. Pas d'espoir d'une augmentation des créations d'emplois. L'évolution des effectifs et de la durée du travail.

L'aide aux salariés sans emploi. L'allocation d'aide publique. La garantie de ressources en faveur de certains salariés âgés de plus de soixante ans. L'allocation spéciale du fonds national de l'emploi en faveur des travailleurs de plus de soixante ans. L'allocation supplémentaire d'attente d'indemnité. Les dépenses entraînées par le versement des allocations pour chômage total. Les disparités du système actuel d'indemnisation (au niveau des bénéficiaires et du montant de l'allocation). Le chômage partiel et son indemnisation. Le réexamen du dispositif d'indemnisation du chômage. Le coût total de l'aide au chômage. La prévention (placement, mobilité et formation des travailleurs). Le rôle de l'Agence nationale pour l'emploi. Les dépenses de personnel de l'Agence. Les comportements de gestion de main-d'œuvre des entrepreneurs (recours au travail temporaire). La distorsion entre le type d'offres recueillies et les demandes disponibles ; (p. 4002) : les essais de placement infructueux. L'accroissement du chômage de longue durée. Du bon emploi du supplément de moyens mis à la disposition de l'Agence. L'élargissement des attributions du Fonds national de l'emploi. L'incitation à la mobilité des travailleurs. Les aides, actions spécifiques en faveur

des jeunes. Les problèmes liés à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. L'inadaptation de la formation professionnelle ou technique. La politique de l'apprentissage. La prolongation de la prime d'incitation à la création d'emplois. La faible progression du budget de l'A. F. P. A. (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes).

L'amélioration des conditions de travail. La création d'un secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs manuels. La modernisation du tri postal. Les objectifs du VII^e Plan. Le fonds d'amélioration des conditions de travail. Les deux chapitres budgétaires concernés par les actions menées dans ce domaine. Le reclassement des travailleurs handicapés. La formation des responsables syndicaux.

L'activité du ministère du travail en matière de population et de migrations. La diminution de l'entrée de la main-d'œuvre étrangère en France. La diminution très faible de la population active d'origine étrangère. La politique d'immigration familiale. Le logement des migrants. Le nouveau système de financement de ce logement (actions du fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants, du groupe interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre, de la Sonacotra). Le caractère inquiétant de la situation démographique en France. La continuation de la baisse de la natalité. Le faible niveau de l'accroissement total de la population française. En 1975, la population française n'a plus assuré son renouvellement. (p. 4003) : définir une politique globale de la famille. La subvention allouée à l'Institut national d'études démographiques. La priorité donnée par le VII^e Plan à la fonction de préparation à l'emploi sur la fonction d'assistance. La demande d'emplois féminins et la chute de la natalité. Développer le travail artisanal.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976], rapporteur pour avis (section marine) (p. 4116) : l'importance de la mer ; l'importance des ressources biologiques et minérales qu'elle contient ; (p. 4117) : l'exploration des fonds marins. L'extension à 200 milles nautiques des eaux territoriales. Les tâches de la marine : dissuasion nucléaire ; missions de police et de surveillance, de défense de nos intérêts maritimes ; assainissement des voies d'accès à nos ports. Les tâches de caractère public : l'assistance aux pêches ; lutte contre la pollution. Les moyens en matériel ; le tonnage global de notre flotte diminuera dans les prochaines années. La nécessité d'une véritable politique navale.

BOHL (ANDRÉ), sénateur de la Moselle (attaché administrativement au groupe U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 250) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature (n° 232, 1975-1976) (n° 252) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 336) [2 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature et introduisant un article 17-1 (n° 337) [2 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 395) [29 juin 1976].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 378) [29 juin 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1873, à Mme le ministre de la santé, concernant la pharmacie (statut des préparateurs en pharmacie) posée le 12 octobre 1976 (p. 2721).

Questions orales avec débat :

Questions n° 202 de M. Geoffrey de Montalembert, n° 208 de M. Pierre Brousse, n° 214 de M. Marcel Fortier, n° 206 de M. Georges Lombard, n° 211 de M. Paul Jargot, n° 209 de M. Edouard Bonnefous, n° 207 de M. Maurice Schumann, n° 215 de M. Léandre Létouart relatives à la politique d'aménagement du territoire [4 mai 1976] (p. 848) : problèmes du département de la Moselle et plus spécialement de la zone frontalière ; bassin charbonnier (La Moute ; Carling et Grosbliedestroff) ; cités minières, nécessité du classement en « zone critique » ; implantation de la société Ford ;

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 603) : la possibilité de concilier vie de famille et travail féminin et le niveau de ressources des familles sont les pierres de touche de ce projet ; créer un climat de confiance qui incite les foyers à vouloir avoir des enfants ; (p. 606) ; l'allocation des mères isolées ; le congé post-natal pour les femmes fonctionnaires et ses conséquences sur le calcul des retraites ; l'accès aux emplois de catégorie A dans la fonction publique ; les dispositions relatives au service national (dispense des pères de moins de 22 ans) ; des mesures trop fragmentaires qui n'engagent que fort peu les finances de l'Etat.

Article 1^{er} (art. L. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 620) : son amendement n° 2 : intitulé du titre 1^{er} ; extension du bénéfice de la loi aux pères seuls ayant charge d'enfants ; adopté ; son amendement n° 3 d'harmonisation ; adopté.

Article 2 : son amendement n° 4 d'harmonisation ; son amendement n° 5 d'harmonisation ; (p. 621) : son amendement n° 6 : revenu familial ; référence à la base mensuelle servant au calcul des allocations familiales ; rejeté ; s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu ; s'oppose à l'amendement de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues ; (p. 523) : son amendement rédactionnel n° 7 ; son amendement n° 8 : harmonisation ; s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues ; (p. 624) : s'oppose à l'amendement n° 41 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 9 : harmonisation ; son amendement n° 10 : bénéficiaires, femmes seules en état de grossesse médicalement certifié ; retiré ; (p. 625) : accepte l'amendement n° 32 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 12 : allocation due jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de trois ans ; adopté ; son amendement n° 13 : harmonisation ; accepte l'amendement n° 33 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues ; (p. 626) : **article 3** (art. 554 du code de la sécurité sociale) : son amendement n° 14 : harmonisation. **Articles additionnels** : accepte l'amendement n° 34 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues ; (p. 627) : accepte l'amendement n° 35 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues ; (p. 628) : **Article 4** : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 45 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 46 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues ; (p. 629) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu ; s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues ; (p. 630) : accepte l'amendement n° 51 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues ; demande que la discussion de l'amendement n° 52 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues soit jointe à celle d'un amendement ultérieur tendant à insérer un article additionnel après l'article 7.

Article 5 (art. L. 298) : ses amendements n° 15 et 16 : suppression de l'indemnité journalière de repos aux salariées étrangères, sous condition ; adopté. **Article 8** (art. 34 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959) (p. 631) : son amendement n° 17 : étendre aux mères adoptives le bénéfice du congé post-

natal; repoussé. **Article 9** (art. 47 bis de l'ordonnance de 1959) : suggère une majoration d'annuités de retraites en faveur des mères de famille fonctionnaires placées hors de leur administration pour élever leurs enfants; s'oppose à l'amendement n° 57 de M. André Aubry. **Article 17** (art. L. 31 bis et L. 34 bis du code du service national) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de M. Antoine Andrieux. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 37 de M. Robert Schwint.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature** (n° 232) [22 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 654) : l'extension aux femmes magistrats du congé post-natal ne pouvait être réalisée par une loi ordinaire; mais le projet de loi organique en discussion ne précise ni la définition ni les caractéristiques fondamentales de ce congé.

Article unique (5° de l'article 67 de l'ordonnance de 1958) (p. 654) : son amendement n° 1 : préciser la position de congé post-natal (harmonisation avec le projet n° 230); retrait.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. **Article 14** (art. L. 263-3-1) : soutient l'amendement n° 87 de M. Jean Franco (p. 1689, 1690); le retire en souhaitant que les recommandations des inspecteurs du travail en matière de sécurité soient toujours notifiées aux entreprises.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 315) [10 juin 1976]. — **Deuxième lecture**, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1719, 1720) : une politique familiale ne peut se limiter aux aspects purement démographiques, sociaux ou sanitaires. Le but du projet de loi, les modifications apportées au texte en première lecture par le Sénat et par l'Assemblée nationale. La commission demande à être éclairée sur la prise en compte des ressources servant de base au calcul de l'allocation de parent isolé. Les amendements proposés par la commission insiste pour que les mesures décidées soient applicables à partir du 1^{er} octobre 1976. **Article 2** (art. L. 543-10 à 14 du code de la sécurité sociale) (p. 1722) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 1723) : accepte l'amendement n° 23 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 1725) : apporte des améliorations rédactionnelles à l'amendement n° 24 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; accepte les amendements n° 14 et n° 16 respectivement de MM. Marcel Gargar et Louis Virapoullé auxquels se sont joints plusieurs de leurs collègues; (p. 1728) : son amendement n° 2 : date d'ouverture du droit à l'allocation de parent isolé; adopté; (p. 1729) : son amendement n° 3 dans la rédaction proposée par Mme la ministre de la santé; versement de l'allocation sur la foi du demandeur sous réserve du recouvrement par les caisses des sommes indûment versées à la suite d'une déclaration fautive; adopté; ses amendements de codification n° 4 et 5; adopté. **Article 3 quater** : son amendement n° 6 de coordination; adopté. **Article 3 quinquies** : son amendement n° 7 de coordination; adopté. **Article 4 bis** (p. 1730) : accepte l'amendement n° 15 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 9** : accepte l'amendement de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues soutenu par Mme Catherine Lagatu. **Article 11** : son amendement n° 8 de forme; adopté. **Article 13** (p. 1731) : son amendement n° 9 : après le congé post-natal, réintégration du personnel communal dans son administration d'origine; adopté. **Article 17 A** : ses amendements n° 10 et 11 de forme; adoptés; son amendement n° 12 : le chef de famille a la charge effective d'au moins un enfant; adopté. **Article 18** (p. 1732) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Jacques Genton. **Article 19** : s'oppose à l'amendement n° 20 du même auteur.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature et introduisant un article 17-1** (n° 232) [10 juin 1976]. — **Deuxième lecture**, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1733) : une nouvelle position administrative : le congé postnatal; l'aménagement purement formel apporté par l'Assemblée nationale.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 395) [30 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2041) : la commission mixte est parvenue à un accord sur les quatre articles restant en discussion (art. L. 543-12 du code de la sécurité sociale relatif au versement de l'allocation de parent isolé; art. L. 758-2 du même code relatif

à l'extension aux départements d'outre-mer de cette allocation; art. 15 du projet concernant le congé post-natal de certaines mères adoptives; art. 22 relatif à la date d'entrée en vigueur du texte.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374) [30 juin 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2044 à 2046) : la primauté des finalités sociales de la croissance. Les inégalités concernant l'emploi, la vie sociale, la maladie. Modifier les conditions de travail en secteur tertiaire trop important. Une politique de soutien de l'emploi pas assez vigoureuse. La vie sociale et la nouvelle politique de la famille. La restructuration du corps social. Les problèmes de santé. La sécurité sociale. Le rôle de l'Etat dans l'application du Plan.

Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2081) : son amendement n° 24 : inscrire dans le livre I^{er}, au chapitre III, que le montant de l'allocation parentale « sera modulé en fonction du revenu global de la famille »; précise que son texte permet de n'exclure *a priori* aucune famille du droit à la future prestation; (p. 2085) : son amendement n° 25 : associer le Parlement au réexamen concerté du système de protection sociale; retiré; (p. 2085, 2086) : son amendement n° 26 : ne pas exclure une budgétisation plus poussée des dépenses de la sécurité sociale; non retenu par le Gouvernement. Pose le problème des charges indues supportées par le régime général de la sécurité sociale.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Travail et santé. — I, II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] (p. 4010) : les Français ont transformé leur sentiment d'insécurité face au chômage en une revendication d'égalité. Les statistiques doivent être plus précises. La distorsion existant entre les crédits à l'emploi et les crédits de l'aménagement du territoire. Les mesures spécifiques concernant les zones de conversion minière de la Moselle. L'exemple des mines de fer et de la sidérurgie. La sécurité du travail dans l'entreprise.

Améliorer les conditions du travail manuel. Les textes d'application de la loi d'orientation pour les personnes victimes d'accidents du travail. La complexité des régimes sociaux. La protection de base est souvent complétée par un système soit de mutuelle, soit d'assurance. Le phénomène est en contradiction avec l'objectif de solidarité nationale dans le domaine social.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4167) : La réforme des finances locales et l'aide apportée aux collectivités locales après la création du fonds d'équipement ont mis en évidence certaines anomalies dans les départements de l'Est. Le système du coefficient correcteur avec les autres départements. La Moselle subit un préjudice certain. La moyenne par habitant des attributions du fonds d'équipement des collectivités locales. Le coefficient correcteur doit être révisé.

BOILEAU (ROGER), sénateur de Meurthe-et-Moselle (rattaché administrativement au groupe U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 14 de M. Roger Quilliot relative à la participation des communes à la construction des C.E.S. [26 octobre 1976] (p. 2939, 2940) : les propositions de la commission Guichard. La construction des établissements scolaires du premier cycle. Les critiques du rapport de la Cour des comptes (système de financement, calcul du coût théorique, acquisitions financières). L'accélération des procédures de réalisation des projets (diminuer les dépassements de crédits). L'amélioration de la qualité architecturale et des techniques de construction des bâtiments.

La commission régionale chargée de l'examen des projets de décoration. Le développement de l'éducation préscolaire en milieu rural; (p. 2944) : les constructions scolaires en Meurthe-et-Moselle.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. Article additionnel après l'article 1^{er} : soutient l'amendement n° 17 dont il est l'auteur avec M. Richard Pouille.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4159) : la situation de la police française; la parité entre la gendarmerie et la police est logique et normale; le déroulement de la carrière du gardien de la paix; la situation des personnels en tenue par rapport à celle du personnel en civil et des cadres supérieurs; les travaux de la commission présidée par M. Racine; l'absence de création d'emploi dans les services actifs de la police nationale et de la sécurité civile; la formation des gardiens de la paix est trop brève; la situation faite aux employés contractuelles; la situation des personnels de la police municipale et rurale; les problèmes des retraités de la police et des veuves de policiers; (p. 4160) : le rapport du groupe d'étude des problèmes posés à l'information par les actes de violence; la situation des collectivités locales; pour la mise au point d'une charte des collectivités locales; le rapport Guichard ne permet pas d'adapter des ressources nouvelles, modernes et évolutives, aux structures actuelles; définir les conditions de l'autonomie financière des collectivités locales; la charge anormale et considérable qui résulte de la prise en charge par les départements du personnel des préfectures; la situation financière des communes; les réductions des chapitres permettant d'attribuer les subventions d'équipement; la progression des impôts locaux.

BONNEFOUS (EDOUARD), sénateur des Yvelines (G. D.).

NOMINATIONS

Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de poser un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant création et organisation de la région parisienne (n° 229) [2 avril 1976].

Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le contrôle des entreprises publiques en 1976 (n° 421) [8 juillet 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1730 à M. le ministre de l'économie et des finances concernant une éventuelle diminution des primes d'assurance automobile, posée le 21 février 1976 [J. O., Débats, 26 février 1976] (p. 206). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [4 juin 1976] (p. 1560, 1561).

Question n° 1736 à M. le Premier ministre sur le rôle du Parlement et la place de la télévision dans les débats politiques, posée le 4 mars 1976 [J. O., Débats, 11 mars 1976] (p. 253, 254). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement) [4 juin 1976] (p. 1564, 1565).

Question n° 1766 à M. le Premier ministre relative aux mesures prises contre la publicité faite aux films de violence, posée le 14 avril 1976 (p. 555). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat à la culture, le 4 juin 1976 (p. 1577 à 1579).

Question n° 1817 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux sessions parlementaires (concomitance des sessions du Parlement et des conseils généraux), posée le 3 juin 1976 (p. 1555). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le 18 juin 1976 (p. 1878, 1879).

Question n° 1878 à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, relative à la peine de mort, posée le 14 octobre 1976 (p. 2754). — Réponse le 9 novembre 1976 (p. 3089).

Question n° 1879 à M. le ministre des affaires étrangères relative à la coopération (conférence de Colombo), posée le 14 octobre 1976 (p. 2754). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 9 novembre 1976 (p. 3090, 3091).

Questions orales avec débat :

Question n° 200 à M. le Premier ministre relative aux conséquences de l'échouage d'un pétrolier géant sur les côtes de l'île d'Ouessant, posée le 2 avril 1976 (p. 334, 335). — Discutée le 13 avril 1976 (p. 493 et suiv., p. 504 et suiv.); survie des mers; super-pétroliers; flotte de complaisance; catastrophe du Torrey-Cañyon; dégazage en mer.

Question n° 209 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant le coût de la politique d'aménagement du territoire et de l'environnement et ses conséquences sur l'emploi, posée le 2 avril 1976 (p. 335). — Discutée le 4 mai 1976 (p. 835 à 837) : le nécessaire compromis entre les nécessités de la croissance et le désir des Français de vivre dans un environnement de qualité. L'aménagement du territoire doit parer aux dangers de l'industrialisation et de l'urbanisation qui menacent la qualité de la vie; la continuation de la croissance de Paris et de sa région; ses méfaits; les métropoles régionales connaissent les mêmes problèmes que Paris. La politique des villes moyennes est trop limitée; l'échec des villes nouvelles; le déclin des zones rurales; l'affaiblissement de la région Rhône-Alpes.

Les déséquilibres écologiques provoqués par l'industrialisation; la lutte contre la pollution; les déséquilibres sociaux et financiers engendrés par la concentration urbaine; aménagement du territoire et inflation; les propositions de la commission de l'aménagement du VII^e Plan; pourquoi l'aménagement du territoire dépend-il du ministère de l'intérieur? L'indignation de M. Jérôme Monod devant les obstacles dressés contre la politique d'aménagement.

Question n° 42, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les collectivités locales et le Sénat, posée le 26 octobre 1976 (p. 2956).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 174) [3 avril 1976], rapporteur pour avis. **Discussion générale**: le district de la région parisienne; (p. 429, 430): les dépenses et ressources de la région; le conseil régional. **Article 5** (p. 442, 443): son amendement n° 36: création d'un établissement public chargé des actions régionales en faveur des espaces verts; adopté. **Article 12** (p. 446): soutient l'amendement n° 77 qu'il a déposé avec M. Dailly; son amendement n° 38: désignation d'un sénateur représentant de la région par chacun des groupes parlementaires du Sénat; retiré. **Article 27** (article 1607 du code général des impôts): taxe spéciale d'équipement. **Article 28** (p. 460): déclare irrecevable, en vertu de l'article 40 de la Constitution, l'amendement n° 28 de M. Mignot. **Article 34**: s'interroge sur la date de la première réunion de l'assemblée régionale (p. 463).

— **Deuxième lecture** (n° 263) [27 avril 1976]. **Article 12** (p. 736 à 738): son amendement n° 2, déposé avec M. Etienne Dailly: le bureau de chaque assemblée peut décider l'attribution préalable d'un siège à chacun des groupes existant en son sein et comptant un ou plusieurs membres élus dans la région; adopté.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 266) [13 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1014): oppose la pollution accidentelle soulignée par les affaires d'Ouessant et de la Corogne, à la pollution systématique que le projet tend à réglementer; le droit international actuel est insuffisant; la portée limitée de la convention d'Oslo; les problèmes posés par le déversement de déchets radioactifs ou les opérations d'incinération en mer; les améliorations que les projets actuels apportent; (p. 1015): un responsable unique est nécessaire dans ces domaines; la difficulté de définition de normes maximales; les lacunes du projet de loi et les pénalités insuffisantes; insuffisance des règles de la responsabilité internationale en matière de pollution marine.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature** (n° 269) [18 mai 1976]. — **Discussion générale**. (p. 1075): utilité d'un « code de l'environnement »; nécessité d'un texte; les études d'impact et les mesures compensatoires; la pollution de la faune et de la flore; les animaux domestiques; les réserves naturelles; (p. 1076): la protection des espaces boisés particulièrement dans la périphérie des grandes villes; la nécessité d'une politique cohérente en matière d'espaces verts; le rôle des associations; (p. 1077): des efforts sont indispensables au niveau de l'éducation, la télévision, la coopération européenne.

Article 5 (p. 1092): son amendement n° 66: arrêtés de protection signés par le ministre chargé de la protection de la nature et le ministre de l'agriculture. **Article 19** (p. 1107): son amendement n° 67 soutenu par M. Robert Parenty: application aux infractions à la protection de la nature déterminées par le projet des pénalités prévues en matière cynégétique; adopté; accepte le sous-amendement n° 87 du Gouvernement. **Article 24 quater** (p. 1110): s'interroge sur les intérêts qui seront retenus pour l'agrément des associations.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260) [19 mai 1976]. — **Article 6** (article L. 123-1 du code de l'urbanisme). (p. 1153): son amendement n° 191: faire définir par un décret en Conseil d'Etat les dérogations mineures exceptionnelles aux règles du P. O. S.; retiré.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290) [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1302, 1303): le contrôle du secteur public de l'économie. Le rôle de la Cour des comptes. La nécessité de renforcer ses effectifs. La finalité et la nature du contrôle des entreprises publiques.

Article 6: (p. 1343): son amendement n° 8: préciser que c'est de plein droit que la Cour des comptes exerce toutes les compétences énumérées par la présente loi; adopté; (p. 1344): son amendement n° 9: préciser que la Cour des comptes est également compétente pour assurer la vérification des comptes et de la gestion des sociétés anonymes dans lesquelles l'Etat possède la majorité du capital social, adopté; son amendement n° 10: contrôle des filiales et sous-filiales et des participations des entreprises semi-publiques; adopté; (p. 1345): son amendement n° 11: étendre le contrôle de la Cour des comptes aux

organismes bénéficiant, à un titre quelconque, du concours financier des entreprises publiques et de leurs filiales, adopté; accepte le sous-amendement n° 39 du Gouvernement à son amendement n° 11; son amendement n° 12: délier du secret professionnel les agents des services financiers des entreprises nationales vis-à-vis non seulement des magistrats de la Cour des comptes mais également vis-à-vis des conseillers maîtres en service extraordinaire et vis-à-vis des rapporteurs chargés d'assister la Cour; adopté; son amendement n° 13: publication par la Cour, tous les ans et non plus tous les deux ans, d'un rapport d'ensemble sur l'activité des entreprises contrôlées par elle; (p. 1346): rectification de son amendement n° 13: publication tous les deux ans seulement du rapport dans lequel ne doivent plus obligatoirement figurer les réponses des ministres de tutelle et des présidents des entreprises; adopté; son amendement de coordination n° 14.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** (n° 321) [8 juin 1976] (p. 1613): l'importance de la protection civile; nécessité d'un programme réel dans ce domaine.

— **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** [30 juin 1976] (p. 2028): l'excellente collaboration entre la Cour des comptes et la commission des finances du Sénat; le rapport de la Cour est étudié par un rapporteur spécial de la commission des finances avant la discussion budgétaire; le contrôle par la Cour des entreprises publiques; la lutte contre le gaspillage et la tendance à l'augmentation de la pression fiscale.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]: **Article 1^{er}** (p. 2197): la nécessité d'une taxation renforcée de la spéculation; (p. 2198): rappelle l'importance de la spéculation immobilière en région parisienne et la nécessité d'une véritable politique d'aménagement du territoire; les dérogations; (p. 2199): demande la parole pour le rapporteur du Conseil économique et social, M. Pierre Uri. **Article 2 A** (p. 2208): son amendement n° 123: ajouter au prix d'acquisition le montant des honoraires ayant rémunéré les consultations fiscales demandées par les assujettis à l'occasion d'une cession; adopté. **Article 5** (p. 2229, 2230): l'évaluation des cessions sur les parts des S. A. R. L.; souligne le rôle indispensable du Sénat.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2263): les conditions de travail du Sénat. **Article 7** (p. 2266): s'oppose à l'amendement n° 168 du Gouvernement; souligne la différence considérable existant entre S. A. R. L. et sociétés cotées; estime que l'amendement du Gouvernement tend à bouleverser le statut des S. A. R. L. Même si elles ne font pas l'objet d'un cession, les parts de S. A. R. L. seront évaluées dans le cadre de l'estimation de la valeur des patrimoines résultant de l'adoption de l'amendement n° 47 de la commission (seuil des 500 000 francs); (p. 2296): **article additionnel après l'article 12**: son amendement n° 124: rapport annuel présenté au Parlement sur l'application et les conséquences du texte en discussion; adopté. (p. 2297, 2298): accepte les modifications proposées par M. le ministre de l'économie et des finances (le nombre des fonctionnaires employés, la valeur des bénéfices imposés, la sincérité des déclarations des contribuables).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25) [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2810 à 2812): limiter l'excessive croissance des dépenses publiques; l'abus de la méthode des collectifs. La décélération des investissements et l'augmentation des crédits de fonctionnement; l'augmentation de la dette publique; l'augmentation trop forte des crédits de la défense nationale; le contrôle des entreprises publiques; l'aggravation constante de la fiscalité n'est qu'une solution de facilité dans la lutte contre l'inflation; les dépenses de prestige inutiles; l'impôt sur le capital est inopportun, son instauration nécessiterait la mise en place d'une véritable imposition fiscale.

Le problème des actions, des obligations, du capital immobilier, de l'entreprise; le caractère injuste de l'impôt sur le capital dans un pays à monnaie fondante; les conséquences néfastes d'un excès d'impôt; combattre en priorité l'évasion fiscale; pas de nivellement par l'impôt; le chômage; la trop grande importance de la main-d'œuvre étrangère; l'emploi des jeunes; l'épargne à long terme n'a pas profité de la croissance économique; la crise de la Bourse; la part des obligations est trop forte; l'épargne n'est pas orientée vers les investissements créateurs d'emplois et productifs.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article 3** (p. 2898) : s'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Hélène Edeline (p. 2905) ; à l'amendement n° 57 de M. Marcel Gargar. (p. 2906) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud.

— **Projet de loi des finances pour 1977** (n° 64).

Première partie.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 3424) : les suites données au rapport annuel de la Cour des comptes ; en 1975, 80 p. 100 des recommandations de la Cour ont été suivies d'effet ; la nomination d'un rapporteur spécial chargé par le Sénat d'examiner les critiques de la Cour et leurs effets. **Article 2** : (p. 3432, 3433) : craint que la publicité de l'impôt ne serve aux criminels à fixer leurs rançons. **Articles additionnels** (p. 3436) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet ; déclare qu'il ne faut pas aggraver la mésentente actuelle entre les contribuables et l'administration.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. — **Article 15** (p. 3487) : le problème de l'inflation importée ; l'ensemble du système établi pour la taxation des produits pétroliers devra être incessamment révisé.

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976]. **ETAT B** (p. 3575) : soutient l'amendement n° 85 de M. René Monory et Georges Lombard. Regrette le procédé qui consiste pour le Gouvernement à s'opposer, au moyen d'une loi de finances, au texte d'une loi adoptée par les deux assemblées ; la compétence territoriale de la Cour de Versailles ; (p. 3576) : l'extension de la juridiction parisienne.

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3591) : les conséquences du développement de l'automatisme ; les perturbations dans le réseau téléphonique restent nombreuses ; la mauvaise distribution des journaux ; l'atmosphère qui règne dans les services du secrétariat d'Etat aux P. T. T. ; l'un des départements ministériels les plus utiles à l'économie française.

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3634, 3635) : le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; le dépôt prochain du projet de loi relatif à l'île de Mayotte.

Transports [29 novembre 1976]. — **Section commune et transports terrestres** (p. 3652) : la contribution de M. Fourcade à l'institution d'un contrôle de la Cour des comptes sur la gestion des entreprises publiques ; le concours du Sénat pour assurer la publicité de ce contrôle ; nationalisation ne doit pas être synonyme de déficit ou de mauvaise gestion ; les sommes recueillies par les comités d'entreprise dans le secteur public.

Aviation civile et météorologie (p. 3669) : la question des aéroports situés en région parisienne est mal étudiée : « On ne fait pas une politique des aéroports contre les populations ».

Qualité de la vie. — I. — **Environnement** [1^{er} décembre 1976] (p. 3802) : la défense de la nature est devenue un problème d'une exceptionnelle gravité à cause de l'évolution de la civilisation. Les effets psychologiques des espaces verts. Critique les retards dans l'utilisation des crédits de paiement accumulés depuis trois ans. En ce qui concerne l'eau : souhaite que les amendes soient si fortes que les industriels trouvent plus d'avantages à lutter contre la pollution. L'action internationale indispensable à la lutte contre la pollution marine ne paraît pas, dans l'immédiat, réalisable. La lutte contre les pavillons de complaisance (p. 3803) : la coordination des services placés sous l'autorité d'autres ministres pour lutter contre la pollution. La politique urbaine : le manque d'espaces verts adéquats dans les villes. Souligne les faibles moyens de l'agence des espaces verts ; les actions à entreprendre. L'importance des inégalités écologiques ; la nécessité de mener une action sur le plan régional. Indique sa méfiance à l'égard de la prolifération des associations et des candidats écologiques aux diverses élections. La crédibilité des commissions des sites (p. 3804) : les prochaines assises internationales de l'environnement ; la nécessité d'un véritable aménagement du territoire. Le rôle primordial qui devrait être donné à l'audio-visuel dans la lutte contre la pollution ; la place de l'éducation. Le sort des élèves de l'institut d'écologie près d'Orléans. L'attachement des jeunes à la lutte contre les nuisances. L'organisation des fêtes de l'arbre.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4160) : la conférence nationale des institutions locales prévue dans le rapport Guichard. Il faut éviter la dépendance des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat. Le système des subventions. S'interroge sur la nécessité de créer cette conférence nationale, institution supplémentaire.

(p. 4161) : seules les assemblées délibérantes sont habilitées à légiférer sur les questions d'imposition et de ressources locales. Le statut d'établissement public administratif de la conférence nationale.

Services du Premier ministre (*suite*). — I. — **Services généraux** (*suite*) [11 décembre 1976] (p. 4257) : la formation des jeunes. Les conséquences du chômage des jeunes sur la démographie. L'insuffisance des crédits destinés au conservatoire national des arts et métiers.

Comptes spéciaux du Trésor [11 décembre 1976] (p. 4299) : un budget « fourre-tout ». Faire un effort de rationalisation pour la présentation des comptes spéciaux.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 59** (p. 4353) : se déclare favorable à l'amendement n° 184 de M. Max Monichon ; (p. 4358) : la précipitation des débats budgétaires. Le Parlement n'a aucun contrôle sur le budget social de la Nation. Le caractère marginal des modifications résultant des débats parlementaires. La reconduction automatique des services votés. La mise à jour de ces crédits par la Cour des comptes. La révision des crédits d'aide économique. Les raisons de l'interdiction faite au Parlement de transférer des crédits. L'impossibilité de remettre en question les priorités du budget ; (p. 4359) : les choix du Gouvernement ne doivent pas rester intangibles. Les erreurs commises par l'Etat dans la gestion des finances publiques (taxe professionnelle, évaluation du coût de la main d'œuvre étrangère, La Villette, la rénovation des Halles, le centre Beaubourg, le plan calcul, le Concorde). Lutter contre l'inflation des dépenses publiques ; (p. 4360) : l'augmentation excessive de la fiscalité. Reconsidérer la fiscalité des produits pétroliers. La fiscalité génératrice d'inflation. L'impôt direct permet-il de diminuer les inégalités sociales ? L'accroissement des impôts frappe le plus les classes actives de la nation. L'impôt est plus lourd à supporter en période de récession. Il finance des réalisations de prestige inutiles. Une fiscalité excessive stérilise l'investissement ; (p. 4361) : l'augmentation de la charge du Trésor au titre de l'aide à l'exportation (couverture des risques, bonifications d'intérêt, prêts). Les contribuables paient les biens vendus aux pays insolubles. La consolidation puis la remise des prêts. Ces procédés faussent le bilan de notre commerce extérieur. Nous finançons nous-mêmes notre excédent. L'insuffisance des exportations des P.M.E. Renoncer pour notre pays à toute politique exagérée de grandeur. Réconcilier les Français et leur administration.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. — **Art. 60** (p. 4584) : le problème des entreprises nationales. Le rapport de la Cour des comptes publié annuellement sur ce sujet. La situation de l'E.D.F., de Renault et de la S.N.C.F. Les difficultés d'étude du budget du C.E.A. Le personnel mis à la disposition de la Cour des comptes pour effectuer ces contrôles.

BONNET (CHRISTIAN), *ministre de l'Agriculture* (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974). — (Gouvernement Barre du 27 août 1976.)

DEPOTS

Projet de loi, déposé avec MM. Jean-Pierre Fourcade et Michel Durafour, portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 194) [31 décembre 1975. Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Projet de loi, déposé avec M. Jean Lecanuet, portant abrogation des articles 295, 296, 336 et 337, alinéa 2, du code rural (n° 204) [6 février 1976. Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Louis Jung (n° 1726) : **jus de pomme** (fabrication et exportation) [11 mai 1976] (p. 924, 925) : réglementation communautaire ; variétés de fruits ; exportation ; marché international ; concours de F. E. O. G. A. pour l'exportation vers les pays du tiers-monde ; distributions gratuites ; arrachage de certaines variétés de pommiers.

M. Pierre Carous (n° 1741) : **modification du taux de la taxe d'usage des abattoirs** [11 mai 1976] (p. 925) : difficultés des collectivités locales avec leurs abattoirs ; péréquation ; éta-

blissement prochain d'un dispositif de normalisation des conditions de concurrence entre établissements diversement modernisés (p. 926) : réduction du nombre des abattoirs publics au bénéfice des abattoirs privés; incidences sur les prix à la consommation; mécanismes d'affectation.

M. Raymond Brosseau (n° 1744) : forêts (Essonne : sauvegarde des espaces forestiers [11 mai 1976] (p. 926) : subventions; prêt du Crédit agricole; contribution du F. I. A. N. E.; décision prise par le préfet de région.

M. Léandre Létouart (n° 1903) : situation particulière des communes minières en matière de construction de piscines [19 novembre 1976] (p. 3353) : l'opération « mille piscines ». L'utilisation de piscine « Tournesol » dans les zones minières est délicate. Les communes, particulièrement dans le Nord-Pas-de-Calais, ont la possibilité de choisir le modèle approprié à leurs terrains.

M. Jean Cluzel (n° 1868) : dispositifs de sécurité sur les tracteurs agricoles [19 novembre 1976] (p. 3354) : grâce à l'aide apportée par l'Etat, 6 500 tracteurs ont déjà pu être équipés d'un dispositif de protection efficace. La constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier ces problèmes. La commission d'études des machines dangereuses utilisées en agriculture. L'information des organisations professionnelles et de la mutualité agricole.

M. Bernard Talon (n° 1886) : indemnisation des communes forestières sinistrées [19 novembre 1976] (p. 3354, 3355) : les atteintes portées par la sécheresse au capital forestier. L'aide en temps normal de l'Etat aux communes forestières, l'aide exceptionnelle, le rôle du fonds forestier national.

Questions orales avec débat de :

M. Michel Kauffmann (n° 178) (cf. 1975) : revalorisation de l'indemnité viagère de départ [11 mai 1976] (p. 927) : évolution des ressources des retraités depuis 1968; politique d'installation des jeunes agriculteurs; (p. 928) : retraite de base et allocation du F. N. S.; jurisprudence du Conseil d'Etat; prime d'apport structurel.

M. Robert Schwint (n° 185) : octroi d'une garantie de revenu aux producteurs de lait à gruyère [11 mai 1976] (p. 929) : il est impossible au Gouvernement de garantir aux producteurs le paiement d'un prix déterminé, ce qui serait contraire à la réglementation communautaire; développement de la production dans d'autres régions que l'Est central; (p. 930) : exportation; production du « bleu de Bresse »; titulaires d'appellations d'origine; problème du stockage privé; aires régulatrices du marché; nécessité du développement des exportations (mesures protectionnistes des Etats-Unis); paiement du lait à la qualité (loi dite Godefroy).

M. Edgard Pisani (n° 85), **M. Jean Cluzel** (n° 192), **M. Roland Boscary-Monsservin** (n° 218) : relatives à la politique agricole [11 mai 1976] (p. 938) : la loi du marché ne règne pas sur les marchés agricoles.

Réponse à M. Edgard Pisani : analyse des marchés mondiaux et de leur organisation; politique agricole des Etats-Unis; difficultés des productions méridionales.

Réponse à M. Roland Boscary-Monsservin (p. 939) : production de blé, sucre et oléagineux; difficultés d'une planification; importance de la continuité en politique agricole. Il y a des limites à une politique d'incitation.

Réponse à M. Jean Cluzel : les problèmes de l'élevage et l'évolution du crédit destiné à l'agriculture. L'inélasticité de la demande intérieure rend nécessaire une politique d'exportation (concurrence des pays climatiquement et socialement favorisés, concurrence limitée à certains produits tel le champignon, concurrence du quart monde et des Etats-Unis). Evolution des prix agricoles et industriels; (p. 940) : crise du machinisme agricole; le crédit agricole a été amélioré; évolution des prix à la production et à la consommation; politique de maintien à la terre (mesures en faveur des jeunes agriculteurs). Continuité de la politique agricole du Gouvernement. Conseil supérieur d'orientation des productions agricoles et de gestion générale des marchés; spécialisation régionale; faiblesse de la politique agricole commune (problème des montants compensatoires); (p. 941) : les deux problèmes de la politique agricole commune; le budget supplémentaire et les charges issues du désordre monétaire; la ligne politique du Gouvernement; importance de l'exploitation familiale; importance de l'Europe et du marché international.

Réponse à M. Emile Durieux (p. 949) : la taxe sur la production betteravière et le financement du B. A. P. S. A.

Réponse à M. Max Monichon : la mauvaise année 1974; la tenue au printemps de la conférence annuelle; le nombre élevé de participants rend difficile la participation des rapporteurs spéciaux de l'Assemblée nationale et du Sénat; la publication en 1976 d'un rapport sur l'évolution des revenus en agriculture; les problèmes de revenus; le crédit agricole; les plus-values; l'habitat rural; le statut de la femme de l'exploitant.

Réponse à MM. Max Monichon, Jacques Boyer-Andrivet et Roger Houdet (p. 950) : la gemme et les vins blancs; la politique agricole commune; la coexistence dans la communauté de pays à vocations différentes (industrielle, agricole ou commerciale).

Réponse à M. Pierre Tajan : les arboriculteurs du Tarn-et-Garonne.

Réponse à MM. Geoffroy de Montalembert, Jacques Boyer-Andrivet et Raymond Guyot (p. 951) : les textes d'application concernant le statut du fermage; la prévention de la désertification des campagnes; la politique des exportations et les industries agricoles et alimentaires.

M. Abel Sempé (n° 190), **M. Jean Francou** (n° 182), **M. Charles Alliès** (n° 193), **M. Raymond Courrière** (n° 217) : la politique viticole [11 mai 1976].

Répond à M. Abel Sempé (p. 961) : au sujet de la distillation des vins siciliens, des importations en provenance de ce pays; impossibilité de fixer les contingents quantitatifs; les conditions de contrôle de ces importations; la nécessité de revalorisation du prix de la distillation; le problème du cognac et des alcools de céréales; importance des droits fiscaux qui frappent le vin dans les pays du Nord de la Communauté.

Répond à M. Jean Francou (p. 962) : en ce qui concerne les origines des difficultés de la viticulture française; rappelle les mesures prises par le Gouvernement et leur incidence (règlement communautaire, contrats de stockage); dénomination des vins issus de coupages; actions de contrôle; une politique de la qualité (l'office du vin, la multiplication des actions de promotion, augmentation de la consommation des vins V. D. Q. S. et des vins d'appellation contrôlée).

Répond à M. Charles Alliès (p. 963) : en ce qui concerne l'office du vin (création, compétence, O. N. I. B. E. V.); le rapport Bentegeac et les accords méditerranéens (la Grèce et l'Espagne).

Répond à M. Raymond Courrière : au sujet des événements de Montredon; l'attitude du Gouvernement et l'activité des interlocuteurs officiels.

Répond à M. Edgar Tailhadès (p. 970) : sur l'action du Gouvernement et la distillation, du contrôle de l'application des dispositions communautaires par les Italiens, les prestations viniques; les contrôles effectués en Italie; les avantages des montants compensatoires; le système du prix minimum au bénéfice des vins de qualité.

Répond à M. Marcel Souquet (p. 971) : en ce qui concerne la rénovation du vignoble et la campagne antivin.

Répond à M. Jean Péridier : au sujet de la distillation.

Répond à M. Raymond Guyot : sur l'endettement des viticulteurs (p. 972) et sur les prix à la consommation des produits agricoles, pour les calendriers d'importations.

M. Jean Cluzel (n° 5), **M. Jean Nayrou** (n° 1) et **M. Louis Brives** (n° 4) : conséquences de la sécheresse [19 novembre 1976] (p. 3364). *Réponse à M. Jacques Eberhard* : lors du vote de la loi de finances rectificative, le groupe communiste a refusé une aide de 5 milliards 500 millions en faveur des agriculteurs les plus atteints par la sécheresse. Les chiffres cités par l'orateur du groupe communiste en ce qui concerne l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs. La pression exercée par les activités d'amont et d'aval sur l'agriculture. L'endettement des agriculteurs.

Réponse à M. Jean Nayrou : les propos tenus sur la première chaîne de télévision en ce qui concerne l'Ariège. Les ingénieurs du génie rural. La modulation des aides suivant les départements en fonction de l'intensité de la sécheresse. Le cas du département de l'Ariège (indemnisation pour la sécheresse, définition des zones défavorisées).

Réponse à M. Louis Brives (p. 3365) : le choix de la solution fiscale pour l'aide aux agriculteurs. La mise à l'étude d'un report d'incorporation en faveur de jeunes agriculteurs ou de fils d'agriculteurs sinistrés. Les enseignements de la sécheresse sur le plan hydraulique. L'étude du problème à l'échelon européen. La situation du département du Tarn. Le décret du 17 novembre. La mise en place avant la fin du mois de novembre du dispositif administratif permettant la dévolution concrète des aides.

Réponse à M. Jean Cluzel : la formation professionnelle des agriculteurs. La télé-promotion rurale. La maîtrise des sols. Les G. F. A. (groupements fonciers agricoles). L'installation des jeunes agriculteurs; (p. 3366) : la maîtrise des principaux

facteurs de production. La création de lacs collinaires. Les C. U. M. A. (coopératives d'utilisation du matériel agricole). Diminuer notre dépendance de l'étranger pour les matières importées. Le prix du soja produit en France. La maîtrise des techniques de l'évolution génétique. La lutte contre la brucellose. L'identification pérenne des animaux. La maîtrise de la commercialisation. Les industries agro-alimentaires. Le financement par la Communauté des opérations de stockage et de transformation. L'adhésion à la Communauté de nouveaux Etats méditerranéens. Renforcer la compétitivité de nos produits. Les conséquences de la crise monétaire internationale pour le développement de la politique agricole commune; (p. 3367) : les objectifs de notre agriculture et le niveau des prix agricoles. La France aime son agriculture.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3888) : l'importance des affaires sociales de l'agriculture; (p. 3889) : le vieillissement de la population agricole. L'évolution des différentes prestations. L'exonération des retraités.

Réponse à M. Jean Gravier : les congés de maternité.

Réponse à M. André Aubry : les coefficients d'adaptation ; le plafonnement de l'Amexa.

Réponse à M. Michel Moreigne : les crédits du F.N.S. dans le B.A.P.S.A. Les conditions d'octroi du fonds national de solidarité aux agriculteurs ; l'indemnité compensatrice dans le cadre des prestations familiales.

Réponse à M. Michel Kauffmann : les pensions d'invalidité des conjointes ; le paiement de cotisations à l'Amexa.

Réponse à M. Lucien Grand : l'aide ménagère aux personnes âgées.

Réponse à M. Marcel Nuninger : la subvention réservée aux caisses d'assurance vieillesse agricole du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; le financement du B.A.P.S.A. ; la part des exploitants agricoles ; la répartition des charges du B.A.P.S.A. ; le vieillissement de la population agricole ; la progression des dépenses ; (p. 3890) : l'importance des aides aux bas revenus.

Réponse à M. Jean Gravier : l'amélioration du régime d'invalidité.

Réponse à M. Michel Moreigne : les prêts consentis aux jeunes ménages ; l'ensemble des dépenses sociales dont bénéficie l'agriculture. **Article 67** : la future prestation « congés-maternité » destinée aux agricultrices. **Article additionnel** (p. 3891) : son amendement n° 122 : suppression d'une taxe frappant les blés fourragers ; adopté.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3898) : la lutte contre l'inflation ; le projet de budget s'inscrit dans un contexte de rigueur ; l'approche comptable ne paraît pas satisfaisante pour apprécier l'intérêt de la pratique agricole commune.

Réponse à M. Roland Boscardy-Monsservin : le taux d'intérêt privilégié dont bénéficient diverses opérations rurales du fait de l'intervention des crédits d'Etat ; les dépenses en capital. Les crédits ouverts au bénéfice des organismes d'intervention.

Réponse à M. Michel Sordel : les plans d'actions prioritaires nationaux ; la recherche ; la promotion et le contrôle de la qualité. Les crédits de l'hydraulique et des adductions d'eau ; le maintien des crédits destinés aux bâtiments d'élevage ; les actions d'aménagement foncier et d'électrification rurale. La progression des bonifications d'intérêt ; (p. 3899) : les crédits du fonds d'action conjoncturelle.

Réponse à M. Michel Sordel : l'hydraulique ; les crédits complémentaires dégagés sur le F.E.O.G.A. L'effort supplémentaire qui sera fait en faveur des investissements agricoles.

Réponse à M. René Tinant : l'enseignement ; les actions de formation ; le rattrapage réalisé. Les crédits consacrés à l'équipement. leur répartition entre enseignement public et enseignement privé. Les moyens de fonctionnement tels qu'ils sont répartis entre les deux secteurs. Les aspects immuables que doit comporter la politique agricole pour conforter l'exploitation à responsabilité personnelle de type familial et corriger les disparités encore trop choquantes. L'utilisation de l'I.V.D. et des S.A.F.E.R.

Réponse à M. René Tinant (p. 3900) : les problèmes de l'A.N.D.A. ; les conditions de son action. L'amélioration des

conditions de vie ; l'installation des jeunes agriculteurs ; les difficultés de mise en œuvre d'une politique d'incitation. Les conditions d'octroi des aides aux agriculteurs particulièrement atteints par la sécheresse. Les prêts « calamité sécheresse pour 1976 ». Les disparités entre secteurs de production et entre régions. La politique de la montagne et la participation de la Communauté au paiement des indemnités. L'aide aux bâtiments d'élevage. La politique agricole commune dont l'avenir dépend largement des négociations commerciales multilatérales de Genève. Les rapports entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne dans le domaine des échanges agricoles. Rend hommage à M. Pierre Lardinois chargé du portefeuille de l'agriculture au sein de la C.E.E. ; (p. 3901) : la nécessité d'une organisation des marchés internationaux pour assurer une alimentation équilibrée du monde. Le rapport du Conseil économique et social sur les productions agricoles. Une réflexion s'impose après la sécheresse sur notre politique nationale et sur la politique agricole commune. La fragilité de l'agriculture française ; limites à l'augmentation de la consommation ; importance des exportations ; dépendance vis-à-vis de produits importés ; augmentation des coûts fonciers et d'équipement. Le rôle des chercheurs de l'institut national de la recherche agronomique. Le développement des industries agro-alimentaire. La primauté de la notion de compétitivité ; la nécessité d'un effort supplémentaire de contraction des coûts.

Réponse à M. Roland Boscardy-Monsservin : l'effort particulier réalisé en faveur de la prophylaxie.

Réponse à M. Michel Sordel (p. 3902) : l'importance d'un meilleur aménagement rural. La création d'une cellule de propositions sur la politique d'aménagement et de développement de l'espace rural. De prétendus agriculteurs ne doivent pas peser sur le B.A.P.S.A. Un effort de simplification doit être accompli. La concertation avec les dirigeants agricoles. L'élargissement éventuel de la Communauté à certains pays méditerranéens (l'Espagne particulièrement) ; la nécessité pour ces pays de stabiliser leur potentiel de production ; la révision préalable des règlements de base pour le vin, les fruits et les légumes ; nos producteurs doivent réaliser de notables progrès sur les plans techniques et commerciaux et dans le domaine de l'organisation économique. La mission attribuée par le Sénat à MM. Edgard Pisani et Michel Sordel en ce qui concerne l'élargissement éventuel de la Communauté. Evoque les problèmes posés par l'existence de montants compensatoires monétaires à des niveaux aberrants ; (p. 3903) : la politique agricole commune a été conçue en fonction de parités fixes. Les difficultés rencontrées depuis 1972. La capacité de résistance des exploitants français. L'importance des projets de loi de finances rectificative adoptés depuis quelques années. Le prix de notre sécurité alimentaire se mesure mieux quand on constate la dépendance énergétique de la France. Le coût de la fonction agricole doit s'analyser comme un dû et non point comme un don.

Réponse à M. Marcel Brégère (p. 3907) : la notion d'« impôt-sécheresse » est une invention ; rappelle le principe de non-affectation des recettes publiques. Les sommes inscrites dans les projets de loi de finances rectificative. Les contributions financières accordées par exemple aux entreprises nationales ne sont pas appelées « impôt entreprises nationales ».

Réponse à M. Emile Durieux (p. 3925) : les difficultés des producteurs de betterave. La limitation du taux de la taxe sur la betterave qui contribue à alimenter le B.A.P.S.A.

Réponse à M. Paul Caron, représentant M. Charles Zwicker : le niveau des prestations vitiques en Alsace. L'action du Gouvernement en faveur des viticulteurs. La réforme du règlement 816 (collaboration des services français et italiens de contrôle). Les distillations préventives. La passation de contrats de stockage à court terme. Les contrats de qualité. Le renouvellement de l'accord interprofessionnel. L'office national interprofessionnel des vins de table. Ces mesures sont toutes orientées autour d'une politique de qualité.

Réponse à MM. Octave Bajoux, Marcel Brégère, Léon David, Pierre Tajan, Charles Allès et Michel Moreigne : les problèmes européens. La tentation de repli sur soi. Les avantages du marché commun agricole ; (p. 3926) : l'application de la clause de sauvegarde à la production nationale de viande. La situation du marché de la viande est désormais satisfaisante. Ne pas attendre que le sous-approvisionnement puisse donner des arguments aux partisans d'un régime de moindre protection (nouveau règlement 815). L'importance des stocks de poudre de lait. Partout se pose un problème de maîtrise des produits laitiers. La consommation française de lait est faible. Les systèmes de prix pour avantager la production de viande par rapport à celle du lait. L'instauration de la taxe de coresponsabilité. La suspension des aides.

Réponse à M. Emile Durieux : la sélectivité des aides sécheresse. Le niveau des prix agricoles communs. Le rapport sur la réforme de la politique agricole commune présenté par le groupe socialiste du Parlement européen. Le point 14 de ce rapport sur « l'opportunité d'ouvrir le Marché commun aux produits agricoles des pays tiers ».

Réponse à MM. Marcel Brégèère, Charles Alliès et Edgar Tailhades : les surproductions, les limitations de cheptel; (p. 3927) : le budget doit être considéré dans son contexte; (p. 3928) : son amendement n° 115 : majoration des crédits du titre IV (1° identification pérenne généralisée; 2° renforcement des moyens de l'O.N.I.B.E.V.); adopté; son amendement n° 116 : diminution de crédits affectant ce même titre (crédits transférés aux dotations en capital pour l'enseignement à l'intérieur du ministère de l'agriculture); adopté; son amendement n° 117 : majorer les autorisations de programme du titre V (conséquence de l'amendement n° 116); adopté.

Réponse à M. Geoffroy de Montalembert (p. 3930) : modernisation et rénovation des immeubles d'habitation des exploitants et des salariés agricoles.

Réponse à MM. Jean Cluzel et Bernard Lemarié : électrification rurale; son amendement n° 118 : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI (conséquence de l'amendement n° 116); adopté. **Article 69 :** la prophylaxie collective.

BONNET (EUGÈNE), sénateur de la Haute-Garonne (apparenté au groupe R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1751 à M. le Premier ministre relative à l'emploi (interdiction du cumul), posée le 8 avril 1976 (p. 472). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux transports le 11 juin 1976 (p. 1766).

Question n° 1752 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative au Sénat (élection des sénateurs : participation de droit de tous les maires), posée le 8 avril 1976 (p. 472). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur le 11 juin 1976 (p. 1774).

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977. (n° 64).

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976]. — Aviation civile et météorologie (p. 3682) : l'article de M. Marcel Cavaillé dans la Dépêche du Midi du 27 novembre 1976. Le côté économique et social de ce budget. La technologie ne supplée pas l'absence de débouchés sur les marchés extérieurs. La nécessité d'une coopération avec les sociétés étrangères. Coopération ne veut pas dire sous-traitance. La création d'une grande industrie aéronautique sous le contrôle de l'Etat. L'avenir de l'Airbus. Le remplacement des Caravelle par des D. C. 9. Le rôle de la S. N. I. A. S. dans le programme Mercure 200. L'abandon par Air France de la ligne Tokyo—Papeete—Lima.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4126) : les problèmes des sous-officiers, des retraités de l'armée et des veuves de militaires; (p. 4127) : le regroupement des grades en fonction des échelles de soldes. La distinction entre ceux qui ont obtenu leur retraite avant 1962 et ceux qui l'ont obtenue après cette date pour l'attribution des pensions d'invalidité. De même pour la majoration de pension accordée aux anciens militaires ayant élevé au moins trois enfants et pour la pension proportionnelle des veuves de militaires, la date autour de laquelle s'opèrent les distinctions étant, cette fois, celle de 1964. L'assouplissement des règles du cumul en ce qui concerne les rémunérations perçues par les anciens militaires.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976] (p. 4273) : les rapatriés : la transmission du droit à indemnisation selon les règles successorales du droit commun. La liquidation prioritaire des dossiers des personnes les plus âgées. Le remboursement difficile des prêts de réinstallation consentis aux agriculteurs.

BORD (ANDRÉ), secrétaire d'Etat aux anciens combattants (Gouvernement Chirac, des 28 mai et 8 juin 1974). — (Gouvernement Barre du 27 août 1976.)

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Francis Palmero (n° 1712) : suppression de forclusions en matière de pensions militaires d'invalidité [6 avril 1976] (p. 403) : imprescriptibilité du droit à réparation incompatible avec le principe même des forclusions; création d'une attestation de durée de l'intégralité des services rendus dans la Résistance; valeur morale du titre d'ancien combattant et d'ancien résistant à sauvegarder.

M. André Rabineau (n° 1754) et M. Fernand Lefort (n° 1768) : règlement du contentieux des anciens combattants [18 mai 1976] (p. 1060 à 1063) : n° 1754 : les mesures qui seront inscrites dans le budget des anciens combattants pour 1977 tendent à la poursuite de la réalisation des objectifs définis en 1973 (notamment promotion des pensions). Réunion tripartite en juin sur le problème des pensions. Le cas des alsaciens et mosellans incorporés de force dans l'armée allemande. N° 1768 : rappelle quels sont les parlementaires conviés à la prochaine conférence tripartite d'information sur les problèmes des pensions des anciens combattants.

M. Fernand Lefort (n° 1767) : commémorations du 8 mai 1945 [18 juin 1976] (p. 1875) : la position du Gouvernement, la spontanéité du souvenir.

M. Jean Gravier (n° 1830) : règlement du contentieux des anciens combattants [19 octobre 1976] (p. 2760) : le rapport constant des pensions (réunion du groupe tripartite) (p. 2761) : des pensions de veuves et d'ascendants, la parité des taux de la retraite du combattant; l'attribution de la carte du combattant à tous les prisonniers de la guerre 1939-1945.

M. Pierre Petit (n° 1837) : programmations d'électrification rurale au cours du VII^e Plan [19 octobre 1976] (p. 2761, 2762) : le dispositif de financement appliqué pendant le VI^e Plan. Les mesures prises en 1974 (programme supplémentaire de la loi de finances rectificative). Le budget de 1975. Le nouvel inventaire du VII^e Plan.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3891) : les grandes masses de ce projet de budget; les crédits ne peuvent être que provisionnels; la place du budget des anciens combattants dans le budget général; les effectifs concernés; l'application du rapport constant; la reconstitution d'un réseau d'assistantes sociales dans les services départementaux; la dotation de l'office national; (p. 3982) : l'aide qui sera apportée en 1977 par l'informatique et la statistique.

Réponse à M. Edmond Sauvageot : l'effort accompli actuellement à l'institution nationale des invalides; ce budget confirme les objectifs de législation définis en 1973; la promotion des pensions et de la retraite du combattant; les veuves de guerre et les ascendants; rappelle la revision tripartite d'information sur le « rapport constant »; le véritable problème est de situer les pensions de guerre dans l'échelle des revenus; la notion de promotion des pensions; le règlement du contentieux; les anciens d'Afrique du Nord; la suppression des forclusions.

Réponse à MM. Marcel Souquet et Edmond Sauvageot : les forclusions sont levées pour l'octroi de la croix du combattant volontaire de la Résistance; les patriotes résistants à l'occupation; les mesures prises en faveur des veuves et des ascendants des prisonniers de guerre; (p. 3983) : la situation des anciens d'Afrique du Nord.

Réponse à MM. Louis Martin et Charles Ferrant (p. 3993) : les difficultés d'établissement de ce budget; (p. 3994) ; l'action déjà entreprise.

Réponse à M. André Méric : les revendications des anciens prisonniers de camps.

Réponse à M. Fernand Lefort : aucune des mesures prises par le Parlement n'a bénéficié du soutien du parti communiste.

Réponse à M. Robert Schwint : les mesures nouvelles, le nombre des veuves et des ascendants.

Réponse à M. Raymond Brun : l'augmentation de la retraite du combattant; les souhaits de M. Pierre Bouneau, responsable de l'U. F. A. C.

Réponse à M. Edmond Sauvageot : la promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire des camarades de la guerre 1914-1918.

Réponse à M. Louis Martin : le mérite combattant.

Réponse à M. Bernard Talon : l'appareillage.

Réponse à M. Louis Martin : les dossiers de pension d'internés résistants.

Réponse à MM. Fernand Lefort et Robert Schwint : l'âge de la retraite des déportés et internés ; l'attribution de la carte du combattant à tous les prisonniers de la guerre de 1939-1945 (sujet évoqué aussi par MM. Louis Martin et René Touzet).

Réponse à MM. Edmond Sauvageot, Marcel Souquet, Bernard Talon, Fernand Lefort, Robert Schwint, Raymond Brun, Louis Martin, Charles Ferrant, René Touzet et Michel Kauffmann : l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; les délais d'attribution ; (p. 3995) : l'obtention de droits identiques à ceux des autres anciens combattants ; la mention « hors guerre » ; la campagne double est le seul point où subsiste une différence avec les combattants des deux grands conflits mondiaux ; la retraite mutualiste.

Réponse à MM. Robert Schwint et René Touzet : le titre de reconnaissance de la nation.

Réponse à M. Marcel Souquet : le problème des cheminots anciens combattants ; les anciens combattants fonctionnaires et agents des services publics ; la situation des veuves de guerre ; la suppression de la condition d'âge exigée auparavant pour majorer les pensions des veuves de grands invalides ; les ascendants.

Réponse à M. Charles Ferrant : l'action sociale de l'office ; le plafond des ressources ; la situation des enfants et des orphelins infirmes ; la nécessaire simplification des formalités.

Réponse à M. Michel Kauffmann : les objectifs de législation ; le personnel du secrétariat d'Etat, particulièrement celui des services extérieurs ; le contentieux alsacien-mosellan ; la situation des évadés ; les anciens des camps soviétiques, particulièrement de Tambow.

Réponse à M. Jean-Marie Bouloux : la concertation avec le monde combattant (p. 3996) ; particulièrement dans le domaine du rapport constant.

Réponse à M. Charles Ferrant : la place du monde combattant dans la société ; espère que les mesures nouvelles proposées seront adoptées par l'ensemble des groupes.

Examen des crédits (p. 3997) : articles additionnels : évoque l'article 40 de la Constitution à l'encontre des amendements n° 87, 88, 89, 90 de M. Marcel Souquet ; (p. 3998) la promotion des pensions ; la mise en service du plan quadriennal ; la pension de veuve de guerre et la retraite du combattant ; préfère une voie souple et réaliste à l'engagement de déposer un projet de loi tendant à améliorer le niveau de vie des pensionnés ; demande à M. le président du Sénat l'application de l'article 41 de la Constitution à l'encontre de l'amendement n° 132 de M. Jean-Marie Bouloux.

Etat B. — Titre IV (p. 3999) : réponse à M. Etienne Dailly le délai de constitution de retraite accordé aux anciens d'Afrique du Nord ; les titulaires du titre de reconnaissance de la nation ; le relèvement du plafond de la retraite mutualiste.

BORDENEUVE (JACQUES), sénateur de Lot-et-Garonne (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

DEPOT

Proposition de loi déposée avec M. Henri Caillavet tendant à étendre aux bénéficiaires des lois n° 51-538 du 14 mai 1951 et n° 50-1027 du 22 août 1950 les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 et de son décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans (n° 353) [17 juin 1976].

BOSCARY-MONSSERVIN (ROLAND), sénateur de l'Aveyron (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 218, à M. le ministre de l'agriculture, posée le 15 avril 1976, relative à la politique d'orientation agricole tendant à régulariser les marchés agricoles (p. 585), discutée le 11 mai 1976 (p. 937) : importance de l'exploitation de dimensions humaine et familiale à responsabilité personnelle ; l'économie agricole doit s'imbriquer avec l'activité industrielle et artisanale ; importance de l'évolution depuis les quinze dernières années : sociale, structurelle, économique. Les résultats sont imputables à l'action organisée des agriculteurs eux-mêmes, des ministres de l'agriculture successifs, au stimulant communautaire ; l'avenir du Marché commun agricole. La règle d'or est l'équilibre entre l'offre et la demande au niveau national comme international. Exemple de la poudre de lait, l'équilibre ne sera atteint que par la prévision et l'orientation de la production ; (p. 938) : les différents organismes d'orientation. Il importe de mettre au point une répartition harmonieuse des productions avec concertation et moyens financiers. Une grande politique d'orientation est indispensable.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 3891) : choisit de commenter le budget de l'agriculture d'après le contexte dans lequel il s'insère. La politique agricole commune ; (p. 3892) : définition de cette politique qui doit être accompagnée par d'autres politiques communes. La compétitivité de l'agriculture française dépend de la stabilité de notre monnaie. L'agriculture première victime de l'inflation. Les trois affectations du budget revêtant un caractère impératif : 1° le B. A. P. S. A. ; 2° le F. E. O. G. A. ; 3° les bonifications d'intérêts. Le système du F. E. O. G. A. favorise l'essor de notre agriculture. L'ampleur de l'endettement de l'agriculture. Les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. L'adaptation de la production agricole aux conditions du marché (renforcement de la compétitivité des industries agro-alimentaires, amélioration de la productivité des élevages par la prophylaxie de la brucellose et par la sélection génétique, l'identification de la totalité du cheptel bovin, l'irrigation et l'assainissement dans l'Ouest et en Corse, la rénovation progressive du secteur des vins de table et le développement des protéines pour l'alimentation animale). Acclimater le soja en France. Le désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central. L'accélération de la départementalisation économique des D. O. M. (irrigation). L'accompagnement de l'exportation. Le renforcement du rôle du consommateur. La valorisation des zones rurales (amélioration des logements ruraux et lutte contre la désertification). La majoration des crédits de l'I. N. R. A. et la diversification de ses actions. Les déficiences pour les zones de montagne. Les zones de piémont ne figurent pas au budget ; (p. 3893) : les services publics ruraux. Les adductions d'eau et l'électrification rurale. La diminution des aménagements fonciers. La progression insuffisante des crédits à l'enseignement agricole public et privé.

BOSSON (CHARLES), sénateur de la Haute-Savoie (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification du traité de coopération en matière de brevets, ensemble un règlement d'exécution, fait à Washington le 19 juin 1970 (n° 45) [4 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la délivrance de brevets européens (ensemble un règlement d'exécution et quatre protocoles), faite à Munich le 5 octobre 1973 (n° 46) [4 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets, fait à Washington le 19 juin 1970 (n° 50) [4 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi relatif à l'application de la convention sur la délivrance de brevets européens, faite à Munich le 5 octobre 1973 (n° 51) [4 novembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 55, à M. le ministre des affaires étrangères, concernant les droits de l'homme (application des accords d'Helsinki), posée le 16 novembre 1976 (p. 3177).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261)** [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture.* — Article 1^{er} (p. 875) : la Haute-Savoie a beaucoup souffert de la multiplication des carrières, c'est la raison pour laquelle il s'oppose aux amendements identiques n°s 23, 27 et 29 respectivement de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand et Jean Francou.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la délivrance de brevets européens, faite à Munich le 5 octobre 1973 (n° 432)** [16 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3153 à 3155) : regrette le dépôt tardif de la convention de Luxembourg du 15 décembre 1975 (brevet communautaire). Le droit des brevets. Le manque d'harmonie des législations nationales. La loi du 2 janvier 1968 : maintien du système de l'enregistrement, mais la délivrance du brevet est assortie d'un avis documentaire établi par l'institut de La Haye. La France a joué un rôle essentiel dans l'internationalisation des brevets. La classification internationale des brevets. La convention de Strasbourg du 27 novembre 1963 sur l'unification du droit des brevets d'invention entre onze Etats européens dont les Six. Le traité de Rome a posé le problème des brevets en demandant d'éliminer les entraves à la libre circulation des produits.

Nécessité d'un système collectif européen concernant la propriété industrielle. Le « Patent Cooperation Treaty » conclu à Washington le 19 juin 1970. Le traité de Munich crée le brevet européen mais ne vise que les problèmes technico-juridiques. Il aboutit à la convention de Luxembourg. Le brevet européen constitue autant de brevets nationaux soumis chacun aux législations nationales dans leurs effets. Sur le plan international, le brevet européen est considéré d'après le traité de Washington comme un brevet régional. La commission demande au Gouvernement de renoncer à la clause de réserve prévue par le traité de Washington en ce qui concerne le recours à la cour internationale de justice de La Haye (différends concernant l'interprétation ou l'application des textes). Les brevets nationaux subsistent à côté des brevets européens ou communautaires. L'office de délivrance de Munich existe parallèlement à l'institut de La Haye, spécialisé, lui, dans la recherche de la nouveauté.

— **Projet de loi relatif à l'application de la convention sur la délivrance de brevets européens faite à Munich le 5 octobre 1973 (n° 433)** [16 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3156, 3157) : les questions de traduction, la défense nationale, l'application dans les territoires d'outre-mer.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité de coopération en matière de brevets, ensemble un règlement d'exécution, fait à Washington le 19 juin 1970 (n° 430)** [16 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3158, 3159) : la procédure d'obtention des brevets ; les institutions de l'Union ; l'assistance technique. Le développement de la science et de la technologie est favorisé notamment au bénéfice des perspectives de développement, la réserve concernant le règlement des différends.

— **Projet de loi relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets faits à Washington le 19 juin 1970 (n° 431)** [9 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3159) : le brevet régional ; les inventions susceptibles d'intéresser la défense ; les procédures de recours ; la date d'entrée en vigueur du traité.

BOUCHENY (SERGE), sénateur de Paris (Com.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à réorienter dans un sens social l'opération Italie (n° 113) [7 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1739 à M. le secrétaire d'Etat à la culture, concernant la protection du site de Vézelay, posée le 2 avril 1976 (p. 353). — Réponse le 4 mai 1976 (p. 812).

Question n° 1769 à M. le ministre de l'équipement (équipements socioculturels des grands ensembles), posée le 15 avril 1976 (p. 589, 590). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1461).

Question n° 1791 à M. le ministre des affaires étrangères, concernant les libertés publiques (Berlin-Ouest : respect des libertés démocratiques), posée le 30 avril 1976 [J. O. Débats 5 mai 1976] (p. 853). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 4 juin 1976 (p. 1581, 1582).

Question n° 1857, à Mme le secrétaire d'Etat à la culture, relative aux expulsions (expulsions d'artistes de la Cité Fleurie, à Paris), posée le 17 septembre 1976 [J. O. du 23 septembre 1976].

Question n° 1869 à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, relative aux fonctionnaires (respect du statut des fonctionnaires), posée le 7 octobre 1976 (p. 2675). — Réponse de M. le ministre de l'équipement le 5 novembre 1976 (p. 3064, 3065).

Question n° 1891, à M. le ministre du travail, relative aux comités d'entreprise (exercice des prérogatives des comités d'entreprise dans les firmes automobiles), posée le 21 octobre 1976 (p. 2847). — Réponse le 9 novembre 1976 (p. 3092, 3093).

Question n° 1924, à M. le ministre du travail, relative aux hôtels et restaurants (personnels de l'Hôtel Méridien) : licenciements, posée le 3 décembre 1976 (p. 3933).

INTERVENTIONS

— **Observations sur les propositions d'ordre du jour complémentaire pour le jeudi 15 avril 1976** [2 avril 1976] : souhaite voir le Gouvernement venir s'expliquer sur la cessation de la poursuite du programme Concorde (p. 337).

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976]. Article 2 (p. 439) : son amendement n° 41 : administration de la région Ile-de-France par le conseil régional ; repoussé. Après l'article 3 (p. 441) : son amendement n° 45 : veto du conseil général à toute fermeture d'entreprise impliquant des licenciements ; repoussé. Article 12 (p. 448) : son amendement n° 53 : désignation des représentants des communes au conseil régional par un collège identique à celui composé pour l'élection des sénateurs ; rejet. Article 21 (p. 452, 453) : son amendement n° 58 : réunion du conseil sur convocation de son président ; rejete.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1620, 1621) : la gauche défend les intérêts moraux et matériels des personnels militaires, des appelés et des professionnels. La spécificité des missions de la gendarmerie implique l'existence, pour son personnel, d'une échelle de solde indépendante. La vulnérabilité des industries de pointe travaillant en priorité pour la défense. La coopération internationale, telle qu'elle est conçue, exclut toute indépendance en matière de fabrication d'armements sophistiqués.

La défense française complémentaire de celle de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis. L'Allemagne de l'Ouest tourne l'interdiction qui lui est faite de posséder des armes atomiques et d'exporter du matériel militaire. Les travailleurs français des industries d'armement sont menacés dans leur emploi. L'utilisation et l'implantation des fusées Pluton.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 8 (p. 2896) : son amendement n° 53 déposé avec plusieurs de ses collègues : blocage des loyers au niveau atteint le 15 juin 1976 ; augmentation de la contribution patronale au logement ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3784) : la réticence du pouvoir face à la détente en Europe ; les suites de la conférence d'Helsinki. Stigmatise l'abandon de la politique d'indépendance à l'égard des Etats-Unis. La crise dans laquelle se débat l'Europe capitaliste. S'oppose à l'extension des pouvoirs du Parlement européen. Les « partis de l'étranger » créés par la droite européenne. Les communistes s'opposent à l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; (p. 3785) : la nécessité du désengagement nucléaire et du développement de la détente Est-Ouest ; le désengagement à l'égard des blocs militaires. L'atlantisme giscardien est contraire à l'intérêt de la France. S'inquiète des liens toujours plus étroits tissés avec l'Allemagne de l'Ouest. Souhaite la signature rapide de la convention consulaire avec la R. D. A. Demande une condamnation des pratiques scandaleuses qui constituent les demandes de renseignements adressées aux fonctionnaires européens. Stigmatise ces « chasses aux sorcières ». Regrette les liens privilégiés établis avec le roi du Maroc et le roi d'Espagne. Les bienfaits d'une politique de paix et de coopération en Algérie et au Moyen-Orient. Les grandes lignes de politique extérieure préconisées par le programme commun de gouvernement.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976]. — **Examen des crédits.** — Article 27 : les lacunes de ce budget (personnels et équipements). La défense nationale perd son caractère indépendant. La situation des retraités et des veuves. Pour une reconnaissance légale du droit au cumul d'une pension et d'une rémunération d'activité. Les appelés effectuant leur service en Allemagne fédérale sont défavorisés.

BOULIN (ROBERT), ministre chargé des relations avec le Parlement (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSE A LA QUESTION

Question orale de :

M. Henri Caillavet (n° 1847) : opposition à la réalisation de monopoles de presse [26 octobre 1976] ; (p. 2928, 2929) : les aides attribuées par l'Etat pour alléger les charges de fabrication des journaux d'information ; le projet de loi sur la fiscalité de la presse sera discuté au cours de la présente session ; la concentration des journaux anciens ; les créations de titres nouveaux. L'application de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse (publication de la liste des propriétaires, des rédacteurs, responsabilité réelle du directeur de la publication). L'attitude libérale des différents ministres successifs.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Information [1^{er} décembre 1976] (p. 3759) : rendre la presse moins vulnérable au jeu des lois économiques. Préserver la pluralité de la presse. La majorité des aides sont attribuées indirectement (tarifs postaux préférentiels et exonérations fiscales). Le projet de réforme de la fiscalité applicable à la presse. L'assujettissement de la presse à la T. V. A. Les pertes de recettes qui en résulteront pour le Trésor. Le régime d'option consenti aux périodiques. Le régime des provisions pour investissement de l'article 39 bis du C. G. I.

Réponse à M. Jean Francou (p. 3760) : les effets de la réforme de la fiscalité applicable à la presse. Le crédit budgétaire consacré aux abonnements que souscrit l'Etat à l'A. F. P.

Réponse à M. Henri Caillavet : le relèvement des tarifs des abonnements souscrits par les stations périphériques. Le remboursement à la S. N. C. F. des transports de presse. La diminution du tonnage transporté et le développement du procédé du fac-similé. La prise en compte du fac-similé (reproduction à distance) dans l'allègement des charges téléphoniques. Les remboursements sur les prix d'achat de certains matériels de presse. La revalorisation des moyens du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. Les crédits destinés au remboursement

des communications téléphoniques des correspondants de presse. Les recettes liées à la publication des annonces légales. La définition des minima de diffusion à remplir pour pouvoir publier des annonces légales ; (p. 3761) : l'objectif du projet de loi sur le régime fiscal de la presse. Le régime de l'exonération aboutissait à taxer d'autant plus une publication que ses ressources publicitaires étaient plus requises. *L'Humanité* n'a pas demandé à bénéficier de l'aide exceptionnelle. L'aide fiscale ne constitue pas le seul élément propre à redresser la situation de la presse. La concentration de la presse. Le pluralisme nécessaire. L'ordonnance du 26 août 1944. Les concentrations illégales peuvent être attaquées devant les tribunaux. Les transformations de la presse sont le signe de sa vitalité. Les nouveaux quotidiens créés depuis trois ans. Les projets de création pour les mois à venir. Les transformations techniques de la presse. La nécessité d'un ministre de l'information ou de la communication. Le service d'information et de diffusion. La situation de la Sofirad ; (p. 3762) : La Somera (installée à Chypre).

Réponse à M. Félix Ciccolini (p. 3764) : la volonté de mainmise du pouvoir sur l'information ; (p. 3765) ; l'ordonnance du 26 août 1944 concernant les personnes qui dirigent les journaux et les financer ; l'interdiction de prête-noms. Une espèce de « pudeur » a conduit à ne pas procéder à des contrôles qui eussent pu sembler contraires à la liberté de la presse. La justice a été saisie en ce qui concerne *France-Soir* et *Le Figaro*.

Réponse à Mme Lagatu : les aides exceptionnelles accordées à la presse et le journal *L'Humanité*. L'affaire du *Parisien libéré*. Regrette que certains faits accomplis par des syndicalistes aient été constitutifs d'entrave à la liberté du travail ; (p. 3766) : essai d'être un « ministre de la consommation ». L'aide à la presse d'information. La mise en chantier d'un statut de la presse. L'éventualité de crédits supplémentaires.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4222) : les exigences du service public (diffusion du message audiovisuel, respect des règles déontologiques, qualité des programmes) ; (p. 4223) : le service public doit atteindre le plus grand nombre par les moyens les plus appropriés (couverture des zones d'ombre, émissions vers l'étranger). L'accroissement des investissements de l'établissement public de diffusion T. D. F. Les aides de la D. A. T. A. R. aux régions défavorisées. Les programmes de radio en modulation de fréquence. Les émissions vers l'étranger. La concentration sur l'Afrique des moyens de diffusion en ondes courtes. Le financement des programmes par le ministère des affaires étrangères. Le rôle de l'institut national de l'audiovisuel. Les moyens les plus appropriés d'atteindre le plus grand nombre : La qualité du réseau de télévision par voie hertzienne. Les réseaux de câbles (antennes communautaires et télédistribution) ; les satellites ; (p. 4224) : La diffusion directe d'émissions par satellite est actuellement envisageable. La déontologie. La définition des règles par le haut conseil de l'audiovisuel. La programmation des émissions. Eviter que certains producteurs ou animateurs ne monopolisent les ondes. Laisser le soin aux conseils d'administration des sociétés d'aménager dans ce sens les grilles de programme sans recourir à la voie autoritaire du cahier des charges. La violence à l'écran. Le problème des émissions d'information. La qualité des programmes ; (p. 4225) : le mécanisme de répartition des recettes. Les dotations de redevances. L'utilisation de deux critères : la qualité et l'audience. La qualité à trois fois plus de poids que l'audience dans la répartition de la redevance. Les sondages sont néanmoins indispensables. La publicité de marques n'a aucune influence sur le programme. L'amélioration de la qualité des programmes passe par un développement des créations originales. Le problème de la S. F. P. L'encouragement donné à la création ne favorisera pas plus la S. F. P. que les autres producteurs. La survie de cette société ne paraît pas menacée pour autant. La grève des comédiens et des artistes ; (p. 4226) : accroître l'incidence financière de la qualité des programmes sur la répartition de la redevance. La coordination des programmes. La compensation de la suppression de la taxe radio. Le coût du recouvrement de la redevance. Les exigences du service public pour la radio et la télévision françaises (continuité et adaptation).

Réponse à M. Félix Ciccolini (p. 4234) : l'équilibre entre la publicité et les programmes de télévision. Les films de violence et d'horreur. L'information télévisé. La propagande en faveur de

Démocratie française. Le rôle des sondages. L'augmentation des effectifs.

Réponse de M. Michel Miroudot : l'augmentation du volume d'écoute de la 3^e chaîne. La répartition du patrimoine de l'ex-O. R. T. F.

Réponse à MM. Kléber Malécot, Michel Miroudot et Henri Caillavet : la télévision régionale ; (p. 4235) : la création d'une émission hebdomadaire (*Téléclub*).

Réponse à M. Kléber Malécot : l'organisation d'un débat sur le rapport Chavanon au sujet de la violence. Le problème de l'information au niveau européen.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : la télévision et la radio ne sont ni monopolistiques ni commerciales.

Réponse à M. Jacques Carat : les orientations de Radio-France. L'installation des émetteurs de Marseille et de Nice. La répartition des compétences entre Radio-France et F. R. 3.

Examen des crédits. — Etat E (p. 4236) : réponse à M. Jacques Habert : les émissions vers l'Amérique du Nord et le Canada. Les efforts en ce qui concerne l'Amérique latine. **Art. 50 :** son amendement n° 173 : transfert à Radio-France d'une dotation prévue à l'origine pour Antenne 2 ; adopté. Accepté le sous-amendement n° 193 de MM. René Monory et Jean Cluzel. **Article additionnel (p. 4237 et suiv.) :** s'oppose aux amendements n° 155 et 157 de M. Auguste Amic soutenu par M. Jacques Carat.

BOULOUX (JEAN-MARIE), sénateur de la Vienne (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. — **Article 14. — Article L. 263-3-1 :** son amendement n° 41, soutenu par M. Bernard Lemarié, coauteur : sanctions à l'encontre de l'entreprise qui ne présente pas un plan de réalisation dans le délai fixé ; adopté (p. 1692). — **Deuxième lecture** [7 octobre 1976] **Article 23. Article L. 468 :** son amendement n° 20 : (p. 2663, 2664) : interdiction à l'employeur de se garantir par une assurance contre toutes conséquences de la faute inexcusable ; retrait ; se rallie à l'amendement n° 22 du Gouvernement.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64) :**

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3992) : souligne l'ambiguïté qui paraît régner entre le secrétariat d'Etat et les associations ; les mesures nouvelles ; le rapport constant ; la « promotion des pensions » (p. 3993) ; l'escroquerie que constitue l'application du rapport constant depuis 1962 ; la commémoration du 8 mai 1945 ; la nécessité d'une concertation franche avec les associations dans le cadre d'une commission paritaire tripartite ; le plan quadriennal proposé par l'U. F. A. C. ; les grandes lignes du protocole d'accord entre le gouvernement belge et les associations d'anciens combattants pour le règlement du contentieux. — **Examen des crédits (p. 3997, 3998) :** **Article additionnel :** son amendement n° 132 déposé avec plusieurs de ses collègues ; dépôt avant le 2 octobre 1977 d'un projet de loi améliorant la vie des pensionnés de guerre ; prise en compte des conclusions d'une commission d'étude tripartite (Gouvernement, Parlement, organisations d'anciens combattants) ; irrecevable en vertu de l'article 41 de la Constitution.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976]. **Examen des crédits (p. 4296) :** les conséquences de la décision des Etats-Unis de majorer les tarifs douaniers frappant le cognac ; les conditions juridiques et fiscales de réalisation des contrats signés par des Français dans les pays en voie de développement.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976] (p. 4580) : **Article additionnel :** son amendement n° 24 soutenu par M. René Ballayer : traitement sur mémoire ou sur facture, passation de marchés par les maires pour un montant global dans l'année n'excédant pas 30 000 francs ; retiré.

BOUNEAU (PIERRE), sénateur des Landes (R. I. A. S.).

NOMINATION

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage, du règlement et d'administration générale.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. **Article 13 bis (p. 1104) :** son amendement n° 54, déposé avec M. Gérard Minvielle : consultation des collectivités intéressées avant l'agrément de certaines propriétés privées comme réserves naturelles volontaires ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64) :**

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976] **Article 46 (p. 3747) :** soutient l'amendement n° 93 de M. Max Monichon.

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3988, 3989) : son intervention, lue à la tribune par M. Raymond Brun.

BOUQUEREL (AMÉDÉE), sénateur de l'Oise (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Juge titulaire à la Haute Cour de Justice.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37). — Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3316) :** le groupe U. D. R. votera unanimement le projet car il laisse augurer d'une meilleure utilisation des crédits affectés au logement social ; d'autre part ce texte tend à promouvoir une plus grande justice au profit des utilisateurs.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64) :**

Deuxième partie :

Equipement et ports [30 novembre 1976] : rapporteur spécial pour les routes et voies navigables ; (p. 3712) : les insuffisances de personnel dans les directions départementales notamment dans les services de l'urbanisme et de la construction ; les retards qui en découlent (établissement des P. O. S., délivrance des permis de construire, S. D. A. U.) ; c'est le budget de l'équipement qui supporte le plus gros effort dans la lutte contre l'inflation ; l'entretien des routes nationales ; la part des crédits du fonds d'action conjoncturelle consacrée aux routes et aux voies navigables ; les opérations prioritaires ; les risques d'inégalité de traitement entre régions ; l'avenir du schéma directeur routier ; les routes nationales déclassées ; l'insuffisance des crédits constitue une injustice à l'égard des départements ; le programme de construction des autoroutes de liaison ; le ralentissement du rythme des réalisations ; la situation des sociétés d'autoroute concessionnaires ; les routes nationales et la tranche rurale font les frais de la réduction du fonds spécial d'investissement routier ; l'augmentation promise de la tranche rurale ; la sécurité routière ; l'établissement des plans de circulation ; les crédits des voies navigables n'ont pas connu un sort meilleur que ceux des routes ; le poids financier des grands projets (liaison mer du Nord—Méditerranée) ; l'insuffisance des autres dépenses d'équipement et d'entretien ; remettre en état le réseau Freycinet ; établir un schéma directeur des voies navigables ; la concession des canaux bretons au département du Morbihan ; (p. 3713) : la réalisation des liaisons Rhin—Rhône, Seine—Nord et Seine—Est ; le problème des liaisons fluviales à grand gabarit ; le coût et la durée des travaux pour la liaison mer du Nord—Méditerranée ; la déclaration faite à l'Assemblée nationale par M. Fourcade en ce qui concerne l'intérêt des voies navigables ; le caractère urgent des décisions à prendre ; les arguments de M. Roland Nungesser pour défendre la mise à grand gabarit des liaisons Seine—Est et Seine—Nord ; les études techniques et l'approfondissement des méthodes de financement que ces réalisations supposeraient ; Paris, Dunkerque, Le Havre et Rouen doivent pouvoir concurrencer Anvers et Rotterdam ; la nécessité d'une coordination de tous les moyens de transport.

BOURGES (YVON), ministre de la défense (Gouvernement Chirac du 31 janvier 1975). — (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

QUESTIONS

Questions orales avec débat de :

MM. André Méric, André Aubry, René Chazelle (n° 219, n° 216 et n° 140) : Industrie aéronautique française [1^{er} juin 1976] (p. 1500, 1501) : défendre la place dans le monde de notre industrie aéronautique (au moyen d'un effort de recherche, de compétitivité et de commercialisation); la situation dans le domaine des avions militaires par appareil et type de produits; les problèmes de la production d'avions de transport civil; la nécessaire adaptation des structures et des moyens industriels de la division « Avions » de la S.N.I.A.S.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux contrôleurs généraux des armées en mission extraordinaire (n° 166) [22 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 602) : présente ces « emplois » de débouché, de haute responsabilité pour lesquels les intéressés — civils ou militaires — poursuivront leur carrière dans leur corps d'origine; (p. 603) : évoque les positions statutaires des contrôleurs.

— **Proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national et à permettre à certains volontaires de prolonger dans la marine la durée de leur service militaire (n° 167). — **Discussion générale** (p. 604) : le projet introduit une plus grande souplesse dans la marine nationale. **Article unique** (p. 604) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Lucien Gautier. **Articles additionnels** (p. 605) : accepte l'amendement n° 2 de M. Lucien Gautier et l'amendement rédactionnel n° 3 du même auteur; s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Lucien Gautier; son amendement n° 5 : suppression du premier alinéa de l'article unique (financement par le budget des charges communes), devenu sans objet.

— **Projet de loi relatif aux réparations à accorder aux personnes versées dans la réserve du service de défense qui ont reçu une affectation individuelle de défense et qui sont victimes d'accidents lors de leur participation à des périodes d'exercice ou séances d'instruction** (n° 279) [3 juin 1976] (p. 1541) : il existe déjà un service de défense dans le cadre du ministère de l'Agriculture (ravitaillement à mettre sur pied en cas de crise), l'intérêt de la constitution du corps de défense dès le temps de paix.

Déclaration du Gouvernement sur la défense [8 juin 1976] (p. 1606) : effort accru, constant dans sa progression et déterminé pour sa défense; priorité à la sécurité; le but du Gouvernement : consacrer en 1982 20 p. 100 du budget de l'Etat aux dépenses militaires; les dépenses de fonctionnement et d'équipement, une loi d'approbation d'objectifs; pour la première fois, en matière de défense, un document important; répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement; la dissuasion nucléaire (puissance et porteur du feu nucléaire; nouveau type de sous-marin nucléaire lanceur d'engins); (p. 1607) : les moyens de combat terrestre et la réduction des plans en vigueur; la création d'une unité intermédiaire entre la division et la brigade; une organisation moins lourde; l'effort de modernisation des armements; il importe de combler le retard pris dans l'équipement et les moyens de vie de l'armée de terre; le tonnage de la flotte de surface; la priorité donnée à la réalisation de l'intercepteur « Mirage 2000 ». Les engagements de la France à l'égard de ses alliés (position du Gouvernement en ce qui concerne la sécurité européenne); la stratégie choisie et l'importance relative des armements nucléaires et conventionnels; le livre blanc sur la défense nationale publié en 1972 par M. Michel Debré; il n'y a pas de retour de la France sous le commandement intégré de l'O. T. A. N.; (p. 1608) : les déclarations récentes des plus hautes instances à ce sujet; les chronopolitiques de l'opposition; le service militaire (sa durée; le sort des cadres en surnombre en cas de réduction des effectifs); (p. 1621) : la République fédérale d'Allemagne et l'armement nucléaire; l'implantation des fusées Pluton.

Réponse à M. Jacques Genton (p. 1629) : le respect de la programmation; l'importance d'un compte rendu annuel sur son exécution; évoque, après M. Yvon Coudé du Foresto, l'information de la commission des finances, la répartition des crédits entre le titre III et le titre IV, entre les armées, les types d'armement

et entre les sections, l'influence de « l'érosion monétaire », de la structure du budget de l'Etat; le niveau des études et des recherches; la compétitivité des armements français; (p. 1630) : le poids des recherches et développement au profit des forces nucléaires mais aussi des forces conventionnelles (Mirage 2000); la cohérence des moyens de l'armée française; la part de la marine; l'armée de l'air (aviation d'intervention et de pénétration, de transport). La France et l'O. T. A. N.; (p. 1631) : le désarmement.

Réponse à M. Antoine Andrieux : l'armement nucléaire, le service militaire et le service national civil.

Réponse à M. Serge Boucheny : (p. 1632) : situation du personnel et plus particulièrement de la gendarmerie.

Réponse à M. Michel Chauty à propos de la mobilisation de l'ensemble des ressources; la dissuasion nucléaire; le choix de l'armée de conscription; comparaison avec la Bundeswehr; (p. 1633) : les industries d'armement.

Réponse à M. Serge Boucheny : l'Europe et l'atlantisme; la situation du personnel dans les arsenaux.

Réponse à M. Louis Martin en ce qui concerne les mesures prises en faveur des appelés (discipline, politique et syndicalisme). **Article unique** : les choix du Gouvernement préalablement éclairés par des analyses et des études.

Réponse à M. Edgard Pisani : les raisons du choix d'une armée de conscription et d'un service militaire obligatoire d'un an (raisons civiques, techniques, financières); (p. 1643) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Emile Didier; (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Giraud dont il juge la première partie seulement descriptive; estime inutile la création d'un conseil supérieur de la dissuasion nucléaire proposée par la deuxième partie de l'amendement; (p. 1645, 1646) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Giraud (p. 1646).

— **Projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pensions de retraite des militaires de statut civil de droit local, originaires des îles de la Grande Comore, Anjouan et Mohéli** (n° 437) [16 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3152) : le Gouvernement demande au Sénat d'adopter le projet.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4117) : le premier budget présenté dans le cadre de la nouvelle loi de programmation. La politique de défense est au service de l'indépendance de la nation. L'armement nucléaire, fondement de la dissuasion qui caractérise la défense de notre pays. La préservation de notre autonomie de décision; (p. 4118) : éviter la guerre grâce à la force nucléaire stratégique. Le « pouvoir égalisateur de l'atome ». Maintenir la crédibilité de notre appareil nucléaire grâce à une constante mise à jour. Le développement de l'arsenal nucléaire ne saurait dispenser d'un armement classique. Les forces conventionnelles exigent un effort financier accru. Le retard de l'équipement des forces classiques par rapport aux objectifs des lois programmes précédentes; (p. 1960 1964 et 1970) : les crédits importants consacrés à l'amélioration de la situation des personnels. Le budget 1977 correspond aux prévisions de la loi de programmation. La différence entre les titres III et V devra tendre peu à peu à l'équilibre souhaitable. Une fois prise en charge la réforme de la condition militaire, le titre V devrait progresser selon les prévisions de la loi de programmation. Les transferts du titre V vers le titre III conformément aux vœux de la Cour des comptes. L'évolution de la part des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble du budget militaire. L'accroissement limité des autorisations de programme du titre V; (p. 4119) : l'annulation d'autorisations de programme compensée par le gonflement des crédits de paiement dans les collectifs de fin d'année.

Réponse à M. Yvon Coudé du Foresto : le financement du déficit de trésorerie pour 1976 (déficit dû à l'excès du montant des autorisations de programme accordées par rapport au montant des crédits de paiement dégagés en couverture). La disponibilité de certains crédits, du fait des retards du programme franco-allemand *AlphaJet*. Les crédits du titre III destinés à l'entretien programmé (marine en particulier). Le montant des autorisations de programme nouvelles fixé à un niveau compatible avec le montant des crédits de paiement. Le redéploiement de crédits d'autorisations de programme précédemment créés. Les prévisions de dépenses qui sous-tendent les affectations d'autorisations de programme doivent être mises à jour au rythme de l'évolution technique et économique du programme en cause et de son environnement.

La mise à jour des autorisations de programme ne résulte pas d'erreurs de gestion (les aménagements en cours ne concernent que 1 p. 100 du montant total des autorisations de programme du titre V). L'importance des recherches, développements et essais. La programmation 1977-1982 retient une augmentation sensible des crédits de recherche et de développement. Les études générales à moyen et long terme seront privilégiées (recherches en amont des développements). Les principaux axes de recherche prévus pour 1977. Les efforts menés à moins long terme (missiles tactiques, *Super Puma*, moteurs *Ariel* et M 53, radar *Pulse Doppler*, *Super Etendard*, etc.); (p. 4120) : la création d'un conseil des recherches et études de défense (C. R. E. D.). Les crédits affectés au secteur nucléaire en 1977 (un tiers du titre V). Le maintien en état des *Mirage IV* jusqu'en 1985. Le renforcement des composantes navales et terrestres. Le départ en patrouille de *L'Indomptable*, la construction du *Terrible*, la mise en chantier du *Tonnant*. L'équipement de ces sous-marins en missiles thermonucléaires M 20. Le nombre des sous-marins lanceurs d'engins. L'étude d'une nouvelle génération de S. N. L. E. Le développement de l'engin sol-sol balistique S 3 à tête thermonucléaire. La mise en service de l'armement nucléaire tactique (« *Pluton* », embarquement d'armes nucléaires à bord des porte-avions, étude d'engins nucléaires tactiques aéroportés). Les matériels conventionnels (AMX 10 et 30, armes anti-chars et anti-aériennes *Roland*, *Milan* et *Hot*).

Réponse à M. Jacques Ménard : la part revenant à l'armée de l'air parmi les forces armées. Le développement du *Mirage 200*. Le maintien en service de 450 avions de combat. La défense aérienne des points sensibles. Les commandos de *Mirage F 1*. Les programmes *Jaguar* et *AlphaJet*. La défense aérienne (missiles *Crotale*, *Super 530*, *Magic*); (p. 4121) : la nécessité d'un rattrapage des crédits de fabrication de la section Marine. L'importance des missions confiées à la marine nationale. Faire face au vieillissement de la flotte. L'effort en 1977 porte sur la réalisation de deux types d'unités : 1° grands bâtiments de combat et unités de soutien logistique (*Agosta*, *Beveziers*, *Durance*); 2° bâtiments plus légers chargés de protéger les approches maritimes et d'assurer les tâches de service public qui incombent à la marine (avisos 4 à 6 et A. 69 et prototypes anti-mines). Les hélicoptères *Lynx WG 13*. Les crédits affectés à la gendarmerie. Les problèmes posés par l'infrastructure. Le rôle des personnels civils des arsenaux et des établissements de la défense. La création d'un corps des ingénieurs techniciens d'études et de fabrication. L'évolution du pouvoir d'achat des ouvriers de ce secteur. La garantie de l'emploi des personnels. Les mesures d'amélioration de la condition militaire. Les dépenses afférentes à la réforme des statuts des cadres de carrière (repos hebdomadaire, systèmes de primes, prêt du soldat). L'action sociale et les rapports humains; (p. 4122); les efforts demandés aux appelés. La restructuration des forces armées, notamment terrestres (homogénéité et polyvalence, puissance de feu, rapidité d'intervention). La mise au point de la loi de programmation. 75 p. 100 des Français favorables à l'armée de conscription. La permanence de l'esprit de défense dans le peuple français.

Réponse à M. Raymond Guyot (p. 4124) : le Gouvernement ne remet pas en cause la conscription.

Réponse à M. Jean Francou (p. 4129) : le rétablissement des années de campagne fictive est inconcevable. La retraite des officiers et des sous-officiers.

Réponse à M. Louis Jung (p. 4130) : le problème des exemptions du service militaire.

Réponse à M. Jean Francou : l'ampleur des mesures prises en faveur des sous-officiers.

Examen des crédits. — Art. 28.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres (p. 4132) : le transfert de crédits du titre V au titre VI. Il ne s'agit que d'un changement formel. L'installation à Palaiseau de l'école polytechnique.

Réponse à M. Jacques Genton : l'armement nucléaire tactique.

Articles additionnels. — Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 107 de M. Pierre Giraud et n° 123 de M. Francis Palmero; (p. 4133); oppose l'article 42 de la loi organique aux amendements n° 108 de M. Pierre Giraud et n° 124 de M. Francis Palmero; (p. 4134); oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 109 de M. Pierre Giraud et n° 125 de M. Francis Palmero. Le Gouvernement a décidé de relever de 1,5 à 1,8 p. 100 le traitement afférent à l'indice 100 servant de base au calcul des allocations versées aux veuves dont le mari est décédé avant le 1^{er} décembre 1964. Ce relèvement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1977. Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 110 de M. Pierre

Giraud et n° 126 de M. Francis Palmero; (p. 4135) : Il est trop tôt pour revoir le nouvel étalement des indices et des années d'ancienneté. Ce nouveau système doit d'abord entrer en application pour pouvoir être mis à l'épreuve.

BOURGOING (PHILIPPE-DE), sénateur du Calvados (président du groupe des R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261)** [5 mai 1976]. — **Deuxième lecture. Article 1^{er}** (p. 874) : son amendement n° 27 soutenu par M. Hubert Durand. **Article 8** (p. 880) ; s'oppose à l'amendement n° 7 de M. René Vallon. **Article 10** (p. 882) : son amendement n° 28 : établissements soumis à déclaration; prescriptions générales adaptées aux circonstances locales; harmonisation; adopté.

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 194)** [5 mai 1976]. — **Article additionnel** (p. 892) : le problème de la garantie des stagiaires de l'enseignement technique agricole contre les accidents du travail.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260). Suite de la discussion** [20 mai 1976]. — **Articles 38 bis (art. L. 480-14, 160-6 à 8 du code de l'urbanisme)** (p. 1215) : le financement des actions de défense contre la mer.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Article 1^{er}** (p. 1321) : approuve la réduction de la T. V. A. sur les médicaments, prévue par cet article.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. **Vote sur l'ensemble**; (p. 1647) : les combattants alliés de la seconde guerre mondiale; la politique du Gouvernement; le groupe des républicains indépendants votera le projet à l'unanimité.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** [14 juin 1976]. — **Congrès du Parlement. — Explication de vote** (p. 4) ; vote favorable du groupe des républicains indépendants.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2217 à 2224) : son amendement n° 157 : exonérer les bénéficiaires réalisés par les contribuables dont les revenus déclarés autres que professionnels n'excédaient pas 15 000 francs l'année précédente (plus 3 000 francs par enfant à charge à partir du troisième); retiré. Pense que son texte favoriserait le « retour au calme psychologique ».

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 2** (p. 2879) : son amendement n° 24 soutenu par M. Jacques Descours Desacres : la contribution exceptionnelle constitue un acompte à valoir sur les cotisations d'impôt sur le revenu exigibles en 1977; retiré. **Article 4** (p. 2884) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. René Monory (p. 2887). Déclare qu'il ne faut pas décourager les motocyclistes car s'il y avait plus de motos, la circulation serait plus fluide. **Article 9** (p. 2898) : demande que les communes puissent inclure dans le prix de l'eau les remboursements correspondant à des travaux effectués ces dernières années. Tenir compte des redevances pour pollution des égouts de bassin.

Explication de vote sur l'ensemble (p. 2908) : exprime sa confiance dans le succès des mesures proposées par M. le Premier ministre; les difficultés de l'économie française. Annonce le vote favorable du groupe des républicains indépendants.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37).**
— **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. — **Article 3** (p. 3279) : son amendement n° 3 : non prise en compte, pour l'attribution de l'aide personnalisée, des ressources des enfants majeurs et des ascendants : rejeté. **Article 8** (p. 3292) : son amendement n° 4 : conditions de peuplement exigées pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement ; normes fixées dans les conventions conclues entre le F. N. H. (fonds national de l'habitation) et les organismes sociaux (caisses d'allocations familiales) ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — **Article 5 bis** (p. 3452) : les résidences secondaires comme signe extérieur de richesse. Le cas d'un logement vacant, situé dans le même village que l'habitation principale et n'ayant pas de preneur.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. — **Article 15** (p. 3488) : l'engagement d'augmenter les crédits du F. S. I. R. est la condition du vote de cet article ; s'il n'est pas adopté, la situation sera plus délicate encore pour les communes.

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3947) : un budget dont la progression se situe au-dessous de la moyenne générale. Les choix effectués. Un effort en matière de statut des enseignants et de créations de poste. Une diminution des investissements. La recherche du plein emploi des équipements. Le maintien d'activités en milieu rural ; (p. 3948) : la réalisation d'équipements économiques par des entreprises locales. L'insuffisance des créations de postes. La répartition des « francs-élève ». Mieux aider l'organisation des loisirs des jeunes (crédits aux associations socio-éducatives).

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4157) : les français sont préoccupés par la sécurité, veulent être défendus contre la délinquance et la criminalité. L'effectif des personnels de la gendarmerie et de la police ; leur formation ; leur « moral » doit être amélioré par une plus grande compréhension des français à leur égard. (p. 4158) : l'alignement sur la gendarmerie ; les travaux de la commission présidée par M. Racine. Les conséquences des feux de forêts et de l'éruption de la Soufrière. La sécurité routière ; rappelle son amendement proposant la création d'un permis « à points ». L'effectif des personnels de préfecture. La situation actuelle des collectivités locales ; leurs problèmes financiers ; le V. R. T. S. Le fonds d'aide à l'équipement des collectivités locales, le remboursement de la T. V. A. La répartition des sommes affectées au F. A. E. C. L. L'indemnité compensatrice versée aux départements en raison du classement dans la voirie départementale des routes nationales secondaires ; (p. 4159) : l'aide au ramassage scolaire. La nationalisation des C. E. G. et C. E. S. La révision générale de la répartition des charges sociales entre les départements.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 62** (p. 4361) : son amendement n° 160 : possibilité d'augmenter les ressources des établissements publics régionaux (élévation du plafond de ressources par habitants et de la limite du taux de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles et de droits immobiliers) ; adopté.

Explication de vote sur l'ensemble du projet (p. 4386) : la lutte contre l'inflation oblige à mettre un frein aux aspirations. La recherche d'une meilleure utilisation des crédits. Revoir le régime des sessions du Parlement.

— **Conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture** [20 décembre 1976].

Explication de vote sur l'ensemble (p. 4738) : l'exemption du permis de construire pour les travaux de ravalement

BOURGUET (FRÉDÉRIC), sénateur du Tarn (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

BOYER (LOUIS), sénateur du Loiret (rattaché administrativement au groupe R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relative à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DEPOT

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 53) [9 novembre 1976].

QUESTION

Question orale :

Question n° 1900, à M. le ministre du travail, concernant la pharmacie (Modification de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursées), posée le 28 octobre 1976 (p. 2982). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3350).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290) [25 mai 1976] ; rapporteur pour avis. — **Article 1^{er}** (p. 1316) : intervient sur cet article relatif à l'abaissement du taux de T. V. A. applicable aux produits pharmaceutiques ; (p. 1317) : le problème de la résorption du déficit de la sécurité sociale ; le plan de redressement du mois de décembre dernier. Restent deux milliards de francs à trouver pour combler le déficit.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. — **Article 1^{er}** (Art. L. 231-3-1 [nouveau] du code du travail) (p. 1668) : son amendement n° 75 : une formation en matière de sécurité n'est pas obligatoire au bénéfice des travailleurs qui changent de technique ou de produit ; adopté. Retire son amendement n° 76, de forme, pour se rallier à l'amendement n° 49 de M. Michel Labèguerie. **Article 2 B** (Art. L. 231-2-3) (p. 1670) : son amendement n° 78 : les règlements d'administration publique n'organisent que les modalités de contrôle du travail au regard de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs ; adopté. **Article 2** (Art. L. 231-7) (p. 1672) : son amendement n° 79 rectifie l'emploi de substances et préparations dangereuses peuvent être interdites lorsque ces opérations sont effectuées dans des conditions dangereuses ; adopté. **Article 8** (art. L. 231-2) ; (p. 1680, 1681) : son amendement n° 80, identique à celui de M. André Méric : suppression de cet article relatif à la création d'organismes professionnels d'hygiène et de sécurité dans les branches d'activité à haut risques ; rejeté. Rappelle que le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre peut imposer la création d'un comité d'hygiène et de sécurité (C. H. S.) dans les entreprises ou établissements occupant des effectifs inférieurs aux nombres pour lesquels un tel comité est obligatoire. **Article 10** (art. L. 231-5) (p. 1683, 1684) : son amendement n° 81 : préciser que par exception aux dispositions des articles L. 263-2 et L. 263-4, les infractions aux dispositions des articles L. 232-1 et L. 233-1 seront punies de peines de simple police ; adopté. **Explication de vote sur l'ensemble** : (p. 1704, 1705) : annonce que son groupe votera ce projet de loi.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 9** (p. 2283) : son amendement n° 15 soutenu par M. Jean Proriot : exonération des ventes faites aux musées nationaux classés ; adopté.

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 401).** — Suite de la discussion [9 juillet 1976]. **Article 1^{er}** (art. L. 212-5-1 [nouveau] du code du travail) (p. 2317, 2318) : son amendement n° 16 soutenu par M. Jean Proriot. Repos compensateur au-delà de 528 heures de travail accomplies durant chacune de plusieurs périodes successives de douze semaines dans les entreprises de plus de dix salariés (durée abaissée à 516 heures en 1977 et 504 heures en 1978) ; retiré.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396)** [7 octobre 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 1^{er}** (p. 2655) (art. L. 231-3-1 du code du travail) : son amendement n° 17 : suppression de l'appel aux notions de changement de technique ou de produit ; adopté. **Article 2 B** (art. L. 231-3-2) (p. 2656) : son amendement n° 18 qu'il retire mais qui est repris par le Gouvernement : des R. A. P. organisent les modalités du contrôle des modes de travail par équipes et ne les limitent pas obligatoirement. **Article 2** (art. L. 231-7) : son amendement n° 19 : limitation ou interdiction des opérations effectuées dans les conditions nocives pour les travailleurs ; adopté. **Art. 14** (art. L. 468) (p. 2664) : question à M. le ministre sur la portée de l'interdiction faite à un chef d'entreprise de s'assurer contre les conséquences d'une faute inexorable.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976] rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 3250) : le choix des aides à la personne ; les conditions de travail hâtives du Parlement. Les buts assignés à la réforme ; (p. 3251) : les aspects sociaux mais aussi économiques de la réforme ; les deux catégories d'allocation de logement remplacées par l'aide personnalisée au logement ; le versement de l'aide directement au bailleur ou au prêteur ; les avantages fiscaux consentis aux accédants à la propriété ne sont pas actuellement remis en cause. Les effets de la réforme tels qu'ils peuvent être actuellement envisagés. Exprime quelques inquiétudes quant à la portée réelle du projet de loi ; les problèmes posés par l'intention du Gouvernement de maintenir un volume constant d'aides au logement ; (p. 3252) : le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée ; la mise en œuvre partielle envisagée pour cette réforme.

Suite de la discussion [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3285) : son amendement n° 60 ; prise en considération de l'évolution constatée des différents éléments dans le calcul de l'A. P. L., pour la réforme du barème chaque année ; devenu sans objet. **Article 7** (p. 3289) : son amendement n° 61 : limitation de la contribution des régimes de prestations familiales au F. N. A. L. (fonds national d'aide au logement) ; rejeté. **Article 9** (p. 3292, 3293) : son amendement n° 62 : modalités de versement de l'aide personnalisée au logement ; le paiement au bénéficiaire devient la règle ; des décrets prévoient diverses formules de tiers payant (chèque logement, versement direct au bailleur ou au prêteur) ; rejeté. **Article 11** (p. 3294) : son amendement n° 63 : porter de un à deux ans le délai de prescription en cas de non-paiement de l'A. P. L. ou de la prime de déménagement visée à l'article 5 ; adopté. **Article 14** (p. 3294, 3295) : son amendement n° 65 : concertation pour le paiement de l'A. P. L. ; règlement des litiges dans les conditions prévues par le contentieux général de la sécurité sociale ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3951) : l'insuffisance des moyens accordés. La nécessité d'une nouvelle approche du sport ; (p. 3952) : le sport dans l'enseignement primaire et dans le secondaire. L'attitude des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré. Le travail remarquable effectué par les C. T. R. et les C. T. D. Les sections sport-études. La collaboration nécessaire avec les municipalités et les départements. L'intérêt des salles polyvalentes en milieu rural. L'absence de C. R. E. P. S. dans la région du Centre. L'importance du sport.

BOYER-ANDRIVET (JACQUES), sénateur de la Gironde (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Questions n° 202 de M. Geoffroy de Montalembert, n° 208 de M. Pierre Brousse, n° 214 de M. Marcel Fortier, n° 206 de M. Georges Lombard, n° 211 de M. Paul Jargot, n° 209 de M. Edouard Bonnefous, n° 207 de M. Maurice Schumann, n° 215 de M. Léandre Létouart relatives à la politique d'aménagement du territoire [4 mai 1976] (p. 846, 847) : code agricole et code rural ; politique des contrats de pays ; répartition des primes ; celles-ci devraient être complétées par une prime régionale proportionnelle à l'effort consenti par l'établissement public régional.

Questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel, n° 218 de M. Roland Boscardy-Monsservin, relatives à la politique agricole. [11 mai 1976] (p. 948, 949) : en dehors de la fonction de production de l'agriculteur, considérer aussi son rôle sur le plan de l'écologie et de l'accueil des touristes.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2817, 2818) : l'indemnisation des agriculteurs victimes de la sécheresse et la lutte contre l'inflation. La nécessité d'un projet de loi sur les calamités agricoles. Les causes de l'inflation. Comment susciter un consensus national. L'heureuse absence d'une imposition du capital. L'absence regrettable de mesures en faveur de l'emploi. Mieux adapter les jeunes aux besoins de l'économie, stimuler les activités génératrices d'emploi. Les abus de l'aide publique aux chômeurs. L'investissement des petites et moyennes entreprises. Le déficit de la sécurité sociale. L'égalité de tous les Français devant la protection sociale.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3262, 3263) : l'importance des études effectuées avant ce projet ; la définition de la politique du logement des prochaines années ; l'aide à la pierre devient résiduelle, l'aide personnalisée sera efficace et sûre, les relations conventionnelles se développeront. Le développement de l'accession à la propriété. Le grand nombre des textes réglementaires.

BRACONNIER (JACQUES), sénateur de l'Aisne (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3258, 3259) : une réforme ambitieuse et profonde ; pour une plus grande justice sociale, l'accession à la propriété, la réhabilitation de l'habitat ancien ; les conséquences du blocage des loyers et de la croissance démographique ; l'importance des décrets d'application ; l'application de la loi risque d'entraîner une hausse généralisée des loyers ; cette hausse des loyers peut absorber complètement l'aide personnalisée ; le problème des plafonds de ressources ; les personnes âgées ; l'habitat rural ; rapprocher des communes le niveau de décision en matière d'attribution des nouvelles aides ; la complexité de la nouvelle aide personnalisée ; la crainte d'un ralentissement du rythme de la construction.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3949) : les relations entre l'Etat, le mouvement sportif et les associations de jeunesse ; trouver un compromis entre libéralisme et laisser-faire ; le maintien du pluralisme ; les collectivités locales connaissent des contraintes trop rigides dans la définition et l'utilisation des équipements socio-éducatifs (piscines, complexes sportifs évolutifs couverts) ; des équipements conçus ou choisis par les communes elles-mêmes seraient plus fonctionnels et plus économiques ; la création d'équipements polyvalents ; (p. 3950) : coordonner l'action des différents ministères et relever le taux des subventions ; assouplir les règlements ; le tiers temps pédagogique ; inciter les professeurs d'éducation physique à accepter des heures supplémentaires ; augmenter les effectifs des directions départementales de la jeunesse et des sports ; reprendre la politique des « quasi-contrats » (aide en investissements aux associations) ; la formation des animateurs des associations ; éviter les transferts de charges supportés par les collectivités locales.

BREGEGERE (MARCEL), sénateur de la Dordogne (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Membre du Parlement européen.

QUESTION

Question orale :

Question n° 1823, à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles (mesures en faveur des exploitants) posée le 14 juin 1976 (p. 1814). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux industries alimentaires le 25 juin 1976 (p. 1963 et suiv.).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3807) : les hommes sont constamment agressés par une civilisation qui se dégrade de jour en jour. Conserver la beauté des centres urbains et des paysages. La surpopulation de certaines régions et la désertification des zones rurales. L'endettement des centres urbains et des collectivités rurales. Définir un programme fixant des priorités. La place de la protection de l'environnement dans la politique commerciale, agricole, industrielle, sociale et régionale. Améliorer l'environnement physique, social, culturel. La lutte contre toutes les formes de pollution. Le problème de l'eau est un problème de civilisation. Le problème de l'habitat. Le budget de la qualité de la vie est un budget de misère ; (p. 3808) : la véritable espérance ne peut que reposer sur des réalités. Le groupe socialiste votera contre le budget.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3907) : regrette que les équipements aient été sacrifiés. Pense que ce projet de budget est une nouvelle calamité pour l'agriculture. Les conséquences de la sécheresse tout particulièrement chez les éleveurs de bovins. Les déséquilibres constants sur le marché de la viande. S'oppose aux décisions de Bruxelles qui tendent à autoriser les importations de viande bovine dans la Communauté pour une durée de dix-huit mois. La concertation avec les représentants des organisations professionnelles. La répartition des importations de viande dans le cadre du G. A. T. T. La responsabilité dans les régions dites « défavorisées ». L'utilité d'un emprunt national pour pallier les conséquences de la sécheresse. Regrette le fossé qui s'est creusé entre les citadins et les ruraux ; (p. 3908) : le monde paysan s'irrite de l'incompréhension dont il est l'objet. L'importance du développement de la solidarité. Les montants compensatoires mettent en jeu l'Europe verte. Le rôle de la politique agricole commune. Le développement d'une industrie alimentaire. Le système des prix garantis. Les problèmes posés par l'élargissement du Marché commun à certains pays méditerranéens. En ce qui concerne les structures, l'objectif est de mettre en place un réseau d'exploitations familiales le meilleur possible. Les conditions dans lesquelles sont indemnisées les victimes des calamités atmosphériques. L'insuffisance des crédits d'équipement, notamment en matière d'hydraulique. L'extension des périmètres irrigués est nécessaire pour assurer la sécurité des producteurs devant les irrégularités climatiques. La nécessité d'une formation professionnelle en agriculture ; la situation de certains lycées agricoles qui ne peuvent recevoir suffisamment de jeunes filles particulièrement.

BRIVES (Louis), sénateur du Tarn (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 4, à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles (conséquences de la sécheresse sur la trésorerie des agriculteurs), posée le 10 septembre 1976 [J. O. du

16 septembre 1976]. Discutée le 19 novembre 1976 (p. 3359) : les inondations sont venues s'ajouter à la sécheresse pour le désespoir des agriculteurs ; le nécessaire examen d'une politique d'aménagement hydraulique efficace. Les pertes de revenus des agriculteurs et les sommes prévues pour les aider ; (p. 3360) : les résultats obtenus dans les différentes productions et dans l'élevage. L'action des différentes organisations représentant la profession. Les effets de la crise sur les activités liées à l'agriculture (engrais, industrie alimentaire, machines agricoles...). Les importations d'électricité et de pétrole par E. D. F. L'augmentation de la pollution des cours d'eau. L'accroissement du déficit de la balance commerciale. Les effets inflationnistes de la sécheresse. Les lacunes de la politique hydraulique du passé. En ce qui concerne la pollution des eaux, les résultats obtenus sont en deçà de l'objectif jugé minimum par la commission de l'eau du VI^e Plan. Les masses d'eau se répartissent inégalement dans l'espace et dans le temps ; (p. 3361) : les besoins du département du Tarn. Peu de dispositions concernent l'eau dans les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. Les incidents relatifs au barrage de Naussac. Intensifier les collectivités à l'implantation de retenues d'eau. Développer la recherche géohydraulique. Utiliser en priorité les nappes souterraines pour la satisfaction des besoins en eau potable. Développer l'irrigation afin de développer la production de soja dans le Sud. Le cas de la ville de Saint-Sulpice dans les environs de Toulouse. Les retards des V^e et VI^e Plans pour les aménagements hydrauliques des terres agricoles. Relever les débits d'étiage pour la réalisation de barrages. Les effets de la sécheresse et les besoins en irrigation de la région Midi-Pyrénées ; (p. 3362) ; le report d'incorporation des fils des agriculteurs sinistrés. Les besoins spécifiques du département du Tarn (aménagements hydrauliques, assainissement des sols, irrigation). Entretien du lit des rivières. Doter la France d'une vaste infrastructure hydraulique. L'hostilité des collectivités locales à l'égard des agences de bassin. Faire payer la redevance par les distributeurs d'eau ; (p. 3363) ; mettre en place une caisse de calamités agricoles. Regrouper les crédits budgétaires destinés aux grands travaux d'aménagement hydraulique. Créer une compagnie nationale des eaux. Utiliser pour la prévention les plus-values retirées de la sécheresse par le budget européen. L'arrêt de l'hémorragie paysanne.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4166) : demande l'abrogation des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 août 1871 (conditions de l'approbation du budget des collectivités locales par l'autorité de tutelle). Supprimer la prise en compte du ratio des intérêts sur les ressources fiscales pour fonder l'exigence d'approbation d'un budget départemental (ce critère n'est d'ailleurs plus retenu par la loi du 31 décembre 1970 quand il s'agit de remettre en cause le caractère exécutoire de plein droit d'un budget communal). La participation des départements aux initiatives communales. Pour une modération de la pression fiscale départementale. L'insuffisance de la participation de l'Etat au titre du transfert aux départements des routes nationales. Déquie du numérateur du ratio les intérêts qui résultent des charges indues rapportées par les départements. Les départements peuvent d'ailleurs rejeter sur les communes la comptabilisation des intérêts.

BROSSEAU (RAYMOND), sénateur de l'Essonne (Com.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1744, à M. le ministre de l'Agriculture, relative aux forêts (Essonne : sauvegarde des espaces forestiers), posée le 3 avril 1976 [J. O., Débats du 7 avril 1976] (p. 406). — Réponse le 11 mai 1976 (p. 926).

Question n° 1745, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la pollution (Essonne : lutte contre la pollution des rivières), posée le 3 avril 1976 [J. O., Débats du 7 avril 1976] (p. 406). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1486).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 174) [8 avril 1976]. Art. 4 (p. 441) :** son amendement n° 46 : acquisition d'immeubles par la région sans rétrocession obligatoire aux collectivités locales ; rejet ; **Art. 7 (p. 444) :** son amendement n° 49 : tutelle du conseil régional sur les organismes publics intervenant en matière foncière et de transports ; rejet. **Art. 17 (p. 449) :** son amendement n° 54 : suppression de la possibilité pour le préfet de région de demander au conseil régional une nouvelle délibération ; rejet. **Article 22 (p. 453) :** son amendement n° 59 : élection à la proportionnelle de commissions pouvant recevoir des délégations de la part du conseil régional ; rejeté. **Article 27 (p. 458) :** son amendement n° 64 : impôts directs et indirects à la disposition de la région Ile-de-France par la loi ; rejeté.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228) [14 avril 1976]. Articles additionnels (art. 343 du code civil) :** soutient l'amendement n° 3 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues (p. 545) ; (art. 343-1 du code civil) (p. 545, 546) : son amendement n° 4 : abaisser de trente-trois à trente ans l'âge à partir duquel une personne seule peut adopter un enfant ; rejeté (art. 345 du code civil) : soutient l'amendement n° 5 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues ; (p. 546) : (art. 348-3 du code civil) : soutient l'amendement n° 6 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues.

— **Projet portant aménagement du monopole des tabacs manufacturés (n° 282) [13 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1036) :** la fin du monopole de l'Etat exercé par le S. E. I. T. A. sur l'importation et la commercialisation en gros des tabacs manufacturés en provenance des Etats membres de la Communauté européenne. L'introduction de tabacs étrangers et ses conséquences. La menace qui pèse sur les planteurs français. Nul ne peut garantir que les tabacs des pays tiers ne transitent pas par les pays communautaires. Les risques encourus par l'ensemble des personnels du S. E. I. T. A. La fermeture de nombreux centres de fermentation. La suppression de la mission fiscale du S. E. I. T. A. ; la situation des débiteurs de tabac. L'atténuation regrettable du prélèvement précipitaire ; le groupe communiste votera contre le projet.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 363) [24 juin 1976]. — Deuxième lecture. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1944) :** annonce que le groupe communiste s'abstiendra.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération (n° 362) [24 juin 1976]. — Deuxième lecture. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1944) :** l'abstention de son groupe.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414) [9 juillet 1976]. — Discussion générale (p. 2323) :** une atteinte au suffrage universel ; la représentation proportionnelle ; la suppression de toute vie locale ; (p. 2324) : la sectorisation électorale de Toulouse et Nice ; les sénateurs communistes voteront contre le projet.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Qualité de la Vie. — III. — Tourisme [8 décembre 1976], en remplacement de M. Léon Duvig (p. 4096) : le tourisme social n'est jamais l'objet des avantages et des préoccupations dont bénéficie le tourisme de luxe ; le pourcentage des Français partant en vacances ; les souhaits formulés par les associations touristiques sans but lucratif ; le budget du tourisme est un budget d'austérité.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4164) : la politique menée en matière de sécurité publique et le rôle dévolu aux forces de police sont en contradiction avec le libéralisme affiché par le Gouvernement ; l'exemple de l'évacuation du Parisien libéré ; les expulsions et les saisies auxquelles procèdent huissiers et commissaires ; l'unique renforcement de la répression ne résout pas les problèmes de la sécurité ; garantir à tous le droit à l'instruction, à l'emploi, au logement pour éviter la dégradation résultant de la misère sociale ; pour la dissolution des brigades spéciales d'intervention et des polices parallèles ; l'inquiétude des policiers depuis le congrès de Nice ; les revendications des personnels de police ; le problème capital de la réforme des structures et des statuts dans le cadre de l'autorité civile ; la parité avec la gendarmerie ; (p. 4165) : la sécurité civile ; la départementalisation des services de sécurité et d'incendie ; la nécessité d'une contribution financière importante de l'Etat ; le groupe communiste repousse ce budget d'austérité.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86) [20 décembre 1976]. — Deuxième lecture (p. 4718) :** se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Auburtin ; estime que le conseil de l'ordre des avocats doit être le seul à décider s'il y a lieu de voter ou de faire voter les avocats honoraires.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [20 décembre 1976]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 4733) :** le groupe communiste ne votera pas ce projet de loi.

— **Conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 4738) :** la création des conseils d'architecture ; regrette qu'aucune mesure ne permette l'épanouissement et l'enrichissement de cette profession libérale ; annonce que le groupe communiste ne votera pas ce projet.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976] (p. 4739) :** le groupe communiste ne votera pas ce projet de loi ; n'accepte pas que les avocats honoraires participent au vote pour l'élection des membres du conseil de l'ordre.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 189 bis du code du commerce concernant la prescription en matière commerciale (n° 195). — Deuxième lecture [20 décembre 1976] (p. 4741) :** s'élève contre les méthodes de travail imposées au Sénat.

BROUSSE (PIERRE), sénateur de l'Hérault (G. D.), puis *ministre du commerce et de l'artisanat* (Gouvernement de M. Barre) [27 août 1976].

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 208 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la redistribution géographique des emplois secondaires et tertiaires par le biais de la politique d'aménagement du territoire, posée le 2 avril 1976 (p. 335). — Discussion le 4 mai 1976 (p. 828, 829) : l'équilibre est le but de l'aménagement du territoire qui conditionne l'économie et la qualité de la vie ; les échecs de la politique d'aménagement ; formation de mégapoles industrielles, villes nouvelles ; lutter contre la ségrégation des hommes et des activités ; imposer la cohérence dans les implantations d'entreprises.

REponses AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Jean Colin (n° 1584) : conséquences pour les familles de l'augmentation des prix des articles courants [5 novembre 1976] (p. 3055) : le caractère accidentel des hausses de prix dans le secteur de l'alimentation ; les mesures prises par le Gouvernement pour contenir l'inflation (blocage des prix et des tarifs publics, baisse de T. V. A.) ; les prix des produits alimentaires frais (limitation des marges pour la vente au détail, réglementation de la distribution).

M. Jean Colin (n° 1861) et Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 1871) : approvisionnement en sucre [5 novembre 1976] (p. 3056) : l'importance des achats de précaution ; les stocks actuels et la production en cours ; (p. 3057) : les bilans prévisionnels sur le plan communautaire ; l'importance de l'information du public ; réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann ; il n'y a pas de culpabilisation du public.

M. Serge Boucheny (n° 1857) : menace d'expulsion d'artistes à la « Cité fleurie », à Paris [5 novembre 1976] (p. 3058) : la conservation du « Bateau-Lavoir » et le sauvetage de la « Rucho » ; le classement définitif de la Cité fleurie au titre des sites (22 janvier 1976) ; le P. O. S. tiendra compte des nécessités de la sauvegarde de la Cité ; la situation des occupants des pavillons 6 et 7 relève de rapports de droit privé avec le propriétaire des lieux ; la construction d'ateliers et de logements d'artistes.

Mme Janine Alexandre-Debray (n° 1864) : politique culturelle concernant la danse [5 novembre 1976] (p. 3059) : la place des activités chorégraphiques dans le plan décennal de décentralisation culturelle ; la politique suivie au niveau régional ; les opéras municipaux ; les tournées de troupes ; les mesures concernant l'enseignement de la danse.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — Suite de la discussion [20 mai 1976] : article 6 bis (suite) (art. L. 123-1 bis nouveau) (p. 1219) : s'oppose à la nécessité de l'avis conforme du Conseil d'Etat pour la levée de la servitude d'interdiction de construire dans les zones à C. O. S. transféré ; (p. 1220) : propose, dans la dernière phrase de l'amendement n° 219 du Gouvernement, de limiter la portée de l'interdiction de construire par les mots : « Sauf pour un usage administratif ».

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3963) : les problèmes du commerce et de l'artisanat sont d'une autre ampleur que celle des moyens financiers du ministère. Le cadre dans lequel se situent les problèmes actuels du commerce et de l'artisanat. La discussion économique générale (lutte contre l'inflation) ; la discussion sociale (situation de l'emploi) ; (p. 3964) : le mouvement de diminution du nombre d'entreprises dans le commerce et l'artisanat a été enrayé ; la dimension juridique (loi d'orientation) ; la loi Royer sera appliquée ; les problèmes à résoudre : participation du commerce et de l'artisanat à la lutte contre l'inflation ; développement de ce secteur qui donne du travail à 4,5 millions de personnes ; moderniser et adapter l'appareil commercial et artisanal ; mieux répartir les activités sur l'ensemble du territoire ; l'harmonisation de la situation fiscale des commerçants et artisans avec celle de l'ensemble des salariés ; le contenu du programme d'action du ministère pour 1977 ; l'intégration dans le budget du ministère de crédits précédemment inscrits dans le budget des charges communes ; le tableau des moyens mis à la disposition du ministère du commerce et de l'artisanat par les autres ministères ; le double objectif de ce budget : modernisation et justice ; la place du

commerce et de l'artisanat dans un aménagement équilibré du territoire ; la politique d'urbanisme commercial ; (p. 3965) : une étude est actuellement en cours sur les implantations de 500 à 1000 mètres carrés ; améliorer l'ensemble des équipements commerciaux dans le tissu urbain ; le rôle du commerce et de l'artisanat dans la sauvegarde de l'emploi et le développement économique des régions rurales ; les expériences lancées par M. Anquer en milieu rural ; le maintien à son niveau de 1976 de la dotation consacrée à ces expériences ; les aides directes à la création d'emplois ; la prime d'installation artisanale ; les préfets de région peuvent statuer sur les demandes d'attribution de ces primes ; ses directives leur précisant les critères d'attribution à respecter ; le renouveau de l'artisanat dépend de la cohérence de l'entreprise artisanale et du développement de l'apprentissage ; le nombre de compagnons que le chef d'une entreprise artisanale peut employer ; le financement des actions nouvelles ; la préparation d'un projet de loi sur l'amélioration des conditions de prise en charge des apprentis en matière de sécurité sociale ; la synthèse des études entreprises par la mission interministérielle sur le commerce ; l'adaptation des petites et moyennes entreprises aux règles de la concurrence (associations des commerçants indépendants, opération du type Mercure) ; (p. 3966) : le renforcement du rôle du C. E. F. A. C. et du C. E. P. A. M. ; l'augmentation des promotions d'assistants techniques du commerce ; la formation permanente et continue (les fonds d'assurance formation, les transferts en provenance du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale) ; le crédit aux entreprises artisanales et commerciales (F. D. E. S., émission d'emprunts par les banques populaires) ; la sauvegarde des bonnes conditions d'exécution du commerce et de l'artisanat (concurrence, bon fonctionnement des circuits de distribution) ; répondre aux besoins de la consommation dans des conditions satisfaisantes quant à la qualité et au respect des prix ; l'harmonisation fiscale et sociale ; l'institution de centres de gestion agréés (imposés dans le cadre du nouveau régime du bénéfice réel des P. M. E.) ; la protection sociale des commerçants et des artisans (harmonisation avec le régime général, réajustement progressif des retraites, exonérer les retraités du versement des cotisations d'assurance maladie) ; la parution d'un décret modifiant le régime complémentaire obligatoire d'assurance-vieillesse en faveur des conjoints des commerçants ; les rapports du ministère du commerce et de l'artisanat avec le secrétariat d'Etat à la consommation.

Réponse à M. Roger Gaudon (p. 3973) : changer la société ou changer de société ; dans la lutte contre l'inflation, les commerçants et artisans ne sont pas plus pénalisés que les autres catégories socio-professionnelles.

Réponse à M. Robert Laucournet : les dépenses sociales pour le commerce et l'artisanat n'apparaissent pas dans le budget du ministère ; la revitalisation des régions rurales grâce à la prime d'installation ; l'application de la loi instituant la taxe professionnelle ; l'urbanisme commercial ; l'affaire du Languedoc ; la sous-traitance ; l'application de la loi par les offices d'H. L. M. en ce qui concerne les marchés publics.

Réponse à M. Jean Colin (p. 3974) : le problème des contrats d'investissements publics passés avant la date d'application de la loi.

Réponse à M. Jean Proriol : le projet de loi sur les commerçants âgés.

Réponse à M. Paul Caron : les problèmes des femmes de commerçants et d'artisans.

Réponse à M. Jean Cluzel : l'application de la loi Royer ; l'harmonisation fiscale et sociale ; l'urbanisme commercial ; (p. 3975) : le plan d'aide à l'artisanat et au commerce dans les zones sensibles ; les exportations de productions artisanales.

Réponse à M. Paul Caron : les exportations de productions artisanales ; la promotion du commerce (opération Mercure) ; les primes de décentralisation ; la concurrence ; la formation.

Examen des crédits. — Article 62 bis (p. 3976) : accepte l'amendement n° 105 de M. Yves Durand qu'il préfère au n° 127 de M. Paul Caron.

BRUN (PIERRE), sénateur de Seine-et-Marne (rattaché administrativement au groupe U. D. R. puis R. P. R.).

Décédé le 2 mars 1976, éloge funèbre le 6 avril 1976 (p. 396).

BRUN (RAYMOND), sénateur de la Gironde (R. I. A. S.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — Suite de la discussion [20 mai 1976]. — **Article additionnel** (après la suite de l'article 6 bis) (art. L. 123-1 ter nouveau) : son amendement n° 217, soutenu par M. Max Monichon : attribuer aux bois des C. O. S. non constructibles transférables ; retiré (p. 1221).

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2046 à 2048) : l'importance décisive de relations économiques et financières avec l'extérieur. Les turbulences d'une conjoncture difficile. L'absence de toute programmation annuelle en ce qui concerne les engagements de l'Etat. La planification française est très insuffisante. Le taux de croissance retenu pour la P. I. B. paraît élevé alors qu'il ne permettra de résorber qu'une partie du sous-emploi actuel ; la croissance n'est pas une fin en soi. Les conséquences de l'inflation et les moyens d'en venir à bout. Le déséquilibre des finances des collectivités locales. Les opérations concernant l'aménagement du territoire.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [6 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3962) : un budget modeste. L'harmonisation des régimes de sécurité sociale des salariés et des non-salariés. Regrette de constater un certain immobilisme dans le domaine fiscal. Le fonctionnement des centres de gestion. Le système d'imposition du bénéfice réel. Les conséquences du remplacement de la patente par la taxe professionnelle. Le rôle des associations de consommateurs. Une formation convenable est la condition sine qua non de l'évolution indispensable du commerce et de l'artisanat. L'apprentissage. Regrette que la notion même de formation soit inexistante dans le petit commerce ; (p. 3963) : en ce qui concerne l'artisanat, se félicite des possibilités d'accès aux marchés publics, du développement de la sous-traitance. L'assistance technique à l'adaptation des entreprises. La constitution de groupements. Les possibilités d'obtention de primes. Le système de prêts et d'aides. L'examen des commissions d'urbanisme commercial. L'exécution de la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat. L'harmonisation des régimes sociaux et fiscaux avec ceux des salariés.

Anciens combattants [6 décembre 1976], en remplacement de M. Pierre Bouneau (p. 3987) : la part des anciens combattants et victimes de guerre s'amenuise ; les mesures nouvelles compensent les effets de l'inflation attendue en 1977 ; (p. 3988) : l'augmentation du montant de la retraite du combattant pour les participants au conflit de 1939-1945 et aux conflits postérieurs ; les crédits « récupérés » à la suite de la disparition des parties prenantes ; l'amélioration du sort des survivants ; les revendications contenues dans le plan quadriennal établi et actualisé par l'U. F. A. C. (parité entre la pension d'un invalide à 100 p. 100 et certains traitements de fonctionnaires, indexation des pensions, revalorisation des pensions de veuves et d'ascendants, proportionnalité des pensions inférieures à 100 p. 100) ; les titulaires de la carte du combattant d'Afrique du Nord ; les décorations des anciens combattants de 1914-1918.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 70** (p. 4372) : le livret d'épargne des ouvriers manuels qui veulent s'installer pour devenir artisans.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. — **Article additionnel** (p. 4570) : soutient l'amendement n° 35 de M. Pierre Sallenave.

C

CAILLAVET (HENRI), sénateur de Lot-et-Garonne (G. D.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.
Membre du Parlement européen.

DEPOTS

Rapport d'information, fait avec M. Dominique Pado, au nom de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 (n° 196) [14 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi constitutionnelle déposée avec M. Jacques Pelletier, tendant à modifier l'article 11 de la Constitution (n° 197) [23 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi tendant à réglementer la procédure d'authentification des œuvres de l'esprit [n° 64 (1974-1975)] [déposé le 24 octobre 1974 et reprise le 2 avril 1976].

Proposition de loi constitutionnelle déposée avec M. Jacques Pelletier tendant à modifier les articles 17 et 65 de la Constitution (n° 262) [22 avril 1976].

Proposition de loi constitutionnelle déposée avec M. Jacques Pelletier tendant à modifier l'article 65 de la Constitution (n° 300) [13 mai 1976].

Proposition de loi déposée avec M. Jacques Bordenave tendant à étendre aux bénéficiaires des lois n° 51-538 du 14 mai 1951 et n° 50-1027 du 22 août 1950 les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 et de son décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans (n° 353) [17 juin 1976].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 377) [29 juin 1976].

Proposition de loi tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 436) [18 septembre 1976. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976].

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au régime fiscal de la presse (n° 149) [11 décembre 1976].

QUESTIONS

Question n° 1731 à M. le ministre du travail relative au financement des régimes de sécurité sociale, posée le 27 février 1976 [J. O., Débats du 4 mars 1976] (p. 230). — Réponse le 27 avril 1976 (p. 691, 692).

Question n° 1732 à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer concernant le désengagement de la France à Djibouti, posée le 27 février 1976 [J. O., Débats du 4 mars 1976] (p. 230). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1586, 1587).

Question n° 1733 à M. le Premier ministre ayant pour objet la position du Gouvernement à l'égard des déclarations du commandant des forces de l'O. T. A. N. en Europe, posée le 27 février 1976 [J. O., Débats du 4 mars 1976] (p. 230). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 18 mai 1976 (p. 1053).

Question n° 1777 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche concernant les centrales nucléaires (date du débat parlementaire sur le choix d'un type de centrales nucléaires), posée le 21 avril 1976 [J. O., Débats du 23 avril 1976] (p. 663). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1587, 1588).

Question n° 1803 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les magistrats (indépendance de la magistrature), posée le 12 mai 1976 (p. 1006). — Réponse de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, le 18 mai 1976 (p. 1063 à 1067).

Question n° 1847 à M. le Premier ministre concernant la presse (organisation de la presse française : respect de l'ordonnance du 26 août 1944), posée le 16 août 1976 [J. O. du 19 août 1976]. — Réponse de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement le 26 octobre 1976 (p. 2927, 2928).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 197, de M. Jean Cluzel, relative à la publicité indirecte à la Télévision [27 avril 1976] (p. 711) : commissions sénatoriales de 1968 et 1972 ; les raisons de l'envoi de la lettre du secrétaire d'Etat aux présidents des sociétés de programmes et de la publicité qui a été faite à ce sujet ; importance de la délégation parlementaire ; publicité complémentaire rajoutée au moment du match sur les stades sportifs ; nécessité d'établir une déontologie précise de la publicité licite ou illicite, liaison nécessaire entre le rapporteur spécial et la délégation parlementaire à la R. T. F. ; (p. 712) : craint que le débat sur la publicité clandestine ne jette pas le trouble dans l'esprit des téléspectateurs et dans celui des fonctionnaires ou des serveurs d'un service parapublic ; distinction à établir, dans ce domaine, entre les fautes et les « tolérances » ; la nouvelle organisation

établie par la loi de 1974 a institué des responsables ; il faut laisser à la réforme le temps de produire ses effets ; s'il y a culpabilité les sanctions sont toujours possibles ; il ne faut pas décourager le personnel des établissements publics concernés.

Discussion de sa question n° 162 concernant les difficultés constitutionnelles en cas de succès électoral de la gauche (cf. 1975), le 4 mai 1976 (p. 818, 819) : quelle constitution sera appliquée et que fera le Président de la République en cas de victoire de l'opposition aux élections législatives ? En 1962, la Constitution n'est pas devenue de type présidentiel mais elle a été « adultérée » : nous sommes dans un régime de diarchie ; si l'opposition gagne les élections, il est naturel que le chef de l'Etat nomme M. François Mitterrand à la tête du Gouvernement ; ce dernier mettra en œuvre le programme commun. Il paraît souhaitable que la France soit prochainement dotée d'un régime présidentiel. Si le Président fait appel à un minoritaire, le Gouvernement sera censuré et l'Assemblée dissoute. L'opposition sera alors renforcée et le Président devra démissionner. S'il est malgré tout réélu, une crise de régime insoluble sera ouverte ; (p. 822, 823) : le rôle « césarien » du Président de la République sous la V^e ; la IV^e République est morte de n'être pas parvenue à réunir une majorité : le Président de la République ne peut pas jouer son rôle d'arbitre car il s'est lui-même engagé politiquement sur des options essentielles. Nous sommes dans un régime présidentiel qui n'ose pas dire son nom. Il faut mettre en harmonie le fait et le droit.

Question n° 235 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche concernant les centrales nucléaires (politique nucléaire française), posée le 21 juillet 1976 [J. O. 5 août 1976]. — Caducité.

Question n° 3 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant les centrales nucléaires (politique nucléaire française), posée le 10 septembre 1976 [J. O. du 16 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976] (p. 887, 888) : intitulé : son amendement n° 1 : projet relatif aux installations classées et réglementées ; rejeté.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** [14 juin 1976]. — Congrès du Parlement. — **Explications de vote** (p. 8) : vote favorable du groupe de la gauche démocratique.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374) [30 juin 1976], rapporteur pour avis, remplacé par M. Jean de Bagnaux. — **Discussion générale** (p. 2042 à 2044) : un résumé écrit de ses idées est lu à la tribune par M. Jean de Bagnaux.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article additionnel** (p. 2192) : son amendement n° 135 : instauration d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques ; non soutenu.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976] (p. 2868) : **Article additionnel** : son amendement n° 1 : institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques ayant une résidence en France ; rejeté. **Article 2** (p. 2880) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Jacques Pelletier relatif aux exonérations de la contribution exceptionnelle pour les exploitants agricoles reconnus sinistrés trois années consécutives.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. **Article 4** (p. 3181, 3182) : son amendement n° 92 soutenu par M. Charles Beaupetit : étendre aux personnes morales la dérogation à l'obligation du recours à l'architecte prévue par cet article ; rejeté. **Article 34** (p. 3202 et suiv.) : son amendement n° 96 soutenu par M. René Touzet : conditions d'inscription au tableau régional des agréés en architecture ; rejeté.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Auburtin**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 436). **Article 1^{er}** (p. 3321) : déclare qu'il faut faire confiance au comité prévu pour décider si psychologiquement et du point de vue de la santé, le prélèvement est un danger pour l'incapable.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — **Articles additionnels** (p. 3435 et 3438) : son amendement n° 17 : porter à cinq ans le délai de prescription prévu aux articles 1966 et 1971 du C. G. I. ; non pris en considération. Déclare avoir ainsi voulu que les vérificateurs disposent d'une année supplémentaire, en particulier pour contrôler les grandes entreprises. Rappelle que plus de 35 p. 100 des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de francs ne sont vérifiées que tous les sept ans (p. 3438, 3439) : son amendement n° 18 : relèvement à 200 000 francs de la limite à partir de laquelle les membres des professions libérales sont obligatoirement soumis au régime de la déclaration contrôlée ; irrecevable. **Article 11** (p. 3463, 3465 et 3467) : son amendement n° 19 déposé avec M. Gabriel Calmels : ne pas aggraver les différences de taux en ce qui concerne la taxation des apéritifs à base de vin d'une part et celle des vins doux naturels d'autre part ; adopté. Les apéritifs à base de vin aromatisé paient cinq fois plus de taxes que les vins doux naturels.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article 12** (p. 3478 et suiv.) : son amendement n° 20 : droits successoraux ; majorations dans les abattements de base ; imposition plus sévère des successions importantes ; retiré. Les avantages tirés par les enfants de leur appartenance à une famille cultivée ; une protection spéciale est nécessaire pour les handicapés. Les circulaires d'application ne doivent pas fausser le sens des mesures votées par le Parlement. — **Article additionnel** (p. 3481) : son amendement n° 21 : étalement dans le temps de l'application du taux unique de la taxe d'habitation ; retiré ; (p. 3485) : demande à M. le ministre de reprendre le texte de l'amendement n° 75 du Gouvernement lors de la discussion de la prochaine loi de finances rectificative. **Article 19 bis** : demande si aucun changement ne sera apporté au principe du remboursement intégral des majorations de rentes versées à leurs adhérents par les caisses autonomes mutualistes (p. 3493).

Deuxième partie :

Information [1^{er} décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3757) : l'importance de l'information. Se félicite de la réorganisation des services de la délégation générale de l'information. Le débat sur la fiscalité de la presse. Souhaite la création d'un ministère de la communication. Se déclare ravi du remplacement du porte-parole du Gouvernement par un porte-parole de l'Élysée. La dotation du service juridique et technique de l'information (commission de la qualité pour la télévision, commission de répartition de la redevance). Le service d'information et de diffusion ; (p. 3758) : l'information sur l'action des administrations par *Actualités service* et *Actualité documents*. Le haut conseil de l'audio-visuel (la faiblesse de ses ressources et l'importance de ses missions) ; l'avenir des communications par satellite ; le problème de la décentralisation de la radio et de la télévision. L'Agence France-Presse ; ses personnels, le relèvement des tarifs d'abonnement ; le développement de l'informatique. Le problème des aides directes à la presse ; proteste contre l'insuffisance de la dotation du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. L'aide exceptionnelle ne bénéficie plus qu'au journal *La Croix*. L'aide indirecte. La Société nationale des entreprises de presse subit le contre-coup du rétrécissement du marché. S'interroge sur le maintien de la taxe parafiscale sur la rénovation de l'imprimerie. La Sofirad ; (p. 3759) : la Compagnie libanaise de télévision et son avenir ; le même problème se pose pour la Somera implantée à Chypre. Les inquiétudes de la commission des affaires culturelles relatives à la concentration de la presse. La provenance des fonds dont dispose M. Hersant. Demande l'application de l'ordonnance du 26 août 1944 qui impose aux directeurs de journaux et aux propriétaires un certain nombre de servitudes, particulièrement en ce qui concerne l'origine authentique des fonds ; (p. 3761) : demande si des aides exceptionnelles peuvent être consenties à des journaux en difficulté dans le cadre du projet de loi sur la fiscalité de la presse.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4220) : l'abondance des interventions et des dotations précipitatives. L'intervention toujours plus lourde de la publicité à la télévision. La grève des comédiens. Les efforts rigoureux accomplis pour une meilleure gestion. Le choix de certains investissements (siège pour l'A 2 à Neuilly, théâtre de l'Empire). Dans le domaine de la création, l'insignifiance le dispute à la médiocrité. La répartition du temps accordé aux différentes catégories d'émissions (variétés, dramatiques...). Estime qu'il existe trop de monopoles de producteurs et de réalisateurs,

Le service d'observation des programmes. La création d'une commission *ad hoc* pour recueillir les observations portées sur les variétés ; (p. 4221) : en ce qui concerne l'administration, les devis alourdis par des frais accessoires. Les cumuls de fonctions de producteur, réalisateur, éditeur et directeur. Les intérêts croisés. La politique des programmes. Souhaite la création d'un poste de ministre de la communication. La publicité clandestine et parallèle ; la nécessité de rassembler les procédures mises au point dans un code de « bonne conduite ». Les différences de temps d'antenne accordés à la majorité et au Gouvernement. Désire que toutes les tendances politiques soient représentées parmi les journalistes du journal télévisé. En ce qui concerne les variétés, et en particulier la chanson, le rôle prédominant de l'industrie du disque. Une déontologie doit être élaborée pour éviter le matraquage, pour empêcher l'utilisation abusive du *playback*. La nécessité de l'élaboration d'un statut des producteurs faisant la différence entre producteurs de variétés et producteur de dramatiques. Le renouvellement des équipes est indispensable pour éviter l'affermage de la télévision. L'effort dans le domaine de la création effectuée par la délégation parlementaire. L'administration dévore la création ; (p. 4222) : les critiques à formuler en ce qui concerne les sondages au plan de l'audience ; ils ne doivent pas obnubiliser les services. La notion de préciput, les interventions préciputaires et les gênes qu'elles entraînent. La nécessité de créer une autorité d'organisation pour éviter la standardisation des programmes ; souhaite que soit dressé un plan de charges ; la possibilité pour favoriser la création de faire « sauter » le blocage que représentent les trois directeurs de chaîne ; les stations régionales de télévision et de radio ; la possibilité de création d'une société holding ; la radio ne mérite pas trop de critiques ; l'absence culturelle de la France dans trop de pays étrangers.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 60** (p. 4353 et suiv.) : son amendement n° 99 : plafond pour l'évaluation administrative des revenus des professions libérales, calculé d'après le bénéfice net ; fixation du plafond à 150 000 F ; évolution annuelle du plafond ; centres de gestion agréés ; irrecevable.

Explication de vote sur l'ensemble du projet (p. 4382, 4383) : l'abus des oppositions d'irrecevabilité ; le caractère dérisoire des délibérations du Parlement ; le choix de la deuxième génération de réacteurs nucléaires (surrégénérateur) ; le budget de 1977 n'est pas un bon instrument pour maîtriser la conjoncture ; l'impôt sur le capital ; le dialogue avec l'opposition.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976] : rapporteur pour avis (p. 4449) : les grandes dates de l'histoire de la presse ; la concurrence des nouveaux média ; la dégradation de la situation de la presse ; le coût des journaux ; (p. 4450) : le grave problème de la concentration ; pas de démocratie sans le pluralisme de la presse ; la création de nouveaux empires de presse ; l'ordonnance de 1944 interdit l'apparition « d'hommes de paille » ; repenser une loi sur la presse ; la presse risque de perdre son indépendance ; l'origine des capitaux dont dispose M. Hersant ; les capitaux étrangers investis dans la presse ; le régime fiscal de la presse ; les exonérations de T. V. A. favorisent les entreprises de presse bénéficiant d'importantes recettes publicitaires ; la modification de l'article 39 bis, les périodiques devraient bénéficier des mêmes avantages que les quotidiens au plan de la T. V. A. ; la définition du contenu qui fait d'un périodique un périodique politique ; ramener à 2,1 p. 100 le taux de la T. V. A. applicable à la presse périodique politique ; le taux de la T. V. A. applicable aux publications destinées à la jeunesse, à la presse locale et municipale.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte** (n° 156) [18 décembre 1976] (p. 4660) : les Mahorais ont décidé librement de rester Français ; se déclare satisfait par ce projet ; le statut des D. O. M. ne convient pas à Mayotte car il aboutit directement à l'intégration sans permettre l'assimilation ; le conseil général de l'île pourra décider d'un nouveau changement.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** (n° 151) [18 décembre 1976]. **Article 7** (p. 4675) : donne son interprétation de la définition des domaines de compétence de l'Etat proposée par cet article (l'Etat a la charge d'un certain nombre de domaines majeurs et tout le reste constitue une délégation au profit du territoire).

CALMELS (GABRIEL), sénateur de l'Hérault (G. D.).

Est appelé à remplacer M. Pierre Brousse, nommé membre du Gouvernement.

NOMINATION

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [7 octobre 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64) :

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — **Article additionnel.** — **Article 11** (p. 3463, 3465 et 3467) : son amendement n° 19 déposé avec M. Henri Caillavet : ne pas aggraver les différences de prix en ce qui concerne la taxation des apéritifs à base de vin, d'une part, et celle des vins doux naturels, d'autre part ; adopté. Les apéritifs à base de vin aromatisé paient cinq fois plus de taxes que les vins doux naturels.

CARAT (JACQUES), sénateur du Val-de-Marne (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [5 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [24 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture. [20 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi relative à l'indemnité et à la retraite des conseillers généraux (n° 105, 1974-1975) [déposée avec plusieurs de ses collègues le 21 novembre 1974 et reprise le 2 avril 1976].

Proposition de loi relative à l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux (n° 391, 1974-1975) [reprise le 20 octobre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne** (n° 174) [6 avril 1976]. — **Discussion générale** : (p. 435, 436) : l'échec du district, administration technocratique ; l'alignement incomplet de la région parisienne sur le statut de la loi de 1972. **Article 2** (p. 438) : son amendement n° 67 : rôle du conseil régional et de son président dans l'administration de la région Ile-de-France ; repoussé. **Article 3** (p. 440) : son amendement n° 68 : pouvoirs du conseil régional en matière d'investissements ; repoussé. **Article 12** (p. 447, 448) : son amendement n° 69 : désignation des représentants de Paris et des départements de la région parisienne par le conseil de Paris et les conseils généraux à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne ; rejeté. **Article 18** (p. 449, 450) : son amendement n° 70 : caractère autonome et démocratique de la politique de développement économique régional ; coordination entre planification locale, régionale et nationale ; rejeté. Demande que la région élabore le plan de développement et et d'aménagement et le schéma directeur qui la concerne. **Article 21** (p. 451, 452) : son amendement n° 71 : représentation au bureau de chaque département ; permanence de l'assemblée régionale entre les sessions ; rejeté ; son amendement n° 72 : détermination de la fréquence des réunions du conseil ; rejeté. **Article 25** (p. 454) : son amendement n° 73 : suppression de cet article relatif à la collaboration du conseil régional avec le comité économique et social rejeté. **Article 26** (p. 455, 456) : son amendement n° 74 : choix par le conseil régional de ses propres sujets de délibération ; retiré ; son amendement n° 75 : personnel relevant de l'article 29 de la loi du 10 juillet 1964 (fonctionnaires de l'Etat ayant travaillé dans l'administration de l'ancien département de la Seine). **Titre additionnel** (p. 461) : son amendement n° 76 : création d'un syndicat mixte inter-départemental de l'agglomération parisienne ; retiré.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260). — **Suite de la discussion** [20 mai 1976]. **Article 29** (art. L. 123-10 du code de l'urbanisme) (p. 1196, 1197) : son amendement n° 206 : faire définir soit par une loi, soit par une délibération du conseil municipal ou du conseil général, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol dans l'aire d'un P. O. S. La liste de ces servitudes étant établie par un décret en Conseil d'Etat ; retiré. **Article 6 bis** (suite) (art. L. 123-1 bis nouveau) (p. 1217) : explique l'opposition de son groupe à l'amendement n° 219 du Gouvernement relatif à la possibilité de transfert de C. O. S.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374). — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2093) : son amen-

dement n° 58, présenté avec plusieurs de ses collègues : rénovation des quartiers anciens et création des villes nouvelles (livre II, chapitre V, programme n° 21) ; non soutenu ; son amendement n° 60, présenté avec plusieurs de ses collègues : la politique d'aménagement urbain ne doit pas aggraver la situation économique et sociale des agglomérations pré-existantes (même programme) ; non soutenu ; son amendement n° 59, déposé avec plusieurs de ses collègues : ne pas négliger dans les villes ou à leur périphérie les équipements classiques dans le domaine des sports, des loisirs et de l'animation culturelle (action n° 2 du même programme n° 21) ; non soutenu.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976].
Article 4 (p. 3182, 3183) : son sous-amendement n° 51 à l'amendement n° 9 de M. Michel Miroudot : rendre obligatoire, dans le dossier de permis de construire, l'avis du conseil d'architecture et d'urbanisme ; adopté. **Article 6** (p. 3185, 3186) : son amendement n° 54 : représentation du conseil d'architecture et d'urbanisme au sein de la commission départementale d'urbanisme et en celui de la conférence permanente du permis de construire ; adopté ; son amendement n° 55 : visant à donner aux conseils d'architecture et d'urbanisme le rôle de « prestataires de statut public » (organisme effectuant des études d'urbanisme et d'architecture pour le compte des collectivités et des administrations publiques) ; rejeté. Explique qu'il veut ainsi créer un contrepoids à la toute-puissance des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture. **Article 11** (p. 3188, 3189) : son amendement n° 57 : composition pluridisciplinaire des sociétés d'architecture ; rejeté. **Article 12** (p. 3191) : son amendement n° 58 : plus de la moitié du capital social des sociétés d'architecture doit être détenue par des architectes et non plus, les deux tiers ; devenu sans objet. **Article 29** (article L. 421-2 du code de l'urbanisme) (p. 3199) : son amendement n° 61 déposé avec M. Léon Eeckhoutte : l'avis du conseil d'architecture doit figurer dans le dossier du permis de construire ; adopté ; (p. 3200) : son amendement n° 62, déposé avec M. Léon Eeckhoutte : la conférence permanente du permis de construire aura à connaître des divergences d'avis entre l'autorité administrative et le conseil d'architecture ; rejeté. **Article additionnel** (après l'article 30) (art. L. 460-2 du code de l'urbanisme) (p. 3201) : son amendement n° 63, déposé avec M. Léon Eeckhoutte : 1° caractère obligatoire du certificat de conformité ; 2° allongement du délai de validité des poursuites engagées contre les responsables de constructions édifiées sans permis de construire ou non conformément au permis ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article additionnel après l'article 15** (p. 3491) ; reprend l'amendement n° 45 de M. Francis Palmero concernant une taxe additionnelle au prix des places dont le produit est versé au « Fonds de soutien à l'industrie cinématographique » ; irrecevable.

Deuxième partie :

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4233) : en tant que représentant du Parlement au conseil d'administration de Radio-France, s'interroge sur les missions exactes de Radio-France et FR 3. Les émissions régionales de radio. Le cahier des charges établit une frontière entre radio nationale et radios régionales. Les inconvénients de la diffusion des émissions régionales en « décrochage ». La place trop prépondérante de FR 3. L'auditeur subit tous les inconvénients de la discontinuité ; aucune consultation réciproque n'existe entre les deux sociétés de programme. La modulation de fréquence sur Radio-France. L'écoute de France-Inter ondes longues est difficile dans la zone du Midi méditerranéen. Radio Monte-Carlo et le monopole. Les conséquences sur la répartition des moyens techniques de la concurrence entre les deux sociétés de programme. Les « stations locales de service » comme Fip à Paris, moyens d'affirmation radiophonique de la spécificité communale ; (p. 4234) : Les rivalités compromettent la réalisation de stations temporaires de vacances. Une cohésion minimale est indispensable, la loi du 7 août 1974 doit être précisée, les cahiers des charges devront être modifiés.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976] (p. 4456) : le régime fiscal des périodiques municipaux. **Article 2** (p. 4458) : son amendement n° 5 : placer sous un même régime fiscal journaliers et périodiques ; irrecevable. Souligne l'utilité des hebdomadaires politiques et les difficultés que nombre d'entre eux traversent. Reconnaît que le fait d'accorder aux périodiques le même soutien qu'aux quotidiens favorisera dans un premier temps les publications

commerciales et de divertissement. Estime cependant possible de définir par la suite des critères de catégorisation permettant une aide sélective en faveur de la presse d'opinion ou de culture.

CARON (PAUL), sénateur de la Seine-Maritime (U. C. D. P.),

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Juge suppléant à la Haute Cour de justice.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1825 à M. le Premier ministre, relative à l'apprentissage (revalorisation de l'apprentissage), posée le 16 juin 1976 (p. 1842). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique le 12 octobre 1976 (p. 2689 et suiv.).

Question n° 1841, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant l'habillement (développement de l'industrie de l'habillement), posée le 9 juillet 1976 (p. 2341). — Réponse le 26 octobre 1976 (p. 2934, 2935).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Équipement et ports [30 novembre 1976] (p. 3721) : la politique de l'aménagement basée sur le desserrement des équipements et des hommes (contrats de pays, développement des centres urbains secondaires) ; les équipements et les crédits destinés aux ports maritimes concentrés sur Dunkerque, Le Havre et Marseille-Fos ; au lieu de vouloir concurrencer Anvers ou Rotterdam, il conviendrait de ne pas négliger les ports secondaires ; l'exemple de Dieppe ; ce port se trouve confronté à l'augmentation de la taille des navires ; le projet de nouvel avant-part présenté par la chambre de commerce (p. 3722) ; l'exploitation des ballastières dans les environs.

Logement [30 novembre 1976] (p. 3742) : la seconde crise du bâtiment ; les indices de recul d'activité (livraison d'acier et de ciment, effectifs) ; la demande d'ouvriers qualifiés demeure par contre pressante ; le chiffre des faillites ; la chute des mises en chantier ; (p. 3743) : les effets de la politique fiscale et monétaire ; la raréfaction des terrains et le blocage des loyers ; les capacités de production des constructions industrielles sont sous-utilisées ; l'entretien et la réhabilitation de l'habitat ; l'apport financier préalable des bénéficiaires ; souhaite des mesures nouvelles en faveur de l'emploi des jeunes ; assurer la régulation de l'activité du bâtiment et la continuité des carnets de commande ; la distinction entre les travaux de mise aux normes et ceux d'amélioration de la qualité des logements H. L. M. ; les crédits consacrés aux opérations « habitat et vie sociale » ; le lien entre ces opérations et le conventionnement du parc H. L. M. ; les mesures en faveur de l'habitat ancien privé (création de primes pour les propriétaires occupants) ; réorganiser les structures du secteur des entreprises du bâtiment de manière à obtenir un coût plus raisonnable de réhabilitation de l'habitat ancien ; les organismes d'habitat rural (la notification des primes à l'amélioration de l'habitat, les petits programmes locaux ruraux).

Agriculture [3 décembre 1976] en remplacement de M. Charles Zwickert (p. 3915) : les méfaits de la sécheresse en Alsace ; la rapidité des accords intervenus pour le versement des indemnités ; la lenteur de l'exécution financière des décisions prises ; les solutions qui auraient permis un versement plus rapide ; les brigades spéciales de fonctionnaires dépêchées dans certains départements ; la baisse des crédits « équipement » ; la parcelisation des terres agricoles alsaciennes ; apporter une aide suffisante aux opérations de remembrement ; l'enseignement secondaire agricole ; soutenir en priorité les réalisations communes entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole (C. E. T.) ; prévenir les effets d'une nouvelle sécheresse ; (p. 3916) : la nécessité d'une véritable politique de l'eau ; la mise en application d'un règlement du 4 novembre 1976 relatif au taux particulier des prestations viniques pour les vins blancs de la récolte 1976 ; l'application des mesures prévues par ce règlement mettrait les producteurs alsaciens en distorsion de concurrence par rapport à leurs voisins allemands ; l'insuffisance des crédits de fonctionnement pour l'enseignement privé agricole ; la répartition de la « rallonge » prévue ; ne pas défavoriser l'enseignement pas alternance ; respecter à ce sujet

les engagements de la convention passée avec l'union nationale des maisons familiales; éviter d'accentuer la distorsion dont souffrent les maisons familiales d'apprentissage rural; la baisse des crédits destinés au remembrement; les mesures de redressement s'imposent car le remembrement constitue un facteur essentiel pour la productivité des exploitations agricoles.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3971) : la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat de décembre 1973; (p. 3972) : le respect des engagements pris dans cette loi; les problèmes fiscaux; les difficultés de trésorerie des entreprises; la règle de décalage d'un mois du versement de la T.V.A.; les dotations en matière de primes et d'indemnités d'équipement et de décentralisation; la nécessité d'un répertoire des dispositions en vigueur en matière de concurrence; le rôle du commerce de proximité; celui des associations de consommateurs; l'aide au fonctionnement d'un centre de promotion du commerce; la taxe professionnelle; le poids des charges sociales pour certains commerçants; le projet de simplification des mécanismes permettant la prise en charge par l'Etat des cotisations patronales d'assurances sociales et de prestations familiales dues pour les apprentis par les artisans; le montant des primes aux maîtres d'apprentissage; les ressources affectées à la taxe pour frais de chambres des métiers; les crédits du centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers; les primes et indemnités d'équipement et de décentralisation; les femmes d'artisans et de commerçants; (p. 3973) : un statut social doit leur être arraché qui reconnaisse leur rôle de collaboratrices privilégiées, leur représentation dans les différentes organisations professionnelles; les mesures à prendre pour une meilleure protection sociale; le rapport Claudé à ce sujet; le groupe de l'U.C.D.P. votera ce projet de budget.

Examen des crédits. — Article 62 bis (p. 3975, 3976) : son amendement n° 127 : financement des actions de formation continue des chambres des métiers par une taxe uniforme; concertation avec les organisations professionnelles; retiré.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — Article 58 (p. 4352) : son amendement n° 101 soutenu par M. Adolphe Chauvin, Extension de certaines exonérations de la taxe sur les plus-values à certaines entreprises ayant opté pour l'imposition suivant le régime du bénéfice réel; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution de 1958.

CAROUS (PIERRE), sénateur du Nord (président du groupe U. D. R. puis président du groupe R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1734 à M. le Premier ministre, relative aux problèmes de l'affichage à l'intérieur des agglomérations (publicité), posée le 1^{er} mars 1976 [J. O., Débats 4 mars 1976] (p. 230). — Réponse de M. le ministre du commerce et de l'artisanat le 13 avril 1976 (p. 488).

Question n° 1741 à M. le ministre de l'agriculture concernant la modification du taux de la taxe d'usage des abattoirs, posée le 2 avril 1976 (p. 333). — Réponse le 11 mai 1976 (p. 925, 926).

Question n° 1815 à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement), concernant la radio-diffusion et télévision (rediffusion d'émissions pour certains travailleurs), posée le 1^{er} juin 1976 (p. 1504). — Réponse le 18 juin 1976 (p. 1880, 1881).

Question n° 1892, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Travailleurs immigrés), concernant l'emploi (information erronée sur la fermeture d'une entreprise), posée le 21 octobre 1976 (p. 2847).

Questions orales avec débat :

Questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy-Auguste Moinet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann

n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41 relatives à la politique générale du Gouvernement, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3125, 3126) : le soutien du groupe U. D. R. au Gouvernement; la stagflation; rétablir un climat de confiance dans le pays; les collectivités locales; l'attachement des Français à leurs communes; l'administration centrale impose un surcroît de tâches aux collectivités locales sans leur donner les moyens de l'assumer; la limitation de la hausse des tarifs publics; éviter que les collectivités ne se trouvent en état de cessation de paiement par suite de certaines hausses inévitables; limiter les versements compensatoires de la T.V.A. payée sur les investissements; l'autofinancement permis par la récupération de la T.V.A.; le plan présenté par M. Poniatowski; les communes veulent prendre leurs responsabilités; les effets parfois catastrophiques de la transformation de la patente en taxe professionnelle; ne pas attaquer spécifiquement certaines catégories socio-professionnelles; s'en prendre aux fraudeurs quels qu'ils soient.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — Article 1^{er} (p. 1320) : aurait préféré discuter du problème de la T.V.A. sur les médicaments au cours d'un débat plus vaste sur les problèmes de la santé en France; réclame la réalisation des mesures promises aux collectivités locales. Article 2 (p. 1325) : le fonds d'équipement des collectivités locales; le dépôt futur du projet de loi devant permettre la mise en place de ce fonds qui vise l'équipement et non l'aide; (p. 1330) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jacques Descours Desacres. Article additionnel (p. 1331, 1332) : son amendement n° 2 : modification du taux de la taxe d'abattement créée en vue de financer l'équipement et le fonctionnement des abattoirs publics; retiré.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — Vote sur l'ensemble (p. 1647) : l'indépendance de la France et son rôle dans le monde; le groupe U. D. R. votera le projet.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — Discussion générale (p. 2163 à 2165) : le projet du Gouvernement ne cherche pas à distinguer si les plus-values constituent ou non le principal moyen d'existence de ceux qui les réalisent; la distorsion entre les déclarations d'intention et la réalité du projet; la pesanteur des contrôles fiscaux; la déduction de l'érosion monétaire; le phénomène du développement des résidences secondaires; l'exonération des opérations effectuées après un laps de temps assez long entre l'achat et la vente; l'exonération des patrimoines dont le montant est inférieur à 500 000 francs; la taxation de la vente de biens mobiliers; ne pas confondre la spéculation immobilière avec les augmentations de patrimoine résultant des placements « de bon père de famille »; un texte diffus et incomplet, inapte à recueillir le consentement général.

Suite de la discussion [8 juillet 1976] : Article 6 (p. 2255) : s'oppose à l'amendement n° 48 de Yvon Coudé, du Foresto, soutenu par M. Marc Monichon.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2827) : peu de solutions constructives ont été proposées à part celles du Gouvernement; la lutte contre l'inflation et la situation économique générale; l'aide apportée aux agriculteurs victimes de la sécheresse; une meilleure connaissance de la fiscalité des différentes catégories socio-professionnelles doit être recherchée; les problèmes des cadres; (p. 2828) : l'importance de l'agriculture familiale en France; ont été prises des mesures inutilement irritantes (affichage des raisons sociales et adresses sur les voitures de sociétés et les véhicules des administrations et collectivités locales; présente une possibilité d'action pour imposer ces avantages en nature); une modification du système fiscal français ne doit pas être effectuée par le biais d'un amendement (p. 2829) : le groupe U. D. R. votera en faveur du projet de loi de finances rectificative.

Suite de la discussion [22 octobre 1976] (p. 2870) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Guy Schmaus, n° 31 de M. Roger Gaudon, n° 18 de M. Henri Tournan et n° 1 de M. Henri Caillavet. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 2910) : le groupe U. D. R. votera le projet; l'importance du consentement populaire.

— **Projet de loi de finances pour 1977 :***Deuxième partie :*

Postes et télécommunications [27 novembre 1976]. — **Explication de vote** (p. 3602) : l'U. D. R. votera ce projet de budget ; l'effort fait en ce qui concerne la modernisation de l'équipement téléphonique ; les conflits qui opposent certaines catégories du personnel à l'administration ne doivent pas perturber la distribution du courrier.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits : Article 51** (p. 4176) : le remboursement de la « T. V. A. » investissements » aux communes.

Explication de vote sur l'ensemble du projet [12 décembre 1976] (p. 4383) : les travées du Sénat sont pleines malgré la date et l'heure du débat ; les réserves du groupe R. P. R. à l'égard de ce budget ; ne pas « bousculer » certaines catégories socio-professionnelles (agriculteurs, employés des impôts) ; l'humanisation des contrôles fiscaux ; (p. 4384) : la fraude fiscale ; notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur (énergie et matières premières) ; le déficit de la balance commerciale ; le problème du remboursement à terme de la T. V. A. payée par les communes au titre de leurs investissements.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 85) [15 décembre 1976]. — **Article unique** (p. 4488) : accepte ce projet de loi ; l'aggravation de la criminalité ; le transport en automobiles de stupéfiants, d'armes ou d'objets volés ; le contrôle du Parlement doit permettre de surveiller les abus que pourrait entraîner l'application de ce texte ; il est moins choquant d'être fouillé par un officier de police judiciaire que par un douanier à bonne distance des frontières.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976] (p. 4553) : le financement de ce troisième projet de loi de finances rectificative ; la situation économique française et la conjoncture internationale ; le déficit des entreprises nationales ; le poids de la masse salariale n'est pas trop lourd ; l'aide sociale ; les participations réclamées aux communes dans ce domaine ; les citoyens doivent être tenus informés ; le problème de la taxe professionnelle ; les incidences de la réforme ; les distorsions doivent être estompées ; les réductions de la taxe minorées ; (p. 4554) : les réactions des différentes catégories sociales contre les mesures prises par le Gouvernement, particulièrement des « gros agriculteurs » ; toutes les catégories de redevables doivent prendre part à l'effort de solidarité.

CATHALA (CHARLES), sénateur de la Seine-Saint-Denis (N. I.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes. Cesse d'appartenir à cette commission le 2 octobre 1976.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 8** (p. 2897) : exprime ses inquiétudes sur la situation des titulaires de baux commerciaux.

CAUCHON (JEAN), sénateur d'Eure-et-Loir (U. C. D. P.). *Questionneur du Sénat.*

QUESTIONS*Questions orales :*

Question n° 1764, à M. le ministre de l'économie et des finances, relative aux mesures en faveur de l'épargne et des rentiers viagers, posée le 14 avril 1976 (p. 555). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [27 avril 1976] (p. 722, 723).

Réponse, le 4 mai 1976 (p. 808, 809), de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) à sa question n° 1659 (cf. 1975) relative aux difficultés rencontrées par les organismes de construction de logements sociaux.

Remplace M. Jean Sauvage, le 4 mai 1976, lors de la réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) à la question de son collègue n° 1666 (p. 1975) relative au fonctionnement de l'association nationale pour l'amélioration de l'habitat (p. 809, 810).

Remplace M. Pierre Schiélé, le 1^{er} juin 1976, lors de la réponse de Mme le secrétaire d'Etat à la condition féminine à la question de son collègue n° 1667 (p. 1975) relative à l'orientation et à la formation professionnelle des femmes (p. 1477).

Question n° 1672 relative à l'indemnité d'attente d'emploi aux veuves et divorcées (p. 1975). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1478).

Question n° 1835 à M. le ministre du travail concernant la durée du travail (systèmes progressifs de préretraite), posée le 2 juillet 1976 [J. O. 6 juillet 1976]. — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (condition des travailleurs manuels), le 12 octobre 1976 (p. 2685, 2686).

Question n° 1897, à M. le ministre du travail, concernant les pensions de réversion (amélioration), posée le 25 octobre 1976 [J. O. Débats 27 octobre 1976] (p. 2963).

Questions orales avec débat :

Question n° 194 de M. Georges Cogniot, concernant la réforme du second cycle universitaire [1^{er} juin 1976] (p. 1472, 1473) : la différence entre démocratisation et « massification » de l'enseignement. La représentation plus forte des catégories sociales numériquement les plus faibles. La baisse de la qualité du travail des étudiants. Le chômage des diplômés. Les deux missions de l'Université : 1° transmettre et renouveler le patrimoine culturel ; 2° former les jeunes dans une finalité professionnelle. La réforme du second cycle de l'enseignement supérieur a le mérite de mettre en accord l'attribution des maîtrises avec les possibilités du marché du travail. Elle s'attaque à la dépréciation des diplômes. L'injustice d'une sélection en première année du cycle universitaire. L'idée de la mise en place d'un collège universitaire entre le lycée et l'Université. Les moyens financiers des nouvelles filières. Le caractère discutabile de la suppression de la valeur nationale des diplômés.

Question n° 30, à M. le Premier ministre, relative aux cadres et à leurs syndicats, posée le 12 octobre 1976 (p. 2683).

CAVILLE (MARCEL), secrétaire d'Etat aux transports (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974). — *Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Transports)* (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOT

Projet de loi, déposé avec MM. Jean Lecanuet et Jean-Pierre Fourcade, relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports (n° 211) [4 mars 1976, rattaché pour ordre à la séance du 20 décembre 1975].

REPONSES AUX QUESTIONS*Question orale de :*

Jean Colin (n° 1724) : nuisances subies par les communes riveraines de l'aéroport d'Orly [13 avril 1976] (p. 505 à 507) : l'axe de décollage des avions a été déporté vers le Sud en accord avec les représentants des communes intéressées ; des vérifications sont en cours pour apprécier le respect par les pilotes des trajectoires de référence.

M. Marcel Gargar (n° 1748) : allocation de chômage des marins français originaires des départements d'outre-mer [1^{er} juin 1976] (p. 1490) : les conditions d'entrée dans la profession et les garanties sont identiques pour les marins français originaires des D. O. M. et ceux qui sont nés en métropole ; (p. 1491) : les allocations chômage, la nécessaire proximité des ports de recrutement ; l'indépendance des A. S. S. E. D. I. C.

M. Francis Palmero (n° 1782) : formation professionnelle des pilotes de ligne [1^{er} juin 1976] (p. 1492) : il n'y a actuellement aucune interruption de la formation des élèves pilotes de ligne ; la situation de leur emploi est préoccupante ; les négociations avec des compagnies étrangères ; la concertation avec les intéressés ; la possibilité de reprise des études dans des secteurs offrant de meilleures perspectives d'embauche ; la suppression du concours de 1976 et éventuellement de 1977.

M. Eugène Bonnet (n° 1751) : interdiction des cumuls en matière d'emploi (p. 1766) : dépôt d'un projet de loi avant le 31 décembre 1976 ; l'impossibilité d'interdictions de cumul générales ; les employeurs doivent être incités à embaucher prioritairement des jeunes ; la meilleure formation de ces derniers.

M. Emile Durieux (n° 1788) : adaptation horaire des tarifs de jour et de nuit d'Electricité de France (p. 1766, 1767) : la modification de l'heure légale ; le déclenchement des appareils à accumulation ; l'impossible modification des horloges à programmes.

M. Jean Bac (n° 1807) : construction de la gare de Chanteloup-Vignes (p. 1767) : les difficultés causées par la réduction du programme d'urbanisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup ; l'action de l'A. F. T. R. P. ; mise en service au cours de l'hiver 1977.

Questions orales avec débat de :

M. Georges Lombard (n° 189) : crise de la réparation navale française [13 avril 1976] (p. 507 à 509) : les causes de la crise (baisse des taux de prêt, réparations moins fréquentes, mise en service de nouvelles cales et concurrence étrangère) ; les remèdes (aider les entreprises exportatrices, les diversifier, indemniser le chômage partiel) ; l'impossible retour au protectionnisme ; la construction d'un chantier au Sénégal avec l'aide de la France.

MM. André Méric, André Aubry, René Chazelle (n° 219, n° 216 et n° 140) : Industrie aéronautique française [1^{er} juin 1976] (p. 1501, 1502) : la construction aéronautique (les moteurs, le secteur des cellules et des équipements) ; La coopération. Le lancement d'un nouveau moyen-courrier ; le refus de coopérer en sous-traitance ; le soutien de certains programmes (Mystère 50 et hélicoptères) ; le maintien des moyens de production du Concorde ; l'avenir du Concorde dépend de l'obtention d'un certain nombre de droits d'atterrissage et de survol.

M. Edgard Pisani (n° 18) : ligne nouvelle Paris—Lyon de trains à grande vitesse [17 décembre 1976] (p. 4602) : la construction de la nouvelle ligne ferrée entre Paris et Lyon. L'objectif de la politique des transports. L'accroissement du trafic de la S. N. C. F. L'équilibre financier de cette entreprise. La situation de l'axe Paris—Dijon—Lyon. Le trafic journalier (p. 4603). Les différentes solutions possibles. Le coût de la ligne ; la saturation entre Saint-Florentin et Lyon. La liaison Combs-la-Ville et Sathonay. L'incompatibilité de la nouvelle infrastructure avec le réseau existant. Les problèmes de l'environnement. La participation de la S. N. C. F. au remembrement. Les nuisances créées par les rames du train à grande vitesse. Le bilan économique de l'opération. Les estimations du coût de l'infrastructure. Le matériel roulant. L'évolution du trafic. Le bilan financier de la S. N. C. F. et le supplément de ressources procuré par le train à grande vitesse. Les taux de rentabilité financière. (p. 4604) : les économies de carburants. L'élaboration de la décision de construction.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la responsabilité du transporteur de personnes en transport aérien intérieur** (p. 49) [15 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 584) : l'extension aux transports intérieurs des dispositions de l'accord de Montréal a dû se faire par voie législative ; le triplement des plafonds permettra une meilleure indemnisation des dommages sans imposer aux compagnies des charges excessives. **Article 1^{er}** (article L. 322-3 du code de l'aviation civile) : accepte l'amendement n° 1 de M. Richard Pouille (p. 585) ; **article 2** (article L. 322-3 (suite)) : accepte l'amendement n° 2 de M. Richard Pouille (suite).

— **Projet de loi relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports** (n° 211) [29 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 762) : consultation des organisations professionnelles concernées ; historique des mesures réglementant les transports ; inscription au registre départemental du transport ; licence ; tribunaux de simple police (décorrectionnalisation des peines) ; zone longue ou courte ; infractions portant préjudice à la santé des personnes, surcharges techniques ; (p. 763) : **article 1^{er}** accepte l'amendement n° 1 de M. Richard Pouille.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 67-405 du 20 mai 1967 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires** (n° 291) [3 juin 1976] (p. 1537, 1538) : la prévention des catastrophes ; réglementation en matière de construction et d'aménagement des navires ; les progrès techniques rapides ; la mise en place des centres de sécurité ; les experts du service de la sécurité de la navigation maritime. **Article 1^{er}** (p. 1538) : répond à M. Robert Schwint ; le vieillissement du

corps et l'extinction du recrutement des inspecteurs de la navigation ; le régime contractuel du nouveau corps ; (p. 1539) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République** (n° 410) [5 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2127, 2128) : l'évolution du droit de la mer ; la conférence des Nations Unies ; la notion de zone économique de 200 milles ; l'échec et la préservation des droits historiques acquis par les états non côtiers ; la France n'est pas dans le camps de ceux qui revendiquent le maximum de compétences au large de leur littoral ; l'aspect communautaire du dossier ; la délimitation de la zone de pêche autour de Saint-Pierre et Miquelon. **Réponse à M. Albert Pen** : le contrôle des zones économiques. **Article 2** : la France se réserve la possibilité de démontrer que les limites de son plateau continental dépassent en certains points celles de sa zone économique (p. 2128). **Article 5** : obtient le retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Proriot qu'il estime purement rédactionnel (p. 2129).

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1)** [19 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2781) : le régime spécial de sécurité sociale des marins retient des salaires forfaitaires fixés par voie réglementaire comme salaire d'assiette des cotisations à encaisser ; le montant des salaires forfaitaires est souvent supérieur au revenu tiré par les marins de leur activité ; la mise au point d'un système de réduction du taux des cotisations (préférée à l'accélération des niveaux de salaires forfaitaires) ; le maintien des avantages sociaux essentiels (prestations en nature) ; le caractère facultatif de la réduction des cotisations et des prestations. **Article 1^{er}** (p. 2781) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues. **Article 2** (p. 2782) : invoque l'article 34 de la Constitution contre l'amendement n° 3 de M. Marcel Gargar. **Article additionnel, après l'article 3** : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé soutenu par M. François Duval.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976]. — **Section commune et transports terrestres** (p. 3648) : l'utilité des crédits de la section commune ; pouvoir apprécier les variations de la conjoncture ; mener des activités d'étude et de recherche (transports en commun) ; le budget des transports terrestres ; les subventions destinées à l'amélioration des transports collectifs urbains ; les contributions que l'Etat verse à la S. N. C. F. ; le rééquilibrage, en faveur de la province, des crédits consacrés aux transports urbains ; les axes lourds et les contrats de développement ; (p. 3649) : les opérations menées dans la région Ile-de-France (gare souterraine de banlieue Nord, liaison Châtelet—gare du Nord, prolongement de la branche Est du R. E. R. et de la ligne de métro n° 7).

Réponse à M. Auguste Billiemaz : les liaisons inter-banlieues à Paris ; l'importance du réseau de surface.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : la révision des subventions budgétaires pour la construction des métros de Lyon, Marseille et Lille ; les aménagements d'infrastructures destinés aux axes lourds (lignes d'autobus, de trolleybus ou de tramways) ; les contrats de développement ; la priorité aux transports en commun ; anticiper le développement du trafic ; susciter un accroissement des taux de fréquentation ; l'amélioration des dessertes régionales ; l'application de nouvelles règles administratives et financières ; l'existence d'un schéma régional de transport en commun ; la décentralisation des décisions en matériel de transports dans le cadre de la région ; l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les transports publics d'intérêt local ; la batellerie (batellerie interne et liaisons avec la Corse) ; la concurrence entre les divers modes de transport ; la S. N. C. F. ; la chute brutale du transport de marchandises en 1975 ; l'insuffisance globale du compte d'exploitation ; les compensations conventionnelles versées par l'Etat à la S. N. C. F. (compensations tarifaires, pour les nouvelles liaisons dans Paris, etc) ; (p. 3650) : la nécessité de poursuivre les investissements ; la réalisation de la ligne nouvelle entre Paris et Lyon ; la saturation de la ligne actuelle ; la rentabilité de la ligne à grande vitesse ; les retombées de cette percée technologique.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : les risques de dépassements de crédits pour ce projet ; les perspectives du trafic ; la nécessité d'un redressement de la situation financière de la société nationale ; l'effort à accomplir dans le domaine des marchandises ; l'établissement souhaitable d'un plan d'entreprise.

Réponse à M. Charles Ferrant (p. 3660) : la situation de la batellerie, moderniser et accroître le réseau navigable ; la scolarisation des enfants de bateliers ; la retraite des navigants de la batellerie ; l'avenir de la voie d'eau ; la réglementation du trafic de la S. N. C. F. ; la nécessité de contrôler le règlement social pour les transports routiers ; l'avenir des personnels de la compagnie internationale des wagons-lits ; les cheminots anciens combattants.

Réponse à M. Guy Schmaus : les transports en commun dans la région d'Ile-de-France ; l'extension des lignes de métro ; la répartition des charges des transports ; la longueur des interstations du métro.

Réponse à M. Roger Quilliot : le désenclavement du Massif central ; le problème des schémas régionaux de transport ; les contrats de développement ; les transports en commun de Clermont-Ferrand.

Réponse à M. Jacques Habert et à M. Edgard Pisani : le train à grande vitesse sur le trajet Paris—Lyon ; la question de M. Edgard Pisani à ce sujet ; (p. 3662) : les différentes possibilités envisagées ; l'électrification de cette ligne.

Réponse à M. Roger Gaudon : la S. N. C. F. ; les distorsions entre les tarifs et les coûts ; le train à grande vitesse ; l'atelier de Villeneuve-Saint-Georges ; la revalorisation du métier de cheminot.

Examen des crédits (p. 3664) : section commune : les emplois prévus au service des statistiques des transports ; s'oppose à l'amendement n° 95 de M. René Monory et de Mlle Irma Rapuzzi et en obtient le retrait.

Transports terrestres (p. 3666) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. René Monory et de Mlle Irma Rapuzzi.

Aviation civile et météorologie nationale (p. 3672) : la construction aéronautique ; les ventes de nos productions n'ont pas atteint les résultats espérés ; le succès du Boeing 727 ; faire mieux que les Etats-Unis pour percer sur les marchés ; (p. 3673) : la réussite de l'entrée commerciale de Concorde ; le droit d'atterrissage sur l'aéroport de New York ; la poursuite des seize appareils en cours de fabrication et le maintien en état de l'outil de production ; les propositions des industriels pour une version améliorée de l'appareil ; le lancement d'un programme de deuxième génération réalisé en coopération avec les Etats-Unis ; les perspectives de l'Airbus ; la version B 10 de l'appareil ; la participation de pays européens à sa construction ; le développement du moteur C.F.M. 56 ; la collaboration entre Mac Donnell Douglas et l'industrie française pour un nouveau programme d'avions court ou moyen courriers ; les participations européennes possibles à ce programme ; l'achat éventuel de DC 9 et de DC 10 par Air France ; (p. 3674) : la situation préoccupante de la Compagnie ; les compagnies de troisième niveau ; la convention entre l'Etat et Air Inter ; les problèmes de l'aviation légère ; tenir compte de l'avis des riverains des aéroports.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la réglementation des tours de piste à Chavenay ; la discipline des pilotes ; l'aéroport de Paris ; le fonctionnement de Roissy ; la fermeture de l'aéroport du Bourget ; la répartition du trafic entre Orly et Roissy ; la présence d'Air Inter à Orly et à Roissy.

Réponse à M. Jean Colin (p. 3683) : le remplacement des Caravelle d'Air France ; la fabrication du Mercure 200 ; les commandes d'Airbus par Air France ; la répartition du trafic entre les aéroports d'Orly et de Roissy ; l'emploi du français comme langue de travail à bord des avions français ; les problèmes posés par la navigation aérienne (création d'emplois, situation des contrôleurs, contentieux de la grève de 1973) ; la trajectoire de Longjumeau.

Réponse à M. André Aubry : la politique du Gouvernement vis-à-vis d'Air France ; la dette de l'Etat vis-à-vis d'Air France ; le plan de redressement de la compagnie ; la définition d'une flotte optimale ; (p. 3684) : le remplacement du secrétariat général par la direction générale de l'aviation civile ; la création d'une direction des programmes aéronautiques civils en plus de la direction des transports aériens ; le radar du Touquet ; la concertation avec le personnel des services de la navigation aérienne ; le retard apporté à la constitution du comité technique paritaire. Les primes du personnel administratif des services extérieurs.

Réponse à M. André Méric : l'existence d'un marché pour le Mercure 200 ; le point de non-retour atteint en 1977 si les commandes fermes sont en nombre suffisant ; la mévente du Mercure 100 ; l'existence d'un créneau pour le Mercure 200 ; l'appui du réseau commercial de Douglas ; la coopération avec les constructeurs américains ; les contacts entre la S. N. I. A. S. et Boeing et entre Dassault et Douglas ; le choix de Douglas comme partenaire des constructeurs français.

Réponse à MM. André Méric et Eugène Bonnet (p. 3685) : la vente de Caravelle par Douglas ; adapter les Airbus au désir des compagnies acheteuses ; les déclarations de M. Carter concernant Concorde ; la fabrication de seize appareils ; la « traversée du désert » du programme, en attendant l'autorisation d'atterrir à New York ; le maintien de l'outil de production ; faute d'acheteurs, il n'y aura pas de version améliorée de l'appareil ; les études préliminaires du Super Concorde ; les moteurs américains concurrents du CFM-56 ; les contrôleurs de la circulation aérienne ; le comité des relations professionnelles ; la nécessité de vendre les appareils fabriqués ; la technologie de la S. N. I. A. S. est suffisante, il faut parler en terme de marchés ; (p. 3686) : le système de représentation de l'industrie française à l'étranger ; la nécessité de la coopération ; l'avenir de l'Airbus ; la part de la S. N. I. A. S. dans le projet de Mercure 200 ; la fermeture de la ligne Tokyo—Papeete—Lima.

Marine marchande (p. 3692) : les problèmes actuels de la flotte de commerce ; son plan de développement ; le niveau d'activité assez satisfaisant de l'armement naval français ; les différences de situation selon les types de navire.

Réponse à M. Roger Gaudon : le chiffre des autorisations de programme.

Réponse à MM. Roger Gaudon et Joseph Yvon : les pratiques de concurrence anormales (pavillons de complaisance...) ; l'adoption par l'O. I. T. d'une convention sur les normes minimales à observer sur les navires marchands. La suppression de la compensation des charges sociales spécifiques ; la situation du France ; (p. 3693) : les problèmes de la construction navale ; la concurrence ; la crise ; la diminution des commandes ; la concertation, au sein de la C. E. E. et de l'O. C. D. E., entre pays constructeurs de navires ; arriver à un meilleur équilibre entre les zones géographiques de production ; l'amélioration de l'outil de production français ; la situation difficile des petits chantiers ; l'amélioration de la situation de la pêche maritime ; l'organisation de la profession ; la protection des ressources ; l'adaptation de l'outil de production ; la mise en valeur des eaux communautaires ; la constitution d'une association des organisations de producteurs ; l'aide à l'exploitation en 1976 face à l'augmentation du coût du carburant ; l'aide aux carburants pour 1977 ; la subvention du F. I. O. M. ; aboutir à une organisation nationale et communautaire du marché qui soit satisfaisante ; (p. 3694) : la création d'une zone exclusive communautaire ; l'extension communautaire de la zone des 200 milles ; la négociation des droits de pêche avec les pays tiers ; le principe de l'égalité des conditions d'accès et d'exploitation des fonds pour les Etats membres de la Communauté ; l'évolution du montant des crédits d'investissement pour la modernisation de la flotte ; la mise en valeur des eaux côtières (conchyliculture et aquaculture) ; l'action « valorisation du littoral » au sein d'un des programmes d'action prioritaires du VII^e Plan ; la lutte contre les pollutions marines ; la situation des gens de la mer ; la subvention de l'Etat à l'E. N. I. M. (établissement national des invalides de la marine) ; la revalorisation des pensions la couverture du risque intempéries dans le secteur de la pêche artisanale ; l'action sociale du F. I. O. M. ; l'adaptation de la législation du travail dans le secteur de la marine marchande ; l'effort de formation professionnelle ; la subvention à l'A. G. E. A. M. (association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime) ; (p. 3695) : la discrétion qui doit entourer les négociations sur la vente du France.

Réponse à M. Gérard Ehlers (p. 3702) : le coût élevé de l'exploitation du pavillon français est dû à l'augmentation excessive des charges salariales ; le plan de croissance de notre flotte de commerce ; la flotte de la Compagnie générale maritime ; 1,2 p. 100 du tonnage de la flotte française est actuellement désarmé ; les sanctions prises contre les navires de complaisance dans les ports français ; la nouvelle convention de l'O. I. T.

Réponse à M. Antoine Andrieux : la répartition des commandes par type de navire ; l'activité des chantiers de réparation français ; la construction d'un chantier à Dakar ; la lutte contre la pollution ; la création autour de Saint-Pierre-et-Miquelon d'une zone économique exclusive de 200 milles ; le maintien de l'accord de pêche franco-canadien de 1972 ; les moyens de surveillance (réponses aux questions posées par M. Antoine Andrieux de la part de M. Albert Pen).

CHAMPEIX (MARCEL), sénateur de la Corrèze (président du groupe Soc.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi tendant à reporter de deux ans la répartition de la taxe d'habitation (n° 412) [5 juillet 1976] déposée avec plusieurs de ses collègues.

Proposition de loi tendant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans (n° 5) [5 octobre 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1888 à Mme le ministre de la santé, concernant la santé publique, (thérapeutique des maladies du rein), posée le 20 octobre 1976 [J. O. du 22 octobre 1976] (p. 2847). — Réponse le 5 novembre 1976 (p. 3060 à 3062).

Questions orales avec débat :

Question n° 41 à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, relative à la politique économique (Plan Barre), posée le 26 octobre 1976 (p. 2928). — Discutée le 9 novembre 1976 (p. 3111 et suiv.) : au cours de la discussion générale de la loi de finances rectificative, le Premier ministre a dressé un réquisitoire accablant contre ceux qui ont gouverné la France ces quinze dernières années; les recettes traditionnelles de l'économie libérale ont toujours échoué; le caractère illusoire des débats budgétaires devant l'abondance des lois rectificatives; l'efficacité douteuse des mesures conjoncturelles et l'insuffisance des mesures structurelles; l'absence de précisions concernant l'application des objectifs définis par le conseil central de planification du 25 octobre; le retour à la concurrence est incompatible avec l'accroissement de l'emprise du pouvoir central; une effective décentralisation administrative n'est pas pour demain, les relations économiques et financières avec l'étranger; le rééquilibrage de la balance des paiements; la nouvelle croissance prônée par les socialistes; le pouvoir économique doit dépendre du pouvoir politique; la nécessité d'une réforme de l'entreprise et de l'Etat; le VII^e Plan n'est pas à la mesure des problèmes qui se posent à la société française; le commerce des armes; le pétrole; les exemples de carence et d'imprévision (Concorde, la crise portuaire, l'informatique); les importations abusives; la fermeture de l'usine de chaussures de Chalabre (Aude); les accords de Lomé; le centre Beaubourg; l'augmentation des tarifs publics; les nombreuses dérogations du « gel » des prix; l'impôt sécheresse sert à combler le déficit budgétaire; l'imposition des grosses fortunes.

Le Gouvernement entend peser sur la consommation et imposer l'austérité aux travailleurs; les majorations d'impôt sur le revenu; les problèmes de la sécurité sociale (charges indues, déplaçonnement, retard dans le paiement des cotisations, budgétisation, égalité des prestations); l'enseignement du premier cycle; le « sabotage » de la vieille « communale »; le problème des effectifs et celui des heures supplémentaires; le problème des maîtres auxiliaires; l'enseignement préscolaire; les maîtres formateurs; le Président de la République n'applique pas correctement la Constitution; (p. 3130) :

se déclare favorable aux propos tenus par M. Etienne Dailly sur les compétences respectives du Président de la République et du Premier ministre selon le texte de la Constitution de 1958.

Discussion de la question n° 14 de M. Roger Quilliot relative à la participation des communes à la construction des C. E. S. [26 octobre 1976] (p. 2945) : le C. E. S. d'Uzerche.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261) [5 mai 1976].** *Deuxième lecture : article 1^{er}* (p. 876) : s'oppose aux amendements identiques n° 23, 27 et 29 de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand et Jean Francou.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 264).** — *Deuxième lecture [6 mai 1976] : article unique* : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Marclhacy; (p. 907) : si l'on veut des candidatures sérieuses, il faut « élever la barre » et élargir le champ géographique dans lequel les « parrains » des candidats sont choisis; pour parrainer les candidats, mieux vaut faire appel à un plus grand nombre de maires qu'à des adjoints des grandes villes : un maire rural ne doit pas être moins considéré qu'un adjoint.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 273) [12 mai 1976].** — *Discussion générale* (p. 998, 999) : c'est une révision complète de la Constitution qui serait nécessaire; depuis 1958, la Constitution n'a jamais été appliquée ni dans sa lettre, ni dans son esprit; pour un équilibre et un partage des pouvoirs constitutionnels; le régime actuel n'offre pas les garanties d'un régime présidentiel authentique; il n'y a pas en France d'alternance démocratique.

— **Projet de loi relatif à la prévention et la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266) [13 mai 1976].** — *Article 1^{er}* (p. 1019) : son sous-amendement n° 27 : immobilisation « préventive » du navire ou de l'aéronef devenu sans objet. — *Article 4* (p. 1023) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Antoine Andrieux.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976].** — *Congrès du Parlement.* — *Explication de vote* (p. 7) : vote défavorable du groupe socialiste.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 351) [22 juin 1976].** — *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 1905) : le groupe socialiste votera ce texte car il permet d'informer l'opinion publique; cependant il reste incomplet et appelle des mesures complémentaires.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — *Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976].* — *Article unique* (p. 2078) : Annonce le retrait de son groupe des débats en signe de protestation contre les conditions de travail imposées par le Gouvernement au Sénat; utilisation du vote bloqué et dépôt d'une lettre rectificative avant la fin de la discussion.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414) [9 juillet 1976].** — *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2334) : le groupe socialiste votera contre le projet de loi; texte électoraliste.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — *Suite de la discussion [22 octobre 1976].* — *Article additionnel* (p. 2870) : se déclare favorable aux amendements n° 37 de M. Guy Schmaus, n° 31 de M. Roger Gaudon, n° 18 de M. Henri Tournon et n° 1 de M. Henri Caillavet. — *Article 4* : s'oppose au retrait de l'amendement n° 4 (vignette moto) de M. René Monory (p. 2887); déclare refuser de favoriser une « jeunesse dorée » qui s'offre de luxueuses motos; rappelle que les grosses motos sont une source de nuisance (bruits, émanations) (p. 2888).

— **Conclusions du rapport de M. Jean Auburtin, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 436).** — *Article 1^{er}* : estime que si les prélèvements d'organes sont interdits sur la personne des incapables vivants, il doit en être de même en ce qui concerne les mineurs (p. 3321).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).** **Première partie :**

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — Articles additionnels : son sous-amendement à l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet : n'allonger la prescription des articles 1966 et 1971 du code général des impôts que pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de francs ; devenu sans objet (p. 3436 à 3438). — **Article additionnel (après l'article 13) (p. 3485) :** s'oppose à l'amendement n° 75 du Gouvernement ; le véritable but de la nouvelle taxe sanitaire et d'organisation des marchés de la viande n'est pas de simplifier la fiscalité mais d'accroître la pression fiscale.

 Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3618) : la position du parti socialiste vis-à-vis de l'autonomie des départements d'outre-mer ; le droit des départements d'outre-mer à l'autodétermination ; l'exemple de Mayotte.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — Article additionnel (p. 4371) : se déclare favorable à l'amendement n° 156 de M. Auguste Amic.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77). — Deuxième lecture [13 décembre 1976]. — Article 38 bis (article L. 160-6 du code de l'urbanisme) (p. 4411) :** se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Michel Chauty (libre accès aux rivages de la mer). — **Article 53 bis (p. 4424) :** s'oppose à l'amendement n° 4 du Gouvernement ; il lui paraît dangereux d'écrire dans un texte de loi qu'il ne sera pas possible de demander une indemnisation pour nuisance subies.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85) [15 décembre 1976]. — Article unique (p. 4489) :** le projet peut être dangereux pour les libertés individuelles ; des abus sont à craindre.

CHATELAIN (FERNAND), sénateur du Val-d'Oise (Com.).

 NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

 DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à promouvoir une urbanisation équilibrée et à abroger la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 relative à la création d'agglomérations nouvelles (n° 202) [3 février 1976 rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à abroger la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 définissant les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 instituant la taxe professionnelle, à suspendre les conséquences de l'application de ces lois pour les contribuables locaux et à mettre en place une réforme démocratique de la fiscalité locale (n° 114) [8 décembre 1976].

 QUESTIONS **Questions orales :**

Question n° 1737 à M. le ministre de l'économie et des finances concernant la situation des gardes-pêche commissionnés, passée le 19 mars 1976 [J. O., débats 25 mars 1976] (p. 300). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [27 avril 1976] (p. 723, 724).

Question n° 1911 à M. le ministre de l'équipement, relative à l'urbanisme (définition de normes de construction), posée le 9 novembre 1976 (p. 3132).

 Questions orales avec débat :

Questions n° 203 à M. le Premier ministre, concernant la suspension des expulsions et saisies pendant la durée de la crise, posée le 2 avril 1976 (p. 335) ; discutée le 22 juin 1976 (p. 1911) : les conséquences du chômage ; le nombre des expulsions constatées à Paris et en banlieue tout particulièrement ; le manque d'information des familles concernées ; le coût des procédures ; un problème social : le poids des loyers et des prêts dans le revenu des Français ; (p. 1912) : les problèmes posés par le chômage ; la situation économique actuelle ; la nécessaire abrogation des dispositions qui autorisent les expulsions ; les mesures immédiates à prendre en ce qui concerne le logement ; (p. 1914) : le nombre des expulsions ; le drame des familles.

Question n° 204 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative aux mesures du Gouvernement tendant à maintenir l'emploi dans la société Rhône-Poulenc, posée le 2 avril 1976 (p. 335) ; discutée le 18 mai 1976 (p. 1057 à 1059) : l'annonce de la suppression de plusieurs milliers d'emplois (textile, chimie, pharmacie) servant cette perspective, le Gouvernement se montre solidaire des patrons. Les justifications présentées par les directions ne sont pas sérieuses (caractère soi-disant périmé de certains produits et soi-disant pertes financières). En somme, Rhône-Poulenc se sert de l'aide de l'Etat pour licencier des travailleurs français et placer ses capitaux à l'étranger.

Le groupe communiste prépare la réunion d'une table ronde au niveau national. La nationalisation de Rhône-Poulenc serait la bienvenue.

Discussion de la question n° 188 de M. Roger Quilliot, relative à la répartition des impôts locaux [27 avril 1976] (p. 730, 731) : erreurs dans le calcul des impôts ; nécessaire augmentation du personnel du ministère des finances ; réformes des bases d'imposition (exemple de Persan) ; reversement de la T. V. A. aux communes ; rôle de la commission communale des contributions directes.

Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme) à sa question n° 138 relative à la politique touristique du Gouvernement (cf. 1975) [4 juin 1976] (p. 1570) : le temps de travail et le temps de loisir ; les inégalités devant les activités touristiques ; les aspects sociaux, culturels et humains du phénomène sont insuffisamment exploités ; le tourisme social ; (p. 1571) : la priorité accordée aux équipements de luxe ; les départs en vacances des différentes catégories socio-professionnelles ; l'insuffisance de l'aide accordée par l'Etat ; le prix de revient d'une journée-vacances ; blocage des réalisations de vacances mises en chantier (exemples du parc de Valmont, de Tournan-en-Brie, de Saint-Aygulf, du Mont-Dore et de Villefranche) ; les difficultés de l'organisation Tourisme et travail ; la nécessité d'un système d'aide à la personne ; l'union coopérative « chèque-vacances » ; les transformations indispensables ; les perspectives du VII^e Plan ; (p. 1576) : les crédits du secrétariat d'Etat ; la formule des « chèques-vacances » ; la nécessité du développement du tourisme social.

Question n° 28 de M. Pierre Vallon concernant la tarification des autoroutes, discutée le 5 novembre 1976 ; (p. 3078, 3079) : des péages ne doivent pas être installés dans le tissu urbain ; l'action des grandes banques qui contrôlent les sociétés d'autoroutes ; l'utilisation du prélèvement fiscal sur l'essence pour financer l'amélioration des conditions de circulation.

 INTERVENTIONS

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 174) [8 avril 1976]. — Discussion générale (p. 434, 435).** Sous couvert d'une démocratisation illusoire, le projet aboutira à aggraver les conditions de vie de la population de la région parisienne. — **Article 1^{er} (p. 438) :** soutient l'amendement n° 40 de Mme Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 2 (p. 439) :** soutient l'amendement n° 41 de M. Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 3 (p. 440) :** son amendement n° 43 : pouvoirs de décision de la région ; repoussé ; soutient l'amendement n° 44 de Mme Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel (p. 441) :** soutient l'amendement n° 45 de M. Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 6 (p. 443) :** son amendement n° 48 : suppression du syndicat des transports parisiens dont les fonctions seraient exercées par l'établissement public régional ; retiré. **Article 7 (p. 444) :** soutient l'amendement n° 49 de M. Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 12 (p. 447) :** soutient l'amendement n° 52 de Mme Lagatu et plusieurs de ses collègues ; (p. 448) : soutient l'amendement n° 53 de M. Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 17 (p. 449) :** soutient l'amendement n° 54 de M. Brosseau et plusieurs de ses collègues. **Article 18 (p. 449, 430) :** son amendement n° 58 : participation du conseil régional à l'élaboration du plan national ; rejeté.

Article 21 (p. 452) : soutient l'amendement n° 56 de M. Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 26** : soutient l'amendement n° 62 de Mme Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 29** (p. 460) : son amendement n° 66 : suppression de taxes additionnelles propres au bénéfice de la région (immatriculation de véhicules — Publicité foncière), rejeté.

— **Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture*. **Article 11** (p. 883) : son amendement n° 25 soutenu par Mme Catherine Lagatu : prescriptions spéciales imposées après avis, en outre, des conseils municipaux intéressés, relatives à une exploitation ; retiré.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature** (n° 269) [18 mai 1976] (p. 1082). **Article additionnel après l'article 1^{er}** : soutient l'amendement n° 2 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel après l'article 5** (p. 1093) : soutient l'amendement n° 6 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues. — **Sur l'ensemble** (p. 1112) : le groupe communiste votera le projet ; rappelle l'importance de l'homme.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260) [19 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1136, 1137) : les buts du projet ; caractéristiques de la politique actuelle ; propriétaires, promoteurs ; élaboration des plans d'occupation des sols ; nécessité d'une politique municipale et départementale de l'urbanisme ; l'implantation des logements ; manque de moyens financiers des collectivités locales. **Article additionnel** (Art. L. 143-3 [nouveau] du code de l'urbanisme) (p. 1194, 1195) : son amendement n° 198 : faire bénéficier les jardins familiaux des protections attachées aux espaces verts ; rejeté. **Article 6 bis** (suite) (Art. L. 123-1 bis nouveau) : annonce que son groupe votera contre l'amendement n° 219 du Gouvernement relatif au transfert de C. O. S. ; (p. 1220) : estime que ce texte manque de précision et risque d'avoir des conséquences fâcheuses (spéculation, augmentation de la charge foncière). **Article 58** (Art. L. 430) (p. 1265) son amendement n° 199 déposé avec plusieurs de ses collègues : relogement dans des conditions équivalentes ; rejeté. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1273) : annonce que son groupe votera contre le projet.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290) [25 mai 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1320) : votera cet article car la réduction de T. V. A. sur les produits pharmaceutiques ne peut qu'atténuer la charge que constitue le prix des médicaments dans les budgets familiaux. **Article 2** (p. 1326) : insuffisance des crédits qui doivent être versés au fonds d'équipement des collectivités locales ; demande la réserve de cet article jusqu'après l'examen de l'article 3, sans succès. **Article additionnel** (p. 1334) : son amendement n° 35 : valeurs d'actifs apportés, scindés ou fusionnés, entre sociétés ; assiette de la taxe professionnelle ; rejeté. **Article 3** (p. 1338, 1339) : son amendement n° 36, soutenu par M. Paul Jargot : tendant à supprimer cet article relatif au financement de l'industrie informatique ; rejeté.

— **Proposition de loi relative à la création et la protection des jardins familiaux** (n° 257) [26 mai 1976]. —

Discussion générale (p. 1443, 1444) : la proposition intéresse deux millions d'adhérents aux diverses associations sans compter les jardiniers individuels. Des subventions importantes devraient être versées par le ministère de la qualité de la vie aux associations de jardins familiaux.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** [14 juin 1976]. Congrès du Parlement. — **Explication de vote** (p. 8) : vote défavorable du groupe communiste.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Articles additionnels** (p. 2872) : son amendement n° 33 : report de l'impôt 1975 sur le revenu en faveur des chômeurs ; rejeté ; soutient l'amendement n° 29 de M. Jacques Eberhard. **Article 7** (p. 2893, 2894) : son amendement n° 41 déposé avec plusieurs de ses collègues : supprimer cet article relatif à l'alimentation du F. S. I. R. (fonds spécial d'investissement routier) par une partie du produit de la taxe sur les produits pétroliers ; rejeté. Est partisan du maintien à 22,1 p. 100 du taux du prélèvement au profit du F. S. I. R. (p. 2893). Ne pas changer la dotation du F. S. I. R., c'est diminuer le volume des travaux et diminuer les tranches locales et départementales (p. 2894).

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** [26 octobre 1976].

— **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2961) : ce texte consacre la volonté du Gouvernement de faire payer la masse des contribuables pour grossir les cadeaux faits aux grosses sociétés. Le groupe communiste vote contre.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. **Article 14** (p. 3194, 3195) : son amendement n° 79 soutenu par Mme Catherine Lagatu : tout maître d'ouvrage est tenu d'assurer la ou les constructions commandées ; rejeté. **Article 25** (p. 3198) : son amendement n° 86, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann : tout manquement des architectes à leurs devoirs professionnels relève de la compétence des juridictions de droit commun ; rejeté.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37) [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3260) : l'échec de la politique du logement menée par le Gouvernement. Les insuffisances de l'allocation de logement actuelle. La future suppression de l'aide à la construction ; les inévitables augmentations de loyers ; (p. 3261) : la continuité d'une politique réactionnaire. **Art. 1^{er}** (p. 3269, 3270) : son amendement n° 73 déposé avec plusieurs de ses collègues : ne pas accorder le bénéfice de l'aide personnalisée aux seuls occupants des logements visés à l'article 2 ; rejeté. — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. — **Art. 3** (p. 3279) : soutient l'amendement n° 76 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues ; (p. 3281) : son amendement n° 75 : abatement sur les ressources du conjoint et des enfants mineurs avant leur prise en considération pour le calcul des ressources du foyer ; rejeté ; (p. 3282) : son amendement n° 77 : prise en compte de l'intégralité des charges pour le calcul du barème ; rejeté ; son amendement n° 34 : procédure de consultation sur l'évolution dans le temps de l'aide personnalisée ; rejeté ; soutient le sous-amendement n° 78 de M. Guy Schmaus à son amendement. **Article 15** (p. 3296) : son amendement n° 81 : composition du conseil national de l'accession à la propriété ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — **Article 2** (p. 3429, 3430) : son amendement n° 54, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann : 1° relèvement des tranches les plus basses de l'impôt sur le revenu ; 2° suppression de l'avoir fiscal ; 3° création d'un impôt sur le capital des grandes sociétés et sur les fortunes personnelles ; rejeté.

Articles additionnels (p. 3451) : son amendement n° 59, soutenu par M. Roger Gaudon : échelonnement du paiement de la taxe d'habitation ; irrecevable.

Deuxième partie :

Equipement et ports [30 novembre 1976] (p. 3726). Les autoroutes à péage. La société des autoroutes Rhône-Alpes et les commissions qu'elle verse.

Logement [30 novembre 1976] (p. 3738) : la mauvaise situation du logement en France sauf pour quelques privilégiés. De moins en moins de logements sociaux. Construire des logements à loyer accessible. Revenir à la pratique de l'emprunt de longue durée à faible taux d'intérêt. Interdire toutes les saisies mobilières, les expulsions, les mises en tutelle des prestations familiales et les coupures de gaz et d'électricité. Bloquer les loyers pour toute l'année 1977. Attribuer une aide exceptionnelle aux organismes d'H. L. M. (p. 3739) ; bloquer les mensualités payables par les accédants à la propriété. L'accroissement des charges locatives et d'habitation. Baisser le prix du fuel domestique et exonérer de T. V. A. les combustibles utilisés pour le chauffage des foyers. La réforme de l'aide au logement. Le faible nombre de ceux qui en bénéficieront. L'augmentation des loyers qui en résultera. Attribuer une allocation de logement exceptionnelle aux locataires et accédants à la propriété de ressources modestes. Instaurer une aide spéciale en cas de chômage ou de maladie. L'existence de 1 650 000 logements vides. Donner aux maires le pouvoir de reloger les familles en difficulté dans certains de ces logements. La participation des occupants à la gestion des logements (syndicats de copropriétaires, organisation de défense des locataires). Seul le Programme commun peut permettre de mettre en pratique une politique du logement de caractère social.

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3809) : la liberté d'expression des élus communistes (p. 3810). L'élimination des ordures ménagères et des déchets ; la prolifération des dépôts inesthétiques et malsains, les charges supportées par les collectivités locales ; la contribution de l'Etat devrait être majorée. Le retour du système de la décharge dite contrôlée (l'exemple de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise). En ce qui concerne la chasse : le commissionnement des gardes-chasse fédéraux ; la situation des gardes-chasse particulièrement en ce qui concerne leur protection sociale.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4154) : les problèmes des collectivités locales. Les modifications apportées à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle. Regrette que l'on tende de plus en plus à faire des communes et des départements un instrument de la politique gouvernementale. Le niveau des impôts communaux. La nécessaire réforme des finances locales. Remet en cause les fondements de la politique menée à l'égard des collectivités locales. L'abrogation nécessaire des lois sur la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. L'énorme surcroît de travail imposé aux fonctionnaires du ministère des finances ; (p. 4155) : l'impossibilité de vivre dans des conditions normales pour les familles de condition modeste. Prône le blocage des impôts communaux au niveau atteint en 1975. La réforme des finances locales. Le remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales. L'importance de la proposition de loi du groupe communiste dans ce domaine. Ce groupe ne votera pas le projet de budget de l'intérieur.

Examen des crédits. Article 51-7 (p. 4176) : les communes recevront moins de la part du F. E. C. L. (limitation du remboursement de la T. V. A. et introduction des départements dans la répartition).

CHAUTY (MICHEL), sénateur de la Loire-Atlantique (président du groupe des N. L.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est désigné pour représenter le Sénat au sein du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie [10 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de l'urbanisme (n° 292) [12 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme de l'urbanisme (n° 112) [6 décembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 180) [18 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1131 à 1133) : un tournant de l'évolution du droit de propriété ; remise à jour méthodique du code de l'urbanisme et coordination des textes existants ; introduction de dispositions nouvelles relatives à la participation (actions des associations) ; plus de rigueur et de contraintes seront imposées aux initiateurs des documents d'urbanisme en ce qui concerne l'utilisation des sols ; amélioration des procédures relatives aux projets d'aménagement aux plans d'urbanisme, aux plans d'occupation des sols et aux secteurs sauvegardés ; protection de la nature et de l'environnement ; les pouvoirs d'intervention des associations en matière d'infractions aux dispositions d'urbanisme ; création d'une servitude sur le littoral des côtes ; perfectionnement et ajustement des dispositions concernant les zones d'aménagement, les Z. I. F. (zones d'intervention foncière) et les réserves foncières ; les organismes d'aménagement et les associations syndicales foncières. Les permis de construire et de démolir ; les ravalements ; les lignes de force du projet sont les suivantes : respecter l'environnement, assurer une meilleure justice, améliorer l'information du public ; les principaux points de discussion : la non-dissémination des constructions dans les zones non constructibles ou protégées (transferts de C. O. S.) ; l'action des associations ; la servitude d'accès au littoral.

Article 2 bis. — Article L. 112-7 du code de l'urbanisme (p. 1142) : son amendement n° 1 : homogénéisation des méthodes de calcul des surfaces susceptibles de donner lieu à versement pour dépassement du plafond légal de densité ou imposition au titre de la taxe locale d'équipement ; adopté.

Article 3. — Article L. 111-7 à L. 111-11 (p. 1143) : son amendement de codification n° 9 ; adopté ; son amendement n° 2 : durées du sursis à statuer ; adopté ; (p. 1145) : son amendement n° 3 : à l'expiration du délai de sursis, l'autorité administrative doit statuer dans les deux mois sur confirmation de sa demande par l'intéressé ; adopté ; demande le retrait de l'amendement n° 175 de M. Michel Miroudot ; s'oppose à l'amendement n° 117 de M. Paul Pillet ; (p. 1146) : ses amendements rédactionnels n° 4 et 5 ; retirés ; (p. 1147) : son sous-amendement rédactionnel n° 6 ; adopté ; accepte l'amendement n° 120 de M. Paul Pillet ; son sous-amendement n° 7 de coordination ; adopté. — **Article 5 A** : s'oppose à la demande de réserve de cet article formulée par M. Robert Laucournet ; (p. 1148) : son amendement n° 11 : ajouter au code de l'urbanisme un article L. 121-7 concernant spécialement les chambres d'agriculture associées à l'élaboration des S. D. A. V. et des P. O. S. ; adopté. **Articles additionnels** : accepte l'amendement n° 204 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Paul Jargot. **Article 5** (article L. 123-1) : son amendement n° 12 (p. 1150) : après les mots « pour chaque zone », supprimer les mots : « d'affectation » afin de ne pas soustraire aux contraintes du P. O. S. les zones visées au 1° de cet article ; adopté. Retrait de l'amendement n° 123 de M. Paul Pillet au profit de son amendement n° 13. Après les mots : « être imposé », ajouter les mots : « ou autorisé » afin de signifier que la reconstruction ou l'aménagement dont il est question au 3 bis de cet article peut être imposé par l'administration ou décidé par un particulier ; adopté ; son amendement n° 14 rédactionnel (p. 1151) ; son amendement n° 15 : ajouter le mot : « recteurs » au mot : « monuments et sites » afin de faire bénéficier de la protection des P. O. S. non seulement le domaine architectural ou urbain mais également les espaces naturels ; adopté ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de M. Robert Laucournet. **Article 6** (article L. 123-1) (p. 1153) : s'oppose à l'amendement n° 212 de M. Jacques Couderc ; s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Edouard Bonnefous ; évoque la diversité des situations concrètes rendant imprévisibles les dérogations mineures aux règles des P. O. S., qui devront être exceptionnellement consenties. **Article 6 bis** (article L. 123-1 bis) (p. 1157) : son amendement n° 16 tendant à supprimer cet article qui prévoit les transferts de coefficient d'occupation des sols ; réservé ; (p. 1159) : s'oppose à l'amendement n° 219 du Gouvernement ; (p. 1161) : s'oppose à la demande de réserve de l'article présentée par M. Auguste Amic. **Article 8** (articles L. 123-2, L. 124-3 et L. 124-4) (p. 1162) : son amendement n° 18 : dispositions transitoires sous réserve de dépôt d'une demande de permis de construire avant le 1^{er} janvier 1977. Adopté. **Article 9** (articles L. 123-4 et L. 123-5) : demande le retrait de l'amendement n° 108 de M. Beaudouin de Hautecloque et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Paul Guillard. (p. 1163) : accepte l'amendement n° 126 de M. Paul Pillet. **Article 10** (articles L. 123-6 et L. 311-1) ; (p. 1164) : ses amendements n° 19 et 20 rédactionnels ; adoptés ; son amendement n° 21 de coordination ; adopté. **Article 11** (article L. 123-9) (p. 1165) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 205 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 22 : application aux terrains bâtis ou non bâtis ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Paul Pillet ; son amendement rédactionnel n° 23 ; adopté ; (p. 1166) : se déclare favorable à l'amendement n° 129 de M. Paul Pillet ; (p. 1167) : son amendement n° 24 supprimant le paragraphe III de cet article dont les dispositions figurent déjà dans le projet ; adopté. **Article additionnel (après l'article 11)** (articles L. 123-11 et L. 123-12 nouveaux) (p. 1167, 1168) : son amendement n° 25 d'harmonisation et de forme (transfert de l'article 29 bis nouveau après l'article 11) ; adopté. **Article 12** (article L. 124-1) : son amendement rédactionnel ; adopté. **Article 13** (article L. 124-2) (p. 1168) : son amendement n° 27 : prévoir l'entrée en vigueur de l'article L. 124-2 « à l'expiration d'un délai de quatre mois » et non dans le courant de ce délai ; adopté ; son amendement n° 28 d'harmonisation. **Article 15** (article L. 313-1) (p. 1169) : son amendement n° 29 : possibilité dans les secteurs sauvegardés de déroger, par anticipation des nouvelles règles, à des règles existantes mais inadaptées ou gênantes ; adopté ; accepte l'amendement n° 177 de M. Michel Miroudot ; retrait de l'amendement n° 130 de M. Paul Pillet et de l'amendement n° 178 de M. Michel Miroudot au profit de son amendement n° 30 (p. 1169, 1170) : supprimer le dernier alinéa du paragraphe I de cet article, qui prévoit un délai de trois ans pour l'élaboration du plan de sauvegarde ; adopté. Accepte l'amendement n° 131 de M. Paul Pillet ; s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Guy Petit car il estime nécessaire de limiter le plus possible la durée et le nombre des sursis à statuer. **Article 17** (article L. 313-13) (p. 1171) : s'oppose à l'amendement n° 166 du Gouvernement.

Suite de la discussion [20 mai 1976] (p. 1180).

Intitulé du chapitre II bis (p. 1179) : son amendement n° 31 : dispositions relatives aux lotissements, adopté. **Article 17 bis** (article L. 315-1) (p. 1180) : accepte l'amendement n° 133 de M. Paul Pillet ; son amendement de coordination n° 32 ; adopté. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 221 du Gouvernement. **Article 17 ter** (article L. 315-4) : son amendement n° 33 : procédure d'information et de notification attachée à la révision des lotissements : adopté ; (p. 1182) : répond aux observations de M. Guy Petit. **Article additionnel** (p. 1183) : s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Guy Petit. **Article 18** (article L. 130-1, 2, 3 et 4) (p. 1184) : le problème des gisements de silice, accepte l'amendement n° 174 de M. Jean Sauvage ; (p. 1185) : répond à M. Léandre Létouart que seuls sont concernés les gisements de silice ; (p. 1186) : accepte l'amendement n° 136 de M. Paul Pillet. **Article 19** (article L. 142-1) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 167 du Gouvernement. **Article 20** (article L. 142-2) (p. 1187) : son amendement n° 35 rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 36 de forme ; adopté ; accepte l'amendement n° 213 de M. Robert Parenty ; (p. 1188) ; accepte l'amendement n° 113 de M. Robert Laucournef et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Auguste Amic ; son amendement n° 37 : entrée en vigueur des dispositions relatives à la taxe départementale d'espaces verts ; adopté. **Article 21** (article L. 142-3) : son amendement n° 33, rédactionnel ; adopté. **Article 22** (article L. 142-4) (p. 1189) : son amendement de forme n° 40 ; adopté. **Article 23** (article L. 142-5) : son amendement n° 41 : éviter la procédure lourde du règlement d'administration publique pour déterminer le régime d'application de la taxe d'espaces verts ; adopté. **Article 24** : ses amendements n° 42 et 43 : harmonisation ; adoptés. **Article 25** (article L. 143-1) (p. 1190) : son amendement n° 44 : classement en zone de protection des paysages de certaines parties du territoire des communes se trouvant à proximité immédiate de l'aire d'un P. O. S. ; adopté ; son amendement n° 45 (p. 1190) : substituer l'appellation « zone d'environnement protégé » à celle de « zone de protection de l'espace rural, des activités agricoles et des paysages » ; adopté. Ralliement à ce texte de M. Paul Pillet, auteur de l'amendement n° 137 ; son amendement n° 46, identique à l'amendement n° 138 de M. Paul Pillet (p. 1191, 1192) : ne pas associer la commission de remembrement à la détermination des règles d'occupation et d'utilisation des sols dans les zones d'environnement protégé ; rejeté ; son amendement d'harmonisation n° 47 (p. 1192) : adopté ; retrait de l'amendement n° 196 de M. Paul Pillet. **Article 21** (suite) : son amendement d'harmonisation n° 39. **Article additionnel** : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 26** (article L. 480-4) (p. 1195) : son amendement rédactionnel n° 48 ; adopté ; accepte le sous-amendement n° 228 du Gouvernement à cet amendement ; ralliement à ce même texte de M. Paul Pillet, auteur de l'amendement n° 139. **Article 27** (article L. 160-2) (p. 1195, 1196) : son amendement n° 49 : astreindre au respect du secret professionnel les agents contractuels de l'administration participant à l'élaboration des documents d'urbanisme [Le texte de l'Assemblée nationale semblait viser également les fonctionnaires, bien qu'ils soient déjà tenus à l'obligation de discrétion professionnelle prévue dans le statut général de 1959] ; adopté. **Article 29** (article L. 123-10) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Jacques Carat ; déclare que les créations de servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol dépendent du système propre à l'enquête publique ; toutes les servitudes ont obligatoirement une base légale ; (p. 1197) : accepte l'amendement n° 140 de M. Paul Pillet ; (p. 1197, 1198) : s'oppose à l'amendement n° 179 de M. Michel Miroudot. **Article 29 bis** (articles L. 123-11 et L. 123-12) (p. 1198) : son amendement n° 51 tendant à supprimer l'article 29 bis dont les dispositions se trouvent reprisés dans un nouvel article additionnel après l'article 11. **Article 32** (article L. 460-1) (p. 1199) : son amendement n° 52 : substituer au terme « délégués » l'expression plus précise « agents commissionnés par le ministre chargé de l'urbanisme et assermentés », s'agissant des personnes habilitées à surveiller les travaux en cours ; adopté ; son amendement n° 53 : aligner le délai pendant lequel peut être exercé le droit de contrôle prévu à cet article sur celui de prescription des infractions en matière d'urbanisme (maisons) ; adopté. **Article 34** (articles L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1200) : son amendement n° 54 : conditions dans lesquelles les associations peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile ; pris en considération puis adopté ; (p. 1203) : demande le retrait de l'amendement n° 216 de Mme Janine Alexandre-Debray (p. 1207) ; s'oppose au sous-amendement n° 225 du Gouvernement mais accueille favorablement le sous-amendement n° 227 du Gouvernement ; son amendement n° 550 de coordination ; adopté ; (p. 1208) : accepte les amendements de M. Paul Pillet n° 143 et 144. **Article 37** (article L. 480, 4 et 5) : son amendement rédactionnel n° 56 ; adopté ; son amendement de coordination n° 57 ;

adopté ; son amendement n° 58 : publicité des jugements en cas de construction sans permis de construire ; adopté. **Article 38 A** (p. 1209) : accepte l'amendement n° 181 de M. Michel Miroudot. **Article 38 B** : accepte l'amendement n° 182 du même auteur. **Article 38** (article L. 480, 13) ; son amendement n° 59 : condamnation pour méconnaissance des règles d'urbanisme (question préjudicielle imposée aux tribunaux judiciaires ; adopté. **Article 38 bis** (article L. 480 — 14, 160 — 6 à 8) (p. 1211) : souligne les différences de situation existant entre deux départements pourtant géographiquement proches : la Vendée et la Loire-Atlantique ; satisfait sur le fond, seulement par l'amendement n° 168 du Gouvernement ; (p. 1213) : son sous-amendement n° 229 : largeur de la bande de servitude de passage ; retiré ; son sous-amendement n° 230 : possibilité de suspension et non de suppression de la servitude ; adopté ; son amendement n° 231 : suppression de la disposition prévoyant que la servitude de passage ne grève pas des terrains clos de murs au 1^{er} janvier 1976 ; retiré ; (p. 1216) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la partie de l'amendement n° 168 du Gouvernement portant sur le financement de la servitude de passage par les stations classées. **Article additionnel** (p. 1217) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues. **Article 6 bis** (suite) (article L. 123-1 bis nouveau) (p. 1217 à 1219) : son amendement n° 16, identique à l'amendement n° 124 de M. Paul Pillet : suppression de cet article relatif aux transferts de C. O. S. ; retiré ; explique le revirement de la commission qui désire finalement que l'expérience des transferts de C. O. S. soit tentée ; accepte en conséquence l'amendement n° 219 du Gouvernement et s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Paul Pillet. **Article additionnel** (p. 1221) : demande le retrait de l'amendement n° 217 de M. Raymond Brun et plusieurs de ses collègues. **Article 7** (suite) (p. 1221, 1222) : son amendement n° 17 de coordination, identique à l'amendement n° 125 de M. Paul Pillet ; devenu sans objet ; accepte l'amendement n° 220 du Gouvernement (p. 1222). **Article 39 A** : son amendement de forme n° 61, identique à l'amendement n° 147 de M. Paul Pillet ; adopté. **Article 40** (articles L. 211-4 et L. 211-5) (p. 1222 à 1224) : amendement n° 148 de M. Paul Pillet ; soutient l'amendement n° 194 de M. Etienne Bailly qui devient un sous-amendement à l'amendement précédent ; sous-amendement n° 223 du Gouvernement à l'amendement n° 148 ; amendement n° 183 de M. Michel Miroudot qui devient également un sous-amendement à l'amendement n° 148 ; accepte l'amendement n° 148 et les sous-amendements n° 223 et n° 183. **Article additionnel** (article 696 du code général des impôts) : son amendement n° 62 (p. 1224) : exonérés fiscalement les biens préemptés dans les Z. I. F. (comme c'est le cas pour les biens qui font l'objet du même type d'opération à l'intérieur d'une Z. A. D.) ; irrecevable. — **Article 41 bis** : son amendement n° 63 (p. 1225) : supprimer cet article afin d'en revenir au texte initial du Gouvernement, qui prévoyait un préavis de douze mois au lieu de dix-huit avant qu'il soit possible de mettre fin aux concessions de terres à usage agricole expropriées ; adopté. — **Article 41 ter** (Article L. 222-1 et L. 222-2) : son amendement n° 64 (p. 1226) : supprimer cet article tendant à généraliser la concession des sols dans les zones acquises par les collectivités publiques ; adopté. — **Article 42** (article L. 311-1) : son amendement n° 65 (p. 1226, 1227) : de coordination et de forme (rétablissement de l'article 42, dont les dispositions avaient été transférées par l'Assemblée nationale dans d'autres parties du texte) ; adopté ; s'oppose au sous-amendement n° 109 de M. Max Monichon à son amendement ; lui rappelle que, d'après l'article 10 du présent projet, les Z. A. C. ne peuvent être créées en dehors des zones urbaines ou des zones d'urbanisation future prévues par le P. O. S. ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 224 du Gouvernement à son même amendement. — **Article 43** (article L. 311-2) : s'oppose à l'amendement n° 150 de M. Paul Pillet ; observations sur le délai entre l'arrêté de création et l'arrêté de réalisation d'une Z. A. C. et sur la corrélation entre les crédits et l'opération administrative.

Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976].

— **Article 45** (Article L. 323-1 et L. 321-1 à L. 321-9) (p. 1244, 1245) : son amendement n° 66, identique à l'amendement n° 151 de M. Paul Pillet ; suppression du paragraphe I de cet article relatif aux sociétés d'économie mixte foncières chargées de constituer des réserves foncières ; adopté ; ne pas priver les collectivités locales de leurs responsabilités en matière de réserves foncières ; (p. 1244) : leur permettrait d'avoir accès à des crédits à long terme (prêts de la C. A. E. C. L.) ; la politique de réservation financière dépend exclusivement d'une solution financière ; son amendement n° 69 (p. 1245) : rajouter l'aménagement de zones d'activités et de zones d'habitation à la liste des opérations effectuées par les organismes visés par l'article L. 321-1 ; retiré ; accepte l'amendement n° 215 de M. Robert Parenty ; s'agissant des sociétés visées par l'article 172 du code de l'urbanisme, insiste

pour que des conventions d'aménagement soient conclues et pour que ces sociétés soient agréées par l'autorité administrative; ainsi pourrait-on s'assurer qu'elles ont bien une surface financière suffisante; son amendement n° 67 (p. 1246) : intitulé du chapitre I^{er} du livre III de la première partie du code de l'urbanisme; retiré; se rallie à l'amendement n° 214 de M. Robert Parenty ayant un objet analogue; son amendement rédactionnel n° 68; son amendement n° 70 (p. 1246, 1247) : pas de désignation d'office par l'autorité administrative des représentant des collectivités locales au conseil d'administration des établissements publics d'aménagement, même en cas de désaccord des membres de l'assemblée spéciale prévue par l'article L. 321-5; adopté; son amendement n° 71 (p. 1247, 1248) : suppression de l'article L. 321-8 bis en conséquence de l'adoption de l'amendement n° 215 de M. Robert Parenty; adopté; s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues car la disposition prévue par ce texte relève non pas du code de l'urbanisme mais du code de l'urbanisme et de l'habitation; (p. 1248) : accepte cet amendement une fois qu'il a été ratifié par son auteur.

Article additionnel (Article 191 bis) : confirme son acceptation de l'amendement n° 114 de M. Robert Laucournet dont le texte est inséré dans le code de l'urbanisme sans le nouvel article. **Article 48 (article L. 322-5)** (p. 1249) : son amendement n° 72 : droit de délaissement, associations ayant pour objet le groupement de parcelles; adopté. **Article 49 (article L. 322-6 et 7)** : accepte l'amendement n° 153 de M. Paul Pillet. **Article 50 (article L. 331-6)** : accepte l'amendement n° 170 du Gouvernement. **Article 16 (suite) (article L. 313-3 et 4)** (p. 1250) : sensible à la préoccupation de son auteur, s'oppose pourtant à l'amendement n° 132 de M. Paul Pillet. **Article 51 (article L. 421-1)** (p. 1251) : son amendement de coordination n° 73; adopté; accepte l'amendement n° 155 de M. Paul Pillet. **Article n° 52 (article L. 421-2)** : son amendement n° 74 rétablissant cet article; suspension des délais d'instruction des demandes de permis de construire pendant l'interruption du fonctionnement régulier d'un ou plusieurs services publics; adopté. **Article 53 (article L. 421-3, 4 et 7)** (p. 1252) : son amendement rédactionnel n° 75; adopté. Son amendement n° 76 : permis de construire et obligations prévues par le P. O. S. en matière de stationnement; adopté; (p. 1254) : accepte le sous-amendement n° 210 de M. Jean Filippi soutenu par M. Robert Laucournet; son amendement n° 77 d'harmonisation; adopté; son amendement rédactionnel n° 78; adopté. Son amendement n° 79 : prérogatives du préfet en matière de permis de construire, installations closes, adopté. **Article 17 quinquies (suite) (article L. 332-6)** : son amendement de coordination n° 34; adopté. **Article 53 bis (article L. 412-2)** (p. 1255) : son amendement n° 80 : suppression de cet article relatif au préjudice causé par les nuisances dues à des activités agricoles pré-existantes; adopté. **Article 54 (article L. 422-1)** (p. 1256) : son amendement n° 81 : exemptions de permis de construire supprimés; rejeté; accepte l'amendement n° 17 du Gouvernement. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 203 de M. Michel Miroudot. **Article 54 bis (article L. 440-1)** (p. 1257) : s'oppose à la suppression totale de l'article, proposée par l'amendement n° 158 de M. Paul Pillet, mais accepte la suppression de la référence à l'article 647 du code civil en matière d'édification de clôtures; (p. 1258) : son amendement n° 82 : lois de 1913 et 1930 sur les monuments historiques et les sites, clôtures habituellement nécessaires aux activités agricoles et forestières ne sont pas soumises à ces dispositions; adopté; (p. 1259) : se déclare favorable au sous-amendement n° 235 du Gouvernement; son amendement n° 83 : prescriptions spéciales concernant l'édification des clôtures, entre autres, dans les communes dotées d'un P. O. S. rendu public ou approuvé, adopté; ses amendements de coordination n° 84 et 85; adoptés; son amendement n° 86 : supprimant les dispositions qui modifient l'article 647 du code civil relatif aux clôtures et aux droits du propriétaire; adopté; (p. 1260) : son amendement n° 10 de coordination; adopté. **Article 55 (articles L. 480-10 et 11, 470-1)** : se déclare favorable à l'amendement n° 185 de M. Michel Miroudot; (p. 1261) : ses amendements rédactionnels n° 87 et 89; adoptés; son amendement de coordination n° 88; adopté. **Article 58 (article L. 430)** (p. 1262) : son amendement n° 91 de coordination; adopté; (p. 1263) : son amendement n° 92 rédactionnel; adopté; (p. 1263) : accepte l'amendement n° 186 de M. Michel Miroudot; (p. 1264) : s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Michel Miroudot; son amendement n° 93 : les démolitions exemptées de permis de démolir parce que prévues par un plan de sauvegarde ne peuvent être effectuées qu'à l'occasion d'opérations d'aménagement public ou privé (sous le contrôle de l'autorité administrative); adopté; son amendement n° 94 tendant à éviter que des démolitions inopportunes ne soient ordonnées en vertu de plans d'alignement antérieurs au régime de l'ordonnance de 1959; adopté; s'oppose à l'amendement

n° 188 de M. Michel Miroudot; (p. 1265) : accepte l'amendement n° 189 de M. Michel Miroudot; son amendement n° 95 : permis de démolir; fait de grève dans l'administration; adopté; son amendement n° 96 : la protection dont peuvent bénéficier les locataires en vertu du permis de démolir ne se substitue pas à celle de la loi du 31 décembre 1975 qui reste applicable lorsqu'il s'agit d'immeubles soumis à la loi de 1948; adopté; s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues; se déclare favorable à l'amendement n° 159 de M. Paul Pillet; (p. 1266) : accepte les amendements n° 160 et 161 de M. Paul Pillet; (p. 1267) : son amendement n° 99 tendant à supprimer le texte proposé pour l'article L. 430-10 : relogement en H. L. M. ou subordination de l'autorisation de démolir à la proposition d'un relogement normalement habitable et compatible avec des ressources déjà modestes; adopté. **Article 62 (art. 307 à 312)** (p. 1269) : son amendement n° 100 : laisser l'autorité municipale libre de fixer la périodicité des ravalements; retiré; accepte l'amendement n° 163 de M. Paul Pillet; (p. 1270) : son amendement n° 101 : dresser par arrêté conjoint du ministre chargé du logement et du ministre chargé de l'architecture la liste des communes auxquelles s'appliquent les dispositions de l'article 307 relatif à l'entretien des façades, sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux; adopté; accepte le sous-amendement n° 222 du Gouvernement; (p. 1270) : son amendement n° 102 : porter de six mois à un an, à compter de l'arrêté prescrivant le ravalement, le délai laissé au propriétaire pour exécuter ses obligations; adopté; ralliement à ce texte de M. Paul Pillet, auteur de l'amendement identique n° 164; son amendement n° 103 : nécessité de l'autorisation du président du tribunal de grande instance statuant comme en matière de référés pour que le maire fasse exécuter d'office les travaux de ravalement prescrits; adopté; son amendement n° 104 de coordination. **Article 64 (art. 20 de la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970)** (p. 1270, 1271) : accepte l'amendement n° 165 de M. Paul Pillet. Accepte l'amendement n° 226 du Gouvernement.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1621 à 1623) : l'enjeu de la politique de défense est la survie de la nation française. Les grandes données qui déterminent cette politique. La situation fragile de la France, sa volonté d'indépendance. La crédibilité de l'arme atomique. La priorité donnée à l'arme atomique stratégique. La dissuasion nucléaire inefficace contre un blocus économique. La nécessité pour la France de disposer de satellites espions. Accroître notre autonomie sur le plan économique (développer l'énergie nucléaire, assurer nos approvisionnements à l'extérieur). Disposer d'une importante flotte de commerce protégée par une marine et une aviation suffisante. La France entend conserver l'usage propre de ses moyens militaires tout en étant liée à l'Europe occidentale et au monde atlantique. Sans engagement stratégique automatique, pas de dissuasion nucléaire crédible. La thèse officielle de l'engagement du corps de bataille n'est pas sérieuse. Donner la priorité à l'organisation de la défense en profondeur du territoire (défense civile et militaire). Conserver la conscription et former les soldats dans leur région d'origine. L'imbrication de la troupe dans le peuple.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 5 bis** : se déclare favorable au maintien du premier alinéa de l'article 5 bis dont l'amendement n° 5 de M. René Monory demande la suppression; (p. 2889) : rappelle que 65 p. 100 de l'énergie consommée par les centrales nucléaires est rejetée dans la nature. La récupération des thermies. Le chauffage urbain.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Motion d'irrecevabilité** : s'oppose à la motion, n° 71 de M. Léandre Létoquart et plusieurs de ses collègues; (p. 3246, 3247) : améliorer la qualité de l'habitat. Le nouveau système d'aide au logement propose une péréquation entre les revenus. L'importance des décrets d'application. La réforme portera plus tard ses fruits.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976]. — **Rapporteur pour avis (recherche et technique)** (p. 3516) : la philosophie politique qui anime le budget et le développement économique qu'il engage; la mutation des structures, des moyens et des missions. Souligne la cohérence entre les intentions manifestées par le VII^e Plan et la volonté politique qui s'exprime dans chaque domaine considéré de ce budget. La part de l'Etat s'est amoindrie au cours de la dernière décennie en ce qui concerne la stimulation de la recherche fondamentale. Les structures du secteur de la recherche-développement en France; le contenu

de la recherche; les recherches sur les matières premières et l'énergie; le développement de techniques nouvelles; les recherches entreprises pour l'adaptation de l'appareil de production agricole et industriel; (p. 3517): l'exploitation des ressources marines animales; l'adaptation de l'appareil de production industriel; les recherches sur les conditions et le cadre de vie; les transports; la coopération scientifique. Les différentes activités du C. E. A.; la France apparaît comme le pilote mondial de la politique du retraitement des combustibles irradiés. Une campagne d'information doit être lancée par le Gouvernement sur le nucléaire et sa sûreté (p. 3518): l'informatique; l'appareil industriel C.I.I.; les problèmes de commercialisation; les crédits du C.N.E.S.; la place des techniciens français dans les organismes européens; les problèmes d'emploi d'hommes et d'utilisation d'établissements techniques existants. Les crédits du centre national d'exploitation des océans; les Français doivent prendre conscience rapidement de ce que leur avenir est sur les mers.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** —
Deuxième lecture [13 décembre 1976], rapporteur (p. 4397) : la date de dépôt du rapport de la commission chargée d'étudier la taxe foncière instituée par la loi portant réforme foncière. Il ne sera pas possible de tenir les délais prévus. **Article 3** (art. L. 111-3 du code de l'urbanisme) (p. 4398) : son amendement n° 27 : porter de trois à quatre ans la durée des sursis à statuer lorsque deux sursis sont cumulés; adopté. **Article 5 A bis** (art. L. 121-8) (p. 4399) : approuve la rédaction retenue par l'Assemblée nationale au sujet de la participation des associations locales d'usagers agréés. **Article 8** (art. L. 123-2 et L. 124-4) : son amendement n° 28 : remplacer par la date du 1^{er} juillet 1977 celle du 1^{er} janvier 1977 jusqu'à laquelle les acquéreurs de terrains de 1 000 à 4 000 mètres carrés bénéficient de la législation de 1971; adopté. **Article 11** (art. L. 123-9) (p. 4400) : son amendement n° 55 : ne pas limiter aux résidences principales l'indemnité de remploi; adopté. Déclare qu'en matière d'expropriation tous les terrains doivent bénéficier de cette indemnité; (p. 4401) : son amendement n° 54 préalablement réservé : levée d'une réserve à l'expiration du délai prévu par le premier alinéa de l'article L. 123-9 à l'initiative du propriétaire ou du bénéficiaire de la réserve; adopté; son amendement n° 56 : levée de droit de la réserve, après une mise en demeure du propriétaire, lorsque le juge de l'expropriation n'a pas été saisi dans les trois mois suivant le délai susmentionné; adopté; son amendement n° 30 : coordination; adopté. **Article 15** (art. L. 313-1) (p. 4402) : son amendement n° 31 : fixer à 4 ans la durée maximum du sursis applicable dans les secteurs sauvegardés; adopté. Fait remarquer qu'ainsi, le sursis applicable dans les secteurs sauvegardés serait celui du droit commun des P.O.S. tel qu'il est fixé à l'article L. 111-8. **Article 17** (art. L. 313-13) : son amendement n° 32 : retour au texte initial du Sénat; tenir compte de la création du F.A.U. (fonds d'aménagement urbain), faire référence à un article budgétaire spécifique pour les opérations de restauration immobilière et de secteurs sauvegardés; adopté. **Article 17 ter** (art. L. 315-4) (p. 4403) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement. **Article 18** (art. L. 130-1) (p. 4404) : son amendement n° 33 : gisements de produits minéraux reconnus dans un document d'urbanisme applicable avant le 10 juillet 1973; autorisation d'exploiter si le pétitionnaire s'engage à réaménager le site; adopté; (p. 4405) : déclare vouloir, par cet amendement, protéger la nature tout en maintenant les possibilités d'exploitation; son amendement n° 34 : rétablir la possibilité, pour un propriétaire d'espaces boisés classés, d'obtenir l'autorisation de construire sur un dixième de son terrain, à condition qu'il cède gratuitement à la collectivité les neuf dixièmes restants de la surface de sa propriété; adopté. **Article 20** (art. L. 142-2) (p. 4407) : son amendement n° 35 : supprimer la possibilité d'affecter le produit de la taxe départementale d'espaces verts à l'entretien de terrains acquis par les communes ou par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres; rejeté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Robert Laucournet. **Article 32** (art. L. 460-1) : son amendement n° 36 : aligner le délai d'exercice du droit de visite des constructions récentes sur celui de prescription des infractions (trois ans au lieu de deux ans); adopté. **Article 34** (art. L. 160-1) : son amendement n° 37 : allonger de un à trois ans l'ancienneté requise des associations habilitées à se constituer partie civile; adopté; (p. 4408) : son amendement n° 38 : harmonisation; adopté. **Article 37** (art. L. 480-5) : son amendement n° 39 : condamnation pour infractions aux articles L. 160-1 et L. 480-4; le fonctionnaire compétent n'est pas partie au procès; adopté. **Article 38 A** (p. 4409) : son amendement n° 40 : rédactionnel; adopté. Accepte l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet. **Article 38 bis** (art. L. 160-6) (p. 4410) : son amendement n° 41 : la servitude doit assurer le libre accès des

piétons, non seulement aux plages, mais au rivage de la mer en général; adopté. **Article 40** (art. L. 211-4) (p. 4412) : accepte l'amendement n° 6 de M. Robert Laucournet. Accepte l'amendement n° 25 de M. Jean Auburtin excepté son dernier alinéa. Préfère en effet la rédaction du dernier alinéa de l'amendement n° 2 du Gouvernement; (p. 4414) : accepte la première partie de l'amendement n° 26 de M. Jean Auburtin. Obtient de son auteur le retrait de la deuxième partie de cet amendement. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 du Gouvernement. **Article 41 bis** (art. L. 221-2). Son amendement n° 42 : préavis d'un an au lieu de 18 mois pour mettre fin aux concessions temporaires d'usage des terrains acquis par une personne publique à titre de réserve foncière; adopté. **Article 45 bis A** (art. L. 321-1) (p. 4416) : accepte l'amendement n° 23 de M. Robert Parenty. **Article 45 bis** (art. L. 191 bis) : accepte l'amendement n° 24 de M. Jean Auburtin. **Article 51** (p. 4417) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet. Souhaite le maintien du paragraphe I A de cet article qui fixe le régime d'autorisation de certains travaux d'aménagement intérieur; (p. 4418) : son amendement n° 43 auquel se rallie M. Paul Pillet qui retire l'amendement n° 13 : 1° éviter de faire intervenir le maire dans les litiges civils entre particuliers (transmission au ministère public des réclamations de locataires); 2° renforcement des prérogatives du maire (arrêté d'interruption des travaux pris en application de l'article L. 480-2 pour infraction à l'article 14 de la loi du 1^{er} septembre 1948); adopté; (p. 4420) : son amendement n° 44 : coordination; adopté. S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet. **Article 53** (p. 4421) : son amendement n° 45 : supprimer le I A de cet article qui précise les responsabilités respectives des maîtres d'œuvre et des demandeurs de permis de construire en matière de règles générales de construction; adopté. Estime que ce problème a déjà été débattu lors de la discussion du projet de loi sur l'architecture; ses amendements n° 46, 47 et 48 : coordination; adopté. **Article 53 bis** (art. L. 421-9 (nouveau)) (p. 4422) : son sous-amendement n° 57 à l'amendement n° 4 du Gouvernement : pour qu'il n'y ait pas droit à réparation, les nuisances dues à des activités agricoles ou industrielles doivent avoir été préexistantes à la demande du permis de construire. **Article 58** (art. L. 430-1) (p. 4425) : son amendement n° 49 : ne pas étendre le champ d'application du permis de démolir à l'ensemble des périmètres sensibles; adopté. (art. L. 430-1 et L. 430-8) : son amendement n° 51 : possibilité de délivrer le permis de démolir après simple accord tacite du ministre chargé des monuments historiques ou de son délégué; adopté; son amendement n° 50 préalablement réservé : exclure les sites classés du champ d'application de la procédure du permis de démolir instituée par le présent projet de loi; adopté (art. L. 430-10) (p. 4427) : son amendement n° 52 : supprimer cet article relatif aux conditions de relogement des occupants de locaux à usage d'habitation; retiré. Se rallie à l'amendement n° 21 de M. Paul Pillet.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** [13 décembre 1976] rapporteur; (p. 4691) 18 articles sur les 21 restant en discussion ont été acceptés dans le texte du Sénat, les trois articles restant étant adoptés sur proposition de l'Assemblée nationale. Les points sur lesquels la commission mixte paritaire a suivi l'Assemblée nationale : à l'article 3, limitation à trois ans de la durée totale de deux sursis à statuer successifs. **Article 51** : régime d'autorisation de certaines opérations immobilières (lutte contre les réhabilitations sauvages). **Article 53 bis**; nuisances d'origine agricole. Les articles adoptés dans le texte du Sénat. **Article 8** : prorogation de six mois des mesures transitoires bénéficiant aux propriétaires de terrains de 1 000 à 4 000 mètres carrés qui sont privés de la présomption de constructibilité. **Article 11** : 1° généralisation de l'indemnité de réemploi dans le cas où le propriétaire d'un terrain réservé par un plan d'occupation des sols fait jouer son droit de délaissement; 2° possibilité pour le propriétaire, si le bien n'a pas été acquis ni le juge saisi, d'obtenir la levée de la réserve; faculté accordée à la collectivité de saisir le juge de l'expropriation en cas de défaut d'accord amiable. **Article 15** (l'article L. 111-8 du code de l'urbanisme) : durée cumulée des sursis à statuer ramenée au délai de droit commun. **Article 17** : possibilité d'imputer sur le même chapitre les subventions pour les opérations de rénovation et de restauration (p. 4692) : à l'article 17, incorporation des règlements de lotissements futurs au plan d'occupation des sols. **Article 18** : renforcement des garanties prévues en faveur de la sauvegarde des sites menacés par l'exploitation des carrières. Possibilité pour un propriétaire de construire sur le dixième de son espace boisé, à condition de céder gratuitement le reste du terrain à la collectivité. **Article 20** : possibilité pour les départements d'employer la taxe départementale d'espaces verts pour financer, non seulement l'entretien, mais aussi l'acquisition de terrains par le conservatoire de l'espace littoral. **Article 34** : durée de vie, des associations reconnues. **Article 37** : conditions

dans lesquelles les tribunaux statuent sur la mise en conformité des ouvrages irrégulièrement construits. **Article 38 a et 38 a bis nouveau** : modification de l'article 34 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. **Article 40** : liste des immeubles non soumis au droit de préemption dans les zones d'intervention foncière. Rétrocession des biens préemptés. Conditions de fixation par le juge d'expropriation du prix du bien préempté. Suppression de l'article 41 bis : durée du préavis prévu pour mettre fin à un régime de concession d'usage de terrains constituant des réserves foncières. **Article 45 bis** : limitation de la représentation des locataires dans les conseils d'administration des offices d'H. L. M. **Article 58** : possibilité d'un accord tacite du ministre chargé des monuments historiques et des sites pour la délivrance du permis de démolir, en excluant les sites classés du champ d'application de celui-ci.

CHAUVIN (ADOLPHE), sénateur du Val-d'Oise (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat.

Question n° 37 à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les **collectivités locales** (et la **construction européenne**), posée le 22 octobre 1976 (p. 2883). Discutée le 9 novembre 1976 (p. 3101 à 3103) : les débats au Sénat sur la politique générale du Gouvernement peuvent aussi se terminer par un vote (article 49 de la Constitution) : le système constitutionnel français est hybride ; pas de dyarchie à la tête de l'Etat ; l'allongement de la durée des sessions parlementaires ; la modification du régime des suppléants ; les lacunes du rapport de la commission Guichard sur la réforme des collectivités locales en ce qui concerne la place de la région ; la nécessité d'une charte des collectivités locales qui définisse les compétences respectives de l'Etat et des collectivités et précise les ressources qui reviennent à ces dernières ; seules des ressources évolutives peuvent permettre de faire face à des charges croissantes ; les conséquences financières de la réforme substituant la taxe professionnelle à la patente ; des correctifs s'imposent (allègements, reports d'échéance) ; le dépôt du projet de loi concernant la répartition des ressources du fonds d'aide aux collectivités locales ; informer les français des méfaits de l'inflation ; la réduction des inégalités sociales ; les retards de l'exécution du VII^e Plan ; l'amélioration du pouvoir d'achat des familles et de la condition des personnes âgées ; la confiance, la reprise de l'investissement et l'emploi ; la modernisation de notre appareil productif ; le maintien de la politique contractuelle dans les secteurs public et parapublic ; la balance des échanges et les économies d'énergie ; les pouvoirs publics doivent donner l'exemple de l'austérité ; stimuler l'épargne populaire ; sauver le Marché commun et la politique agricole commune ; l'historique des tentatives faites pour développer les institutions de l'Europe ; l'élection du Parlement au suffrage universel ; les initiatives diplomatiques françaises (relance de la conférence Nord-Sud, application des accords d'Helsinki) ; les dépenses budgétaires de défense ; intérêts particuliers et intérêt général.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976]. Explique son vote ; souligne l'importance de la part consacrée au budget par le district (p. 465, 466).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Article 1^{er}** (p. 1320, 1321) : votera l'amendement n° 6 de M. René Monory ; estime inutile et inopportun de réduire le taux de T. V. A. sur les produits pharmaceutiques non remboursables ou non remboursés par la sécurité sociale. **Article 2** (p. 1326) : les lenteurs dans l'engagement des crédits au bénéfice des collectivités locales ; les prêts de la caisse des dépôts et consignations.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** [14 juin 1976]. Congrès du Parlement. — **Explication de vote** (p. 9) : vote favorable de l'union centriste des démocrates de progrès.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble**

(p. 2098, 2099) : la réussite de ce Plan dépend de trois facteurs : 1° la remise en ordre du système monétaire international ; 2° la consolidation de la construction européenne (union monétaire et économique) ; 3° la maîtrise de l'inflation et la résorption du chômage ; la participation des collectivités locales au financement des équipements publics ; la politique de la famille et l'équilibre démographique.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2299) : l'importance des travaux de MM. Yvon Coudé du Foresto, Edouard Bonnefous et de M. le ministre de l'économie et des finances ; l'amendement de M. René Monory concernant l'exonération des petits patrimoines ; le vote favorable du groupe U. C. D. P.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414)** [9 juillet 1976]. — **Article additionnel après l'art. 8 (p. 2333)** : soutient l'amendement n° 20 de M. Francis Palmero. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2334) : estime le texte incohérent.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. — **Article 4** (p. 2887) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. René Monory (vignette moto) afin de ne pas « pénaliser les jeunes ». — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2908) : l'indispensable lutte contre l'inflation ; la concertation avec le Parlement ; la situation économique internationale ; l'adhésion des Français passe par une modification possible du « train de vie de l'Etat » ; le plan de lutte proposé, que le groupe U. C. D. P. votera, doit s'insérer dans un ensemble plus vaste vers le progrès économique et social.

— **Conclusion de la commission mixte paritaire** [26 octobre 1976] (p. 2961). — **Explication de vote** : annonce que son groupe votera le texte malgré sa tristesse causée par le dépôt de deux amendements gouvernementaux.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. — **Article 17** (p. 3299) : regrette les insuffisances formelles des amendements rectifiés de séance.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3830) : l'effort accompli pour l'implantation de classes maternelles ; les créations d'emplois dans ce domaine ; les positions du syndicat national des instituteurs en ce qui concerne les effectifs ; l'extension de l'enseignement préscolaire en zone rurale ; les regroupements pédagogiques intercommunaux ; le transport des jeunes enfants et son financement ; (p. 3831) : le régime du financement des constructions scolaires de premier degré et de l'enseignement préscolaire ; la résorption de l'auxiliaire ; les dépenses d'investissement dans l'enseignement élémentaire ; les décharges de service au profit des directeurs et directrices d'écoles ; l'enseignement artistique et l'utilisation de vacataires provenant du secrétariat d'Etat aux affaires culturelles ; la médecine scolaire ; le rôle du collège ; la pédagogie de soutien ; la disparition des filières et l'instauration d'un tronc commun ; la résorption de l'auxiliaire ; l'enseignement des secondes langues ; la construction d'atelier dans les C. E. S. ; (p. 3832) : l'apprentissage et les classes professionnelles ; le baccalauréat ; l'enseignement privé ; le versement du forfait d'externat ; les nationalisations de C. E. S.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 42**. — **Etat E**, ligne 14 (p. 4335) : soutient l'amendement n° 182 de M. Francis Palmero ; déclare que le comité interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueurs d'appellation contrôlée ne peut être assimilé aux comités des vins tranquilles ; (p. 4336) : retire l'amendement n° 182 et se rallie à l'amendement n° 186 de MM. Gaston Pams et Léon Jean Grégory. **Article 57** (p. 4349) : se déclare favorable à la réévaluation des bilans telle qu'elle est prévue dans le texte adopté par l'Assemblée nationale ; annonce que le groupe U. C. D. P. ne votera pas l'amendement n° 176 du Gouvernement. **Article 58** (p. 4353) : soutient l'amendement n° 101 de M. Paul Caron. **Article 60** (p. 4357) : soutient l'amendement n° 190 de M. Jean Francou. — **Deuxième délibération**. — **Article 22** et état B (p. 4379) : la déclaration par les collectivités locales des salaires des animateurs sportifs. — **Explication de vote sur l'ensemble du projet** (p. 4386) : retrouver les équilibres fondamentaux, à la fois conjoncturels et structurels ; les motifs de

satisfaction apportés par la discussion budgétaire (majoration de certains crédits); l'insuffisance de certains crédits (culture, remembrement); (p. 4387) : la réduction du « train de vie » de l'Etat.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes (n° 121) [17 décembre 1976]. — Article unique (p. 4625) :** le groupe de l'U. C. D. P. votera ce projet de loi; se déclare satisfait de l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée européenne et de la création d'une Cour des comptes européenne; la construction de l'Europe doit se poursuivre.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151) [18 décembre 1976]. — Article 7 (p. 4675) :** se déclare prêt à retirer l'amendement n° 31 de M. René Tinant, pourvu que le Gouvernement accepte la liste des matières relevant de la compétence de l'Etat que cet amendement propose; rappelle que la radiodiffusion-télévision fait partie des compétences de l'Etat. **Article 9 (p. 4676) :** soutient l'amendement n° 33 de M. René Tinant. — **Explication de vote sur l'ensemble (p. 4689, 4690) :** le conseil de Gouvernement ne doit pas être assimilé à une commission départementale.

CHAZELLE (RENÉ), sénateur de la Haute-Loire (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission de la commission des finances, du conseil budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche [20 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

DEPOTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant modification de l'article 45 de la Constitution (n° 207) [21 février 1976 - rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi (n° 377, 1974-1975) relative aux sessions et à la tenue des conseils généraux (n° 377, 1974-1975) [reprise le 2 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 140 (1975) à M. le Premier ministre, concernant les conséquences pour l'industrie aéronautique française de la décision de certains pays européens de ne pas acheter les Mirage [1^{er} juin 1976] (p. 1500 à 1502).

Question n° 12, à M. le Premier ministre, concernant l'application des lois, posée le 16 septembre 1976 [J. O. du 23 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 3828) : se félicite de l'importante progression de ce budget. L'importance des dépenses en personnel. La stagnation de la population scolaire. Les créations d'emplois budgétaires. Le programme d'action prioritaire décidé par le VII^e Plan. Les différents taux de scolarisation. Les écoles maternelles en milieu rural. Les différents types de scolarisation concernant les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge scolaire; (p. 3829) : le financement des constructions scolaires de l'enseignement préscolaire. Le ralentissement du rythme des fermetures de classes dans l'enseignement primaire; les mesures prévues en faveur des personnels de l'enseignement élémentaire; la titularisation des auxiliaires, le nombre des élèves maîtres dans les écoles normales. Les insuffisances de la médecine scolaire. Le problème de l'auxiliarat dans le second degré. La formation initiale et continuée des maîtres; la mise à jour des connaissances des professeurs. La mise en œuvre de la réforme portant modernisation du système éducatif, loi du 11 juillet 1975; l'enseignement de l'éducation manuelle et technique (for-

mation des enseignants, refonte des programmes et des manuels; (p. 3830) : les nationalisations des établissements publics du second degré; le montant des crédits prévus; les petits C. E. G. de campagne; les mesures prises en faveur des familles (manuels fournis, bourses). Les transports scolaires. Magnifie la tâche des enseignants.

Universités [2 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 3855) : les crédits figurant au budget de l'éducation qui concernent les établissements d'enseignement supérieur. Les transferts au ministère de la coopération. Les grandes masses de ce projet de budget. Le nombre des étudiants en France, leur pourcentage par rapport à la population totale; (p. 3856) : l'origine sociale des étudiants; la démocratisation du recrutement. Les aides directes et indirectes accordées aux enseignants; le développement du système des prêts. La sélection. La mise en place des cellules d'information et d'orientation. Le problème de l'offre d'enseignement; la stabilisation des personnels hors statut; les crédits en personnels. Les équipements; l'aide de la D.A.T.A.R.; les enseignements de santé. La dotation apportée aux subventions de fonctionnement; les critères de répartition entre les universités. Les coefficients d'encadrement normalisés. La recherche universitaire; la politique suivie; (p. 3857) : le C.N.R.S. Les objectifs prioritaires de la recherche; la décentralisation (le centre de recherches archéologiques à Valbonne); l'action de l'agence nationale de valorisation de la recherche. Le sauvetage du Muséum d'histoire naturelle. Les crédits alloués aux bibliothèques. La décentralisation de la bibliothèque nationale.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976], rapporteur spécial (budget annexe du service des essences). (p. 4111) : le rôle du service des essences; les modalités de ravitaillement. Compare l'organisation française avec celle de quelques pays étrangers. Les modalités selon lesquelles ont été faites les prévisions financières. On a supposé que les consommations des armées seraient en 1977 les mêmes qu'en 1976. L'utilisation de tarifs prévisionnels; (p. 4112) : il est fort improbable que le budget annexe des essences pour 1977 s'exécute tel qu'il est présenté. Les achats de carburants; les dépenses de personnel et charges sociales; les effectifs; les causes de l'augmentation des dépenses inhérentes aux rémunérations. Les dépenses d'exploitation. La diminution des dépenses d'investissements. La situation des trois fonds du service des essences (amortissement; approvisionnements; réserve).

Services du Premier ministre (suite). — I. — Services généraux (suite) [11 décembre 1976], rapporteur (p. 4246) : n'examine pas les crédits concernant l'information et l'aménagement du territoire. Les principales orientations de la politique de la fonction publique. L'évaluation des effectifs civils et militaires des agents publics. L'augmentation du pourcentage des fonctionnaires dans la population active. La politique des rémunérations. Les traitements de la fonction publique ont progressé moins rapidement que les salaires du secteur privé. Les agents de l'Etat ne doivent pas supporter seuls les sacrifices imposés par le plan de lutte contre l'inflation. La politique de formation des fonctionnaires. Le cas de l'E. N. A.; (p. 4247) : L'insuffisante démocratisation de l'accès à cette école. Développer chez les jeunes hauts fonctionnaires le sens du respect de la représentation nationale. L'importance des instituts régionaux d'administration I. R. A. La création souhaitable d'un cinquième institut. La date d'effet des nouvelles conditions de nomination en catégorie A des agents de catégorie B remplissant les conditions requises. Les principales orientations de la politique de la formation professionnelle. Le contrôle des actions de formation professionnelle. La progression des crédits de fonctionnement du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale ainsi que des crédits affectés à la rémunération des stagiaires. La régression des autorisations de programme affectées à ce même fonds. Les dotations inscrites dans ce budget ne représentent qu'une partie du financement public de la formation professionnelle. L'ampleur des critiques émises par la Cour des comptes au sujet de l'application de la loi du 16 juillet 1971. Les effectifs de la main-d'œuvre féminine admis à suivre des stages demeurent peu nombreux. L'inadaptation des offres d'emploi aux particularités de la demande. D'abord tout mettre en œuvre pour faciliter l'intégration de la jeunesse à la société. Le vote souhaitable d'un projet de loi concernant la rémunération des stagiaires (pour simplifier la réglementation en vigueur et harmoniser les disparités législatives et contractuelles); (p. 4248) : accroître la participation des établissements d'enseignement supérieur aux actions de formation. Poursuivre l'effort accompli en faveur des ouvriers et des employés. La dotation affectée au médiateur. Améliorer l'information à caractère interministériel. Le montant des fonds spéciaux.

CHERRIER (LIONEL), sénateur de la Nouvelle-Calédonie (appartenu au groupe R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Territoires d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3636) : la crise économique en Nouvelle-Calédonie. Le non-aboutissement des projets d'industrialisation ; (p. 3637) : la situation de l'emploi, du commerce extérieur, du tourisme. Les élus territoriaux ont dû voter des augmentations d'impôts considérables. Le système fiscal néo-calédonien. Des mesures s'imposent : la prise en charge par l'Etat des fonctionnaires et des cadres métropolitains détachés, un concours financier permanent de l'Etat aux communes complétant l'effort du territoire, la prise en charge du déficit de l'office des postes ; (p. 3638) : l'indispensable implantation d'une usine de production de nickel métal ; un moratoire doit être accordé pour le remboursement des emprunts contractés par le territoire, les communes et les entreprises privées. Les investissements, la dotation du fonds d'aide et de développement de l'intérieur et des îles. La réforme du statut des territoires d'outre-mer. La réglementation relative à l'extension de la zone maritime économique à une limite de 200 miles. L'aide nécessitée par la tenue en 1977 à Nouméa du congrès national de la jeune chambre économique française.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151) [18 décembre 1976] (p. 4670) :** la nécessité d'une réforme des institutions territoriales de la Nouvelle-Calédonie. La loi n° 63-1246 du 21 décembre 1963, dite « loi Jaquinot » a vidé le Conseil de Gouvernement de sa substance, en en faisant un organe purement consultatif. Le texte du Gouvernement coïncide avec la proposition de loi déposée en 1973 par les trois partis politiques locaux. Cette proposition de loi avait été approuvée par l'assemblée territoriale le 10 septembre 1975. Il est souhaitable que les conseillers de Gouvernement soient investis d'une mission d'animation du secteur administratif. Pour une plus large déconcentration des pouvoirs de l'Etat. La nécessité d'une réforme de la loi n° 69-4 du 3 janvier 1969, dite « loi Billotte ». Redonner au territoire les compétences minières qui lui ont été enlevées par la loi n° 69-4. **Article 4 (p. 4673) :** son amendement n° 12 : donner aux hauts-commissaires le droit de nommer et de recruter localement les fonctionnaires de l'enseignement secondaire ; adopté. **Article 9 (p. 4676) :** son amendement n° 13 : composition et fonctionnement du conseil de Gouvernement ; retiré. **Article 20 :** son amendement n° 14 : rôle du secrétariat général du Conseil de Gouvernement ; le secrétariat du conseil de Gouvernement et la conservation de ses archives ; adopté. **Article 25 (p. 4680) :** son amendement n° 16 : représentation du territoire par le président de l'assemblée territoriale en cas de litige entre l'Etat et le territoire ; adopté. **Article 30 (p. 4681) :** son amendement n° 17 : les missions de contrôle sont prévues par délibérations du conseil de Gouvernement ; chaque conseiller est chargé d'une mission d'animation d'une section de l'administration territoriale ; adopté. **Article 52 (p. 4686) :** son amendement n° 23 : consultation obligatoire de l'assemblée territoriale en ce qui concerne l'organisation des services publics, les statuts des agents, le régime du travail et la réglementation de la représentation des intérêts économiques ; adopté. **Article 55 :** son amendement n° 24 : budget d'office établi par le ministre chargé des territoires d'outre-mer dans le cas où l'assemblée territoriale n'a pas voté le budget ; adopté. **Article 68 (p. 4688) :** son amendement n° 25 : concomitance du renouvellement de l'assemblée territoriale et du conseil de Gouvernement ; adopté. — **Explication de vote sur l'ensemble (p. 4689) :** se félicite de l'annonce par le Gouvernement d'une large déconcentration qui devra intervenir prochainement des pouvoirs de l'Etat, particulièrement en ce qui concerne les compétences minières et l'éducation nationale. Annonce qu'il votera ce projet.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire [20 décembre 1976] (p. 4722) :** annonce son vote favorable.

CHIRAC (JACQUES), Premier ministre (Gouvernement des 28 mai et 8 juin 1974).

DEPOTS EN QUALITE DE PREMIER MINISTRE

En première lecture devant le Sénat.

Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 194) [31 décembre 1975, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux protocoles, signés à Berne le 3 juillet 1975 (n° 195) [6 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Luternbourg-Leuburgweiler, signée à Bonn le 16 juillet 1975 (n° 199) [24 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi portant abrogation des articles 295, 296, 336 et 337, alinéa II, du Code rural (n° 204) [6 février 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi relatif à la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer (n° 206) [18 février 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports (n° 211) [4 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 212) [4 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi organique modifiant l'art. L-O - 128 du Code électoral (n° 213) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la nationalité française (n° 214) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 215) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi organique portant modification de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 217) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975, J. O., débats du 3 avril 1976].

Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228) [2 avril 1976].

Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230) [8 avril 1976].

Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile (n° 231) [8 avril 1976].

Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature (n° 232) [8 avril 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque, relatif au rattachement des médecins monégasques au régime de retraite des médecins français, signé à Monaco le 26 juin 1975 (n° 357) [17 juin 1976].

Lettres apportant des rectifications au rapport annexe au projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social [1^{er} juillet 1976] (n° 403 et 408).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale de la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 427) [21 juillet 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O. du 3 octobre 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord complémentaire à la convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, relatif à l'assurance invalidité, à l'assurance vieillesse et à l'assurance décès (pension de survivant), signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 428) [21 juillet 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O., débats du 3 octobre 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965, signé à Rabat le 22 janvier 1976 (n° 429) [21 juillet 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O., débats du 3 octobre 1976].

Projet de loi autorisant la ratification du traité de coopération en matière de brevet, ensemble un règlement d'exécution, fait à Washington le 10 juin 1972 (n° 430) [17 août 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O., débats du 3 octobre 1976].

Projet de loi relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970 (n° 431) [17 août 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O., débats du 3 octobre 1976].

Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la délivrance de brevets européens (ensemble un règlement d'exécution et quatre protocoles) faite à Munich le 5 octobre 1973 (n° 433) [17 août 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976, J. O., débats du 3 octobre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution.** — Congrès du Parlement. — [14 juin 1976] (p. 3) : élection du Président de la République : décès ou empêchement des candidats.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976].

Discussion générale (p. 2033 à 2036) : écarter la crise et rendre la croissance plus humaine. Le choix d'un taux de croissance ambitieux. Le retour au plein emploi est la priorité essentielle. La lutte contre l'inflation et la politique industrielle.

CHOCHOY (BERNARD), sénateur du Pas-de-Calais (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie.

Postes et télécommunications [27 novembre 1976,] rapporteur spécial (p. 3582) : le maintien de l'unité des P. T. T. et la sauvegarde du service public. L'éclatement du service contraire aux engagements de 1974. L'importance du budget de 1977. La progression des dépenses d'équipements. L'étalement de l'augmentation des crédits aurait été préférable. La présentation agréable du document budgétaire. La rubrique intitulée « Financement à déterminer ». L'excédent d'exploitation en 1977. La restriction des dépenses de fonctionnement. La « fonction télécommunication » est favorisée. Le solde débiteur de la poste et des services financiers : Les autorisations de programme et les crédits de paiement ; (p. 3583) : la nouvelle amélioration des moyens concernant l'équipement de la poste. La situation anormale du transport de la presse périodique. La stabilisation du déficit qui en résulte. L'amélioration de la situation de la caisse nationale d'épargne. Le programme d'équipement téléphonique (budget de 1977 et VII^e Plan). La couverture financière de ce programme. L'introduction dans le réseau français de la communication électronique. Ses conséquences au niveau du personnel. La diversité de la structure téléphonique de la France. La réalisation de lignes téléphoniques en milieu rural l'installation de cabines téléphoniques en zone urbaine et rurale. Les problèmes de personnel (restructuration de certains corps, gratuité du logement des receveurs et chefs de centre, revendications des receveurs distributeurs). L'accroissement de la masse des emprunts. La charge des intérêts et des amortissements. Le recours au marché extérieur et les incertitudes monétaires ; (p. 3584) : la situation des chèques postaux. Leur déficit structurel. La gratuité des services qu'ils rendent au Trésor.

Travail et santé. — III. — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4053) : les vacances d'emplois de directions d'établissements hospitaliers publics. Les cas d'Helmut et de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Le rôle de l'école de la santé de Rennes.

Notre inflation est une inflation de malentendus (croyances selon lesquelles l'inflation favorise le plein emploi et n'enraye pas la hausse du pouvoir d'achat). L'inspiration dirigiste des critiques adressées par la gauche à la politique industrielle du Gouvernement. Les programmes d'action prioritaires. La réorganisation de notre modèle de croissance. Une nouvelle politique de l'emploi pour qu'en matière de travail, le plus humain devienne le plus rentable. Le maintien de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. La remise en cause du processus de concentration urbaine. Lutter contre l'exode rural et l'exode du centre ville. La localisation des subventions publiques. L'amélioration de la vie urbaine et l'entrée du monde rural dans la planification. L'aide spéciale rurale. La force du plan, c'est sa cohérence. L'absence d'un contre-plan.

— **Clôture de la session extraordinaire** [8 juillet 1976] répond à M. le président du Sénat (p. 2281, 2282) : l'œuvre législative du printemps 1976 ; les travaux du Sénat ; l'amélioration des conditions de travail du Parlement ; éloge de M. Liouis, secrétaire général du Sénat.

CHUPIN (AUGUSTE), sénateur de Maine-et-Loire (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

CICCOLINI (FÉLIX), sénateur des Bouches-du-Rhône (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge suppléant à la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la **journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer** (n° 313) [21 mai 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 225 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement), concernant la **rénovation urbaine (évacuation par les promoteurs de personnes âgées occupant des logements anciens)**, posée le 25 mai 1976 (p. 1290). — Discutée le 25 juin 1976 (p. 1969 et suiv.) : les problèmes des centres ville et de l'habitat rural ; le nombre des logements anciens ; l'information des occupants et la loi du 31 décembre 1975 ; les difficultés en province ; l'échec de l'opération d'Arin (association de restauration immobilière) dans la ville d'Aix-en-Provence ; l'impuissance des offices d'H. L. M. ; l'action des promoteurs privés ; un ensemble de mesures nouvelles s'impose, y compris en ce qui concerne les procédures, le financement ; l'insuffisance des P. A. P. (programmes d'action prioritaire) ; l'importance du climat psychologique ; l'action de l'A. N. A. H.

Question n° 31 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant, **les impôts locaux**, posée le 14 octobre 1976 (p. 2750).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. **Article 3** (article L. 111-7 à L. 111-11 du code de l'urbanisme) (p. 1147) : prise en considération par l'autorité administrative. **Articles additionnels** (p. 1149) : intervient en faveur de l'amendement n° 204 de M. Robert Laucournet. **Article 5** (Article L. 123-1 du code de l'urbanisme) : intervient en faveur de l'amendement n° 111 de M. Robert Laucournet pour qu'une répartition harmonieuse des types de logements soit prévue par les P. O. S. **Article 6** (article L. 123-1) (p. 1154) : intervient en faveur de l'amendement n° 191 de M. Edouard Bonnefous. Estime qu'il ne peut y avoir qu'avantage à ce que les adaptations des P. O. S. aux différents cas particuliers soient définies par un décret en Conseil d'Etat. **Article 34** (Article 160-1, 480-1 et 2) (p. 1206) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty et au sous-amendement n° 227 du Gouvernement.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Mathy, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de MM. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues relative à la journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer (n° 313)** [22 juin 1976] (p. 1910, 1911) : la création de cette journée nationale demandée par l'association Municipalité et souvenir, au nom des 1 450 126 Français rapatriés. Envisage le retrait de la proposition pour éviter l'application de l'article 41 de la Constitution.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2832) : les éléments inhabituels de ce collectif budgétaire : l'assistance aux agriculteurs frappés par la sécheresse ; le plan de lutte contre l'inflation ; l'absence d'audace du plan ; l'omnipotence de l'Etat ; les gaspillages ; l'inflation profite aux privilégiés de la fortune et à l'Etat ; la T. V. A. appliquée à l'encontre des collectivités locales ; l'absence de définition de nouveaux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ; (p. 2833) : la situation angoissante qui frappe la jeunesse ; il faut abroger les « quatre-vingt » ; la taxe d'habitation communale et départementale, la taxe professionnelle ; la solidarité nationale doit jouer non seulement au profit des agriculteurs, mais aussi en faveur des rapatriés ; l'action des syndicats ; les bénéficiaires des super-profits domient l'économie de la nation.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976] (p. 3573) : l'insuffisance de ce budget ; le grief le plus grave relevé contre la justice est celui de ne pas prendre de décision ; l'importance des frais de justice ; les délais devant les juridictions administratives ; la situation des tribunaux judiciaires ; la justice prud'homale ; le découragement gagne les auxiliaires de la justice ; les grèves récentes ; la magistrature n'a pas besoin de tuteur, d'un ministre de la loi ; (p. 3574) : la trop grande importance du règlement par rapport à la loi ; la technocratie des ministères.

Information [1^{er} décembre 1976] (p. 3762) : l'importance des problèmes de la presse ; l'attitude officielle du gouvernement ; le service d'information et de diffusion ; les récentes opérations de concentration dont a pâti la presse ; le rôle de MM. Amaury et Hersant ; l'application de l'ordonnance du 26 août 1944 ; s'interroge sur les suites données à certaines affaires telle celle de l'écoute du *Canard enchaîné*. S'interroge sur la provenance des fonds ayant permis le rachat du *Figaro* et de *France-Soir* ; (p. 3763) : les interventions financières de l'Etat ; la pauvreté des crédits affectés à l'agence France-Presse à l'effort de propagande à l'étranger et à l'aide directe aux journaux ; la suppression de l'aide donnée à *l'Humanité* ; le conflit du *Parisien libéré* ; salue la tradition de lutte sociale des travailleurs du livre et des journalistes ; le groupe socialiste ne votera pas les crédits de ce projet de budget.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4226) : les conséquences de la loi de 1974 démantelant l'O. R. T. F. ; (p. 4227) : les raisons données par le Gouvernement pour faire approuver la réforme ; les motifs d'ordre financier techniques et culturels ; le manque d'harmonisation actuel ; le mécontentement qui règne au sein du personnel ; les journalistes licenciés, privés de statut ; la grève des comédiens ; la médiocrité des programmes ; l'intervention trop importante de l'argent et de la publicité ; la faiblesse de la création ; les films de violence et d'horreur ; la diffusion de séries américaines ; l'émulation entre les chaînes ; les monopoles de l'écran ; la trop grande importance accordée aux sondages d'audience ; le problème de l'indépendance ; la qualité professionnelle des journalistes ; la publicité faite à *Démocratie française* ; le partage des

heures d'antenne entre les partis ; la partialité des informations régionales ; l'ostracisme dont sont frappés les élus locaux. Il faut que soient appliquées les règles du pluralisme.

Economie et finances. — I. — **Charges communes** [11 décembre 1976] (p. 4274) : la situation des rapatriés ; l'insuffisance des crédits ; (p. 4275) : la loi du 15 juillet 1970 ne prévoit pas une véritable indemnisation ; le renvoi en commission d'une proposition de loi sénatoriale ; l'attente d'un texte du Gouvernement ; il faut reconsidérer les textes en vigueur ; les promesses de M. Valéry Giscard d'Estaing au cours de sa campagne présidentielle ; pour une loi nouvelle permettant une indemnisation sur la base de la valeur réelle des biens perdus exprimée en francs constants ; l'endettement des rapatriés ; l'institution d'une journée nationale des rapatriés.

CLUZEL (JEAN), sénateur de l'Allier (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

DEPOTS

Proposition de loi organique tendant à compléter les articles L. O. 319 et L. O. 320 du code électoral (n° 426) [10 juillet 1976].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions (n° 82) [25 novembre 1976].

Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 23 et 25 de la Constitution (n° 138) [9 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1771 à M. le ministre du commerce et de l'artisanat, concernant les commerçants (mise en application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat), posée le 16 avril 1976 [J. O. Débats 23 avril 1976] (p. 1768, 1769).

Question n° 1772 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative au fonds d'équipement des collectivités locales (répartition et affectation des ressources de ce fonds), posée le 16 avril 1976 [J. O., débats 23 avril 1976] (p. 662). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le 11 juin 1976 (p. 1771).

Réponse de M. le ministre du travail à sa question n° 1703 relative à la retraite des veuves civiles, chefs de famille (cf. 1975), le 27 avril 1976 (p. 689, 690).

Question n° 1851 à Mme le ministre de la santé concernant les prestations familiales (augmentation insuffisante), posée le 10 septembre 1976 [J. O., débats du 16 septembre 1976]. — Réponse de M. le ministre du travail le 9 novembre 1976 (p. 3093).

Question n° 1868 à M. le ministre de l'agriculture, relative aux accidents du travail (équipement de sécurité des tracteurs), posée le 5 octobre 1976. — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3353, 3354).

Question n° 1909 à M. le ministre de l'agriculture concernant l'eau (création de lacs collinaires), posée le 8 novembre 1976 [J. O., débats 10 novembre 1976].

Question n° 1910 à M. le ministre de l'agriculture concernant les assurances (indemnisation de certains agents d'assurance), posée le 8 novembre 1976 [J. O., débats 10 novembre 1976].

Question n° 1926 à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications concernant les bois (pose de poteaux en « lamelle collée »), posée le 4 décembre 1976 [J. O., débats 5 décembre 1976].

Questions orales avec débat :

Question n° 192 à M. le ministre de l'agriculture relative à la politique agricole du Gouvernement, posée le 9 mars 1976 [J. O., débats 11 mars 1976] (p. 253). — Discutée le 11 mai 1976 (p. 934 et suiv.) : les résultats ne sont pas à la mesure des efforts accomplis ; le poids de l'agriculture française qui pourtant est en crise (l'aide doit être sélective ; destructions de denrées ; décisions de la commission de Bruxelles inopportunes) ; des mesures d'ordre interne doivent être prises par le Gouvernement : augmentation raisonnable des prix à la production ; avantages fiscaux ; cautionnement des emprunts ; problèmes particuliers des zones de montagne et des zones défavorisées. Est nécessaire une politique planifiée qualitativement et quantitativement (organisation et contrôle des marchés ; mesures sociales ; nécessaire réduction des importations, particulièrement dans le domaine des productions animales).

Doivent se développer les exportations françaises principalement vers le Marché commun mais aussi vers le marché international (pays de l'Est, pays de l'O. P. E. P., Japon); il convient d'organiser l'exportation (politique d'accords pluriannuels; approvisionnement des « pays de la faim »); les agriculteurs veulent et doivent participer à l'organisation des exportations. L'agriculture contribue à l'équilibre de la balance commerciale et à la tenue du franc. Insiste sur l'importance de la politique agricole en matière d'emploi (industries agro-alimentaires; sous-emploi à l'intérieur de l'agriculture). La réflexion sur un autre type de croissance doit tenir compte de l'agriculture.

Question n° 197 à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement) ayant pour objet la **recrudescence de la publicité clandestine à la télévision**, posée le 2 avril 1976 (p. 334). — Discutée le 27 avril 1976 (p. 708): rappel de la mission d'information de 1972; procédures prévues par la loi du 7 août 1974; (p. 709): service dit d'observation des programmes et commission de répartition de la redevance; les rapports mentionnent non seulement la publicité clandestine mais encore les fautes de langage les plus fréquentes. Fait trois constatations: la publicité clandestine sévit à nouveau (caractère délictueux et risque de venalité; menace pour l'équilibre financier des sociétés de programme, exemple des constructeurs français d'automobiles et d'une marque d'eau minérale à la coupe du monde de ski; (p. 710): l'offensive est générale (rencontres sportives; boissons alcoolisées et tabac; chroniques cinématographiques; interférences entre les émissions publicitaires et les émissions de programme; postes périphériques; spectacles parisiens); la télévision court le risque d'être envahie par cette forme de publicité clandestine (temps d'antenne de la publicité à la télévision sans cesse accru auquel s'ajoute cette importante publicité clandestine). Le Gouvernement doit veiller au respect de la loi, les organes administratifs doivent prendre les décisions propres à éviter de tels errements; (p. 711): la rigueur est nécessaire.

Question n° 198 à M. le ministre du commerce et de l'artisanat concernant le **développement des dispositions de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat**, posée le 2 avril 1976 (p. 334). — Retirée le 22 avril 1976 (p. 602).

Question n° 238 à M. le ministre de l'agriculture, concernant les **calamités agricoles (plan de sauvetage de l'agriculture)**, posée le 5 août 1976 [J. O., débats du 19 août 1976]. — Caducité.

Question n° 5 à M. le ministre de l'agriculture, concernant les **calamités agricoles (plan de sauvetage de l'agriculture)**, posée le 14 septembre 1976 [J. O., débats du 16 septembre 1976]. — Discutée le 19 novembre 1976 (p. 3355 à 3357): les conditions d'un plan de sauvegarde de l'agriculture française; l'importance de l'agriculture dans le commerce extérieur français; la menace d'une diminution des crédits d'aménagement foncier et d'équipement; les effets de la tourmente monétaire; le dérèglement du Marché commun.

La maîtrise par l'agriculteur de son entreprise suppose qu'il acquière des connaissances nouvelles; l'institution de stages obligatoires pour l'attribution de certaines dotations; l'installation, l'organisation par les syndicats de stages courts d'entretien et de perfectionnement des connaissances; le rôle de la télépromotion rurale; la maîtrise des sols; la flambée des prix de la terre; le développement nécessaire de groupements fonciers agricoles; l'eau, le matériel, les matières premières importées; la création de lacs collinaires; développer les coopératives d'utilisation de matériel agricole; développer nos cultures de soja et constituer des stocks de report gérés par l'interprofession; la connaissance du produit et de ses circuits; maîtriser les techniques de l'évolution génétique; le système d'identification pérenne.

L'évolution des industries agricoles et alimentaires; la rationalisation de l'octroi des aides aux investissements (les propositions de la commission européenne); alléger les circuits de distribution; les problèmes de commercialisation; maîtriser les conséquences de l'élargissement de l'Europe; à partir d'un certain degré d'intégration économique, l'union politique est indispensable à la cohésion et à l'efficacité de l'ensemble européen; les conséquences pour nos productions méditerranéennes de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun; la détérioration du système des montants compensatoires; le refus par les Britanniques de dévaluer leur « monnaie verte »; l'Europe fait un cadeau de six milliards de francs aux consommateurs britanniques.

Question n° 10 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche concernant le **papier et la papeterie (collecte et recyclage des vieux papiers)**, posée le 14 septembre 1976 [J. O., débats du 16 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 273)** [12 mai 1976]. — **Explication de vote** (p. 1005): le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera, à l'unanimité, le texte tel qu'il est proposé.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. **Article 5 octies** (p. 1098, 1099): son amendement n° 62: protection des animaux contre les mauvais traitements résultant de leur utilisation abusive; adopté. **Article 5 sexies** (préalablement réservé) (p. 1099): son amendement n° 60, déposé avec M. Francis Palmero et soutenu par ce dernier: droit d'utilisation des animaux sous réserve des droits des tiers et des exigences de la sécurité et de l'hygiène publique; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1299 à 1301): Les Français ont peur. La reprise s'effectue dans l'inflation. Une croissance soutenue est souhaitable. Faire des efforts en faveur de l'emploi et de l'investissement. Le budget des collectivités locales et l'inquiétude des maires devant le programme d'économies envisagé. L'absence de conditions précises de répartition et d'affectation des ressources du F. E. C. L. (fonds d'équipement des collectivités locales). La situation des entreprises du secteur privé. Les problèmes des commerçants et artisans. Dégager un consensus social suffisant pour consolider l'expansion.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. **Vote sur l'article unique** (p. 1645, 1647): la part insuffisante faite à la marine; les conférences internationales sur le désarmement; l'armement conventionnel; l'Alliance atlantique. Le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera le projet.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie:

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels** (p. 3434, 3435): son amendement n° 3: enjoindre au Gouvernement de déposer, avant la fin de la session, un projet de loi l'habilitant à procéder à un allègement conjoncturel du montant des acomptes d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés; irrecevable. **Article 3** (p. 3443): son amendement n° 44: report au 1^{er} janvier 1978 de l'application des nouvelles dispositions concernant l'imputation des déficits fonciers non accepté par le Gouvernement; (p. 3447): annonce que le groupe U. C. D. P. votera les amendements n° 82 et 83 du Gouvernement dans le cadre de la procédure de « vote bloqué » demandée pour cet article. **Article 4** (p. 3448 et 3451): son amendement n° 6: exception à l'article 158-5 du C. G. I.; impôt sur le revenu des personnes détenant plus de 25 p. 100 des droits sociaux dans une société; prise en compte de 90 p. 100 des salaires et indemnités accessoires au-delà de 150 000 francs; pris en considération puis adopté. Son amendement n° 7: réévaluation annuelle de la limite de 150 000 francs; rejeté. **Articles additionnels** (p. 3454, 3455): son amendement n° 50: taux majoré de T. V. A. sur le caviar; adopté. **Article 8** (p. 3458, 3459): son amendement n° 8: abroger le système d'acompte du prélèvement conjoncturel; retiré. (p. 3461): son amendement n° 9: pas de prélèvement conjoncturel pour les entreprises dont la somme algébrique des résultats d'exploitation est négative ou nulle pendant les exercices 1974, 1975 et 1976; adopté.

Deuxième partie:

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3928): la nécessité d'utiliser de façon plus rationnelle les crédits d'électrification rurale. Accélérer les travaux; (p. 3929): revenir au dispositif initial de fonctionnement du fonds d'amortissement. Ce système permet de libéraliser et de simplifier la gestion des collectivités locales en la matière. L'autonomie communale et le droit du maître de l'ouvrage.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3970): L'application de la loi d'orientation de décembre 1973. L'influence dans ce domaine du VII^e Plan et du plan de lutte contre l'inflation; (p. 3971): l'aggravation de la pression fiscale. En ce qui concerne l'égalité fiscale: les engagements (dépôt de rapport) pris par le Gouvernement n'ont pas été tenus. Les centres de gestion agréés. Le système du « mini-réel simplifié ». L'extension aux commerçants de l'abattement dont bénéficient les salariés. La possibilité d'une période transitoire pendant laquelle seraient maintenues certaines mesures attachées actuellement au régime du forfait.

L'harmonisation sociale; les difficultés des entreprises de main-d'œuvre; la nécessité de faire jouer la solidarité inter-entreprises; les difficultés de créations d'emplois pourtant indispensables. L'égalité des chances; l'étude des implantations commerciales; la technique des primes d'appel; (p. 3974); les créations d'emplois dans le commerce et l'artisanat prévues par le VII^e Plan.

Travail et santé. — III — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4044, 4045): son intervention lue par M. André Rabinéau.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976], rapporteur (p. 4216): le degré de satisfaction des Français à l'égard de leur radio-télévision. Concilier le respect des citoyens comme auditeurs et comme téléspectateurs avec la rigueur dans la gestion des deniers publics; (p. 4217): mieux utiliser les moyens dont dispose la radio-télévision. La croissance du budget, l'augmentation de la redevance. Le projet budgétaire est basé sur la prévision d'une croissance importante des téléviseurs couleur. La course actuelle aux dépenses et à l'innovation. La commission souhaite la suppression de la redevance radio en 1978. L'importance du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement. La location d'une partie de la maison de la radio à des services extérieurs de ministères alors que la construction d'un bâtiment est envisagée. Les remboursements effectués par certains ministères (affaires étrangères, coopération) sont insuffisants comparés aux prestations fournies par la radio et la télévision. Le système de répartition de la redevance est complexe et peu satisfaisant. Ne pas confondre utilisation des sondages et notation des programmes. Les sondages sont utiles mais leur emploi excessif peut être néfaste. La conséquence financière de la notation. Valeur des préciputs. Le budget des sociétés est plus subi que maîtrisé. L'insuffisance de la création dans les programmes de télévision. L'accroissement du personnel; (p. 4218): l'envahissement des écrans par une publicité inconvenante (jouets). Les images de violence à la télévision. La télévision peut détruire la société en la déshumanisant. Maintenir le monopole d'Etat en matière d'audio-visuel. Le manque de coordination entre les sociétés issues de l'ex-O. R. T. F. (pour la réduction des frais généraux et au niveau des programmes). Les contrats avec les fournisseurs. Pour une meilleure radio-diffusion-télévision française. Les progrès accomplis. La mise en service de deux émetteurs nécessaires à Radio-France dans le Sud-Est. Les préoccupations de la commission concernant l'information. Il est souvent mal rendu compte des travaux parlementaires. L'aspect « fait divers » est privilégié; (p. 4219): présenter des documentaires sur l'étranger. Ne pas donner comme définitives les décisions du conseil des ministres. L'information sur les prochaines élections (Parlement européen et municipales). Le volume des émissions radiophoniques vers l'étranger. L'exploitation des ondes courtes. La conférence internationale sur la répartition des fréquences en 1979. La disparition du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre. Qui aura la tutelle de l'audio-visuel? Pour l'instauration d'un ministère de la communication sociale. Assurer une collaboration permanente entre la commission des finances du Sénat et le ministre de tutelle du service public de l'audiovisuel; (p. 4220): la télévision, reflet de la réalité et des espérances des Français.

Examen des crédits. — **Art. 50** (p. 4237): soutient le sous-amendement n° 193 à l'amendement n° 173 du Gouvernement, sous-amendement qu'il a déposé avec M. René Monory. **Article additionnel**: (p. 4237): s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Auguste Amic soutenu par M. Jean Cluzel.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 57** (p. 4348): s'oppose à l'amendement n° 176 du Gouvernement; la situation des entreprises françaises; la réévaluation des bilans; les fonds propres des entreprises; la suppression du décalage d'un mois du versement de la T. V. A. **Art. 58** (p. 4351): son amendement n° 100: extension progressive de l'abattement d'assiette aux artisans et commerçants qui seront soumis au nouveau régime de bénéfice réel pour les petites et moyennes entreprises; retiré. **Art. 62** (p. 4361): son amendement n° 97: possibilité d'augmenter les ressources des établissements publics régionaux (élévation du plafond de ressources par habitants et de la limite du taux de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles et de droits immobiliers); adopté.

Deuxième délibération. Art. 25 et Etat C (p. 4381): la lutte contre le cancer.

COGNIOT (GEORGES), sénateur de Paris (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à la modification de certains articles de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 (n° 16) [14 octobre 1976].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à la modification de certains articles de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 (n° 72) [24 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat:

Question n° 194 à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, concernant la réforme du second cycle universitaire, posée le 18 mars 1976 [J. O., débats 25 mars 1976] (p. 299). Discutée le 1^{er} juin 1976 (p. 1470 à 1476): au lieu de négocier, le Gouvernement a préféré jouer froidement le pourrissement du mouvement gréviste des étudiants. Le maintien des formations actuelles du second cycle, la préservation du cadre national des diplômes et l'attribution de nouveaux moyens pour les formations nouvelles ont été conquis de haute lutte. L'obstination de Mme le secrétaire d'Etat responsable de la crise de l'enseignement supérieur. Lui demande de confirmer et de préciser ses engagements. La défense des droits des universités de province. Les contraintes budgétaires pesant sur les I. U. T. Le danger de privatisation de l'enseignement supérieur. Les positions du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C. N. E. S. E. R.) vis-à-vis du caractère national des diplômes, de la nature de la licence, de la réforme du deuxième cycle. L'opinion de la conférence des présidents d'université. Le maintien de la culture générale. Les accusations non fondées portées à l'encontre des universités. La déflation du système scolaire ne peut que créer davantage de sans-travail. La disjonction du « culturel » et du « professionnel » ne permettra pas d'accroître les demandes d'emploi. Si nous avons trop d'étudiants pour les besoins du capitalisme, c'est au capitalisme de céder la place et non à la culture de battre en retraite. La situation des jeunes diplômés aux Etats-Unis. Le *numerus clausus* en Allemagne fédérale. Lutte contre une ségrégation et une sélection dont les vraies bases sont sociologiques. Pas de licence « en cul-de-sac ». Le problème de l'allocation d'études. La campagne anti-étudiant. L'action de commandos fascistes au centre universitaire d'Assas. La diffusion de l'irrationalisme et de la pensée antiscientifique. L'asphyxie financière de l'enseignement supérieur. Les pouvoirs des conseils d'université. Les écoles normales supérieures.

Question n° 50 à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, concernant l'enseignement supérieur (Nanterre), posée le 4 novembre 1976 (p. 3007).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 3179): son amendement n° 65 soutenu par Mme Catherine Lagatu: organisation et tutelle de l'enseignement de l'architecture; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie:

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3526): la stabilisation de la chute qui caractérise les dernières années; la poursuite de la privatisation (commissariat à l'énergie atomique; compagnie internationale pour l'informatique); estime que le programme spatial national est sabordé. Réprouve la tendance qui consiste à adapter étroitement la recherche aux intérêts économiques; la montée en puissance de l'administration dans la politique de la science. Estime nécessaire la reconnaissance du rôle croissant des sciences humaines et sociales (le secteur de la santé, l'institut Pasteur); (p. 3527): les crédits de personnel; les autorisations de programme; l'enveloppe recherche; les crédits de la recherche universitaire; ceux du C. E. A.; la situation des personnels scientifiques. (p. 3532): les entreprises petites et moyennes doivent être défendues; les grands monopoles seront combattus; la part du produit national brut consacrée à la recherche; la priorité de l'emploi des scientifiques depuis 1967.

Education [2 décembre 1976] (p. 3848): les conditions de travail dans l'enseignement du second degré; les postes tardivement pourvus; la sécurité des élèves; la surcharge des effectifs; la conversion en postes budgétaires des crédits d'heures supplémentaires; la situation lamentable du personnel auxiliaire (chômage, retards dans la paie, utilisation pour la formation permanente). Estime que la formation initiale des

maitres est sacrifiée; les nouvelles agrégations; la revalorisation de la fonction enseignante; les problèmes de rémunérations des agrégés et des certifiés; les collectivités locales suppléent l'Etat défaillant; (p. 3849) : l'insuffisance des autorisations de programme pour le second degré; les constructions promises à Paris; les crédits destinés à la distribution de bourses; les classes à programme allégé; la réorganisation de la recherche et de la documentation pédagogique; le but de toutes les actions dans ce domaine doit être de conduire l'effectif des classes à programme allégé au niveau zéro; les rapports entre le capital culturel et le capital économique; (p. 3852) : l'importance des revendications du groupe communiste provient de la masse des retards accumulés; la qualité de l'enseignement dépend de la revalorisation de la profession enseignante; l'évolution de la dépense d'éducation; le recul de l'âge de la fin de la scolarité.

Universités [2 décembre 1976] (p. 3866) : la recherche universitaire, victime du VI^e Plan; la progression des crédits s'aligne sur la hausse des prix mais pas sur celle de l'indice du coût de la recherche; la faiblesse du budget de fonctionnement des universités; la progression des crédits de matériel et d'équipement ne constitue qu'un rattrapage insuffisant; l'état navrant du laboratoire de physique de l'école normale supérieure; l'intégration des personnels hors-statut (chercheurs auxiliaires et vacataires); la création d'un corps d'assistants contractuels en droit et sciences économiques; le VII^e Plan, axé sur les objectifs à court terme, est dangereux pour la recherche de base; la politique d'attribution des bourses de diplômes d'études approfondies; l'allocation de recherche du troisième cycle réparti par la D. G. R. S. T.; le contrôle de la science par le ministre de la recherche; (p. 3867) : l'aide publique sert à former des chercheurs pour le secteur privé; la question des heures complémentaires; leur gonflement consécutif à la mise en place des D. E. U. G. sans créations de postes; les heures complémentaires à l'université de Vincennes et dans les I. U. T.; la mauvaise gestion du précédent secrétaire d'Etat; la lutte passée pour le maintien des formations universitaires fondamentales (circulaires Quermonne); l'université est néanmoins asphyxiée au niveau de la recherche fondamentale; il est urgent de développer l'enseignement supérieur; la misère de la culture tourne à la culture de la misère; le Gouvernement fait obstacle à la mobilisation du potentiel intellectuel du pays face à la crise économique, morale et spirituelle; les étudiants ne sont pas trop nombreux; l'installation à Malakoff de l'U. E. R. de droit de l'université de Nanterre; (p. 3868) : l'opération menée contre l'université de Vincennes. L'éventuel transfert de cette université à Marne-la-Vallée; la création d'une université de la parole et de la communication; (p. 3872) : le choix entre deux conceptions de l'enseignement; liberté et démocratisation d'un côté, malthusianisme, élitisme, asservissement de la recherche et perversion de la science, de l'autre côté.

— **Projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatifs pour les années universitaires 1971-1972, 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en 2^e année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés (n° 44)** [14 décembre 1976] (p. 4446) : son amendement n° 5, soutenu par Mme Catherine Lagatu : les « reçus-collés » rétablis dans leurs droits en surnombre du *numerus clausus*; irrecevable.

COLIN (ANDRÉ), sénateur du Finistère (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre du Parlement européen.

DEPOT

Rapport d'information établi par la délégation française au Parlement européen sur l'activité de cette assemblée en 1975, adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement (n° 360) [22 juin 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 195 à M. le secrétaire d'Etat aux transports concernant la **pollution causée par l'échouage d'un pétrolier à Ouessant**, posée le 20 mars 1976 [J. O., débats 25 mars 1976] (p. 300). — Discutée le 13 avril 1976 (p. 491 et suiv.; p. 504);

incompétence de l'équipage et pavillons de complaisance; mise en demeure de vider les soutes; veut obtenir l'assurance que le navire sera vidé; problème des navires traversant la Manche; demande un véritable ministère de la mer.

Question n° 34 à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant la **pollution de la mer**, posée le 21 octobre 1976 (p. 2843). — Discutée le 19 novembre 1976 (p. 3370) : la pollution atteint une nouvelle fois les côtes de Bretagne occidentale. Depuis 1967, peu de progrès ont été faits dans la lutte contre la pollution marine. L'échouage du pétrolier *Böhlen*; la rapidité d'intervention de la marine nationale; (p. 3371) : l'étude des problèmes de pollution doit se faire au niveau européen avec une mise en commun de l'ensemble des moyens techniques, des règles de circulation maritime plus strictes, la création de grandes stations d'intervention. Le rôle essentiel de l'armée; la réparation des dommages et des responsabilités; (p. 3374) : les causes de l'incapacité de l'administration; (p. 3375) : l'importance de conventions internationales signées par le plus grand nombre possible d'Etats; les assurances; la nécessaire création d'un ministère de la mer.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976] (p. 1614) : la politique de la défense concerne tous les Français; les raisons d'une loi portant programmation militaire; l'état du monde; la détente du point de vue militaire; (p. 1615) : l'impossibilité d'une politique tendant au désarmement; l'efficacité de l'effort de défense; la dissuasion (armements classiques et nucléaires); la notion d'enjeu limité; les crédits alloués à la défense depuis 1960; le retard pris dans les armements conventionnels; la marine nationale; (p. 1616) : la solidarité européenne (le traité de Bruxelles, l'OTAN) doit progresser; (p. 1619) : la France et l'OTAN.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1786) : les événements du Liban; les atrocités des Khmers rouges; la politique de non-ingérence dans les affaires d'autrui; la politique de détente (les différents sens de ce terme); (p. 1787) : la France vulnérable dans son économie mais influente sur le plan moral et intellectuel; la nécessité d'une politique européenne; les conséquences de l'échec de l'union économique et monétaire; les vicissitudes de la politique de l'énergie; l'Europe, victime de ses divisions, à la remorque des Etats-Unis; le rayonnement de l'Europe, malgré les échecs de la politique communautaire; le Conseil européen s'enlise; (p. 1788) : l'élection du Parlement européen au suffrage universel; le conseil des ministres européens n'a jamais aussi mal marché; le rapport Tindeman; l'attitude de la France à la conférence de Nairobi (C. N. U. C. E. D.); la participation des pays de l'Est et des Etats-Unis à l'aide au tiers monde. La prochaine réunion de Porto-Rico et la poursuite de la conférence Nord-Sud.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3776) : la politique extérieure de la France commande, plus que jamais, une politique intérieure. Les difficultés d'approvisionnement en énergie. La construction européenne; (p. 3777) : les risques d'abandon du marché commun agricole menacé par les « montants compensatoires ». Les subventions accordées à la Grande-Bretagne pour l'importation de produits agricoles. Regrette la prolifération des accords de la Communauté avec les pays tiers; les pertes d'emplois dans les industries textiles; la politique commerciale du Japon. Les déclarations du ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne au sujet des bienfaits d'un éventuel élargissement du Marché commun. Affirme la nécessité d'une volonté politique commune et cohérente des différents Etats membres de la Communauté. La conférence au sommet tenue à Paris en 1972 et la conservation de l'acquis communautaire; (p. 3778) : le contenu des termes « Union européenne ». Les pouvoirs de l'assemblée parlementaire européenne; l'élection de cette dernière au suffrage universel. Le dialogue entre pays riches et pays pauvres et « la conférence Nord-Sud ». La nécessité d'une stratégie commune face aux pays producteurs de pétrole. La détente. L'immensité des crimes commis au Cambodge. La situation au Proche-Orient.

COLIN (JEAN), sénateur de l'Essonne (attaché administratif au groupe U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des Affaires économiques et du Plan.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1724 à M. le secrétaire d'Etat aux transports relative aux communes riveraines d'Orly (nuisances), posée le 16 janvier 1976 [J. O., débats, 22 janvier 1976] (p. 57). — Réponse le 13 avril 1976 (p. 507 à 509).

Question n° 1758 à Mme le ministre de la santé relative aux crèches (demandes de subventions pour la construction des crèches : retards dans l'instruction des dossiers), posée le 12 avril 1976 [J. O., débats, 14 avril 1976] (p. 511).

Réponse de M. le ministre du travail à sa question n° 1716 relative à la situation de l'emploi dans l'Essonne (C. F. 1975), le 27 avril 1976 (p. 693).

Question n° 1854 à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) concernant les prix (augmentation des prix alimentaires), posée le 16 septembre 1976 [J. O., débats du 23 septembre 1976]. — Réponse du ministre du commerce et de l'artisanat, le 5 novembre 1976 (p. 3055, 3056).

Question n° 1861 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation) relative au sucre (rareté chez les détaillants), posée le 24 septembre 1976 [J. O., débats, 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse de M. le ministre du commerce et de l'artisanat le 5 novembre 1976 (p. 3056, 3057).

Question n° 1862 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Transports) relative aux transports aériens (trafic : répartition entre Orly et le Bourget), posée le 25 septembre 1976 [J. O., débats, 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse de M. le ministre de l'équipement le 5 novembre 1976 (p. 3063, 3064).

Question n° 1896 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant l'enseignement supérieur (Essonne : implantation de grandes écoles), posée le 25 octobre 1976 [J. O., débats, 27 octobre 1976] (p. 2963). — Réponse de Mme le secrétaire d'Etat aux universités le 9 novembre 1976 (p. 3088, 3089).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 274) [8 avril 1976]. Article 12 (p. 446) :** craint que, dans l'assemblée régionale, les parlementaires ne soient trop nombreux et que les maires et conseillers généraux n'en soient écartés; (p. 447, 448) : son amendement n° 35 : désignation au scrutin majoritaire, par le conseil de Paris et les conseils généraux, des représentants de Paris et des départements de la région parisienne appelés à siéger au conseil régional; retiré. **Article 26 (p. 456 à 458) :** son sous-amendement n° 39 : préciser le sort des personnels relevant de l'article 29 de la loi du 10 juillet 1964 (personnel technique et ouvrier de l'Etat ayant travaillé pour le compte de l'ancien département de la Seine); retiré.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370). — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. — Article 4 (p. 2211) :** son amendement n° 18 : pourcentages de réduction des plus-values en fonction de la durée de détention; retiré. **Article 5 (p. 2228) :** son amendement n° 19 soutenu par M. Robert Parenty : résidence des fonctionnaires en fin de carrière; retiré. **Article 8 (p. 2276, 2277) :** son amendement n° 21 : dans l'hypothèse d'un bail à la construction, ajouter une formule de règlement en fin de bail au système de la provision pour le paiement de la plus-value; réévaluation des loyers et possibilité de changement d'option en cours de bail; rectifié, puis adopté; (p. 2278) : son amendement n° 102 : imposition des ventes par lots dans le cadre d'une gestion de patrimoine; cas des marchands de biens; action de l'administration fiscale; retiré; l'indispensable imposition renforcée des spéculateurs. Son sous-amendement n° 170 à l'amendement n° 6 du Gouvernement : imposition selon le système des plus-values des ventes normales de terrains au titre de la simple gestion de patrimoine; irrecevable.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3598) : les mesures de redressement tant souhaitées dans le domaine des télécommunications se traduisent maintenant dans la réalité. Les télécommunications; la poste se modernise : mécanisation du tri postal; le climat social. Les services financiers : les sujétions imposées aux chèques postaux. Le rôle de la poste dans les zones rurales; les compétences élargies des bureaux de poste de campagne. Les problèmes du personnel; la situation des anciens receveurs-distributeurs; (p. 3599) : les centres de tri; les receveurs et chefs de centre (statut de chef d'établissement; avantages en nature). Le problème essentiel de l'unité des postes et télécommunications. **Explication de vote sur les crédits (p. 3602) :** le problème des receveurs et chefs de centre; la modernisation technique doit être accompagnée d'un effort de progrès social au bénéfice des catégories les plus défavorisées de l'administration; l'U. C. D. P. votera ce projet de budget.

Transports [29 novembre 1976], aviation civile et météorologie (p. 3674) : le remplacement des Caravelle d'Air France; regrette la manière dont cette affaire a été conduite jusqu'à présent; le coût de l'utilisation d'appareils étrangers; (p. 3675) : les meilleurs moyens-courriers paraissent être le Mercure 100 et l'Airbus. L'attitude de la firme Douglas après qu'elle ait acquis la licence exclusive de l'appareil Caravelle. L'accord en cours de discussion sur la construction franco-américaine d'un Mercure 200. La dualité d'exploitation entre les deux aéroports de Roissy et d'Orly. La rentabilité des importants investissements réalisés à Roissy. Les différences de situation entre les compagnies; le déficit d'Air France provient en grande partie de l'obligation qui lui a été imposée de s'installer à Roissy; (p. 3676) : les problèmes qui concernent le personnel; les doléances des navigants; les contrôleurs de la navigation aérienne (qualification professionnelle; créations d'emplois; sanctions après le mouvement de 1973); le problème des riverains des aéroports. Les directives arrêtées au printemps dernier par la commission de l'environnement du Parlement européen ne sont pas encore traduites sur le plan national par des propositions concrètes. Une concertation doit s'établir entre l'aéroport de Paris et les représentants des riverains. Espère que l'attitude de l'aéroport de Paris, sorte d'Etat dans l'Etat, se modifiera; (p. 3687) : le remplacement des Caravelle d'Air France; les perspectives du Mercure 200.

Marine marchande [29 novembre 1976 (p. 3699) : la situation des petits chantiers de construction navale; la vitalité de la construction navale nationale; les petits chantiers constituent un atout économique essentiel pour les villes où ils sont implantés; l'aide accordée par l'Etat et les crédits votés par le Parlement n'ont pas été utilisés en 1976; le dispositif d'aide aux petits chantiers est bloquée parce que les aides ne sont distribuées qu'a posteriori en fonction des commandes reçues; les données de la concurrence sont complètement dénaturées par des pratiques anormales à l'étranger, comme le dumping; le marasme total du marché intérieur; les aides doivent être versées a priori; la nécessité d'adapter à la situation les règles définies par la loi de 1951 sur l'assistance à la construction navale; (p. 3700) : il importe d'assurer aux constructeurs la garantie totale contre le risque économique; le concours technique apporté par les services de la marine marchande à l'occasion des prospections sur les marchés étrangers; les armateurs français doivent être « fermement incités » à passer commande dans les chantiers français; les petits chantiers doivent être très rapidement et très énergiquement aidés. — **Examen des crédits (p. 3703, 3704) :** son amendement n° 22 : modification de l'aide accordée aux chantiers de construction navale; retiré.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3973) : le problème de la sous-traitance : l'application de la loi de 1975; (p. 3974) : les grandes difficultés des sous-traitants ainsi que des offices d'H. L. M. — **Examen des crédits (p. 3975) :** la sous-traitance et les affirmations de M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] examen des crédits : la responsabilité d'une société d'économie mixte, la Sémise dont la majorité du capital est détenue par des communes du Val-de-Marne; la Sémise doit d'importantes sommes à une entreprise de travaux publics qui a été mise en liquidation de biens, ce qui mettra au chômage près de trois mille salariés.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976]. — Examen des crédits. — Etat C (p. 4280) : son amendement n° 31 soutenu par M. Robert Parenty : réduction des crédits du titre V (dotation en capital pour Air France); retiré.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 65 bis** (p. 4367) : son amendement n° 130 : suppression de cet article qui supprime le chèque au porteur et la possibilité d'endossement des chèques ; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145).** — **Discussion générale** [16 décembre 1976] (p. 4551) : un collectif pas comme les autres ; une erreur d'appréciation égale à 4 p. 100 de l'ensemble des prévisions ; le déficit des entreprises nationales ; la détérioration conséquente de leur image de marque ; réduire le train de vie de l'Etat ; l'Etat doit donner l'exemple du sacrifice ; prévoir des aménagements du « plan Barre » (loi de finances rectificative du 29 octobre 1976) ; (p. 4552) : les redevances d'assainissement (circulaire du 20 octobre 1972 et article 9 de la loi du 29 octobre 1976) ; les demandes de révision exceptionnelle du prix de l'eau ; le versement destiné au financement des transports en commun (loi du 11 juillet 1973) ; les prestations de chauffage collectif ou urbain ; la contribution de solidarité appliquée à certains exploitants agricoles (article 2 de la précédente loi de finances rectificative) ; comment demander une contribution de cette nature aux exploitants des zones déclarées sinistrées ? les pertes sont d'autant plus importantes que la dimension des exploitations est plus grande ; la vague de protestation s'amplifie ; accorder des dégrèvements pour le versement de « l'impôt sécheresse » ; permettre à certains de s'endetter pour acquitter cet impôt ; les sacrifices demandés ne doivent pas être iniques. — **Article additionnel** (p. 4558) : son amendement n° 14 : possibilité de dégrèvement sur la contribution de solidarité pour les exploitants agricoles se trouvant dans une zone déclarée sinistrée en 1976 ; irrecevable ; (p. 4559) : son amendement n° 13 : possibilité de délai pour les exploitants agricoles dont l'exploitation est située dans une zone déclarée sinistrée pour l'année 1976 en matière de contribution de solidarité ; irrecevable ; (p. 4560) : la prise en considération de la situation actuelle et de la situation des années antérieures des intéressés ; son amendement n° 21 : possibilité de prêt sur deux ans auprès des caisses de crédit agricole dans les cas où la contribution de solidarité des exploitants agricoles dépasse 10 000 F ; irrecevable.

COLLERY (JEAN), sénateur de la Marne (U. C. D. P.).

Décédé le 18 mars 1976, éloge funèbre le 6 avril 1976 (p. 397).

COLLOMBÉ (FRANCISQUE), sénateur du Rhône (N. I.)

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Article 2 bis** (p. 1335) : son amendement n° 18, déposé par M. Pierre Vallon, tendant à reporter au 1^{er} janvier 1978 l'unification du taux de la taxe d'habitation dans les communautés urbaines ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] : rapporteur pour avis (industrie) (p. 3514) : la situation actuelle de l'énergie et de l'industrie ; le redressement du premier trimestre de 1976 ; la croissance de la demande intérieure, l'augmentation des importations, l'affaiblissement du franc et l'accroissement de la facture pétrolière ; les effets de la sécheresse ; le plan de lutte contre l'inflation ; l'accroissement de la pression fiscale et le blocage des prix ne facilitent pas la reprise des investissements ; (p. 3515) : le déficit énergétique : une menace majeure pour notre économie et notre monnaie ; nécessité d'une politique de rationnement et du développement de l'énergie nucléaire ; la situation préoccupante de l'industrie ; l'essoufflement de la sidérurgie, le marasme du bâtiment et la stagnation des investissements ; la concurrence du Japon ; la situation de l'industrie automobile ; l'augmentation des importations ; les résultats de la fusion Citroën - Peugeot ; la faiblesse du secteur des machines-outils ; la progression de nos exportations ; l'industrie chimique ; la situation critique des engrais ; l'industrie pharmaceutique ; la stagnation de l'industrie textile ; la concurrence du Sud-Est asiatique et de la Chine ; l'industrie du meuble ; (p. 3516) : favoriser l'accès au marché financier des entreprises d'ameublement pour leur permettre de se moderniser ; éviter la récession.

CONSTANT (GEORGES), sénateur du Lot (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

COUDE DU FORESTO (YVON), sénateur des Deux-Sèvres (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre du comité des prix de revient des fabrications d'armement [2 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français à l'étranger [18 décembre 1976].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 325). [1^{er} juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, après déclaration d'urgence, portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 404) [1^{er} juillet 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 423) [9 juillet 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 75) [17 décembre 1976].

QUESTION

Question orale :

Question n° 1877 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Transports), concernant la S. N. C. F. et la publicité, posée le 13 octobre 1976 [J. O., débats 15 octobre 1976] (p. 2754). — Réponse de M. le ministre de l'équipement le 5 novembre 1976 (p. 3062, 3063).

INTERVENTIONS

— **Conclusions du rapport de M. Pierre Marcellin**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de résolution : 1° de MM. Henri Caillavet et Josy Moynet tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité » ; 2° de

M. Yvon Coudé du Foresto tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat; 3° de M. André Méric et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 55 du règlement du Sénat; 4° de M. le président Alain Poher et des membres du bureau du Sénat tendant à modifier les articles 9, 32, 33, 36, 42, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 72, 77 et 80 du règlement du Sénat et à le compléter par des articles 47 bis, 56 bis et 60 bis (n°68) [29 avril 1976]. — Rapporteur pour avis.

Discussion générale (p. 766, 767) : rapports entre la commission des finances et les autres commissions. **Article 4** (p. 768) : son amendement n° 2 ; suppression de la disposition prévoyant la recevabilité des propositions de loi dont l'adoption a pour conséquence une diminution compensée des ressources publiques ; retiré ; difficulté d'évaluer, pour la commission des finances, la réalité de la compensation ; rapports avec le Conseil constitutionnel ; favorable sur le principe de la notion de compensation, regrette la rédaction retenue pour la proposition de résolution ; (p. 769) : se rallie à l'amendement n° 4 de M. Pierre Marclhacy ; rédactionnel. **Article 12** (p. 771) : son amendement n° 3 ; suppression de la disposition prévoyant que la commission des finances confirme l'irrecevabilité par avis motivé, devenu sans objet ; amendements à incidence financière ; date limite de dépôt des amendements ; discussion des amendements susceptibles de se voir opposer l'article 40 de la Constitution ; Conseil constitutionnel.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 290) [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1391) : le budget de la défense ; les prélèvements sur ce budget ; les difficultés de trésorerie de ce département.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** (n° 321) [8 juin 1976]. — **Rapporteur pour avis**. — **Discussion générale** (p. 1612) : la nature du projet de loi ; l'information de la commission des finances ; les déclarations du chef d'état-major général Méry ; les débats à l'Assemblée nationale ; (p. 1613) : un certain retour à l'armée conventionnelle ; les crédits de la marine ; la part des crédits militaires allouée à la dissuasion nucléaire ; la solidarité européenne et les déclarations du général Méry ; M. Maurice Schumann souhaite une certaine normalisation de l'équipement des armées de l'Europe ; l'évolution respective des forces armées américaines et soviétiques ; la protection civile ; l'affectation d'une part plus importante du budget de l'Etat à des fins militaires pour 1982, étude du projet d'un point de vue financier (le principe constitutionnel de l'annualité budgétaire ; la ventilation opérée par la lettre rectificative entre les titres III et V) ; (p. 1614) : les difficultés de trésorerie du ministère de la défense ; les crédits accordés à la marine ; (p. 1629) : le fondement du projet et la structure actuelle du budget.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370) [6 juillet 1976]. **Rapporteur**. — **Discussion générale** (p. 2153 à 2156) : un projet dont les incidences fiscales immédiates sont modestes. La publicité faite à ce texte et les réactions de l'opinion publique. La mutilation du projet initial par l'Assemblée nationale. La recette à attendre du nouvel impôt compte tenu des frais de recouvrement. Les rapports entre les contrôleurs des impôts et les contribuables. Moraliser les habitudes des Français. Le contentieux opposant les contribuables dont les revenus sont déclarés par des tiers à tous les autres. La sécheresse exige un effort de solidarité. En profiter pour créer un impôt sur la fortune. Un projet qui ne satisfait personne. L'avenir de la Bourse. Un texte effleurant des principes sans aller jusqu'au bout de leurs conséquences. Les principaux amendements examinés par la commission. On peut imaginer un modeste impôt sur le capital dont le recouvrement se ferait sans avoir à dresser l'inventaire annuel de chaque patrimoine. L'éventuelle indexation d'une certaine épargne.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Article additionnel** (p. 2191) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ainsi qu'à l'amendement n° 76 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; (p. 2193) : s'oppose aux amendements n° 77 et 78 de M. Fernand Lefort ; (p. 2194) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues ainsi qu'à l'amendement n° 80 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; (p. 2195) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article 1^{er}** : (p. 2196) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues bien qu'il comprenne leurs préoccupations ; (p. 2200) : son amendement

n° 25 remplaçant le terme « plus-values » par celui de « bénéfices définis selon les règles inscrites dans le projet » ; adopté ; (p. 2201) : son amendement n° 26 de coordination ; adopté ; son amendement n° 27 pour partie de coordination et pour partie de forme. **Article additionnel** (p. 2202) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Auguste Amic. **Articles additionnels** (p. 2203) : déclare irrecevables les amendements n° 17, 111 et 136, respectivement de M. Robert Pouille et Roger Boileau, Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, et de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues (application de l'article 18 de la loi organique du 2 janvier 1959). **Article 2 A** : son amendement n° 28 : coordination ; adopté ; (p. 2204) : son amendement n° 29 : rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 30 : supprimer le sixième alinéa de cet article (pour ne pas considérer comme un héritage ou une cession venant du conjoint décédé, la prise de possession par le conjoint survivant d'un bien acquis en communauté) ; adopté ; (p. 2205, 2206) : son amendement n° 31 : ajouter les droits de succession au prix d'acquisition pour calculer la plus-value sur un bien hérité ; adopté. Retrait de l'amendement n° 90 de M. Jacques Descours Desacres. Retrait des amendements n° 12 et n° 139, respectivement de M. Francis Palmero et M. Lucien Grand, leurs auteurs se ralliant à son amendement n° 32 : inclure dans le prix d'acquisition d'une résidence secondaire le montant des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la réparation de ladite résidence (dans les limites prévues par l'article 156-II 1° bis a du code général des impôts) ; adopté (p. 2206, 2207) : accepte l'amendement n° 112 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues (p. 2207). Accepte l'amendement n° 123 de M. Edouard Bonnefous ; (p. 2208) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 146 de M. Edouard Grangier. **Article 2** (p. 2209) : son amendement n° 33 de coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 140 de M. Lucien Grand. **Article 3** (p. 2210) : son amendement n° 34 de coordination ; adopté ; ses amendements n° 35 et 36 de forme ; adoptés ; (p. 2211) : ses amendements n° 37 et 38 de coordination ; adoptés. **Article 4** : son amendement pour partie de coordination et pour partie de forme n° 39 ; adopté ; (p. 2212) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Colin ; (p. 2213) : son amendement n° 40 rédactionnel ; adopté. Accepte les amendements n° 130 et 91 respectivement de MM. Marc Monichon et Jacques Descours Desacres ; (p. 2214) : accepte l'amendement n° 131 de M. Max Monichon mais lui déclare applicable l'article 40 de la Constitution ; accepte l'amendement de M. Maurice Schumann n° 126. **Article 5** (p. 2216 à 2224) : son amendement n° 47, soutenu par M. René Monory : exonération des bénéfices réalisés par les contribuables dont la valeur du patrimoine n'exécède pas 500 000 francs (plus 100 000 francs par enfant à charge) ; adopté après rectification. S'oppose à l'amendement rival n° 157 de M. Philippe de Bourgoing ainsi qu'aux amendements n° 106 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues et n° 82 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues ; (p. 2219, 2220 et 2221) : estime que le texte de l'amendement n° 47 a l'avantage de pouvoir être compris par tous les contribuables ; (p. 2225) : son amendement rédactionnel n° 41 pris en considération ; adopté ; (p. 2228) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Max Monichon ; (p. 2226) : accepte l'amendement n° 110 de M. Louis Gros ; (p. 2227) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 141 et n° 142 de M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues soutenu par M. René Touzet ; (p. 2228) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Jean Colin soutenu par M. Robert Parenty (p. 2229) : accepte l'amendement n° 127 de M. Maurice Schumann ; (p. 2231) : son amendement n° 42, plus-values de cession de parts sociales de S. A. R. L., retiré ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 93 de M. Maurice Schumann. Adopte la même attitude vis-à-vis de deux amendements identiques, le numéro 158 de M. Etienne Dailly et le numéro 16 de M. Yves Durand ; (p. 2232 à 2235) : s'en remet également à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 107 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, l'amendement n° 95 de M. René Tinant et l'amendement n° 156 de MM. Geoffroy de Montalembert et Modeste Legouez. L'adoption de ce dernier rend sans objet les deux textes précédents ainsi que l'amendement n° 150 de MM. Max Monichon et Baudouin de Hauteclocque, l'amendement n° 113 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues et l'amendement n° 159 de M. Etienne Dailly ; (p. 2235) : son amendement n° 43 : harmonisation ; adopté ; son amendement n° 45 : de forme ; adopté ; accepte le texte identique des amendements n° 97 de M. Etienne Dailly et n° 133 de M. Max Monichon ; (p. 2235, 2236) : accepte l'amendement n° 145 de MM. Charles Beaupetit et Georges Berchet, soutenu par M. Edouard Grangier ; (p. 2237) : son amendement n° 44 : exonération des opérations d'échange, conversion, division ou regroupement de titres ; adopté ; accepte le sous-amendement n° 167 du Gouvernement à cet amendement : s'oppose à l'amendement

dement n° 99 de M. Etienne Dailly ; (p. 2238) : son amendement n° 46, inspiré par M. Maurice Schumann : exonération des plus-values dégagées par la vente de ses biens personnels par un associé pour renflouer la société dont il fait partie, rejeté ; déclare que l'article 40 de la Constitution sera applicable, s'il était invoqué, à l'amendement n° 147 de M. Edouard Grangier ; accepte l'amendement n° 85 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 114 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Jean Proriot ; (p. 2239) : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Etienne Dailly ; (p. 2240) ; accepte l'amendement n° 151 de M. Max Monichon.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2254) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 115 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon ; (p. 2254) : son amendement n° 48, soutenu par M. Max Monichon ; élévation du seuil d'exonération pour les biens meubles et immeubles ; adopté ; (p. 2255) : son amendement n° 49 de coordination, adopté ; (p. 2256) : se déclare favorable aux amendements n° 20 et 117 respectivement de MM. Francis Palmero et Charles de Cuttoli ; (p. 2257) : mais leur déclare applicable l'article 40 de la Constitution ; se déclare favorable à l'amendement n° 118 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues ; (p. 2258) : son amendement n° 50 soutenu par M. Max Monichon : élévation du montant de l'abattement sur les plus-values réalisées au cours d'une même année ; adopté ; amendement n° 53 de coordination ; adopté ; son amendement n° 51 de forme ; adopté ; (p. 2260) : son amendement n° 52 soutenu par M. Max Monichon : abattements dans la détermination des plus-values après cession de la première résidence secondaire ; rejeté ; s'oppose au sous-amendement n° 169 de M. Paul Jargot ; (p. 2263) : l'indispensable sérénité des débats du Sénat. **Article 7** : (p. 2264) : son amendement n° 54 : coordination ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 4 du Gouvernement ; (p. 2265) : ne se prononce pas sur l'amendement n° 168 du même auteur ; (p. 2267) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 148 de M. Edouard Grangier. Retrait de l'amendement n° 9 de M. Edmond Sauvageot et plusieurs de ses collègues ; (p. 2268) : retrait de l'amendement n° 128 de M. Maurice Schumann. **Article 8** : (p. 2270) : son amendement n° 55 rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 56 : date d'entrée dans le patrimoine des actions nouvelles (distribution à titre gratuit aux opérations d'échanges), rectifié ; son amendement n° 56 rectifié : 1° suppression de la référence aux échanges ; 2° la distribution d'actions gratuites est censée remonter à l'acquisition de la première action ; réservé jusqu'après la discussion de l'amendement n° 160, puis adopté ; (p. 2272) : son amendement n° 74 : 1° titres possédés avant l'entrée en vigueur de la présente loi. La cession est réputée porter par priorité sur ceux qui ont été acquis à la date la plus ancienne ; 2° titres entrés en portefeuille postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi : le bénéfice est calculé d'après le prix moyen pondéré d'acquisition des titres de même nature ; retiré ; avant de retirer son amendement n° 74, suggère de faire une synthèse entre les propositions de cet amendement et celles de son amendement n° 56 rectifié et de l'amendement n° 160 de M. Etienne Dailly ; son amendement n° 57 ; coordination ; adopté ; son amendement n° 58 : de forme ; adopté ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 162 de M. Etienne Dailly ; (p. 2276, 2277) : son amendement n° 59 soutenu par M. Jacques Descours Desacres : alimentation des comptes spéciaux d'investissement ; calcul des plus-values imposables par un mécanisme de parts achetées ou cédées ; adopté ; son amendement n° 61 ; coordination ; adopté ; son amendement n° 60 : rédactionnel ; adopté ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Jean Colin ; (p. 2278) : accepte l'amendement n° 6 du Gouvernement, mais s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Jean Colin ; (p. 2279) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable au sous-amendement n° 170 de M. Jean Colin ; (p. 2280) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 163 de M. Etienne Dailly. **Article 9** (p. 2282) : son amendement n° 62, rédactionnel ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jean Auburtin ; son amendement n° 63 rédactionnel ; adopté ; (p. 2283) : accepte l'amendement n° 15 de M. Louis Boyer et le sous-amendement n° 166 de M. Louis Jung ; (p. 2284) : son amendement n° 64 de forme ; adopté ; son amendement n° 65 ; aménagement des abattements en fonction sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation ; adopté. **Article 10** : Retrait par M. Francis Palmero de l'amendement n° 22 de M. Jean-Pierre Blanc ; (p. 2285) : retrait de l'amendement n° 116 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; (p. 2285) : son amendement n° 66 : coordination ; adopté ; accepte l'amendement n° 125 de M. Yves Estève ; (p. 2286 à 2289) : son amendement n° 68, soutenu par M. Maurice Schumann : maintien du taux d'imposition de 6 p. 100, prévu par

l'article 200 du C. G. I., pour les professions relevant de la loi du 19 octobre 1972 (non-salariés dont les revenus sont intégralement déclarés par des tiers) ; devenu sans objet ; ralliement à ce texte de M. Francis Palmero, auteur de l'amendement n° 96 ; ralliement de MM. Victor Rabini et Max Monichon, auteurs, respectivement, des amendements n° 144 et 154, à l'amendement n° 2 de M. Bernard Lemarié. Son amendement n° 67 : de forme ; devenu sans objet ; (p. 2289, 2290) : retrait des amendements n° 23 et 24 de M. Jean-Pierre Blanc ; retrait de l'amendement n° 164 de M. Etienne Dailly ; (p. 2291, 2292) : son amendement n° 69 : de forme ; adopté ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 87 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues et n° 101 de M. Etienne Dailly ; (p. 2292) : son amendement n° 70 : coordination et harmonisation ; adopté (p. 2292, 2293) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 88 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; déclare l'article 40 de la Constitution applicable à ce même amendement ; retrait de l'amendement n° 121 de M. Jean Proriot. **Article 11** : (p. 2294) ; accepte l'amendement n° 129 de M. Maurice Schumann ; son amendement n° 71 : dispositions abrogées par le présent projet ; adopté. **Article 12** (p. 2295) : son amendement n° 72 : report de la date de mise en application des dispositions du projet relatives aux valeurs mobilières ; s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Jean Proriot. **Article additionnel** : (p. 2296) : accepte l'amendement n° 14 de M. Francis Palmero ; accepte l'amendement n° 124 de M. Edouard Bonnefous (p. 2301). **Intitulé** : son amendement n° 73 : coordination et remplacement du terme plus-values par celui de bénéfices.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** (n° 423) [10 juillet 1976]. — **Discussion générale** ; (p. 2349) : les points ayant fait l'objet d'une discussion en commission mixte paritaire ; l'amendement de M. Monory concernant les petits patrimoines ; (p. 2350) : le cas des S. A. R. L. ; la réévaluation des valeurs d'entrée lors de la cessation d'activité des membres des professions non commerciales.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2909) : annonce qu'il votera le programme tel qu'il sort des délibérations. Les références à des pays voisins ou à des hommes du passé, en matière d'impôts, ne sont pas toujours justifiées ; (p. 2909) : les critiques présentées contre le système fiscal français ; cependant il convient d'éviter les déclarations annuelles superposées, il ne doit pas y avoir de cumul avec la taxe sur les plus-values, les revenus mal connus doivent être mieux cernés ; il importe de donner un regain d'activité à la Bourse.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3390 et 3391) : le caractère semi inflationniste du budget. La difficulté de réduire l'inflation sans nuire à l'emploi. Les investissements sacrifiés au profit des dépenses de fonctionnement. Le scepticisme qui accueille les mesures annoncées par le Gouvernement. Les conséquences de la perte de notre empire colonial. La différence entre l'Allemagne et la France ; (p. 3392) : renoncer aux réussites techniques qui sont des échecs commerciaux (l'informatique, Concorde, le centre Beaubourg). Les prétendus contrats signés par les ministres en voyage à l'étranger. Créer des produits rentables. Faciliter les exportations du point de vue administratif. La substitution des sources d'énergie à partir de centrales nucléaires. Les services du ministère des finances ont fourni aux parlementaires de fausses estimations chiffrées concernant la taxe professionnelle. Le soutien conditionnel de l'U. C. D. P. au projet de budget.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — **Articles additionnels** (p. 3435, 3436) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet.

Deuxième partie :

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] rapporteur spécial (**Exposé d'ensemble. Dépenses en capital**) (p. 4106) : la France est devenue une petite nation. Le rythme prévu par la loi de programmation militaire est globalement respecté. L'armée d'O. S. se transforme en armée de spécialistes. Regrette les virements effectués des titres de dépenses en capital sur les titres de dépenses de fonctionnement. Le premier budget de l'Etat. Les réactions suscitées à l'Assemblée nationale par l'effacement quasi-total des autorisations de programme permettant de lancer des fabrications de matériels. La répartition du supplément d'autorisations de programmes qui a été accordé devant la chambre basse ; (p. 4107) : les difficultés financières de ce budget ; l'importance du déficit de trésorerie

au début de 1976 ; la manière dont il a été couvert. L'utilisation des moyens provenant du troisième collectif qui n'a pas encore été adopté. La commission des finances du Sénat souhaite voir employer désormais des méthodes plus orthodoxes pour la présentation du budget de la défense. Le problème de la marine : les efforts de rénovation et d'entretien sont freinés. Déploie l'ajournement du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Regrette l'immobilisation, pour le remplacement des fusées actuelles au plateau d'Albion, de crédits qui permettraient la mise en chantier de trois sous-marins nucléaires. Le goût immodéré des Français pour les prototypes. L'armement terrestre et l'apport nouveau d'autorisations de programme. L'armée de l'air et le choix du *Mirage* 2000. Le secteur nucléaire ; les lancements d'engins effectués par la Chine. La difficulté de miniaturisation ; (p. 4108) : la réduction des moyens d'action de la France dans ce domaine. Les exportations d'armes sont indispensables. Les exportations réalisées par différents concurrents. La tendance au saupoudrage provient de ce que nous ne pouvons tout faire tout seuls et en toute indépendance. La nécessité de faire l'Europe le plus rapidement possible. L'importance d'une politique de prévention passive pour pallier la vulnérabilité du territoire français. La possibilité de réaliser certaines économies qui permettraient un meilleur emploi des ressources.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976]. — **Examen des crédits. — ETAT C** (p. 4280) : demande et obtient le retrait de l'amendement n° 134 de MM. René Monory et Henri Tournan.

Explication de vote sur l'ensemble du projet ; (p. 4387) : le caractère injuste de la taxe professionnelle. Annonce qu'il votera contre la loi de finances rectificative si des modifications très importantes allant jusqu'à l'abrogation de la loi sur la taxe professionnelle n'y figurent pas.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4562 et suiv.) : son amendement n° 5 : contribution des patentes rétablies pour les exercices 1976 et 1977 ; perception de la taxe professionnelle suspendue au titre de l'année 1976 ; retiré ; son amendement n° 6 : limites aux modifications de la cotisation de taxe professionnelle par rapport à la taxe due au titre de la patente pour 1975 ; adopté ; l'élaboration du texte portant création de la taxe professionnelle ; l'utilisation de moyennes ; les engagements pris par le Gouvernement. Les majorations considérables des impôts réclamés à certains contribuables. Un impôt de réparation. L'importance des allègements en cause.

COUDERT (JACQUES), sénateur de la Corrèze (apparenté au groupe U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la création et à la protection des jardins familiaux, et sur la proposition de loi de M. Fernand Chatelain, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Hector Viron, Léandre Létouart, Roger Gaudon, Raymond Brosseau, James Marson et les membres du groupe communiste et apparenté tendant à la protection et à l'extension des jardins familiaux (n° 308) [19 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la création et à la protection des jardins familiaux (n° 20) [14 octobre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260) [19 mai 1976]. **Article 6** (art. L. 123-1 du code de l'urbanisme) (p. 1153) : son amendement n° 212, soutenu par M. Jean Bac ; se référer au caractère général des constructions « existantes » plutôt qu'à celui des constructions « avoisinantes » pour l'octroi de dérogations aux règles définies par le P. O. S. ; retiré.

— **Proposition de loi relative à la création et à la protection des jardins familiaux** (n° 257) [26 mai 1976], rapporteur. **Discussion générale** (p. 1442, 1443) : définition et historique des associations de jardins familiaux ; rappel des principaux éléments de la législation actuelle relative aux jardins familiaux ; la précarité de ces jardins. **Article 1^{er}** (p. 1444) : son amendement n° 1 : accorder non seulement aux S. A. F. E. R. mais aussi aux collectivités locales et à leurs groupements le droit d'exercer leur droit de préemption en vue de l'acquisition de terrains destinés à la création ou à l'aménagement de jardins familiaux ; adopté. **Article 2** (p. 1444, 1445) : son amendement n° 2 : faire bénéficier non seulement les locataires, mais aussi les propriétaires exploitants, des mesures de protection des jardins familiaux prévues par le projet ; adopté. **Deuxième lecture** [28 octobre 1976] (p. 2978) : la protection des jardins familiaux en cas d'expropriation ; les associations de jardins familiaux.

COURRIERE (RAYMOND), sénateur de l'Aude (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1770 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux impôts locaux (équilibre du budget d'une municipalité : subventions de l'Etat), posée le 15 avril 1976 (p. 590). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1490).

Questions orales avec débat :

Question n° 217, à M. le Premier ministre, relative à la viticulture, posée le 15 avril 1976 (p. 561) ; discutée le 11 mai 1976 ; (p. 957 et suiv.) : le drame de Montredon et la situation d'une bonne part du pays d'Oc ; oppose l'attitude des négociants à celle des producteurs ; stigmatise la politique du Gouvernement ; le commando de Meximieux ; les démêlés judiciaires de M. Ramel ; l'inaction du Gouvernement pendant l'émeute ; la création de l'office du vin ; (p. 964) : la colère de la plupart des régions du Midi.

Discussion de la question n° 213 de M. André Méric relative à la modernisation du canal du Midi [1^{er} juin 1976] (p. 1465, 1466) ; rien n'a été fait pour moderniser ce canal, dont la construction remonte à Louis XIV. Les avantages qu'une modernisation entraînerait. Les projets du VII^e Plan accentuent le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest du Languedoc-Roussillon. Les souhaits des populations de l'Aude quant aux travaux à réaliser. Le problème de l'alimentation en eau du canal.

Questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy-Auguste Moinet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41 concernant la politique générale du Gouvernement, discutées le 9 novembre 1976 ; (p. 3119) : les importations abusives de produits agricoles du bassin méditerranéen et de produits de l'artisanat du tiers monde.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374). Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2087) : son amendement n° 74, présenté avec plusieurs de ses collègues : développement équilibré de la région Languedoc-Roussillon ; paragraphe intitulé « Rénovation du secteur des vins de table » (livre II, chapitre 1^{er}, programme n° 1) ; non soutenu.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article 11** (p. 2901, 2902) : plaide la cause des éleveurs faisant de la polyculture dans la Piège, le Razès, la Montagne noire et les massifs pyrénéens proches de l'Ariège. Défend également les viticulteurs des Hautes Corbières ainsi que ceux du Minervois.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 42**. — Etat E, ligne 14 (p. 4335) : son amendement n° 187 : éviter que le conseil interprofessionnel des vins de Fitou, Corbières et Minervois ne soit fondu avec les conseils et comités interprofessionnels des vins tranquilles ; rectifié puis adopté.

COURROY (LOUIS), sénateur des Vosges (R. I.).
Questeur du Sénat.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 220 à M. le ministre de l'économie et des finances concernant l'industrie du bois, posée le 6 mai 1976 (p. 904); caducité.

Question n° 36, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, concernant l'industrie du bois (importations massives); posée le 22 octobre 1976 (p. 2883).

Question n° 44, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant la politique économique, posée le 28 octobre 1976 (p. 2968, 2969); retirée le 4 novembre 1976.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Equipement et ports [30 novembre 1976] (p. 3720) : un budget de rigueur qui s'en tient à l'essentiel pour éviter l'émiettement des crédits. La préservation du patrimoine en son état actuel. L'entretien des ouvrages existants. Les routes nationales du schéma directeur. La poursuite de la campagne des renforcements coordonnés. L'entretien des installations des ports maritimes. Les programmes d'action prioritaires. L'intérêt économique national doit primer. La liaison autoroutière, Lorraine—Bourgogne. L'état de la nationale 57 entre la sortie des Vosges et l'arrivée sur Nancy. L'aménagement de l'axe Benelux—Bâle; (p. 3721) : les problèmes du Code de la route. L'éclairage des véhicules (phares jaunes et blancs, phares supplémentaires). La coordination des efforts. L'Etat confie aux collectivités locales la maîtrise d'ouvrage de nombreux équipements. La globalisation des subventions de l'Etat aux collectivités. Le déblocage des sommes affectées au Fonds d'action conjoncturelle. La rénovation des quartiers, la suppression des îlots insalubres et le relogement des populations.

COUTROT (MAURICE), sénateur de la Seine-Saint-Denis (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 307) [10 juin 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1737) : propose que l'équipement des voitures de petite remise en radio-téléphone dépende de leur situation dans des communes urbaines ou rurales.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976]. **Article 46** (p. 3747) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Max Monichon et aux sous-amendements n° 104 du Gouvernement et n° 102 et 103 de M. Robert Parenty. Ces textes supposent en effet adopté le projet de loi sur l'aide au logement qui est encore en discussion devant le Parlement.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article additionnel** : soutient le sous-amendement n° 25 de M. Auguste Amic à l'amendement n° 8 du Gouvernement.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement.** [20 décembre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4733) : annonce que le groupe socialiste votera contre le projet tel qu'il est proposé.

CREMIEUX (MME SUZANNE), sénateur du Gard (G. D.).

Décédée le 11 juillet 1976.

Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [5 octobre 1976] (p. 2635, 2636).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

CROZE (RENÉ), sénateur des Français établis hors de France (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commissions des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre du conseil supérieur de la coopération [30 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

DEPOT

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la protection de la nature (n° 294) [12 mai 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1070) : les conditions de travail du Parlement; la pollution; espoir d'une charte de l'environnement; l'insuffisance d'effectif et de moyens financiers du ministère chargé de la protection de l'environnement; la nécessaire information du public pour modifier les comportements collectifs; l'action des autres administrations; les rapports production-environnement; l'action au niveau international et (p. 1071) : particulièrement au sein de la Communauté économique européenne. **Article 1^{er}** (p. 1082) : son amendement n° 30 : limites dues au maintien sur place des populations locales; retiré. **Article 2** (p. 1087) : son amendement n° 32 : le décret en Conseil d'Etat fixe les mesures envisagées pour réduire ou compenser les conséquences des opérations d'aménagement; retiré; (p. 1089) : son amendement n° 33 : sursis à exécution en vu de conséquences difficilement réparables des opérations d'aménagement; retiré; (p. 1092) : **Article 5** : espère que le gibier d'élevage destiné au lâcher est concerné par cet article. **Article 5 bis** (p. 1094) : son amendement n° 34 : ajouter à la liste des établissements dont l'ouverture est soumise à autorisation, ceux qui pratiquent le toilettage des animaux ou l'élevage d'espèces d'animaux non domestiques; adopté. Fait préciser par M. le secrétaire d'Etat que le certificat de capacité pour l'entretien des animaux visés par cet article sera décerné par les écoles vétérinaires; (p. 1095) : son amendement n° 35 : laisser à un décret en Conseil d'Etat le soin de déterminer les délais et les modalités dans lesquels les établissements existant à la date de la promulgation de la présente loi devront s'adapter aux dispositions nouvelles; adopté. **Article 5 ter** : son amendement n° 36 de forme; adopté. Son amendement d'harmonisation n° 37; adopté. **Article 5 quater** (p. 1095, 1096) : son amendement n° 38 : limiter la dérogation prévue par cet article aux seuls produits de la pêche maritime destinés à la consommation; adopté. **Article 5 novies (article 453 du code pénal)** (p. 1100) : son amendement n° 39 : de forme (interversion des paragraphes I et II de l'article 5 novies); retiré; (p. 1101) : son amendement n° 40 : exclusion du champ d'application des sanctions prévues par cet article, le gibier destiné à être lâché dans la nature; adopté. Accepte le sous-amendement n° 85 du Gouvernement. **Article 6** ; son amendement n° 41 : rajouter l'eau aux divers éléments que le classement en réserve naturelle permet de protéger; adopté. **Article 8** (p. 1102) : son amendement n° 42 : rédiger le dernier alinéa de façon à ce qu'il ne contredise plus le reste du texte de cet article; adopté. **Article 11** (p. 1103) : son amendement n° 43 : pas de modification de l'état des lieux dans une réserve, sauf à l'occasion de l'exploitation courante des fonds ruraux et forestiers; retiré. **Article 13 bis** (p. 1103, 1104) : son amendement n° 44 : agrément comme réserves naturelles volontaires des propriétés privées abritant des espèces de la flore et de la faune sauvage « d'un intérêt particulier sur le plan scientifique et écologique »; adopté; (p. 1104) : son amendement n° 45, de forme. **Article 15** (p. 1105) : son amendement n° 46 : rétablissement de cet article qui définit les conditions dans lesquelles le déclassement total ou partiel d'un territoire classé réserve naturelle est prononcé; adopté. **Article additionnel après l'article 15 bis** : son amendement n° 47, de forme; retiré. **Article 19 bis** (p. 1107) : son amendement n° 48 de forme; adopté. **Article 20** (p. 1108) : son amendement n° 49, de forme; retiré. **Article 21** : son amendement n° 50 de forme; retiré. **Article 24 quater** : son amendement n° 51 : suppression de l'alinéa prévoyant l'action des associations de défense devant les juridictions administratives; retiré.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [17 juin 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur pour avis. — **Article 22 A (art. 366 du code rural)** (p. 1832) : après réflexion, la commission acceptera la proposition de l'Assemblée nationale tendant à modifier cet article du code rural afin de protéger les oiseaux migrateurs ; accepte l'amendement n° 1 de M. Pierre Vallon.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. — **Article unique** (p. 2079) : son amendement n° 28 déposé avec plusieurs de ses collègues : renforcement de la présence française dans les pays étrangers, aide à l'installation de ressortissants Français ; accepté par le Gouvernement ; (p. 2089) : son amendement n° 29 déposé avec plusieurs de ses collègues : création de sections technologiques dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ; retiré.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406)** [14 octobre 1976]. **Article 2** (p. 2739) : son amendement n° 13 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la prise en compte des notions de foyer personnel ou familial ; retiré. **Article 4** (p. 2742) : son amendement n° 15 : exonération des bas revenus en ce qui concerne les taux d'imposition minimaux ; adopté ; **Article 12** : demande à M. le secrétaire d'Etat si les Français de l'étranger déjà imposés en vertu d'une convention fiscale seront automatiquement soumis à un prélèvement à la source puis remboursés (p. 2745).

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale, des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407)** [19 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (art. L. 772 du code de la sécurité sociale) (p. 2776) : le principe de la continuité de la couverture des risques au regard de la législation française au départ de l'expatrié et à son retour en métropole.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. — suite de la discussion [18 novembre 1976]. **Article 29** (p. 3314) : son amendement n° 70 soutenu par M. Paul d'Ornano : décrets adaptant les dispositions du projet aux Français établis hors de France ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976] (p. 3560) : la part du budget consacrée à la coopération est en régression. Il s'agit pourtant d'une grande œuvre nationale. Les coopérants sont les ambassadeurs du génie français (experts agricoles, médecins, ingénieurs, administrateurs, enseignants...). La protection sociale des coopérants. Les coopérants recrutés par des contrats locaux. Les agents contractuels passés au service des Etats africains. La longueur des séjours des médecins ; (p. 3561) : l'aide aux pays du Sahel. Profiter de la pause de l'effort de coopération pour repenser les options et les priorités. Les postes de professeurs dans les écoles françaises.

Transports [29 novembre 1976] **Section commune et transports terrestres**. — **Explication de vote sur le titre III** (p. 3666) : le groupe des républicains indépendants, unanime, votera ce projet du budget et exprime sa confiance en l'intérêt du Gouvernement sur les problèmes de transport.

Qualité de la vie. — I. — **Environnement** [1^{er} décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3798) : constate avec regret l'important recul de l'action de l'Etat en 1977 ; les conséquences d'une insuffisance des moyens en personnel en particulier au niveau régional et départemental. Les nouvelles attributions en matière de police des eaux et de lutte contre le bruit. L'importance de l'eau dans la vie économique de la nation ; (p. 3799) : la nécessité d'une véritable politique de l'eau ; le rôle des agences de bassin. Regrette que les barrages n'aient pas fait l'objet d'un programme d'action prioritaire à l'occasion du VII^e Plan. Les décrets d'application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (liste des ouvrages et aménagements qui ne sont pas soumis à la procédure d'étude d'impact). L'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets ne fonctionne pas encore vraiment. Les missions du ministère chargé de l'environnement. La protection des espaces naturels : les créations de parcs nationaux ; les parcs naturels régionaux ; l'importance des aides de l'Etat. Le cadre de vie : rappelle les déclarations de M. Ségard au sujet de l'esthétique dans les P et T. La lutte contre les pollutions des eaux, de l'air ; la lutte contre le bruit. La protection de la mer et des

océans est encore très insuffisante. La responsabilité des pollueurs sur le plan financier et sur le plan pénal. Le poids des investissements antipollution. La politique des « contrats de branche » dans le domaine de l'eau. L'action concertée dans le cadre de la Communauté européenne ; (p. 3800) : une action commune sera nécessaire particulièrement contre la pollution des mers.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes (n° 121)** [17 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4621) : les difficultés actuelles de la construction communautaire. Un environnement international défavorable. (p. 4622) : les garanties que comporte le traité de 1975 pour le libre arbitre national. Les différentes règles de procédures élaborées. Le rôle du Parlement européen. Le droit de rejet global du budget communautaire. Les amendements au projet de budget présentés par l'Assemblée. Ce texte constitue le prolongement et l'achèvement du traité de 1970. Les recettes et les dépenses de la communauté. La distinction en dépenses obligatoires — dépenses non obligatoires. L'autonomie financière des communautés ; l'attribution d'un point de la T. V. A. La diminution du contrôle budgétaire des parlements nationaux. Le « carcan technocratique » des communautés. La procédure de concertation entre l'Assemblée et les exécutifs européens. L'instauration d'une Cour des comptes européenne.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 122)**. — *Deuxième lecture* [17 décembre 1976]. **Article 9** (p. 4631) : son amendement n° 2 : suppression des dispositions prévoyant l'exonération des rémunérations se rapportant aux activités de chantiers de construction et de prospection de ressources naturelles ; retiré ; (p. 4632) : le cas du P. D. G. vivant à l'étranger. Se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Yves Durand soutenu par M. Edmond Sauvageot.

CUTTOLI (CHARLES DE), sénateur des Français établis hors de France (N. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la nationalité française (n° 244) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique modifiant l'article L. O. 128 du code électoral (n° 245) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 246) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique portant modification de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 247) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la nationalité française dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 420) [8 juillet 1976].

Proposition de loi organique déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 5 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République (n° 31) [21 octobre 1976].

Proposition de loi relative aux modalités d'application des articles L. 37 et L. 38 du code du service national (n° 32) [21 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi instituant dans les territoires d'outre-mer un système de perception différée d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (n° 57) [16 novembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique de MM. Charles de Cuttoli, Louis Gros, Pierre Croze, Jacques Habert, Paul d'Ornano et Edmond Sauvageot, tendant à compléter l'article 5 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République (n° 90) [1^{er} décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 141 de M. Francis Palmero, relative au règlement du contentieux avec les rapatriés (cf. 1975). — Discutée le 27 avril 1976 (p. 726, 727) : le problème des Français restés sur place qui ont été dépossédés et ne sont pas considérés comme rapatriés; celui des Français qui se sont réinstallés dans d'autres pays; dépossessions intervenues depuis le 1^{er} juin 1970; revalorisation nécessaire des allocations de base et des prestations de subsistance.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la nationalité française (n° 214)** [15 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 567, 568) : rappelle que le texte proposé a pour objet de réduire les incapacités attachées à l'acquisition de la nationalité française. Effectue un historique de ce problème jusqu'à la loi du 9 janvier 1973, véritable refonte du code de la nationalité (concordance entre le droit de la nationalité et le nouveau code civil; cas de perte de la nationalité française; unification du droit de la nationalité). Analyse les incapacités dont sont frappés actuellement les naturalisés; présente les propositions contenues dans le texte. **Article 5** : son amendement n° 1 rédactionnel; adopté (p. 569).

— **Projet de loi organique modifiant l'article L. O. 128 du code électoral (n° 213)** [15 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 569) : rappelle que le projet vise à maintenir à dix années la durée d'inéligibilité de l'étranger naturalisé aux élections parlementaires et à supprimer toute distinction entre les sexes en matière d'éligibilité. **Article unique** : son amendement n° 1 : rédactionnel; adopté (p. 570).

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 215)** [15 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 570, 571) : souligne le problème de la durée d'inéligibilité aux fonctions de Président de la République qui ne peut être moindre que celle prévue pour les parlementaires.

— **Projet de loi organique portant modification de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 216)** [15 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 571) : projet conséquence des précédents; accès à la magistrature sans condition de stage pour les naturalisés.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection, et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2256) : son amendement n° 117 : abattement dans le cas des rapatriés fixé au plafond d'expropriation; irrecevable (p. 2257) : son amendement n° 118 : application des dispositions concernant les rapatriés aux personnes dépossédées à l'étranger après le 1^{er} juin 1970; irrecevable.

— **Projet de loi relatif à la nationalité française dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 416)** [9 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2335, 2336) : l'accession du territoire à l'indépendance; rappel historique du droit de la nationalité dans l'ex-côte française des Somalis; l'augmentation de la population sédentaire à Djibouti a créé un déséquilibre entre les ethnies (afflux de population somalienne d'origine Issa); la difficulté d'obtenir la nationalité française (jus soli et jus sanguinis); la loi de 1963 favorisait les Afars; le texte actuel rétablit l'équilibre avec les Issas; les modifications apportées par l'Assemblée nationale; un projet approuvé par l'ensemble des formations politiques du territoire. **Article 2** (p. 2338) : retrait de l'amendement n° 1 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406)** [14 octobre 1976]. **Article 5** (p. 2742) : le cas des Français de l'étranger victimes d'un rapatriement forcé et l'imposition forfaitaire des plus-values qui est prévue dans leur cas.

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale, des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407)** [19 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (art. L. 768 et suivants du code de la sécurité sociale) (p. 2776) : le principe de la continuité de la couverture sociale; le contrôle des changes et les possibilités de transfert; l'indispensable conclusion d'avenants et de conventions de sécurité sociale.

— **Projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pensions de retraite des militaires de statut civil de droit local, originaires des îles de la Grande Comore, Anjouan et Mohéli (n° 437)** [16 novembre 1976]. — **Discussion générale** : (p. 3152) : le gel des pensions au jour de leur liquidation est préjudiciable aux anciens combattants des états devenus indépendants.

— **Projet de loi instituant dans les territoires d'outre-mer un système de perception différée d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (n° 36)** [16 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3153) : le projet répond à un but d'unification et de simplification et permet aux contrevenants d'acquitter l'amende forfaitaire par un timbre amende.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3263, 3264) : une des préoccupations essentielles des Français établis hors de France est de se procurer un logement pour leur retour en France. La résidence en France du Français de l'étranger ne doit pas être considérée comme une résidence secondaire. L'aide personnalisée au logement. Le conseil national de l'accession à la propriété.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976] (p. 4272) : les rapatriés sont des spoliés. L'action de l'A. N. I. F. O. M. (agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer). La promesse du Président de la République selon laquelle tous les dossiers d'indemnisation seront liquidés avant 1981. La situation des personnes spoliées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 15 juillet 1970 (Sud-Est asiatique, Maghreb, Afrique, Liban). L'effort des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères ne porte que sur l'accueil et le reclassement mais pas sur l'indemnisation. La

proposition de loi sénatoriale tendant à intégrer dans le cadre de la loi d'indemnisation les Français spoliés après le 1^{er} juin 1970 ; (p. 4273) : la concertation avec les associations représentatives de rapatriés ; (p. 4279) : la suppression de la date du 1^{er} juin 1970 dans la loi du 15 juillet 1970 sur l'indemnisation.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85)** [15 décembre 1976] (p. 4486) : il ne s'agit pas seulement de la recherche des armes et des stupéfiants. Estime ce projet dangereux pour les libertés individuelles, annonce qu'il ne le votera pas ; (p. 4487) : le niveau des officiers de police judiciaire qui pourront donner l'ordre ou procéder à des visites de véhicules. Les risques d'abus comme en matière de garde à vue.

— **Projet de loi organisant une consultation de la population du territoire français des Afars et des Issas (n° 102)** [15 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4510) : les caractéristiques géographiques et géo-politiques du territoire français des Afars et des Issas. L'histoire de la présence française. Le statut et les institutions du territoire. Le référendum de 1958. L'agitation somalienne. Le référendum de 1966. La loi du 3 juillet 1967 ; (p. 4511) : les attributions du conseil de Gouvernement chargé d'administrer le territoire. Le rôle de la chambre des députés. Le haut-commissaire de la République. Les difficultés de M. Ali Aref. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 décembre 1975. Le communiqué du conseil des ministres du 31 décembre 1975 (vocation du territoire à l'indépendance). L'incident du car de ramassage scolaire en février 1975. Les négociations avec toutes les personnalités représentatives du territoire. Les déclarations communes du 8 juin 1975. La loi du 19 juillet 1976 modifiant la loi de 1963 relative à la nationalité française dans le territoire. Le remplacement de M. Ali Aref par M. Kamil. La consultation prévue par le présent projet de loi n'est pas un référendum. C'est le Parlement qui doit organiser par la loi l'accession à l'indépendance. **Article 5** (p. 4513) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Belin.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la chambre des députés du territoire français des Afars et des Issas (n° 103)** [15 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4514) : l'Assemblée représentative territoriale. La prise par ordonnance des mesures nécessaires au découpage des circonscriptions électorales. L'équilibre entre les tribus Afars et Issas. Les lois de ratification. La notion de délégation du pouvoir législatif pour la réalisation d'un programme gouvernemental.

— **Conclusions du rapport de M. Charles de Cuttoli fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique de MM. Charles de Cuttoli, Louis Gros, Pierre Croze, Jacques Habert, Paul d'Ornano, Edmond Sauvageot tendant à compléter l'article 5 de loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République** (p. 4519) : la confection des listes électorales des centres de vote à l'étranger. Pourvoir, en cas d'élections inopinées, au remplacement des membres désignés par le conseil supérieur pour siéger dans les commissions administratives, ces membres pouvant être soit absents, soit décédés ; (p. 4520) : la désignation des membres des commissions électorales administratives et de leurs remplaçants par le bureau permanent du conseil supérieur des Français de l'étranger. **Article unique** : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement. **Intitulé** : suggère une modification de l'intitulé de la proposition de loi (la proposition tend non plus à « compléter » mais à « modifier » l'article 5 de la loi organique du 31 janvier 1976).

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 122)**. — **Deuxième lecture** [17 décembre 1976]. **Article 11** (p. 4634) : son amendement n° 4 déposé avec plusieurs de ses collègues : imputation sur l'impôt exigible en France du montant des droits de mutation à titre gratuit exigible hors de France ; adopté.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [20 décembre 1976]. — **Deuxième lecture** (p. 4716) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean Auburtin. Souhaite l'égalité de tous les barreaux et de tous les ordres départementaux entre eux.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie, ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents (n° 172)** [20 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4720) : l'arbitrage de la commission mixte paritaire entre les positions du Sénat et celles de l'Assemblée nationale. La notion « d'éléments constitutifs ». Le minimum de la peine applicable en cas d'infraction. L'atténuation des circonstances aggravantes. Constituent un délit, le port d'uniformes, l'usage d'insignes et de documents réservés aux fonctionnaires de la police ou aux militaires de la gendarmerie dans le dessein de commettre en crime ou un délit.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction** [20 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4721) : les points litigieux. Le domaine d'application de la loi. La suppression de l'article 706-8 bis.

D

DAILLY (ETIENNE), sénateur de Seine-et-Marne (G. D.), *vice-président du Sénat*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique, modifiée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et dans les départements d'outre-mer (n° 225) [2 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L. 279 et L. 346 du code électoral fixant le nombre des sénateurs représentant les départements (n° 226) [2 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries (n° 227) [2 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 287) [6 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de la constitutionnelle, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 327) [2 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le titre IX du livre III du code civil (n° 30) [21 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 189 bis du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale (n° 196) [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Retire sa question n° 68 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, posée le 8 octobre 1974 [2 avril 1976] (p. 336).

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy Moinet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41, concernant la politique générale du Gouvernement, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3127, 3128) : les pouvoirs du Président de la République tels qu'ils sont définis par la Constitution et ont été adoptés par le peuple français ; les compétences du Premier ministre ; (p. 3129) : une révision de la Constitution serait à envisager pour que le Président de la République définisse « les grandes orientations de la politique nationale » ; (p. 3130) : la Constitution de 1958 a l'avantage d'être souple, mais son application ne doit pas être trop éloignée du texte.

INTERVENTIONS

Demande de rappel au règlement de M. Hector Viron [8 avril 1976] (p. 425) : fait observer à l'auteur de la demande que ses propos ne concernent pas l'observation du règlement ; consulte le Sénat sur une demande de suspension de séance formulée par le même sénateur.

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976]. **Article 12** (p. 446) : son amendement n° 77 : mode de désignation des parlementaires appelés à siéger au conseil régional ; adopté.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et les départements d'outre-mer (n° 53, 1974-1975).** — *Troisième lecture* [15 avril 1976], rapporteur. — *Discussion générale* (p. 562, 565) : l'historique du texte ; le résultat de la réforme proposée : avec une clef de répartition de 150 000 habitants, une augmentation de 33 sièges, soit un effectif de 316 sénateurs au total ; une réforme justifiée par l'augmentation globale et par les mouvements de population ; la rédaction proposée par l'Assemblée nationale à l'article 3 est inacceptable : il faut que les nouveaux sièges soient pourvus au fur et à mesure du renouvellement des séries auxquelles ils sont rattachés et non pas tous lors du plus prochain renouvellement partiel du Sénat ; le système proposé par l'Assemblée nationale fausserait la proportionnalité de la représentation et compromettrait la stabilité de la composition du Sénat ; il ne paraît pas nécessaire de modifier les séries. **Article 1^{er}** (art. L. O. 274 du code électoral) (p. 565) : son amendement n° 1 : porter de 286 à 304 le nombre des sénateurs des départements, en ne précisant plus qu'il s'agit des départements de la métropole ; adopté. **Article 2** (art. L. O. 345 du code électoral) (p. 565) : son amendement n° 3 : supprimer cet article, qui tend à modifier une partie du code électoral qui, parce qu'elle est relative aux départements d'outre-mer, n'est pas concernée par la présente proposition de loi ; adopté. **Article 3** (p. 565) : son amendement n° 4 : pourvoir les nouveaux sièges au fur et à mesure du renouvellement des séries auxquelles ils sont rattachés ; adopté. **Intitulé** (p. 566) : son amendement n° 5 : faire disparaître de l'intitulé du texte toute référence aux départements d'outre-mer ; adopté.

— **Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L. 279 et L. 346 du code électoral fixant le nombre des sénateurs représentant les départements (n° 54, 1974-1975).** — *Deuxième lecture* [15 avril 1976], rapporteur. — *Discussion générale* (p. 566) : l'objet de la proposition de loi est de préciser la répartition des trente-trois nouveaux sièges dans les trois séries. **Article unique** (art. L. 279 du code électoral) : son amendement n° 1 : modifier le tableau n° 6 fixant le nombre des sénateurs représentant les départements ; adopté. **Intitulé** : son amendement n° 2 : harmonisation ; adopté.

— **Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges des sénateurs entre les séries (n° 55, 1974-1975).** — *Troisième lecture* [15 avril 1976], rapporteur. — *Discussion générale* (p. 566) : l'objet de la proposition de loi est de répartir cette fois l'ensemble des trois cent seize sièges dans les trois séries, en tenant compte des modifications résultant de la proposition de loi précédente. **Article unique** (art. L. O. 276 du code électoral) (p. 567) : son amendement n° 1 : modifier le tableau n° 5 portant répartition des sièges des sénateurs entre les séries ; adopté. Obtient l'assurance de M. le secrétaire d'Etat que ce texte sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session.

— **Projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France.** — *Deuxième lecture* (n° 263) [27 avril 1976]. **Article 12** (p. 737) : soutient l'amendement n° 2 qu'il a déposé avec M. Edouard Bonnefous ; **Article 21** (p. 739) : se déclare favorable à la deuxième partie de l'amendement de Mme Brigitte Gros (incompatibilité des fonctions de président du conseil régional avec celles de maire de Paris et de membre du Gouvernement).

— **Conclusions du rapport de M. Pierre Marcilhacy, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de résolution :** 1° de MM. Henri Caillavet et Josy Moinet tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité » ; 2° de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat ; 3° de M. André Méric et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 55 du règlement du Sénat ; 4° de M. le président Alain Poher et des membres du bureau du Sénat tendant à modifier les articles 9, 32, 33, 36, 42, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 72, 77 et 80 du règlement du Sénat et à le compléter par des articles 47 bis, 56 bis et 60 bis (n° 68) [29 avril 1976]. **Article additionnel après l'article 18** (p. 773) : la notion de groupe est indivisible et indissoluble ; annoncé qu'il votera l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 264).** — *Deuxième lecture* [6 mai 1976]. **Article unique** (p. 908) : il s'agit d'éliminer les candidats non sérieux à la présidence de la République ; le Sénat avait prévu que, parmi les cinq cents « parrains » d'un candidat, il devait y avoir vingt-cinq parlementaires et cinquante conseillers généraux ; l'Assemblée nationale a préféré exiger que le nombre de parrains originaires du même département ne dépasse pas 1/10 du total. Mais elle a annihilé l'effet de cette condition restrictive en permettant aux adjoints aux maires des villes de plus de 30 000 habitants de parrainer eux aussi des candidats ; (p. 909) : s'oppose d'abord à ce que le Conseil constitutionnel publie la liste des parrains dans la limite du nombre requis pour la validité de la candidature ; accepte ensuite cette limitation à condition que le candidat choisisse lui-même dans quel ordre seront publiés les noms des personnalités qui le soutiennent.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 273)** [12 mai 1976], rapporteur. — *Discussion générale* (p. 993, 996) : les conséquences du décès d'un des deux candidats restant en lice pour le second tour, après la date prévue pour le retrait des candidatures. Dès 1969, avait été signalée l'opportunité qu'il y avait à compléter la Constitution sur ce point ; les autres hypothèses envisagées par le projet du Gouvernement : décès d'un des deux candidats arrivés en tête après le premier tour mais avant la date limite du retrait des candidatures, décès d'un des candidats avant le premier tour, décès d'un des futurs candidats avant la date limite de dépôt des présentations ; outre l'hypothèse des décès, les cas d'empêchement ont aussi été envisagés. Les pouvoirs du Conseil constitutionnel, les imperfections du texte présenté (différences de formulation selon les différentes hypothèses, qualification et constatation de l'empêchement). Toutes les ambiguïtés de la

Constitution doivent disparaître. Les propositions de la commission en ce qui concerne : 1° la formulation des hypothèses envisagées et leurs solutions, 2° la formulation et la constatation de l'empêchement, 3° la saisine du Conseil constitutionnel; outre des modifications rédactionnelles, il convient de prévoir que le Conseil constitutionnel doit dans tous les cas constater l'empêchement et qu'il ne pourra le faire que sur saisine (dans les conditions prévues par l'article 61, alinéa 2 de la Constitution ou par la procédure subsidiaire des cinq cents signatures); (p. 1001, 1002) : se déclare opposé à l'instauration d'une vice-présidence de la République suggérée par M. Pierre Marclhacy; en cas de changement de majorité, l'essentiel du pouvoir peut se retrouver entre les mains du Premier ministre sans qu'il n'y ait rien à changer à la Constitution (cf. art. 19 de la Constitution); par le jeu combiné des dispositions des articles 8, 19, 49 et 50 de la Constitution, l'Assemblée nationale peut toujours avoir le dernier mot face au Président. **Article unique** (p. 1002 et suiv.) : son amendement n° 1 : 1° formulation des hypothèses envisagées et des solutions qui leur sont apportées, 2° formulation de l'empêchement, 3° constatation de l'empêchement par le Conseil constitutionnel dans tous les cas envisagés, 4° saisine du Conseil conformément à l'article 61 de la Constitution ou dans les conditions déterminées pour la présentation d'un candidat (cinq cents signatures); accepte les sous-amendements n° 2, 3 et 4 du Gouvernement; invite le Gouvernement à retirer son sous-amendement n° 5.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — Suite de la discussion [20 mai 1976]. **Article 18** (art. L. 130, 1, 2, 3, 4 du code de l'urbanisme (p. 1186) : se déclare favorable à l'amendement n° 174 de M. Jean Sauvage; le gisement de silice situé dans la région de Nemours. **Article 40** (art. L. 211-4 et L. 211-5) (p. 1223, 1224) : son amendement n° 194 soutenu par M. Michel Chauty : éviter que l'existence d'un droit de préemption des Z.I.F. ou des Z.A.D. ne nuise au bon fonctionnement du système du crédit-bail lorsque le locataire veut devenir propriétaire; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 148 de M. Paul Pillet, puis adopté.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 273)** [2 juin 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 1512) : la commission des lois approuve le texte de l'Assemblée nationale sous réserve de l'adoption de son amendement n° 1. **Article unique** (p. 1512 à 1515) : son amendement n° 1 : coordination; dans le dernier alinéa de cet article, se référer à la date de la décision du Conseil constitutionnel et non pas à celle de la constatation d'empêchement du candidat à laquelle les autres alinéas ne font plus allusion; adopté. Fait valoir que les alinéas précédents ne font plus mention de la constatation de l'empêchement. Quant au décès, il peut ne pas avoir de date certaine alors que l'on connaît la date de la décision du Conseil constitutionnel de reporter l'élection ou de déclarer qu'il y a lieu de recommencer les opérations électorales.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. **Article 20** (art. L. 424 du code de la sécurité sociale) (p. 1695) : son amendement n° 73 soutenu par M. René Touzet : imposition de cotisation supplémentaire par une caisse régionale d'assurance maladie. L'employeur peut s'expliquer devant le comité technique régional.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** [14 juin 1976] (p. 2) : sa lettre faisant part de son intention de demander la modification de l'alinéa 2 de l'article 10 du règlement du Congrès du Parlement [temps de parole pour explication de vote] est lue par M. Edgar Faure, président du Congrès du Parlement.

— **Décision du Conseil constitutionnel déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature** [7 juillet 1976] (p. 2200).

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2231, 2232) : son amendement n° 158 : exclusion du champ d'application de la taxation des plus-values l'épargne collectée dans le cadre de la législation sur la participation et sur l'actionnariat, c'est-à-dire : 1° les parts des fonds communs de placement et celles des plans d'épargne d'entreprise; 2° les actions de l'entreprise distribuées au personnel; 3° les cessions de titres effectuées par les fonds communs de placement dans le cadre de leur gestion courante; adopté; (p. 2232, 2235) : son amendement n° 159, actualisation des seuils d'exonération des terrains à usage agricole en supportant

une construction agricole, en fonction de l'évolution de l'indice moyen annuel des prix à la consommation; devenu sans objet; (p. 2235, 2236) : son amendement n° 97 : supprimer l'obligation de emploi dans un bien de même nature et dans un délai de cinq ans pour l'exonération des plus-values résultant de l'encaissement des indemnités d'assurance consécutives à un sinistre partiel ou total; adopté. Déclare qu'il est anormal de contraindre l'assuré à réinvestir une indemnité qui n'est que la contrepartie des primes versées (p. 2237); (p. 2239) : son amendement n° 99 : les fusions, scissions, apports partiels d'actif, d'une part, les opérations d'échange ou de conversion d'obligations, d'autre part, réalisées au titre du contrat de souscription d'origine ne sont pas génératrices de plus-values taxables; retiré. Son amendement n° 100 : exonération des plus-values réalisées par les sociétés civiles de placement immobilier en cas d'utilisation pour leur autofinancement; retiré. Demande une réforme complète du régime des sociétés civiles de placement. **Article 8** : demande et obtient la réserve de l'amendement n° 56 rectifié de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2271, 2272) : son amendement n° 160 : lorsqu'une série de titres de même nature a été acquise à des dates et des prix différents, la cession, si elle est partielle, est réputée porter par priorité sur ceux de ces titres qui ont été acquis à la date la plus ancienne; adopté; (p. 2272, 2273) : son amendement n° 161 : pour la détermination des plus-values sur cession de valeurs mobilières à revenu variable ou d'obligations, donner au contribuable la possibilité de choisir une valeur forfaitaire calculée sur la moyenne des cours des sept années précédant la mise en application de la loi, en conséquence, supprimer l'option offerte au cinquième alinéa de cet article (dernier cours coté au comptant avant l'entrée en vigueur de la loi); adopté; (p. 2274) : son amendement n° 162 : transférer le contenu du dernier alinéa du paragraphe I dans un nouveau paragraphe I ter dont les dispositions s'appliqueraient ainsi à la fois aux hypothèses du paragraphe I (portefeuille acquis avant l'entrée en vigueur de la loi) et à celles du paragraphe I bis (comptes spéciaux d'investissement); adopté; (p. 2279) : son amendement n° 163 : assimilation des bourses de marchandises aux bourses de valeurs, imputation des moins-values; agents économiques de l'extérieur; adopté. **Article 10** : (p. 2290, 2291) : son amendement n° 164 : 1° exonération des plus-values réalisées dans le cadre d'une activité agricole, artisanale, commerciale ou libérale par des contribuables dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait ou de l'évaluation administrative; 2° considérer comme une activité agricole l'activité de propriétaire de chevaux de course; retiré; (p. 2291) : soulève le cas des ouvriers paysans ou des propriétaires exploitants dont l'activité agricole n'est pas l'activité principale; (p. 2291) : demande à M. le ministre de prendre l'engagement de dégager un statut fiscal particulier pour tous les propriétaires non éleveurs, à l'occasion du prochain collectif ou de la prochaine loi de finances; (p. 2292) : son amendement n° 101 : apprécier le caractère principal de l'activité (agricole, artisanale, commerciale ou libérale), à l'égard du membre de la famille qui l'exerce et non au niveau du redevable de l'impôt; retiré.

Clôture de la session extraordinaire de 1975-1976 [10 juillet 1976].

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396).** — Deuxième lecture [7 octobre 1976]. **Article 23** (art. L. 468) : (p. 2665, 2666) : son amendement n° 25 : supprimer la première phrase du deuxième alinéa du paragraphe 3° (interdiction d'assurance contre les conséquences de la faute inexcusable); retiré; (p. 2668) : rappelle que l'auteur d'une faute inexcusable en est responsable sur son patrimoine personnel. Estime que l'interdiction d'assurance est une menace sérieuse pour les maires. Il est grave de ne pouvoir se garantir contre la faute inexcusable commise par un de ses préposés. Le texte de l'Assemblée nationale, lui, précise que c'est seulement contre sa propre faute inexcusable que l'employeur ne peut pas s'assurer. S'oppose à l'amendement n° 16 de M. André Méric car il interdit au chef d'entreprise de se couvrir contre les fautes inexcusables qui pourraient être commises par ses préposés.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349)** [12 octobre 1976]. **Article additionnel 2 A** (p. 2701, 2702) : son sous-amendement n° 40 à l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud : mention obligatoire du coût total du crédit dans toute publicité; adopté. **Article 2** (p. 2702, 2703) : son sous-amendement n° 41 à l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud : prise en considération du crédit sous forme d'abonnement, c'est-à-dire des bons d'achat; retiré. **Article 4** (p. 2705, 2706) : son sous-amendement n° 42 à l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud : point de départ du délai de réflexion de l'emprunteur; présomption de refus de la demande de crédit si l'accep-

tation n'a pas été signifiée à l'expiration de ce délai; retiré. Se déclare satisfait par la rectification de l'amendement n° 14; (p. 2707) : son sous-amendement n° 43 à l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud : dépôts ou prélèvements par l'emprunteur au profit du prêteur; révocation de plein droit pendant le délai de renonciation; retiré. **Article 6** (p. 2713) : son amendement n° 44 : suppression du dernier alinéa de cet article (application aux contrats de vente des dispositions relatives aux contrats de crédit); retiré. **Article 8** (p. 2713) : son amendement n° 45 : barème pour le calcul du montant de l'indemnité due par l'emprunteur défaillant déterminé par décret; adopté. Les frais de gestion et les frais de recouvrement. **Article 9** : son amendement n° 46 : barème pour le calcul du montant de l'indemnité due pour inexécution du contrat de location-vente; adopté. **Article additionnel 14 bis** (p. 2717) : rappelle qu'il estime indispensable de voir la prescription trentenaire ramenée à dix ans en matière commerciale; (p. 2718) : sa proposition de loi du 22 novembre 1972 est toujours en attente.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France** (n° 406) [14 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2737) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Gustave Héon dont il estime qu'il ne résout pas le problème de l'imposition des ressortissants américains d'une façon heureuse; (p. 2738) : la zone industrielle de Nemours, la France en général, doit accueillir favorablement les sociétés et les ressortissants américains; l'élaboration d'une nouvelle convention avec les Etats-Unis, contre les doubles impositions doit précéder l'abrogation de l'article 164 du C. G. I. **Article 16** (p. 2746, 2749) : son amendement n° 16 : ne pas abroger le paragraphe I de l'article 164 du C. G. I. concernant les contribuables étrangers domiciliés en France et déjà imposés à l'étranger; adopté. L'abrogation de ce paragraphe bouleverserait le régime fiscal des cadres américains travaillant en France. Elle dissuaderait donc les sociétés américaines d'installer leurs quartiers généraux en France. Cite à nouveau en exemple le cas de deux firmes américaines qui doivent venir s'installer dans la zone industrielle de Nemours. Rappelle que la D. A. T. A. R. cherche à attirer les firmes américaines en France par la perspective de facilités fiscales (p. 2746, 2747). Estime qu'au lieu de supprimer les dispositions de notre code des impôts qui sont favorables aux Américains, il faut obtenir que nos nationaux bénéficient des mêmes dispositions aux Etats-Unis (p. 2749).

— **Projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil** (n° 452) [4 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3009, 3010) : la première lecture de ce projet apparaissait comme une reprise en sous-œuvre de la loi du 24 juillet 1966 (sociétés commerciales) et de celle du 31 décembre 1970 (sociétés civiles). La seconde lecture se présente dans des conditions encore plus mauvaises, le projet étant resté plus de deux ans dans les cartons de la commission des lois de l'Assemblée nationale. L'innovation apportée au texte par l'Assemblée (redistribution des articles en deux chapitres dont l'un concerne les seules sociétés civiles). Le cas des sociétés que leurs fondateurs n'ont pas fait immatriculer. Le problème de ceux qui par l'achat de biens en commun créent des sociétés sans s'en douter. Les usines construites en indivision. Ne pas compromettre les indivisions entre personnes morales. La solution de la société en participation. Intégrer ce type de sociétés dans l'actuel projet (chapitre III) et non plus dans la loi de 1966.

Article 1832 du code civil (p. 3010, 3011) : son amendement n° 1 : définition de la société; objet : profiter des avantages matériels qui peuvent résulter du contrat; retiré. Se rallie à l'amendement n° 50 du Gouvernement. **Article 1834** (p. 3011, 3012) : son amendement n° 2 : le texte en discussion est applicable à toutes les sociétés s'il n'y est pas dérogé par leur statut légal particulier; adopté. Accepte le sous-amendement n° 51 du Gouvernement (ce qui entraîne la suppression du deuxième alinéa de l'amendement : non-application du projet aux sociétés mutuelles). **Article 1835** (p. 3012) : son amendement n° 3 : mentions que doivent obligatoirement comporter les statuts; clauses réputées non écrites; adopté. **Article 1836** : son amendement n° 4 : les engagements d'un associé ne peuvent être augmentés sans son consentement; adopté. **Article 1837** (p. 3012, 3013) : son amendement n° 5 : coordination; adopté. **Article 1841** (p. 3013) : son amendement n° 6 : deux époux n'apportant que des biens de communauté, ne doivent pas être les seuls associés d'une même société; adopté. **Article 1842** (p. 3013) : son amendement n° 7 : les titres négociables émis par des sociétés non autorisées doivent être frappés de nullité; adopté. **Articles 1843-3 et 1843-4** (p. 3014) : ses amendements n° 8 et 9 : constitution et augmentation du capital

initial; modalités des différentes catégories d'apport (suivant les conclusions de la commission de réforme du droit des sociétés et suivant les dispositions actuelles des articles 1845, 1846, 1847 et 1951 du code civil); adopté. **Article 1844-1** (p. 3014, 3015) : son amendement n° 10 : ne pas scinder en deux parties cet article relatif aux fusions et aux scissions de sociétés; adopté. **Article 1844-2** (p. 3015) : son amendement n° 11 : reporter au chapitre I^{er}, des dispositions figurant au chapitre II (art. 1852-1) alors qu'elles ne s'appliquent pas aux seules sociétés civiles; adopté. **Article 1844-3** : son amendement n° 12 : 1° supprimer, au premier alinéa de l'article, les mots : « est réputée non écrite »; 2° transférer à cet article les dispositions de l'article 1857 (part de chaque associé dans les bénéfices et les pertes); adopté. **Article 1844-4** : son amendement n° 13 : viser, dans cet article, non seulement les hypothèques consenties par la société, mais aussi les autres garanties réelles (nantissement de parts...) à titre de caution; adopté. **Article 1844-5** (p. 3016) : son amendement n° 14 : licéité de la détention de toutes les parts en usufruit, étant entendu qu'une telle forme de détention n'est que provisoire et cesse lors de l'extinction de l'usufruit; rectifié. Obtient le retrait du sous-amendement n° 52 du Gouvernement, en échange d'une rectification de son amendement n° 14 (p. 3016) : son amendement n° 14 rectifié : la société doit, à tout moment, comprendre au moins deux associés, sans préjudice de la faculté d'être usufruitier de la totalité du capital social détenu par deux ou plusieurs nus-propriétaires; adopté. **Article 1844-6** (p. 3017) : son amendement n° 15 : conditions dans lesquelles une société peut être prorogée; adopté. **Article 1845** (p. 3017) : son amendement n° 19 : application du chapitre II du présent projet à toutes les sociétés civiles (sauf dérogation prévue par statut légal particulier); adopté. **Article 1845-1** : son amendement n° 20 : coordination (formation du capital social des sociétés civiles. Droits attachés à la détention de parts représentatives d'apports en industrie); adopté. **Article 1846** (p. 3018) : son amendement n° 21 : 1° Désignation des gérants par un acte distinct ou par décision de la majorité de l'assemblée; 2° en absence de gérant, convocation de l'assemblée à la demande de tout associé (dissolution anticipée de la société si la situation n'est pas régularisée); adopté. S'oppose au sous-amendement n° 53 du Gouvernement. **Articles 1844-7, 1844-8 et 1844-9** (p. 3019, 3020) : ses amendements n° 16, 17 et 18 : reprendre dans ces trois articles l'ensemble des dispositions relatives à la dissolution et à la liquidation des sociétés (pas de liquidation en cas de fusion ou de scission. Nomination et révocation du liquidateur. Partage de l'actif net entre les associés); adoptés. **Article 1852-1** (p. 3020) : son amendement n° 24 : coordination; adopté. **Article 1855** : son amendement n° 25 : coordination; adopté. **Article 1856** : son amendement n° 26 : coordination; adopté. **Article 1857** (p. 3021) : ses amendements n° 27 et 28 : coordination; adoptés. **Article 1858** : son amendement n° 29 : coordination; adopté. **Article 1859** (p. 3021) : son amendement n° 30 : nomination d'un tuteur à l'un des associés; application facultative des dispositions de l'alinéa précédent du présent article (remboursement des droits sociaux de l'intéressé); adopté. (p. 3021 à 3023) : son amendement n° 31 : cession de parts consentie au conjoint sans agrément à condition que les statuts le permettent; adopté. L'adoption de cet amendement rend sans objet le sous-amendement n° 54 du Gouvernement. **Article 1860-2** (p. 3023) : son amendement n° 32 : absence d'offre d'achat-fait au cédant; ce dernier peut faire échec à la dissolution anticipée de la société en renonçant à la cession; adopté. **Article 1860-3** : son amendement n° 33 : modification du délai de six mois prévu à l'article 1860-2 dans des limites comprises entre un mois et un an; adopté. **Article 1860-5** : son amendement n° 34 : à défaut d'accord amiable seulement, fixation des parts cédées par un expert désigné en justice; adopté. **Article 1861** (p. 3024) : son amendement n° 35 : 1° L'acceptation d'un nantissement par la société dans un acte authentique dispense des formalités de la signification par huissier; 2° si plusieurs nantissements sont publiés le même jour, les créanciers nantis viennent en concurrence; adopté. **Article 1867-1** : son amendement n° 36 de coordination; adopté. **Article 1868** (p. 3025) : ses amendements n° 37 et 38 : coordination; adoptés. **Article 1869** : son amendement n° 39 de coordination; adopté. Son amendement n° 40 : retrait d'un associé dans les sociétés civiles; conditions; remboursement des droits sociaux; retrait par décision de justice; adopté. **Article 1851** (p. 3026) : son amendement n° 23 : de coordination; adopté. Son amendement n° 22 : sauf disposition contraire des statuts, révocabilité du gérant par un vote à la majorité; adopté. **Article 1870-1** : son amendement n° 41 de coordination; adopté. **Article 1871** : son amendement n° 42 réservé; le problème des « sociétés d'indivision » nées dans un but lucratif; l'inapplicabilité des dispositions relatives à l'indivision conventionnelle; la personnalité morale des sociétés; société en participation; « société d'indivision » et société de fait. (p. 3027) : son amendement n° 43 : principes essentiels de la société en participation; conséquences de l'absence de personnalité morale; adopté.

Article 1872 ; son amendement n° 44 : liberté des associés en ce qui concerne les objets, formes et conditions de la société en participation ; règles supplétives ; rapports des associés avec les tiers ; adopté. **Article 1873** ; son amendement n° 45 : fin de la société en participation, renonciation d'un associé ; adopté. Son amendement n° 42 : préalablement réservé, de forme ; adopté. **Article 4** : retire ses amendements au profit de celui du Gouvernement n° 55. **Article 5** (p. 3029) : son amendement n° 49 : autorisant les sociétés civiles professionnelles entre époux ; adopté. **Rappel au règlement** [30 novembre 1976] (p. 3718) : s'explique sur les propos que lui a attribué le journal *Le Monde*. Son soutien à la candidature de M. Valéry Giscard d'Estaing. Les pouvoirs excessifs du Président de la République. A craint d'avoir abusé non pas des pouvoirs mais des fonctions qu'il exerçait en tant que président du Sénat par intérim.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976]. **Examen des crédits** (p. 3999) : le relèvement du plafond de la retraite mutualiste. Les anciens combattants d'Afrique du Nord. Le délai qui leur est imparti pour constituer leur retraite. La nécessaire concertation avec le ministre du travail.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4170) : le texte de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant modifications du code électoral et du code de l'administration communale adopté le 19 décembre 1975. Les dispositions concernant l'inscription des enfants sur la même liste électorale que leurs parents. (p. 4171) : aucune décision réglementaire n'a été prise à ce sujet et il ne peut s'agir que d'une omission ; les enfants actuellement inscrits sur la même liste que leurs parents n'auraient pas dû, ne devraient pas être radiés.

Examen des crédits : **Article 51** (p. 4176) : précise que le sous-amendement n° 158 de M. Gustave Héon, dont il est l'un des cosignataires, a été approuvé par tous les présidents de conseils généraux. **Article 72** (p. 4178) : la radiation des enfants des inscrits sur les listes électorales. Désire qu'un amendement soit déposé par le Gouvernement sur ce problème.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 85) [15 décembre 1976]. — **Article unique** (p. 4489) : il ne s'agit pas d'un vote politique mais d'un vote de conscience. Une discussion avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, eût été préférable. Les avantages du texte en discussion sont dérisoires. La lutte contre le banditisme n'est pas un problème de texte mais de crédits. (p. 4490) : ne pas donner de pouvoirs exorbitants aux officiers de police judiciaire. Le groupe de la gauche démocratique repousse unanimement ce projet.

— **Projet de loi garantissant l'indemnité de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction** (n° 83). — *Deuxième lecture* [15 décembre 1976]. **Article 1^{er}, titre XIV du code de procédure pénale** (p. 4498) : le champ d'application du texte ; les infractions résultant de faits volontaires ou involontaires.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** (n° 86) [15 décembre 1976]. **Article unique** (p. 4505) : la situation des avocats en fin de carrière. L'attribution par les barreaux du titre d'avocat « honoraire ». Le droit de vote aux élections du conseil de l'ordre accordé aux avocats stagiaires doit l'être aux avocats honoraires. Les attributions du bâtonnier et du conseil de l'ordre ; (p. 4506) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean-Marie Girault. La comparaison avec les maires honoraires.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France** (n° 122). *Deuxième lecture* [17 décembre 1976]. **Article 16** (p. 4637) : l'abrogation de l'article 164 du code général des impôts. Situation fiscale des Américains en France. La négociation d'une nouvelle convention fiscale franco-américaine. L'abrogation devrait prendre effet à compter du 1^{er} janvier 1979. Le délai nécessaire à la ratification de la nouvelle convention franco-américaine. Le temps nécessaire à l'élaboration de la convention avec la France pour les pays qui n'en ont pas encore (p. 4638) : les négociations pour l'élaboration d'une nouvelle convention fiscale franco-américaine. Les ressortissants français doivent obtenir des facilités analogues à celles que la France accorde aux étrangers. (p. 4639) : les délais nécessaires avant l'abrogation des dispositions du code général des impôts. Le temps doit être donné aux étrangers qui vivent en France pour faire pression sur leur Gouvernement

afin d'obtenir la signature d'une convention fiscale avec la France. Précise qu'aux Etats-Unis, l'encaissement et l'imposition des revenus sont simultanées. Son amendement n° 13 : report au 1^{er} janvier 1980 de la date à laquelle les dispositions du code général des impôts seront abrogées ; adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** [17 décembre 1976]. **Article 5 quater A** (p. 4643) : les amendements à la loi de finances rectificative discutés lors de la première lecture devant le Sénat. L'existence d'une difficulté constitutionnelle. L'Assemblée nationale ne peut remettre en cause les droits du Sénat en ce qui concerne le droit d'amendement.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** (n° 86) [20 décembre 1976]. — *Deuxième lecture*. — **Discussion générale** (p. 4717) : estime normal que les anciens avocats qui ont demandé et obtenu l'honorariat aient le droit de participer à l'élection du bâtonnier et à l'élection du conseil de l'ordre. Cela est d'autant plus normal que le droit de vote est accordé dès la première année aux avocats stagiaires. Déclare qu'il ne convient pas que les règlements de chaque barreau puissent faire naître dans chacun d'eux une réglementation différente. Demande pourquoi le décret n° 72-468 du 9 juin 1972 a été modifié par une loi. (p. 4718) : rappelle que le vote des avocats honoraires est une disposition réclamée par le barreau de Paris.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 189 bis du code du commerce concernant la prescription en matière commerciale** (n° 195). — *Deuxième lecture* [20 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4740) : le texte actuel de l'article 189 bis du code de commerce fixe à dix ans la prescription extinctive des obligations nées entre commerçants à l'occasion de leur commerce. Le grand nombre des prescriptions diverses et spécifiques. Lorsqu'il s'agit d'obligations entre commerçants et non-commerçants la prescription trentenaire reste applicable. Le stockage d'archives qui en résulte. Le temps nécessaire à la venue en discussion de cette proposition de loi. Modification rédactionnelle apportée par l'Assemblée nationale. La prescription acquisitive au profit de l'Etat de toutes les valeurs visées à l'article L. 27 du code de commerce, y compris les dépôts d'espèces ou de titres dans les banques et autres établissements. (p. 4741) : cette prescription acquisitive au profit de l'Etat ne doit pas être réduite à dix ans. Dispositions adoptées par l'Assemblée nationale. L'amendement du Gouvernement en ce qui concerne le sort des prescriptions en cours et l'application immédiate des dispositions de la proposition. La prise en considération de la départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4742).

Réponse à M. Robert Schwint : les travaux effectués en commission.

DARDEL (GEORGES), sénateur des Hauts-de-Seine (N. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

Question orale avec débat :

Question n° 123, relative à la construction de bureaux dans la région parisienne (cf. 1975) [27 avril 1976] (p. 703) : historique de l'établissement public pour l'aménagement de la Défense ; (p. 704) : innovation accomplie en créant un « plan de volumes » pour réussir, le programme financé et garanti par l'Etat se devait d'être protégé ; rappelle le décret modifiant les conditions d'administration de l'E. P. A. D. (collectivités locales devenues minoritaires au conseil d'administration), superficie de bureaux décidée par rapport à la superficie initialement prévue, sans consultation des collectivités locales. « Scandale de l'E. P. A. D. » ; bureaux « squatters » de Neuilly, ville résidentielle par excellence ; les salles de sport, crèches, logements, école technique prévus ont disparu au profit de bureaux, exemple de Puteaux (terrains acquis puis revendus) ; (p. 705) : action des groupes financiers expropriés ; solutions envisageables : création d'un réseau qui desserve les bureaux construits ; les constructions luxueuses semblent difficiles à commercialiser, il importe de construire des logements pour les travailleurs, le changement de politique doit être rapide, un déficit financier existe qui ne pourra être assumé que par l'Etat ; l'Etat et la collectivité ne doivent pas faire les frais, comme à La Villette, sans une contrepartie humaine et sociale ; (p. 707) : saturation en bureaux ; familles expropriées à Nanterre et Courbevoie,

logement des commerçants; illogisme qui consiste à ce que des bureaux construits à Neuilly profitent de la taxe payée par les bureaux installés à Puteaux; (p. 708): laideur architecturale de l'opération à ce jour accomplie; nécessité d'un urbanisme adapté à cette région.

DARRAS (MICHEL), sénateur du Pas-de-Calais (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

DEPOT

— Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 342-6 du code civil relatif aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides (n° 210) [4 mars 1976]. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (n° 248) [5 mai 1976]. Article unique (p. 894): s'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Mignot.

— Proposition de loi complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 390) [4 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3031): la loi du 3 janvier 1972 tendait à améliorer la situation matérielle et morale des enfants naturels. L'action à fins de subsides; comparaison avec l'ancienne législation; la situation des enfants nés avant le 1^{er} août 1970; l'exercice de l'action après la majorité de l'enfant. Article 2 (p. 3032): son amendement n° 1: prolongation des délais d'exercice de l'action à fins de subsides avant et après la majorité de l'enfant; retiré; (p. 3033): demande l'inscription de sa proposition de loi portant sur ce sujet à l'ordre du jour complémentaire avant la fin de la présente session.

— Conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Michel Darras et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 342-6 du code civil relatif aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides (n° 210) [19 novembre 1976]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 3336): espère que le texte sera rapidement discuté par l'Assemblée nationale.

DAVID (LÉON), sénateur des Bouches-du-Rhône (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOT

— Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues visant à inclure les établissements forestiers et agricoles de toutes natures dans le champ d'application du code du travail et à affilier leurs salariés au régime général de sécurité sociale (n° 329) [2 juin 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 159 (cf. 1975) relative au financement des réémetteurs de télévision [4 juin 1976] (p. 1567): l'aspect technique du problème et le plan financier; la redevance; les rachats et subventions versées à certaines collectivités qui réalisent les dépenses nécessaires; l'insuffisance de la qualité du service rendu; le manque à gagner pour les fabricants de postes de télévision et les revendeurs.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3905): la déclaration de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. La crise de l'agriculture méridionale; (p. 3906): l'importance des interventions

de caractère social. Les réductions du reste des dépenses. Les dépenses dont profite réellement l'agriculture diminuent de 10 p. 100 en francs constants. Le développement des capacités productives de l'agriculture ne dispose que de 1,2 milliard de francs sur les 40 milliards officiels du budget du ministère de l'agriculture. L'évolution des dépenses ordinaires est aussi marquée par une diminution des crédits réels (enseignement agricole, F. A. S. A. S. A., remembrement, aménagements hydrauliques, sélection animale, etc.). La diminution du financement des services publics ruraux. La mauvaise situation de l'enseignement agricole. Le projet de sauvegarde de l'agriculture du parti communiste français. La baisse du revenu agricole. La persistance de la crise. Les réflexions émises par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture. La survie des productions méridionales. Les dernières décisions de Bruxelles concernant l'entrée des vins italiens. Renoncer à l'arrachage massif de vignobles dans le Midi de la France. Les difficultés de la riziculture; (p. 3907): la commission européenne semble se désintéresser du secteur des fruits et légumes.

Qualité de la vie. — III. — Tourisme [8 décembre 1976] (p. 4096): est remplacé par M. Raymond Brosseau.

DEBESSON (RENÉ), sénateur du Nord (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

INTERVENTION

— Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374). — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. Article unique (p. 2038): son amendement n° 66, déposé avec plusieurs de ses collègues: suppression des mots: « Le Nord » (livre II, chapitre 1^{er}, programme n° 5, alinéa premier); non soutenu.

DELORME (CLAUDIUS), sénateur du Rhône (R. I. A. S.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [7 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— Projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France (n° 263) [27 avril 1976]. — Deuxième lecture. Article 21 (p. 740): critique la périodicité annuelle du renouvellement du bureau des assemblées régionales d'après la loi de 1972.

— Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261) [5 mai 1976]. — Deuxième lecture. Article 1^{er} (p. 875): s'oppose aux amendements n° 23, 27 et 29 respectivement de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand et Jean Francou. Article 6 (p. 879): se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Pierre Vallon (problèmes concernés sont de dimensions différentes; l'opinion publique doit être informée; les maîtres d'œuvre de ces installations sont très puissants. Article 9 bis (p. 881): approuve que le ministre de l'agriculture soit consulté dans les zones de production de vin d'appellation d'origine ou d'appellation contrôlée. Article 29 (p. 887): l'extension abusive du champ d'application de la procédure instituée par le décret-loi du 1^{er} avril 1939; s'assurer qu'il ne sera pas fait application de ce texte d'exception jusqu'au 1^{er} janvier 1977.

— Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 294) [17 juin 1976]. — Deuxième lecture. Article 22 A (art. 366 du code rural) (p. 1832): question sur le contrôle de l'application de la réglementation de la chasse du gibier migrateur.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).***Deuxième partie :*

Culture [10 décembre 1976]. — **Examen des crédits.** — **Etat B** (p. 4214) : son amendement n° 140 : réduction des crédits du titre III (pour dénoncer l'insuffisance du nombre des architectes en chef des monuments historiques et le laxisme du contrôle auquel ils sont soumis) ; retiré.

DESCOURS DESACRES (JACQUES), sénateur du Calvados (R. I.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche [20 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

DEPOT

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles (n° 343) [9 juin 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 188, de M. Roger Quilliot, relative à la répartition des impôts locaux, discutée le 27 avril 1976 (p. 733) ; nécessaire abolition du système de la fixation globale par commune pour revenir au système des taux ; dépôt dans les mairies de la copie du document fixant les bases d'imposition.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption** (n° 228) [14 avril 1976]. **Article 4** (art. 350 du code civil) (p. 549) ; son amendement n° 13 : tenir compte de la situation morale et matérielle des parents avant d'apprécier le désintérêt dont ils semblent avoir fait preuve vis-à-vis de leurs enfants ; retiré.

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976]. **Article 18** (p. 885) : demande au ministre pourquoi aucune sanction n'est prévue à l'encontre de ceux qui exploiteraient une installation soumise à déclaration sans avoir procédé au préalable à cette formalité ; demande également que lorsqu'une déclaration est déposée, les maires en soient informés.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement** (n° 248) [5 mai 1976].

Article unique (p. 894) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Mignot.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** (n° 264). — *Deuxième lecture* [6 mai 1976]. **Article unique** : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy ; rappelle que l'association des maires de France tient à ce qu'il n'existe pas de différence sur le plan politique entre les diverses catégories de communes (p. 907).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 290) [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1304) : la situation économique actuelle (p. 1305) ; la lutte contre l'inflation ; les réformes nécessaires de la comptabilité publique ; les économies proposées sur les rémunérations du personnel ; la subvention au Commissariat à l'énergie atomique ; l'informatique ; le fonds d'équipement des collectivités locales ; la réduction du taux de la T. V. A. frappant les produits pharmaceutiques ; la réorganisation de l'industrie informatique ; le transfert à la Cour des comptes des attributions de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques ; (p. 1306) : l'apport positif du projet ; la régression du chômage. **Article 2** (p. 1326) : se déclare satisfait par les interventions des différents sénateurs sur cet article ; (p. 1329) : la taxe sur la valeur ajoutée pour les régies ; son amendement n° 5 : le fonds d'équipement ; non-affectation en fonction des décisions des conseils municipaux ; adopté. **Article additionnel** (p. 1333) : à propos de l'amendement n° 25 de M. Fernand Lefort, demande que soient étudiés les problèmes de l'abattement proportionnel à la valeur locative moyenne, et plus généralement le système des impôts locaux. **Article 3** : l'évolution de l'industrie de l'informatique ; (p. 1336) : la fusion entre la C.I.I. et Honeywell-Bull ; (p. 1337) : pose au ministre des questions concernant : 1° la minorité de blocage au sein de la nouvelle société ; 2° la passation de commandes à cette société par l'Etat ; 3° l'industrie des composants ; (p. 1338) : se préoccupe de l'avenir des activités auxquelles la C.I.I. renonce pour fusionner avec Honeywell-Bull ; évoque l'hypothèse d'un retrait futur d'Honeywell-Bull de la nouvelle compagnie.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1976 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles** (n° 131) [10 juin 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1742) : les dispositions financières et fiscales du projet ; les modifications souhaitables ; (p. 1743) : la répartition du produit des redevances ; la part des collectivités locales ; les amendements proposés par la commission des finances ; (p. 1744) : la participation à la redevance d'Etat des collectivités riveraines de gisements exploités dans les estuaires. **Article additionnel** (après l'article 3) (p. 1745) : son sous-amendement n° 9 à l'amendement n° 1 du Gouvernement : prélèvement sur la redevance sur les hydrocarbures au profit des collectivités locales ; retiré ; (p. 1746) : son sous-amendement n° 10 : répartition du prélèvement par les départements ; adopté ; (p. 1747) : son sous-amendement n° 12 : répartition des redevances sur les substances minérales autres que les hydrocarbures ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374). — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2084) : précise que son approbation des orientations du Plan n'implique de sa part aucun engagement quant à l'approbation des propositions de la commission Guichard sur la réforme des institutions locales.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370) [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2160, 2161) : imposer, non les plus-values en capital, mais certains bénéfices, par exemple en matière de valeurs mobilières. **Article 1^{er}** (p. 2195) : l'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour les dons et legs dont bénéficient les collectivités, établissements, fondations et association ; (p. 2200) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Yvon Coudé du Foresto. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 4** (p. 2213) : son amendement n° 91 : régime plus favorable aux biens provenant du patrimoine familial (biens immobiliers acquis à titre gratuit) ; devenu sans objet. **Article 5** (p. 2223) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de M. Yvon Coudé du Foresto, soutenu par M. René

Monory car il permet de poser le problème psychologique des petits propriétaires. — **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2261) : la recevabilité des sous-amendements déposés en séance. **Article 8** (p. 2270) : propose de déterminer une valeur moyenne pondérée et une durée moyenne de possession pour les titres déjà en portefeuille avant l'application de la loi; (p. 2273, 2274) : son amendement n° 8 : pour la détermination des plus-values sur cession de valeurs mobilières à revenu variable ou d'obligations; offrir une option supplémentaire au contribuable (le choix du cours moyen des sept dernières années); retiré. **Article 9** (p. 2284) : son sous-amendement n° 89 à l'amendement n° 65 de M. Yvon Coudé du Foresto : aménagement dans le temps des limites et abattements; adopté. — **Explication de vote** (p. 2300) : les travaux du Sénat; le groupe des R. I. votera le texte en discussion. — **Conclusions de la commission mixte paritaire** (n° 423) [10 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2356, 2357) : la concertation avec l'Assemblée nationale; le groupe des R. I.; les craintes d'un impôt sur le capital; les travaux de la commission mixte.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25) [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2833) : la lutte contre l'inflation; l'aide aux agriculteurs; (p. 2834) : le soutien nécessaire à l'agriculture; les crédits des départements ministériels de la défense, de l'éducation et des universités; le pouvoir d'achat des agriculteurs; les aides attendues doivent être promptement réparties; la modération des recettes inscrites au projet; peut-être faudrait-il envisager de réduire la part des taxes sur le chiffre d'affaires dans les ressources fiscales de l'Etat; la vignette automobile; (p. 2835) : la contribution de solidarité à la charge de certains exploitants agricoles; le blocage des rémunérations et des prix; les cotisations sociales; le salaire maternel doit être sérieusement envisagé.

— **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2874) : rappelle l'opposition constante de la commission des finances à l'existence de ressauts d'imposition. **Article 2** (p. 2879) : soutient l'amendement n° 24 de M. Philippe de Bourgoing; (p. 2881) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Jacques Pelletier. **Article 5 bis** (p. 2890) : suggère à MM. Michel Chauty et Jean Fleury de déposer une proposition de loi relative aux problèmes de l'énergie. **Article 6** (p. 2891) : soutient l'amendement n° 6 de M. René Monory. S'inquiète du problème des agriculteurs qui seraient sinistrés pour une culture n'ouvrant pas droit à l'aide publique; il serait anormal de refuser un dégrèvement foncier à ces agriculteurs. **Article 10 bis** (p. 2901) : accepte, au nom de la commission des finances, l'amendement n° 39 de M. Max Monichon; soutient l'amendement n° 9 de M. René Monory. **Article 11** : modalités de l'aide exceptionnelle aux agriculteurs victimes de la sécheresse; (p. 2905) : tenir compte de la diversité des départements et de la différence entre les régions d'un même département.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3180) : l'expression du volume des bâtiments.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3389) : les causes réelles de la fragilité de la reprise économique; le budget de 1977 sera un budget de transition, présenté en équilibre; un recours à l'emprunt sera peut-être nécessaire; les collectivités locales n'obtiennent pas les subventions d'Etat prévues; (p. 3390) : la taxe professionnelle et sa charge; s'élève contre les obstacles administratifs accumulés comme pour décourager les entrepreneurs individuels; le rétablissement du prélèvement conjoncturel; l'imputation des déficits fonciers; l'allègement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée; le décalage d'un mois pour la déduction du montant de cette taxe; les finances des collectivités locales; rappelle les engagements du Gouvernement à propos du fonds d'équipement des collectivités locales. — **Suite de la discussion** [24 novembre 1976]. **Article 11** : le régime de taxation des alcools proposé par le texte de l'Assemblée nationale encourage la fabrication de produits de qualité (p. 3467). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1976]. **Article additionnel** (p. 3482) : préférerait que la discussion s'instaure au moment des débats sur le budget de l'intérieur en ce qui concerne les modifications à apporter à la taxe d'habitation et la taxe professionnelle; (p. 3485) : le taux de la nouvelle taxe sanitaire et d'organisation des marchés de la viande le 15 novembre prochain; la part du produit de cette taxe affectée aux collectivités locales. **Article 15** : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Auguste Amic; (p. 3486) : qualifie de mythe le F. S. I. R. dans sa forme actuelle et interroge le Gouvernement sur son avenir; demande l'affectation aux voiries locales d'un pourcentage du produit annuel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers; souhaite la tenue au printemps d'un débat d'orientation budgétaire; (p. 3489) : fait remarquer que le Parlement ne peut pas majorer les tranches locales du F. S. I. R.

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976], rapporteur spécial (p. 3510) : s'attache à l'aspect financier de ce budget et à l'incidence des options proposées sur l'économie du pays; le contrôle juridictionnel de la Cour des comptes sur la gestion des entreprises publiques; présentation générale des crédits demandés; la difficulté des comparaisons; regrette la non-ventilation entre dépenses ordinaires et dépenses en capital de la subvention du commissariat à l'énergie atomique; les grands thèmes des interventions du ministère; la nécessaire clarification des crédits précisément destinés à la recherche; (p. 3511) : la politique des matières premières sera la plus favorisée; les mesures nouvelles; la réorganisation des services extérieurs; l'équipement des services; le rôle du bureau de recherches géologiques et minières; le « plan cuivre »; la délégation aux économies de matières premières; (p. 3512) : les subventions aux charbonnages et au commissariat à l'énergie atomique; les crédits d'études industrielles; les ressources de l'institut de développement industriel; les crédits inscrits aux budgets d'autres ministères qui constituent l'enveloppe recherche; la mise en place d'un système d'allocations de recherche; le centre national d'études spatiales; le centre national pour l'exploitation des océans; les subventions à l'institut de recherche d'informatique et d'automatique; (p. 3513) : les fonds de la recherche scientifique et technique et les études dans le domaine de la recherche scientifique; la procédure d'aide au développement des résultats de la recherche (sa répartition sectorielle); le plan calcul; la restructuration de l'industrie informatique française; la subvention proposée pour le commissariat à l'énergie atomique (ses rapports avec les entreprises privées); la création de l'institut de recherche fondamentale; les activités industrielles du commissariat dans le cycle des matières nucléaires; l'industrie de l'électronucléaire; (p. 3514) : les structures industrielles des filières de réacteurs avancés; les activités de protection et de sûreté du commissariat; l'impact du fait nucléaire sur la balance des comptes de la nation deviendra considérable dans les années qui suivront 1980 (consommation de pétrole économisée; place que la maîtrise des différentes techniques permettra de conquérir sur le marché international; vente de réacteurs). La réorganisation administrative des services du ministère. **Article additionnel** (p. 3533) : soutient puis retire l'amendement n° 92 de M. René Monory dont il est le co-auteur. — **Etat B** : soutient puis retire l'amendement n° 77 de M. René Monory dont il est co-auteur. — **Etat C** (p. 3534) : soutient puis retire l'amendement n° 78 des mêmes auteurs.

Prestations agricoles [3 décembre 1976], rapporteur spécial en remplacement de M. Max Monichon (p. 3882) : un effort continu marqué par le triplement des crédits en dix ans. L'amélioration de la protection sociale et la diminution du nombre des bénéficiaires. Examen des dépenses du budget annexe. L'importance des prestations vieillesse. Le nombre de titulaires augmente alors que celui des cotisants diminue. Le projet de création d'une prestation congé maternité au profit des agricultrices; (p. 3883) : le financement du budget annexe (financement professionnel direct et indirect et financement extra professionnel). Les agriculteurs assurent à peu près 30 p. 100 de ce financement. La situation des exploitants retraités au regard de l'assurance maladie (retraités actifs bénéficiaires ou non du fonds national de solidarité). La situation injuste faite aux retraités inactifs non bénéficiaires du F. N. S. Exonérer cette catégorie du paiement des cotisations d'assurances maladie accélérerait les départs à la retraite et faciliterait la politique de restructuration de l'agriculture. Le budget social agricole croît plus que l'ensemble des dépenses de l'Etat. L'augmentation des cotisations familiales. La variation de la cotisation individuelle vieillesse. Les cotisations complémentaires. Les décisions de la mutualité sociale agricole (système de péréquation). Rendre les feuilles d'appel de cotisations plus compréhensibles. L'évolution du budget annexe justifie le mécanisme de la compensation démographique entre les divers régimes sociaux. La progression de la contribution des agriculteurs à leur système de protection sociale ne devrait pas être supérieure à l'augmentation du revenu agricole. **Article 67** (p. 3890) : la future prestation « congés maternité » destinée aux agricultrices. **Article additionnel** (p. 3891) : accepte l'amendement n° 122 du Gouvernement.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976]. — **Examen des crédits**. **Article 28** : l'isolement de l'école polytechnique sur le plateau de Palaiseau. Le transfert au titre VI des crédits ouverts pour la participation aux dépenses de l'école polytechnique. La régression de cette participation et ses conséquences sur l'équipement des laboratoires de l'école.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 4177, 4178). **Article 72** : son amendement n° 142 : limitation à l'année 1977 de l'évolution uniforme, pour l'en-

semble des collectivités bénéficiaires, de la répartition du principal perçu au titre du V. R. T. S. ; adopté ; son amendement n° 143 : dépôt d'un rapport du Gouvernement, au Parlement, sur l'évolution du financement des budgets locaux par le V. R. T. S. ; adopté.

Articles de la deuxième partie non jointe à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 42. — Etat E, ligne 61 (p. 4336) : interroge le Gouvernement sur le remplacement par une taxe unique des trois taxes finançant les centres techniques du secteur de la mécanique. **Article 57** (p. 4348) : se déclare favorable à la réévaluation des bilans telle qu'elle est prévue dans le texte adopté par l'Assemblée nationale ; s'oppose à l'amendement n° 176 du Gouvernement ; annonce que le groupe des R. I. votera contre cet amendement. **Article 68** (p. 4370) : son amendement n° 162 : annualité des coefficients d'adaptation des revenus cadastraux servant de base au calcul des cotisations de la mutualité sociale agricole ; adopté. **Article 70 ter** (p. 4373) : soutient l'amendement n° 169 de M. René Monory ; estime que cet article devrait être inclus dans le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier ; (p. 4374) : amendement n° 219 du Gouvernement.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** — Deuxième lecture [13 décembre 1976]. **Article 17 ter** (article L. 315-4 du code de l'urbanisme) (p. 4403) : interroge le Gouvernement sur l'éventuelle incorporation aux P. O. S. des communes des règlements des lotissements déjà réalisés et approuvés. **Article 51** (p. 4419) : s'inquiète de l'apparition dans l'amendement n° 43 de M. Michel Chauty de nouvelles charges imposées aux maires (faire interrompre les travaux en cas d'infraction à l'article 14 de la loi du 1^{er} septembre 1948). **Article 53 bis** (p. 4424) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 du Gouvernement. Estime nécessaire de mettre en garde les acquéreurs de terrains contre des nuisances qui peuvent ne se révéler qu'au moment de la construction ou plus tardivement.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4563 et suiv.) : son amendement n° 36 : limites en hausse et en baisse de la variation de la taxe professionnelle par rapport à la patente ; retiré. La comparaison entre l'ancien et le nouveau système.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** [17 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4640) : intervient à la place de M. Yvon Coudé du Foresto, empêché. Les 14 articles restant en navette. Les dispositions sur lesquelles la commission mixte paritaire a suivi le Sénat, celles sur lesquelles elle a suivi l'Assemblée nationale. L'avis des organisations professionnelles. L'imposition de certaines catégories de sciages. La taxe professionnelle. Certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques sont prorogées. La prophylaxie des animaux contre les maladies contagieuses. Le rappel d'ancienneté de certains fonctionnaires de la catégorie A. L'assiette des cotisations de la sécurité sociale des artistes. Le droit d'examen du permis de chasser. La carrière de certains sous-officiers. Le blocage des autres rémunérations. La taxe sur le carburant dans les départements d'outre-mer ; (p. 4641) : l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à l'usage agricole.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** [17 décembre 1976], rapporteur, en remplacement de M. Jean Francou. — **Discussion générale** (p. 4644) : le texte définitif est celui qui a été déjà voté par le Sénat. L'assujettissement obligatoire des quotidiens à la taxe sur la valeur ajoutée au taux privilégié de 2,1 p. 100. La taxation des autres publications. La taxation des fournitures d'éléments d'information par les agences de presse. Le fait générateur de la T.V.A. La taxation des sociétés de messageries de presse, de la société professionnelle des papiers de presse et des agences de presse. Dorénavant, tous les organes de distribution seront exonérés de la T.V.A. ; demande au Gouvernement de rouvrir le plus rapidement possible le dossier de la presse hebdomadaire de caractère politique.

DESMARETS (JEAN), sénateur du Nord (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

DESTREMAU (BERNARD).

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974].

REponses AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Francis Palmero (n° 1706) : indemnisation d'anciens agriculteurs français du Maroc [6 avril 1976] (p. 401, 402) : retards dans le versement des indemnités du fait des exigences de la comptabilité publique ; sur 113,5 millions de francs versés par le Maroc, 45 déjà attribués ; répartition achevée fin 1976.

M. Francis Palmero (n° 1711) : violation des droits de la personne humaine [6 avril 1976] (p. 402, 403) : Le Gouvernement informé des rapports d'« Amnesty international » (107 pays sur les 150 membres de l'O. N. U.) ; leur caractère privé s'oppose à leur emploi comme base de démarches officielles ; appui de la France à la protection des droits de l'homme, à la lutte contre le racisme, à la garantie des libertés civiques ; Gouvernement attentif aux événements du Liban, s'emploie à y ramener la paix et à retrouver ses ressortissants disparus.

M. Francis Palmero (n° 1721) : résultats d'une mission à Hanoï [18 mai 1976] (p. 1051, 1052) : mission du secrétaire général du quai d'Orsay à Hanoï du 26 novembre au 2 décembre 1975. La rencontre du secrétaire général et du Premier ministre de la République démocratique du Viet-Nam. Le poste de Saigon transformé en consulat général. Le nouveau titulaire installé en janvier. Les ressortissants français qui le désiraient évacués par vols spéciaux via Bangkok. 3 000 sur 10 000 sont restés dans le sud du Viet-Nam. Le problème des biens appartenant aux Français. L'école Calette continue à fonctionner à Saigon. Les relations culturelles et économiques avec le nouveau Viet-Nam. La signature d'un protocole financier avec le Nord en 1975.

M. Francis Palmero (n° 1722) : crise de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [18 mai 1976] (p. 1052, 1053) : le programme des Nations Unies pour le développement n'a pu faire face à ses obligations. Une réunion extraordinaire du conseil de la F. A. O. doit examiner les réformes de structures proposées par le directeur général et le conseil de l'organisation. Des économies de fonctionnement sont prévues. Pas de recommandation officielle de la F. A. O. à propos des mouvements de résistance et des réfugiés. Le dynamisme du nouveau directeur général. La constitution suivant une proposition de la France d'un groupe de travail de 15 Etats qui remettra un rapport en novembre.

M. Henri Caillavet (n° 1733) : position du Gouvernement à l'égard des déclarations du commandant des forces de l'O. T. A. N. en Europe [18 mai 1976] (p. 1053) : la déclaration du général Haig ne pouvait viser la France sortie de l'O. T. A. N. depuis dix ans. Il n'appartient pas à une personnalité militaire de se prononcer sur les affaires politiques intérieures des pays européens.

M. François Dubanchet (n° 1801) : condamnation d'ingénieurs français en Algérie [18 mai 1976] (p. 1053, 1054) : un communiqué publié par le ministère des affaires étrangères a souligné la disproportion des peines avec les faits allégués. Les inculpés n'ont entretenu aucune relation avec des services français.

M. Jean Péridier (n° 1790) : non-participation de la France à la conférence de Genève sur la limitation des armes nucléaires [4 juin 1976] (p. 1579, 1580) : la coprésidence qu'exercent l'U. R. S. S. et les Etats-Unis sur la conférence du comité de désarmement. Le caractère bilatéral des conversations S. A. L. T. sur la limitation des armes stratégiques. La non-prolifération des armes nucléaires. Le contrôle par l'agence internationale de Vienne des exportations de matériaux sensibles. Le désarmement doit inclure la destruction des stocks. Les recommandations de l'U. E. O. La construction d'une centrale nucléaire en Afrique du Sud. La France, bien que non signataire, respectera le traité de non-prolifération des armes nucléaires.

M. Francis Palmero (n° 1779) : action internationale contre le massacre des jeunes phoques [4 juin 1976] (p. 1581) : la convention sur la protection des phoques dans l'Antarctique. Celle du 9 février 1957 concernant le Pacifique Nord.

M. Serge Boucheny (n° 1791) : conditions de travail de certains universitaires à Berlin-Ouest [4 juin 1976] (p. 1581, 1582) : seul le législateur berlinois est habilité à définir le devoir de fidélité qu'il demande à ses fonctionnaires.

M. Francis Palmero (n° 1792) : souveraineté sur les archipels Spratly et Clipperton [4 juin 1976] (p. 1582) : depuis 1959, le Gouvernement français n'a pas accompli d'acte positif de souveraineté sur l'archipel des Spratly. Par contre, l'exercice effectif de la souveraineté de la France sur l'îlot de Clipperton ne peut être mise en doute.

M. Fernand Lefort (n° 1795) : projet de convention franco-allemande sur les criminels de guerre [18 juin 1976] (p. 1873) : l'entrée en vigueur retardée de l'accord signé en 1971 ; une nouvelle convention n'est pas envisagée.

M. Pierre Vallon (n° 1799) le forum européen de la jeunesse [18 juin 1976] (p. 1873, 1874) : le centre européen pour la jeunesse et le Fonds européen de la jeunesse ; les actions menées dans le cadre du Conseil de l'Europe et des communautés européennes.

M. Raymond Guyot (n° 1819) : reconnaissance par la France de l'indépendance du Transkei [18 juin 1976] (p. 1874, 1875) : l'attitude à tenir à l'égard des Bantous fait l'objet d'échanges de vue entre les Neuf, la position des Etats africains.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et la République d'Autriche, signée à Paris le 9 juillet 1975 (n° 250)** [2 avril 1976] (p. 338) : rappelle les difficultés soulevées par le cas des infractions punies de la peine de mort.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie sur la garantie des investissements, signé à Paris le 24 avril 1975 (n° 521)** [2 avril 1976] (p. 339) : souligne l'intérêt du développement des relations commerciales entre les deux pays.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des doubles nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974 (n° 99)** [2 avril 1976] (p. 340) : fait part de son espoir de voir ce texte éliminer tout risque de contentieux entre les deux Etats ; confirme à M. Jacques Habert que les Français double nationaux résidant en Italie peuvent, s'ils le désirent, opter formellement pour le service en France.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux protocoles signés à Berne le 3 juillet 1975 (n° 195)** [2 avril 1976] (p. 341, 342) : vante les mérites du texte en ce qui concerne la réciprocité des avantages consentis et la couverture des risques sociaux des frontaliers ; précise à M. Jacques Habert que la convention ne peut viser que les régimes fédéraux, le reste relevant des cantons, donc des protocoles.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Bonn le 16 juillet 1975 (n° 199)** [2 avril 1976] (p. 343) : il s'agit de lutter contre l'érosion en utilisant une autre technique que celle du pavage du lit du fleuve.

— **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971 (n° 98)** (p. 344) : convient de ce qu'il ne s'agit que de la prorogation de dispositions existantes ; annonce que les protocoles seront désormais reconduits pour deux ans ; explique que la différence entre l'adhésion et la participation de la France aux protocoles n'est pas significative.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion en matière d'impôts sur le revenu, ensemble un protocole, signés à Paris le 24 avril 1975 (n° 51)** [14 avril 1976].

— **Discussion générale (p. 536)** : rôle de l'O. C. D. E. dans le développement de l'Asie du Sud-Est ; volume des échanges français avec la Malaisie doublé depuis 1970.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu**

et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975 (n° 72) [14 avril 1976]. — **Discussion générale (p. 537)** : évolution de la législation fiscale dans les deux Etats depuis 1951 ; convention modèle de l'O. C. D. E. ; exclusion des impôts provinciaux canadiens ; (p. 538) : personnel enseignant français.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ensemble un protocole, signés à Varsovie le 20 juin 1975 (n° 73)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale (p. 538)** : développement des rapports de la France avec les pays de l'Est ; échanges français avec la Pologne ; excédent commercial constant pour la France ; produits de base (soufre, cuivre, charbon).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour sur l'encouragement et la protection des investissements, ensemble trois échanges de lettres, signés à Paris le 8 septembre 1975 (n° 381)** [29 juin 1976]. — **Discussion générale (p. 1988)** : Singapour, base de financement pour toute l'Asie du Sud-Est. Un Etat qui regarde vers l'Europe.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc sur la protection, l'encouragement et la garantie réciproques des investissements, ensemble deux échanges de lettres, signés à Rabat le 15 juillet 1975 (n° 380)** [29 juin 1976]. — **Discussion générale (p. 1990)** : les imprécisions du texte de l'accord (l'application aux investissements passés d'un traitement « juste et équitable » et la notion d'investissements « productifs »).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 14 janvier 1974 entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge (n° 346)** [29 juin 1976]. — **Discussion générale (p. 1991)** : les dérogations aux dispositions de l'article 69 du traité de 1820 ne dispensent pas de l'application des règlements d'urbanisme en vigueur dans chacun des Etats.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1920, signé le 11 mai 1973 entre le Gouvernement français et le Gouvernement luxembourgeois (n° 347)** [29 juin 1976].

DEVEZE (GILBERT), sénateur de l'Aisne (R. I. A. S.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DIDIER (EMILE), sénateur des Hautes-Alpes (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre du Parlement européen.

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République populaire de Pologne, signée à Paris le 20 février 1976 (n° 143) [10 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. Article unique (p. 1644) : son amendement n° 3 : marquer l'importance de la protection de nos intérêts en mer et de la contribution à la sécurité du trafic maritime, en ne citant plus cette mission au dernier rang de celles qui sont attribuées à nos forces armées ; rejeté.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. Article 10 : soutient puis retire l'amendement n° 144 de M. Victor Robini (p. 2286, 2289). Se rallie à l'amendement n° 2 de M. Bernard Lemarié (p. 2289).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25). Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 11 :** la situation des éleveurs de montagne au regard des lois de finances rectificatives de 1975 concernant l'aide fiscale à l'investissement (p. 2904).

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République populaire de Pologne, signée à Paris le 20 février 1976 (n° 80) [17 décembre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 4615) :** la sérénité des négociations ayant précédé la signature de la convention. La France ne s'inspire pas des principes, admis par la Pologne, selon lesquels les fonctions des consuls doivent être assimilées à celles des représentants diplomatiques avec mêmes privilèges et immunités. L'accroissement des relations touristiques entre la France et la Pologne. L'impossibilité de nomination de consul honoraire. Différentes dispositions de la convention. Le règlement des successions et le rôle des consuls en la matière. L'importance de la colonie polonaise en France.

DIJOU (PAUL), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Travailleurs immigrés) [Gouvernement Chirac du 22 juillet 1974 et Gouvernement Barre du 27 août 1976].

REPONSE AUX QUESTIONS

Question de :

M. Paul Jargot, n° 1806 : licenciements dans une entreprise de l'Isère [18 juin 1976] (p. 1865, 1866) : la société Olivetti et les licenciements pour cause économique ; l'inspection du travail ; les droits du salarié licencié.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi complétant la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif (n° 281) [26 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1434, 1435) :** l'action entreprise en faveur des immigrés est une œuvre de patience. Des progrès sensibles ont été accomplis (mobilisation des moyens financiers et administratifs adéquats). Renforcer la répression contre les « marchands de sommeil » en complétant la loi du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif. Favoriser les formes d'hébergement souples. Participation des employeurs au logement des immigrés. Présente les principales mesures prévues par le projet. **Article 2 (art. 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973) (p. 1435, 1436) :** accepte l'amendement n° 1 de M. André Méric. **Article 3 (article 7-4 bis) (p. 1436) :** accepte l'amendement n° 2 de M. André Méric. **(Article 7-4 ter nouveau) amendement n° 3 de M. André Méric ; (p. 1436, 1437) :** son sous-amendement n° 5 à cet amendement : préciser les modalités de calcul des frais de relogement afin de les calquer sur les mécanismes déjà prévus à cet égard dans d'autres textes (loi de finances rectificative du 22 décembre 1967) ; adopté ; (p. 1437) : accepte l'amendement n° 4 de André Méric.

— **Projet de loi tendant à renforcer la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main d'œuvre étrangère (n° 280) [26 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1440) :** l'immigration en France, les actions nécessaires à sa maîtrise : une collaboration étroite avec les autorités des pays de départ, la sanction des employeurs peu scrupuleux et l'accroissement de la surveillance aux frontières. Les travaux des organismes internationaux ; présente l'économie du projet ; (p. 1441) : répond à M. Pierre Tajan au sujet des saisonniers agricoles et de leurs contrats de travail. **Article 1^{er} :** accepte l'amendement n° 1 de M. André Méric ; (p. 1442) : accepte le sous-amendement n° 4 de MM. Pierre Vallon et Michel Labèguerie soutenu par ce dernier. **Article additionnel :** accepte l'amendement n° 2 de M. André Méric. **Article 3 :** accepte l'amendement n° 3 de M. André Méric.

— **Projet de loi complétant la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif (n° 386) [29 juin 1976]. — Deuxième lecture. — Discussion générale (p. 1986) :** le logement des travailleurs immigrés.

DUBANCHET (FRANÇOIS), sénateur de la Loire (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1801, à M. le ministre des affaires étrangères, relative aux jugements (condamnation d'ingénieurs français en Algérie), posée le 11 mai 1976 (p. 973). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 18 mai 1976 (p. 1053, 1054).

Question n° 1842, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports), relative aux vacances (centres de vacances et de loisirs ; conditions financières de l'accueil), posée le 9 juillet 1976 (p. 2341). — Réponse le 19 octobre 1976 (p. 2762, 2763).

Question n° 1931, à M. le ministre de l'éducation, relative aux constructions scolaires (longueur de la procédure administrative pour la construction de C. E. S. agréés), posée le 16 décembre 1976 (p. 4589).

INTERVENTION

Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). — I. — Services généraux (suite) [11 décembre 1976] (p. 4254) : la suppression du secrétariat d'Etat à la condition féminine. L'égalité des chances et la scolarité. L'égalité entre la femme seule et la femme mariée. Les problèmes du veuvage.

DUBOIS (HECTOR), sénateur de l'Oise (R. I. A. S.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DURAFOUR (MICHEL), ministre du travail [Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974] puis ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances [Gouvernement Barre du 27 août 1976].

DEPOT

Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407) [1^{er} juillet 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Jean Cluzel (n° 1703) : retraite des veuves civiles, chefs de famille [27 avril 1976] (p. 689, 698) : les efforts du Gouvernement pour améliorer la situation des veuves civiles, chefs de famille en matière d'assurance vieillesse, d'assurance maladie et de prestations familiales ; l'assouplissement des conditions d'attribution des pensions de réversion, l'amélioration des conditions du calcul de l'avantage vieillesse, l'amélioration de l'accès à l'assurance vieillesse, l'assouplissement de la notion d'inaptitude au travail, l'application de la loi du 30 décembre 1975 sur l'abaissement de l'âge de la retraite des travailleurs manuels ; un problème important demeure : celui de la généralisation de la retraite à soixante ans pour toutes les veuves qui se trouvent être chefs de famille.

M. Michel Kauffmann (n° 1710) : montant de l'allocation d'aide publique après un an de chômage [27 avril 1976] (p. 690, 691) : un avenant du 4 mars 1974 concernant l'article 9 du règlement du régime d'assurance chômage prévoit la possibilité d'accorder à certains chômeurs la prolongation au-delà de 365 jours de leurs droits aux prestations des Assedic ; il s'agit de dérogations accordées à titre individuel en raison de circonstances spéciales (handicap particulier, difficultés conjoncturelles) ; il n'est pas nécessaire de faire bénéficier les travailleurs de plus de cinquante ans de telles dérogations puisque leurs droits stricts sont nettement supérieurs à une année ; toute mesure nouvelle concernant le régime de l'assurance chômage relève des organismes gestionnaires de l'Unedic.

M. Henri Caillavet (n° 1731) : financement des régimes de sécurité sociale [27 avril 1976] (p. 691, 692) : en 1976, le besoin de financement du seul régime général sera de 9 à 12 milliards de francs ; le Gouvernement a pris immédiatement les mesures nécessaires pour répondre à ce besoin (augmentation des cotisations de maladie et de vieillesse répartie à égalité entre les entreprises et les ménages ; réduction de la T. V. A. sur les

prix des médicaments; mesures de trésorerie); les régimes spéciaux ainsi que les régimes des non-salariés recevant, en outre, en 1976, environ 8 milliards de francs de recettes de compensation pour pallier les effets d'une situation démographique défavorable; la reprise économique aura des conséquences financières favorables à la sécurité sociale; le rapport établi par la commission d'étude sur les « charges indues » sera examiné par le Parlement; un débat sur la sécurité sociale sera engagé au sein du Gouvernement et devant le Parlement car la croissance des dépenses reste préoccupante (importance du prélèvement opéré sur la P. I. B. au bénéfice des transferts sociaux); l'expansion du budget social de la nation est due en grande partie aux dépenses de santé, notamment dans certains secteurs comme les analyses ou la biologie; le Gouvernement n'entend pas procéder à la diminution des remboursements des allocations ou des retraites; au contraire il entend poursuivre une politique de progrès social (priorité aux personnes âgées et aux familles, réduction des inégalités sociales face à la maladie; généralisation de la sécurité sociale); il faut financer ces réformes sans compromettre la compétitivité des nos entreprises; la commission des affaires sociales connaîtra la primeur des conclusions tirées par le Gouvernement des études menées par le ministère du travail.

M. Joseph Raybaud (n° 1743) : application de la loi d'orientation en faveur des handicapés [27 avril 1976] (p. 692, 693) : la mise en application des dispositions transitoires prévues par le décret d'application du 16 décembre 1975 a soulevé d'importantes difficultés; il a fallu en effet substituer les caisses d'allocations familiales aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale comme organisme débiteur, alors que la plupart des bénéficiaires de l'ancienne allocation aux handicapés adultes percevaient par ailleurs l'une des allocations prescrites par le décret du 7 janvier 1959, ces personnes toucheront désormais une seule prestation d'un montant plus élevé; le versement de la nouvelle allocation par les caisses d'allocations familiales aura lieu au plus tard le 1^{er} juillet 1976.

M. Jean Colin (n° 1716) : situation de l'emploi dans l'Essonne [27 avril 1976] (p. 693, 694) : rappelle la situation géographique particulière du département de l'Essonne au sein de la région parisienne; le retard marqué par les créations d'établissements par rapport à l'installation de nouveaux habitants dans le département; le dispositif gouvernemental de préservation de l'emploi a été appliqué dans le département; c'est sur la reprise économique qu'il faut aujourd'hui compter pour lutter efficacement contre le chômage; l'augmentation des offres d'emplois dans le département; la tâche des pouvoirs publics est d'accompagner la reprise afin que tous les besoins de main-d'œuvre exprimés par les entreprises soient pourvus dans les plus brefs délais (extension des contrats emploi-formation, prolongation de l'octroi d'une prime à la création d'emploi, renforcement des moyens de l'Agence nationale pour l'emploi, mise en place de comités décentralisés d'aide aux entreprises en difficulté et de promotion de l'emploi); partage l'inquiétude de l'auteur de la question en ce qui concerne la situation de l'imprimerie; note ses remarques sur la politique des villes nouvelles.

M. André Rabineau (n° 1755) : retraite professionnelle des anciens déportés [18 mai 1976] (p. 1060) : l'état actuel des possibilités offertes aux déportés en matière d'âge de la retraite (retraite à soixante ans avec pension calculée au taux applicable à soixante-cinq ans, périodes de déportation assimilées à des périodes d'assurance); ne pas déséquilibrer l'actuel système de répartition; pas de discrimination suivant la profession des anciens déportés.

M. Hubert Martin (n° 1894 et 1902) : situation préoccupante de la sidérurgie française et situation de l'emploi dans le bassin de Longwy [19 novembre 1976] (p. 3340) : les difficultés actuelles de la sidérurgie française sont de nature conjoncturelle et structurelle (concurrence internationale, endettement excessif); les conversions nécessaires, particulièrement dans la région de Longwy; l'action du Gouvernement, par l'intermédiaire de la D. A. T. A. R.

M. Francis Palmero (n° 1858) : indemnisation des rapatriés [19 novembre 1976] (p. 3342, 3343) : les différences entre la situation des rapatriés et celle des agriculteurs victimes de la sécheresse; l'aide apportée à ces deux catégories de Français; l'indemnisation a été organisée afin de satisfaire le plus rapidement possible les rapatriés les plus modestes et les plus âgés; le dialogue avec les organisations représentatives.

Mme Catherine Lagatu (n° 1890) : politique à l'égard des caisses d'épargne ordinaires [19 novembre 1976] (p. 3344) : l'équilibre financier des caisses d'épargne (diversités des situations financières, rémunération des employés); la rémunération de l'épargne; les prêts consentis aux collectivités locales et aux organismes d'H. L. M.; les problèmes fiscaux (l'impossible exonération de la T. V. A.).

M. Jean Francou (n° 1901) : modification des critères de répartition de la taxe professionnelle [19 novembre 1976] (p. 3345 à 3347) : les difficultés inévitables de toute réforme fiscale; les problèmes rencontrés par les contribuables dont la cotisation a fortement augmenté; les trois critiques adressées aux régies d'assiette de la nouvelle taxe professionnelle : 1° elles ne respectent pas l'égalité des chances entre les employeurs; 2° elles pénalisent l'emploi; 3° elles défavorisent les entreprises moyennes; certaines entreprises autrefois privilégiées (transports) subissent des hausses plus fortes que d'autres; le seuil des trois salariés; les charges sociales ne sont pas prises en considération et les salaires seulement à raison du cinquième; les entreprises de main-d'œuvre ne sont donc pas pénalisées; le cas des entreprises moyennes installées dans les villes est différent de celui des entreprises moyennes installées dans les communes où la matière imposable est peu diversifiée; dans ces dernières communes, les entreprises moyennes subissent le contrecoup des allègements consentis aux artisans et aux détaillants; les reproches sont excessifs mais les difficultés existent; une enquête est en cours; l'étalement dans le temps des effets de la réforme; les dégrèvements gracieux consentis aux entreprises moyennes; l'allongement des délais de paiement; le Premier ministre suit la question; les dégrèvements et délais de paiement constituent des avances de l'Etat aux collectivités locales; les majorations subies par les uns ont pour contrepartie les minorations consenties à d'autres (la taxe professionnelle étant un impôt de répartition).

M. Edgar Tailhades (n° 1906) : sanction à l'encontre d'un fonctionnaire du ministère des finances [19 novembre 1976] (p. 3347) : les fautes de l'agent dont il est question : manquement à l'obligation de réserve, au devoir de neutralité, à la discrétion professionnelle; de tels manquements, préjudiciables au bon renom de l'administration fiscale et à la bonne exécution de sa mission, justifiaient l'engagement d'une procédure disciplinaire; celle-ci a été régulièrement menée; l'agent a fait l'objet d'un déplacement d'office; il ne s'agit pas d'une sanction inspirée par des considérations étrangères à l'intérêt du service public.

Questions orales avec débat de :

M. Jean Mézard (n° 144) : amélioration de la situation des retraités (cf. 1975) [27 avril 1976] (p. 696) : nombre des personnes âgées de plus de soixante ans; vieillissement de la population française; politique globale de la vieillesse; déficit du régime général; (p. 697) : augmentation des pensions et rentes (deux revalorisations chaque année); retraites complémentaires; effort particulier de rattrapage au profit des titulaires de retraite des régimes d'assurance vieillesse des artisans et commerçants; disparité de traitement entre les retraités ayant déjà obtenu leur pension de vieillesse avant la mise en vigueur de la loi du 31 décembre 1971 et ceux dont les droits n'ont été liquidés qu'après la réforme; insiste sur l'institution d'un capital décès pour les retraités; paiement mensuel des pensions de vieillesse (expérience dans la communauté urbaine de Bordeaux depuis l'année 1975); modes scripturaux de paiement.

Répond à M. Marcel Gargar à propos de la situation, dans ce domaine, dans les départements d'outre-mer; pouvoir d'achat des prestations vieillesse; (p. 698) : dettes patronales.

Répond à M. Louis Jung au sujet des pensions de réversion (pourcentage des pensions versées, substitution de la notion de droit propre à celle de droit dérivé).

M. Hector Viron (n° 179) : exercice du droit syndical dans une entreprise d'automobiles [18 mai 1976] (p. 1055 à 1057) : plusieurs enquêtes ont été effectuées par l'inspection du travail; pas de remise en cause des attributions légales des représentants du personnel (aucune infraction n'a pu être relevée); les services du ministère du travail demeurent vigilants.

M. Fernand Chatelain (n° 204) : mesures du Gouvernement tendant à maintenir l'emploi dans la société Rhône-Poulenc [18 mai 1976] (p. 1057 à 1059) : Rhône-Poulenc contraint à un réexamen de sa stratégie industrielle; le Gouvernement met en œuvre une politique correctrice pour atténuer les conséquences sociales des mutations inéluctables (garantie de revenus et reconversion); la compagnie elle-même a pris des mesures pour limiter les conséquences des réaménagements envisagés (pré-retraite, reclassement, développement d'activités nouvelles).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306) [9 juin 1976]. — Discussion générale (p. 1656) :** le travail des commissions et des rapporteurs; le coût économique des accidents du travail; l'influence de la concertation; la répression conserve son utilité; (p. 1657) :

les conditions de travail et plus particulièrement celles des travailleurs manuels; la politique du Gouvernement et l'action des partenaires sociaux dans ce domaine particulier qui n'est pas celui du présent projet. Modes de travail par équipes successives; pas de modification en ce qui concerne la médecine du travail; la formation des médecins du travail; le rôle et les missions des comités d'hygiène et de sécurité; les inspecteurs du travail; C. H. S. dans les petites entreprises et dans le bâtiment; la formation des salariés, même dès l'enseignement primaire; (p. 1658): les comités techniques régionaux et nationaux; la création d'organismes professionnels d'hygiène et de sécurité; les pouvoirs de l'inspecteur du travail (les effectifs, le VII^e Plan); la responsabilité pénale des chefs d'entreprise (législation et jurisprudence actuelles, la notion de responsabilité de l'entreprise); le pouvoir du juge dans les circonstances souvent complexes d'un accident du travail.

Réponse à MM. André Méric et Hector Viron (p. 1666) : les cadences de travail, le travail au rendement, la durée du travail causent des accidents; les médecins du travail; les inspecteurs du travail; « Monsieur Sécurité ».

Réponse à M. Michel Moreigne : les salariés et exploitants agricoles.

Réponse à M. Hector Viron : la fatalité et le progrès; les C. H. S.; l'O. P. P. B. T. P.; l'inspection du travail.

Réponse à M. Gérard Ehlers (p. 1667) : Usinor-Dunkerque; les relations entre l'inspection du travail et les tribunaux.

Réponse à M. Jacques Henriot : le médecin du travail; le repos compensateur en fonction de l'âge.

Article 1^{er} (art. L. 231-3-1 [nouveau] du code du travail) (p. 1668) : accepte l'amendement n° 75 de M. Louis Boyer. Retrait de l'amendement n° 38 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux au profit de l'amendement n° 48 de M. Michel Labèguerie accepté par le Gouvernement. Accepte l'amendement n° 49 de M. Michel Labèguerie. Retrait des amendements n° 76 et 15, respectivement de MM. Louis Boyer et Jean Sauvage. Accepte l'amendement n° 50 de M. Michel Labèguerie; (p. 1669) : retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Bac qui se rallie à l'amendement n° 51 de M. Michel Labèguerie accepté par le Gouvernement. **Article additionnel (après l'article 2 A)** : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 2 B** (art. L. 231-2-3) (p. 1669, 1670) : accepte l'amendement n° 78 de M. Louis Boyer. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 74 de M. Jacques Henriot sous réserve de la suppression des mots : « en accord avec les comités d'hygiène et de sécurité », afin de respecter la liberté de conscience du médecin (sous-amendement n° 91). M. Jacques Henriot accepte de modifier l'amendement dans ce sens; (p. 1671) : répond à M. Hector Viron sur la notion du secret médical; lui précise que l'inspection du travail a refusé de licencier un médecin du travail qui avait proposé de changer certains ouvriers de poste. **Article 2** (art. L. 231-7) (p. 1672) : accepte l'amendement n° 79 de M. Louis Boyer sous réserve d'une modification tendant à éviter d'avoir à établir une liste d'opérations nocives pour les travailleurs; (p. 1673) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues; (p. 1673, 1674) : accepte les amendements n° 16, 19 et 39 respectivement de MM. Pierre Sallenave et Jean Mézard, Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux. **Article 3** (art. L. 233-5) (p. 1674, 1675) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de MM. Jean Mézard et Pierre Sallenave; (p. 1675) : accepte les amendements n° 52 et 53 de M. Michel Labèguerie. **Article 5** (art. L. 263-2) (p. 1666, 1667) : s'oppose aux amendements n° 5 et 6 de M. Hector Viron; s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Edgar Tailhades. **Article 6** (art. L. 235-3) (p. 1678) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues; (art. L. 235-5) : accepte l'amendement n° 54 de M. Michel Labèguerie; (p. 1679) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues; estime que le collège inter-entreprises d'hygiène et de sécurité défini par l'article L. 235-6 a un pouvoir de coordination mais pas de pouvoir de décision. **Article 8** (art. L. 231-2) : s'oppose aux amendements n° 20 et 80 respectivement de M. André Méric et plusieurs de ses collègues et de M. Louis Boyer; (p. 1680) : cite en exemple l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics; (p. 1681) : retrait de l'amendement n° 9 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 9** (art. L. 231-4) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues; (p. 1681, 1682) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 85 de M. Jean Francou et le sous-amendement n° 90 de M. Michel Labèguerie. Rappelle cependant que les inspecteurs du travail ne constatent pas des infractions mais des faits; (p. 1682) : accepte l'amendement n° 68 de M. Edgar Tailhades. **Article 10**

(art. L. 231-5) : s'oppose aux amendements identiques n° 11 et 69 respectivement de M. Hector Viron et de M. Edgar Tailhades; (p. 1683) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Jean Francou. S'oppose à l'amendement n° 81 de M. Louis Boyer. **Article 11** (art. L. 231-5-1) (p. 1684) : retrait des amendements n° 17 de MM. Pierre Sallenave et Jean Mézard et n° 40 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux, au profit de l'amendement n° 70 de M. Edgar Tailhades pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat. **Article additionnel** (art. L. 263-2-1 nouveau) (p. 1685, 1686) : son amendement n° 88 : rétablissement de l'article 13, infractions commises par un préposé, répartition de la responsabilité entre la personne physique et l'entreprise; adopté. Estime relativement fréquent les cas où la responsabilité d'un accident est diluée entre la personne physique et le préposé; (p. 1686, 1687) : s'oppose aux amendements n° 12 et 21 respectivement de M. Hector Viron et de M. André Méric. S'oppose à l'amendement n° 22 de M. André Méric; s'oppose à l'amendement n° 23 du même auteur. **Article 14** (art. L. 263-3-1) (p. 1688, 1689) : s'oppose aux amendements n° 24 de M. André Méric et n° 71 de M. Edgar Tailhades; (p. 1689, 1690) : obtient de M. André Bohl le retrait de l'amendement n° 87 de M. Jean Francou; (p. 1690, 1691) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. André Méric. Fait observer que ce n'est que dans l'hypothèse où il n'y a pas de personne physique responsable que le juge a la possibilité de faire obligation à l'entreprise de prendre toutes les mesures pour rétablir les conditions normales d'hygiène et de sécurité du travail. S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron. Estime que, compte tenu des investissements importants rendus nécessaires par la réalisation du plan de sécurité, il convient de prévoir des délais suffisants étalés au besoin sur plusieurs années. Accepte l'amendement n° 56 de M. Michel Labèguerie; (p. 1691, 1692) : accepte les amendements n° 2 de M. Jean Bac et n° 57 de M. Michel Labèguerie; (p. 1692) : accepte les amendements n° 26 de M. André Méric et n° 41 de MM. Jean-Marie Bouloux et Bernard Lemarié. **Article 16** (art. L. 263-6) (p. 1693) : retrait de l'amendement n° 14 de M. Hector Viron et de l'amendement n° 42 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux. S'oppose à l'amendement n° 27 de M. André Méric. Rappelle que la responsabilité d'une infraction peut incomber à un préposé, si ce dernier a reçu une délégation de pouvoir de l'employeur. **Article 20** (art. L. 424 du code de la sécurité sociale) (p. 1695) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Etienne Dailly. Explique que l'employeur à qui est imposée une cotisation supplémentaire par une caisse régionale d'assurance maladie n'est pas dépourvu de moyens de défense. **Article 21** (art. L. 431) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues. **Article 23** (art. L. 468) (p. 1696) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 43 et n° 58, respectivement de M. Paul Pillet et de M. Michel Labèguerie. Signale que ces textes sont en retrait par rapport au projet du Gouvernement; (p. 1697) : accepte deux amendements identiques, le n° 44 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux et le n° 59 de M. Michel Labèguerie. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 29 de M. André Méric et n° 45 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux; (p. 1698) : accepte l'amendement n° 60 de M. Michel Labèguerie, auquel s'est rallié M. Bernard Lemarié, auteur, avec M. Jean-Marie Bouloux, de l'amendement n° 46 identique. S'oppose aux amendements n° 61 et n° 62 de M. Michel Labèguerie et à l'amendement identique n° 47 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux; (p. 1698, 1699) : son amendement n° 89 : en cas de difficulté, la caisse peut être chargée de recouvrer auprès de l'employeur les sommes correspondant à la réparation; devenu sans objet. Estime non souhaitable que les caisses soient chargées, dans tous les cas, de faire face à une réparation qui ne relève pas des cotisations d'accidents du travail. **Article 24** (art. L. 471) (p. 1699) : accepte l'amendement n° 64 de M. Michel Labèguerie. **Article 25** (art. L. 500) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de M. Michel Labèguerie. **Article 26** (art. L. 231-1 du code du travail) (p. 1700) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues. Annonce qu'un décret en cours de préparation donnera compétence nouvelle et obligatoire aux comités techniques paritaires en ce qui concerne l'application aux fonctionnaires et agents publics des règles d'hygiène et de sécurité; (art. L. 231-1-2) (p. 1701) : demande à M. André Méric de retirer son amendement n° 31 afin que les membres de la famille de l'exploitant agricole puissent, comme les salariés, bénéficier des dispositions du texte; (art. L. 231-1-3) : retrait de l'amendement n° 32 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues. **Article 27** (art. L. 234-6) : retrait de l'amendement n° 33 de M. André Méric. **Article 29** (art. L. 611-12-1) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de M. André Méric. **Articles additionnels** (art. L. 231-10) [nouveau] (p. 1702) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. André Méric; (p. 1703) :

s'oppose à l'amendement n° 36 de M. André Méric. S'oppose à l'amendement n° 37 de M. André Méric. **Article 33 (art. L. 231-3)** : accepte l'amendement n° 66 de M. Michel Labèguerie. — **Sur l'ensemble** (p. 1705, 1706) : la responsabilité pénale d'une personne morale, nouvelle voie entre la recherche systématique de la responsabilité de la personne physique et la relaxe pure et simple. Augmenter le nombre des inspecteurs du travail et accroître leurs pouvoirs. Accroître l'indépendance de la médecine du travail.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976] (p. 2073 à 2077) : les aléas conjoncturels et le passif de la crise. La stratégie réaliste du VII^e Plan. Les avantages d'une forte croissance. Les conditions d'une politique familiale assurant la vitalité de la population française. Les conditions d'une politique de plein emploi assurant le droit au travail des Français. Les mesures tendant à faciliter l'adaptation des offres aux demandes d'emploi.

Réponse à MM. Charles Ferrant et André Bohl : l'amélioration de la formation professionnelle.

Réponse à MM. Marcel Lucotte et André Bohl : la transformation des conditions de travail.

Réponse à MM. Charles Ferrant, Maurice Schumann, Georges Marie-Anne, Marcel Gargar, Jean-François Pintat et Raymond Brun : emploi et aménagement du territoire.

Les problèmes de la sécurité sociale. La politique de la vieillesse. L'équilibre de la sécurité sociale doit être assuré avec ses propres ressources. La maîtrise des dépenses de santé. Le consensus social et économique. Demande au Sénat de se prononcer sur le projet de loi par un vote unique, en application de l'article 44 de la Constitution.

Article unique : accepte d'envisager le dépôt d'une lettre rectificative complémentaire pour tenir compte des amendements déposés en cours de séance ; (p. 2079) : amendement n° 28 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues, pris en compte par la lettre rectificative du Gouvernement. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Lucotte. Estime que ce n'est pas au Plan de garantir le revenu des agriculteurs ; (p. 2080) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Marcel Lucotte ; s'oppose à l'amendement n° 3 du même auteur ; (p. 2081) : accepte de reconsidérer sa position défavorable à l'amendement n° 24 de M. André Bohl. Demande et obtient le retrait de l'amendement n° 4 de M. Marcel Lucotte ; (p. 2082) : accepte de prendre en considération les propositions de l'amendement n° 5 du même auteur. Accepte l'amendement n° 6 du même auteur ; (p. 2082 à 2084) : amendements n° 7 de M. Marcel Lucotte, n° 27 de M. Joseph Raybaud et n° 31 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues. S'agissant des finances locales, confirme que des ressources globales seront progressivement substituées aux subventions spécifiques correspondantes et qu'il n'y aura pas de transfert de charges sans que des ressources adaptées soient mises à la disposition des communes. En tout état de cause, il convient d'attendre les résultats des travaux de la commission Guichard ; (p. 2084) : retrait de l'amendement n° 8 de M. Marcel Lucotte. Amendements n° 32 et 33 de M. Auguste Amic. S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Marcel Lucotte. Estime qu'il n'est pas de la compétence des établissements publics régionaux d'orienter l'épargne vers les S. D. R. (sociétés de développement régional). Retrait de l'amendement n° 10 de M. Marcel Lucotte ; (p. 2085) : obtient le retrait de l'amendement n° 25 de M. André Bohl. Estime que le Parlement n'a pas à intervenir au niveau de la concertation entre les partenaires sociaux, car il perdrait sa position d'arbitre en tant que législateur. S'oppose à l'amendement n° 26 de M. André Bohl ; (p. 2086) : amendement n° 73 de M. Henri Tournier et plusieurs de ses collègues. Se déclare satisfait en partie aux propositions de l'amendement n° 11 de M. Marcel Lucotte. S'oppose à l'amendement n° 12 du même auteur ; (p. 2087) : amendement n° 34 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues. S'engage à faire part au ministre responsable des préoccupations qu'exprime l'amendement n° 13 de M. Marcel Lucotte. Amendement n° 35 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues. Amendement n° 36 du même auteur. Amendement n° 74 de M. Raymond Courrière et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Marcel Lucotte. Déclare cependant que le Gouvernement est résolu à poursuivre son effort de remboursement ; (p. 2088) : amendement n° 37 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues. Amendement n° 38 du même auteur. Amendements n° 39 et 40 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues. Amendement n° 66 de M. René Debesson et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 41 et 42 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, n° 78 de M. Jacques Henriet ; (p. 2089) : obtient le retrait de l'amendement n° 29 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 43 et 44

de M. Charles Alliès. Amendement n° 45 du même auteur. Amendement n° 71 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues ; (p. 2090) : amendements n° 46 et 47 de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues, n° 72 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, n° 79 de M. Jacques Henriet. Amendements n° 48 et 49 de M. Léon Eeckhoutte et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 50, 51, 52, 53 et 54 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 67, 68, 55, 69, 70, 56 et 57 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues ; (p. 2091) : obtient le retrait de l'amendement n° 15 de M. Marcel Lucotte. S'oppose à l'amendement n° 16 du même auteur (p. 2092) ; retrait de l'amendement n° 17 du même auteur qui approuve le texte de la lettre rectificative du Gouvernement. (livre II, chapitre IV, programme n° 18, paragraphe 2). Obtient le retrait de l'amendement n° 18 du même auteur. Amendements n° 80 et 81 de M. Jacques Henriet. Amendement n° 58 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; obtient le retrait de l'amendement n° 19 de M. Marcel Lucotte ; lui rappelle que le chiffre de 125 000 logements à construire dans les villes nouvelles est déjà en réduction sur objectifs initiaux ; (p. 2093) : amendement n° 60 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; estime prématuré l'amendement n° 20 de M. Marcel Lucotte, avant les conclusions de la commission Guichard ; amendement n° 59 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Marcel Lucotte pour des raisons identiques à celles qui lui avaient fait refuser l'amendement n° 20 ; (p. 2094) : amendement n° 61, 62, 63 et 64 de M. Michel Moreigne ; (p. 2095) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Marcel Lucotte ; accepte l'amendement n° 23 du même auteur ; amendements n° 75 et 76 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues ; (p. 2096) : amendement n° 77 de M. Georges Lamoussé et plusieurs de ses collègues.

— **Seconde lettre rectificative modifiant le rapport annexé du projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 408)** (p. 2096, 2097) : estime que le Gouvernement, dans sa seconde lettre rectificative, a retenu la plupart des suggestions présentées par les sénateurs ; sur un seul point il n'a pas pu être donné satisfaction à certains d'entre eux : il s'agit des subventions de fonctionnement accordées aux collectivités locales ; sur ce problème, il faudra attendre les conclusions de la commission Guichard.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3386 à 3389) : les deux caractères principaux de ce budget : 1° c'est un instrument de lutte contre l'inflation ; 2° c'est un instrument de changement ; l'évolution de notre situation économique : progression de la production industrielle ; stabilisation de la situation de l'emploi ; accentuation du déficit de notre commerce extérieur ; accélération de l'inflation ; la modification des anticipations inflationnistes ; la consommation ne dépend pas seulement des rémunérations ; les prestations sociales continueront à augmenter la limitation de la progression des dépenses de l'Etat ; exécuter le budget en équilibre ; équilibrer le budget au moyen d'un effort fiscal basé sur l'équité ; les allègements fiscaux (impôts sur le revenu et T. V. A.) ; relever les tranches du barème de l'impôt sur le revenu d'un pourcentage égal à celui de la hausse des prix pour inciter au maintien du pouvoir d'achat. Le nouveau barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Les mesures de normalisation fiscale (taxe exceptionnelle sur certains éléments du train de vie, plafonnement des frais généraux, lutte contre les facturations de complaisance, publicité du montant de l'impôt sur le revenu...).

Les mesures de justice fiscale (rapport entre fiscalité directe et indirecte). Le renforcement du contrôle parlementaire (remise en cause des crédits de rémunération du personnel, allègement du budget des charges communes, simplification des taxes parafiscales). Les mesures structurelles de lutte contre l'inflation seront examinées avec des représentants du Parlement. Les cinq domaines prioritaires : 1° les programmes prioritaires du plan ; 2° la sécurité ; 3° les collectivités locales (dotation du F. E. C. L., la nationalisation des C. E. S., l'augmentation du V. R. T. S.) ; 4° le renforcement de notre économie sur les infrastructures (effort massif au projet du téléphone). Le développement de la recherche. Les incitations à l'investissement (épargne, fonds propre des entreprises) ; 5° l'effort social : minimum vieillesse, santé, formation professionnelle ; (p. 3401) : l'analyse trop pessimiste des incertitudes actuelles. Les prévisions de l'O. C. D. E.

Réponse à M. Maurice Schumann : la suppression du décalage d'un mois entre le paiement de la T. V. A. et sa déduction.

Réponse à M. René Monory : la revision des bilans. La reprise des investissements. La charge de l'Etat. Les programmes d'action prioritaire.

Réponse à M. Yvon Coudé du Foresto (p. 3402) : le réexamen de certaines interventions. Les contrats obtenus à l'étranger.

Les accroissements de charges résultant de la mise en œuvre de la taxe professionnelle. L'objectif de la loi du 29 juillet 1975. Les transferts moyens. Les cas particuliers imprévus s'expliquent par la taille des entreprises en cause et par la localisation communale de la taxe. La réalisation d'un sondage portant sur 40 000 entreprises. Les remises gracieuses et les délais de paiement consentis. La mise en place d'un comité économique départemental chargé d'examiner les cas d'espèce.

Réponse à M. Abel Sempé (p. 3403) : le Parlement associé à une modification éventuelle de la loi.

Réponse à M. Joseph Voyant : les distorsions entre l'ancien régime de la patente et le nouveau régime de la taxe professionnelle.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : les propos inadmissibles tenus par le secrétaire général du C. I. D.-U. N. A. T. I. Les délais de versement des subventions aux collectivités locales; (p. 3404) : mieux adapter les prestations familiales aux besoins des familles (l'allocation de parent isolé; le futur « complément familial »).

Réponse à M. Raymond Guyot : la défense n'est pas la seule priorité du budget.

Réponse à M. Henri Tournan : la situation de l'emploi en France n'est pas plus mauvaise que celle d'autres pays européens. Le Gouvernement n'abandonne pas la politique contractuelle. Compte tenu des prestations sociales, le pouvoir d'achat des Français augmentera de 4 p. 100 en 1977.

Réponse à M. Max Monichon : si les autorisations de programme des budgets civils sont stabilisées, les crédits de paiement progressent en raison de l'accélération des réalisations. Les accords de la Jamaïque. Les achats publics à l'étranger. L'indexation de l'épargne, le problème de la T. V. A.; (p. 3405) : croissance et inflation. Juger pour l'instant les conséquences et pas encore les résultats de l'action gouvernementale. L'absence de remède miracle.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. — Art. 1^{er}

(p. 3424) : l'action du Gouvernement en ce qui concerne les suites à donner au rapport de la Cour des comptes; le rapport de la commission des suites. Accepte l'amendement n° 25 de M. René Monory. **Articles additionnels** (p. 3425, 3426) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Auguste Amic ainsi qu'à l'amendement n° 53 de M. Roger Gaudon; (p. 3426) : oppose les articles 34 et 41 de la Constitution à l'amendement n° 52 de M. Roger Gaudon; (p. 3427) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Auguste Amic; (p. 3428) : oppose l'article 18 de la loi organique à l'amendement n° 51 de M. Fernand Lefort. **Art. 2** : répond à M. Francis Palmero au sujet de la déduction fiscale pour frais professionnels dont ne bénéficient pas les retraités; (p. 3429) : son amendement n° 73 tendant à permettre l'imposition immédiate de certains revenus de 1977; barème applicable; rejeté; (p. 3430) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Fernand Chatelain et à l'amendement n° 2 de M. Auguste Amic. S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Fernand Lefort et à l'amendement n° 34 de M. Henri Tournan; (p. 3431) : souligne que les associations familiales n'ont pas été consultées sur ces textes. S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Fernand Lefort; (p. 3432) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. René Monory (pas de publicité de l'impôt dans les perceptions); (p. 3433, 3435) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Auguste Amic. **Articles additionnels** : oppose les articles 34 et 41 de la Constitution à l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet; (p. 3438) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 18 de M. Henri Caillavet; (p. 3439) : annonce que les pouvoirs publics veulent réduire progressivement le champ d'application du système du forfait; (p. 3440) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Catherine Lagatu. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 58 de M. Roger Gaudon. **Article 3** : (p. 3443, 3444) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. Maurice Schumann; s'oppose aux amendements n° 4 de M. Georges Lombard soutenu par M. Francis Palmero, n° 36 de M. Geoffroy de Montalembert, n° 39 de M. Max Monichon soutenu par M. Guy Petit; demande le retrait des amendements n° 5 de M. Guy Petit et n° 44 de M. René Monory; (p. 3445) : regrette que M. Geoffroy de Montalembert n'approuve pas l'application de l'article 44 de la constitution pour le vote de cet article relatif à l'imputation des déficits fonciers exclusivement sur les revenus fonciers; (p. 3446) : modifie la rédaction de son amendement n° 82 pour tenir compte des suggestions de M. Geoffroy de

Montalembert; imputation des déficits fonciers provenant d'immeubles donnés à bail conformément au statut du fermage pendant neuf années; adopté; son amendement n° 83; maintien des dispositions actuelles du bénéfice des nus-proprétaires effectuant de grosses réparations aux propriétaires de monuments historiques; adopté. **Article 4** : (p. 3450) : s'oppose aux amendements n° 28 de M. René Monory, n° 6 de M. Jean Cluzel, n° 47 de M. Jean Francou, n° 7 de M. Jean Cluzel; objecte à M. Jean Francou qu'une distorsion devant l'impôt serait créée au sein des contribuables et qu'une dépense supplémentaire serait entraînée par l'adoption de son amendement. **Articles additionnels** (p. 3451) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 59 de M. Fernand Chatelain soutenu par M. Roger Gaudon. (p. 3452) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Fernand Lefort. **Article 5 bis** (p. 3452) : son amendement n° 74 : modalités d'assiette et de recouvrement de la taxe exceptionnelle sur les éléments du train de vie; adopté.

Réponse à M. Philippe de Bourgoing : au sujet de la notion de résidence secondaire.

Réponse à M. Michel Moreigne (p. 3453) : en ce qui concerne les chevaux de selle. **Article additionnel** (p. 3454) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Roger Gaudon soutenu par M. Michel Moreigne. **Articles additionnels après l'article 6** (p. 3455) : accepte l'amendement n° 50 de M. Jean Cluzel; s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Fernand Lefort. **Article additionnel après l'article 7** (p. 3456) : demande le retrait de l'amendement n° 23 de M. Maurice Schumann dont les incidences économiques seraient difficiles à appréhender; la suppression du décalage d'un mois constant entre le versement et la récupération de la T. V. A. serait une facilité de trésorerie répartie d'une manière inégalitaire; le Gouvernement examine d'autres possibilités comme l'extension de la revision des bilans aux actifs amortissables; (p. 3457) : invoque l'article 40 de la Constitution contre cet amendement n° 23. **Article 8** (p. 3458) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Roger Gaudon soutenu par M. Fernand Lefort. S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel. S'oppose aux amendements n° 29 et 30 de M. René Monory; (p. 3458 et suivantes) : l'impact de la diminution du taux de la T. V. A. sur l'évolution des prix. Le prélèvement conjoncturel est un des mécanismes essentiels retenus par le Gouvernement pour la lutte contre l'inflation. Discussion sur les seuils d'entrée et de sortie du prélèvement conjoncturel; (p. 3461) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Cluzel. **Article 9** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 de M. Jean Francou. **Article 10** (p. 3462) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Roger Gaudon. **Article additionnel** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Henri Tournan. **Article 11** (p. 3465) : accepte quatre amendements identiques tendant à rétablir le texte initial du Gouvernement sur la taxation des alcools (n° 11 de M. Emile Durieux, n° 12 de M. Francis Palmero, n° 38 de M. Jean Bac, n° 40 de M. Max Monichon); (p. 3467) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Henri Caillavet. L'écart de taxation existant entre les apéritifs à base de vin et les vins doux naturels se justifie par la différence des conditions de fabrication de ces deux produits.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. — Article 12 (p. 3480) : demande l'application de l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 20 de M. Henri Caillavet relatif aux droits de succession. **Articles additionnels** (p. 3481) : s'oppose aux amendements n° 13 de M. Robert Parenty et Jean Colin soutenu par M. Pierre Schiélé et n° 21 de M. Henri Caillavet; annonce les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les modifications à apporter à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle; (p. 3483) : répond à M. Robert Schwint en ce qui concerne la composition du groupe de travail relatif à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle. Demande l'application des dispositions des articles 34 et 41 de la Constitution à l'encontre de l'amendement n° 65 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel** (p. 3484 à 3486) : son amendement n° 75 : création d'une taxe sanitaire et d'organisation des marchés de la viande substituée à la taxe sanitaire et à la taxe de visite et de poinçonnage; adopté. **Article 15** : oppose l'article 18 de la loi organique aux amendements n° 66 de M. Fernand Lefort et n° 14 de M. Auguste Amic.

Réponse à M. Ladislas du Luart (p. 3489) : le Gouvernement n'est pas responsable des augmentations du prix des produits pétroliers; (p. 3490) : l'excédent disponible du budget comme marge de manœuvre pour les assemblées parlementaires.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres (p. 3490) : la majorité éventuelle des tranches locales du F. S. I. R. pourra être évoquée lors de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances. **Article additionnel** (p. 3491) : oppose l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances à l'amendement

n° 45 de M. Francis Palmero repris par M. Jacques Carat. **Article 18** : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Jacques Eberhard soutenu par M. Roger Gaudon. **Article 19 bis** (p. 3494) : réponse à M. Henri Caillaud ; aucun changement ne sera apporté au régime des rentes servies par les caisses autonomes mutualistes. Ces caisses continueront à être remboursées intégralement des majorations qu'elles versent à leurs adhérents ; (p. 3495) ; obtient le retrait de l'amendement n° 48 de M. Francis Palmero en soulignant l'importance de l'effort budgétaire consenti en faveur des rentiers viagers. S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Max Monichon. Estime qu'il faut laisser aux titulaires de rentes viagères différées la responsabilité de se protéger contre l'érosion monétaire pendant la période de constitution de la rente ; (p. 3496) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 68 de M. Roger Gaudon.

Réponse à M. Auguste Amic : c'est au pouvoir réglementaire de fixer la part des dépenses résultant des majorations de rentes mise à la charge des caisses mutualistes.

Article additionnel (article 158-6 du C. G. I.) ; (p. 3494, 3495) : obtient le retrait de l'amendement n° 49 de M. Francis Palmero ; (p. 3497) : son amendement n° 49 rectifié : élever de 20 000 francs à 22 000 francs, et non pas jusqu'à 25 000 francs comme le proposait M. Francis Palmero, le plafond fiscal en dessous duquel les arrérages font l'objet d'un abattement spécial ; adopté. **Articles additionnels** : obtient le retrait de l'amendement n° 69 de M. Fernand Lefort. S'engage à faire communiquer aux collectivités locales, si possible avant la fin de l'année, le montant total du V.R.T.S. disponible pour 1977 ; (p. 3498) ; oppose l'article 18 de la loi organique à l'amendement n° 71 de M. Fernand Lefort. (*Article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité*) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 70 de M. Fernand Lefort. **Article 22** (p. 3508, 3509) : son amendement n° 91 : Etat A (évaluations de recettes pour 1977) ; récapitulation des conséquences des votes précédents du Sénat ; adopté.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976] (p. 4270) : le budget des charges communes connaît en 1977 une transformation essentielle (nouvelle présentation, regroupement des crédits dans chaque budget ministériel). La dette publique et extérieure. La stabilisation globale de l'endettement. Le volume d'ensemble de la dette publique demeure modéré. Son coût moyen également. Le financement par le Trésor des déficits budgétaires de 1975 et 1976. L'évolution de la dette extérieure (p. 4271) : nos créances à moyen et long termes sur le reste du monde ont augmenté. Notre situation nette reste satisfaisante. Le recours à l'endettement, sanction du déséquilibre de nos paiements extérieurs (conséquences du quadruplement du prix du pétrole). Le redressement durable de notre balance des paiements est une nécessité impérieuse. Les conditions budgétaires du soutien aux exportations. Le rôle de la Coface. L'aide aux exportations ne doit pas introduire des distorsions de concurrence. La garantie du risque économique. Le durcissement des conditions de garantie (hausse des taux d'inflation). La situation des rapatriés. La majoration substantielle des versements effectués. L'apurement des dossiers des personnes les plus âgées. L'amélioration des conditions d'application de la loi sur l'indemnisation. Le problème des prêts consentis aux rapatriés. (p. 4272) : l'institution de commissions régionales paritaires chargées d'aménager les conditions des prêts.

Réponse à MM. Charles de Cuttoli, Eugène Bonnet, Félix Ciccolini, Charles Alliès et Jacques Henriët ; (p. 4277) : la situation des rapatriés ; (p. 4278) : l'application éventuelle des dispositions de la loi du 15 juillet 1970 à ceux qui ont été spoliés après le 1^{er} juin 1970. La concertation ne se limite pas aux associations de rapatriés.

Réponse à M. Jacques Henriët : les rapatriés des Comores. Le contenu de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer. Le reclassement économique des rapatriés. L'aide aux rapatriés agriculteurs.

Réponse à MM. Henri Tournan, Fernand Lefort, Pierre Giraud : le Gouvernement reste attaché à la politique contractuelle.

Réponse à M. Fernand Lefort : l'intégration de l'indemnité de résidence. Les décisions prises en 1975 et 1976 en matière de retraites.

Réponse à M. Henri Tournan : la situation des cadres moyens de la fonction publique ; (p. 4279) : le reclassement de la catégorie A.

Réponse à M. Pierre Giraud : l'extension aux retraités de l'exonération fiscale de 10 p. 100. La mensualisation des retraites.

Réponse à M. Jacques Habert : les aides à l'étranger (pays hors zone franc). Le rattachement de certains crédits internationaux au budget du ministère des affaires étrangères.

Réponse à M. Charles de Cuttoli : la remise en question de la loi du 15 juillet 1970.

Examen des crédits. — Etat-C.

Réponse à M. Robert Parenty ; (p. 4279) : juge non acceptable la proposition de M. Francis Palmero relative à l'amélioration des revalorisations prévues en faveur des rentiers viagers. Obtient le retrait de l'amendement n° 31 de M. Jean Colin. Annonce le réexamen du taux et de l'assiette de la taxe parafiscale qui alimente le fonds géré par l'aéroport de Paris afin de favoriser la lutte contre le bruit. Retrait de l'amendement n° 134 de MM. René Monory et Henri Tournan.

Article additionnel (p. 4281) : obtient le retrait de l'amendement n° 113 de M. Raymond de Wazières.

II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4284) : la rigueur du budget des services financiers. La conduite d'actions prioritaires. Les P.A.P. n° 9 et 10 (promotion de l'exportation, amélioration de la connaissance de l'emploi). Le P.A.P. n° 18 (consommation). Les progrès accomplis pour la défense du consommateur. L'insuffisance de l'audience et de l'influence des associations de consommateurs. L'augmentation des crédits qui leur sont consacrés ainsi que de la subvention à l'institut national de la consommation. Le renforcement des moyens de la Cour des comptes. Permettre à la Cour le contrôle des entreprises publiques. L'amélioration du contrôle fiscal. Pour une bonne gestion administrative de l'impôt. Le renforcement des garanties dont disposent les contribuables. Les lourdes responsabilités des agents des impôts ; (p. 4285) : ne pas calomnier les contrôleurs du fisc. Inciter les services à une recherche de l'utilisation la plus efficace de la ressource disponible. Le recouvrement de la recette dans les services extérieurs du Trésor. Le paiement mensualisé de l'impôt. La liquidation des salaires et des pensions sans ordonnance préalable. Le rattrapage du retard de la direction générale des impôts dans la tenue à jour du plan cadastral. Le système de dédouanement automatique Sofia mis en service à la direction générale des douanes et droits indirects (système d'ordinateurs pour le fret international aérien). La surveillance du nouveau régime des prix par la direction générale de la concurrence et des prix. Le dépouillement par l'I.N.S.E.E. des résultats du dernier recensement. Les moyens en matériels et en personnels.

Comptes spéciaux du Trésor [11 décembre 1976] (p. 4298) : la ventilation de la charge nette. La diversité des opérations retracées. Les fonds de développement économique et social ; le retrait des dotations de la ligne industrie par rapport à 1976. Les nouvelles opérations de restructuration nécessaires en 1977. Le comité interministériel d'aménagement des structures industrielles. La part de la dotation du F.D.E.S. réservée aux entreprises nationales. Les prêts extérieurs. La dotation ouverte pour la consolidation des dettes ; les prêts gouvernementaux destinés à faciliter l'achat de biens d'équipement français. (p. 4299) : l'enveloppe des prêts nouveaux. Les besoins de financement de la banque française du commerce-extérieur au titre du crédit à long terme à l'exportation.

Examen des crédits. — Article 34 : son amendement n° 192 : coordination (prélèvement sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers au bénéfice du F.S.I.R.) ; adopté. **Article additionnel** (p. 4301) : les raisons du maintien d'une taxe sur la consommation d'eau potable destinée à alimenter le fonds national pour le développement des adductions d'eau rurales.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 44. — Etat G** (p. 4343) : réponse à MM. Pierre Schiélé et René Monory sur les diverses dispositions d'ordre économique et financier. **Article 45. — Etat H** (p. 4345) : son amendement n° 194 : possibilité de report des crédits prévus en faveur des agriculteurs atteints par la sécheresse en 1976 ; adopté. **Article 53** (p. 4346) : son amendement n° 148 : diminution de l'abattement sur les revenus des actions applicable aux contribuables dont le revenu n'exède pas la huitième tranche du barème ; adopté. Accepte de le rectifier selon les vœux de M. René Monory. **Article 55** : son amendement n° 149 : versement d'un acompte pour obtenir le bénéfice de la majoration des coefficients d'amortissement dégressif pour les biens d'équipement ; adopté. **Article 56** (p. 4347) : son amendement n° 150 : non-application aux sociétés qui se constituent des dispositions permettant des déductions de dividendes du bénéfice servant de base à l'impôt sur les sociétés ; adopté. **Article 57** : son amendement n° 176 : réévaluation des immobilisations amortissables dans des conditions permettant d'éviter toute perte pour le Trésor par une modification simultanée du régime des amortissements dégressifs ; rejeté ; (p. 4343 et suiv.) : les problèmes posés par les réévaluations des bilans. **Article 58** (p. 4352) : demande le retrait de l'amendement n° 100 de M. Jean Cluzel oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 101 de M. Paul Caron, soutenu par M. Adolphe Chauvin. — **Article 59** (p. 4353) : accepte l'amendement n° 184 de M. Max Monichon. **Article 60** (p. 4355) : demande le retrait

de l'amendement n° 179 de M. Bernard Lemarié; oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 99 de M. Henri Caillavet; oppose l'article 40 de la constitution à l'amendement n° 178 de M. Robert Parenty qu'il reprend par son sous-amendement n° 178 à l'amendement n° 179 de M. Bernard Lemarié, tendant à porter à 900 000 francs le montant maximal des recettes annuelles pour l'octroi de l'abattement au bénéfice des sociétés civiles professionnelles; adopté; (p. 4356): *réponse à M. Henri Caillavet*: certains membres de professions libérales (par exemple les médecins conventionnés) ne doivent pas risquer d'être lésés.

Réponse à M. Bernard Lemarié: il n'y a pas de raison que les professions libérales ne tombent pas dans le droit commun; (p. 4357): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 190 de M. Jean Francou, soutenu par M. Adolphe Chauvin. **Article 61** (p. 4357): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 164 de M. René Monory. **Article 62 ter** (art. 2 de la loi du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle (p. 4364)): oppose l'article 41 de la Constitution à l'amendement n° 188 de M. Octave Bajoux. Accepte l'amendement n° 189 de M. René Tinant ainsi que l'amendement n° 147 de M. Max Monichon. **Article additionnel** (art. 5 de la loi du 29 juillet 1975 instituant une taxe professionnelle) (p. 4365): justifie la différence de traitement entre les ports de commerce (exonérés) et les ports de plaisance (taxés), par le fait que seuls les premiers présentent un caractère de service public indispensable à l'économie; oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 152 de M. Auguste Amic. **Articles additionnels** (p. 4366): accepte l'amendement n° 139 de M. Louis Martin. S'oppose à l'amendement n° 174 de M. Roger Gaudon; (p. 4367): son amendement n° 191: porter à 20 000 francs la limite jusqu'à laquelle les recettes des manifestations sportives seront exonérées de la taxe sur les spectacles; adopté. **Article n° 65 bis** (p. 4368): accepte deux amendements identiques n° 130 de M. Jean Colin et n° 167 de M. René Monory. **Article 65 ter**: s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Jean-François Pintat; (p. 4369): s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Gilbert Belin soutenu par M. Robert Laucournet. **Article 65 quater**: accepte l'amendement n° 153 de M. Auguste Amic. **Article additionnel** (p. 4370): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 185 de M. Michel Sordel soutenu par M. Max Monichon; reprend cet amendement par son amendement n° 185: incorporation au capital d'une société coopérative agricole ou d'une union de société de ce type de tout ou partie de la réserve de réévaluation; adopté. **Article 68**: accepte l'amendement n° 162 de M. Jacques Descours Desacres. **Articles additionnels** (p. 4371): s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues; (p. 4375): estime superflu l'amendement n° 119 de M. Rémi Herment concernant les bénéfices agricoles.

Deuxième délibération. — Article 4 (p. 4376): son amendement n° 195: imposition des salaires et indemnités alloués par des sociétés à des personnes détenant plus de 25 p. 100 des droits sociaux; adopté. **Article additionnel**: son amendement n° 196: prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers appliquée aux carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier; rejeté.

Article 22 et Etat A (p. 4378): son amendement n° 197: prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers appliquée aux carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier; adopté. Son amendement n° 211: majoration des mesures nouvelles concernant le ministère de l'agriculture (subventions en faveur de l'enseignement agricole); adopté. Son amendement n° 198: majoration de mesures nouvelles concernant les anciens combattants; adopté. Son amendement n° 199: majoration des mesures nouvelles concernant le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (jumelage des villes); adopté (p. 4379). Son amendement n° 200: majoration des crédits du budget des charges communes destinés au financement des diverses actions à caractère social en faveur des agents de la fonction publique; adopté. Son amendement n° 205: majoration des crédits ouverts dans le budget de l'industrie et de la recherche pour le commissariat à l'énergie atomique; adopté. Son amendement n° 201: majoration des mesures nouvelles concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports (frais de suppléances; participation aux sports optionnelle; allègement de la charge des collectivités locales); adopté. Son amendement n° 202: majoration des mesures nouvelles concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports (éducateurs sportifs dans les clubs et les centres d'animation sportive; centres et colonies de vacances); adopté.

Réponse à M. Adolphe Chauvin: les salaires des animateurs (p. 4380): son amendement n° 203: majoration des mesures nouvelles concernant les services généraux du Premier ministre (fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger);

adopté. Son amendement n° 204: majoration des mesures nouvelles concernant le ministère du travail (anciens combattants d'Afrique du Nord, rentes mutualistes); adopté. **Article 25 et Etat C**: son amendement n° 212: majoration des autorisations de programmes et des crédits de paiement concernant le ministère de l'agriculture (équipements agricoles; aménagements fonciers; constructions rurales et travaux d'aménagements en zone rurale); adopté. Son amendement n° 206: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant le ministère du commerce et de l'artisanat (primes et indemnité d'équipement et de décentralisation); adopté. Son amendement n° 207: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant le ministère de l'éducation (subventions aux constructions scolaires du second degré); adopté. Son amendement n° 213: réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant le ministère de l'industrie et de la recherche (subventions au commissariat à l'énergie atomique; amendement de coordination); adopté. Son amendement n° 208: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant le ministère de l'intérieur (fonds spécial d'investissement routier); adopté; (p. 4381): son amendement n° 209: majoration des mesures nouvelles concernant les services généraux du Premier ministre (fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire); adopté. Son amendement n° 210: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant le ministère de la santé (recherche médicale); adopté. **Article 34**: son amendement n° 214: coordination adopté. **Article 45 bis**: son amendement; n° 215: de coordination; adopté. **Article additionnel après l'article 72**: son amendement n° 216: modification des dispositions du code de la mutualité; rentes mutualistes donnant lieu à majoration financée par l'Etat au bénéfice des militaires et membres des forces supplétives ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord; adopté. **Articles additionnels après l'article 78** (p. 4382): son amendement n° 217: conditions d'âge pour l'octroi de majorations spéciales de pensions à certaines veuves de grands invalides; adopté. Son amendement n° 218: veuves bénéficiaires d'une pension à taux exceptionnel et admises au bénéfice d'une pension d'ascendant; allocation complémentaire; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [16 décembre 1976] (p. 4530): le Gouvernement accepte le texte de la commission mixte paritaire à l'exception des dispositions concernant le prélèvement conjoncturel de lutte contre l'inflation; (p. 4531): la taxe pour frais des chambres de métiers et les crédits de la culture. **Article 8** (p. 4532): son amendement n° 1: modification du pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation rendant exigible le paiement du deuxième acompte du prélèvement conjoncturel contre l'inflation; adopté. **Article 22** (p. 4535): son amendement n° 2: de coordination; adopté. **Article 24. — Etat B** (p. 4536): son amendement n° 3: majoration des crédits du titre III du secrétariat d'Etat à la culture (fouilles, musées, livres); adopté. Son amendement n° 4: majoration des crédits du titre IV du secrétariat d'Etat à la culture (musées, bourses); adopté. **Article 62 bis** (p. 4541): son amendement n° 5: limite de dépassement du maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambre des métiers; adopté.

— Projet de loi de finances rectificatives pour 1976 (n° 145) [16 décembre 1976] (p. 4545): rappelle les chiffres essentiels de ce projet. Préciser les causes du déficit de 1976 pour retrouver l'équilibre budgétaire. La charge nette supplémentaire induite par le plan de redressement de septembre 1975. La sécheresse. L'inflation. Les causes internes à l'action des administrations. Parvenir à une connaissance réelle des dépenses de personnel de l'Etat. Passer au crible le contenu et l'opportunité des dépenses (révision des services votés, surveillance de l'utilisation des autorisations de programme, régulation des dépenses publiques au moyen des crédits de paiement). Le rétablissement de la situation financière des entreprises publiques. L'Etat ne couvrira qu'une partie du déficit des comptes d'exploitation des entreprises publiques. L'évolution des tarifs publics ne doit pas nourrir l'inflation. (p. 4546): la contribution des entreprises publiques elles-mêmes à l'effort de redressement de leur situation (modération du rythme de progression des salaires, réduction des frais généraux, conformité des investissements aux possibilités financières). La situation de la taxe professionnelle en 1976. L'allègement de charge fiscale de certains assujettis. Les résultats du sondage portant sur 40 000 entreprises. Faut-il tenir compte de la moyenne ou de la dispersion des écarts enregistrés? L'accueil bienveillant réservé aux demandes de délais de paiement et de dégrèvements. Le plafonnement général à 70 p. 100 des augmentations de la taxe professionnelle de 1976 par rapport à la patente de 1975. Le report au 30 décembre 1976 de la date limite de paiement pour tous les contribuables pour lesquels

cette date se situait normalement le 15 décembre. La réunion prochaine d'une commission chargée d'étudier l'opportunité d'une révision de la loi de 1975.

Réponse à MM. Pierre Carous et Auguste Amic (p. 4556) : la franchise du Gouvernement est entière.

Réponse à MM. Jean Colin, Fernand Lefort et Pierre Carous : la situation financière des entreprises nationales ; la rationalisation des choix budgétaires ; l'analyse systématique des interventions économiques.

Réponse à M. Jean Colin : le prix de l'eau (régie, concession, affermage) ; la redevance d'assainissement ; la contribution exceptionnelle de solidarité à l'égard du monde agricole acquittée par les agriculteurs disposant d'un certain montant de revenus ; les conséquences de la sécheresse.

Réponse à M. Pierre Carous : la taxe professionnelle ; le calcul des conséquences de modifications législatives ; la concertation indispensable.

Réponse à M. Auguste Amic (p. 4557) : la localisation de la taxe professionnelle ; le déficit budgétaire de 1976 ; les mesures de redressement en Grande-Bretagne, annoncées par M. Healey, chancelier de l'échiquier. **Article additionnel** (p. 4557) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ; (p. 4558) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean Colin (dégrèvement sur la contribution de solidarité imposée à certains exploitants agricoles) ; s'oppose à la création de catégories particulières de contribuables ; (p. 4559) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet amendement ; (p. 4560) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 13 de M. Jean Colin (délai de paiement pour certains exploitants agricoles).

Réponse à M. Geoffroy de Montalembert : demandes de dégrèvement et demandes de délais reposant sur la situation personnelle du contribuable et non sur la notion de double imposition ; (p. 4561) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 21 de M. Jean Colin (prêts bonifiés à certains exploitants agricoles). **Article 2 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de M. René Monory. **Article additionnel** (p. 4562) : accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Kauffmann (taxation des importations de sciages élaborés). **Article 3 bis** (p. 4565) : n'accepte pas l'amendement n° 5 de M. Yvon Coudé du Foresto (rétablissement de la patente) ; le plafonnement des hausses et des baisses, conséquence de la création de la taxe professionnelle (p. 4569) : accepte l'amendement n° 23 de M. Michel Sordel soutenu par M. André Picard (coopératives agricoles). **Article additionnel** (p. 4570) : demande le retrait de l'amendement n° 26 de M. Geoffroy de Montalembert ; demande le retrait de l'amendement n° 34 de M. Max Monichon soutenu par M. Joseph Raybaud (taxe d'habitation) ; (p. 4571) : demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. Pierre Sallenave soutenu par M. Raymond Brun (déductions fiscales ; chaudières à gaz) ; son sous-amendement n° 38 à l'amendement n° 4 de M. Robert Parenty : délai de deux ans de prorogation des mesures provisoires de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ; adopté. son amendement n° 10 : d'harmonisation ; adopté ; son amendement n° 11 : d'harmonisation ; adopté ; (p. 4574) : accepte l'amendement n° 7 de M. Michel Sordel ; (p. 4575) : son amendement n° 8 : modalités de classement des fonctionnaires et agents de l'Etat promus dans un corps de catégorie A entré en vigueur le 1^{er} janvier 1976 ; adopté ; oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement n° 25 de M. Auguste Amic, soutenu par M. Maurice Coutrot ; son amendement n° 9 tendant à permettre l'application de la loi du 31 décembre 1975 ayant créé un nouveau régime de sécurité sociale des artistes, auteurs et créateurs ; adopté ; son amendement n° 12 : examen du permis de chasser, droit d'examen ; adopté ; (p. 4576) : oppose l'article 41 de la Constitution à l'amendement n° 20 de M. Léandre Létouart soutenu par M. Fernand Lefort ; son amendement n° 32 : attribution d'échelons exceptionnels selon les statuts particuliers ; sous-officiers et officiers marinières de carrière ; adopté ; (p. 4577) : son amendement n° 37 : modalités d'augmentation en 1977 des hautes rémunérations ; dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles contraires ; adopté ; (p. 4578) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Georges Marie-Anne (surtaxe à la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers) ; (p. 4579) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de M. Bernard Lemarié soutenu par M. Francis Palmero (imposition des fabricants de produits pharmaceutiques). Accepte l'amendement n° 16 de M. Michel Sordel (contrôle des produits antiparasitaires) ; (p. 4580) : demande le retrait de l'amendement n° 17 de M. Robert Parenty (aide à la mobilité ; Agence nationale pour l'emploi) ; demande le retrait de l'amendement n° 24 de M. Jean-Marie Bouloux soutenu

par M. René Ballayer (règlement des marchés passés par les communes) ; (p. 4581) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 27 de M. Geoffroy de Montalembert (caution du fonds national de garantie des calamités agricoles). **Article 6** (p. 4582) : la ventilation des crédits de la culture ; demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. René Monory soutenu par M. Maurice Schumann ; (p. 4583) : la situation financière des entreprises nationalisées ; demande le retrait des amendements n° 30 et 31 de M. René Monory.

Réponse à M. Josy Moynet (p. 4584) : le secteur bancaire nationalisé.

Article 7 (p. 4586) : la titularisation des personnels de l'équipement.

DURAND (CHARLES), sénateur du Cher (R. I. A. S.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre du Parlement européen.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

QUESTION

Question orale.

Question n° 1832 à M. le ministre de l'Agriculture, relative aux calamités agricoles (sécheresse : mesures financières en faveur des agriculteurs), posée le 22 juin 1976 (p. 1919).

DURAND (HUBERT), sénateur de la Vendée (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTION

— **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 261)** [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture.* — **Article 1^{er}** (p. 874) : son amendement n° 27 tendant uniquement au retour au texte initial : carrières non soumises aux dispositions de la présente loi ; retiré.

DURAND (YVES), sénateur de la Vendée (N. I.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. — **Article 5** (p. 2231, 2232) : son amendement n° 16 : exclusion du champ d'application de la taxation des plus-values l'épargne collectée dans le cadre de la législation sur la participation et sur l'actionnariat, c'est-à-dire : 1° les parts des fonds communs de placement et celles des plans d'épargne d'entreprise ; 2° les actions de l'entreprise distribuées au personnel ; 3° les cessions de titres effectuées par les fonds communs de placement dans le cadre de leur gestion courante ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [6 décembre 1976], rapporteur (p. 3960) : Un budget qui permet la mise en œuvre de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat ; le renforcement de l'assistance technique au commerce et à l'artisanat ; le développement des crédits nécessaires à l'attribution des primes d'installation pour les artisans ; la remise en ordre des crédits (réintégration de crédits inscrits au budget des charges communes) ; la progression des crédits de paiement ; les mesures nouvelles ; les crédits de soutien pour faciliter la conversion d'activité de certains commerçants (primes d'apprentissage, indemnité d'attente d'emploi salarié) ; le regroupement des crédits destinés à l'attribution de la prime d'installation en faveur des entreprises artisanales avec les crédits afférents aux « indemnités de décentralisation » en faveur des entreprises artisanales de sous-traitance ; les actions en faveur des hommes ou de l'adaptation des structures ; le plafonnement de l'aide à la formation initiale (primes d'apprentissage) ; la distribution de primes de pré-apprentissage aux chefs d'entreprises employant de jeunes stagiaires (formation alternée) ; la prise en charge par l'Etat de l'ensemble des charges sociales assises sur le salaire des apprentis ; faire passer le nombre d'apprentis de 200 000 à plus de 300 000 ; (p. 3961) : l'amélioration continue de la qualification (programme d'action prioritaire n° 3 : amélioration du niveau des connaissances en gestion des futurs artisans et jeunes chefs d'entreprise) ; la formation dans le domaine commercial ; les stages d'initiation à la gestion organisés par les chambres de commerce ; l'importance de l'assistance technique ; les primes d'installation permettant la création d'emplois de qualité ; la prépondérance de la part du Massif central dans la répartition des crédits relatifs à ces primes ; les regroupements d'entreprises soutenus par les crédits d'études préalables ; les avantages des formules souples d'associations ; les opérations « Mercure » ; l'effet de sensibilisation de certains regroupements ; les préoccupations fiscales des commerçants et des artisans ; la situation des taxes alimentant les fonds d'aide sociale ; le remplacement de la patente par la taxe professionnelle ; l'article 5 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (impôts sur le revenu) ; l'égalité fiscale promise pour le 1^{er} janvier 1978 ; l'article 2 de la loi de finances pour 1977 facilite l'alignement des conditions d'imposition ; le caractère limité des possibilités ouvertes dans le cadre des centres de gestion agréés ; le refus opposé par l'administration fiscale à tout relèvement du plafond du forfait pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ; la déception provoquée par les résultats de la mise en place du système du bénéfice réel simplifié ; (p. 3962) : la procédure « mini-réel » (obligations déclaratives minimales) ; faut-il faire tomber le régime du forfait en désuétude ? — **Examen des crédits** (p. 3975, 3976) : son amendement n° 105 : accroissement du droit fixe uniforme pour permettre de poursuivre ou développer les actions de formation continue des chambres de métiers ; adopté.

Qualité de la vie. — III. — **Tourisme** [8 décembre 1976] rapporteur. (p. 4088) : le budget 1977 est sensiblement accru mais reste encore modeste ; la répartition du chiffre d'affaires du tourisme (vacances, affaires, week-ends) ; la diminution des devises étrangères que rapporte le tourisme ; l'augmentation du pourcentage des Français qui partent en vacance ; la répartition des crédits fait une large place au financement de la propagande touristique en France et à l'étranger, ainsi qu'à celui des hébergements à caractère social (campings, villages de vacances) ; la diminution des crédits concernant la montagne ; la participation des collectivités locales aux nouvelles opérations d'aménagement en montagne ; les crédits du tourisme sont inclus, pour la plupart, dans le financement de trois P. A. P. du VII^e Plan ; une intensification du rythme de l'aide publique au titre des années ultérieures sera sans doute nécessaire ; (p. 4089) : les crédits touristiques figurant dans d'autres budgets que celui du tourisme ; le développement de la navigation de

plaisance ; l'inopportunité d'une taxe exceptionnelle sur certains navires de plaisance ; l'amélioration de la présentation et du contenu de ce budget (rattachement des crédits d'aménagement jusqu'alors inscrits aux charges communes) ; inclure dans le budget du tourisme les crédits des primes spéciales d'équipement hôtelier ; tourisme et emploi ; le problème des études portant sur le domaine du tourisme (termes de la balance des paiements, besoins en équipements) ; la promotion touristique à l'étranger ; l'aide de l'Etat doit avoir pour contrepartie un contrôle sérieux de la qualité et du coût des prestations fournies.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 42** (p. 4315) : les problèmes que pose à l'institut français des corps gras la disparition de la taxe parafiscale finançant ses recherches ; les recommandations du rapport Cabane sur la façon de supprimer les taxes (éviter la brutalité pour permettre une adaptation ou un nouveau mode de financement).

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 122).** — **Deuxième lecture** [17 décembre 1976]. — **Article 9** (p. 4632) : son amendement n° 12 soutenu par M. Jacques Habert : exonération des rémunérations se rapportant aux chantiers de construction, à la prospection et l'ingénierie y afférent ; adopté. Son amendement n° 1 soutenu par M. Jacques Habert : exonération des rémunérations se rapportant à la prospection des marchés commerciaux et aux études d'implantation ; retiré.

DURIEUX (EMILE), sénateur du Pas-de-Calais (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1788 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative à l'Electricité de France (heure de passage du tarif de jour au tarif de nuit), posée le 29 avril 1976 (p. 787). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux transports le 11 juin 1976 (p. 1766, 1767).

Question n° 1822 à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, concernant les chèques postaux (montant des retraits à vue), posée le 9 juin 1976 (p. 1707). — Réponse le 18 juin 1976 (p. 1868, 1869).

Question n° 1829 à M. le ministre de l'économie et des finances, concernant les calamités (report du paiement des impôts pour les agriculteurs touchés par la sécheresse), posée le 17 juin 1976 (p. 1842). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux industries alimentaires le 25 juin 1976 (p. 1963 et suiv.).

Question n° 1853 à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles (aide aux producteurs de betteraves victimes de la sécheresse), posée le 16 septembre 1976 [J. O., Débats du 23 septembre 1976]. — Réponse de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation), le 26 octobre 1976 (p. 2930, 2931).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 178 (cf. 1975), de M. Michel Kauffmann, relative à la revalorisation de l'indemnité viagère de départ [11 mai 1976] (p. 927) : perte d'attrait de l'I. V. D. ; jurisprudence du Conseil d'Etat ; attribution de la prime d'apport structurel (exemple du Pas-de-Calais) ; (p. 928) : taux à long terme ; rajustement annuel du montant de l'indemnité viagère de départ.

Discussion des questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel et n° 218 de M. Roland Boscary-Monsservin relatives à la politique agricole [11 mai 1976] (p. 942, 943) : la dégradation de la situation de notre agriculture traditionnelle ; le caractère trop partiel et trop conjoncturel des mesures prises par le Gouvernement ; les effets de la dégradation du franc sur le revenu des agriculteurs ; les incidences de l'augmentation des coûts des carburants, des engrais et de la main-d'œuvre ; l'évolution des prix de vente ne suit pas celle des charges ; la baisse de la population agricole ; l'agriculture emploie de moins en moins de salariés ; la concurrence que les industriels livrent aux endiviers (« forçage » en sable climatisé).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 11 (p. 2903) : la sécheresse et les agriculteurs ; catalyseurs des mesures d'austérité ; l'impôt sécheresse, pire que la sécheresse elle-même, du fait du racisme antipaysan qu'il provoque.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1974]. Article 11 : (p. 3463 et 3467) : son amendement n° 11 soutenu par M. Charles Alliès ; retour au texte initial du Gouvernement (taxation des alcools), pris en considération puis adopté.

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3914) : l'impôt sécheresse a dressé consommateurs et contribuables contre les paysans ; l'augmentation du prix de l'essence rapportera plus en 1977 que ce qui sera donné aux sinistrés de l'agriculture ; les conditions d'octroi de l'aide aux agriculteurs ; les conditions du maintien de l'A. N. D. A. ; consentir aux C. U. M. A. les mêmes prêts spéciaux qu'aux agriculteurs individuels ; la délimitation d'une zone défavorisée de piémont ; le rythme insuffisant des remboursements ; les soucis des betteraviers (perspectives mauvaises de prix, prélèvement au titre du B. A. P. S. A. ; menace du sirop de glucose isomérisé) ; la dégradation de la situation de l'agriculture (industrie de la machine agricole, engrais, prix agricoles) ; la légende de l'agriculture qui ne paie pas d'impôt ; le pouvoir d'achat des produits agricoles essentiels ne cesse de diminuer ; (p. 3915) : les augmentations de rendement ne compensent pas ce phénomène.

Culture [10 décembre 1976] (p. 4202) : la province doit se contenter des restes ; le centre Beaubourg n'était pas indispensable ; le démantèlement de la direction des bibliothèques était contraire à une véritable politique de la lecture publique ; l'absence quasi totale de prévisions concernant les bibliothèques dans le VII^e Plan ; la réduction des créations de postes envisagées ; l'insuffisance des bibliothèques, l'exemple du Pas-de-Calais.

DUSSERT (FERNAND), sénateur de la Nièvre (Soc.).

Décédé le 29 décembre 1975, éloge funèbre le 6 avril 1976 (p. 394).

DUVAL (FRANÇOIS), sénateur de la Martinique (U. D. R., puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre du Parlement européen.

Est nommé membre titulaire de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1) [19 octobre 1976]. Article additionnel après l'article 3 (p. 2783) :** soutient l'amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé.

E

EBERHARD (JACQUES), sénateur de la Seine-Maritime (Com.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1760, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les agents communaux (personnels des collectivités locales : revendications), posée le 12 avril 1976 [J. O., Débats 14 avril 1976] (p. 511). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1486, 1487).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 224 de M. Edgar Tailhades à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, concernant les mutations de magistrats, discutée le 22 juin 1976 (p. 1916) : l'affaire Ceccaldi n'est pas isolée. La reprise en main porte sur l'ensemble de la fonction publique. La grève des magistrats le 10 juin 1976. Le groupe communiste appuie les protestations des juges.

Discussion des questions n° 5, n° 1 et n° 4, respectivement de MM. Jean Cluzel, Jean Nayrou et Louis Brives, relatives aux conséquences de la sécheresse discutées le 19 novembre 1976 (p. 3363, 3364) : le non-respect des engagements pris dans la loi d'orientation de 1960 et dans le traité de Rome. Les causes de la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs. La croissance de la productivité du travail des agriculteurs profite aux secteurs en amont et en aval de l'agriculture. L'exode rural. Le taux d'endettement de l'agriculture. La dégradation de l'environnement économique et social. Les illusions perdues du Marché commun. Le naufrage de notre agriculture. L'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Les producteurs agricoles pris entre leurs fournisseurs de moyens de production et les utilisateurs de leurs productions. Le grand capital détient de plus en plus les deux bouts de la chaîne agro-alimentaire. Le plan de sauvetage de l'agriculture proposé par les communistes.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228) [14 avril 1976]. Articles additionnels (art. 343-3 du code civil) (p. 546) :** son amendement n° 6, soutenu par M. Raymond Brosseau ; informer la femme qui abandonne son enfant sur les conditions dans lesquelles elle pourra le reprendre ; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. Pierre Marclhacy,** fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de résolution : 1° de MM. Henri Caillavet et Josy Moinet tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité » ; 2° de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat ; 3° de M. André Méric et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 55 du règlement du Sénat ; 4° de M. le président Alain Poher et des membres du bureau du Sénat tendant à modifier les articles 9, 32, 33, 36, 42, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 72, 77 et 80 du règlement du Sénat et à le compléter par des articles 47 bis, 56 bis et 60 bis (n° 68) [29 avril 1976]. Article additionnel après l'article 18 (p. 773) : son amendement n° 1 soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann ; possibilité pour tous les groupes politiques réglementairement constitués de demander des scrutins publics ; adopté.

— **Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261) [5 mai 1976]. — Deuxième lecture. Article 10 (p. 882) :** se déclare favorable à l'amendement n° 24 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (n° 248) [5 mai 1976]. Article unique (p. 894) :** s'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Mignot. Explication de vote : (p. 894) : annonce que le groupe communiste s'abstiendra sur l'ensemble du texte.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266) [13 mai 1976]. Article 4 (p. 1022) :** l'immersion de phosphogypse.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération (n° 267) [13 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1030) :** un texte original mais qui ne permet pas que les pollueurs soient les payeurs. Le milieu marin deviendra un dépotier car il faudra rentabiliser les engins spéciaux conçus pour l'incinération des déchets en mer.

— **Conclusions du rapport de M. Louis Virapoulé**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Georges Marie-Anne, François Duval, Georges Repiquet et des membres du groupe d'union des démocrates pour la République, tendant à permettre aux régions dans les départements d'outre-mer de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement (n° 55) [22 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1908, 1909) : lit l'intervention de M. Marcel Gargar. **Article unique** (p. 1910) : s'étonne de la non-applicabilité de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon** (n° 402) [5 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** : le refus de consulter la population concernée : le groupe communiste votera contre ce projet.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25) [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2837) : les conséquences de la sécheresse ; les graves difficultés éprouvées par les agriculteurs de Seine-Maritime ; une opposition ne doit pas être créée entre les travailleurs des villes et des campagnes ; la solidarité ne doit pas venir des travailleurs et des salariés ; les mesures fiscales proposées par le parti communiste pour lutter contre la sécheresse, mettre à contribution les gros exploitants agricoles et favoriser les ménages d'exploitants. S'oppose à la politique d'austérité du Gouvernement.

Suite de la discussion [22 octobre 1976] (p. 2871) : **article additionnel** : son amendement n° 29 soutenu par M. Fernand Chatelain : report de l'impôt sur le revenu 1975 en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse ; (p. 2872) : rejeté. **Article additionnel** (après l'article 1^{er}) (p. 2876, 2877) : son amendement n° 30 présenté avec plusieurs de ses collègues : financement de l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse en 1976 ; rejeté. **Article 2** (p. 2878, 2879) : son amendement n° 40 déposé avec plusieurs de ses collègues : contribution exceptionnelle à la charge de certains exploitants agricoles ; prise en considération du bénéfice brut ; pour les élevages en batterie, l'abattement au titre des amortissements est porté à 30 p. 100 ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article 18** (p. 3491) : son amendement n° 67 soutenu par M. Roger Gaudon : 1° ramener au taux zéro la T. V. A. perçue sur les fuels à usage agricole, 2° suppression des provisions pour fluctuation des cours des sociétés pétrolières ; rejeté.

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976] (p. 3570) : un budget de misère. Les insuffisances des locaux et du personnel. Le manque de crédits pallié par l'accroissement du rôle de l'administration au détriment de celui des juges. Le nombre de postes nécessaires. L'administration pénitentiaire. La situation dramatique des conseils de prud'hommes. Les crédits d'équipement aussi dérisoires que ceux de fonctionnement. La justice malade du système politique et de l'argent. La justice ressentie comme une forme de répression. Les injustices sociales et économiques ; (p. 3571) : la justice chère et lente. Pour un nouveau système d'aide judiciaire. Une justice de classe. Le point sur les récents scandales. L'attitude du Gouvernement vis-à-vis de la magistrature. Justice et crise de société. La délinquance juvénile. La répression préférée à la réinsertion sociale.

Équipement et ports [30 novembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3727) : le projet d'extension du port de Dieppe ne figure pas parmi les programmes d'équipement envisagés pour 1977. La Compagnie générale maritime envisage la conteneurisation du trafic des bananes ; les conséquences sur l'emploi. La seconde orientation de Dieppe est le trafic des voyageurs. La nécessité d'une organisation rationnelle des transports entre Paris et Londres. Les problèmes du Verdon. L'extension du port du Havre ; le développement de ses capacités d'accueil pour la réparation navale ; le chômage qui se développe dans cette branche.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 85) [15 décembre 1976] (p. 4484) : ce texte porte atteinte au pouvoir du juge de décider de l'opportunité d'une perquisition ; (p. 4485) : un projet mauvais sur le plan pratique et dangereux pour les libertés. La réprobation exprimée par les auxiliaires de justice. Ce projet apparemment de portée restreinte s'inscrit dans une politique de renforcement permanent de l'autoritarisme gouvernemental. Les dispositions prises dans ce sens depuis 1958 (garde à vue, loi anticasseurs, institution du contrôle judiciaire, loi sur les associations).

— **Projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que l'usage d'insignes ou de documents** (n° 84) [15 décembre 1976]. **Article 2** (art. 32 du décret du 18 avril 1939) (p. 4494) : reprend à son compte l'amendement n° 8 du Gouvernement (atténuation des circonstances aggravantes pour la condamnation des porteurs d'armes). — **Vote sur l'ensemble** (p. 4496) : il faut d'abord interdire la vente et la commercialisation des armes. Les motifs de la délinquance et de la violence (spectacles offerts à la jeunesse).

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** (n° 86) [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4503) : préconise l'adoption du texte de l'Assemblée nationale. Le droit de vote des avocats stagiaires pour l'élection des membres du conseil de l'ordre. Le droit de vote des avocats honoraires.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la chambre des députés du territoire français des Afars et des Issas** (n° 103) [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4514) : regrette les découpages de circonscriptions auxquels se livre le Gouvernement.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte** (n° 156) [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4659) : les communistes refusent la séparation de Mayotte des autres îles de l'archipel. Les Mahorais dotés d'autorité d'un statut sans avoir été consultés au préalable ; (p. 4660) : cinq Mahorais membres du conseil général de l'île peuvent à eux seuls empêcher toute consultation. Le droit des Mahorais à l'autodétermination doit être garanti pour l'avenir car la population peut changer d'avis.

EDELINÉ (MME HÉLÈNE), sénateur du Val-de-Marne (Com.).

NOMINATION

* Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1756, à M. le ministre de l'éducation, relative à l'enseignement préscolaire et du premier degré (réforme de l'école maternelle et primaire), posée le 9 avril 1976 [J. O. Débats 14 avril 1976] (p. 511). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1456 et suiv.).

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 202 de M. Geoffroy de Montalembert, n° 208 de M. Pierre Brousse, n° 214 de M. Marcel Fortier, n° 206 de M. Georges Lombard, n° 211 de M. Paul Jargot, n° 209 de M. Edouard Bonnefous, n° 207 de M. Maurice Schumann, n° 215 de M. Léandre Létoquart, relatives à la politique d'aménagement du territoire [4 mai 1976] (p. 847) : la politique gouvernementale ; problèmes posés par la réalisation des autoroutes A 4 et A 86 ; aménagement du territoire (financement, égalité des citoyens, concertation avec les élus locaux) ; inquiétudes suscitées par les tracés autoroutiers ; (p. 848) : postes de péage.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption** (n° 228) [14 avril 1976]. **Article 4** (art. 350 du code civil) (p. 547) : son amendement n° 7 ; tenir compte du changement d'attitude des parents après l'ouverture de la procédure d'abandon ; rejeté.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 617, 618) : les conditions d'une véritable promotion de la femme ; le retard de la sortie des décrets relatifs aux veuves ; la misère des foyers populaires : à Paris, 15 000 familles vont être expulsées alors qu'il existe 80 000 logements vides ; le caractère incomplet des mesures prises en faveur des mères célibataires, des jeunes appelés, des fonctionnaires, des femmes qui adoptent des enfants ; les mesures complémentaires proposées par le groupe communiste. **Article 2** (art. L. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 621) : son amendement n° 38 soutenu par Mme Catherine Lagatu : revenu familial égal au minimum à 80 p. 100 du S.M.I.C. pendant au moins deux ans, s'ajoutant aux autres prestations, irrecevable ; (p. 623) : son amendement n° 40 : attribution aux ressortissantes étrangères résidant en France de l'allocation des mères isolées ; rejeté.

Son amendement n° 41 : affiliation obligatoire des mères isolées à la sécurité sociale ; après deux ans, inscription comme demandeur d'emploi, priorité pour la recherche d'un emploi et pour l'accès aux centres de formation professionnelle ; rejeté.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature (n° 232)** [22 avril 1976]. — **Explication de vote** (p. 654) : annonce le vote de son groupe en faveur du projet.

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil des mineurs à domicile (n° 231)** [22 avril 1976] (p. 650) : (art. L. 773-11) : son amendement n° 22 ; suppression ; accord entre les deux familles ; adopté.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature (n° 232)** [22 avril 1976]. — **Explication de vote** (p. 654) : le groupe communiste votera ce projet.

— **Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261)** [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 10** (p. 881) : son amendement n° 24, soutenu par Mme Catherine Lagatu : avis des conseils municipaux intéressés avant l'édition des prescriptions générales et arrêtés préfectoraux ; retiré.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1077) : les insuffisances du texte ; les dommages causés aux forêts (l'affaire de Verrières-le-Buisson ; les postes de péage de l'autoroute A 4) ; (p. 1078) : la pollution est généralisée ; l'insuffisance des moyens financiers ; la branche de l'autoroute B 6 sur Rungis ; nécessaire réinsertion des déchets dans le circuit de production ; les propositions du groupe communiste. **Article additionnel après l'article 5** (p. 1093) : son amendement n° 6 soutenu par M. Fernand Chatelain : cessions et exportations de fossiles, roches ou minéraux soumises à autorisation ; rejeté.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 315)** [10 juin 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 9** (p. 1730) : son amendement n° 17 soutenu par Mme Catherine Lagatu : bénéfice du congé postnatal après l'adoption d'un enfant de moins de trois ans, adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 8** (p. 2897) : soutient l'amendement n° 42 déposé par James Marson et plusieurs de ses collègues ; (p. 2898) ; son amendement n° 43 : pendant la période de blocage interdiction des saisies et expulsions pour raison de dettes de loyers et charges de mensualités d'accession à la propriété du logement principal ; rejeté.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3168) : l'opposition des architectes eux-mêmes au projet de loi de 1973. Les responsables de la crise de l'architecture ; (p. 3169) : la crise du régime capitaliste en France. Les développements de la construction spéculative et de la spéculation foncière ; les responsabilités de l'administration ; l'absurdité des normes financières gouvernementales ; la mauvaise qualité des constructions moyennes ; (p. 3170) : les responsables de cet état de fait ; les liaisons avec l'urbanisme. Le projet de loi en discussion ne changera rien. Les moyens de la qualité et de la pratique architecturale ; l'enseignement des disciplines qui concourent au cadre de vie (exemple de l'unité pédagogique d'architecture de Lyon). La crise de l'architecture est une crise de pratique, de praticiens et de culture ; (p. 3171) : les conseils architecturaux, les sociétés d'architecture, les différents aspects du projet en discussion ; les moyens de l'architecture ; le groupe communiste votera contre le projet. **Article 3** (p. 3181) : soutient l'amendement n° 66 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues. **Article 4 bis (nouveau)** (p. 3184) : son amendement n° 67, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° participation de l'architecte à la conception des modèles de construction susceptibles d'utilisation répétée ; 2° pour l'insertion de modèle dans le site, choix du maître d'œuvre entre le recours à un architecte ou le recours au conseil d'architecture et d'urbanisme ; retiré. **Article 13** (p. 3192) : soutient l'amendement n° 78 de M. Guy Schmaus ; (p. 3193) : son amendement n° 89, déposé avec plusieurs de ses collègues : reconnaissance de la qualité d'architecte par les conventions collectives ; adopté. **Article 20** (p. 3196) : son amendement n° 83 : les personnes physiques sont électeurs et éligibles au conseil régional dès leur inscription au tableau de l'ordre ;

adopté ; (p. 3197) : son amendement n° 84 : financement de l'ordre par prélèvement automatique sur toutes les opérations de construction ; financement assuré régionalement ; rejeté. Son amendement n° 85 : le conseil régional ne peut contester la valeur des diplômes décernés par l'Etat ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3804) : l'insuffisance des moyens pour entreprendre une véritable politique de la qualité de la vie ; (p. 3805) : la progression des dépenses ordinaires s'accompagne d'une stagnation dans les crédits d'investissement. La faiblesse des effectifs, l'inadaptation des structures administratives du ministère de la qualité de la vie. S'élève contre l'inique répartition des charges de lutte contre la pollution au cours du VII^e Plan, la volonté de transférer aux collectivités locales les charges essentielles de l'action contre les nuisances particulièrement en ce qui concerne l'eau. Le contrôle des nouveaux produits chimiques. Les mesures mettant en demeure les pollueurs ; les grands trusts de l'industrie, de réaliser les installations nécessaires à l'antipollution. Le contrôle des polluants vendus dans le commerce de détail ; (p. 3806) : le problème de l'eau ; une véritable politique doit être menée dans ce domaine ; la contribution des collectivités locales a été très importante ; un plan de quinze ans est en cours d'élaboration depuis de trop longs mois. La protection de la mer et du littoral ; regrette la longue attente qui précède la parution des décrets d'application des textes votés par le Parlement ; l'urbanisme sauvage ; le décret imposant aux promoteurs les études d'impact pour protéger l'environnement. La lutte contre le bruit ; la couverture des bretelles d'autoroutes (exemple de la traversée de Bagnolet ; le réseau routier du Val-de-Marne). Les dommages causés par le développement de l'aéroport d'Orly ; la nécessité de crédits supplémentaires pour les constructions à caractère social afin que l'isolation phonique et thermique soit suffisante. Les centaines d'hectares de forêt détruits chaque année ; propose l'achat d'avions Canadair par l'Etat afin de mieux lutter contre les incendies de forêt.

Education [2 décembre 1976] (p. 3845) : un bilan de carence. Le budget de l'éducation rétrograde du premier au second rang, derrière le budget de la défense nationale. L'institutionnalisation des retards scolaires. Il faudrait 14 ans pour réaliser, selon le rythme actuel des investissements, les promesses du Gouvernement concernant les effectifs des classes maternelles. L'insuffisance des mesures de lutte contre les handicaps et les retards scolaires. L'insuffisance des moyens mis au service de la formation des maîtres. Les enseignants ne sont pas suffisamment nombreux pour assurer une véritable pédagogie de soutien. L'impossibilité pour tous d'accéder à l'enseignement. La non-réalisation de la gratuité scolaire (augmentation insuffisante des bourses, augmentation du coût des transports scolaires) ; (p. 3846) : les revendications des enseignants du premier degré (revalorisation des traitements et titularisations). L'aggravation constante des charges qui pèsent sur les collectivités locales. Le problème de la revalorisation des subventions d'Etat pour le financement des constructions scolaires.

Culture [10 décembre 1976] (p. 4201) : un budget dérisoire, indigne du rayonnement culturel de la France. La culture coûte cher, mais c'est une richesse pour un pays que d'avoir une politique culturelle de qualité. Pour l'accès de tous à la culture. L'importance de l'enseignement. Augmenter les crédits de ce budget au lieu d'opérer des virements en son sein. Ne pas opposer Paris à la province. Rétablir les crédits de création supprimés. Eviter que le théâtre national de Chaillot ne devienne un théâtre garage. Le théâtre Romain-Rolland de Villejuif et les théâtres de Choisy et de Vitry. Les crédits de fonctionnement des maisons de la culture (Bourges, Créteil...). La diminution des crédits en faveur du fonds culturel du livre et de la lecture publique, 23 départements dont le Val-de-Marne ne disposent pas d'une bibliothèque centrale de prêt. Les enseignements artistiques (architecture, écoles et conservatoires de musique). La pauvreté des crédits consacrés à l'entretien et à l'enrichissement de notre patrimoine ; (p. 4202) : le budget de la culture doit atteindre au moins 1 p. 100 du budget de l'Etat. La pratique insidieuse des chartes culturelles (désengagement financier de l'Etat et accroissement des charges des communes). S'attaquer aux racines sociales de la crise de la culture ; (p. 4210) : des recettes peuvent être trouvées sur les publications et les disques, par exemple. La maison de la culture de Créteil ; l'insuffisance des crédits accordés à la maison de la culture de Bourges.

ECKHOUTTE (LÉON), sénateur de la Haute-Garonne (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi de M. Joseph Raybaud tendant à valider les décrets des 10 mai 1969 et 9 mars 1972 relatifs au comité consultatif des universités (n° 320) [26 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article L. 119-3 du code du travail relatif à la prorogation des mesures provisoires d'adaptation des dispositions concernant l'apprentissage (n° 392) [29 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'article L. 950-2 du code du travail afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois (n° 393) [29 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à valider certaines décisions, propositions et avis émis par le comité consultatif des universités (n° 397) [29 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatifs, pour les années universitaires 1971-1972 et 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés (n° 136) [9 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— Conclusions de son rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi de M. Joseph Raybaud, tendant à valider les décrets des 10 mai 1969 et 9 mars 1972, relatifs au comité consultatif des universités (n° 39) [3 juin 1976], rapporteur (p. 1542) : les textes successifs relatifs aux enseignants du supérieur ; les annulations du conseil d'Etat ; la nécessité d'une base juridique incontestable aux conditions de nomination et de promotion du personnel de l'enseignement supérieur ; la validation des effets du texte et non du texte lui-même.

— Projet de loi modifiant l'article L. 950-2 du code du travail, afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois (n° 385) [29 juin 1976], rapporteur. Discussion générale (p. 1995, 1996) : proteste contre les conditions dans lesquelles ce projet est examiné. Un texte qui permet aux entreprises de participer à des actions de formation menées en faveur de personnes sans travail qui leur sont étrangères. Les modifications apportées au projet par l'Assemblée nationale. Le contrôle de l'utilisation des fonds en vue de véritables actions formatrices. Prévoir le remboursement direct à l'Etat, par le dispensateur de formation, des sommes non employées. Article 2 (p. 1998) : son amendement n° 1 : reversement au Trésor des fonds non employés par les centres de formation conventionnés sans passer par l'intermédiaire des entreprises) ; adopté. Intitulé : son amendement n° 2 : simplifier l'intitulé du projet ; adopté.

— Projet de loi modifiant l'article L. 119-3 du code du travail relatif à la prorogation des mesures provisoires d'adaptation des dispositions concernant l'apprentissage (n° 393) [29 juin 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 2000, 2001) : les mesures transitoires prévues pour passer de l'ancien au nouveau régime d'apprentissage. La date de cessation des mesures provisoires reportée de deux ans. Le contenu de la loi d'orientation sur l'enseignement technologique. L'exclusivité de la formation théorique et pratique confiée aux « centres de formation d'apprentis ». Le décret n° 72-281 du 12 avril 1972.

— Proposition de loi tendant à valider certaines décisions, propositions et avis émis par le comité consultatif des universités (n° 379) [29 juin 1976]. — Deuxième lecture. — Discussion générale (p. 2004) : il ne s'agit que d'une modification insignifiante de l'intitulé de la proposition de loi.

— Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374). — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. — Article unique (p. 2090) : son amendement n° 48, déposé avec plusieurs de ses collègues : information, à

tous les niveaux des cycles de spécialisation secondaire et supérieur, sur les débouchés offerts par le marché de l'emploi (livre II, chapitre IV, programme n° 13) ; non soutenu. Son amendement n° 49 déposé avec plusieurs de ses collègues : formation des maîtres et actualisation de leurs connaissances (même programme que précédemment) ; non soutenu.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976], Article 5 (p. 3184, 3185) : son sous-amendement n° 52 à l'amendement n° 11 de M. Michel Miroudot : au sein des conseils départementaux d'architecture et d'urbanisme, prévoir la participation des agences d'urbanisme travaillant pour le compte des collectivités locales ; adopté. Article 13 (p. 3191, 3192) : son amendement n° 59, déposé avec plusieurs de ses collègues : l'architecte peut exercer en qualité de salarié d'une agence d'urbanisme travaillant pour le compte d'une collectivité ou d'une administration publique ; adopté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3206) : les causes de la « défiguration » de la France ; les principales dispositions du projet de loi ; le groupe socialiste ne votera pas le projet.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Universités [2 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3857) : la complexité des fascicules budgétaires concernant le secrétariat d'Etat aux universités. Les principaux chiffres de ce budget ; (p. 3858) : la diminution des autorisations de programme. L'affectation principale des crédits inscrits concerne l'entretien du patrimoine immobilier. La priorité des crédits réservés à la recherche. Le bilan de la loi d'orientation de 1968. La pluridisciplinarité. L'autonomie. L'hostilité des intéressés envers l'arrêté du 16 janvier 1976 relatif à la réforme du second cycle. La formation en fonction des débouchés sur le marché de l'emploi. La participation des milieux professionnels à la définition du contenu de l'enseignement. L'habilitation des diplômés de second cycle par le secrétariat d'Etat. La lenteur de la constitution des groupes d'études techniques pour la réforme. Les difficultés de l'application du principe d'autonomie financière (recrutement et rémunération du personnel administratif et de service). La participation aux élections des conseils d'U. E. R. Les enseignants et l'encadrement des étudiants. Les travaux d'un groupe d'études présidé par M. Francis de Baecque. La « jungle » de l'enseignement supérieur en ce qui concerne son personnel. Le taux d'encadrement des étudiants et les heures complémentaires ; (p. 3859) : le malaise de l'enseignement supérieur français. La loi d'orientation de 1968 a été « une thérapeutique de calmants momentanée ». Notre système éducatif repose sur une sélection déguisée. Ceux qui sont privilégiés par l'intelligence et par la condition sociale de leurs parents. Des concours élitistes.

Services du Premier ministre (suite). — I. — **Services généraux (suite)** [11 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4248) : la législation existante ; les objectifs. Les moyens partagés entre les entreprises de plus de dix salariés et l'Etat. L'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, les établissements publics et privés. Le bilan d'application de la loi du 16 juillet 1971. L'action des entreprises : les sommes consacrées à la formation professionnelle continue et à la promotion sociale ; les catégories de personnels concernées. L'action de l'Etat dans l'application de la loi ; les actions de contrôle ; (p. 4249) : les axes prioritaires d'application de la loi en 1977 (la coordination des actions de formation ; la concertation entre les partenaires sociaux ; l'utilisation optimale des moyens de formation). La nécessaire adaptation des formations aux réalités humaines et économiques. Les mesures concrètes qui seront prises pour les jeunes et pour les adultes. Les moyens de la formation professionnelle et de la promotion sociale dans le projet de budget pour 1977. La part des crédits transférés aux ministères et aux préfets de région. La rémunération des stagiaires. Le contrôle des actions de formation. Le rôle du comité d'entreprise en matière de formation. Les « ombres » et les « lumières » de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les formations initiales.

— **Projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatifs pour les années universitaires 1971-1972, 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés (n° 44)** [14 décembre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 4442) : la validation par le Parlement de textes annulés par la juridiction administrative en raison de l'irrégularité sont ils sont entachés. La justification a posteriori d'exceptions à l'application des lois. La modification de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur pour permettre la limitation du nombre d'étudiants en médecine.

Les autorités compétentes pour fixer le nombre des étudiants. Les arrêtés d'application (8 octobre 1971, 23 octobre 1973). Le problème des « reçus collés »; (p. 4443): le rejet par certaines universités du principe de la sélection en médecine (au niveau des U.E.R. ou des conseils d'université). Le pouvoir de substitution utilisé par les ministres de l'éducation nationale pour lever le blocage du système de sélection. Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a été ni consulté ni informé. Des recours ont donc été déposés par des associations d'étudiants. L'annulation par le Conseil d'Etat d'arrêtés interministériels. L'annulation par le tribunal administratif de Paris d'une liste de classement. Ces décisions risquent de remettre en cause la validité juridique des études de certaines personnes qui sont actuellement en 5^e ou en 6^e année de médecine. La validation des listes de classement établies sur la base des arrêtés annulés par le Conseil d'Etat. Le cas des étudiants de l'U. E. R. du Kremlin-Bicêtre de Paris XI, reçus à une première série d'épreuves et collés à l'E. S. A. C. O. (épreuve spéciale anonyme à classement objectif); (p. 4444): l'emploi de la procédure de l'E. S. A. C. O. en dehors de l'U. E. R. du Kremlin-Bicêtre. L'admission en surnombre de *numerus clausus* des étudiants victimes de cette procédure. La diminution conséquente du *numerus clausus* des étudiants actuellement en première année. Le problème général de la limitation du nombre des étudiants en médecine. La loi du 12 juillet 1971. La planification des besoins et la justice de la sélection. Le nombre d'étudiants est fixé en fonction de la capacité d'accueil des services hospitaliers et non pas suivant les besoins. L'organisation souhaitable d'un concours national d'entrée en seconde année des études médicales; (p. 4445): la distinction entre les médecins titulaires d'un C. E. S. (certificat d'études spécialisées) et les autres. **Article 1^{er}** (p. 4446): son amendement n° 1: validation des listes de classement établies sur la base des arrêtés annulés par le Conseil d'Etat, adopté. **Article 2**: son amendement n° 2: harmonisation; adopté. **Article additionnel** (p. 4447): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Georges Cogniot. Son amendement n° 3: la sélection des étudiants ne doit pas être effectuée selon des modalités qui supposent plusieurs listes successives de classement; rejeté. **Intitulé** (p. 4448): son amendement n° 4: projet de loi portant validation des listes de classement et non pas des arrêtés; adopté.

EHLERS (GÉRARD), sénateur du Nord (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales:

Question n° 1775, à M. le ministre du travail, concernant les conditions du travail (travailleurs manuels postés), posée le 20 avril 1976 [J. O., Débats 23 avril 1976] (p. 663). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, le 4 juin 1976 (p. 1585, 1586).

Question n° 1833, à M. le ministre de l'agriculture, concernant les calamités agricoles (mesures d'urgence contre les effets de la sécheresse), posée le 24 juin 1976 (p. 1948). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux industries alimentaires le 25 juin 1976 (p. 1963 et suiv.).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1664): les accidents du travail à Usinor-Dunkerque; la nécessaire mise en place d'une cinquième équipe pour le travail continu; les produits chimiques employés en fabrication dans cette usine; la nécessaire formation de sécurité. **Article 2** (art. L. 231-7 du code du travail) (p. 1673): soutient l'amendement n° 4 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 14** (art. L. 263-3-1 du code du travail) (p. 1691): soutient l'amendement n° 13 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. — **Explication de vote sur l'ensemble**: la dilution des responsabilités patronales. Ce projet n'a pas donné plus de pouvoirs ni de moyens aux salariés et à leurs représentants dans les C.H.S. et dans les comités d'entreprise. Il en va de même des inspecteurs et des médecins du travail. Le groupe communiste votera contre le projet.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie:

Transports. — Marine marchande (p. 3695): l'effet néfaste de la politique gouvernementale en ce qui concerne ce domaine. Les pertes d'unités subies par la flotte française; le manque de caboteurs. Les pavillons de complaisance; l'action des dockers. La décroissance continue de la participation du pavillon national à l'ensemble du trafic des ports français; les pertes de devises qui en découlent; (p. 3696): la part des commandes passées à l'étranger; le plan de restructuration de la construction navale. La nécessité d'un grand débat national. Les licenciements et l'avenir de ces personnels. La France n'a pas la flotte de pêche de ses besoins; la réfection de la cale des pêcheurs de Dunkerque. Le groupe communiste votera contre un projet de budget caractéristique de l'abandon de tout désir d'indépendance nationale; (p. 3701): le baron Empain ne paraît pas être un philanthrope de la construction navale; la situation des travailleurs; (p. 3702): les charges salariales; les pavillons de complaisance.

Equipped et ports [30 novembre 1976] (p. 3719): le problème des détournements de trafic. La situation du port de Dunkerque. « L'équalisation. » Le gaspillage et les pertes d'emploi résultant des détournements. Le nouveau quai aux aciers de Dunkerque. Le chantage du directeur d'Usinor-Dunkerque. La liaison entre l'avant-port Ouest et le port Est. La nécessité de la liaison Seine-Nord; (p. 3720): la concession des autoroutes à des sociétés privées, l'A. R. E. A. (société des autoroutes Rhône-Alpes). Le coût élevé pour l'usager et le contribuable. L'avance que réclame l'A. R. E. A. pour terminer son réseau.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4293): le déficit de la balance commerciale s'accroît. Les conséquences de la crise pétrolière et de la baisse de la valeur du franc. Les effets de la sécheresse. Le déficit vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale. Les conséquences de la non-utilisation ou de l'insuffisance de nos ressources charbonnières et hydro-électriques. La politique antinationale du Gouvernement. Les importations anarchiques. Les investissements directs à l'étranger. Le transfert des productions dans les pays à main-d'œuvre bon marché (l'exemple de Rhône-Poulenc et d'une manufacture de chaussures du Nord); (p. 4294): les importations abusives de textiles et de porcs. La baisse d'activité du pavillon français dans le trafic de nos ports. La politique du personnel menée par Usinor. Défendre notre indépendance nationale menacée. Développer la consommation intérieure ainsi que les branches favorables à l'intérêt du pays.

ESTEVE (YVES), sénateur d'Ille-et-Vilaine (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Juge suppléant à la Haute Cour de justice.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie, ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. Article 5 (p. 2215) : demande que le patrimoine personnel des enfants à charge n'entre pas en ligne de compte pour la détermination du seuil de 500 000 francs proposé par la commission des finances (ce qui n'empêcherait pas ce seuil d'être majoré de 100 000 francs par enfant à charge au-delà du deuxième). Article 10 (p. 2285, 2286, 2289) : son amendement n° 125 : maintien du taux d'imposition de 6 p. 100, prévu par l'article 200 du C.G.I., pour les plus-values professionnelles réalisées par les agents généraux d'assurances; adopté.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire (n° 423)** [10 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** : les risques d'inégalités instaurés par l'exonération des petits patrimoines; s'abstiendra de voter le texte.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37).** — Suite de la discussion [18 novembre 1976]. — Article additionnel après l'article 27 (p. 3312) : soutient l'amendement n° 84 de M. Bernard Talon; (p. 3313) : accepte le sous-amendement n° 93 du Gouvernement.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Universités [2 décembre 1976] (p. 3866) : rend hommage à l'action de Mme le secrétaire d'Etat (répartition équitable des subventions, action en faveur de la recherche); la contribution des universités à la formation permanente.

F

FERRANT (CHARLES), sénateur de la Seine-Maritime (U.C.D.P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à donner un statut légal à la profession de puéricultrice, diplômée d'Etat (n° 340) [8 juin 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 232, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale), concernant les associations (développement de la vie associative en France), posée le 9 juin 1976 (p. 1655); caducité.

Question n° 9, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale), concernant les associations (développement de la vie associative), posée le 14 septembre 1976 [J. O., Débats 16 septembre 1976]. — Discutée le 5 novembre 1976 (p. 3066 à 3068) : la défense du droit d'association; la politisation de certaines associations; le découragement des responsables bénévoles; les élus locaux subventionnent des

associations alors qu'ils sont critiqués par elles; les associations locales doivent collaborer avec les responsables municipaux; donner aux associations les moyens nécessaires à leur existence et faciliter leur développement; les avantages fiscaux consentis; la participation des associations à la défense de l'environnement; le VII^e Plan encourage le développement de l'action sociale volontaire; le rapport Delmon sur la participation des Français à l'amélioration de leur cadre de vie; la mise en place des centres d'information sociale; faciliter la participation des salariés à la vie des associations (congés formation pour les responsables); faciliter l'accès au crédit des associations les plus utiles, leur octroyer des prêts d'administration; l'ouverture aux associations des équipements publics.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2060, 2061) : l'aménagement de l'espace rural. Le développement des entreprises petites et moyennes et de l'artisanat. L'évolution des communications. L'absence de références à l'insertion de l'économie française dans la communauté européenne.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3595) : le premier budget civil de l'Etat. Le rattrapage progressif de notre retard en matière de télécommunications. L'arrêt de la dégradation du service téléphonique (augmentation du nombre des abonnés et accélération des branchements). Le stratagème des financements à déterminer. La participation des sociétés de financement aux investissements réalisés. Le déficit d'exploitation de la poste et des chèques postaux. Les tarifs préférentiels de presse. La rémunération par le Trésor des dépôts mis à sa disposition par les chèques postaux. Vers l'établissement d'un budget annexe séparé pour la poste et les services financiers. Mettre fin aux charges indues que supportent les P.T.T. La rivalité entre la direction générale de la poste et celle des télécommunications (« boutiques » de télécommunication, cabines installées en dehors des bureaux de poste). L'effort pour le développement de la mécanisation des bureaux de tri. Les risques de conflit social qui en résultent. L'équipement téléphonique des campagnes et le maintien des bureaux de poste en zone rurale; (p. 3596) : la distribution postale automobile rattachée au chef-lieu de canton. La concurrence des centres de tri régionaux envers les petits bureaux. La facturation détaillée des taxes téléphoniques. La médiocrité des sous-traitants choisis par l'administration pour la construction des lignes aériennes. Les créations d'emploi prévues sont insuffisantes. La concession à une société d'économie mixte de l'exploitation du réseau « Transpac » (transmission de données par paquets). L'administration placée ainsi dans la position de sous-traitant d'une société. La taxe de rattachement pour les personnes âgées. Les problèmes du personnel. Le statut des chefs d'établissement. La situation des receveurs et des chefs de centre. Reconnaître la qualité de comptable aux receveurs distributeurs et les intégrer dans le corps des receveurs. La fiscalisation des logements de fonction des titulaires de centres ou de recettes; (p. 3597) : les primes de rendement. L'hébergement des jeunes agents nommés dans la région parisienne. L'automatisation du réseau et le reclassement des opératrices.

Transports [29 novembre 1976] (Section commune et transports terrestres) (p. 3653) : la situation préoccupante de la batellerie. La détérioration du trafic fluvial. Le rapport de la section cadre de vie du conseil économique et social. Le transport fluvial français ne représente que 6,5 p. 100 du total du transport terrestre national. Mettre en œuvre un plan de redressement de la batellerie française (mise en chantier de liaisons à grand gabarit entre bassins). Ce budget compromet le respect des engagements du programme d'action prioritaire n° 6 inscrit au VII^e Plan. Les autres liaisons sacrifiées à l'axe mer du Nord-Méditerranée. L'utilisation éventuelle de crédits du fonds d'action conjoncturelle. Le transport fluvial, prolongement du transport maritime. La concurrence des transports routiers et ferroviaires. La remise en vigueur de la subvention compensatrice. Les problèmes des personnels de la batellerie (âge de la retraite, scolarisation des enfants). La pause des crédits d'investissement destinés aux transports terrestres. Le rééquilibre entre Paris et la province. L'innovation du VII^e Plan consacrant les contrats de développement des transports collectifs urbains. Le service public, garantie de l'avenir de la S. N. C. F. Le rapport de la D. A. T. A. R. sur la réouverture éventuelle de lignes ferroviaires. La discussion, en commission mixte, du statut sur la réglementation du travail du personnel de la S. N. C. F. L'avenir des personnels de la

compagnie internationale des wagons-lits. Les problèmes spécifiques au personnel féminin. Les réunions provoquées par le ministère et groupant des représentants de la S. N. C. F. et des associations des cheminots anciens combattants.

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3989) : le rapport constant et la « promotion des pensions » ; (p. 3990) : la possibilité d'un calendrier précis. Les problèmes des veuves de guerre. Les pensions d'ascendant. Les orphelins de guerre. Le rôle de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre. La retraite du combattant. Les anciens d'Afrique du Nord. La situation des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande. Le contentieux technique ; la présomption d'origine ; les anciens internés dans les camps soviétiques. Les veuves des internés de guerre ; les mentions portées sur les titres de pension ; l'attribution de la campagne double aux fonctionnaires. La retraite mutualiste. L'établissement de la liste des unités combattantes (p. 3991) : les anciens combattants de Seine-Maritime ; l'attribution de la carte du combattant. S'élève contre les campagnes insidieuses menées contre l'armée.

FILIPPI (JEAN), sénateur de la Corse (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 266) [13 mai 1976]. — **Article 12** (p. 1029) : demande où en sont les pourparlers engagés avec le Gouvernement italien à propos de l'affaire des boues rouges.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260). — **Suite de la discussion** [21 mai 1976]. — **Article 53** (art. L. 421-3, 4 et 7 du code de l'urbanisme) : son sous-amendement n° 210 soutenu par M. Robert Laucournet : participation pour construction de parking indexée sur l'indice du coût de la construction ; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 290) [25 mai 1976]. — **Article 3** (p. 1340) : interroge M. le ministre : 1° sur les avances consenties par l'Etat à la compagnie C. I. I. Honeywell-Bull ; 2° sur les recours et indemnités des clients éventuellement lésés par la fusion des deux sociétés. **Article additionnel** (après l'article 9) (p. 1348, 1349) : son amendement n° 33 : instituer une indemnité au bénéfice des candidats aux élections législatives ayant obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés ; irrecevable.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents de travail** (n° 396) [7 octobre 1976]. — *Deuxième lecture.* — **Article 32 bis** (p. 2671) : la création de C. H. S. dans les mines.

FLEURY (JEAN), sénateur des Hauts-de-Seine (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche [20 mai 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. — **Article 5 bis** (p. 2890) : se déclare favorable au maintien du premier alinéa de cet article dont l'amendement n° 5 de M. René Monory demande la suppression. Rappelle qu'il y a une déperdition considérable de chaleur dans les centrales thermiques ; 40 p. 100 de l'énergie importée revient au chauffage.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] rapporteur pour avis (recherche scientifique et technique) (p. 3518) : la restructuration du personnel de la recherche. L'inscription dans le VII^e Plan de la priorité à la recherche. La faiblesse du finance-

ment privé de la recherche. Le Jajon nous donne une leçon de dynamisme industriel (informatique...). Le choix du responsable de la recherche à l'école des mines comme délégué à la recherche industrielle ; (p. 3519) : l'organisation de la nouvelle délégation. Le rôle des centres techniques. Leur financement par des taxes parafiscales. Le rapport Cabanne. La surveillance des centres techniques par des commissaires du Gouvernement. Faire preuve d'ambition dans le domaine de la recherche. Evaluer les résultats. La constitution d'une mission d'information sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 42.** — **Etat E**, ligne 74 (p. 4339) : son intervention en faveur du rétablissement de la taxe parafiscale relative à l'imprimerie de labeur.

FONTAINE (MAURICE), sénateur du Gard (G. D.).

Est appelé à remplacer Mme Suzanne Crémieux, décédée le 11 juillet 1976.

NOMINATION

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [7 octobre 1976].

FONTENEAU (JEAN), sénateur des Hauts-de-Seine (U. C. D. P.).

Est appelé à remplacer M. André Fosset, nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976 [12 février 1976].

NOMINATION

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 avril 1976].

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 4 de la loi n° 72-2 du 3 janvier 1972 relative à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation (n° 319) [26 mai 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi n° 72-2 du 3 janvier 1972 relative à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation** (n° 305) [2 juin 1976] rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1520, 1521) : la situation de personnels non enseignants, citoyens andorrans, qui exercent sur le territoire de la principauté d'Andorre. L'organisation de l'enseignement en Andorre. L'Assemblée nationale a voulu étendre à l'ensemble des citoyens andorrans et pas seulement aux agents auxiliaires actuellement en fonctions, la possibilité d'accéder aux corps des personnels non enseignants du ministère de l'éducation. Une loi est nécessaire car il faut déroger aux conditions d'accès à la fonction publique.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — **Jeunesse et sports** [4 décembre 1976] (p. 3948) : l'éducation populaire et les loisirs. Les difficultés vécues par la jeunesse (chômage, solitude). Le rôle des associations d'éducation populaire. Donner au Fonjep les moyens de créer de nouveaux postes. Les difficultés des maisons de jeunes et de la culture. Le découragement des responsables bénévoles devant les problèmes financiers. L'Etat doit prendre à sa charge le financement des animateurs permanents. Il doit favoriser la formation de ces animateurs. Construire une structure qui associe l'Etat et les représentants qualifiés de la jeunesse. Le statut des animateurs ; (p. 3949) : les centres de vacances et de loisirs. La difficulté d'organiser des séjours à la portée de toutes les bourses. Pour une nouvelle répartition des aides de l'Etat, des caisses d'allocations familiales et des collectivités locales. Le problème des animateurs de ces centres (sécurité sociale, etc.). Pour un statut de l'animateur volontaire temporaire et non professionnel. Le « Forum européen de la jeunesse ». Vers une « association de la jeunesse européenne aux actions créatrices et de croissance européenne » (Conseil des Communautés européennes du 26 février 1975).

Examen des crédits. — **Etat C** : le groupe de l'U. C. D. P. votera les crédits proposés.

FOREST (LOUIS DE LA), sénateur d'Ille-et-Vilaine (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3910) : la sécheresse dans l'Ouest de la France. Les problèmes d'adductions d'eau dans les régions à habitat dispersé. Le ralentissement du rythme des réalisations d'adductions d'eau. L'exemple de l'Ille-et-Vilaine. Les insuffisances dans la distribution du courant électrique. Les conséquences pour la réanimation des zones rurales. Une telle situation intervient alors qu'E.D.F. a incité les Français à s'équiper en matériels électriques. Le fonctionnement de l'enseignement agricole privé. Les améliorations insuffisantes apportées par les amendements du Gouvernement. Le Gouvernement ne respecte pas les engagements pris dans les conventions passées avec les organisations d'établissement privés ; (p. 3911) : les dégâts causés par les étourneaux ou sansonnets dont le nombre augmente chaque année.

FORTIER (MARCEL), sénateur d'Indre-et-Loire (apparenté au groupe U. D. R., puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 214, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à l'harmonisation au niveau cantonal des implantations de zones d'activités et de logements sociaux par les communes, posée le 8 avril 1976 (p. 426). — Discutée le 4 mai 1976 (p. 829 à 831) : l'environnement et la lutte contre la pollution ont remplacé l'idée d'équilibre entre Paris et la province ou les villes et les campagnes ; le caractère irréversible de la prise de conscience de l'opinion publique ; l'exode rural ; les villes moyennes ; la politique des contrats (villes moyennes et petites villes) ; la revitalisation du monde rural suppose la création d'emplois sur place (l'implantation d'usines provoque des retombées multiples et bénéfiques). La répartition des primes de développement industriel dans l'Indre-et-Loire ; rendre le milieu rural attractif pour les fonctionnaires de qualité ; donner aux ruraux confiance dans leur propre avenir ; assouplir la réglementation en matière de construction ; moderniser les logements, abaisser le prix des loyers H. L. M. ; il faut une politique d'incitation et d'accompagnement au service des initiatives locales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. Article 1^{er} : (p. 1323) : son amendement n° 4 : remboursement aux grossistes et aux pharmaciens d'officine des crédits de taxes sur les produits en stock dans les deux mois suivant l'application de la réduction de T. V. A. prévue par cet article ; retiré ; (p. 1323, 1324) : son amendement n° 3 : 1° autoriser les fabricants de produits pharmaceutiques à effectuer leurs achats de matières premières en suspension de T. V. A. ; 2° permettre l'option pour le régime de suspension dans les deux mois suivant l'entrée en vigueur de la présente loi ; retrait.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976], **Aviation civile et météorologie**. — Rapporteur spécial (p. 3667) : un budget de reconduction. L'insuffisance des crédits de fonctionnement. Les efforts consentis en faveur des personnels. La situation préoccupante de la construction aéronautique (Concorde, Airbus, hélicoptères). L'erreur du Mercure 100. Le succès des Falcon. L'avenir du moteur C. F. M. 56. Le niveau exagéré des subventions de l'Etat. Le programme Mercure 200. Le ralentissement de la

chaîne de production des Concorde. La coopération entre la S. N. I. A. S. et Airbus industrie. Un effort énergique de redressement et de réorganisation des structures de l'industrie aéronautique doit être entrepris. Les études du Super-Concorde. Le déficit d'Air France. Les charges imposées à cette compagnie par l'Etat. La figuration au titre des dotations en capital des crédits représentant la contrepartie de ces charges ; (p. 3668) : l'autonomie de gestion de la compagnie. La situation d'Air Inter et de l'U. T. A. Les transports régionaux (densité et coordination). Le prix de revient des appareils à réaction. La mise en service de Corvette sur certaines lignes. Les difficultés de l'aviation de plaisance. La faillite de la politique voulue après la Libération. L'aviation légère est devenu un mode de loisir pour la génération de quarante ans et un mode de transport au service des loisirs. Le coût de la réduction du bruit des appareils. L'inutile course à la puissance des moteurs. L'indépendance vis-à-vis de l'industrie américaine. L'adaptation du moteur Citroën de la G. S. Les aéroports. Le déficit d'Aéroport de Paris (coût des bureaux d'études, fonctionnement de l'aéroport de Roissy, fermeture du Bourget). Les problèmes de Pontoise (école d'hélicoptères) et de Chavenay dans le secteur ouest ; (p. 3669) : la réduction des nuisances du week-end (plusieurs avions par minute). Le respect de l'interdiction du survol du parc du château de Versailles. La gestion des aéroports de province d'intérêt régional ou local. Les transferts du budget de l'Etat sur celui des collectivités locales. La formation des pilotes. La météorologie. La navigation aérienne. Le versement au Trésor du produit des redevances payées par les compagnies aériennes. Le règlement du contentieux créé par la grève de la navigation aérienne en 1973.

Travail et santé. — I, II. — **Section commune et travail, emploi, sécurité sociale** [6 décembre 1976], rapporteur pour la sécurité sociale (p. 4003) : les crédits du ministère du travail représentent peu de chose en comparaison de l'ensemble du budget de la sécurité sociale. L'examen de ces crédits ne permet pas de poser les problèmes réels de la sécurité sociale (impact sur les finances publiques et l'économie générale du pays). L'encouragement aux sociétés mutualistes. Les trois subventions regroupées dans la deuxième dotation figurant dans le fascicule du travail (1° allocations aux Français d'outre-mer titulaires de rentes d'accidents du travail ; 2° retraite des agents des chemins de fer secondaires ; 3° caisse de retraite des mines). Les dotations en faveur de la sécurité sociale inscrites dans d'autres fascicules budgétaires (agriculture...). Le montant total de la participation de l'Etat au financement de la sécurité sociale (aides indirectes comprises). Cette somme ne représente que le dixième des recettes de l'ensemble de la sécurité sociale. Le déséquilibre du régime général. Regrouper en un seul fascicule et rattacher à un budget unique l'ensemble des crédits concernant la sécurité sociale. La création par la commission des finances d'un groupe de travail sur les problèmes de la sécurité sociale. Les incidences financières de la politique de protection sociale. L'intervention de Mme Veil, ministre de la santé, devant l'Assemblée nationale. Contrôler l'appareil productif de soins. Pour une autodiscipline des prescripteurs et des consommateurs. Le taux de croissance des dépenses vieillesse est plus grand que celui des dépenses maladie. Le tassement des crédits affectés aux prestations familiales. Les conséquences de ce tassement au niveau de la natalité. La faible portée du contrôle parlementaire. La compatibilité entre la croissance des dépenses sociales et celle du revenu national ; (p. 4004) : faire disparaître tout sentiment d'injustice et d'inégalité pour garantir le succès d'un plan de réforme. Les ambiguïtés et les contradictions de la loi du 24 décembre 1974 (nouveau plan français de sécurité sociale). « L'harmonisation » des régimes. L'uniformisation des régimes et la généralisation de la sécurité sociale. Revenir à l'idée de solidarité nationale. Chacun doit contribuer selon ses facultés contributives. Le problème des charges indues. Les réformes de fonctionnement. L'effort redistributif de la sécurité sociale. Les effets d'un abaissement de l'âge de la retraite. Le maintien de la retraite à soixante ans doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de travail. La nécessité de réformes concernant l'hôpital public. Le problème des produits pharmaceutiques. Les prescriptions des médecins. Maintenir le caractère libéral de la médecine mais former et informer le corps médical.

FOSSET (ANDRÉ), sénateur des Hauts-de-Seine (U. C. D. P.), puis ministre de la qualité de la vie (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976).

DEPOT

Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 212) [4 mars 1976. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 873, 874) : le rachat par les exploitants des installations classées des terrains où la construction serait interdite ou limitée. L'étude d'impact obligatoire pour les grands travaux publics et les grands aménagements. Le pouvoir de réglementation du préfet et la latitude qui lui est laissée d'ajuster ses prescriptions aux circonstances locales. Certaines installations appartenant aux services et organismes dépendant de l'Etat seront soumises à des règlements émanant du ministre chargé des installations classées ou du ministre chargé de la défense. Les inquiétudes à propos des sources radioactives utilisées dans certaines industries. Les centrales nucléaires ne figurent pas à la nomenclature des établissements classés mais elles sont soumises à une réglementation qui leur est particulière (loi du 2 août 1961 relative à la pollution atmosphérique). L'autorisation de construction, la surveillance du fonctionnement et le contrôle des rejets des installations nucléaires. **Article 1^{er}** (p. 875) : s'oppose aux amendements identiques de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand, Jean Francou, respectivement n°s 23, 27 et 29 ; (p. 876) : problème de l'ouverture des carrières résolu compte tenu de l'environnement. **Article 3** : (p. 877) : accepte l'amendement n° 2 de M. Pierre Vallon. Son sous-amendement n° 30 de forme ; adopté. **Article 5** : accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Vallon. **Article 6** (p. 878) : demande à M. Pierre Vallon de retirer son amendement n° 4 qui alourdirait le texte ; souligne que la déconcentration joue dans le domaine des installations classées ; (p. 879) : les installations nucléaires ne sont pas visées par ce texte ; ne s'oppose pas à l'amendement n° 5 de M. Pierre Vallon ; s'oppose à l'amendement n° 6 du même auteur car ce sera toujours le préfet qui délivrera l'autorisation. **Article 8** (p. 880) : demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. Pierre Vallon. **Article 8 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 8 du même auteur. **Article 10** (p. 881) : accepte l'amendement n° 9 de M. Pierre Vallon ; demande le retrait de l'amendement n° 10 du rapporteur ; difficulté de la définition des tiers ; en réponse à M. Joseph Voyant, ne voit pas d'utilité à la consultation des conseils municipaux dans ce domaine ; (p. 882) : demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Pierre Vallon car estime fâcheux tout automatisme ; accepte l'amendement n° 28 de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues ; souhaite le retrait de l'amendement n° 12 de M. Pierre Vallon. **Article 11** (p. 883) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues soutenu par Mme Catherine Lagatu. **Article 11 bis** : accepte l'amendement n° 13 de M. Pierre Vallon. **Article 13** : accepte l'amendement n° 14 du même auteur. **Article 14** (p. 884) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Pierre Vallon. **Article 15** : accepte l'amendement n° 16 du même sénateur. **Article 17** : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Pierre Vallon ; les dispositions que l'amendement tend à supprimer, permettent d'exclure de la perception de la taxe unique prévue par cet article, un certain nombre d'activités, notamment agricoles, n'ayant pas pris la dimension d'activités industrielles. **Article 18** : précise à M. Jacques Descours Desacres qu'un récépissé de la déclaration prévue à l'article 3 doit être adressé par le préfet au maire aussitôt la déclaration faite. **Article 24** (p. 886) : son amendement n° 31 de forme ; adopté. **Article 26** : accepte l'amendement n° 20 de M. Pierre Vallon. **Article 27** : obtient le retrait de l'amendement n° 21 de M. Pierre Vallon. **Article 29** : (p. 887) : assure M. Claudius Delorme que ses services appliqueront avec la plus grande prudence la procédure prévue par le décret-loi du 1^{er} avril 1939. Intitulé : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Henri Caillavet ; accepte l'amendement n° 22 de M. Pierre Vallon.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 266) [13 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1012) : problèmes posés par les immersions en mer ; la loi de 1964 qui ne s'appliquait que dans les limites des eaux territoriales ; les initiatives de la France dans la lutte contre les pollutions ; (p. 1013) : le problème d'une administration unique responsable ; l'absence de services extérieurs du ministère de la qualité de la vie ; l'accident de La Corogne ; (p. 1016) : l'indispensable concertation internationale ; les initiatives du Gouvernement français dans ce domaine ; les nécessités de la concurrence ; la pollution tellurique et les déchets radioactifs ; le problème de l'autorité unique et d'un ministère de la mer dans des structures gouvernementales mouvantes ; les responsabilités. **Article 1^{er}** (p. 1019) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Antoine Andrieux dont il partage les préoccupations. **Article 4** (p. 1022) : demande le retrait de l'amendement n° 21 de M. Antoine Andrieux ; (p. 1024) : s'oppose à,

l'adoption de cet amendement dans la rédaction proposée par M. Pierre Marcihacy. **Article additionnel** (p. 1026) : son sous-amendement n° 24 ; tribunaux compétents et, subsidiairement, le tribunal de grande instance de Paris ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Pierre Marcihacy ; (p. 1028) : **Article 11 A** : son sous-amendement n° 25 rédactionnel ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération** (n° 267) [13 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1030) : un texte d'avant-garde qui permet de prévenir les risques de pollution par l'incinération des résidus en mer. **Article 11** (p. 1033) : retrait de l'amendement n° 8 de M. Pierre Marcihacy.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature** (n° 269) [18 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1071) : contribution de l'Assemblée nationale ; conditions de travail du Sénat ; publication rapide des dispositions réglementaires ; les moyens de la lutte contre la pollution, l'activité internationale dans ce domaine ; l'information du public ; coopération avec différents organes administratifs (ministères, télévision) ; (p. 1072) : l'influence de la formation pédagogique ; le projet s'insère dans un ensemble de réformes (urbanisme, la mer), nécessité d'une conception dynamique de la politique de l'environnement. Analyse des principales dispositions du projet (protection de la faune et de la flore, charte de l'animal de compagnie ; les réserves naturelles, droit des associations de protection de la nature). **Article 1^{er}** (p. 1082) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Pierre Croze. Accepte l'amendement n° 8 de M. Pierre Vallon. **Article additionnel** (p. 1083) : s'oppose à l'amendement n° 2 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain ; demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. Pierre Vallon. **Article 3** (p. 1091) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de M. Pierre Vallon. **Article 4** : demande le retrait de l'amendement n° 16 du même auteur ; accepte l'amendement n° 17 de M. Pierre Vallon ; (p. 1092) : son amendement rédactionnel n° 72 ; adopté. **Article additionnel après l'article 5** (p. 1093) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. **Article 5 octies** (p. 1098) : prétend les nécessités de la lutte contre la rage, s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Francis Palmero (p. 1098, 1099) : accepte deux amendements identiques : le n° 57 de M. René Tinant et le n° 6 de M. Jean Cluzel, tous deux semblables à la première partie de l'amendement n° 59 de M. Francis Palmero ; (p. 1039) : accepte l'amendement n° 63 de M. Robert Parenty. **Article 5 sexies** (préalablement réservé) : accepte sous une réserve de forme (référence à l'article 276 du code rural) l'amendement n° 55 de M. René Tinant, identique à l'amendement n° 60 de MM. Jean Cluzel et Francis Palmero. Accepte l'amendement n° 56 de M. René Tinant. **Article 5 nonies** (p. 1100) : retrait de l'amendement n° 39 de M. Pierre Croze. Accepte l'amendement n° 81 de M. Pierre Vallon (p. 1101) : accepte l'amendement n° 40 de M. Pierre Croze. Son sous-amendement n° 85 : remplacer les mots : « gibier destiné au lâcher » par les mots : « des animaux destinés au repeuplement » ; adopté. **Article 8** (p. 1102) : accepte l'amendement n° 42 de M. Pierre Croze sous réserve de l'adoption de son amendement n° 74 : maintien des activités traditionnelles existantes dans la réserve ; adopté. Accepte les amendements n° 21 et n° 22 de M. Pierre Vallon. **Article 13 bis** (p. 1104) : accepte l'amendement n° 45 de M. Pierre Croze. **Article 15 ter** (p. 1106) : son amendement n° 76 : protection des forêts pour cause d'utilité publique ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 78 de M. Pierre Vallon. **Article 21** (p. 1108) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Pierre Croze. **Article 24 quater** (p. 1110) : son amendement n° 88 : conditions d'agrément des associations fixées par décret en Conseil d'Etat ; retiré. Répond à M. Edouard Bonnefous sur les critères qui seront retenus pour l'agrément des associations ; (p. 1111) : répond à M. Guy Petit sur le fonctionnement des associations de protection de la nature. **Article 27** (p. 1112) : répond à M. Francis Palmero au sujet de l'application de la loi dans les terres australes et antarctiques françaises. **Sur l'ensemble** (p. 1113) : la participation bénéfique du Sénat ; les décrets d'application.

— **Projet de loi relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports** (n° 239) [17 juin 1976]. — **Deuxième lecture**. — **Discussion générale** (p. 1827, 1828) : les modifications apportées par le projet ; l'attitude respective des deux assemblées. **Article 1^{er}** : accepte l'amendement n° 1 de M. Richard Pouille. **Article 2** : accepte l'amendement n° 2 du même auteur.

— **Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond** (n° 270) [17 juin 1976]. — **Deuxième lecture**. — **Discussion générale**

(p. 1829) : les modifications apportées par l'Assemblée nationale ; l'amendement du Gouvernement. Article 1^{er} : son amendement n° 1 de forme ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Jacques Henriët.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 294)** [17 juin 1976]. — *Deuxième lecture.* — **Discussion générale** (p. 1830) : l'Assemblée nationale n'a apporté que des modifications de forme au texte du Sénat. Article 22 A (art. 366 du code rural) (p. 1832) : précise à M. Claudius Delorme qu'un décret réglera les conditions du contrôle de l'application de la réglementation de la chasse du gibier migrateur ; (p. 1833) : accepte l'amendement n° 1 de M. Pierre Vallon.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 363)** [24 juin 1976]. — *Deuxième lecture.* — **Discussion générale** (p. 1941, 1943) : les modifications introduites par l'Assemblée nationale ne concernent que la forme du projet. La délivrance de l'autorisation par le ministre lorsqu'il s'agit d'installations importantes. Article 6 (p. 2000) : son amendement n° 1 : 1° prévoir la définition par décret des formalités administratives relatives à la demande d'autorisation ; 2° en revanche, faire déterminer par la loi les cas dans lesquels le ministre accorde lui-même l'autorisation ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération (n° 362)** [24 juin 1976]. — *Deuxième lecture.* — **Discussion générale** (p. 1944) : l'article 10 bis de ce projet, analogue à l'article 8 bis du projet précédent.

— **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 384)** [29 juin 1976]. — *Troisième lecture.* — **Discussion générale** (p. 1998, 1999) : les modifications introduites par l'Assemblée nationale ne concernent que la forme du projet. La délivrance de l'autorisation par le ministre lorsqu'il s'agit d'installations importantes. Article 6 (p. 2000) : son amendement n° 1 : 1° prévoir la définition par décret des formalités administratives relatives à la demande d'autorisation ; 2° en revanche, faire déterminer par la loi les cas dans lesquels le ministre accorde lui-même l'autorisation ; adopté.

FOURCADE (JEAN-PIERRE), ministre de l'économie et des finances (Gouvernement Chirac du 28 mai et 8 juin 1974), ministre de l'équipement (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOTS

Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406) [1^{er} juillet 1976].

Projet de loi portant dérogations en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1) [2 octobre 1976].

Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37) [26 octobre 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Maurice Schumann (n° 1723) : résultats de la conférence de la Jamaïque [27 avril 1976] (p. 714, 715) : les résultats de la conférence de la Jamaïque sont, sur un certain nombre de points, en progrès dans le rétablissement de l'ordre économique mondial ; sur d'autres, font apparaître quelques préoccupations ; opposition du Gouvernement français au flottement erratique des monnaies ; travaux de la conférence de Rambouillet ; rapports entre les différentes monnaies européennes et le dollar ; la réunion du comité intérimaire du fonds monétaire international à la Jamaïque a précisé trois points ; le régime des changes (maintien des dispositions de change ordonnées ; système stable des taux de change), le problème de l'or (liberté de transaction des banques centrales, vente de l'or du F.M.I.), rôle du F.M.I. ; avis des pays en voie de développement (élargissement des possibilités de recours au F.M.I., assouplissement du mécanisme des financements compensatoires ; organismes de fonctionnement du fonds fiduciaire) ; conclusion d'une série de conférences, itinérantes depuis trois ans, retour à la stabilité des rapports de change entre la monnaie américaine et les monnaies des pays européens ; fluctuations monétaires liées au marché, opposées aux fluctuations qui traduisent des mouvements profonds de l'économie.

M. Francis Palmero (n° 1845) : réalisation de la section d'autoroute La Turbie—Roquebrune [26 octobre 1976] (p. 2937, 2938) : les problèmes posés par l'achèvement de l'autoroute Estérel—Côte d'Azur ; les travaux de la section La Turbie—Roquebrune seront engagés en 1977, les deux tronçons seront complètement mis en service vers le milieu de 1979 ; la protection du village de La Turbie pendant les travaux ; la question du transfert des douanes.

M. Yvon Coudé du Foresto (n° 1862) : publicité superflue de la S. N. C. F. [5 novembre 1976] (p. 3062) : le fait pour une entreprise nationale de faire de la publicité ; la publicité pour le train Corail n'est ni superflue ni mensongère ; le coût total de la publicité de la S. N. C. F. et son rendement ; effort de modernisation sur le réseau omnibus, le réseau banlieue et le réseau des grandes lignes ; (p. 3063) : les deux problèmes : la conception des voitures et leur utilisation.

M. Jean Colin (n° 1862) : conséquences pour les populations du report sur Orly du trafic de l'aéroport du Bourget [5 novembre 1976] (p. 3063, 3064) : la plus grande partie du trafic du Bourget sera reprise par l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Le maintien des conditions d'exploitation actuelles d'Orly (« couvre-feu » pour les avions à réaction entre 23 h 30 et 6 heures du matin). L'avenir de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle (ralentissement des projets d'extension étant donnée la stagnation du trafic).

M. Serge Boucheny (n° 1896) : respect du statut des fonctionnaires dans certains centres de tri postal [5 novembre 1976] (p. 3064) : un emploi réclamant de bonnes connaissances des problèmes d'acheminement du courrier postal ; (p. 3065) : l'entretien approfondi auquel furent soumis les candidats afin de déterminer leur niveau de connaissance et leur capacité.

Questions orales avec débat de :

MM. Michel Kauffmann (n° 196) et Roger Gaudon (n° 199) : politique monétaire du Gouvernement (sortie du franc du serpent européen, relance de la consommation populaire et mesures tendant à mettre fin à la spéculation sur le franc) [27 avril 1976] (p. 718 et suiv.) : les bons résultats de la seconde moitié de 1975 ; la sortie du franc du serpent en raison de la surévaluation consécutive au retrait de la lire et au décrochage de la livre ; les divergences d'appréciation entre partenaires européens en ce qui concerne l'attitude à adopter vis-à-vis du franc. Depuis le 12 mars la situation s'améliore. Il reste à la France 22 milliards de francs de devises étrangères sans compter les droits de tirage. Le Gouvernement a bien fait de réintégrer le serpent en janvier 1975 par solidarité vis-à-vis de l'Europe. Le contrôle des changes existe depuis le 24 novembre 1968, ses règles essentielles ont été respectées. Depuis le début de 1976, la Banque de France rachète moins de billets français à l'étranger. La consommation des ménages n'est pas une panacée, elle continue à augmenter, ce qui prouve que les véritables raisons de la crise sont ailleurs ; (p. 721) : le but de la politique du Gouvernement est de consolider la croissance tout en luttant contre l'inflation. Le plein emploi doit redevenir prioritaire en même temps que des mesures appropriées doivent être décidées pour accompagner la reprise.

M. Pierre Vallon (n° 28) : tarification des autoroutes [5 novembre 1976] (p. 3077, 3078) : le financement des autoroutes par l'emprunt gagé sur un péage (loi de 1955). L'intervention du contribuable. Le recours au péage à partir de 1970. Le rattrapage du retard de la France. La distorsion des taux de péage pratiqués selon les liaisons. Les trois causes de distorsion : 1° le coût de construction (fonction du relief) ; 2° la proximité des postes de péage par rapport aux villes reliées (il convient de mettre en place les postes à la limite même des agglomérations) ; 3° le mode de financement (le péage couvre à la fois les frais d'entretien et d'exploitation et l'amortissement des charges financières liées à la construction). La part de l'aide budgétaire dans le financement des autoroutes. Le problème d'une éventuelle péréquation entre sociétés différentes. Les conditions d'application du péage urbain. Le péage ne doit pas être dissuasif. La possibilité d'abonnements forfaitaires pour l'utilisation des autoroutes urbaines. La possibilité pour les collectivités locales de racheter le péage. Les difficultés de la société concessionnaire des autoroutes alpines (A.R.E.A.). L'achèvement de l'autoroute Lyon—Scientrier. Mise en service en 1981 de l'autoroute A 42 Lyon—Genève. Les autoroutes permettent d'économiser l'énergie. La comparaison entre le coût du Concorde et celui d'une autoroute ; (p. 3079) : pour une meilleure politique tarifaire et une meilleure politique d'accueil à l'égard des poids lourds. L'organisation d'une table ronde réunissant les représentants des sociétés concessionnaires d'autoroutes et des organisations de transporteurs routiers.

Réponse à M. Fernand Chatelain : le remboursement par les sociétés concessionnaires des emprunts qu'elles ont contractés pour construire des autoroutes. Le Gouvernement ne renonce pas au péage sur les autoroutes A 4 et A 15. La création de radiales et de roades est indispensable dans la région parisienne ; (p. 3080) : la démagogie des adversaires du péage.

M. Edgard Pisani (n° 18) ; nouvelle ligne Paris—Lyon de trains à grande vitesse [17 décembre 1976] (p. 4606) : le coût du projet. Une réalisation étalée sur neuf années.

Réponse à MM. Jacques Habert, Edgard Pisani et Paul Guillard : la part des investissements annuels de la S. N. C. F. représentée par le train à grande vitesse. Le coût total de l'opération.

Réponse à M. Jacques Habert : l'estimation des travaux ; le cas de Concorde. Le matériel est commandé à l'industrie française. L'estimation des infrastructures tient compte du coût du remembrement agricole et de l'absence de tunnel ; de l'utilisation des mêmes techniques que celles qu'on emploie pour la construction des autoroutes ; des dénivellations ou de la qualité technique de la voie ; (p. 4607) : la distinction des tronçons : Combs-la-Ville—Saint-Florentin ; Saint-Florentin—Sathonay ; le prix des acquisitions foncières. La rentabilité du projet. Les rames nouvelles formules commandées par la S. N. C. F. devront circuler bien au-delà de la ligne nouvelle Paris—Lyon. La progression du trafic voyageurs. L'économie d'énergie qui en résulte.

Réponse à M. Pierre Picard : les arrêts sur cette ligne ; la liaison avec Dijon.

Réponse à MM. Edgard Pisani et Paul Guillard : la politique générale des transports. La perspective d'aménagement du territoire. La situation dans l'Ouest de la France en ce qui concerne les transports. Le problème de l'énergie. Une priorité doit être réservée au projet d'infrastructure de transports collectifs. Le programme de modernisation du parc de la S. N. C. F. L'électrification de Bordeaux—Montauban.

Réponse à M. Paul Guillard : les programmes d'actions prioritaires du VII^e Plan. Le désenclavement routier du Massif-Central et l'accélération du réseau routier breton.

Réponse à M. Edgard Pisani : le début d'un nouveau système de transport (p. 4608) : les lignes peu fréquentées du réseau S. N. C. F. La revalorisation du transport par voie ferrée. Les problèmes de concurrence entre les autoroutes, les transports aériens et les transports ferroviaires. Les impératifs actuels de la politique des transports : l'organisation des transports dans les agglomérations, l'aménagement du réseau S. N. C. F. pour lui permettre d'atteindre son équilibre d'exploitation sur les réseaux voyageurs et sur le trafic marchandises ; la cohérence entre les investissements consacrés aux voitures, aux avions et aux chemins de fer. La sécurité et le coût d'exploitation. Les points positifs du projet : l'amélioration du compte d'exploitation de la S. N. C. F. ; l'amélioration de la desserte pour le transport de tous les citoyens français ; l'économie d'énergie ; le développement de notre commerce extérieur. L'influence de ce projet sur l'économie française en général.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus de 1974 dû par certains contribuables (n° 237) [14 avril 1976]. — Discussion générale (p. 529)** : la reprise affecte les principaux indicateurs conjoncturels (production intérieure brute, consommation des ménages, commerce extérieur, biens intermédiaires et industrie lourde) ; (p. 530) : l'objectif du Gouvernement consiste à jouer sur les capacités de financement des entreprises pour développer les possibilités d'embauche et régler en profondeur le problème de l'emploi. Ce nouvel étagement de trésorerie facilitera l'existence du tissu industriel de petites et moyennes entreprises, qui doit être la caractéristique de l'économie française ; (p. 532) : *réponse à M. Maurice Schumann* : les entreprises de main-d'œuvre ; *réponse à M. Robert Schuvin* : les aides sélectives ; (p. 533) : *réponse à M. Fernand Lefort* : la reprise. **Article 1^{er}** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort. **Articles additionnels (p. 534)** : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort. S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort. S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort ; (p. 535) : évoque les instructions de report et de possibilités de modulation qui sont déjà appliquées ; invoque l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290) [25 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1294)** : la pression fiscale ; le retour à une situation économique plus normale ; un projet en quelque sorte classique ; la production industrielle ; l'emploi ; l'inflation ; l'A. S. S. E. D. I. C. ; répartition des demandes d'emploi entre les différents secteurs ; la revalorisation du travail manuel ; prime au développement de l'emploi dans le secteur de l'artisanat ; (p. 1295) : l'amélioration des qualifications ; les comités départementaux ; les perspectives de croissance, la maîtrise de l'inflation ; le rééquilibrage du commerce extérieur ; les comptes des entreprises ; les conséquences fiscales de la réévaluation des bilans ; la conjoncture économique mondiale ; le rendement des différents impôts ; (p. 1296) : le nécessaire équilibre budgétaire ; les dépenses nouvelles ; le financement du déficit de la sécurité sociale ; la T. V. A. applicable aux produits pharmaceutiques ; la surcompensation entre l'ensemble des régimes sociaux ; la restructuration de l'informatique (C. I. I. - Honeywell-Bull) ; (p. 1297) : les transferts entre l'Etat et les collectivités locales ; l'évolution de la masse monétaire ; la politique des prix (les différents secteurs ; contrôle des concertations et répression des ententes ; prélèvement conjoncturel ; importe surtout la maîtrise de l'inflation ; (p. 1306) : le licenciement de M. Simonnot par le journal *Le Monde*, et la publication d'une note confidentielle par ce journal.

Réponse à M. Maurice Schumann (p. 1014) : les importations, l'application du traité de Rome, le système des visas techniques.

Réponse à M. Henri Tournan : la situation économique actuelle, l'évolution des prix, la législation contre les ententes et les positions dominantes.

Réponse à M. Jean Cluzel : les politiques de l'emploi et de l'investissement, les économies proposées par le collectif, aucune économie ne portera sur la dotation d'un milliard affecté en 1975 au fonds d'équipement des collectivités locales.

Réponse à M. Yvon Coudé du Foresto : le budget de la défense.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 1315) : le contrôle des entreprises du secteur nationalisé ; la réorganisation du dispositif de contrôle mis en œuvre par la Cour des comptes.

Réponse à M. Joseph Raybaud et plusieurs autres orateurs : le fonds d'équipement des collectivités locales et la compensation de la T. V. A. pour les collectivités locales.

S'adresse à M. Jacques Descours Desacres au sujet de l'abaissement du taux de T. V. A. sur les produits pharmaceutiques et à M. Paul Jargot au sujet des prestations familiales et sociales et de la crise du capitalisme.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann (p. 1316) : les problèmes des collectivités locales et la situation des D. O. M. évoquée par M. Marcel Gargar.

Article 1^{er} : réponse à M. Louis Boyer (p. 1318, 1319) : la sécurité sociale en 1976 assez proche de l'équilibre. Une meilleure assiette de l'ensemble des cotisations sociales sera obtenue grâce à un projet de loi tendant à atténuer la pénalisation dont sont victimes les entreprises de main-d'œuvre. La sécurité sociale n'encaissera pas directement l'équivalent de la perte de recettes résultant pour le fisc de l'abaissement de la T. V. A. sur les produits pharmaceutiques. Plutôt que de se lancer dans une politique de subvention, il a paru préférable de réduire le taux de T. V. A. sur les médicaments : ainsi l'apport de l'Etat pour le financement des régimes sociaux est-il parfaitement mesurable ; (p. 1321, 1322) : les 170 millions de francs d'économies dues à la réduction de T. V. A. ne se feront pas au détriment des collectivités locales : la totalité des dotations inscrites au F. E. C. L. a été effectivement distribuée y compris les prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations en complément de cette opération. La nationalisation prévue d'un certain nombre de C. E. S. et C. E. G. sera étalée dans le temps. S'oppose à l'amendement n° 6 de M. René Monory. S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Paul Jargot. Retrait de l'amendement n° 20 du même auteur. Obtient le retrait des amendements n° 3 et 4 de M. Marcel Fortier. **Article additionnel (p. 1324)** : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues ; (p. 1325) : s'oppose aux amendements n° 22 et 23 respectivement de MM. Fernand Lefort et Paul Jargot. **Article 2 : réponse à M. Pierre Carous (p. 1326)** : le fonds « d'équipement » et non pas « d'aide » aux collectivités locales, dotation de ce fonds en corrélation progressive avec la T. V. A. acquittée par les collectivités locales ; (p. 1327) : la répartition de ces ressources. *Evoque pour M. Adolphe Chauvin* les délais de l'engagement des crédits, les prêts de la caisse des dépôts et consignations. *Répond à M. René Monory* sur la réalisation des engagements du Gouvernement au sujet du fonds d'équipement des collectivités locales ; (p. 1328) : rappelle le mécanisme du fonds ;

(p. 1329) : s'oppose avec succès à la demande de réserve de cet article présentée par M. Fernand Chatelain. Oppose l'article 18 de la loi-organique à l'amendement n° 24 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ; (p. 1330) : accepte l'amendement n° 5 de M. Jacques Descours Desacres. **Article additionnel** (p. 1331) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Pierre Carous ; (p. 1332) : répond à M. Fernand Poignant au sujet de la taxe d'abattage ; (p. 1333) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. Répond à M. Jacques Descours Desacres au sujet de l'abattement proportionnel à la valeur locative moyenne ; (p. 1334) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 2 bis** (p. 1335) : répond à M. Octave Bajoux au sujet de la taxe d'habitation dans les communautés urbaines ; (p. 1336) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les deux amendements identiques n° 18 et 37, respectivement de MM. Francisque Colomb et Pierre Vallon et de MM. Max Monichon et Georges Lombard. **Article 3** (p. 1341) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues. **Article 5** (p. 1342) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 28 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article 6** (p. 1343) : demande le retrait de l'amendement n° 31 de M. Henri Tournan ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Edouard Bonnefous. Accepte l'amendement n° 9 de M. Edouard Bonnefous ; (p. 1344) : déclare qu'il n'est pas possible d'envisager un contrôle de la Cour des comptes sur les participations que prendra l'I. D. I. dans certaines petites et moyennes entreprises. Obtient le retrait de l'amendement n° 32 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues. Accepte l'amendement n° 10 de M. Edouard Bonnefous. Amendement n° 11 de M. Edouard Bonnefous proposant que la Cour contrôle les organismes bénéficiant « à un titre quelconque » du concours financier des entreprises publiques et de leurs filiales ; (p. 1345) : accepte cet amendement sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 39 : supprimer les mots « à titre quelconque » dans le texte de l'amendement n° 11 ; adopté. Accepte l'amendement n° 12 de M. Edouard Bonnefous. Obtient une rectification de l'amendement n° 13 du même auteur. Se déclare opposé à l'insertion obligatoire des réponses des ministres de tutelle et des présidents des entreprises dans le rapport de la Cour sur l'activité, la gestion et les résultats des entreprises contrôlées par elle. Accepte l'amendement n° 14 de M. Edouard Bonnefous. **Article 7** (p. 1346) : demande le retrait des amendements n° 15 et n° 17 respectivement de MM. René Monory et Max Monichon, dont il reprend le texte dans son amendement n° 40 : date d'application de la modification des règles d'assiette du droit proportionnel perçu lors des fusions de sociétés ; adopté. **Article additionnel** (p. 1347) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 29 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article 7 bis** : reprend à son compte l'amendement n° 1 de M. Jean Francou soutenu par M. René Monory, qui devient son amendement n° 41 : possibilité pour les municipalités de supprimer la taxe sur les spectacles pour quatre manifestations ; adopté. **Article 7 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. René Monory. **Article 9** (p. 1348) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 33 de M. Jean Filippi et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et sociale** (n° 374). — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976] (p. 2070 et suivantes) : réponse à MM. Marcel Lucotte, Maurice Blin, Joseph Raybaud et Auguste Amic : les conditions de réalisation du VII^e Plan. Les programmes d'action prioritaire. Plan et budget. L'épargne à pays industriels. La rémunération de l'épargne. Le rejet des mécanismes d'indexation. Les priorités de la politique industrielle ; ses moyens. Les collectivités locales. Les travaux de la commission Guichard, prélude à la réforme démocratique d'institution locale. Le fonds d'équipement des collectivités locales.

Réponse à MM. André Bohl et Robert Schmitt : l'équilibre de la sécurité sociale.

Réponse à M. Joseph Yvon : les problèmes de la mer.

Réponse à MM. Georges Marie-Anne et Marcel Gargar : les difficultés des départements d'outre-mer.

Réponse à M. Maurice Schumann : la région Nord-Pas-de-Calais.

Réponse à M. Louis Jung : l'Alsace.

Réponse à M. Charles Ferrant : l'aménagement des zones rurales. L'inflation et les problèmes extérieurs. Les résultats de la conférence de Rambouillet. L'effort demandé aux Français (discipline des revenus) et les résultats à en attendre (plein emploi et amélioration du niveau de vie).

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370) [6 juillet 1976].

— **Discussion générale** (p. 2156 à 2160) : les trois principes fondamentaux de la réforme : 1° les bénéficiaires de plus-values contribuent aux charges communes du pays ; 2° les plus-values sont imposées comme les autres revenus ; 3° tenir compte de l'érosion monétaire et de la durée de détention des biens. Faire cesser la disparité de traitement entre ceux qui effectuent des investissements productifs et sont taxés à l'impôt sur le revenu et ceux qui réalisent des plus-values et ne sont pas soumis à l'imposition. Intégrer l'imposition des plus-values dans le cadre de l'impôt sur le revenu dans la perspective d'un élargissement des bases de ce dernier impôt. Cette solution est mieux adaptée aux facultés contributives de chacun et permet de tenir compte des charges de famille. Les raisons qui ont conduit le Gouvernement à ne pas créer un nouvel impôt sur le capital. La prise en compte de l'érosion monétaire permet de ne taxer que la plus-value réelle. Les différents régimes de taxation suivant qu'il s'agit de biens mobiliers ou immobiliers et suivant la durée de détention de ces biens (un an, deux ans, dix ans, vingt ans, trente ans). L'imposition des plus-values est cohérente avec l'ensemble de la politique économique et sociale du Gouvernement. Un effort d'amélioration des bases mais non d'augmentation des taux. Une plus grande sincérité des déclarations. Rapprocher les conditions d'imposition des salariés de celle des non-salariés. La lutte contre la fraude. Un texte compliqué mais complet. Le contrôle, contrepartie de la déclaration. L'attirance excessive que suscitent les placements stériles générateurs de plus-values non imposables. Développer les investissements productifs. Les précautions prises par l'Assemblée nationale pour que la taxation des plus-values ne décourage pas l'épargne et ne freine pas le développement de l'industrie ; (p. 2177) : la sérénité, l'importance des discussions conceptuelles et les préoccupations du Sénat.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : l'impôt sur le capital, la notion de « bénéfice » ; l'objectif du Gouvernement ne consiste qu'à inclure les plus-values dans l'impôt sur le revenu.

Réponse à M. Edouard Grangier : le concept de plus-value ; l'administration de l'I.R.P.P. (déclarations, contrôles).

Réponse à M. Roger Gaudon (p. 2178) : le projet ne s'attaque pas aux petits patrimoines.

Réponse à M. Pierre Carous : le contrôle fiscal, la propriété immobilière et la conception même du placement de père de famille. Pour Mme Brigitte Gros, précise sa position en ce qui concerne une taxe sur le capital et l'imposition sur les successions.

Réponse à M. Auguste Amic (p. 2179) : la prise en compte, comme critère, de la durée de possession, l'imposition des gains en capital et la complexité du système.

Réponse à M. Maurice Blin : rappel des débats de 1963 relatifs aux plus-values, les incitations à l'investissement, l'affectation des ressources dégagées et l'information du Parlement sur la mise en œuvre de la réforme.

Réponse à M. Jean Proriot : en ce qui concerne les problèmes psychologiques de présentation, l'épargne, la liberté d'entreprendre, le phénomène bureaucratique.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 2180) : le sous-emploi et le déséquilibre extérieur, la réforme d'ensemble de la fiscalité, l'affectation de la nouvelle ressource aux collectivités locales.

Réponse à M. Maurice Schumann : le financement des investissements, la contre-réforme.

Réponse à M. Guy Petit : les différentes catégories de contribuables et leur inégalité devant l'impôt, le personnel de l'administration des finances.

Réponse à M. Jean Auburtin sur l'imprécision des contre-projets : (p. 2181) : les modalités d'application du texte et la création d'un comité d'utilisateurs ; le projet ne doit pas être annihilé par les amendements.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. — **Articles additionnels** (p. 2191) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ; (p. 2192) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; (p. 2193) : s'oppose aux amendements n° 77 et 78 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ; (p. 2194) :

s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues ainsi qu'à l'amendement n° 80 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues; (p. 2195): s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article 1^{er}** (p. 2195): *répond à M. Jacques Descours Desacres* pour rappeler que les associations et fondations ne relèvent pas de l'impôt sur le revenu; (p. 2196): s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues; (p. 2197): *répond à M. Edouard Bonnefous* en ce qui concerne la spéculation; (p. 2198): les structures urbaines; (p. 2200): demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2201): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 du même auteur. **Article additionnel** (p. 2203): invoque l'article 18 de la loi organique du 2 janvier 1959 contre les amendements n° 17, 111 et 136, respectivement de MM. Richard Pouille et Roger Boileau, Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, Josy Moinet et plusieurs de ses collègues. **Article 2 A** (p. 2204): *répond à M. Edouard Bonnefous* qu'il fera en sorte qu'il n'y ait pas d'interférences entre les majorations de droits de succession et l'imposition des plus-values, sans que soit pour autant remise en cause la base de l'estimation en matière de succession; accepte les amendements n° 28 et 29 de M. Yvon Coudé du Foresto. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 du même auteur; (p. 2205): s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Yvon Coudé du Foresto. Estime que cet amendement donnerait un avantage à la fortune transmise par rapport à la fortune acquise en favorisant les opérations de mutation à titre gratuit plutôt que celles à titre onéreux. Fait valoir qu'il n'est pas logique d'ajouter une dépense (le paiement des droits de succession) à une recette (l'entrée d'un bien dans un patrimoine). Est favorable à une forfaitisation des charges afférentes à l'acquisition dans le cadre des héritages et des opérations à titre onéreux; (p. 2206): retrait de l'amendement n° 90 de M. Jacques Descours Desacres. Retrait des amendements n° 12 de M. Francis Palmero et n° 139 de M. Lucien Grand et ralliement de leurs auteurs à l'amendement n° 32 de M. Yvon Coudé du Foresto que le Gouvernement accepte; (p. 2207): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 112 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues; (p. 2208): accepte l'amendement n° 123 de M. Edouard Bonnefous. Obtient le retrait de l'amendement n° 146 de M. Edouard Grangier. Lui rappelle la création des comptes spéciaux d'investissement. Précise que le taux d'imposition des plus-values sur revente des valeurs mobilières sera égal à la moitié de ce qu'il est pour les éléments immobiliers. **Article 2** (p. 2209): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Yvon Coudé du Foresto; s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues. **Article 3** (p. 2210): accepte les amendements n° 34 et 35 de M. Yvon Coudé du Foresto.

Réponse à M. Guy Petit en ce qui concerne les partages donnant lieu à soule entre cohéritiers; accepte les amendements n° 36 et 37 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2211): accepte l'amendement n° 38 du même auteur.

Article 4: accepte l'amendement n° 39 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2212): demande le retrait de l'amendement n° 18 de M. Jean Colin; (p. 2213): accepte l'amendement n° 40 de M. Yvon Coudé du Foresto; s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Max Monichon; (p. 2214): invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 131 de M. Max Monichon; s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Maurice Schumann dont il demande le retrait avec succès. **Article 5** (p. 2216): *répond à M. Yves Estève* en ce qui concerne les bons anonymes de caisses d'épargne. *Répond à M. Maurice Schumann* au sujet de la taxation des bénéfices des valeurs mobilières. Pour les titres de sociétés cotées en Bourse, l'Assemblée nationale a rejeté la règle de la septième année et offre le choix entre la date d'acquisition ou celle du dernier cours coté au comptant avant la mise en vigueur de la loi. Pour les titres non cotés, on procède actuellement à la vérification des registres de présence mais un système plus efficace sera présenté lors de la discussion de l'article 8. S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Yvon Coudé du Foresto, soutenu par M. René Monory, car il estime que la disposition envisagée par ce texte s'apparente à une forme d'imposition du capital. S'oppose à l'amendement n° 157 de M. Philippe de Bourgoing, ainsi qu'à l'amendement n° 106 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues et à l'amendement n° 82 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues. Insiste pour le maintien de l'exonération complète de la résidence principale. Estime que le système proposé par le Gouvernement créera moins de contentieux que ceux présentés par les amendements n° 47, 157, 106 et 82, car il est plus clair et plus simple d'application; (p. 2225): accepte l'amendement n° 41 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2226): demande le retrait du sous-amendement n° 132 de

M. Max Monichon; (p. 2227): accepte l'amendement n° 110 de M. Louis Gros; craint l'inutilité des amendements n° 141 et 142 de M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues soutenus par M. René Touzet; (p. 2228): s'oppose au sous-amendement n° 19 de M. Jean Colin, soutenu par M. Robert Parenty; (p. 2229): demande le retrait de l'amendement n° 94 de M. Robert Parenty; demande le retrait de l'amendement n° 127 de M. Maurice Schumann; demande le retrait de l'amendement n° 42 de M. Yvon Coudé du Foresto; l'application de la loi; les ressources budgétaires; (p. 2230): *répond à M. Edouard Bonnefous* en ce qui concerne les S. A. R. L. et leur imposition; (p. 2231): s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Maurice Schumann. Accepte le texte identique des amendements n° 158 de M. Etienne Dailly et n° 16 de M. Yves Durand; (p. 2232 à 2235): s'oppose à l'amendement n° 150 de MM. Max Monichon et Baudouin de Hauteclocque; à l'amendement n° 107 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues; à l'amendement n° 95 de M. René Tinant; à l'amendement n° 156 de MM. Geoffroy de Montalembert et Modeste Legouez; à l'amendement n° 113 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ainsi qu'à l'amendement n° 159 de M. Etienne Dailly. Préfère, s'en tenir au système actuel d'exonération des terrains agricoles. Se déclare décidé à tenir compte de l'évolution des prix des terrains de manière à maintenir l'équilibre entre les propriétaires exploitants et les propriétaires donneurs à bail; (p. 2235): accepte les amendements n° 43 et n° 45 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2235, 2236): s'en remet à la sagesse du Sénat pour le texte identique des amendements n° 97 de M. Etienne Dailly et n° 133 de M. Max Monichon; (p. 2236): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 145 de MM. Charles Beaupetit et Georges Berchet, soutenu par M. Edouard Grangier; accepte l'amendement n° 44 de M. Yvon Coudé du Foresto sous réserve de son sous-amendement n° 167: non-exonération des personnes qui détiennent au moins 25 p. 100 du capital de la société (échange, conversion, division, regroupement de titres); adopté; (p. 2237): demande le retrait de l'amendement n° 99 de M. Etienne Dailly; demande le retrait de l'amendement n° 46 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2238): demande le retrait de l'amendement n° 147 de M. Edouard Grangier; s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues de même qu'à celui de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, n° 114. S'oppose à l'amendement n° 120 de M. Jean Proriot; (p. 2239): s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Etienne Dailly; s'engage à ce qu'une réforme du régime des sociétés civiles de placement soit proposée au Parlement pendant la session de printemps 1977; (p. 2240): demande le retrait de l'amendement n° 151 de M. Max Monichon.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2253): oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 115 et 143 respectivement de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon, et de M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand; (p. 2254): demande au Sénat de repousser l'amendement n° 48 de M. Yvon Coudé du Foresto. *En réponse à M. Max Monichon*, rappelle l'exonération des meubles meublants, sauf les objets d'art et les collections; (p. 2256): invoque l'article 40 de la Constitution à l'encontre des amendements n° 20 et 117, respectivement de MM. Francis Palmero et Charles de Cuttoli; l'indemnisation des rapatriés comparée à celle accordée en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique; (p. 2257): demande le retrait de l'amendement n° 118 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues; (p. 2258): s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Yvon Coudé du Foresto; accepte l'amendement n° 51 du même auteur; s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Yvon Coudé du Foresto soutenu par M. Max Monichon; (p. 2259): *répond à M. Guy Petit* en ce qui concerne les résidences secondaires; (p. 2260): s'oppose au sous-amendement n° 169 de M. Paul Jargot; (p. 2262): demande le retrait de l'amendement n° 152 de M. Max Monichon; (p. 2263): *répond à M. Jacques Habert* en ce qui concerne les Français expulsés de pays étrangers depuis 1970. **Article 7** (p. 2264): accepte l'amendement n° 54 de M. Yvon Coudé du Foresto; son amendement n° 4 tendant à rétablir le paragraphe II de cet article; (p. 2264 à 2267): plus-value intéressant les titres non cotés (choix laissé aux entreprises entre la mise obligatoire au nominatif et le dépôt chez un intermédiaire); rejeté. Son amendement n° 168: imposition de parts de sociétés à responsabilité limitée; rejeté. Déclare vouloir, dans la généralisation de l'imposition sur les plus-values, instituer un système homogène intéressant aussi bien les sociétés cotées que les sociétés non cotées et les S. A. R. L.; le système fait appel à des éléments de référence normaux (cotation, mise au nominatif avec dépôt chez un intermédiaire agréé, déclaration d'enregistrement); estime dès lors, contrairement à M. Edouard Bonnefous, que ces deux amendements ne bouleverseront pas la vie des sociétés; les valeurs non cotées ne seront évaluées qu'en cas de cession à titre oné-

reux; les parts des S. A. R. L. ne seront pas évaluées (leurs cessions font déjà l'objet d'une déclaration d'enregistrement); il faudra seulement déclarer chaque année les modifications intervenues dans la répartition des parts à l'intérieur de ces sociétés. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 148 de M. Edouard Grangier. Obtient le retrait de l'amendement n° 9 de M. Edouard Sauvageot et plusieurs de ses collègues; (p. 2268): retrait de l'amendement n° 128 de M. Maurice Schumann. **Article 8** (p. 2269): répond à une question de M. Maurice Schumann concernant l'imposition des plus-values sur les valeurs mobilières. Convient de la nécessité de prévoir une réglementation transitoire pour les personnes qui ne pourraient présenter la preuve formelle de la date et de la valeur de l'entrée des titres dans leur patrimoine. Déclare que l'évolution de la fiscalité doit s'orienter vers des bases de plus en plus réelles. Regrette que l'imposition du bénéfice s'établisse souvent sur des bases forfaitaires; (p. 2270): accepte l'amendement n° 55 de M. Yvon Coudé du Foresto. Provoque la rectification de l'amendement n° 56 du même auteur. S'en remet à la sagesse du Sénat pour cet amendement n° 56 rectifié et accepte l'amendement n° 160 de M. Etienne Dailly; s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2271, 2272): accepte les amendements n° 57 et 58 du même auteur; (p. 2273): accepte l'amendement n° 161 de M. Etienne Dailly et s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jacques Descours Desacres; (p. 2274): accepte l'amendement n° 162 de M. Etienne Dailly; (p. 2274 à 2276): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 de M. Yvon Coudé du Foresto, soutenu par M. Maurice Schumann. Explique pourquoi il a accepté à l'Assemblée nationale le système du compte spécial d'investissement. Expose les inconvénients du compte clos. Son amendement n° 5: prix de cession d'un bien cédé contre une rente viagère; adopté. Accepte les amendements n° 60 et 61 de M. Yvon Coudé du Foresto; (p. 2276, 2277): accepte la deuxième partie de l'amendement n° 21 de M. Jean Colin; (p. 2278): son amendement n° 6: imposition de la plus-value résultant de la cession d'un terrain divisé en lots; adopté. S'oppose à l'amendement n° 102 de M. Jean Colin; l'imposition indispensable des marchands de biens au titre de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux; (p. 2279): invoque l'article 40 de la Constitution contre le sous-amendement n° 170 de M. Jean Colin; (p. 2280): laisse le Sénat juge de l'intérêt de l'amendement n° 163 de M. Etienne Dailly. Répond à M. Marcel Lemaire sur l'imposition différenciée des personnes physiques et des sociétés; le régime des entreprises. **Article 9** (p. 2282): accepte les amendements n° 62 et 63 de M. Yvon Coudé du Foresto; demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Jean Auburtin; (p. 2283): accepte l'amendement n° 15 de M. Louis Boyer et le sous-amendement n° 166 de M. Louis Jung; (p. 2284): accepte l'amendement n° 64 de M. Yvon Coudé du Foresto; accepte l'amendement n° 65 du même auteur; accepte le sous-amendement n° 89 de M. Jacques Descours Desacres. **Article 10** (p. 2285): s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jean-Pierre Blanc, soutenu par M. Francis Palmero. Retrait de l'amendement n° 116 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues. Accepte l'amendement n° 66 de M. Yvon Coudé du Foresto. S'oppose à l'amendement n° 125 de M. Yves Estève; (p. 2286 à 2289): s'oppose à l'amendement n° 2 de MM. Bernard Lemarié, Louis Boyer et Charles de Cuttoli, à l'amendement n° 144 de M. Victor Robini, à l'amendement n° 154 de MM. Max Monichon et Jules Roujon, à l'amendement n° 68 de M. Yvon Coudé du Foresto ainsi qu'à l'amendement n° 96 de MM. Francis Palmero et Jean-Pierre Blanc; (p. 2287): précise que le projet du Gouvernement apporte un allègement net pour 238 000 entreprises et un certain renchérissement de 6 à 10 p. 100 pour les 110 000 autres. Il maintient la spécificité des professions libérales assujetties aux bénéfices non commerciaux; (p. 2288): le Gouvernement fera preuve de sollicitude à l'égard des non-salariés dont les revenus sont intégralement déclarés par des tiers; en compensation, maintien du *statu quo* (taux de 6 p. 100) pour l'ensemble des titulaires de bénéfices non commerciaux. Répond à M. Jacques Descours Desacres: les professions libérales; comme l'ensemble des entreprises, ces professions bénéficieront des incidences fiscales de la révision des bilans. Répond à M. Max Monichon: jusqu'ici soumises au régime des B. N. C. (bénéfices non commerciaux), elles le seront désormais à celui des B. I. C. (bénéfices industriels et commerciaux); (p. 2289, 2290): provoque le retrait des amendements n° 23 et 24 de M. Jean-Pierre Blanc. Obtient le retrait de l'amendement n° 164 de M. Etienne Dailly; (p. 2291): accepte l'amendement n° 69 de M. Yvon Coudé du Foresto. S'oppose à l'amendement n° 87 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues; (p. 2292): retrait de l'amendement n° 101 de M. Etienne Dailly. Accepte l'amendement n° 70 de M. Yvon Coudé du Foresto. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 88 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues; (p. 2293): obtient le retrait de l'amendement n° 121 de M. Jean Proriot. **Article 11** (p. 2294): demande

le retrait de l'amendement n° 129 de M. Maurice Schumann; l'applicabilité aux spéculateurs de l'article 92 du code général des impôts; (p. 2295): accepte l'amendement n° 71 de M. Yvon Coudé du Foresto. **Article 12**: accepte l'amendement n° 72 de M. Yvon Coudé du Foresto; s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Jean Proriot. **Articles additionnels** (p. 2296): s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Francis Palmero dont il obtient le retrait; (p. 2297): accepte dans son principe l'amendement n° 124 de M. Edouard Bonnefous dont il ne peut accepter tous les termes; (p. 2298): en obtient la modification; (p. 2300): remercie le Sénat pour ses travaux et particulièrement M. Yvon Coudé du Foresto.

Conclusions de la commission mixte paritaire (n° 423). — **Discussion générale** [10 juillet 1976] (p. 2350, 2351): un travail de concertation. Réponse à M. Yvon Coudé du Foresto: le dispositif de révision des seuils d'exonération pour les terres agricoles et les patrimoines immobiliers. Le problème des sociétés non cotées. Les S.A.R.L. Les professions libérales. La marque du Sénat sur le projet. Le patrimoine minimal considéré sera un patrimoine immobilier. Les trois principes fondamentaux du projet initial ont été respectés. L'effet bénéfique de ce texte sur l'ensemble des déclarations de valeur en matière de mutations.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3242 et suiv.): présente un tableau d'ensemble de cette réforme de l'aide au logement. La situation actuelle: sa complexité, les résultats déjà obtenus, les défauts (une efficacité sociale trop limitée, un effet ségrégatif indéniable, un type d'urbanisme de plus en plus contesté). Les objectifs essentiels de la réforme: développer l'accession à la propriété, réduire les inégalités devant le logement, réhabiliter l'habitat ancien dans des conditions socialement satisfaisantes; améliorer progressivement la qualité des logements neufs. Les principaux mécanismes de la réforme: la préférence pour l'aide à la personne; les financements aidés par l'Etat pour la location sociale et pour l'accession à la propriété: le rôle des sociétés de crédit immobilier; le nouveau régime de prêts conventionnés. Les dispositions concernant l'aide personnalisée au logement, son financement, le niveau de l'aide, la restauration de l'habitat ancien; la protection des bénéficiaires de la loi de 1948. L'importance de la réforme.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 3266 à 3268): l'équilibre global de la réforme. En 1980 deux tiers d'aide personnalisée et d'allocation logement et un tiers d'aide à la pierre. La translation de l'aide à la pierre vers l'aide à la personne à l'intérieur d'une enveloppe constante. Le développement de l'aide à l'accession à la propriété par rapport au soutien du secteur locatif social neuf.

Réponse à MM. Robert Parenty, Roger Quilliot, Fernand Lefort et André Aubry: le problème des déductions fiscales.

Réponse à MM. Robert Parenty, Louis Boyer, Mme Brigitte Gros, MM. Jacques Boyer-Andrivet et Robert Schmitt: la restriction des avantages fiscaux. Le *statu quo* actuel. Ne pas modifier le régime fiscal applicable aux cadres. La révision des barèmes.

Réponse à M. Fernand Chatelain: le pouvoir d'achat de l'aide personnalisée. Pas d'indexation du prêt unique pour l'accession à la propriété. La part liée au remboursement des charges financières dans le loyer des logements sociaux. Le barème sera révisé tous les ans. Les revenus moyens (7 000 francs par mois) ne sont pas oubliés. Le financement du fonds national de l'habitation par: 1° l'aide de l'Etat (allocation de logement et aide personnalisée); 2° les régimes d'allocations familiales; 3° le F. N. A. L. (fonds national d'aide au logement); 4° la contribution des bailleurs. Le regroupement des crédits au sein des chapitres budgétaires du ministère de l'équipement. L'importance croissante du crédit concernant l'aide personnalisée au logement. **Article 1^{er}** (p. 3269): accepte l'amendement n° 28 de M. Robert Parenty. **Article additionnel** (p. 3270 à 3272): son sous-amendement n° 85 à l'amendement n° 29 de M. Robert Parenty: rédactionnel; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 68 de M. Roger Quilliot. Rappelle qu'il existe plusieurs formes d'aide à la pierre. **Article 2** (p. 3273): accepte l'amendement n° 30 de M. Robert Parenty. **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. — **Article 3** (p. 3280): s'oppose aux amendements n° 3 et 75 respectivement de M. Philippe de Bourgoing et Fernand Chatelain, concernant le calcul du barème de l'aide personnalisée au logement; (p. 3282, 3283): l'évolution dans le temps du barème de l'aide personnalisée au logement; le Gouvernement écarte toute indexation de l'aide personnalisée. La création du conseil consultatif comprenant des représentants du logement social; les indices de révision du barème; (p. 3284, 3285): son amendement n° 87: évolution dans le temps du barème de l'aide

personnalisée au logement ; consultations qui seront menées au sujet du fonctionnement de cette aide ; adopté ; (p. 3287) ; refuse les propositions rédactionnelles de Mme Brigitte Gros. S'oppose au sous-amendement n° 89 de M. Roger Quilliot, à l'amendement n° 60 de M. Louis Boyer et refuse toute indexation.

Réponse à M. Adolphe Chauvin qui propose une évolution du barème semblable à celle du S. M. I. C.

Article 6 (p. 3288) : accepte l'amendement n° 37 de M. Robert Parenty.

Article additionnel (article 156 II du C. G. I.) (p. 3290, 3291) : obtient le retrait de l'amendement n° 1 de M. Roger Quilliot ; (p. 3291) : annonce que le Gouvernement a l'intention de soumettre l'ensemble des problèmes posés par l'amendement au conseil national de l'accession à la propriété. Article 14 (p. 3295) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Louis Boyer. Estime que l'intégration de l'A. P. L. au contentieux général de la sécurité sociale ne serait pas normale, s'agissant de dépenses imputées sur le budget de l'Etat. Article 16 (p. 3296) : accepte l'amendement n° 44 de M. Robert Parenty. Titre III : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. James Marson. Article 24 (p. 3307, 3308) : accepte l'amendement n° 51 de M. Robert Parenty. Accepte les amendements n° 56, 57 et 58 de M. Paul Pillet. S'oppose en revanche à l'amendement n° 59 du même auteur. Accepte le maintien de la situation conventionnelle au bénéfice des personnes ayant subi une diminution de leurs revenus qui leur donne droit à l'A. P. L. avant l'expiration de la convention. Refuse par contre l'indexation du loyer sur l'indice des prix à la construction ; (p. 3308 à 3310) : son sous-amendement n° 92 à l'amendement n° 51 de M. Robert Parenty : révision annuelle du loyer dans les conditions fixées par la convention mais non pas d'après les variations de l'indice des prix à la construction ; adopté. Article 29 (p. 3313) : répond à M. Louis Virapoullé au sujet des décrets concernant les D. O. M. ; (p. 3314) : accepte l'amendement n° 55 de M. Robert Parenty ; accepte l'amendement n° 70 de M. Pierre Croze soutenu par M. Robert Parenty.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976] (Section commune et transports terrestres) (p. 3650) : la situation des entreprises publiques du secteur des transports. Les déficits de ces entreprises malgré les contributions de l'Etat ; (p. 3651) ; les concours à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P. représentent plus de la moitié de ceux que l'Etat verse à l'ensemble des entreprises publiques. La charge supportée par l'Etat a doublé depuis 1972. Il faut stabiliser le prélèvement des entreprises publiques sur les ressources générales du budget. La dégradation de leur situation fausse tous les critères de contrôle de la gestion des entreprises publiques et rend incertaines l'appréciation de leur efficacité. L'augmentation des dépenses de personnel et des concours publics. L'action de redressement envisagée par le Gouvernement. Le contrôle de la gestion des entreprises publiques (rôle de la Cour des comptes). La définition des rapports entre l'Etat et les entreprises. La compensation des contraintes de service public. La définition du service public par les autorités publiques. L'exemple d'Air France. Le service public ne doit pas permettre de justifier trop facilement un déficit. Confier le service public aux entreprises les plus capables de l'assurer. L'exemple de la desserte de la Corse. Le service public ne doit pas non plus être figé ; (p. 3652) : l'extension des réseaux de transport en commun. L'utilisation des économies permises par la réorganisation des voies ferrées secondaires. L'action interne aux entreprises pour leur redressement. La réglementation de certains tarifs n'explique pas tout.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi et à M. Auguste Billiemaz : le problème du trafic marchandises de la S. N. C. F. Les obligations de service public des entreprises doivent être mieux définies ainsi que les engagements financiers de l'Etat. En contrepartie, les entreprises doivent rétablir leur situation financière et parvenir à l'équilibre d'exploitation. L'élaboration souhaitable de « plans d'entreprise glissants ». Les subventions aux entreprises publiques ne peuvent pas continuer à progresser plus rapidement que leurs recettes ou que l'ensemble des dépenses publiques.

Réponse à M. Edgar Pisani (p. 3663) : la cohérence des investissements concernant les infrastructures et le cadre de vie. La coordination du rail, de la route et de l'air. Les choix du VII^e Plan en faveur du développement des transports collectifs. La réalisation de grands investissements de transports. La relation entre l'infrastructure et l'habitat (rapprocher les zones d'activité et de l'habitat).

Réponse à M. Roger Quilliot : le développement de l'accession à la propriété. Les dessertes en moyens de transport des zones d'urbanisation. La reconquête du cœur des villes et la rénovation du parc immobilier.

Réponse à MM. Edgar Pisani et Roger Quilliot : un budget chargé par les conséquences financières de la gestion des services publics. La politique de développement des investissements de transports. La réalisation par le budget des programmes d'action prioritaires du VII^e Plan.

Réponse à MM. Edgar Pisani et Roger Gaudon : le secteur public des transports et les nationalisations. Le déficit des entreprises publiques ne peut plus continuer à croître au même rythme.

Réponse à M. Roger Gaudon : les avantages des personnels des entreprises publiques ; (p. 3664) : définir avec précision ce qui relève du domaine du service public. La nécessité d'une saine gestion des entreprises publiques. Les contrats de programmes de chaque entreprise. Stabiliser la ponction fiscale et budgétaire que représente l'ensemble de ces entreprises.

Marine marchande (p. 3700) : l'aide aux chantiers navals. La concurrence du Japon et des pays de l'Est. Les discussions du Conseil européen sur la sauvegarde de l'industrie européenne de construction et de réparation navales. L'aide aux petits chantiers n'a pas été employée en raison de la faiblesse des commandes. La modification des critères d'attribution des aides. Le Gouvernement doit prendre très prochainement des mesures pour aider les petits et les grands chantiers ; (p. 3701) : simplifier les procédures. Permettre aux chantiers de connaître rapidement les aides qui leur seront fournies.

Réponse à M. Paul Guillard : les problèmes du chantier Dubigeon-Normandie. La recommandation faite aux armateurs d'acheter français. L'augmentation des prix de revient de la construction navale.

Réponse à M. Gérard Ehlers : pour une politique plus énergique des prix et des revenus. La réforme de la gestion des entreprises publiques.

Réponse à M. Roger Gaudon : les divergences entre l'activité des armateurs et celle des chantiers navals français. Les prix des chantiers français sont trop élevés ; (p. 3702) : pour avoir une flotte de commerce compétitive, nos armements doivent pouvoir acheter les bateaux les moins chers. Lorsque les écarts de prix sont faibles, l'armateur français doit commander de préférence aux chantiers navals français.

Réponse à M. Joseph Yvon (p. 3703) : la réforme de l'aide aux petits chantiers. Faciliter les exportations. La rétroactivité de l'aide ne peut être envisagée.

Examen des crédits (p. 3703, 3704) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Jean Colin.

Equipements et ports [30 novembre 1976] (p. 3715) : les délais de prévision nécessaires. La continuité des actions menées dans le cadre du Plan en dépit de la politique de lutte contre l'inflation. L'harmonie entre ce budget et les objectifs du VII^e Plan. Le montant des autorisations de programme et l'utilisation de crédits du fonds d'action conjoncturelle (routes, voies navigables, ports maritimes, construction de logements). Les programmes d'action prioritaires d'intérêt régional. Les programmes d'action prioritaires de l'Etat. Le désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du massif Central. Les routes en Alsace et en Corse. La liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée. Les mesures en faveur de l'exportation (la participation de nos principaux ports maritimes à l'effort d'exportation). Le renforcement de la sécurité routière. Les P. A. P. I. R. (programmes d'action prioritaires d'initiative régionale). La transversale Nord-Sud—A 26, Calais—Dijon. L'autoroute A 37 Lorraine—Bourgogne ; (p. 3716) : le raccordement au réseau navigable belge des canaux du Nord.

Réponse à M. Jean-François Pintat : les installations industrielles portuaires à Nantes—Saint-Nazaire, au Verdon, et à Sète. Les choix effectués par le budget en ce qui concerne les routes et la circulation routière. Les autoroutes de liaison. Retrouver le rythme de 500 kilomètres par an. Un grand réseau d'autoroutes sera en place en 1980. La poursuite des travaux de construction des autoroutes alpines.

Réponse à M. Amédée Bouquerel : l'entretien et la conservation des chaussées. La sécurité et l'écoulement du trafic. Une plus grande rigueur dans la cohérence et le choix des investissements (développement des plates-formes aéroportuaires, coordination des travaux routiers et ferroviaires). Les crédits affectés à l'entretien des anciennes routes nationales transférées aux départements. La voirie communale. Le rétablissement des crédits du F. S. I. R. et l'amélioration de la tranche rurale de ce fonds. Prévoir avec deux plans d'avance les investissements

relatifs aux voies navigables. La remise en état du réseau Freycinet. La priorité au canal Rhin-Rhône. La canalisation de la Moselle. Le raccordement au réseau belge de notre réseau navigable. Les liaisons Seine-Nord et Seine-Est.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi et à M. Jean-François Pintat (p. 3717) : les ports maritimes. La pause actuelle justifiée par l'importance des efforts précédents (Antifer, radoub de Marseille...). L'effort en faveur des grands ports autonomes capables d'attirer les marchandises européennes en transit. Rendre compétitifs les grands établissements portuaires. Ne pas négliger les autres ports. Mener une politique de cohérence des investissements routiers et portuaires.

Réponse à MM. Josy Moinet et Amédée Bouquerel : les priorités pour les créations d'emplois en 1977. Le renforcement des services locaux chargés de l'établissement des plans d'urbanisme et de la délivrance des permis de construire. La création d'emploi dans le domaine de la navigation aérienne.

Réponse à M. Jean Bertaud (p. 3723) : les nuisances du boulevard périphérique. La section entre la porte Dorée et la porte de Saint-Mandé ; (p. 3724) : la récupération par les ports français des trafics détournés.

Réponse à M. Gérard Ehlers : les problèmes autoroutiers. Le principe du péage.

Réponse à M. Louis Courroy : la liaison routière entre Nancy et la sortie des Vosges. Le code de la route. L'éclairage des véhicules (phares blancs et jaunes). L'utilisation des crédits du fonds d'action conjoncturelle. Le plan de charge de l'industrie du bâtiment et des travaux publics. La rénovation urbaine.

Réponse à MM. Paul Caron et Geoffroy de Montalembert : la conteneurisation de la banane. La concertation entre les ports de Dieppe, de Rouen et du Havre ; (p. 3725) : le projet d'avant-port et les propositions d'aménagement concernant la ville de Dieppe. L'amélioration du trafic trans-Manche.

Réponse à M. Paul Guillard : les opérations de rééquilibrage dans les pays de l'Ouest. Le plan routier breton. Le désenclavement de l'Ouest.

Réponse à M. Josy Moinet : la contribution des établissements publics régionaux au financement des voies navigables et des grands travaux routiers. Les principaux programmes d'action prioritaires (l'autoroute A 37 Lorraine-Bourgogne et A 26 Calais-Dijon). Les ressources propres des régions. L'enveloppe globale d'emprunts destinée à l'ensemble des établissements publics régionaux. Favoriser le développement des grands ports sans pour autant sacrifier les ports secondaires. Le développement de la zone industrialo-portuaire du Verdon. La concertation entre les régions concernées. L'utilisation des crédits du fonds d'action conjoncturelle ; (p. 3726) : les opérations de seconde priorité préparées par les directions départementales de l'équipement. Le lancement éventuel de ces opérations pendant le deuxième trimestre de 1977 si la conjoncture l'impose.

Réponse à M. Amédée Bouquerel : l'utilisation des crédits du fonds d'action conjoncturelle pour des travaux de renforcement coordonnés.

Réponse à M. Fernand Chatelain remplaçant M. Gérard Ehlers : les autoroutes à péage On ne peut à la fois vouloir des autoroutes et refuser le péage. Les autoroutes Rhône-Alpes et la société Aera. Le refus du Gouvernement d'accorder à cette société des avances remboursables. La liaison Grenoble-Autoroute blanche. La commission de 14 p. 100 versée par la société pour rémunérer certaines prestations concernant l'organisation des chantiers. Les clauses du cahier des charges seront tenues.

Réponse à M. Jacques Eberhard (p. 3728) : le projet de création d'un avant-port à Dieppe. La concertation entre les ports intéressés. La conteneurisation de la banane. Le trafic de voyageurs vers la Grande-Bretagne. La cale de réparation navale du Havre.

Réponse à M. Antoine Andrieux : la desserte de la Corse par « le Napoléon ». La gare maritime de Marseille.

Logement [30 novembre 1976] (p. 3733) : le logement représente la deuxième masse du budget de l'équipement, derrière les crédits accordés à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. La politique en faveur du cadre de vie. Le refus du gigantisme. L'amélioration de l'environnement urbain (qualité des détails). Le respect et la mise en valeur du patrimoine national. Préserver les paysages en montagne et sur le littoral. Le programme d'action prioritaire « Mieux vivre dans les villes ». Le dialogue avec les citoyens et leurs élus (contrats de pays et de villes moyennes, contrats de transports collectifs). Mieux administrer l'urbanisme. Le retard dans l'élaboration des S.D.A.U. et des

P.O.S. Renforcer les directions départementales de l'équipement et leurs unités opérationnelles d'urbanisme. Les crédits d'études. La création d'une subvention aux agences d'urbanisme. Réaliser les programmes avec plus de rigueur. Mieux dominer l'évolution financière et sociale des opérations. Mener une politique décentralisatrice. Le rapport de la commission Guichard.

Réponse à MM. Josy Moinet et Robert Laucournet (p. 3734) : la pause des crédits d'action foncière. Le déblocage de plusieurs Z.A.C. La position du Gouvernement sur les villes nouvelles. Achever les opérations prévues. L'équilibre entre l'habitat et l'emploi. L'emploi dans les villes nouvelles (exemple du Vaudreuil).

Réponse à M. Josy Moinet : l'opération des Halles. La réforme entreprise des conditions d'accès au logement.

Réponse à M. Robert Laucournet : suppression de la distinction entre H.L.M., I.L.N., P.S.I., P.S.R. Le logement est un problème de structure et de confort. La tendance au développement de l'accession à la propriété. La nature des besoins en logements après vingt ans d'augmentation du niveau de vie. La nécessité d'une inflexion de la politique du logement en faveur de la reconquête du patrimoine existant.

Réponse à M. Robert Laucournet : le lancement d'une campagne d'information auprès des élus locaux sur les Z.I.F. et le plafond légal de densité. L'utilisation des crédits du fonds d'action conjoncturelle.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 77). — *Deuxième lecture* [13 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4398) : cette réforme accompagne la réforme foncière et s'inscrit dans la perspective de la réforme de l'aide au logement. Les décrets d'application de la loi seront pris dans les meilleurs délais. L'édition d'un nouveau code de l'urbanisme.

Réponse à M. Robert Parenty : l'article 2 bis du projet permettra d'appliquer un régime plus favorable à la création de parcs de stationnement dans le cœur des villes. **Article 3** (art. L. 111-8 du code de l'urbanisme) (p. 4399) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de M. Michel Chauty. **Article 8** (art. L. 124-3 et 124-4) : accepte l'amendement n° 28 de M. Michel Chauty. **Article 11** (art. L. 123-9) (p. 4400) : explique que la généralisation de l'indemnité de remploi provoquerait une augmentation sensible des dépenses des collectivités locales pour l'achat de terrains. S'oppose en conséquence aux amendements n° 53 de M. Paul Guillard et n° 54 de M. Michel Chauty ; (p. 4401) : accepte l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty mais s'oppose à l'amendement n° 56 du même auteur. Juge excessif de donner au propriétaire un droit de suppression des réserves inscrites au P.O.S. ; (p. 4402) : est contraint d'accepter l'amendement de coordination n° 30 de M. Michel Chauty. **Article 15** (art. L. 313-1) ; accepte l'amendement n° 31 de M. Michel Chauty. **Article 17** (art. L. 313-13) : accepte l'amendement n° 32 de M. Michel Chauty. **Article 17 ter** (art. L. 315-4) (p. 4403) : son amendement n° 1 : à l'achèvement d'un lotissement, possibilité d'incorporer le règlement du lotissement au P.O.S. de la commune ; adopté. *Réponse à M. Jacques Descares* : l'amendement du Gouvernement ne règle que le cas des lotissements futurs. Les services de l'équipement ont reçu instruction d'introduire dans les règlements des P.O.S. les normes et les prescriptions des lotissements achevés ; (p. 4404) : l'Assemblée nationale a voté un texte qui prévoit la formalité d'insertion du P.O.S. des règlements des lotissements de plus de vingt ans d'âge. **Article 18** (art. L. 130-1) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Michel Chauty. Déclare qu'il est antinomique de vouloir à la fois conserver des forêts et exploiter des carrières. Cependant il faut trouver une solution qui concilie la mise en valeur des gisements et l'équilibre des espaces boisés ; (p. 4405) : accepte les amendements identiques n° 34 de M. Michel Chauty, n° 10 de M. Paul Pillet et n° 22 de M. Robert Laucournet. **Art. 20** (art. L. 142-2) (p. 4406) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Michel Chauty. Estime qu'il pourra y avoir des opérations jumelées auxquelles participeront le conservatoire de l'espace littoral, d'une part, et les départements de l'autre ; (p. 4407) : accepte l'amendement n° 5 de M. Robert Laucournet. **Article 32** (art. L. 460-1) : accepte l'amendement n° 36 de M. Michel Chauty. **Article 34** (art. L. 160-1) : accepte l'amendement n° 37 de M. Michel Chauty ; (p. 4408) : L'allongement de délai prévu par cet amendement a l'avantage d'éviter que les défenseurs d'intérêts particuliers n'abusent du droit reconnu aux associations de se constituer partie civile. *Réponse à Mme Janine Alexandre-Debray* : c'est un décret unique en Conseil d'Etat qui fixera les conditions de l'agrément des associations. Ces dernières n'iront en Conseil d'Etat que pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique. **Article 37** (art. L. 480-5) (p. 4409) : accepte l'amendement n° 39 de M. Michel Chauty. **Article 38 A** : accepte l'amendement n° 40 de M. Michel Chauty. Accepte l'amendement n° 11

de M. Paul Pillet. Déclare que cet amendement a l'avantage de prévoir l'unification du régime des sanctions pénales applicables en matière de réserves naturelles, de protection des sites et d'urbanisme. **Article 38 bis** (art. L. 160-6) (p. 4410) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Michel Chauty. Souligne que le fait d'assurer le libre accès au rivage de la mer et non seulement aux plages rend la servitude absolument générale et majeure sensiblement le coût de l'opération. **Article 40** (art. L. 211-4) (p. 4412) : accepte l'amendement n° 6 de M. Robert Laucournet ; (p. 4413) : son amendement n° 2 : ne pas assimiler à des opérations de cession soumises au droit de préemption l'exécution de l'acte final des opérations de crédit bail ; adopté après avoir été transformé en un sous-amendement à l'amendement n° 25 de M. Jean Auburtin. Juge excessif d'imposer une formalité supplémentaire au moment de la transformation du contrat de crédit-bail en contrat de vente ; (p. 4414) : accepte la première partie de l'amendement n° 26 de M. Jean Auburtin. Obtient de son auteur le retrait de la deuxième partie de cet amendement ; son amendement n° 3 : fixation par la juridiction de l'expropriation du prix d'un bien acquis par voie de préemption ou par voie de délaissement dans une Z.A.D. ; adopté. **Article 41 bis** (art. L. 321-2) (p. 4415) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de M. Michel Chauty. **Article 45 bis A** (art. L. 321-1) (p. 4416) : accepte l'amendement n° 23 de M. Robert Parenty. **Article 45 bis** (art. 191 bis) : accepte l'amendement n° 24 de M. Jean Auburtin. **Réponse à M. Robert Laucournet** : la participation des locataires aux conseils d'administration des offices d'H. L. M. Les décrets d'application de ce texte paraîtront pour la rentrée de 1977 ou avant l'été. **Article 51** (p. 4417) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet. Est favorable au maintien du paragraphe I A de cet article qui permet de moduler, selon les communes, la nature des travaux non soumis à autorisation préalable. Souligne la nécessité de lutter contre certains aménagements « sauvages » des immeubles tout en évitant une accumulation de procédures ; (p. 4418) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Paul Pillet. Accepte l'amendement n° 43 de M. Michel Chauty. Selon lui l'avantage de l'amendement n° 43 est de permettre au maire d'intervenir rapidement pour faire arrêter certains travaux. Accepte l'amendement n° 44 de M. Michel Chauty ; (p. 4420) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet. **Article 53** (article L. 421-3) (p. 4421) : accepte l'amendement n° 45 de M. Michel Chauty. Accepte les amendements n° 46, 47 et 48 du même auteur. **Article 53 bis** (article L. 421-9 [nouveau]) (p. 4423) : son amendement n° 4 : pas de réparation des dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités agricoles ou industrielles lorsque le permis de construire a été demandé postérieurement à l'existence des activités occasionnant lesdites nuisances ; rectifié puis rejeté. Précise que ce texte n'empêche ni l'ouverture d'un procès ni le dépôt d'une réclamation mais qu'il oblige seulement le plaignant à prouver qu'il y a eu aggravation des nuisances. **Article 58** (article L. 430-1) (p. 4425) : accepte l'amendement n° 49 de M. Michel Chauty ; (art. L. 430-1 et L. 430-8) (p. 4426) : accepte les amendements n° 50 et 51 du même auteur ; (art. L. 430-10) (p. 4427) : accepte les amendements identiques n° 52 de M. Michel Chauty et n° 21 de M. Paul Pillet.

Conclusions de la commission mixte paritaire [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4692) : le texte permet de contribuer à définir une politique globale de l'habitat et de l'environnement et de rénover le code de l'urbanisme. Le Gouvernement ne déposera pas d'amendements. Ses observations sur les articles 11 et 51. S'il est normal qu'il y ait indemnité de rempli pour les résidences principales et pour les terrains servant d'assiette à des activités professionnelles, en revanche, il est choquant qu'une indemnité de rempli soit accordée pour des terrains nus, des terrains à bâtir ou des terrains d'assiette de résidence secondaire ; (p. 4693) : à l'article 51, la rédaction du Sénat donne au maire le pouvoir de prescrire immédiatement l'interruption des travaux en cas de rénovation « sauvage ».

Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [20 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4727) : le Gouvernement accepte le texte de la commission mixte paritaire sur le mécanisme de révision de l'aide personnalisée ; l'abattement à appliquer au montant des ressources de la famille lorsque le conjoint perçoit des revenus résultant de l'exercice d'une activité professionnelle. Le contentieux des conventions. La possibilité pour l'Etat de financer unilatéralement ces conventions et le contentieux portant sur celles-ci. La compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire. **Article 28 A** (p. 4732) : son amendement n° 2 : révision des contrats de prêts s'appliquant à la livraison de logements intervenue avant l'application généralisée de l'aide

personnalisée au logement ; adopté. La réduction des aides à la pierre et l'augmentation très sensible des aides à la personne. Les inconvénients des textes établis par la commission mixte paritaire : la création d'une période transitoire ; le postulat que la réforme ne sera pas intégralement mise en vigueur ; la fixation de méthodes de financement des aides à la pierre.

FRANCOU (JEAN), sénateur des Bouches-du-Rhône (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Démissionne de cette commission [6 avril 1976].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi modifiant l'article 405 du code pénal sur l'escroquerie et l'article 138, 1-2° du code de procédure pénale (n° 323) [1^{er} juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au régime fiscal de la presse (n° 106) [3 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 176) [17 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1738, à M. le secrétaire d'Etat aux transports, concernant les nuisances (éventuelles représailles prises à l'encontre d'avions de construction américaine en raison de l'interdiction de l'atterrissage de l'avion Concorde aux Etats-Unis), posée le 20 mars 1976 [J.O., Débats 25 mars 1976] (p. 300).

Question n° 1796, à M. le ministre de l'économie et des finances, relative au logement (personnels militaires : prêts pour accession à la propriété), posée le 6 mai 1976 (p. 916). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [4 juin 1976] (p. 1563, 1564).

Question n° 1797, à M. le ministre de la défense, concernant l'aéronautique militaire (avantages sociaux des personnels navigants de l'armée de l'air), posée le 6 mai 1976 (p. 916). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux industries alimentaires le 25 juin 1976 (p. 1963).

Question n° 1828, à M. le Premier ministre, relative aux collectivités locales (élaboration d'une charte des collectivités locales), posée le 17 juin 1976 (p. 1842). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) le 12 octobre 1976 (p. 2693).

Question n° 1860, à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, concernant la construction (zones de bruit des aérodromes, refonte des textes en vigueur), posée le 23 septembre 1976 [J.O., Débats 2 octobre 1976] (p. 2594).

Question n° 1901, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, concernant les impôts locaux (modification des critères de répartition de la taxe professionnelle), posée le 28 octobre 1976 (p. 2982). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3345, 3346).

Questions orales avec débat :

Question n° 182, à M. le ministre de l'agriculture, relative à la politique viticole, posée le 20 janvier 1976 [J.O., Débats 22 janvier 1976] (p. 57). — Discutée le 11 mai 1976 (p. 954, 955) : sentiments des viticulteurs méridionaux ; la crise (phénomène conjoncturel ; importation de vins italiens) ; mesures

adoptées par le conseil des ministres de l'agriculture des Neuf; mesures envisagées par le commissaire à la rénovation du vignoble languedocien; la création de l'office national interprofessionnel des vins de table, le conseil de direction de l'office du vin; les objectifs de l'office du vin; contrôles effectués sur la qualité des vins importés; difficultés spécifiques de la région viticole provençale; nécessité d'une approche commerciale des dossiers régionaux. La définition d'une politique viticole d'avenir n'aura de sens que si elle est comprise et admise.

Question n° 25, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports), relative aux sports (Jeux olympiques), posée le 2 octobre 1976 (p. 2590). — Retirée le 5 octobre 1976 (p. 2636).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261) [5 mai 1976]** — *Deuxième lecture. Article 1^{er}* (p. 874) : son amendement n° 29 : carrières non soumises aux dispositions de la présente loi; rejeté; (p. 876); cite l'exemple de la Société Pechiney aux Baux.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290) [25 mai 1976]. Article 7 bis** (p. 1347) : son amendement n° 1 soutenu par M. René Monory; possibilité pour les municipalités de supprimer la taxe sur les spectacles pour quatre manifestations; retiré.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306) [9 juin 1976]. Article 9** (*article L. 231-4*) (p. 1681, 1682) : son amendement d'harmonisation n° 85 soutenu par M. Bernard Lemarié. **Article 10** (*article L. 231-3*) (p. 1683) : son amendement n° 86, soutenu par M. Bernard Lemarié : 1° le chef d'établissement reçoit communication du rapport de l'inspection du travail en même temps que le directeur départemental; 2° la mise en demeure précédée d'une audition des chefs d'établissement concernés; rejeté. **Article 14** (*article L. 263-3-1*) (p. 1689, 1690) : son amendement n° 87, soutenu par M. André Bohl; préciser que les manquements graves et répétés aux règles d'hygiène et de sécurité doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal dressé par l'inspecteur du travail; retiré.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349) [12 octobre 1976]. — Article 4** (p. 2705) : son amendement n° 58 : abaisser de sept jours à trois jours le délai de réflexion de l'emprunteur; retiré; (p. 2706) : se rallie à l'amendement n° 1 de M. Jean Bac. Suggère de fixer un délai de réflexion qui expirerait le lundi suivant la signature. **Article 6** (p. 2710) : son amendement n° 59 : perception d'une indemnité par le commerçant qui se voit retourner une marchandise en mauvais état; retrait.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. Article 4 (p. 3448 et 3451) : son amendement n° 47 : porter de 25 à 35 p. 100 le pourcentage d'actions à détenir pour bénéficier des dispositions de l'article 4 (exceptions à l'article 158-5 du C.G.I.); adopté. **Article 9** (p. 3461) : son amendement n° 10 : relèvement de 300 000 à 400 000 francs de la limite d'application du prélèvement libératoire aux comptes courants d'associés; irrecevable.

Deuxième partie :

Information [1^{er} décembre 1976], rapporteur spécial (p. 3756) : les difficultés économiques et sociales des entreprises de presse. Les tirages de la presse quotidienne à Paris et en province; l'aide de l'Etat à cette presse. Se félicite de la meilleure présentation des crédits des services d'information relevant du Premier ministre. Les différentes masses de ce budget. Les aides directes et indirectes à la presse, les aides à l'exportation particulièrement; l'aide exceptionnelle en 1976 aux quotidiens ayant peu de recettes publicitaires; le mode d'évaluation des abonnements des administrations à l'Agence France-Presse; la part des redevances du secteur audiovisuel; (p. 3757) : souhaite la création d'un ministère de la communication sociale qui serait compétent pour tout ce qui concerne l'écrit et l'audio-visuel. Regrette l'inexistence d'une définition légale de l'entreprise de presse. Souligne la nécessité d'une réforme des aides à la presse (fonds de diffusion de la presse française à l'étranger; extension de l'aide de l'Etat aux nouvelles techniques de la presse). Pour compenser les pertes de recettes consécutives à l'introduction de la publicité à la télévision, demande que l'Etat distribue à la presse les budgets de publicité dont il est le dispensateur; (p. 3766) :

regrette l'inexistence d'un ministère de la communication; l'application de la loi de 1955 sur les aides à la presse; la possibilité de réserver les annonces légales aux journaux d'information. Le problème des journaux gratuits. Les crédits destinés à l'expansion de la presse française à l'étranger doivent être augmentés.

Education [2 décembre 1976] — Examen des crédits (p. 3855) : le groupe de l'U.C.D.P. votera le projet de budget.

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3942) : les orientations prises dans le passé doivent être maintenues; l'importance des sections sport-études dans le second degré et à l'université, de l'utilisation des centres d'animation sportifs; (p. 3943) : les conclusions de 1976, année olympique; la préparation des jeux de Moscou; le sport scolaire particulièrement au niveau de l'école primaire; la qualification des enseignants et leur nombre; les équipements et leur entretien; les difficultés des associations sportives universitaires; souligne l'insuffisance des dotations; la dotation prévue pour les suppléants des professeurs d'éducation physique; les centres de vacances. — **Examen des crédits** (p. 3955). **Article 73** : son amendement n° 111; dépôt sur le bureau du Sénat d'un rapport analysant les moyens nécessaires au sport; exclusion des moyens affectés par les collectivités locales et les régions; retiré.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4128) : la rémunération des personnels sous-officiers; la création d'indices intermédiaires; les difficultés de reclassement dans la vie civile; la structure de la pyramide des grades; l'application des nouveaux statuts qui ont pour objectif d'offrir des carrières courtes; les mesures d'aide au départ; (p. 4129) : l'amélioration de la condition militaire chez les sous-officiers; le rattachement général de la carrière indicielle; la possibilité d'accession au grade de major; la création d'échelons supplémentaires dans le grade d'adjudant-chef; la situation particulière de l'armée de l'air; le bénéfice d'années supplémentaires pour le calcul de l'ancienneté; l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne; les conditions d'accession à la propriété des cadres militaires; le droit au travail des militaires à la retraite; (p. 4130) : le retard dans le développement de l'action sociale au profit des militaires; les prêts aidés par l'Etat liés à la notion de résidence principale.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4167) : les crédits consacrés à l'indemnisation des rapatriés; leur indemnisation; l'attitude du Gouvernement algérien; le rythme de liquidation des dossiers; la proposition déposée avec M. Charles de Cuttoli tendant à modifier la loi du 15 juillet 1970 sur le moratoire pour les rapatriés; les grandes lignes de cette proposition; le problème du sort des harkis.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 60 : son amendement n° 190 soutenu par M. Adolphe Chauvin : abattement sur le bénéfice imposable pour les petites et moyennes entreprises des secteurs de l'artisanat et du commerce ayant adhéré aux centres comptables agréés; irrecevable.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 81) [14 décembre 1976]. — Discussion générale, rapporteur** (p. 4448) : les derniers événements du monde de la presse; pas de presse libre sans aide de l'Etat ni de démocratie sans pluralisme de la presse; l'assujettissement de la presse à la T. V. A.; les conditions de l'exonération de l'entreprise de presse; la taxation des publications en tant que supports de publicité et d'annonces; le problème du montant des droits à déduction; la masse salariale imposable au regard de la taxe sur les salaires; la confusion et l'injustice qui règnent dans le régime fiscal de la presse; l'assujettissement de la presse à la T. V. A. permettra de clarifier la situation; l'allègement du prélèvement global de l'Etat; l'économie générale du projet; la suppression de la perception de la taxe sur les salaires; la récupération de la T. V. A. acquitée sur les achats de biens et de services; la multiplicité de taux; le soulagement de trésorerie résultant du passage de l'ancien au nouveau régime fiscal. La prorogation du régime de la provision de l'article 39 bis; (p. 4449) : l'accord de la table ronde réunie en application de l'article 10 de la loi de finances de 1975; les amendements du Gouvernement à l'Assemblée nationale; le rôle du Parlement, carrefour entre la profession et le Gouvernement; les difficultés de la distinction entre plusieurs taux de T. V. A.; le critère de la périodicité; les difficultés de la catégorisation; la faculté d'option laissée aux périodiques atténue la rigueur des textes; il faut améliorer encore l'aide de l'Etat; la presse a besoin d'un nouveau cadre juridique. **Article 2** (p. 4458) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable aux amendements identiques n° 1, 2 et 6, respectivement de MM. Maurice Schumann, Francis Palmero et Edouard Grangier; s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques

Carat; (p. 4459) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Catherine Lagatu; son amendement n° 8 : allongement de la période transitoire durant laquelle les périodiques peuvent opter soit pour le *statu quo*, soit pour le taux réduit (délai porté de quatre à cinq ans); adopté; (p. 4460) : son amendement n° 9 : appliquer le taux réduit de T. V. A. aux fournitures d'éléments d'information faites par les agences de presse; adopté. **Article 3** : son amendement n° 10 : permettre à la société professionnelle des papiers de presse de bénéficier du même décalage que les journaux pour le paiement de la T. V. A.; adopté. **Article 4** (p. 4461) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 4 de M. Auguste Amic; son amendement n° 11 : harmonisation; adopté; son amendement n° 12 : de forme; adopté; accepte l'amendement n° 7 de M. Robert Parenty; son amendement n° 13 : récupération de la T. V. A. sur le matériel par les imprimeries consacrant 50 p. 100 de leur activité à l'impression d'un hebdomadaire ou d'un quotidien; adopté. **Article 5** (p. 4462) : son amendement n° 14 : substituer les écrits et périodiques au sens de la loi du 29 juillet 1881 aux journaux et publications au sens de l'ordonnance de la loi de 1947 pour l'application de cet article; adopté; son amendement n° 15 : harmonisation; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. — **Article additionnel** (p. 4575) : son sous-amendement n° 22 soutenu par M. Robert Parenty à l'amendement n° 8 du Gouvernement : date d'effet au 1^{er} juillet 1975 des modalités de classement des fonctionnaires et agents de l'Etat promués dans un corps de catégorie A; retiré.

FREVILLE (HENRI), sénateur d'Ille-et-Vilaine (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260). — **Suite de la discussion** [20 mai 1976]. **Article 34** (art. L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1206) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3808) : le projet de décret accordant de nouvelles attributions au ministre de la qualité de la vie en matière de police des eaux. Le ministère de la qualité de la vie n'est pour l'instant qu'un organe d'incitation. Transférer aux collectivités locales des moyens d'action directs. Les équipements en eau et en assainissement. Le caractère inadéquat et désordonné de la réglementation en cette matière. Les enveloppes régionales se trouvent vite épuisées dès lors qu'une opération importante est entreprise. L'exemple de la Bretagne. La mauvaise volonté d'une seule commune peut entraver la réalisation des programmes de modernisation et d'équipement. Le manque de vues modernes et d'études prospectives. Des lacunes révélées par la dernière période de sécheresse. L'étude intitulée « Etudes préliminaires des infrastructures collectives pour l'eau et l'assainissement ». Simplifier les textes et les procédures. Apprécier globalement les besoins, prendre des décisions rationnelles.

Universités [2 décembre 1976] (p. 3865) : l'économie budgétaire des universités. Le coup de frein apporté au développement des C. H. U. et de l'enseignement médical. La loi hospitalo-universitaire fait désormais obstacle au développement cohérent d'un nombre important de services hospitaliers. La composition des commissions donnant leur avis sur le recrutement des personnels enseignants. Le nombre des créations de postes de professeur dans les U. E. R. de droit et de sciences économiques. Le sous-classement indiciaire des maîtres de conférences dans ces disciplines. L'affectation des crédits non dépensés en fin d'année par les unités dérogatoires sur le plan financier (I. U. T. et établissements publics). Le non-paiement des droits universitaires par les étudiants boursiers. L'interdiction faite aux universités de recruter du personnel contractuel sur budget de fonctionnement. Le financement de l'opération de restructuration des bâtiments universitaires de Rennes. Demande un débat sur le problème des créations de postes d'agrégés des facultés de médecine. L'inquiétude que lui inspire le sort de l'université française contemporaine.

Travail et santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4049, 4050) : son intervention lue par M. Jacques Maury.

G

GALLEY (ROBERT), ministre de l'équipement (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974), puis ministre de la coopération (Gouvernement Barre des 27 août 1976 et 30 mars 1977).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Léandre Létouart (n° 1750) : l'aide au logement en faveur des chômeurs [1^{er} juin 1976] (p. 1459) : l'allocation de logement et l'abattement forfaitaire; compréhension mutuelle nécessaire entre propriétaires et locataires; la création de commissions départementales dans ce domaine; (p. 1460) : les accédants à la propriété; les mesures d'expulsion et de saisie.

M. Serge Boucheny (n° 1769) : équipements socio-culturels des grands ensembles [1^{er} juin 1976] (p. 1461) : la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale tendant à faire entrer dans le domaine public la voirie et les autres parties communes de deux ensembles immobiliers : Olympiades et Masséna; la question de la « déprivatisation » des dalles dans les secteurs de rénovation; le classement dans le domaine public.

Mme Catherine Lagatu (n° 1793) : construction des axes routiers Brest—Saint-Brieuc et Brest—Nantes [1^{er} juin 1976] (p. 1462) : l'aménagement de l'axe Brest—Saint-Brieuc; les acquisitions foncières; le plan routier breton; le calendrier de financement et de mise en service des sections; les différents axes.

Questions orales avec débat de :

M. Georges Dardel (n° 123) : construction de bureaux en région parisienne (cf. 1975) [27 avril 1976] (p. 706) : conditions de la construction en région parisienne des bureaux dont les futurs utilisateurs ne sont pas préalablement connus subordonnée à un agrément ministériel depuis 1958; inexact de dire que l'industrie du bâtiment est mobilisée de façon excessive pour la construction de bureaux; aménagement du quartier de la Défense (coefficient d'occupation des sols; influence de la conjoncture actuelle sur la cadence de lancement des opérations nouvelles et le rythme de remplissage des opérations terminées); légalité des permis de construire; manœuvres spéculatives; la taxe dite « du droit de construire » n'existe pas; intérêt suscité par Neuilly auprès des promoteurs de bureaux; l'aménagement de la Défense comprend, outre des bureaux, des logements sociaux, des commerces, des hôtels, des équipements collectifs, des écoles, des crèches, etc.; (p. 707) : projet d'aménagement de la ville de Puteaux (marché public, dédommagement de la commune pour les terrains qu'elle avait expropriés).

M. André Méric (n° 213) : modernisation du canal du Midi [1^{er} juin 1976] (p. 1466, 1467) : le canal du Midi à la pointe de l'actualité; description du canal en son état actuel et énumération des travaux nécessaires à sa modernisation; analyse de la structure, du trafic; augmentation du trafic céréalier plus probable que l'accroissement du transport de produits destinés à l'industrialisation; le raccordement de Sète jusqu'au Rhône prioritaire dans le VII^e Plan; il ne reste plus aux régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qu'à inscrire la modernisation du canal du Midi dans leurs programmes d'action prioritaires.

INTERVENTIONS

Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260) [19 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1138) : l'application rapide de la réforme foncière de 1975; le projet sur l'urbanisme complète la réforme foncière.

Réponse à M. Jean Bac (p. 1139) : amélioration de l'environnement urbain et rural, clarification des règles applicables, information et participation accrue des habitants, les P. O. S.

Réponse à M. Fernand Chatelain : les mesures pénales, les différentes mesures prévues par le projet, la politique du Gouvernement en la matière.

Réponse à MM. Paul Pillet et Robert Laucournet : l'amélioration de l'environnement doit être générale; (p. 1140) : plans d'occupation des sols, transfert du coefficient d'occupation des sols.

Réponse à M. Jean Bac : droit d'accès à la mer; redevance des espaces verts; actions en justice des associations.

Réponse à M. Guy Petit : l'importance du rôle des élus locaux ; (p. 1141) ; les P. O. S. : adaptations, modifications et revision. **Article 1^{er} bis** (art. L. 111-5 du code de l'urbanisme) (p. 1142) : accepte l'amendement n° 115 de M. Paul Pillet. **Article 2 bis** (art. L. 112-7) : accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Chauty ; répond à M. Auguste Amic au sujet de la base de la taxe locale d'équipement. **Article 3** (art. L. 111-7 à L. 111-11) (p. 1143) : accepte les amendements de codification n°s 116 et 121 de M. Paul Pillet, n° 9 de M. Michel Chauty ; (p. 1144) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Michel Chauty ; préfère l'amendement n° 117 de M. Paul Pillet à celui de M. Michel Miroudot, n° 175 ; (p. 1146) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Michel Chauty ; accepte l'amendement n° 118 de M. Paul Pillet ; (p. 1147) : accepte l'amendement n° 119 de M. Paul Pillet et le sous-amendement n° 6 de M. Michel Chauty ; se déclare favorable à l'amendement n° 120 de M. Paul Pillet et au sous-amendement n° 7 de M. Michel Chauty ; répond à M. Félix Ciccolini : prise en considération par l'autorité administrative. **Article 5 A** : s'oppose à la demande de réserve de cet article formulée par M. Robert Laucournet ; (p. 1148) : accepte l'amendement n° 11 de M. Michel Chauty. **Articles additionnels** : s'oppose à l'amendement n° 204 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues ; accepte que les usagers et les associations soient consultés, mais à condition que l'élaboration de la décision, elle, soit laissée aux élus locaux ; précise à M. Laucournet que plus de 1 000 P. O. S. ont été rendus publics ou approuvés à ce jour et que le rythme de l'élaboration et de la publication va en s'accéléralant ; obtient le retrait de l'amendement n° 197 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues. **Article 5** (article L. 123-1) : accepte l'amendement n° 12 de M. Michel Chauty. Retrait de l'amendement n° 123 de M. Paul Pillet en faveur de l'amendement n° 13 de M. Michel Chauty que le Gouvernement accepte. Accepte l'amendement n° 14 de M. Michel Chauty. S'oppose à l'amendement n° 111 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues. **Article 6** (article L. 123-1) : s'oppose à l'amendement n° 212 de M. Jacques Coudert. S'oppose à l'amendement n° 191 de M. Edouard Bonnefous : estime que la liste des dérogations aux P. O. S. établie par le Conseil d'Etat serait forcément incomplète (p. 1153). **Article 6 bis** (article L. 123-1 bis) (p. 1155, 1156) : répond aux critiques de M. Robert Laucournet en matière de transfert de C. O. S. (p. 1158) : son amendement n° 219 : définition du champ d'application géographique et des modalités de mise en œuvre du transfert de coefficient d'occupation des sols, réservé ; (p. 1159) : rappelle la note distribuée par ses soins sur les critères qui figureront dans les décrets ; (p. 1161) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la réserve de cet article demandée par M. Auguste Amic. **Article 8** (articles L. 123-2, L. 124-3 et L. 124-4) (p. 1161, 1162) : répond à M. Laucournet au sujet des surfaces de 1 000 et 4 000 mètres carrés ; accepte l'amendement n° 18 de M. Michel Chauty. **Article 9** (article L. 123-4 et L. 123-5) (p. 1163) : demande le retrait de l'amendement n° 108 de M. Beaudouin de Hautecloque et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Paul Guillard ; accepte l'amendement n° 126 de M. Paul Pillet. **Article 10** (articles L. 123-6 et L. 311-1) (p. 1164) : répond à M. Robert Laucournet au sujet des Z. A. C. privées conventionnées ; accepte les amendements n° 19 et 20 de M. Michel Chauty ; accepte l'amendement n° 21 du même auteur. **Article 11** (article L. 123-9) (p. 1165) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 22 de M. Michel Chauty ; accepte les amendements identiques n° 23 et n° 128 respectivement de MM. Michel Chauty et Paul Pillet ; (p. 1166) : s'oppose aux amendements n° 129 et n° 193 respectivement de MM. Paul Pillet et Jean Bac ; (p. 1167) : accepte l'amendement n° 24 de M. Michel Chauty.

Article additionnel (après l'article 11) (art. L. 123-11 et L. 123-12 [nouveau] (p. 1167, 1168) : accepte l'amendement n° 25 de M. Michel Chauty. **Article 12** (art. L. 124-1) : accepte l'amendement n° 26 de M. Michel Chauty. **Article 13** (art. L. 124-2) : accepte l'amendement n° 27 et l'amendement n° 28 de M. Michel Chauty. **Article 15** (art. L. 313-1) (p. 1169) : accepte l'amendement n° 29 de M. Michel Chauty. S'oppose à l'amendement n° 177 de M. Michel Miroudot. Retrait de l'amendement n° 130 de M. Paul Pillet et de l'amendement n° 30 de M. Michel Miroudot au profit de l'amendement n° 30 de M. Michel Chauty pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat. Accepte l'amendement n° 131 de M. Paul Pillet. S'oppose à l'amendement n° 190 de M. Guy Petit (prorogation de sursis à statuer). Estime le mécanisme prévu par cet amendement trop complexe pour avoir une réelle efficacité pratique. **Article 17** (art. L. 313-13) (p. 1171, 1172) : son amendement n° 166 : opérations de restauration immobilière subventionnées sur le même article budgétaire que les opérations de rénovation urbaine ; adopté. Estime que, dans la pratique, restauration et rénovation sont étroitement imbriquées car la restauration immobilière comprend aussi bien les secteurs sauvegardés que d'autres secteurs à

restaurer. Propose le regroupement des crédits d'origines ministérielles distinctes dans un fonds d'aménagement urbain. Précise à M. Jean Sauvage que ce fonds comprendrait également les crédits de la caisse des monuments historiques.

Suite de la discussion [20 mai 1976] (p. 1179). **Intitulé du chapitre II bis** : accepte l'amendement n° 31 de M. Michel Chauty. **Article 17 bis** (art. L. 315-1) (p. 1180) : accepte l'amendement n° 133 de M. Paul Pillet ; accepte l'amendement de M. Michel Chauty n° 32. **Article additionnel** : son amendement n° 221 : participations susceptibles d'être exigées des lotisseurs dans les communes autres que celles soumises à la taxe locale d'équipement ; adopté. **Article 17 ter** (art. L. 315-4) (p. 1181) : accepte l'amendement n° 134 de M. Paul Pillet ; s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Michel Chauty. **Article additionnel** (p. 1183) : s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Guy Petit. **Article 18** (art. L. 130-1, 2, 3 et 4) (p. 1185) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Jean Sauvage ; répond à M. Auguste Pinton sur l'hypothèse dans laquelle un P. O. S. existerait avant qu'un gisement ne soit repéré ; (p. 1186) : répond à M. Etienne Dailly au sujet de l'usine de quartz et de silice de Nemours ; l'importance de la procédure de revision du plan d'occupation des sols. Accepte l'amendement n° 136 de M. Paul Pillet. **Article 19** (art. L. 142-1) : son amendement n° 167 : date d'entrée en vigueur des dispositions visant la délimitation d'un périmètre sensible, différée de deux mois ; adopté. **Article 20** (art. L. 142-2) (p. 1187) : accepte l'amendement n° 35 de M. Michel Chauty ; accepte l'amendement de forme n° 36 du même auteur ; (p. 1188) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 213 de M. Robert Parenty ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 113 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Auguste Amic ; accepte l'amendement n° 37 de M. Michel Chauty. **Article 21** (art. L. 142-3) : accepte l'amendement n° 38 de M. Michel Chauty. **Article 22** (art. L. 142-4) (p. 1189) : accepte l'amendement n° 40 de M. Michel Chauty. **Article 23** (art. L. 142-5) : accepte l'amendement n° 41 de M. Michel Chauty. **Article 24** : accepte les amendements n° 42 et n° 43 de M. Michel Chauty. **Article 25** (art. L. 143-1) (p. 1190) : accepte l'amendement n° 44 de M. Michel Chauty ; accepte l'amendement n° 45 de M. Michel Chauty auquel se rallie M. Paul Pillet, auteur de l'amendement n° 137. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 46 et n° 138, respectivement de M. Michel Chauty et de M. Paul Pillet (p. 1191) ; accepte l'amendement n° 47 de M. Michel Chauty (p. 1192) ; retrait de l'amendement n° 196 de M. Paul Pillet. **Article 21 (suite)** : accepte l'amendement n° 39 de M. Michel Chauty.

Article additionnel : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 26** (art. L. 480-4) (p. 1194) : accepte l'amendement n° 48 de M. Michel Chauty à condition qu'il soit modifié par son sous-amendement n° 228 ; (p. 1195) : retrait de l'amendement n° 139 de M. Paul Pillet. **Article 27** (art. L. 160-2) : accepte l'amendement n° 49 de M. Michel Chauty. **Article 29** (art. L. 123-10) (p. 1196) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Michel Carat ; (p. 1197) : souligne qu'il existe une constante circulation d'information entre le groupe de travail chargé de l'élaboration du P. O. S. et le conseil municipal de la commune intéressée ; (p. 1198) : accepte l'amendement n° 140 de M. Paul Pillet. S'oppose à l'amendement n° 179 de M. Michel Miroudot. Estime improbable que soit involontairement omise la mention dans l'annexe du P. O. S. des servitudes découlant des lois de 1913 sur les monuments historiques et de 1930 sur les sites. **Article 29 bis** (art. L. 123-11 et L. 123-12) : accepte l'amendement n° 51 de M. Michel Chauty. **Article 32** (art. L. 460-1) (p. 1199) : accepte les amendements n° 52 et n° 53 de M. Michel Chauty. **Article 34** (art. L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1203) : demande le retrait de l'amendement n° 216 de Mme Janine Alexandre-Debray ; (p. 1204) : accepte l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 225 : délai de cinq ans après sa constitution pour qu'une association puisse se porter partie civile ; adopté ; et de son sous-amendement n° 227 : suppression de toute notion de représentativité dans les conditions selon lesquelles les associations pourront se constituer partie civile ; adopté ; le problème du parking pour voitures de Chambéry, des opérations de Maine-Montparnasse et des halles ; (p. 1207) : répond à MM. Auguste Pinton, Félix Ciccolini et Guy Petit sur leurs observations à propos de l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty et de ses sous-amendements. Accepte l'amendement n° 55 de M. Michel Chauty ; (p. 1208) : accepte l'amendement n° 143 et n° 144 de M. Paul Pillet. **Article 37** (art. L. 480-4 et 5) : accepte les amendements n° 56 et n° 57 de M. Michel Chauty, ainsi que l'amendement n° 58 du même auteur. **Article 38 A** (p. 1209) : accepte l'amendement n° 181 de M. Michel Miroudot. **Article 38 B** : accepte l'amendement n° 182 du même auteur. **Article 38** (art.

L. 480-13) (p. 1210) : accepte l'amendement n° 59 de M. Michel Chauty. **Article 38 bis** (art. L. 480-14, 160-6 à 8) (p. 1211) : son amendement n° 168 : servitude de partage sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime ; bande de trois mètres de large ; modification ; suppression ; indemnité de privation de jouissance ; pris en considération puis adopté sauf les dispositions concernant la charge de l'indemnité dans les stations classées ; (p. 1213) : accepte les sous-amendements n° 105 et n° 230 respectivement de MM. Paul Guillard et Michel Chauty. S'oppose aux sous-amendements n° 231 et n° 232 de ce dernier ; (p. 1214) : répond à M. Auguste Amic au sujet du bénéficiaire et du responsable de la servitude de passage à propos de l'amendement n° 112 de M. Auguste Amic déposé avec plusieurs de ses collègues ; son sous-amendement n° 232 : la servitude ne peut, en principe, être située à moins de quinze mètres des habitations édifiées avant le 1^{er} janvier 1976 ; adopté ; (p. 1215) : répond à M. Guy Petit au sujet des stations classées et à M. Philippe de Bourgoing à propos du financement des actions de défense contre la mer. **Article additionnel** (p. 1217) : demande le retrait de l'amendement n° 209 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues.

Article 6 bis (suite) (art. L. 123-1 bis nouveau) (p. 1217, 1221) : son amendement n° 219 : préciser que les zones à protéger en raison de la qualité de leurs paysages sont définies par les décrets prévus à l'article L. 125-1 et délimitées par l'autorité administrative (il s'agit d'éviter l'extension des zones à C.O.S. transférables) ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 124 de M. Paul Pillet tendant à supprimer cet article. Retrait de l'amendement n° 16 de M. Michel Chauty ayant le même objet. Explique à M. Pierre Brousse la raison d'être de la procédure de l'avis conforme du Conseil d'Etat pour la levée de la servitude d'interdiction de construire. Il s'agit de s'assurer qu'un même propriétaire ne pourra pas vendre une fois un terrain non construit, puis le revendre une autre fois comme terrain à construire. **Article additionnel** (p. 1221) : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Raymond Brun et plusieurs de ses collègues. Précise à M. Max Monichon que des bois classés dans une zone urbaine pourront dans certains cas se trouver inclus dans une zone de transfert de C. O. S. **Article 7** (suite) : l'amendement n° 17 de M. Michel Chauty et l'amendement n° 125 de M. Paul Pillet, tous deux identiques, deviennent sans objet ; (p. 1221, 1222) : son amendement n° 220 de coordination. **Article 39 A** : accepte l'amendement n° 61 de M. Michel Chauty. Retrait de l'amendement identique n° 147 de M. Paul Pillet. **Article 40** (art. L. 211-4 et L. 211-5) (p. 1222, 1223) : accepte l'amendement n° 148 de M. Paul Pillet ; (p. 1223, 1224) : son sous-amendement n° 223 : ne pas étendre aux immeubles qui ne sont plus soumis au régime de la copropriété l'exception prévue par cet article selon laquelle le droit de préemption n'est pas applicable à certaines ventes de lots ; adopté ; (p. 1223) : accepte l'amendement n° 194 de M. Etienne Dailly à condition qu'il ne s'applique qu'aux contrats de crédit-bail immobilier « conclus avant le 1^{er} avril 1976 ». Accepte l'amendement n° 183 de M. Michel Miroudot. **Article additionnel** (art. 696 du code général des impôts) (p. 1224, 1225) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 62 de M. Michel Chauty. **Article 41 bis** : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Michel Chauty. Rappelle que ce nouvel article résulte d'une observation formulée par M. Maurice Schumann lors des débats de l'automne 1975 relatifs à la loi portant réforme de la politique foncière. **Article 41 ter** (art. L. 222-1 et L. 222-2) (p. 1226) : accepte l'amendement n° 64 de M. Michel Chauty. **Article 42** (art. L. 311-1) : amendement n° 65 de M. Michel Chauty. Retrait du sous-amendement n° 109 de M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues ; (p. 1227) : son sous-amendement n° 224 à l'amendement de M. Michel Chauty : permettre la création d'une même Z. A. C. sur plusieurs sites à l'intérieur du tissu urbain ; adopté. **Article 43** (art. L. 311-2) (p. 1228) : s'oppose à l'amendement n° 150 de M. Paul Pillet.

Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976].

Article 45 (art. L. 323-1 et L. 321-1 à L. 321-9) (p. 1244) : accepte les amendements n° 66 de M. Michel Chauty et n° 151 de M. Paul Pillet, tous deux identiques. Retrait de l'amendement n° 69 de M. Michel Chauty. Amendement n° 215 de M. Robert Parenty ; (p. 1245, 1246) : son sous-amendement n° 233 : supprimer les mots « zones d'activité » et « zones d'habitation », s'agissant des opérations effectuées par les organismes visés par l'amendement n° 215 de M. Robert Parenty ; adopté ; (p. 1246) : ralliement de M. Michel Chauty, auteur de l'amendement n° 67, à l'amendement n° 214 de M. Robert Parenty que le Gouvernement accepte ; (p. 1246, 1247) : accepte l'amendement n° 68 de M. Michel Chauty. S'oppose à l'amendement n° 70 du même auteur. Accepte l'amendement n° 71 de M. Michel Chauty. Rectification et retrait provisoire de l'amendement n° 114 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues. Rappelle à M. Robert Laucournet qu'une commission permanente présidée

par M. Delmon étudie la question de la représentativité des associations de locataires. Le décret du 22 octobre 1973 prévoit l'élection de deux représentants des locataires au conseil d'administration des O. P. A. C. (offices publics d'aménagement et de construction). Le quorum de 50 p. 100 est destiné à éviter qu'une minorité active ne s'arroge le droit de représenter les locataires d'un ensemble (p. 1248). **Article additionnel** (article 191 bis) (p. 1248) : accepte l'amendement n° 114 de M. Robert Laucournet à condition que la représentation des locataires au sein des conseils d'administration de certains organismes ne soit pas obligatoire. **Article 48** (article L. 322-5) (p. 1249) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 72 et n° 152 respectivement de MM. Michel Chauty et Paul Pillet. **Article 49** (articles L. 322-6 et 7) : accepte l'amendement n° 153 de M. Paul Pillet. **Article 50** (article L. 331-6) : son amendement rédactionnel n° 170 : adopté. **Article 16** (suite) (articles L. 313-3 et 4) (p. 1250, 1251) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Paul Pillet. **Article 51** (article L. 421-1) : accepte l'amendement n° 73 de M. Michel Chauty ; accepte l'amendement n° 155 de M. Paul Pillet. **Article 52** (article L. 421-2) (p. 1252) : accepte l'amendement n° 74 de M. Michel Chauty. **Article 53** (articles L. 421-3, 4 et 7) : accepte l'amendement n° 75 de M. Michel Chauty ; (p. 1253) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Michel Chauty et du sous-amendement n° 210 de M. Jean Filippi, soutenu par M. Robert Laucournet (p. 1254) : accepte les amendements n° 77, 78 et 79 de M. Michel Chauty. **Article 17 quinquies** (suite) (article L. 332-6) : accepte les amendements identiques n° 34 et 135 respectivement de MM. Michel Chauty et Paul Pillet. **Article 53 bis** (article L. 421-2) (p. 1255) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 80 et 157 respectivement de MM. Michel Chauty et Paul Pillet. **Article 54** (article L. 422-1) (p. 1256) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Michel Chauty ; son amendement n° 171 : l'exemption de permis de construire ne dispense pas son bénéficiaire du respect de la réglementation d'urbanisme ; adopté. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 203 de M. Michel Miroudot. **Article 54 bis** (article L. 440-1) (p. 1257) : demande la réserve de l'amendement n° 158 de M. Paul Pillet ; (p. 1258) : accepte l'amendement n° 82 de M. Michel Chauty qui serait complété par son sous-amendement n° 235 : libre annulation admise par les usages locaux interdisant l'édification de clôtures, adopté ; (p. 1259) : se déclare favorable à l'amendement n° 83 de M. Michel Chauty ainsi qu'aux amendements de coordination n° 84 et n° 85 du même auteur ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 de M. Michel Chauty. **Article 4** (suite) (p. 1260) : accepte l'amendement n° 10 de coordination du même auteur. **Article 55** (articles L. 480-10 et 11, 470-1) : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Michel Miroudot qu'il estime injuste pour les maîtres d'œuvre en bâtiment ; (p. 1261) : accepte les amendements n° 87, 88 et 89 de M. Michel Chauty. **Article 58** (article L. 430) (p. 1262) : accepte les amendements n° 91 et 92 de M. Michel Chauty ; (p. 1263) : accepte l'amendement n° 186 de M. Michel Miroudot ; (p. 1264) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Michel Chauty ; s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Michel Miroudot ; accepte l'amendement n° 94 de M. Michel Chauty et s'oppose à l'amendement n° 188 de M. Michel Miroudot ; (p. 1265) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 189 de M. Michel Miroudot ; accepte les amendements n° 95 et 96 de M. Michel Chauty ; s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Fernand Châtelain et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 159 de M. Paul Pillet ; (p. 1266) : accepte les amendements n° 160 et 161 de M. Paul Pillet ; (p. 1267) : accepte l'amendement n° 99 de M. Michel Chauty ; (p. 1268) : répond à M. Robert Parenty à propos de la situation des locataires de logements démolis, de leur accession aux appartements de type H. L. M. **Article 62** (articles 307 à 312) (p. 1269) : accepte l'amendement n° 163 de M. Paul Pillet, s'oppose au sous-amendement n° 222 de M. Michel Chauty ; (p. 1270) : son sous-amendement n° 222 : prévoir, sans donner d'autres précisions, que c'est l'autorité administrative qui établit la liste des communes auxquelles s'appliquent les dispositions de l'article 307 relatif à l'entretien des façades ; adopté. Accepte l'amendement n° 102 de M. Michel Chauty auquel s'est rallié M. Paul Pillet, auteur d'un amendement identique n° 164. Accepte l'amendement n° 103 de M. Michel Chauty. Accepte l'amendement n° 104 du même auteur. **Article 64** (art. 20 de la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970) : accepte l'amendement n° 165 de M. Paul Pillet ; (p. 1270, 1271) : son amendement de coordination n° 226.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976] (p. 3555) : l'Afrique souhaite que la France l'aide ; les incertitudes où se trouve plongé le continent africain ; (p. 3556) : ce budget est marqué par la

conjoncture économique défavorable. Une des priorités de l'enveloppe globale est la recherche. L'office de la recherche scientifique et technique outre-mer. La stabilité de ce budget peut inciter à des réflexions salutaires. Il importe de privilégier de plus en plus certains secteurs de l'enseignement supérieur. Le rôle de la caisse centrale de coopération économique. Les opérations conjointes effectuées avec d'autres pays. Le fonds européen de développement; l'harmonisation ne doit en aucun cas réduire l'ensemble des aides au plus petit dénominateur commun; (p. 3557) : l'information du public est indispensable; une coopération durable doit être fondée sur le respect de la dignité de chacun et la franchise réciproque.

Réponse à M. Louis Martin : l'importance du milieu rural, les opérations de développement agricole; l'importance de l'aide publique accordée par la France.

Réponse à M. Maurice Verillon : l'assistance technique. La dette. Le cours des matières premières.

Réponse à M. Louis Martin (p. 3561) : l'assistance technique; les coopérants; le bureau de liaison et d'appui des coopérants techniques; le séjour en Afrique; la réinsertion des coopérants; le problème de la formation des étudiants africains en France; les barrages.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann (p. 3562) : le financement international des barrages; les ventes d'armes aux pays en voie de développement.

Réponse à M. Pierre Croze : la protection sociale des Français de l'étranger; la situation des Français engagés sur place par un contrat de droit local.

Réponse à M. Jean Périquier : les installations métropolitaines du G.E.R.D.A.T.

GARGAR (MARCEL), sénateur de la Guadeloupe (apparenté au groupe Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1748 à M. le secrétaire d'Etat aux transports relative à la marine marchande (marins français originaires des départements d'outre-mer : prestations chômage), posée le 7 avril 1976 [J. O. Débats 9 avril 1976] (p. 472). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1490, 1491).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 144 de M. Jean Mézard à M. le ministre du travail, relative à l'amélioration de la situation des retraités (cf. 1975) [27 avril 1976] (p. 695) : insuffisance des pensions des retraités du régime général de sécurité sociale et inadéquation du mode de calcul de ces pensions; dans les départements d'outre-mer : montants dérisoires du fait des faibles rémunérations servant de base au calcul des pensions et de la référence de la date de liquidation de cette pension; grande difficulté, particulièrement à la Guadeloupe, de procéder à des rachats de cotisations; retard de l'évolution des retraites par rapport à celle des salaires; différences de situation selon que le salarié a pris sa retraite avant ou après la réforme de 1971; (p. 696) : application aux travailleurs du régime général des avantages accordés à la fonction publique; déficits des caisses de sécurité sociale (non-paiement de cotisations par une catégorie du patronat; charges indues).

Question n° 26, à M. le Premier ministre, relative à la Guadeloupe, posée le 2 octobre 1976 (p. 2590), discutée le 26 octobre 1976; (p. 2949) : les problèmes qui se posent journalièrement au Guadeloupéen du fait des événements survenus à la Soufrière. Les recommandations de M. Haroun Tazieff n'ont malheureusement pas été suivies. L'administration doit s'attacher à redonner confiance à la population. Les retards apportés à la publication de l'arrêté du ministre de la justice concernant l'extension de la compétence territoriale des officiers ministériels évacués de la zone de Basse-Terre. La situation économique et sociale de la Guadeloupe; les mesures prises par les pouvoirs publics pour canaliser et installer les populations déplacées. Les propositions présentées pendant la discussion de la loi de finances rectificative pour 1976 ont été rejetées; (p. 2950) : le problème de l'acheminement des secours collectés par la ville d'Orly pour Pointe-à-Pitre; (p. 2955) : les recommandations de la commission de travail du plan Orsec-éruption n'ont pas été suivies

notamment en matière d'hébergement. La panique et les accidents survenus pendant les transferts. Le problème de la participation de M. Haroun Tazieff aux recherches. Les disparités entre la métropole et la Guadeloupe en matière sociale.

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray (n° 43), de M. Adolphe Chauvin (n° 37), de M. Josy Moinet (n° 47), de M. Georges Marie-Anne (n° 49), de Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 40), de M. Marcel Champeix (n° 41) relatives à la politique générale du Gouvernement, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3126, 3127) : la situation économique critique des départements d'outre-mer et notamment de la Guadeloupe frappée par les événements de la Soufrière, les difficultés de l'agriculture et de la pêche, l'inexistence de l'industrie. Le chômage et les problèmes posés par les fonds des chantiers de chômage. Les collectivités locales ultra-marines et leurs finances.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1311) : les réductions de crédits dans différents postes budgétaires; (p. 1312) : la firme Honeywell; la situation des départements d'outre-mer et plus particulièrement de la Guadeloupe; le coût du fret; le chômage; l'expatriation des jeunes et la situation sociale en général; (p. 1313) : les lois sociales non mises en application dans les D. O. M.; le drame corse; le dénuement culturel de la Guadeloupe; la répartition aux communes du V. R. T. S.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 315)** [10 juin 1976]. — **Deuxième lecture. Article 2 (article L. 543-10 du code de la sécurité sociale)** (p. 1725) : son amendement n° 14 déposé avec plusieurs de ses collègues : attribution de l'allocation de parent isolé de la même manière en métropole et dans les départements d'outre-mer; adopté; (p. 1727) : le financement du F. A. S. O. dans les départements d'outre-mer.

— **Conclusions du rapport de M. Louis Virapoullé, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Georges Marie-Anne, François Duval, Georges Repiquet et des membres du groupe d'union des démocrates pour la République, tendant à permettre aux régions dans les départements d'outre-mer de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement (n° 55)** [22 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1908) : son intervention lue par M. Jacques Eberhard. La régionalisation; la fiscalité dans les D. O. M.; (p. 1909) : la responsabilité de l'Etat; le remboursement de la T. V. A.; le sous-développement des D. O. M.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2059, 2060) : le VII^e Plan dans les départements d'outre-mer; la répétition de promesses jamais tenues. Le montant des crédits accordés est dérisoire.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 402)** [5 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2118, 2119) : le retour en force d'un système colonial périmé. Le refus du droit à l'autodétermination. La départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le contexte de la conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La couverture sociale des habitants de l'archipel. Leurs aspirations à la dignité et à la liberté.

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1)** [19 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2780, 2781) : un texte qui tend à réduire la protection sociale des marins d'outre-mer. Une cotisation moindre mais des prestations et une pension de retraite réduite. Le vague et l'imprécision de l'article 1^{er} du projet. Les critiques du quotidien communiste *Témoignage*, de la Réunion : l'Etat se doit d'assumer pour tout ou partie les cotisations dues. Le fonctionnement de l'E. N. I. M. (établissement national des invalides de la marine) risque d'être perturbé. Pour le maintien de prestations et de pensions normales. Les amendements du groupe communiste. La hâte du Gouvernement à faire voter ce projet de loi. Le voyage du Président de la République à la Réunion. Les revendications des organisations syndicales de la Guadeloupe et de la Martinique et la grève du 21 octobre 1976. — **Article 1^{er}** (p. 2781) : son amendement n° 2 déposé avec plusieurs de ses collègues : la réduction des cotisations n'entraîne pas de réduction des droits sociaux; augmentation de la cotisation patronale pour les armateurs employant plus de cent salariés; rejeté. **Article 2** (p. 2782) : son amendement n° 3 déposé avec plusieurs de ses collègues : durée minimale des services ouvrant droit à la retraite fixée à dix années; irrecevable.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2839) : « Le supplément colonial de la misère ». Le conservatisme et l'incompétence des fonctionnaires, du Gouvernement et de certains politiciens, s'agissant des problèmes de la Guadeloupe. La marche de l'île vers la catastrophe. L'application du plan Barre dans les départements d'outre-mer : l'austérité s'applique automatiquement mais pas les avantages sociaux. La journée d'action des organisations syndicales contre le plan gouvernemental. Le chômage, la crise volcanique, l'inflation.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2876) : son amendement n° 56 déposé avec plusieurs de ses collègues : exonérer du supplément d'imposition les victimes de l'éruption du volcan la Soufrière ; rejeté. **Article 11** (p. 2905) : son amendement n° 57 : aide exceptionnelle pour les victimes des manifestations volcaniques de la Guadeloupe ; irrecevable.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. — **Article 51** (p. 3205) : son amendement n° 88 : application de la présente loi aux départements d'outre-mer sans adaptation ;

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3623) : le rôle du Parlement ; les difficultés exceptionnelles de la Guadeloupe, sa mise à l'écart de la solidarité nationale ; l'indemnisation des victimes de l'évacuation massive due aux activités de la Soufrière. Les crédits affectés à chaque département d'outre-mer devraient être ventilés. Le budget n'est pas de nature à régler les problèmes économiques et sociaux ; le centre d'art populaire de Pointe-à-Pitre ; le budget de la santé est insuffisant, de même que les crédits accordés à l'I. N. R. A. et au F. L. D. O. M. ; (p. 3624) : les facteurs qui déterminent la situation désastreuse de la Guadeloupe sont la forte inflation, le retard industriel et le taux élevé de chômage. La protection sociale des salariés, des commerçants et artisans. L'insuffisance des crédits relatifs à l'aide sociale oblige les collectivités locales à d'importantes dépenses. (p. 3634) : les crédits des ministères techniques devraient être gérés par les conseils généraux des D. O. M. L'autodétermination de Mayotte.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3913) : la diminution de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut de la Guadeloupe. Les promesses de MM. Chirac et Giscard d'Estaing lors de leur passage dans ce département en décembre 1975 et mai 1976. En dépit de ces promesses, aucun effort important et soutenu n'a été entrepris pour rénover et faire progresser l'agriculture dans cette région (évolution des prix des produits nécessaires à l'agriculture et des produits alimentaires par rapport à l'évolution des prix des produits agricoles). La crise agricole. L'éruption de la Soufrière. Le refus du classement de la Guadeloupe en zone défavorisée ou sinistrée. La mauvaise définition des programmes d'adduction d'eau et d'assainissement. Les besoins prioritaires de l'aménagement rural et les besoins en équipements agricoles. L'abattoir de Pointe-à-Pitre. L'absence de programmes d'action prioritaires et de programmes d'action prioritaires d'initiative nationale concernant la Guadeloupe. Le scandale du centre de formation forestière de Douville, à Goyave ; (p. 3914) : les doléances du personnel de l'I. N. R. A. de la Guadeloupe. Redistribuer les terres et revaloriser le travail de la terre pour lutter contre la désertification.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4231) : la présence de FR 3 dans les D. O. M.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte (n° 156)** [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4658) : les communistes se sont déjà opposés à la partition de l'archipel des Comores. L'île de Mayotte est partie intégrante de l'ensemble comorien. Le Guadeloupe pourrait se trouver un jour dans la même situation. Pourquoi les D. O. M. n'auraient-ils pas les mêmes possibilités d'évolution constitutionnelle que les T. O. M. ; (p. 4659) : les fluctuations dans les déclarations du Gouvernement relatives à l'homogénéité de l'archipel. Les recommandations de l'O. N. U. et de l'O. U. A. Les propos tenus en octobre 1976 par M. Louis de Guiringaud. Les déclarations de M. Jacques Foccart. La France, en gagnant la confiance des quatre îles comoriennes par la préservation de leur unité, aurait recueilli des avantages diplomatiques et militaires plus importants. Le caractère confus des trois projets de loi concernant l'île de Mayotte ; Mayotte, « île orpheline et tourmentée ». L'amenuisement du capital de confiance de la France dans la zone de l'océan Indien.

GAUDON (ROGER), sénateur du Val-de-Marne (Com.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

DEPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à maintenir et à développer les emplois industriels et artisanaux à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (n° 203) [3 février 1976, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à assurer le développement d'un réseau autoroutier libre de péage (n° 71) [24 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 199 à M. le ministre de l'économie et des finances, concernant la relance de la consommation populaire et les mesures tendant à mettre fin à la spéculation sur le franc, posée le 2 avril 1976 (p. 334). — Discutée le 27 avril 1976 (p. 717, 718) : la sortie du franc du serpent européen est une dévaluation. L'échec de la conférence de la Jamaïque. Pas de véritable contrôle des changes. La spéculation est institutionnalisée. La domination du mark s'affirme. Les pétroliers profitent de la situation. La hausse des prix continue. L'appel du C. N. P. F. à l'austérité tend à faire porter le poids de la crise à ceux qui n'en sont pas responsables. La crise du capitalisme : l'échec de la politique du Gouvernement, l'allégeance du Gouvernement français à Washington et à Bonn.

Question n° 2, à M. le Premier ministre, relative aux calamités agricoles (mesures envisagées pour indemniser les agriculteurs victimes de la sécheresse), posée le 10 septembre 1976 [J. O. du 16 septembre 1976]. — Retirée le 4 novembre 1976.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976] (p. 1324). **Article additionnel** : son amendement n° 21, présenté avec plusieurs de ses collègues, réduisant à zéro le taux de T. V. A. applicable aux produits de première nécessité, proposant la création d'un impôt annuel et progressif sur le capital et le retour aux taux d'amortissement linéaire ; rejeté. **Article 3** (p. 1341) : son amendement n° 26, soutenu par M. Paul Jargot : nationalisation de l'informatique ; rejeté.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2162, 2163) : une mauvaise politique, une injustice fiscale. Ce texte frappe les patriotes modestes. Il épargne le capital et les spéculateurs. Le parti communiste est favorable à la taxation des plus-values réelles et des plus-values latentes (celles réalisées par exemple par les sociétés immobilières et pétrolières). Indexer sur le coût de la vie l'épargne populaire et les rentes viagères. Les propositions de justice fiscale faites par le parti communiste français.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Articles additionnels** (p. 2194) : son amendement n° 79 déposé avec plusieurs de ses collègues : rendre moins favorables aux grandes sociétés les taux des amortissements linéaires ou dégressifs ; rejeté. **Article 5** (p. 2217, 2224) : son amendement n° 32, présenté avec plusieurs de ses collègues : exonérer : 1° totalement les cessions de résidences principales d'un montant au plus égal à 500 000 francs ; 2° partiellement celles d'un montant compris entre 500 000 et 1 million de francs ; rejeté ; (p. 2238) : son amendement n° 85 : exonération des biens consentis en capital d'une rente viagère dans la limite de 500 000 francs ; adopté.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2253) : soutient l'amendement n° 115 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2299) : les aménagements apportés au texte ; ses insuffisances ; les finances des collectivités locales ; le groupe communiste votera contre le projet de loi.

— **Projet de loi relatif à la nationalité française dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 416)** [9 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2338) : le rapprochement des ethnies. Le barrage autour de Djibouti. **Article 2** (p. 2338) : son amendement n° 1, soutenu par M. James Marson ; consultation des formations politiques du territoire sur le décret relatif aux déclarations de nationalité ; retiré.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 423)** [10 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2358) : une grave injustice fiscale. Le Gouvernement ne pratique la concertation qu'avec sa majorité.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Articles additionnels** (p. 2867) : son amendement n° 31 : institution d'un impôt annuel et progressif sur le capital des grandes sociétés et sur les fortunes personnelles ; rejeté ; son amendement n° 32 : dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi instituant un impôt sur le capital des grandes sociétés et sur les fortunes personnelles supérieures à deux millions de francs ; irrecevable. **Article 4** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. René Monory (p. 2888). Estime que ce ne sont pas les plus riches qui seront frappés par l'imposition d'une vignette sur les motocyclettes. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2910) : le plan d'austérité constitue une police des salaires. La politique gouvernementale n'est pas nouvelle. Le groupe communiste votera contre le projet.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. **Article additionnel** : son amendement n° 72, déposé avec plusieurs de ses collègues : le droit au logement et la limitation des dépenses de logement suivant les possibilités financières de chacun ; rejeté (p. 3269).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels** (p. 3425, 3426) : son amendement n° 53 déposé avec plusieurs de ses collègues : créer un impôt annuel et progressif sur le capital des grandes sociétés et sur les fortunes personnelles ; rejeté ; son amendement n° 52 déposé avec plusieurs de ses collègues : dépôt avant le 20 décembre 1976 d'un projet de loi portant création de cet impôt qui doit rapporter 10 milliards pour 1977 ; irrecevable. **Après l'article 2** (p. 3439) : soutient l'amendement n° 57 de Mme Catherine Lagatu ; (p. 3439, 3440) : son amendement n° 58 : 1° pour l'imposition sur le revenu des artisans et commerçants, un abattement d'assiette de 20 p. 100 est appliqué à la partie du bénéfice inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale ; 2° établissement des forfaits sur la base de monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires ; 3° révision périodique du chiffre d'affaires limite permettant l'application du régime du réel simplifié ; irrecevable. **Articles additionnels** (après l'article 4) (p. 3451) : soutient l'amendement n° 59 de M. Fernand Chatelain. **Article additionnel** (p. 3454) : son amendement n° 61, soutenu par M. James Marson : diminuer la T. V. A. sur certains produits et créer un impôt annuel sur le capital ; rejeté. **Article 8** (p. 3458) : son amendement n° 63, déposé avec plusieurs de ses collègues : supprimer le prélèvement conjoncturel ; rejeté. **Article 10** (p. 3462) : son amendement n° 64, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann : supprimer cet article (mesures d'allègement en faveur des sociétés nouvelles) ; rejeté.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article additionnel** (p. 3483) : son amendement n° 65 : exonération des taxes sur les salaires pour les associations de jeunesse agréées ; irrecevable ; regrette le désengagement progressif de l'Etat dans le domaine de la culture. **Article 18** (p. 3491, 3492) : soutient l'amendement n° 67 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues. **Article 19 bis** (p. 3496) : son amendement n° 68, déposé avec plusieurs de ses collègues : indexation des rentes viagères privées ; rejeté.

Deuxième partie :

Territoires d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3638) : l'égalité des chances et des libertés pour les populations des T. O. M. n'est qu'un slogan sans rapport avec la réalité. L'intérêt des populations sacrifié au profit et à la stratégie militaire. L'évolution vers l'autonomie ou l'indépendance est retardée (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Djibouti). La politique néocolonialiste du Gouvernement. Dans le territoire français

des Afars et des Issas, le Gouvernement a été contraint de remplacer Ali Aref ; (p. 3639) : les atteintes aux libertés et à la démocratie dans ce territoire. La politique de la France condamnée par l'O. N. U. et par l'O. U. A. Mayotté détaché de l'ensemble de l'archipel des Comores. Les conséquences du plan d'austérité pour les T. O. M. L'aspiration des peuples à disposer d'eux-mêmes. Fonder de nouvelles relations avec les populations des T. O. M. en excluant toute pratique colonialiste. La situation de la Corse n'est pas comparable à celle des D. O. M. - T. O. M.

Transports. — Section commune et transports terrestres [29 novembre 1976] (p. 3657) : les problèmes intéressant la S. N. C. F. ; la diminution de la contribution de l'Etat risque de porter atteinte au service public ; (p. 3658) : la productivité de la S. N. C. F. ; la nécessité de sauvegarder le patrimoine ferroviaire ; le train à grande vitesse. Le démantèlement du plus grand centre de triage d'Europe à Villeneuve-Saint-Georges. En réponse à M. Jean-Pierre Fourcade, l'orientation du Gouvernement et du Président de la République contre le secteur public et nationalisé. Les revendications des personnels. La nécessaire sauvegarde des comités d'entreprise et des comités d'établissement ; l'extension du secteur nationalisé ; (p. 3662) : le train à grande vitesse ; la condition et les salaires des cheminots ; (p. 3664) : les subventions données par l'Etat aux entreprises nationalisées et publiques ; les nationalisations.

Marine marchande [29 novembre 1976] rapporteur spécial (p. 3687) : s'élève contre les interventions de M. Fourcade à la radio et à la télévision sur les entreprises publiques et nationalisées. La marine marchande est un secteur non négligeable de l'économie française en crise ; (p. 3688) : les différentes masses de ce projet de budget. Les gens de mer (formation professionnelle ; rémunérations, pensions et retraites). Pêches maritimes et cultures marines ; la détérioration de l'industrie des pêches maritimes ; les frais de carburant ; le fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture. La flotte de pêche. Les problèmes de la production : la baisse du prix moyen du poisson ; le problème des importations ; la nécessité de prix rémunérateurs, justes et garantis. L'outil de production : les autorisations de programme insuffisantes. La flotte de commerce ; la desserte maritime de la Corse ; (p. 3689) : les navires rouliers, les porte-containers, les cargos de ligne classiques. La situation de la compagnie générale maritime. Une action énergique doit être menée contre les pavillons de complaisance. Le problème du France et des négociations relatives à son avenir. Le programme de l'équipement naval. La politique de restructuration, la concentration des chantiers navals. Le cas des petits et moyens chantiers. La diminution des commandes, les suppressions d'emplois. L'indispensable soutien financier de la construction navale. Les crédits insuffisants accordés à la protection de l'environnement ; (p. 3690) : la commission des finances s'en remet à l'appréciation du Sénat pour ce projet de budget ; (p. 3692) : les pavillons de complaisance ; (p. 3693) : la situation du France doit être réglée le plus rapidement possible car l'entretien du navire coûte trop cher au contribuable ; (p. 3694) : l'importance des charges supportées par l'Etat pour le France ; (p. 3701) : les commandes effectuées à l'étranger par les armateurs français qui reçoivent une aide de l'Etat.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3967) : l'aggravation de la situation des commerçants et artisans ; (p. 3968) : plan d'austérité est synonyme de régression sociale. L'application de la loi d'orientation en ce qui concerne le régime de l'impôt sur le revenu des commerçants et artisans. Les charges financières ; les centres de gestion agréés. L'harmonisation avec le régime général de la sécurité sociale. La taxe professionnelle. Regrette que les concentrations commerciales se poursuivent ; (p. 3975) : le « collectivisme » ; la lutte contre l'inflation.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 42**. — **Etat E**, ligne 61 (p. 4337) : son amendement n° 175 : autorisation à titre transitoire, de percevoir en 1977, au taux antérieur, les cotisations au bénéfice des centres techniques de la mécanique ; irrecevable. **Articles additionnels** (p. 4366) : son amendement n° 174 : déclarations fiscales communiquées au comité d'entreprise ; rejeté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4567) : la réforme des finances locales ; les conséquences de la création de la taxe professionnelle ; la taxe d'habitation. **Article 6** (p. 4585) : les entreprises publiques et nationalisées s'opposent à l'attitude du Gouvernement qui prétend que ces entreprises sont des « budgétivores » ; l'importance économique et financière des entreprises publiques et nationalisées.

— Proposition de loi tendant à modifier l'article 189 bis du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale (n° 195). — Deuxième lecture [20 décembre 1976] (p. 4740) ; s'élève contre les conditions de travail du Sénat ; remarque que cette proposition de loi a été inscrite à l'ordre du jour en cours de journée. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 4742) : le groupe communiste ne participera pas au vote.

GAUTIER (LUCIEN), sénateur de Maine-et-Loire (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif aux contrôleurs généraux des armées en mission extraordinaire (n° 248) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national et à permettre à certains volontaires de prolonger dans la marine la durée de leur service militaire (n° 254) [15 avril 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux contrôleurs généraux des armées en mission extraordinaire (n° 166)** [22 avril 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 602) : l'objet de ce texte est la création d'un tour extérieur pour le recrutement de contrôleurs généraux ; estime qu'une plus grande mobilité dans les hauts postes militaires est chose souhaitable ; demande quelle sera la position statutaire des intéressés, que ne soit pas créé un « corps de débouchés ».

— **Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national et à permettre à certains volontaires de prolonger dans la marine la durée de leur service militaire (n° 167)** [22 avril 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 603) : le texte est favorable aux jeunes et à la marine elle-même ; toutes les demandes ne pourront être satisfaites, comparaisons internationales. Article unique (p. 604) : son amendement n° 1 rédactionnel ; adopté. Articles additionnels : son amendement n° 2 : bénéfice de la loi aux jeunes gens qui se trouvent déjà sous les drapeaux ; adopté ; (p. 605) : son amendement n° 2 : bénéfice de la loi aux jeunes gens qui se trouvent déjà sous les drapeaux ; adopté. (p. 605) : son amendement n° 3 : compte rendu annuel du Gouvernement au Parlement sur les conditions d'exécution de la loi, adopté ; son amendement n° 4 : financement de ces mesures, retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] rapporteur pour avis (section forces terrestres) (p. 4114) ; les difficultés de l'année 1976 (problèmes de trésorerie, retards de lancement des commandes). Les espoirs que suscite le budget de 1977 : le volume global des crédits alloués correspond, aux prévisions de la loi de programmation. Les dotations en crédits de paiement permettent la mise en application de la réforme des statuts et le réajustement des ressources face à certains besoins (alimentation et chauffage). Les insuffisances : la faiblesse des autorisations de programme et ses conséquences (retards dans les études et les commandes d'armement, freinage des travaux d'infrastructure). L'obligation d'exécuter la loi de programme ; (p. 4115) : le rattrapage nécessaire pour réaliser l'adéquation des autorisations de programme aux prévisions. Les dépenses de fonctionnement et celles d'équipement doivent s'harmoniser. L'équivalence entre les parts du titre III et du titre V est impossible. Mais les crédits du titre III doivent permettre le fonctionnement, l'instruction et l'entretien des forces. Vers une meilleure harmonisation des titres. La réduction des charges en effectifs de l'armée de terre. L'organisation souhaitable d'un débat sur le service militaire. L'amélioration de la situation matérielle des retraités militaires et des veuves.

GENTON (JACQUES), sénateur du Cher (R. I. A. S.).

NOMINATION

Secrétaire de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie sur la garantie des investissements, signé à Paris le 24 avril 1975 (n° 220) [2 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971 (n° 224) [2 avril 1976].

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 255) [15 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 335) [2 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur la protection, l'encouragement et la garantie réciproques des investissements, ensemble deux échanges de lettres, signé à Rabat le 15 juillet 1975 (n° 387) [29 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et de Gouvernement de Malaisie sur la garantie des investissements, signé à Paris le 24 avril 1975 (n° 52)** [2 avril 1976], rapporteur : fait le point sur la situation actuelle de la Malaisie et des relations avec la France ; souligne l'intérêt de l'accord dont le projet de loi autorise l'approbation (p. 338, 339).

— **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971 (n° 98)** [2 avril 1976] rapporteur : critique le contenu des conventions dont la prorogation est demandée : ces textes se bornent à prévoir des échanges d'informations alors qu'il faudrait organiser la constitution des stocks (p. 343, 344).

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230)** [22 avril 1976], rapporteur pour avis. — Discussion générale (p. 614) : l'extension au personnel féminin des armées du congé d'adoption et du congé post-natal ; les mesures natalistes en faveur des jeunes appelés au service militaire (et notamment la dispense accordée aux pères de famille âgés de vingt-deux ans) ; le cas des titulaires de reports d'incorporation au-delà de vingt-deux ans ; (p. 615) : les incidences de la dispense des pères de famille sur la ressource des armées en appelés ; un appelé dont la femme est enceinte peut-il obtenir sa libération avant même la naissance de son enfant ? les mesures destinées à la sauvegarde des exploitations familiales (agricoles, artisanales ou commerciales) ; une innovation : la décision d'attribuer les allocations d'aide sociale aux appelés reviendra désormais à l'autorité militaire.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 1609 à 1612) : un texte dont l'un des principaux aspects est d'ordre budgétaire. Le projet n'offre pas de véritables choix. L'intérêt de ce texte est de : 1° préciser la doctrine du Gouvernement, 2° reconsidérer la dissuasion, 3° traduire les nouvelles analyses et les nouveaux choix à travers une planification du budget des armées. Une défense autonome dans sa décision

et dissuasive dans son action grâce à l'armement nucléaire. La dissuasion ne peut résider dans la possession d'une seule catégorie d'armes. Pour échapper au « tout ou rien », les forces conventionnelles, complément logique et indispensable de la force nucléaire. La France doit pouvoir être amenée à livrer bataille, au moment, au lieu et au degré qu'elle apprécierait. Au niveau satisfaisant de notre armement nucléaire ne correspond pas un niveau satisfaisant de nos armes classiques. L'idée de la solidarité internationale résultant des alliances et l'existence d'un « cadre européen » dans lequel s'inscrit la sécurité de la France. Le rôle de la France dans le tiers-monde. La France demeure membre à part entière de l'Alliance atlantique. Le problème des crédits budgétaires. Le non-respect des programmes précédents (retard des livraisons et des crédits de paiement, dépassement de la part allouée à la force de dissuasion). Les objectifs du projet (20 p. 100 du budget général en 1982 et 3,60 p. 100 du P. N. B. consacrés à la défense). Le rattrapage du retard de l'armement classique et le respect de la programmation annoncée. L'impact économique et matériel de la programmation demeure préoccupant. L'équilibre de l'industrie d'armement. Le facteur humain de la politique de défense. Le maintien de la conscription et de la durée actuelle d'un an pour le service militaire. Les incidences de la programmation sur les forces armées. Le maintien d'une priorité au bénéfice des forces nucléaires. Le retard apporté à la mise en chantier d'un sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Le progrès des armements (missiles à têtes multiples et de portée élevée). La restructuration et l'homogénéisation du corps de bataille. L'insuffisante couverture antiaérienne. L'entraînement des forces, l'amélioration de la condition des militaires de carrière, des engagés et des appelés du service national devront se poursuivre en s'améliorant au cours de la programmation. La baisse du tonnage de notre marine. Le projet reflète mal l'importance réelle de la marine dans la vie nationale. L'importance de l'armée de l'air et l'abandon regrettable du prototype de l'avion de combat futur. L'indigence de notre aviation de transport. La gendarmerie. — **Article unique** (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Emile Didier ; (p. 1645) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues ; (p. 1646) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 315) [10 juin 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1720) : se montre réservé en ce qui concerne l'article 17 (craint un encombrement des commissions départementales). Est hostile aux articles 18 et 19. **Article 18** (p. 1732) : son amendement n° 19 : reprenant la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture, dispense du service national ; adopté. **Article 19** : son amendement n° 20 : décision de libération anticipée lorsque l'incorporation a pour conséquence l'arrêt de l'exploitation familiale agricole, commerciale ou artisanale ; adopté.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1788) : la situation de la construction européenne ; (p. 1789) : « L'Europe du silence et de l'immobilisme » ; vers un recloussonnement des marchés ; le passage de l'Europe économique à l'Europe politique ; l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; le rapport Tindemans ; (p. 1790). L'inflexion de la doctrine militaire française ; l'absence d'accord entre partenaires européens sur la nature des relations que l'Europe doit entretenir avec les Etats-Unis ; faire face aux forces du Pacte de Varsovie.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur la protection, l'encouragement et la garantie réciproques des investissements, ensemble deux échanges de lettres, signées à Rabat le 15 juillet 1975** (n° 380) [29 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1988 à 1990) : les données essentielles de l'accord. L'octroi de la garantie du Trésor français. L'importance des relations économiques franco-marocaines. Les intérêts français au Maroc. L'accord conclu par le Maroc avec la Communauté économique européenne en mars 1976. Aucun statut n'a pu être obtenu en faveur des investissements réalisés avant la conclusion de l'accord du 15 juillet 1975.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25) [21 octobre 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 2809) : les dépenses des services militaires ; l'insuffisance importante des crédits de paiement risquant d'obérer la programmation militaire ; les difficultés à trouver le montant exact de l'endettement des armées ; d'autres crédits sont à prévoir dans le collectif de fin d'année ; la commission a donné un avis favorable aux articles 14 et 15 du projet de loi de finances rectificative.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3793, 3794) : un budget nettement insuffisant. La difficulté de la tâche de nos agents diplomatiques. Le groupe des R. I. A. S. votera néanmoins les crédits car il approuve la politique étrangère du chef de l'Etat (élection du Parlement européen au suffrage universel, conférence Nord-Sud).

Agriculture [3 décembre 1976]. — **Examen des crédits. — Etat B** (p. 3927) : observations sur le chapitre concernant les foyers ruraux. Il paraît souhaitable de doter ce chapitre de crédits supplémentaires.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976]. — **Examen des crédits. Article 27** (p. 4130, 4131) : les conséquences favorables aux communes des mesures de ce budget concernant la gendarmerie. La délinquance rurale tout aussi préoccupante que la délinquance urbaine. La centralisation du budget départemental à l'installation de brigades de gendarmerie. Les militaires en retraite et les veuves de militaires. L'accession des militaires en activité à la propriété immobilière. **Article 28** : l'armement nucléaire dans la loi de programmation. Les crédits consacrés à l'armement nucléaire tactique. L'abandon de la constitution d'un sixième régiment Pluton ne signifie pas la renonciation à la priorité donnée à la force nucléaire stratégique ; (p. 4132) : le rôle du Pluton. Le maintien prioritaire de la capacité nucléaire de la France.

GEOFFROY (JEAN), sénateur de Vaucluse (Soc.), *secrétaire du Bureau du Sénat.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Désigné pour siéger au sein du comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales, en application de l'article 32 de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière [25 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 242) [8 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi modifiée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, relative à l'organisation de l'indivision (n° 29) [21 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Robert Parenty tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 41) [28 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 43) [28 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Michel Darras et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement, tendant à modifier l'article 342-6 du code civil relatif aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides (n° 56) [16 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision (n° 104) [2 décembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 135) [9 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228)** [14 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 539) : dans la presse, la loi de 1966 ne paraît plus adaptée à l'évolution des mœurs et aux circonstances actuelles. Cette loi a pourtant simplifié et clarifié le régime juridique de l'adoption; souligne qu'il existe, à l'état latent, dans les services administratifs et les tribunaux, un préjugé favorable à la parenté par le sang, surtout en matière d'abandon; estime nécessaire une déculpabilisation de l'abandon pour sauvegarder les chances de l'adoption; les modifications du projet tendent principalement à éviter les lenteurs de la procédure. **Articles additionnels** (art. 343 du code civil) (p. 545) : accepte l'amendement n° 3 de M. James Marson; (art. 343-1 du code civil) : accepte l'amendement n° 4 de M. Raymond Brosseau; (art. 345 du code civil) (p. 546) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. James Marson; (art. 348-3 du code civil) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Eberhard; (art. 348-6 du code civil) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Jacques Habert. **Article 4** (art. 350 du code civil) (p. 549) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Hélène Edeline et à l'amendement n° 13 de M. Jacques Descours Desacres; s'oppose à l'amendement n° 8 de Mme Catherine Lagatu; (p. 550) : son amendement n° 1 : marque d'intérêt insuffisantes pour motiver de plein droit le rejet d'une demande en déclaration d'abandon; adopté; (p. 551) ; s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues; son amendement de séance, rédactionnel; adopté. **Article additionnel** (p. 552) : son amendement n° 2 : l'adoption de l'enfant du conjoint laisse subsister sa filiation d'origine; adopté. **Article additionnel après l'article 6** : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. **Article additionnel après l'article 7** (art. 225 du code civil) (p. 552) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 277)** [2 juin 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1519) : son amendement n° 1 : tendant à supprimer la phrase : « Les montants des indemnités ne peuvent dépasser les maxima fixés par décret » ; retiré.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1656) : remplace M. Edgar Tailhades, la constatation et les sanctions des infractions. **Article 5** (art. L. 263-2 du code du travail) (p. 1676, 1677) : soutient l'amendement n° 67 de M. Edgar Tailhades. **Article 9** (art. L. 231-4) (p. 1682) : soutient l'amendement n° 68 de M. Edgar Tailhades. **Article 10** (art. L. 231-5) : soutient l'amendement n° 69 de M. Edgar Tailhades. **Article 11** (art. L. 231-5-1) (p. 1684) : soutient l'amendement n° 70 de M. Edgar Tailhades.

— **Projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil (n° 452)** [4 novembre 1976]. **Article 1860 du code civil** (p. 3022) : avec M. Etienne Dailly, rapporteur, soutient l'amendement n° 31 de la commission (cession de parts au conjoint), dont il est l'instigateur. — **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3029, 3030) : la lourdeur d'un système de sociétés civiles trop structurées; l'utilité des sociétés, de fait; la nécessaire réforme du système de l'indivision.

— **Proposition de loi complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 390)** [4 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3030) : les problèmes posés par la recherche de la paternité pour les enfants adultérins et incestueux; l'action à fins de subsides. **Article 2** (p. 3032) ; les délais d'exercice de l'action à fins de subsides; estime que l'adoption de l'amendement n° 1 de M. Michel Darras, retarderait, malheureusement, l'adoption d'un projet urgent pour l'équité

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision (n° 104)** [16 décembre 1976], rapporteur (p. 4573) : une initiative de M. Etienne Dailly; les dispositions proposées pour les sept articles du code civil restant en discussion. **Article 1^{er}-1** : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement. **Article additionnel après l'article 1^{er}-14** (p. 4574) : accepte l'amendement de coordination n° 2 du Gouvernement.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de M. Robert Parenty prévu à l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 361)** [4 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3033, 3034) : la trop grande brièveté du délai d'exercice par la mère de l'action en contestation de paternité du premier mari; accepte le renvoi en commission du texte.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Michel Darras et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement, tendant à modifier l'article 342-6 du code civil aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides (n° 210)**, rapporteur [19 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3334) : l'apport de la loi de 1955 puis de celle de 1972 au bénéfice des enfants adultérins. La proposition tend à permettre l'action à fin de subsides pendant toute la minorité de l'enfant et dans les deux années qui suivent sa majorité. Il s'agit de l'intérêt de l'enfant. **Article 1^{er}** (p. 3335) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement. **Article 2** (p. 3336) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement relatif à l'autorité de la chose jugée. **Intitulé** : accepte l'amendement n° 4 du Gouvernement.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 109)**. — **Deuxième lecture** [15 décembre 1976], rapporteur (p. 4506) : le projet tend à mieux définir la notion d'abandon et mieux circonscrire la notion de désintérêt manifeste. L'Assemblée nationale a repris des amendements repoussés au Sénat par le Gouvernement.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les propositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision (n° 104)** [16 décembre 1976], rapporteur (p. 4573) : l'apport de M. Etienne Dailly, auteur de la proposition de loi. **Article 1^{er}-1** (art. 815 du code civil) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement. **Article additionnel** (p. 4574) : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151)** [18 décembre 1976]. **Article 9** (p. 4676) : reprend l'amendement n° 33 de M. René Tinant; composition et fonctionnement du conseil de gouvernement; élection au

scrutin de liste majoritaire à un tour; rejeté. **Article 49** (p. 4685): les compétences en matière de réglementations minières et foncières. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4689): le groupe socialiste ne peut approuver ce texte. Se félicite de la réduction de la liste des compétences gouvernementales. L'importance de la compétence territoriale. Le mode d'élection des conseillers territoriaux. Les problèmes des territoires d'outre-mer. L'évolution des difficultés concernant Mayotte, le territoire des Afars et des Issas, le problème calédonien. Rappelle l'attachement du groupe socialiste au principe de l'autodétermination.

GIACOBBI (FRANÇOIS), sénateur de la Corse (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 162 de M. Henri Caillavet concernant les difficultés constitutionnelles en cas de succès électoral de la gauche [4 mai 1976] (p. 819, 820) : un Gouvernement ne peut naître et vivre que s'il fait la politique voulue par la majorité du pays; la Constitution serait enfin respectée si le Président de la République revenait à son rôle d'arbitrage; la télévision devrait présenter aux Français le texte des articles 20 et 5 de la Constitution. Si la gauche gagne les élections, il suffit de suivre à la lettre le texte constitutionnel.

GIRAUD (PIERRE), sénateur de Paris (Soc.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre du Parlement européen.

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux protocoles, signés à Berne le 3 juillet 1975 (n° 222) [2 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg/Neuburgweier, signée à Bonn le 16 juillet 1975 (n° 223) [2 avril 1976].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 8 de la loi n° 63-1255 du 21 décembre 1963 relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement (n° 310) [19 mai 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux protocoles signés à Berne le 3 juillet 1975 (n° 195)** [2 avril 1976], rapporteur (p. 340, 341) : précise que cette convention élargit le champ d'application de la convention de 1949 à l'ensemble des législations de sécurité sociale: elle tend à une meilleure coordination entre les régimes de sécurité sociale en vigueur en France et en Suisse; elle correspond aux conditions modernes d'une plus grande fluidité de la main-d'œuvre par delà les frontières entre pays amis.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Bonn le 16 juillet 1975 (n° 199)** [2 avril 1976], rapporteur (p. 342, 343) : rappelle qu'il s'agit d'éviter l'érosion du lit et l'abaissement corrélatif du plan d'eau du Rhin grâce à l'achèvement de la canalisation de la partie franco-allemande du fleuve.

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création et organisation de la région parisienne (n° 229)** [8 avril 1976]. **Article 12** (p. 447) : soutient l'amendement n° 69 de M. Carat et plusieurs de ses collègues,

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1623 à 1625) : bien que pacifiste et non militariste, le parti socialiste, quand il est au pouvoir, sait assumer ses responsabilités en matière de défense. La nature et la recevabilité du projet. L'échec des lois de programme précédentes. Les défauts du projet (chronologie indéterminée, mélange du court et du long terme, par la cohérence avec le VII^e Plan). L'insuffisance des disponibilités dans le domaine conventionnel, spécialement en ce qui concerne l'armée de terre. Des choix contestables ou éludés. Pour un certain nombre de matériels majeurs, la moitié des besoins ne sera même pas couverte en 1982. La situation de l'emploi dans les arsenaux. La nationalisation de l'industrie aéronautique. Les exportations d'armes. Les problèmes de personnel. Les socialistes partisans d'un service militaire plus court mais plus intensif complété par un appel à des réserves mieux instruites. Le problème des structures représentatives de participation (comités de soldats, commissaire civil aux armées). La situation des personnels de la gendarmerie. Pas de rentrée de la France dans l'O. T. A. N. L'arme nucléaire tactique doit être considérée comme un élément du dispositif général de dissuasion. **Article unique** (p. 1644 à 1646) : son amendement n° 1 : 1° désimbriquer les forces nucléaires tactiques par rapport aux forces classiques; 2° placer l'arme (Pluton) nucléaire tactique et la force nucléaire stratégique sous la tutelle d'un conseil supérieur de la dissuasion nucléaire; repoussé; (p. 1646) : son amendement n° 2 : la réduction progressive de la durée du service national. Le service des objecteurs de conscience; repoussé.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1805) : l'avenir de la Communauté économique européenne; l'élection du Parlement européen au suffrage universel; le renforcement du rôle de la commission exécutive; la règle de l'unanimité au sein du Conseil européen; (p. 1806) : les questions que les Neuf ont à régler; l'élargissement de la Communauté; la question israélienne; (p. 1807) : le droit de la mer.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414)** [9 juillet 1976]. **Article 7 bis** (p. 2329) : son amendement n° 21 : nombre de conseillers municipaux; diminution par rapport au texte modifié par l'Assemblée nationale; adopté. **Article 4** (p. 2331) : son amendement n° 22 : répartition par groupe de cantons des conseillers municipaux de Toulouse et Nice; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3786) : la modicité de ce budget. Le rôle de coordinateur des ambassadeurs. La « géographisation » de l'administration du ministère. Les problèmes de personnel (effectifs insuffisants) et le manque de moyens techniques: L'insuffisance des moyens d'action et d'information à l'étranger. Le redéploiement de l'action culturelle (coup d'arrêt à la « maghrébisation »). La faiblesse de la présence française dans le bassin oriental de la méditerranée. La participation de la France à la lutte contre la dissémination des armes nucléaires. Notre participation aux négociations sur la réduction équilibrée des forces en Europe. Le problème des exportations d'armes. Le contrôle des ventes d'armes aux pays pauvres. Les travaux de la conférence de la mer: les fonds marins. Le droit pour tous les citoyens européens de quitter leur pays et de rentrer librement. La conférence de Belgrade. Le règlement du différend gréco-turc sur Chypre; (p. 3787) : le Liban et Israël. L'intervention de la Syrie au Liban peut être la meilleure ou la pire des choses. Le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La création d'un nouvel Etat, éventuellement palestino-jordanien, à l'est d'Israël. Le problème européen. L'Europe est actuellement malade pour des raisons économiques. L'absence d'union économique et monétaire. L'écart des taux d'inflation. L'importance des montants compensatoires menace la politique agricole commune. L'Union européenne doit continuer à progresser entre les sessions du Conseil européen. Ne pas abuser de la règle de l'unanimité. Le Marché commun agricole ne doit pas être l'unique objectif du Gouvernement français. La politique commune de l'énergie. Les hausses excessives du prix de l'énergie. Résoudre cette question par une vaste négociation dans l'intérêt mutuel de tous les pays concernés. Le succès de la conférence de Lomé. L'ouverture vers le monde extérieur

ne doit pas compromettre certains secteurs de notre économie industrielle et agricole. L'élection du Parlement européen au suffrage universel. L'Europe doit devenir l'Europe des peuples plus que celle des gouvernements.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4125) : souhaite que le Gouvernement précise contre quelle menace il entend protéger la France ; une défense indépendante ; la stratégie tous azimuts. La place de la France dans l'O. T. A. N. Souhaite une dissolution simultanée des pactes militaires qui se partagent l'Europe. Le renforcement du pacte de Varsovie qui s'accompagne d'un renforcement symétrique des armements américains. Le fardeau énorme imposé par les charges militaires. Les foyers de violence actuels. Rappelle l'hostilité du parti socialiste à toute armée exclusivement de métier. La remise en cause du principe de l'universalité du service militaire par les exemptions et les réformes. Le nécessaire rétablissement de la confiance et le réveil du peuple français pour les questions de sécurité nationale. Les conditions d'une réelle participation de l'armée à sa propre gestion et à l'élaboration de son avenir ; (p. 4126) : le droit d'association pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux devrait être accordé aux militaires. La création de structures de concertation et de représentation. L'institution d'une sorte de médiateur pour les personnels militaires. La nécessité d'une meilleure gestion des crédits, d'une nouvelle procédure budgétaire plus stricte dans ses méthodes. La nécessité d'accorder aux personnels civils et militaires des revenus décents et des cadres de vie convenables. Le minimum d'heures de vol par mois sur un avion de combat nécessaire pour une formation convenable. Regrette le vieillissement des unités. Les constructions nouvelles choisies doivent être maintenues. Les déclarations du général Saint-Cricq sur ces sujets. Les arsenaux. La nécessité d'une planification des fabrications d'armements. Les conditions d'existence des personnels. Les ventes d'armes à l'étranger ; leur rôle dans l'équilibre de notre commerce extérieur. La marine : le vieillissement du matériel doit être évité. La gendarmerie : la multiplication de ses tâches ; la nécessaire augmentation des effectifs ; le régime de congés accordé aux gendarmes ; l'amélioration de leur cadre de vie. L'insignifiance des crédits consacrés à la défense civile. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de budget. — **Examen des crédits. Articles additionnels** (p. 4132) : son amendement n° 107 déposé avec plusieurs de ses collègues : situation de carrière de certains sous-officiers ; suppression d'échelles tombées en désuétude ; irrecevable ; (p. 4133) : son amendement n° 108 déposé avec plusieurs de ses collègues : les retraites militaires n'entrent en ligne de compte : 1° ni dans l'estimation des revenus donnant droit aux prestations de chômage ; 2° ni dans le calcul des pensions de retraite acquises au titre d'un régime spécial de retraite ; irrecevable ; (p. 4134) : son amendement n° 109 déposé avec plusieurs de ses collègues : majorations pour les enfants des retraités proportionnels travaillant dans le secteur privé ; irrecevable ; son amendement n° 110, déposé avec plusieurs de ses collègues : création de deux nouveaux échelons dans la nouvelle grille des sous-officiers ; irrecevable.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4277) : les revendications de l'ensemble des retraités de la fonction publique. La réalisation de l'égalité fiscale totale entre les salaires et les pensions de retraite. Le taux de la pension de réversion. L'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue. La non-rétroactivité en matière de pensions. La généralisation de la mensualisation. Aligner les indices de référence de la pension à minimum garanti sur le salaire d'embauche dans la fonction publique.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes** (n° 121) [17 décembre 1976] (p. 4619) : la modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes. Le processus évolutif d'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement. Le texte comporte le droit de rejet global du budget par l'Assemblée. Le droit d'amendement qui lui est accordé. L'augmentation des dépenses. La polémique sur les dépenses obligatoires et non obligatoires. L'intensification du contrôle de l'exécution du budget. La création d'une Cour des comptes européennes. Ce texte constitue une étape dans la mise en place de l'Europe. La nécessité d'un contrôle démocratique effectué par le Parlement européen. Le rôle de la Cour des comptes européenne. Souligne que le Parlement européen n'a pas de droit législatif. Les fonctionnaires européens. Cette réforme était indispensable mais elle ne vaudra que ce que vaudront ceux qui l'exécuteront. Les problèmes actuels de

l'Europe ne sont pas résolus, particulièrement dans le domaine économique. L'action des sociétés multinationales ; (p. 4620) : les réunions du conseil européen de La Haye ; (p. 4623) : réponse à M. Maurice Schumann : la répartition entre dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires.

GIRAULT (JEAN-MARIE), sénateur du Calvados (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 134) [9 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 3179) : les problèmes des maires ; s'étonne de ce que les administrations ne suivent pas les procédures réglementaires imposées d'une façon générale. **Article 3** (p. 3181) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Michel Miroudot ; le rôle de l'autorité administrative n'est pas de surveiller l'exécution du chantier autorisé par permis de construire. **Article 4** (p. 3183) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Jacques Carat (avis obligatoire du conseil d'architecture). **Article 29** (art. L. 421-2 du code de l'urbanisme) (p. 3200) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Jacques Carat.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37). — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3287) : propose une indexation du barème de l'aide personnalisée analogue à celle qui commande l'évolution du S. M. I. C.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Culture [10 décembre 1976] (p. 4208) : l'insuffisance des crédits de ce projet de budget. L'utilisation des compétences locales et régionales est indispensable à la vie culturelle française. Une modification de l'institution régionale s'impose car les établissements publics régionaux n'ont pas le droit de voter des subventions de fonctionnement. Celles-ci seraient utiles au développement d'orchestres régionaux. L'exemple de la Basse-Normandie. L'enseignement et la propagation de la musique. Les écoles nationales et municipales de musique. Le cas de Caen. Les théâtres d'enfants Le Gros-Cailfou de Caen. Les ministres doivent accorder un minimum de valeur aux engagements de leurs prédécesseurs. L'importance de l'action culturelle chez les enfants du « quart monde ».

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** (n° 86). — **Discussion générale** [15 décembre 1976], rapporteur (p. 4501) : les deux problèmes sont le vote des avocats stagiaires au conseil de l'ordre et le vote des avocats honoraires ; les avocats stagiaires devront attendre deux ans avant d'obtenir le droit de vote dans les instances professionnelles ; (p. 4502) : les avocats stagiaires ne seront pas toujours éligibles ; la distinction entre les anciens avocats « honoraires » et « non honoraires » ; déclare la commission opposée au droit de vote des avocats « honoraires » ; conclut à l'adoption de l'amendement de suppression. **Article unique** (p. 4503, 4504) : son amendement n° 1 : deux années de stages pour ces avocats stagiaires avant d'avoir le droit de vote au conseil de l'ordre ; rejeté ; (p. 4510) : son amendement n° 2 : supprimant la possibilité pour les avocats honoraires de participer aux élections du conseil de l'ordre ; adopté ; (p. 4505) : répond à M. Etienne Dailly qui s'oppose à son amendement n° 2.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [20 décembre 1976]. — *Deuxième lecture* (p. 4716) : est partisan de refuser d'accorder aux avocats honoraires le droit de participer aux élections du bâtonnier et des membres du conseil de l'ordre; (p. 4718) : s'oppose au droit de vote des avocats honoraires.

Réponse à M. Etienne Dailly : la soumission aux règles de la déontologie professionnelle est accessoire pour quelqu'un qui n'exerce plus la profession.

GIROUD (MME FRANÇOISE), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Condition féminine) (Gouvernement Chirac du 16 juillet 1974), puis secrétaire d'Etat à la culture (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. René Schiélé, remplacé par **M. Jean Cauchon (n° 1667)** : orientation et formation professionnelle des femmes [1^{er} juin 1976] (p. 1477) : obstacles matériels et psychologiques; les stagiaires de l'A.F.P.A.

M. Jean Cauchon (n° 1672) : indemnité d'attente d'emploi aux veuves et divorcées [1^{er} juin 1976] (p. 1478) : les mesures législatives et réglementaires prises depuis deux ans.

M. Francis Palmero (n° 1826) : sauvegarde de l'environnement du marché Saint-Germain [12 octobre 1976] (p. 2692, 2693) : état de la question pour le marché Saint-Germain. La réserve pour services publics prévue au bénéfice de l'Institut de France dans le secteur de la rue Mazarine et de la rue de Seine. La protection de l'aspect des lieux et de leur harmonie.

Question orale avec débat de :

Mlle Gabrielle Scellier (n° 145) : condition féminine [1^{er} juin 1976] (p. 1484 à 1486) : un programme d'action a été établi à partir d'une enquête sur la situation des Françaises, effectuée par le secrétariat d'Etat à la condition féminine. La formation des adolescentes. Les conditions de travail des femmes. Etablir les femmes dans leurs responsabilités, à égalité de droits et de devoirs, tant dans la vie familiale que dans la vie sociale et professionnelle. Les problèmes de la femme dans le couple marié. Faciliter la maternité. Les difficultés du financement des mesures souhaitables conduisent à s'armer de patience.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3171).

Réponse à M. Francis Palmero : réintégrer les architectes dans l'architecture.

Réponses à M. Edgard Pisani : la défense de la profession. Les indicateurs de banlieue, la perspective des Invalides et la tour Maine-Montparnasse.

Réponse à M. Pierre Vallon : la possibilité pour les maîtres d'ouvrage de devenir agréés.

Réponse à Mme Hélène Edeline : l'architecture et la crise du système capitaliste.

L'hostilité de la profession à la loi de 1973. La difficulté de la concertation; (p. 3172) : l'accord entre l'arrangement de la nature et celui des pierres. Les besoins de l'ère industrielle. L'indifférence au cadre de vie. La loi doit agir sur les conditions de la création architecturale. L'architecture est inséparable de l'urbanisme. Le rôle des conseils d'architecture et d'urbanisme. Les deux tiers des constructions s'édifient en France sans aucun recours à l'architecte. L'intervention de l'architecte, présomption de qualité architecturale. La définition du « projet architectural ». L'intervention de l'architecte est obligatoire seulement dans la phase de conception. Le droit de regard de l'architecte sur l'évolution de son projet. La participation d'autres professions à la maîtrise d'œuvre. Les exceptions à l'obligation du recours à l'architecte; (p. 3173) : le problème des « architectes d'intérieur ». Le « conseil d'architecture et d'urbanisme ». Son autonomie. Son financement (taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement). Les personnes dispensées du recours à l'architecte ne devront pas obligatoirement pour autant consulter ce conseil. Les nouvelles exigences en matière de permis de construire. Le maintien et la rénovation du cadre légal et réglementaire de la profession (ouverture de

la profession, modernisation des conditions d'exercice de la profession). La constitution de sociétés d'architecture; (p. 3174) : la présence majoritaire d'architectes dans les postes et organes de direction de la société. Les conditions d'exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié. Les structures de la profession d'architecte (organisation professionnelle de droit public). Les conseils régionaux d'architectes. Le conseil national conserve la personnalité morale. La formation disciplinaire régionale composée en majorité de magistrats. Les dispositions relatives au permis de construire (l'abrogation des exemptions introduites en 1969). La création d'un titre d'agréé en architecture pour les maîtres d'œuvre en bâtiment. La considération de la date de la prise de la patente par les maîtres d'œuvre (avant ou après le 1^{er} janvier 1972). Les projets à venir concernant l'enseignement et la commande publique. La substitution à l'ancienne pédagogie d'atelier d'un enseignement plus proche du modèle universitaire. Le statut des enseignants et des unités pédagogiques. Le vide laissé par la disparition du conseil général des bâtiments de France. Contraindre les collectivités et administrations publiques à des constructions de qualité. **Article 1^{er}** (p. 3178) : accepte l'amendement n° 2 de M. Michel Miroudot et à l'amendement n° 3 du même auteur; préfère son amendement n° 103 : rôle des autorités administratives pour le respect de l'intérêt public architectural; devenu sans objet par suite de l'adoption de celui-là; (p. 3179) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 64 de Mme Catherine Lagatu; *réponse à M. Jean-Marie Girault* au sujet de l'obtention de permis de construire par l'administration; accepte l'amendement n° 4 de M. Michel Miroudot; s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Georges Cogniot soutenu par Mme Catherine Lagatu. **Article 3** (p. 3180) : accepte les amendements n° 5 et 6 de M. Michel Miroudot; (p. 3181) : s'oppose à l'amendement n° 38 de MM. René Tinant et Pierre Vallon; accepte l'amendement n° 7 de M. Michel Miroudot; demande le rejet de l'amendement n° 666 de Mme Marie-Thérèse Goutmann soutenu par Mme Hélène Edeline. **Article 4** (p. 3182) : accepte l'amendement n° 8 de M. Michel Miroudot. S'oppose à l'amendement n° 92 de M. Henri Caillavet; (p. 3182, 3183) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Michel Miroudot et au sous-amendement n° 51 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 4 bis (nouveau)** (p. 3183, 3184) : accepte l'amendement n° 10 de M. Michel Miroudot. Retrait des amendements n° 39 et 67, respectivement de M. René Tinant et de Mme Hélène Edeline, par suite de l'adoption de l'amendement n° 51 de M. Jacques Carat. **Article 5** : accepte l'amendement n° 11 de M. Michel Miroudot; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de M. Léon Eeckhoutte. S'oppose au sous-amendement n° 41 de MM. René Tinant et Pierre Vallon; (p. 3185) : annonce qu'il existera une collaboration étroite entre le secrétariat à la culture et le ministère de l'équipement en ce qui concerne la tutelle des conseils d'architecture et d'urbanisme. **Article 6** (p. 3166) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 54 de M. Jacques Carat. S'oppose à l'amendement n° 55 du même auteur. Estime que cet amendement tendrait à placer les conseils d'architecture en position à la fois de juge et de partie. **Article 7** (p. 3187) : s'oppose à l'amendement n° 70 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel** : s'oppose à l'amendement n° 71 de Mme Catherine Lagatu. **Article 8** (p. 3188) : s'oppose à l'amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann et, plusieurs de ses collègues. **Article 9** : répond à M. Paul d'Ornano à propos des Français titulaires de diplômes étrangers. **Article 11** (p. 3189) : s'oppose aux amendements n° 42 et 57 respectivement de MM. René Tinant et Jacques Corat; (p. 3190) : accepte l'amendement n° 12 de M. Michel Miroudot ainsi que les amendements n° 13 et n° 14 de ce dernier; s'oppose à l'amendement n° 76 de Mme Marie-Thérèse Goutmann. **Article 12** (p. 3191) : s'oppose aux amendements n° 77 et n° 43 respectivement de Mme Catherine Lagatu et de M. René Tinant; accepte l'amendement n° 58 de M. Jacques Carat. **Article 13** (p. 3192) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Léon Eeckhoutte; s'oppose aux amendements n° 78 et n° 44, respectivement de M. Guy Schmaus et de M. René Tinant. Estime que la collaboration des bureaux d'études et des hommes de l'art peut prendre d'autres formes que le salariat et, en particulier, la forme du contrat; (p. 3193) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de MM. René Tinant et Louis Orvoen ainsi que pour l'amendement n° 89 de Mme Hélène Edeline; (p. 3194) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. René Tinant. Déclare qu'il ne serait pas bon d'interdire radicalement à un architecte fonctionnaire d'exercer certaines missions d'architecture, car ce serait le réduire à un pur rôle de contrôleur. N'est pas favorable à l'amendement n° 35 de M. Pierre Vallon. Obtient le retrait de l'amendement n° 15 de M. Michel Miroudot en annonçant la réforme, dans le courant de l'année 1977, du statut actuel des architectes en chef des monuments historiques. **Article 14** : s'oppose à l'amendement n° 79 de

M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. Obtient le retrait de l'amendement n° 46 de MM. René Tinant et Pierre Vallon déclare que l'assurance des constructions par le maître d'ouvrage ne peut pas être envisagée pour l'instant car elle bouleverserait le code civil. Néanmoins, cette solution sera retenue à plus long terme. **Article 15** (p. 3195) : accepte l'amendement n° 47 de M. René Tinant. **Article 16** : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. André Aubry soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann. **Article 17** (p. 3196) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. André Aubry soutenu par Mme Catherine Lagatu ; la consultation des organismes syndicaux pour l'élaboration du code de déontologie. **Article 20** : accepte l'amendement n° 83 de Mme Hélène Edeline ; (p. 3197) : s'oppose à l'amendement n° 84 du même auteur. **Article 21** : accepte l'amendement n° 16 de M. Michel Miroudot et s'oppose à l'amendement n° 85 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues. **Article 22** : accepte l'amendement n° 17 de M. Michel Miroudot. **Article 24** (p. 3198) : accepte l'amendement n° 18 de M. Michel Miroudot. Accepte les amendements n° 19 et n° 20 du même auteur. **Article 25** : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 27** (p. 3199) : accepte l'amendement n° 21 de M. Michel Miroudot. **Article 29** (p. 3200) : (art. L. 421-2 du code de l'urbanisme) : accepte l'amendement n° 22 de M. Michel Miroudot et le sous-amendement n° 61 de M. Jacques Carat. S'oppose à l'amendement n° 62 de M. Jacques Carat. Accepte l'amendement n° 23 de M. Michel Miroudot. **Article 29 bis (nouveau)** (art. L. 422-1) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Michel Miroudot. **Article 30** (art. L. 421-3) : s'oppose à l'amendement n° 90 de MM. Pierre Vallon et Joseph Yvon. **Article additionnel** (art. L. 460-2) (p. 3201) : obtient le retrait de l'amendement n° 63 de M. Jacques Carat. **Article 32** : accepte l'amendement n° 87 de Mme Catherine Lagatu. **Article 32 bis (nouveau)** (p. 3201, 3202) : accepte l'amendement n° 25 de M. Michel Miroudot. **Article 34** (p. 3202 et suiv.) : son amendement n° 102 pris en considération de la situation des membres de « sociétés de maîtrise d'œuvre » et des personnes qui sont assujetties à une patente autre que celle de maître d'œuvre ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Henri Caillavet ; demande le retrait des amendements n° 48 et 49 de MM. René Tinant et Pierre Vallon. **Article 35** (p. 3204) : accepte l'amendement n° 27 de M. Michel Miroudot ; s'oppose à l'amendement n° 50 de M. René Tinant. **Article 37** (p. 3205) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Michel Miroudot et en obtient le retrait. **Article 39** (p. 3205) : réponse à M. Pierre Vallon au sujet du décret du 24 septembre 1941 établissant le code des devoirs professionnels de l'architecte. **Article 41** (p. 3206) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Marcel Gargar.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Culture [10 décembre 1976] (p. 4197) : la France à un caractère exceptionnel dans le monde avant tout par sa culture. Les objectifs de toute action dans le domaine de la culture. Les besoins et les ressources devraient être trouvés au niveau local ; (p. 4198) : le budget de la culture traverse une crise de croissance accentuée par l'inflation. Le patrimoine architectural. Les programmes d'actions prioritaires inscrits au VII^e Plan. L'archéologie de sauvetage. Les crédits nécessaires au centre Georges-Pompidou. Le contrôle de l'emploi des crédits fait par ce dernier. Les provinces ne sont pas assez aidées dans le domaine de la culture. Les chartes de la culture. La concurrence de la télévision. L'audience des troupes de la décentralisation. Le théâtre national dramatique de Strasbourg. Les orchestres nés depuis trois ans ; les dotations de la direction de la musique ; (p. 4199) : l'action culturelle ; la nécessité de liens d'échange, de réunion de communication pour les Français ; le développement de l'animation. La classe moyenne grâce aux efforts entrepris depuis quinze ans, a largement accès aux manifestations culturelles. Le nombre d'emplois que représente la construction et la vente de postes de télévision, l'industrie cinématographique. L'aide de l'Etat au cinéma. La situation des artistes créateurs née des innovations techniques. La question dite des « droits voisins ». Les crédits consacrés à l'animation culturelle en milieu scolaire. La dotation affectée aux musées. Le dépôt prochain d'un projet de loi relatif à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance. La restructuration du Louvre. Le musée du Petit Palais d'Avignon. Les deux opérations qui seront menées à terme ; l'achèvement du musée de la Renaissance à Ecouen et la création à Paris d'un musée Picasso. Les mesures prises en faveur du livre ; la diffusion du livre français à l'étranger ; (p. 4200) : les grandes masses de ce projet de budget. La musique, les théâtres et l'administration absorbent plus de la moitié des crédits de fonctionnement. Le centre de la photographie. La défense du patrimoine architectural.

Réponse à M. Maurice Schumann : la sécurité sociale des artistes et des auteurs ; l'application de la loi sur l'architecture ; la création d'une taxe parafiscale qui permettrait de financer les conseils d'architecture. Le Conseil d'Etat a été saisi du projet de décret d'application concernant le prélèvement spécial sur les bénéfices tirés des films pornographiques ou d'incitation à la violence. La régularisation des mouvements de crédits sera inscrite dans la loi de finances rectificative. L'application de la charte de Lyon ; la prise en charge partielle de l'Opéra par l'Etat.

Réponse à M. Michel Miroudot : le budget consacré à l'enseignement de l'architecture ; les postes d'enseignement. La baisse des effectifs d'étudiants.

Réponse à M. Georges Lamousse : l'utilisation de talents étrangers par l'Opéra. La Comédie-Française. Le problème des théâtres lyriques municipaux.

Réponse à Mme Hélène Edeline (p. 4208) : le pourcentage du budget de la culture dans celui de la nation. La rentabilité n'est pas le critère de la prise des décisions en matière culturelle ; (p. 4209) : le théâtre de Chaillot. Le théâtre Romain-Rolland à Villejuif. Le théâtre de quartier d'Ivry. La maison de la culture de Bourges. La politique des chartes culturelles n'est pas imposée par l'Etat. Il n'y a pas de dirigisme culturel.

Réponse à MM. Emile Durieux et Roger Quilliot : la situation de la lecture publique. La construction d'une bibliothèque en 1977. Le rôle du centre national des lettres.

Réponse à Mme Jeanine Alexandre Debray : l'intérêt de la danse. Les conditions d'exercice de la profession de danseur. Le secrétariat d'Etat encourage la création de troupes stables. L'Etat ne peut garantir à tous les danseurs un emploi permanent. La protection sociale des danseurs. Leur reconversion à la fin de leurs carrières. Le retard des décrets d'application de la loi du 1^{er} décembre 1965 en ce qui concerne l'enseignement de la danse. Créer un diplôme d'Etat de professeur de danse. La création d'une maison de la danse à Paris n'est pas certaine.

Réponse à M. Francis Palmero : la décentralisation culturelle (festivals de Nancy et de Menton, rôle de la télévision). La tapisserie. L'aide aux petites salles de cinéma. L'enseignement des humanités.

Réponse à M. Paul Minot : le travail de la commission du Vieux-Paris. La situation de l'hôtel de la rue du Jour et de l'hôtel de Bony.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : le cinéma, plus malade de la télévision que de l'argent ; (p. 4210) : la préparation d'un plan obligeant les producteurs à ne pas négliger les petites salles dans les ententes de programmation.

Réponse à M. Roger Quilliot : le développement insuffisant de la lecture publique. La difficulté de l'emprunt. Accroître les crédits de fonctionnement des musées. Les subventions accordées aux opéras de Province.

Réponse de M. Jean-Marie Girault : les établissements publics régionaux ne peuvent subventionner le fonctionnement de la vie culturelle. L'augmentation de l'aide aux établissements d'enseignement musicaux. Les théâtres pour enfants. **Examen des crédits.** — ETAT B (p. 4212) : le budget du centre Georges-Pompidou. L'institut de recherche de coordination acoustique-musique. Demande le retrait des amendements n° 128 et 136 respectivement de M. Michel Miroudot et de MM. René Monory et Maurice Schumann. Son amendement n° 170 : réduction de 7,5 millions de francs des crédits du titre III de l'état B (subvention de fonctionnement ou centre national d'art et de culture Georges-Pompidou) ; retiré. Son amendement n° 171 : répartition des crédits retirés au centre Beaubourg. **Article 29 bis** (p. 4738) : son amendement n° 1 : applicabilité du régime du permis de construire aux bâtiments non techniques des P. T. T. ; adopté. — **Sur l'ensemble** (p. 4738) : réponse à M. Philippe de Bourgoing : la notion de travaux de ravalement. Les autorisations spéciales devront être obtenues dans certaines zones ou communes, en particulier en ce qui concerne les couleurs. Répartition des crédits retirés au centre Beaubourg (musées, bibliothèques, écoles d'architecture, fouilles) ; retiré ; (p. 4214) : s'oppose à l'amendement n° 135 de MM. René Monory et Maurice Schumann soutenu par ce dernier ; les théâtres lyriques municipaux ; (p. 4215) : obtient le retrait de l'amendement n° 140 de M. Claudius Delorme. Annonce que la réforme du statut des architectes en chef des monuments historiques est en cours d'élaboration. Le nombre des architectes sera progressivement doublé. **Article additionnel** (p. 4216) : oppose l'article 42 de la loi organique à l'amendement n° 180 de Mme Jeanine Alexandre-Debray.

— **Conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture** [20 décembre 1976] (p. 4735) : le Gouvernement accepte que la période transitoire ne dure que deux ans. Les exemptions du permis de construire.

GOUTMANN (MME MARIE-THÉRÈSE), sénateur, de la Seine-Saint-Denis. (Présidente du groupe Com.)

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Membre du Parlement européen.

DEPOTS

Proposition de loi d'orientation, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à sauvegarder et à développer l'agriculture française (n° 198) [23 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975]. Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant déclaration des libertés (n° 200) [3 février 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975]. Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, instituant des mesures d'aide au logement en raison de la crise économique et du chômage (n° 201) [3 février 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser l'intervention des travailleurs sur la marche des entreprises (n° 331) [2 juin 1976].

Proposition de loi d'orientation, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer aux enfants et aux adolescents le droit aux loisirs et aux vacances (n° 399) [30 juin 1976].

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer les incompatibilités parlementaires avec la direction des entreprises privées. (n° 73) [24 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1783, à M. le ministre l'économie et des finances, relative aux vacances des enfants de parents en chômage, posée le 27 avril 1976 (p. 743). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [4 juin 1976] (p. 1562, 1563).

Question n° 1784, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux libertés publiques (limitations des opérations « coup de poing »), posée le 27 avril 1976 (p. 743). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur le 11 juin 1976 (p. 1772).

Question n° 1870, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, relative aux prestations familiales (prime de rentrée scolaire de 300 francs), posée le 9 octobre 1976 [J. O. débats 12 octobre 1976] (p. 2721). — Réponse de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation), le 28 octobre 1976 (p. 2934).

Question n° 1871, à M. le ministre du commerce et de l'artisanat concernant le sucre (approvisionnement en sucre), posée le 9 octobre 1976 [J. O. débats 12 octobre 1976] (p. 2721). — Réponse le 5 novembre 1976 (p. 3056, 3057).

Question n° 1883, à M. le ministre du travail, concernant l'augmentation des cotisations de sécurité sociale, posée le 19 octobre 1976 (p. 2784). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3351, 3352).

Question n° 1887, à M. le ministre de l'éducation, concernant l'enfance inadaptée (situation de l'école départementale des Gravouses dans le Puy-de-Dôme), posée le 20 octobre 1976 [J. O., Débats du 22 octobre 1976] (p. 2846). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3337 à 3339).

Questions orales avec débat :

Question n° 205, à M. le Premier ministre, relative à la politique extérieure (incompatibilité de certaines déclarations américaines avec la souveraineté française), posée le 2 avril 1976 (p. 335). — Retirée le 10 juin 1976 (p. 1734).

Question n° 40, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les collectivités locales (T. V. A., V. R. T. S.), posée le 22 octobre 1976 (p. 2911). — Discutée le 9 novembre 1976 (p. 3109) : le plan anti-inflation du Gouvernement ; les causes de la crise actuelle ; la récente réforme des finances locales ; la réduction de la progression du V. R. T. S. ; le poids des impôts locaux (p. 3110) : les subventions accordées par l'Etat ; le problème du remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales. Le désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales. Les objectifs réels du projet de fédérations de communes ; la remise en cause du suffrage universel à l'échelon communal, départemental et régional. (p. 3111) ; stigmatiser le refus persistant du « suffrage universel à la proportionnelle ». Ce qui est, en fait, la démocratie.

Discussion de la question n° 26 de M. Marcel Gargar concernant la situation créée en Guadeloupe par l'activité de la Soufrière, discutée le 26 octobre 1976 (p. 2950, 2951) : les populations des D. O. M. sont défavorisées par rapport aux Français de métropole ; le Gouvernement a agi avec précipitation ; l'insuffisance de l'aide accordée aux populations déplacées ; la politisation de la Soufrière ; les aides doivent être augmentées.

Question n° 53, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, relative aux finances locales, posée le 16 novembre 1976 (p. 3160).

INTERVENTIONS

Sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable à la discussion du :

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976] (p. 611) : le maigre bilan de la politique familiale du pouvoir ; le faible acquis est dû à la pression des luttes populaires ; ce qui est accordée est financé par les caisses d'allocation familiale et ne coûte donc rien à l'Etat ; les difficultés des familles face à la crise ; (p. 612) : le choix de classe du Gouvernement : financer par priorité les grands trusts capitalistes en surexploitant l'immense majorité de la population ; l'appel aux valeurs morales face à la crise est un moyen facile pour l'Etat de se décharger de ses responsabilités ; pendant que le pouvoir brade l'économie du pays, les familles luttent pour la sauvegarde de l'intérêt national ; les lacunes du projet : travail des femmes, égalité des salaires masculins et féminins, etc. ; le nombre trop réduit des bénéficiaires de l'allocation de frais de garde ; une vraie politique de la famille suppose de prendre l'argent où il se trouve : dans les superprofits des monopoles ; (p. 612, 613) : les conditions et le contenu souhaitable d'une politique globale de la famille (niveau de revenus, conditions de vie et de travail, aménagements urbains, équipements sociaux, enseignement, protection de la grossesse, nombre de crèches...) ; (p. 613) : rien dans le projet n'assure aux familles la sécurité et les conditions de vie nécessaire à leur épanouissement : il serait vain, d'en espérer un relèvement de la natalité ; le groupe communiste demande le retrait de ce projet et le dépôt d'un nouveau texte assorti d'un collectif substantiel. **Article 4** (p. 628) : son amendement n° 46 : délai de justification de la grossesse ou de l'adoption porté à quinze jours ; rejeté ; (p. 629) : son amendement n° 48 soutenu par Mme Catherine Lagatu : dispositions applicables pendant la période d'essai ; son amendement n° 51 : garantie d'emploi à la fin du congé de maternité ; rejeté. **Explication de vote.** — Le groupe communiste votera ce texte insatisfaisant « la mort dans l'âme » (p. 636).

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile** (n° 231) [22 avril 1976]. **Article 1^{er}** (p. 646) : (art. 123-2) : son amendement n° 16 : assurances obligatoires pour les personnes morales de droit public ou privé qui seules peuvent employer des assistantes maternelles, rejeté ; (p. 651) (art. L. 773-12) son amendement n° 23 : indemnité compensatoire pour non placement d'enfant égale à la rémunération versée en cas de garde d'enfant, retiré.

— **Conclusion du rapport de M. Pierre Marcilhacy, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de résolution** : 1° de MM. Henri Caillavet et Josy Moinet tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité » ; 2° de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat ; 3° de M. André Méric et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 55 du règlement du Sénat, 4° de M. le président Alain Poher et des membres du bureau du Sénat tendant à modifier les articles 9, 32, 33, 36, 42, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 72, 77 et 80 du règlement du Sénat et à le compléter

par des articles 47 bis, 56 bis et 60 bis (n° 68) [29 avril 1976]. Article additionnel (après l'article 18) (p. 773) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1309) : les réductions de crédits ; le fonds d'équipement des collectivités locales ; l'informatique française et Honeywell ; les difficultés des collectivités locales ; le problème du remboursement de la T. V. A. à ces dernières ; le désengagement de l'Etat vis-à-vis des communes en matière d'équipements collectifs ; (p. 1310) : la nécessaire réforme de la fiscalité locale ; l'inflation ; l'asphyxie financière des communes ; l'association des maires de France ; les efforts accomplis par les collectivités locales à la place de l'Etat ; les orientations du VII^e Plan ; les travaux de la commission Guichard ; (p. 1311) : la situation financière des communes ; les mesures nécessaires ; la suppression par amendement des crédits affectés en fait à la société Honeywell et leur inscription au fond d'équipement des collectivités locales.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1795) : la politique extérieure, domaine réservé du Président de la République ; le démentèlement de notre indépendance et de notre souveraineté nationale ; l'orientation atlantiste de la politique française ; (p. 1796) : la quatrième session de la C. M. U. C. E. O. à Nairobi ; l'éventuelle intervention française au Liban ; les dangers de l'intégration européenne ; la soumission à l'impérialisme ouest-allemand ; (p. 1797) : le rôle négatif de la France en matière de sécurité, de détente et de coopération ; le refus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à Djibouti et aux Comores ; la collaboration avec les régimes les plus réactionnaires ; la situation de Chypre ; le rôle que peut jouer la France pour promouvoir la paix dans le monde.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2052 à 2054) : un projet discuté dans la précipitation. L'élaboration du Plan n'est pas démocratique. Le fossé entre les paroles du Gouvernement et ses actes. Le Plan alimente le chômage et l'inflation. Le seul objectif du Gouvernement est de favoriser le redéploiement économique des groupes monopolistes à caractère multinational. Les orientations du VII^e Plan à l'égard des collectivités locales. Les programmes d'action prioritaires. Les dangers de la politique contractuelle du pouvoir vis-à-vis des communes.

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 401)** [5 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2131) : les mesures que contient ce projet ne répondent pas aux revendications des syndicats.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2829) : l'absence de concertation qui a présidé à l'élaboration du projet ; le manque de nouveauté des mesures proposées ; l'importance de la crise ; les difficultés des agriculteurs ; (p. 2830) : les difficultés de la majorité des Français ; l'augmentation de l'essence et de la vignette frappera aussi les foyers les plus modestes ; l'augmentation des cotisations de sécurité sociale ; la hausse générale du niveau des prix ; (p. 2831) : la réduction en 1977 des équipements collectifs sociaux et culturels ; le financement injuste de l'aide apportée à l'agriculture ; la nécessaire réforme de l'impôt sur les sociétés ; l'intégration européenne favorise les politiques d'austérité, les mesures préconisées par le programme commun en matière de chômage, d'inflation, de nationalisations. **Suite de la discussion** [22 octobre 1976] (p. 2865). **Article additionnel** : son amendement n° 44 déposé avec plusieurs de ses collègues : limitation de l'augmentation de la taxe d'habitation, abrogation des dispositions relatives à l'avoir fiscal, retiré. **Article 1^{er}** : son amendement n° 34, présenté avec plusieurs de ses collègues : pour que les majorations exceptionnelles ne frappent que les gros revenus ; rejeté (p. 2873).

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3180, 3181) : son amendement n° 66, soutenu par Mme Hélène Edeline : droit de regard de l'architecte sur l'exécution de son projet, adopté ; droit de regard des autorités administratives, rejeté. — **Article 8** (p. 3187, 3188) : son amendement n° 72 : définition de l'exercice de la profession ; possibilité d'exercice hors de toute structure corporative ; suppression des articles 9 et 10, rejeté. **Article 11** (p. 3190) : son amendement n° 76 : suppression des trois derniers alinéas de l'article concernant la responsabilité sur leur propre patrimoine des

membres de sociétés d'architecture, rejeté. **Article 16** (p. 3195) : soutient l'amendement n° 80 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues. **Article 25** (p. 3198) : soutient l'amendement de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3279) : son amendement n° 76 soutenu par M. Fernand Chatelain : barème pour le calcul de l'aide personnalisée calculé afin de ne consacrer à ses dépenses de logement un pourcentage grevant ses conditions d'existence et celles de sa famille, rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 2** : soutient l'amendement n° 54 de M. Fernand Chatelain (p. 3429). **Article 10** : soutient l'amendement n° 64 de M. Roger Gaudon (p. 3461).

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976] (p. 3559) : l'existence d'un nouvel ordre économique mondial. Les jeunes Etats indépendants rampent avec le néo-colonialisme. La faiblesse du budget de la coopération. La politique néo-colonialiste du Gouvernement. La coopération offerte par la France est sélective et intéressée. Le redéploiement des entreprises capitalistes. La pénétration des capitaux occidentaux et japonais. L'endettement des jeunes Etats nationaux ; (p. 3560) : L'indexation du prix des matières premières. Les accords de Lomé. Le système du Stabex. La formation par nos coopérateurs des jeunes cadres nationaux ; le nombre de travailleurs immigrés O.S. ; la coopération nouvelle telle que la conçoivent les communistes.

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3627) : l'insuffisance notoire de ce budget ; la situation des populations s'aggrave ; les inégalités et les discriminations par rapport à la métropole subsistent ; la situation de sous-développement des D.O.M. résulte de « décennies de pillage colonial » ; la départementalisation économique sert d'alibi à l'intégration des D.O.M. à la communauté économique européenne ; les D.O.M. exclus des avantages des accords de Lomé ; (p. 3628) : l'assimilation des D.O.M. à la métropole sur le plan social ; le chômage ; rien n'est fait pour un réel développement économique de ces départements ; l'autodétermination et l'autonomie dans le maintien des liens avec la métropole ; donner aux populations des D.O.M. une autre image de la France et développer avec elles un nouveau type de relations ; (p. 3631) : les départements et territoires d'outre-mer dans le programme commun ; l'autodétermination. — **Explication de vote sur l'ensemble du projet** [12 décembre 1976] (p. 4384) : la politique économique du pouvoir tend à rejeter sur les travailleurs et sur la population les effets néfastes de la crise structurelle profonde qui ébranle le pays ; le budget ne résout ni le problème de l'inflation ni celui du chômage ; les conflits sociaux actuels ; les retards des équipements collectifs ; un budget antisocial ; l'aggravation des inégalités ; les désordres des finances locales ; les revendications des travailleurs et de leurs familles en ce qui concerne la taxe d'habitation.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes (n° 121)** [17 décembre 1976] (p. 4620) : les rapports entre ce projet et les textes relatifs à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. Le contexte politique de l'élargissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée européenne ; un processus qui conduit à la supra-nationalité ; stigmatise le désaussement direct ou indirect du Parlement français ; il s'agit, en fait, d'un accroissement du pouvoir politique de l'Assemblée européenne ; la taxe dite de coresponsabilité sur le litre de lait produit dans la communauté européenne frappe en particulier les petits éleveurs français ; la pratique des questionnaires politiques au sein des institutions communautaires ; les pouvoirs de l'Assemblée de la communauté tels que les envisage le parti communiste ; s'insurge contre l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; prône une Europe pour les travailleurs ; la construction de la Communauté économique européenne à laquelle participera le Gouvernement issu de la victoire de la gauche ; ne votera pas ce projet de loi autorisant la ratification du traité.

GRAND (LUCIEN), sénateur de la Charente-Maritime (président du groupe de la G. D.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel (n° 236) [8 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à interdire l'usage des œstrogènes en médecine vétérinaire (n° 49) [4 novembre 1976].

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel (n° 187) [15 avril 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 579, 580) : le mécanisme retenu par le projet repose sur une institution de base de notre droit social : les comités d'entreprise ; la commission a examiné ce projet en pensant surtout aux problèmes de logement des jeunes foyers ; le rôle de la commission d'information organe constitué au sein du comité d'entreprise ; article 1^{er} (p. 581) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de MM. Robert Parenty et Jean Bac ; article 3 (p. 582) : accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues ; article 5 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de MM. Robert Parenty et Jean Bac.

— Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370). — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. Article 2 A (p. 2206, 2207) : son amendement n° 139 déposé avec plusieurs de ses collègues : inclure dans le prix d'acquisition d'une résidence secondaire le montant des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la réparation de ladite résidence ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 32 de M. Yvon Coudé du Foresto. Article 2 (p. 2209) : son amendement n° 140 : cession dans les deux ans qui suivent l'acquisition, à la suite d'une procédure d'acquisition ; rejeté. Article 5 (p. 2227) : ses amendements n° 141 et 142 déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. René Touzet : exonération des cessions des résidences secondaires lorsque le propriétaire n'est pas propriétaire de sa résidence principale ; utilisation d'un plan d'épargne-logement ; retiré.

— Suite de la discussion [8 juillet 1976]. Article 6 (p. 2253) : son amendement n° 143 déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Bernard Legrand : exonération des ventes de terrains agricoles ou forestiers en cas de remploi dans des biens locatifs agricoles ; retiré.

— Proposition de loi tendant à interdire l'usage des œstrogènes en médecine vétérinaire (n° 276) [17 novembre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 3238, 3239) : l'équilibre entre la prévention des risques sanitaires et le respect des intérêts professionnels. Les rapports entre le texte en discussion et la loi de 1975 sur la pharmacie vétérinaire. La parution retardée des décrets d'application de cette loi, trop de produits sont administrés sans garantie ni contrôle valables. Les pouvoirs des

substances œstrogènes : action thérapeutique, pouvoirs anabolisants, régulation des naissances. Les œstrogènes naturels et artificiels. Garantir le consommateur contre les effets mal connus de la nuisance de ces substances. La dérogation autorisée en 1969 à l'interdiction édictée en 1965. L'autorisation des traitements thérapeutiques à base d'œstrogènes (artificiels ou naturels). L'absence de mesures prévoyant une surveillance systématique et la faiblesse des moyens de contrôle. L'utilisation de préparations injectables comportant des œstrogènes liquides (plus dangereux). La nécessité d'une action énergique et immédiate des pouvoirs publics en faveur d'un assainissement de la situation. Être d'une égale sévérité à l'égard des animaux ou produits animaux en provenance des pays étrangers. Article 1^{er} (p. 3240, 3241) : son amendement n° 1 : autoriser les œstrogènes naturels ; rejeté. Estime que les œstrogènes naturels ne peuvent qu'améliorer la qualité de la viande et ne nuisent en aucun cas au consommateur.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3888) : lit l'intervention de M. Jacques Pelletier. Le financement de l'aide ménagère aux personnes âgées. Les difficultés financières des caisses de mutualité sociale. L'exemple de la caisse de l'Aisne qui se trouve dans l'impossibilité de faire face aux états de frais transmis par les bureaux d'aide sociale ou les associations. Le système des « prestations de service » ; sa transposition dans le régime agricole. L'aide ménagère est de loin préférable aux journées d'hospice.

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3943) : la médecine sportive ; (p. 3944) : l'Etat doit veiller au respect des règles du jeu en matière sportive. — **Examen des crédits** (p. 3955) : soutient l'amendement n° 112 de M. Jacques Pelletier et plusieurs de ses collègues.

Travail et santé. — I et II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] rapporteur pour avis (p. 4008) : l'échéance de 1978 (généralisation de la sécurité sociale, harmonisation des différents régimes de protection sociale. Les mesures intervenues en 1976 en ce qui concerne les handicapés et le minimum vieillesse (allocation d'éducation spéciale aux mineurs et allocation aux adultes handicapés à plus de 80 p. 100). L'augmentation du minimum vieillesse. Les revalorisations de diverses prestations. Les mesures prises en faveur des commerçants et artisans. La retraite anticipée pour les travailleurs manuels. Les mesures envisagées pour 1977 : 1° extension de la protection sociale des Français établis hors de France ; 2° nouveau projet de loi relatif à la généralisation de la sécurité sociale (assurance maladie) ; 3° création d'une nouvelle prestation familiale dite « complément familial ». La préparation des décrets d'application de deux lois importantes : la loi d'orientation en faveur des handicapés, la première loi de généralisation de juillet 1975. Les autres décrets attendus (détenus, artistes, congés maternité, allocation de parent isolé des ressortissants des D. O. M.). La réforme globale du minimum vieillesse. Les objectifs du VII^e Plan en ce qui concerne l'âge de la retraite. Les questions en suspens (veuves des travailleurs indépendants, prolongation du congé de maternité pour raisons médicales). Les étapes importantes qui demeurent à franchir (exploitants agricoles, professions libérales, travailleurs indépendants). L'élimination des distorsions les plus importantes (assurance maladie des artisans et commerçants, assurance vieillesse des exploitants agricoles) ; (p. 4009) : vers l'unification des régimes. Ne pas lier le droit aux prestations à l'activité professionnelle. Le déficit du régime général. L'évolution des recettes, affectée par le chômage et le ralentissement de la hausse des salaires, ne suit plus celle des dépenses. L'évolution préoccupante des dépenses d'assurance maladie. L'ensemble de mesures décidées le 9 décembre 1975 et en octobre 1976 ne suffira pas à résorber le déficit du régime général en 1977. Pour la concertation entre le Gouvernement et les parties en cause, la rationalisation du système de protection sociale, l'élimination des gaspillages, l'augmentation de la contribution des Français au financement de leur protection sociale (par les cotisations ou l'impôt), la budgétisation partielle des dépenses de sécurité sociale. Ne pas envisager la réforme de la sécurité sociale sous l'angle uniquement financier. Ne pas négliger l'uniformisation et la généralisation de la protection. Le problème des charges indues. Concilier le principe de l'assurance et celui de la redistribution (en distinguant les prestations destinées à procurer un revenu de remplacement de celles correspondant à des besoins non liés à l'exercice d'une activité professionnelle).

— **III. — Santé. — Rapporteur pour avis (p. 4036) :** un budget qui ne favorise guère le développement des actions de la puissance publique dans le secteur de la santé. Les différentes dépenses du ministère de la santé. Les six axes du développement de l'action du ministère : 1° la prévention médico-sociale et l'action sociale volontaire (P. A. P. « Mieux vivre dans la ville »); 2° la formation des personnels sanitaires et sociaux; 3° l'humanisation des hôpitaux; 4° les mesures concernant la politique familiale; (p. 4037); 5° l'effort en faveur des groupes sociaux défavorisés (handicapés et personnes âgées); 6° la recherche médicale. L'aide à l'Institut Pasteur. Ce budget ne retrace que partiellement l'action des pouvoirs publics dans le domaine de la santé. Critique le maintien d'une section commune à deux ministères indépendants. Ecarte le superflu pour aller vers l'essentiel (prévention, humanisation, réalisation des P. A. P.). La situation dramatique des services extérieurs du ministère. Les projets de fusion entre ces services et les directions régionales de la sécurité sociale. L'insuffisance de l'effort en faveur de la famille. Associer la médecine du travail aux actions de prévention sanitaire. La dispersion des efforts dans plusieurs domaines du secteur sanitaire.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976]. — Examen des crédits. Article additionnel (p. 4281) : soutient l'amendement n° 113 de M. Raymond de Wazières.

GRANET (PAUL), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Environnement) (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976).

REPONSE A LA QUESTION

Question orale de :

M. Raymond Brosseau (n° 1745) : lutte contre la pollution des rivières dans l'Essonne [1^{er} juin 1976]; (p. 1486) : l'opération « Sauvons la Seine », l'agence financière du bassin Seine-Normandie; la station d'épuration de Valenton; le projet d'action « Orge vivante », les mesures spécifiques de protection.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la prévention et la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266) [13 mai 1976]. Article 1^{er} (p. 1017) :** accepte l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy et l'amendement n° 2 du même auteur; (p. 1018); s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de M. Antoine Andrieux; (p. 1020) : son sous-amendement n° 26 : suppression de limitation de durée à la possible immobilisation du navire ou de l'aéronef, devenu sans objet; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 3 :** accepte l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy; accepte l'amendement n° 5 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 4 (p. 1021) :** demande le retrait de l'amendement n° 21 de M. Antoine Andrieux; (p. 1025) : son sous-amendement n° 22 : le ministre qui délivre l'autorisation d'immersion est désigné par décret en Conseil d'Etat; rejeté; s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Pierre Marcilhacy; accepte l'amendement n° 7 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 5 :** son sous-amendement n° 22 embarquement et chargement de produits dangereux soumis à autorisation délivrée par le ministre désigné par décret en Conseil d'Etat, rejeté; s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 7 (p. 1026) :** accepte l'amendement n° 9 de M. Pierre Marcilhacy; accepte l'amendement n° 10 du même auteur; **Article 8 :** accepte l'amendement n° 11 de M. Pierre Marcilhacy. — **Article additionnel (p. 1027) :** son amendement n° 12 tribunaux compétents pour le jugement des infractions à la présente loi, devenu sans objet; s'oppose au sous-amendement n° 24 du Gouvernement. **Article additionnel :** accepte l'amendement n° 13 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 10 (p. 1028) :** accepte l'amendement n° 14 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 11 A :** accepte l'amendement n° 16 de M. Pierre Marcilhacy. **Article additionnel (p. 1029) :** accepte l'amendement n° 17 du même auteur. Accepte l'amendement n° 18 de M. Pierre Marcilhacy. Répond à M. Filippi au sujet des « boues rouges » et accepte l'amendement n° 19 de M. Pierre Marcilhacy.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération (n° 267) [13 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1031) :** c'est au Gouvernement que revient le mérite d'avoir créé des plates-formes de déchets industriels (réponse à M. Jacques Eberhard)... — **Article 2 :** amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy; (p. 1031) : son sous-amendement n° 11; responsabilité du contrôle des incinérations confiée à un ministre désigné par décret et non plus

au ministre chargé de l'environnement; retiré; accepte l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 2 bis (nouveau) :** accepte l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcilhacy et retire son sous-amendement n° 12. **Article 2 ter (nouveau) :** accepte l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 3 :** accepte l'amendement n° 5 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 5 :** accepte l'amendement n° 6 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 9 :** accepte l'amendement n° 7 de M. Pierre Marcilhacy. Son sous-amendement n° 13. **Article 12 :** accepte l'amendement n° 9 de M. Pierre Marcilhacy. **Article 17 :** accepte l'amendement n° 10 de M. Pierre Marcilhacy.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269) [18 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1080) :**

Réponse à M. Michel Moreigne : notion de variante pour les études d'impact, publicité, commissions compétentes, le rôle des associations.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 1081) : l'implantation des centrales nucléaires; l'agence régionale des espaces verts, la politique des « contrats verts ».

Réponse à Mme Hélène Edeline : les rapports entre le ministère de l'équipement et celui de la qualité de la vie.

Réponse à M. Guy Petit : les contraintes imposées aux collectivités locales, l'exemple de Leningrad.

Article 2 (p. 1085) : répond à M. Michel Moreigne à propos des projets d'aménagement en cours d'élaboration; prend l'engagement que tous les décrets nécessaires à l'application du texte seront publiés avant le 31 décembre 1976; s'oppose aux amendements n° 10 et n° 64 respectivement de M. Pierre Vallon et M. Michel Moreigne; (p. 1086) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Pierre Vallon et du sous-amendement n° 69 de M. Michel Moreigne; en réponse à M. Jean de Bagneux, rappelle la création récente d'un atelier central d'environnement; (p. 1087) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues; (p. 1088) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 et n° 32 respectivement de M. Pierre Vallon et Pierre Croze; répond à M. Michel Moreigne sur les moyens de l'atelier central d'environnement (p. 1089) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de M. Pierre Vallon; s'oppose aux amendements n° 14 et 33 respectivement de M. Pierre Vallon et Pierre Croze; (p. 1090); son amendement n° 71 : 1° le sursis à l'exécution de la décision d'approbation doit être demandé au tribunal; adopté; 2° sursis à la caution en cas de conséquences difficilement réparables des opérations d'aménagement; rejeté. **Article 5 (p. 1093) :** s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 80 de M. Pierre Vallon. **Article 5 bis :** accepte l'amendement n° 34 de M. Pierre Croze (p. 1094) : précise à ce dernier que le certificat de capacité pour l'entretien des animaux visés par cet article sera décerné par les écoles vétérinaires; se rallie à l'amendement n° 35 du même auteur; son amendement n° 73 (rédactionnel); devenu sans objet. **Article 5 ter (p. 1095) :** accepte l'amendement n° 36 de M. Pierre Croze; accepte l'amendement n° 37 du même auteur. **Article 5 quater (p. 1095, 1096) :** accepte l'amendement n° 38 de M. Pierre Croze. **Article 6 (p. 1101) :** accepte l'amendement n° 41 de M. Pierre Croze. **Article 11 :** s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Pierre Croze. Lui préfère l'amendement n° 79 de M. Pierre Vallon; (p. 1102, 1103) : son sous-amendement n° 84 : permettre l'exploitation courante des fonds ruraux à l'intérieur des réserves mais pas celles des fonds forestiers; adopté; accepte l'amendement n° 44 de M. Pierre Croze. Retrait de l'amendement n° 23 de M. Pierre Vallon. Accepte l'amendement n° 54 de M. Pierre Bourneau. **Article 15 (p. 1105) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de M. Pierre Croze. **Article additionnel (après l'article 15 bis) :** demandé que l'amendement n° 47 de M. Pierre Croze soit réservé. **Article 19 (p. 1101) :** accepte l'amendement n° 67 de M. Edouard Bonnefous soutenu par M. Robert Parenty; son sous-amendement n° 87 : application des pénalités prévues en matières cynégétique pour toutes les infractions à la protection de la nature; adopté. **Article 19 bis :** son amendement n° 86 : articles du code de procédure pénale applicables aux infractions à la réglementation des parcs nationaux et non des réserves naturelles, adopté; accepte l'amendement n° 48 de M. Pierre Croze. **Article 20 (p. 1108) :** accepte l'amendement n° 82 de M. Pierre Vallon. **Article 20 bis (p. 1109) :** accepte l'amendement n° 25 de M. Pierre Vallon. **Article additionnel :** accepte l'amendement n° 26 de M. Pierre Vallon; son sous-amendement n° 77 : insertion dans le code rural, adopté. **Article 24 bis :** son amendement n° 83 de forme; adopté. **Article 27 (p. 1112) :** répond à M. Francis Palmero au sujet de l'application de la loi dans les terres australes et antarctiques françaises.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 294) [17 juin 1976]. — Deuxième lecture. Article 5 octies (p. 1831) :** précise le délai à l'expiration duquel peuvent être abattus les chiens et chats errants portant un collier d'identité.

GRANGIER (EDOUARD), sénateur de Vaucluse (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

INTERVENTIONS

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1804) : les problèmes de la défense européenne ; les divergences d'appréciation quant au rôle de l'O. T. A. N. ; le rôle de l'U. E. O.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976].

— **Discussion générale** (p. 2161, 2162) : l'ambiguïté du projet : ni le concept de plus-value, ni celui de spéculation n'y sont précisés. Toutes les plus-values réalisées sur dix ans sont taxées uniformément, qu'elles soient légitimes ou spéculatives, faibles ou excessives. Le projet encourage la spéculation foncière en encourageant les placements de longue durée à faible risque. Il faut tenir compte du caractère plus ou moins productif de l'investissement ainsi que du rapport de la plus-value au capital investi.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Article 2 A** (p. 2208, 2209) : son amendement n° 146 : majorer de 5 p. 100 par année de détention le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu variable (exception faite des parts d'actions détenues dans les sociétés civiles immobilières) ; **Article 5** (p. 2236) : soutient l'amendement n° 145 de MM. Charles Beaupetit et Georges Berchet (p. 2237) : son amendement n° 147 : exonération de certains apports en nature ; retiré. **Article 7** (p. 2267) : son amendement n° 148 : supprimer le premier alinéa du paragraphe III de cet article (prélèvement du tiers sur les plus-values réalisées par des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, qui ont leur domicile hors de France) ; irrecevable. **Article 10** (p. 292) : retire son amendement n° 149 pour se rallier à l'amendement n° 101 de M. Etienne Dailly.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2835, 2836) : les deux inconvénients de ce projet : il ne permet pas de sortir du cycle du « stop and go », il ne recueille pas de consensus social. Le faible soutien à l'économie prévu par ce plan (aide dérisoire à l'investissement, mauvais usage de nos capacités : gaspillage des produits nationaux énergétiques et chômage incohérent). La « pantomime » de l'impôt sécheresse. Plutôt qu'une indemnisation en espèces, les agriculteurs auraient préféré une aide en nature attribuée en temps utile ou une aide au rendement à l'hectare. L'irritation des contribuables suggère la création d'un fonds national permanent de solidarité (financé par une taxe acquittée par les intermédiaires et par un impôt sur les grandes fortunes). Les économies à réaliser sur les frais de fonctionnement des administrations de l'Etat. La taxe sur l'essence n'est pas assez forte pour éviter une consommation excessive. Substituer à une partie d'essence un pourcentage d'alcool.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article additionnel** (p. 2871) : son amendement n° 46 : dépôt d'un projet de loi instituant un impôt sur les grandes fortunes après consultation des commissions des finances des deux Assemblées ; irrecevable.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 81)** [14 décembre 1976]. Son amendement n° 6 : assimiler la presse filmée à la presse imprimée pour l'application de cet article ; irrecevable.

GRAVIER (JEAN), sénateur du Jura (U. C. D. P.), secrétaire du bureau du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire du conseil supérieur des prestations sociales agricoles [16 décembre 1976].

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 258) [22 avril 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1830, à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, relative aux anciens combattants (calendrier du règlement du contentieux), posée le 22 juin 1976 (p. 1919). — Réponse le 19 octobre 1976 (p. 2760, 2761).

Question n° 1831, à M. le ministre de l'agriculture, concernant les exploitants agricoles (situation des agriculteurs des régions de Remont), posée le 22 juin 1976 (p. 1919). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, le 12 octobre 1976 (p. 2691).

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 194)** [5 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 888) : mieux respecter le partage constitutionnel entre les domaines législatif et réglementaire. Harmoniser le régime agricole et le régime général (action récursoire des caisses de mutualité et des organismes assureurs en cas d'accident). Protection sociale contre les accidents pour les éleveurs des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. **Article 1^{er}** (p. 889) : son amendement n° 1 de forme ; adopté. **Article additionnel** (art. 1145 et 1252-2 du code rural) (p. 890, 892) : son amendement n° 2 : garantie accident des élèves de l'enseignement technique agricole ; retiré. S'oppose au sous-amendement n° 4 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues et à l'amendement n° 3 de M. René Tinant. Retire son amendement n° 2 pour se rallier à l'amendement identique n° 6 du Gouvernement.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3884) : la mise en place d'un système de protection sociale commun à tous les Français le 1^{er} janvier 1978. Pourtant le projet de budget pour 1977 ne comporte aucune novation spectaculaire. Un budget de reconduction et de progression. Le rôle du ministère de l'agriculture. Le B. A. P. S. A. et le régime de protection sociale des agriculteurs sur la voie de l'harmonisation. Les crédits destinés aux prestations familiales (allocation de parent isolé, allocation de la mère au foyer, prêts aux jeunes ménages). Les prestations de l'assurance maladie maternité. Les ressortissants du régime des exploitants agricoles accèdent à un niveau de soins semblable à celui atteint par les autres catégories socio-professionnelles. Les crédits de l'assurance invalidité. L'assouplissement des conditions d'attribution de la pension. Le caractère anachronique et injuste du S. M. A. G. Le poids des prestations vieillesse. C'est en matière de retraite que le retard du régime agricole est le plus accentué. La retraite de base devrait atteindre 50 p. 100 du minimum vieillesse. Il faudrait également améliorer la valeur du point de la retraite complémentaire. Les ressources du B. A. P. S. A. Le financement professionnel direct ; (p. 3885) : les charges sociales de la profession agricole. La répartition entre les cotisants des sommes inscrites dans le budget annexe. La solidarité à l'intérieur de la profession agricole. Le revenu cadastral ne constitue pas un fidèle reflet du revenu de l'exploitant. L'application d'un coefficient d'adaptation. L'établissement d'une péréquation des cotisations complémentaires entre les diverses caisses départementales. Le problème de la cotisation Amexa des retraités agricoles. Exonérer tous les retraités inactifs de toute cotisation d'assurance maladie. Le financement extra-professionnel. Le versement au titre de la compensation démographique. Le versement du fonds d'action de solidarité. Les subventions du régime général. Le caractère imprécis et ambigu du statut social des épouses d'agriculteurs. L'institution d'une prestation spécifique en cas de maternité (alimentée par une cotisation complémentaire perçue sur les exploitants et gérée par le régime de la mutualité sociale agricole). La retraite complémentaire et le droit à pension d'invalidité des épouses d'agriculteurs. La qualité de travailleur indépendant de l'exploitant agricole ne permet pas une totale assimilation avec le régime général.

GREGORY (LÉON-JEAN), sénateur des Pyrénées-Orientales (rattaché administrativement au groupe socialiste).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

GROS (MME BRIGITTE), sénateur des Yvelines (N. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Retire sa question n° 75 à M. le ministre de l'éducation, posée le 22 octobre 1974 [2 avril 1976] (p. 336).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 433) : sa préférence pour l'appellation « Ile de France » ; (p. 434) : ses espoirs quant au rôle de la future assemblée régionale ; l'importance de l'incompatibilité entre la présidence de cette assemblée et les fonctions gouvernementales ; la lutte contre les maux de la vie parisienne (transports, absence d'emplois proches du lieu d'habitat). — **Deuxième lecture (n° 263)** [27 avril 1976]. **Article 21** (p. 738) : son amendement n° 4 : durée des fonctions du président et des autres membres du bureau du conseil régional incompatibilité entre les fonctions de président du conseil régional et celles de maire de Paris ou membre du Gouvernement ; adopté.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2165 à 2167) : les amendements doivent améliorer le projet sur le plan de la justice fiscale (égalisation des revenus, protection des contribuables modestes) ; les défenseurs des privilèges ; la plus grande réforme fiscale depuis la IV^e République ; les spéculateurs acquitteront aussi l'impôt ; la nécessité de deux autres réformes : l'institution d'une taxe sur le capital et la protection de l'héritage familial ; les avantages du réformisme ; comme la loi Simone Veil, la loi Fourcade marquera ce septennat car il s'agit d'une affaire morale et d'une affaire de justice.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3259, 3260) : la nouvelle aspiration des Français à l'égard de la possession d'un logement ; éviter que la France ne devienne un immense désert de béton ; la conclusion de la commission Barre : donner la priorité à l'aide à la personne sur l'aide à la pierre qui s'instaure dans le secteur du logement l'équité ; la solidarité et la justice ; les points criticables du projet (choix des prix à partir desquels sont établis les barèmes, taux d'effort demandé aux bénéficiaires, refus d'envisager une progression obligatoire et automatique du pouvoir d'achat de l'aide) ; le taux d'effort demandé aux ménages modestes et calculé par rapport à leurs revenus est trop important ; indexer l'aide personnalisée au logement ; changer pour les Français « le sens de la maison ».

Suite de la discussion [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3280) : estime indispensable que, dans le calcul du barème pour l'aide personnalisée au logement les ressources de la mère de famille bénéficient d'un abattement ; (p. 3282) : son amendement n° 69 : procédure de révision du barème de l'aide personnalisée ; retiré ; (p. 3285) : propose des modifications à la rédaction de l'amendement n° 87 du Gouvernement pour tenir compte des suggestions de la commission des affaires économiques et du Plan.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Transports. — Section commune et transports terrestres [29 novembre 1976]. **Examen des crédits** (p. 3665) : les autorisations de programme pour les infrastructures de transport en province. Les conditions de transport des citadins ; les infrastructures de transport ; le lancement d'emprunts régionaux ; la taxe sur les transports ; l'accélération de la mise en place des couloirs réservés aux transports routiers ; demande l'extension du bénéfice de la carte orange à l'ensemble des habitants de la région d'Ile-de-France ; l'indemnité de transport en Ile-de-France. L'austérité frappe particulièrement le budget des transports ; la priorité accordée à la défense.

GROS (LOUIS), sénateur des Français établis hors de France (R. I.), *vice-président du Sénat*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Fin de la mission qu'il exerçait auprès de M. le ministre des affaires étrangères en application de l'article 13 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 [5 juin 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 12) [14 octobre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 154) [14 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1780, à M. le ministre de l'économie et des finances, relative aux Français de l'étranger (achat de voitures hors taxes en France), posée le 23 avril 1976 [J. O. Débats, 28 avril 1976] (p. 743). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [4 juin 1976] (p. 1561, 1562).

Question n° 1787, à M. le ministre de l'éducation, relative aux instituteurs (ouverture de centres d'écrit du C. A. P. d'instituteur à l'étranger), posée le 28 avril 1976 [J. O., Débats 30 avril 1976] (p. 787). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1958, 1959).

INTERVENTIONS

— **Décision du Conseil constitutionnel sur la conformité à la Constitution de la résolution du 29 avril 1976 tendant à modifier le règlement du Sénat** [4 juin 1976] (p. 1577).

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1790) : la détente et la coopération (p. 1791) ; la politique méditerranéenne ; le Liban et Chypre ; les relations entre la France et le continent africain ; (p. 1792) : condamner les actes d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats africains. Les personnels, les moyens et les méthodes du ministère des affaires étrangères. L'insuffisance des crédits. Le groupe de travail présidé par M. Bettencourt sur les problèmes des Français de l'étranger.

— **Convocation du Parlement en session extraordinaire** [29 juin 1976] (p. 1984).

— **Modification de l'ordre du jour de la session extraordinaire** [5 juillet 1976] (p. 2110).

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2226) : son sous-amendement n° 110 : résidences dont sont propriétaires, en France, les Français établis hors de France ; adopté.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406)** [14 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2733 à 2735) : simplifier le régime fiscal auquel sont soumis les Français de l'étranger. Alléger certaines de leurs charges. Le tout dans le souci du développement de notre commerce extérieur. Encourager les expatriations. La formulation de certaines dispositions de ce texte manque parfois de précision et de clarté. Le sens de l'article 17. La définition du domicile. La notion de « centre des intérêts familiaux ». Celle de « centre des intérêts économiques ou patrimoniaux ». Les pays non liés à la France par une convention fiscale et où vivent des Français. Les doubles impositions. La définition des « revenus de source française ». Les traitements et salaires devant faire l'objet d'une retenue à la source. Les déclarations de M. Olivier Guichard le 5 octobre 1976 à propos des Français de l'étranger.

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407)** [19 octobre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2770 à 2772) : La disposition envisagée concerne 200 000 à 250 000 Français sur les 1 500 000 qui vivent à l'étranger. Les difficultés de la généralisation des mesures de sécurité sociale pour tous les Français de l'étranger. L'actuel projet limité au bénéfice des seuls salariés. Les deux catégories de salariés français de l'étranger : celle des « détachés » et celle des « expatriés ». L'originalité du nouveau régime. Le salarié détaché conserve à l'étranger le bénéfice de la législation sociale française. Le salarié expatrié peut contracter une assurance volontaire contre les principaux risques sociaux auprès de la sécurité sociale française. Le principe du paiement de la cotisation préalable bénéficie à l'assuré partant à l'étranger. La continuité de l'assurance est ainsi assurée. L'obligation pour le Gouvernement de préparer des textes d'application et d'informer les Français de l'étranger. Les difficultés de change pour le règlement des cotisations volontaires. — **Article 1^{er}** (art. L. 769 du code de la sécurité sociale) (p. 2774) : son amendement n° 1 : fixer par voie réglementaire la durée maximale pendant laquelle les travailleurs visés au précédent alinéa peuvent être soumis à la législation française de sécurité sociale ; adopté ; (p. 2774, 2775) : son amendement n° 2 : la durée du maintien au régime français peut être supérieure à celle du détachement ; adopté ; (art. L. 770) (p. 2775) : son amendement n° 3 : travailleurs détachés soumis à un régime spécial en France ; maintien partiel de l'application audit régime ; adopté ; (art. L. 771) : son amendement de coordination n° 4 ; adopté ; (art. L. 772) (p. 2275, 2276) : son amendement n° 5 : 1° le droit aux prestations subordonné au versement des cotisations (maladie et accident du travail) ; 2° continuité de couverture des risques ; adopté. Accepte le sous-amendement n° 17 du Gouvernement ; (p. 2776) : accepte l'amendement n° 18 du Gouvernement ; son amendement n° 6 : bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie aux titulaires d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité ; adopté ; (art. L. 779) (p. 2777) : ses amendements n° 8 et 9 rédactionnels ; adoptés. **Article 2** (art. L. 768) : son amendement n° 10 de coordination ; adopté. **Article 4** : son amendement n° 19 rédactionnel ; (p. 2778) : son amendement n° 20 : porter à trois ans le délai prévu pour que les Français déjà établis hors de France souscrivent une assurance volontaire ; adopté. **Article 5** (art. 1263-1 du code rural) : son amendement n° 11 rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 12 : durée maximale de détachement pour les salariés agricoles ; adopté ; son amendement n° 13 : la durée du maintien du régime français peut être supérieure à la durée du détachement ; adopté ; (p. 2779) : son amendement n° 14 rédactionnel modifié par le Gouvernement ; ses amendements de forme n° 15 et 16 ; adoptés.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976] (p. 3837) : un budget permettant la mise en œuvre de la « réforme Haby ». Pour réaliser l'égalité des chances, nécessité d'une coordination entre l'action du ministère de l'éducation et celle des ministères chargés du travail, de l'environnement et du logement. La création de classes maternelles ne suffit pas. L'entrée en sixième pour tous dans les collèges. L'autonomie des collèges. L'impossible polyvalence des maîtres du premier degré ; (p. 3838) : l'apprentissage des disciplines artistiques. L'éducation manuelle et technique. L'avenir de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Démystifier la frontière entre travail « manuel » et travail « intellectuel ». Revaloriser le travail manuel. Ne pas transformer l'éducation en un simple apprentissage ou en une série de travaux pratiques. Les dangers d'une spécialisation trop précoce. Le chômage dans l'électronique. Le non-emploi des diplômés en sociologie ou en psychologie malgré les besoins dans ces secteurs. Les dangers d'abandon d'une culture humaniste au profit d'un enseignement utilitariste. La préparation des jeunes à l'autonomie (esprit critique vis à vis des media). L'école parallèle. L'influence de la bande dessinée. Qu'entendre par « agression des mass media » ? Les moyens d'arriver à maîtriser les mass media ; (p. 3839) : la conception gouvernementale de l'orientation. Le rapport sur l'orientation de la commission des affaires culturelles en 1966. Les conclusions de ce rapport (la responsabilité dernière de l'orientation incombe à la famille puis à l'adolescent). Les conditions d'une véritable orientation libérale. « Les innovations ne sont pas forcément génératrices de dépenses » (M. René Chazelle).

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4218) : l'utilisation des techniques de l'audiovisuel pour faire connaître le Sénat.

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 137)** [16 décembre 1976], rapporteur. — **Deuxième lecture** (p. 4547) : les modifications apportées par l'Assemblée nationale. Les coopérants non fonctionnaires ; la continuité de la protection sociale du salarié partant à l'étranger. L'assurance obligatoire et l'assurance volontaire. Le problème de la protection sociale des travailleurs français à l'étranger n'est pas encore résolu. Les difficultés des non-salariés.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 122).** — **Deuxième lecture** [17 décembre 1976]. — **Article 9** (p. 4633) : son amendement n° 3 soutenu par M. Jacques Habert : suppression des dispositions concernant l'impôt dont le contribuable reste redevable en France ; calcul de cet impôt au taux correspondant à l'ensemble de ces revenus imposables et exonérés ; retiré.

GUICHARD (OLIVIER), ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOT

Projet de loi organique déposé avec plusieurs de ses collègues modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 38) [26 octobre 1976].

REPONSE A LA QUESTION

Question orale de :

M. Edouard Bonnefous (n° 1878) : référendum sur la peine de mort [9 novembre 1976] (p. 3087) : toutes les peines prononcées par des juridictions pénales peuvent être remises par la voie de la grâce. Depuis 1975 l'autorité judiciaire peut mettre en œuvre une véritable politique criminelle. Les raisons de l'octroi de la grâce au condamné à mort.

INTERVENTIONS

— **Déclaration de politique générale du Gouvernement (n° 6)** [5 octobre 1976] : lit à la tribune du Sénat le texte de la déclaration préparée par M. Raymond Barre, Premier ministre (p. 2636 à 2641).

— **Eloge funèbre de Mme Suzanne Crémieux, sénateur du Gard** [5 octobre 1976] : s'associe, au nom du Gouvernement à l'éloge prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat (p. 2636).

— **Projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil (n° 452)** [4 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3010) : l'importance de la réforme. L'indivision conventionnelle et les sociétés en participation. Les amendements du Gouvernement et de la commission amélioreront encore le texte. **Article 1832 du code civil** : retrait de l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly (p. 3010, 3011) : son amendement n° 50 : définition de la société ; objet ; tout avantage matériel qui peut résulter du contrat ; adopté. **Article 1834** : son sous-amendement n° 52 à l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly ; application des dispositions en discussion aux sociétés mutuelles ; adopté. **Article 1835** (p. 3011, 3012) : accepte l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly. **Article 1836** : accepte l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly. **Article 1837** (p. 3012, 3013) : accepte l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly. **Article 1841** : accepte l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly. **Article 1842** : accepte l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly. **Articles 1843-3 et 1843-4** (p. 3014) : accepte les amendements n° 8 et 9 de M. Etienne Dailly. **Article 1844-1** : accepte l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly. **Article 1844-2** (p. 3015) : accepte l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly. **Article 1844-3** : accepte l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly. **Article 1844-4** : accepte l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly. **Article 1844-5** (p. 3016) : son sous-amendement n° 52 : 1° modification rédactionnelle de l'amendement n° 14 ; 2° suppression de la référence faite par la commission à la détention de tout le capital social par un seul usufruitier ; retiré ; accepte l'amendement n° 14 rectifié de M. Etienne Dailly. **Article 1844-6** (p. 3017) : accepte l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly. **Article 1845** : accepte l'amendement n° 19 de M. Etienne Dailly. **Article 1845-1** : accepte l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly. **Article 1846** (p. 3018) : son sous-amendement n° 53 à l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly ; en l'absence de dispositions statutaires, tous les associés sont gérants et chaque

gérant est nommé pour la durée de la société; rejeté. **Articles 1844-7, 1844-8 et 1844-9** (p. 3019) : accepte les amendements n° 16, 17 et 18 de M. Etienne Dailly. **Article 1852-1** (p. 3020) : accepte l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly. **Article 1855** : accepte l'amendement n° 25 du même auteur. **Article 1856** : accepte l'amendement n° 26 du rapporteur. **Article 1857** (p. 3021) : accepte les amendements n° 27 et n° 28 de la commission. **Article 1858** : accepte l'amendement n° 29 de M. Etienne Dailly. **Article 1859** : accepte l'amendement n° 30 du même auteur. **Article 1860** (p. 3021 à 3023) : son sous-amendement n° 54 à l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly : cession de parts consentie au conjoint sans agrément, sauf dispositions contraires des statuts; devenu sans objet; estime qu'il ne peut pas être fait au conjoint un sort différent de celui qui est réservé aux ascendants et aux descendants. **Article 1860-2** : accepte l'amendement n° 32 de M. Etienne Dailly. **Article 1860-3** : accepte l'amendement n° 33 du même auteur. **Article 1860-5** : accepte l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly. **Article 1861** (p. 3024) : accepte l'amendement n° 35 du rapporteur. **Article 1867-1** : accepte l'amendement n° 36 de la commission. **Article 1868** (p. 3025) : accepte les amendements n° 37 et 38 de M. Etienne Dailly. **Article 1869** : accepte l'amendement n° 39 du même auteur ainsi que l'amendement n° 40 de celui-ci. **Article 1851** : accepte les amendements n° 22 et 23 du rapporteur. **Article 1870-1** (p. 3026) : accepte l'amendement n° 41 de M. Etienne Dailly. **Article 1871** (p. 3027) : accepte l'amendement n° 43 du même auteur. **Article 1872** (p. 3028) : accepte l'amendement n° 44 du même auteur. **Article 1873** : accepte l'amendement n° 45 de M. Etienne Dailly; accepte l'amendement n° 42 du même parlementaire. **Article 4** : son amendement n° 55 : application de la loi à toutes les sociétés (immatriculées ou pas) deux ans après son entrée en vigueur; mesures dérogatoires; clauses réputées non écrites; adopté. **Article 5** (p. 3029) : accepte l'amendement n° 49 du rapporteur.

— **Proposition de loi complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation** (n° 390) [4 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3031) : le texte en discussion répond aux vœux du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, également à ceux de la Cour de cassation. **Article 2** (p. 3032) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Michel Darras et s'engage à accélérer la venue en discussion de la proposition de loi de ce parlementaire portant sur les délais d'exercice de l'action à fins de subsides.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Robert Parenty, tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation** (n° 361) [4 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3034) : demande le renvoi en commission du texte dont il estime que l'article 334-9 du code civil remplit les objectifs; l'action en contestation de paternité exercée par la mère.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Michel Darras et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement, tendant à modifier l'article 342-6 du code civil relatif aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides** (n° 210) [19 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3335) : rappelle l'élaboration de la loi de 1972; les arguments en faveur des dispositions aujourd'hui en discussion; estime que les textes adoptés après un examen approfondi ne doivent pas être modifiés trop rapidement. **Article 1^{er}** : son amendement n° 1 : rédactionnel; adopté. **Article additionnel** : son amendement n° 2 de forme; adopté. **Article 2** (p. 3336) : son amendement n° 3 : non-remise en cause de la chose jugée à l'égard des actions à fins de subsides rejetées pour un autre motif qu'une forclusion; adopté. **Intitulé** : son amendement n° 4 rédactionnel; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération [26 novembre 1976] (p. 3564) : la très haute qualité des résultats obtenus aux examens par les élèves des deux maisons d'éducation de la Légion d'honneur; les anciens combattants de la guerre de 1914-1918; les maires ayant plus de trente ans de mandat.

Justice [26 novembre 1976] (p. 3568) : les moyens dont disposent l'appareil judiciaire et pénitentiaire sont insuffisants; le rythme d'augmentation réelle; les textes importants adoptés ces dernières années par le Parlement; (p. 3569) : la tâche

des greffes; le ministère de la justice doit accéder aux formes modernes de la gestion administrative; la forme de budget de programme serait très utile; la répartition géographique des moyens du ministère; le problème de la cour d'appel de Versailles; la déconcentration administrative en cours à Orléans; les rôles du ministre de la justice; le premier des auxiliaires de justice, le gardien de la loi (la codification), responsable de l'action publique; (p. 3570) : la justice non répressive.

Réponse à M. Jacques Thyraud : les procédures de conciliation.

Réponse à M. Georges Lombard (p. 3574) : le système d'habilitation des établissements et services privés de rééducation.

Réponse à M. Louis Le Montagner : les lenteurs de la justice; l'informatique et les libertés; les tribunaux de commerce; l'assouplissement du régime pénitentiaire; la réforme du divorce.

Réponse à MM. Edgar Tailhades et Félix Ciccolini : les insuffisances du budget; le rôle de la justice est le cœur de l'Etat; (p. 3575) : ne pas séparer la justice de l'Etat.

Réponse à M. Jacques Eberhard : le jeu de la force dans l'Histoire et l'élimination de la justice de l'Etat.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 85) [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4482) : ce texte ne devrait pas soulever tant d'inquiétudes. L'automobile offre des avantages aux délinquants (mobilité, discrétion). Le Gouvernement a tenu à ce que seuls les officiers de police judiciaire puissent avoir l'initiative de la visite des véhicules. Le véhicule automobile n'est pas le prolongement du domicile; (p. 4883) : la fouille de la voiture et de son coffre assimilée à une fouille corporelle. Les agents qui effectueront les fouilles ne seront pas autorisés à prendre connaissance ou à saisir les documents trouvés. Le texte ne sert à rien d'autre qu'à faciliter la tâche de la police judiciaire; (p. 4487) : le nombre des officiers de police judiciaire. La surveillance des procureurs généraux et le contrôle disciplinaire des chambres d'accusation.

Réponse à M. Jacques Thyraud : ne pas confondre la notion de perquisition et celle de visite. Le respect des secrets de la correspondance et des secrets professionnels.

— **Projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que l'usage d'insignes ou de documents** (n° 84) [15 décembre 1976] (p. 4491) : le développement de la criminalité en France. L'incrimination du transport d'éléments constitutifs d'armes. L'élévation des peines; (p. 4492) : la lutte contre les trafics d'armes. Les nécessités de la répression et le respect des libertés. Les décrets réglementant la vente des armes. **Article 1^{er}** (art. 20 du décret du 18 avril 1939) (p. 4493) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé. **Article 2** (art. 32 du même décret) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Louis Virapoullé; (p. 4494) : s'oppose à l'amendement n° 4 du même auteur. Obtient le retrait de l'amendement n° 5 du même auteur en présentant son amendement n° 8 : condamnation à dix ans de prison du porteur d'armes déjà condamné à une peine égale ou supérieure à un an d'emprisonnement ferme (atténuation des circonstances aggravantes); adopté. **Article 5** (art. 260-1 du code pénal) (p. 4495, 4496) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de M. Louis Virapoullé.

— **Projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction** (n° 83).

— **Deuxième lecture** [15 décembre 1976] (p. 4497) : le consensus qui se dégage pour améliorer le sort des victimes d'infractions. La suppression de la notion de provision. L'indemnisation des sauveteurs bénévoles. **Article 1^{er}** (titre XIV du code de procédure pénale) (p. 4498) : **réponse à M. Etienne Dailly** : le texte vise les victimes d'infractions qu'elles aient été volontaires ou involontaires; accepte l'amendement n° 11 de M. Edgar Tailhades; accepte l'amendement n° 2 du même auteur; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Edgar Tailhades; son amendement n° 10 : suppression des attributions relatives à l'indemnisation par l'Etat des sauveteurs bénévoles et des collaborateurs occasionnels du service de la police judiciaire; adopté; (p. 4499) : le dépôt d'un projet de loi sur ce sujet. Accepte les amendements n° 5, 6, 7 et 8 de M. Edgar Tailhades. **Article 2** : accepte l'amendement n° 9 de M. Edgar Tailhades.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature** (n° 38) [15 décembre 1976].

— **Discussion générale** (p. 4500) : l'achèvement de la réforme judiciaire de la région parisienne. La réorganisation de la juridiction d'appel. La création de la cour d'appel de Versailles par la loi du 20 décembre 1975. Le statut exceptionnel

conféré à la cour d'appel de Paris. (Le rattachement à sa juridiction de Nanterre, Créteil et Bobigny). En revanche, la cour de Versailles sera une cour d'appel ordinaire; (p. 4501) : le maintien en vigueur des modifications apportées au statut de la magistrature par la loi organique, du 5 février 1976 (classement hors hiérarchie de magistrats de la cour d'appel de Versailles). L'amélioration de la situation des présidents et des procureurs de la République des principaux tribunaux de grande instance. **Article unique** : son amendement n° 1 : maintien du classement hors hiérarchie des présidents de chambre et des avocats généraux de la cour d'appel de Versailles; adopté.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [15 décembre 1976] (p. 4502) : le droit de vote doit être accordé aux avocats stagiaires pour les élections des membres du conseil de l'Ordre et du bâtonnier. — **Article unique** (p. 4503) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault; (p. 4504) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean-Marie Girault relatif aux avocats « honoraires ».

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 109)**. — *Deuxième lecture* [15 décembre 1976] (p. 4506) : les dispositions nouvelles d'initiative parlementaire et gouvernementale; l'assouplissement des conditions de l'adoption.

— **Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur (n° 105)**. — *Deuxième lecture* [15 décembre 1976] (p. 4508) : les dispositions nouvelles d'initiative parlementaire. **Article 5** (p. 4509) : propose de modifier la rédaction de l'amendement n° 1 de M. Pierre Schiélé qui prévoit l'obligation pour le ministre d'« enjoindre » à ses fonctionnaires de répondre aux questions et aux convocations du médiateur. Accepte cet amendement après que la rédaction a été modifiée.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision (n° 104)** [16 décembre 1976]. **Article 1^{er}** (*article 815 du code civil*) (p. 4573) : son amendement n° 1 : attribution d'une part par le tribunal à celui qui demande le partage, si les indivisaires entendent demeurer dans l'indivision; adopté. **Article additionnel** (p. 4574) : son amendement n° 2 : d'harmonisation; adopté.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [20 décembre 1976]. — *Deuxième lecture* (p. 4717) : l'exclusion des avocats honoraires du droit de vote pour les élections au conseil de l'ordre et aux fonctions de bâtonnier. **Article unique** (p. 4719) : son amendement n° 2 : exclure les avocats honoraires du droit de vote pour les élections au conseil de l'ordre et aux fonctions de bâtonnier; adopté. Accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Auburtin.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de recherche de la prévention des infractions pénales** [20 décembre 1976]. — *Nouvelle lecture* (p. 4719) : le Gouvernement maintient son texte initial et, en conséquence, s'oppose à l'amendement de suppression de la commission.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie, ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents (n° 172)** [20 décembre 1976] (p. 4720) : des moyens efficaces de lutte contre la délinquance.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction** [20 décembre 1976] (p. 4721) : la commission mixte paritaire a eu la sagesse de ne pas vouloir traiter la question de l'indemnisation des collaborateurs bénévoles du service public. Ce problème sera traité très prochainement par un projet de loi qui est en préparation.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 189 bis du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale (n° 195)**. — *Deuxième lecture* [20 décembre 1976] (p. 4741) : l'anachronisme de la prescription trentenaire en matière d'opérations commerciales. La soumission des actes mixtes aux prescriptions décennales. Le délai de trente ans est maintenu pour la prescription acquisitive de l'Etat.

GUILLARD (PAUL), sénateur de la Loire-Atlantique (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants (n° 78) [25 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 189) [20 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 163) [15 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 18, de M. Edgard Pisani, concernant la ligne nouvelle Paris—Lyon de trains à grande vitesse, discutée le 17 décembre 1976 (p. 4806) : regrette que la construction du train à grande vitesse accentue le décalage dans le temps des réalisations des projets qui concernent les régions de l'Ouest de la France.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (n° 248) [5 mai 1976]. Article unique (p. 894) : demande si l'invalidité du bailleur a une influence sur le droit de reprendre son logement.

— Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266) [13 mai 1976]. Article 1^{er} (p. 1018) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Antoine Andrieux.

— Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260) [19 mai 1976]. Article 9 (art. L. 123-4 et 5 du code de l'urbanisme) (p. 1162) : soutient l'amendement n° 108 de M. Baudouin de Hautecloque et plusieurs de ses collègues. Article 11 (art. L. 123-9) (p. 1165) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues. Article 38 bis (art. L. 480-14, 160-6 à 8) (p. 1211) : son sous-amendement n° 105 à l'amendement n° 168 du Gouvernement auquel il est favorable ; servitude destinée à assurer « abusivement » le passage des piétons : adopté.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. Article 19 bis (p. 3495) : soutient l'amendement n° 41 de M. Max Monichon.

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3620) : les effets bénéfiques de l'action du Gouvernement sous l'impulsion de M. le président de la République. Le voyage aux Antilles de ce dernier. La départementalisation économique. La modernisation et l'extension de l'appareil de production des D. O. M. L'amélioration des liaisons avec la métropole. L'adaptation des coûts des transports. Eviter certaines importations. Adapter le commerce des D. O. M. à l'économie moderne. La diversification des cultures. La coordination des actions en faveur de l'agriculture. La réforme foncière. L'avenir de la Guyane. Les liaisons maritimes entre les Antilles et la Loire-Atlantique.

Transports. — Aviation civile et météorologie [29 novembre 1976]. — Examen des crédits (p. 3687) : le groupe des républicains indépendants votera ce projet de budget.

Marine marchande [29 novembre 1976] (p. 3698) : la situation des marchés de la construction navale ; une crise extrêmement profonde. La politique de « dumping » pratiquée par le Japon. Le faible niveau des carnets de commandes français. Les mesures de soutien public accordées par certains pays européens à leur flotte ; (p. 3699) : les soutiens nécessaires à la grande construction navale. La situation des chantiers navals de l'Ouest (Dubigeon-Normandie, en Loire-Atlantique) ; les constructions de car-ferries (le Napoléon qui assure depuis peu la liaison avec la Corse) et de sous-marins. S'interroge sur les intentions du Gouvernement.

Equipement et ports [30 novembre 1976] (p. 3722) : le train à grande vitesse. L'autoroute Paris—Strasbourg. Nantes est la seule métropole régionale à ne pas avoir de réseau électrifié S. N. C. F. ; les autoroutes sont pour ainsi dire inexistantes dans les régions de l'Ouest de la France. La réalisation de l'autoroute Océane ; la mise en chantier de la section Nantes—Angers.

Education [2 décembre 1976] (p. 3844) : l'enseignement catholique accueille 15,3 p. 100 des élèves scolarisés et ne reçoit que 10 p. 100 du budget total de l'éducation. Le rattrapage des forfaits d'externat. Le poids des charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Le non-respect du principe de la gratuité de l'externat sous contrat d'association ; (p. 3845) : augmenter la majoration de 18 p. 100 destinée à couvrir les charges dont les établissements publics sont dégrevés. Assurer à l'enseignement privé les moyens matériels de s'adapter à la réforme de l'enseignement (financement de classes ateliers...). La formation continue, des maîtres de l'enseignement privé.

— Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77). — Deuxième lecture [13 décembre 1976]. Article 11 (art. L. 123-9) (p. 4399) : son amendement n° 53 : ne pas limiter aux résidences principales l'indemnité de emploi ; retiré. Explique que cet amendement tend à permettre aux propriétaires de terres agricoles réservées de se réinstaller. Se rallie à l'amendement n° 55 de M. Michel Chauty.

— Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85) [15 décembre 1976]. Article unique (p. 4489) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Pierre Marcihacy ; les victimes ; ce projet devrait être voté sous réserve des amendements « garde-fous » de M. Jean Auburtin.

— Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151) [18 décembre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 4668) : proteste contre les conditions de travail imposées au Sénat en fin de session (remise en cause du principe du double examen des textes). Les administrations centrales n'ont pas une exacte opinion des problèmes locaux. Consentir donc une large délégation de pouvoirs au haut-commissaire. Adapter les structures administratives et économiques à l'évolution de la mentalité des populations. L'échec de la loi du 21 décembre 1963 : le déséquilibre entre l'Assemblée territoriale et le Conseil de Gouvernement. Redonner un rôle effectif au Conseil de Gouvernement ; (p. 4669) : le renforcement du rôle du Conseil de Gouvernement (retour limité aux dispositions de la loi-cadre de 1957). L'extension des attributions du Conseil. L'extension des attributions de l'Assemblée territoriale. La restitution en compensation à l'Etat de certaines de ces compétences. Le renforcement du rôle du vice-président du Conseil de Gouvernement. L'Assemblée territoriale a une compétence générale de droit commun ; les attributions restant à l'Etat font l'objet d'une énumération limitative. Tenir compte des particularismes locaux. Cependant, ne pas donner des pouvoirs excessifs aux dirigeants locaux. Article 1^{er} (p. 4671) : son amendement n° 1 : de forme ; adopté ; (p. 4672) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. René Tinant. Article 3 : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. René Tinant. Article 4 (p. 4673) : accepte l'amendement n° 12 de M. Lionel Cherrier. Article 5 : son amendement n° 2 : suppression du dernier alinéa de cet article (deuxième lecture en cas de désaccord entre le haut-commissaire et l'Assemblée territoriale, possibilité d'annulation par décret en Conseil d'Etat des décisions litigieuses de l'Assemblée territoriale) ; adopté. Article 7 (p. 4674) : son amendement n° 3 : les compétences de l'Etat ne sont pas énumérées limitativement ; elles s'exercent en toute matière non conférée à l'Assemblée territoriale ; retiré ; (p. 4675) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. René Tinant. Accepte l'amendement n° 26 de M. Baudouin de Hautecloque. Article 9 (p. 4677) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. René Tinant, soutenu par M. Adolphe Chauvin, retiré, puis repris par M. Jean Geoffroy. Article 10 (p. 4678) : son amendement n° 4 : portant à vingt-trois ans l'âge d'éligibilité des membres du Conseil de Gouvernement ; adopté. Article 20 (p. 4679) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Lionel Cherrier. Article 21 : son amendement n° 5 : tendant à supprimer les dispositions prévoyant que la voix du vice-président est prépondérante en cas de partage pendant les délibérations du Conseil de Gouvernement ; adopté. Article 22 : son amendement n° 6 : possibilité pour le Conseil de Gouvernement de décider que les résultats des travaux ne seront pas portés à la connaissance du public ; adopté. Article 23 (p. 4680) : son amendement n° 15 : indemnité des conseillers de Gouvernement ; calcul par référence à celle d'un chef de service ; adopté. Article 25 : accepte l'amendement n° 16 de M. Lionel Cherrier. Article 27 (p. 4681) : accepte l'amendement n° 27 de M. Baudouin de Hautecloque. Article 30 : accepte l'amendement n° 17 de M. Lionel Cherrier. Article 31 (p. 4682) : son amendement n° 7 : rédactionnel ; adopté. Article 41 (p. 4683) : son amendement n° 18 : renouvellement annuel du bureau de l'Assemblée ; adopté. Article 42 : son amendement n° 19 : constatation de la présence de la majorité des membres de l'Assemblée à l'ouverture de la séance ; adopté. Article 50 (p. 4686) : son amendement n° 9 : suppression des dispositions prévoyant la consultation obligatoire de l'Assemblée territoriale pour les conventions internationales dont le champ d'application couvre le territoire ; adopté. Article 51 : accepte l'amendement n° 28 de M. Baudouin de Hautecloque. Article 52 (p. 4687) : accepte l'amendement n° 23 de M. Lionel Cherrier. Article 55 : accepte l'amendement n° 24 du même auteur. Article 59 (p. 4688) : son amendement n° 10 : mise en cause de la responsabilité collective des conseillers du Gouvernement par l'Assemblée territoriale, décompte des votes favorables à la censure ; adopté. Article 60 : son amendement n° 11 : de coordination ; adopté. Article 68 (p. 4689) : accepte l'amendement n° 25 de M. Lionel Cherrier. — Explication de vote sur l'ensemble : ce texte imparfait permettra de créer un climat de confiance entre la France et ses territoires. Les pouvoirs du haut-commissaire.

— Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [18 décembre 1976] (p. 4693) : remercie le ministre d'avoir

accepté l'amendement qu'il a proposé à l'article 11. Les ressources des collectivités locales ne doivent pas être fondées sur l'injustice ou l'inéquité.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances** [20 décembre, 1976], rapporteur (p. 4722) : sur les 22 articles restant en discussion, 14 ont été adoptés dans le texte du Sénat et trois dans le texte de l'Assemblée nationale, les autres articles ayant fait l'objet d'un texte de synthèse. **Article 4** : recrutement par le haut-commissaire des fonctionnaires de l'enseignement secondaire du cadre territorial. En matière de douanes, compétence de l'Assemblée territoriale, sous réserve d'une ratification parlementaire. **Article 27 et 51** : les sanctions pénales peuvent être édictées par le conseil du Gouvernement ou par l'assemblée territoriale et peuvent, sous réserve d'une homologation législative, excéder les maxima prévus.

GUILLAUMOT (PAUL), sénateur de l'Yonne (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

GUIRINGAUD (LOUIS DE), ministre des affaires étrangères (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOTS

Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale (n° 3) [5 octobre 1976].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen, signé à Monaco le 10 mai 1976 (n° 47) [4 novembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3779) : un budget marqué par les impératifs actuels d'économie. La modicité des crédits n'empêche pas le maintien des priorités. Les crédits de fonctionnement et les dépenses en capital. L'augmentation des dotations des services généraux. Les problèmes sérieux de l'action radiophonique extérieure. L'entretien des locaux, l'équipement du chiffre. La scolarisation des enfants français à l'étranger. La construction de chancelleries. La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. La politique de redéploiement géographique. La francophonie. L'amélioration de la scolarisation des enfants de Français de l'étranger (neuf millions de francs de mesures nouvelles). La création d'un centre d'information pour les Français envisageant de se rendre à l'étranger. La réforme des structures du ministère. Le redressement des moyens qui doit s'en suivre. Les objectifs de la réforme : décentralisation, revalorisation de la condition diplomatique ; (p. 3780) : les grandes orientations de notre politique extérieure. Les principes d'indépendance et de solidarité face aux tensions mondiales. La construction européenne. L'évolution du conseil européen justifie la mise en place d'une assemblée élue au suffrage universel. La souveraineté des Etats n'est pas en cause. La recherche d'une politique extérieure commune. La déclaration adoptée le 30 novembre à La Haye. Développer les institutions communautaires et l'adhésion des peuples à celles-ci. Poursuivre la mise en œuvre des traités existants. La Communauté demeure fragile et vulnérable. Les propositions du Président de la République au conseil européen ; maintenir l'acquis communautaire (liberté des échanges et politique agricole commune), rétablir les équilibres économiques des Neuf, reprendre la marche vers l'union économique et monétaire. Pour un programme européen d'économie d'énergie. Plafonner les importations de pétrole. Vers une Europe confédérale. Les relations avec les autres Etats d'Europe occidentale et méridionale et avec les Etats-Unis. La politique de détente. La négociation d'Helsinki. Le refus des blocs ; (p. 3781) : l'acte final de la conférence. La prochaine réunion de Belgrade. Les relations avec les pays de l'Est. La venue en France de M. Brejnev. La visite du Président de la République en Pologne et en Yougoslavie. « La détente inséparable de la préservation de l'équilibre

des forces exige le maintien de notre effort de défense, garant de notre indépendance. » Les piétinements de l'entreprise de désarmement. La tragédie libanaise. L'affirmation de la souveraineté et de l'intégrité du Liban. La recherche d'un règlement d'ensemble au Proche-Orient (évacuation des territoires occupés en 1967, droit des Palestiniens à une patrie, existence de l'Etat d'Israël). L'action vis-à-vis du Tiers-monde. Corriger le déséquilibre Nord-Sud. Pour un nouvel ordre économique international. L'aide bilatérale. Les biens privilégiés avec les pays africains. La coopération au niveau européen après les accords de Lomé. Notre action aux Nations-Unies et dans les autres instances internationales. La conférence sur la coopération économique internationale (dialogue Nord-Sud). L'importance que le Conseil européen accorde à la poursuite du dialogue.

Réponse à M. André Colin (p. 3792) : l'impératif majeur est la construction européenne. Le système des montants compensatoires et la remise en cause de la politique agricole commune ; l'influence des variations de taux monétaires.

Réponse à M. Pierre Giraud : le Proche-Orient, Chypre.

Réponse à M. Jean Péridier : les rapports entre la Grèce et la Turquie, particulièrement sur Chypre, la conférence Nord-Sud et les revendications des pays en voie de développement ; l'influence du capital américain sur les sociétés françaises, nos ventes à l'étranger d'armes et de centrales nucléaires.

Réponse à M. Guy Petit : la visite en France du roi d'Espagne.

Réponse à MM. Francis Palmero et Paul d'Ornano : la situation dans le Sud-Est asiatique ; la situation au Cambodge ; nos relations avec le Viet-Nam et avec le Laos.

Réponse à MM. Francis Palmero et Pierre Giraud (p. 3793) : le sort des Français à l'étranger, le cas de ceux qui y sont détenus, particulièrement celui de Mme Claustre.

Réponse à M. Francis Palmero : le transfert à Washington du service culturel de l'ambassade de France aux Etats-Unis.

Réponse à M. Serge Boucheny : c'est une contre-vérité que d'affirmer que la France réintègre l'O. T. A. N., que le Gouvernement pousse à l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen ; l'élection de cette assemblée au suffrage universel ; les propositions du pacte de Varsovie au sujet d'un renoncement à l'arme nucléaire ; l'influence des sociétés multinationales américaines ; les suites de l'accord d'Helsinki. On ne pratique pas la « chasse aux sorcières » à la Commission de Bruxelles (questionnaires posés aux fonctionnaires européens) ; les renseignements demandés aux fonctionnaires français sont des renseignements d'état civil. — **Examen des crédits** (p. 3794) : réponse à M. Jacques Habert : les contributions obligatoires à certaines organisations internationales et leur inscription dans le budget des affaires étrangères.

GUY (MICHEL), secrétaire d'Etat à la culture (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Francis Palmero (n° 1753), relative au sauvetage du marché Saint-Germain à Paris [4 mai 1976] (p. 811) : historique de la rénovation du marché Saint-Germain ; restauration ou rénovation ; suppression de la maison des examens.

M. Serge Boucheny (n° 1739) : protection du site du Vézelay [4 mai 1976] (p. 812) : historique de l'affaire ; concession non remise en cause mais protection du site ; concertation entre les administrations techniques d'exploitation ne nuisant pas à la sauvegarde du site.

M. Edouard Bonnefous (n° 1766) : réglementation de la publicité faite aux films de violence [4 juin 1976] (p. 1577) : la montée de la violence en France ; la loi d'août 1974 relative au contrôle des programmes à la télévision ; le rôle de la commission de contrôle des films cinématographiques en ce qui concerne l'affichage à l'entrée des salles de cinéma ; pas de contrôle préventif des pouvoirs publics sur la publicité faite dans la presse ; l'attention des dirigeants de journaux attirée sur leurs responsabilités dans ce domaine.

M. Auguste Pinton (n° 1778) : installation définitive de l'unité pédagogique d'architecture à Lyon [4 juin 1976] (p. 1579) : la destruction par incendie de certains locaux ; le déroulement de l'année scolaire 1975-1976 dans des bâtiments loués ; l'acquisition du domaine du Bon-Pasteur ; les raisons de la longueur du délai ayant précédé la signature de l'acte ; les cours commenceront dans les nouveaux locaux dès la prochaine rentrée universitaire.

GUYOT (RAYMOND), sénateur de Paris (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOT

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant statut général des cadres militaires et des militaires de carrière ou servant sous contrat (n° 18) [14 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1819, à M. le ministre des affaires étrangères, relative à la politique extérieure (reconnaissance par la France des « Bantoustans »), posée le 8 juin 1976 (p. 1649). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères le 10 juin 1976 (p. 1874).

Question n° 1824, à M. le ministre de l'équipement, relative aux marchés (aménagement de l'ancien marché des Batignolles), posée le 15 juin 1976 (p. 1814). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement), le 25 juin 1976 (p. 1968, 1969).

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel, n° 218 de M. Roland Boscary-Monsservin, relatives à la politique agricole [11 mai 1976] (p. 947, 948) : les données du rapport sur « l'évolution de l'agriculture française au cours du VI^e Plar » ; la crise de l'agriculture et l'insuffisance des revenus des agriculteurs ; les désillusions du Marché commun ; l'effort de productivité des agriculteurs doit leur être bénéfique ; les grandes sociétés industrielles et bancaires dominent les activités situées en amont et en aval de l'agriculture ; la proposition communiste de loi-cadre pour la sauvegarde et le développement de l'agriculture française.

Discussion des questions n° 190 de M. Abel Sempé, n° 182 de M. Jean Francou, n° 193 de M. Charles Alliès, n° 217 de M. Raymond Courrières, relatives à la politique viticole [11 mai 1976] (p. 967, 968) : les viticulteurs sont, de tous les agriculteurs, ceux dont le revenu a subi la plus forte baisse ; le drame de Montredon, conséquence de l'indifférence du Gouvernement face aux revendications des viticulteurs ; garantir le prix de vente du vin, freiner les importations, diminuer la T.V.A. sur le vin, créer un office interprofessionnel du vin dont le conseil d'administration comprenne 50 p. 100 de viticulteurs ; l'office du vin constitué par le Gouvernement sera peu représentatif et sans pouvoirs ; activer l'écoulement des stocks ; la situation des producteurs de fruits et légumes elle aussi inquiétante ; la destruction des surplus ; limiter les importations de conserves.

Question n° 230, à M. le ministre des affaires étrangères, relative à la politique extérieure (visite du Premier ministre sud-africain), posée le 8 juin 1976 ; (p. 1628) : caducité.

Question n° 29, à M. le ministre des affaires étrangères, concernant les armes (livraisons d'armes à l'Afrique du Sud ; sanctions de l'O.N.U.), posée le 7 octobre 1976 (p. 2652), discutée le 19 novembre 1976 (p. 3367 à 3370) : la situation en Afrique du Sud ; la France complice de l'appartheid est isolée et condamnée (à Colombo et aux Nations Unies) ; changer de politique ; les ventes d'armes ; la livraison de réacteurs nucléaires ; l'occupation de la Namibie par Prétoria ; la Rodhésie ; la France refuse de sanctionner les régimes racistes ; la possible utilisation des centrales pour la fabrication d'armes nucléaires ; les sanctions décidées par l'O.N.U. à l'encontre de la Rodhésie favorisent l'indépendance de la Namibie ; l'ambiguïté de la politique française.

Question n° 45, à M. le ministre de l'industrie, relative à l'emploi, posée le 4 novembre 1976 (p. 3006).

Question n° 46, à M. le ministre de l'industrie, concernant des licenciements (industrie de la pierre de taille), posée le 4 novembre 1976 (p. 3006).

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy Moynet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41, relatives à la politique générale du Gouvernement, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3124, 3125) : la politique étrangère du Gouvernement ; l'élec-

tion du Parlement européen au suffrage universel ; les aspects positifs de la politique du général de Gaulle ; la « chasse aux sorcières » parmi les fonctionnaires de la Communauté européenne ; la remise en selle du militarisme allemand ; les conclusions de la conférence d'Helsinki ; la France ne s'associe pas aux efforts des autres nations pour le désarmement ; l'augmentation du budget des armées ; la réunion de Belgrade en juin 1977 (bilan de l'application des accords d'Helsinki) ; le Liban ; la condamnation de la France par l'assemblée générale de l'O.N.U. pour sa collaboration avec l'Afrique du Sud.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321) [8 juin 1976].** — **Discussion générale** (p. 1626 à 1628) : l'article du général Méry dans la revue Défense nationale. La part excessive que prendront les dépenses militaires dans le budget. La réintégration des forces armées françaises dans l'O.T.A.N. L'abandon des principes gaullistes et les réactions que cela suscite dans la majorité. La bataille de l'avant n'est plus désormais exclue et des armes atomiques tactiques pourront y être employées. La France pourrait être engagée malgré elle dans un conflit qui suivrait une action revancharde des allemands de l'ouest. Le soutien de la France aux prétentions du grand capital occidental sur les pays en voie de développement, les menaces d'intervention armée de la France et l'utilisation des militaires pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. La campagne actuelle pour substituer une armée de métier à l'armée de conscription. La mission de paix de la France. Notre pays doit participer aux conférences sur le désarmement. Ce ne sont pas les pays de l'Est mais les Etats-Unis qui menacent notre souveraineté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3394) : la situation économique actuelle ; chômage, salaires, les grands groupes capitalistes, les inégalités de revenus ; (p. 3395) : les conséquences du plan de relance de l'économie ; le budget de 1977 est un budget de récession et d'austérité ; les dépenses ; le budget des armées ; le travail des femmes ; préconise certaines mesures en ce qui concerne la fiscalité, la hiérarchie des salaires, les conditions de travail, l'imposition du capital des sociétés et des grosses fortunes, les nationalisations ; (p. 3396) : le rôle du profit monopoliste ; annonce que le groupe communiste votera contre le budget 1977.

Deuxième partie :

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4122) : le poids de ce budget est lourd, il risque de devenir insupportable. La nécessité pour la France d'agir pour mettre un terme à la course aux armements dans le monde. L'accroissement des zones destructrices en Europe. S'interroge sur les raisons de l'absence de la France à la conférence de Genève sur le désarmement, aux entretiens de Vienne sur la réduction des forces armées de l'O.T.A.N. et du traité de Varsovie. La passivité de la France au sein des Nations Unies à l'égard de toute proposition visant à l'interdiction des armes nucléaires dans le monde ; (p. 4123) : la nécessité de changer radicalement l'orientation de la politique extérieure française. Ce budget ne comporte pas d'engagements visant à l'amélioration de la condition militaire. Les atteintes à la liberté d'opinion et d'expression dans les casernes. La situation matérielle du soldat ; le prêt du soldat doit être augmenté, particulièrement pour ceux qui servent en Allemagne. Les réductions sur les chemins de fer. Regrette les accidents qui interviennent pendant le service militaire. Les crédits prévus pour la gendarmerie ; le droit à quarante-huit heures de repos par semaine. L'insuffisance des effectifs. L'utilisation de ceux-ci dans des actions qui ne relèvent pas de ses missions particulièrement contre les travailleurs du *Parisien libéré*. Regrette la création de pelotons d'intervention ; (p. 4124) : une campagne se développe dont l'objectif est de substituer au service national une armée de volontaires, une armée de métier. Rappelle l'opposition farouche du parti communiste à l'armée de métier. Les objectifs assignés à l'armée par le chef de l'Etat. Le développement du militarisme allemand. La situation des retraités ; les travailleurs des arsenaux. Le groupe communiste votera contre ce projet de budget.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte (n° 156) [18 décembre 1976].** — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4665) : les positions changeantes du Gouvernement. Proteste contre l'utilisation du vote bloqué. La politique néo-colonialiste du Gouvernement. Les inimitiés que se crée la France en demeurant à Mayotte.

H

HABERT (JACQUES), sénateur des Français établis hors de France (N. L.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 18 de M. Edgard Pisani, concernant la ligne nouvelle Paris—Lyon de trains à grande vitesse, discutée le 17 décembre 1976 (p. 4604) : son extrême scepticisme sur le projet de train à grande vitesse et sur une ligne nouvelle Paris—Lyon. La fréquentation de cette ligne. La saturation du tronçon Saint-Florentin—Dijon. Le coût de la construction du train à grande vitesse. Les statistiques élaborées par la DATAR. Les liaisons aériennes. Rappelle que les propriétés du VII^e Plan prévoyaient le désenclavement de la Bretagne, du Sud-Est, des Pyrénées, du Massif central ; (p. 4605) : l'intérêt économique du projet et sa rentabilité. Le nombre de voyageurs attendus. Les conséquences de la construction de la ligne à grande vitesse pour la compagnie Air-Inter. La construction des avions nouveaux particulièrement l'Airbus. Regrette que les transports aériens ne soient pas suffisamment développés. Rappelle les conditions d'élaboration du projet de T. G. V. Les objections formulées au début restent valables. Le prix de la construction de cette nouvelle ligne. La grande précision de nivellement indispensable. La comparaison avec les chemins de fer nippons. Les recours intentés par les associations de défense devant le Conseil d'Etat.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des doubles-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974 (n° 99) (p. 340) :** demande à M. le secrétaire d'Etat si les Français doubles-nationaux résidant en Italie peuvent opter formellement pour le service en France.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux protocoles signés à Bern le 3 juillet 1975 (n° 195) (p. 342) :** interroge M. le secrétaire d'Etat sur l'application du principe de réciprocité en ce qui concerne les prestations familiales versées aux Français travaillant en Suisse.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975 (n° 72) [14 avril 1976].** — Discussion générale (p. 537) : problème des impôts provinciaux canadiens ; le conseil supérieur des Français de l'étranger regrette de ne pas avoir été consulté ; problème des enseignants français au Canada.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228) [14 avril 1976]. Articles additionnels après l'article 3 (art. 348-6 du code civil) (p. 546, 547) :** son amendement n° 14 : dissocier et préciser les deux cas dans lesquels le tribunal peut prononcer l'adoption malgré le refus des parents légitimes ou naturels ; rejeté. **Article additionnel après l'article 5 (p. 551) :** tout lien ne sera plus rompu avec les deux parents précédents, y compris celui qui s'est remarié et souhaite que le nouveau conjoint adopte son enfant ; accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Geoffroy.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 351) [22 juin 1976].** — Discussion générale (p. 1891) : l'interdiction de la publicité n'apporte pas de résultats probants ; les méthodes de lutte qui n'ont pas été choisies : l'éducation, l'information ;

(p. 1892) : les « ventes restreintes » aux jeunes recrues ; l'aide de l'Etat au S. E. I. T. A. et le bas prix des cigarettes françaises. **Article 7 (suite) (p. 1903) :** s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Michel Moreigne tendant à étendre à toutes les manifestations publiques les interdictions de patronage concernant les manifestations sportives.

— **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc sur la protection, l'encouragement et la garantie réciproques des investissements, ensemble deux échanges de lettres, signé à Rabat le 15 juillet 1975 (n° 346) [29 juin 1976].** — Discussion générale (p. 1990) : les délégués élus au conseil supérieur des Français de l'étranger n'ont pas été consultés lors des négociations de cet accord. La protection des investissements réalisés avant la conclusion de l'accord.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les Objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6 (p. 2262) :** la situation des Français expulsés de pays étrangers depuis 1970 ; s'abstiendra de voter l'article 6.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger, ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406) [14 octobre 1976]. Article 2 (p. 2740) :** la notion de foyer familial ; se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Pierre Croze ; (p. 2741) : les risques de double imposition. **Article 12 (p. 2745) :** demande à M. le secrétaire d'Etat si les petits pensionnés recevront leur pension sans retenue à la source, dès lors que ce revenu est imposable dans leur pays de résidence.

✓ — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise (n° 382) [28 octobre 1976] (p. 2975) :** ses réserves quand aux articles 4, 6, et 10 de la convention. Les Français n'ont plus les mêmes droits que les nationaux gabonais. La réciprocité des avantages sociaux favorise les Gabonais résidant en France. Les expulsions peuvent être prononcées de part et d'autre sans délais et sans explications.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 427) [28 octobre 1976].** — Discussion générale (p. 2976) ; le souci des représentants des Français de l'étranger de l'obtention de la réciprocité ; leur consultation pendant l'élaboration des conventions.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976]. — **Section commune et transports terrestres (p. 3656) :** le projet de train à grande vitesse (T. G. V.) entre Paris et Lyon. Mieux aurait valu porter nos efforts vers l'Ouest de la France. La « phagocytation » de Lyon par Paris. L'affirmation de Lyon comme grande capitale régionale aurait été mieux servie par l'achèvement de meilleures liaisons ferroviaires et autoroutières avec les Alpes et le Massif central, la Suisse et l'Italie. La saturation contestée de la ligne Paris—Lyon. Le goulet d'étranglement entre Saint-Florentin et Dijon. L'opportunité d'une réalisation de prestige. La concurrence de l'avion. Démocratiser les transports aériens ; (p. 3657) : « L'avion n'est plus qu'un simple bus, le train est devenu un métro ». La desserte des aéroports par les transports ferroviaires. Le T. G. V. ne bénéficiera qu'aux voyageurs dont le trafic n'assure à la S. N. C. F. que les deux cinquièmes de ses recettes. Le financement du projet. Le risque de dépassement des devis. L'Etat et le contribuable supporteront l'opération. Le projet peut être différé. Les perspectives d'exportation du nouveau matériel ne sont pas évidentes. L'aspect écologique du T. G. V.

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] rapporteur pour avis (p. 3774) : regrette le resserrement des crédits concernant la coopération. La diminution des actions entreprises particulièrement dans les secteurs de la coopération et des relations scientifiques ; (p. 3775) : l'importance réelle de l'aide apportée au tiers monde. La diminution des effectifs. Les événements récents ont fait chuter le nombre des enseignants en poste dans le Sud-Est asiatique et au Liban. S'interroge sur la possibilité de mener une véritable politique culturelle avec des moyens

aussi réduits. La nécessité d'un redéploiement plus réel (réduction des crédits en Afrique du Nord; accroissement en Amérique latine et au Moyen-Orient). Le maintien de la langue française; les relations avec les pays dits socialistes. Les conséquences néfastes de la réforme de 1975 qui a consacré l'éclatement de l'O. R. T. F. sur l'importance des émissions radiophoniques française vers l'étranger. Le manque de crédit empêche l'utilisation du parc d'émetteurs qui permettrait le maintien d'une présence française sur les ondes mondiales; (p. 3776) : se félicite de la revalorisation des salaires et indemnités alloués aux coopérants et aux auxiliaires recrutés localement. Apprécie l'évolution de l'enseignement français à l'étranger et le rôle du groupe de travail née en 1975 pour « l'amélioration des conditions de vie des Français à l'étranger ». — **Examen des crédits** (p. 3794) : l'imputation des pensions destinées au personnel des affaires étrangères. Regrette qu'à l'occasion du dégonflement du budget des charges communes, les crédits qui relèvent directement de l'action internationale n'aient pas été inscrits au budget des affaires étrangères.

Education [2 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3853) : l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger; (p. 3854) : les subventions accordées aux écoles françaises de l'étranger; les travaux du groupe chargé d'étudier les conditions de vie des Français de l'étranger. L'importance des frais de scolarité à l'étranger. Demande la réunion dans les prochains mois de la commission interministérielle sur la scolarisation française à l'étranger.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976]. — **Examen des crédits. — Etat E** (p. 4236) : ses observations sur la ligne 78 (les émissions radiophoniques vers l'étranger; l'Europe de l'Est; le continent américain).

Services du Premier ministre (suite). — I. — **Services généraux** (suite) [11 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 4261) : les crédits destinés au haut comité de la langue française. L'intérêt de certaines initiatives, en particulier, celles menées aux Seychelles en liaison avec le comité interministériel des affaires francophones. La participation accrue des Français établis dans les pays où ses actions sont menées serait souhaitable. Le déploiement géographique souhaitable du haut comité, particulièrement en Amérique du Sud. Les émissions radiophoniques vers l'extérieur.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976] (p. 4275) : les crédits affectés aux contributions de la France à des organismes internationaux. Le triplement de la cotisation de la France au IV^e Fonds européen de développement; (p. 4276) : l'opportunité du maintien de l'aide au Laos et au Viet-Nam. Les crédits destinés à l'action internationale de la France devraient figurer au budget des affaires étrangères.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4295) : l'action des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. L'aménagement du statut des Français de l'étranger. Les actions nécessaires en Iran, au Venezuela et en Indonésie. La concentration de l'organisation de notre commerce extérieur entre les mains de l'administration.

— **Projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatifs pour les années universitaires 1971-1972, 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés** (n° 44) [14 décembre 1976]. — **Articles additionnels** (p. 4447, 4448) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Léon Eeckhoutte (interdiction des listes successives de classement).

— **Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger** (n° 137). — **Deuxième lecture** [16 décembre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4550) : la concertation qui a permis la mise au point de ce texte. Une étape qui satisfera partiellement les Français établis hors de France.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France** (n° 122). — **Deuxième lecture** [17 décembre 1976]. **Article 9** (p. 4630) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Sauvageot; exonération des personnes ayant résidé à l'étranger plus de 183 jours pendant une période de 12 mois consécutifs; (p. 4632) : soutient l'amendement n° 2 de M. Yves Durand; (p. 4633) : soutient l'amendement n° 3 de M. Louis Gros. **Article 13** (p. 4635) : son amendement n° 5 : impôt sur les sociétés des personnes morales dont le siège est situé hors de France et ayant à leur disposition une ou plusieurs propriétés immobilières situées en France; adopté. **Article 16** (p. 4636) : l'abrogation d'un certain nombre

d'articles du code général des impôts. La situation fiscale des Américains en France. Les dispositions de la convention fiscale franco-américaine autorisant le Gouvernement des Etats-Unis à imposer ses ressortissants sur leurs revenus perçus en France. L'impossibilité pour la France d'imposer les ressortissants américains pour leurs revenus perçus en France. La situation des autres étrangers résidant en France. L'abrogation de l'article 164 du code général des impôts pourrait permettre de taxer doublement les étrangers; (p. 4638) : certains étrangers ne doivent pas pâtir de ce qu'ils ne peuvent bénéficier d'une convention fiscale si leur pays se refuse à en signer une avec la France; c'est le cas de tous les pays d'Amérique du Sud à l'exception du Brésil. Se déclare opposé aux dispositions prévoyant l'abrogation de l'article 164 du code général des impôts. L'exemple du Mexique.

HABY (RENÉ), ministre de l'éducation (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974) (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REponses AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Louis Jung (n° 1725) : écoles maternelles (jours d'ouverture) [27 avril 1976] (p. 688, 689) : l'originalité de l'expérience française des écoles maternelles; l'éducation préscolaire tend à l'éveil de la personnalité globale de l'enfant; la coupure du milieu de semaine comme à l'école primaire est nécessaire aussi bien aux enfants qu'aux institutrices; par contre, il n'est pas utile de supprimer le samedi de la semaine scolaire qui permet aux familles de rencontrer l'institutrice; l'organisation de garderies avant et après les heures de classe ainsi que le mercredi incombe aux municipalités.

Mme Catherine Lagatu (n° 1729) : scolarisation des enfants d'immigrés [18 mai 1976] (p. 1054, 1055) : 900 classes d'initiation contre 90 en 1970. 250 postes supplémentaires d'instituteurs ouverts à ce titre en 1976. 18 élèves par classe. Pour ne pas séparer les enfants immigrés des enfants français, des heures de soutien sont assurées par des instituteurs itinérants. Une formation pédagogique appropriée donnée aux maîtres dans certains départements. L'enseignement de la langue d'origine est aussi prévue. Les aides financières allouées aux enfants de migrants.

Mme Hélène Edeline (n° 1756) relative à la réforme des écoles maternelles et primaires [1^{er} juin 1976] (p. 1456) : lutte contre les retards scolaires et contre les différences de statut culturel des enfants; le respect des rythmes individuels; (p. 1457) : l'entrée précoce en cours préparatoire; le soutien aux élèves en difficulté, les postes ouverts en faveur des maternelles depuis 1974; la formation dans les écoles normales; les effectifs dans les classes; le problème des subventions attribuées aux collectivités locales pour les constructions scolaires; les femmes de service; l'aide matérielle aux institutrices dans les classes maternelles.

M. Louis Gros (n° 1787) relative à la suppression dans les pays étrangers des centres d'écrit du C. A. P. d'instituteur [1^{er} juin 1976] (p. 1458) : suppression de l'organisation de sessions de C. A. P. à l'étranger pour les ressortissants français auxiliaires; le recrutement par contrat local; les instituteurs enseignant à l'étranger; à partir de 1978, il est envisagé que tous les instituteurs soient titulaires; (p. 1459) : sessions d'examens pendant les congés administratifs.

M. Maurice Schumann (n° 1855) : difficultés des enfants de frontaliers scolarisés en Belgique [26 octobre 1976] (p. 2929, 2930) : conversations entre la Belgique et la France sur ce problème, à la demande du Gouvernement belge. Report de la réunion du groupe d'experts franco-belge institué au titre de l'accord culturel entre les deux pays. Le « Minerval », droit de scolarité accordé par la Belgique aux élèves et étudiants non résidents. L'ampleur des mouvements scolaires dans la région frontalière. Le cas des élèves des établissements d'éducation spécialisée. Prendre en considération les ressources des familles.

M. Guy Schmaus (n° 1876) : problèmes scolaires dans la commune d'Othis (Seine-et-Marne) [19 novembre 1976] (p. 3337) : les enfants, à la rentrée de 1976, ont pu être accueillis dans des écoles maternelles; les subventions sur crédits d'Etat; le prêt consenti par la caisse des dépôts et consignations; la subvention accordée pour l'installation de trois classes provisoires.

Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 1887) : école départementale des Gravauses (Puy-de-Dôme) [19 novembre 1976] (p. 3338) : la transformation possible en école nationale d'enseignement spécial pour handicapés auditifs. Le recrutement de cette école, l'état des lieux, les personnels en fonctions dans l'école (agents de l'Etat et des collectivités locales). Le rôle des régimes d'assurance maladie. Des postes d'enseignants ne sont pas supprimés dans les écoles. Le problème des débouchés universitaires.

M. André Aubry (n° 1916) : construction définitive du C. E. S. Pajeaud, à Antony [14 décembre 1976] (p. 4434, 4435) : Les pouvoirs du préfet de région en matière d'investissements. Les limites de l'enveloppe financière globale conférée au préfet. La déconcentration administrative. La reconstruction du C. E. S. Pajeaud à Antony ne figure pas sur les propositions de financement qui seront faites aux assemblées régionales au titre de 1977. Le maintien au niveau de 1976 de l'enveloppe globale de crédits du second degré de la région parisienne. L'effort du VI^e Plan en faveur des Hauts-de-Seine. La capacité d'accueil des quatre collèges d'Antony. La reconstruction du collège Pajeaud figure sur la liste pluri-annuelle des priorités de la région parisienne.

Question orale avec débat :

M. Roger Quilliot (n° 14) : participation des communes à la construction des C. E. S. [26 octobre 1976] (p. 2940 à 2942) : le taux de participation des collectivités locales aux dépenses de construction scolaire du second degré n'a pas augmenté depuis le décret de 1962. L'augmentation de la charge communale a pour seule origine le coût de la construction. Les établissements du second degré, propriété des collectivités locales. Les subventions de l'Etat couvrent 80 p. 100 de la dépense de construction. L'exemple du C. E. S. de La Croix-de-Neyrat. Les communes tenues d'apporter un terrain viabilisé et normalement constructible. La charge des fondations spéciales s'accroît. Stabilité de l'apport des communes. Meilleures prestations des entreprises. Nouvelles normes architecturales. Le memento annuel des constructions du second degré. Le système des constructions industrialisées. L'adaptation du bâtiment aux conditions locales. Les cas de sous-traitance. La participation des autorités municipales à l'adaptation des bâtiments. La grande majorité des communes confie à l'Etat la maîtrise de l'ouvrage. L'application du décret du 23 juillet 1976. L'évaluation des coûts servant de base aux calculs de la dépense théorique des équipements du second degré. Coût théorique et coût réel. L'amélioration de la qualité architecturale. L'évolution des prix de la construction des bâtiments scolaires ; (p. 2942, 2943) : la participation de l'Etat à la construction des écoles primaires. Les subventions aux écoles primaires sous la IV^e. La V^e a estimé que la démocratisation de l'enseignement passait par l'accès de tous les jeunes à des études secondaires. La priorité aux constructions du second degré (C. E. G. et C. E. S.). L'intégration entre l'œuvre d'éducation des jeunes enfants (écoles maternelles et primaires) et le milieu communal.

Réponse à M. Roger Boileau : le 1 p. 100 pour la décoration des bâtiments scolaires.

Réponse à M. Antoine Andrieux : la comparaison entre le coût du centre Beaubourg et celui des C. E. G.

Réponse à Mme Catherine Lagatu (p. 2945) : les listes d'attente d'enfants d'âge préscolaire. La sécurité dans les établissements.

Réponse à M. Roger Quilliot : les responsables du drame du C. E. S. Pailleron. Les pressions auxquelles se livrerait l'administration pour l'implantation de C. E. S.

Réponse à M. Roger Boileau : le développement des écoles maternelles.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi n° 72-2 du 3 janvier 1972 relative à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation (n° 305) [2 juin 1976]. — Discussion générale (p. 1521) :** les citoyens andorrans pourront être nommés parmi les personnels administratifs du ministère de l'éducation, au même titre que tous les Français.

— **Projet de loi modifiant l'article L. 119-3 du code du travail relatif à la prorogation des mesures provisoires d'adaptation des dispositions concernant l'apprentissage (n° 383) [29 juin 1976]. — Discussion générale (p. 2002, 2003) :** des mesures qui ont un triple but : 1° promouvoir l'emploi ; 2° améliorer les conditions de fonctionnement de l'appareil de formation et de son support administratif ; 3° alléger les formalités auxquelles sont astreints les maîtres de formation. 100 000 emplois supplémentaires dans le secteur de l'artisanat. La prolongation de deux ans de la période transitoire ne remet pas en cause l'application de la loi de 1971. Le succès de la mise en place des C. F. A. (centres de formation d'apprentis). L'unification des diplômes professionnels. Le travail des commissions consultatives appelées à définir de nouveaux diplômes. Les subventions en faveur de l'apprentissage. Le service académique d'inspection de l'apprentissage. La responsabilité de tutelle du ministère de l'éducation. Le système des C. F. A. et celui des C. E. T. (collèges d'enseignement technique) sont complémentaires et symétriques. L'évolution de l'apprentissage suivant les différentes branches et les diverses régions.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976] (p. 3832) : la mise en œuvre de la réforme adoptée en 1975. L'égalité d'accès à la culture. L'importance et les différentes masses de ce budget ; les créations d'emplois ; la résorption de l'auxiliarat, la politique d'intégration exceptionnelle des maîtres auxiliaires au corps des P. E. G. C. ; (p. 3833) : le recrutement par concours. Les constructions scolaires, la légère diminution des autorisations de programme dans ce domaine, la construction de classes maternelles nouvelles. La recherche de l'égalité. Les inégalités géographiques ne sont pas de moindre conséquence que les inégalités sociales ou culturelles. Donner à tous les enfants une réelle égalité de chances. L'ouverture depuis deux ans de 10 000 classes maternelles. La priorité en 1977 à la scolarisation des élèves de trois à quatre ans. Le taux de scolarisation déjà élevé de ces enfants. La pédagogie de soutien (dans l'enseignement élémentaire et primaire dans le second degré), vers une individualisation de l'enseignement. Les élèves dispensés de l'heure de soutien se livreront à un travail autonome. Dans les classes homogènes, l'heure sera consacrée à des travaux d'approfondissement ; (p. 3834) : l'autonomie des établissements et des enseignants dans l'organisation de l'enseignement de soutien. L'amélioration de la qualité de l'enseignement en milieu rural (aide aux transports scolaires). La transformation des classes uniques en regroupement par niveaux. L'abaissement du seuil réglementaire de fermeture des classes uniques. La souplesse de l'interprétation des normes par l'inspecteur d'académie. La politique en faveur des petits collèges ruraux (maintien en activité ou reconstruction). Maintenir vivant le tissu rural. L'égalisation des chances et des moyens entre les communes. La nationalisation des établissements du second degré. La nouvelle politique de constructions scolaires du premier degré. L'harmonisation des charges des familles, Les aides complémentaires de l'Etat. Les manuels scolaires (gratuité pour les élèves de sixième, simplification de la présentation et du contenu, libre choix des manuels) ; (p. 3835) : les transports scolaires. Tenir compte des augmentations éventuelles des tarifs. La réduction de la part des familles dans les dépenses de transports. L'achat de cars par les collectivités locales en l'absence de transporteurs privés. Améliorer le système de ramassage scolaire et renforcer les normes de sécurité. Le problème des bourses. La modulation des aides (bourses hors barème à la disposition des recteurs et des inspecteurs d'académie). Les progrès dans la définition des modalités d'attribution des bourses. L'idée de liberté dans l'enseignement. L'apprentissage de la liberté à travers une vie scolaire fondée sur la participation et le dialogue. Liberté et culture. La restructuration d'un certain nombre de disciplines et la transformation de leurs contenus. Les nouveaux programmes des classes de sixième (initiation à l'économie, physique et chimie, sensibilisation au latin). L'application des mesures prises en faveur des langues régionales. L'apprentissage des langues étrangères autres que l'anglais et l'allemand ; (p. 3836) : l'enseignement d'une deuxième, voire d'une troisième langue. Les nouvelles modalités d'organisation de l'enseignement dans les lycées. Les classes de seconde expérimentales. L'ouverture ensuite de classes expérimentales en première et en terminale. La généralisation des nouvelles classes. La réforme du baccalauréat. Le bac en deux parties. Les futures conditions d'entrée à l'université. La nouvelle culture. Le développement de l'éducation esthétique. Les traductions sur le plan budgétaire de cette orientation (crédits d'actions culturelles, admission aux C. A. P. E. S. de musique et de dessin, création d'une mission d'action culturelle au sein du ministère de l'éducation).

Réponse à M. Adolphe Chauvin : pas de généralisation d'intervenants extérieurs dans les classes primaires (coût trop élevé, conception polyvalente de l'action de l'instituteur). Le tiers temps de formation corporelle, physique et sportive. Un conseiller pédagogique par circonscription d'inspecteur. L'évolution des programmes de formation des maîtres. L'éducation manuelle et technique sera bientôt obligatoire en sixième (création d'ateliers et de postes d'enseignants) ; (p. 3837) : pour une société de communication et de participation.

Réponse à M. Charles Alliès (p. 3849) : le seuil d'ouverture des classes maternelles ; la circulaire relative aux trente-cinq élèves inscrits ; (p. 3850) : la prise en compte de trente-cinq élèves présents. Les maîtres formateurs et leur rôle dans la formation des élèves instituteurs. L'attitude du syndicat national des instituteurs.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : la lourdeur des tâches administratives et de gestion des directeurs d'école primaire. La définition de la fonction de chef d'établissement, les journées de dispense de classe, les différences de situation avec les principaux de collèges.

Réponse à M. Charles Alliès : les directeurs de collège technique, leurs rémunérations. Les directeurs de collège technique retraités avant 1968.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : les collèges d'enseignement technique et l'apprentissage.

Réponse à M. René Chazelle (p. 3851) : les nationalisations ne suppriment pas toute participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements du second degré.

Réponse à MM. Adolphe Chauvin, Kléber Malécot et Paul Guillard : la participation de l'Etat au fonctionnement de l'enseignement privé sous contrat. Le rattrapage du forfait d'externat.

Réponse à M. René Monory : le maintien des petits collèges en milieu rural.

Réponse à M. Georges Cogniot : les classes à programme allégé.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : l'aménagement des locaux existants. L'évolution des programmes et le recyclage des enseignants.

Réponse à M. Bernard Talon : la réintégration de la formation morale dans les programmes.

Réponse à M. Louis Gros : la position de l'école par rapport aux mass media. Les problèmes de l'orientation; (p. 3852) : l'articulation entre l'enseignement général et la formation professionnelle.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : les jeunes jetés sur le marché du travail sans diplôme professionnel.

Réponse à MM. Bernard Talon et Louis Gros : l'âge de l'insertion professionnelle. Le contenu de la loi Royer. La garantie d'une formation générale de base entre quatorze et seize ans.

Réponse à Mme Hélène Edeline : la priorité en faveur de l'éducation est maintenue par ce budget. Les lacunes inévitables de tout projet de budget. L'effort de la V^e République.

Examen des crédits (p. 3853) :

Réponse à M. Jean Bertaud : la prise en charge par l'Etat de certains frais de demi-pension dans les collèges d'enseignement secondaire nationalisés.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 3854) : l'amélioration de la scolarisation des enfants français à l'étranger. Les travaux de la commission présidée par M. Bettencourt. Donne son accord pour la reprise des travaux de la commission interministérielle.

Réponse à M. Jean Mézard (p. 3855) : les transports en montagne. La prochaine réunion d'études sur l'état d'avancement du plan « Massif Central » pour l'éducation.

HAUTECLOCQUE (BAUDOIN DE), sénateur du Pas-de-Calais (R. I. A. S.), secrétaire du bureau du Sénat.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie, ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation de Mayotte (n° 164) [15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la représentation à l'Assemblée nationale de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 165) [15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la représentation au Sénat de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 166) [15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'élection des députés de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 167) [15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'élection des sénateurs de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 168) [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. Article 9 (art. L. 123-4 et 5 du code de l'urbanisme) (p. 1162) : son amendement n° 108 : intervention du ministre de l'agriculture lors de toute décision de remise en cause du périmètre initial d'une zone agricole protégée; retiré. — **Suite de la discussion** [20 mai 1976]. Article 18 (art. L. 130-1, 2, 3 et 4) (p. 1186) : retire l'amendement n° 218 de M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues au profit de celui de M. Paul Pillet n° 136, identique.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte (n° 156)** [18 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4655) : les appréciations tendancieuses et inexactes portées sur la séparation de Mayotte de l'archipel des Comores devant certaines instances internationales; (p. 4656) : le véritable caractère de la consultation prévue par la loi du 23 novembre 1974 (pas de conséquences juridiques). L'objet de la loi du 3 juillet 1975 (accession des Comores à l'indépendance, sauvegarde des droits des Mahorais). La proclamation unilatérale de l'indépendance par M. Ahmed Abdallah et les élus de la Grande-Comore. Le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La loi du 31 décembre 1975 (organisation de deux consultations à Mayotte et accession à l'indépendance du reste de l'archipel). Le choix par les Mahorais du maintien dans la République française et du statut de département d'outre-mer pour leur île. Le projet de loi du 12 mai 1976 a été retiré au profit d'un autre texte faisant de Mayotte une collectivité territoriale non dénommée. Les raisons du refus d'accorder à Mayotte le statut de D. O. M. Le caractère non convaincant des arguments avancés par le secrétaire d'Etat aux T. O. M.-D. O. M. (statut civil coutumier musulman des populations, relations avec les Communautés européennes, tensions régionales et internationales); (p. 4657) : l'absence de clarté du projet en discussion. Les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale. Assurer la mise en place du statut départemental voulu par les Mahorais. Le particularisme mahorais. Article 5 (p. 4662) : son amendement n° 5 :

réactionnel; adopté. **Article 1^{er}** (p. 4663) : son amendement n° 1 : porter de trois à cinq ans le délai au terme duquel la population de Mayotte peut être consultée à la demande du conseil général, en vue d'un changement éventuel du statut de l'île; non mis aux voix. Son amendement n° 2 : l'adoption éventuelle d'un nouveau statut pour l'île ne remettrait pas en cause son appartenance à la République française; non mis aux voix. Son amendement n° 3 : transformation d'office de Mayotte en D.O.M. si ses habitants en expriment le désir dans la consultation prévue par cet article; non mis aux voix. **Article 4** (p. 4665) : son amendement n° 4 : désignation d'un représentant du Gouvernement à Mayotte ayant rang et titre de préfet; non mis aux voix.

— **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 158)** [18 décembre 1976], rapporteur (p. 4666) : un texte qui ne fait que tirer les conséquences des modifications du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

— **Projet de loi organique relatif à l'élection des sénateurs de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 159)** [18 décembre 1976], rapporteur (p. 4666) : le symétrique du précédent projet. Pas d'incidence sur le nombre total des sénateurs.

— **Projet de loi relatif à la représentation à l'Assemblée nationale de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 155)** [18 décembre 1976], rapporteur (p. 4666) : la conséquence du texte relatif à l'élection des députés de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

— **Projet de loi relatif à la représentation au Sénat de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 157)** [18 décembre 1976], rapporteur (p. 4668) : découle du même texte que le projet précédent.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151)** [18 décembre 1976]. **Article 7** (p. 4674) : son amendement n° 26 : dans la liste des compétences du domaine de l'Etat, ne pas dissocier les douanes du commerce extérieur, le droit commercial du droit civil, la procédure pénale du droit pénal; adopté. **Article 27** (p. 4681) : son amendement n° 27 : nature juridique des infractions sanctionnées par les actes émanant du conseil de Gouvernement; contrevenances de simple police; adopté. **Article 51** (p. 4686) : son amendement n° 28 : possibilité pour l'assemblée territoriale d'assortir les infractions qu'elle sanctionne de peines complémentaires et de réglementer la faculté de transactions; adopté.

HEDER (LÉOPOLD), sénateur de la Guyane (apparenté au groupe Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3624) : l'insuffisance des crédits; (p. 3625) : ne peut trouver nulle trace du « plan vert » annoncé en 1975 au profit de la Guyane. L'emprunt destiné à financer des équipements indispensables pour les implantations d'usines de pâte à papier. L'exposition des ouvrages guyanais à la manifestation « La France aux quatre coins du monde ». Les équipements socio-éducatifs; le paludisme; l'incinérateur des ordures ménagères; le chômage; (p. 3626) : la surabondante densité de la population. L'opinion des exploitants agricoles et forestiers; l'application des règles du Marché commun; des mesures d'encouragement à l'élevage bovin sur place n'ont pas été prises; les tarifs de l'énergie électrique; les fermes pilotes; la départementalisation; (p. 3627) : la législation départementale agit comme un frein à l'expansion du pays. La nécessité d'une méthode de gestion dynamique et souple. Les investissements vénézuéliens. La place de la France en Amérique du Sud.

HENRIET (JACQUES), sénateur du Doubs (R. I.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 23, de Mme Janine Alexandre-Debray, concernant la **prévention périnatale**, discutée le 5 novembre 1976 (p. 3072) : la dénatalité des pays industrialisés; les mécanismes merveilleux de la reproduction des êtres vivants; (p. 3073) : l'importance d'un « plateau technique d'obstétrique », regrette les normes imposées depuis 1972 aux maternités privées. L'importance des personnels médicaux et paramédicaux. Le problème de l'anesthésie en obstétrique; l'accouchement; (p. 3074) : les handicaps cérébraux de l'enfance. La prévention (épidémies virales, nuisances) : souligne la nécessité de la poursuite des recherches dans le domaine de la périnatalité; la pathologie moléculaire; (p. 3075) : la nécessaire coordination entre les services d'obstétrique et les services de chirurgie.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230)** [22 avril 1976]. — **Explication de vote** : votera ce texte (p. 636).

— **Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 212)** [29 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 776, 777) : il faut réglementer de façon spécifique l'enseignement du ski nordique. Cette discipline ouvre des perspectives d'emploi à beaucoup de jeunes ruraux. La nécessité d'un contrôle physiologique du sport.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1665, 1666) : les accidents du travail ne sont pas imputables à un système économique. L'historique de la législation protectrice de la sécurité du travail. 2 200 décès humainement inacceptables. Les accidents ne sont pas inévitables. Le rôle incitateur du ministre du travail et de celui chargé de la sécurité sociale. Lutter contre l'alcoolisme. Le rôle du comité d'hygiène et de sécurité. La prévention « intégrée », individualisée. Offrir aux plus âgés la possibilité d'un temps de repos hebdomadaire supplémentaire. — **Article additionnel (après l'article 2 B)** (p. 1670 à 1672) : son amendement n° 74 : les médecins du travail peuvent provoquer des mesures individuelles justifiées par des considérations tenant à l'âge ou à la condition physique des travailleurs; adopté après rectification par la suppression des mots : « en accord avec les comités d'hygiène et de sécurité » (sous-amendement du Gouvernement tendant à respecter la liberté de conscience du médecin).

— **Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 270)**. — **Deuxième lecture. Discussion générale** (p. 1828, 1829) : pour le maintien du monitorat de « ski nordique ». **Article 1^{er}** (p. 1829, 1830) : son amendement n° 2 : dans l'expression : « ski nordique de fond », supprimer les mots « de fond »; retiré.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 351)** [22 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1890, 1891) : une distinction doit être faite entre fumeurs qui inhalent et fumeurs qui n'inhalent pas la fumée; les « co-facteurs » d'aggravation du tabagisme (l'alcool, la grossesse); les mécanismes de la « petite circulation »; la nécessité d'une inscription sur les paquets de cigarettes; l'élément d'une politique sanitaire globale. **Article 6 bis** (p. 1898) : estime inutile l'apposition de mentions concernant les doses de nicotine, goudrons et produits toxiques sur les paquets de cigarettes; (p. 1899) : son amendement n° 30 : mention de la formule « abus dangereux » sur les paquets de cigarettes; adopté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1905) : insiste pour qu'il soit précisé sur chaque emballage que l'abus du tabac est nocif.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2088) : son amendement n° 78 : participation financière des pays voisins intéressés par le projet du programme n° 6 (livre II, chapitre I^{er}) ; non soutenu ; (p. 2090) : son amendement n° 79 : retraite des travailleurs manuels (livre II, chapitre III, programme n° 12) ; non soutenu, (p. 2092) : son amendement n° 80 : intégration des hôpitaux privés dans le service public hospitalier (livre II, chapitre V, programme n° 19) ; non soutenu ; son amendement n° 81 : insertion, dans le même chapitre V, d'un nouveau programme n° 19 bis relatif à la prévention des handicaps dès l'enfance ; non soutenu. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2099, 2100) : la lutte contre l'alcoolisme, les accidents de la route, la dénatalité. Les problèmes de l'hospitalisation. L'inflation. Votera le projet.

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 405).** — Suite de la discussion [9 juillet 1976]. — **Article additionnel (article 223-2-1 [nouveau] du code du travail)** (p. 2320) : son amendement n° 19, soutenu par M. Jean Proriot : 6 jours de congés annuels supplémentaires pour les travailleurs de plus de 50 ans ; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Auburtin sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 436)** [18 novembre 1976]. — **Article 1^{er}** : précise que par son amendement n° 1, la commission des affaires sociales a voulu que les incapables ne puissent pas faire don d'un organe et que le représentant légal n'ait pas à prendre cette responsabilité aux lieux et place de l'incapable (p. 3321).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — **Jeunesse et sports** [4 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3955) : l'éventuelle création de « cités sportives » ; le contrôle médical du sport ; l'organisation sportive à l'université.

Travail et santé. — I, II. — **Section commune et travail, emploi, sécurité sociale** [6 décembre 1976] (p. 4010) : la natalité. La population française ne se renouvelle pas. Ce drame dépasse en gravité le chômage et l'inflation. Les réflexions de M. le professeur Chaunu sur ce problème. Repenser les modes d'hospitalisation. Pour une sécurité sociale mieux structurée. — III. — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4043) : la prévention périnatale. L'équipement des plateaux techniques d'obstétrique. L'accouchement doit être « atraumatique ». Les insuffisances de la médecine scolaire (un médecin pour 12 000 élèves). Le décret n° 64-184 de juillet 1964. L'action contre le tabagisme. L'éducation sanitaire. L'alcoolisme. Les soins d'urgence en cas d'accident de la route. Les nuisances graves de contraception chimique. L'incohérence de notre politique démographique. Les maladies cardio-vasculaires et les cancers. La pléthore des étudiants en médecine. Le rétablissement souhaitable du concours de l'externat. La rareté des chirurgiens généralistes dans quelques années. Le versement des premiers salaires des jeunes chirurgiens, chefs de clinique ; (p. 4044) : les problèmes des hôpitaux. La réalisation du service public hospitalier. Accorder la même augmentation du prix de journée aux hôpitaux publics et privés. Les moyens de réaliser des économies substantielles dans les dépenses hospitalières (repenser les modes actuels d'hospitalisation).

Economie et finances. — I. — **Charges communes** [11 décembre 1976] (p. 4276) : les rapatriés des Comores.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 110)** [14 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4468) : la difficulté des travaux préparatoires. La construction européenne, les possibilités d'échanges à ce niveau. La nécessité d'un diplôme européen et non seulement de la nationalité d'un des Etats membres ; (p. 4469) : les difficultés provenant des disparités entre les sanctions pénales encourues par les médecins (exemple de l'avortement). Les équivalences de diplômes. Le sort des anciens internes des hôpitaux. L'équilibre de la démographie médicale. L'importance de l'Ordre des médecins. **Article 2 (art. L. 356-2 du code de la santé publique)** (p. 4471) : son amendement n° 11 : exclusion des médecins ayant des titres européens par équivalence avec leur diplôme d'origine ; retiré ; le cas des médecins malgaches ou indiens installés en Ouganda puis en Grande-Bretagne.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 122).** — **Deuxième lecture** [17 décembre 1976]. **Article 16** (p. 4636, 4637) : la situation des étrangers résidant en France. L'imposition de ceux qui bénéficient d'une double nationalité. L'exemple dans les régions frontalières de ceux qui ont une double nationalité parce que leur famille est d'origine helvétique mais qui travaillent en France.

HEON (GUSTAVE), sénateur de l'Eure (G.D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble un protocole, signée à Paris le 24 avril 1975 (n° 233) [8 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975 (n° 234) [8 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ensemble un protocole, signés à Varsovie le 20 juin 1975 (n° 235) [8 avril 1976].

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité portant modifications de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes (n° 160) [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion en matière d'impôt sur le revenu, ensemble un protocole, signée à Paris le 24 avril 1975 (n° 51)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 535, 536) : imposition des dividendes, intérêts et redevances.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975 (n° 72)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 537) : convention type de l'O.C.D.E. ; imposition des dividendes ; avoir fiscal ; intérêts, gains provenant de l'aliénation de biens ; régimes spéciaux pour les sportifs et les artistes, les étudiants et apprentis ; importance des investissements français au Canada.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ensemble un protocole, signée à Varsovie le 20 juin 1975 (n° 73) [14 avril 1976].** — Discussion générale (p. 538) : impôts polonais et français ; exonération de la taxe professionnelle pour les installations en France de la compagnie aérienne polonaise L.O.T. ; non-partage d'imposition ; redevances à caractère culturel ; redevances des contrats de « crédit-bail », échanges commerciaux franco-polonais.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406) [14 octobre 1976].** Article 1^{er} (p. 2736) : son amendement n° 1 : exonération de l'impôt sur le revenu français des revenus de source étrangère déjà soumis à un impôt dans le pays des personnes de nationalité étrangère ; le projet conduit à l'abrogation de l'article 164 du C.G.I. qui serait surtout préjudiciable aux citoyens américains ; (p. 2738) : retire son amendement. Article n° 16 (p. 2746 à 2749) : son amendement n° 2 : soutenu par M. Maurice Schumann, co-auteur : ne pas abroger le paragraphe I de l'article 164 du C.G.I. concernant les contribuables étrangers domiciliés en France et déjà imposés à l'étranger ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] rapporteur spécial (p. 3768) : un degré de plus est franchi dans une régression constatée depuis plusieurs années. Les différentes masses de ce budget. Les dépenses en capital sont sacrifiées. Le faible montant des mesures vraiment nouvelles (la part destinée à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger. La pauvreté des crédits affectés à la presse et à l'information. Souligne les déficits importants de gestion dans l'utilisation des crédits de 1976 pour les services à l'étranger. La nécessité d'une politique cohérente des investissements immobiliers. Demande la suppression de l'abattement opéré durant leur congé sur l'indemnité de résidence des fonctionnaires en poste à l'étranger. Le renforcement de la sécurité dans nos postes diplomatiques. (p. 3769) : les problèmes posés par la gestion du patrimoine français à l'étranger. Les crédits pour les relations culturelles, la part de ceux-ci destinée à l'Algérie semble trop importante. Regrette que la coopération culturelle, scientifique et technique soit par trop sacrifiée. La commission demande la suppression de deux lignes budgétaires réservées au développement de l'Algérie sans qu'aucune dotation n'y soit inscrite. Les crédits concernant la presse et l'information (Radio-Chypre ; abonnements aux agences de presse). La nécessité de payer les contributions internationales de la France crée une situation préoccupante ; l'influence de la dépréciation monétaire du franc. Les contributions de la France au programme des Nations Unies pour le développement du Fonds international de secours à l'enfance. Les crédits d'aide militaire ; (p. 3770) : espère que le Parlement sera bientôt saisi d'un programme de réforme du ministère des affaires étrangères et de revalorisation de ses moyens. — **Examen des crédits (p. 3794) :** demande que soit prévue la suppression pour 1978 du chapitre relatif aux aides industrielles à l'Algérie.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits (p. 4177).** Article additionnel : son amendement n° 146 soutenu par M. Joseph Raybaud. Modification de la loi du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles ; élection du conseil municipal ; adopté.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes (n° 121) [17 décembre 1976],** rapporteur pour avis. — **Discussion générale (p. 4618) :** les grandes masses du budget des communautés européennes. Les dépenses depuis la mise en application du système des ressources propres. La valeur de l'unité de compte. Le budget de la commission et le budget du conseil des communautés, de l'Assemblée et de la Cour de justice. Les ressources des communautés et la décision du 21 avril 1970 concernant la période transitoire. Le prélèvement communautaire sur le produit de la T.V.A. La participation des différents pays au budget de la communauté. Les versements effectués par celle-ci. La procédure budgétaire communautaire. On ne constate aucun nouveau transfert de compétences de l'échelon national à l'éche-

lon communautaire. Les pouvoirs respectifs du conseil de l'Assemblée ne sont pas profondément modifiés. La création d'une Cour des comptes européenne. Le droit d'amendement de l'Assemblée et les limites qui lui sont apportées. (p. 4619) : la croissance des dépenses obligatoires et non obligatoires. La difficulté de distinction entre ces deux catégories.

HERMENT (RÉMI), sénateur de la Meuse (R. I. A. S.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article additionnel (p. 4374) : son amendement n° 119 : exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pour les agriculteurs naisseurs et éleveurs de chevaux de selle ; retiré.

HOUDET (ROGER), sénateur de la Seine-Maritime (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre du Parlement européen.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel et n° 218 de M. Roland Boscardy-Monsservin relatives à la **politique agricole** [11 mai 1976] (p. 943 à 945) : les intérêts nationaux et les intérêts européens des producteurs et des consommateurs de la Communauté sont liés. La diminution du revenu des producteurs français. La crise de nos productions méditerranéennes. Les attaques injustifiées contre la politique agricole communautaire. Les effets de l'inflation sur les agriculteurs européens. La politique agricole commune doit être repensée. Le problème de la grille des prix fixés pour la campagne 1976-1977. Les aides nationales compensatrices. Les excédents structurels de la production laitière et de la production bovine. L'exemple du « Milk Marketing Board » en Grande-Bretagne. Mieux orienter la production agricole de la Communauté (programmes quinquennaux). La Communauté doit s'orienter vers une politique d'exportation dynamique et cohérente. Développer au cours du VII^e Plan les industries agro-alimentaires françaises. La mise en œuvre d'aides sélectives en complément de l'aide au produit. Les dangers de l'ouverture vers l'extérieur de la politique commerciale communautaire. La rentabilité des productions septentrionales doit permettre de venir en aide aux productions méridionales vulnérables. Le problème de la constitution et du financement de stocks internationaux.

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy Moinet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41, concernant la **politique générale du Gouvernement**, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3122 à 3124) : la politique agricole nationale et la politique agricole européenne. Les perturbations du marché commun agricole. Le désordre monétaire est une source de dérèglement des échanges. La progression du coût des montants compensatoires monétaires est alarmante. La Communauté subventionne le consommateur britannique. La nécessité d'une réelle union économique et monétaire européenne. Il faut remédier aux déséquilibres internes du marché commun agricole (excédents, insuffisance de la politique d'orientation des structures). La politique commune doit être réorientée pour apporter une contribution plus grande à l'équilibre de nos échanges extérieurs. La politique commerciale de la Communauté se caractérise par une trop large ouverture vers l'extérieur (accords de Lomé, préférence généralisée, politique méditerranéenne).

JAGER (RENÉ), sénateur de la Moselle (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 14 janvier 1974 entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge (n° 371) [24 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 11 mai 1973 entre le Gouvernement français et le Gouvernement luxembourgeois (n° 372) [24 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord de navigation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, ensemble un échange de lettres, signé à Pékin le 28 septembre 1975 (n° 142) [10 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 231 à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Consommation), relative à la consommation (défense des consommateurs), posée le 9 juin 1976 (p. 1655). — Caducité.

Question n° 8 à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation), relative à la consommation (politique du Gouvernement en faveur des consommateurs), posée le 14 septembre 1976 [J. O., Débats du 16 septembre 1976]. — Discutée le 26 octobre 1976 ; (p. 2946) : les buts importants et des moyens d'action non négligeables. Le rôle du programme prioritaire du VII^e Plan ; la persuasion par l'information. Les véritables besoins du consommateur ; le renforcement de la lutte contre la publicité mensongère ; le domaine des conflits entre acheteurs, producteurs et distributeurs ; l'information du consommateur sur ses droits (revues, réunions, colloques) ; (p. 2947) : le rôle de l'union nationale des associations familiales. La formation des militants d'organisations de consommateurs doit être développée.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 264). — Deuxième lecture [6 mai 1976]. — Explication de vote (p. 910) : espère que cette proposition de loi organique dont il est un des co-auteurs, apportera un élément de clarification et de moralisation dans nos institutions.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 14 janvier 1974 entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge (n° 346) [29 juin 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 1991) : il s'agit de faciliter les dérogations à l'interdiction de construire prescrite par l'article 69 du traité de 1820.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 11 mai 1973 entre le Gouvernement français et le Gouvernement luxembourgeois (n° 347) [29 juin 1976].

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976]. — Examen des crédits (p. 3793) : le groupe U. C. D. P. votera ce budget en espérant une nette amélioration pour l'année 1978.

Qualité de la vie. — III. — Tourisme. — Examen des crédits : se félicite de la préparation d'un projet de loi relatif à la restructuration des organisations touristiques en France. Le droit pour chaque région de France à un comité régional de tourisme. Les actions entreprises en Lorraine pour développer le tourisme.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — Article 42. — Etat E, ligne 61 (p. 4337) : son amendement n° 129, soutenu par M. Michel Kauffmann : assiette de la taxe bénéficiant aux centres techniques des industries du secteur de la mécanique : irrecevable.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de navigation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, ensemble un échange de lettres, signé à Pékin le 28 septembre 1975 (n° 79) [17 décembre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 4614) : ces textes tendent à promouvoir le développement des échanges par mer entre la France et la Chine. L'effacement actuel du pavillon français dans les échanges franco-chinois. L'imposition des recettes de fret d'origine chinoise. L'attitude de la République populaire de Chine à l'égard des équipages et de l'utilisation des équipements dans les ports chinois. L'irrégularité et la disparité des échanges français avec la Chine. L'accord prévoit l'application du traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les formalités douanières et portuaires. La largeur du champ d'application de cette convention. Les liens de la France au plan européen. La réciprocité d'exonération fiscale de l'activité des compagnies de navigation des deux pays dans les trafics couverts par l'accord. L'avenir des échanges maritimes franco-chinois.

JARGOT (PAUL), sénateur de l'Isère (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances du conseil budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

DEPOT

Dépose avec plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de vérifier les opérations financières de la Société des autoroutes Rhône-Alpes (A. R. E. A.), et en particulier de rechercher si les sept entreprises et les trois banques fondatrices et actionnaires de l'A. R. E. A. ont pu percevoir des commissions correspondant, pour les entreprises, à 14 p. 100 du montant prévisionnel des travaux effectués chaque année, et, pour les banques, à 1 p. 100 du montant des emprunts réalisés par l'A. R. E. A., sans qu'il soit possible à l'A. R. E. A. de justifier que ces commissions rémunèrent de quelconques prestations de services (n° 76) [24 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1759, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant l'industrie des métaux (désengagement de Pechiney-Ugine-Kuhlmann du secteur des métaux durs), posée le 12 avril 1976 [J. O. Débats 14 avril 1976] (p. 511). Reprise le 18 juin 1976 (p. 1864).

Question n° 1806 à M. le ministre du travail, relative aux licenciements (dans une entreprise de l'Isère), posée le 20 mai 1976 (p. 1234). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés), le 18 juin 1976 (p. 1865).

Questions orales avec débat :

Question n° 211 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la compatibilité entre les licenciements décidés par le groupe Rhône-Poulenc-Textiles dans la région Rhône-Alpes et les principes de la politique d'aménagement du territoire, posée le 6 avril 1976 (p. 394). — Discutée le 4 mai 1976 (p. 834, 835) : l'importance de l'aspect politique de l'aménagement du territoire : avec les fusions et les concentrations industrielles, il ne s'agit plus d'aménagement mais du déménagement économique de notre territoire ; les monopoles internationaux font la loi en matière d'emploi, spéculent sur le franc et sacrifient notre agriculture ; notre pays doit reconquérir son indépendance et sa liberté ; (p. 850) : les rapports entre Ugine-Carbône-Tungstène et le groupe Widia-Krup. L'autoroute porte Pouchet-Pontoise.

Discussion de la question n° 264 de M. Fernand Chatelain concernant les licenciements dans les usines Rhône-Poulenc [12 mai 1976] (p. 1058, 1059) : les conséquences de la crise dans la région Rhône-Alpes telles que les a analysées la direction régionale de l'agence nationale pour l'emploi. Le néo-colonialisme de Rhône-Poulenc qui exploite la main-d'œuvre bon marché des pays du Tiers monde. Alors que la compagnie augmente ses profits et investit à l'étranger, elle licencie les ouvriers français qui ne sont plus assez « rentables ». L'impossible reclassement du personnel licencié. La passivité du Gouvernement. Rhône-Poulenc pratique une politique de liquidation de notre potentiel économique et d'abandon national.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus de 1974 dû par certains contribuables.** (n° 238) [14 avril 1976]. **Article 1^{er}** (p. 533) : son amendement n° 1 soutenu par M. Lefort : réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés ; chiffre d'affaire annuel pour 1975 inférieur ou égal à 20 millions de francs ; repoussé. **Article additionnel après l'article 1^{er}** : son amendement n° 2 soutenu par M. Lefort : réduction de l'impôt sur le revenu en faveur des chômeurs, des sinistrés agricoles et des familles modestes ; augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés ; repoussé ; (p. 534) : son amendement n° 3 soutenu par M. Lefort : aucune saisie pour retard dans le paiement de l'I. R. P. P. à l'encontre des chômeurs et des familles en difficulté ; repoussé ; (p. 535) : son amendement n° 4 soutenu par M. Lefort : paiement de la taxe d'habitation, deux versements échelonnés, irrecevable au terme de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement (n° 261)** [5 mai 1976]. **Deuxième lecture : Article 1^{er}** (p. 875) : s'oppose aux amendements identiques n° 23, 27 et 29, respectivement de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand et Jean Francou ; cite l'exemple d'une importante implantation de carrière dans la région de Grenoble.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. — **Articles additionnels (après l'article 5 A)** (p. 1150) : son amendement n° 197, soutenu par M. Léandré Létouart, proroger de deux ans la date limite de présentation des P. O. S. aux conseils municipaux pour mieux consulter les populations concernées ; retiré.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1306) : la procédure des lois de finances rectificatives ; l'informatique ; le regroupement C. I. I.-Honeywell-Bull ; les nécessaires modifications de la fiscalité ; le licenciement de M. Philippe Simonot par le journal « Le Monde » ; les crédits du F. N. S. et des prestations familiales ; l'allocation du parent isolé ; la réduction des crédits à caractère social ou relatif à des équipements publics dans ce projet ; (p. 1307) : le report de la nationalisation des établissements d'enseignement du second degré ; les diverses annulations de crédits ; la subvention à C. I. I.-Honeywell-Bull ; les problèmes d'emploi à l'usine Rhône-Poulenc Textile de Péage-de-Roussillon ; la reprise est limitée ; la hausse des prix ; les causes de l'inflation ; la politique du Gouvernement ; (p. 1308) : le trust Honeywell ; l'activité de Rhône-Poulenc ; la politique agricole communautaire ; Uginé Carbone et Krupp ; les mouvements de capitaux ; la situation de l'emploi ; le crédit du commerce extérieur. **Article 1^{er}** (p. 1322, 1323) : son amendement n° 19 : ramener à zéro le taux de la T. V. A. sur les produits pharmaceutiques ; rejeté ; son amendement n° 20 : répercussion intégrale dans le prix de vente des médicaments de la réduction du taux de T. V. A. ; retiré. **Article additionnel** (p. 1325) : son amendement n° 23, nationalisation de l'industrie pharmaceutique ; rejeté. **Article 2** (p. 1327) : l'importance du fonds d'équipement des collectivités locales. **Article 3** : soutient l'amendement n° 36 de M. Fernand Chatelain ; (p. 1338, 1339) : déplore n'avoir pas eu connaissance des accords de fusion conclus entre la C. I. I. et Honeywell-Bull. Critique la politique du Gouvernement en matière de restructuration de l'informatique française (l'Etat apporte une aide massive aux sociétés privées tout en demeurant minoritaire dans les nouveaux groupes constitués). Soutient l'amendement n° 26 de M. Roger Gaudon ; (p. 1341) : **Art. 5** : son amendement n° 27 : supprimer cet article relatif à la stabilisation des emprunts contractés en devises étrangères par les établissements de crédit à statut

légal spécial ; retiré. **Art. 9** (p. 1348) : soutient l'amendement n° 38 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : annonce que son groupe vote contre cet article et contre l'état B qui lui est annexé.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. — **Article additionnel** (p. 2191 à 2193) : son amendement n° 76, déposé avec plusieurs de ses collègues : calcul d'un nouvel impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés et sur les fortunes des personnes physiques ; rejeté ; (p. 2194) : son amendement n° 80, déposé avec plusieurs de ses collègues : supprimer 1° l'avoir fiscal ; 2° le prélèvement libératoire sur les produits de placements à revenu fixe ; 3° le régime spécial de taxation des profits spéculatifs sur les constructions ; rejeté. **Article additionnel** (p. 2202) : son amendement n° 111, déposé avec plusieurs de ses collègues : versement au F. E. C. L. de la part des nouvelles ressources correspondant aux plus-values foncières des terrains à bâtir ; irrecevable. **Article 2 A** (p. 2207, 2208) : son amendement n° 112, déposé avec plusieurs de ses collègues : déduire du prix de vente des terrains à bâtir, les frais de voirie, réseaux et distribution (V. R. D.), imposés par la collectivité locale dans le cadre du P. O. S. ; adopté. **Article 5** (p. 2233, 2235) : son amendement n° 113, déposé avec plusieurs de ses collègues : porter de 3 à 5 francs le prix au mètre carré constituant le plafond d'exonération des terrains agricoles ou forestiers ; devenu sans objet ; (p. 2238) : son amendement n° 114 : exonération des plus-values réalisées par les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ; adopté.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2253) : son amendement n° 115, soutenu par M. Roger Gaudon : exonération de certains échanges de propriétés ; irrecevable ; (p. 2261) : son sous-amendement n° 169 à l'amendement n° 52 de M. Yvon Coudé du Foresto : l'abattement ne concerne que les titulaires de revenus familiaux ne dépassant pas 60 000 francs ; rejeté. **Article 10** (p. 2285) : son amendement n° 116 : abattements pour travaux V. R. D. (voirie, réseaux distribution) ; retiré ; (p. 2292) : son amendement n° 87, soutenu par M. Fernand Lefort : plafond d'exonération pour le contribuable n'exerçant une activité agricole qu'à titre accessoire ; rejeté ; (p. 2292, 2293) : son amendement n° 88, soutenu par M. Fernand Lefort : exonérer les plus-values réalisées par les titulaires de pensions vieillesse non assujettis à l'impôt sur le revenu ; irrecevable.

JAVELLY (MAXIME), sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTION

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 225 et 183 respectivement de MM. Félix Ciccolini et Robert Parenty, relatives à la **politique du Gouvernement en matière de logement**, discutées le 25 juin 1976 (p. 1975, 1976) : le problème des logements anciens dans les chefs-lieux de cantons ruraux et dans les communes rurales ; le drame d'un département peu peuplé comme celui des Alpes-de-Haute-Provence.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396)** [7 octobre 1976]. — **Deuxième lecture : discussion générale** (p. 2654) : les normes de sécurité des bâtiments publics construits dans le cadre d'une collaboration interministérielle.

JEAMBRUN (PIERRE), sénateur du Jura (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre suppléant de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

JOURDAN (PIERRE), sénateur de l'Ardèche (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge suppléant à la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Université [2 décembre 1976] (p. 3863) : l'importance du secrétariat d'Etat. L'enseignement supérieur a été bien traité malgré la rigueur du budget. La modicité des crédits d'équipement s'explique par la stabilisation du nombre des étudiants. Les crédits accordés à la recherche et aux bibliothèques ; (p. 3864) : l'autonomie des universités sur le plan administratif, pédagogique et financier. La valeur nationale des diplômes. La tutelle de l'Etat. Le coût des études. L'attitude inconsciente des étudiants déprédateurs. Le contrôle financier de l'Etat sur les budgets des universités. La cohérence des formations. Les conditions actuelles d'accès à l'enseignement supérieur ne sont pas satisfaisantes. La sélection par l'échec. Les expériences qui seront tentées dans certains lycées en 1977. La démocratisation de l'enseignement. L'origine sociale des étudiants. Les progrès de la démocratisation ; (p. 3865) : l'augmentation du taux des bourses. Se débarrasser des « étudiants fantômes ».

JOZEAU-MARIGNE (LÉON), sénateur de la Manche (R. I.).

NOMINATIONS

Président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Membre du Parlement européen.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport d'information fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 6 au 23 février 1975 en vue d'étudier les problèmes d'administration générale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane (n° 205) [13 février 1976, rattaché pour ordre à la séance du 20 décembre 1975].

Proposition de loi tendant à modifier ou à abroger certaines dispositions du code civil relatives aux régimes matrimoniaux en vue d'assurer l'égalité des époux (n° 148) [10 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne (n° 229)** [8 avril 1976]. — **Article 26** (p. 457, 458) : regrette que des décrets d'application soient pris à l'encontre des lois votées par le Parlement ; demande à M. Colin de retirer son amendement n° 39. **Article 34** (p. 463) : s'inquiète que des délais très brefs soient fixés pour la première réunion de l'assemblée régionale, regrette les conditions de travail imposées aux assemblées parlementaires ; (p. 464) : se déclare favorable aux amendements n° 31 et 32 de M. Mignot.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France** [29 avril 1976] ; remplace M. André Mignot, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 765) : les principales divergences entre les deux assemblées ont disparu (création d'une agence des espaces verts, désignation des parlementaires de l'assemblée régionale, incompatibilité). Le texte du Sénat n'a pas été retenu en ce qui concerne la durée de la fonction des membres du bureau de l'assemblée régionale.

— **Projet de loi relatif à la prévention et la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266)** [13 mai 1976]. — **Article additionnel** (p. 1027) : indique que la commission des lois s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 24 du Gouvernement.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. — **Article II** (art. L. 123-9) (p. 1167) : insiste auprès du Sénat pour qu'il vote l'amendement n° 129 de M. Paul Pillet.

— **Proposition de loi relative à la création et à la protection des jardins familiaux (n° 257)** [26 mai 1976]. *Deuxième lecture* : **Article unique** (p. 1513) : rappelle que l'amendement n° 1, présenté par M. Etienne Dailly, a été adopté par la commission à l'unanimité. Il s'agit de coordonner le dernier alinéa avec le reste du texte.

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (n° 400)** [30 juin 1976]. *Troisième lecture* : En remplacement de M. Pierre Schiélé, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2039) : recommande au Sénat d'adopter conforme le texte de l'Assemblée nationale. Ce texte a pour objet la validation de décisions individuelles concernant certains fonctionnaires.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414)** [9 juillet 1976]. — **Article 1^{er}** (p. 2325) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Pierre Schiélé qui maintient la situation actuelle et fixe la barre de représentativité à 10 p. 100.

— **Vote sur l'ensemble** (p. 2334) : fournit à M. Adolphe Chauvin des explications sur la cohérence du texte tel qu'il a été modifié par le Sénat.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396)** [7 octobre 1976]. *Deuxième lecture* : **Article 23 (art. L. 468)** (p. 2664, 2665) : s'inquiète des conséquences pour les élus locaux de l'interdiction faite aux employeurs de s'assurer contre les fautes inexcusables des tiers ; rappelle que le maire est responsable de toute action accomplie par l'ensemble de ses employés. Les élus communaux ont la prudence de souscrire une assurance de responsabilité civile afin d'être garantis contre toutes les fautes commises par leurs employés ; (p. 2666) : obtient le retrait de l'amendement n° 22 du Gouvernement ; (p. 2667, 2668) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. André Méric en soulignant le caractère personnel de la faute inexcusable. **Article 32 bis** (p. 2671) : la possibilité de C. H. S. dans des conditions déterminées par décret dans les mines et les entreprises du bâtiment.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349)** [12 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2695) : les conditions de travail du Sénat ; la nécessaire date limite de dépôt des amendements. **Article additionnel 14 bis** : la compétence dans les affaires de consommateurs relève de la juridiction de droit commun (tribunal d'instance). La multiplication des juridictions d'exception lèse le justiciable.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2875) : son amendement n° 45 : aligner la situation des contribuables ayant subi une perte d'au moins un tiers de leur revenu à la suite d'un départ à la retraite sur celle des contribuables ayant subi les mêmes amputations de leur revenu du fait de la perte de leur emploi : adopté.

— **Proposition de loi, complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 390)** [4 novembre 1976]. — **Article 2** : demande à M. Michel Darras de retirer son amendement n° 1, avec l'assurance que la proposition de loi de ce sénateur portant sur les délais d'exercices de l'action « à fins de subsides » sera examinée rapidement.

Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976]. **Examen des crédits**. — **Etat B** (p. 3575) : soutient l'amendement n° 76 présenté par M. Jacques Thyraud au nom de la commission des lois : la création de la cour de Versailles. Le maintien des justices de paix.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4171) : le projet de loi portant modification du code électoral et du code de l'administration communale adopté par le sénat le 19 décembre 1975. Les enfants doivent pouvoir s'inscrire sur la même liste électorale que leurs parents. Les exonérations de patente accordées par les collectivités locales pendant cinq ans aux industries qui s'installaient sur leur territoire (p. 4172) : les débits inscrits au budget des communes des suites de l'instauration de la taxe professionnelle.

• **Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits** [12 décembre 1976]. **Article 70 ter** (p. 4374) : tel qu'il est cet article remet en cause la séparation de la loi et du règlement au détriment de celle-là ; accepte l'amendement n° 219 du Gouvernement.

Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur (n° 105). *Deuxième lecture* : [15 décembre 1976].

Article 5 (p. 4509) : obligation pour les ministres d'« enjoindre » à leurs fonctionnaires de répondre aux questions et aux convocations du médiateur.

JUNG (LOUIS, GEOFFROY), sénateur du Bas-Rhin (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Démissionne le 24 juin 1976.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [24 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues rétablissant l'allocation de franchise supprimée par les ordonnances n° 60-907 du 30 août 1960 et 60-1253 à 1256 du 29 novembre 1960 (n° 111) [4 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1725 à Mme le ministre de la santé, relative aux écoles maternelles (jours d'ouverture), posée le 20 janvier 1976 [J. O., Débats, 22 janvier 1976] (p. 57). — Réponse à M. le ministre de l'éducation le 27 avril 1976 (p. 688, 689).

Question n° 1726 à M. le ministre de l'agriculture, relative au jus de pomme (fabrication et exportation), posée le 20 janvier 1976 [J. O., Débats, 22 janvier 1976] (p. 58). — Réponse le 11 mai 1976 (p. 924, 925).

Question n° 1761, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique), concernant les fonctionnaires (politique gouvernementale à l'égard des cadres moyens) posée le 13 avril 1976 (p. 511). — Réponse le 18 juin 1976 (p. 1870, 1871).

Question n° 1805 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (tourisme), concernant les hôtels et restaurants, posée le 19 mai 1976 (p. 1173).

Réponse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (tourisme), à la question n° 1798 de M. Jean Pierre Blanc relative à la politique hôtelière du Gouvernement [4 juin 1976] (p. 1568, 1569).

Question n° 1915 à M. le ministre de l'équipement, concernant les transports aériens (extension de l'aéroport de Strasbourg), posée le 16 novembre 1976 (p. 3213).

Questions orales avec débat :

Question n° 144 à M. le ministre du travail, relative à l'amélioration de la situation des retraités (cf. 1975) [27 avril 1976] (p. 696) : insiste sur le problème du taux des pensions de réversion : exemple des fonctionnaires civils et militaires ou des personnels employés dans le secteur nationalisé ; situation dans la plupart des pays de la Communauté économique européenne, les veuves sont en très grande majorité dans les personnes qui ont recours au fonds national de solidarité ; rappelle la position de MM. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances.

Discussion de la question n° 159, de M. Léon David, relative au financement des réémetteurs de télévision [4 juin 1976] (p. 1568) : les difficultés dans ce domaine des régions frontalières ; la situation de l'Alsace ; les émissions régionales ne sont pas reçues par tous les habitants concernés.

Question n° 222 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme), concernant la politique du Gouvernement pour le tourisme social et culturel, posée le 19 mai 1976 (p. 1130). Discutée le 4 juin 1976 (p. 1572) : l'insuffisance des moyens financiers accordés au secrétariat d'Etat au tourisme ; son organisation administrative, le nécessaire développement du tourisme social (normes techniques des terrains de camping et mises en service) ; la consommation des crédits budgétaires votés par le Parlement ; l'aide aux départements les moins favorisés ; le rapport de M. Jean Brocard sur l'aménagement de la montagne ; la concertation avec les associations représentatives ; le tourisme culturel (exemple de Strasbourg) ; les actions de « propagande » à l'étranger.

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolph Chauvin n° 37, de M. Josy Moinet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41 relatives à la politique générale du Gouvernement. — Discutées le 9 novembre 1976 (p. 3120, 3121) : les relations entre le franc et le Deutsche-mark. Les conséquences de la disparité des deux monnaies pour les frontaliers d'Alsace. La difficile cohabitation du libéralisme et du collectivisme administratif. Les méfaits de la direction générale de la concurrence et des prix. Le non-respect de l'argent public. La fraude et les injustices fiscales. Les inégalités. La régionalisation. Développer intensément la production sous tous ses aspects (et pas seulement le secteur tertiaire). Le mécontentement des français malgré leur situation favorable. Les revenus dans les pays collectivistes. La fiscalité en Scandinavie.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1628) : la marine ne trouve pas son compte. L'abandon de la stratégie « tous azimuts » est logique. La

menace vient de l'Union soviétique. Coordonner nos forces avec celles de nos alliés pour parvenir à l'union européenne. Les régions de l'Est ne veulent pas être à nouveau sur la ligne de feu.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. **Article 16** (art. L. 263-6) (p. 1692) : s'oppose à l'amendement n° 42 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux. Craint que le fait de considérer le chef d'entreprise comme un ennemi public ne finisse par décourager les candidats aux postes de responsabilité.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374) [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2059) : une planification souple définissant une stratégie financière et sociale pour les cinq années à venir. L'incidence sur l'Alsace de la mise en application des grandes orientations définies par le VII^e Plan.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 9** (p. 2283) : son sous-amendement n° 166 soutenu par M. Jean Sauvage, à l'amendement n° 15 de M. Louis Boyer : exonération des ventes faites aux bibliothèques publiques ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3614) : le problème des liaisons aériennes. Le nombre des fonctionnaires et le coût de l'administration. Les grandes lignes du budget des D. O. M. La situation économique locale. Les mesures liées à la départementalisation économique. Les orientations du VII^e Plan. La crise économique. Les problèmes spécifiques des D. O. M. L'évolution satisfaisante des prix et la croissance de la production intérieure brute. L'industrialisation et le développement de l'artisanat. La régression ou la stagnation préoccupante de l'agriculture. La garantie des prix des produits vendus. La situation plus satisfaisante des départements moins peuplés. Saint-Pierre-et-Miquelon devant l'extension des eaux territoriales canadiennes. Les importations de Mayotte. La croissance démographique de la Guyane et de la Réunion. Les difficultés de l'emploi ; (p. 3615) : un simple budget de reconduction compte tenu de la création de deux nouveaux D. O. M. (Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon). Ce budget ne retrace qu'une partie de l'effort global consenti par la métropole. Le programme d'action prioritaire relatif à l'« accélération de la départementalisation économique des D. O. M. ». La réduction en volume des possibilités d'investissement (dépenses en capital). La faiblesse des crédits d'action culturelle. L'effort en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. Le rattachement de Mayotte à la France. La réduction des crédits du Bumidom (bureau pour le développement des migrations d'outre-mer).

Territoires d'outre-mer [28 novembre 1976], rapporteur spécial (p. 3635) : ce budget est placé sous le signe de l'incertitude. Rappelle que Saint-Pierre-et-Miquelon a accédé au statut de département d'outre-mer ; (p. 3636) : la situation économique et le niveau de développement des Comores, du territoire des Afars et des Issas, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie. Le rôle important que doit jouer le tourisme. Wallis et Futuna, les Nouvelles-Hébrides. Les grandes lignes du budget. Les crédits des différents ministères techniques métropolitains. Des renseignements supplémentaires seraient bienvenus quant à l'affectation des ressources.

Travail et santé. — I, II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] (p. 4018) : la nécessité de la formation pour lutter contre le chômage. L'importance de l'apprentissage. Le problème de la sécurité sociale. La sécurité sociale pousse à la consommation de médicaments et au gaspillage. L'autogestion par chacun de son compte personnel en matière de santé avec un système de bonus. Le problème des cliniques privées à but non lucratif dans le Bas-Rhin.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4128) : les pièges de la détente. La déception d'Helsinki. Les limites financières imposées nécessitent la rationalisation de notre défense. La moralisation de la conscription. Les injustices en matière de sélection des appelés. L'exemption souhaitable des orphelins, des fils des blessés de guerre ou des invalides du travail à plus de 75 p. 100. La participation des exemptés à une caisse de compensation pour les appelés.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 65 ter** (p. 4368) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Jean-François Pintat.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4463) : les améliorations apportées par ce projet à la situation de la presse (gestion simplifiée, trésorerie facilitée, aide de l'Etat augmentée). L'amélioration de la situation de l'imprimerie de labeur. L'allongement du délai transitoire pendant lequel le *statu quo* peut être maintenu. Le problème de l'assimilation des périodiques politiques aux quotidiens en ce qui concerne le taux de T. V. A. le plus réduit.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes** (n° 121). **Discussion générale** [17 décembre 1976] (p. 4621) : l'origine déjà ancienne du présent texte. La réalisation de l'autonomie financière des Communautés européennes. Les nouvelles relations entre la Communauté et les Etats membres ; les nouveaux liens entre les institutions particulièrement avec le comité des ministres. Les recettes provenant de la T. V. A. Le système des ressources propres. Les pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire. L'accroissement du contrôle parlementaire sur le budget communautaire. La procédure de concertation sur le plan budgétaire entre le Parlement et le conseil. Possibilité de rejeter le budget pour le Parlement européen. La création d'une Cour des comptes européenne et le contrôle externe des dépenses communautaires. Les grandes lignes du traité que le Parlement français a ratifié en 1970 demeurent. L'Europe des citoyens se dessine. L'image de marque de l'Europe ; sa crédibilité.

K

KAUFFMANN (MICHEL), sénateur du Bas-Rhin (U.C.D.P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe.

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pension de retraite des militaires de statut civil de droit local, originaires des îles de la Grande-Comore, Anjouan et Mohéli (n° 52) [4 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1710 à M. le ministre du travail concernant le montant de l'allocation d'aide publique après un an de chômage (cf. 1975) [27 avril 1976] (p. 690, 691).

Question n° 1884 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant la police (situation des personnels de la police nationale), posée le 19 octobre 1976 (p. 2784).

Question n° 1885, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la sécurité routière (accidents de la route causés par l'éclatement des pneus), posée le 19 octobre 1976 (p. 2784).

Question n° 1920, à M. le ministre de l'agriculture, concernant les accidents du travail (régime de l'assurance accidents agricoles dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, posée le 25 novembre 1976 (p. 3537).

Questions orales avec débat :

Question n° 196 à M. le Premier ministre, concernant la sortie du franc du serpent monétaire européen, posée le 2 avril 1976 (p. 334). — Discutée le 27 avril 1976 (p. 716, 717) : la sortie du franc du serpent européen est un échec pour la politique économique et sociale du Gouvernement, une nouvelle dévaluation déguisée. Le franc moins solide que le mark, les monnaies des pays du Benelux et la couronne danoise. Il est trop simple d'accuser toujours la spéculation. Les vrais coupables sont le manque de rigueur du Gouvernement dans la gestion de

la crise et l'annonce de réformes opportunes (entreprise, plus-values); l'entreprise privée est le moteur principal de l'économie et de la prospérité, le pilier de notre balance commerciale. C'est pourquoi il faut l'encourager; (p. 721) : le franc moins malade économiquement que politiquement. Pas de consensus social en France. Ce n'est pas dans une atmosphère générale de dénigrement que la confiance peut revenir.

Question n° 178, relative à la revalorisation de l'indemnité viagère de départ (cf. 1975) [11 mai 1976] (p. 927) : injustice; frein à la libération des terres pour les jeunes agriculteurs; complément de retraite.

Question n° 27, à M. le ministre des affaires étrangères, relative à l'extradition (coopération européenne), posée le 2 octobre 1976 (p. 2590).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 1^{er} : (p. 2875, 2876) : son amendement n° 25 soutenu par M. Armand Kientzi : système de décote pour atténuer les ressauts d'imposition que provoquent les majorations; rejeté.

— **Projet de loi relatif à la radiation des cadres et aux droits en matière de pensions de retraite des militaires de statut civil de droit local, originaires des îles de la Grande Comore, Anjouan et Mohéli (n° 437)** [16 novembre 1976], rapporteur : l'accession à l'indépendance des trois îles le 31 décembre 1975. La radiation des cadres et l'indemnisation des services rendus à la France par les militaires de ces territoires, 172 personnes concernées. La mesure proposée s'inscrit dans une jurisprudence constante.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. Articles additionnels (après l'article 13) (p. 3485) : se déclare favorable à l'amendement n° 75 du Gouvernement. Estime que ce texte permettra une meilleure transparence du marché de la viande et un contrôle plus efficace de toutes les actions sanitaires concernant notre cheptel.

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3887) : la faiblesse de la retraite vieillesse agricole. L'appréciation des ressources pour avantages non contributifs tels que l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, les pensions d'ascendants, les pensions militaires d'invalidité. Le montant de la pension d'invalidité des exploitants. L'extension du droit à pension d'invalidité aux épouses des exploitants.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3911) : un budget satisfaisant en fonction de ses choix (priorité aux dépenses sociales, au soutien des marchés, à la recherche et à l'I. N. R. A.). La régression des crédits d'équipement (services publics ruraux). L'enseignement agricole ne dispose pas des moyens nécessaires. L'insuffisance de la rémunération du personnel et des créations d'emplois. L'augmentation du prix des pensions. L'insuffisance des crédits d'investissement; (p. 3912) : l'organisation souhaitable d'un débat sur l'enseignement agricole. L'amélioration des structures agricoles. La diminution des crédits destinés à l'aménagement foncier (dotations des S. A. F. E. R.). Les retards du remembrement (l'Alsace détient le record national du morcellement). Les efforts de remembrement dans le département du Bas-Rhin avec le concours du C. N. A. S. E. A. La production, la transformation, la mise sur le marché des produits agricoles. L'amélioration des produits et de la gestion. Le rôle des chambres d'agriculture et des conseillers agricoles. La situation difficile de l'A. N. D. A. La France doit disposer d'une chaîne solide de industries agricoles et alimentaires. La mauvaise situation actuelle de ces industries (sucreries, brasseries). L'effet désastreux sur le calcul de certains montants compensatoires (répercussions sur les laiteries et l'industrie de transformation du maïs en gritz).

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3992) : l'insuffisance des crédits. Les résultats déjà obtenus. Se félicite de la manière dont les fonctionnaires de ce secrétariat d'Etat accomplissent leur tâche. La situation matérielle et les locaux à Strasbourg. L'attribution de la carte d'interné aux évadés de France internés en Espagne. Les incorporés de force d'Alsace et de Lorraine, les internés dans les camps spéciaux soviétiques. Les anciens combattants d'Afrique du Nord. Les engagés volontaires de la dernière guerre ne doivent pas être oubliés; la levée des forclusions.

Travail et santé. — III. — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4048) : la publicité en faveur du tabac. Si la publicité du S. E. I. T. A. est limitée, celle de ses concurrents étrangers doit l'être aussi. Laisser le S. E. I. T. A. continuer sa publicité jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4165) : le malaise qui sévit à l'heure actuelle dans les rangs de la police. Les causes de ce malaise. Les doutes sur l'engagement gouvernemental; la parité avec la gendarmerie. Les revendications des personnels de la police. La régression des crédits affectés à la formation professionnelle, à l'action sociale et au logement. Regrette l'absence de rigueur dans les structures internes de la police, le manque d'unité à tous les niveaux, l'inexistence d'une politique de recrutement et d'achat de matériel. Ce qui doit être la police. Les réformes nécessaires.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 42. — **Etat E**, ligne 61 (p. 4337) : soutient l'amendement n° 129 de M. René Jager. Article additionnel (p. 4353) : son amendement n° 159 : institution d'un régime simplifié d'imposition d'après le bénéfice réel pour les petites et moyennes exploitations agricoles assujetties à l'impôt sur le revenu; retiré.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** — Deuxième lecture [13 décembre 1976]. Article 38 bis (art. L. 160-6 du code de l'urbanisme) (p. 4411) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Michel Chauty (libre accès aux rivages de la mer). Article 53 bis (p. 4423) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 du Gouvernement. Estime que ce texte tend à éviter des procès à des agriculteurs installés dans des zones en partie résidentielles.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. Article additionnel (p. 4561) : son amendement n° 1 déposé avec plusieurs de ses collègues : taxation des sciages élaborés produits en France et importés; adopté.

KIEFFER (ALFRED), sénateur du Bas-Rhin (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. Article 1^{er} (p. 2201) : observations sur les notions de plus-values et de bénéficiaires.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [15 décembre 1976]. Article unique (p. 4506) : la participation des maires honoraires aux associations départementales.

KIENTZI (ARMAND), sénateur du Bas-Rhin (U. C. D. P.).

Est appelé à remplacer M. Michel Kistler, décédé le 5 mai 1976 [6 mai 1976].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [24 juin 1976].

INTERVENTION

Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25). — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 1^{er} (p. 2875) : soutient l'amendement n° 25 de M. Michel Kauffmann et plusieurs de ses collègues.

KISTLER (MICHEL), sénateur du Bas-Rhin (U. C. D. P.).

Décédé le 5 mai 1976, éloge funèbre le 25 mai 1976 (p. 1308).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

L

LABEGUERIE (MICHEL), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 333) [2 juin 1976].

Proposition de loi tendant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger, occupé par l'ennemi, ou en territoire français annexé par l'ennemi, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans (n° 341) [8 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 2) [2 octobre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 11) [14 octobre 1976].

QUESTION

Question orale :

Question n° 1834, à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, concernant les déportés (bilan sanitaire des déportés du travail), posée le 2 juillet 1976 [J. O. 6 juillet 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à renforcer la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère** (n° 280) [26 mai 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1441) : soutient le sous-amendement n° 4 de M. Pierre Vallon dont il est co-auteur.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1655, 1656) : un fléau social (2 496 accidents mortels en 1975). Constituent les points forts de ce projet : la formation et la sensibilisation réelle du travailleur aux problèmes de la sécurité et de l'hygiène dans l'entreprise ; l'intégration de la sécurité dans la conception même des bâtiments, des machines et des produits, et l'association des partenaires sociaux aux opérations de sécurité ; l'extension des pouvoirs de prévention de l'inspection et de la médecine du travail ; la création de la notion de responsabilité pénale de l'entreprise dans un sens plus préventif que répressif ; une meilleure réparation des préjudices subis par le travailleur ; et, enfin, l'extension de ces mesures à l'agriculture. Les points faibles du projet : la modicité relative des moyens de l'inspection du travail et de la médecine du travail ; l'ignorance de certaines causes véritables et profondes des accidents du travail (cadences, âge, alcoolisme...). Un texte équilibré qui ne porte pas atteinte aux institutions actuelles. **Article 1^{er}** (art. L. 231-3-1 [nouveau] du code du travail) : accepte l'amendement n° 75 de M. Louis Boyer, MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux retirent leur amendement n° 38 et se rallient à son amendement n° 48 : formation à la sécurité donnée, à la demande du médecin du travail, dans tous les cas d'arrêt d'activité d'une durée prolongée ; adopté ; (p. 1668) : retrait

dés amendements n° 76 et n° 15, respectivement de M. Louis Boyer et de M. Jean Sauvage. Son amendement n° 49 : les délégués du personnel sont consultés sur les programmes de formation et veillent à leur mise en œuvre effective. Est supprimée l'interdiction d'imputer les dépenses de formation à la sécurité sur le « 1 p. 100 formation » ; adopté. Son amendement n° 50, de forme. Retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Bac qui se rallie ; (p. 1669) : son amendement n° 51 : une période d'interdiction de rémunération au rendement n'est prévue que pour les modifications qui entraîneraient une diminution notable de la productivité au poste en cause ; adopté. **Article additionnel** (après l'article 2 A) (p. 1669, 1670) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 2 B** (art. L. 231-2-3) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Louis Boyer. **Article additionnel** (p. 1670 à 1672) : amendement n° 74 de M. Jacques Henriot. **Article 2** (p. 1673, 1674) : accepte l'amendement n° 79 de M. Louis Boyer. Accepte les amendements n° 16, 19 et 39, respectivement de MM. Pierre Sallenave et Jean Mézard, M. André Méric, MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux. **Article 3** (art. L. 233-5) : accepte l'amendement n° 18 de MM. Jean Mézard et Pierre Sallenave. Ses amendements n° 52 et 53 (p. 1675) : suppression des alinéas 3° et 5° (dispositions d'aide réglementaire qui alourdisent inutilement la rédaction de cet article) ; adoptés. **Article 5** (art. L. 263-2) (p. 1676, 1677) : s'oppose aux amendements n° 5 et 6 de M. Hector Viron. Accepte l'amendement n° 67 de M. Edgar Tailhades. **Art. 6** (article L. 235-3) : accepte l'amendement n° 7 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues ; (article L. 235-5) : son amendement n° 54 (p. 1678) : fixer par décret les conditions dans lesquelles les entreprises sous-traitantes sont incluses dans le champ d'application de cet article (création de collèges interentreprises d'hygiène et de sécurité sur les chantiers) ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Art. 8** (article L. 231-2) (p. 1680) : s'oppose aux amendements n° 20 et 80 respectivement de M. André Méric et plusieurs de ses collègues et de M. Louis Boyer ; (p. 1681) : retrait de l'amendement n° 9 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 9** (article L. 231-4) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues ; son sous-amendement n° 90 à l'amendement d'harmonisation n° 85 de M. Jean Francou ; adopté ; (p. 1682) : accepte l'amendement n° 68 de M. Edgar Tailhades. **Article 10** (article L. 231-5) : s'oppose aux amendements identiques n° 11 et n° 69, respectivement de MM. Hector Viron et Edgard Tailhades. S'oppose à l'amendement n° 86 de M. Jean Francou. Accepte l'amendement n° 81 de M. Louis Boyer. **Article 11** (article L. 231-5-1) (p. 1684) : retrait des amendements n° 17 de MM. Pierre Sallenave et Jean Mézard et n° 40 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux. S'oppose à l'amendement n° 70 de M. Edgard Tailhades au profit duquel ont été retirés les deux précédents amendements. **Articles additionnels** (article L. 263-2-1 [nouveau]) : s'oppose à l'amendement n° 88 du Gouvernement. S'oppose aux amendements n° 12 de M. Hector Viron et n° 21 de M. André Méric. S'oppose à l'amendement n° 22 de M. André Méric. Accepte l'amendement n° 23 de M. André Méric. **Article 14** (article L. 263-3-1) (p. 1688, 1689) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. André Méric et à l'amendement n° 71 de M. Edgard Tailhades ; accepte l'amendement n° 87 de M. Jean Francou ; (p. 1690, 1691) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. André Méric ; s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron ; son amendement n° 56 : prévoir expressément que la juridiction peut imposer un plan à l'entreprise non seulement lorsqu'elle n'adopte pas le plan proposé par l'entreprise, mais encore lorsque l'entreprise ne présente aucun plan ; adopté ; (p. 1691, 1692) : son amendement n° 57 identique à l'amendement n° 2 de M. Jean Bac : 1° fixer le montant maximum des dépenses occasionnées par le plan de sécurité à un niveau égal au montant annuel des cotisations d'accidents du travail ; 2° préciser que le plafond est appliqué au niveau de l'établissement et non de l'entreprise ; adopté ; accepte l'amendement n° 26 de M. André Méric et l'amendement n° 41 de MM. Jean-Marie Bouloux et Bernard Lemarié. **Article 16** (article L. 263-6) (p. 1692 à 1694) : retrait de l'amendement n° 14 de M. Hector Viron et de l'amendement n° 42 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux. Accepte l'amendement n° 27 de M. André Méric. **Article 20** (article L. 424 du code de la sécurité sociale) (p. 1695) : accepte l'amendement n° 73 de M. Etienne Dailly. **Article 21** (article L. 431 du code de la sécurité sociale) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. André Méric. **Article 22** (article L. 468 du code de la sécurité sociale) (p. 1696, 1697) : son amendement n° 58, identique à l'amendement n° 43 de M. Paul Pillet ; en cas de faute inexcusable de l'employeur, laisser au juge la possibilité de fixer une majoration de rente d'un montant inférieur à la fraction de salaire correspondant à la réduction de capacité de la victime ; adopté ; (p. 1697) : son amendement n° 59, iden-

tique à l'amendement n° 44 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux : donner les mêmes droits, en ce qui concerne la majoration pour faute inexcusable, aux veuves chargées de famille qu'à celles qui n'ont pas eu d'enfant; adopté. Accepté les amendements n° 29 et n° 45 respectivement de M. André Méric et de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux; (p. 1698); son amendement n° 60, identique à l'amendement n° 46 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux : supprimer le mot : « directs » inutile puisque les ascendants et descendants sont par définition des parents en ligne directe de la victime; adopté; (p. 1698, 1699) : ses amendements n° 61 et n° 62, identiques à l'amendement n° 47 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux : 1° prévoir que la réparation du préjudice soit assurée par la caisse qui aura à en récupérer le montant auprès de l'employeur; 2° supprimer l'alinéa qui prévoit un droit de priorité pour la victime exerçant son action en indemnité; devenus sans objet. L'amendement n° 89 du Gouvernement devient également sans objet par suite de l'adoption de l'amendement n° 47. Son amendement n° 63 : rédactionnel; adopté. **Article 24** (article L. 471 du code de la sécurité sociale) : son amendement de coordination n° 64; adopté. **Article 25** (article L. 500 du code de la sécurité sociale) : son amendement rédactionnel n° 65; adopté. **Article 26** (article L. 231-1 du code du travail) (p. 1700) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. André Méric; (article L. 231-1-2) (p. 1701) : retrait de l'amendement n° 31 de M. André Méric; (article L. 231-1-3) : retrait de l'amendement n° 32 de M. André Méric. **Article 27** (article L. 234-6) : retrait de l'amendement n° 33 de M. André Méric. **Article 29** (article L. 611-12-1) : accepte l'amendement n° 34 de M. André Méric. **Articles additionnels** (article L. 231-10 [nouveau] (p. 1702) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. André Méric. Accepte l'amendement n° 36 de M. André Méric; (p. 1703) : accepte l'amendement n° 37 de M. André Méric. **Article 33** (article L. 231-3) : son amendement n° 66 rédactionnel.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2077, 2078) : le programme prioritaire du Plan en faveur de la famille. Le libre choix par la mère entre le travail salarié et la mission de mère de famille. L'absence de la femme au foyer et la remise en cause du modèle suédois de la famille.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396)** [7 octobre 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2653) : l'extension au domaine de l'agriculture des mesures de prévention contenues dans ce texte. Les accidents de tracteur. **Article 1^{er}** (article L. 231-3-1 du code du travail) (p. 2655) : accepte l'amendement n° 17 de M. Louis Boyer : son amendement n° 1 : période d'adaptation seulement après les modifications apportées pour des raisons de sécurité qui entraînent une diminution de la productivité; adopté; accepte le sous-amendement n° 21 du Gouvernement. **Article 2 B** (article L. 231-3-2) (p. 2656) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Louis Boyer repris par le Gouvernement. **Article 2** (article L. 231-7) : accepte l'amendement n° 19 de M. Louis Boyer; (p. 2657) : accepte l'amendement n° 23 de M. Pierre Sallenave; s'oppose à l'amendement n° 10 de M. André Méric soutenu par M. Robert Schwint. **Article 5** (article L. 263-2) (p. 2658) : son amendement n° 2, identique à celui de M. Edgar Tailhades : non-cumul des peines du code du travail et de celles du code pénal; adopté. **Article 9** (article L. 231-4 du code du travail [titre III, livre II]) (p. 2660) : accepte l'amendement n° 12 de M. Edgar Tailhades; (p. 2660) : son amendement n° 3, identique à l'amendement n° 13 de M. Edgar Tailhades : faits susceptibles de porter atteinte à l'intégralité physique des travailleurs; procès-verbal immédiatement dressé par l'inspecteur sans que le danger ait à être qualifié « d'imminent »; adopté. Accepte l'amendement n° 14 de M. Edgar Tailhades. **Article 10** (article L. 231-5) (p. 2661) : son amendement n° 4 : punir de peines de simple police le non-respect d'une mise en demeure de l'inspecteur du travail constatant une situation dangereuse; adopté. **Article 11** (article L. 231-5-1) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Edgar Tailhades. Estime que le caractère exceptionnel des procédures définies aux nouveaux articles L. 231-4 et L. 231-5, justifie une procédure dérogatoire au droit commun (le silence de l'administration vaut acceptation de la réclamation du chef d'entreprise). **Article 14** (article L. 263-3-1) (p. 2662) : son amendement n° 5, identique à l'amendement n° 8 de M. Jean Bac : plafond des dépenses à investir dans la prévention des accidents du travail égal au montant des cotisations versées et non au double de ce montant; adopté. Accepte l'amendement n° 9 de M. Jean Bac. **Article 23** (article L. 468) (p. 2663, 2666) : son amendement n° 6 : il est interdit à l'employeur de se garantir par une assurance contre les conséquences de sa propre faute

inexcusable; retiré; (p. 2664) : par contre l'employeur pourrait s'assurer contre la faute grave ou impardonnable de son employé. Se rallie à l'amendement n° 22 du Gouvernement (p. 2664, 2666) : retrait de l'amendement n° 20 de M. Jean-Marie Bouloux. Retrait des amendements n° 22 du Gouvernement et n° 25 de M. Etienne Dailly (p. 2667) : reprise de l'amendement n° 16 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues. **Article 32 bis** (p. 2669) : son amendement n° 7 : protection identique pour les membres de C.H.S. et les représentants du comité d'entreprise; adopté.

Conclusions de la commission mixte paritaire [28 octobre 1976], rapporteur (p. 2969, 2970) : présente le texte établi par la commission mixte paritaire (produits et substances dangereux, rôle de l'I.N.R.S. [institut national de recherche et de sécurité], situation dans le bâtiment et les travaux publics, dans les mines). **Article 32 bis** (p. 2971) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement concernant la sécurité dans les mines.

LABONDE (PIERRE), sénateur de l'Aube (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

LACOSTE (ROBERT), sénateur de la Dordogne (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

LAGATU (Mme CATHERINE), sénateur de Paris (Com.), secrétaire du bureau du Sénat.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommée membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [24 novembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître aux correcteurs pigistes travaillant à domicile la qualité de salarié (n° 330) [2 juin 1976].

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à promouvoir des mesures urgentes en faveur des femmes et des familles (n° 417) [8 juillet 1976].

Proposition de loi tendant à augmenter le nombre des travailleuses familiales et à assurer une meilleure organisation de cette profession (n° 418) [8 juillet 1976].

Rapport d'information, déposé avec plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite d'une mission effectuée du 25 février au 17 mars 1974 par une délégation de cette commission, chargée d'étudier les problèmes posés par les enseignements du second degré dans les pays de l'Est, notamment en République démocratique allemande et en Union des républiques socialistes soviétiques (n° 10) [2 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1729, à M. le ministre de l'éducation, relative à la scolarisation des enfants d'immigrés, posée le 17 février 1976 [J. O., Débats, 21 février 1976] (p. 206). — Réponse le 18 mai 1976 (p. 1054, 1055).

Question n° 1793, à M. le Premier ministre, relative à la construction des axes routiers Brest—Saint-Brieuc et Brest—Nantes, posée le 5 mai 1976 (p. 895). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1461 et suiv.).

Question n° 1794, à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, relative au fonctionnement de la crèche Saint-Jacques pour enfants d'étudiants, posée le 5 mai 1976 (p. 895). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1469, 1470).

Question n° 1800, à Mme le ministre de la santé, relative aux travailleuses familiales de la région parisienne, posée le 11 mai 1976 (p. 973). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1583, 1584).

Question n° 1808, à M. le ministre du commerce et de l'artisanat, concernant les commerçants (Paris : situation de commerçants et artisans de secteurs « réhabilités »), (posée le 22 mai 1976 [J. O., 25 mai 1976] (p. 1417). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le 18 juin 1976 (p. 1876).

Question n° 1820, à Mme le ministre de la santé, relative à l'avortement (ouverture d'un nouveau service à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye), posée le 9 juin 1976 (p. 1707). — Réponse le 18 juin 1976 (p. 1872, 1873).

Question n° 1843, à M. le secrétaire d'Etat aux transports, concernant la S. N. C. F. (carte de famille nombreuse ; critères d'attribution), posée le 10 juillet 1976 (p. 2360).

Question n° 1890, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, concernant les caisses d'épargne (politique du Gouvernement à l'égard des caisses d'épargne ordinaire), posée le 21 octobre 1976 (p. 2847). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3343 à 3345).

Question n° 1893, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant la pollution (lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures), posée le 22 octobre 1976 (p. 2913).

Question n° 1898, à M. le ministre du travail, concernant les pensions de réversion (cumul d'une pension personnelle et d'une pension de réversion), posée le 28 octobre 1976 (p. 2982). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3349).

Question n° 1899, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Condition des travailleurs manuels), concernant les salaires (ouvrières de la haute couture), posée le 28 octobre 1976 (p. 2982). — Réponse de M. le ministre du travail le 19 novembre 1976 (p. 3350, 3351).

Question n° 1904, à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, concernant l'obligation alimentaire (prix, divorce), posée le 3 novembre 1976 [J. O., Débats, 5 novembre 1976] (p. 3043).

Question n° 1930, à M. le ministre du travail, concernant les papiers et papeteries (licenciement de personnel dans les papeteries du Finistère), posée le 14 décembre 1976 [J. O., Débats, 15 novembre 1976].

Questions orales avec débat :

Question n° 210, à M. le ministre de la qualité de la vie, relative aux conséquences de l'échouage de l'« Olympic Bravery » et aux moyens d'y remédier, posée le 2 avril 1976 (p. 335 et 336). — Discutée le 13 avril 1976 (p. 496 et suiv., 505) : pavillons de complaisance ; échouement ou échouage ; convention de Bruxelles de 1969 ; soldats employés pour nettoyer les rochers ; port d'Ouessant.

Discussion de la question n° 145 de Mlle Gabrielle Scellier relative à la condition féminine [1^{er} juin 1976] (p. 1482 à 1484) : le retentissement mondial de l'année internationale de la femme. La situation des femmes inséparable de la situation économique et sociale du pays dans lequel elles vivent. Les dossiers remis à M. le Premier ministre par une délégation de cent femmes. Ne pas confondre lutte des classes et lutte des sexes. La discrimination contre les femmes se renforce. Le Gouvernement prodigue des bonnes paroles, mais se montre avare de mesures. Les insuffisances du VII^e Plan. Les mesures d'urgence proposées par le parti communiste. Les propos de M. Stoleru dans son livre « Vaincre la pauvreté ». —

Discussion de la question n° 14 de M. Roger Quilliot relative à la participation des communes à la construction des C. E. S. [26 octobre 1976] (p. 2944) : l'affaire du C. E. S. Pailleron a condamné la politique des modèles. Le transfert des charges de l'Etat vers les communes. Le manque de places dans les écoles maternelles.

Question n° 54, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, relative à la pollution (mer), posée le 16 novembre 1976 (p. 3176, 3177). — Discutée le 19 novembre 1976 (p. 3371, 3372) : les origines de la marée noire du 14 octobre 1976 : 400 millions de tonnes de pétrole transitent annuellement au large des côtes bretonnes. Une partie de ce pétrole est transportée par des navires géants de 500 000 tonnes. Les négligences constatées lors du dernier drame. Prendre des mesures nouvelles (création d'un fonds de réserve contre la pollution). L'indemnisation des marins et des victimes des îles d'Ouessant et de Sein. Récompenser les soldats chargés du nettoyage. L'efficacité des moyens employés. La création éventuelle d'un corps spécialisé dans la lutte contre la pollution marine. Réétudier la conception des pétroliers et prendre de nouvelles précautions contre la pollution. La gélification du pétrole brut. Imposer un nouvel itinéraire aux pétroliers. Le rapport sur l'environnement présenté à l'Assemblée nationale.

Les conclusions du comité « patrimoine naturel » du VII^e Plan. L'insuffisance des crédits. Combler le vide juridique international. Compléter la convention de Bruxelles. Eliminer les pavillons de complaisance. Que les pollueurs soient les payeurs ; (p. 3375) : la réorganisation du plan Polmar. La surveillance du dégazage.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne (n° 174) [8 avril 1976]. Article 1^{er} (p. 438) :** son amendement n° 40 soutenu par M. Chatelain : la région Ile-de-France « constitue une collectivité territoriale de plein exercice » ; adopté. **Article 3 (p. 440) :** son amendement n° 44 : que le conseil régional ne puisse passer outre à un refus des collectivités locales ; repoussé. **Article 12 (p. 447, 448) :** son amendement n° 52 : désignation des représentants des départements par les conseils généraux à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne ; retiré. **Article 26 (p. 455, 456) :** son amendement n° 62 : donner à la région Ile-de-France un exécutif qui lui soit propre ; retrait.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228) [14 avril 1976]. — Discussion générale (p. 541 à 543) :** le surcroît de demandes d'adoption par rapport au nombre des enfants adoptables et effectivement placés ; le nombre des abandons et leur durée va croissant ; le projet ne propose aucune mesure préventive et ignore les données économiques et sociales de ce problème ; trop d'enfants perdent la chance d'une adoption heureuse en raison des effectifs insuffisants de l'administration et des scrupules excessifs des juges ; il ne faut pas briser les liens affectifs entre l'enfant et la famille nourricière ; la formation des nourrices ; les critères du choix de la famille adoptante ; l'aide à la mère adoptive (congé...) ; le succès des expériences de Bettelheim aux Etats-Unis ; reproche à Mme le ministre de la santé de s'être montrée trop optimiste dans son intervention ; souligne le faible nombre des travailleuses familiales, les méfaits de la crise du logement et des expulsions de locataires. **Article additionnel (art. 348-3 du code civil) :** retire l'amendement n° 6 de M. Jacques Eberhard (p. 546). **Article 4 (art. 350 du code civil) (p. 548) :** soutient l'amendement n° 7 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues ; déclare qu'il faut informer les mères des conséquences pour la psychologie de l'enfant d'une séparation même temporaire et involontaire ; (p. 549) : son amendement n° 8 : moyens financiers accordés aux parents afin qu'ils puissent voir leur enfant ; rejeté ; (p. 550) : son amendement n° 9 : information des parents par les services de l'aide à l'enfance ; rejeté ; (p. 551) : son amendement n° 10 : suppression ; adoptant ayant des descendants légitimes ; retiré. **Article additionnel (après l'article 7) (p. 552, 553) :** son amendement n° 1 : congés d'adoption : seize semaines ; retiré.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230) [22 avril 1976]. Article 2 (art. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 621) :** soutient l'amendement n° 38 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues ; (p. 626) : regrette vivement que les dispositions du livre V du code de la santé sociale ne soient pas applicables dans les départements d'outre-mer (p. 628). **Article 4 (p. 629) :** son amendement n° 44 : suppression ; possibilité de résiliation du contrat de travail en cas de faute grave de la salariée ; rejeté ; soutient l'amendement n° 48 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 49 : durée du congé d'adoption égale au congé en cas de maternité ; rejeté. **Article 17 (art. L. 31 bis et L. 34 bis du code du service national) (p. 634) :** demande à Mme le ministre si un père de famille divorcé de moins de vingt-deux ans, ayant la charge de son enfant, serait dispensé du service militaire.

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil des mineurs à domicile (n° 231) [22 avril 1976]. — Discussion générale (p. 642) :** le caractère irrationnel, anarchique et dangereux de la garde des enfants aujourd'hui ; l'évaluation historique de la place de l'enfant dans la société ; (p. 643) : les mères ne choisissent pas leur situation de femme au foyer ou de femme au travail, cette situation leur est imposée par la société ; la culpabilisation de la mère au travail, séparée de ses enfants ; l'enfant est victime, moins de la séparation d'avec la mère que de l'insuffisance des modes de placement ; l'enfant a besoin d'un climat cohérent, sécurisant, chaleureux, à finalité éducative ; la crèche est la structure d'accueil qui répond le mieux aux besoins de l'enfant et donne toute garantie aux familles ; car il n'y a pas assez de crèches, pas plus qu'il n'y a assez de maternelles et le système de gardiennage n'est pas satisfaisant ; (p. 644) : le problème de la clandestinité des nourrices ; (p. 645) : la politique globale de la famille proposée par le

groupe communiste : les insuffisances du projet (garanties de salaires, formation et promotion des nourrices, inégalité des familles). **Article 2** (art. L. 773-2) (p. 648) : son amendement n° 19 : suppression ; formation professionnelle continue pour les assistantes maternelles, retiré ; (art. L. 773-6) ; (p. 649) : soutient l'amendement n° 21 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues ; (art. L. 773-12) (p. 651) : son amendement n° 24 : maintien de la rémunération et de l'indemnité de congés payés pendant les deux premières journées d'absence du mineur, retiré ; (art. L. 773-15) (p. 652) : son amendement n° 28 : indemnité de licenciement égale à un mois de salaire par année de service, au minimum, rejeté. — **Explication de vote** : le groupe communiste votera contre ce projet de loi.

— **Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture*. **Article 10** (p. 881) : soutient l'amendement n° 24 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues. **Article 11** (p. 883) : soutient l'amendement n° 25 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. — **Explication de vote** : dans le domaine de l'environnement, les communistes ont davantage confiance dans l'intervention consciente de la population et de ses organisations démocratiques que dans l'application des textes. Néanmoins le groupe communiste votera ce projet.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature** (n° 269) [18 mai 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1082) : **article additionnel** (son amendement n° 2 soutenu par M. Fernand Chatelain) : création d'un conseil scientifique de protection de la nature, rejeté.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 315) [10 juin 1976]. — *Deuxième lecture*. — **Article 2** (art. L. 543-10 à 14 du code de la sécurité sociale) : annonce que le groupe communiste votera l'amendement n° 18 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues (p. 1722), le montant de l'allocation de rentrée scolaire (p. 1728). **Article 3 quater** (p. 1729) : estime qu'un organisme public devrait être chargé de se substituer au conjoint divorcé lorsqu'il a des difficultés à percevoir sa pension alimentaire. **Article 4 bis** (p. 1730) : son amendement n° 15 rédactionnel déposé avec plusieurs de ses collègues. **Article 11** : son amendement n° 26 de coordination déposée avec plusieurs de ses collègues ; adopté. **Article 13** (p. 1731) : son amendement n° 27 de coordination déposé avec plusieurs de ses collègues ; adopté. — **Explication de vote** (p. 1733) : le groupe communiste votera le projet malgré ses insuffisances ; le financement des mesures sociales ; le regrettable développement des prestations d'assistance.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature** (n° 294) [17 juin 1976]. — *Deuxième lecture*. — **Explication de vote sur l'ensemble** : son groupe votera ce texte (p. 1833).

— **Projet de loi modifiant l'article L. 950-2 du code du travail, afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois** (n° 385) [29 juin 1976]. — *Discussion générale* (p. 1996, 1997) : les ouvriers spécialisés, notamment les femmes, les immigrés et les jeunes, négligés dans les premières années d'application de la loi de 1971. Les chômeurs diplômés, cadres et ingénieurs. Les échecs des initiatives prises par les pouvoirs publics. La responsabilité du système scolaire. Le « 1 p. 100 » en faveur de la formation professionnelle détourné de son véritable objet.

— **Projet de loi modifiant l'article L. 119-3 du code du travail relatif à la prorogation des mesures provisoires d'adaptation des dispositions concernant l'apprentissage** (n° 383) [29 juin 1976]. — *Discussion générale* (p. 2001, 2002) : un texte sans ambition. Le retard apporté à la mise en place des C.F.A. (centres de formation des apprentis). Les dispositions de la loi Royer relatives à l'apprentissage battent en brèche l'obligation scolaire jusqu'à seize ans. Les témoignages des apprentis sur l'exploitation dont ils sont l'objet. L'impulsion nouvelle donnée à l'apprentissage. Les crédits de l'apprentissage ne sont pas examinés avec ceux de l'éducation. Le véritable but des mesures gouvernementales relatives à l'apprentissage : la formation d'une partie grandissante de la main-d'œuvre sous le contrôle du patronat. Les communistes réclament l'amélioration de la formation des apprentis et la lutte contre tous les retards scolaires.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976] **Article 1^{er}** (p. 3179) : son amendement n° 64 : caractère culturel de l'architecture : adopté ; soutient l'amendement n° 65 de M. Georges Cogniot. **Article 7** (p. 3187) : son amendement n° 70 : détermination des conditions dans lesquelles l'Etat financera les organismes d'aide architecturale ; adopté. **Article additionnel** : son amendement n° 71 : importance culturelle et sociale du

« métier d'architecte » ; compétence architecturale ; rejeté. **Article 12** (p. 3191) : son amendement n° 77 : selon le chiffre d'affaires et la nature des activités, emploi obligatoire d'un certain nombre d'architectes ; rejeté. **Article 14** (p. 3194, 3195) : soutient l'amendement n° 79 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 17** (p. 3195) : soutient l'amendement n° 81 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues ; pour l'élaboration du code de déontologie, consultation des organismes syndicaux. **Article 19** (p. 3196) : estime que les architectes sont suffisamment représentés par leurs syndicats, l'un patronal, l'autre de salariés ; annonce que son groupe votera contre les articles 19 à 24 du projet en discussion. **Article 32** (p. 3201) : son amendement n° 87, déposé avec plusieurs de ses collègues : formation permanente permettant aux collaborateurs salariés d'architectes d'accéder éventuellement au titre d'architecte ; adopté. **Article 32 bis (nouveau)** (p. 3202) : souligne l'insuffisance de la protection accordée aux architectes en matière de sécurité sociale.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels (après l'article 2)** (p. 3439) : son amendement n° 57, soutenu par M. Roger Gaudon ; déduction pour frais de garde étendue à toutes les mères de famille exerçant une activité professionnelle ; rejeté.

Deuxième partie :

Information [1^{er} décembre 1976] (p. 3763) : le programme du conseil national de la Résistance en ce qui concerne la presse. L'ordonnance du 26 août 1944. La période faste de la Libération. M. Hersant menace la liberté de la presse. La concentration des journaux. Le chômage de 2 000 journalistes (p. 3764) : où M. Hersant trouve-t-il les fonds qui lui sont nécessaires ? L'attitude de M. Amaury. Le conflit du *Parisien libéré*. L'information est malade de l'argent. Les communistes demandent l'application de l'ordonnance du 26 avril 1944. Ils demandent également l'ouverture d'une enquête sur l'origine des fonds ayant permis les concentrations constatées. Les aides directes de l'Etat sont en baisse. Le caractère absurde de la réglementation des aides exceptionnelles. La presse est à la remorque de la publicité. Pour la reconnaissance d'un statut des journalistes. La modernisation des entreprises de presse peut se faire en respectant les droits des salariés. Le problème des travaux exécutés à l'étranger. Le soutien du Gouvernement au P.D.G. du *Parisien libéré*. Les menaces du projet de généralisation de la T.V.A. à la presse. Que la liberté de la presse soit garantie ; (p. 3766) : que se serait-il passé si M. Hersant avait été un homme de l'opposition ? Dans le conflit du *Parisien libéré* ce ne sont pas les ouvriers qui ont utilisé la violence mais c'est M. Amaury.

Education [2 décembre 1976] (p. 3842) : les problèmes de l'enseignement technique. Les jeunes jetés sur le marché du travail sans formation professionnelle. Les discriminations dont sont victimes les enfants des milieux ruraux défavorisés et des familles en difficulté. — La société fabrique des enfants réfractaires à l'école. L'échec des classes préprofessionnelles. La situation des apprentis. La remise en cause dans les faits de la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans. Construire de nouveaux C. E. T. et lycées techniques. La misère matérielle de ces établissements. Augmenter le nombre et le taux des bourses. Augmenter le montant de la prime d'équipement et l'étendre à tous les élèves. Le versement aux élèves des C. E. T. d'une allocation équivalente à celle perçue par les apprentis. Le problème des personnels des enseignements techniques. Les créations de postes de professeurs ne sont pour la plupart que des réalisations. Le petit nombre d'établissements nouveaux ; (p. 3843) : pour l'abrogation des articles 56 et 57 de la loi Royer, la création de 100 000 places en C. E. T., le maintien des C. A. P. en trois ans, la création de classes de raccordement à l'enseignement technique long, la titularisation des auxiliaires, l'amélioration des conditions de travail, la création d'emplois en nombre suffisant, le droit à la formation continue et l'extension des libertés individuelles et syndicales. Les revendications des professeurs des enseignements technologiques longs. Les privilégiés de ce budget sont les établissements privés et les centres d'apprentissage. — **Examen des crédits** (p. 3854) : l'importance du nombre des jeunes qui quittent chaque année le système scolaire sans formation professionnelle ; les formations post-scolaires. L'application de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle. Le groupe communiste ne votera pas ce projet de budget.

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3950) : l'aide nécessaire aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les difficultés de l'enfance à Paris. Les témoignages du Secours catholique et de l'association des parents d'élèves d'une école du X^e arrondissement de Paris.

La situation dans les centres de loisirs; (p. 3951) : les crédits sont trop nettement insuffisants. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les crédits alloués aux maisons des jeunes et de la culture.

Culture [10 décembre 1976] (p. 4205) : la situation du cinéma. Les travailleurs écartés des loisirs qui demandent du temps et de l'argent. Le prix des places de cinéma. Les créateurs sont aussi victimes de la loi du profit. Le cinéma dominé par l'argent, c'est la négation de l'épanouissement de la culture. La concentration des salles de cinéma. La prédominance des films américains parmi les films étrangers; (p. 4206) : la recherche de la rentabilité a pour corollaire une création sans originalité. La convergence entre l'intérêt du public et celui des créateurs. L'Etat doit encourager financièrement le cinéma (T. V. A. au taux réduit, augmenter les moyens financiers de l'I. D. H. E. C., réinstaller l'école Louis-Lumière, créer une licence nationale de cinéma, renforcer l'aide à la création, enseigner l'image dans les écoles, etc.). — **Examen des crédits** (p. 4213) : rappelle que le groupe communiste, par deux fois, a condamné les décisions autoritaires à l'origine du lancement de l'opération et celles qui ont réglé l'implantation et les fonctions du centre notarial d'art et de culture Georges-Pompidou. Estime que le pire des gaspillages serait de ne pas utiliser pleinement cet établissement culturel interdisciplinaire et s'oppose aux amendements n° 128 et 136, respectivement de M. Michel Miroudot et de MM. René Monory et Maurice Schumann.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4230) : le mécontentement des téléspectateurs après la réforme de l'O. R. T. F. (p. 4231). L'exigence d'une information honnête grandit. La propagande sur les ondes en faveur de *Démocratie française*. La retransmission télévisée du premier meeting du R. P. R. L'émission *L'Histoire de ces années-là*. Les travailleurs sont exclus de l'antenne. Les professionnels contraints à l'autocensure. Pour l'abolition de la censure et l'adoption d'un statut des auteurs. Le déclin de la production. La remise en cause de la S. F. P. Le cahier des charges de l'institut national de l'audiovisuel n'est pas respecté. L'opinion du haut conseil de l'audiovisuel sur les raisons de la dégradation de la création; (p. 4232) : la médiocrité de la télévision actuelle. L'enfant et la télévision. La télévision est soumise au bon vouloir des budgets publicitaires. La disparition de l'émission *Le Masque et la plume*. L'absence d'émissions critiques. Il faut une télévision démocratique qui ne tolère plus que l'argent fasse la loi. Les nouvelles conventions collectives négociées avec les syndicats des personnels permanents. La dégradation de la situation des personnels intermittents.

Services du Premier ministre (suite). — I. — **Services généraux (suite)** [11 décembre 1976] (p. 4254) : le but essentiel de la formation permanente est le camouflage du chômage. La déqualification planifiée des emplois offerts. Toutes les formations professionnelles courtes sont livrées au patronat. La parcellisation des C. A., P. (p. 4255) : la loi du 16 juillet 1971 est bafouée. L'insuffisance des moyens de l'association pour la formation professionnelle des adultes (A. F. P. A.). Les stages de niveau. L'usage abusif par certaines entreprises du contrat formation. Les inégalités dont sont victimes les femmes et les O. S. La revalorisation du travail manuel.

— **Projet de loi portant validation des arrêtés du ministère de l'éducation nationale relatifs pour les années universitaires 1971-1972, 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés** (n° 44) [14 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4446) : soutient l'amendement n° 5 de M. Georges Cogniot.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4454) : un lecteur de quotidien sur six lit un journal dont M. Hersant est le propriétaire. La méconnaissance de l'article 9 de l'ordonnance du 26 août 1944. L'empire Hachette. La place de M. Amaury. La concentration de la presse était voulue par M. Pompidou. Le rôle politique de la publicité. La pression fiscale pèse d'autant plus que les recettes publicitaires sont faibles. Ce que la publicité rapporte à *Jours de France*. L'augmentation des tarifs postaux; (p. 4455) : le principe du paiement de la T. V. A. sur les recettes de diffusion. La pénalisation des grands hebdomadaires politiques. La mainmise du pouvoir sur l'information. Les grandes lignes du projet gouvernemental sur le régime fiscal de la presse. Le risque d'un alignement en hausse du taux de 2,1 p. 100 appliqué aux quotidiens français sur les taux de T. V. A. pratiqués chez nos partenaires européens. La presse communiste la première menacée. Ce que dit *L'Humanité*. Le pluralisme, tradition française; (p. 4456) : demande à M. le secrétaire

d'Etat quel sera le sort réservé à la presse pour enfants, **Article 2** (p. 4459) : son amendement n° 16 déposé avec plusieurs de ses collègues : extension du régime fiscal des quotidiens à certains périodiques d'information politique; instauration d'un impôt sur le capital; rejeté.

LALLOY (MAURICE), sénateur de Seine-et-Marne (rattaché administrativement au groupe U. D. R. : puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi relatif à la prévention et la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 266) [13 mai 1976]. **Article 4** (p. 1025) : s'oppose au sous-amendement n° 22 du Gouvernement.

LAMOUSSE (GEORGES), sénateur de la Haute-Vienne (Soc.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 194 de M. Georges Cogniot, concernant la **réforme du second cycle universitaire** [1^{er} juin 1976] (p. 1473, 1474) : rappelle les principes et les options du parti socialiste en matière d'enseignement supérieur. La crise actuelle conséquence de la désorganisation chronique de l'enseignement secondaire. S'engager dans la voie d'un enseignement diversifié adapté à chaque cas individuel. L'échec des I. U. T. dû à une « professionnalisation » prématurée et mal fondée. A la conception utilitaire de l'enseignement s'oppose une conception humaniste tendant à une formation équilibrée et harmonieuse. Les quatre missions de l'enseignement supérieur : 1° la fonction honorifique, 2° le rôle culturel et l'éveil de l'esprit critique; 3° la recherche, 4° l'acquisition et la maîtrise d'un métier. L'exemple des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Nos universités ne permettent pas l'intégration des étudiants dans la vie active. La ségrégation sociale et anti-féministe de notre système.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374). — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2082) : son amendement n° 30 : nouvelle rédaction du paragraphe intitulé « La culture » (livre I^{er}, chapitre II, section IV) ; non soutenu ; non retenu par le Gouvernement; (p. 2095, 2096) : son amendement n° 77 : compléter *in fine* l'article unique de ce projet par un programme n° 28 destiné à assurer le développement culturel du pays ; non soutenu.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976] (p. 3846) : l'augmentation en francs constants du projet de budget de 1977 est nulle par rapport à celui de 1976 ; seuls les crédits militaires échappent à l'austérité ; l'éducation n'est plus la priorité des priorités ; 95 p. 100 du budget consacrés aux dépenses de personnel ; la promesse de la gratuité des transports scolaires est loin d'être réalisée ; la sécurité des enfants est mal assurée ; (p. 3847) : la durée des transports est trop longue ; l'organisation et la gestion des transports scolaires (associer l'administration, les usagers et les enseignants à la gestion, favoriser les régies directes, agir auprès des constructeurs) ; la dimension des établissements d'accueil à l'entrée du second degré ; l'enseignement du Français ; l'initiation au latin avant la quatrième ; le problème de la formation des maîtres ; veiller à leur formation morale et civique plus encore qu'à leur formation professionnelle ; la guerre feutrée menée contre les écoles normales départementales.

Culture [10 décembre 1976], rapporteur pour avis (cinéma, théâtre) (p. 4195) : le budget des théâtres ; les théâtres nationaux ; la conservation du répertoire ; la qualité des spectacles et la fréquentation de l'opéra ; l'abandon du caractère national et démocratique de ce type de spectacle ; la Comédie française ; la restauration de la salle Richelieu ; le nombre insuffisant de spectateurs effectifs par rapport à celui des spectateurs potentiels ; le théâtre de Chaillot est devenu un théâtre garage ; la transformation de l'Opéra comique en opéra studio ; la situation financière des théâtres municipaux ; la diminution des crédits du plateau Beaubourg au profit des autres activités culturelles ; coordonner les théâtres privés avec les théâtres nationaux et les théâtres privés entre eux ; la décentralisation dramatique ; les centres dramatiques existants ne suffisent pas à couvrir le territoire national ; l'allègement de la participation des collectivités au fonctionnement de ces centres ; les projets de chartes culturelles à établir entre l'Etat et les régions ; un budget insuffisant ; (p. 4197) : les exigences du maintien de la culture française dans le monde ; la crise du cinéma ; arrêter l'hémorragie de spectateurs ; la baisse de la fréquentation des salles projetant des films pornographiques ou d'incitation à la violence ; quant le fonds de soutien à l'industrie cinématographique recevra-t-il le produit des taxes qui lui sont destinées ? Certains crédits augmentent de façon satisfaisante (I. D. H. E. C., cinémathèques...) ; l'Etat doit multiplier ses actions ; la commission réclame des crédits supplémentaires en faveur de la direction de la musique et des théâtres municipaux non subventionnés. — **Examen des crédits** (p. 4212) : demande une subvention pour les douze théâtres lyriques municipaux que ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat.

LAPLACE (ADRIEN), sénateur de Tarn-et-Garonne (N. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

LAUCOURNET (ROBERT), sénateur de la Haute-Vienne (socialiste).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1917, à M. le ministre du commerce et de l'artisanat, concernant les entreprises (application de la loi relative à la sous-traitance), posée le 17 novembre 1976 (p. 3274).

Question orale avec débat :

Discussion des questions n° 202 de M. Geoffroy de Montalembert, n° 208 de M. Pierre Brousse, n° 214 de M. Marcel Fortier, n° 206 de M. Georges Lombard, n° 211 de M. Paul Jargot, n° 209 de M. Edouard Bonnefous, n° 207 de M. Maurice Schumann, n° 215 de M. Léandre Létouart relatives à la politique d'aménagement du territoire [4 mai 1976] (p. 845) : évoque la politique des contrats de pays et des petites villes, la juge inefficace parce que de cadre trop restreint ; atteinte aux libertés locales dans la mesure où les bénéficiaires ont des entités spécifiques sans caractère électif ; la région du Limousin, non consultation de l'établissement public régional ; (p. 846) : besoins réels des régions rurales ; nécessité d'une réorganisation complète de l'aide financière aux collectivités locales ; subvention d'investissement globale allouée annuellement sur des critères objectifs et dont chaque commune pourra disposer librement ; rapport de la commission d'aménagement du territoire et du cadre de vie.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1135, 1136) : le projet modifie par petites touches la réglementation existante, peut-être aurait-il mieux valu prendre davantage de temps pour édifier un code de l'urbanisme vraiment nouveau. Vu sous son aspect

technique, ce projet est satisfaisant. Sur le plan politique, le groupe socialiste émettra cependant des réserves. Les dispositions concernant l'accès au littoral, le rôle de l'institution des H. L. M. dans l'aménagement et la construction, la participation des citoyens et des usagers sont les bienvenues. Mais il faut lutter davantage contre la spéculation, associer les collectivités locales à l'aménagement et à la construction, faire participer tous les intéressés à l'élaboration de leur cadre de vie et à sa sauvegarde. **Article 5 A (art. L. 121-6 du code de l'urbanisme)** (p. 1148) : demande de réserver la discussion de cet article jusqu'après l'examen de l'article 34. **Articles additionnels (art. L. 121-8 [nouveau])** (p. 1148) : son amendement n° 204 : associer les représentants des groupements d'usagers à l'élaboration des P. O. S. ; adopté. **Article 5 (art. L. 123-1)** (p. 1151 à 1153) : son amendement n° 111 soutenu par M. Auguste Amic : que les P. O. S. déterminent aussi la répartition des types de logements construits afin que les familles puissent trouver des habitations à leur convenance ; rejeté. **Article 6 bis (art. L. 123-1 bis)** (p. 1155) : souligne le grand péril qui réside dans la notion de transfert de C. O. S. **Article 8 (art. L. 123-2, L. 124-3 et L. 124-4)** (p. 1161) : demande quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les surfaces de 1 000 et 4 000 mètres carrés. **Article 10 (art. L. 123-6 et L. 311-1)** (p. 1163) : échec de Z. A. C. privées conventionnées par des collectivités locales. **Article 11 (art. L. 123-9)** (p. 1165) : son amendement n° 205 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de l'alinéa qui ramène de quatre à deux ans le délai prévu pour l'acquisition du terrain par la collectivité publique ; rejeté.

Suite de la discussion [20 mai 1976] : Article 20 (art. L. 142-2) (p. 1188) : son amendement n° 113 soutenu par M. Auguste Amic ; H. L. M. possibilité d'exonération de la taxe départementale d'espaces verts et de la taxe locale d'équipement ; adopté. **Article 34 (art. L. 160-1, 480-1 et 2)** (p. 1199) : l'action des associations ; la notion d'utilité ; agrément des associations. **Article 6 bis (suite) (art. L. 123-1 bis nouveau)** (p. 1219, 1220) : critique le mécanisme des transferts de C. O. S. prévu par cet article, car les collectivités locales ne seront pas concernées. Rappelle que la commission départementale d'urbanisme ne fait à l'heure actuelle qu'accorder sous la contrainte des dérogations.

Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976] : Article 45 (art. L. 323-1 et L. 321-1 à L. 321-9) (p. 1243) : intervient sur cet article concernant les établissements publics d'aménagement et les associations syndicales. Se déclare favorable à l'amendement n° 215 de M. Robert Parenty. Apprécie le fait que les sociétés anonymes d'H. L. M. puissent être autorisées, sous réserve d'un agrément, à réaliser par voie de convention des opérations d'urbanisme définies à l'article 321-1. S'étonne de ce que les sociétés de crédit immobilier et les sociétés coopératives d'H. L. M. ne bénéficient pas des mêmes mesures. Demande que les demandes d'extension de compétence des offices publics d'H. L. M. soient accueillies de manière libérale et que ces offices puissent être autorisés à faire des opérations de Z. A. C. même si leurs pouvoirs n'ont pas été étendus. Désire que par extension de leurs compétences les sociétés d'H. L. M. puissent avoir les mêmes pouvoirs que les offices publics d'H. L. M. Il faut donner aux offices la possibilité d'être les auxiliaires des collectivités locales en matière d'aménagements urbains pour éviter la ségrégation sociale dans les villes. La dissociation des tâches d'aménagement et de construction est mauvaise ; (p. 1247, 1248) : son amendement n° 114 : inclure des représentants des locataires dans les conseils d'administration des organismes énumérés à l'article L. 321-8 bis, dernier alinéa (sociétés d'économie mixte, offices publics d'aménagement et de construction, offices publics d'H. L. M. à compétence étendue, établissements publics) ; retiré. **Article additionnel (art. 191 bis nouveau)** (p. 1248) : reprend son amendement n° 114 sous une forme rectifiée : suppression du caractère obligatoire de la représentation des locataires au sein des conseils d'administration des organismes concernés ; adopté (p. 1248). **Article 53 (art. L. 421-3, 4 et 7)** (p. 1253) : soutien le sous-amendement n° 210 de M. Jean Filippi à l'amendement n° 76 de M. Michel Chauty.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — **Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976] : Article unique** (p. 2088) : son amendement n° 39, déposé avec plusieurs de ses collègues : l'industrialisation du bâtiment ne doit pas compromettre la rénovation des logements anciens ni menacer l'autonomie des petites et moyennes entreprises (programme n° 2, chapitre I^{er}, livre II) ; non soutenu ; son amendement n° 40, déposé avec plusieurs de ses collègues : maintien et développement de l'artisanat pour enrayer l'exode rural (programme n° 3, même chapitre que précédemment) ; non soutenu.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3730) : la facette économique de ce budget. L'aspect pratique des actions du ministère; (p. 3731) : un budget médiocre. Les réformes législatives récentes. La régression du logement social. Les crédits d'H.L.M. ne bénéficient pas aux ménages les plus modestes. La dégradation de la situation financière des organismes d'H.L.M. Le secteur privé (secteur libre et secteur des sociétés d'économie mixte). La « morosité des ventes ». La modification incessante des conditions de prêts résultant du *stop and go*. La modification des conditions de construction (plafond légal de densité). La loi sur l'aide personnalisée au logement; (p. 3732) : pour une loi générale d'orientation de la construction et des modes de financement du logement. Mettre de l'ordre dans la réglementation actuelle. La confusion des compétences entre le ministère de l'Agriculture et celui de l'équipement. L'abandon souhaitable d'un budget du logement en volume. Ne plus changer chaque année la fréquence des nomenclatures budgétaires. L'industrie du bâtiment. Les incertitudes de la réforme liées à celles de la conjoncture. Les effets de la crise économique. La collaboration entre les collectivités et les entreprises du bâtiment. Les programmes triennaux. L'adaptation des entreprises aux nouvelles lois (sous-traitance) et aux nouveaux objectifs (recherche de la qualité, industrialisation, réhabilitation de l'habitat ancien). Le soutien à l'industrie du bâtiment. L'aménagement des procédures d'attribution des travaux. La souplesse des délais d'exécution. L'adaptation aux modifications incessantes des réglementations. Informer les responsables des collectivités locales sur l'application du plafond légal de densité. Les retards des S. D. A.U. et des P. O. S. La lenteur de la mise en place des instruments juridiques d'une politique foncière décentralisée. Le problème essentiel de la maîtrise foncière n'est pas encore résolu. L'insuffisance des crédits consacrés à la politique des villes moyennes. « La politique des villes nouvelles bute sur le suivi de la création des emplois ». **Article 46** (p. 3748) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Max Monichon et aux sous-amendements n° 104 du Gouvernement et n° 102 et 103 de M. Robert Parenty. L'amendement ne doit pas préjuger l'adoption de la loi sur l'aide personnalisée au logement.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3968) : regrette la faiblesse de l'apport consenti en faveur des artisans et commerçants. Les distorsions sociales et fiscales. Les retraites, l'assurance maladie. L'instauration de la taxe professionnelle. L'application de la loi d'urbanisme commercial (particulièrement les opérations ayant lieu à Alès pour l'installation de magasins à grande surface); (p. 3969) : les problèmes d'aménagement du territoire; l'appartenance des collectivités locales et des régions. La sous-traitance; l'action directe prévue par la loi de décembre 1975, la possibilité de cautions prévue par ce texte. L'application de ces dispositions.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre. — I. — Services généraux [7 décembre 1976] (p. 4076) : la déception des élus régionaux devant la façon dont se présente la planification régionale. La préparation du VII^e Plan. Les exercices de style ne débouchent sur aucune action précise. Les programmes d'action prioritaire d'initiative régionale. Dans le Limousin, regrette de constater une compétition entre les trois départements. La difficulté des choix. Ne doit pas advenir une reprise en main par l'Etat du devenir régional.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 65 ter** (p. 4368) : soutient l'amendement n° 138 de M. Gilbert Belin déposé avec plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).** — *Deuxième lecture* [13 décembre 1976]. **Article 18** (art. L. 130-1 du code de l'urbanisme) (p. 4405) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Michel Chauty car il permet la reconstitution du paysage et la préservation de la nature; son amendement n° 22 déposé avec plusieurs de ses collègues : rétablir la possibilité pour un propriétaire d'espaces boisés classés, d'obtenir l'autorisation de construire sur un dixième de son terrain, à condition qu'il cède gratuitement à la collectivité les neuf dixièmes restants de la surface de sa propriété; retiré. **Article 20** (art. L. 142-2) (p. 4406) : son amendement n° 5 déposé avec plusieurs de ses collègues : affectation possible du produit de la taxe départementale d'espaces verts à l'achat ou à l'entretien de terrains acquis par les communes ou par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres; adopté. **Article 40** (art. L. 211-4) (p. 4411) : son amendement n° 6, déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération du droit de

préemption dans les Z. I. F.; en ce qui concerne les immeubles construits par les sociétés coopératives d'H. L. M. de location-attribution; adopté. **Article 45 bis** (p. 4416) : se déclare partisan de la participation des locataires aux conseils d'administration des offices d'H. L. M. Demande à M. le ministre quand paraîtront les décrets d'application de ce texte. **Article 51** (p. 4419) : explique à M. Jacques Descours Desacres le but de l'amendement n° 43 de M. Michel Chauty : le texte doit permettre au maire d'éviter que des aménageurs « sauvages » profitent d'opérations à but lucratif pour faire partir des personnes âgées du cœur des cités.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement** [20 décembre 1976] (p. 4727) : la compétence de l'ordre judiciaire en matière de contentieux sur l'aide personnalisée au logement; (p. 4728) : le problème de la rénovation des vieux immeubles dans les centres de villes. Le temps nécessaire avant que le nouveau régime ne soit appliqué totalement. **Article 16 ter** (p. 4730) : les études effectuées sur la rénovation urbaine; les « verrues » au centre des villes dont on ne connaît pas les propriétaires. La possibilité pour les locataires de contraindre les propriétaires au conventionnement. Annonce que le groupe socialiste s'opposera à l'amendement n° 1 du Gouvernement. **Article 28 A** (p. 4733) : le texte de la commission mixte paritaire ne tend pas à créer un régime transitoire. Souligne la nécessité que les contrats de prêts soient revus pour introduire un régime de financement à annuités progressives. S'oppose à l'amendement n° 2 du Gouvernement.

LAVY (ARTHUR), sénateur de la Haute-Loire (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

LECANUET (JEAN), ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (gouvernement Chirac du 12 janvier 1976), puis, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOTS

Projet de loi organique portant modification de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 216) [6 mars 1976], rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975.

Projet de loi, déposé avec Mme Simone Veil, modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228) [2 avril 1976].

Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature (n° 232) [8 avril 1976].

Projet de loi, déposé avec M. Jean-Pierre Fourcade, garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 277) [4 mai 1976].

• **Projet de loi modifiant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 348)** [15 juin 1976].

Projet de loi déposé avec plusieurs de ses collègues relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349) [15 juin 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Francis Palmero (n° 1705) : conditions juridiques du constat de la mort légale [6 avril 1976] (p. 398 à 400) : devant l'impossibilité d'établir les conditions légales de la mort, c'est au médecin qu'incombe la responsabilité du constat de décès.

M. Henri Caillavet (n° 1803) : indépendance de la magistrature [18 mai 1976] (p. 1063 à 1067) : son respect absolu de l'indépendance des juges; un changement de substitut intervenant auprès d'un tribunal ne modifie en rien le déroulement de la procédure judiciaire; « l'affaire des pétroliers » ne relève pour l'instant que du juge d'instruction; ceux qui ont été choisis pour imposer aux autres le respect des lois doivent commencer par les respecter eux-mêmes; l'obligation de réserve; la procédure administrative pour la promotion des magistrats; la nomination de M. Ceccaldi était parfaitement régulière; ce dernier

était le seul magistrat du parquet candidat au poste de procureur d'Hazeubrouck; les règles prévues par les textes en matière disciplinaire s'agissant des magistrats; le refus d'un poste, auquel un magistrat s'est porté candidat, après sa nomination régulière, constitue une faute; le changement d'un substitut près d'un tribunal d'instance ne suffit pas à faire disparaître un dossier; il ne s'agissait donc pas « d'étouffer l'affaire des pétroliers »; les modifications éventuelles du conseil supérieur de la magistrature; la révision de la Constitution que ces modifications impliqueraient; améliorer le statut des magistrats afin de mieux assurer leur indépendance.

M. Jean Péridier (n° 1742): lutte contre la fraude sur les vins [4 juin 1976] (p. 1590, 1591): la circulaire du 26 janvier 1976 a prescrit le contrôle systématique des vins importés; il s'en est suivi une réduction sensible des importations au cours du premier trimestre de 1976; 150 poursuites sont en cours; la spécialisation de certaines juridictions en matière économique et financière (loi du 6 août 1975); l'assainissement de la profession de négociant en vins; l'économie du prochain projet de loi qui sera déposé dans ce domaine.

Questions orales avec débat de :

M. Henri Caillavet (n° 162) concernant les difficultés constitutionnelles en cas de succès électoral de la gauche [4 mai 1976] (p. 820 à 822): le Président de la République a un rôle central dans tout le fonctionnement de nos institutions, c'est le centre de décision, d'impulsion et d'arbitrage de notre vie nationale; l'action du Gouvernement s'exerce en fonction de directives arrêtées par le Président de la République après délibération du conseil des ministres; la désignation du Premier ministre, quelle que soit l'issue des élections, n'est subordonnée en droit à aucune condition particulière; la question de M. Caillavet relève du fonctionnement des pouvoirs publics, certains de ses aspects ne peuvent être traités que par le Président de la République lui-même; il n'y a pas d'autre arbitre que le Président lui-même, y compris pour les conflits qui pourraient éventuellement le concerner; la Constitution de la V^e République est meilleure que celles de la III^e et de la IV^e, car elle provoque moins de crises; le fonctionnement des institutions n'est satisfaisant que lorsqu'il existe une harmonie entre la politique voulue par le Président de la République et celle voulue par la majorité de l'Assemblée nationale; cette condition d'harmonie n'exclut nullement toute forme d'alternance; le parti communiste veut acculer le Président à se soumettre ou à démissionner.

M. Fernand Chatelain (n° 203) concernant les saisies et expulsions (p. 1913): le nombre des expulsions; les « cas sociaux »; les expulsions pour loyer dû et les autres sortes d'expulsions; les situations différentes dans lesquelles peuvent se trouver des personnes privées d'emploi; les moyens de procédure que peuvent utiliser les personnes concernées; l'aide judiciaire; réponse à M. Robert Parenty: le droit des voies d'exécution sera réformé; la modification de la liste des meubles insaisissables; (p. 1914): un moratoire ne serait pas adapté à chaque cas d'espèce.

M. Edgar Tailhades (n° 224): mutations de magistrats [22 juin 1976] (p. 1916, 1917): sa réponse à une question de M. Henri Caillavet, le 18 mai 1976; les magistrats sans directeurs d'une administration centrale sont placés en position de service détaché; le détachement est révocable; les magistrats en service ne bénéficient pas de l'inamovibilité prévue en faveur des magistrats du siège; il est souhaitable qu'une certaine mobilité existe entre les magistrats de la chancellerie et ceux des cours et tribunaux; les nominations, mutations et promotions de magistrats échappent à tout arbitraire et sont prononcées dans l'intérêt du service; aucun magistrat ne sera inquiété pour ses convictions politiques.

INTERVENTIONS

S'associe au nom du Gouvernement, à l'hommage rendu par M. Alain Poyer, président du Sénat, à la mémoire de MM. Fernand Dussert, sénateur de la Nièvre, Jean Legaret, sénateur de Paris, Pierre Brun, sénateur de Seine-et-Marne et Jean Collery, sénateur de la Marne [6 avril 1976] (p. 394, 395, 396, 397).

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 539, 540): un texte dont il ne faut pas exagérer la portée et qui ne vise pas à bouleverser le droit de l'adoption; il s'agit de combler les lacunes et de remédier aux imperfections de loi de 1966; une nouvelle rédaction plus explicite de l'article 350 du code civil est proposée; ainsi sera-t-il possible d'augmenter le nombre des adoptions et d'en alléger les formalités. **Articles additionnels**

(art. 343 du code civil) (p. 545): s'oppose à l'amendement n° 3 de M. James Marson; (p. 546): (art. 343-1 du code civil); s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Raymond Brosseau; (art. 345 du code civil): s'oppose à l'amendement n° 5 de M. James Marson; (art. 348-6 du code civil): s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jacques Habert; (p. 547); estime que le texte ne prévoit qu'un seul cas dans lequel le tribunal peut prononcer l'adoption malgré le refus des parents légitimes ou naturels: celui d'un désintérêt pour l'enfant tel que sa santé ou sa moralité risque d'en être altéré. **Article 4 (art. 350 du code civil)** (p. 548): rappelle les trois aménagements que ce projet propose pour l'article 350 du code civil; il s'agit de préciser davantage la notion de désintérêt à l'égard de l'enfant qui fonde la déclaration d'abandon par le tribunal de grande instance; la notion de désintérêt doit être précisé en complétant l'énumération des circonstances et en précisant la période de référence considérée; s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Hélène Edeline; estime que les manifestations d'intérêt postérieures à l'introduction de la demande en déclaration d'abandon ne doivent pas être prises en considération par le tribunal; (p. 549): s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Jacques Descours Desacres; (p. 550): accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy (p. 551); accepte l'amendement rédactionnel de séance de M. Jean Geoffroy. **Article additionnel**: se rallie pleinement à l'amendement n° 2 de M. Jean Geoffroy. **Article additionnel après l'article 6** (p. 552): son amendement n° 12 (art. 366 du code civil); suppression d'une prohibition au mariage, adopté.

— **Projet de loi organique portant modification de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 216)** [15 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 572): loi organique nécessaire pour modifier l'ordonnance statutaire.

— **Projet de loi relatif à la responsabilité civile des propriétaires de navire pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (n° 31)** [15 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 574): rappelle que dans le dispositif de lutte contre la pollution, l'action du Gouvernement est à la fois préventive et répressive; évoque la convention de 1969 et la non-signature par la France de la convention de 1971. **Article 1^{er}** (p. 575): demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. Bernard Legrand. **Article 3** (p. 577): accepte l'amendement de forme n° 1 de M. Pierre Marcihacy. **Article 5**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy. **Article 7** (p. 578): s'oppose aux amendements n° 3 et n° 4 de M. Pierre Marcihacy. **Article 8**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Pierre Marcihacy et le sous-amendement n° 8 de M. Bernard Legrand. **Intitulé** (p. 579): accepte l'amendement n° 6 de M. Pierre Marcihacy modifié par le sous-amendement n° 9 de M. Bernard Legrand.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 264)**. — **Deuxième lecture** [6 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 905, 906): les inconvénients d'une excessive multiplicité des candidatures présidentielles. L'augmentation du nombre des présentations avait été recommandée par le Conseil constitutionnel. Les « parrains » pris parmi diverses catégories d'élus et provenant de lieux géographiques différents. Ecarter les candidatures fantaisistes tout en sauvegardant les chances des personnalités nouvelles. **Article unique** (p. 906): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcihacy; l'urbanisation de notre pays justifie que les adjoints aux maires des villes de plus de 30 000 habitants soient admis à parrainer des candidatures. L'inflation des adjoints supplémentaires n'est pas à craindre. Une grande diversité d'opinion pourra se manifester à l'intérieur des conseils municipaux dont tous les membres ne soutiendront pas forcément le même candidat.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 273)** [12 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 996, 997): la réunion éventuelle du Parlement en congrès au cours de la présente session; assimilation de l'hypothèse du décès de l'un des candidats à celle de l'empêchement de participer à la campagne électorale; un projet complexe qui ne se contente pas d'envisager les hypothèses où le report des élections s'impose; l'accord du Gouvernement avec les propositions de la commission (réglementation commune à tous les cas d'empêchement; définition des conditions de saisine du Conseil constitutionnel dans tous les cas envisagés. Double possibilité de saisine par les « parrains » du candidat ou dans les conditions fixées à l'article 61 de la Constitution). Le Gouvernement propose d'étendre à trente jours la période pendant laquelle doit intervenir l'annonce publique d'une décision de candidature susceptible d'entraîner le report de l'élection (au cas où

l'auteur de cette annonce décéderait ou serait empêché de participer à la campagne électorale moins de sept jours avant la date de dépôt des présentations); (p. 999, 1000): l'Assemblée nationale ne semble pas disposée à doter le Conseil constitutionnel d'une capacité d'auto-saisine (cf. intervention de M. Jean Auburtin). De toute façon les possibilités de saisine sont très larges. La Constitution n'est pas un texte mort mais un corps de pensée vivant (cf. M. Pierre Marcilhacy). Le caractère décisif de l'élection présidentielle. Se déclare opposé à l'instauration d'une vice-présidence de la République (contrairement à M. Marcilhacy). Le Gouvernement respecte la séparation des pouvoirs et pense que l'avènement de la gauche au pouvoir provoquerait un changement d'institutions (cf. M. Marcel Champeix). **Article unique** (p. 1002 et suiv.): accepte l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly; son sous-amendement n° 2: remplacer les mots: « dépôt des candidatures » par les mots: « dépôt des présentations de candidatures »; adopté; son sous-amendement n° 3: étendre à trente jours la période pendant laquelle doit intervenir l'annonce publique d'une décision de candidature susceptible d'entraîner le report de l'élection (en cas de décès ou d'empêchement de l'auteur de l'annonce); adopté; son sous-amendement rédactionnel n° 4; adopté; son sous-amendement n° 5: constatation du décès ou de l'empêchement par le Conseil constitutionnel; adopté.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution (n° 273)** [2 juin 1976]. — *Deuxième lecture. Article unique* (p. 1513, 1514): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly. Estime qu'il ne s'agit pas d'un amendement de forme puisqu'il modifie les délais prévus. En effet, la date du décès et celle de la décision du Conseil constitutionnel ne seront pas identiques. Estime que la constatation de l'empêchement par le Conseil constitutionnel demeure implicite.

— **Projet de loi relatif à certaines formes de transmission des créances (n° 284)** [2 juin 1976]. — *Deuxième lecture* (p. 1515): les notaires pourront délivrer des extraits de copie exécutoire en cas de nécessité; la responsabilité des notaires dans ce cas.

— **Projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 277)** [2 juin 1976] (p. 1517): la politique du Gouvernement à ce sujet et ses préoccupations sociales. Le cadre général du projet de loi; (p. 1518): l'identification et la solvabilité des prévenus; les conditions de l'aide de l'Etat; le principe de subsidiarité; les commissions juridictionnelles régionales; le montant de l'indemnité allouée. **Article 1^{er}** (p. 1519): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie:

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre. — L. — Services généraux [7 décembre 1976] (p. 4067): le Plan et l'aménagement du territoire associés sans une même autorité politique.

Réponse à M. René Monory: l'affectation de l'essentiel des crédits examinés au budget des services généraux du Premier ministre (F. I. A. T., fonds de rénovation rurale, conservatoire du littoral). La mission de l'aménagement du territoire: faire en sorte que la géographie humaine épouse la géographie physique de la France. Les problèmes concernant le Plan. La faiblesse des crédits de fonctionnement du commissariat général au Plan. La réalisation du P. A. P. du VII^e Plan engage 46,3 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme (budget des dépenses civiles de l'Etat et budget annexe des P. T. T.).

Réponse à M. Fernand Lefort: le VII^e Plan et le plan Barré. Pour résorber le chômage, il faut d'abord résorber l'inflation. Le VII^e Plan a été pensé tout entier dans la perspective de la lutte contre l'inflation; (p. 4068): la réduction des inégalités et l'élimination des facteurs structurels de l'inflation.

Réponse à MM. André Barroux et Marcel Lucotte: l'élargissement de la mission du C. E. R. C. L'effet des prélèvements fiscaux et sociaux et des prestations sociales. Dépister et combattre les facteurs structurels de l'inflation. Le réexamen de l'efficacité des interventions économiques de l'Etat (réflexion du groupe de recherches présidé par M. de La Genière). La mise en œuvre des P. A. P. Les P. A. P. sont l'innovation majeure du Plan. Une innovation à caractère méthodique et politique. La substitution d'une programmation globale par objectif au traditionnel morcellement des dépenses publiques. Le redéploiement des moyens existants. Le programme des P. T. T. Le taux de progression de l'ensemble des autres P. A. P. Le niveau honorable du taux moyen de réalisation des P. A. P. pour les deux premières années du Plan. Les P. A. P. nationaux. Le programme tendant à l'amélioration du tissu

urbain, du logement, et des services collectifs de voisinage. Chaque ministère concerné ne décide plus seul de l'utilisation de ses propres crédits en pareille matière. La gestion commune des crédits de l'Etat dans un fonds d'aménagement urbain. Les opérations coordonnées du groupe interministériel « Habitat et vie sociale ». Les problèmes des banlieues. Cinquante zones seront concernées par des opérations de mise en valeur des sites urbains; (p. 4069): l'aménagement du territoire n'est pas un luxe hors de saison. Le véritable budget de l'aménagement du territoire ne se limite pas à quelques lignes des services généraux du Premier ministre. Le lancement d'opérations essentielles dans le cadre de la mise en œuvre des P. A. P. consacrés au désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central, au développement des télécommunications, à la liaison mer du Nord—Méditerranée, à la valorisation des zones rurales, etc. La politique suivie par le Gouvernement dans le domaine du secteur tertiaire La décentralisation des banques, des compagnies d'assurances et des institutions de caractère social. L'aide de l'Etat à la décentralisation tertiaire. La création d'emplois par les P. M. E. dans le secteur de l'informatique. La décentralisation du tertiaire rattaché à l'industrie, des établissements publics et des administrations centrales. La politique d'aménagement de l'Ouest. La décision d'implanter un terminal méthanier sur la basse Loire. Le P. A. P. autoroutier et ferroviaire de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central. L'opération « Nantes, place bancaire »; (p. 4070): les contrats de villes moyennes et de pays concernant les régions de l'Ouest.

Réponse à MM. René Monory et André Barroux: la politique des contrats de pays n'en est plus au stade expérimental. Le recensement de 1975 montre l'aggravation de la situation démographique de beaucoup de zones rurales. Mettre en œuvre une politique de soutien au développement rural. Le nouveau régime des aides au développement régional défini en avril 1976. L'aide spéciale rurale à toute création d'activité dans les cantons en voie de dépeuplement situés dans des zones défavorisées. L'aménagement du territoire ne se traduit plus seulement par des actions ponctuelles, il inspire l'ensemble des actions de l'Etat et des régions. Ne pas confondre diversification avec incohérence ou saupoudrage.

Réponse à M. Geoffroy de Montalembert: la diversification des actions oblige à un surcroît de vigilance et de rigueur.

Réponse à M. René Monory (p. 4078): la majoration de certains crédits de ce projet de budget. Le plafond des recettes fiscales des régions.

Réponse à M. Gilbert Belin (p. 4079): la priorité à accorder aux zones rurales. L'attitude des services de l'aménagement du territoire.

Réponse à M. Claude Mont: l'aide spéciale rurale, l'importance de ces crédits. Les critères d'attribution. La situation de la ville de Chazelles-sur-Lyon.

Réponse à M. Robert Laucournet: l'importance des crédits déconcentrés. Les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale.

Réponse à M. Jean Proriot: les créations d'emplois; l'action des régions et des collectivités locales dans ce domaine. L'amélioration de la gestion économique et technique des entreprises. Le financement des activités au plan régional. L'amélioration de la formation. Les inconvénients d'une prise de participation des collectivités dans la création d'entreprises nouvelles. La création d'emplois par les collectivités locales et le risque de surenchères. L'état d'avancement du contrat de ville moyenne du Puy. Le temps nécessaire à son élaboration.

Réponse à M. René Timant: les crédits du fonds de rénovation rurale. (p. 4080): la mise en œuvre des programmes d'action prioritaires. La décentralisation des administrations centrales. Les programmes de localisation en préparation. Ces mesures ne pourront jamais être qu'incitatives. Les problèmes des Ardennes. Le développement industriel et l'équipement routier. La mise en œuvre d'une implantation industrielle à Signy-le-Petit. L'aménagement à deux fois deux voies de la nationale 51 entre Charleville et Reims. La création d'une commission de concertation entre les responsables départementaux et les autorités belges.

Réponse à M. Robert Schmitt: les modifications récentes de la fiscalité locale. La vocation européenne de Strasbourg. La sidérurgie lorraine; (p. 4081): les mesures que le Gouvernement compte prendre au plan national et au plan communautaire.

Réponse à M. Léandre Létoquart: les points adoptés par le comité interministériel d'aménagement du territoire. Les industries du Nord. Le comité interministériel pour l'aménagement du territoire. Le vapocraqueur de Dunkerque; le transport de l'éthylène. La force des sociétés libérales.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 4082): les crédits affectés aux P. A. P.

LEFORT (FERNAND), sénateur de la Seine-Saint-Denis (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à abaisser l'âge d'ouverture du droit à la retraite des anciens déportés et internés (n° 366) [24 juin 1976].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues visant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative aux victimes de la déportation du travail, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans (n° 14) [14 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1767, à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, relative aux fêtes légales (célébration du 8 mai 1945), posée le 15 avril 1976 (p. 589). — Réponse le 18 juin 1976 (p. 1875).

Question n° 1768, à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, concernant les anciens combattants (contentieux anciens combattants : représentation parlementaire à une réunion d'information tripartite), posée le 15 avril 1976 (p. 589). — Réponse le 18 mai 1976 (p. 1062, 1063).

Question n° 1795, à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, relative aux victimes de guerre (nouvelle convention franco-allemande sur les criminels de guerre), posée le 6 mai 1976 (p. 915, 916). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères le 18 juin 1976 (p. 1873).

Question n° 1914, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative à l'imprimerie (situation d'une entreprise de Saint-Ouen), posée le 16 novembre 1976 (p. 3212, 3213). — Réponse de M. le ministre de la qualité de la vie du 15 décembre 1976 (p. 4438, 4439, 4440).

Question orale avec débat :

Question n° 221, à M. le Premier ministre, concernant les anciens combattants (Afrique du Nord), posée le 11 mai 1976 (p. 924).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus de 1974 dû par certains contribuables (n° 237) [14 avril 1976].** — Discussion générale (p. 531) : stigmatise les sociétés multinationales pour lesquelles la facilité supplémentaire de trésorerie accordée sera utilisée pour investir à l'étranger ; (p. 532) : annonce que son groupe votera contre le projet de loi. **Article 1^{er}** (p. 553) : soutient l'amendement n° 1 présenté par M. Jargot et plusieurs de ses collègues qui corrigerait l'injustice flagrante du plan de relance. **Articles additionnels** : soutient l'amendement n° 2 de M. Jargot et plusieurs de ses collègues ; (p. 534) : soutient l'amendement n° 3 de M. Jargot et plusieurs de ses collègues ; (p. 535) : soutient l'amendement n° 4 de M. Jargot et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290) [25 mai 1976] (p. 1325).** **Article additionnel** : son amendement n° 22 présenté avec plusieurs de ses collègues : remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales sur leurs achats et leurs travaux d'amortissement linéaire ; rejeté. **Article 2** (p. 1329) : son amendement n° 24 : crédits alloués au fonds d'équipement des collectivités locales ; taxe sur le stockage des produits pétroliers ; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique. **Articles additionnels** (p. 1332) : son amendement n° 25 : un seul taux applicable pour chacune des taxes revenant au département ; taux d'abattement obligatoires et facultatifs de la taxe départementale d'habitation fixés par le conseil général ; rejeté ; (p. 1333) : son amendement n° 34 : répartition de la taxe départementale ; prise en charge par l'Etat ; taxe sur le transport des produits pétroliers par tube ;

rejeté. **Article 5** (p. 1342) : son amendement n° 28 déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° indexer sur le S. M. I. C. le plafond de ressources et le montant de l'indemnité forfaitaire pour l'aide judiciaire ; 2° accorder cette aide, que l'action soit fondée ou non, dans le délai d'un mois ; irrecevable. **Article 6** (p. 1343) : les contrôles effectués sur les comptabilités publiques ; préciser toutes les transactions cachées auxquelles se livrent les grandes sociétés pétrolières. **Article additionnel** (p. 1346) : son amendement n° 29 : date de paiement de la taxe d'habitation ; la provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures cesse d'être déductible du bénéfice imposable ; irrecevable. **Article 9** (p. 1348) : son amendement n° 38, soutenu par M. Paul Jargot ; supprimer les crédits de paiement proposés au titre VI pour le ministère de l'industrie et de la recherche ; rejeté.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Articles additionnels** (p. 2191) : son amendement n° 75 avec plusieurs de ses collègues : 1° allègement de l'impôt sur les revenus modestes ; 2° instauration d'un impôt sur le capital ; rejeté ; (p. 2193) : son amendement n° 77 déposé avec plusieurs de ses collègues : soumettre à l'impôt sur le revenu les rémunérations des dirigeants de société et ne plus considérer ces derniers comme salariés (sauf dans les sociétés dont le chiffre d'affaires est égal ou inférieur à deux millions de francs) ; rejeté ; (p. 2193, 2194) : son amendement n° 78 déposé avec plusieurs de ses collègues : ne plus déduire du bénéfice imposable des sociétés les rémunérations versées à leurs dirigeants (sauf si le chiffre d'affaires des dites sociétés est égal ou inférieur à deux millions de francs) ; rejeté ; (p. 2194, 2195) : son amendement n° 81 déposé avec plusieurs de ses collègues : protection de l'épargne populaire contre les effets de l'érosion monétaire (indexation) ; rejeté. **Article 5** ; son sous-amendement n° 83 déposé avec plusieurs de ses collègues : exonération de certaines résidences secondaires ; retiré. **Article 10** (p. 2292, 2293) : soutient les amendements n° 87 et 88 de M. Paul Jargot.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25) [21 octobre 1976].** — Discussion générale (p. 2838, 2839) : tout se dégrade sauf les profits des grands financiers. Les chargés des collectivités locales. Le retard des équipements collectifs. Le bonheur de la famille. Le logement. L'absence de relance de la consommation. Les injustices qui entraînent la modification de la taxe d'habitation. La T. V. A. payée par les communes. L'organisation locale traitée dans l'ouvrage du Président de la République. Le retard de la parution du rapport de la commission Guichard. Les subventions accordées aux collectivités.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. — **Article 1^{er}** (p. 2875) : son amendement n° 35, présenté avec plusieurs de ses collègues : limiter le bénéfice de l'emprunt libératoire aux personnes dont l'impôt sur le revenu n'excède pas 30 000 francs ; rejeté. **Article 3** (p. 2885) : son amendement n° 51 déposé avec plusieurs de ses collègues : exiger une contribution supplémentaire de la part des sociétés ayant réalisé les bénéfices les plus importants ; rejeté.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37) [17 novembre 1976].** — Discussion générale (p. 3261) : les mesures nécessaires à la résolution de la crise de l'habitat ne sont pas prises ; l'institution des H. L. M. a été en but à diverses mesures gouvernementales ; le projet en discussion n'améliorera pas la situation des plus défavorisés.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article additionnel** (p. 3427, 3428) : son amendement n° 51, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° remboursement aux collectivités locales de la T. V. A. sur les travaux d'équipement ; 2° modification des conséquences de l'application du quotient familial ; irrecevable. **Article 2** (p. 3430, 3431) : son amendement n° 55, déposé avec plusieurs de ses collègues : modification des atténuations d'impôt sur le revenu dues à l'application du quotient familial ; rejeté (p. 3431) : son amendement n° 56, déposé avec plusieurs de ses collègues : déduction spéciale en faveur des bénéficiaires de pensions, de retraites ou d'invalidité ; abrogation de l'avoir fiscal ; rejeté. **Articles additionnels** (p. 3452) : son amendement n° 60, déposé avec plusieurs de ses collègues : allègement de la fiscalité frappant les personnes âgées simplification des conditions d'exonération ; rejeté. **Articles additionnels** ; (après l'article 6) (p. 3455) : son amendement n° 62, déposé avec plusieurs de ses collègues. Remboursement aux collectivités locales de la T. V. A. qu'elles ont acquittée sur leurs travaux ; rejeté.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article 15** (p. 3486, 3487) : son amendement n° 66, déposé avec plusieurs de ses collègues : portant à 25 p. 100 le taux du prélèvement opéré sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, perçu au profit du fonds spécial d'investissement routier ; irrecevable. **Articles additionnels (après l'article 21)** (p. 3498) : son amendement n° 69 déposé avec plusieurs de ses collègues : communiquer aux collectivités avant le 1^{er} décembre la somme dont elles disposeront l'année suivante au titre du V. R. T. S. ; retiré ; son amendement n° 71, déposé avec plusieurs de ses collègues : tenir compte du montant des indemnités de chômage total et partiel pour le calcul du V. R. T. S. ; irrecevable ; (art. L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité) : son amendement n° 70, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° remplacer l'indice 170 par l'indice 182 ; 2° institution d'une taxe spéciale sur le produit de la vente d'armements à l'étranger ; irrecevable. L'application du rapport constant.

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3984) : les anciens combattants, victimes de l'inflation, ne doivent pas subir les conséquences de l'austérité ; l'importance de ce budget est une chose normale ; la faible croissance des crédits ; l'augmentation du taux variable de la retraite du combattant ; l'application du rapport constant ; (p. 3985) : pour que ce problème soit réglé par un plan quadriennal, conformément à la proposition de l'U. F. A. C. ; les promesses de M. Valéry Giscard d'Estaing ; la promotion des pensions n'a rien à voir avec le rapport constant ; la situation des 600 000 Français requis au titre du service du travail obligatoire pendant l'occupation ; donner à ces victimes de guerre le droit à la retraite anticipée ; l'étude de la pathologie de la déportation du travail ; la situation de certains prisonniers de guerre non titulaires de la carte du combattant ; leur droit à une retraite anticipée ; les internés et patriotes résistants d'Alsace et de Moselle ; la gratuité de tous les médicaments pour les anciens déportés ; la levée des forclusions concernant les anciens résistants ; l'attribution d'une carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; ces anciens combattants doivent bénéficier des mêmes avantages que les autres (majorations des rentes mutualistes, bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires) ; (p. 3986) : la commémoration du 8 mai 1945. — **Explication de vote sur les crédits** (p. 4000) : se déclare pour un commencement d'exécution du plan quadriennal présenté par l'U. F. A. C. ; annonce que son groupe votera contre ce projet de budget.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.

— I. — **Services généraux** [7 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 4063) : les moyens mis à la disposition du commissariat général du Plan. Les grandes masses. Les moyens de fonctionnement du commissariat général du Plan, du C. E. R. C. et du C. O. R. D. E. S. Les moyens mis à la disposition du commissariat pour mener à bien sa mission sont assez limités. Le rôle du C. E. R. C. ; espère que ses rapports sur l'évolution des revenus seront rendus publics. Les mesures nouvelles seront majorées. Les crédits prévus pour le fonctionnement du C. O. R. D. E. S. La subvention allouée au C. R. E. D. O. C. Les thèmes de recherche et d'études. Les crédits prévus pour les dépenses en capital pour la recherche en socio-économie. Les P. A. P. « conditions cadre de vie » et « adaptation au changement économique et social ». Craint que s'instaure une confusion entre Plan et P. A. P. Les liaisons entre commissariat général du Plan et planification régionale.

Services du Premier ministre. — II. — Journaux officiels [11 décembre 1976], rapporteur spécial, en remplacement de M. Paul Jargot (p. 4262) : l'évolution de la dotation. Les augmentations de salaires (fonctionnaires et ouvriers). L'absence de mesures nouvelles en faveur du comité d'entreprise et du comité social. Les frais occasionnés par la publication des numéros complémentaires. Les dépenses en capital. La modernisation nécessaire des locaux et surtout du matériel. Les crédits de paiement. Les résultats d'exploitation des Journaux officiels.

IV. — Conseil économique et social [11 décembre 1976], rapporteur spécial, en remplacement de M. Paul Jargot (p. 4264) : l'augmentation des crédits ; les rémunérations publiques et les dépenses en matériel.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale [11 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 4265) : les grandes masses de ce projet de budget ; les travaux exécutés pour le compte des administrations publiques ; l'augmentation des recettes ; le développement de la productivité de l'Imprimerie nationale ; l'évolution du rendement ; les efforts du personnel ; l'établissement de Douai ; les dépenses de personnel, celles de matériel ; la poursuite du

renouvellement de l'équipement parisien, l'achèvement de l'installation de l'établissement de Douai ; le problème de la sous-traitance ; les travaux ne doivent pas être exécutés à l'étranger ; les conditions de travail des femmes employées à la brochure ; les frais de voyage des travailleurs de l'Imprimerie nationale originaire des Antilles ; demande l'assurance que le privilège de l'Imprimerie nationale ne sera pas remis en question.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976] (p. 4273) : un budget « fourre-tout » ; la rupture de l'accord contractuel E. D. F. - G. D. F. ; (p. 4274) : l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions et retraites ; le relèvement du minimum des pensions pour vingt-cinq ans de services ; la prise en compte des indemnités et les primes ayant le caractère de complément de traitement ; la réalisation de la péréquation intégrale des pensions ; la généralisation du paiement mensuel des pensions ; l'institution d'un abattement sur le montant brut des pensions pour le calcul de l'impôt sur le revenu ; la condamnation unanime par les organisations syndicales de fonctionnaires des orientations gouvernementales en matière de politique contractuelle ; le respect des engagements pris en février 1976 (avancement de l'âge de la retraite avec pension à plein taux pour les femmes ayant élevé un ou deux enfants).

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 62** (p. 4362) : se prononce contre toute augmentation éventuelle des taxes régionales ; l'équipement régional ne doit pas servir de prétexte à un impôt supplémentaire.

— Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)

[6 décembre 1976] (p. 4549) : la situation économique actuelle est le résultat de la politique menée par le Gouvernement depuis plusieurs années ; le chômage ; l'attitude du C. N. P. F. ; les licenciements dans la sidérurgie ; les industries de machines-outils ; (p. 4550) : l'importance du déficit ; les entreprises nationalisées ; l'exemple des houillères ; la politique salariale ; la responsabilité des fonctionnaires ; la taxe professionnelle ; la réforme des finances locales ; la taxe d'habitation ; l'improvisation de la politique gouvernementale ; les expériences préalables n'ont pas été tentées ; l'impôt sur le capital ; la modification des tranches de revenu ; le dégrèvement de certaines taxes professionnelles ; (p. 4551) : le V. R. T. S. et le fonds d'équipement des collectivités locales ; le taux de T. V. A. payée par les collectivités sur les travaux et fournitures ; le délai de paiement de la taxe d'habitation ; le 1 p. 100 sur les salaires versé par les employeurs en faveur de la construction d'habitations ; le fonds national d'aide au logement. **Article additionnel** (p. 4557) : son amendement n° 18 : diminution du taux de la T. V. A. payée par les communes ; droit à déduction en matière de T. V. A. sur certains produits pour les entreprises commerciales présentant une surface de vente supérieure à 400 mètres carrés par établissement ; taux d'amortissement linéaire ; rejeté. **Article 3 bis** (p. 4569) : son amendement n° 19 : taxe professionnelle et taxe d'habitation ; retiré. **Article additionnel** (p. 4576) : soutient l'amendement n° 20 de M. Léandre Létoquart. **Article 6** (p. 4584) : les entreprises nationales ne doivent pas être remises en cause. **Article 7** (p. 4586) : les crédits affectés à l'équipement, les sommes destinées à la titularisation des personnels.

LEGARET (JEAN), sénateur de Paris (R. I.).

Décédé le 16 février 1976, éloge funèbre le 6 avril 1976 (p. 395).

LEGOUEZ (MODESTE), sénateur de l'Eure (R. I.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976]; rapporteur (dépenses ordinaires des services militaires) (p. 4109) : l'augmentation des dépenses du titre III du budget de la défense. La conformité de ce titre aux prévisions de la loi de programmation militaire. La prééminence de l'armée de terre dans la répartition des crédits de paiement du titre III. L'importance de la rubrique des rémunérations et charges sociales. La relative stabilité des effectifs globaux gérés par les divers organismes du ministère. Les effectifs rémunérés sur les crédits budgétaires. L'augmentation de certains effectifs (gendarmerie, infirmières et aides-soignantes), compense la diminution d'autres effectifs (suppression d'emplois budgétaires d'homme du rang, réduction de 20 000 appelés). L'universalité du service doit rester crédible. L'augmentation des effectifs de personnels civils (ouvriers réglementés, mise en place du corps des techniciens d'études et de fabrications...). Les conséquences de l'augmentation des rémunérations de la fonction publique. L'incidence financière de diverses mesures catégorielles. Le problème de la revalorisation du prêt des appelés; (p. 4110) : les conséquences de la réforme des statuts de la fonction militaire. Les dépenses de fonctionnement et d'entretien (crédits d'alimentation, entretien des matériels majeurs). L'amorce d'un sérieux redressement. Les carburants. L'entretien courant et l'entretien immobilier. La situation des effectifs de la gendarmerie. La condition militaire; (p. 4111) : le moral des armées. Le contact entre l'armée et les populations. Les points forts de ce budget (réforme de la condition militaire et entretien des matériels majeurs). Ses points faibles (prêt du soldat, consommation de carburants, entretien courant et entretien des immeubles). Le pourcentage des crédits de paiement du budget de la défense absorbés par le titre III.

LEGRAND (BERNARD), sénateur de la Loire-Atlantique (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre de la commission supérieure du crédit maritime mutuel [15 décembre 1976].

DEPOT

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif à la responsabilité civile des propriétaires de navire pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (n° 241) [8 avril 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la responsabilité civile des propriétaires de navire pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (n° 31)** [15 avril 1976], rapporteur pour avis. — Discussion générale (p. 573) : fait un historique des décisions internationales destinées à lutter contre les risques de pollution résultant des rejets et des fuites d'hydrocarbures; (p. 574) : évoque l'échouement de l'*Olympic Bravery*, à Ouessant; souligne les insuffisances de la protection juridique actuelle et la nécessité d'actions préventives; les règles pour la construction des navires, la recherche de produits dispersants non nocifs, la réparation des dommages. **Article 1^{er}** (p. 576) : son amendement n° 7 : champ d'application du projet; hydrocarbures en soute ou en cargaison; retiré. **Article 8** (p. 578, 579) : son sous-amendement n° 8 : augmentation du montant des amendes; adopté. **Intitulé** : propose une modification de forme à l'amendement rédactionnel n° 6 de M. Pierre Marcihacy : son sous-amendement n° 9.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2253) : soutient l'amendement n° 143 de M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports. — Aviation civile et météorologie [29 novembre 1976] (p. 3669) : la situation des principales compagnies. Air France : la flotte actuelle et prévisible; pourquoi la famille des Caravelle n'a-t-elle pas été poursuivie? Les causes de l'échec du Mercure 100; les raisons de la mévente de l'Airbus 300 B 2; (p. 3670) : les transports de passagers, le fret; la situation financière; l'exploitation de Concorde se traduit par un déficit annuel important; les lignes; la recherche des compagnies qui accepteraient d'exploiter Concorde. U. T. A. : utilisation très importante d'appareils de construction américaine; la progression du trafic « fret »; le trafic passagers; la situation financière est bonne. Air Inter : accorde une large place à la construction française; le « Mercure »; (p. 3671) : le trafic passagers; la situation financière est saine; la concurrence du train à grande vitesse. L'aviation régionale : l'importance du déficit; la coordination indispensable. L'Aéroport de Paris gère les aéroports de Roissy, Orly et Le Bourget; une certaine reprise; la liaison ferroviaire Orly—Roissy. La construction aéronautique (Concorde et Airbus); l'Europe de l'aéronautique reste à faire; (p. 3672) : l'opération « Mercure 200 »; la coopération avec Douglas; les craintes des travailleurs de l'Aérospatiale; le moteur C. F. M. 56 fruit de la coopération entre la S. N. E. C. M. A. et la firme General Electric. Grâce à une bonne coopération avec des sociétés américaines, la France doit pouvoir prendre une place sur le marché américain.

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3808) : la grande misère des canaux bretons; (p. 3809) : la pollution qui atteint la rivière l'Erdre. Les parcs régionaux : leurs possibilités de survie; leurs problèmes financiers; la mise en route du parc de Vendée-Marais poitevin. Les frais de fonctionnement des parcs régionaux et la participation de l'Etat. Souligne la longueur de la mise en place des crédits promis sur le F. I. A. N. E. Le rôle des établissements publics régionaux. Les nouveaux parcs du Queyras et du Lubéron dans la région Provence-Côte d'Azur. L'insuffisance de la dotation prévue pour les investissements, pour le fonctionnement. L'action de la fédération des parcs naturels régionaux. — **Examen des crédits** (p. 3818) : les crédits accordés aux parcs régionaux; se déclare favorable à l'amendement n° 98 de M. René Monory soutenu par M. Raymond Marcellin; (p. 3819) : son amendement n° 106 : transferts de crédits du titre IV (frais de fonctionnement des parcs naturels régionaux); retiré.

LE JEUNE (EDOUARD), sénateur du Finistère (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

DEPOT

Proposition de loi tendant à faire bénéficier les métayers assurés sociaux du régime de retraite complémentaire des salariés agricoles (n° 302) [18 mai 1976].

QUESTION

Question orale :

Question n° 1728 à M. le ministre de l'économie et des finances relative aux délais de règlement des travaux réalisés par les entreprises privées travaillant pour l'Etat, posée le 31 janvier 1976 [J. O., Débats 5 février 1976] (p. 111). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [4 juin 1976] (p. 1558 à 1560).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article 6** (p. 2891) : estime mauvais le projet du Gouvernement tendant à supprimer la possibilité de dégrèvement de la taxe foncière pour les bénéficiaires d'aides directes aux agriculteurs.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).***Deuxième partie :*

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3811) : la protection de la nature et l'amélioration du cadre de vie ; une œuvre incitative et éducative, qui doit être décentralisée ; (p. 3812) : donner des moyens financiers aux maires et aux conseils généraux ; la situation des parcs naturels régionaux ; les parcs contribuent au développement économique et à la revitalisation sociale de parties importantes du territoire national ; le nombre de parcs augmente ; la participation de l'Etat à leurs budgets d'investissement diminue ; leurs caractéristiques se confondent souvent avec celles des zones de montagne ; le parc d'Armorique ; étendre aux territoires que couvrent les parcs naturels régionaux les aides attribuées aux zones de montagne (aides spécifiques aux activités non agricoles) ; le naufrage du *Bœhlen* ; la pollution des côtes du Finistère ; (p. 3817) : l'application des textes votés en faveur de l'agriculture de montagne aux parcs naturels ; le naufrage du *Bœhlen*.

LEMAIRE (MARCEL), sénateur de la Marne (R. I. A. S.).

NOMINATION

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — *Suite de la discussion* [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** : déclare approuver l'amendement n° 2 de M. Marcel Lucotte ; reproche au Gouvernement de s'effacer exagérément devant les autorités de Bruxelles.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — *Suite de la discussion* [8 juillet 1976]. **Article 8** (p. 2280) : l'imposition des personnes physiques et celle des sociétés.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).***Première partie :*

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Articles additionnels** (après l'article 13) (p. 3485) : se déclare favorable à l'amendement n° 75 du Gouvernement.

Deuxième partie :

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 42.** — **Etat E**, ligne 13 bis (p. 4331) : son amendement n° 137 : rétablir les droits perçus par le comité interprofessionnel du vin de Champagne ; adopté ; (p. 4332) : souhaite que pendant un an une commission d'experts étudie une mesure de substitution à cette taxe.

LEMARIE (BERNARD), sénateur des Côtes-du-Nord (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés, en application de l'article R. 323-82 du code du travail [30 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. **Article 1^{er}** (art. L. 231-3-1 [nouveau] du code du travail) (p. 1668) : son amendement n° 38, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux : former en matière de sécurité tous ceux qui reprennent leur activité après un arrêt de travail ; retiré au profit de l'amendement n° 48 de M. Michel Labèguerie. **Article 2** (art. L. 231-7) (p. 1673, 1674) : son amendement n° 39, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux : les R. A. P. prévoient les modalités d'indemnisation des travailleurs atteints d'affections causées par les produits dangereux ; adopté. **Article 9** (art. L. 231-4) : soutient l'amendement n° 85 de M. Jean Francou ; accepte le sous-amendement n° 90 de M. Michel Labèguerie. **Article 10** (art. L. 231-5) (p. 1683) : soutient l'amendement n° 86 de M. Jean Francou. **Article 11** (art. L. 231-5-1) (p. 1684) : son amendement n° 40, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux : la non-communication au chef d'établissement de la position du directeur régional vaut refus de la réclamation ; retrait ; se rallie à l'amendement n° 70 de M. Edgard Tailhades. **Article 14** (art. L. 263-3-1) (p. 1692) : soutient l'amendement n° 41 de M. Jean-Marie Bouloux dont il est co-auteur. **Article 16** (art. L. 263-6) (p. 1692, 1693) : son amendement n° 42, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux : préciser que c'est le chef d'entreprise qui est visé par cet article, en tant qu'auteur d'une infraction ; retiré ; se rallie à l'amendement identique n° 27 de M. André Méric. **Article 23** (art. L. 468 du code de la sécurité sociale) : soutient l'amendement n° 43 de MM. Paul Pillet, Jean-Marie Bouloux et Jean Sauvage ; (p. 1697) : son amendement n° 44, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux et identique à l'amendement n° 59 de M. Michel Labèguerie : donner les mêmes droits en ce qui concerne la majoration pour faute inexcusable, aux veuves chargées de famille qu'à celles qui n'ont pas eu d'enfant ; adopté ; (p. 1697, 1698) : son amendement n° 45, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux et identique à l'amendement n° 29 de M. André Méric : pour la victime atteinte d'un taux d'incapacité permanente de 100 p. 100, indemnité forfaitaire égale au montant du salaire minimum légal en vigueur à la date de consolidation ; adopté ; son amendement n° 46, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux et identique à l'amendement n° 60 de M. Michel Labèguerie : supprimer le mot : « directs », inutile puisque les ascendants et descendants sont par définition des parents en ligne directe de la victime ; retiré ; (p. 1699) : son amendement n° 47, déposé avec M. Jean-Marie Bouloux et identique aux amendements n° 61 et 62 de M. Michel Labèguerie : 1° prévoir que la réparation du préjudice soit assurée par la caisse qui aura à en récupérer le montant auprès de l'employeur ; 2° supprimer l'alinéa qui prévoit un droit de priorité pour la victime exerçant son action en indemnité ; adopté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1703, 1704) : les suites du rapport Sudreau. Le groupe U. C. D. P. votera le projet.

— **Projet de loi portant imposition de certains bénéficiaires et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — *Suite de la discussion* [8 juillet 1976]. **Article 10** (p. 2286, 2289) : son amendement n° 2, déposé avec MM. Louis Boyer et Charles de Cuttoli : pérennité de l'article 200 du C. G. I. pour les plus-values de cession réalisées dans le cadre d'une profession non commerciale ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).***Deuxième partie :*

Agriculture [3 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3929) : le problème de l'électrification rurale ; atténuer les effets de la réduction des crédits de subvention (en majorant le recours au fonds d'amortissement des charges d'électrification) ; ne pas tomber à un seuil critique de travaux en dessous duquel les populations rurales et les entreprises locales d'électrification seraient lésées.

Travail et santé. — I et II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] (p. 4015) : le problème général du financement de la sécurité sociale ; (p. 4016) : son importance ; la notion de déficit pose un problème de choix politique ; la maîtrise de l'évolution des dépenses de maladie ; la réforme de 1967 (augmentation du ticket modérateur, réorganisation des conseils d'administration) ; l'influence des charges sociales sur la compétitivité économique au plan international ; la nécessaire harmonisation au niveau européen ; la politique de développement du travail manuel du Gouvernement ; les charges indues ; le morcellement des régimes ; la part du régime général ; les ressources de la sécurité sociale ; l'assiette des cotisations ; la concertation doit précéder l'élaboration du programme de développement social ; la suppression du remboursement pour les laxatifs, les anti-asthéniques et les levures ; (p. 4017) : la difficulté

d'élaboration de classes thérapeutiques; l'importance de l'industrie pharmaceutique; les abus liés à la durée de l'hospitalisation dans certains établissements; s'élève contre la campagne tendant à supprimer les examens radioscopiques systématiques pratiqués sur les travailleurs; les risques des radiations ionisantes; l'utilité du dépistage des tuberculoses; l'importance financière de cet aspect de la médecine du travail. Le nombre des interruptions volontaires de grossesse; (p. 4018); la pratique des avortements clandestins.

III. — Santé [7 décembre 1976]. — Examen des crédits (p. 4059): les difficultés et les retards d'application des mesures découlant de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées; le fonctionnement des commissions départementales; l'insuffisance du montant des allocations; la suppression de l'allocation d'éducation spéciale pendant les vacances scolaires de longue durée. L'hospitalisation à domicile à laquelle s'intéresse aussi M. Michel Labèguerie.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]: son amendement n° 179: substitution aux centres agréés de gestion d'associations agréées servant d'accueil au nouveau plan comptable; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976] (p. 4579): Article additionnel: son amendement n° 15 soutenu par M. Francis Palmero: remboursement des crédits de taxes déductibles sur le chiffre d'affaires aux fabricants et distributeurs de produits pharmaceutiques; retiré.

LE MONTAGNER (LOUIS), sénateur du Morbihan (rattaché administrativement au groupe U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTION

Question orale:

Question n° 1912, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme), concernant les vacances (chèque vacances en faveur des salariés), posée le 9 novembre 1976.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie:

Justice [26 novembre 1977] (p. 3572): la stagnation, voire le fléchissement des dotations face aux besoins. L'équipement matériel et l'amélioration des conditions de travail des magistrats. L'insuffisance des effectifs des fonctionnaires. La fonctionnarisation des greffes. La participation des collectivités locales aux frais des tribunaux. Les conclusions de la commission de réforme des collectivités locales. L'interruption de l'effort en faveur de l'administration pénitentiaire. Le bilan de la réforme du divorce; (p. 3573): le projet de loi relatif à l'informatique et et aux libertés. La réforme des tribunaux de commerce.

LENOIR (RENÉ), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale) (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974.) — (Gouvernement Barre du 27 août 1976.)

Question orale avec débat de:

M. Charles Ferrant (n° 9): développement de la vie associative [5 novembre 1976] (p. 3067, 3068): les raisons qui incitent les pouvoirs publics à favoriser le développement de la vie associative. La formation des responsables d'associations, la participation des salariés. La protection des bénévoles. La création de centres d'information sociale. Les congés formation des responsables. Les déductions fiscales concernant les dons et legs faits à des associations. L'aide particulière à l'innovation sociale. La possibilité d'expérimentation hors-normes (loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales). La coordination des interventions des associations à but social ou médico-social. Avancées de démarrage pour les associations qui créent ou gèrent des établissements sociaux ou médico-sociaux. L'action concernant les locaux. Les L. C. R. (locaux collectifs résidentiels). L'ouverture aux associations de certains équipements publics (écoles). L'étude de la création de centres de support technique. Pas de tutelle ni de laisser-faire de la part de l'Etat.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie:

Travail et santé. — III. — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4040): la croissance des dépenses d'aide sociale; la part des prix de journée des établissements hospitaliers et des établissements sociaux. L'importance des dépenses d'aide sociale. Les crédits de l'aide médicale. Les dépenses d'aide sociale aux infirmes diminueront dans les années à venir au fur et à mesure de leur prise en charge par la sécurité sociale. L'analyse des dépenses d'aide sociale et d'aide médicale région par région. Le fonctionnement des services départementaux d'aide sociale et des commissions d'orientation des handicapés. Les mesures nouvelles en forte augmentation. L'aide aux centres sociaux. L'expérimentation sociale. Les actions s'inscrivent dans le cadre des P. A. P. retenus pour le VII^e Plan; (p. 4041): les crédits en personnel. La formation des travailleurs sociaux. La remise en ordre nécessaire à l'atténuation des disparités qui existaient entre les 170 écoles de formation. Les travailleuses familiales. Une stabilisation des effectifs d'élèves éducateurs et moniteurs éducateurs s'impose déjà. Dans certains départements il est temps de s'orienter vers des équipements plus légers. Le crédit d'aménagement social concerté permettant l'action du groupe interministériel « habitat et vie sociale ».

Réponse à M. André Aubry (p. 4058): augmentation des crédits pour les clubs et équipes de prévention gérés par des associations. L'importance de l'action éducative en milieu ouvert. L'effort de la collectivité nationale en faveur des handicapés; les décrets d'application de la loi d'orientation les concernant.

Réponse à M. Robert Schwint: le fonctionnement des commissions. L'absence d'actions volontaristes dans ce projet de budget. La prise en charge des soins des personnes âgées dans les établissements de cure médicale. La politique familiale du Gouvernement. Les textes adoptés depuis 1975. Les centres sociaux; l'aide apportée aux familles par les travailleuses familiales. L'utilisation des crèches. Les crédits consacrés à la périnatalité.

Examen des crédits (p. 4060).

Réponse à M. Bernard Lemarié: les commissions d'orientation pour les mineurs handicapés. L'allocation aux handicapés adultes.

LÉTOQUART (LÉANDRE), sénateur du Pas-de-Calais (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à la reconnaissance du **cancer broncho-pulmonaire** comme conséquence de la **maladie professionnelle du mineur de fer** (n° 19) [14 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales:

Question n° 1750 à M. le ministre de l'équipement, relative au **logement (aide au logement en faveur des chômeurs)**, posée le 7 avril 1976 [J. O., débats 9 avril 1976] (p. 472). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1459, 1460).

Question n° 1903 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports), concernant les **piscines (construction dans les communes minières)**, posée le 30 octobre 1976 [J. O., débats 5 novembre 1976] (p. 3043). — Réponse de M. le ministre de l'agriculture, le 19 novembre 1976 (p. 3353).

Questions orales avec débat:

Question n° 215 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la **situation du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais**, posée le 8 avril 1976 (p. 426). — Discutée le 4 mai 1976 (p. 838 à 840): la situation s'aggrave dans le Nord-Pas-de-Calais au rythme des promesses du Gouvernement (déficit migratoire, chômage). Il faudrait créer 8 000 emplois par an dans la région et les diversifier. Les responsables de la crise sont le capitalisme et le Gouvernement (liquidation de l'industrie minière, absence d'urbanisation et d'aménagement). Soutenir l'extraction charbonnière en relevant le prix de référence qui sert à déterminer la rentabilité des gisements. La réalisation d'un pipeline relié à celui du Bénélux à partir du nouveau vapo-craqueur de Dunkerque. Créer des emplois tertiaires et rénover le logement dans le bassin houiller.

Question n° 223, à M. le ministre de l'équipement, relative aux H. L. M., posée le 19 mai 1976 (p. 1154). Caducité [2 octobre 1976].

Question n° 39, à M. le ministre de l'équipement, relative au logement (baux de locaux d'habitation; H. L. M.; expulsions) posée le 22 octobre 1976 (p. 2911).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. — **Articles additionnels (après l'article 5 A)** : soutient puis retire l'amendement n° 197 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues (p. 1150). — **Suite de la discussion** [20 mai 1976]. — **Article 18 (art. L. 130-1, 2, 3 et 4 du code de l'urbanisme)** (p. 1185) : se déclare très favorable à l'amendement n° 174 de M. Jean Sauvage; considère que toutes les exploitations de ressources minérales devraient être concernées.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. — **Article 5** (p. 2888, 2889) : son amendement n° 52, déposé avec plusieurs de ses collègues; mesures fiscales défavorables aux sociétés pétrolières; rejeté. — **Article 8** (p. 2895) : son amendement n° 54 déposé avec plusieurs de ses collègues tendant à bloquer les loyers pendant l'année 1977 et non point pendant le dernier trimestre 1976 seulement; tendant à accorder aux offices d'H. L. M. une subvention exceptionnelle pour compenser les pertes subies du fait du blocage des loyers; rejeté.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Motion d'irrecevabilité** (p. 3245) : sa motion n° 71, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité au projet; (p. 3246) : ce projet n'est ni sérieux, ni légal. La fin du financement public du logement. Le conventionnement laissé à la libre appréciation du propriétaire. La disparité de situations qui en résulte. Il est d'autres priorités que ce projet de loi dans le domaine du logement social. Améliorer immédiatement les mécanismes et les financements actuels. L'égalité des Français devant la loi.

Article 2 (p. 3272) : son amendement n° 74, déposé avec plusieurs de ses collègues, suppression du conventionnement; rejeté.

Suite de la discussion [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3286) : s'oppose au refus du Gouvernement d'accepter l'indexation et se déclare favorable à l'amendement n° 34 de M. Fernand Chatain. **Article 9** (p. 3293) : soutient l'amendement n° 80 de M. Hector Viron. Réaffirme son opposition au système du tiers payant. **Article additionnel (après l'article 27)** (p. 3312) : son amendement n° 83 : blocage du coût des loyers et des charges pendant l'année 1977; aide au logement exceptionnelle; blocage au niveau actuel des intérêts des emprunts contractés au titre de l'accession à la propriété; rejeté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3315, 3316) : les dispositions inquiétantes de ce projet de loi. Les communistes défendent les intérêts des locataires de ressources modestes. L'institution sociale H. L. M. est en péril.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre. — Services généraux [7 décembre 1976] (p. 4075) : les déséquilibres s'aggravent. Le chômage s'étend. La réduction de la consommation ne peut qu'accroître la crise. La situation de la région Nord-Pas-de-Calais. Le manque d'emplois qualifiés. L'insuffisance des mesures annoncées par le Gouvernement à Lille (conseil des ministres du 1^{er} décembre) et par le comité interministériel de l'aménagement du territoire. La création d'une zone industrielle dans le Douaisis à Somain-Aniche. Le manque d'industries diversifiées à haute capacité de main-d'œuvre masculine et féminine; (p. 4076) : l'aide au développement du tertiaire dans la métropole lilloise. La sous-administration de la région.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. — **Article additionnel** (p. 4576) : son amendement n° 20 soutenu par M. Fernand Lefort : mesures nécessaires au maintien et à l'augmentation de la production de charbon en France; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution.

LIGOT (MAURICE), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Jean-Pierre Blanc (n° 1810) : situation des militaires retraités [12 octobre 1976] (p. 2687) : l'amélioration de la condition militaire; les mesures d'ordre indiciaire; le rythme des carrières;

le système de révision automatique mis en place; la conversion des sous-officiers de carrière aux activités civiles; (p. 2688) : droit à l'emploi des militaires retraités. Le problème du reclassement des sous-officiers dans les échelles de solde; (p. 2689) : l'ampleur des réformes entreprises.

M. Paul Caron (n° 1825) : revalorisation de l'apprentissage [12 octobre 1976] (p. 2689) : les problèmes d'apprentissage, le renouvellement et le développement indispensable de l'artisanat; la réforme apportée par la loi du 16 juillet 1971; l'amélioration du niveau de l'apprentissage; les mesures que le Gouvernement compte prendre : la simplification des procédures administratives, l'amélioration de la formation, le développement de la concertation avec les professionnels; (p. 2690) : l'information des jeunes et l'image de marque des métiers; le système de rémunération; l'agrément des maîtres; l'âge d'entrée en apprentissage; l'encouragement de l'artisanat.

Question orale avec débat de :

M. René Schiélé (n° 21) : réformes administratives, discutée le 19 octobre 1976 (p. 2768 et suiv.) : les relations entre l'administration et les administrés. Accroître l'efficacité des services publics au bénéfice des usagers. Les quatre principaux objectifs de la réforme de l'administration : 1° l'amélioration de l'information réciproque; 2° la simplification des formalités et des procédures administratives; 3° une meilleure adaptation des structures administratives aux besoins collectifs; 4° l'accélération de la titularisation d'une partie de la fonction publique. Les suggestions du médiateur à l'administration. Les travaux des comités d'usagers. L'information des immigrés et des personnes âgées. Lutter contre l'anonymat des décisions administratives. Multiplier les brochures du *Journal officiel*. Editer un guide de l'usager des services administratifs (en annexe aux annuaires téléphoniques). Développer l'information par téléphone. L'action du C. E. R. F. A. (centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs). Le maintien des services publics dans les zones rurales. Le rapport du comité central sur le coût et le rendement des services publics, consacré à « l'amélioration des services publics dans les zones à faible densité de population ». Diminuer les délais dans lesquels interviennent les décisions administratives. Les progrès difficiles de la déconcentration. Le caractère évolutif de la loi du 5 juillet 1972 sur les régions. Les ressources des établissements publics régionaux. La politique contractuelle dans la fonction publique. Le plan de titularisation des auxiliaires.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Service du Premier ministre (suite) — I. — **Services généraux (suite)** [11 décembre 1976] (p. 4250) : la fonction publique et la formation professionnelle. L'importance numérique des personnels de l'Etat. Une harmonisation délicate. L'intérêt de la politique contractuelle dans la fonction publique. Ressources de la politique des négociations. Les salaires et la progression du pouvoir d'achat particulièrement des catégories les plus modestes. Les progrès réalisés en matière de pensions. L'horaire hebdomadaire de travail. Les principes retenus par le Gouvernement pour 1977 : maintien et éventuelle amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires. La réforme de la catégorie A des fonctionnaires de l'Etat; améliorations indiciaires; prise en compte de l'ancienneté dans la catégorie inférieure. Les agents non titulaires particulièrement des catégories C et D. Les titularisations des maîtres auxiliaires de l'enseignement primaire et secondaire; (p. 4251) : les actions menées en matière de politique sociale; le comité interministériel des services sociaux. Les progrès, dans la fonction publique, du travail à mi-temps. La politique familiale dans l'administration. L'action en faveur des handicapés. Le système de la promotion interne. La formation professionnelle des agents publics. L'école nationale d'administration et l'utilité du second concours permettant un recrutement interne à la fonction publique. L'adaptation de l'administration aux besoins des usagers; la simplification des procédures, l'accueil du public. Les grandes orientations de l'action du Gouvernement en ce qui concerne les personnels de l'Etat (justice et efficacité). La formation professionnelle et l'apprentissage. Les principes qui régissent la formation professionnelle : la promotion de l'homme et la régulation du marché du travail; (p. 4252) : les orientations de la politique du Gouvernement. Le bilan de ce qu'il a fait en 1976. Le taux de participation des entreprises de plus et de moins de dix salariés; le contrôle des entreprises. L'action de l'Etat. La part des femmes dans les stagiaires de la formation professionnelle. Les grandes orientations pour 1977. La volonté de coordination et de concertation, de déconcentration. Le contrôle pédagogique et les pouvoirs de comités régionaux particulièrement

en ce qui concerne la rémunération des stagiaires. La volonté de clarifier le dispositif juridique et les structures administratives. Le projet de loi relatif à l'apprentissage déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. La rénovation des cours de promotion sociale. Les mesures qui seront prises pour assurer une meilleure régulation de l'emploi et de la promotion sociale : insertion professionnelle des jeunes ; (p. 4253) : promotion des travailleurs les moins qualifiés ; réinsertion des demandeurs d'emploi. La promotion sociale. La conception actuelle doit être reconsidérée ; une nouvelle pédagogie devra être mise en place. Le budget de la formation professionnelle pour 1977 ; sa progression ; ses grandes masses. Les efforts des stagiaires. Les crédits alloués à l'apprentissage, à la formation professionnelle. La politique du Gouvernement dans ce domaine s'inscrit dans le cadre global de sa politique économique et sociale. Les problèmes pris par le secteur de la coopération. Le mutualisme. La place de la coopération dans les secteurs économique et sociaux français. L'importance des coopératives ouvrières de production ; (p. 4254) : les axes prioritaires de l'action gouvernementale. La création d'union de coopératives puissantes est indispensable. Le conseil supérieur de la coopération.

Réponse à Mme Catherine Lagatu (p. 4257) : les problèmes de la formation professionnelle. S'en tenir au nombre réel des demandeurs d'emploi. La condamnation par Mme Lagatu de la formation initiale. La formation par l'éducation prépare à la vie professionnelle ; (p. 4258) : la filière de l'apprentissage. La fausse querelle sur les mérites comparés de l'apprentissage et de la formation donnée dans les collèges d'enseignement. Les actions menées en faveur des jeunes. Les stages de préparation professionnelle. La situation des femmes et des travailleurs manuels. Le problème du versement du 1 p. 100. Les raisons pour lesquelles ce taux n'est pas augmenté. Le budget de la formation a doublé en quatre ans. Il est préférable de mettre l'accent sur les problèmes de contrôle et de bonne utilisation des crédits.

Réponse à M. Pierre Schiélé : les modifications et « tiraillements » du statut de la fonction publique et de la grille indiciaire. La situation des salariés du milieu de la grille. Le reclassement de la catégorie A. La date du reclassement ; (p. 4259) : les rémunérations annexes. Les pensions de reversion. La politique contractuelle. Le maintien du pouvoir d'achat. L'amélioration éventuelle du pouvoir d'achat des petites catégories en fonction des résultats de la lutte contre l'inflation.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : les créations d'emplois dans la fonction publique. L'inadéquation des offres aux demandes d'emploi. Améliorer la formation technique et l'apprentissage. L'importance du rôle du conservatoire national des arts et métiers. La bonne utilisation des crédits de la formation professionnelle.

Réponse à Mme Jeanine Alexandre-Debray : la situation des administrateurs fonctionnaires de la ville de Paris. La publication prochaine des décrets d'application de la loi du 31 décembre 1975.

Réponse à Mme Catherine Lagatu (p. 4260) : le nombre des jeunes sortis de l'école sans qualification. Ces jeunes ne sont pas pour autant sans formation. La formule du contrat emploi-formation. Le budget de la formation n'est pas un « pauvre budget ».

LOMBARD (GEORGES), sénateur du Finistère (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 189, à M. le Premier ministre, relative à la **crise de la réparation navale française**, posée le 28 février 1976 [J. O., Débats du 4 mars 1976] (p. 229). — Discussion le 13 avril 1976 (p. 508 et suiv.) : ports spécialisés dans les pétroliers ; licenciements et chômage technique ; tarifs portuaires ; nécessité de la complémentarité des ports français ; problèmes des frais annexes ; complexe pétrolier de Dakar.

Question n° 201, à M. le Premier ministre, concernant l'**absence de mesures tendant à pallier les conséquences de l'échouage d'un pétrolier géant à Ouessant**, posée le 2 avril 1976 (p. 335). — Discussion le 13 avril 1976 (p. 495, 496) : mise en demeure de vider les soutes ; gigantisme des tankers.

Question n° 206, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les **finalités de la politique d'aménagement du territoire**, posée le 2 avril 1976 (p. 335). — Discussion le 4 mai 1976 (p. 831 à 834) : l'aménagement du territoire doit être pensé au niveau européen ; la flatteuse réputation des fonctionnaires de la D. A. T. A. R. à l'étranger ; l'adaptation de la formation des jeunes aux emplois offerts ; la formation permanente doit prendre un second souffle ; l'ouverture nécessaire de la formation scolaire sur le monde de l'entreprise et sur le milieu régional ; l'adaptation de l'homme au travail et du travail à l'homme ; la « dénatalité » industrielle française ; le financement de la recherche industrielle ; la prolifération du mauvais tertiaire fait perdre de vue l'importance du rôle des innovateurs ; le coût des effets induits de la croissance ; le centre océanologique de Bretagne a coûté le prix d'un kilomètre de périphérique parisien ; l'élargissement du fossé entre l'Europe des affaires et celle des Etats ; le fonds d'action régionale ; ne pas laisser s'édifier au centre de l'Europe un polygone des affaires.

Question n° 35, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant la **pollution de la mer**, posée le 21 octobre 1976 (p. 2843).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. **Article 2 bis** (p. 1336) : son amendement n° 37, soutenu par M. Max Monichon, qui en est cosignataire.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 2 A** (p. 2205) : retire son amendement n° 119 ; déclare que pour appréhender les plus-values réelles il faut retenir la notion d'érosion monétaire ainsi que celle de neutralité de l'impôt ; rappelle qu'aux termes de l'article 3 de la loi de finances de 1963, le contribuable est admis à justifier du montant réel des frais d'acquisition et des impenses.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 3** : son amendement n° 4, soutenu par M. Francis Palmero : imputation des déficits fonciers afférents aux immeubles acquis ou construits après le 15 septembre 1976 ; non accepté par le Gouvernement.

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976], rapporteur spécial ; (p. 3564) : l'effort entrepris en faveur de l'institution judiciaire depuis 1973 ; la machine « se grippe » ; évoque la situation des services judiciaires telle qu'elle ressort de certains passages de la *Gazette du Palais* ; (p. 3565) : l'éducation surveillée : le manque de moyens ; la part du secteur public et du secteur privé ; les équipements de base indispensables ; les personnels ; les services judiciaires chargés de l'acte de jugement : le nombre d'affaires jugées par les cours d'appel ; la nécessité de fonctionnaires en nombre suffisant ; les greffes ; (p. 3566) : la formation des jeunes magistrats et des greffiers ; les services pénitentiaires : le personnel, les fonctionnaires chargés de la « réinsertion », la parité avec la police, la reconstruction des prisons insalubres ou menaçant ruine, les frais incombant aux collectivités locales. Il faut remédier aux retards qui compromettent l'action de la justice ; le problème posé par la cour d'appel de Versailles : la création de cette cour ; le Gouvernement entend remettre en cause cette cour dans sa conception, son ressort et son rôle ; présente l'amendement de la commission des finances à ce sujet. — **Etat B** (p. 3575) : son amendement n° 85 déposé avec M. René Monory, soutenu par M. Edouard Bonnefous : réduction des crédits du titre III ; retiré.

LUART (LADISLAS DU), sénateur de la Sarthe (R. I. A. S.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

INTERVENTION

Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. Article 15 (p. 3488) : le maintien de pourcentage d'impôts identique sur des prix de produits pétroliers augmentés, contribue à la hausse des prix.

LUCOTTE (MARCEL), Sénateur de Saône-et-Loire (R. I.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 375) [29 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2028 à 2033) : le plan pourrait marquer un grand moment où le pays se fixerait des objectifs. Le VII^e Plan n'est ni encyclopédique, ni exhaustif, ni impératif. La qualité des travaux préparatoires et de la présentation. La stratégie du Plan : d'abord une période de consolidation, puis une période de réformes. La procédure des programmes d'action prioritaires. Les résultats du VI^e Plan contrariés par la crise. Le chômage, l'inflation, la reprise grâce au plan de soutien de l'économie, le commerce extérieur. Le choix d'une croissance forte. L'objectif prioritaire est la réalisation du plein emploi. Les grands équilibres. La balance des paiements, les exportations agricoles, les problèmes industriels et énergétiques. Les finances publiques, la sécurité sociale, les collectivités locales. L'épargne. Les conditions de succès du Plan : la lutte contre l'inflation. Les trois principaux aspects de la nouvelle croissance : l'aménagement du territoire, le cadre de vie, la réduction des inégalités. L'aspect politique du VII^e Plan. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2078) : tente de dissuader les membres du groupe socialiste de se retirer des débats. Demande si le Gouvernement serait prêt à déposer une lettre rectificative complémentaire à la fin de la discussion ; (p. 2079, 2080) : son amendement n° 1 : inscription dans le livre I, au chapitre I^{er}, du principe de la solidarité nationale en faveur des agriculteurs, garantir une évolution normale du revenu des agriculteurs ; non retenu par le Gouvernement ; (p. 2080) : son amendement n° 2 : introduire dans le Plan le principe d'une prise de responsabilité des agriculteurs dans la résorption des excédents et dans l'organisation des marchés ; non retenu par le Gouvernement (p. 2080, 2081) : son amendement n° 3 : rappeler les engagements fixés par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat ; retiré. S'oppose à l'amendement n° 24 de M. André Bohl. Préfère voir les inégalités réduites par la voie fiscale plutôt que par celle des prestations familiales ; (p. 2081, 2082) : son amendement n° 4 : défense des contribuables inspectés ; recours gracieux possibles ; retiré ; son amendement n° 5 : réduire progressivement le nombre de logements neufs (500 000 la première année) ; augmenter progressivement la modernisation des logements anciens ; son amendement n° 6 : fixer au 31 décembre 1977, au lieu du 31 décembre 1976, la date limite d'élaboration des plans d'occupation des sols ; accepté par le Gouvernement ; son amendement n° 7 : prévoir des subventions globales spécifiques pour les dépenses d'équipement ; fixer à 5 milliards de francs 1975 le montant de ces subventions pour 1980. Accepte la suppression par la lettre rectificative du Gouvernement de la référence au chiffre de 5 milliards. Amendement n° 31 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues. Retrait de l'amendement n° 27 de M. Joseph Raybaud au profit de son amendement n° 7 ; (p. 2084) : son amendement n° 8 : à côté des subventions globales d'équipement, prévoir des subventions globales de fonctionnement pour les communes ; retiré ; amendements n° 32 et 33 de M. Auguste Amic (p. 2084) : son amendement n° 9 : orientation de l'épargne par les établissements publics régionaux vers les S. D. R. (société de développement régional) ; non retenu par le Gouvernement ; son amendement n° 10 : exploitation des ressources énergétiques et minérales ; valoriser la position technologique de l'industrie française ; repris par le Gouvernement dans sa lettre rectificative ; accepte les amendements

n° 25 et 26 de M. André Bohl (p. 2085) ; amendement n° 73 de M. Henri Tournon (p. 2086) : son amendement n° 11 : permettre au Parlement de suivre la réalisation des programmes d'actions prioritaires lors de la présentation des lois de finances ; pris en considération dans la lettre rectificative du Gouvernement ; (p. 2086, 2087) : son amendement n° 12 : compléter le VII^e Plan par un échéancier annuel des dotations budgétaires affectées aux programmes d'actions prioritaires ; non retenu par le Gouvernement ; (p. 2086, 2087) : amendement n° 34 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 13 : développer la capacité de stockage de viande bovine ; non retenu par le Gouvernement ; amendement n° 36 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues ; amendement n° 74 de M. Raymond Courrière et plusieurs de ses collègues ; (p. 2088) : son amendement n° 14 : insérer dans le programme n° 1, un sixième chapitre relatif à l'aménagement des structures d'exploitation ; non retenu par le Gouvernement ; amendement n° 37 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues ; amendement n° 38 du même auteur ; amendements n° 39 et 40 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues. Amendement n° 66 de M. René Debesson et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 41 et 42 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, n° 78 de M. Jacques Henriot ; (p. 2089) : accepte l'amendement n° 29 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 43 et 44 de M. Charles Alliès. Amendement n° 45 du même auteur. Amendement n° 71 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues ; (p. 2090) : amendements n° 46 et 47 de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues, n° 72 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, n° 79 de M. Jacques Henriot. Amendements n° 48 et 49 de M. Léon Eeckhoutte et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 50, 51, 52, 53 et 54, de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. Amendements n° 67, 68, 55, 69, 70, 56 et 57 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues. — **Livre II, chapitre IV (suite)** (p. 2091) : son amendement n° 15 : donner la possibilité aux associations de déclencher l'action publique pour des faits portant un préjudice direct aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre (programme n° 17, paragraphe 2, intitulé « Extension du recours judiciaire ») ; retiré ; son amendement n° 16 : actions destinées à faire respecter par les professionnels les textes en vigueur en vue de garantir les droits des consommateurs (programme n° 18, paragraphe 2, intitulé « Garantir les droits des consommateurs ») ; non retenu par le Gouvernement ; (p. 2092) : son amendement n° 17 : négociations entre consommateurs et professionnels en vue de l'élimination dans les contrats de vente et de services, de toute clause ou pratique entachée d'illégalité ou susceptible de léser les consommateurs (même programme, même paragraphe que ceux visés par l'amendement n° 16) ; retiré ; son amendement n° 18 : rechercher les moyens d'un meilleur contrôle de la publicité (paragraphe 4 du même programme n° 18, intitulé « Mieux connaître les problèmes relatifs à la consommation ») ; retiré. — **Livre II, chapitre V** : amendements n° 80 et 81 de M. Jacques Henriot. Amendement n° 58 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; (p. 2093) : son amendement n° 19 : prévoir qu'il ne pourra être mis en chantier plus de 100 000 logements dans les villes nouvelles (programme n° 21, action n° 1) ; retiré ; son amendement n° 20 : gestion administrative des villes nouvelles selon le droit commun applicable aux collectivités locales (même programme, même action, paragraphe 3 intitulé « Les procédures institutionnelles et financières ») ; non retenu par le Gouvernement. Amendement n° 59 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues (p. 2094) : son amendement n° 21 : création systématique d'une autorité élue d'agglomération, compétente en matière de transports (action n° 3 du même programme n° 21) ; retiré. Amendements n° 61, 62, 63 et 64 de M. Michel Moreigne : son amendement n° 22 : libre circulation des personnes en bordure du littoral maritime (action n° 2 du programme n° 24) ; non retenu par le Gouvernement. — **Livre II, chapitre VI** (p. 2095) : son amendement n° 23 : préciser que le ministère de l'industrie et de la recherche est le chef de file de la recherche en France (programme n° 25, dernier paragraphe) ; accepté par le Gouvernement. Amendements n° 75 et 76 de M. Edgard Pisani et plusieurs de ses collègues. Amendement n° 77 de M. Georges Lamousse (p. 2095, 2096).

— **Seconde lettre rectificative du Gouvernement modifiant le rapport annexé au projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 408)** : grâce à ce document, le débat au Sénat n'aura pas été vain (p. 2097, 2098).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.
I. — **Services généraux** [7 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4064) : rapprocher le début d'exécution du Plan des actions

engagées en raison de la conjoncture. La stratégie du VII^e Plan au regard de la conjoncture économique actuelle. La non publication des indicateurs sociaux et économiques serait regrettable. La conjoncture est préoccupante quand on la compare aux objectifs du VII^e Plan (prix, progression des revenus et des salaires, balance commerciale, emploi). Notre retard par rapport aux pays du peloton de tête. Les facteurs défavorables (prix du pétrole, inflation importée des Etats-Unis). La limitation nécessaire de la progression des revenus. L'attachement des syndicats à la politique contractuelle. La détérioration du solde des échanges extérieurs et ses causes (sécheresse, coût des importations énergétiques, dérèglement du système monétaire); (p. 4065) : la situation de l'emploi. L'efficacité de la lutte contre l'inflation. La réorientation de la croissance. L'activité et les moyens du C. E. R. C. La lenteur de l'élaboration des programmes de développement et d'aménagement régionaux. Les programmes d'action prioritaires nationaux et d'initiative régionale (P. A. P. et P. A. P. I. R.). Les P. A. P. bien dotés (désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central, tri postal...). Les P. A. P. moyens (équipement téléphonique, conditions de travail, rôle des consommateurs). Les P. A. P. en retard (liaison mer du Nord-Méditerranée...). Le VII^e Plan serait-il victime de la conjoncture, à peine né? La décentralisation du plan ne doit plus s'enliser dans les attentes et les incertitudes actuelles; (p. 4066) : la planification n'est pas la coquetterie des périodes faciles mais l'ardente obligation des temps de l'épreuve. Il convient de ne sacrifier ni le Plan, ni la politique régionale.

M

MALASSAGNE (PAUL), sénateur du Cantal (apparenté au groupe U. D. R., puis R. P. R.), secrétaire du bureau du Sénat.

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la prévention et la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266) [13 mai 1976]. Article 4 (p. 1021) :** s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Antoine Andrieux et rappelle les difficultés récentes de toute une région productrice de coquillages.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976], en remplacement de M. Jean-Louis Vigier (p. 3944) : l'action en faveur de la jeunesse et des centres de vacances. Le désœuvrement des jeunes. L'aide aux associations locales d'action socio-éducative. Le délabrement des centres et colonies de vacances. La formation des animateurs bénévoles. La création de nouveaux postes de professeurs d'éducation physique. L'échec relatif des centres d'animation sportive. L'augmentation très insuffisante des crédits de fonctionnement.

III. — Tourisme [8 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4089) : le marché du tourisme. Un besoin de tourisme et un besoin de découverte; (p. 4090) : la faible importance des crédits de ce projet de budget. L'attachement des Français aux vacances; les lieux de tourisme. Les colonies de vacances; la capacité des hébergements dits de « tourisme social ». La capacité des terrains de camping actuels. La nécessité d'éviter le camping sauvage. Les villages de vacances et les gîtes ruraux. L'application de la taxe professionnelle aux hôtels non classés, meublés et terrains de camping. L'amélioration de la petite et moyenne hôtellerie. Regrette le trop grand nombre d'hôtels de luxe construits ces dernières années. Les prêts aux opérations de modernisation et de rénovation des hôtels existants; (p. 4091) : la formation professionnelle d'assistants techniques. L'aménagement des espaces touristiques. Les activités touristiques implantées sur le littoral, la fréquentation de la montagne. L'étalement des vacances. L'initiative de l'association française des stations vertes de vacances. Les décrets d'application de la loi de 1975 concernant les agences de voyage. Le rôle et les moyens des délégués régionaux de tourisme. La prise en compte des lieux de vacances dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Craint que certains ne gâchent l'image de marque de la gastronomie française. La saturation touristique enregistrée dans certaines régions. Le problème des relations entre populations d'accueil et touristes. Le thermalisme. Le tourisme dans les D. O. M. et T. O. M. Le solde de la balance touristique.

MALECOT (KLÉBER), sénateur du Loiret (U. C. D. P.)

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976] (p. 3839) : les aspects satisfaisants de ce budget (progression plus rapide que celle de l'ensemble des dépenses publiques); l'enseignement préscolaire; l'abaissement du nombre minimum d'élèves des classes maternelles. La formation des instituteurs. Leur conscience et leur dévouement; leur recyclage; l'application du tiers temps pédagogique; la construction de C. E. G. en milieu rural; la prise en charge par l'Etat d'une part croissante des dépenses concernant les établissements du second degré; la nécessité d'un personnel non enseignant d'encadrement; la nationalisation des établissements secondaires; les créations d'emplois de professeurs dans ce secteur. Le recrutement de professeurs de travaux manuels éducatifs; la formation économique de base des élèves; la nécessaire réduction des effectifs par classe dans l'enseignement secondaire; (p. 3840) : l'insuffisance des subventions de fonctionnement octroyées aux collectivités locales pour les établissements secondaires; l'accroissement de la participation de l'Etat aux frais d'internat compensé par l'augmentation des frais de pension et de demi-pension mis à la charge des familles; les classes mobiles; les collèges vétustes; l'aide aux familles; le calcul du montant des bourses; l'aide aux enfants d'agriculteurs victimes de la sécheresse; les transports scolaires; la charge qu'ils représentent pour les communes; leur sécurité; organiser des transports en commun routiers à partir des transports scolaires; la nécessité de construire des ateliers dans les établissements pour appliquer la réforme du système éducatif.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — Examen des crédits (p. 4172) : l'application d'une circulaire intéressant les personnels communaux et indiquant qu'à partir du 15 octobre 1976 les personnels de la fonction publique effectueront quarante heures de travail par semaine.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4230) : les programmes de télévision; la nécessité d'un organisme de coordination des programmes; F. R. 3 doit desservir la chaîne des régions; le développement des échanges avec le reste de la communauté européenne surtout dans la perspective de l'élection du parlement européen au suffrage universel; désire, avec le groupe U. C. D. P. qu'une enquête soit menée sur les conséquences de la programmation trop fréquente de scènes de violence; l'augmentation demandée des effectifs; le recrutement de cadres hors-statut; les régions au relief accidenté; la couverture des zones d'ombre; l'achèvement de la couverture à 10 000 habitants; l'insuffisance des émissions programmées à destination de l'étranger; l'utilisation des ondes courtes.

MARCELLIN (RAYMOND), sénateur du Morbihan (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3795) : une progression de 33 p. 100 par rapport à l'année précédente. Tenir compte des crédits inscrits aux ministères de l'agriculture, de l'équipement et de l'intérieur ainsi que de ceux dont dispose la D. A. T. A. R. Il n'y a plus de personnel payé sur les crédits destinés à la recherche. Les effets budgétaires de la suppression du secrétariat d'Etat. Les charges résultant des parcs régionaux pour les régions, les départements et les communes. La présence de cinq lignes différentes de crédits pour les études et la recherche. L'efficacité de ce type de travaux. Leur harmonisation avec les efforts d'autres organismes (I. N. R. A., C. N. R. S...). La diminution des dépenses en capital. La non-consommation des subventions d'équipement. L'absence de pouvoirs légaux de coordination du ministère. Accélérer la consommation des autorisations de programme et des crédits de paiement. Doter le ministère de moyens financiers importants et autonomes? Le caractère interministériel de nombreux

équipements n'empêche pas un renforcement des pouvoirs et des moyens du ministère de la qualité de la vie. Créer une seule « enveloppe des crédits de l'environnement et de la protection de la nature »; (p. 3796) : le renforcement des attributions de contrôle et de coordination du ministère dans plusieurs domaines (police des eaux continentales, lutte contre la pollution marine, lutte contre le bruit). L'augmentation de la pollution de l'air dans les agglomérations. Les effets de la réforme de l'inspection des établissements classés insalubres. La mise en fourrière des véhicules faisant un bruit excessif. La politique de création d'espaces verts dans la région parisienne. L'agence nationale pour le ramassage des déchets solides. L'aide financière que cette agence pourrait apporter aux communes. L'insuffisance des crédits pour les parcs nationaux et régionaux. — **Examen des crédits** (p. 3818) : soutient l'amendement n° 98 de M. René Monory.

Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale [11 décembre 1976], rapporteur (p. 4263) : une forte augmentation apparente. Le transfert du programme civil de défense du budget des charges communes vers le présent budget. Le développement de l'information de défense. Le financement de l'enseignement universitaire de défense. L'automatisation d'une partie des services du secrétariat de la défense nationale. La dispersion du traitement informatique des renseignements intéressant la défense nationale. La menace de divulgation des secrets qui résulte de cette dispersion. La création d'une commission interministérielle chargée de réfléchir sur ces problèmes. La grande insuffisance du programme civil de défense. Le réexamen par une commission de l'ensemble des services votés de tous les ministères; (p. 4264) : augmenter les crédits afin d'appliquer les décisions prises par le conseil interministériel de la défense nationale.

MARCILHACY (PIERRE), sénateur de la Charente (N. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la **responsabilité civile des propriétaires de navire pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures** (n° 209) [26 février 1976], rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975.

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : 1° sur la proposition de résolution de MM. Henri Caillaud et Josy Moinet tendant à compléter le règlement du Sénat en vue d'instituer la procédure des « **questions d'actualité** » (n° 81, 1973-1974); 2° sur la proposition de résolution de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat (n° 130, 1974-1975); 3° sur la proposition de résolution de M. André Méric et plusieurs de ses collègues apparentés et rattachés administrativement, tendant à compléter l'article 55 du règlement du Sénat (n° 458, 1974-1975); 4° sur la proposition de résolution de M. Alain Pöher et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 9, 32, 33, 36, 42, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 72, 77 et 80 du règlement du Sénat et à le compléter par des articles 47 bis, 56 bis et 60 bis (n° 68 rectifié, 1975-1976) (n° 218) [2 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du **Président de la République au suffrage universel** (n° 275) [4 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **prévention et à la répression de la pollution marine** par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la **lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 288) [6 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinérations** (n° 289) [6 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 67-405, du 20 mai 1967 sur la **sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires** (n° 328) [2 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la **prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs**, et à la **lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 367) [24 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la **prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération** (n° 368) [24 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant la **visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales** (n° 133) [9 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la **visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 173) [16 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture autorisant la **visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 194) [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1927, à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, concernant la **presse (exécution d'une décision de justice)**, posée le 6 décembre 1976 (p. 4027).

Question orale avec débat :

Discussion des questions de MM. André Colin, Edouard Bonnefous, Georges Lombard et de Mme Catherine Lagatu sur l'échouement d'un pétrolier à l'île d'Ouessant [13 avril 1976] (p. 499, 503) : droit de la haute mer; situation internationale; pavillons de complaisance

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral** (n° 215) [15 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 571) : souligne qu'un candidat trop récemment naturalisé serait inopportun aux élections de la Présidence de la République.

— **Projet de loi relatif à la responsabilité civile des propriétaires de navire pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures** (n° 31) [15 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 572) : ce projet, modeste dans son objet, tend à ce que les navires livrant du pétrole soient indiscutablement assurés afin que les compagnies d'assurances soient en état de couvrir

tout ou partie des dommages éventuellement causés ; rappelle la convention passée en 1971, créant un fonds de garantie, qui n'est pas encore signée par la France ; (p. 573) : souligne la fragilité de la notion « d'eaux territoriales » ; nécessité d'intervention quand les contrevenants se trouvent dans les eaux territoriales françaises. **Article 1^{er}** (p. 576) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Bernard Legrand. **Article 3** (p. 577) : son amendement de forme n° 1, adopté. **Article 5** : son amendement n° 2 : compétence des consuls de France ; adopté. **Article 7** : son amendement n° 3 : tribunal compétent pour la constatation des infractions ; adopté ; son amendement n° 4 : suppression de la compétence subsidiaire du tribunal de Paris, adopté. **Article 8** (p. 578) : son amendement n° 5 : augmentation du montant des amendes ; adopté. **Intitulé** (p. 579) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté.

— **Conclusions du rapport de M. Pierre Marcilhacy**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de résolution ; 1° de MM. Henri Caillaud et Josy Moinet tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité » ; 2° de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à modifier l'article 46 du règlement du Sénat ; 3° de M. André Méric et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 55 du règlement du Sénat ; 4° de M. le président Alain Poher et des membres du bureau du Sénat tendant à modifier les articles 9, 32, 33, 36, 42, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 72, 77 et 80 du règlement du Sénat et à le compléter par des articles 47 bis, 56 bis et 60 bis (n° 68) [29 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 766) : modifications de détail ; souhaite que le Sénat laisse passer un temps raisonnable ; (3 ans) : avant de songer à de nouvelles modifications ; modification de la Constitution. **Article 1^{er}** (p. 767) : notion de scrutin public ordinaire. **Article 2** : désignation des membres des commissions d'enquête et de contrôle ; liste de candidats établie selon la règle de proportionnalité, affichage. **Article 3** (p. 767, 768) : commissions d'enquête (secret) ; publication du rapport ; réunion du Sénat en comité secret. Délai de publications des rapports des missions d'information dépendant d'une division du bureau. **Article 4** : notion de compensation dans les ressources publiques ; constitution ; conseil constitutionnel ; (p. 769) : à propos de l'amendement n° 2 de M. Yvon Coudé du Foresto à la suite des explications présentées par ce dernier son amendement (rédactionnel) : compensation d'une ressource publique par une autre ressource, adopté. **Article 5** : représentation du Gouvernement à la conférence des présidents par un de ses membres. **Article 6** : jours de réunion du Sénat en séance publique. **Article 7** (p. 770) : durée des interruptions et des reprises faites au nom des commissions. **Article 9** : réponses des sénateurs au Gouvernement et à la commission. **Article 10** : déclaration de politique générale ; non déroulement simultané à l'Assemblée nationale et au Sénat. **Article 11** : durée de présentation des rapports. **Article 12** (p. 771) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté ; (p. 772) : se rallie à l'amendement n° 3 de M. Yvon Coudé du Foresto. **Article 13** : modes de votation. **Article 14** : coordination. **Article 16** : définition du mode de scrutin public à la tribune. **Article 16** (p. 773) : textes pour lesquels il est procédé de droit au scrutin public ordinaire. **Article additionnel après l'article 18** (p. 774) : s'en remet à la sagesse du Sénat, pour l'amendement n° 1 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann. **Article 20** : délégation de vote. **Article 22** : questions orales. **Article 24** : sont réservés aux pétitions. **Article 25** (p. 775) : procédure de discussion des pétitions. **Intitulé** : modification adoptée.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** (n° 264). — **Deuxième lecture** [6 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 905) : condition pour être admis à « la dignité de candidat » à la présidence de la République : 500 signatures rendues publiques et rassemblées à travers trente départements. L'Assemblée nationale n'a pas retenu la condition selon laquelle vingt-cinq parlementaires et cinquante conseillers généraux devaient figurer parmi les cinq cents signataires ; elle a accordé le droit de parrainage aux adjoints des maires des villes de plus de 30 000 habitants ; la commission des lois du Sénat estime que seuls les maires ont vocation à être parrains. **Article unique** (p. 906 à 908) : son amendement n° 1 : que les adjoints aux maires des villes de plus de 30 000 habitants ne soient plus admis à « parrainer » des candidatures ; adopté ; une inflation d'adjoints supplémentaires serait si non à craindre ; le nombre des adjoints peut en effet atteindre le tiers de celui des conseillers municipaux ; par ailleurs, le fait d'être adjoint dans une ville de plus de 30 000 habitants ne confère pas plus de dignité que le fait d'exercer les mêmes fonctions dans une

commune moins peuplée ; (p. 909) : il appartiendra aux candidats de faire le choix de leurs premiers de liste, car le conseil constitutionnel ne rendra publics que cinq cents noms pour chaque candidat.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** (n° 273) [12 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 998) : n'approuve pas le principe de révisions constitutionnelles trop fréquentes, car il souhaite que les Français aient la « religion de la Constitution » ; le but d'une Constitution est de permettre d'assurer la continuité de l'Etat ; l'instauration inévitable d'une vice-présidence dans le système « présidentialisé » de la V^e République ; reconnaît que l'élection du Président de la République est un élément majeur dans la vie politique française, conteste que cela en soit l'élément décisif ; (p. 1000) : estime que le vice-président de la République devrait être le ministre de la justice ; la Constitution de 1958 a instauré un régime parlementaire ; un changement de majorité ne signifie pas un changement institutionnel.

— **Projet de loi relatif à la prévention et la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et à la lutte contre la pollution marine accidentelle** (n° 266) [11 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1011) : rappelle les risques encourus par le milieu naturel si des mesures ne sont pas prises pour le sauver (historique depuis la prise de conscience de ces dangers) ; (p. 1012) : la solution ne peut être qu'internationale ; rappelle que certaines conventions internationales dans ce domaine ne sont pas encore ratifiées par la France ; il est indispensable qu'il y ait au niveau ministériel un responsable unique pour les mesures qui seront prises ; la convention d'Oslo ; (p. 1015) : des accords gouvernementaux sont indispensables car le « droit international n'existe pas » ; le système mis en place par la loi de 1964 a donné quelques résultats positifs ; l'importance des pollutions causées par l'agriculture. **Article 1^{er}** (p. 1017) : son amendement n° 1 : rédactionnel ; son amendement n° 2 : rédactionnel ; adoptés ; demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Antoine Andrieux dont il estime l'application difficile ; (p. 1019) : s'oppose au sous-amendement n° 26 du Gouvernement ; (p. 1020) : son amendement n° 28 : pour vérification et instruction, tout bâtiment peut être retenu par l'autorité maritime, sur requête de l'autorité judiciaire, pendant un délai maximum de huit jours ; adopté. **Article 3** : son amendement n° 3 : rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 4 de forme : adopté ; son amendement n° 5 : suppression de l'alinéa prévoyant la responsabilité pénale de la personne morale sanctionnée ; adopté. **Article 4** (p. 1021) : demande le retrait de l'amendement n° 21 de M. Antoine Andrieux ; souligne la nécessité d'une identité entre les différentes législations nationales ; (p. 1024) : son amendement n° 6 : l'autorisation d'immersion émane du ministre chargé de l'environnement ; adopté ; s'oppose au sous-amendement n° 22 du Gouvernement ; son amendement n° 7 d'harmonisation ; adopté. **Article 5** (p. 1025) : son amendement n° 8 : embarquement et chargement de produits dangereux soumis à autorisation délivrée par le ministre chargé de l'environnement ; adopté ; s'oppose au sous-amendement n° 22 du Gouvernement. **Article 7** (p. 1026) : son amendement n° 9 rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 10 : suppression de l'alinéa prévoyant compétence pour constater les infractions des chefs de stations météorologiques flottantes ; adopté. **Article 8** (p. 1027) : son amendement n° 11 : supprimer les alinéas prévoyant la compétence subsidiaire du tribunal de grande instance de Paris ; adopté. **Article additionnel** : son amendement n° 13 : réserve sur les droits des tiers ; adopté. **Article 10** (p. 1028) : son amendement n° 14 : champ d'application de la présente loi ; adopté. **Article 11 A** : son amendement n° 15 : lutte contre la pollution marine accidentelle ; adopté ; accepte le sous-amendement rédactionnel n° 25 du Gouvernement ; son amendement n° 16 supprimant le dernier alinéa, repris par la suite dans un **Article additionnel** : son amendement n° 17 : dépôt d'un rapport sur les mesures à mettre en œuvre en cas de pollution marine accidentelle ; adopté ; (p. 1029) : son amendement rédactionnel n° 18 ; adopté. **Article 12** : son amendement n° 19 : suppression de cet article relatif, d'une part, à l'appréciation par décret des dispositions de la présente loi aux entreprises et qui prévoit, d'autre part, la conclusion d'une convention internationale sur les problèmes de pollution par immersion ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération** (n° 267) [13 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1030) ; la nécessité de prévoir une réglementation que le ministre responsable de l'environnement sera chargé de faire appliquer. Le repérage par des appareils sophistiqués des points de chaleur provoqués par les incinérations risque de déclencher de fausses alertes. **Article 2** (p. 1031, 1032) : son amendement n° 1 : le contrôle du

ministre chargé de l'environnement sur les opérations d'incinération (délivrance d'une autorisation sur présentation par l'incinérateur d'un exposé technique et après vérification de l'existence de garanties quant à la sécurité de l'opération d'incinération); adopté; s'oppose au sous-amendement n° 11 du Gouvernement; son amendement n° 2 d'harmonisation. **Article 2 bis (nouveau)**: son amendement n° 3 d'harmonisation; adopté (p. 1032). **Article 2 ter (nouveau)**: son amendement n° 4 d'harmonisation; adopté. **Article 3**: son amendement n° 5 d'harmonisation; adopté. **Article 5**: son amendement n° 6 d'harmonisation; adopté. **Article 9** (p. 1033): son amendement n° 7: liste des personnes habilitées à constater les infractions aux dispositions de la présente loi (coordination avec le projet relatif aux opérations d'immersion); adopté; accepte le sous-amendement n° 13 du Gouvernement. **Article 11** (p. 1033, 1034): son amendement n° 8: tribunaux compétents pour juger des infractions aux dispositions de la présente loi (coordination avec le texte initialement proposé par la commission pour le projet relatif aux opérations d'immersion); retiré en raison de l'évolution de la position de la commission lors de la discussion du projet précité. **Article 12** (p. 1034): son amendement n° 9 d'harmonisation; adopté. **Article 17**: son amendement n° 10 d'harmonisation; adopté.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 67-405 du 20 mai 1967 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires (n° 291)** [3 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1537): l'inscription maritime devient l'administration « des affaires maritimes »; libre accès à bord des navires aux techniciens experts du service de la sécurité de la navigation maritime: l'importance toute relative du projet. **Article 1^{er}** (p. 1539): amendement n° 1 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 363)** [24 juin 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1940, 1941, 1942, 1943): demande au Sénat d'adopter le texte de l'Assemblée nationale. Estime, contrairement à M. Antoine Andrieux, que le nouvel article 8 bis, relatif à la sanction des infractions, est plus contraignant que l'amendement adopté par le Sénat en première lecture.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution de la mer par les opérations d'incinération (n° 362)** [24 juin 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1944): le parallélisme satisfaisant entre l'article 10 bis du présent projet et l'article 8 bis du texte précédent. Le projet actuellement en discussion est une création entièrement française alors que pour le texte précédent, le législateur national était tenu au respect de la convention de Bruxelles.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349)** [12 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2699): l'alourdissement de la réglementation n'aboutit pas forcément à une meilleure protection du consommateur.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — *Suite de la discussion* [22 octobre 1976]. **Article 4**: se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. René Monory (p. 2888). Pense que la vignette serait un moyen de réduire le déficit de notre balance commerciale par la réduction des importations de motos japonaises de forte cylindrée.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Auburtin sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 436)** [18 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3318, 3319): l'importance du rôle du législateur; les difficultés d'élaboration d'une définition de la mort; le rôle du corps médical. **Article 1^{er}**: estime qu'il n'est pas souhaitable que le représentant légal d'un incapable puisse avoir le droit de disposer, par délégation, de l'organe à greffer (p. 3321). Mais juge équivoque la rédaction de l'amendement n° 1 de M. Jean Mézard car elle laisse supposer que l'incapable peut consentir au prélèvement.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85)** [15 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4481): un texte aux conséquences graves; la fouille des véhicules et de leur contenu, « même d'office » non seulement par des officiers mais encore par des agents de police judiciaire; la violation flagrante des droits essentiels de l'individu pour un effet dissuasif minime; les amendements de l'Assemblée nationale; (p. 4482): la voiture n'est pas considérée comme un domicile mais il s'agit

néanmoins d'une prolongation du domicile; les personnes installées dans la voiture seront considérées comme le contenu de la voiture; elles seront donc susceptibles d'être fouillées; les risques que ce projet fait courir aux honnêtes gens; la recherche des infractions pénales est un trop vaste domaine; la commission repousse ce projet de loi; le droit de fouille considéré comme dérogation par notre droit (administration des douanes, agents des contributions indirectes); les personnes exerçant les pouvoirs conférés par le projet seraient tentées d'en abuser; le Parlement doit donner l'exemple de la défense des libertés; (p. 4483): rappelle qu'elles sont les personnes ayant qualité respectivement d'officiers de police judiciaire et d'agents de police judiciaire. **Article unique** (p. 4488): son amendement n° 1: tendant à supprimer cet article; visite des véhicules; adopté; le nombre des personnes à qui le projet confère un privilège exorbitant; la criminalité; l'utilisation de la procédure d'urgence par le Gouvernement.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** [20 décembre 1976]. — *Nouvelle lecture*, rapporteur (p. 4718): demande au Sénat de rejeter l'article unique comme lui semblant porter atteinte à des libertés fondamentales. **Article unique**: son amendement n° 1: supprimer cet article; adopté.

MARIE-ANNE (GEORGES), sénateur de la Martinique (apparenté au groupe U. D. R. puis R. P. R.), élu *vice-président du Sénat* [6 avril 1976].

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé-membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi portant dérogations en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 13) [14 octobre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 49, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les D. O. M. (politique économique), posée le 4 novembre 1976 (p. 3007). — Discutée le 9 novembre 1976 (p. 3107, 3108): la départementalisation conduite de la façon la plus rationnelle et la meilleure possible; les progrès de la situation sanitaire; le développement des équipements généraux; la mauvaise situation de l'emploi; la départementalisation économique doit permettre d'aligner le niveau de vie des habitants des D. O. M. sur celui de la métropole; assurer la survie des productions agricoles traditionnelles (sucre, rhum, banane, ananas); maintenir un volume important de grands travaux (bâtiments administratifs et logements sociaux); restructurer l'économie interne de production (développement des cultures vivrières); la conséquence des accords de Lomé.

INTERVENTIONS

Souhaite la bienvenue à Lord Lansdowne ; membre du Conseil privé de la reine d'Angleterre et président de l'association France-Grande-Bretagne [13 avril 1976] (p. 501).

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230)** [22 avril 1976]. Article 2 (art. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 625) : demande à Mme Simone Veil si le texte sera applicable dans les départements français d'outre-mer.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 315)** [10 juin 1976]. — *Deuxième lecture.* Article 2 (art. L. 543-10 du code de la sécurité sociale) (p. 1727) : cosignataire de l'amendement n° 16 soutenu par M. Louis Virapoullé, rappelle le rôle du F.A.S.O.

— **Discussion du Conseil constitutionnel sur la conformité à la Constitution de la loi organique modifiant la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [15 juin 1976] (p. 1779).

— **Conclusions du rapport de M. Louis Virapoullé, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Georges Marie-Anne, François Duval, Georges Repiquet et des membres du groupe des démocrates pour la République, tendant à permettre aux régions dans les départements d'outre-mer de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement (n° 55)** [22 juin 1976]. — *Discussion générale* (p. 1907) : les différences avec les régions métropolitaines ; les points essentiels de la proposition de loi (surtaxes régionales à des impôts spécifiques aux D.O.M. ; surtaxes seulement facultatives ; leur faible montant). L'influence de ces surtaxes sur les prix. (p. 1908) : le sous-développement économique des D.O.M. ; le chômage ; la nécessaire « révolution » des structures de l'économie locale de production.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — *Discussion générale* (p. 2061 à 2063) : le développement prioritaire de l'emploi dans les départements d'outre-mer. Augmenter les effectifs de certains services publics. Réaliser de grands travaux. Sauvegarder l'agriculture menacée par l'application des accords de Lomé. Diversifier les productions agricoles en vue de satisfaire les besoins locaux. Rationnaliser les circuits de distribution. Créer des cités artisanales.

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1)** [19 octobre 1976], rapporteur. — *Discussion générale* (p. 2779, 2780) : le contexte juridique dans lequel se situe le projet. La protection sociale particulière prévue en faveur des gens de mer (régime général, caisse de retraite, caisse générale de prévoyance : ces deux derniers établissements dépendant de la caisse nationale de la marine). Les réductions des taux de cotisations patronales et ouvrières pour certaines activités. La réduction corrélative des pensions et allocations (mais pas de réduction des prestations en nature dues en cas de maladie ni des pensions d'invalidité pour accident consécutif à un risque professionnel maritime). Réduction des cotisations sans aucune diminution de prestations pour les marins justifiant d'un temps minimum de navigation. Adaptation de la législation métropolitaine aux marins-pêcheurs d'outre-mer. Article 1^{er} (p. 2781) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues. Article 2 (p. 2782) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Marcel Gargar. Article additionnel après l'article 3 (p. 2783) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé soutenu par M. François Duval.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. Article 11 (p. 3463, 3465, 3467) : son amendement n° 24 : soustraire les rhums à la nouvelle augmentation du droit de consommation sur les alcools de bouche ; retiré. La crise du rhum due à la diminution de la consommation en métropole.

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3621) : la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guyane et les Antilles françaises. La départementalisation a été conduite de la manière la plus rationnelle possible. La mise en place

successive de la départementalisation politique, administrative et sociale. La dernière étape à franchir est celle de la départementalisation économique. Or les avantages de celle-ci sont incompatibles avec un statut d'autonomie. L'absence du mot « solidarité » dans le texte du chapitre VI du programme commun. La Guadeloupe, la Guyane et la Martinique disposent de ressources en provenance pour un quart de recettes fiscales locales et pour les trois quarts de transferts de fonds métropolitains ; (p. 3622) : le tribut payé à la défense nationale par les Martiniquais devrait les délivrer de tout complexe d'indignité ou d'assistance vis-à-vis de la métropole. Le budget des D.O.M. représente moins du dixième de l'effort total consenti en faveur de ces départements. Les progrès du niveau de vie des populations depuis la départementalisation. La gravité de la crise de l'emploi. Les progrès dans les domaines de l'hygiène et de la santé publique. L'emploi des jeunes. La migration a atteint le seuil de tolérance. Créer sur place des emplois par le développement des activités de production. Assurer aux D.O.M. une plus grande autonomie sur le plan de l'alimentation et des petits équipements de base (mobilier, vêtements de travail, lingeries des hôpitaux). La survie des productions traditionnelles (sucre, rhum, banane, ananas). Engager et maintenir un important volume de grands travaux d'équipements. Réformer les structures de production et de commercialisation des denrées alimentaires locales. Encourager et développer l'artisanat des métiers. Le sucre de la Martinique. La menace des rhums d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique. L'ananas frais et les conserves d'ananas de la Martinique. La protection du marché de la banane (p. 3623) : la proposition de loi du Sénat adoptée le 22 juin 1976 tendant à permettre aux régions dans les D.O.M. de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement.

— **Décision du Conseil constitutionnel rendue le 2 décembre 1976 déclarant non contraires à la Constitution les dispositions de l'article 19 de la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail** [3 décembre 1976] (p. 3882).

— **Saisine du Conseil constitutionnel par le Président de la République au sujet de la décision du conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976 relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct** [3 décembre 1976] (p. 3931).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 65^{ter} (p. 4368) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Jean-François Pintat ; le régime de contingentement des rhums ; les « rhums » allemands ; les tranches du contingent.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976] (p. 4578). Article additionnel, son amendement n° 33 : faculté pour le conseil régional dans les D.O.M. d'instituer une surtaxe régionale à la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers ; adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** [17 décembre 1976]. Article 5^{quater} A (p. 4612) : l'adoption le 16 décembre de nombreuses dispositions contenues initialement dans le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. S'oppose à l'amendement n° 1 du Gouvernement qui tend à supprimer les dispositions concernant la surtaxe régionale en faveur des départements d'outre-mer calculée sur la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers.

MARRE (LOUIS), sénateur de la Savoie (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

MARSON (JAMES), sénateur de la Seine-Saint-Denis (Com.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Démissionnaire du comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales, comité institué par l'article 32 de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière [25 juin 1967].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues portant création d'un « Comité national de gestion des œuvres du personnel des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux », (n° 365) [24 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976]. **Article 3** (p. 439) : son amendement n° 42 : pouvoirs de décision du conseil régional; repoussé. **Article 4** : soutient l'amendement n° 46 de M. Brosseau et plusieurs de ses collègues (p. 441) : son amendement n° 47 : consultation préalable des collectivités locales intéressées avant l'exercice par la région de son droit de préemption; retiré. **Article 11** (p. 445) : son amendement n° 50 : élection du conseil régional au suffrage universel direct et à la proportionnelle; rejeté. **Article 3** (p. 454) : son amendement n° 65 : représentation des différents groupes au sein du comité économique et social; retiré. **Article 27** (p. 459) : son amendement n° 65 : suppression du prélèvement du V. R. T. S. en faveur de la région; rejeté.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228)** [14 avril 1976]. **Article additionnel (art. 343 du code civil)** (p. 545) : son amendement n° 3, soutenu par M. Raymond Brosseau : supprimer la condition selon laquelle, en cas d'adoption par deux époux, l'un au moins de ceux-ci doit avoir trente ans; rejeté; (*art. 345 du code civil*) (p. 546) : son amendement n° 5, soutenu par M. Raymond Brosseau : abaisser de quinze à douze ans l'âge fixé pour qu'un enfant accepte ou refuse personnellement l'adoption; rejeté.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 264)** [6 mai 1976]. *Deuxième lecture* : **Explication de vote** (p. 910) : le groupe communiste vote contre ce texte qui n'apporte aucun correctif au déséquilibre des pouvoirs dont les assemblées élues sont victimes et qui restreint la liberté des candidatures.

— **Projet de loi relatif à la nationalité française dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 416)** [9 juillet 1976]. **Discussion générale** (p. 2336, 2337) : contraint d'accorder l'indépendance, le Gouvernement recherche néanmoins une solution de type néocolonial. Le libre exercice des libertés démocratiques à Djibouti (révision des listes électorales). Redonner leur citoyenneté à ceux qui en ont été privées par la loi de 1963. La consultation des formations politiques du territoire. **Article 2** (p. 2338) : soutient l'amendement n° 1 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 8** (p. 2897) : son amendement n° 42, soutenu par Mme Hélène Edeline : non-application des indexations prévues dans le calendrier des mensualités des accédants à la propriété; augmentation de la contribution patronale au logement; rejeté.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 16** (p. 3296, 3297) : son amendement n° 82 : supprimer le titre III relatif au régime juridique, des logements locatifs conventionnés; rejeté; estime que ce titre consacre l'inégalité des Français devant la loi.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article additionnel (après l'article 5 bis)** (p. 3453, 3454) : soutient l'amendement n° 61 de M. Roger Gaudon.

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3597) : la progression importante des dépenses d'équipement; l'importance grandissante des sociétés privées ou d'économie mixte dans ce domaine; les conditions de travail et de vie des personnels; un accord valable doit être obtenu avec l'administration qui assure une progression du pouvoir d'achat; stigmatise le blocage des salaires au niveau de l'indice officiel des prix; estime que la lutte contre l'inflation ne passe pas par une augmentation beaucoup plus grande des crédits d'investissement que des crédits de fonctionnement.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 109)** [15 décembre 1976]. *Deuxième lecture* (p. 4507) : ne pas débattre de l'adoption en dehors des problèmes relatifs aux conditions sociales et familiales; un large débat sur l'enfance et la famille aurait dû être ouvert; les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance; informer les parents qui font recueillir temporairement leurs enfants sur les conséquences de leur attitude. Les difficultés matérielles à l'origine des placements. L'emploi des travailleuses familiales; le nombre des assistantes sociales; le statut des nourrices de l'aide sociale à l'enfance.

MARTIN (HUBERT), sénateur de Meurthe-et-Moselle (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1894, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les mineurs (situation du bassin de Longwy), posée le 22 octobre 1976 (p. 2913). — Réponse de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances, le 19 novembre 1976 (p. 3339 à 3342).

Question n° 1902, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant la sidérurgie (protection de la sidérurgie et des industries connexes), posée le 28 octobre 1976 (p. 2982). — Réponse de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances, le 19 novembre 1976 (p. 3339 à 3342).

Question n° 1929, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant les charbonnages (situation des bassins miniers de l'Est), posée le 10 décembre 1976 (p. 4241).

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3796) : rend hommage à son prédécesseur M. Legaret. Le problème de l'eau : les énormes quantités nécessaires; les méfaits de la pollution; l'efficacité du harcèlement des pêcheurs à la ligne; (p. 3797) : les acides déversés dans le Mondot (Lot-et-Garonne); la pollution déversée par le Rhin aux Pays-Bas. Les mérites des agences et des comités de bassin. L'éducation à tous les niveaux doit apprendre les bienfaits de l'eau. L'eau sera demain un atout indispensable pour l'obtention de pétrole. L'institut européen d'écologie installé à Metz; l'agressivité chimique de l'environnement. Toute substance chimique nouvelle devrait subir une série de tests avant sa mise sur le marché. Rappelle que les conditions de l'environnement sont les facteurs déterminants des pathologies, particulièrement du cancer; (p. 3798) : les maladies pulmonaires dues aux poussières (particulièrement la sidérose). Souligne les problèmes de ceux qui marchent avec difficulté.

MARTIN (LOUIS), sénateur de la Loire (rattaché administrativement au groupe R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321) [8 juin 1976].** — Discussion générale (p. 1625, 1626) : la combinaison de la puissance nucléaire et d'un armement conventionnel moderne. L'esprit et les connaissances des soldats, gages de l'efficacité de notre armée. Lutter contre la subversion à l'intérieur comme à l'extérieur des casernes. Le respect de l'uniforme.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3552) : le budget pour 1977 est un élément de transition ; la répartition des crédits ; l'aide financière versée sous forme de soutien à certains Etats parmi les plus pauvres dans le souci de les aider à équilibrer leur budget. Les aspects politiques de la coopération quant aux actions engagées ; la situation de l'Angola ; les coopérants ; les actions de formation des cadres africains ; les Français regroupés au sein d'organisations privées qui collaborent avec les coopérants ; (p. 3553) : les peuples doivent communiquer entre eux ; l'utilité des jumelages ; un corps d'intellectuels déraciné de la base ne doit pas être créé. L'aide accordée par notre pays doit servir par priorité à améliorer le sort des populations rurales. L'importance des travaux d'infrastructure. L'attitude de certains pays en voie de développement à l'égard de la France à la conférence de Colombo et à l'Assemblée des Nations Unies. Rappelle que la France a eu l'initiative de la conférence sur la coopération économique internationale.

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3988) : se félicite de la majoration récente de la retraite du combattant. Les mesures prises pour améliorer la situation des anciens combattants depuis 1972. Le cas des internés et déportés politiques, des veuves de guerre ; (p. 3989) : les anciens d'Afrique du Nord ; la levée de certaines forclusions, l'augmentation du plafond de la retraite mutualiste. Les pensionnés militaires d'invalidité. Effectue un historique du « rapport constant » ; le dialogue doit être poursuivi. Les droits à la carte du combattant, l'appartenance à une unité combattante. Les droits à pension des anciens d'Afrique du Nord. Le sort des veuves de guerre. Le rétablissement de l'ordre du mérite du combattant. Les doléances des anciens de Rawa Ruska. La reconnaissance des infirmités.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Articles additionnels (p. 4366) : son amendement n° 139, déposé avec M. André Rabineau : augmentation de la surtaxe sur les eaux minérales ; adopté.

MARZIN (PIERRE), sénateur des Côtes-du-Nord (N. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan. Est nommé secrétaire du Sénat.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3584) : le taux d'expansion très élevé des équipements et des emplois ; comparaisons des programmes prévus et des réalisations envisagées depuis le début du VII^e Plan en ce qui concerne les services postaux et financiers et les télécommunications : l'encombrement du trafic, l'automatisation ; (p. 3585) : les abonnements nouveaux ; les abonnés ruraux ; le problème des réclamations portant sur la tarification au compteur sous contrôle de l'abonné. Des perspectives en matière de recherche et de réalisations nouvelles : le centre national d'études des télécommunications ; la mise en service du nouveau câble entre la France et les Etats-Unis ; les principaux objectifs visés en matière de politique industrielle ; les matériels de commutation ; les centraux électroniques ; la restructuration industrielle et l'exportation ; la transmission numérique ; (p. 3586) : l'activité du service du contrôle des prix ; l'emploi dans l'administration et dans l'industrie des télécommunications ; l'évolution technologique ne doit pas apporter d'aggravation dans les emplois des usines qui viennent d'être créées. La concurrence internationale.

MATHY (MARCEL), sénateur de Saône-et-Loire (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de MM. Félix Ciccolini, Edouard Soldani, Marcel Champeix et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement, relative à la **Journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer (n° 359) [17 juin 1976].**

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25). Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 11 (p. 2902, 2903) :** critique la barrière des 5760 francs de revenu cadastral. A cause de ce plafond un nombre important d'éleveurs victimes de la sécheresse ne toucheront qu'une partie de la prime prévue (150 francs par U.G.B.). Le cas de la Saône-et-Loire. L'évaluation officielle des pertes est en dessous de la réalité. Son mode de financement qui ne fait pas appel à l'emprunt n'est pas satisfaisant.

MAURICE-BOKANOWSKI (MICHEL), sénateur des Hauts-de-Seine (U. D. R., puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

DEPOT

Proposition de loi tendant à interdire la publication et la distribution gratuite de journaux (n° 352) [15 juin 1976].

MAURY (JACQUES), sénateur de la Sarthe (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Travail et Santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4049) : lit l'intervention de M. Henri Fréville. Le rôle de la famille ; (p. 4050) : la recherche médicale. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale. La carte de répartition des unités de recherche sur l'ensemble du pays ; s'insurge contre l'absence d'un effort compensatoire au profit de l'Ouest. Regrette que le potentiel de recherche ne soit pas pleinement utilisé. Les crédits sont en progression. La nécessité d'un effort en faveur des recherches concernant l'immunologie, le rein et le cœur. Le problème des médecins dans les hôpitaux universitaires. Le système mis en place par la loi hospitalière du 31 décembre 1970. La situation de certains personnels médicaux. Les contraintes imposées au secteur public dont les établissements privés sont parfois dégagés ; (p. 4051) : le centre hospitalier universitaire de Rennes manque de médecins des hôpitaux, non chefs de service. L'équipement médico-hospitalier rennais : la création d'un service d'investigation nucléaire ; le centre anticancéreux Eugène Marquis, établissement privé. Donne connaissance de l'intervention de M. Raoul Vadepied. L'ouverture de maisons de cures médicales pour personnes âgées qui doivent être considérées comme des centres de cure ou comme des hospices.

MAZEAUD (PIERRE), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports) (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 212) [29 avril 1976]. — Discussion générale (p. 777, 778) :** le développement du ski nordique ouvre d'intéressantes perspectives aux communes de montagne et suppose un encadrement qualifié. L'annulation de l'arrêté du 1^{er} août 1973 créant un brevet d'Etat pour l'enseignement de cette discipline a lésé ceux qui viennent d'obtenir ledit brevet. A l'avenir, il y aura un brevet unique de moniteur assorti d'options alpine ou nordique. **Article 1^{er} :** amendement n° 1 de M. Roland Ruet : son sous-amendement n° 6 à cet amendement : spécifier que c'est le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre « chargé de la jeunesse et des sports » qui a pris l'arrêté du 1^{er} août 1973 ; réintroduire l'adjectif « nordique », adopté (p. 778). **Article 2 :** accepte l'amendement n° 2 de M. Roland Ruet. **Article 3 (p. 779) :** accepte l'amendement n° 4 de M. Roland Ruet.

MEDECIN (JACQUES), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme) (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976) (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Question orale de :

M. Jean-Pierre Blanc (n° 1798) : politique hôtelière du Gouvernement [4 juin 1976] (p. 1568, 1569) : la politique hôtelière du secrétariat d'Etat au tourisme. L'aide financière de l'Etat. Les risques de surcapacité. Une aide désormais concertée et sélective. Une grande étude nationale lancée sur les besoins en équipement. Le rôle des commissions d'équipement hôtelier. L'arrêté du 4 mai 1976 a refondu la carte d'attribution. Donner la dimension internationale aux chaînes françaises. L'aide privilégiée à l'hôtellerie traditionnelle à gestion individualisée. La prime spéciale d'équipement hôtelier et les prêts du F. D. E. S. L'incitation à la création de chaînes volontaires permettant d'élaborer et de commercialiser des produits touristiques originaux (milieu rural). Maintenir nos traditions gastronomiques. Les prix des établissements hôteliers. La liberté des prix sera restaurée dès que les conditions seront redevenues normales.

Question orale avec débat de :

MM. Fernand Chatelain (n° 138) et Louis Jung (n° 222) : politique touristique du Gouvernement [4 juin 1976] (p. 1573) : répond à M. Fernand Chatelain : le tourisme social, la planification, la création de places de camping, le « chèque-vacances », les subventions accordées à « Tourisme et travail » et le centre de Valmont, la citadelle de Villefranche ; (p. 1574) : répond à ce sénateur et à M. Louis Jung en ce qui concerne la politique sociale du secrétariat d'Etat au tourisme ; la promotion, l'espace rural et le littoral ; l'accueil touristique par les collectivités et associations. Répond particulièrement à M. Louis Jung en ce qui concerne les places de camping, la révision des normes techniques des terrains de camping, les procédures d'autorisation, les conditions d'octroi de la prime spéciale d'équipement, les prêts du F. D. E. S., l'effort dans les zones rurales, l'action en faveur des personnes âgées, l'organisation administrative du tourisme sur le plan régional et départemental ; (p. 1575) : l'harmonisation des normes de terrain de camping à l'échelle européenne ; les demandes d'autorisation d'ouverture et les demandes de permis de construire ; les actions pilotes financées grâce à des concours du F. I. A. T. et du F. I. A. N. G. ; répond à M. Louis Jung en ce qui concerne la consommation des crédits de paiement du tourisme social et l'aménagement de la montagne (problème des remontées mécaniques) ; (p. 1576) : l'association « Tourisme et travail » ; la politique du tourisme du Gouvernement ; les créations de places de camping ; l'effort des collectivités locales dans ce domaine ; le départ en vacances des personnes âgées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — III. — Tourisme [8 décembre 1976]. Ce projet de budget contribue au soutien de l'activité économique et de l'emploi. L'augmentation par rapport à 1976. Le rythme d'utilisation des crédits. Les aides à la petite et à la moyenne hôtellerie, les critères d'attribution. Le P. A. P. en partie relatif au tourisme en espace rural.

Réponse à M. Paul Malassagne : les actions en moyenne montagne sont effectuées dans un cadre interministériel. Les cofinancements obtenus avec le F. I. A. T. et le fonds d'intervention culturelle. Les douze opérations de développement en espace rural. La nécessité d'une politique de formation professionnelle dans l'hôtellerie et le tourisme ; (p. 4093) : la création récente du centre d'études supérieures de l'hôtellerie et de la restauration. Le budget tend à rétablir l'équilibre des échanges extérieurs. L'attaque des marchés étrangers. L'établissement de liens bilatéraux. La concertation interministérielle établie dans ce but. Les marchés nord-américain. La coordination des nombreuses actions menées par de nombreux organismes publics et privés. L'importance de la politique qui vise à faire connaître la France aux Français. L'aménagement du temps. Les opérations Nord-Sud et Est-Ouest. La publication de brochures dans ce domaine. La réussite ne peut être obtenue sans la coopération des organismes régionaux. L'utilité d'une importante campagne en faveur du thermalisme ; (p. 4094) : le lancement d'une opération en faveur du tourisme des jeunes.

Réponse à M. Guy Petit : les difficultés nées de l'augmentation du nombre des communes touristiques en France. Les modalités d'une nouvelle répartition du fonds d'action locale. L'effort entrepris en faveur des personnes du troisième âge. L'association des stations vertes de vacances. Le taux des départs en vacances. L'augmentation des subventions d'équipement pour le tourisme social. Les formes de « tourisme pour tous ». Le camping ; les décisions prises récemment dans ce domaine. L'atelier d'études des hébergements de plein air. L'utilisation des crédits de report. La collaboration avec la fédération nationale de l'hôtellerie de plein air et les usagers. Diverses actions conduites en faveur des loisirs pour tous ; (p. 4095) : la coordination des aides personnelles ; (p. 4099) : 12 p. 100 du P. N. B. sont redevables à l'activité touristique.

Réponse à M. Paul Malassagne : l'attitude du secrétariat d'Etat en ce qui concerne les primes de camping. Les prêts du F. D. E. S. à l'hôtellerie. La surcapacité des hôtels de luxe. Les chaînes internationales permettent d'acquiescer une nouvelle catégorie de clientèle ; (p. 4100) : le rôle des commissions techniques régionales d'équipement hôtelier. La pratique du ski nordique. La poursuite de la décentralisation. La dégradation de l'image gastronomique de la France. Faire appel à des restaurateurs locaux pour nourrir les usagers des autoroutes. La responsabilité de l'activité touristique des T. O. M. et D. O. M.

Réponse à M. Louis Orvoen : l'éventualité de la création d'une prime spéciale de camping. La réduction de la dotation de la prime spéciale d'équipement hôtelier. L'opération Nord-Sud. La transformation de cette opération en une opération « Nord-Sud - Est-Ouest ». Le problème des gîtes ruraux. Le prix des hôtels ; (p. 4101) : l'engagement national signé entre les représentants de la profession et la direction de la concurrence et des prix du ministère de l'économie et des finances. L'abaissement du taux de la T. V. A. au taux moyen et le blocage des tarifs publics jusqu'au 1^{er} avril. Le rôle du bénévolat dans les activités touristiques. La nécessité de passer du stade artisanal au stade industriel. Transformer les comités régionaux du tourisme en établissements publics bénéficiant de l'autonomie financière.

Réponse à M. Jacques Ménard : chaque délégué régional au tourisme sera en même temps secrétaire général du comité régional du tourisme. Le rôle des comités départementaux. L'homologation des offices du tourisme et des syndicats d'initiative. La concertation au niveau des comités départementaux et régionaux.

Réponse à M. Léon David, représenté par M. Raymond Brosseau : le tourisme social n'est pas négligé. Les équipements sociaux réalisés au Karellis. Le pourcentage de Français partant en vacances. La durée des congés payés en France et à l'étranger. Le plan Barre n'a pas empêché une affluence record aux sports d'hiver ; (p. 4102) : ce ne sont pas les travailleurs qui se privent de vacances mais les personnes âgées. Les problèmes de l'aide à la personne. Les vacances des agriculteurs.

Réponse à M. Jean Nayrou : le tourisme dans les Pyrénées. Le renforcement de l'antenne du secrétariat d'Etat à Toulouse. L'animation de l'espace rural ; (p. 4103) : le refus d'imposer l'autorité étatique au monde du tourisme. Le budget du tourisme est un petit budget mais qui sera géré de la meilleure façon possible.

Réponse à M. Jacques Ménard : le tourisme vert. Le tourisme, industrie exportatrice. L'élévation du coût des services dissuade les touristes étrangers de fréquenter notre territoire. La compatibilité des interventions de l'Etat en matière touristique. La procédure des P. A. P. permettra de cerner l'ensemble des crédits affectés au développement du tourisme dans l'espace rural d'ici à 1980.

Réponse à M. Maurice Verillon : Le guide de la Drôme. L'aide du secrétariat d'Etat aux syndicats d'initiative. La création d'une commission mixte des éditions (affiches, brochures...). La politique du tourisme n'ignore pas les objectifs sociaux; (p. 4104) : la T.V.A. sur les hôtels de préfecture. La défense de l'hôtelier et celle du consommateur. La garantie des normes de confort par le secrétariat d'Etat. L'incitation à la transformation des hôtels. Le profit que les populations locales peuvent tirer du tourisme. L'exemple du village d'Isola dans les Alpes-Maritimes. L'augmentation des crédits affectés au tourisme social. La réduction des crédits pour la haute montagne. La réorganisation des structures. L'importance de la formation professionnelle (écoles hôtelières). Augmenter la qualification de nos professionnels du tourisme. L'organisation de la vente de produits locaux n'est pas du ressort du secrétariat d'Etat; (p. 4105) : l'animation nécessite des investissements.

Examen des crédits.

Réponse à M. René Jager : la création d'une région Lorraine indépendante de la région Alsace.

MEHAIGNERIE (PIERRE), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976). (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Jean-Gravier (n° 1831) : situation des agriculteurs des régions de piémont [12 octobre 1976] (p. 2691) : les « zones de montagne » et les « zones défavorisées ». La délimitation difficile de zones « de piémont » à l'intérieur des zones défavorisées. Les délimitations des zones défavorisées n'ont pas encore été adoptées par la Communauté. Les mesures concernant ces zones entreront probablement en application l'an prochain. En revanche, rien n'est prévu pour les zones de piémont.

M. Edgard Pisani (n° 1838) : réorganisation du corps des contrôleurs du travail [12 octobre 1976] (p. 2692) : la fusion du corps unifié des inspecteurs du travail. Pas de service interministériel d'inspection du travail. Unification statutaire et indiciaire mais pas de modification des attributions des trois administrations concernées (agriculture, transports, travail). En ce qui concerne les contrôleurs, le Gouvernement n'a pas encore pris position sur les conclusions du rapport Jauvin.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la reproduction des équidés. — Abrogation des articles 295, 296, 336 et 337, alinéa 2, du code rural (n° 204) [29 avril 1976]. — Discussion générale (p. 764) :** nécessité de rajeunir la réglementation actuelle.

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 194) [5 mai 1976]. — Discussion générale (p. 888, 889) :** portée limitée mais appréciable du projet. Le versement des cotisations d'assurances sociales par les employeurs agricoles. L'action récursoire des caisses de mutualité contre le tiers responsable de l'accident. **Article 1^{er} (p. 889) :** accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Gravier. **Article additionnel (art. 114-5 et 1252-2 du code rural) :** obtient le retrait des amendements n° 2 et 3, respectivement de M. Jean Gravier et de M. René Tinant, et du sous-amendement n° 4 de M. Michel Moreigne; (p. 890 à 892) : son amendement n° 6, analogue à celui de la commission : garantie accident des élèves de l'enseignement technique agricole; adopté; annonce qu'un texte est en préparation pour rendre applicables à l'ensemble des intéressés les dispositions de l'article L. 412-2 du code de la sécurité sociale, quel que soit le ministère sous la responsabilité duquel sont placés les établissements en cause.

— **Proposition de loi relative à la création et à la protection des jardins familiaux (n° 257) [26 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1443) :** l'objet de la proposition de loi : 1° permettre aux associations de jardins familiaux de se procurer les terrains nécessaires à leur mission; 2° réduire la précarité des installations en obligeant les expropriants à mettre à la disposition de ces organismes des terrains équivalents. **Article 1^{er} (p. 1444) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jacques Coudert. **Article 2 (p. 1445) :** s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Coudert. — **Deuxième lecture [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2979) :** le rôle des associations en cas d'expropriation de jardins familiaux.

— **Proposition de loi tendant à interdire l'usage des œstrogènes en médecine vétérinaire (n° 276) [17 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3239, 3240) :** l'action du ministère de l'agriculture en faveur de la qualité de la promotion et de la salubrité des denrées d'origine animale : 1° la recherche d'une meilleure efficacité des services de contrôle du ministère (création d'une direction de la qualité); 2° la mise en place d'un support scientifique de haut niveau (unités de recherches vétérinaires et de contrôle rattachées à des laboratoires existants, création du centre d'études et de recherche pour l'alimentation collective); 3° la mise en œuvre de la loi du 29 mai 1975 sur la pharmacie vétérinaire (décret fixant les conditions d'autorisation pour la mise sur le marché des médicaments vétérinaires fabriqués industriellement). La garantie des consommateurs notamment en ce qui concerne la viande de veau. **Article 1^{er} (p. 3240, 3241) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Lucien Grand.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. Articles additionnels (après l'article 13) (p. 3484) : soutient l'amendement n° 75 de M. Michel Durafour (taxe sanitaire et d'organisation des marchés). La généralisation de l'identification pérenne; p. 3485, 3486) : La France a un retard de productivité à rattraper dans le domaine de l'élevage.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : la part de la taxe sanitaire réservée aux collectivités locales évoluera en fonction du prix de la viande.

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3923) : le triple objectif de ce budget : 1° sécurité de l'approvisionnement; 2° transferts sociaux; 3° préparation de l'avenir.

Réponse à MM. Octave Bajoux, Léon David, Marcel Brégère et Michel Moreigne : personne ne conteste le handicap de l'agriculture française depuis 1974. Le rapport sur l'évolution de l'agriculture au cours du VI^e Plan. Tenir compte des cycles de production. L'endettement de l'agriculture dans les différents pays européens.

Réponse à M. Emile Durieux : le sirop de glucose, concurrent du sucre de betterave. L'alimentation du B. A. P. S. A. par la taxe sur la betterave.

Réponse à M. Léon David : la riziculture en France et spécialement en Camargue.

Réponse à M. Michel Moreigne : le problème de la viande. La France a convaincu ses partenaires européens de la nécessité d'une meilleure hiérarchie des prix. Les mesures favorables aux éleveurs (prêts superbônifiés, bâtiments d'élevage, lutte contre la brucellose, etc.). Les prix de production des différents pays de la Communauté; (p. 3924) : la loi sur l'élevage. L'abattage subventionné des animaux brucellicques :

Réponse à M. Louis de la Forest : la prolifération des étourneaux dans l'Ouest.

Réponse à MM. Michel Sordel, René Tinant, Octave Bajoux, Jean Mézard, Louis de la Forest, Michel Kauffmann, Emile Durieux, Charles Zwickert, Michel Yver, Charles Alliès et Paul Caron : le chapitre prioritaire de l'enseignement. La subvention de fonctionnement à l'enseignement agricole privé. La progression des bourses.

Réponse à M. Michel Yver : l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.

Réponse à M. Jean Mézard : le problème des centres d'apprentissage, les écoles d'industrie laitière et notamment l'école d'Aurillac.

Réponse à MM. Michel Kauffmann, Emile Durieux et Michel Moreigne : le développement de l'A. N. D. A.

Réponse à M. Marcel Brégère : l'évolution du budget des établissements publics.

Réponse à MM. Georges Berchet, Emile Durieux, Octave Bajoux, Louis de la Forest, Léon David, Michel Kauffmann, Charles Beaupetit, Paul Caron et Pierre Petit : l'insuffisance des crédits d'équipements publics ruraux et notamment des crédits de remembrement. La dotation réservée aux adductions d'eau sera identique à celle de 1976. Le remembrement et l'électrification rurale sont les secteurs les moins favorisés par ce budget. La nouvelle ligne budgétaire sur la cohabitation. La croissance des dépenses nécessaires à la préparation de l'avenir (politique de l'élevage).

MENARD (JACQUES), sénateur des Deux-Sèvres (R.I.). —

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux réparations à accorder aux personnes versées dans la réserve du service de défense qui ont reçu une affectation individuelle de défense et qui sont victimes d'accidents lors de leur participation à des périodes d'exercices ou séances d'instruction (n° 326) [2 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise, signée à Paris le 12 février 1974 (n° 8) [7 octobre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux réparations à accorder aux personnes versées dans la réserve du service de défense qui ont reçu une affectation individuelle de défense et qui sont victimes d'accidents lors de leur participation à des périodes d'exercice ou séances d'instruction (n° 279)** [3 juin 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 1541) : le bénéfice de la « présomption d'origine » ; historique de la réglementation ; le champ d'application du projet ; le service de la défense.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise (n° 382)** [28 octobre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 2974) : cette nouvelle convention doit se substituer à celle du 17 août 1960. Le développement économique du Gabon. Les relations franco-gabonaises. L'analyse des points essentiels de la convention.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — III. — **Tourisme** [8 décembre 1976] (p. 4097) : l'aspect culturel et humaniste et l'aspect économique du tourisme. La deuxième industrie exportatrice de France. La mission du secrétariat d'Etat au tourisme. L'incidence diffuse mais importante du tourisme. L'exemple de l'Espagne. Les Progrès du « tourisme vert » ; (p. 4098) : rechercher le montant du financement global en faveur des investissements touristiques. Le problème de l'organisation générale du tourisme en France. Le rôle des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. Le montant des aides diverses apportées aux offices et aux comités régionaux du tourisme (C.R.T.). Chaque délégué régional au tourisme doit être en même temps secrétaire général du C.R.T. correspondant. Permettre une grande souplesse financière aux C.R.T. L'exemple de l'association française d'action touristique.

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976], rapporteur pour avis (section air) (p. 4115) : l'armée de l'air met en œuvre deux des trois composantes stratégiques de la force de dissuasion (Mirage IV et S.S.B.S. du plateau d'Albion). Le panorama des autres missions de l'armée de l'air. Situer l'analyse de ce budget dans le champ d'application de la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982. La part de l'armée de l'air dans le budget de défense continue de décroître. Les progrès des forces aériennes du pacte de Varsovie. Le titre III prend le pas sur le titre V. Les économies sur le titre III s'appliquent aux crédits « carburant » et « entretien programmé » ; (p. 4116) : La diminution de l'activité aérienne générale. Les objectifs de la loi de programmation doivent être respectés (maintien d'un potentiel de 450 avions de combat). La commande de Mirages F1. L'étude du Mirage 2000. L'étroitesse des autorisations de programme. La réduction de la cadence de fabrication du Jaguar. La réduction des commandes de l'Alphabet. L'essoufflement des Noratlas. Les commandes de Transall en remplacement. La baisse des crédits « infrastructures ». L'armée de l'air est une armée de matériels plus que d'effectifs. La modernisation et l'activité opérationnelle de l'armée de l'air ont été compromises. Reprendre la politique d'équipement avec une inversion de tendance entre le titre III et le chapitre V, conformément aux objectifs de la loi programme.

MERIC (ANDRÉ), sénateur de la Haute-Garonne (Soc.), vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à renforcer la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère (n° 295) [12 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif (n° 296) [12 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, complétant la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif (n° 389) [29 juin 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 213 à M. le secrétaire d'Etat aux transports, relative à la modernisation du canal du Midi au cours du VII^e Plan, posée le 6 avril 1976 (p. 394). — Discutée le 1^{er} juin 1976 (p. 1463 à 1468) : les avantages de la continuité de l'axe fluvial Atlantique-Méditerranée. Les conséquences de l'arrêt de la poursuite des travaux depuis 1973. Le désenclavement du canal du Midi est attendu depuis soixante-treize ans. L'évaluation des travaux restant à exécuter. La participation des régions et des collectivités locales au financement des travaux ; (p. 1467) : ne pas juger le canal du Midi sur le trafic actuel.

Question n° 219 à M. le Premier ministre relative à l'industrie aéronautique (réactions du Gouvernement français à l'égard des Etats-Unis du fait de leur attitude concernant Concorde et politique de l'emploi à la S.N.I.A.S.), posée le 22 avril 1976 (p. 654, 655). — Discutée le 1^{er} juin 1976 (p. 1493 à 1496) : la décision de suspendre la construction de Concorde au-delà du seizième appareil met en cause la capacité de la division Avions de l'Aérospatiale. Les conséquences de la discontinuité du plan de charge au niveau de l'emploi et des conditions de travail. La situation du bureau d'études. Le choix de l'avion civil de la nouvelle génération. Le choix entre la coopération américaine et la coopération européenne. Le Gouvernement a choisi l'Amérique, ce qui risque de faire de la S.N.I.A.S. un élément de sous-traitance de l'industrie et du capitalisme américains. Les bonnes perspectives commerciales du programme Fouga CM 170. L'amélioration du Concorde. Le programme Nord 262. Les effets du Concorde sur l'environnement et ses retombées technologiques favorables. Le lancement d'une nouvelle tranche d'appareils afin d'assurer la crédibilité du programme ; (p. 1502) : la mutation du bureau de la S.N.I.A.S. de Suresnes à Toulouse. La collaboration franco-américaine pour la construction du moteur CFM 56.

Question n° 15 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, concernant le C.N.E.S. (utilisation de travailleurs saisonniers par le centre national des études spatiales), posée le 16 septembre 1976 [J.O. du 23 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi complétant la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif (n° 281)** [26 mai 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 1432 à 1434) : le projet concerne autant les travailleurs immigrés, leurs conditions de logement et les moyens mis en œuvre pour les améliorer. Donner à la loi du 27 juin 1973 l'efficacité qui lui manque (nouvelles possibilités de relogement des occupants ; fermeture des locaux décidée par le préfet ; réaménagement après réquisition). L'Assemblée nationale a substitué la responsabilité du propriétaire du local à celle de l'employeur. Présente l'économie du projet. Le cas des propriétaires de bonne foi étrangers aux

abus dont les logeurs se rendent coupables. Présente les amendements de la commission. **Article 2** (art. 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973) (p. 1435, 1436) : son amendement n° 1 : modalités de relogement des occupants en surnombre d'un local surpeuplé ; 2° reprendre à un autre endroit du texte les dispositions concernant la prise en charge des frais de relogement ; adopté. **Article 3** (art. 7-4 bis [nouveau]) (p. 1436) : son amendement n° 2 : permettre au préfet de prendre l'initiative d'exproprier le local dans tous les cas de fermeture (état irrémédiable, urgence, mise en demeure non suivie d'effet), si besoin après réquisition ; accepté ; (art. 7-4 ter [nouveau]) (p. 1436, 1437) : son amendement n° 3 : mettre les frais de relogement éventuels, en cas de simple mise en demeure, à la charge du propriétaire et du logeur ; prévoir leur imputation sur les indemnités versées aux débiteurs en cas d'expropriation ou de réquisition ; garantir le paiement par une hypothèque sur l'immeuble ; adopté ; accepte le sous-amendement n° 5 du Gouvernement à son amendement n° 3 introduisant une référence à l'article 27 de la loi de finances rectificative pour 1967 ; (p. 1437) : son amendement n° 4 : de forme ; adopté.

— **Projet de loi tendant à renforcer la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère** (n° 280) [26 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1437 et suiv.) : renforcement de la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère ; les « marchands d'hommes », les différents textes en vigueur ; la situation économique actuelle ; l'application de la législation répressive en vigueur ; la création par le Gouvernement d'une mission interministérielle spécialement chargée de ces problèmes ; l'économie du projet et les différentes peines qui y sont prévues ; l'apport de l'Assemblée nationale. **Article 1^{er}** (p. 1441) : son amendement n° 1 rédactionnel ; adopté (p. 1442) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 4 de MM. Pierre Vallon et Michel Labéguerie. **Article additionnel** : son amendement n° 2 : interdictions de séjour ; adopté. **Article 3** : son amendement n° 3 de forme ; adopté.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1659, 1660) : un fléau intolérable. Des mesures timides et ambiguës. Réduire la durée réelle du travail sans diminution des salaires. Le faible nombre des procès-verbaux dressés par l'inspection du travail pour infractions aux règles générales d'hygiène et de sécurité. La philosophie de ce texte tend à justifier les accidents du travail par des explications superficielles (faute ou négligence du travailleur). Les causes réelles et profondes des accidents du travail ne sont pas traitées. L'inefficacité des très nombreux instruments de prévention. Les véritables causes des accidents ce sont : les conditions de travail imposées par le patronat (horaires, cadences, primes de rendement, travail posté en continu ou semi-continu) ; la recherche de la rentabilité à tout prix et celle du profit immédiat ; la puissance de travail des salariés réduite à l'état de marchandise. Les mesures qu'un Gouvernement d'union de la gauche aurait proposées ; (p. 1667) : le rôle et les moyens de l'inspection du travail ; la fatigue augmente le risque d'accident ; les peines infligées aux employeurs. **Article 1^{er}** (art. L. 231-3-1 [nouveau] du code du travail) : annonce que son groupe votera contre l'amendement n° 75 de M. Louis Boyer. **Art. additionnel** (après l'article 2 A (p. 1670)) : explique pourquoi son groupe votera l'amendement n° 3 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 2 B** (art. L. 231-2-3) : annonce que son groupe votera contre l'amendement n° 78 de M. Louis Bayer. **Article additionnel** : (p. 1671) : s'oppose à la rectification de l'amendement n° 74 de M. Jacques-Henriet tendant à y supprimer les mots : « en accord avec les comités d'hygiène et de sécurité. », afin de laisser au médecin du travail une plus grande autorité. **Art. 2** (art. L. 231-7) (p. 1673) : son amendement n° 19 : les R. A. P. prévoient les modalités d'indemnisation des travailleurs atteints d'affections causées par les produits dangereux ; adopté. **Article 5** (art. L. 263-2) (p. 1675, 1676) : intervient sur cet article relatif à la responsabilité et aux sanctions en cas de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité. Estime que le texte adopté par l'Assemblée nationale pourrait inciter certains juges à avoir une conception de la responsabilité du chef d'entreprise plus restrictive qu'aujourd'hui. **Article 6** (art. L. 235-5 et L. 235-6) (p. 1678) : sécurité ; dès lors que ces organismes sont dépourvus de pouvoirs de décision. Considère que ces organismes n'ont pas non plus d'utilité en l'absence de comités d'hygiène et de sécurité (p. 1679). **Article 8** (art. L. 231-2) (p. 1680, 1681) : son amendement n° 20 : suppression de cet article relatif à la création d'organismes professionnels d'hygiène et de sécurité dans les branches d'activité à haut risque ; rejeté. Déclare qu'avant de créer de nouveaux organismes il faut faire en sorte que ceux qui existent soient efficaces. **Article 9** (art. L. 231-4) (p. 1681) : annonce que son groupe est favorable à l'amendement n° 10 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues. **Article 10**

(art. L. 231-5) (p. 1683) : s'étonne de ce que le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre puisse apprécier les faits constatés par l'inspecteur du travail sans s'être rendu sur les lieux. **Articles additionnels** : s'oppose à l'amendement n° 88 du Gouvernement (p. 1685) ; cite une phrase extraite d'une intervention de M. Jean Foyer à l'Assemblée nationale selon laquelle : « Il est contraire aux principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de faire supporter une peine par un autre que celui qui a commis l'infraction » ; (p. 1686, 1687) : son amendement n° 21 : le chef d'entreprise tenu d'assurer le respect des règles de sécurité, sous peine de sanctions pénales personnelles ; rejeté ; reproche au Gouvernement de refuser de reconnaître la responsabilité personnelle de l'employeur ; (p. 1687, 1688) : son amendement n° 22 : intervention de l'inspecteur du travail ou du C. H. S. en cas de danger manifeste entraîné par le fonctionnement d'une machine ; rejeté. Déclare que la saisine du juge des référés, compliquée par celle du directeur départemental, risque de ralentir la procédure. Son amendement n° 23 : définir strictement les critères de la délégation de pouvoir afin d'éviter de soustraire l'employeur à sa responsabilité ; adopté. Déclare s'être inspiré de la jurisprudence de la Cour de cassation. **Article 14** (art. L. 263-1) (p. 1688, 1689) : son amendement n° 24 identique à l'amendement n° 71 de M. Edgard Tailhades ; supprimer cet article qui accorde au tribunal la possibilité de donner une suite à un accident même s'il estime qu'aucune responsabilité pénale n'est encourue ; Rejeté. Estime cette disposition séduisante en apparence mais dangereuse (notamment en ce qu'elle permet de donner un alibi aux juges pour relaxer les chefs d'entreprise prévenus ; (p. 1691) : son amendement n° 25 : faire obligation à l'entreprise de prendre toutes mesures pour rétablir des conditions normales d'hygiène et de sécurité, même dans l'hypothèse où le juge a déjà retenu la responsabilité d'une personne physique ; rejeté ; (p. 1692) : son amendement n° 26, identique à l'amendement n° 41 de MM. Jean-Marie Bouloux et Bernard Lemarié : sanctions à l'encontre de l'entreprise si celle-ci ne présente pas, dans le délai fixé, un plan de réalisation ; adopté. **Article 16** (art. L. 263-6) (p. 1692 à 1694) : son amendement n° 27 : préciser que c'est le chef d'entreprise qui est visé par cet article, en tant qu'auteur d'une infraction ; rejeté. Estime qu'un préposé ne peut être frappé de la déchéance quinquennale de ses fonctions dans l'entreprise, du fait qu'il aurait une part de responsabilité dans un accident du travail. Seul l'employeur peut encourir une telle sanction ; (p. 1693) : rectifie son amendement n° 27 en y substituant les mots : « contre le chef d'entreprise, s'il est l'auteur de l'infraction » aux mots « contre le chef d'entreprise, auteur de l'infraction » ; (p. 1694) : retire la rectification ainsi proposée. **Article 21** (art. L. 431 du code de la sécurité sociale) (p. 1695) : son amendement n° 28 : l'inobservation des dispositions de l'article L. 431 du code de la sécurité sociale, relatives à la prévention des accidents du travail, doit entraîner une sanction pénale ; rejeté. **Article 23** (art. L. 468 du code de la sécurité sociale) (p. 1697, 1698) : son amendement n° 29 identique à l'amendement n° 45 de MM. Bernard Lemarié et Jean-Marie Bouloux ; pour la victime atteinte d'un taux d'incapacité permanente de 100 p. 100, indemnité forfaitaire égale au montant du salaire minimum légal en vigueur à la date de consolidation ; adopté. **Article 26** (art. L. 231-1 du code du travail) (p. 1700) : son amendement n° 30 : donner aux fonctionnaires les mêmes garanties qu'aux autres catégories de travailleurs en matière d'hygiène et de sécurité ; rejeté ; (p. 1700, 1701) : (art. L. 231-2) : son amendement n° 31 : application aux exploitations agricoles des règles d'hygiène et de sécurité ; retiré. Ne veut pas risquer d'exclure les exploitants agricoles ainsi que les membres de leur famille salariés ; (art. L. 231-1-3) (p. 1701) : son amendement n° 32 : objet identique à celui de l'amendement n° 31 ; retiré. **Article 27** (art. L. 234-6) : son amendement n° 33 : même objet que les amendements n° 31 et n° 32 ; retiré. **Article 29** (art. L. 611-12) : son amendement n° 34 : supprimer les mots : « placés sous l'autorité des inspecteurs prévus à l'article L. 611-6 » ; adopté. **Articles additionnels** (art. L. 231-10 [nouveau]) (p. 1702) : son amendement n° 35 ; C. H. S. obligatoire dans toutes les entreprises employant au moins cinquante salariés ; rejeté ; son amendement n° 36 : faire bénéficier les membres du C. H. S. des mêmes protections légales et réglementaires que les représentants du comité d'entreprise ; adopté ; (p. 1703) : son amendement n° 37 : punir les entraves apportées au fonctionnement du C. H. S. ; rejeté. — **Explication de vote sur l'ensemble** ; (p. 1704) : un débat escamoté. Le Parlement n'a pas eu à connaître directement du rapport Sudreau. Le projet contient quelques dispositions positives mais très limitées, des dispositions équivoques et dangereuses, des oublis manifestes (médecine du travail, pouvoirs et nombre des C. H. S.). Les vraies causes des accidents : conditions de travail, cadences, modes de rémunérations. La prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de leurs propres conditions de travail. Le groupe socialiste votera contre le projet.

— **Projet de loi complétant la loi n° 73-548 du 22 juin 1973 relative à l'hébergement collectif (n° 386) [29 juin 1976].** — *Deuxième lecture*, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1985, 1986) : les modifications apportées à ce projet par l'Assemblée nationale sont opportunes.

— **Projet de loi modifiant l'article L. 950-2 du code du travail, afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois (n° 385) [29 juin 1976], rapporteur pour avis.** — **Discussion générale** (p. 1996) : les versements des entreprises au Trésor ne peuvent être affectés à la formation professionnelle. Leur taux de participation à la formation est supérieur au minimum obligatoire ; mettre le système de formation au service de la politique de l'emploi. La commission approuve la finalité du projet de loi. Le dispositif mis en place est judicieux. Il permettra de diminuer les versements au Trésor. Les amendements de l'Assemblée nationale. Etablir un lien direct entre l'employeur et les bénéficiaires de la formation. Pas de désengagement de l'Etat.

Ouverture de la session extraordinaire de 1975-1976 [1^{er} juillet 1976].

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — **Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. Article unique** (p. 2089) : son amendement n° 71, déposé avec plusieurs de ses collègues : mesures destinées à favoriser la création d'emplois et relatives à la retraite, à la durée hebdomadaire du travail, à l'indemnisation des jeunes cherchant du travail, etc. (livre I, chapitre III, programme n° 10) ; non soutenu ; (p. 2090) : son amendement n° 72, déposé avec plusieurs de ses collègues : indépendance de la médecine du travail, renforcement des pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité et de l'inspection du travail, égalité entre salariés hommes et femmes, salaire minimum du travailleur manuel, réglementation du travail posté (livre II, chapitre III, programme n° 12) ; non soutenu.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396) [7 octobre 1976].** — *Deuxième lecture.* **Article 2 (art. L. 231-7 du code du travail) :** son amendement n° 10, déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : délivrance obligatoire d'un visa pour les produits dangereux ; visa délivré par l'I. N. R. S. ; adopté. **Article 23 (art. L. 468) (p. 2663, 2664, 2667, 2668) :** son amendement n° 16, soutenu par M. Robert Schwint : il est interdit à l'employeur de se garantir par une assurance contre toutes les conséquences de la faute inexcusable. L'auteur d'une telle faute en est responsable sur son patrimoine personnel ; retiré, puis repris. A la suite du retrait de l'amendement n° 22 du Gouvernement, intervient pour regretter l'absence d'une définition de la faute inexcusable. Craint, si son amendement n'est pas adopté, que le chef d'entreprise rejette systématiquement ses propres fautes sur ses préposés substitués à la direction, afin de faire prendre en charge les conséquences de sa faute inexcusable par une compagnie d'assurance. **Article 32 bis (p. 2871) :** le groupe socialiste votera l'amendement n° 24 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues.

Saisine du Conseil constitutionnel par plus de soixante députés à propos de la conformité à la Constitution de l'article 13 de la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail [4 novembre 1976] (p. 3006).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports. — Aviations civile et météorologie [29 novembre 1976] (p. 3678) : la stagnation de l'industrie aéronautique ; les orientations retenues par la commission des finances de l'Assemblée nationale ; (p. 3679) : la réalisation du Mercure 200 ; le rôle dévolu à la S. N. I. A. S. ; l'échec du Mercure 100 ; les sommes versées par l'Etat à la firme Dassault. Le coût pour l'Etat de la construction d'un moyen-courrier ; le projet AS 200-23 M. C. de l'Aérospatiale. Les investissements du constructeur américain Mac Donnell Douglas. L'importance du marché à partir de 1980 pour les appareils moyen-courriers ; (p. 3680) : l'utilisation faite par Douglas de la licence qui lui avait été concédée pour la construction de Caravelle. L'accord avec Douglas ne comporte pas plus de garantie quant à la commercialisation du Mercure 200. La France doit-elle acheter des DC 10 et des DC 9 en échange de sa coopération sur le projet du Mercure 200. Le coût de construction et d'exploitation du Mercure. Les caractéristiques techniques de cet avion paraissent susceptibles de satisfaire les compagnies aériennes américaines. La responsabilité technique de l'étude d'une nouvelle voilure

devra être confiée au bureau d'études de l'Aérospatiale ; la nationalisation de Dassault-Bréguet. Le problème de Concorde et de son atterrissage à New York ; (p. 3681) : la position, à ce sujet de M. Jimmy Carter qui s'oppose à ce que les réserves jadis soulevées contre le supersonique américain ne soient pas avancées contre l'atterrissage de Concorde aux Etats-Unis. L'immense majorité des travailleurs de l'aéronautique s'apprête à assurer la défense de Concorde. Les pressions américaines exercées pour contrarier les ventes d'Airbus. Le moteur C. F. M. 56. Les buts des sociétés américaines. Le financement des travaux à réaliser par les bureaux d'études de la S. N. I. A. S. Le risque de « récupération technique » par les Etats-Unis. La situation dans la région Midi-Pyrénées et les chutes d'effectifs dans les entreprises du secteur aéronautique ; (p. 3682) : la situation des officiers contrôleurs de l'aviation civile (carrières, traitements) ; (p. 3686) : les raisons de la vente des Mercure 100, la vente de DC 9 par la société Douglas ; l'achat par la France de D. C. 9 et de D. C. 10. Le Mercure 200 correspond pleinement aux désirs des compagnies aériennes.

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3986) : se félicite que les présomptions d'imputabilité soient accordées aux prisonniers de guerre sortis de certains camps ; (p. 3996) : les prisonniers de guerre internés à Rawa-Ruska doivent bénéficier des avantages du statut des déportés de la Résistance.

Travail et santé. — I. II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976], rapporteur pour avis (travail, emploi, population) (p. 4004) : la situation du chômage ; (p. 4005) : la diminution des offres d'emploi. La consolidation d'un chômage que l'on croyait conjoncturel. 48 p. 100 des demandeurs d'emploi ont moins de vingt-trois ans. Les aspects psychologiques et moraux du problème. Le droit au travail doit passer avant des considérations économiques à court terme. Améliorer le dispositif de connaissance de l'emploi. Les statistiques de l'emploi. La moitié des chômeurs seulement sont indemnisés. Mettre fin à certaines restrictions au droit à l'allocation d'aide publique. Le déséquilibre entre la participation de l'Etat et celle du régime conventionnel au financement de l'indemnisation du chômage. Les difficultés de mise en place d'un système fusionné d'aide aux chômeurs. Le caractère décevant de ce budget quant à une revalorisation des prestations d'aide publique. L'intégration des jeunes dans le monde du travail. Le rejet du travail chez les jeunes, lié à la crise économique. Développer les moyens de l'agence nationale pour l'emploi et de l'A.F.P.A. Développer également les mécanismes destinés aux jeunes (primes à la création d'emploi et contrats-emplois formation). Multiplier les actions de « mise à niveau » (formation complémentaire pour les postes vacants). Consolider l'avenir des jeunes issus de l'apprentissage artisanal. Les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le rôle de l'inspection du travail. Le développement souhaitable de stages de formation théorique et pratique à la sécurité. Lancer une campagne nationale d'information sur ces problèmes. La réforme du contentieux de la sécurité sociale relatif aux mutilés du travail ; (p. 4006) : pour une harmonisation dans le sens du système institué pour le régime agricole. L'étude des moyens susceptibles d'assurer une réparation intégrale à l'accidenté. Relever le taux de l'allocation d'aide immédiate. Retarder l'âge limite jusque auquel doit être servie la rente de l'orphelin en apprentissage. Revaloriser les indemnités journalières. Développer les moyens de l'inspection du travail. Les contraintes du travail « porté ». On a amélioré sur ce point l'environnement du travailleur mais pas le contenu même de son travail. Le rapport de M. André Wisner sur ce problème (réduction des besoins en effectifs portés, surtout en travail de nuit, surveillance médicale, temps de repas...). L'accord-cadre national du 17 mars 1975. La revalorisation du travail manuel. L'institution d'un repos compensateur. La création d'un livret d'épargne manuelle. L'abaissement de l'âge de la retraite (loi du 30 décembre 1975). La réduction du travail. La revalorisation des salaires des travailleurs manuels (rapport Giraudet) ; (p. 4007) : pour la généralisation de la mensualisation. Le travail des femmes. Pour le développement en leur faveur de l'horaire variable. Pour une politique de formation qui leur soit adaptée. L'indispensable changement des mentalités. Les suggestions du Conseil économique et social : élargissement de l'action en faveur des catégories prioritaires (jeunes et immigrés) ; développement de la formation. De la formation professionnelle continue à l'éducation permanente. La formation des travailleurs immigrés. Les mauvaises conditions de logement qui leur sont réservées. Les conditions du retrait de la carte de résident de certains immigrés en chômage volontaire. La faiblesse du chapitre budgétaire consacré aux « interventions de l'Etat en faveur des travailleurs migrants étrangers ». Le problème démographique. Les causes de la baisse de la natalité. Pour une politique familiale active ;

le développement des horaires flexibles. L'amélioration des conditions de travail. Les excès du « taylorisme » nuisent à la productivité elle-même ; (p. 4008) : l'enrichissement des tâches. Pour une société où chacun pourra retrouver son autonomie et ses responsabilités.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 70 (p. 4372) : le livret d'épargne destiné à mettre à la disposition des salariés travailleurs manuels les ressources nécessaires à la création ou à l'acquisition d'entreprises artisanales ; l'intérêt servi ; les primes ; la durée de cette épargne ; l'effort à accomplir. *Réponse à M. Raymond Brun :* le montant du prêt ; les taux d'intérêt.

MESSAGER (ANDRÉ), sénateur du Val-d'Oise (U. C. D. P.)..

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

MEZARD (JEAN), sénateur du Cantal (R. I. A. S.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile (n° 231, 1975-1976) (n° 251) [14 avril 1976].

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet, tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 63) [16 novembre 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1913, à M. le ministre de l'agriculture, concernant la pêche (Cantal : redevance piscicole de l'E. D. F.), posée le 16 novembre 1976 (p. 3212). Réponse de M. le ministre de la qualité de la vie du 14 décembre 1976 (p. 4440, 4441).

Question orale avec débat :

Question n° 144, à M. le ministre du travail, relative à l'amélioration de la situation des retraités (cf. 1975) discutée le 27 avril 1976 (p. 695) : nécessité d'amener les plus basses pensions à un taux le plus proche possible du Smic ; exode et vieillissement rural ; capital décès pour les retraités et mensualisation des pensions (p. 698) ; féminisation et paupérisation des classes les plus âgées de la population ; cite des chiffres concernant le régime agricole et celui des artisans ; la nécessaire augmentation des retraites profiterait surtout aux travailleurs manuels ; le problème du rattrapage pour les retraités qui firent valoir leurs droits avant la réforme de 1971.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile (n° 231) [22 avril 1976], rapporteur.** — **Discussion générale (p. 636, 637) :** l'historique des divers types de placements familiaux ; le placement familial, un phénomène de masse ; les dispositions légales actuelles et leurs lacunes (statut des nourrices mal défini, formation inexistante, absence de base légale pour le règlement des litiges entre la famille et l'employeur) ; (p. 638) : le projet de loi tend à généraliser l'agrément en l'assortissant de garanties de formation et d'une obligation d'assurance ; « contrat de placement » devra être conclu pour chaque enfant entre la nourrice et la collectivité publique ou l'association qui l'emploie ; les nourrices privées seront dotées d'un statut de salariées relevant du code du travail ; il en résultera pour elles de nombreux avantages : congés payés, garanties en cas de licenciement ou de chômage, régime fiscal plus avantageux, retraite complémentaire ; ne pas fixer de conditions trop strictes pour l'agrément ; (p. 639) : permettre aux services de protection maternelle et infantile de faire face à leurs obligations nouvelles dans le domaine de la formation des nourrices ; coût mensuel d'une nourrice pour un enfant : à peu près 700 francs ; les lacunes du projet : absence de dispositions relatives à la sécurité sociale des nourrices ; information insuffisante des familles et des personnes

susceptibles de garder des enfants ; absence d'un statut professionnel pour les personnes employées par les collectivités publiques. **Article 1^{er} (p. 646) :** se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne ; s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues ; (p. 647) : son amendement n° 1 : garantie des assistances maternelles ; adopté ; (p. 648) (art. L. 123-4) : son amendement n° 2 : conclusion de l'application de la procédure d'agrément pour les personnes ayant la garde d'un enfant de leur famille sauf si le placement est effectué par l'intermédiaire d'une personne morale ; adopté ; (p. 649) (art. L. 773-2 du code du travail) : s'oppose à l'amendement n° 19 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues ; (art. L. 773-3) : son amendement n° 3 : montant de rémunération fixé en référence au salaire minimum de croissance ; adopté ; (art. L. 773-5) : son amendement n° 4 : indemnité compensatrice fixée en référence du salaire minimum de croissance ; adopté. (art. L. 773-6) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu ; (art. L. 773-7) : son amendement n° 5 : conditions de licenciement des gardiennes, indemnité compensatrice de délai congé ; adopté ; (p. 650) (art. L. 773-8) : son amendement n° 6 : faute grave justifiant la non-observation du délai congé ; rejeté ; (art. L. 773-11) : son amendement n° 7 : périodes de congé pour lesquelles le retrait de l'enfant n'est possible qu'avec l'accord de l'employeur ; congé d'adoption ; adopté ; se déclare favorable à l'amendement n° 22 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 13 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne ; (p. 651) : s'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues ; (art. L. 773-12) : son amendement n° 8 : versement de l'indemnité compensatrice en cas de non-placement si l'assistante justifie d'une ancienneté de trois mois au moins au service de l'employeur ; adopté ; (p. 652) (art. L. 773-13) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues ; (art. L. 773-15) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 3 (art. L. 131-1, L. 143-5, L. 351-10 et L. 420-1 du code du travail) (p. 652) :** amendement n° 14 de coordination de M. Robert Schwint. **Articles additionnels (p. 652, 653) :** son amendement n° 9 : décret en Conseil d'Etat accordant aux personnes employées par les collectivités publiques des conditions d'emploi et de rémunération équivalentes à celles dont bénéficient les gardiennes privées ; irrecevable ; accepte l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint. **Intitulé :** son amendement n° 31 : changer l'intitulé du projet (harmonisation) ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle (n° 266) [13 mai 1976]. Article 4 (p. 1022) :** les méfaits du mercure ; se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Antoine Andrieux.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306) [9 juin 1976]. Article 2 (art. L. 231-7) (p. 1673, 1674) :** son amendement n° 16 soutenu par M. Pierre Sallenave, coauteur : indemnisation des victimes d'accidents causés par des produits toxiques ; adopté. **Article 3 (art. L. 233-5) (p. 1674, 1675) :** son amendement n° 18, déposé avec M. Pierre Sallenave : prévention des accidents de tracteur ; adopté. **Explication de vote sur l'ensemble :** annonce que son groupe votera ce projet à l'unanimité.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — **Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 4 (p. 2886, 2887) :** son amendement n° 38, soutenu par M. Max Monichon : taxe différentielle diminuée de moitié pour les voitures familiales (breaks...) ; retiré.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Auburtin sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès (n° 436) [18 novembre 1976], rapporteur pour avis.** — **Discussion générale (p. 3317, 3318) :** l'aspect technique et juridique du problème des prélèvements d'organes. La greffe d'organes est devenue une des nécessités de la médecine et de la chirurgie modernes. Les greffes exceptionnelles (cœur, poumon, foie, pancréas) et les greffes fréquentes (rein). Les inconvénients de l'hémodialyse. Les avantages de la greffe du rein. L'insuffisance du nombre des donneurs. Les donneurs et les receveurs potentiels. Les travaux du laboratoire de typage. Le prélèvement du rein. La complexité du problème. L'élargissement du nombre des donneurs potentiels. Le prélèvement sur un sujet mineur ou

incapable. Seul le médecin doit définir le moment exact de la mort. L'exemple de l'organisation des transfusions sanguines. **Article 1^{er}** (p. 3320, 3321) : son amendement n° 1 : ne pas étendre aux incapables la procédure exceptionnelle de consentement prévue en faveur des mineurs (second alinéa) ; rejeté ; ce texte revient en fait à interdire tout prélèvement sur les incapables.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Education [2 décembre 1976], examen des crédits (p. 3854) : le groupe des R. I. A. S. votera ce projet de budget. Les efforts consentis en faveur de l'enseignement préscolaire en milieu rural et des transports scolaires.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3909) : les difficultés dues à la sécheresse et à l'inflation. Les problèmes de certains départements de montagne où l'élevage reste l'activité économique principale. Les exportations de bovins « maigres » vers l'Italie. La remise en cause de l'aide des banques françaises aux importateurs italiens (intérêts négatifs sur les dépôts cautions...). Des difficultés analogues sont à craindre en ce qui concerne nos exportations de fromage à destination de l'Italie. Les besoins importants de certains établissements d'enseignement agricole. Les missions des services d'agronomie. Il reste des postes vacants alors que de nombreux techniciens et ingénieurs sont au chômage. La formation des apprentis. L'enseignement agricole féminin (création souhaitable d'internats pour filles). La situation difficile des maisons familiales. Les mesures prises en faveur des zones rurales. Les problèmes de la brucellose.

Travail et santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4041) : la prévention des accidents du travail, particulièrement en milieu agricole : les accidents de tracteur. Les vaccinations essentiellement les vaccinations obligatoires. La variole, la diphtérie, le tétanos ; (p. 4042) : l'avance de la vague de rage vulpine. La prévention de la rage humaine. Les crédits alloués à l'Institut Pasteur. La démographie médicale et le surnombre des jeunes médecins dans quelques années. La nécessité de médecins généralistes. La crise du thermalisme en France, ses causes économiques et médicales ; les bienfaits de la cure thermale. L'humanisation des hôpitaux. Rappelle l'horreur des salles communes. L'importance des constructions de santé ; les difficultés des communes dans ce domaine. La politique de la famille ; l'interruption volontaire de la grossesse.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 110)** [14 décembre 1976]. **Discussion générale** (p. 4469) : les inquiétudes soulevées par le principe de la libre circulation des médecins. L'importance de l'ordre des médecins. La santé mentale des médecins et les dispositifs nécessaires au dépistage des troubles psychiatriques frappant des médecins.

— **Proposition de loi relative au prélèvement d'organes (n° 58)**. [14 décembre 1976]. — *Deuxième lecture* (p. 4474) : approuve le texte tel qu'il a été transmis par l'Assemblée nationale.

MIGNOT (ANDRÉ), sénateur des Yvelines (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France [29 avril 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant création et organisation de la région parisienne (n° 217) [2 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (n° 249) [14 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant création et organisation de la région d'Ile-de-France (n° 265) [22 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France (n° 271) [29 avril 1976].

QUESTION

Question orale :

Question n° 1749 à M. le ministre de l'économie et des finances, relative à la comptabilité publique (collectivités locales : pouvoir de réquisition des ordonnateurs vis-à-vis des comptables), posée le 7 avril 1976 [J. O., Débats 9 avril 1976] (p. 472). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget) [27 avril 1976] (p. 724, 725).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976], rapporteur. **Discussion générale** (p. 427) : historique et caractère de la région parisienne ; (p. 428, 429, 430) : l'appellation Ile-de-France ; le district ; les services régionaux ; le conseil régional ; l'application des principes de la loi du 5 juillet 1972. **Article 1^{er}** (p. 438) : son amendement n° 1 : définition des missions de la région Ile-de-France ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 2** (p. 439) : s'oppose aux amendements n° 41 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, n° 67 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 3** : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues ; (p. 440) : son amendement n° 3 : coordination ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 4 : action de la région parisienne pour le compte des groupements des collectivités ; adopté. **Article additionnel** (p. 441) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 4** : son amendement n° 5 : harmonisation ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Raymond Brosseau ; (p. 442) : son amendement n° 6 : consultation préalable des collectivités locales concernées avant l'exercice par la région de son droit de préemption ; adoption. **Article 5** : son amendement n° 7 : obligation de consulter l'assemblée régionale sur les programmes d'investissement ; adopté ; (p. 443) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Edouard Bonnefous et estime inutile la création de cette agence qui ferait double emploi avec le conseil d'administration du district. **Article 6** : son amendement n° 8 : consultation des conseils généraux sur la politique régionale des transports ; adopté. **Article 7** (p. 444) : son amendement n° 9 : harmonisation ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. **Article 8** : son amendement n° 10 : harmonisation ; adopté. **Article 9** : son amendement n° 11 : harmonisation ; adopté. **Article 10** : son amendement n° 12 : harmonisation ; adopté. **Article 10 bis** (p. 445) : son amendement de forme n° 13 : adopté. **Article 11** : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues ; (p. 445, 446) : ses amendements n° 14, 15, 16 : porter de 107 à 114 le nombre de représentants des collectivités siégeant au conseil régional, dont 42 (au lieu de 35) pour les communes de la région, à raison de 6 (au lieu de 5) pour l'ensemble des communes de chaque département ; adoptés ; rappelle les résultats du recensement de 1975. **Article 12** : se déclare favorable à l'amendement n° 77 de MM. Etienne Dailly et Edouard Bonnefous ; (p. 447) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jean Colin ; s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain ; s'oppose à l'amendement de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues, n° 69, soutenu par M. Jean-Marie Girault ; (p. 448) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 17** : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain (p. 449). **Article 18** (p. 450) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 19** : son amendement n° 17 : l'avis du conseil régional sur la répartition des crédits d'intérêt départemental ne diminue pas les prérogatives des conseils généraux ; retiré. **Article 21** (p. 451, 452) : son amendement n° 18 : préciser que le bureau et le président du conseil régional sont élus pour

trois ans; rejeté; s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues; (p. 452): son amendement n° 19: incompatibilité entre les fonctions de président du conseil régional et celles de maire de Paris et de membre du Gouvernement; adopté; (p. 452, 453): son amendement n° 20: réunion du conseil sur convocation du préfet; adopté; s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues; s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. **Article 22:** s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues; (p. 453): son amendement n° 21: incompatibilité entre les fonctions de président de la commission permanente du conseil régional et celles de maire de Paris ou de membre du Gouvernement; adopté. **Article 23** (p. 454): son amendement n° 22: fixation du nombre des membres du comité économique et social; retiré. **Article 25:** s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues; (p. 455): son amendement n° 23: réunion commune du conseil régional et du comité économique et social à l'initiative des bureaux des deux assemblées; rejeté. **Article 26** (p. 455, 456): son amendement n° 24: autosaisine du conseil régional; adopté; s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain; demande le retrait de l'amendement n° 74 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues; (p. 456, 457): son amendement n° 25: autorité du préfet de région sur les services de l'Etat affectés à la région; adopté; demande une plus grande stabilité du personnel de l'administration régionale; demande à M. Jean Colin de retirer son amendement n° 39. **Article 27:** s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues; (p. 458): son amendement d'harmonisation; adopté; (p. 459): son amendement n° 27: taxe spéciale d'équipement au profit de la région; adopté; s'oppose à l'amendement n° 65 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues. **Article 28** (p. 460): son amendement n° 28: bénéfice du profit de la taxe sur les permis de conduire dès la promulgation de la présente loi; irrecevabilité. **Article 29:** s'oppose à l'amendement de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 31** (p. 461): son amendement d'harmonisation; adopté. — **Titre additionnel après le titre III** (p. 462): s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 32:** son amendement n° 30: coordination; adopté. **Article 34** (p. 463): ses amendements n° 31 et 32: date d'entrée en vigueur de la présente loi et désignation des membres du conseil régional; adopté. **Intitulé** (p. 465): son amendement d'harmonisation; adopté.

Deuxième lecture (n° 263): [27 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 733, 734): les modifications apportées par l'Assemblée nationale; un seul point de désaccord sur le fond subsiste entre la commission et l'Assemblée: il s'agit de la participation de l'assemblée régionale à la définition de la politique régionale des espaces verts et des forêts; la commission des lois continue d'autre part à désapprouver la création d'une agence des espaces verts proposée par la commission des finances du Sénat. **Article 5** (p. 735): s'oppose à l'amendement n° 3 du Gouvernement; rappelle quel a été le rôle du district en matière d'espaces verts et de forêts; craint que l'assemblée régionale ne soit dépossédée de ses pouvoirs de par la multiplication des agences (espaces verts, transports, ordures, etc.); (p. 736): son amendement n° 1: la région d'Île-de-France définit la politique régionale en matière d'espaces verts; elle est obligatoirement consultée sur les programmes d'investissement dans ce domaine; adopté. **Article 12** (p. 737): s'oppose à l'amendement n° 2 de MM. Edouard Bonnefous et Étienne Dailly. **Article 21** (p. 738): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de Mme Brigitte Gros; (p. 740): estime que l'élection annuelle du bureau entraînerait de longs débats et de longues discussions politiques au détriment du travail de l'assemblée régionale.

— **Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement** (n° 248) [5 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 892, 893): l'article 22 bis de la loi du 1^{er} septembre 1948 fait échec au droit de reprise du propriétaire dans le cas où le logement est occupé par des personnes de plus de 65 ans et non imposées sur le revenu. Une loi de 1966 a fixé la condition d'âge à 70 ans et fixé un plafond de ressource annuel de 15 000 francs. La proposition de loi porte ce plafond à 24 000 francs mais la commission est hostile au principe d'un plafond chiffré. Elle préfère fixer le plafond par référence au S. M. I. C. Il faut tenir compte aussi des ressources des membres de la famille de la personne âgée vivant avec elle de façon effective et permanente. **Article additionnel:** accepte l'amendement n° 5 de Gouvernement. **Article unique:** son amendement n° 1: relèvement du

minimum de ressources; adopté; son amendement n° 2: suppression des dispositions prévoyant le bénéfice de l'article 22 bis aux pensionnés civils et militaires à 80 p. 100; adopté; (p. 894): son amendement n° 3: prise en compte des ressources des personnes vivant avec lui pour le calcul des ressources de l'occupant; adopté. — **Intitulé:** son amendement tendant à modifier l'intitulé de la proposition de loi; adopté.

MILLOT (Guy), sénateur de Seine-et-Marne (N.I.).

Est appelé à remplacer M. Pierre Brun, décédé le 2 mars 1976 [4 mars 1976].

NOMINATION

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [13 avril 1976].

MINOT (PAUL), sénateur de Paris (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTION

Question orale:

Question n° 1776 à Mme le ministre de la santé, relative à la pharmacie (date de dépôt du projet de loi concernant les préparateurs en pharmacie), posée le 21 avril 1976 [J. O. Débats 23 avril 1976] (p. 663).

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie:

Culture [10 décembre 1976] (p. 4204): le rôle de la commission du Vieux-Paris. Le catalogue Normand. La sauvegarde du quartier de la « Nouvelle Athènes » (p. 4205): l'hôtel de la rue du Jour et l'hôtel de Bony. Pour la publication dans la revue des monuments historiques de dossiers concernant les restaurations. L'attristant bâtiment du plateau Beaubourg. Le vertige de l'avenir doit être tempéré. Il n'existe pas de culture sans que le passé soit toujours présent.

MINVIELLE (GÉRARD), sénateur des Landes (Soc. *Libérale*).
Questeur du Sénat.

QUESTION

Question orale:

Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture à la question n° 1838 de M. Edgard Pisani relative à l'inspection du travail (réorganisation du corps des contrôleurs du travail), le 12 octobre 1976 (p. 2692).

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie:

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3591): un budget qui n'est guère novateur. Bien que prioritaire, le secteur des P. T. T. n'a guère été favorisé. La persistance du déficit des chèques postaux; (p. 3592): la progression des crédits d'équipement ne suffit pas à rattraper le retard accumulé. La gestion des P. T. T. demeure mauvaise. Le montant de la taxe de raccordement reste élevé malgré l'accroissement des produits d'exploitation. Le rendement insuffisant des fonds en dépôt aux chèques postaux. La déflation qui s'exerce au niveau des dépenses de fonctionnement. Le règlement des problèmes indemnitaires et catégoriels est retardé (primes de rendement, statut des receveurs, receveurs-distributeurs et chefs de centre, situation des agents du service général). Le nombre insuffisant des créations d'emploi. Vers la privatisation et la sous-traitance? La nocivité de la politique indemnitaire menée aux P. T. T. Les charges d'emprunt. L'endettement excessif des P. T. T. La nécessité de faire prendre en charge par le budget général les conséquences des tarifs préférentiels de presse. Les contrats spéciaux avec les entreprises; (p. 3593): cesser de recourir à des sociétés de financement. Les opérations en capital. L'automatisation du tri, les boîtes Cidex en zone rurale (éloignement du préposé par rapport à l'utilisateur). La faiblesse de la construction de nouveaux bureaux dans les zones urbaines.

Les chèques postaux et la caisse nationale d'épargne en situation de concurrence vis-à-vis des banques. Le financement de l'effort d'équipement en faveur des télécommunications. L'affaire « Trampac » (réseau public de transmission de données informatiques). L'administration doit continuer à assurer la gestion de la télé-informatique et du télex. Les délais de raccordement. La réalisation de nouvelles lignes. L'augmentation de la ligne de financement à déterminer.

MIROUDOT (MICHEL), sénateur de la Haute-Saône (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

DEPOTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de l'urbanisme (n° 298) [12 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi sur l'architecture (n° 54) [9 novembre 1976].

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66) [23 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture (n° 187) [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1133 à 1135) : la doctrine de la commission des affaires culturelles en matière de protection du patrimoine architectural national. Protéger la nature et les quartiers anciens. La sauvegarde du patrimoine ne doit pas bloquer la création architecturale. Le projet améliore la législation de l'urbanisme (permis de démolir, secteurs sauvegardés). Les inquiétudes de la commission : la délivrance implicite des autorisations à l'expiration des délais des sursis à statuer ; le manque d'harmonisation entre le régime des sanctions pénales du code de l'urbanisme et celui qui s'applique aux abords et sites ; la préservation de la spécificité des plans de sauvegarde (différents des P. O. S.) ; le droit de démolir des immeubles inscrits à l'inventaire sans l'accord exprès du secrétariat d'Etat à la culture (plans de sauvegarde et de mise en valeur, plans d'alignement). **Article 3** (art. L. 111-7 à L. 111-11 du code de l'urbanisme) (p. 1145) : son amendement n° 175 à l'expiration du délai de sursis doit intervenir une décision administrative sur requête de l'intéressé par lettre recommandée ; retiré. **Article 10** (art. L. 123-6 et L. 311-1) (p. 1164) : son amendement rédactionnel n° 176 ; retiré. **Article 15** (Art. L. 313-1) (p. 1169) : son amendement n° 177 ; 1° intervention de la commission nationale des secteurs sauvegardés avant même la publication du plan de sauvegarde ; 2° l'avis de cette commission nécessaire à l'approbation de tout plan de sauvegarde et de mise en valeur ; adopté ; (p. 1169) : son amendement n° 178 : supprimer le dernier alinéa du paragraphe I de cet article qui prévoit que l'élaboration du plan de sauvegarde devra être faite dans le délai de trois ans à compter de la décision délimitant le secteur ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 30 de M. Michel Chauty.

Suite de la discussion [20 mai 1976] **Article 29** (Art. L. 123-10) (p. 1197, 1198) : son amendement n° 179 : rendre opposable à l'occupant ou au demandeur d'occupation du sol, toute servitude d'utilité publique instituée par les lois du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et du 2 mai 1930 sur les sites, même si l'inscription de ces servitudes en annexe du P. O. S. a été omise ; retrait. **Article 34** (art. L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1201) : se rallie à l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty et retire son amendement n° 180 : conditions dans lesquelles les associations peuvent exercer l'action civile. **Article 38 A** (p. 1209) : son amendement d'harmonisation n° 181 ; adopté. **Article 38 B** : accepte l'amendement n° 182 du même auteur. **Article 6 bis** (suite) (Art. 123-1 bis nouveau) : estime le système du transfert de C. O. S. judicieux mais d'une application

délicate. Annonce que sa commission est favorable à l'amendement n° 219 du Gouvernement. **Article 40** (art. L. 211-4 et L. 211-5) (p. 1223, 1224) : son amendement n° 183 : permettre aux collectivités locales d'intervenir en faveur des curetages prescrits par les plans de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés de la loi du 4 août 1962, en usant du droit de préemption sur les parties d'immeubles dont la démolition est prescrite ; adopté.

Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976].

Article additionnel après l'article 54 (p. 1256) : son amendement n° 203 modifiant la loi de 1974 relative à la radio-diffusion et à la télévision : nuisances causées par les immeubles existants, à la réception des émissions ; adopté. **Article 55** (art. L. 480-10 et 11, 470-1) (p. 1260) : son amendement n° 185 tendant à supprimer les dispositions qui reconnaîtraient le titre d'architecte aux personnes physiques compétentes au titre de l'article L. 430-3 du code de l'urbanisme ; rejeté ; rappelle le projet de loi sur l'architecture adopté par le Sénat, en première lecture, en 1973, qui ne fut jamais examiné par l'Assemblée nationale. **Article 58** (Art. L. 430) (p. 1263) : son amendement n° 186 : permis de démolir pour les immeubles ou parties d'immeubles inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; adopté ; (p. 1264) : son amendement n° 187 : rétablissement du permis de démolir dans le cas de démolition prévue par un plan de sauvegarde et de mise en valeur rendu public ; exemptions réservées aux seules démolitions prévues par un plan approuvé ; rejeté ; son amendement n° 188 : suppression de l'alinéa qui exempte de permis de démolir les bâtiments frappés d'une servitude de reculement en raison d'un plan d'alignement approuvé ; rejeté ; (p. 1266) : son amendement n° 189 : exemption, bâtiment menaçant ruine, immeuble insalubre, adopté, s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Paul Pillet et craint un amoindrissement des pouvoirs propres du secrétaire d'Etat à la culture en matière des sites classés, de secteurs sauvegardés ou d'abords des monuments historiques.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 3161 à 3163) : les qualités du nouveau projet par rapport à celui de 1973. Les lacunes de l'enseignement de l'architecture. Ce projet satisfait-il autant les usagers que les architectes ? La dépossession de l'architecte. Une construction ne doit pas être jugée sous le seul angle de l'esthétique. La recherche de la qualité. La coopération entre l'architecte et les autres techniciens du bâtiment. A chaque tâche doit être affecté l'homme le plus compétent, en matière d'opération constructive, et cet homme n'est pas forcément l'architecte. La laideur de certains bâtiments incombe au maître de l'ouvrage plus qu'au maître de l'œuvre. Les aléas du libéralisme en matière de constructions privées. Les atteintes au caractère des lieux. Architecture et urbanisme sont indissociables. L'aménagement du marché Saint-Germain. Imposer des contraintes au constructeur pour instituer un urbanisme rigoureux. Sinon, imposer le recours au spécialiste. Les propositions de la commission. Elle souhaite l'augmentation du nombre des architectes en chef des monuments historiques. Protéger notre pays contre les attentats aux sites et la ruine des ensembles anciens. **Article 1^{er}** (p. 3177, 3178) : son amendement n° 2 rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 3 : respect de l'intérêt public pendant les délivrances de permis de construire et d'autorisations de lotir ; permis de construire obligatoire pour toute construction ; adopté ; il s'agit d'instituer une base légale pour l'annulation de permis de construire accordés en violation de la règle d'intérêt public ; (p. 3179) : accepte l'amendement n° 64 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. Son amendement n° 4 rédactionnel ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 65 de M. Georges Cogniot, soutenu par Mme Catherine Lagatu. **Article 3** (p. 3180) : ses amendements n° 5 et 6 rédactionnels ; adoptés. **Réponse à M. Jacques Descours Desacres** sur l'expression du volume des bâtiments ; (p. 3181) : son amendement n° 7 : l'architecte vérifie l'application par le maître d'ouvrage, des dispositions du projet architectural ; adopté ; accepte l'amendement n° 66 de Mme Marie-Thérèse Goutmann soutenu par Mme Hélène Edeline. **Article 4** (p. 3181, 3182) : son amendement n° 8 : surface maximale de plancher en-deçà de laquelle les personnes physiques ne sont pas tenues de recourir à un architecte ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Henri Caillavet ; (p. 3182, 3183) : son amendement n° 9 : rendre obligatoire le recours à des conseils d'architecture et d'urbanisme lorsque l'intervention de l'architecte n'a pas été sollicitée ; adopté ; accepte le sous-amendement n° 5 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 4 bis** (nouveau) (p. 3184) : son amendement n° 10 : rendre obligatoire la participation d'un architecte à la conception de modèles de construction susceptibles d'utilisation répétée ; adopté ; retrait des amendements n° 39 et 67, respectivement de M. René Tinant et de Mme Hélène Edeline, par suite de l'adoption de l'amendement

n° 51 de M. Jacques Carat. **Article 5** (p. 3184, 3185) : son amendement n° 11 : rédactionnel, pris en considération puis adopté; accepte le sous amendement n° 52 de M. Léon Eeckhoutte et le sous-amendement n° 41 de MM. René Tinant et Pierre Vallon. **Article 6** (p. 3185) : accepte l'amendement n° 54 de M. Jacques Carat; (p. 3186) : accepte l'amendement n° 55 du même auteur. **Article 7** (p. 3187) : accepte l'amendement n° 70 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel** : s'oppose à l'amendement n° 71 de Mme Catherine Lagatu. **Article 8** (p. 3188) : s'oppose à l'amendement n° 72 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues. **Article 11** (p. 3189) : accepte l'amendement n° 57 de M. Jacques Carat mais s'oppose à l'amendement n° 42 de M. René Tinant; (p. 3190) : son amendement n° 12 : 1° de forme; 2° liberté pour les sociétés d'architecture d'exclure certaines dispositions de la loi de 1947 concernant les coopératives; adopté; son amendement n° 13 : responsabilité sur leur propre patrimoine imposée seulement aux associés architectes des sociétés d'architecture; adopté; son amendement n° 14 rédactionnel; adopté; s'oppose à l'amendement n° 76 de Mme Marie-Thérèse Goutmann. **Article 12** (p. 3191) : s'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Catherine Lagatu; accepte l'amendement n° 43 de M. René Tinant qu'il préfère à l'amendement n° 58 de M. Jacques Carat. **Article 13** (p. 3192) : accepte l'amendement n° 59 de M. Léon Eeckhoutte; s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Guy Schmaus ainsi qu'à l'amendement n° 44 de M. René Tinant; (p. 3193) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de MM. René Tinant et Louis Orvoen; accepte l'amendement n° 89 de Mme Hélène Edeline; (p. 3193, 3194) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. René Tinant et accepte l'amendement n° 35 de M. Pierre Vallon; son amendement n° 15 : le même architecte ne peut, à la fois, être, en tant que fonctionnaire ou agent public, chargé de l'établissement d'un programme et, à titre personnel, participer à sa réalisation; retiré. **Article 14** : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues; accepte l'amendement n° 46 de MM. René Tinant et Pierre Vallon. **Article 15** (p. 3195) : accepte l'amendement n° 47 de M. René Tinant. **Article 16** : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. André Aubry, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann. **Article 17** : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. André Aubry soutenu par Mme Catherine Lagatu. **Article 20** (p. 3197) : accepte l'amendement n° 83 de Mme Hélène Edeline; ainsi que l'amendement n° 84 de cette dernière. **Article 21** : s'oppose à l'amendement n° 85 de Mme Hélène Edeline; son amendement n° 16 cas du refus d'inscription par le conseil régional; adopté. **Article 22** : son amendement n° 17 : période transitoire pendant laquelle les membres du conseil national ne doivent pas avoir exercé précédemment un mandat dans les conseils régionaux nouvellement créés; adopté. **Article 24** (p. 3198) : son amendement n° 18 : le conseil national et les conseils régionaux de l'ordre « concourent à la représentation de la profession » (avec les syndicats), auprès des pouvoirs publics; adopté; son amendement n° 19 : ces mêmes conseils ont qualité pour agir en justice afin d'assurer le respect non seulement des obligations mais aussi des droits des architectes; adopté; son amendement n° 20 : supprimer le dernier alinéa de cet article (arbitrage des conseils dans les différends entre architectes ou entre architectes et tiers); adopté. **Article 25** : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 27** (p. 3199) : son amendement n° 21 : supprimer le dernier alinéa de cet article (caractère non suspensif des recours en cassation devant le Conseil d'Etat contre les décisions de la chambre nationale de discipline); adopté. **Article 29** (art. L. 421-2 du code de l'urbanisme) : son amendement n° 22 : harmonisation; adopté; accepte le sous-amendement n° 61 de MM. Jacques Carat et Léon Eeckhoutte; (p. 3200) : accepte l'amendement n° 62 des mêmes auteurs; son amendement n° 23 : harmonisation; adopté. **Article 29 bis (nouveau)** (art. L. 422-1 du code de l'urbanisme) : son amendement n° 24 : harmonisation; adopté. **Article 30** (art. L. 421-3) : accepte l'amendement n° 90 de MM. Pierre Vallon et Joseph Yvon. **Article additionnel** (art. L. 460-2) (p. 3201) : accepte l'amendement n° 63 de MM. Jacques Carat et Léon Eeckhoutte. **Article 32** : accepte l'amendement de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 32 bis (nouveau)** (p. 3201, 3202) : son amendement n° 25 : sécurité sociale des architectes associés d'une société d'architecture; adopté. **Article 34** (p. 3203) : s'oppose aux amendements n° 96, 48 et 49 respectivement de M. Henri Caillaud et de MM. René Tinant et Pierre Vallon. **Article 35** (p. 3204) : son amendement n° 27 rédactionnel; adopté; s'oppose à l'amendement n° 50 de M. René Tinant. **Article 37** (p. 3205) : son amendement n° 28 : conditions dans lesquelles pourra être porté le titre d'architecte d'intérieur déterminé par décret en Conseil d'Etat; retiré. **Article 41** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 88 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976], en remplacement de M. Henri Terré; (p. 3740) : un budget à replacer dans la perspective de la nouvelle politique du logement. L'orientation vers la recherche de la qualité. La création de nouveaux logements locatifs de la qualité I.L.M., destinés à se substituer progressivement aux catégories actuelles les plus modestes. L'unification des financements. Sortir de la ségrégation sociale. L'aide à l'amélioration de l'habitat ancien. Ne pas oublier l'amélioration de l'habitat rural; (p. 3741) : l'accession à la propriété. Le nouveau régime de prêts. Le problème du financement par les plus modestes de l'apport personnel de 20 p. 100. L'allègement des premières mensualités pour les jeunes ménages. L'utilisation des prêts aidés pour l'acquisition et la rénovation de logements anciens. Le développement des lotissements individuels en accession à la propriété. Mieux protéger les acquéreurs de maisons individuelles contre les actions frauduleuses.

Culture [10 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4192) : les faibles crédits sont le lot habituel des budgets de la culture; (p. 4193) : l'indigence vaut mieux que l'inanition mais un jour la mesure est à son comble. La nécessité de sauver les grilles de la place Stanislas à Nancy. La commission des affaires culturelles n'acceptera plus que la culture en France soit sacrifiée. Deux secteurs échappent à l'appauvrissement : l'Opéra de Paris et le centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Beaubourg est-il la priorité des priorités. Les dépenses d'équipement sont toujours réduites (p. 4194) : les sacrifices imposés à l'enseignement de l'architecture : les crédits de fonctionnement affectés aux unités pédagogiques d'architecture. La sauvegarde du patrimoine immobilier et des sites est-elle aussi sacrifiée puisque l'Etat participe à l'entretien et à la restauration de ces bâtiments pour moitié. Le livre et les musées souffrent de l'insuffisance des crédits; (p. 4195) : la prise de conscience des Français dans ce domaine doit être accélérée. Rappelle l'action exemplaire de M. André Cornu qui fut secrétaire d'Etat aux beaux-arts; l'action de M. Maurice Druon pour sauver la Maison dorée. — **Examen des crédits** : son amendement n° 128 : réduction de dix millions de francs des crédits du titre III de l'état B (subvention de fonctionnement accordée au centre national d'art et de culture Georges-Pompidou); adopté; les liaisons entre FR 3 Paris et certaines stations d'outre-mer. L'équipement des D.O.M. et des T.O.M. Les dispositions du cahier des charges. La publicité clandestine ou indirecte. La violence et la pornographie. Le projet de budget pour 1977; les recettes devront être augmentées en 1978. La valeur des apports par l'Etat, de biens, droits et obligations provenant de l'ex-O. R. T. F. n'a pas encore été fixée en totalité.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976] (p. 4228) : l'évolution de la société de programme F.R. 3. Les journaux télévisés régionaux. Les difficultés d'élaboration dont ne sont pas conscients les téléspectateurs. La progression d'audience de FR 3. La couverture du territoire; la politique de création qui a été menée. Cette chaîne ne tend pas seulement à la diffusion de films cinématographiques et d'émissions consacrées à l'expression de tendances diverses; (p. 4229) : les émissions de création. Les limitations dues au cahier des charges. La politique de création dans les régions. La qualité des programmes. L'expression régionale. Le travail des stations régionales pour des programmes nationaux; en ce qui concerne la radio, regrette l'absence de radio régionale en Haute et Basse-Normandie, Centre et Ile-de-France. Les programmes radio. La radio et la télévision outre-mer.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77).**

Deuxième lecture [13 décembre 1976]; **Article 58** (art. L. 430-8 du code de l'urbanisme) (p. 4426) : déclare que le souci légitime de protéger l'intérêt privé contre les retards administratifs excessifs ne doit pas conduire à faire échec aux législations spéciales de protection de nos ensembles anciens et de nos paysages. Dénonce les dangers du rétablissement du permis de démolir tacite. Cite l'exemple de la démolition du marché Saint-Germain.

— **Conclusions du rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture** [20 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4734) : l'importance de la création architecturale. Les principales décisions de la commission mixte paritaire. La qualité architecturale. Le titre du conseil d'architecture; la pluridisciplinarité dans la conception du projet architectural; les pièces devant figurer dans le dossier du permis de construire. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Les parcs naturels régionaux. Les diplômes reconnus par l'Etat. La responsabilité

de tout associé architecte. L'indépendance intellectuelle des architectes au sein des sociétés d'architectes de forme commerciale. L'exercice de la profession en qualité de salarié; les architectes fonctionnaires. La déclaration par l'architecte des produits de construction qui lui sont confiés. La consultation des syndicats dans l'élaboration du code des devoirs professionnels. La consultation de l'Ordre sur l'organisation de l'enseignement de l'architecture. Le nouveau régime des exemptions du permis de construire. **Article 29 bis** (p. 4738) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement.

MISTRAL (PAUL), sénateur de l'Isère (Soc.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976].

— **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1272, 1273) : déplore les conditions d'improvisation dans lesquelles s'est déroulé le débat sur l'article 6 bis (transfert de coefficients d'occupation des sols), Explique pourquoi son groupe s'abstiendra lors du vote sur l'ensemble de ce projet.

MOINET (Josy), sénateur de la Charente-Maritime (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est désigné pour siéger au sein du comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales, en application de l'article 32 de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DEPOTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 62) [16 novembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 47, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant l'aménagement du territoire (Plan emploi), posée le 4 novembre 1976 (p. 3007). — Discutée le 9 novembre 1976 (p. 3103 et suiv.) : l'emploi et le rôle des collectivités locales dans le développement économique. La politique d'aménagement du territoire doit être concrétisée; les emplois industriels créés dans les régions de l'Ouest, sans que les industries lourdes ne quittent le Nord, l'Est et le Sud-Est de la France. La politique d'immigration doit être modifiée pour tenir compte des masses de travailleurs français peu qualifiés; les réseaux de communications sont, par endroits, peu propices au développement industriel; le trop grand centralisme des décisions qui conditionnent les localisations d'activités industrielles; la priorité à l'Ouest affichée dans le VII^e Plan paraît peu mise en application; les industries agro-alimentaires eussent pu être développées dans l'Ouest, mais ne l'ont pas été; le régime des aides au développement industriel, sa répartition entre l'Etat et les collectivités locales; les problèmes pratiques que posent le développement et la création de petites ou de moyennes entreprises; l'intervention des collectivités locales; les principes généraux du droit doivent être respectés par tous, y compris par l'Etat; la nécessaire défense des finances locales et des intérêts des contribuables locaux; la nécessité d'harmoniser les initiatives des collectivités locales avec les priorités gouvernementales d'aménagement du territoire; les aides de l'Etat doivent être effectivement versées

lorsqu'elles ont été prévues; le cadre départemental est particulièrement adapté à la promotion des activités industrielles en zone rurale; la réforme des sociétés de développement régional; estime nécessaire la création de banques d'investissement régionales liées à l'I. D. I.; les problèmes des chefs d'entreprise en matière de création et d'extension d'activités; l'exemple de l'unité de production Rossignol aux Etats-Unis; l'importance de l'aménagement du territoire particulièrement pour régler les problèmes de l'emploi; (p. 3117): l'effort doit être accompli par tous les Français face à la crise.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2172, 2173) : les travaux du Conseil économique et social : les objectifs économiques du Gouvernement; l'influence de l'imposition des plus-values sur l'inflation, l'emploi; le VII^e Plan et la nécessaire réforme de la fiscalité française; l'inégalité entre les contribuables due à l'imposition sur le revenu des personnes physiques; l'effort indispensable pour une meilleure connaissance des revenus autres que ceux du travail; le financement du Plan par les collectivités locales; les finances de ces dernières; le trop grand nombre des exonérations.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Article additionnel** (p. 2203, 2204) : son amendement n° 136 : le produit de l'imposition des plus-values constitue une ressource des collectivités locales; irrecevable.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Articles additionnels** (p. 2870) : se déclare, au nom des radicaux de gauche, membres du groupe de la gauche démocratique, partisan de l'institution d'un impôt sur le capital; se déclare favorable aux amendements n° 37 de M. Guy Schmaus, n° 31 de M. Roger Gaudon, n° 18 de M. Henri Tournan et n° 1 de M. Henri Caillaud. **Article 4** (p. 2888) : sa prise de position en faveur de l'amendement n° 4 de M. René Monory (vignette moto) n'est pas une manifestation de racisme anti-jeunes. Il s'agit d'une mesure de rééquilibrage de notre balance commerciale (freiner les importations de motos) et d'une mesure d'équité (égalité entre les deux-roues et les quatre-roues).

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 3249, 3250) : la commission approuve les objectifs du projet (réduction des inégalités, développement de l'accession à la propriété, réhabilitation de l'habitat ancien). La personnalisation de l'aide au logement constitue bien le moyen d'atteindre ces objectifs. Les incidences financières et budgétaires de la réforme. Le maintien d'autres formes d'aide. Les transformations de l'aide à la pierre. La charge des prêts destinés au financement des logements à usage locatif; (p. 3250) : les modalités de préfinancement des promoteurs. Les aides consenties pour la réhabilitation de l'habitat ancien. Le financement de l'aide personnalisée au logement. La part de la contribution de l'Etat dans les ressources du fonds national d'aide au logement. La révision du barème prévu à l'article 3. Le point faible du projet c'est le manque de rigueur de la programmation physique et financière.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Equipement et ports [30 novembre 1976], rapporteur spécial pour l'équipement (p. 3708) : les grandes masses de ce projet de budget pour 1977; la difficulté des comparaisons avec les exercices précédents; les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. Un véritable budget d'austérité. La dotation du fonds d'action conjoncturelle. Les crédits inscrits au titre des services généraux du ministère. La remise en ordre des crédits facilite le contrôle parlementaire. Le F. S. I. R. (Fonds spécial d'investissement routier). La très faible augmentation prévue des effectifs. Le regroupement des crédits relatifs aux divers services d'études techniques. Le financement des infrastructures; les voies navigables; (p. 3709) : les transports par voies d'eau sont sous-utilisés alors qu'ils sont particulièrement économiques notamment en matière d'énergie. La situation financière de l'office national de la navigation; l'insuffisance des travaux d'entretien des voies navigables. Le programme d'action prioritaire Rhin-Rhône. Les routes : une réduction sensible de l'effort; le réseau autoroutier confié à des sociétés d'économie mixte et au secteur privé; le ralentissement des mises en service des autoroutes de liaison et des autres voies. Les difficultés financières de certaines sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les subventions du F. S. I. R. à la voirie communale.

L'amélioration et l'extension de la voirie urbaine. Le financement de l'entretien des routes nationales transférées dans la voirie départementale; (p. 3710): la stagnation dans ce domaine des crédits d'entretien et des crédits d'équipement. Le moment n'est-il pas venu de lancer un vaste programme de grands travaux publics susceptible de créer des emplois et de faciliter le développement régional; (p. 3722): la contribution des établissements publics régionaux au financement des travaux d'équipements routiers ou d'aménagement des voies navigables; (p. 3723): les ressources de ces établissements publics régionaux. Les prêts de la caisse des dépôts et consignations. Les équipements portuaires, les ports secondaires doivent être aidés. L'utilisation du crédit dégagé pour l'aménagement de la plate-forme industrialo-portuaire du Verdon, L'aménagement des rives de la Gironde. L'utilisation des crédits inscrits au fonds d'action conjoncturelle. Les difficultés actuelles de certaines entreprises de travaux publics.

Logement [30 novembre 1976] (p. 3728) : les actions prévues dans le domaine de l'urbanisme seront en réduction par rapport au précédent budget; (p. 3729) : la politique d'aménagement de l'espace et du cadre de vie. Le rôle des collectivités locales dans la réalisation de ce groupe de programmes. Les propositions contenues dans le rapport de la commission présidée par M. Olivier Guichard. Les études locales d'urbanisme; la diminution des crédits qui leur sont attribués et la charge qui en résultera pour les collectivités territoriales. L'action foncière est le groupe de programmes le plus « sacrifié ». Dégager des moyens financiers nouveaux pour permettre aux collectivités locales de constituer des réserves foncières. L'aménagement du tissu urbain. L'amélioration de l'habitat ancien. L'opération des halles. La remise en cause de la réalisation du centre français du commerce international. Les villes moyennes. Les villes nouvelles. Le retard des équipements publics. Le nombre très insuffisant d'emplois créés sur place; (p. 3730) : le budget du logement apparaît comme un budget de transition et d'attente. Les conséquences budgétaires du projet portant instauration de l'aide personnalisée au logement. La réalisation des objectifs du VII^e Plan. La progression du nombre de logements anciens rénovés. La part relative des prêteurs publics et du secteur bancaire dans le financement des logements. Le ralentissement de la demande de logements qui pourrait résulter de l'encadrement du crédit. L'aide à la personne. La déductibilité fiscale des intérêts des emprunts. L'aide au secteur H.L.M. Le problème des P.I.C. (prêts immobiliers conventionnés). Le redéploiement des moyens du ministère de l'équipement au bénéfice de l'amélioration de l'habitat ancien. L'organisation d'un grand débat d'orientation sur la politique de l'urbanisme et du logement. **Article 46** (p. 3747) : accepte l'amendement n° 93 de M. Max Monichon; (p. 3748) : la compatibilité entre les disparitions de cet article et celles portant création d'un mécanisme de conventionnement dans le projet de loi instituant une aide personnalisée au logement.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre. — I. — Services généraux [7 décembre 1976] (p. 4081) : la priorité à l'Ouest reconnue par le VII^e Plan. Le chômage dans le département de Charente-Maritime. Orienter les investissements des entreprises privées vers les régions qui souffrent de sous-emploi chronique. La tenue à Bruxelles de l'assemblée générale de l'association Ouest-Atlantique. Le budget de l'aménagement du territoire est inférieur à celui de la préfecture de police; (p. 4082) : telle qu'elle est actuellement conçue, la politique des contrats de pays peut aboutir à des créations d'emplois. Le ralentissement du développement des villes moyennes. L'arbitrage entre les P.A.P.I.R.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. **Article 6** (p. 4583) : les entreprises nationales. Les causes de leur déficit. La gestion de la caisse nationale de crédit agricole. La politique économique de la France. L'encadrement du crédit. La lutte contre l'inflation; (p. 4584) : le poids du ministère de l'économie et des finances sur les décisions des entreprises du secteur bancaire nationalisé.

MONICHON (PIERRE, MARC), sénateur de la Gironde (président du groupe des R.I.A.S.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les objets d'art de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles [16 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion des questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel et n° 218 de M. Roland Boscardy-Monsservin relatives à la **politique agricole** [11 mai 1976] (p. 943 à 945) : l'agriculture n'est pas une science exacte. Les cours des produits agricoles sont en retard sur ceux des produits indispensables aux agriculteurs. La chute du pouvoir d'achat des exploitants agricoles. La conférence annuelle : pourquoi ne pas retarder sa seconde phase à l'automne? Pourquoi ne pas y faire participer les rapporteurs spéciaux du budget de l'agriculture au Sénat et à l'Assemblée nationale? La consolidation des institutions communautaires. Le rôle du crédit agricole. Le problème du foncier. La conquête des marchés intérieurs. Les plus-values et l'agriculture. La protection sociale des agriculteurs (prestation vieillesse agricole). Le problème de l'habitat et du logement en milieu agricole. Le statut de l'épouse de l'exploitant. La production française de produits résineux (gemme). Les conséquences dangereuses de la cessation du gemmage. L'Etat doit faire connaître s'il entend maintenir son aide aux gemmeurs. La situation des producteurs de vins blancs en Gironde.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 260) [19 mai 1976]. **Article 6 bis** (art. L. 123-1 bis, du code de l'urbanisme) (p. 1160) : se déclare favorable à l'amendement n° 129 du Gouvernement relatif aux transferts de C.O.S.

Suite de la discussion [20 mai 1976]. **Article 18** (art. L. 130-1, 2, 3 et 4) : son amendement n° 218 identique à celui de M. Paul Pillet n° 136; retiré. **Article additionnel** (après la suite de l'article 6 bis) (art. L. 123-1 ter [nouveau]) : soutient l'amendement n° 217 de M. Raymond Brun et plusieurs de ses collègues (p. 1221). **Article additionnel** (après l'article 40) (art. 696 du code général des impôts) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 62 de M. Michel Chauty (p. 1225). **Article 42** (art. L. 311-1) (p. 1226, 1227) : son sous-amendement n° 109 à l'amendement n° 65 de M. Michel Chauty : différer la création des Z.A.C. jusqu'à la publication du P.O.S.; retiré.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 290) [25 mai 1976]. **Article 2** (p. 1330) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques Descours Desacres et demande le vote par division sur cet amendement. **Article 2 bis** (p. 1336) : son amendement n° 37 déposé avec M. Georges Lombard, tendant à reporter au 1^{er} janvier 1978 l'unification du taux de la taxe d'habitation dans les communautés urbaines; adopté. **Article 7** (p. 1346) : son amendement n° 17 : date d'application de la modification des règles d'assiette du droit proportionnel perçu lors des fusions de sociétés; retiré. **Article 7 ter** (p. 1347) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de M. René Monory qui tend à supprimer l'addition du droit de chasse à la valeur locative.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — **Vote sur l'ensemble** (p. 1647) : l'armement nucléaire ; le désarmement ; le groupe des républicains indépendants d'action sociale votera le texte.

— **Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution** (congrès du Parlement) [14 juin 1976]. — **Explication de vote** (p. 5, 6) : vote favorable du groupe des républicains indépendants d'action sociale.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 344)** [17 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1835) : demande à M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), quand seront répartis au profit des communes les 500 millions de francs inscrits dans le collectif de 1976.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2099) : les finances et les moyens d'équipement des collectivités locales.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 4** (p. 2213) : son amendement n° 130 : réduction de la durée du délai exigé pour l'exonération des plus-values (biens immobiliers) ; adopté ; son amendement n° 131 : réduction de la durée du délai exigé pour l'exonération des plus-values (terrains à bâtir) ; irrecevable. **Article 5** (p. 2225) : son sous-amendement n° 132 : définition des résidences principales ; exonérations ; reprise ; retiré ; (p. 2232) : son amendement n° 150, déposé avec M. Baudouin de Hauteclocque : suppression du huitième alinéa du paragraphe II de cet article (exonération des terrains à usage agricole ne supportant une construction agricole) ; retiré ; (p. 2235, 2236) : son amendement n° 133 : supprimer l'obligation de remploi dans un bien de même nature et dans un délai de cinq ans pour l'exonération des plus-values résultant de l'encaissement des indemnités d'assurance consécutive à un sinistre partiel ou total ; adopté ; (p. 2239) : son amendement n° 151 : exonération des bénéfices réalisés sur biens mobiliers et immobiliers en cas de réemploi dans la même catégorie de biens ; retiré.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2254) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de M. Yvon Coudé du Foresto ; valeurs mobilières et meubles meublants ; (p. 2257) : soutient l'amendement n° 50 de M. Yvon Coudé du Foresto ; (p. 2258) : soutient l'amendement n° 52 de M. Yvon Coudé du Foresto ; (p. 2262) : son amendement n° 152 : atténuation de l'imposition des biens provenant d'une expropriation, retiré. **Article 8** (p. 2279) : son amendement n° 134 : plus-values réalisées par les sociétés civiles ; retiré. **Article 10** (p. 2286, 2289) : son amendement n° 154, présenté avec M. Jules Roujon : pérennité de l'article 200 du C. G. I. pour les plus-values de cession réalisées dans le cadre d'une profession non commerciale ; retiré ; (p. 2288) : demande à M. le ministre quelle sera la situation des personnes exerçant une profession libérale qui céderont des charges aux offices ; (p. 2289) : propose que leur soit maintenu l'imposition au titre des bénéfices non commerciaux. Se rallie à l'amendement n° 2 de M. Bernard Lemarié.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2815) : ce texte est le début d'une action nécessaire ; le rapprochement avec nos partenaires commerciaux en matière de T. V. A. ; les conséquences de la sécheresse ; les différentes dépenses ; (p. 2816) : la situation économique et financière du pays (prix à la consommation ; prix des matières premières ; l'état du franc ; les difficultés de l'emploi ; le déficit de la balance commerciale ; la variation de la masse des rémunérations). Les efforts nécessaires pour lesquels l'Etat doit donner l'exemple. L'action doit porter aussi sur les structures. Il faut agir pour une meilleure justice fiscale.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Article 4** (p. 2886, 2887) : soutient puis retire l'amendement n° 38 de M. Jean Mézard. **Article 10 bis** (p. 2901) : son amendement n° 39 : limitation de la croissance des rémunérations applicable aux personnes travaillant en France et non pas à celles y résidant ; adopté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2910) : annonce que le groupe des républicains indépendants d'action sociale apportera son vote quasi unanime au projet.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3399) : le budget pour 1977 est la continuation du plan de relance de l'économie et des précédents budgets de lutte contre les difficultés économiques. Etudie le rapport crédits de fonctionnement et crédits d'équipement, les crédits militaires, le budget de l'agriculture, crédits du B. A. P. S. A., équipements agricoles, enseignement ; (p. 3400) : la balance commerciale ; les conséquences des accords de la Jamaïque et les raisons des modifications de la politique française en ce qui concerne l'or. Les réactions suscitées par les achats publics à l'étranger. L'indexation de l'épargne ; la taxe d'habitation ; (p. 3401) ; la taxe professionnelle ; le problème de la T. V. A. et de son remboursement aux collectivités locales.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3442) : son amendement n° 39 soutenu par M. Guy Petit : les dispositions fiscales actuelles restent applicables aux déficits fonciers provenant : 1° d'immeubles depuis 10 ans dans un patrimoine ; 2° d'immeubles dont les locataires ont donné congé après occupation continue depuis au moins cinq ans ; non accepté par le Gouvernement. **Article 11** (p. 3463 et 3467) : son amendement n° 40 : retour au texte initial du Gouvernement (taxation des alcools) ; pris en considération puis adopté. Le caractère discriminatoire du texte de l'Assemblée nationale. Son incompatibilité avec le traité de Rome (p. 3464).

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article 19 bis** (p. 3495, 3496) : son amendement n° 41, soutenu par M. Paul Guillard : ne pas supprimer la majoration de mise en service pour les rentes différées sans possibilité de rachat et sans option en capital ; adopté.

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976]. **Article 46** (p. 3746 à 3748) : son amendement n° 93, soutenu par M. Pierre Bouneau : 1° harmonisation avec le texte de l'Assemblée nationale et celui de la loi sur l'aide personnalisée au logement ; 2° accomplissement de l'aide nouvelle qui s'ajoute à celle de l'A. N. A. H. ; adopté.

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3882, 3883) : est remplacé par M. Jacques Descours Desacres en tant que rapporteur spécial.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 42**. — **Etat E**, ligne 14 (p. 4332) : transmet au Gouvernement les doléances des dirigeants du comité interprofessionnel des vins de Bordeaux à propos du projet d'unification des taxes professionnelles. Demande quel sera le taux d'unification de ces taxes ; ligne 70 (p. 4338) : demande au Gouvernement les raisons de la réduction du taux de la taxe bénéficiant au comité de développement des industries françaises de l'ameublement. **Article 57** (p. 4350) : le groupe des R. I. A. S. ne votera pas l'amendement n° 176 du Gouvernement. **Article 59** (p. 4353) : son amendement n° 184 : imposition d'après le bénéfice réel pour certains exploitants agricoles ; application, pour la première fois, pour l'imposition des bénéfices de l'année 1977 ; adopté. **Article 62** (p. 4362) : se déclare favorable à l'amendement n° 165 de M. René Monory. **Article 62 ter** (art. 2 de la loi du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle) (p. 4363) : son amendement n° 147 : laisser au Conseil d'Etat le soin de définir par décret les critères de classification des exploitations agricoles à caractère industriel (ces exploitations devant seules être soumises à la taxe professionnelle) ; adopté après modification et transformation en un sous-amendement à l'amendement n° 189 de M. René Tinant. **Article additionnel** (p. 4369) : soutient l'amendement qu'il a déposé à M. Michel Sordel. — **Explication de vote sur l'ensemble du projet** (p. 4385) : le marathon budgétaire. L'ensemble des crédits est nettement inférieur aux besoins réels. La faiblesse de la marge de réserve du Sénat. Le remplacement de la patente par la taxe professionnelle. Les problèmes de la taxe d'habitation.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4570) : son amendement n° 34 soutenu par M. Joseph Raybaud : tranches d'étalement applicables à la taxe d'habitation ; suspension en 1977 et décalage d'un an ; retiré.

MONORY (RENÉ), sénateur de la Vienne (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Démissionne du comité des prix de revient des fabrications d'armement [2 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus en 1974 dû par certains contribuables (n° 238) [8 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale (n° 297) [12 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1974 (n° 309) [19 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 344) [9 juin 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1976, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution (n° 26) [21 octobre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 39) [26 octobre 1976].

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n° 65) [23 novembre 1976].

Rapporteur pour le Sénat, un rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 (n° 150) [14 décembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1976 adopté par l'Assemblée nationale (n° 153) [14 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus de 1974 dû par certains contribuables (n° 237)** [14 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 528)** : regrette que les facilités de trésorerie accordées dans le projet soient modestes ; rappelle qu'il s'agit seulement d'un aménagement des échéances pour un total de dette

fiscale inchangé ; (p. 529) : estime que la mesure devra être complétée par la suppression du décalage d'un mois (remboursement par le Trésor du crédit de T. V. A.) et par la révision des valeurs d'actif au bilan des entreprises ; action énergique nécessaire pour que la reprise se consolide. **Article 1^{er} (p. 533)** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Lefort. **Articles additionnels (p. 534)** : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort ; (p. 535) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Lefort ; déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 4 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Lefort.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230)** [22 avril 1976], rapporteur. — **Article 2 (art. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 622)** : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 38 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu ; déclare que l'amendement n° 30 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues n'est pas irrecevable aux termes de l'article 40 ; demande qu'une date limite soit fixée pour le dépôt des amendements afin que le travail de la commission des finances soit facilité ; (p. 623) : déclare l'article 40 applicable à l'amendement n° 31 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel après l'article 3 (p. 627)** : déclare l'article 40 applicable à l'amendement n° 62 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant aménagement du monopole des tabacs manufacturés (n° 282)** [13 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 1034, 1035)** : l'article 37 du traité de Rome. L'engagement souscrit par la France le 21 avril 1970 d'abolir au plus tard le 1^{er} janvier 1976 les droits exclusifs des monopoles relatifs à l'importation et au commerce de gros des tabacs manufacturés. L'harmonisation progressive des accises sur les tabacs manufacturés (directive des communautés du 19 décembre 1972). Le monopole de culture du S. E. I. T. A. supprimé en 1970. Libéralisation de l'importation et de la commercialisation en gros des tabacs en provenance de la Communauté. Le S. E. I. T. A. conserve son monopole pour les tabacs en provenance de pays tiers. Le monopole de vente au détail demeure réservé à l'Etat. Le prélèvement préceptuaire remplacé par un droit de consommation. Le projet n'introduit qu'un aménagement partiel du monopole des tabacs.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 1291 à 1294)** : la reprise est au rendez-vous (biens de consommation) mais des zones d'ombre subsistent (biens d'équipement, exportations, inflation). La sortie du franc du serpent monétaire. Le problème prioritaire est l'inflation. Amélioration momentanée de la situation de l'emploi mais inquiétudes pour septembre. Il faut, dans ce domaine, se soucier de réformes structurelles (promotion du travail manuel, réforme des systèmes d'aide au chômage). Un collectif neutre et équilibré. Des économies ont été réalisées. De l'importance du respect des crédits ajoutés en cours de discussion de la loi de finances. Certaines mesures paraissent discutables à la commission (baisse de la T. V. A. sur les produits pharmaceutiques, restructuration de l'industrie de l'informatique). Les 500 millions de francs de T. V. A. remboursés aux collectivités locales. **Article 1^{er} (p. 1317 à 1322)** : son amendement n° 6 : supprimer cet article qui propose d'abaisser le taux de la T. V. A. applicable aux produits pharmaceutiques ; rejeté. La part des médicaments non remboursés étant de 40 p. 100, seuls deux milliards de francs iront vers les régimes sociaux sur les trois milliards de recettes perdus par l'Etat ; (p. 1318) : craint une incitation à la surconsommation médicale. Estime inopportun de proposer une perte de recettes qui est en fin de compte financée par une réduction des crédits destinés au départ aux collectivités locales. Au cas où cet article serait maintenu, suggère la ventilation suivante des 3 milliards d'économies prévus : deux milliards pour le régime de sécurité sociale, le reste étant réparti entre le F. E. C. L. et un certain nombre de ministères. Estime que le Gouvernement va vers une certaine fiscalisation du déficit de la sécurité sociale ; (p. 1319) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Paul Jargot ; (p. 1322 à 1324) : retrait de l'amendement n° 20 du même auteur. Retrait des amendements n° 3 et 4 de M. Marcel Fortier. **Articles additionnels** : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues ; (p. 1325) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ainsi qu'à l'amendement n° 23 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues. **Article 2 (p. 1327)** : demande quand précisément la totalité de la T. V. A. sera remboursée aux collectivités locales ; quelle

sera l'importance de la somme remboursée et quel sera l'échéancier de l'opération; (p. 1329) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues; déclare l'article 18 de la loi organique applicable à cet amendement; (p. 1330) : accepte le premier paragraphe de l'amendement n° 5 de M. Jacques Descours Desacres et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le second paragraphe. **Articles additionnels** (p. 1331) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Pierre Carous; (p. 1332) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues; (p. 1334) : s'oppose à l'amendement n° 34 des mêmes auteurs; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 2 bis** (p. 1336) : accepte les amendements identiques n° 18 et 37 respectivement de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, de MM. Max Monichon et Georges Lombard. **Article 3** (p. 1338, 1339) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 26 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 30 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues. **Article 5** (p. 1342) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 28 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article 6** (p. 1343) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de M. Henri Tournan; son amendement n° 8, soutenu par M. Edouard Bonnefous, cosignataire; (p. 1343, 1344) : son amendement n° 9, soutenu par M. Edouard Bonnefous, co-auteur. Retrait de l'amendement n° 32 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues. Ses amendements n° 10 et 11 soutenus par M. Edouard Bonnefous, cosignataire; (p. 1344, 1345) : sous-amendement n° 39 du Gouvernement à l'amendement n° 11. Ses amendements n° 12, 13 et 14, soutenus par M. Edouard Bonnefous, co-auteur. **Article 7** (p. 1346) : son amendement n° 15 : date d'application de la modification des règles d'assiette du droit proportionnel perçu lors des fusions de sociétés; retiré. **Article additionnel** (p. 1347) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 29 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article 7 ter** : son amendement n° 16 tendant à supprimer cet article qui additionne le droit de chasse à la valeur locative; adopté. **Article 9** (p. 1348) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel** (p. 1348, 1349) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 33 de M. Jean Filippi et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1974** (n° 278) [25 mai 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1349, 1350) : rappel des principales mesures de la loi de finances pour 1974 ainsi que du contenu des deux lois rectificatives pour cette même année. Bilan de leur exécution. Observations sur l'utilisation des diverses procédures permettant la modification des autorisations budgétaires adoptées par le Parlement (arrêtés d'annulation, développement de la procédure des fonds de concours, virement, transfert, répartition). Pour éviter les irrégularités commises par l'administration; il faut mieux apprécier les besoins et contrôler avec plus de rigueur les imputations budgétaires. L'amendement de l'Assemblée nationale tendant à supprimer certains crédits complémentaires.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 344) [17 juin 1976]; rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1833, 1834) : la commission mixte paritaire s'est ralliée au texte du Sénat pour les articles 2 (fonds d'équipement des collectivités locales), 2 bis (taxe d'habitation perçue au bénéfice des groupements de communes), 6 (pouvoirs de la Cour des comptes), 7 (contentieux soulevé par la promulgation tardive de la loi de finances pour 1976 et imposition des jetons de présence dans certaines sociétés), 7 bis (taxes sur les spectacles alimentant le fonds sportif). Un compromis a été trouvé en ce qui concerne l'article 7 ter relatif au calcul de la valeur locative de terrains destinés spécialement à la chasse.

— **Convocation du Parlement en session extraordinaire** [29 juin 1976] (p. 1984) : s'étonne de ce que le projet de loi sur le régime fiscal de la presse ne figure pas à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. Se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Yvon Coué du Foresto (p. 2200, 2201). **Article 5** : soutient l'amendement n° 47 de M. Yvon Coué du Foresto (p. 2217, 2218, 2221).

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2260) : l'importance de l'exonération des patrimoines modestes.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25) [21 octobre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2806) : regrette qu'une concertation plus étroite n'ait pas eu lieu avec les représentants des assemblées parlementaires; l'importance du Parlement. Les deux maux dont souffre l'économie française : la sécheresse et surtout l'inflation. Précision sur les commentaires des journalistes à propos de sa dernière note de conjoncture. L'inflation conditionne les comportements de tous les agents économiques. Les mesures prises par le Gouvernement contre l'inflation (gel des prix, encadrement du crédit); les causes structurelles de l'inflation; un environnement international déflationniste; les problèmes d'emploi; la baisse de T. V. A.; se félicite de la réhabilitation de la notion de profit; (p. 2807) : les attentes des investisseurs (commandes; remboursement des sommes dues aux entreprises du fait du décalage d'un mois dans l'importation des crédits de T. V. A.); les recherches à effectuer pour modifier l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Se félicite de la création d'un ministère de l'aménagement du territoire; la décentralisation des industries donnerait du travail à la main-d'œuvre locale et résoudrait les problèmes d'immigration étrangère. Les inconvénients, pour les industries de main-d'œuvre, de la transformation de la patente en taxe professionnelle. Le problème de la balance commerciale française (les structures de nos importations et de nos exportations; comparaisons internationales; les indispensables économies d'énergie); (p. 2808) : l'électricité (les importations massives de fuel lourd destinées à l'E. D. F.). Les grandes masses du collectif (l'indemnisation de la sécheresse et le problème de l'affectation des impôts; la sécurité sociale et les rentes de situation; les cotisations sur les salaires ne doivent pas être augmentées; les crédits accordés aux ministères de la défense et de l'éducation). Les recettes (prise en compte des recettes qui seront perçues d'ici à fin 1976; la vignette; le pétrole; les motos de cylindrée égale ou supérieure à 500 centimètres cubes; les impôts exceptionnels). Les amendements proposés par la commission des finances; (p. 2809); la synthèse des travaux de la commission.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Articles additionnels** (p. 2865) : préférerait que les dispositions proposées par l'amendement n° 28 de M. Robert Parenty fassent l'objet d'un vote lors de l'examen de la loi de finances pour 1977; il en est de même pour l'amendement n° 44 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues; (p. 2868) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Guy Schmaus, n° 31 de M. Roger Gaudon, n° 18 de M. Henri Tournan, n° 1 de M. Henri Caillavet; (p. 2872) : s'oppose aux amendements n° 29 et 33 respectivement de MM. Jacques Eberhard et Fernand Chatelain. **Article 1^{er}** (p. 2783) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues; (p. 2783, 2784) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues; (p. 2784, 2785) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Léon Jozeau-Marigné. S'oppose à l'amendement n° 35 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues; (p. 2785, 2786) : en raison de sa complexité, s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Michel Kauffmann. Retrait de l'amendement n° 36 de M. André Aubry. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Marcel Gargar. **Article additionnel** (p. 2786, 2787) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jacques Eberhard. **Article 2** (p. 2879) : s'oppose aux amendements n° 40 de M. Jacques Eberhard, n° 47 et 48 de M. Jacques Pelletier, accepte les amendements n° 49 de M. Jacques Pelletier et n° 55 de M. René Tinant; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. Philippe de Bourgoing soutenu par M. Jacques Descours Desacres; (p. 2882 et suiv.) : son amendement n° 2 : la contribution exceptionnelle due par les exploitants agricoles peut être acquittée en totalité sous forme de souscription à l'emprunt prévu par le projet de loi de finances rectificative; adopté; juge inadmissible la double imposition d'une catégorie de Français déjà éprouvée par les conditions climatiques. **Article 3** (p. 2885) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues; s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues; (p. 2885, 2886) : son amendement n° 3 : suppression du paragraphe IV de cet article (exonération des sociétés acquittant un impôt inférieur ou égal à 20 000 F); adopté. **Article 4** : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. René Tinant; (p. 2887) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Jean Mézard; (p. 2888) : son amendement n° 4 : vignette pour les motos de plus de 500 centimètres cubes; adopté. **Article 5** : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Léandre Létouquat. **Article 5 bis** (p. 2889 à 2891) : son amendement n° 5 : supprimer cet article relatif aux récupérations de chaleur; adopté. **Article 6** (p. 2891, 2892) : son amendement n° 6 : agriculteurs sinistrés et partiellement non indemnisés; maintien des degré

vements prévus à l'article 1398 du C.G.I.; adopté. Accepte l'amendement n° 21 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues. **Article 7** (p. 2893) : s'oppose aux amendements n° 22 et n° 41, respectivement de M. Henri Tournan et de M. Fernand Chatelain. Rappelle que l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers a pour objet de peser sur la consommation de ces produits. De ce fait, le produit de cette taxe sera moins important en 1977 qu'en 1976 et la dotation du F.S.I.R. (fonds spécial d'investissement routier) sera en régression cette même année; (p. 2894) : son amendement n° 7 : rédactionnel; adopté. **Article 8** (p. 2895) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Jacques Thyraud. S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Léandre Létouart. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud; (p. 2896) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Serge Boucheny. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud. Accepte l'amendement n° 61 du Gouvernement; (p. 2897) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud. S'oppose à l'amendement n° 42 de M. James Marson soutenu par Mme Hélène Edeline. **Article 9** (p. 2898) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. Pierre Vallon; (p. 2899) : accepte l'amendement n° 23 de M. Henri Tournan. Accepte l'amendement n° 50 de M. René Touzet; (p. 2900) : accepte également l'amendement n° 59 du Gouvernement. **Article 10** (p. 2900, 2901) : son amendement n° 3 : dérogation à la limitation du prix des transports; retiré. **Article 10 bis** : son amendement n° 9 soutenu par M. Jacques Descours Desacres : limitation de la croissance des rémunérations; éviter des ressauts entre les tranches de revenus visées; adopté.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** [26 octobre 1976] rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2956, 2957) : les modifications proposées par le Sénat et retenues par la commission mixte paritaire (imposition des retraités, des gros agriculteurs, exonération pour les agriculteurs sinistrés trois années consécutives, vignette sur les motos de plus de 500 centimètres cubes, suppression de l'obligation de certains raccordements à l'eau chaude, fixation du prix de l'eau, pénalités...). Les points sur lesquels la commission n'a pas suivi le Sénat; exonération de la majoration d'impôt pour certaines sociétés, cas des sinistres partiels autres que la sécheresse, possibilités de délai supplémentaires accordés aux juges. Il n'est pas d'usage que le Gouvernement amende le texte de la commission mixte; (p. 2958) : l'imposition des agriculteurs dont les revenus sont importants. Les motos de plus de 450 centimètres cubes ne donnent pas lieu au paiement d'une vignette, alors qu'elles sont par ailleurs considérées par le fisc comme un signe extérieur de richesse.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Rapporteur général. — **Discussion générale** [23 novembre 1976] (p. 3382) : la situation actuelle de l'économie française : le niveau des prix, leur évolution prévisible; la situation de l'emploi; (p. 3383) : la balance commerciale se dégrade; l'augmentation du prix du pétrole prévue par l'O.P.E.P. Les lignes de force du budget en discussion. Les dépenses : leur forme de progression, l'augmentation de l'aide apportée aux entreprises nationales; l'habitude néfaste des collectifs budgétaires; (p. 3384) : les équipements collectifs paraissent sacrifiés; la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire plus volontariste; exprime son inquiétude à propos des P.-A.-P.-I.-R.; programmes d'action prioritaire d'initiative régionale; les crédits du ministère de la défense. En ce qui concerne les recettes, constate un transfert de la charge fiscale de l'impôt indirect vers l'impôt direct et un allègement de la charge qui pèse sur les petits contribuables; le problème d'un contrôle international pour maîtriser les fuites de capitaux; le prélèvement conjoncturel. Les amendements de la commission des finances, peu nombreux, ne modifient pas fondamentalement le budget (la publicité de l'impôt, la taxe professionnelle); (p. 3385) : les modifications envisageables de la taxe professionnelle. Les problèmes posés par la taxe d'habitation. Recherche la logique interne du plan de redressement de l'économie. Les conditions nécessaires à la réussite de ce Plan; le risque de récession; estime nécessaire une révision du F.A.C. (fonds d'action conjoncturelle); pour réaliser des équipements publics serait peut-être nécessaire un certain déficit budgétaire. La nécessité d'un plan de lutte contre le sous-emploi; le nombre des travailleurs immigrés actuellement en France; la nécessité d'une véritable politique de la famille. Il serait nécessaire de diminuer le nombre et l'importance des taxes additionnelles qui existent sur les

salaires; (p. 3386) : les petites et moyennes entreprises doivent être poussées à l'exportation. Les gaspillages doivent être évités, les « grèves de luxe » aussi; (p. 3405) : le problème de la taxe professionnelle, rappelle le rôle du Parlement dans l'élaboration de cette loi; la réévaluation des bilans. Un certain déficit budgétaire sera probablement inévitable; le problème des travailleurs immigrés; les équipements publics.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 3423) : présente les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes : la complexité des procédures administratives traditionnelles; les procédures d'interventionnisme économique et social de l'Etat; le montant excessif du prix payé dans certains cas par l'administration en raison de pratiques anti-concurrentielles de certains fournisseurs. La commission des suites; le contrôle de la gestion de la plupart des entreprises publiques; (p. 3424) : le retard mis dans la communication au Parlement du rapport de la commission des suites; (p. 3424) : son amendement n° 25 : impôt sur les sociétés; application des disparitions de la présente loi aux bénéficiaires des exercices clos à compter du 31 décembre 1976; adopté. **Articles additionnels** (p. 3425) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Auguste Amic et aux amendements n° 52 et 53 de M. Roger Gaudon; (p. 3427) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Auguste Amic; (p. 3428) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Fernand Lefort. **Article 2** (p. 3429) : s'oppose à l'amendement n° 73 du Gouvernement. S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Fernand Chatelain et à l'amendement n° 2 de M. Auguste Amic; (p. 3430) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Fernand Lefort et l'amendement n° 34 de M. Henri Tournan; (p. 3431) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Fernand Lefort; (p. 3432) : son amendement n° 26 : supprimer le paragraphe VI de cet article (affichage dans les perceptions de la liste des impôts payés par les contribuables ou les sociétés); adopté. Rappelle que la publicité de l'impôt existe déjà à l'échelon des directions départementales. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de M. Auguste Amic. **Articles additionnels** (p. 3434) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel. S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet; (p. 3437) : s'oppose au sous-amendement de M. Marcel Champeix à l'amendement n° 17, car il instituerait une distorsion de fait entre les contribuables soumis aux B. I. C. (bénéficiaires industriels et commerciaux) et ceux relevant des professions non commerciales; (p. 3438) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. Henri Caillavet; (p. 3439) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Catherine Lagatu; (p. 3440) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Roger Gaudon. **Article 3** (p. 3442, 3443) : son amendement n° 27 : 1° synthèse des dispositions proposées par les amendements de MM. Maurice Schumann n° 16, Georges Lombard n° 4, Geoffroy de Montalembert n° 36, Guy Petit n° 5 et Max Monichon n° 39 en ce qui concerne l'imputation des déficits fonciers; 2° prévoyant le cas des grosses réparations effectuées par le nu-propriétaire; non accepté par le Gouvernement; se déclare favorable à l'amendement n° 44 de M. Jean Cluzel; (p. 3447, 3448) : adoption des amendements n° 82 et 83 du Gouvernement. **Article 4** : son amendement n° 28 : exception à l'article 158-5 du C.G.I.; impôt sur le revenu; personnes détenant plus de 25 p. 100 des droits sociaux dans une société; prise en compte des salaires et indemnités accessoires (taux de 10 p. 100 pour les sommes dépassant 120 000 francs); retiré; (p. 3449, 3450) : se rallie à l'amendement n° 6 de M. Jean Cluzel; accepte l'amendement n° 47 de M. Jean Francou, s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jean Cluzel; (p. 3451) : estime que l'adoption de l'amendement n° 7 de M. Jean Cluzel entraîne une perte de recettes de 110 millions de francs et que les compléments de crédits attendus ne seront peut-être pas obtenus. **Articles additionnels** : s'oppose aux amendements n° 59 de M. Fernand Chatelain, soutenu par M. Roger Gaudon, et n° 60 de M. Fernand Lefort; (p. 3455) : accepte l'amendement n° 50 de M. Jean Cluzel; s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Fernand Lefort; (p. 3456) : accepte l'amendement n° 23 de M. Maurice Schumann. **Article 8** (p. 3458) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de M. Roger Gaudon soutenu par M. Fernand Lefort. S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Cluzel; (p. 3459 et 3461) : son amendement n° 29 : perception du prélèvement conjoncturel si l'augmentation de l'indice des prix des produits manufacturés dépasse non plus 1,7 mais 2 p. 100, pendant cinq mois consécutifs; réservé puis adopté; (p. 3460) : son amendement n° 30 : suppression du prélèvement conjoncturel si l'augmentation du même indice n'a pas dépassé 2,7 p. 100, pendant six mois consécutifs; adopté; (p. 3465) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean Cluzel. **Article 9** : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 10 de M. Jean Francou. **Article 10** (p. 3462) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Roger Gaudon. **Article additionnel** (p. 3463) :

s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Henri Tournan. Déclare qu'il y a plus de possibilités d'expansion dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes entreprises. Aussi est-ce le tissu des P. M. E. qui est fondamental pour le succès du redressement. **Article 11** (p. 3464) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour quatre amendements identiques concernant la taxation des alcools (n° 11 de M. Emile Durieux, n° 12 de M. Francis Palmero, n° 38 de M. Jean Bac et n° 40 de M. Max Monichon) ; (p. 3467) : amendement n° 19 de M. Henri Caillavet.

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article 12** (p. 3479) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Henri Caillavet relatif aux droits de succession car il estime qu'une grande réflexion devrait y être consacré. **Articles additionnels** (p. 3481) : s'oppose aux amendements n° 13 et n° 21 respectivement de M. Robert Parenty et Jean Colin, soutenu par M. Pierre Schiélé et de M. Henri Caillavet ; (p. 3483) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues qui déséquilibrerait le budget, s'oppose à l'amendement n° 75 du Gouvernement ; (p. 3484) : proteste contre le délai trop court laissé à la commission pour examiner ce texte. **Article 15** (p. 3486) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Fernand Lefort ; (p. 3488) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Auguste Amic. Juge « illusoire » et « dépassé » le mécanisme du F.S.I.R. Fait remarquer que le taux du prélèvement opéré au profit du F.S.I.R. sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers n'a qu'une valeur de symbole. Ce qui importe c'est d'abonder ce fonds par les crédits nouveaux ; (p. 3489) : le Sénat ne peut pas influencer les affaires de l'Etat avec pour toute marge de manœuvre un excédent de recettes de 102 millions de francs. **Article additionnel** (p. 3490) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Francis Palmero ; (p. 3491) : déclare irrecevable aux termes de l'article 18 de l'ordonnance organique relative aux lois de finances cet amendement repris par M. Jacques Carat. **Article 18** : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Jacques Eberhard soutenu par M. Roger Gaudon. **Article 19 bis** (p. 3494) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Francis Palmero ; (p. 3495) : accepte l'amendement n° 41 de M. Max Monichon ; (p. 3496) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 de M. Roger Gaudon. **Article additionnel** (art. 158-6 du code général des impôts) (p. 3497) : accepte l'amendement n° 49 rectifié du Gouvernement. **Article 22** (p. 3509) : vote de l'amendement n° 91 du Gouvernement. **Article additionnel** (p. 3533) : son amendement n° 92 soutenu par M. Jacques Descours Desacres : ventilation des crédits de subventions au C. E. A. conforme aux dispositions de la loi organique du 2 janvier 1959 : adopté. — **Etat B** (p. 3533, 3534) : son amendement n° 77, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : diminution des crédits du titre III (enquêtes auprès des entreprises) ; retiré. — **Etat C** (p. 3534, 3535) : son amendement n° 78, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V (études) ; retiré.

Justice [26 novembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3575) : son amendement n° 85 soutenu par M. Edouard Bonnefous : réduction des crédits du titre III, retiré (cour d'appel de Versailles).

Transports [29 novembre 1976]. — **Section commune et transports terrestres**. — **Examen des crédits**. — **Section commune** (p. 3664) : son amendement n° 95 soutenu par Mlle Irma Repuzzi : réduction des crédits du titre III de l'état B (suppression d'emplois jugés inutiles) ; rejeté.

Transports terrestres (p. 3666) : son amendement n° 96 soutenu par Mlle Irma Repuzzi : réduction des crédits du titre III de l'état B (même objet) ; rejeté.

Qualité de la vie. — I. — **Environnement** [1^{er} décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3818) : son amendement n° 98, soutenu par M. Raymond Marcellin ; réduction des crédits du titre III de l'état B (rémunérations d'un secrétariat d'Etat disparu ; crédits qui pourraient être transférés aux parcs régionaux) ; adopté.

Education [2 décembre 1976] (p. 3834) : l'animation du milieu rural. Abaissement de la limite d'âge à partir de laquelle s'effectue le ramassage scolaire. La construction de collèges ruraux.

Qualité de la vie [4 décembre 1976]. — II. — **Jeunesse et sports** (p. 3941) : soutenir davantage les associations. L'utilisation du supplément de crédits obtenu par le Sénat lors de la discussion du projet de loi de finances.

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3967) : la suppression de l'excédent adoptée au cours de l'examen des articles de la première partie ; l'effort nécessaire en faveur de l'aménagement du territoire. Les créations d'emplois dans le secteur de l'artisanat.

Aménagement du territoire. — **Services du Premier ministre**. — I. — **Services généraux** [7 décembre 1976] (p. 4066) : les contrats de pays. Depuis longtemps un frein était nécessaire à

une concentration anarchique. L'importance d'une véritable décentralisation. Les caractéristiques des contrats de pays : l'action dans des micro-régions, l'esprit de solidarité. Les réunions dans une communauté d'esprit de plusieurs communes ; l'existence d'une cause collective au prorata des habitants. La création d'une véritable solidarité entre la ville et la campagne. Les orientations de ce contrat de pays : Pécole ; le logement ; (p. 4067) : l'emploi, la culture et les loisirs. Il est très important de sauvegarder la personnalité de la commune. Les réformes financières sont insuffisantes, il faut les accompagner de modification des structures ; (p. 4078) : l'amendement de la commission des finances relatif au plafond de ressources des régions. La nécessité de crédits supplémentaires pour les contrats de pays pour la rénovation rurale et le conservatoire du littoral.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits**. — **Etat B** (p. 4172) : son amendement n° 145 soutenu par M. Joseph Raybaud : réduction des crédits du titre III de l'état B ; conséquence de la suppression d'un poste de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur ; adopté. **Article 51** (p. 4175) : son amendement n° 161 soutenu par M. Joseph Raybaud : ressources du F. E. C. L. (remboursement intégral aux collectivités locales de la T. V. A. acquittée sur leurs dépenses réelles d'investissement) ; adopté.

Culture [10 décembre 1976]. — **Examen des crédits** : son amendement n° 136 soutenu par M. Maurice Schumann : réduction de dix millions de francs des crédits du titre III de l'état B (subvention de fonctionnement accordée au centre national d'art et de culture Georges-Pompidou) ; adopté ; (p. 4214) : son amendement n° 135 soutenu par M. Maurice Schumann : réduction des crédits du titre III (théâtres lyriques municipaux) ; retiré.

Radiodiffusion et télévision [10 décembre 1976]. — **Examen des crédits**. **Article 50** (p. 4236) : son amendement n° 193 : poursuite de l'effort consenti en faveur des émissions de Radio-France vers l'étranger ; adopté.

Economie et finances. — II. — **Services financiers et commerce extérieur** [11 décembre 1976]. — **Examen des crédits**. — **Etat C**. — (p. 4280) : son amendement n° 134, soutenu par M. Henri Tournan, co-auteur : réduction des crédits du titre VI (pour obtenir des explications sur les sommes virées des charges communes au budget de la défense) ; retiré.

Article de la deuxième partie non jointe à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. — **Article 26**. — **Etat I** (p. 4313) : s'oppose à l'amendement n° 154 de M. Auguste Amic. **Article 42** (p. 4315) ; rappelle la doctrine de la commission des finances en matière de taxes parafiscales (réduction du nombre de ces taxes, accroissement du contrôle de la commission des finances). — **Etat E** (p. 4331) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 137 de M. Marcel Lemaire et plusieurs de ses collègues ; (p. 4332) : signale que si le Gouvernement est favorable à cet amendement, il doit le reprendre à son compte (rétablissement d'une taxe parafiscale supprimée par le Gouvernement) ; (p. 4335) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 186 de MM. Gaston Pams et Léon-Jean Grégory, n° 182 de M. Francis Palmero, et n° 187 de M. Raymond Courrière ; (p. 4338) : déclare l'article 4 de la loi organique opposable aux amendements n° 175 de M. Roger Gaudon, et n° 129 de M. René Jager ; (p. 4339) : s'oppose à l'amendement n° 181 de Mme Jeanine Alexandre-Debray (rétablissement d'une taxe parafiscale relative à l'imprimerie de labeur). Signale que la commission des finances a reçu un grand nombre de témoignages hostiles à la taxe dont le Gouvernement propose le rétablissement. **Article 44**. — **Etat G** (p. 4343) : les diverses dispositions d'ordre économique et financier. **Article 45**. — **Etat H** (p. 4345) : accepte l'amendement n° 194 du Gouvernement. **Article 53** (p. 4346) : son amendement n° 163 ; augmentation de l'abattement sur les revenus des actions ; devenu sans objet. Obtient la rectification de l'amendement n° 148 du Gouvernement. **Article 55** : accepte l'amendement n° 149 du Gouvernement. **Article 56** (p. 4347) : accepte l'amendement n° 150 du Gouvernement. **Article 57** (p. 4348) : la réévaluation des bilans ; s'oppose à l'amendement n° 176 du Gouvernement ; (p. 4349) : estime que le texte tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale n'est pas dangereux pour l'économie française. **Article 58** (p. 4352) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 100 de M. Jean Cluzel. Déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 101 de M. Paul Caron, soutenu par M. Adolphe Chauvin. **Article additionnel** : amendement n° 159 de M. Michel Kauffmann. **Article 60** (p. 4355) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 99 et 179 respectivement de MM. Henri Caillavet et Bernard Lemarié. Déclare l'amendement n° 99 irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; (p. 4357) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable au sous-amendement n° 178 de M. Robert Parenty. Il s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 190

de M. Jean Francou, soutenu par M. Adolphe Chauvin. Déclare l'article 40 de la Constitution applicable à cet amendement. **Article 61** (p. 4357) : son amendement n° 164 : pas de limitation des frais généraux des sociétés afférents à la part du chiffre d'affaires réservée à l'exportation; adopté. **Article 62** (p. 4361) : son amendement n° 165 : possibilité d'augmenter les ressources des établissements publics régionaux (élévation du plafond de ressources par habitant et de la limite du taux de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles et de droits immobiliers); adopté. Cet amendement se trouve être identique aux amendement n° 97 de M. Jean Cluzel, n° 114 de M. Jacques Pelletier, n° 151 de M. Auguste Amic, n° 160 de M. Philippe de Bourgoing. **Article 62 ter** (art. 2 de la loi du 29 juillet 1975 instituant une taxe professionnelle (p. 4364) : accepte l'amendement n° 147 de M. Max Monichon. Après que l'amendement n° 188 de M. Octave Bajeux ait été déclaré irrecevable, se rallie à l'amendement n° 189 de M. René Tinant. **Article additionnel** (art. 5 de la loi du 29 juillet 1975 instituant une taxe professionnelle (p. 4365) : accepte l'amendement n° 152 de M. Auguste Amic. **Articles additionnels** (p. 4366) : accepte l'amendement n° 139 de M. Louis Martin. S'oppose à l'amendement n° 174 de M. Roger Gaudon; (p. 4367) : accepte l'amendement n° 191 du Gouvernement. **Article 65 bis** : son amendement n° 167. Suppression de cet article qui supprime le chèque au porteur et la possibilité d'endossement des chèques; adopté. **Article 65 ter** (p. 4367) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Jean-François Pintat; (p. 4369) : s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Gilbert Belin, soutenu par M. Robert Laucournet. **Article 65 quater** : accepte l'amendement n° 153 de M. Auguste Amic. **Article additionnel** (p. 4370) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 185 de M. Michel Sordel, soutenu par M. Max Monichon. **Article 68** : accepte l'amendement n° 162 de M. Jacques Descours Desacres. **Article additionnel** (p. 4371) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 162 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues. **Article 70 bis** (p. 4373) : son amendement n° 168 : dépôt par le Gouvernement, tous les deux ans, d'un rapport sur l'utilisation des crédits provenant des taxes parafiscales; adopté. **Article 70 ter** (p. 4374) : son amendement n° 169, soutenu par M. Jacques Descours Desacres, tendant à supprimer cet article portant sur l'approbation par le ministère de l'Industrie et de la recherche des statuts des centres techniques industriels créés en application de la loi du 22 juillet 1948; retiré; accepte l'amendement n° 219 du Gouvernement. **Article additionnel** (p. 4375) : amendement n° 119 de M. Rémi Herment.

Deuxième délibération. Article 4 (p. 4376) : accepte l'amendement n° 195 du Gouvernement. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 196 du Gouvernement. **Article 22. — Etat A** (p. 4378) : accepte l'amendement n° 197 du Gouvernement. **Article 24 et Etat B** : accepte les amendements n° 211, 198, 199, 200, 205, 201, 202, 203 et 204 du Gouvernement; majorations de crédits (p. 4378 et suiv.). **Article 25 et Etat C** (p. 4380) : accepte les amendements n° 212, 206, 207, 213, 208, 209 et 210 du Gouvernement; majorations de crédits. **Article 34** (p. 4381) : accepte l'amendement n° 214 du Gouvernement. **Article 45 bis** : accepte l'amendement n° 215 du Gouvernement. **Article additionnel, après l'article 72** (p. 4382) : accepte l'amendement n° 216 du Gouvernement. **Articles additionnels, après l'article 78** : accepte les amendements n° 217 et 218 du Gouvernement.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4453) : le rôle du Parlement dans le règlement du problème du régime fiscal de la presse; la table ronde; la classification des publications selon le contenu est très difficile à réaliser; l'introduction d'un « siflet » (majoration par palier du taux de T. V. A. sur quatre ou cinq ans); les négociations européennes; (p. 4454) : les hebdomadaires qui participent réellement au débat politique national méritent un traitement semblable à celui des quotidiens; l'allongement du délai de réflexion dont bénéficient les assujettis au taux de 4 p. 100 ou ceux qui n'ont pas encore opté pour la T. V. A.; les véritables publications pornographiques subissent la T. V. A. au taux de 33 p. 100.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977** (n° 150) [16 décembre 1976], rapporteur (p. 4259) : examine les 44 articles en navette et les 9 articles additionnels; la suppression de la publicité de l'impôt; les déficits fonciers; l'application éventuelle de pénalités; la taxation du caviar; le seuil d'entrée et de sortie du prélèvement conjoncturel; la taxation des alcools; le fonds spécial d'investissement routier; la situation des rentiers-voyagers; les crédits du centre Beaubourg; les taxes parafiscales (champagne, vin doux, vin de Corbières); la prime pour rénovation de locaux; les transferts de crédit d'Antenne 2 à la Société nationale de radiodiffusion; le fonds d'équipement des

collectivités locales (remboursement de la T. V. A.); le vote des électeurs de Vaudreuil; l'exonération sur les revenus des actions; l'acompte permettant les amortissements dégressifs; la constitution des sociétés; (p. 4530) : les grosses exploitations agricoles; les associations de professions libérales; la prise en considération des frais généraux des sociétés dans la part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation; les ressources des établissements publics régionaux; les taxes perçues par les chambres de métiers; l'assujettissement des exploitations agricoles à caractère industriel à la taxe professionnelle; la surtaxe sur les eaux minérales; le plafond d'exonération pour les recettes des spectacles ou des manifestations sportives; les dispositions relatives aux chèques barrés ou endossés; la portée de la taxe professionnelle pour les hôtels saisonniers; la prorogation jusqu'au 1^{er} janvier 1978 d'un droit réduit pour l'augmentation du capital des sociétés coopératives agricoles; la suppression d'une taxe sur les blés destinés à l'alimentation animale; la périodicité des rapports sur l'utilisation des fonds provenant des taxes parafiscales; l'augmentation du V. R. T. S.; les crédits nouveaux destinés aux anciens combattants. **Article 8** (p. 4532) : le prélèvement conjoncturel contre l'inflation; le risque d'un phénomène de rejet de la part de certaines catégories socio-professionnelles. **Article 22** (p. 4535) : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement. **Article 24. — Etat B** (p. 4536) : amendements n° 3 et 4 du Gouvernement (crédits du secrétariat d'Etat à la culture). **Article 62 bis** (p. 4541) : amendement n° 5 du Gouvernement (taxe pour frais de chambre des métiers).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976], rapporteur général. — **Discussion générale** (p. 4542) : la situation économique et financière; l'importance de l'ajustement; (p. 4543) : le financement de ce collectif ne peut provenir de recettes nouvelles; les réajustements de crédits; les interventions sociales (les compensations entre les régimes de sécurité sociale; les retraites de la S. N. C. F.; le fonds national d'aide au logement; l'aide sociale); s'inquiète de l'évolution des dépenses d'aide sociale alors que le nombre des assurés sociaux est de plus en plus élevé; les difficultés des budgets communaux; les entreprises publiques; l'aide qui leur est apportée; les rémunérations par elles versées; les inégalités entre régimes sociaux; la ventilation des crédits accordés aux entreprises publiques (R. A. T. P., S. N. C. F., Air France, Aérospatiale, E. D. F., le programme Concorde, les Caravelle); l'éducation et les universités; les crédits destinés aux interventions en faveur des organisations internationales; (p. 4544) : la pêche maritime; la politique actuelle de dépassement des crédits ne pourra être longtemps encore poursuivie; la taxe professionnelle; il importait d'envoyer de nouveaux rôles à ceux qui ont bénéficié d'un abattement très important; de telles situations ne doivent pas être considérées comme acquises. **Articles additionnels** (p. 4557) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues; (p. 4558) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Jean Colin (dégrèvement sur la contribution de solidarité imposée à certains exploitants agricoles); (p. 4559) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à cet amendement; (p. 4560) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 13 de M. Jean Colin (délais de paiement pour certains exploitants agricoles); (p. 4561) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 21 de M. Jean Colin. **Article 2 ter** : consultation préalable des organisations professionnelles et non plus avis préalable dans le cadre du code général des impôts; adopté. **Article additionnel** (p. 4562) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Michel Kauffmann (taxation des importations de sciages élaborés). **Article 3 bis** (p. 4564) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Yvon Coudé du Foresto (restauration de la patente) et pour l'amendement n° 36 de M. Jacques Descours Desacres (limitation des effets de la création de la taxe professionnelle). Accepte l'amendement n° 6 de M. Yvon Coudé du Foresto (limitation des effets de la création de la taxe professionnelle); (p. 4569) : accepte l'amendement n° 23 de M. Michel Sordel, soutenu par M. André Picard (coopératives agricoles). **Articles additionnels** (p. 4570) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Geoffroy de Montalembert; accepte l'amendement n° 34 de M. Max Monichon, soutenu par M. Joseph Raybaud (taxe d'habitation); s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Pierre Sallenave, soutenu par M. Raymond Brun (déductions fiscales, chaudières à gaz); s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Robert Parenty; accepte le sous-amendement n° 38 du Gouvernement (mesures provisoires de la loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques); (p. 4572) : accepte les amendements n° 10 et 11 du Gouvernement; (p. 4574) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Michel Sordel; (p. 4575) : accepte l'amendement n° 8 du Gouvernement; déclare l'article 40 de la Constitution applicable au sous-amendement n° 25 de M. Auguste

Amic, soutenu par M. Maurice Coutrot; (p. 4576) : accepte les amendements n° 9 et 12 du Gouvernement; amendement n° 20 de M. Léandre Létouart, soutenu par M. Fernand Lefort; (p. 4577) : accepte les amendements n° 32 et 37 du Gouvernement (rémunérations dans la fonction publique); (p. 4578) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Georges Marie-Anne (surtaxe à la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers); (p. 4579) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Bernard Lemarié, soutenu par M. Francis Palmero (imposition des fabricants de produits pharmaceutiques); accepte l'amendement n° 16 de M. Michel Sordel (contrôle des produits antiparasitaires); (p. 4580) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Robert Parenty (aides à la mobilité, agence nationale pour l'emploi); s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Jean-Marie Bouloux, soutenu par M. René Ballayer (règlement des marchés passés par les communes); (p. 4581) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 24 de M. Geoffroy de Montalembert (caution du fonds national de garantie des calamités agricoles). **Article 6** (p. 4582) : son amendement n° 29, soutenu par M. Maurice Schumann : réduction des crédits du secrétariat d'Etat à la culture figurant au titre III; retiré; son amendement n° 30 : réduction des crédits du budget de l'industrie et de la recherche figurant au titre IV; retiré; les entreprises nationales : son amendement n° 31 : réduction des crédits du budget des transports, section II, transports terrestres; retiré; crédits d'investissement et crédits d'équilibre de fonctionnement; les augmentations de capital; les nécessités du service public et le déficit de certaines entreprises nationales, particulièrement de la S. N. C. F.; (p. 4583) : les déficits de gestion; l'augmentation de la masse salariale de la Société nationale d'industrie aérospatiale; la réussite du plan Barre.

MONT (CLAUDE), sénateur de la Loire (U. C. D. P.);

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le **projet de loi de finances pour 1977**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 68) [23 novembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes (n° 144) [10 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1807) : l'avenir de l'Europe; le rapport Tindemans; l'application de l'acte final de la conférence d'Helsinki; la concentration des forces du pacte de Varsovie (p. 1808) : la solidarité avec les pays du tiers monde (Lomé, Nairobi, la conférence Nord-Sud).

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976.], rapporteur pour avis (p. 3770) : l'incessante réduction de ce budget. L'inquiétude que cela suscite. Les propositions de l'inspection des finances en ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Etat à l'étranger. Une politique d'investissements serait génératrice d'économies. La réorganisation de l'administration centrale et des postes à l'étranger. Le renforcement du rôle de l'ambassadeur. Il faut augmenter de 17 p. 100 le nombre des postes de cadre à l'étranger pour renforcer la présence française dans le monde (et en particulier dans les pays producteurs de pétrole et de matières premières). Le relèvement des contributions internationales obligatoires (O. N. U., Otan, O. C. D. E., Unesco, etc.) et la stabilisation des participations bénévoles (p. 3771) : la France verse moins que les Pays-Bas au programme des Nations unies pour le développement (P. N. U. D.). Le projet actuel de réunion de la charte de l'O. N. U. remet en question le siège permanent de la France au Conseil de sécurité. La politique européenne. La déclaration finale de la conférence au sommet d'octobre 1972. Le rôle de l'Europe dans le monde. L'accord du Conseil européen sur la politique énergétique et la conférence Nord-Sud, le 2 décembre 1975. L'unité des pays

en voie de développement à Nairobi face aux divisions de l'Europe des Neuf. Le vote par le Danemark de la condamnation de trois Etats membres de la Communauté à l'O. N. U., le 9 novembre 1976. L'élection du Parlement européen au suffrage universel. Il ne s'agit que de l'application de l'article 138 du traité de Rome. La constitutionnalité du projet de ratification. Le respect des promesses du rapport Tindemans. Les conséquences d'un éventuel rejet du nouveau mode d'élection du Parlement européen. La politique de sécurité, de détente et de coopération. La charte d'Helsinki. La résolution du 5 mai de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La prochaine conférence de Belgrade. Le projet de déclaration sur l'information présenté à la conférence générale de l'Unesco à Nairobi (contrôle gouvernemental sur la presse, assimilation du sionisme au racisme); (p. 3772) : la politique de la France à l'égard du tiers monde. Le classement de notre pays pour l'aide publique au développement. La convention du Lomé. Le caractère injuste des réquisitoires et des condamnations des Nations Unies contre la France. Pour un budget conforme au rayonnement de la France dans le monde.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.

— I. — **Services généraux** [7 décembre 1976] (p. 4076) : l'aide spéciale rurale par opposition aux primes de développement régional. Le nécessité d'arrêter le dépérissement de vastes zones rurales; (p. 4077) : la liste des cantons et communes bénéficiaires de l'aide spéciale rurale. L'exemple du Massif Central qui nécessite une politique spécifique. La situation à Chazelles-sur-Lyon dans la Loire. La nécessité de lignes téléphoniques pour une vie économique moderne; la tutelle sur les grands travaux communaux, par exemple les projets de centre de loisirs et de tourisme. L'attitude des organismes prêteurs publics. La nécessaire autonomie et responsabilité des élus locaux.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes** (n° 121) [17 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4617) : cet acte international s'inscrit dans l'évolution naturelle des institutions européennes. La conférence de La Haye des 1^{er} et 2 décembre 1969. Les dispositions concernant le financement du budget des communautés et le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen. La décision du Conseil des Communautés du 21 avril 1970 concernant la période intérimaire du budget de la C. E. E. Les ressources de la Communauté économique européenne. Le point de T. V. A. transféré aux communautés européennes. Les fondements de ce traité : un Parlement responsable et la création d'une Cour des Comptes européenne. Analyse des principales dispositions du projet. Les pouvoirs de l'Assemblée européenne. Le droit d'amendements parlementaire. Le système de douzièmes provisoires mis en place. La consultation de l'assemblée sur les règlements financiers. La décharge de l'exécution du budget par la commission. La composition de la Cour des Comptes européenne. Son rôle; (p. 4618) : ce texte s'inscrit dans une conception évolutive de la répartition des pouvoirs entre les institutions des communautés.

MONTALEMBERT (GEOFFROY DE), sénateur de la Seine-Maritime (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé président du comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales [25 mars 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 202 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant la politique du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, posée le 2 avril 1976 (p. 335). — Discussion le 4 mai 1976 (p. 825 à 828) : le nécessaire regroupement des crédits concernant l'aménagement du territoire; l'examen *a posteriori* de l'utilisation de ces crédits; la construction de la future centrale nucléaire de Paluel; les dangers du progrès technique; la tentation du Gouvernement de disperser ses efforts en des actions à court terme; il faut une doctrine ferme de l'aménagement du territoire pour maintenir un équilibre cohérent dans notre pays; l'aspiration à la paix sociale.

Discussion des questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel, n° 218 de M. Roland Boscardy-Monsservin, relatives à la politique agricole [11 mai 1976] (p. 948) : la parution des décrets d'application de la réforme du statut du fermage; l'aménagement des droits sur les successions comprenant des terres remembrées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370).** — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. — Article 5 (p. 2232, 2233, 2235) : son amendement n° 156, déposé avec M. Modeste Legouez : définition par référence au statut du fermage des terrains à usage agricole exonérés; adopté; déclare vouloir, par cet amendement, éviter la dégradation du secteur locatif en matière d'exploitation agricole (p. 2233).

— **Conclusions de la commission mixte paritaire (n° 423)** [10 juillet 1976]. — Discussion générale (p. 2357, 2358) : son amendement concernant l'exonération des terrains agricoles.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 2 (p. 2881) : se déclare favorable à l'amendement n° 55 de M. René Tinant tant il craint que la déclaration effectuée par les exploitants n'augmente la « paperasserie » dont ils sont victimes. Article 6 : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. René Monory (p. 2892); les dégâts occasionnés par la sécheresse dans les exploitations de polyculture ont déjà été évalués; les exploitants des cultures spécialisées risquent de ne pas pouvoir recevoir les aides publiques habituelles.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. Article 3 (p. 3441) : son amendement n° 36 : déficits provenant d'immeubles faisant partie d'exploitations rurales données à bail; non accepté par le Gouvernement dans le cadre de l'application de l'article 44 dernier alinéa de la Constitution; (p. 3445) : dont il regrette l'utilisation; obtient du gouvernement la modification de son amendement n° 82.

Deuxième partie :

Équipement et ports [30 novembre 1976] (p. 3772) : le projet de l'avant-port de Dieppe et son financement; le port fruitier et le transport de la banane; la conteneurisation de cette dernière; la nécessité de développement équilibré du littoral.

Agriculture [30 décembre 1976]. — Examen des crédits (p. 3929, 3930) : la modernisation et la rénovation des immeubles d'habitation des exploitants et des employés agricoles. Les investissements et le statut du fermage.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.

— I. — **Services généraux** [7 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 4060) : se félicite de la meilleure présentation de ce projet de budget; regrette la diminution des crédits; la nécessité de fournir au Parlement, chaque année, un commentaire chiffré de la politique suivie; la commission présidée par M. de La Genière; la possibilité d'apprécier le rôle de la D.A.T.A.R.; les subventions accordées à la délégation; (p. 4061); regrette qu'il n'y ait aucune commune mesure entre la dotation initiale des chapitres et l'importance des subventions accordées; que l'on puise systématiquement dans les crédits du F. I. A. T.; le rapport de la commission présidée par M. Olivier Guichard; l'Etat doit élaborer les P. A. P. nationaux, régionaux, départementaux et communaux en tenant compte des vœux des collectivités concernées; le rôle de la D. A. T. A. R. dans la lutte contre l'inflation; l'importance de l'explication des choix retenus; la nécessité de réflexion sur des secteurs aussi importants que celui de l'automobile; une analyse des revenus et des coûts sur des bases nouvelles; la place des industries agro-alimentaires se situe-t-elle dans le secteur primaire ou dans le secteur secondaire; le rôle de la recherche; les coûts de la concentration; l'importance de l'effort.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. Articles additionnels (p. 4559) : s'élève contre la méthode qui consiste à voter un texte pour recommander des dégrèvements fiscaux; la double imposition de certains exploitants agricoles; (p. 4569, 4570) : son amendement n° 26 : résidence principale et signes extérieurs de richesse lorsqu'il est constaté une diminution des ressources du contribuable; retiré; (p. 4580) : son amendement n° 27 : fonds national de garantie des calamités agricoles; attribution de sa caution pour les prêts octroyés par les caisses de crédit agricole mutuel aux exploitants agricoles particulièrement atteints par la sécheresse en 1976 et ayant épuisé les possibilités normales de crédit; irrecevable.

MOREAU (ROGER), sénateur d'Indre-et-Loire (apparenté au groupe U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

MOREIGNE (MICHEL), sénateur de la Creuse (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles [16 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 356) [17 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 369) [24 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier les métayers assurés sociaux du régime de retraite complémentaire des salariés agricoles (n° 179) [17 décembre 1976].

QUESTION

Question orale : Question n° 1813 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les calamités (mesures d'aide en faveur de la région sinistrée d'Aubusson), posée le 29 mai 1976 [J. O. 1^{er} juin 1976] (p. 1504). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur le 18 juin 1976 (p. 1877).

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi tendant à faciliter l'accèsion des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel** (n° 187) [15 avril 1976]. **Article 5** (p. 582) : son amendement n° 1 : attribuer en priorité des logements aux victimes d'accident du travail invalidés à 66 p. 100 (au lieu de 75 p. 100), adopté.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976]. **Article additionnel après l'article 3** (p. 626) : soutient l'amendement n° 35 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. **Article 17** (art. L. 31 bis et L. 34 bis du code du service national) (p. 634) : soutient l'amendement n° 28 de M. Antoine Andrieux et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile** (n° 231) [22 avril 1976]. **Article 1^{er}** (p. 646) : soutient l'amendement n° 11 de M. Robert Schwint ; (p. 647) : son amendement de coordination n° 30 ; (p. 650) : soutient l'amendement n° 13 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. **Articles additionnels** (p. 653) : soutient puis retire l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture** (n° 194) [5 mai 1976]. **Article additionnel** : (art. 1145 et 1252-2 du code rural (p. 890, 892) : son sous-amendement n° 4 à l'amendement n° 2 de M. Jean Gravier ; préciser que les obligations de l'employeur incombent aux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole et non aux exploitants maîtres de stage ; retiré.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature** (n° 269) [18 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1074, 1075) : l'action des associations, finalités de notre système économique ; la notion de variante ; répartition du domaine législatif et réglementaire ; information de l'opinion ; l'action des commissions départementales ou régionales pour l'environnement ; les dispositions du projet. **Article 2** : demande quel sera le sort des projets d'aménagements non encore réalisés au moment de la publication du décret ; (p. 1085) : son amendement n° 64 : étude d'impact mise à la disposition des intéressés au cours des procédures d'enquête publique ; retiré ; (p. 1086) : son sous-amendement n° 69 : consultation des commissions régionales ou départementales de la protection de la nature dans les cas litigieux ; devenu sans objet ; (p. 1087) : son amendement n° 65 : variantes que l'étude d'impact peut proposer ; retiré ; (p. 1088) : s'interroge sur les moyens de l'atelier central de l'environnement ; (p. 1090) : annonce que son groupe votera contre les amendements n° 14 et 33 respectivement de MM. Pierre Vallon et Pierre Croze, contre l'amendement n° 71 du Gouvernement.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1660) : le système mis en place par la loi de 1972 pour la protection des salariés agricoles ; la situation actuelle des salariés et des exploitants agricoles ; (p. 1661) : les accidents du travail et les maladies professionnelles qui les concernent ; le rôle de l'inspection des lois sociales en agriculture ; les contrôleurs du travail ; la mutualité agricole ; le but est d'atteindre la parité sociale avec les salariés du régime général ; la création de centres de prévention cantonaux ou intercantonaux.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme** (n° 351) [22 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1887) : une lutte commune à plusieurs Etats ; le rapport présenté à l'Assemblée nationale ; les planteurs de tabac français ; les débitants de tabac ; le personnel du S. E. I. T. A. ; le rôle néfaste de l'abus du tabac (espérance de vie, consommation moyenne) ; la responsabilité de la publicité pour le tabac ; les recettes fiscales ; les deux objectifs du projet : limiter les excès de la publicité en faveur du tabac et protéger les non-fumeurs ; l'impossible interdiction totale de la publicité ; l'économie du projet et les différentes mesures prévues ; (p. 1888) : les amendements adoptés par l'Assemblée nationale ; le texte n'a qu'une portée limitée. **Article 1^{er}** (p. 1893, 1894) : son amendement n° 1 : rédactionnel ; adopté. **Article 2** : ses amendements n° 2 et 3 : s'agissant des dispositions relatives à la propagande et à publicité, supprime les distinctions entre les enseignes lumineuses et celles qui ne le sont pas ; adoptés. **Article additionnel** (p. 1894, 1895) : son amendement n° 5 : reprendre dans un article additionnel 2 bis le contenu du dernier alinéa de l'article 2 ; adopté. **Article 2** (suite) : son amendement n° 4 : supprimer le dernier alinéa de cet article relatif à l'interdiction de la publicité indirecte en faveur du tabac ; adopté. **Article 3** : son amendement n° 6 : suppression de la référence

à « l'envoi » d'objets utilisés pour la publicité de produits de tabac ; adopté ; son amendement n° 7 : préciser que seuls les objets servant « directement » à la consommation du tabac ou des produits de tabac peuvent faire l'objet d'offre de service, de distribution, ou d'envoi ; adopté ; son amendement n° 8 : modifier la clause de sauvegarde prévue par l'Assemblée nationale en faveur des entreprises qui ont mis sur le marché, avant le 1^{er} avril 1976, et sans des noms, marques ou emblèmes identiques à ceux de produits du tabac, des objets n'ayant pas de rapport avec le tabac ; l'identité d'appellation entre ces objets et les produits de tabac n'a pas besoin d'être fortuite pour que la clause de sauvegarde puisse s'appliquer ; adopté. **Article 4** (p. 1895, 1896) : son amendement n° 9 : associer les termes « propagande » et « publicité » ; adopté. **Article additionnel** (p. 1896, 1897) : son amendement n° 10 : insérer un article additionnel 4 bis A ainsi conçu : « La vente restreinte de tabac aux militaires et assimilés est supprimée ; la suppression de cet avantage est compensée, au profit des mêmes bénéficiaires, par une majoration des prêts et indemnités leur permettant de s'approvisionner en tabac aux prix courants » ; irrecevable. **Article 5** : son amendement n° 11 : interdiction de propagande ou de publicité dans les publications destinées à la jeunesse ; adopté. **Article 6** : son amendement n° 12 : présentation de la publicité ou de la propagande en faveur du tabac ; adopté ; son amendement n° 13 : suppression de l'interdiction de mentionner les propriétés médicales ou hygiéniques du tabac ; adopté ; (p. 1898) : son amendement n° 14 : décrets du Conseil d'Etat fixant les limites, en matière de publicité, que devront respecter les différents secteurs ; adopté. **Article 6 bis** : son amendement n° 16 rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 17 : suppression des dispositions relatives à la liste arrêtée par le ministre de la santé (nicotine et goudrons) ; adopté ; son amendement n° 18 : mention de la teneur en nicotine et de la quantité moyenne de goudrons ; retiré ; (p. 1879) : accepte les amendements n° 30 et 31, respectivement de M. Jacques Henriot et du Gouvernement. **Article 8** (p. 1900) : son amendement n° 22 : punir le contrevenant plutôt que l'infraction ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 32 du Gouvernement ; (p. 1900, 1901) : son amendement n° 23 : substituer la peine complémentaire de l'interdiction professionnelle à celle de l'interdiction de la vente des produits ayant fait l'objet d'une publicité irrégulière ; rejeté ; son amendement n° 24 : coordination ; adopté. **Article 11** : son amendement n° 25 : ne poursuivre comme auteurs principaux les personnes pour le compte desquelles on a été effectués la publicité ou les actes irréguliers que « s'il est établi que ces personnes ont eu connaissance des faits », rectifié ; (p. 1902) : son amendement n° 25 rectifié, à la demande de Mme le ministre, supprimer dans cet article les mots : « Dans tous les cas... » ; adopté ; son amendement n° 26 : coordination ; adopté. **Article 12 bis** (p. 1902) : son amendement n° 27 : supprimer cet article prévoyant l'établissement ou le rappel de l'interdiction faite aux fonctionnaires et au public de fumer aux heures ouvrables dans les locaux administratifs ; adopté. **Article 7** (suite) (p. 1903) : son amendement n° 19 : étendre à toutes les manifestations publiques ou ouvertes au public les interdictions de patronage concernant les manifestations sportives ; adopté ; son amendement n° 20 : harmonisation ; adopté ; (p. 1903, 1904) : son amendement n° 21 : supprimer les deux derniers alinéas de cet article autorisant le parrainage de compétitions utilisant des véhicules à moteur ; rejeté. **Article 13** : son amendement n° 28 : coordination ; adopté ; son amendement n° 29 : prévoir un délai de transition de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi avant l'application de l'interdiction de patronage prévue au premier alinéa de l'article 7 ; (p. 1905) : accepte le sous-amendement n° 33 de M. Robert Schwint tendant à ramener ce délai de cinq à trois ans. Ce même délai est finalement ramené à un an après l'adoption du sous-amendement n° 34 du Gouvernement.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme** (n° 369) [29 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1991, 1992) : les dispositions restant en discussion ; la lutte contre la publicité clandestine ; la mention « abus dangereux ». **Article 13** (p. 1994) : à propos de l'amendement n° 1 du Gouvernement : le délai d'application de l'interdiction de patronage de réunions sportives.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374). — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. — **Article unique** (p. 2088) : son amendement n° 41, présenté avec plusieurs de ses collègues : mise en œuvre complète au cours du Plan de l'axe Centre Europe Atlantique (livre II, chapitre I^{er}, programme n° 5) ; non soutenu ; son amendement n° 42, présenté avec plusieurs de ses collègues : liaison Bordeaux—Lyon (même programme et même

chapitre que précédemment) ; non soutenu ; son amendement n° 67, présenté avec plusieurs de ses collègues : supprimer le mot « volontaire » dans l'intitulé du programme n° 16 (livre II, chapitre IV) ; non soutenu ; son amendement n° 68, présenté avec plusieurs de ses collègues : assurer une protection efficace de l'ensemble de la population à l'égard des grands fléaux sociaux (même programme que celui visé par l'amendement précédent) ; non soutenu ; son amendement n° 55, présenté avec plusieurs de ses collègues : les programmes de recherche sur les maladies cardio-vasculaires et le cancer seront intensifiés (même programme) ; non soutenu ; son amendement n° 69, présenté avec plusieurs de ses collègues : supprimer le mot « volontaire » dans l'intitulé de l'action n° 2 du même programme ; non soutenu ; son amendement n° 70, présenté avec plusieurs de ses collègues : assurer une mise en place complète des services sociaux sur l'ensemble du territoire national (même action, même programme) ; non soutenu ; son amendement n° 56, présenté avec plusieurs de ses collègues : doter le budget de l'Etat des moyens nécessaires pour compléter les équipements sociaux et faire des avances aux associations sur leurs dépenses de premier établissement (deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'action n° 2, « moyens financiers ») ; non soutenu ; son amendement n° 57, présenté avec plusieurs de ses collègues : définir une nouvelle répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales (fin du paragraphe 2) ; non soutenu. **Livre II, chapitre V** (p. 2094) : son amendement n° 61, présenté avec plusieurs de ses collègues : améliorer les conditions d'accès au logement des ruraux (programme n° 23, action n° 1) ; non soutenu ; son amendement n° 62, présenté avec plusieurs de ses collègues : lutter contre la cohabitation (même programme, même action) ; non soutenu ; son amendement n° 63, présenté avec plusieurs de ses collègues : apporter une aide spécifique aux collectivités locales dans les zones où la densité de population est inférieure à 25 habitants par kilomètre carré (action n° 3) ; non soutenu ; son amendement n° 64, présenté avec plusieurs de ses collègues : objectifs de l'industrialisation en milieu rural (action n° 4) ; non soutenu.

— **Proposition de loi tendant à interdire l'usage des oestrogènes en médecine vétérinaire (n° 276)** [17 novembre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3241, 3242) : la proportion des veaux ayant reçu des implants hormonaux. Les races de qualité productrices de viande n'ont pas besoin d'oestrogènes. La recherche de gains de productivité par les éleveurs du troupeau allaitant (groupage des chaleurs). L'utilisation de certains produits inoffensifs tels les prostaglandines ne devrait pas être interdite. Le groupe socialiste favorable à la seule utilisation des oestrogènes pour les inductions d'ovulation.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 5 bis** (p. 3453) : la possession de plus de deux chevaux de selle comme signe extérieur de richesse.

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3886) : les différences avec les prestations servies par le régime général de la sécurité sociale. Le pouvoir d'achat de ces prestations sociales. La parité, en matière de soins, des agriculteurs avec les salariés. La création d'une nouvelle prestation au profit des femmes d'exploitants en couches. Le régime d'invalidité. Les prestations vieillesse ; (p. 3887) : le problème de l'indemnité viagère de départ. Les crédits du fonds national de solidarité ne devraient pas figurer dans le B. A. P. S. A. L'effort de la profession n'apparaît pas assez clairement ; la présentation du B. A. P. S. A. doit être améliorée.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3921) : la situation des agriculteurs propriétaires d'une exploitation de polyculture et d'élevage. La dégradation continue du revenu agricole. L'endettement et le surmenage, seules possibilités laissées à l'agriculteur. L'agrandissement des exploitations n'est pas la panacée. Le rôle économique et social de l'agriculteur. Conserver suffisamment d'agriculteurs. L'endettement des agriculteurs, les départs à la retraite et l'installation des jeunes dans le département de Saône-et-Loire ; (p. 3922) : stopper l'hémorragie d'agriculteurs. La faiblesse de ce budget. La diminution de la dotation du secteur de l'hydraulique (crédits d'adduction d'eau). L'insuffisance des crédits affectés aux travaux d'électrification rurale. Les autorisations de programme consacrées aux chemins ruraux. Les crédits de remembrement et d'aménagement de villages. L'avenir du programme « Massif central ». L'évolution des aides spécifiques accordées aux zones de montagne et aux zones défavorisées (les zones de Piémont). La situation pénible de l'A. N. D. A. Les personnels des services d'utilité agricole de développement (S. U. A. D.). Les

problèmes des éleveurs. Le bilan de la sécheresse. Le rôle des troupeaux bovins allaitant de charolais et de limousins. Définir une vraie politique en faveur des races à viande à l'occasion du déclin du cheptel laitier. L'élevage des races à viande n'est compatible qu'avec l'exploitation familiale. La viande n'est pas un facteur de vie chère. Les éleveurs défavorisés par le soutien des marchés par rapport aux producteurs de lait. Ce que devrait être une politique spécifique du troupeau allaitant. L'attitude du Gouvernement sur ce point face à nos partenaires de l'Europe. Le régime de l'intervention permanente. La viande, produit noble. L'identification pérenne. La politique sanitaire. La subvention d'abattage. Tenir compte du rendement en viande des carcasses dans l'établissement des grilles de classement. L'amélioration des revenus agricoles en 1977. Les agriculteurs pourront-ils répercuter sur les prix agricoles l'intégrité du coût de production de leurs produits ?

Travail et santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4049) : les conditions de carrière et de rémunération des médecins de la santé. Leur insuffisance numérique. Les mesures prévues par le budget de 1977 ne sont que des palliatifs (transformation d'emplois vacants de médecins de la santé en emplois de médecins contractuels de santé scolaire, élargissement du champ de recrutement, relèvement du taux des indemnités allouées aux médecins inspecteurs). La véritable solution consiste à remédier à la situation matérielle de ces personnels. Remédier à la dégradation de la position hiérarchique de ces médecins dans les structures départementales et régionales de l'action sanitaire et sociale (conséquence des réformes de 1964 et du projet élaboré en 1976). L'importance des médecins de la santé publique (contrôle technique des établissements publics, surveillance des cliniques privées). L'organisation sanitaire française et les recommandations de l'O. M. S. La fusion des directions régionales de la sécurité sociale et de l'action sanitaire et sociale. L'extinction du corps des médecins inspecteurs de la santé. Les services publics de médecine préventive et d'hygiène risquent de ne plus pouvoir fonctionner.

— **Proposition de loi tendant à faire bénéficier les métayers assurés sociaux du régime de retraite complémentaire des salariés agricoles (n° 178)** [20 décembre 1976] (p. 4713) : les métayers sont susceptibles de se rattacher à deux types de protection sociale. Ils sont considérés : soit comme des chefs d'exploitation, soit comme des salariés agricoles (petits métayers visés à l'article 1025 du code rural). Les régimes de retraite complémentaire des salariés agricoles ont connu un grand développement avec la convention collective nationale du 24 mars 1971. Cependant, les petits métayers ont été exclus de la généralisation des régimes de retraite complémentaire prévus par la loi du 29 décembre 1972. L'extension du champ d'application de la convention collective nationale du 24 mars 1971 ne leur a pas bénéficié non plus car l'arrêté d'extension faisait référence à l'article 1050 du code rural ; (p. 4714) : une fois inclus dans le champ d'application de l'article 1050, les petits métayers bénéficieront de façon presque immédiate des avantages complémentaires dont ils sont actuellement privés. Plus rien ne fait désormais obstacle à l'extension de l'avenant n° 5 à la convention collective nationale du 24 mars 1971. Les métayers et anciens métayers assurés sociaux devront s'affilier pour leur retraite complémentaire à la caisse de prévoyance compétente pour les salariés exerçant leur activité dans le même secteur professionnel et territorial. Le mode de calcul des cotisations et prestations sera le même quelle que soit la caisse de rattachement. Pour un métayer ayant trente années d'activité, le montant moyen des avantages servis serait de l'ordre de 20 p. 100 du « salaire d'activité ». Il y aura validation gratuite des années d'activité sans versement de cotisations. Etant donné le niveau très bas de certaines prestations vieillesse, le montant de la retraite complémentaire sera parfois décevant. Les conditions de l'instauration d'une solidarité interprofessionnelle générale entre les différents régimes complémentaires existants (intégration de tous les salariés agricoles et assimilés dans le système des retraites complémentaires agricoles).

MORICE (ANDRÉ), sénateur de la Loire-Atlantique (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

INTERVENTION

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414)** [9 juillet 1976]. — **Article 7 bis** (p. 2329) : l'association des maires des grandes villes ; se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Jean-Marie Girault.

N

NATALI (JEAN), sénateur de l'Oise (U. D. R., puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

NAYROU (JEAN), sénateur de l'Ariège (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certains victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

DEPOT

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n° 70) [23 novembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Question n° 1, à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles (discrimination en matière d'indemnisation de la sécheresse), posée le 6 septembre 1976 [J. O. du 9 septembre 1976]. — Discutée le 19 novembre 1976 (p. 3357) : dans la réparation des méfaits de la sécheresse, l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne ont été oubliés ; (p. 3358) : les irrégularités entre secteurs voisins, les orages n'ont affecté que des zones restreintes. Les conséquences en moyenne montagne, sur les cotéaux et dans la plaine. Le cas des agriculteurs irrigants. Les conséquences de la sécheresse sur les différentes productions. Le classement de différents départements en zone sinistrée. Une étude des ressources hydrauliques et hydrologiques doit être rapidement menée. Rend hommage à Jean Ruffié ; (p. 3359) : évoque le rôle de l'administration du génie rural. L'image de l'Ariège donnée par TF 1, première chaîne de télévision. Les transformations effectuées dans la zone pyrénéenne.

Discussion de la question n° 8 de M. René Jager, à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Consommation), concernant la politique en faveur des consommateurs. — Discutée le 26 octobre 1976 (p. 2948) : le rôle des coopératives dans la défense des consommateurs, leur développement dans le domaine bancaire et dans celui des assurances. La création du laboratoire central coopératif. L'action de la coopérative Pyrénées-Aquitaine.

Question n° 13, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les régions (respect des particularismes régionaux), posée le 16 septembre 1976 [J. O. du 23 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25).** — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article 11 (sécheresse) (p. 2903, 2904) : un texte à la fois trop précis (recours critiquable à l'impôt) et trop vague (décrets sur la nature même des aides prévues). Le département de l'Ariège écarté de l'indemnisation.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — III. — **Tourisme** [8 décembre 1976] (p. 4095) : proteste contre les méthodes de travail imposées au Sénat ; (p. 4096) : le développement du tourisme dans la région des Pyrénées ; (p. 4097) : le tourisme populaire indispensable pour les habitants des cités industrialisées. Le développement

de certaines stations de sports d'hiver. La participation des collectivités locales et des régions à l'effort d'équipement. L'importance de l'aide de l'Etat et la faiblesse des crédits prévus. Le tourisme rural. L'institution des « services d'utilité agricole tourisme » par les chambres d'agriculture. La contribution des conseils départementaux du tourisme. Le droit des agriculteurs et des ruraux au congé. Les équipements nécessaires. La construction ou la reconstruction de refuges en montagne. La construction du Touring-Club de France et du département de l'Ariège pour la construction du refuge de l'étang d'Araing. Souhaite que se développe la concertation entre tous les intéressés ; (p. 4102) : les services de remplacement pour permettre aux ruraux de prendre des vacances ont été créés par de nombreuses chambres d'agriculture en liaison avec les centres départementaux de jeunes agriculteurs.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976], rapporteur pour avis ; (p. 4146) : l'augmentation de ce budget est supérieure à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat pour 1977 mais inférieure à la progression du budget de l'intérieur en 1976. Il s'agit donc d'un budget de reconduction qui ne permet pas de lancer des actions de grande envergure. Le fléchissement des créations d'emploi. La crise des finances locales. Les problèmes de personnel (police et personnels communaux). Le rapport Guichard. Le recrutement des personnels de préfecture et l'alignement des rémunérations des personnels de police sur celles des personnels de la gendarmerie. L'action en faveur des tribunaux administratifs (effort de recrutement et d'équipement). L'assemblée d'information des syndicats policiers le 18 octobre 1976 à Paris. Les problèmes de rémunérations des personnels de police. Le plan présenté au comité technique paritaire de la police. Le caractère délicat de la transposition aux personnels civils et d'encadrement des mesures applicables aux militaires. La création d'une commission présidée par M. Racine ; (p. 4147) : la question des effectifs de police dans une société dominée par l'accroissement de l'insécurité. L'absence de création de postes de personnel actif de police. Remédier à l'insuffisance quantitative et améliorer la qualité des personnels de police. L'accroissement de la proportion des postes administratifs parmi les créations d'emplois. L'insuffisance du nombre des officiers de police à Marseille. L'insuffisance des créations d'emploi rend difficile l'extension de la technique de l'ilotage. Il n'est pas question de rattacher les C. R. S. à un autre département ministériel. Les problèmes d'équipement. La rénovation des commissariats. La formation des personnels (inspecteurs, enquêteurs). La création d'une école des cadets de police. Le corps préfectoral. L'effectif des personnels de préfecture. Leurs conditions statutaires. Le personnel communal ; (p. 4148) : l'action du centre de formation des personnels communaux. La déconcentration financière dans la gestion du centre. Le développement des stages de perfectionnement. La nouvelle répartition de la cotisation au centre. Les problèmes de structures concernant l'administration centrale. Le rattachement provisoire de la D. A. T. A. R. au ministère de l'intérieur. Le transfert de la préfecture du Var à Toulon. La bidépartementalisation de la Corse. La mise en place des réformes concernant Paris et la région de l'Île-de-France. La question du statut des attachés d'administration de la ville de Paris. Les problèmes soulevés par le rapport Guichard. Les modalités du maintien des communes. Les pouvoirs respectifs des communes et des communautés. Les formules de regroupement volontaire. L'élargissement des compétences des régions proposé par la commission Guichard (responsabilité fiscale de la région mais sans atteinte aux attributions départementales ou municipales). La suppression des centimes additionnels aux quatre taxes locales. Leur remplacement par de nouvelles taxes liées au développement économique (taxe additionnelle sur les carburants et taxe à l'essence). Le nouveau rôle économique et culturel des régions. Le maintien de l'ordre public ; (p. 4149) : la situation de la Corse et de la Bretagne. Le renforcement de la sécurité des Français dans le cadre de leur vie quotidienne. La redistribution des priorités au sein des activités de la police nationale. Faut-il permettre à certains agents ou C. R. S. d'avoir la qualité d'officiers de police judiciaire ? La sécurité civile. La sécheresse. Le V. R. T. S. La taxe professionnelle. Revoir l'ensemble de la question des finances locales. Le sentiment d'espoir mêlé d'inquiétude que suscite la lecture du rapport Guichard. La participation de nombreux élus à la préparation de ce rapport. L'inquiétude devant les formules de regroupement proposées.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85)** [15 décembre 1976]. Article unique (p. 4487) : les personnes ayant qualité d'officiers de police judiciaire. Ne pas donner le droit de fouille à des agents dépourvus des diplômes indispensables. Se déclare hostile au projet. L'arrestation de républicains modérés dans l'Ariège, la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851.

NUNINGER (MARCEL), sénateur du Haut-Rhin (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant de la commission paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37).**
— **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 17** (p. 3301) : demande, à propos de l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet, à ce qu'il soit tenu compte de la spécificité de l'Alsace et de la Lorraine pour la publicité des conventions créés par le projet en discussion.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie.

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3887) : les problèmes des agriculteurs alsaciens et mosellans. L'aide financière de l'Etat au régime local obligatoire d'assurance accidents agricoles. Prévoir un ajustement annuel de l'aide en fonction de l'évolution des charges du régime. L'opposition à cette mesure du ministère de l'économie et des finances. L'attente de l'arbitrage du Premier ministre. La réduction de la participation financière publique ; (p. 3888) : l'aggravation de la charge des rentes (revalorisations des rentes d'accidents du travail). La diminution du nombre des cotisants et des surfaces agricoles servant d'assiette au calcul des cotisations. L'Etat retire des ressources non négligeables de la législation particulière de la chasse dans les trois départements de l'Est. Pour le maintien d'un régime exceptionnellement favorable de protection contre les accidents du travail dans les régions concernées.

OLIVIER (HENRI), sénateur de l'Orne (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

OOPA TETUAAPUA (POUVANAA), sénateur de la Polynésie Française (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

Décédé le 11 janvier 1976.

ORNANO (MICHEL D'), ministre de l'industrie et de la recherche (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974). (Gouvernement Barre du 27 août 1976.)

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Auguste Pinton (n° 1746), relative à la répartition entre les arrondissements des conseillers municipaux de Lyon [4 mai 1976] (p. 812) : faibles distorsions entre la population des arrondissements et nombre des conseillers municipaux ; (p. 813) : étude en cours à l'échelon local.

M. Hector Viron (n° 1747), relative à l'emploi (Nord-Pas-de-Calais : situation d'entreprises de confection) [4 mai 1976] (p. 813) : cessation des paiements des deux entreprises ; crise de l'industrie textile, conversion du bassin minier ; efforts des administrations compétentes.

M. Guy Schmaus (n° 1763), relative aux conséquences de la fusion Peugeot-Citroën [4 mai 1976] (p. 814) : succès de la restructuration, emploi et potentiel industriel de Citroën, place du nouveau groupe dans le monde, financement de la fusion, redressement de Citroën, résultats d'exploitation de la régie Renault ; (p. 815) non pas subvention mais prêt au taux du marché ; vétusté des usines.

M. Hector Viron (n° 1786) : situation des usines de la société des produits chimiques Ugine-Kuhlmann [4 mai 1976] (p. 816) : implantation de la société des produits chimiques Ugine-Kuhlmann ; gêne de la localisation suburbaine investissements en France ; perpétuelle évolution du tissu industriel de la France.

M. Henri Caillavet (n° 1777) : choix de centrales nucléaires [4 juin 1976] (p. 1587, 1588) : 5 000 mégawatts de commandes de centrales nucléaires autorisés pour 1978 ; 6 000 mégawatts par an en 1976 et 1977. La construction de Super-Phénix. L'intérêt économique de l'opération (moindre consommation d'uranium, économies de pétrole).

M. Guy Schmaus (n° 1789) : suppression d'emplois dans l'usine de Billancourt de Renault-Machines-outils [4 juin 1976] (p. 1588, 1589) : le transfert de 320 personnes de Renault-Machines-outils dans d'autres secteurs d'activité de la régie. La régie entend faire croître notablement ses activités dans le domaine de la machine-outil. Les répercussions de la crise de l'automobile dans le secteur de la machine-outil. La réduction de commandes en provenance de pays de l'Est. L'aide gouvernementale (crédits, fonds de garantie, déductions fiscales dans le cadre du plan de soutien).

M. Paul Jargot (n° 1759) : restructuration du groupe industriel Pechiney-Ugine Kuhlmann [18 juin 1976] (p. 1864) : les marchés européens du carbure de tungstène et des outillages au carbure ; la restructuration ; les engagements pris par Pechiney-Ugine Kuhlmann et Krupp ; les activités d'Ugine Carbone.

M. Auguste Billiemaz (n° 1811) : situation de l'industrie de la visserie-boulonnerie [25 juin 1976] (p. 1962) : les difficultés de ce secteur dues à la baisse d'activité des utilisateurs et au déstockage pratiqué aux divers stades de la distribution. Les importations formosanes et japonaises. Les enquêtes antidumping des instances communautaires. Accroître la valeur ajoutée et la technicité des fabrications.

M. Paul Caron (n° 1841) : développement de l'industrie de l'habillement [26 octobre 1976] (p. 2934, 2935) : la place de l'industrie de l'habillement dans l'économie française ; l'activité y est satisfaisante. Une très vive concurrence internationale ; les accords conclus dans le cadre de l'accord multifibres ; le nécessaire développement des exportations. L'action du comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. **Article 3** (p. 1338) : répond aux questions de M. Jacques Descours-Desacres concernant : 1° la minorité de blocage au sein de la nouvelle société Honeywell Bull - C. I. T. ; 2° la passation des commandes à cette société par l'Etat ; 3° l'industrie des composants ; (p. 1339, 1340) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues ; répond en même temps à l'intervention de M. Paul Jargot qui a soutenu cet amendement. Répond aux questions de M. Jean Filippi relatives : 1° aux avances consenties par l'Etat à la compagnie C. I. I. Honeywell, 2° aux recours et indemnités éventuels en raison des dommages résultant pour certains clients de la fusion des deux sociétés. Précise à M. Paul Jargot qu'il n'y a pas eu d'intervention de capitaux étrangers dans l'affaire. Lui rappelle que la compagnie des machines Bull est constituée en holding et ne peut donc acquérir la majorité au sein de la nouvelle société. Estime non souhaitable une nationalisation de l'informatique française ; (p. 1341) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968** relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles (n° 131) [10 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1743) : l'harmonisation de la législation nationale et des conventions internationales ; l'action du Gouvernement contre la pollution de la mer ; le traité de Rome ; les nouvelles dispositions du code minier ; l'harmonisation des dispositions du plateau continental et terrestres ; les textes en cours d'examen par le Parlement dans ce domaine ; la redevance

minière concernant les hydrocarbures. **Article 1^{er}** (p. 1744) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean-François Pintat. **Article additionnel après l'article 3** (p. 1745) : son amendement n° 1 : concernant la redevance des hydrocarbures ; adopté ; s'oppose au sous-amendement n° 9 de M. Jacques Descours Desacres ; (p. 1746) : s'en remet à la sagesse du Sénat ; pour l'amendement n° 14 de M. Jean-François Pintat ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Jacques Descours-Desacres ; (p. 1747) : la départementalisation des T. O. M. ; demande le retrait du sous-amendement n° 13 de M. Albert Pen ; (p. 1748) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 12 de M. Jacques Descours-Desacres. **Article 4** : accepte les amendements n° 3, 4, 5, 6, 7 de M. Jean-François Pintat. **Article 5** (p. 1749) : accepte l'amendement n° 8 du même auteur.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3519) : les trois principes de la politique de l'industrie, de l'énergie et de la recherche : 1° indépendance ; 2° restructuration ; 3° priorité de la recherche. L'approvisionnement en énergie et en matière première. Restreindre la consommation de pétrole. Les économies d'énergie en France (suppression des gaspillages, modification des installations domestiques et industrielles) ; (p. 3520) : la récupération de la chaleur. Le développement de sources alternatives d'énergie (gaz, charbon, électricité nucléaire, énergies nouvelles...). La prospection pétrolière. La constitution d'un stock de sécurité pour l'approvisionnement en matières premières minérales. L'attitude du Gouvernement à l'égard des entreprises publiques du secteur de l'énergie (contrôles de gestion, financement des investissements). La mutation du commissariat à l'énergie atomique. Le charbon. La régression inéluctable de certains bassins (Nord, Centre-Midi). La conjoncture et la politique industrielle. La reprise a été inégale suivant les secteurs. Le soutien aux investissements et l'effort à l'exportation en France (industrie de biens d'équipement). Surveiller les importations. Le redéploiement industriel. L'effort de la France dans les domaines de technologies avancées (aéronautique, nucléaire). Le développement des techniques de pointe (électronique, informatique). La modernisation des secteurs traditionnels (sidérurgie, entreprises chimiques). La spécialisation dans les produits à haute technicité dans les secteurs de l'industrie mécanique (machines-outils). L'aide de l'Etat à la recherche industrielle et au développement de produits nouveaux ; (p. 3521) : le nouveau délégué à la recherche industrielle et à la technologie. L'action des centres techniques. La consolidation et l'élargissement des industries de pointe. Le bien-fondé de la politique de développement de l'électronique. L'informatique. Le développement général des activités électroniques et péri-informatiques. L'effort dans le secteur des composants électroniques et du matériel de qualité destiné au grand public. L'industrie nucléaire. Parvenir au premier plan afin d'exporter des réacteurs à eau ordinaire et des surgénérateurs. Le caractère prioritaire de la recherche. Mettre en place une politique active et suivie de l'emploi scientifique (créations d'emplois, allocations de recherche, mobilité). La recherche mise au service de la réalisation des objectifs prioritaires du VII^e Plan (recherche de sources d'énergie et de matières premières, amélioration des conditions de vie et du cadre de vie, coopération scientifique avec les pays en voie de développement). *Réponse à M. Jacques Descours-Desacres* (p. 3530) : le contrôle des assemblées et l'absence de clarté des fascicules budgétaires ; le montant des crédits de la recherche ; le plan calcul ; la restructuration de l'industrie informatique ; la situation de la sidérurgie en France. *Réponse à M. Françoise Collomb* : l'industrie automobile française ; le textile. *Réponse à M. Michel Chauty* : l'effort de sûreté et de protection dans le domaine nucléaire ; les réalisations dans le domaine de l'informatique. *Réponse à M. Jean Fleury* (p. 3531) : les centres techniques ; les taxes parafiscales dans le domaine industriel ; les résultats de la recherche française. *Réponse à M. Jean-François Pintat* : la sidérurgie ; les relations avec le Japon ; l'infrastructure d'Ambès. *Réponse à M. André Rabineau* : l'industrie nucléaire ; les économies d'énergie. *Réponse à M. Auguste Billiemaz* : les barrages sur le Rhône. *Réponse à M. André Barroux* : la rentabilité des installations hydrauliques. *Réponse à M. Georges Cogniot* : le C. E. A. et la C. I. I. *Réponse à M. Maurice Vérillon* : l'emploi des scientifiques. *Réponse à M. Guy Schmaus* (p. 3532) : la modernisation de l'industrie ; l'uranium ; le surgénérateur Super-Phénix. *Réponse à M. André Barroux* : l'importance des investissements. **Article additionnel** (p. 3533) : accepte l'amendement n° 92 de MM. René Monory et Jacques Descours Desacres. — **Etat B** : obtient le retrait de l'amendement n° 77 des mêmes auteurs ; (p. 3534) : annonce un allègement du système des enquêtes auprès des entreprises (enquêtes trimestrielles ou mensuelles pour les entreprises de plus de 200 salariés). — **Etat C** : obtient

le retrait de l'amendement n° 78 de MM. René Monory et Jacques Descours Desacres. La rationalisation proposée conduira à une réduction très sensible du nombre des études. Aucun accroissement notable de dépenses n'est à prévoir mais les opérations prévues sont indispensables.

ORNANO (PAUL D'), sénateur des Français établis hors de France (R.I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et la République d'Autriche, signée à Paris le 9 juillet 1975 (n° 219) [2 avril 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la République française et la République d'Autriche, signée à Paris le 9 juillet 1975 (n° 50)** [2 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 337, 338) : rappelle les cas dans lesquels l'extradition n'est pas accordée (infractions politiques, peine de mort).

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la délivrance de brevets européens, faite à Munich le 5 octobre 1976 (n° 432)** [16 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3156) : le statut des personnels de l'institut international des brevets et de ceux de l'office européen des brevets ; il importe que soit reconnue une égalité des grades dans les deux directions générales.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. **Article 9** (p. 3188) : la situation des Français titulaires de diplômes étrangers.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 29** (p. 3314) : soutient l'amendement n° 70 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3594) : le téléphone (les zones rurales ; l'importance du maintien d'un service postal dans les campagnes) ; les personnels, leur condition matérielle, particulièrement celle des receveurs-distributeurs, la présence d'un nombre très important d'auxiliaires ; la situation des jeunes agents particulièrement dans la région parisienne. L'utilisation de poteaux de bois dans les départements forestiers ; les défenseurs de l'environnement ; souhaite le recours fréquent aux lignes souterraines et la systématisation des supports mixtes E.D.F.-P.T.T.

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3782) : les crédits de ce budget ne sont pas à la hauteur d'une politique qui se veut mondiale. Souligne l'insuffisance des moyens mis à la disposition des ambassades et consulats français. Les moyens octroyés ne permettront pas aux Français de l'étranger d'exercer leurs obligations électorales dans les consulats ; ne permettront pas que soit appliquée la loi assurant le bénéfice de la sécurité sociale aux salariés français de l'étranger. L'aide aux Français nécessiteux à l'étranger. Les crédits du comité d'entraide aux rapatriés ; le triste sort des missionnaires. Porte témoignage des efforts incessants du ministère des affaires étrangères pour les Français emprisonnés à l'étranger. Le conseil supérieur des Français de l'étranger, son importance ; regrette la faiblesse de ses moyens financiers. Se déclare satisfait des mesures relatives à l'information des Français partant s'installer à l'étranger et à la scolarisation des jeunes français de l'étranger. Attire l'attention sur le sort misérable réservé aux personnels recrutés sur place par nos établissements culturels ; (p. 3783) : regrette la faiblesse des crédits de ce budget. La réforme des services du ministère des affaires étrangères. La politique étrangère menée par le Gouvernement. En ce qui concerne l'Europe : le marché commun agricole ; l'union économique et monétaire ; la mise en place d'une unité politique de type confédéral ; élection du Parlement européen au suffrage universel ; la présence de l'Europe en Afrique, récemment évoquée par le président Houphouët-Boigny. Se félicite

de l'instauration du dialogue Nord-Sud. Le Sud-Est asiatique : la position de la France dans ces régions ; proteste contre les atrocités commises au Cambodge ; l'éventualité d'une coopération avec le Vietnam ; (p. 3784) : demande l'adoption à la France d'une attitude ferme contre les mesures coercitives sur les personnes et les spoliations de biens ; la situation au Laos.

Universités [2 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 3872) : les universitaires détachés en coopération ont du mal à retrouver un poste à leur rentrée en France. La parcimonie avec laquelle les bourses universitaires sont distribuées aux enfants des Français de l'étranger. Payer le voyage des boursiers français de l'étranger comme celui des boursiers étrangers venant en France. Accorder un quatrième trimestre de bourse aux boursiers français en provenance d'Haïti, de Pondichéry et de Madagascar.

ORVOEN (LOUIS), sénateur du Finistère (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1818 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie et de la recherche (industries alimentaires), relative aux **industries alimentaires**, posée le 4 juin 1976 (p. 1593). — Réponse le 18 juin 1976 (p. 1866).

Question orale avec débat :

Question n° 191 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie et de la recherche (industries agro-alimentaires), relative au **développement des industries agro-alimentaires**, posée le 1^{er} mars 1976 [J. O. Débats 4 mars 1976] (p. 230). — Retirée le 4 juin 1976 (p. 1577).

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — III. — Tourisme [8 décembre 1976] (p. 4095) : l'amélioration des crédits destinés aux interventions en milieu rural. La réduction des crédits affectés aux autres équipements. La non-satisfaction de la clientèle étrangère recherchant un hébergement peu coûteux et d'une durée moyenne. La politique du Gouvernement à l'égard de l'hôtellerie. Le succès et la généralisation de l'opération « Nord-Sud ». La fiscalité et le régime des prix dans les hôtels. L'insuffisante rentabilité de l'hôtellerie française. Les améliorations qu'apporte le budget au tourisme social ; (p. 4096) : la désignation dans chaque préfecture d'un responsable départemental susceptible d'aider et de conseiller l'ensemble des professions du tourisme. L'accroissement du tourisme en milieu rural et dans certaines zones littorales. La maîtrise par les communes concernées du flux saisonnier vers les bords de mer (camping-caravaning). Pour une révision de la politique de l'Etat à l'égard des communes touristiques. L'étalement souhaitable des vacances.

P

PADO (DOMINIQUE), sénateur de Paris (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport d'information, fait avec M. Henri Caillavet, au nom de la délégation parlementaire pour la **Radiodiffusion télévision française** instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 (n° 196) [14 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Rapport d'information fait au nom de la **délégation parlementaire pour la Radiodiffusion-Télévision française**, instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 (n° 28) [21 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débats :

Discussion de la question n° 197 de M. Jean Cluzel, relative à la **publicité indirecte à la télévision** [27 avril 1976] (p. 712) : lettre que le secrétaire d'Etat concerné a récemment adressée aux présidents directeurs généraux des deux principales sociétés de programme ; travaux de la délégation parlementaire ; volonté de trouver le tracé d'une frontière déontologique entre la formulation d'une information moderne et les citations ou images à orientation publicitaire ; composition du service d'observation des programmes ; il ne faut pas que cette affaire dégénère en une chasse aux sorcières ; (p. 713) : rôle de la délégation parlementaire dans ce domaine.

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray, n° 43, de M. Adolphe Chauvin, n° 37, de M. Josy Moinet, n° 47, de M. Georges Marie-Anne, n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann, n° 40, de M. Marcel Champeix, n° 41, concernant la **politique générale du Gouvernement**, discutées le 9 novembre 1976 ; (p. 3130) : l'action de M. François Mitterrand s'il avait été élu Président de la République.

PAGANI (Mlle ODETTE), sénateur de l'Yonne (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976], rapporteur spécial (rapatriés) (p. 4142) : les nouveaux crédits concernent uniquement les prestations sociales ; les grandes masses de ce projet de budget ; les aménagements apportés par le Gouvernement au régime d'aide au rachat des cotisations d'assurance vieillesse et le versement d'une subvention aux ex-adhérents de l'Organica ; la difficulté de l'évaluation de l'époque des retours en métropole ; les frais de transport ; le nombre des personnes concernées ; se félicite des mesures intervenues en faveur des Français musulmans ; l'application de la loi du 26 décembre 1961 ; l'action des centres d'hébergement et d'adaptation sociale.

PALMERO (FRANCIS), sénateur des Alpes-Maritimes (U.C.D.P.).

NOMINATION

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Proposition de loi portant **création d'une « Journée nationale de l'armée et du souvenir »** (n° 324) [1^{er} juin 1976].

Proposition de loi modifiant l'article 1^{er} de la loi n° 75-627 du 11 juillet 1975 fixant les **conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours** (n° 373) [25 juin 1976].

Proposition de loi sur l'**égalité de l'homme et de la femme en matière de nom** (n° 413) [5 juillet 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque, relatif au **rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraites des médecins français**, signé à Monaco le 26 juin 1975 (n° 21) [19 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la **convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne** du 17 décembre 1965, signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 22) [19 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord complémentaire à la **convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne** du 17 décembre 1965 relatif à l'assurance invalidité, à l'assurance vieillesse et à l'assurance décès (pensions de survivants), signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 23) [19 octobre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale (n° 33) [21 octobre 1976].

Proposition de loi constitutionnelle modifiant l'article 18 de la Constitution (n° 27) [21 octobre 1976].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 55 du code civil concernant les déclarations de naissances (n° 59) [16 novembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen, signé à Monaco le 10 mai 1976 (n° 139) [10 décembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, ensemble trois annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou et Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973 (n° 140) [10 décembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique, ensemble deux annexes et un acte final, ouverte à la signature à Paris du 4 juin 1974 au 30 juin 1975 (n° 141) [10 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 171) [16 décembre 1976].

Proposition de loi tendant à modifier l'article 42 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (n° 170) [16 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1727 à M. le ministre de l'économie et des finances concernant les améliorations à apporter à la situation des rapatriés, posée le 24 janvier 1976 [J. O., Débats, 29 janvier 1976] (p. 89).

Réponse de M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, à sa question n° 1705 relative aux conditions juridiques du constat de la « mort légal » (cf. 1975) [6 avril 1976] (p. 398 à 400).

Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications à sa question n° 1675 relative au système de distribution C. I. D. E. X. (cf. 1975) [6 avril 1976] (p. 400, 401).

Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications à sa question n° 1679 concernant la diffusion à l'étranger du système de télévision Secam (cf. 1975) [6 avril 1976] (p. 401).

Réponse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères à sa question n° 1706 concernant l'indemnisation d'anciens agriculteurs français du Maroc (cf. 1975) [6 avril 1976] (p. 401, 402).

Réponse du même secrétaire d'Etat à sa question n° 1711 ayant pour objet la violation dans plusieurs pays du droit de la personne humaine (cf. 1975) [6 avril 1976] (p. 402, 403).

Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants à sa question n° 1712 ayant pour objet la suppression de forclusions en matière de pensions militaires d'invalidité (cf. 1975) [6 avril 1976] (p. 403).

Réponse de M. le ministre du commerce et de l'artisanat à sa question orale n° 1715 concernant le calendrier des travaux d'aménagement de la route internationale de la vallée de la Roya (cf. 1975) [13 avril 1976] (p. 488).

Question n° 1753, à M. le secrétaire d'Etat à la culture, relative à la protection des sites (sauvetage du marché Saint-Germain, Paris [6^e]), posée le 9 avril 1976 [J. O., Débats, 14 avril 1976] (p. 511). — Réponse le 4 mai 1976 (p. 811).

Question n° 1779 à M. le ministre des affaires étrangères concernant les animaux (action de la France en faveur des bébés phoques), posée le 22 avril 1976 (p. 663). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères le 4 juin 1976 (p. 1581).

Question n° 1782, à M. le secrétaire d'Etat aux transports, relative aux transports aériens (formation des pilotes de ligne), posée le 27 avril 1976 (p. 743). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1492).

Question n° 1792 à M. le ministre des affaires étrangères, relative au droit de la mer (statut des archipels Spratly et Clipperton), posée le 4 mai 1976 (p. 853). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 4 juin 1976 (p. 1582).

Question n° 1802, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la politique régionale de la C. E. E., posée le 11 mai 1976 (p. 973). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1488, 1489).

Question n° 1804, à M. le ministre de la santé, relative aux hôpitaux (équipement hospitalier en reins artificiels), posée le 13 mai 1976 (p. 1043). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1584).

Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères à sa question n° 1721 (cf. 1975) concernant les résultats d'une mission à Hanoï et à sa question n° 1722 (cf. 1975) relative à la crise de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture [18 mai 1976] (p. 1051 à 1053).

Question n° 1812 à M. le ministre des affaires étrangères, concernant la politique extérieure (intervention militaire de la France au Liban), posée le 28 mai 1976 [J. O., débats 2 juin 1976] (p. 1504).

Question n° 1826, à M. le secrétaire d'Etat à la culture concernant les marchés (sauvegarde de l'environnement au marché Saint-Germain), posée le 16 juin 1976 (p. 1842). — Réponse le 12 octobre 1976 (p. 2692, 2693).

Question n° 1827, à M. le Premier ministre, concernant l'ordre du jour des assemblées parlementaires (propositions de loi adoptées par le Sénat, en instance devant l'Assemblée nationale), posée le 16 juin 1976 (p. 1842). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement) le 25 juin 1976 (p. 1966 et suivantes).

Question n° 1836, à Mme le ministre de la santé, relative aux crèches (situation du personnel), posée le 2 juillet 1976 [J. O., débats 6 juillet 1976]. — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) le 12 octobre 1976 (p. 2694, 2695).

Question n° 1844, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant la police (réforme des structures de la police nationale), posée le 15 juillet 1976 [J. O., débats 22 juillet 1976]. — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports), le 19 octobre 1976 (p. 2765, 2766).

Question n° 1845, à M. le ministre de l'équipement, relative aux autoroutes (réalisation de l'autoroute La Turbie-Ouest—Roquebrune), posée le 15 juillet 1976 [J. O., débats 22 juillet 1976]. — Réponse le 26 octobre 1976 (p. 2937, 2938).

Question n° 1858, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, relative aux rapatriés (indemnisation), posée le 22 septembre 1976 [J. O., débats 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, le 19 novembre 1976 (p. 3342, 3343).

Question n° 1859, à Mme le ministre de la Santé, relative à la médecine préventive (examens radioscopiques obligatoires), posée le 22 septembre 1976 [J. O., débats 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3348, 3349).

Question n° 1905, à Mme le ministre de la santé, relative aux sages-femmes (statut de la profession), posée le 3 novembre 1976 [J. O., débats du 5 novembre 1976] (p. 3043). — Réponse le 14 décembre 1976 (p. 4441, 4442).

Question n° 1908, à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation), concernant l'O. M. S. (irradiation des aliments), posée le 5 novembre 1976 (p. 3082). — Réponse le 14 décembre 1976 (p. 4435, 4436).

Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer), à la question n° 1874, de M. Charles Zwickert, concernant les mesures nouvelles pour réduire les accidents de la route, le 9 novembre 1976 (p. 3086, 3087).

Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer), à la question n° 1881 de M. Pierre Schiélé, concernant la revalorisation et l'extension de la retraite des maires, le 9 novembre 1976 (p. 3087, 3088).

Question n° 1919, à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (consommation), relative à la consommation (aérosols), posée le 23 novembre 1976 (p. 3409).

Question n° 1922, à M. le ministre du travail, concernant les pensions de retraite (attribution à tous les Français d'une pension nationale unique), posée le 2 décembre 1976 (p. 3875).

Question n° 1923, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les armes (réglementation du régime des armes), posée le 2 décembre 1976 (p. 3875).

Questions orales avec débat :

Question n° 184, à M. le Premier ministre, concernant la position du Gouvernement à l'égard des propositions de loi, adoptées par le Sénat, en instance devant l'Assemblée nationale, posée le 22 janvier 1976 [J. O., débats 29 janvier 1976] (p. 89). — Retirée le 17 juin 1976 (p. 1827).

Question n° 141, concernant le règlement du contentieux avec les rapatriés (cf. 1975), discutée le 27 avril 1976 ; (p. 725, 726) : améliorations obtenues en 1974 ; les pouvoirs publics semblent préférer traiter la question en dehors de l'interlocuteur parlementaire ; visite du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à Alger ; application des accords d'Evian ; le sort des Harkis. La loi de 1970 est difficilement défendable ; action énergique des producteurs de ciment ; notaires privés de toute indemnisation ; application nécessaire des lois et règlements utilisés pour les sinistrés des deux guerres, transferts de fonds bloqués ; loi du 16 juillet 1974 portant amnistie (rachat des cotisations de retraite) ; (p. 729) : droit à l'indemnisation du fait des accords d'Evian.

Question n° 142, concernant les Français prisonniers à l'étranger (cf. 1975), retirée le 17 juin 1976 (p. 1827).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. **Article 5** *quinquies* (p. 1096) : réclame un traitement moins inhumain pour les animaux ; (p. 1097) : se préoccupe de la protection des espèces menacées de disparition. **Article 5** *octies* (art. 276 du code rural) (p. 1097) : son amendement n° 61 : abattre seulement au bout de huit jours les chiens perdus avec ou sans collier ; adopté (modification de l'article 213 du code rural) ; (p. 1098) : son amendement n° 59 : 1° protection des animaux contre les mauvais traitements résultant de leur utilisation abusive ; adopté ; (p. 1099) : 2° contre les mauvais traitements lors de l'abattage, application de la réglementation du 16 avril 1964 et du 23 septembre 1970 ; retiré. **Article 5** *sexies* (p. 1099, 1100) : son amendement n° 60, déposé avec M. Jean Cluzel ; droit d'utilisation des animaux sous réserve des droits des tiers et des exigences de la sécurité et de l'hygiène publique ; adopté. Soutient l'amendement n° 56 de M. René Tinant. **Article 27** (p. 1112) : application aux terres australes et antarctiques françaises. **Sur l'ensemble** : explique son vote ; se félicite du projet qui vient à son heure.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1802) ; le succès du voyage du Président de la République aux Etats-Unis ; l'éventuelle intervention française au Liban ; les obstacles à l'œuvre de la Croix-Rouge internationale ; le rôle du Parlement dans l'autorisation de l'intervention des forces armées ; (p. 1803) : l'Europe et la Grèce ; le progrès des structures institutionnelles de l'Europe ; la politique africaine de la France ; les accords d'Helsinki et l'action de la France en faveur de la défense des droits de l'homme dans le monde (Cambodge) ; (p. 1804) : le prochain sommet économique de Porto-Rico.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 351)** [22 juin 1976]. **Article 12** (p. 1902) : propose l'interdiction complète de fumer à bord des avions des lignes intérieures françaises.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 2 A** (p. 2206, 2207) : son amendement n° 12 : majorer le prix d'acquisition du montant des intérêts des dettes contractées pour l'acquisition, la construction ou les travaux réalisés (lorsque ces intérêts n'ont pas déjà été déduits du revenu imposable) ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 32 de M. Yvon Coudé du Foresto. **Article 5** (p. 2225) : son amendement n° 10 : exonération des bénéfices réalisés lors de la cession d'une résidence principale d'une valeur inférieure à 3 millions de francs ; retiré ; (p. 2227) : son amendement n° 11 : exonération des résidences secondaires de moins de 300 000 francs ; retiré.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2257) : son amendement n° 20 : plafond de prise en compte des moins-values subies par les rapatriés ; irrecevable ; demande que l'indemnisation des rapatriés soit similaire à celle accordée en matière d'expropriation d'utilité publique. **Article 10** (p. 2285) : soutient l'amendement n° 22 qu'il a déposé avec MM. Jean-Pierre Blanc et Charles Ferrant ; (p. 2286) : son amendement n° 96, présenté avec M. Jean-Pierre Blanc : maintien du taux d'imposition de 6 p. 100, prévu par l'article 200 du code général des impôts, pour les professions relevant de la loi du 19 octobre 1972 (non-salariés dont les revenus sont intégralement déclarés par des tiers) ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 68 de M. Yvon Coudé du Foresto ; soutient puis retire les amendements n°s 23 et 24 qu'il a déposés avec MM. Jean-Pierre Blanc et Charles Ferrant. **Article additionnel après l'article 12** (p. 2296) : son amendement n° 14 : abrogation du code général des impôts à compter de 1980 ; réforme et simplification de la fiscalité ; retiré.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414)** [9 juillet 1976]. **Article additionnel après l'article 8** (p. 2333) : son amendement n° 20 soutenu par M. Adolphe Chauvin : membres de la commission départementale ; nombre porté de sept à neuf au plus ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349)** [12 octobre 1976]. — **Article 4** (p. 2707) : son amendement n° 60 : achats réalisés au moyen d'une carte de crédit ; le délai de renoncement au crédit ne s'exerce que lors de la signature du contrat initial ; retiré. **Article 5** (p. 2709) : son amendement n° 61 : livraison du bien pendant le délai de réflexion ; s'il renonce au crédit demandé, l'emprunteur assure à ses frais le retour du bien au vendeur ; rejeté.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406)** [14 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2738) : la prospection de la D. A. T. A. R. aux Etats-Unis serait rendue difficile par la détérioration de la situation fiscale des citoyens américains installés en France ; l'accueil réservé à la délégation sénatoriale lors de son récent voyage aux Etats-Unis.

— **Projet de loi relatif à la situation, au regard de la sécurité sociale, des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407)** [19 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2772) : apporte l'adhésion du groupe U. C. D. P. au projet en discussion ; la situation des Français qui résident ou travaillent à Monaco ; la situation des pensionnés qui relèvent des régimes de retraite des travailleurs indépendants ou des travailleurs salariés ; la nécessaire prise en compte des années de travail passées à Monaco.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque relatif au rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraites des médecins français (n° 357)** [28 octobre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2973) : le faible nombre de médecins monégasques (quarante) ne justifiait pas l'existence d'un régime de retraites séparé de celui des médecins français.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 427)** [28 octobre 1976], rapporteur. **Discussion générale** (p. 2975) : l'extension du remboursement des soins de maladie aux ayants droit du travailleur qui, résidant avec celui-ci dans le pays d'emploi, accompagnent ce travailleur lors d'un séjour temporaire à l'étranger.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord complémentaire à la convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, relatif à l'assurance invalidité, à l'assurance vieillesse et à l'assurance décès (pensions de survivants), signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 428)** [28 octobre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2976) : l'accord assure la coordination entre les deux régimes nationaux d'assurance invalidité et d'assurance vieillesse ; de plus, permet aux Français occupés en Tunisie au 3 mai 1974 de pouvoir choisir entre l'application au régime français ou au régime tunisien. Des améliorations incontestables.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale (n° 3)** [28 octobre 1976], rapporteur. — **Discussion générale**

(p. 2977, 2978) : la conférence de 1967 a donné la personnalité juridique au bureau permanent de l'organisation hydrographique internationale; consacrer le statut juridique et les privilèges et immunités accordés à cette organisation sur le territoire monégasque; mais tenir compte aussi des conventions douanières et fiscales franco-monégasques du 18 mai 1963.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976].

— **Discussion générale** (p. 3163) : historique de l'architecture, art et science; le rôle et les difficultés des architectes; (p. 3164) : l'apport de la loi nouvelle; les responsabilités de tous les partenaires; de nouvelles entraves ne doivent pas être créées à l'acte de construire; les lourdeurs administratives; le droit de propriété. **Article 4** (p. 3183) : la commission départementale d'urbanisme et la commission des sites face au nouveau conseil d'architecture.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 2** (p. 3428) : la perte par les retraités du bénéfice de la déduction fiscale pour frais professionnels. **Article 3** (p. 3441) : soutient l'amendement n° 4 déposé par M. Georges Lombard. **Article 11** (p. 3463 et 3467) : son amendement n° 12 : retour au texte initial du Gouvernement (taxation des alcools); pris en considération puis adopté. Il convient de ne pas accentuer les différenciations de taxation entre produits car la taxation française des alcools est déjà d'une très grande complexité. Le texte de l'Assemblée est discriminatoire. Bruxelles propose un taux de taxation unique (préparation d'une directive d'harmonisation).

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. — **Article additionnel après l'article 15** (p. 3490, 3491) : son amendement n° 45 : pour préserver l'existence des petites salles de cinéma, création d'une taxe compensatoire additionnelle au prix des places, dont le produit est versé au « Fonds de soutien à l'industrie cinématographique »; retiré. **Article 19 bis** (p. 3494) : les déclarations du Président de la République sur la revalorisation des majorations légales des rentes viagères; (p. 3494, 3495) : son amendement n° 48 : supprimer cet article relatif à la revalorisation des rentes viagères; retiré. Se déclare convaincu de la possibilité de mieux revaloriser les rentes viagères à l'intérieur du crédit global consenti; défend son amendement n° 49. Estime qu'il conviendrait de supprimer l'impôt qui frappe la part du remboursement de capital considérée comme un revenu. **Article additionnel (article 158-6 du code général des impôts)** (p. 3494 et 3497) : son amendement n° 49 déposé avec MM. René Ballayer et Jean Cauchon : élever de 20 000 à 25 000 francs le plafond fiscal en dessous duquel les arrérages font l'objet d'un abattement spécial; retiré.

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976], rapporteur pour avis (*relations culturelles*) (p. 3772) : les perspectives concernant notre réseau d'établissements à l'étranger apparaissent incertaines. La tendance est à diminution des effectifs des enseignants. Le fléchissement des effectifs du service national actif (Cambodge, Laos, Viet-Nam, Liban). La qualité des coopérants enseignants. Les déclarations récentes du roi du Maroc à ce sujet. L'apport des œuvres privées (Alliance française, etc.). Le nombre et le taux des bourses. La diffusion de notre culture dans les différentes régions du monde. L'ouverture de l'institut européen de Florence. Le recyclage des professeurs grecs de français par l'institut français d'Athènes. Notre implantation culturelle en Union soviétique et dans les pays de l'Europe de l'Est. L'importance des crédits consacrés à la coopération avec le Maghreb; (p. 3773) : les difficultés de l'enseignement français en Algérie. Le succès de la coopération culturelle avec la Tunisie. Les relations avec le Moyen-Orient. Les conséquences du conflit libanais. Le déclin de la présence française en Asie. L'évaluation de nos relations culturelles avec les Etats-Unis. Il faut maintenir un service culturel français à New York. La diffusion de la langue française. La diminution du pourcentage de la population mondiale qui apprend le français. Rationaliser l'action en faveur de la francophonie. La voix de la France à l'étranger (radio-télévision). Le rapport de M. d'Arcy. Utiliser nos territoires et départements d'outre-mer pour l'implantation de relais en ondes moyennes. La multiplication des émissions de Radio-France à destination de l'Afrique. La régression inquiétante des moyens accordés à la radio et à la télévision. Les émissions à partir de Chypre de la Somera (Société monégasque d'exploitation et d'études de radio-diffusion). L'absence d'émissions françaises en Iran; (p. 3774) : les contributions obligatoires aux organisations internationales. Les contributions bénévoles sont limitées aux organismes à caractère scientifique. Les massacres du Cambodge et la référence aux buts humanitaires

de la charte des Nations-Unies. La ratification des pactes internationaux (droits économiques, sociaux et culturels, droits civils et politiques). Le Japon, les Etats-Unis et l'Europe des Neuf supportent la moitié du budget des organisations mondiales. L'accroissement des charges et la politisation des organisations. La reconnaissance du droit d'Israël d'appartenir à l'un des cinq groupes régionaux de l'U. N. E. S. C. O. Les progrès regrettables de l'analphabétisme. La création du comité des relations scientifiques internationales. Le rôle du ministère de la coopération. Celui des autres départements ministériels (éducation, culture, etc.). Coordonner les différentes actions. L'indemnisation des Français spoliés. La détention de Mme Claustre. « Permettre aux hommes de découvrir ce qu'ils ignorent en eux. » (André Malraux).

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976] (p. 4127) : l'évolution de la gendarmerie. Le nécessaire renforcement des effectifs des brigades rurales, des effectifs du personnel civil. L'engouement des jeunes du contingent pour la gendarmerie. Souligne la nécessité d'éviter de réduire les contingents de carburants qui implique la suppression de rondes. Les sous-officiers, les servitudes de leurs carrières, le déroulement de celles-ci. Les sujétions spéciales de police. L'indemnité de fonction devrait être prise en compte pour le calcul de la pension; (p. 4128) : les pensions de ceux qui partent à la retraite après quinze ans de service; les droits qui doivent leur être accordés en matière d'accession à la propriété. — **Examen des crédits. Articles additionnels** (p. 4132) : son amendement n° 123. Situation de carrière de certains sous-officiers; suppression d'échelons tombées en désuétude; irrecevable; (p. 4133) : son amendement n° 124 : les retraites militaires n'entrent en ligne de compte : 1° ni dans l'estimation des revenus donnant droit aux prestations de chômage; 2° ni dans le calcul des pensions de retraite acquises au titre d'un régime spécial de retraite; irrecevable; (p. 4134) : son amendement n° 125 : majoration pour enfants des retraités proportionnels travaillant dans le secteur privé; irrecevable. Son amendement n° 126 : création de deux nouveaux échelons dans la nouvelle grille des sous-officiers; irrecevable.

Culture [10 décembre 1976] (p. 4203) : les rares crédits des relations culturelles dans le cadre du budget des affaires étrangères. Les théâtres nationaux et le centre Pompidou; les inégalités sociales dans le domaine de la culture; les Parisiens sont nettement les plus privilégiés; (p. 4204) : la nécessité d'« intellectualiser » la télévision. La dégradation des vitraux de France. L'indispensable renouveau de la tapisserie. Les longueurs misent dans les formalités d'agrément d'artistes pour les constructions communales. Le 1 p. 100 consacré aux œuvres d'art. La conservation des vestiges du passé. La nécessité d'endiguer l'invasion des visiteurs, le vandalisme, les vols. La modernisation des petites salles de cinéma dans les banlieues urbaines et les communes rurales. L'aide au cinéma. L'enseignement musical doit être favorisé. L'aide à la formation d'artistes français à l'étranger. Les anciens orchestres de la radiodiffusion. Le rôle de coordination interministérielle du secrétariat d'Etat à la culture.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 42.** — **Etat E, ligne 14** (p. 4334) : son amendement n° 182, soutenu par M. Adolphe Chauvin; ne pas inclure le comité interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueurs d'appellation contrôlée dans le regroupement opéré à la ligne 14 de l'Etat E; retiré.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** (n° 81) [14 décembre 1976] (p. 4457) : son amendement n° 2 : Assimiler la presse filmée à la presse imprimée pour l'application de cet article; irrecevable; souligne la nécessité de développer la presse filmée dans l'intérêt d'une bonne information.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 85) [15 décembre 1976] (p. 4486) : un problème juridique et un problème de conscience. Demande le renvoi en commission du texte.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4579) : soutient l'amendement n° 15 de M. Bernard Lemarié (taxation des fabricants et distributeurs de produits pharmaceutiques).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen signé à Monaco le 10 mai 1976** (n° 47) [17 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4600) : le développement de la vocation maritime de la France; l'atout économique que constitue la mer. Le rôle des élus frontaliers français et italiens.

La lutte doit être organisée pour protéger la Méditerranée. L'importance des quantités de produits déversés. Les prises de fonction du prince Rainier III. Le groupe mixte scientifique et administratif franco-monégasque; (p. 4609); le rejet des déchets domestiques. L'accord Ramogé du 10 mai 1976. Le centre scientifique de Monaco. Les actions déjà entreprises par la France; les stations d'épuration du littoral entre Cannes et Menton. La cellule anti-pollution d'intervention. Les ouvrages à réaliser et leur financement; (p. 4610); il ne s'agit que d'un accord frontalier. La situation dans le Languedoc-Roussillon. La pollution occasionnée par la société Montedison au large des côtes de Corse.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets**, ensemble trois annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou, Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973 (n° 60) [17 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4611): la pollution générale des mers. Les affaires du *Torrey Canyon*, l'*Olympic Bravery* et du *Boehlen*. Le déballastage des pétroliers sur l'ensemble des mers du globe. Les insuffisances de la convention d'Oslo de 1972. Les matières nocives énumérées dans la convention. Les interdictions absolues, les produits ou déchets soumis à l'octroi d'un permis général. Les restrictions mentionnées par le Gouvernement au moment de la ratification de cette convention: les activités de défense nationale, le droit de contrôle des immersions accordé aux Etats côtiers; les principes de la responsabilité. La portée pratique de la convention. La réparation des nuisances. L'insuffisance des moyens mis en œuvre pour lutter contre les grandes catastrophes. La nécessité d'une véritable charte de protection des mers et des océans.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique**, ensemble deux annexes et un acte final ouverte à la signature à Paris du 4 juin 1974 au 30 juin 1975 (n° 61) [17 décembre 1976]; rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4612): la pollution provenant du rivage ou des rejets de substances nocives à partir de cours d'eau ainsi que celle qui résulte de l'activité des usines côtières. L'évolution des notions scientifiques. Les déversements de mercure et le drame de Minamata. Les méfaits des détergents extrêmement toxiques. L'importance de cette convention. La participation de la Communauté économique européenne, le caractère régional de cette convention. La distinction entre les substances très nuisibles et d'autres moins nocives. Le problème particulier des substances radioactives. La nécessaire bonne volonté des Etats pour l'application effective de cette convention. La situation juridique mise au point en France; (p. 4613): le problème spécifique de l'exploitation des gisements de matériaux sous-marins. La destruction de la vie du fond en baie de Seine.

PAMS (GASTON), sénateur des Pyrénées-Orientales (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Démissionne de cette commission [7 octobre 1976].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [7 octobre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2909, 2910): la baisse ininterrompue de la Bourse de Paris depuis 1961; l'inflation; annonce que les sénateurs radicaux de gauche voteront contre le projet de loi de finances rectificative.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Jeunesse et sports [4 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 3936): ce projet n'échappe pas à l'austérité générale. S'inquiète de l'importante réduction des dépenses en capital. Les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. L'action du secrétariat d'Etat porte sur quatre points principaux: l'enseignement; son rythme de croissance; les créations de postes nécessaires; la réforme de la formation et du recrutement des maîtres et des professeurs; les professeurs auxiliaires et les professeurs adjoints. Les crédits consacrés à l'enseignement élémentaire. La pratique du sport à l'Université. Les activités sportives; (p. 3937): les bons résultats

des centres d'animation sportive; l'aide aux clubs; les associations sportives scolaires et universitaires; les sections sport-études. Le coût des dispositions tendant à établir un « statut social de l'athlète de haute compétition ». Le fonds national d'aide au sport de haut niveau; les crédits prévus au titre de la médecine du sport. Le nécessité du développement des directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports. Les décrets d'application de la loi du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport. Les activités socio-éducatives; les auberges de jeunesse et les maisons de jeunes et de la culture; les animateurs nécessaires au fonctionnement de ces organismes; leur recrutement et leurs rémunérations. Le centre d'information de la jeunesse. La baisse de la dotation allouée aux activités de jeunesse en matière de coopération internationale; (p. 3938): les crédits consacrés aux œuvres de vacances; les concours apportés par les collectivités locales dans ce domaine. Les équipements sportifs et socio-éducatifs subissent une importante régression. Les investissements effectués par les collectivités locales sont les plus désavantagés; les piscines industrialisées; les clubs de jeunes. Le développement des bases de plein air. Le programme d'action prioritaire « mieux vivre dans la ville ». Stigmatise le saupoudrage des crédits; (p. 3939): il est indispensable de permettre que des liens se tissent entre les indivisions. — **Examen des crédits** (p. 3954): s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues; (p. 3955): s'oppose à l'amendement n° 112 de M. Jacques Pelletier et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Lucien Grand. **Article 73** (p. 3956): se déclare favorable à l'amendement n° 111 de M. Jean Francou.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 42**. — **Etat E**, ligne 14 (p. 4332): estime que le comité interprofessionnel des vins doux naturels ne peut être assimilé aux comités interprofessionnels de vins tranquilles. (p. 4334): son amendement n° 186, déposé avec M. Léon-Jean Grégory: exclure du regroupement opéré à la ligne 14 de l'état E; les vins doux naturels et vins de liqueur d'appellation contrôlée; adopté. **Article 57** (p. 4350): le groupe de la gauche démocratique ne votera pas l'amendement n° 176 du Gouvernement concernant la réévaluation des bilans.

PAPILIO (SOSEFO MAKAPÉ), sénateur de Wallis et Futuna (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

PARENTY (ROBERT), sénateur des Hauts-de-Seine (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi tendant à proroger le délai prévu à l'article premier, paragraphe III, de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 256) [22 avril 1976].

Proposition de loi tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation (n° 361) [22 juin 1976].

Proposition de loi tendant à assurer une meilleure protection des candidats à la construction de maisons individuelles (n° 439) [24 septembre 1976. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet-1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 55) [16 novembre 1976].

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 191) [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1848, à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, relative aux étudiants (subvention annuelle versée à la Fédération nationale des étudiants de France), posée le 26 août 1976 [J.O., débats du 2 septembre 1976] (p. 2399).

Question n° 1880, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, concernant la fonction publique (retraite complémentaire des agents de la fonction publique), posée le 15 octobre 1976 [J.O. Débats du 20 octobre 1976] (p. 2784).

Questions orales avec débat :

Question n° 183 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement), relative à la politique du Gouvernement en matière de logement, posée le 21 janvier 1976 [J.O. Débats du 29 janvier 1976] (p. 89). — Discutée le 25 juin 1976 (p. 1971) : le droit au logement ; les différents rapports élaborés depuis deux ans ; le ralentissement des mises en chantier ; les difficultés des familles aux ressources modestes ; les loyers sont trop élevés dans les nouvelles H.L.M. ; la situation financière des organismes d'H.L.M. ; l'apport du secteur privé ; (p. 1972) : les intentions du Gouvernement ; l'accession à la propriété ; l'aide à la personne, sa modification nécessaire ; la qualité du produit-logement ; la concertation et la planification à moyen terme ; les réformes proposées par le rapport Barre ; la place de l'Etat ; le rôle du Parlement ; le calendrier de la réforme ; secteur public et secteur privé ; les mesures transitoires indispensables ; le chèque-logement pour paiement des allocations de logement.

Discussion de la question n° 203 de M. Fernand Chatelain, relative aux saisies et expulsions [22 juin 1976] (p. 1912, 1913) : le sort des organismes d'H.L.M. ; les conclusions des rapports Barré et Nora ; la nécessaire réforme de l'allocation de logement ; les offices municipaux et les offices départementaux ; l'importance des loyers impayés ; les débiteurs de mauvaise foi ; la nécessaire réforme du code de procédure civile.

INTERVENTIONS

— Proposition de loi tendant à faciliter l'accession des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel (n° 187) [15 avril 1976] Article 1^{er} (p. 581) : son amendement n° 2, soutenu par M. Jean Bac : supprimer le second alinéa de cet article relatif à la création par les entreprises de moins de 300 salariés de commissions d'information et d'aide au logement des salariés ; rejeté. Article 5 (p. 582) : son amendement n° 3, soutenu par M. Jean Bac : fixation par décret du nombre maximum des membres des commissions d'information et d'aide au logement des salariés ; adopté.

— Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269) [18 mai 1976]. Article 5 octies (p. 1089) : son amendement n° 63 : suppression des mauvais traitements lors de l'abatage des animaux pouvant servir à la consommation d'autres animaux ; adopté. Article 19 (p. 1107) : soutient l'amendement n° 67 de M. Edouard Bonnefous.

— Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260) [19 mai 1976]. — Discussion générale (p. 1136) : souhaite que l'ensemble des organismes d'H.L.M. soient les partenaires privilégiés de la politique globale du logement. Eviter toute ségrégation sociale.

Suite de la discussion [20 mai 1976]. Article 20 (art. L. 142-2 du code de l'urbanisme) (p. 1187) : son amendement n° 213 : exclusion du champ d'application de la taxe départementale, des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire ; adopté. Article 45 (art. L. 323-1 et L. 321-1 à L. 321-9) (p. 1245, 1246) : son amendement n° 215 rectifié : permettre la réalisation d'opérations d'aménagement plus nombreuses (création de zones d'activités et de zones d'habitation) par des organismes plus variés (O. P. A. C., offices publics d'H. L. M., établissements publics et établissements visés à l'article 172 du code de l'urbanisme) ; adopté ; (p. 1246) : son amendement n° 214 : intitulé du chapitre I^{er} du titre II du livre III de la première partie du code de l'urbanisme ; adopté. Article 58 (art. L. 430) (p. 1267) : ne s'oppose pas à l'amendement n° 99 de M. Michel Chauty mais rappelle la situation difficile de bien des locataires d'immeubles démolis ; (p. 1268) : demande que soit accélérée la mise en place de l'aide personnalisée et que soient recherchées les mesures provisoires et rapides qui permettront de faire face à cette situation. — Explication de vote sur l'ensemble : les Français plus attentifs

à la qualité du logement et de l'environnement ; (p. 1272) : le déplacement de la spéculation immobilière vers les zones rurales. Dépenser de l'argent pour faire de l'urbanisme plutôt que d'urbaniser pour en gagner. Faire précéder la décision par des enquêtes dépassant l'analyse du bâti pour prendre en compte les préoccupations et les aspirations des habitants. Le vote positif de son groupe.

— Projet de loi relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République (n° 410) [5 juillet 1976]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 2129) : son groupe votera ce projet. Le problème de la mise en valeur du plateau continental de la Polynésie française.

— Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370). — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. Article 5 (p. 2228) : soutient l'amendement n° 19 de M. Jean Colin ; son amendement n° 94 : suppression de la taxation subsidiaire par application de l'article 160 du C. G. I. ; retiré.

— Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414) [9 juillet 1976] (p. 2333) : article additionnel après l'article 8 : son amendement n° 19 instituant la désignation à la proportionnelle des conseillers municipaux ; retiré.

— Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25). — Suite de la discussion [22 octobre 1976]. Article additionnel (p. 2865) : son amendement n° 28 : unification du taux pour chacune des taxes revenant à un groupement de communes ou au département ; retiré.

— Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37) [17 novembre 1976], rapporteur. — Motion d'irrecevabilité de M. Léandre Létouart et plusieurs de ses collègues ; (p. 3246) : estime que le projet traite parfaitement de l'égalité des citoyens à l'accès au logement ; s'oppose à la motion. — Discussion générale (p. 3247) : l'importance de la réforme ; rappelle ce qui a été obtenu grâce aux mécanismes critiqués ; les conditions du travail du Parlement ; les différentes formes de l'aide de l'Etat ; l'élaboration du texte en discussion a laissé une large part à la concertation ; (p. 3248) : les espoirs et les inquiétudes suscités par le projet ; l'importance des décrets nécessaires à l'application de ce texte ; le mode de calcul de l'aide personnalisée au logement ; l'occasion de pratiquer une réelle politique de régionalisation ; regrette l'absence de garanties législatives quant à une évolution parallèle des barèmes de l'aide, des loyers et du niveau général des primes à la construction ; les obstacles ou les difficultés qui risquent de limiter la portée de la réforme ; la réhabilitation des logements anciens ; (p. 3249) : les problèmes posés par l'accession à la propriété ; la révision des avantages fiscaux liés à la construction ; le cas des propriétaires-occupants ayant déjà effectué des travaux d'amélioration ; l'attitude des différents partenaires du secteur de la construction (organismes de H. L. M. et de crédit immobilier, par exemple). Article additionnel (p. 3269) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Roger Gaudon. Article 1^{er} : son amendement n° 23 : l'aide personnalisée au logement a pour objet d'assurer « en permanence » une plus grande efficacité à la politique du Gouvernement ; adopté ; (p. 3270) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Fernand Chatelain. Article additionnel (p. 3270 à 3272) : son amendement n° 29 : maintien d'une aide publique à l'investissement pour la construction de logements sociaux ; adopté ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 85 du Gouvernement. S'oppose au sous-amendement n° 68 de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues. Article 2 : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Léandre Létouart ; son amendement n° 30 rédactionnel ; (p. 3273) : son amendement n° 31 : extension de l'aide personnalisée aux logements-foyers ; adopté ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 86 du Gouvernement.

Suite de la discussion [18 novembre 1976]. Article 3 (p. 8279) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 76 de Mme Marie-Thérèse Goutmann soutenu par M. Fernand Chatelain ; s'oppose aux amendements n° 3 et n° 75 respectivement de M. Philippe de Bourgoing et de M. Fernand Chatelain ; (p. 3280, 3281) : son amendement n° 32 : introduction au profit de ceux qui désirent accéder à la propriété du bénéfice de la prise en compte des charges de logement sur une base forfaitaire ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 33 : conditions dans lesquelles sont fixées les modalités de prise en considération du montant de l'indemnité d'occupation ou de la redevance payée par les occupants des

logements-foyers; retiré; son amendement n° 34 : retiré; repris par M. Chatelain; (p. 3284) : le maintien de la valeur de l'aide personnalisée dans le temps; la création du conseil de l'aide personnalisée; se déclare favorable à l'amendement n° 87 du Gouvernement; s'oppose aux amendements n° 34 de M. Fernand Chatelain, n° 60 de M. Louis Boyer, aux sous-amendements n° 78 de M. Guy Schmaus et n° 89 de M. Roger Quilliot. **Article 6** (p. 3288) : ses amendements n° 36 et 37 : rédactionnels; adoptés. **Article 7** (p. 3289) : son amendement n° 38 : tous les bailleurs de logement ayant passé une convention avec l'Etat pourront se voir demander de verser une contribution au fonds national de l'habitation; adopté; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 61 de M. Louis Boyer; (p. 3289, 3290) : son amendement n° 39 : plafonnement de la contribution des régimes de prestations familiales au fonds national d'aide au logement (d'après la part des recettes préalablement affectée par chacun de ces régimes aux dépenses de l'allocation de logement à caractère familial); rejeté. **Article additionnel** (art. 156 II du C. G. I.) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Roger Quilliot. **Article 8** (p. 3292) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Philippe de Bourgoing. **Article 9** (p. 3292, 3293) : s'oppose aux amendements n° 62 et 80 respectivement de MM. Louis Boyer et Hector Viron. Retire son amendement n° 40. **Article 11** (p. 3293, 3294) : son amendement n° 41 : porter de un à deux ans le délai de prescription en cas de non-paiement de l'A. P. L. ou de la prime de déménagement visée à l'article 5; retiré; (p. 3294) : se rallie à l'amendement n° 63 de M. Louis Boyer. **Article 14** : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Louis Boyer; (p. 3294, 3295) : son amendement n° 43 : confier au préfet ou à son représentant, la présidence de l'instance de recours gracieux chargée d'examiner les litiges concernant le paiement de l'A. P. L. ou de la prime de déménagement; adopté. **Article 15** (p. 3296) : retrait de l'amendement n° 81 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Article 16** : son amendement n° 44 : harmonisation; adopté. — **Titre III** (p. 3296, 3297) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. James Marson. **Article additionnel** : accepte l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet. **Article 17** (p. 3298) : accepte l'amendement n° 6 de M. Paul Pillet; préfère son amendement n° 45 : mention des travaux d'amélioration (sans notion de travaux « essentiels ») dans les conventions entre l'Etat et le bailleur puis le retire au bénéfice de l'amendement n° 7 de M. Paul Pillet. Accepte l'amendement n° 8 du même auteur après qu'il ait été rectifié; (p. 3299) : accepte l'amendement n° 9 de M. Paul Pillet; s'oppose à l'amendement n° 10 du même auteur; son amendement n° 46 : conditions qui devront être fixées dans le bail; rejeté; (p. 3300) : son amendement n° 47 rédactionnel; retiré; s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet; son amendement n° 48 : mention dans les conventions de leur durée, des conditions de leur résiliation et de leur révision; retiré; accepte l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet, rectifié selon ses desiderata; (p. 3301) : accepte l'amendement n° 13 de M. Paul Pillet; accepte l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet tel qu'il résulte de l'intervention de M. Marcel Nuninger à propos de l'Alsace et de la Lorraine. **Article additionnel** (p. 3302) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Roger Quilliot. Accepte l'amendement n° 15 de M. Paul Pillet. **Article 18** : accepte l'amendement n° 16 de M. Paul Pillet. **Articles additionnels** (p. 3302, 3303) : accepte les amendements n° 17 et n° 18 de M. Paul Pillet. **Article 19** : retire son amendement n° 49 et se rallie à l'amendement n° 19 de M. Paul Pillet. **Article 22** (p. 3304) : accepte l'amendement n° 22 de M. Paul Pillet. **Article 23** : accepte l'amendement n° 23 de M. Paul Pillet; accepte l'amendement n° 24 même auteur; (p. 3305) : accepte l'amendement n° 25 de M. Paul Pillet. **Article additionnel** (p. 3306) : son amendement n° 50 : application de plein droit du régime de la convention à l'ensemble des occupants de l'immeuble pour l'exécution des travaux d'amélioration incombant au bailleur; adopté. Accepte le sous-amendement n° 91 du Gouvernement. **Article 24** (p. 3307 à 3309) : son amendement n° 51 : conditions auxquelles l'occupant de bonne foi ayant accepté le bail résultant de la convention peut retrouver, à l'expiration de celle-ci, les protections de la loi de 1948; adopté après un vote par division. Accepte les sous-amendements n° 56, 57, 58 et 59 de M. Paul Pillet. **Article 25** (p. 3310) : son amendement n° 52 rédactionnel; retiré. Se rallie à l'amendement n° 26 de M. Paul Pillet. **Article 27** (p. 3311) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de M. Paul Pillet. **Article additionnel** (p. 3312) : son amendement n° 53 : conditions d'application au cas des logements-foyers; adopté; s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Léandre Létouart; son amendement n° 54 : mesures transitoires en faveur des organismes d'H. L. M. qui ne pourront bénéficier dès le début, des nouveaux systèmes de financement prévus par la réforme; révision des contrats conclus sous le régime actuel; retiré. Accepte le sous-amendement n° 93 du Gouvernement à l'amendement n° 84 de M. Bernard Talon soutenu par M. Yves Estève.

Article 29 (p. 3314) : son amendement n° 55 rédactionnel; adopté. Accepte l'amendement n° 70 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Paul d'Ornano.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Article additionnel** (p. 3483) : son amendement n° 13 déposé avec M. Jean Colin, soutenu par M. Pierre Schiélé : unification progressive des taux de la taxe d'habitation jusqu'en 1979; retiré.

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976]. — **Explication de vote sur les crédits** (p. 3635) : le groupe de l'U. C. D. P. votera les crédits consacrés aux départements d'outre-mer. L'effort d'investissement économique ne saurait être dissocié de la promotion sociale.

Territoire d'outre-mer [28 novembre 1976]. — **Explication de vote sur les crédits** (p. 3641) : le groupe de l'U. C. D. P. votera les crédits de ce projet de budget. La concertation doit présider aux modifications de statut des territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Logement [30 novembre 1976] (p. 3741) : les difficultés actuelles des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Le climat psychologique est au pessimisme. Les risques de chômage dans la profession ainsi qu'en amont et en aval. La baisse persistante du rythme de la construction de logements. L'évolution du secteur de la construction sociale. L'inadaptation des coûts et conditions de financement actuels aux ressources des ménages modestes. La dégradation progressive de la situation financière des organismes de construction sociale (blocage des loyers sans allègement des charges, les logements neufs sont loués en dessous du loyer d'équilibre). L'insuffisance du niveau des prix plafonds. Le ralentissement des opérations d'entretien et de modernisation du patrimoine ancien; (p. 3742) : le cap difficile en attendant la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide au logement en 1978. Faire en sorte que la totalité des crédits actuellement proposés puisse effectivement être employée. Les mesures propres à relancer la construction sociale (conditions de prêt, relèvement des prix plafonds). Le nouveau financement qui doit résulter de l'adoption du projet de loi de réforme de l'aide au logement. Contrer l'effet dissuasif de la limitation des loyers sur le lancement d'opérations d'amélioration du parc existant. Pour la création d'un « chèque logement » remis directement aux organismes assurant la gestion des constructions sociales. Les aides pour surcharge foncière. L'accession à la propriété des jeunes ménages et des ménages modestes. Transmettre aux organismes départementaux nouvellement créés une partie du patrimoine des grands offices interdépartementaux de la région parisienne (ceux qui garantissent les emprunts doivent avoir la maîtrise de l'objet de cette garantie). Le paiement des interventions de Qualité. **Article 46** (p. 3746 à 3748) : son sous-amendement n° 102 à l'amendement n° 93 de M. Max Monichon : renforcer la protection des locataires des logements ayant fait l'objet de travaux d'amélioration, notamment lorsqu'il s'agit de personnes âgées; adopté. Son sous-amendement n° 103 au même amendement : laisser aux textes réglementaires le soin de définir les conditions d'application du plafond de ressources prévu par le quatrième alinéa du paragraphe IV de l'amendement; adopté.

Universités [2 décembre 1976] (p. 3869) : le devenir des I. U. T. Les subventions accordées aux mouvements ou associations d'étudiants. La participation du corps enseignant aux diverses élections universitaires. Les écoles d'ingénieurs. La position de Mme le secrétaire d'Etat sur le problème de la sélection.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976]. — **Examen des crédits. — Etat C** (p. 4279) : l'amélioration des revalorisations prévues en faveur des rentiers voyageurs; (p. 4280) : soutient l'amendement n° 31 de M. Jean Colin. Signale que cet amendement a pour objet de soulever le problème de la lutte contre le bruit des avions.

Comptes spéciaux du Trésor [11 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 4300) : **Article additionnel** : son amendement n° 81 : suppression, à dater du 1^{er} janvier 1977, de la taxe sur la consommation d'eau potable destinée à alimenter le fonds national pour le développement des adductions d'eau rurales; retiré. Les ressources disponibles pour les adductions d'eau rurales. Les nécessaires efforts à consentir en matière de raccordement en eau potable, soulignés par la sécheresse. L'étude sur le produit et l'utilité de la taxe sur la consommation d'eau

potable qui devait être réalisée ne l'a pas été; (p. 4301) : les conditions de travail du Sénat. Les différences entre les chiffres donnés par le rapporteur et par M. le ministre délégué à l'économie et aux finances.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 60** (p. 4354, 4357) : son amendement n° 178 : tendant à porter à 900 000 francs le montant maximal des recettes annuelles pour l'octroi de l'abattement, au bénéfice des sociétés civiles professionnelles; irrecevable; repris par le Gouvernement.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 77)**. — *Deuxième lecture* [13 décembre 1976] (p. 4398) : interroge M. le ministre au sujet de la construction d'aires de stationnement urbaines en centre ville. **Article 45 bis A** (art. L. 321-1 du code de l'urbanisme) (p. 4415) : son amendement n° 23 : préciser que les sociétés anonymes d'H.L.M. ayant accès aux prêts bonifiés du F.N.A.F.U. doivent avoir été agréées; adopté.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 81)** [14 décembre 1976]. **Article 4** (p. 4461) : son amendement n° 7 : remboursement des frais de routage aux éditeurs qui n'ont pas opté pour l'ajustement de la T.V.A.; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4571) : son amendement n° 4 : prorogation de cinq ans des délais prévus pour les mesures provisoires devant permettre une mise en place progressive de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, adopté. Accepte le sous-amendement n° 38 du Gouvernement; (p. 4572) : son amendement n° 2 : d'harmonisation, retiré; son amendement n° 3 : d'harmonisation, retiré; (p. 4575) : soutient le sous-amendement n° 22 de M. Jean-Francois à l'amendement n° 8 du Gouvernement; (p. 4580) : son amendement n° 17 : attribution, liquidation et paiement des aides à la mobilité des travailleurs par l'Agence nationale pour l'emploi, retiré.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement** [20 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4525) : l'accord a été obtenu sur l'ensemble des points; les dispositions introduites par l'Assemblée nationale; (p. 4726) : l'extension de la compétence du conseil national du logement aux mesures destinées à lutter contre la ségrégation ou à réhabiliter l'habitat ancien. Les formes spécifiques d'aide. L'abattement sur le salaire du conjoint travailleur. Les méthodes de travail des caisses d'allocations familiales. Le calcul du barème tient compte de l'évolution constatée des prix de détail et du coût de la construction. Le rôle des organismes chargés d'assurer la gestion de l'aide au logement et des prêts au logement. Les clauses conventionnelles fixant les sanctions applicables en cas de non-respect des obligations conventionnelles de la part du propriétaire bailleur. L'entrée en vigueur des conventions est subordonnée au respect de la formalité de publication au fichier immobilier ou d'inscription au livre foncier. La convention n'entre en vigueur qu'une fois faite l'inscription hypothécaire: l'interdiction de vente par appartements; (p. 4727) : la résiliation de la convention au tort du bailleur. La situation des locataires ou occupants dans les lieux au moment de l'entrée en vigueur de la convention. Les travaux d'amélioration dans les immeubles à usage locatif financés avec une aide de l'Etat. La nature du contentieux, judiciaire ou administratif. Le régime de financement à annuités progressives.

PARISOT (HENRI), sénateur des Vosges (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense des forces armées.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Défense et budget annexe des essences [8 décembre 1976], rapporteur pour avis (section Commune, section Gendarmerie) (p. 4112) : dans les mesures nouvelles, les transferts et virements de dépenses qui, auparavant, figuraient dans les budgets d'autres ministères. L'importance des mesures nouvelles intéressant la situation des personnels; (p. 4113) : la politique des personnels

militaires se poursuit dans le cadre de la loi de programmation. Les grandes masses de ce projet de budget. Les crédits consacrés au nucléaire. L'abandon de la constitution antérieurement prévue d'un sixième régiment Pluton. Le service de santé; l'amélioration de l'effectif des médecins. La rénovation de l'hôpital du Val-de-Grâce; le problème de la situation des officiers d'administration du service de santé. Le service d'information et des relations publiques de l'armée, les manifestations qu'il a organisées. Le budget de la gendarmerie. L'ensemble des crédits augmente dans une proposition correspondant aux objectifs de la loi de programmation militaire. La faiblesse des effectifs accordés cette année. Les tâches confiées à la gendarmerie; les infractions relèvent de la police judiciaire; la tâche de renseignement et de surveillance générale du territoire. La création de sections de recherche dans les chefs-lieux des cours d'appel; (p. 4114) : les moyens mis à la disposition de la gendarmerie; les programmes d'équipement; le matériel roulant; l'amélioration du système de transmissions; l'effort à accomplir en matière de logement; les rémunérations. La création de postes de major; l'obtention de quarante-huit heures de repos hebdomadaire.

PASCAUD (GUY), sénateur de la Charente (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

PELLETIER (JACQUES), sénateur de l'Aisne (G. D.), *secrétaire du bureau du Sénat*.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article 11 de la Constitution (n° 197) [23 janvier 1976]. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec M. Henri Caillavet, tendant à modifier les articles 17 et 63 de la Constitution (n° 262) [22 avril 1976].

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article 65 de la Constitution (n° 300) [13 mai 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1865, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer), concernant les D. O. M. (statut de l'île de Mayotte), posée le 1^{er} octobre 1976 [J. O., Débats 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse le 5 novembre 1976 (p. 3054, 3055).

Question orale avec débat :

Question n° 51 à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les collectivités locales (situation financière), posée le 5 novembre 1976 (p. 3066).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 261) [5 mai 1976]. — Deuxième lecture. Article 1^{er} (p. 874) :** son amendement n° 23 : carrières non soumises aux dispositions de la présente loi; rejeté; (p. 875) ; les carrières sont soumises aux dispositions du code minier; texte complétant le code minier en cours d'élaboration.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321) [8 juin 1976]. — Discussion générale (p. 1619) :** le problème de la défense de la France se pose dans un environnement à l'échelon de l'Europe; les divergences dans ce domaine entre la France et ses partenaires; la force de dissuasion nucléaire; les concessions à accorder aux intérêts américains; un pouvoir politique européen; le rapport Tindemans souligne la nécessaire concertation des Neuf en matière d'armement; l'affaire du contrat « du siècle »; (p. 1620) : l'indispensable répartition des tâches de recherche et de production; la politique du Gouvernement est peu précise.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère [15 juin 1976] (p. 1793) :** les avatars récents de la construction européenne; l'acquis communautaire est menacé (union douanière et Europe verte); la gravité de la situation de l'Europe est minimisée et la responsabilité de l'environnement international dans la crise actuelle surestimée. Les faiblesses structurelles de la Communauté; (p. 1794) : l'impasse de l'union économique et monétaire; les recommandations d'austérité données aux gouvernements des Neuf par le conseil européen de Luxembourg d'avril 1976; (p. 1795) : la relance de l'Europe par ses institutions : le conseil européen, l'élection du Parlement au suffrage universel, le rapport Tindemans. Les problèmes posés par l'élargissement de la Communauté (productions agricoles des régions méditerranéennes). L'indépendance française ne peut plus être qu'europpéenne.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25) [21 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2824) :** la situation économique et financière s'est dangereusement aggravée. Contrairement aux assurances gouvernementales, le revenu des agriculteurs est en diminution; l'utilisation des impôts nouveaux et taxes supplémentaires à leur bénéfice. Rappelle que l'agriculture est une activité hautement nécessaire à la collectivité nationale; (p. 2825) : la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu atteindra un grand nombre d'agriculteurs déjà frappés par la sécheresse. La répartition départementale de l'aide. L'utilisation de l'emprunt pour couvrir les dépenses supplémentaires. La lutte contre l'inflation. Les retards dans la publication du rapport Guichard. Les mesures à prendre contre l'inflation (suppression des dépenses improductives, lutte contre l'évasion des capitaux pour laquelle doit être mis en œuvre un système simple. Annonce qu'avec certains de ses amis de la gauche démocratique il s'abstiendra dans le vote sur le projet.

Suite de la discussion [22 octobre 1976] (p. 2873 et suiv.) : son amendement n° 47 : portant à un million de francs le seuil de recettes à partir duquel les exploitants agricoles sont soumis à la contribution exceptionnelle; adopté; son amendement n° 48 : prise en considération du quotient familial dans le calcul de la contribution exceptionnelle due par les exploitants agricoles; rejeté; son amendement n° 59 : exonération de la contribution spéciale pour les exploitants agricoles reconnus sinistrés trois années consécutives; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976] (p. 3888) : son intervention lue par M. Lucien Grand.

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3955) : son amendement n° 112 soutenu par M. Lucien Grand : suppression des crédits du titre IV de l'état B (insuffisance des crédits destinés à l'action éducative et culturelle; retiré.

Travail et santé. — I et II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] (p. 4011) : le déficit de la sécurité sociale et ses causes (croissance des dépenses de santé et crise économique). Ne pas combler le déficit par une réduction de prestations. Les réformes indispensables. Clarifier le système de financement de la sécurité sociale. Les charges indues. Les transferts de compensation. La compensation démographique. Les subventions de l'Etat au régime général; (p. 4012) : solidarité nationale et solidarité interprofessionnelle. Pour la fiscalisation des charges indues et la législation des transports de compensation. La France est le pays de la Communauté où l'Etat participe le plus faiblement au financement de la couverture sociale. Les arguments du Gouvernement contre la budgétisation des dépenses sociales. Mener une politique de responsabilité des assurés. Le rapport Pinte et l'éventuelle élection au suffrage universel des représentants des caisses. La participation de la caisse d'assurance maladie à la fixation du prix de journée dans les hôpitaux. L'établissement d'une feuille de paie-vérité » (comprenant le montant des cotisations patronales). Le versement du montant des cotisations sur le compte de l'assuré suivi d'un virement automatique aux U.R.S.S.A.F. La consommation anarchique des médicaments. Revigorer les commissions médico-sociales prévues par la loi portant réforme hospitalière. Associer le corps médical à la gestion même des établissements. S'attaquer au problème du prix de journée (individualiser les dépenses d'équipement, séparer le coût des soins de celui de l'hôtellerie). Réformer la mentalité des Français. Les ménages n'accepteront pas de réduire leur consommation au profit de l'augmentation des dépenses de santé. Le risque d'un rationnement des soins. La disparition de tout frein financier aboutit à des abus. La médecine gratuite n'est pas nécessairement une médecine de qualité.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 62 (p. 4361) : son amendement n° 114 : possibilité d'augmenter les ressources des établissements publics régionaux (élévation du plafond de ressources par habitant et de la limite du taux de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles et de droits immobiliers); adopté; (p. 4363) : le plafond qu'il s'agit de relever (plafond par habitant des ressources de la région) date de 1973. Le relèvement demandé va dans le sens du rapport Guichard.

PEN (ALBERT), sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploration de ses ressources naturelles (n° 131) [10 juin 1976]. Article additionnel (après l'article 3) (p. 1747) :** son sous-amendement n° 13 : la redevance sur les hydrocarbures serait versée intégralement aux D. O. M. et T. O. M., retiré; la départementalisation des T. O. M.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 402) [5 juillet 1976]. — Discussion générale (p. 2114 à 2118) :** un projet hâtif et mal présenté. La départementalisation est une solution simpliste. Les pouvoirs de l'assemblée locale seront amoindris. La consultation de la population n'avait pas été prévue et a dû être organisée par la municipalité. La réticence des votants. Le Gouvernement ne voit que deux solutions : départementalisation ou indépendance. Le texte voté par le conseil général du territoire le 9 mars 1976. Les arguments avancés en faveur de la départementalisation sont irritants et irréalistes. Nul ne peut mettre en doute la qualité de Français des habitants de l'île. Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est une Corse un peu plus éloignée. La question des eaux territoriales et du plateau continental. Le chantage aux crédits. Les transferts des crédits vers les ministères techniques. Les dangereuses conséquences de la départementalisation : l'arrivée pléthorique de fonctionnaires métropolitains; l'adaptation incertaine des lois métropolitaines; les inconvénients du tarif douanier communautaire européen (le problème d'un fonds de compensation); l'inflation; les menaces quant à l'avenir de la pêche saint-pierraise; la coopération avec le Canada compromise (pêche, quarantaine animale); la sécurité sociale des habitants de l'île. Les

Saint-pierrais ne veulent plus être en position d'assistés. Les problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon peuvent être résolus sans changer le statut de l'île ; (p. 2120, 2121) : le retard dans la mise au point des budgets *pro forma*. La réévaluation des subventions pour l'aide sociale. Les abus commis par certains fonctionnaires métropolitains. **Article 3** : la proposition de départementalisation est venue après l'élection du conseil général de l'île. Il est difficile, pour cette raison, de mettre en harmonie la date des élections cantonales à Saint-Pierre-et-Miquelon avec celle des élections en métropole. **Article 5** (p. 2122) : son amendement n° 1 : soumettre à l'avis préalable du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon les ordonnances visées par cet article ; adopté. **Article additionnel** (p. 2123) : son amendement n° 2 : organisation dans l'archipel d'un référendum sur la départementalisation ; retiré ; (p. 2124) : son amendement n° 7 : recueillir l'avis du conseil général sur la départementalisation avant de soumettre au Parlement le projet de loi prévu par l'article 5 ; rejeté. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2124, 2125) : dire « non » à la départementalisation n'est pas dire « non » à la France. La départementalisation sera jugée sur ses résultats.

— **Projet de loi relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République** (n° 410) [5 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2126, 2127) : les conséquences pour Saint-Pierre-et-Miquelon de la décision du Canada d'étendre à 200 miles sa zone économique réservée. Nécessité d'un accord franco-canadien. Le peu d'importance accordé en France aux problèmes de la mer. Le contrôle des zones économiques. **Article 1^{er}** : craint que le Canada exige une réduction de la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon, par peur de voir cette zone ouverte aux chalutiers des pays de la Communauté européenne.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon** (n° 419) [9 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2339) : reste opposé à la départementalisation. Regrette le raccourcissement du délai d'adaptation prévu par le Sénat.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3628) : rappelle son opposition de principe à la départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; l'attitude des fonctionnaires qui y sont envoyés ; (p. 3629) : l'autodétermination ; la « politisation » du statut local ; la pêche : le problème des limites de la zone économique réservée, l'entreprise Interpêche, l'écart existant entre les salaires du secteur privé et les traitements du secteur public ; le coût de la vie plus élevé qu'en métropole. Le tourisme : la piste d'aviation ; le service de bateaux inter-îles ; les quarantaines animales ; (p. 3630) : les activités portuaires, les interventions des ministères techniques. Le déficit prévisible du budget local ; le quasi-monopole de grandes sociétés métropolitaines en matière de travaux publics.

PERIDIER (JEAN), sénateur de l'Hérault (Soc.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe.

DEPOTS

Rapport d'information établi par la délégation française à l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe et à l'assemblée de l'union de l'Europe occidentale sur l'activité de ces assemblées, respectivement au cours de leurs XXVII^e et XXI^e sessions ordinaires (mai 1975-mai 1976), adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement (n° 358) [17 juin 1976].

Rapport d'information fait, avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite de la mission effectuée au Niger, en République populaire du Bénin, au Togo et en Côte-d'Ivoire, du 3 au 17 février 1976 (n° 398) [29 juin 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1742, à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, relative à la lutte contre la fraude sur les vins, posée le 2 avril 1976 (p. 353). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1590, 1591).

Question n° 1790, à M. le ministre de la défense, relative aux armes nucléaires (participation de la France à la conférence de Genève sur la limitation des armes nucléaires), posée le 29 avril 1976 (p. 787). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, le 4 juin 1976 (p. 1579, 1580).

Questions orales avec débat :

Retire sa question n° 136, à M. le ministre de la défense (cf. 1975) [29 avril 1976] (p. 779).

Discussion des questions n° 190 de M. Abel Sempé, n° 182 de M. Jean Franco, n° 193 de M. Charles Alliès, n° 217 de M. Raymond Courrière relatives à la politique viticole [11 mai 1976] (p. 968) : l'affrontement de Montredon ; l'action du Gouvernement ; la qualité des vins du Midi ; (p. 969) : contrôle des importations en provenance d'Italie ; la limitation des plantations ; les problèmes de la distillation ; la France, seule, supporte le poids de l'application des prestations viniques ; l'office des vins (création, fonctionnement, attributions) ; contrôle de la qualité ; la caisse des alcools.

INTERVENTIONS

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1799, 1800) : la politique étrangère de la France paraît n'être dictée que par les circonstances ou par des intérêts matériels ; l'échec de certains voyages du président de la République ; le caractère inopportun de la déclaration du chef de l'Etat sur le Liban ; le problème de Chypre ; les contradictions de la politique française à l'égard de l'Afrique ; (p. 1801) : la fourniture de centrales nucléaires à l'Afrique du Sud ; l'abstention de la France à de nombreuses conférences et l'absence de sa signature au bas de certains traités (désarmement, non-prolifération des armes nucléaires, etc.).

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 11** (p. 3467) : les vins doux naturels ; la défense des produits de qualité ; est opposé au texte de l'Assemblée nationale en ce qui concerne la taxation des alcools.

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976] (p. 3558) : la coopération doit être individualisée (situation économique et sociale ; appartenance à l'ancienne communauté française) ; les positions de la C. N. U. C. E. D. ; les avantages tirés par la France de cette coopération ; ne doit pas servir à maintenir au pouvoir des chefs d'Etat très discutés chez eux (Congo, Tchad, Niger) ; le sort de Mme Claustre ; l'erreur qui consiste à attribuer des subventions destinées à équilibrer les budgets ; l'absence de coordination entre les organismes chargés de la coopération, à l'échelon international et à l'échelon national ; (p. 3559) : les coopérants ; les crédits de la recherche ; la coopération scientifique dans le cadre du G. E. R. D. A. T. et de l'O. R. S. T. O. M. ; les critiques de certains pays africains à l'égard de la France ; dénonce la politique suivie à l'égard de l'Afrique australe.

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3788) : estime mauvaise la politique étrangère du Gouvernement ; la faiblesse « ridicule » des crédits de ce budget ; la politique étrangère du Gouvernement souffre d'imprécision. La politique méditerranéenne ; le contentieux entre la Grèce et la Turquie ; le problème chypriote. La conférence Nord-Sud : les buts à atteindre ; les critiques qui lui ont été adressées. L'indépendance nationale, politique et économique ; (p. 3789) : regrette que la France ne participe pas à diverses actions de ses partenaires européens. Les critiques des pays africains à l'égard de la France (son attitude vis-à-vis de l'Afrique du Sud). Regrette que la France ait ratifié peu de pactes relatifs à la défense des droits de l'homme et qu'elle entretienne des relations amicales avec les régimes les plus fascistes et les plus racistes. Le régime espagnol. L'influence des industries d'armement privées.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen, signé à Monaco le 10 mai 1976** (n° 47) [17 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4609) : la lutte contre la pollution en Méditerranée. Ce traité est insuffisant et risque d'être inefficace. Sera seulement protégée la côte entre Gênes et Hyères. Les autres régions du littoral méditerranéen, la région provençale et la région languedocienne. La pollution des hydrocarbures. Le sealine le plus long d'Europe se trouve en Provence et dans le Languedoc. La pollution par les déchets industriels. Celles résultant des déchets domestiques. La pollution dans la station balnéaire de Palavas-les-Flots.

PERONNET (GABRIEL), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) (Gouvernement Chirac du 29 octobre 1974.)

REPONSE A LA QUESTION

Question orale de :

M. Louis Jung (n° 1761) : politique du Gouvernement à l'égard des cadres de la fonction publique [18 juin 1976] (p. 1870, 1871) : l'amélioration des traitements du bas de la hiérarchie. L'amélioration de la situation des cadres de catégorie B et A. Le caractère protecteur du statut général et l'organisation de la promotion interne.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (n° 283)** [4 juin 1976]. — *Deuxième lecture* (p. 1544) : création de groupes d'examineurs au sein des jurys ; dossiers individuels des candidats ; les divergences avec l'Assemblée nationale. **Article 1^{er}** (p. 1545) : accepte l'amendement n° 1 de M. Pierre Schiélé. **Article 2** (p. 1546) : accepte l'amendement n° 2 du même auteur. **Article 3** : accepte les amendements n° 3 et 4 de M. Pierre Schiélé. **Article 4** (p. 1547) : accepte l'amendement n° 5 du même auteur. — *Troisième lecture* (n° 400) [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2039) : protéger la fonction publique locale d'une tentation d'évasion vers la fonction publique de l'Etat. La réciprocité dans les statuts particuliers.

PERRIN (PIERRE), sénateur de l'Isère (N. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

PETIT (Guy), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le **projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques (n° 131)** [9 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy Moinet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41 concernant la **politique générale du Gouvernement**, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3113, 3114) : les grands dangers de l'instauration d'un impôt sur le capital.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1079) : la perte des libertés locales ; les réalisations des collectivités locales sont rendues de plus en plus difficiles ; le problème des associations (nécessaire adaptation de la loi de 1901) ; (p. 1080) ; le problème écologique n'est pas un problème politique (l'exemple de Leningrad). **Article additionnel après l'article 1^{er}** (p. 1083) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Pierre Vallon qui alourdirait la procédure. **Article 2** (p. 1088) : préfère l'amendement n° 12 de M. Pierre Vallon à l'amendement n° 32 de M. Pierre Croze ; (p. 1089) : estime mauvais le système qui consiste à énumérer limitativement les ouvrages non soumis à la procédure d'étude d'impact ; (p. 1090) : précise la procédure du sursis à exécution. **Article 24 quater** (p. 1110) : regrette la facilité donnée aux associations de la loi de 1901 de se porter partie civile sans vérification sur leur fonctionnement régulier et démocratique.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1141) : demande quelles seraient les possibilités de rectification des erreurs intervenues dans les plans d'occupation des sols. **Article 3 (art. L. 111-7 à L. 111-11 du code de l'urbanisme)** (p. 1143) : le problème du sursis à statuer ; (p. 1144) : le sursis à statuer dans l'ensemble des dispositions de la loi ; (p. 1146) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Michel Chauty. **Article 6 bis (art. L. 123-1 bis (p. 1156))** : exemple de la région de Saint-Jean-de-Luz à propos des transferts de C. O. S. ; (p. 1160) : afin d'éviter l'éparpillement de la construction, se déclare favorable à l'amendement n° 219 du Gouvernement relatif aux transferts de C. O. S. **Article 15 (art. L. 313-1)** (p. 1170, 1171) : son amendement n° 190 : prorogation du sursis à statuer sur les autorisations de travaux dans les secteurs sauvegardables ; devenu sans objet ; craint qu'à l'expiration du délai du sursis à statuer ne soient autorisées des constructions allant fondamentalement à l'encontre des idées directrices du plan de sauvegarde.

Suite de la discussion [20 mai 1976]. **Article 17 ter (art. 315-4)** (p. 1181) : se déclare favorable à l'amendement n° 134 de M. Paul Pillet. **Article additionnel** (p. 1182) : son amendement n° 173 : procédure d'utilité publique lorsque les caractéristiques d'un immeuble bâti ou en construction ne sont pas compatibles avec les dispositions réglementaires du lotissement ; rejeté. **Article 34 (art. L. 160-1, L. 480-1 et 2)** (p. 1205) : s'insurge contre les droits nouveaux que l'on veut donner aux associations. **Article 38 bis (art. L. 480-14, L. 160-6 à 8)** (p. 1214) : les stations classées : demande un vote par division sur l'amendement n° 168 du Gouvernement.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2175) : l'enregistrement nécessaire des moins-values ; la fraude fiscale ; l'influence des abattements fiscaux dont bénéficient les salariés ; l'imposition des non-salariés ; le système mis en place en Suède et ses inconvénients ; (p. 2176) : la mauvaise application du système fiscal français ; la nécessaire mise en place d'une fiscalité contractuelle.

Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Articles additionnels** (p. 2192) : s'oppose aux amendements n° 76 de M. Paul Jargot et 135 de M. Henri Caillavet, tendant à instaurer un impôt sur le capital. **Article 1^{er}** (p. 2199) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Auguste Amic ; estime bénéfique l'institution du plafond légal de densité. **Article 5** (p. 2222) : se déclare favorable à l'amendement n° 157 de M. Philippe de Bourgoing en raison de sa simplicité (l'amendement tend à éviter d'avoir à répertorier les fortunes des contribuables).

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2255) : dans la prévision d'une commission mixte paritaire sur le texte en discussion, votera l'amendement n° 48 de M. Yvon Coudé du Foresto soutenu par M. Max Monichon ; (p. 2259) : l'importance économique et sociale des résidences secondaires.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Articles additionnels** (p. 2869, 2870) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Guy Schmaus, n° 31 de M. Roger Gaudon, n° 18 de M. Henri Tournan et n° 1 de M. Henri Caillavet.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 24** (p. 3310) : se déclare favorable au sous-amendement n° 92 du Gouvernement à l'amendement n° 51 de M. Robert Parenty.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 2** (p. 3434) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Auguste Amic. **Articles additionnels** (p. 3437) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Henri Caillavet. Estime qu'en allongeant les délais des prescriptions, l'amendement « donne une arme supplémentaire à la tracasserie administrative ». Estime injuste que ceux dont les revenus sont déclarés par des tiers soient les seuls à bénéficier d'un abattement de 28 p. 100. **Article 3** (p. 3442) : son amendement n° 5 : les dispositions fiscales actuelles restent applicables aux travaux exécutés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière ; non accepté par le Gouvernement ; (p. 3447) : soutient l'amendement n° 39 de M. Max Monichon : les difficultés qui pourraient être causées par l'application de dispositions ne tenant pas compte de son amendement. **Article 5 bis** (p. 3452, 3453) : les abonnements au golf comme signes extérieurs de richesse.

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3791) : se félicite des relations amicales existant entre la France et l'Espagne ; la démocratisation en cours ; Franco et l'ordre en Espagne ; le développement économique de ce pays. L'expression des différentes tendances politiques dans les pays de l'Est. La nécessité de liens avec l'Espagne et le Portugal. Se déclare favorable à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.

Qualité de la vie. — III. — Tourisme [8 décembre 1976] (p. 4094) : l'augmentation du nombre des communes classées « communes touristiques ». La masse de crédits partageable entre ces communes n'est plus suffisante.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 62** (p. 4362) : l'augmentation du plafond de ressources par habitant dont peuvent disposer les régions. Met en garde certains établissements publics régionaux contre un saupoudrage des dépenses. — **Article 65 quater** (p. 4369) : s'oppose à la patente saisonnière dans les communes classées et les stations touristiques ; s'oppose à l'amendement n° 153 de M. Auguste Amic ; votera contre cet article.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales** (n° 85) [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4486) : les abus que ce projet risque d'entraîner. Les pouvoirs de l'administration des douanes dans le domaine de la fouille des véhicules ; (p. 4487) : les textes relatifs à la garde à vue. La possibilité d'une prise en considération de l'article unique puis de son adoption après modifications. **Article unique** (p. 4490) : les pouvoirs des douaniers pour la constatation des infractions fiscales.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** (n° 86) [15 décembre 1976]. **Article unique** (p. 4504) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault. Est partisan de n'admettre les avocats stagiaires à voter pour élire les membres du conseil professionnel de l'ordre qu'après trois années de stage.

— **Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques** (n° 48) [15 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4518) : l'application des articles du traité de Rome relatifs au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres. Les implications de ces articles sur la législation réglementant les jeux dans les cercles et les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques (art. 3 de la loi du 15 juin 1907). L'embauche dans les casinos français de ressortissants des Etats membres de la Communauté. Prendre les mêmes précautions à l'égard de ces ressortissants qu'à l'égard des Français (honnêteté et moralité). La notion de « saison des étrangers ». Permettre l'ouverture des casinos en dehors de cette période. Modifier en conséquence l'article 1^{er} de la loi de 1907. **Article additionnel** (p. 4519) : son amendement n° 1 : autorisations accordées, hors saison, pour l'ouverture des casinos et salles de jeux ; adopté. **Article unique** : son amendement n° 2 rédactionnel ; adopté. **Intitulé** : son amendement n° 3 : modification rédactionnelle ; devient le « projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ».

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4568) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Yvon Coudé du Foresto ; l'émission d'un rôle complémentaire ; la taxe professionnelle ne doit pas être modifiée.

PETIT (PIERRE), sénateur de la Nièvre (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTION

Question orale :

Question n° 1837, à M. le ministre de l'agriculture, concernant l'électrification (crédits du VII^e Plan destinés à l'électrification rurale), posée le 6 juillet 1976. — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le 19 octobre 1976 (p. 2761, 2762).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — I. — Environnement [1^{er} décembre 1976] (p. 3811) : les deux problèmes que sont l'environnement et la qualité de la vie ; la faiblesse des crédits de ce budget. La diminution des crédits destinés aux opérations de protection de la nature des différents ministères. Regrette le recours de plus en plus fréquent aux programmes d'action prioritaires. Souhaite une véritable planification de l'usage de l'eau ; l'action des collectivités locales dans ce domaine. Désire un accroissement des moyens de lutte contre les feux de forêt, le développement du recours aux avions *Canadair*. La lutte contre le bruit. L'élimination des ordures ménagères. L'opération « Nièvre propre » et la multiplication des petites usines d'incinération.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3921) : malgré leur pauvreté, les équipements agricoles seront une fois de plus sacrifiés. Le retard pris durant le VI^e Plan s'accroît. La non-réalisation des déclarations de 1974 sur l'aide à l'amélioration des équipements de base. La sécheresse a démontré l'importance des équipements hydrauliques et leur insuffisance actuelle. La diminution des subventions aux services publics ruraux. Les problèmes de l'électrification rurale. Le risque d'une baisse considérable des travaux malgré les besoins importants. Les chutes de tension dans certains secteurs. Le plan gouvernemental de lutte contre l'exode rural ne semble pas devoir être respecté. Il faut accroître la contribution financière du fonds d'investissement des charges d'électrification. Les programmes d'action prioritaires en faveur des zones défavorisées.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits** (p. 4173) : les crédits de la sécurité civile ; aucun moyen nouveau n'est prévu pour 1977. Regrette la baisse en valeur réelle de la dotation en autorisations de programme. L'acquisition de nouveaux *Canadair*. Le matériel nécessaire, au secours des accidentés de la route. Les incendies en zone méditerranéenne. Les zones rurales boisées de l'intérieur. L'indispensable intensification des moyens mis à la disposition des sapeurs-pompiers. L'effort accompli par les collectivités dans ce domaine, particulièrement dans la Nièvre. La formation permanente des sapeurs-pompiers.

PEYOU (HUBERT), sénateur des Hautes-Pyrénées (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

PIC (MAURICE), sénateur de la Drôme (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

PICARD (ANDRÉ), sénateur de la Côte-d'Or (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 18 de M. Edgard Pisani concernant la ligne nouvelle Paris—Lyon de trains à grande vitesse, discutée le 17 décembre 1976 (p. 4606) : l'importance du projet de trains à grande vitesse. La réalisation de cette liaison entre Saint-Florentin et Dijon. La possibilité d'un arrêt en Côte-d'Or à Montbard. Le tracé de la nouvelle ligne passant à proximité du parc national du Morvan.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4569) : soutient l'amendement n° 23 de M. Michel Sordel.

PILLET (PAUL), sénateur de la Loire (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1976].

DEPOTS

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de l'urbanisme (n° 299) [12 mai 1976].

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le **projet de loi**, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme de l'urbanisme (n° 115) [8 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)** [19 mai 1976], rapporteur pour avis. — **Discussion générale** (p. 1133) : régler les conditions d'utilisation du territoire et des terrains ainsi que les processus de construction. La recherche du profit amène la destruction de sites. L'amélioration générale de l'environnement ; la prééminence des documents d'urbanisme. Leur simplification souhaitable (faire du P. O. S. l'unique document de référence) ; le danger des transferts de C. O. S. Les pouvoirs des associations. La servitude de passage sur le littoral. **Article 1^{er} bis** (art. L. 111-5 du code de l'urbanisme) : (p. 1141) : son amendement n° 115 rédactionnel ; adopté. **Article 3** (art. L. 111-7 à L. 111-11) (p. 1143) : son amendement de codification n° 116 ; adopté ; son amendement de codification n° 121 ; adopté ; (p. 1144) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Michel Chauty ; répond à M. Guy Petit en ce qui concerne le sursis à statuer ; (p. 1145) : son amendement n° 117 : à l'expiration du sursis, autorisation tacite en cas de non-réponse de l'autorité administrative sur réquisition de l'intéressé ; rejeté ; (p. 1146) : son amendement n° 118 rédactionnel ; adopté ; (p. 1147) : son amendement rédactionnel n° 119 ; adopté ; son amendement n° 120 rédactionnel ; adopté. **Article 5** (p. 1151) : son amendement n° 123 : après les mots « être imposé », ajouter les mots « ou autorisé » afin de signifier que la reconstruction ou l'aménagement dont il est question au 3 bis de cet article peuvent être imposés par l'administration ou décidés par un particulier ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 13 de M. Michel Chauty. **Article 6** (art. L. 123-1) : s'oppose à l'amendement n° 191 de M. Edouard Bonnefous ; craint que la liste des dérogations aux P. O. S. établie par le Conseil d'Etat ne soit trop limitative. **Article 6 bis** (art. L. 123-1 bis) (p. 1158) : son amendement n° 124 tendant à supprimer cet article qui prévoit les transferts de coefficient d'occupation des sols : réservé. **Article 9** (art. L. 123-4 et 5) (p. 1163) : son amendement n° 126 : sursis à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L. 111-8 ; adopté. **Article 11** (art. L. 123-9) : son amendement n° 127 : définition de la notion de terrain réservé ; retiré ; son amendement rédactionnel n° 128 ; adopté ; (p. 1166) : son amendement n° 129 : le prix d'achat inclut l'indemnité de réemploi pour les terrains réservés ; adopté. **Article 15** (art. L. 313-1) (p. 1169) : son amendement n° 130 : supprimer le dernier alinéa du paragraphe I de cet article qui prévoit que

l'élaboration du plan de sauvegarde devra être faite dans le délai de 3 ans, à compter de la décision délimitant le secteur ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 30 identique de M. Paul Pillet ; son amendement n° 131 : application des conditions et délais prévus à l'article L. 111-8 pour le sursis à statuer concernant les travaux effectués dans un secteur prochainement sauvegardé ; adopté.

Suite de la discussion [20 mai 1976]. **Article 17 bis** (art. L. 315-1) (p. 1179) : son amendement n° 133 : règles générales applicables aux divisions de propriétés foncières en vue de l'implantation de bâtiments ; adopté. **Article 17 ter** (art. L. 315-4) : son amendement n° 134 réduisant les conditions permettant d'appliquer la procédure simplifiée pour l'enquête publique ; devenu sans objet ; (p. 1181) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Michel Chauty ; (p. 1186) : son amendement n° 136 identique à celui de M. Max Monichon et plusieurs de ses collègues qui se sont ralliés à celui-ci : exemption d'autorisation pour les coupes d'éclaircies qui rentrent dans le cadre de l'exploitation d'une zone forestière ; adopté. **Article 25** (art. L. 143-1) (p. 1190) : son amendement de forme n° 137 ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 45 de M. Michel Chauty ; (p. 1191, 1192) : son amendement n° 138 identique à l'amendement n° 46 de M. Michel Chauty : ne pas associer la commission de remembrement à la détermination des règles d'occupation et d'utilisation du sol dans les zones d'environnement protégé ; rejeté ; (p. 1192) : son amendement n° 196 ; devenu sans objet par suite du retrait de son amendement précédent n° 137. **Article 26** (art. L. 480-4) (p. 1195) : son amendement rédactionnel n° 139 ; retiré ; se rallie à l'amendement n° 48 de M. Michel Chauty. **Article 29** (art. L. 123-10) (p. 1197) : son amendement rédactionnel n° 140 ; adopté. **Article 34** (art. L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1201) : son amendement n° 141 : condition de l'action intentée par une association qui aurait subi un préjudice indirect concernant l'intérêt collectif qu'elle défend ; devenu sans objet ; (p. 1208) : ses amendements rédactionnels n° 143 et 144 ; adoptés. **Article 38 bis** (art. L. 480-14) (p. 1210) : son amendement n° 46 supprimant cet article qui prévoit une servitude de passage public sur les parcelles situées sur le littoral ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 61 de M. Michel Chauty. **Article 6 bis (suite)** (art. L. 123-1 bis nouveau) (p. 1217 à 1220) : son amendement n° 124 : supprimer cet article relatif aux transferts de C. O. S. ; rejeté. Précise que sa commission est hostile à tout transfert à titre onéreux des droits donnés par les C. O. S. Elle s'oppose notamment au point fondamental de la vente d'un droit fictif. **Article additionnel** (p. 1221) : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Raymond Brun et plusieurs de ses collègues. **Article 7 (suite)** (p. 1221, 1222) : son amendement n° 125 de coordination, identique à l'amendement n° 17 de M. Michel Chauty ; devenu sans objet. **Article 39** : son amendement de forme n° 147 ; retiré. **Article 40** (art. L. 211-4 et L. 211-5) (p. 1222 à 1224) : son amendement de forme n° 148 ; adopté. **Article 43** (art. L. 311-2) (p. 1228) : son amendement n° 150 : voir courir le délai qui ouvre le droit de délaissement, non pas dès la publication de l'acte de création de la Z. A. C., mais à compter de l'année qui suit cette publication ; rejeté.

Suite et fin de la discussion [21 mai 1976]. **Article 45** (art. L. 323-1 et L. 321-1 à L. 321-9) (p. 1244, 1245) : son amendement n° 151 : suppression du paragraphe I de cet article relatif aux sociétés d'économie mixte foncières chargées de constituer des réserves foncières ; adopté. Ralliement à ce texte de M. Michel Chauty, auteur d'un amendement n° 66 identique. Estime non souhaitable que des sociétés d'économie mixte foncières puissent utiliser la procédure d'expropriation et celle du droit de préemption. **Article 48** (art. L. 322-5) (p. 1249) : son amendement n° 152 : droit de délaissement. Associations ayant pour objet le groupement de parcelles ; adopté. **Article 49** (art. L. 322-6 et 7) : son amendement n° 153 rédactionnel ; adopté. **Article 16 (suite)** (art. L. 313-3 et 4) (p. 1250) : son amendement n° 132 : autorisation spéciale nécessaire dans tous les cas où les dispositions des immeubles anciens auraient à subir une transformation profonde, rejeté. **Article 51** (art. L. 421-1) (p. 1251) : son amendement n° 155 : dans tous les cas, le permis de construire, document unique, est amendé par le ministre chargé de l'urbanisme ; adopté. **Article 17 quinquies (suite)** (art. L. 332-6) (p. 1254) : son amendement de coordination n° 135 ; adopté. **Article 53 bis** (art. L. 421-2) (p. 1255) : son amendement n° 157 : suppression de cet article relatif au préjudice causé par les nuisances dues à des activités agricoles préexistantes ; adopté. **Article 54 bis** (art. L. 440-1) (p. 1257) : son amendement n° 158 tendant à supprimer cet article relatif aux prescriptions spéciales auxquelles est soumise l'édification des clôtures ; retiré ; (p. 1259) : la notion d'usage local est difficile à définir dans certains cas. **Article 58** (art. L. 430) (p. 1265) : son amendement n° 159 : le relogement ne pourra s'effectuer que dans certaines conditions ; adopté ; (p. 1266) :

son amendement n° 160 : permis de démolir délivré après accord exprès ou tacite du ministre chargé du logement ; adopté ; son amendement n° 161 : permis de démolir délivré après accord exprès ou tacite du ministre chargé des monuments historiques et des sites ; adopté. **Article 62** (art. 307 à 312) (p. 1269) : son amendement n° 163 : ne pas prévoir une énumération limitative des divers types de travaux de rénovation des façades ; adopté ; (p. 1270) : son amendement n° 164 : à partir de six mois à un an, à compter de l'arrêté prescrivant le ravalement, le délai laissé au propriétaire pour exécuter ses obligations ; retiré ; se rallie à l'amendement identique n° 102 de M. Michel Chauty. **Article 64** (art. 20 de la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970) (p. 1270, 1271) : son amendement n° 165 : rendre le texte applicable aux locataires occupants de bonne foi, de façon à viser la totalité des occupants (à titre commercial, professionnel ou au titre de l'habitation) ; adopté.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. **Article 23** (art. L. 468 du code de la sécurité sociale) (p. 1696) : son amendement n° 43 déposé avec MM. Jean-Marie Bouloux et Jean Sauvage et soutenu par M. Bernard Lemarié : en cas de faute inexcusable de l'employeur, laisser au juge la possibilité de fixer une majoration de rente d'un montant inférieur à la fraction de salaire correspondant à la réduction de capacité de la victime ; retiré.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2259) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Yvon Coudé du Foresto soutenu par M. Max Monichon.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37).

— **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. Titre III (p. 3296) : exprime ses regrets de voir réserver une place sans doute excessive au domaine réglementaire dans le projet discuté. **Article additionnel** (p. 3297) : son amendement n° 5 de forme ; adopté. **Article 17** : son amendement n° 6 rédactionnel ; adopté ; (p. 3298) : son amendement n° 7 : mention des travaux d'amélioration qui incombent au bailleur dans les conventions avec l'Etat ; adopté ; son amendement n° 8 : mention, dans la convention des caractéristiques techniques des logements après l'amélioration ou nouvellement construits ; adopté après avoir vu sa rédaction modifiée selon les vœux de M. Robert Parenty ; (p. 3299) : son amendement n° 9 de forme ; adopté ; son amendement n° 10 : conditions qui devront être fixées dans le bail : durée minimale, montant maximum des loyers, modalités d'évolution des loyers ; adopté ; (p. 3300) : son amendement n° 11 : mention parmi les obligations du bailleur du montant de leur contribution au F.N.H. ; adopté. Son amendement n° 12 rédactionnel, rectifié selon les vœux de M. Robert Parenty ; (p. 3301) : son amendement n° 13 de coordination ; adopté ; son amendement n° 14 : inscription des conventions à la conservation des hypothèques ou au livre foncier en Alsace et en Lorraine ; adopté. **Article additionnel** (p. 3302) : son amendement n° 15 : résiliation des conventions si les bailleurs n'exécutent pas leurs obligations ; adopté. **Article 18** : son amendement n° 16 : harmonisation ; adopté. **Articles additionnels** (p. 3302, 3303) : amendement n° 17 : de forme et d'harmonisation ; adopté ; son amendement n° 18 : les conventions s'imposent de plein droit à tous les propriétaires successifs ; adopté. **Article 19** : son amendement n° 19 : la convention ne stipule pas les conditions dans lesquelles les logements vacants sont occupés par leurs propriétaires ; adopté. Accepte le sous-amendement n° 90 du Gouvernement à ce texte. **Article 20** (p. 3304) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté. **Article 21** : son amendement de coordination n° 21 ; adopté. **Article 22** : son amendement n° 22 : suppression de l'aide personnalisée à compter de la date de résiliation de la convention ; adopté. **Article 23** : son amendement n° 23 : les nouveaux baux n'entreront en vigueur qu'à la fin des travaux prévus par la convention ; adopté ; son amendement n° 24 : annulation de la convention après le refus du bail par le locataire ; retiré ; (p. 3305) : son amendement n° 25 : faculté de résiliation pour les preneurs de baux passés en vertu de conventions ; adopté avec modification selon les vœux du Gouvernement. **Article 24** : (p. 3307, 3308) : son sous-amendement n° 56 à l'amendement n° 51 de M. Robert Parenty : rédactionnel ; adopté ; son sous-amendement n° 57 au même amendement : éviter tout risque de forclusion pour l'occupant ou le locataire ; adopté ; son sous-amendement n° 58 à ce même texte : à la date d'expiration ou de résiliation de la convention les dispositions de la loi du 1^{er} septembre 1948 sont encore applicables au logement et au locataire ou occupant ; adopté ; (p. 3308 et suiv.) : son sous-amendement n° 59 à ce même texte : le loyer peut donner lieu chaque année à une révision

en fonction de l'indice des prix à la construction ; devenu sans objet par suite de l'adoption du sous-amendement n° 92 du Gouvernement. **Article 25** (p. 3310) : son amendement n° 26 : rédactionnel ; adopté. **Article 27** : son amendement n° 27 : compétence des juridictions judiciaires pour les contestations sur la régularité, l'interprétation et l'application des conventions ; adopté.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme** (n° 77). — **Deuxième lecture** [13 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4397) : ce projet est un complément indispensable de la loi foncière votée précédemment. **Article 8** (art. L. 124-3 et L. 124-4 du code de l'urbanisme) (p. 4399) : son amendement n° 7 : remplacer par la date du 1^{er} juillet 1977, celle du 1^{er} janvier 1977 jusqu'à laquelle les acquéreurs de terrains de 1 000 à 4 000 mètres carrés bénéficient de la législation de 1971 ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 28 de M. Michel Chauty. **Article 11** (art. L. 123-9 (p. 4401) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Michel Chauty. Juge inadmissible de donner au propriétaire la possibilité de faire tomber la réserve pour le simple fait qu'il n'avait pas saisi en temps utile le juge de l'expropriation ; son amendement n° 8 : coordination ; adopté. **Article 15** (art. L. 313-1) (p. 4402) : son amendement n° 9 : appliquer l'article L. 111-8 en ce qui concerne les conditions et délais du sursis à statuer dans les secteurs sauvegardés ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 31 de M. Michel Chauty. **Article 18** (art. L. 130-1) (p. 4404) : son amendement n° 10 : rétablir la possibilité, pour un propriétaire d'espaces boisés classés, d'obtenir l'autorisation de construire sur un dixième de son terrain, à condition qu'il cède gratuitement à la collectivité les neuf dixièmes restants de la surface de sa propriété ; retiré. **Article 34** (art. L. 160-1) (p. 4407) : accepte l'amendement n° 37 de M. Michel Chauty. **Article 38 A** (p. 4409) : son amendement n° 11 : coordination ; unification des régimes de sanctions pénales applicables en matière de réserves naturelles, de protection des sites et d'urbanisme ; adopté. **Article 38 bis** (art. L. 160-6) (p. 4410) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Michel Chauty (libre accès aux rivages de la mer). **Article 40** (art. L. 211-4) (p. 4412) : accepte l'amendement n° 25 de M. Jean Auburtin, car il limite la portée de son dispositif aux opérations de crédit-bail conclues avant le 1^{er} avril 1976. S'oppose à l'amendement n° 2 du Gouvernement (p. 4414) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement. **Article 51** (p. 4417) : son amendement n° 12 : supprimer le paragraphe IA de cet article qui permet au Gouvernement de modifier la liste des travaux non soumis à l'autorisation administrative prévue par l'article 14 de la loi du 1^{er} septembre 1948 ; rejeté ; (p. 4418) : son amendement n° 13 - 1^o supprimer l'obligation faite au maire saisi d'une réclamation qui émane d'un locataire de la transmettre au ministère public ; 2^o ne pas préciser que le procureur peut agir d'office devant le tribunal d'instance ; retiré. Se rallie à l'amendement n° 43 de M. Michel Chauty (p. 4419) : son amendement n° 14 : supprimer le deuxième alinéa de cet article qui rappelle que le permis de construire ne peut tenir lieu de l'autorisation d'ouverture d'un établissement ; adopté. Estime que cette disposition est trop évidente pour avoir à être rappelée dans le texte du projet de loi. **Article 53** (art. L. 421-3) (p. 4420) : son amendement n° 15 : supprimer le IA de cet article qui précise les responsabilités respectives des maîtres d'œuvre et des demandeurs de permis de construire en matière de règles générales de construction ; retiré, de même que ses amendements n° 16, 17 et 18, identiques aux amendements n° 46, 47 et 48 de M. Michel Chauty. **Article 53 bis** (art. L. 421-2) (p. 4421) : son amendement n° 19 : supprimer cet article qui tend à interdire au demandeur d'un permis de construire de demander la réparation du préjudice causé par des nuisances préexistantes ; adopté ; (p. 4422) : s'oppose à l'amendement n° 4 du Gouvernement. Estime impossible d'établir une règle absolue qui dessaisirait le citoyen d'une possibilité de recours à un tribunal. **Article 58** (art. L. 430-8) (p. 4425) : son amendement n° 20 : possibilité de délivrer le permis de démolir après simple accord tacite du ministre chargé des monuments historiques ou de son délégué ; retiré (p. 4426) ; se rallie à l'amendement n° 51 de M. Michel Chauty. (Art. L. 430-10) (p. 4427) : son amendement n° 21 : supprimer cet article relatif aux conditions de relogement des occupants de locaux à usage d'habitation ; adopté. Soulève le problème des occupants qui n'ont pas les moyens de payer des loyers H.L.M.

PINSARD (JULES), sénateur de Saône-et-Loire (G. D.).

NOMINATION

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan.

PINTAT (JEAN-FRANÇOIS), sénateur de la Gironde (R.I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Membre du Parlement européen.

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles (n° 259) [22 avril 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles (n° 131)** [10 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1741, 1742) : la convention sur le plateau continental signée à Genève, ratifiée par la France en 1965 ; la convention de Londres de 1973 ; le traité de Rome et le code minier ; la lutte contre la pollution de la mer ; les opérations les plus polluantes ; les recherches pétrolières off shore ; les dispositifs de sécurité ; les dispositions du présent projet, techniques et financières. **Art. 1^{er}** (p. 1744) : le principe de liberté d'établissement des citoyens des pays membres de la C.E.E. ; son amendement n° 2 de forme ; adopté. **Art. 2** : réglementation de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental. **Art. 3** : privilège du pavillon et des aéronefs français. **Article additionnel** (p. 1745) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement ; (p. 1746) : son sous-amendement n° 14 : prélèvement minimum sur la redevance sur les hydrocarbures au profit des collectivités locales ; adopté ; accepte l'amendement n° 10 de M. Jacques Descours Desacres ; (p. 1747) : accepte le sous-amendement n° 13 de M. Albert Pen ; (p. 1748) : accepte le sous-amendement n° 12 de M. Jacques Descours Desacres. **Art. 4** : ses amendements n° 3 et n° 4 rédactionnels ; adoptés ; son amendement n° 5 : champ d'application des dispositions de la loi réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures ; adopté ; (p. 1749) : son amendement de coordination n° 6 ; adopté ; son amendement n° 7 rédactionnel ; adopté. **Article 5** : son amendement n° 8 rédactionnel ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2048 à 2050) : la stratégie du Plan devant les aléas de l'avenir. Réduire les inégalités grâce à la poursuite de la croissance. Le rôle de l'agriculture. Les conceptions du redéploiement industriel. Le problème de l'énergie. Le Plan ne fait pas assez référence à l'insertion de l'économie française dans le Marché commun. La nécessité d'une politique de l'eau. La reconversion de l'industrie française vers des industries à haute valeur ajoutée et ses conséquences sur le plan de l'aménagement du territoire. Le désenclavement de la façade atlantique. La politique des transports. Les problèmes de la mer.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3522) : le redéploiement de l'industrie française. Les difficultés de l'industrie sidérurgique. L'entreprise est le surgénérateur de l'économie. Préparer un redéploiement offensif « à la japonaise » pour les secteurs de pointe, une action défensive pour les secteurs à main-d'œuvre menacée. Les augmentations de salaires excessives. La chute des investissements. Augmenter la marge d'autofinancement brut de nos entreprises. Favoriser les petites et moyenne entreprises. Restaurer le prestige de l'entreprise industrielle et de l'esprit d'entreprise. La crise de la sidérurgie. Ses causes structurelles et conjoncturelles. Les effets de la concurrence japonaise et du protectionnisme américain. La fragilité financière de la sidérurgie française. La crise de la sidérurgie en Europe. Le plan « Simonet ». Les négociations avec le Japon ; (p. 3523) : l'indépendance énergétique de la France. Le coût de la facture pétrolière. La prochaine conférence de l'O.P.E.P. à Qatar. Maintenir la fourchette de consommation dans les limites nécessaires. Agir au niveau européen. L'impact inflationniste des importations de pétrole américaines. La limitation de la production de l'Arabie Saoudite. Les espoirs de voir le prochain conseil des ministres des Neufs prendre des mesures appropriées. La nécessité d'une politique européenne commune de l'énergie. Les raisons pour lesquelles

l'économie allemande supporte mieux que la nôtre la hausse du coût de l'énergie. Les recherches pétrolières françaises, notamment en mer d'Iroise. Les problèmes de la survie des raffineries. Les plates-formes de recherche en mer. Le déclin du charbon en France. Développer les importations. La gazéification du charbon. La politique de réacteurs à eau légère (accord Westinghouse, Framatome, E.D.F., C.E.A.). La technique française des surgénérateurs. Accélérer le programme de construction de centrales nucléaires. L'utilisation de la chaleur en provenance des rejets d'eau des centrales. (p. 3524) : les économies d'énergie dans l'industrie.

Équipement et ports [30 novembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3713) : la situation des ports est moins catastrophique qu'on ne pouvait le craindre. L'année 1977 est marquée par l'austérité budgétaire. Le ralentissement des activités portuaires. Les ports les plus touchés sont ceux de la façade atlantique ; (p. 3714) : le trafic du port de Rotterdam. Les résultats financiers des ports, les ratios d'autofinancement sont devenus pratiquement nuls. La politique portuaire française. Les programmes d'équipement. La nécessité de mener simultanément les opérations d'équipement portuaire et d'aménagement des liaisons terrestres et fluviales avec l'arrière-pays. Les projets prévus pour la façade atlantique. Les zones industrielles portuaires de Nantes et du Verdon. Des efforts sont nécessaires pour l'équipement du port de Bordeaux. La commercialisation. Les détournements de trafic effectués par certains concurrents du Nord. Les coûts de passages par tonnes de marchandises entre les ports français et étrangers ; la concurrence sauvage malgré l'esprit et les dispositions du traité de Rome. La politique portuaire européenne. L'apport éventuel de quelques crédits du fonds d'action conjoncturelle.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 65 ter** (p. 4367) : son amendement n° 121 tendant à supprimer cet article qui prévoit la reconduction jusqu'au 31 décembre 1979 du régime de contingentement des rhums ; rejeté.

PINTON (AUGUSTE), sénateur du Rhône (G.D.).

NOMINATION

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1746 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux conseils municipaux (Lyon : répartition des conseillers municipaux), posée le 6 avril 1976 (p. 406). Réponse de M. le ministre de l'industrie et de la recherche le 4 mai 1976 (p. 812, 813).

Question n° 1778, à M. le secrétaire d'Etat à la culture, relative à l'architecture (installation définitive d'une unité pédagogique d'architecture à Lyon), posée le 22 avril 1976 (p. 663). Réponse le 4 juin 1976 (p. 1579).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 162 de M. Henri Caillavet concernant les difficultés constitutionnelles en cas de succès électoral de la gauche [4 mai 1976] (p. 823, 824) : nous sommes loin du partage entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif tel qu'il avait été conçu en 1958. Il faudra un jour choisir entre l'abrogation des dispositions votées en 1962 et le régime présidentiel.

Discussion de la question n° 159, de M. Léon David, relative au financement des réémetteurs de télévision [4 juin 1976] (p. 1568) : les charges d'installation de relais trop importantes pour les petites communes.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260). Suite de la discussion** [20 mai 1976]. **Article 18** (art. L. 130-1, 2, 3 et 4 du code de l'urbanisme) (p. 1185) : demande ce qu'il adviendrait si un plan d'occupation des sols existait avant que le gisement ne soit repéré. **Article 34** (art. L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1206) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 414)** [9 juillet 1976]. **Article 4** (p. 2330) : son amendement n° 18 : répartition par arrondissement des conseillers municipaux de Lyon ;

rejeté; (p. 2331): son amendement n° 17: possible nouvelle répartition des sièges entre les arrondissements après les recensements de population; retiré au profit de l'amendement n° 23 de M. Pierre Schiélé.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37).** Suite de la discussion [18 novembre 1976]. Article 14 (p. 3295): se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Louis Boyer. Article 17 (p. 3299): propose une modification rédactionnelle à l'amendement n° 8 de M. Paul Pillet.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie:

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. Article 15 (p. 3488): les crédits du F.S.I.R.; les charges des budgets locaux.

Deuxième partie:

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4163): le nombre des conseillers municipaux dans les villes soumises à sectionnement. Le cas de Lyon; (p. 4169): le recensement de la population lyonnaise. Les transferts de population entre certains arrondissements.

— **Projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que l'usage d'insignes ou de documents (n° 84)** [15 décembre 1976]. Article 5 (art. 260-1 du code pénal) (p. 4496): se demande comment il est possible de juger de l'intention si celle-ci n'a pas été suivie d'effet (s'agissant du port irrégulier d'un uniforme ou de l'usage d'un insigne ou d'un document dans le but de commettre un crime ou un délit).

PISANI (EDGARD), sénateur de la Haute-Marne (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Questions orales:

Question n° 1838, à M. le ministre de l'agriculture, relative à l'inspection du travail (réorganisation du corps des contrôleurs du travail), posée le 7 juillet 1976. — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture le 12 octobre 1976 (p. 2692).

Question n° 1895, à M. le ministre de l'agriculture, concernant les exploitants agricoles (cumuls d'activités), posée le 22 octobre 1976 (p. 2913).

Questions orales avec débat:

Question n° 212, à M. le secrétaire d'Etat aux transports, concernant la justification de la réalisation de la ligne nouvelle Paris—Lyon de trains à grande vitesse (T. G. V.), posée le 6 avril 1976 (p. 394).

Question n° 162, de M. Henri Caillaud, concernant les difficultés constitutionnelles en cas de succès électoral de la gauche [4 mai 1976] (p. 823): il y a contradiction entre la déclaration de M. le garde des sceaux selon laquelle un rôle central est dévolu au Président de la République et une autre de ses déclarations aux termes de laquelle le Président est le centre duquel émane tout le fonctionnement de nos institutions.

Question n° 85 (cf. 1975) relative à la politique agricole, discutée le 11 mai 1976 (p. 931 et suiv.): le marché n'est pas la loi suprême de l'économie; analyse de la situation des marchés mondiaux (production et consommation de blé; dépendance alimentaire des pays pauvres; quasi-équilibre extrêmement fragile du marché; utilisation du « pouvoir vert » par les Etats-Unis); une politique alimentaire au niveau mondial est indispensable qui conduise les pays sous-développés au niveau de l'auto-suffisance; la signification globale de la politique agricole française est difficile à percevoir; les agriculteurs ne veulent pas être des assistés; les agriculteurs français ne doivent pas subir les conséquences d'une politique communautaire, louable par ailleurs; le problème des relations entre productions végétale et animale doit être pris en considération; un véritable système de garantie doit être mis en place dans le cadre d'une politique à moyen terme; (p. 941, 942): substituer une politique de planification à la politique actuelle d'orientation du Gouvernement. Les retards des opérations de remembrement. Le problème du rapport de la propriété et de l'exploitation. La position de la France vis-à-vis du système de la politique agricole commune. L'Europe ne doit pas limiter son ambition à une intervention correctrice sur les marchés.

Question n° 234, à Mme le ministre de la santé, relative aux stations thermales (mise en adjudication de l'établissement de Bourbonne-les-Bains auparavant exploité par un concessionnaire), posée le 30 juin 1976 (p. 2024). Caducité.

Question n° 16, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux associations (développement de la vie associative), posée le 16 septembre 1976 [J.O. du 23 septembre 1976]. — Retrait le 5 novembre 1976 (p. 3066).

Question n° 18 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Transports), concernant la S.N.C.F. (nouvelle ligne Paris—Lyon de trains à grande vitesse), posée le 16 septembre 1976 [J.O. du 23 septembre 1976]. — Discutée le 17 décembre 1976; (p. 4601): la nécessité de la création d'une ligne nouvelle Paris—Lyon de trains à grande vitesse. La priorité donnée à ce projet. Le tracé de cette ligne. L'usage par la S.N.C.F. de cette ligne nouvelle. Un véritable débat n'a pas eu lieu au Parlement sur ce sujet. La nécessité de subventionner la Société nationale des chemins de fer français. La concurrence entre la S.N.C.F. et le transport aérien; (p. 4602): l'accroissement des problèmes de sécurité et risques dans les transports par rails. Le ralentissement du trafic par rails. Les règles de gestion de la S.N.C.F. pour ses voiries classiques. Les prix de revient. Le système français de transport doit être repensé. La nécessité d'une politique nationale des transports; (p. 4606): la création d'un site nouveau. La diminution substantielle du coût de la gestion. Est-il possible de pratiquer un prix de revient différent sur le faisceau Paris—Dijon—Lyon—Marseille que sur les autres lignes.

Question n° 19, à Mme le ministre de la santé, relative aux stations thermales (difficultés de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains), posée le 16 septembre 1976 [J.O., Débats du 23 septembre 1976].

Question n° 20, à M. le ministre de l'agriculture, concernant l'eau (définition d'une stratégie de l'eau), posée le 16 septembre 1976 [J.O., Débats du 23 septembre 1976].

Question n° 52, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative aux associations (vie locale), posée le 9 novembre 1976 (p. 3086). — Retirée le 17 décembre 1976 (p. 4601).

Question n° 59, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les collectivités locales, posée le 20 décembre 1976 (p. 4722).

Question n° 56, à M. le ministre de l'équipement concernant les transports en commun (services publics), posée le 30 novembre 1976 (p. 3749). — Discutée le 17 décembre 1976 (p. 4601).

Question n° 58, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les associations, posée le 20 décembre 1976 (p. 4721, 4722).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976]. Article additionnel (article 191 bis): suggère la substitution de l'usage de l'indicatif présent à celui du futur simple dans le texte de l'amendement n° 114 de M. Robert Laucournet (p. 1248). Article 52 (article L. 421-2) (p. 1252): la compétence exclusive de l'Etat en matière de permis de construire; les collectivités locales sont totalement exclues en tant que responsables du permis de construire.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. Article unique (p. 1643, 1644): reproche au Gouvernement de n'avoir présenté que l'hypothèse d'un système dont le pivot est nucléaire et dont les forces conventionnelles interviennent comme un élément complémentaire de dissuasion. Conformément au principe de la rationalisation des choix budgétaires, l'analyse des autres hypothèses possibles aurait du être abordée devant le Parlement. Demande le vote par division de l'amendement n° 1 de M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues (p. 1645).

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374).** — Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976] (p. 2076): accuse le Gouvernement de ne pas tenir compte des amendements qui ne proviennent pas de la commission saisie au fond. Article unique (p. 2087): son amendement n° 34 présenté avec plusieurs de ses collègues: modification du paragraphe intitulé « objectifs » (livre II, chapitre I, programme n° 1); non soutenu; son amendement n° 35 présenté avec plusieurs de ses collègues: modification du paragraphe « contenu » dans le même chapitre (calcul et attribution des aides publiques à l'agriculture); non soutenu; son amendement n° 36: modification du même paragraphe du même chapitre (protection et reconversion de l'agriculture méridionale); non soutenu; (p. 2088): son amendement n° 37,

présenté avec plusieurs de ses collègues : insérer une rubrique nouvelle dans le programme n° 1 (même chapitre que précédemment), relative au développement de la politique forestière; non soutenu (p. 2088) : son amendement n° 38, présenté avec plusieurs de ses collègues : insérer une rubrique nouvelle dans ce même programme n° 1, relative à la politique de la recherche agronomique; non soutenu; (p. 2095) : son amendement n° 75, présenté avec plusieurs de ses collègues : remplacer l'annexe à l'article unique par un programme n° 26 relatif à la décentralisation économique, administrative et politique; non soutenu; son amendement n° 76, déposé avec plusieurs de ses collègues : programme n° 27 destiné à la mise en œuvre d'une stratégie de l'eau; non soutenu.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976].
— **Discussion générale (p. 3164)** : un débat de civilisation; l'important réside dans l'architecture et non point dans les architectes. Les causes de la crise de l'architecture; (p. 3165) : les contradictions entre le qualitatif et le quantitatif; une bonne architecture ne peut exister dans le désordre foncier actuel. Souligne le « changement d'échelle » d'une architecture qui doit maintenant créer la modeste maison de l'homme; les relations qui existent entre l'architecture et l'urbanisme; la qualité ne réside pas dans la singularité et l'agressivité, signes caractéristiques d'une société de compétition; l'architecture est un révélateur social, un acte pédagogique. L'influence de l'architecture sur l'enfance; (p. 3166) : l'acte de construire est un acte collectif qui commence par le maître d'ouvrage; la formation de ce dernier. Le texte en discussion n'aborde par le problème primordial de l'enseignement architectural. L'architecte doit être au fait des contingences matérielles de ce qu'il considère comme son art. Les insuffisances du projet.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Transports. — Section commune et transports terrestres [29 novembre 1976] (p. 3659) : la valeur ajoutée de la tranche « transports » exprimée en pourcentage de la production intérieure brute. Le manque d'information des parlementaires sur certains aspects de l'analyse économique. La restriction de la part des transports collectifs par rapport à celle des transports individuels dans la comptabilité des ménages. Les conséquences de ce phénomène au niveau des investissements et de la consommation d'énergie. Le manque de perspectives à long terme du Gouvernement. Le secteur des transports exige une très longue période d'analyse et de développement. Le Gouvernement vient jeter le discrédit sur les nationalisations. Le déficit de la S.N.C.F. n'est pas la conséquence de la nationalisation des chemins de fer. La priorité du concept de service public. Le déficit des transports ferroviaires dans les pays voisins; (p. 3660) : la définition des servitudes de service public que l'Etat doit prendre à son compte. Prévoir une affectation au ministère demandeur. Le problème du train à grande vitesse. L'absence de débat parlementaire sur ce projet. La signification du concept d'autofinancement pour une société subventionnée. Les conséquences de cette réalisation sur la politique globale des transports dans l'ensemble de la région concernée. L'impact sur le trafic autoroutier, sur les liaisons d'Air Inter. Le problème de la coexistence de trains lents et rapides. Les conséquences au niveau des coûts de la gestion du réseau ferroviaire. — **Examen des crédits (p. 3664)** : le déficit comptable des sociétés nationales doit être nettement pensé par rapport à leur déficit économique.

Universités [2 décembre 1976] (p. 3868) : l'enseignement supérieur ni l'éducation n'ont été l'objet de discussion à l'occasion du plan d'équipement et de modernisation. La détresse des universités. Le sens du mot « sélection ». Les grandes écoles en concurrence avec le système universitaire. L'université et l'école doivent être établies à l'intérieur d'un système d'éducation permanente et non l'inverse; (p. 3869) : la nécessité d'une redéfinition du rôle de l'éducation dans la société. L'université est un arbitrage subtil entre une fonction de continuité et une fonction de mise en cause.

POHER (ALAIN), sénateur du Val-de-Marne (U. C. D. P.), *président du Sénat.*

NOMINATION

Membre du Parlement européen.

INTERVENTIONS

— **Ouverture de la seconde session ordinaire du Sénat pour 1975-1976** [2 avril 1976] (p. 332) : rappel des décès et du remplacement de MM. Fernand Dussert, Jean Legaret, Pierre Brun et Jean Collety; annonce des décès de MM. Lucien Grangean,

Daniel Serrure et Louis Thioleron, anciens sénateurs; cessation des mandats de MM. André Fosset et Pierre-Christian Taittinger, nommés membres du Gouvernement; communication de plusieurs décisions du Conseil constitutionnel (conformité à la Constitution de la loi de finances pour 1976, de la loi relative aux conséquences de l'autodétermination des îles des Comores; des lois organiques relatives au statut de la magistrature, au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, à la modification du code électoral).

— **Prononce les éloges funèbres de MM. Fernand Dussert, sénateur de la Nièvre, Jean Legaret, sénateur de Paris, Pierre Brun, sénateur de Seine-et-Marne, et Jean Collety, sénateur de la Marne** [6 avril 1976] (p. 394 à 397).

— **Adresse de sympathie au peuple italien après le tremblement de terre dans la province du Frioul** [12 mai 1976] (p. 993).

— **Prononce l'éloge funèbre de M. Michel Kistler, sénateur du Bas-Rhin** [25 mai 1976] (p. 1308, 1309).

— **Présentation par Mme Marcelle Devaud de l'avis du Conseil économique et social sur le VII^e Plan** [30 juin 1976] (p. 2024 à 2027).

— **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** [30 juin 1976] (p. 2027, 2028).

— **Clôture de la seconde session ordinaire du Sénat pour 1975-1976** [30 juin 1976] (p. 2063, 2064) : la session extraordinaire n'est que la continuation d'une session ordinaire retardée. L'absence de coordination dans le travail entre les deux assemblées. La responsabilité du Gouvernement dans la tenue d'une session extraordinaire inutile.

— **Saisine du Conseil constitutionnel par plus de soixante députés à propos des articles 2, 3 et 4 de la loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut des fonctionnaires** [5 juillet 1976] (p. 2149, 2150).

— **Audition de M. Pierre Uri, rapporteur du Conseil économique et social sur le projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** [6 juillet 1976] (p. 2150 à 2153).

— **Clôture de la session extraordinaire** [8 juillet 1976] (p. 2280, 2281) : les travaux du Sénat n'ont pas été organisés d'une manière satisfaisante; le Gouvernement n'a pas utilisé la procédure de dépôt des textes en première lecture devant le Sénat; la brillante carrière de M. Liou, secrétaire général du Sénat.

— **Ouverture de la première session ordinaire du Sénat pour 1976-1977** [2 octobre 1976] (p. 2587). Rappel le décès et le remplacement de Mme Suzanne Crémieux; annonce également le décès de MM. Guy de la Vasselais, Raphaël Saller, Georges Marrane, Gabriel Tellier; anciens sénateurs; cessation du mandat de M. Pierre Brousse, nommé membre du Gouvernement; communication de deux décisions du Conseil constitutionnel rendues le 15 juillet 1976 (conformité à la Constitution de la loi organique relative à l'élection des sénateurs dans les départements et de la loi portant modification au statut général des fonctionnaires); rappelle la caducité des questions orales avec débat déposées avant le 25 août 1976.

— **Prononce l'éloge funèbre de Mme Suzanne Crémieux, sénateur du Gard** [5 octobre 1976] (p. 2635, 2637).

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1)** [19 octobre 1976]. Article 2 (p. 2782) : sa décision, lue par le président de séance M. Louis Gros, déclarant l'article 34 de la Constitution applicable à l'amendement n° 3 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25). — Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. Articles additionnels (p. 2871) : sa décision, lue par le président de séance M. Etienne Dailly, déclarant l'article 41 de la Constitution applicable aux amendements n° 32 et 46 respectivement de MM. Roger Gaudon et Edouard Grangier.

Non-recevabilité devant le Conseil constitutionnel de la demande formulée par 63 députés tendant à l'appréciation de la constitutionnalité de dispositions de la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail [9 novembre 1976] (p. 3108).

Bienvenue à une délégation de députés hongrois [23 novembre 1976] (p. 3386).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).***Première partie :*

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels** : ses décisions lues par le président de séance, M. Etienne Dailly, déclarant l'article 41 de la Constitution applicable à l'amendement n° 52 de M. Roger Gaudon (p. 3426), à l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel (p. 3435).

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. — **Articles additionnels** après l'article 13 (p. 3483) : sa décision lue par le président de séance, M. Etienne Dailly, déclarant l'article 41 de la Constitution applicable à l'amendement n° 65 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues.

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3998, 3999). **Article additionnel** : sa décision lue par le président de séance, M. Louis Gros, déclarant l'article 41 de la Constitution applicable à l'amendement n° 132 de M. Jean-Marie Boudoux et plusieurs de ses collègues.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4576) : sa décision lue par le président de séance, M. Etienne Dailly, déclarant l'article 41 de la Constitution applicable à l'amendement n° 20 de M. Léandre Létoquart, soutenu par M. Fernand Lefort.

Allocution de fin de session [20 décembre 1976] (p. 4711) : le surmenage des parlementaires durant la période réservée à la discussion budgétaire. L'assiduité des sénateurs aux débats. Rend hommage aux rapporteurs et au président de la commission des finances. Pour un emploi rigoureux des fonds publics. Souligne qu'un grand nombre de questions écrites ne reçoivent pas de réponse dans le délai prescrit par le règlement. Note la progression des dépôts de questions orales. Souhaite que les réponses à ces questions soient faites par le ministre responsable. Déclare apprécier le souci de M. le Premier ministre de faire connaître lui-même à la Haute-Assemblée la pensée du Gouvernement. Dresse le bilan du travail législatif effectué durant la session. De nombreux amendements du Sénat ont été adoptés. Souhaite un meilleur accès du Parlement aux informations. La préparation du projet de loi sur le régime fiscal de la presse a été un exemple de concertation. Ce que n'a pas été l'élaboration du projet de loi sur la taxe professionnelle ; (p. 4712) : se félicite de ce que les conclusions de la commission Guichard soient considérées comme un document de base permettant d'ouvrir une confrontation nationale. Le Parlement peut apporter une contribution déterminante à l'orientation de la politique de notre pays. Le problème de l'emploi. Le chômage des jeunes. La nomination d'un sénateur comme ministre du commerce et de l'artisanat. La possibilité donnée au Parlement d'être mieux connu d'un large public d'auditeurs et de téléspectateurs.

POIGNANT (FERNAND), sénateur de la Sarthe (rattaché administrativement au groupe Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. **Article additionnel** après l'article 2 (p. 1332) : taxe d'abattement créée en vue de financer l'équipement et le fonctionnement des abattoirs publics.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).***Deuxième partie :*

Universités [2 décembre 1976] (p. 3869, 3870) : la transformation du centre universitaire du Mans en université de plein exercice.

PONCELET (CHRISTIAN), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Budget) [Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974], secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances (Budget) [Gouvernement Barre du 27 août 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS*Questions orales de :*

M. Jean Cauchon (n° 1764) : mesures en faveur de l'épargne et des rentiers viagers [27 avril 1976] (p. 722) : rappel des objectifs du Gouvernement en matière de politique de l'épargne (travaux préparatoires du VII^e Plan, placements à long terme) ; rappel des mesures prises dans ce domaine ; création des bons à intérêt progressif ; aspect moral du problème des rentes viagères ; revalorisations intervenues ; majorations tendant à une revalorisation des arrérages en fonction de l'évolution monétaire ; effort important de la collectivité au profit des rentiers viagers ; aspect fiscal du problème de l'épargne et des rentiers viagers ; (p. 723) : reste le problème des rentes les plus anciennement constituées.

M. Fernand Chatelain (n° 1737) : la situation des gardes-pêche commissionnés [27 avril 1976] (p. 723) : code de la réforme générale des catégories C et D des fonctionnaires ; différences entre gardes-pêche commissionnés et préposés forestiers ; (p. 724) : amélioration étudiée de leur situation.

M. André Mignot (n° 1749) : l'application aux collectivités locales du pouvoir de réquisition des ordonnateurs vis-à-vis des comptables [27 avril 1976] (p. 724, 725) : séparation des ordonnateurs et des comptables ; collaboration fructueuse au niveau local ; rares conflits sur l'application de la réglementation ; il n'existe pas de moyens juridiques permettant de lever l'opposition du comptable ; première solution : diminuer les occasions de conflits ; seconde solution à envisager : l'ouverture d'un droit de réquisition ; rôle de la commission de développement des responsabilités locales.

M. Edouard Le Jeune (n° 1728) : délais de paiement des travaux réalisés pour le compte de l'Etat et des collectivités locales [4 juin 1976] (p. 1558, 1559, 1560) : les paiements doivent suivre d'aussi près que possible la facturation par le titulaire du marché. Les nouvelles mesures arrêtées dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. L'amélioration des délais de règlement (de soixante à soixante-cinq jours en moyenne). La généralisation du paiement direct des sous-traitants. Le rôle de la caisse nationale des marchés de l'Etat en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Les travaux de la mission Ripoché.

M. Edouard Bonnefous (n° 1730) : diminution des primes d'assurance automobile corrélativement à l'allègement des charges d'indemnisation [4 juin 1976] (p. 1560, 1561) : la diminution de la fréquence des accidents de la circulation. Les gains de sécurité évalués à 3,8 p. 100 du coût total des sinistres automobiles pour l'exercice 1975. Mais le coût moyen des sinistres, lui, a augmenté. La limitation des ajustements tarifaires et l'accroissement de la bonification servie aux bons conducteurs. L'utilisation de la ceinture de sécurité.

M. Louis Gros (n° 1780) : réglementation de l'acquisition par les Français de l'étranger de voitures hors taxes avec immatriculation temporaire [4 juin 1976] (p. 1561, 1562) : l'immatriculation sans plaque T. T. des véhicules automobiles achetés hors taxes en France. Les intéressés n'ont aucun intérêt à faire l'acquisition de leur véhicule à l'étranger. Nos partenaires de la C. E. E. appliquent les mêmes conventions. Ne pas porter à 12 mois le délai initial d'importation en franchise temporaire. L'harmonisation des réglementations au niveau européen.

Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 1783) : allocation de vacances pour les enfants de chômeurs [4 juin 1976] (p. 1562, 1563) : la situation des chômeurs n'est souvent que provisoire. L'impossibilité d'envisager un système d'aide spécifique au départ en vacances des enfants appartenant aux familles d'une population aussi mobile. L'indemnisation confortable d'un grand nombre de chômeurs. Retenir comme critère le niveau de ressources des familles plutôt que la cessation d'activité professionnelle des chefs de famille. L'intervention des caisses d'allocation familiale.

M. Jean Francoy (n° 1796) : prêts aux personnels militaires pour l'accession à la propriété [4 juin 1976] (p. 1563, 1564) : les militaires qui, à la suite d'une mutation, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer l'obligation d'occupation à titre de résidence principale, peuvent néanmoins conserver le bénéfice de leurs prêts s'ils font occuper leur logement par leurs ascendants ou descendants, ou s'ils l'affectent à la location. L'exigibilité du supplément familial. L'étude en cours concernant la modification du mode de financement de la construction.

Questions orales avec débat de :

M. Francis Palmero (n° 141) : règlement du contentieux avec les rapatriés (cf. 1975), discutée le 27 avril 1976 (p. 727 et suiv.) : travaux des commissions de concertation (modifications à apporter à la loi de 1970 et problème de l'aménagement des

dettes), les mécanismes de l'indemnisation ont été perfectionnés; transmission du droit à indemnisation; contestation sur le montant de l'indemnité; délais de règlement et priorité aux personnes les plus âgées; élargissement du moratoire judiciaire et du moratoire légal; amélioration de la procédure d'aménagement des prêts; Français disparus; Français musulmans; disparition des cités d'accueil.

M. Roger Quilliot (n° 188) : la répartition des impôts locaux, discutée le 27 avril 1976 (p. 731, 732) : augmentation du personnel des services fiscaux; vote des commissions communales; transferts de charge; constat objectif des valeurs locales puis répartition de la charge par l'introduction d'abattements (rôle social de l'abattement familial); environnement de l'immeuble (problème des situations provisoires); création d'un impôt évolutif.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux pénalités sanctionnant diverses infractions en matière d'assurance (n° 208)** [6 avril 1976] (p. 404) : l'objet de ce texte est de remplacer par des contraventions les peines correctionnelles qui punissaient les infractions à des décrets, en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat et des directives du conseil des communautés européennes.

— **Projet de loi portant aménagement du monopole des tabacs manufacturés (n° 282)** [13 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1035, 1036) : le monopole des tabacs institué en 1810 est incompatible avec le traité de Rome. Le 21 avril 1970, la France et l'Italie se sont engagées à abolir au plus tard le 1^{er} janvier 1976 les droits exclusifs des monopoles relatifs à l'importation et au commerce de gros des tabacs manufacturés en provenance des autres Etats membres de la Communauté européenne. Le maintien du monopole de débitants de tabac. L'alimentation du B. A. P. S. A. et des finances locales à partir de la fiscalité sur les tabacs. La liberté d'importation des produits communautaires. Les bonnes relations du S. E. I. T. A. avec les fournisseurs étrangers. La modernisation de la fiscalité sur les tabacs conformément à la directive des communautés du 19 décembre 1972 (remplacement du prélèvement préceptuaire par un droit de consommation, T. V. A. due sur l'intégralité du prix de vente au consommateur); (p. 1037) : *réponse à M. Raymond Brosseau* : les planteurs ne seront pas pénalisés; les débitants ont été consultés et le projet leur donne satisfaction.

— **Projet de loi portant règlement définitif du budget 1974 (n° 278)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1350, 1351) : la Cour des comptes satisfaite de la gestion des crédits. Le Gouvernement poursuit la fonctionnalisation, la simplification et la déconcentration du budget. La parution plus rapide des arrêtés de répartition. La prochaine réduction du budget des charges communes. Les fonds de concours. La gestion des autorisations de programme. La réorganisation des circuits comptables. Les procédures de transfert, de virement et de report. La déconcentration des dépenses des titres V et VI. Les difficultés que provoquerait l'adoption de l'amendement de l'Assemblée nationale tendant à supprimer certains crédits complémentaires. La politique budgétaire de lutte contre l'inflation en 1974. L'assainissement de la trésorerie. Les collectivités locales n'ont pas eu à souffrir des rigueurs de la politique budgétaire.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 344)** [17 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1834, 1835) : les six mesures importantes de ce texte (T. V. A. sur les produits pharmaceutiques, restructuration de l'industrie informatique, investissements des entreprises exportatrices, plafond de l'aide judiciaire, contrôle des entreprises publiques par la Cour des comptes, fonds d'équipement des collectivités locales). *Réponse à M. Max Monichon* : la majoration du V. R. T. S. pour 1975. Les mesures d'économie qui permettent de financer ce projet. L'ouverture par anticipation sur 1977 d'un crédit aux communes de 500 millions de francs.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406)** [14 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2732) : l'amélioration des conditions de vie des Français de l'étranger; protection sociale, fiscalité et scolarisation. Les travaux du groupe de travail interministériel; une remise en ordre des règles de territorialité de l'impôt sur le revenu. Les objectifs du Gouvernement; le champ d'application de l'impôt; la notion de domicile; l'allègement et la simplification des dispositions concernant les Français de l'étranger; (p. 2733) : les taux d'imposition retenus pour les traitements, salaires, pensions et rentes viagères de

source française; la réinstallation en France. La lutte contre la fraude fiscale (retenue à la source, impôt sur les sociétés, champs d'application des droits de mutation à titre gratuit); *réponse à M. Louis Gros* (p. 2735) : l'allègement de l'imposition forfaitaire sur la valeur de la résidence laissée en France, de la fiscalité sur les salaires; le minimum d'imposition; l'application des conventions; la notion de foyer familial; le centre des intérêts patrimoniaux; (p. 2736) : la définition des salaires reçus pour une activité exercée à l'étranger. **Article 1^{er}** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Gustave Héon; l'abrogation de l'article 164 du C. G. I. sera préjudiciable à certains fraudeurs américains; les Etats-Unis ont étendu, sans réciprocité, leur souveraineté fiscale bien au-delà de ce qu'ont fait les autres Etats. **Article 2** (p. 2739) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues; la notion de foyer familial est définie par la jurisprudence du Conseil d'Etat; (p. 2741) : accepte l'amendement n° 3 de M. Edmond Sauvageot; *répond à M. Jacques Habert* en ce qui concerne la notion de foyer familial. **Article 4** (p. 2742) : accepte l'amendement n° 15 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues. **Article 5** (p. 2743) : accepte l'amendement n° 4 de M. Edmond Sauvageot; *répond à M. Charles de Cuttoli* en ce qui concerne les Français victimes d'un rapatriement et l'imposition des plus-values. **Article 7** : accepte l'amendement n° 5 de M. Edmond Sauvageot. **Article 8** : accepte l'amendement n° 6 du même auteur. **Article 9** (p. 2744) : accepte l'amendement n° 7 de M. Edmond Sauvageot. **Article 11** (p. 2744, 2745) : accepte les amendements n° 8, 9, 10 et 11 du même auteur. **Article 12** : répond aux questions de MM. Jacques Habert et Pierre Croze concernant les risques de double imposition résultant de l'application de la retenue à la source; (p. 2745) : pour les Français de l'étranger déjà imposés en vertu d'une convention fiscale, précise qu'il n'y aura pas de prélèvement à la source. **Article 14** (p. 2746) : accepte l'amendement n° 12 de M. Edmond Sauvageot. **Article 16** : s'oppose au texte commun aux amendements n° 2 de MM. Gustave Héon et Maurice Schumann et n° 16 de M. Etienne Dailly; (p. 2746 à 2749) : précise qu'au cours des négociations ayant précédé la convention de 1967 la France a fait savoir à ses interlocuteurs que les avantages accordés aux Américains résidant en France par l'article 164 du C. G. I. risquaient de disparaître. Rappelle que d'après les principes généraux du droit fiscal international, le contribuable est assujéti, en premier lieu, dans le pays où il réside et non dans son pays d'origine; (p. 2747) : les citoyens français travaillant aux Etats-Unis ont une situation comparable à celle que ce texte tend à créer en France pour les citoyens américains; (p. 2748) : précise que le Gouvernement dispose d'un délai de plus d'un an et demi pour engager des négociations avec les intéressés.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [21 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2839) : *réponse à MM. Pierre Carous et Jacques Descours Desacres* : l'amélioration de la situation économique n'ira pas sans l'effort de tous; les investissements collectifs et privés. L'indemnisation des agriculteurs.

Réponse à M. Pierre Carous : la complexité de certaines techniques de l'aide aux agriculteurs; les primes U. G. B.; le macaron à apposer sur les voitures des sociétés et des administrations.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann : ceux sur qui pèsera la charge de la sécheresse; (p. 2841) : les principales dispositions du projet.

Réponse à M. Félix Ciccolini : la charge supportée au titre de la T. V. A. par les collectivités locales.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : les conditions de répartition de l'aide aux agriculteurs.

Réponse à M. Edouard Grangier : les procédures d'indemnisation des calamités agricoles; les investissements.

Réponse à MM. Jacques Eberhard et Fernand Lefort sur la situation des collectivités locales; le F. E. C. L.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann (p. 2842) : l'abaissement de taux de la T. V. A. de 20 à 17,6 p. 100.

Réponse à M. Marcel Gargar en ce qui concerne la Guadeloupe, la Soufrière. Un effort de tous est nécessaire pour redresser la situation.

Suite de la discussion [22 octobre 1976]. **Articles additionnels** (p. 2865, 2866) : s'oppose aux amendements n° 28 et 44, respectivement de M. Robert Parenty et Mme Marie-Thérèse Goutmann; (p. 2868) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Guy Schmaus, n° 31 de M. Roger Gaudon, n° 18 de M. Henri Tournan, n° 1 de M. Henri Caillavet; (p. 2871) : soulève l'exception d'irrecevabilité prévue par l'article 41 de la Constitution contre les amendements n° 32 et 46, respectivement de MM. Roger Gaudon et Edouard Grangier; (p. 2872) : s'oppose aux amende-

ments n° 29 et 33, respectivement de MM. Jacques Eberhard et Fernand Chatelain. **Article 1°** : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues ; (p. 2873) : reproche à ce texte sa complication et le fait qu'il ampute le collectif de 400 millions de francs ; (p. 2874) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Léon Jozeau-Marigné ; (p. 2874, 2875) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues ; (p. 2875, 2876) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Michel Kauffmann ; (p. 2876) : retrait de l'amendement n° 36 de M. André Aubry. S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues. **Article additionnels** (p. 2877) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues. **Article 2** (p. 2879) : s'oppose aux amendements n° 40 de M. Jacques Eberhard, n° 47 et 48 de M. Jacques Pelletier ; (p. 2880) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Jacques Pelletier. La contribution des agriculteurs les plus importants et indispensables ; (p. 2881) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. René Tinant concernant les déclarations de bénéficiaires qu'il conviendrait de remplacer par la procédure du rôle. Répond à M. Geoffroy de Montalembert sur les délais dans lesquels les agriculteurs auront à remplir leurs déclarations de bénéficiaires ; (p. 2882) : demande le retrait de l'amendement n° 24 de M. Philippe de Bourgoing, soutenu par M. Jacques Descours Desacres ; (p. 2883) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. René Monory. **Article 3** (p. 2885) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 51 de M. Fernand Lefort. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. René Monory. **Article 4** (p. 2886) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. René Tinant et à l'amendement n° 38 de M. Jean Mézard ; (p. 2887) : demande le retrait de l'amendement n° 4 (vignette moto) de M. René Monory. Craint que ce texte ne soit interprété comme une sanction à l'égard de la jeunesse ; (p. 2888) : rappelle que les motos de forte cylindrée supportent déjà une T.V.A. au taux majoré de 33 p. 100. **Article 5** (p. 2889) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Léandre Létouart. **Article 5 bis** (p. 2889 et suiv.) : accepte l'amendement n° 5 de M. René Monory. **Article 6** (p. 2891, 2892) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. René Monory. Fait observer que pour appliquer la mesure préconisée par l'amendement, il faudrait examiner 120 millions de parcelles cultivées. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Henri Tournan. **Article 7** (p. 2893, 2894) : s'oppose aux amendements n° 22 et n° 41, respectivement de M. Henri Tournan et de M. Fernand Chatelain. Accepte l'amendement n° 7 de M. René Monory. **Article 8** (p. 2895) : demande à M. Jacques Thyraud de retirer son amendement n° 10. S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Léandre Létouart. S'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud ; (p. 2896) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Serge Boucheny. Accepte l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud ; son amendement n° 61 : le blocage des loyers ne fait pas obstacle aux hausses autorisées en juillet 1976, en application de la loi du 1^{er} septembre 1948, ne s'oppose pas à l'application des loyers convenus avant le 15 septembre 1976 pour les loyers payables à terme échu ou à échoir ; adopté. Accepte l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud ; (p. 2897) : accepte l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud, demande le retrait de l'amendement n° 27 de M. René Tinant. Accepte l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud. S'oppose à l'amendement n° 42 de M. James Marson, soutenu par Mme Hélène Edeline ; (p. 2898) : s'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Hélène Edeline. **Article 9** (p. 2898) : obtient le retrait de l'amendement n° 58 de M. Pierre Vallon. Rappelle que les mesures de stabilisation du prix de l'eau sont différentes de l'ensemble du dispositif visant au gel des prix des industriels, des commerçants, et des prestataires de services ; (p. 2899) : obtient le retrait de l'amendement n° 23 de M. Henri Tournan. Accepte l'amendement n° 50 de M. René Touzet ; (p. 2900) : son amendement n° 59 : services de distribution de l'eau non exploités en régie directe par les collectivités locales ; application de l'ordonnance du 30 juin 1945 pour la répression des infractions aux dispositions du présent article ; adopté. **Article 10** (p. 2900, 2901) : obtient le retrait de l'amendement n° 8 de M. René Monory. Rappelle que le mécanisme d'encadrement des prix des transports est différent de celui qui est proposé au Parlement pour l'encadrement du prix des loyers et de l'eau ; son amendement n° 60 : services de transports non exploités en régie directe par les collectivités locales ; application de l'ordonnance du 30 juin 1945 pour la répression des infractions aux dispositions du présent article ; adopté. **Article 10 bis** : accepte les amendements n° 39 et n° 9, respectivement de M. Max Monichon et de M. René Monory. **Article 11** (p. 2905) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 57 de M. Marcel Gargar ; (p. 2906) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Budget annexe de l'imprimerie nationale [11 décembre 1976] (p. 4265) : les mesures nouvelles inscrites à ce budget. La construction d'un magasin à Douai. La création d'emplois à l'usine de Douai. La poursuite du programme de modernisation de l'établissement parisien ; (p. 4266) : le développement du secteur formation. La programmation industrielle (répartition des productions entre les usines de Paris et de Douai). La programmation des commandes de l'administration. Le problème de la sous-traitance. Le régime d'assurance maladie du personnel.

Budget annexe des monnaies et médailles [11 décembre 1976] (p. 4267) : le budget de fonctionnement de l'administration, des monnaies et médailles ; l'accroissement des recettes provenant de la fabrication des monnaies françaises ; les besoins croissants de la circulation ; les modifications du budget initial pour 1976 causées par les plus grands besoins ; la frappe prévue de pièces de cinquante francs en argent ; les dépenses de personnel ; le renforcement des effectifs de l'usine de Pessac ; (p. 4268) : les crédits d'investissements concernant principalement l'établissement monétaire de Pessac ; les acquisitions de matériel ; les activités en matière de médailles.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 26. — Etat I** (p. 4313) : s'oppose à l'amendement n° 154 de M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues. Répond aux questions de M. Maurice Schumann concernant le montant et l'alimentation du fonds d'action conjoncturelle. **Article 42** (p. 4315) : réponse à M. Yves Durand : le niveau d'activité actuel de l'institut technique des corps gras doit être maintenu. La transformation de la taxe parafiscale perçue au profit de cet organisme en une cotisation professionnelle. — **Etat E** (p. 4331) : son amendement n° 144 : rectification d'une erreur matérielle dans la rédaction de l'Etat E. S'oppose à l'amendement n° 137 de M. Marcel Lemaire puis le reprend à son compte. Propose auparavant une disposition qui maintiendrait, indépendamment de toute taxe parafiscale, les sanctions à l'encontre des atteintes à la discipline professionnelle des fabricants de vins de Champagne.

Réponse à MM. Max Monichon et Auguste Amic (p. 4333) : annonce que les taxes professionnelles sur les vins tranquilles (ligne 14 de l'Etat E) seront unifiées au taux de 2,50 francs l'hectolitre. Les questions posées par le comité interprofessionnel des vins de Bordeaux ont été examinées avec le ministère de l'agriculture ; (p. 4335) : accepte l'amendement n° 186 de MM. Gaston Pams et Léon-Jean Grégory ainsi que l'amendement n° 182 de M. Raymond Courrière.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres (p. 4337) : souligne le caractère réglementaire des dispositions concernant le taux et l'assiette de la taxe perçue au profit des centres techniques du secteur mécanique. Annonce que les nouveaux textes concernant cette taxe sortiront avant la fin de l'année ; (p. 4337 et 4338) : oppose l'article 4 de la loi organique aux amendements n° 175 de M. Roger Gaudon et n° 129 de M. René Jager ; (p. 4338) : souligne la volonté du Gouvernement d'aboutir à une amélioration de la parafiscalité tout en maintenant la concertation avec les comités techniques concernés.

Réponse à M. Max Monichon : le Gouvernement a l'intention de réduire le taux de la taxe perçue au profit du Codifa (comité de développement des industries françaises de l'ameublement), afin de provoquer une meilleure utilisation des ressources disponibles ; (p. 4340) : est favorable à l'amendement n° 181 de Mme Janine Alexandre-Debray (rétablissement de la ligne 74 de l'Etat E relative à la taxe parafiscale destinée à encourager la rénovation des structures de l'imprimerie de labeur). **Article 70 bis** (p. 4373) : accepte l'amendement n° 168 de M. René Monory. **Article 70 ter** : le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier ; les statuts des centres techniques industriels ; s'oppose à l'amendement n° 169 de M. René Monory soutenu par M. Jacques Descours Desacres ; (p. 4374) : son amendement n° 219 : durée des mandats et limite d'âge des présidents, membres du conseil d'administration et directeurs des centres techniques industriels ; adopté.

— Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 81) [14 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4451) : le Parlement est à l'origine de la table ronde sur la presse. Les raisons de l'extension de la T.V.A. (élimination des distorsions). La distinction entre les quotidiens et les autres publications. L'amélioration du régime fiscal particulier réservé aux entreprises de presse en matière d'impôt sur les sociétés. Le régime fiscal actuel n'est pas satisfaisant. Les éditeurs n'acquittent la T.V.A. que sur les recettes de publicité et d'insertion d'annonces. La contrepartie de cette exonération (charge fiscale rémanente des immobilisations, taxe

sur les salaires). Les distorsions qui en résultent. La charge fiscale supportée par l'éditeur est d'autant plus lourde qu'il consacre une surface plus grande à la partie rédactionnelle de sa publication. Les implications des exonérations de T.V.A. pour les principaux fournisseurs de la presse (papetiers, imprimeurs). Les écarts de charge fiscale dépendent donc de la part de la publicité dans les recettes totales de l'éditeur, ainsi que de sa plus ou moins grande habileté à tirer profit des structures juridiques et économiques. Les avantages de la généralisation de la T.V.A. L'aide indirecte à la presse par un régime fiscal privilégié. La distinction entre les différentes catégories de publications. Les critères de distinction (selon le contenu ou selon la périodicité); (p. 4452): le choix du critère de la périodicité. Le régime privilégié prévu pour les quotidiens. Le régime transitoire favorable prévu pour les autres publications pendant une période de quatre ans. Tenir compte des situations particulières de certains non-quotidiens. L'impossibilité d'utiliser un autre critère que celui de la périodicité.

Réponse à Mme Janine Alexandre-Debray: les publications pornographiques et le problème de la détermination d'un critère par le contenu; (p. 4453): l'impôt sur les sociétés supporté par les entreprises de presse. L'article 39 bis du C.G.I. (affectation des bénéfices aux investissements). Mettre fin aux abus qui entraînent l'application de ce texte sans empêcher la presse de se moderniser. Les immobilisations acquises devront être strictement nécessaires à l'exploitation du journal.

Réponse à Mme Catherine Lagatu (p. 4456): l'incidence excessive de la publicité dans la fiscalité de la presse. Le taux de 2,1 p. 100 proposé aux quotidiens est définitif. L'aide postale à la presse. Les discussions à Bruxelles sur la fiscalité.

Réponse à MM. René Monory et Henri Caillaud: la catégorisation des publications par le contenu. Le cas des périodiques politiques. La fédération nationale de la presse considère comme utilisable du point de vue fiscal l'appréciation du caractère politique des périodiques. Le régime des bulletins municipaux.

Réponse à M. Jacques Carat: la taxation des achats de papier et de l'impression des bulletins municipaux. La presse sociale (publications à finalité sociale, publications spécialisées, bulletins d'association).

Réponse à Mme Catherine Lagatu: le régime des publications destinées à la jeunesse.

Article 2 (p. 4457): oppose l'article 40 de la Constitution aux trois amendements identiques n° 1, 2 et 6, respectivement de MM. Maurice Schumann, Francis Palmero et Edouard Grangier; (p. 4458): oppose le même article de la Constitution à l'amendement n° 5 de M. Jacques Carat. Rappelle les difficultés d'une catégorisation des périodiques par le contenu. L'amendement favorise les publications pornographiques et érotiques au même titre que les autres périodiques; (p. 4459): cependant, le Gouvernement ne se refusera pas à examiner les propositions qui émaneraient de la fédération nationale de la presse. S'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Catherine Lagatu; (p. 4460): reprend à son compte l'amendement n° 8 de M. Jean Francou. Accepte l'amendement n° 9 du même auteur.

Article 3: accepte l'amendement n° 10 de M. Jean Francou. **Article 4** (p. 4461): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 4 de M. Auguste Amic. Juge abusif que les entreprises de presse puissent cumuler le régime des entreprises nouvelles et la régularisation par quinzèmes pour les immeubles. Reprend à son compte l'amendement n° 11 de M. Jean Francou. Accepte l'amendement n° 12 du même auteur. Accepte l'amendement n° 7 de M. Robert Parenty; (p. 4462): accepte l'amendement n° 13 de M. Jean Francou. **Article 5**: accepte les amendements n° 14 et 15 de M. Jean Francou.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France** (n° 122). — *Deuxième lecture* [17 décembre 1976] (p. 4629): les modifications adoptées par l'Assemblée nationale. **Article 7**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Edmond Sauvageot. **Article 9** (p. 4630): accepte l'amendement n° 7 de M. Edmond Sauvageot. La règle des 183 jours est une règle de droit international recommandée par l'O.C.D.E.; s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Edmond Sauvageot.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 4631): la complexité des situations; l'argumentation de l'O.C.D.E. paraît contraire à l'amendement n° 3; demande le retrait de l'amendement n° 2 de M. Pierre Croze. S'oppose à la généralisation de la non-imposition des Français allant travailler à l'étranger dans les pays n'ayant pas conclu avec la France de convention fiscale. La création d'une catégorie de privilégiés. L'exonération ne doit concerner que des catégories bien particulières.

Réponse à M. Pierre Croze (p. 4632): l'exemple du P.D.G. vivant à l'étranger. Accepte l'amendement n° 12 de M. Yves Durand, soutenu par M. Jacques Habert. Demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Yves Durand, soutenu par M. Jacques Habert.

Réponse à M. Pierre Croze (p. 4633): l'exonération des agents en mission commerciale. Demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Louis Gros, soutenu par M. Jacques Habert; refuse de briser la progressivité de l'impôt. **Article 11** (p. 4634): demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Charles de Cuttoli. **Article 13** (p. 4635): accepte l'amendement n° 9 de M. Edmond Sauvageot. S'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 5 de M. Jacques Habert. Se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. Edmond Sauvageot. **Article 16** (p. 4636): *réponse à M. Jacques Habert*: la situation créée par l'absence de convention fiscale avec la France pour certains ressortissants étrangers. Les recommandations de l'O.C.D.E. en la matière.

Réponse de M. Jacques Henriot (p. 4637): l'imposition des personnes ayant la double nationalité, française et suisse.

Réponse à M. Etienne Dailly: l'exonération de l'impôt sur les revenus perçus hors de France par les étrangers résidant en France. Les négociations pour l'élaboration d'une nouvelle convention fiscale franco-américaine. La date d'application des dispositions abrogeant l'article 164 du code général des impôts; (p. 4638): la situation des étrangers appartenant à des pays avec lesquels nous n'avons pas de convention.

Réponse à M. Jacques Habert: l'abrogation de l'article 164 du code général des impôts. Une disposition comparable existe en République fédérale d'Allemagne. La position de l'O.C.D.E. dans ce domaine; (p. 4640): s'oppose aux amendements n° 11 et 13, respectivement de MM. Edmond Sauvageot et Etienne Dailly.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976** [17 décembre 1976] (p. 4641): le Gouvernement accepte les conclusions de la commission mixte paritaire, à l'exception d'un amendement. **Article 5 quater A** (p. 4642): son amendement n° 1 tendant à supprimer cet article qui prévoit la création d'une surtaxe régionale à la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers, instituée en faveur des budgets départementaux dans les départements d'outre-mer; adopté.

Réponse à M. Georges Marie-Anne (p. 4643): s'engage à reprendre les dispositions de cet article dans un projet de loi dès le début de la prochaine session de printemps.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse** [17 décembre 1976] (p. 4644): la commission mixte paritaire a repris le texte tel qu'il fut voté en première lecture par le Sénat.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres: le dossier relatif à la presse politique. Le Gouvernement reste attentif aux propositions qui lui seront présentées par la Fédération nationale de la presse. La classification de la presse selon son contenu.

PONIATOWSKI (MICHEL), ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1976) (gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOTS

Projet de loi organique déposé avec M. Olivier Stirn, modifiant l'article L. O. 128 du code électoral (n° 213) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Projet de loi déposé avec plusieurs de ses collègues, modifiant certaines dispositions du code de la nationalité française (n° 214) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Projet de loi déposé avec M. Olivier Stirn, modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 215) [6 mars 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Projet de loi déposé avec plusieurs de ses collègues instituant dans les territoires d'outre-mer un système de perception différenciée d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (n° 36) [26 octobre 1976].

Projet de loi déposé avec plusieurs de ses collègues modifiant la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe (n° 40) [26 octobre 1976].

Projet de loi déposé avec plusieurs de ses collègues modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques (n° 48) [4 novembre 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

MM. Geoffroy de Montalembert (n° 202), Pierre Brousse (n° 208), Marcel Fortier (n° 215), Georges Lombard (n° 206), Paul Jargot (n° 211), Edouard Bonnefous (n° 209), Maurice Schumann (n° 207) et Léandre Létouart (n° 215) : **politique d'aménagement du territoire** [4 mai 1976] (p. 840 à 845) : l'aménagement du territoire reste une priorité de la politique gouvernementale ; le Gouvernement a défini de nouveaux principes en la matière : mise en valeur des villes moyennes avec l'appui des collectivités locales (contrats de pays), désenclavement de l'Ouest et mise en valeur de la façade atlantique, etc. ; la justification du rattachement de la D. A. T. A. R. au ministère de l'intérieur. L'effort pour présenter plus clairement les divers financements de la politique d'aménagement du territoire : le suivi des opérations d'aménagement du territoire grâce à l'informatique. La priorité donnée à la promotion de l'emploi ; la décentralisation des actions menées dans ce domaine au moyen des comités départementaux aidés des comités d'expansion et du commissariat à l'industrialisation ; les mesures qui ont été prises. Le comité d'aide aux entreprises en difficulté. La priorité accordée aux villes petites et moyennes et aux zones rurales. A chaque région sa vocation, la décentralisation des administrations. La politique contractuelle (villes moyennes, pays). L'action en faveur du Massif Central, de la façade atlantique et des régions frontalières ; (p. 849) : la raison d'être des contrats de pays ; la réaction devant les pertes démographiques de certaines zones (question de M. Robert Lacombe). Les collectivités favorables à la majorité ne sont pas plus avantagées que les autres. La situation de l'emploi dans l'Indre (M. René Touzet). Le tracé de l'autoroute A 86 et le péage de l'A 4 (Mme Hélène Adeline). Les problèmes de la zone frontalière de la Moselle (M. André Bohl). La centrale nucléaire de Paluel (M. Geoffroy de Montalembert) ; (p. 850) : l'autoroute Porte Pouchet—Pontoise comportera un péage (M. Paul Jargot).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne** (n° 174) [8 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 430) : sa préférence pour l'appellation « Ile-de-France » ; (p. 431) : la maîtrise des dépenses de la future région ; l'historique de la réforme des institutions de Paris et de sa région. L'application à la région parisienne des principes de la loi du 5 juillet 1972 ; la composition du conseil régional ; (p. 432) : la mission et les attributions du nouvel établissement public ; la politique des espaces verts ; l'organisation des transports ; les ressources de l'établissement public régional.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux** (n° 414) [9 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2324, 2325) : les règles concernant la présentation des candidats au second tour des élections législatives, cantonales et municipales ; la composition des conseils municipaux ; les conditions dans lesquelles sont élus les conseillers municipaux de Nice et de Toulouse ; le seuil de représentativité ; les principes fondamentaux du scrutin majoritaire à deux tours ; les modifications apportées au texte par l'Assemblée nationale. **Article 1^{er}** (p. 2325) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Pierre Schiélé ; (p. 2326) : en réponse à M. Léon Jozeau-Marigné, rappelle les avantages respectifs des notions de suffrages exprimés et d'inscrits. **Articles additionnels** : accepte les amendements n° 4 et 2 de M. Pierre Schiélé. **Article 2** (p. 2327) : accepte l'amendement n° 5 de M. Pierre Schiélé. **Article 2 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Pierre Schiélé. **Article 3** (p. 2328) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 du même auteur. **Article 5** : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Pierre Schiélé ; accepte l'amendement n° 11 du même auteur. **Article 6** (p. 2329) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. René Schiélé. **Article 7 bis** : accepte l'amendement n° 21 de M. Jean-Marie Girault. **Article 4** (précédemment réservé) (p. 2331) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Auguste Pinton ; accepte l'amendement n° 23 de M. Pierre Schiélé ; (p. 2332) : accepte

l'amendement n° 22 de M. Jean-Marie Girault ; accepte l'amendement n° 8 de M. Pierre Schiélé. **Articles additionnels** : accepte l'amendement n° 13 et 14 de M. Pierre Schiélé. **Article 8** (p. 2333) : accepte l'amendement n° 15 de M. Pierre Schiélé.

Articles additionnels : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Robert Parenty ; (p. 2334) : accepte l'amendement n° 20 de M. Francis Palmero soutenu par M. Adolphe Chauvin. — **Intitulé** : accepte l'amendement n° 16 de M. Pierre Schiélé.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** (n° 425) [10 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2346) : un compromis sage et mesuré.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4150) : il s'agit d'un budget de consolidation plutôt que d'un budget de développement. Les mesures nouvelles, le budget d'équipement. La sécurité des citoyens : vis-à-vis des accidents et des calamités ; les événements de la Soufrière ; les feux de forêts et l'utilisation des *Canadair* complétée par les actions au sol. La formation des sapeurs-pompiers. La sécurité routière ; le nombre des accidents.

Réponse à Mlle Odette Pagni : les difficultés des rapatriés ; particulièrement des retraités ; la situation des anciens adhérents de l'Organica. Les Français rapatriés d'origine musulmane. La protection contre les malfaiteurs (p. 4151) : la criminalité : les succès obtenus dans quelques enquêtes récentes. Le respect de l'ordre public dans la rue. L'activité de groupes terroristes. Souhaite l'entrée en vigueur rapide des textes de loi concernant le port d'arme et la visite des véhicules automobiles. Les atteintes aux libertés individuelles portées par les auteurs des attentats. Les manifestations sur la voie publique qui troublent l'ordre public. Rend hommage au dévouement des personnels de police. L'amélioration matérielle et judiciaire de leur situation, la commission présidée par M. Racine sur les mesures judiciaires définitives à prendre en leur faveur. La formation des personnels de police. Les moyens d'action de la police. Les collectivités locales. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires ; son évolution (p. 4152) : sa répartition entre les collectivités locales. L'adoption d'une progression linéaire moyenne du V. R. T. S. d'une année sur l'autre. La création du fonds d'équipement des collectivités locales. Le montant total de l'aide de l'Etat aux collectivités locales. L'évolution des ressources des collectivités locales depuis 1968. Leur importance en tant qu'agent économique. La modernisation de leur système fiscal. Les modifications de la charge de l'impôt dues à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle. Le renforcement des moyens des collectivités locales. Les nouvelles institutions de Paris et de la région d'Ile-de-France. L'allègement de certaines charges prises en charges dorénavant par le budget de l'Etat. Les crédits pour la création d'emplois de personnels des préfectures. La globalisation des crédits d'équipement. La gestion financière des communes (assujettissement facultatif à la T. V. A. ; prêts globaux avec la Caisse des dépôts et consignations. Les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales. Le rapport de M. Guichard, président de la commission de développement des responsabilités locales. Le débat reste entier ; (p. 4153) : les responsabilités doivent être déterminées.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi (p. 4168) : la loi Royer ne sera pas remise en cause. Les collectivités locales ne subiront aucune diminution de leurs ressources du fait des dégrèvements accordés aux contribuables assujettis au paiement de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. Les conséquences du discours de Mâcon (maintien du système de croissance du V. R. T. S., création du F. E. C. L., de la taxe professionnelle...). La situation particulière des Bouches-du-Rhône du point de vue de l'aide sociale (travailleurs immigrés). La création d'emplois d'attachés de préfecture.

Réponse à M. Jean Bac : l'amélioration des équipements de la police (moyens de transports et de transmissions). Le logement des policiers en région parisienne. Le financement de la formation professionnelle. La parité judiciaire entre la police et la gendarmerie. Pas de transposition directe possible en ce qui concerne le personnel en civil et le commandement ; (p. 4169) : la commission Racine doit remettre un rapport sur la transposition judiciaire. La réalisation de l'unité de commandement. La décentralisation des structures de la police.

Réponse à M. Fernand Chatelain : les problèmes posés par l'unification de la part départementale de la taxe d'habitation. La taxe professionnelle. Le Gouvernement déposera un projet de loi tendant à limiter à 70 p. 100 la progression de la taxe professionnelle.

Réponse à M. Philippe de Bourgoing : l'insuffisance des effectifs de police. Assurer d'abord le renouvellement, compte tenu des départs à la retraite et de la capacité d'accueil des écoles, avant de procéder à la création de postes supplémentaires. L'effort prioritaire porte sur l'équipement et l'alignement des situations des personnels. Le problème du permis de conduire. La titularisation des contractuelles. Les conclusions du rapport Peyrefitte. Les centres d'accueil et de conseil.

Réponse à M. Raymond Brosseau : la rémunération des personnels de police. Les expulsions. Les résultats satisfaisants des brigades spéciales. Les polices parallèles n'existent pas.

Réponse à M. Auguste Pinton : le découpage électoral de la ville de Lyon

Réponse à M. Michel Kauffmann : notre police est réellement démocratique; (p. 4170) : certaines « bavures » sont inévitables.

Réponse à M. Jean Franco : l'indemnisation des rapatriés. L'accueil des rapatriés musulmans (harkis).

Réponse à M. Louis Brives : le problème de la tutelle des budgets départementaux.

Réponse à M. André Bohl : le problème des coefficients correcteurs pour la fiscalité locale en Alsace-Lorraine.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : le rapport Guichard n'est qu'une base de discussion et n'engage en rien le Gouvernement. L'élaboration d'un projet de loi soumis en juin prochain au Parlement.

Réponse à M. René Ballayer : la compensation, par l'Etat de la perte de recettes qui résulterait pour les collectivités locales d'un éventuel écrêtement de la taxe professionnelle.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 4171) : les conditions de l'inscription des enfants à leur majorité sur la même liste électorale que leurs parents.

Examen des crédits. — Etat B (p. 4172 et 4173) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 145 de M. René Monory. — **Etat C :** les accords passés entre l'Etat et les départements pour la lutte contre les incendies (tranchées coupe-feu, routes d'accès, points d'eau et points d'observation); (p. 4174) : obtient le retrait de l'amendement n° 141 de M. Auguste Billiemaz; propose un relèvement des crédits consacrés à la démoustication. — **Etat B (rapatriés). Article 51 (p. 4175) :** retire son amendement n° 120; (p. 4176) : reprend à son compte le sous-amendement n° 158 de M. Gustave Héon : répartition entre les départements des dotations budgétaires du F. E. C. L. (80 p. 100 répartis au prorata des dépenses réelles d'investissement et 20 p. 100 suivant la procédure du fonds d'action locale); rejeté.

Article additionnel (p. 4177) : se déclare favorable à l'amendement n° 146 de M. Gustave Héon; soutenu par M. Joseph Raybaud. **Article 72 (p. 4178) :** accepte les amendements n° 142 et n° 143 de M. Jacques Descours Desacres.

Réponse à M. Etienne Dailly : refuse de déposer un amendement réglant le problème de la radiation des enfants d'inscrits sur les listes électorales.

Article additionnel (p. 4179) : accepte l'amendement n° 86 de M. Pierre Vallon.

POUDONSON (ROGER), sénateur du Pas-de-Calais (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion de la République française à l'accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement, signé à Washington le 8 avril 1959 (n° 161) [15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention en matière de pêches maritimes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal, ensemble un échange de lettres, signée à Dakar le 16 septembre 1974 (n° 162) [15 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 6 à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, concernant l'informatique (conclusions du rapport de la commission « Informatique et libertés », posée le 14 septembre 1976 [J. O., débats du 16 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement,** signé à Washington le 8 avril 1959 [17 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 4625) :** l'objectif est d'accélérer le processus de développement économique des pays membres. Les moyens de la Banque interaméricaine de développement; (p. 4626) : la participation des différents Etats au capital, particulièrement celle des Etats-Unis. Les possibilités d'emprunt. La participation des pays n'appartenant pas au continent américain. L'ouverture du capital aux pays « extra-régionaux ». Les décisions de la banque ayant exclu les pays non-membres des adjudications des marchés qu'elle finançait. L'utilité politique et économique pour la France de cette adhésion. L'importance des marchés financés par la banque. La participation au capital française et celle des autres pays membres de la C. E. E.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention en matière de pêches maritimes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal,** ensemble un échange de lettres, signée à Dakar le 16 décembre 1974 (n° 147) [17 décembre 1976]; rapporteur. — **Discussion générale (p. 4627) :** cette convention remplace l'accord signé en 1960 entre la France et la Fédération du Mali. La convention règle les conditions du droit de pêche pour les navires français dans les eaux du Sénégal; elle fixe les conditions de la coopération franco-sénégalaise dans le secteur de la pêche. Les sardiniers congolais français sont exclus de l'accord. Les chalutiers et les thoniers. Les différents cas d'attribution de la licence de pêche. La création de sociétés à capitaux mixtes en matière de pêche maritime. Les crédits accordés par la France pour aider au développement de l'industrie de la pêche et des armements installés au Sénégal; (p. 4628) : l'importance de la convention pour les pêcheurs français

POUILLE (RICHARD), sénateur de Meurthe-et-Moselle (appartenu au groupe R.I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'aide au logement [17 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports (n° 239) [8 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi adopté par le Sénat, rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports (n° 345) [10 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la responsabilité du transporteur de personnes en transport aérien intérieur (n° 49)** [15 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale (p. 583, 584) :** les sommes versées aux victimes d'accidents d'avion sont longtemps restées inférieures aux indemnités accordées aux victimes d'accidents de transports terrestres; les variations successives du plafond fixé par voie de convention; les accords intervenus entre les compagnies; l'extension de l'accord de Montréal à la France décidée par Air-Inter, Air France et U. T. A. le 1^{er} août 1975; l'extension aux transports intérieurs des dispositions de cet accord par la voie législative. **Article 1^{er} (art. L. 322-3 du code de l'aviation civile) :** son amendement n° 1 de forme. **Article 2 (art. L. 322-3) (p. 585) :** son amendement n° 2 de forme.

— **Projet de loi relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports (n° 211)** [29 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 761) : allègement et libéralisation de la procédure judiciaire applicable à certaines infractions ; (p. 762) : peines correctionnelles ; transporteurs publics professionnels ; registre de transport ; dépassements de poids, licences. **Article 1^{er}** (p. 763) : son amendement n° 1 de forme ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. **Article 5** (p. 1093) : demande que le texte soit adopté dans les termes qui en sont proposés, sans amendement.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 250)** [19 mai 1976]. **Article 6 bis** (art. L. 123 bis du code de l'urbanisme) (p. 1159, 1160) : cite un exemple de transfert de C. O. S. nécessaire près de Nancy et se déclare favorable à l'amendement n° 219 du Gouvernement. **Article 11** (art. L. 123-9) (p. 1167) ; se déclare favorable à l'amendement n° 129 de M. Paul Pillet.

Suite et fin de la discussion en première lecture [21 mai 1976]. **Article 58** (Article L. 430 du code de l'urbanisme) (p. 1265) ; l'immeuble s'effondre : un mort à Nancy.

— **Projet de loi relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports (n° 239)** [17 juin 1976]. — **Deuxième lecture**, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1827) : la répartition entre les assemblées des projets du Gouvernement, la modestie d'un projet qui tend à déconnecter certaines fautes, le rétablissement du texte rejeté par l'Assemblée nationale. **Article 1^{er}** (p. 1828) : son amendement n° 1 rétablissant cet article ; infraction passibles de peines contraventionnelles ; adopté. — **Article 2** : son amendement n° 2 rétablissant cet article ; entrée en vigueur des dispositions de la présente loi ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2100) : son groupe votera le projet à l'unanimité. L'agriculture. Les collectivités locales.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article additionnel** (p. 2202) : son amendement n° 17 soutenu par M. Roger Boileau : affectation aux communes d'une partie des ressources dégagées par la nouvelle fiscalité ; irrecevable.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396)**. — **Deuxième lecture** [7 octobre 1976]. — **Article 23** (art. L. 468) (p. 2664) : demande à M. le ministre qui appréciera le caractère inexcusable de la faute de l'employeur.

PRETRE (HENRI), sénateur de la Haute-Saône (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

PREVOTEAU (MAURICE), sénateur de la Marne (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 4288) : la dégradation de la balance commerciale française. Les importations d'énergie. La politique d'incitation à l'exportation. La crise dans les secteurs du textile et de la chaussure. La procédure des « visas techniques ». Les importations de sabots. Les nécessaires réorganisations et améliorations de la productivité ; (p. 4289) : la concertation internationale permettra de trouver des solutions. La riposte européenne à l'accroissement des taxes

américaines sur les importations de cognac. L'accès à l'exportation des petites et moyennes entreprises. La déconcentration des procédures d'aides aux exportations. Les sociétés de commerce extérieur. Les achats de compensation particulièrement avec les pays de l'Est. Les insuffisances et les dangers de la politique actuelle. L'organisation des services de l'expansion économique à l'étranger. Les conseillers commerciaux. Le mauvais fonctionnement du Marché commun agricole consécutif au flottement des monnaies. La fragilité de notre balance des paiements. La dépréciation du franc. La modération des hausses des prix et des revenus en République fédérale d'Allemagne.

PRORIOL (JEAN), sénateur de la Haute-Loire (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République (n° 411) [5 juillet 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République (n° 410)** [5 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2125, 2126) : l'évolution du droit de la mer. La notion nouvelle de « zone économique ». Le présent projet est une mesure conservatoire tendant à autoriser ponctuellement le Gouvernement à créer une zone économique au large de toutes les côtes du territoire de la République (limite : 200 milles marins dont 12 milles d'eaux territoriales). Donner à notre marine les moyens de contrôler ladite zone. Développer nos moyens de recherche et d'investigation du sol et du sous-sol de la mer. **Article 1^{er}** (p. 2128) : souhaite la création d'une zone économique maritime commune à l'ensemble des pays de l'Europe des Neuf. **Article 2** : craint que certains pays étendent indéfiniment les dimensions de leur plateau continental. **Article 5** (p. 2129) : son amendement n° 1 : mieux préciser la portée géographique et le caractère spécifique des décrets d'application de la loi ; retiré.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2170 à 2172) : toute réforme provoque des contestations. Un projet longuement mûri (le rapport Monguilan). Une réforme inévitable. Un texte de justice fiscale qui frappe les spéculateurs. Les deux avantages du projet : 1° il tient compte de l'érosion monétaire et de la durée de détention du bien ; 2° il a un effet moralisateur indirect sur les déclarations. Les trois questions que posent ce texte : 1° il doit être compréhensible pour les Français ; 2° il ne doit pas pénaliser les épargnants ; 3° il doit respecter la liberté d'entreprise.

— **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2238) : son amendement n° 120 : exonération des plus-values réalisées par l'entrepreneur individuel en cas de réemploi dans l'entreprise ; rejeté.

— **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 9** (p. 2283) : soutient l'amendement n° 15 de M. Louis Boyer. **Article 10** (p. 2293) : son amendement n° 121 : choix du contribuable pour la taxation des plus-values réalisées lors de la cession des éléments incorporels d'un fonds de commerce par des personnes physiques ou des sociétés de personnes ; retiré. **Article 12** (p. 2295) : son amendement n° 122 : date de prise en considération de la plus-value pour les biens non encore soumis à la taxation ; retiré.

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 405)**. — **Suite de la discussion** [9 juillet 1976]. **Article premier** (art. L. 212-5-1 [nouveau] du code du travail) (p. 2318) :

soutient puis retire l'amendement n° 16 de M. Louis Boyer. **Article additionnel** (art. 223-2-1 [nouveau] du même code); (p. 2320): soutient puis retire l'amendement n° 19 de M. Jacques Henriét.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Commerce et artisanat [6 décembre 1976] (p. 3969) : l'importance de ce secteur. L'application de la loi d'orientation de 1973. Le renforcement de la sécurité et la garantie de la compétitivité. L'harmonisation des régimes sociaux (l'assurance vieillesse surtout). Une concurrence claire et loyale est indispensable; les ventes directes abusives; l'urbanisme commercial; l'action de la commission nationale d'urbanisme commercial. Le rapprochement des régimes fiscaux; la trop grande place accordée aux monographies fiscales par branche d'activité; (p. 3970) : l'aide spéciale compensatrice versée aux commerçants et artisans âgés; l'insertion rétroactive de certains droits; l'examen d'un projet pendant la présente session. La situation des épouses des commerçants et artisans; la nécessité d'un statut pour ces femmes. Les mesures prises en faveur de l'artisanat; les primes d'installation (l'exemple du Massif central); l'assistance technique et les actions de formation à la gestion; les primes aux maîtres d'apprentissage. Le groupe des R. I. votera ce projet de budget. La parole est enfin donnée au commerce et à l'artisanat.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre. — I. — Services généraux [7 décembre 1976] (p. 4070) : se félicite de la création du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire. La politique du Gouvernement; (p. 4071) : les aides de l'Etat; les primes de développement régional. Les zones de rénovation rurale et de montagne; la Corse. L'aide spéciale rurale. Les conditions d'attribution de ces aides; regrette l'absence de concertation avec les élus locaux pour les décisions d'octroi des primes. Les aides régionales. L'interdiction d'accorder toute aide financière directe à une opération d'industrialisation. Le risque que représente l'intervention directe des collectivités décentralisées dans l'économie régionale. La création d'instituts de développement industriel régionaux. Les conclusions du rapport Guichard dans ce domaine. Regrette que ne soit pas encore connue la répartition des crédits entre les régions pour chaque P.A.P. La procédure contractuelle des P.A.P. manque d'harmonisation avec les programmes nationaux. La politique des villes moyennes a succédé à la politique des métropoles d'équilibre. La décision future du comité interministériel de l'aménagement du territoire sur le projet de villes moyennes prescrite par le district urbain du Puy. L'intégration dans le régime d'aide maximum en primes de développement régional de quelques cantons du Massif central et de l'Auvergne (Aurec, Bas, Monistrol-sur-Loire, Saint-Didier-en-Velay). La desserte de la région du Massif central en gaz naturel; (p. 4072) : l'axe Saint-Etienne—Le Puy. Regrette que les projets de création, d'expansion et de décentralisation industrielle de ce budget soient trop peu nombreux. Les problèmes d'emplois de la Société nouvelle des Tanneries françaises. Regrette que l'on dénigre trop systématiquement les chefs d'entreprise.

PROST (PIERRE), sénateur de l'Essonne (N.I.), secrétaire du bureau du Sénat, démissionné le 9 novembre 1976.

NOMINATION

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme (n° 351)** [22 juin 1976]. **Article additionnel** (après l'article 4) (p. 1896, 1897) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 10 de M. Michel Moreigne.

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1)** [19 octobre 1976]. **Article additionnel** après l'article 3 (p. 2783) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération [26 novembre 1976], rapporteur spécial (p. 3563) : l'augmentation des frais de pension absorbe la croissance de ce budget annexe. Les

missions de la grande chancellerie. La progression de l'effectif de l'ordre national du Mérite. La remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1914-1918. La remise de l'insigne de la Légion d'honneur aux maires qui ont exercé leur mandat pendant au moins trente ans. Analyse des différents types de crédits (moyens et services, charges sociales, travaux d'entretien, dépenses en capital). L'effectif du personnel. Les maisons d'éducation. Le budget annexe de l'ordre de la Libération; (p. 3564) : faut-il rattacher les services de l'ordre à ceux de la Légion d'honneur?

Budget annexe des monnaies et médailles [11 décembre 1976] (p. 4266) : une importante augmentation par rapport à 1976. Les grandes masses de ce projet de budget. Les fabrications de pièces françaises et étrangères. La fabrication de pièces de 50 francs en argent; (p. 4267) : la répartition des dépenses. Le renforcement des effectifs du fait du développement des fabrications à l'usine de Pessac. Les dépenses de matériel; les frais de gestion; les investissements. Le fonctionnement de l'usine de Pessac; l'aménagement de cette usine.

PROVO (VICTOR), sénateur du Nord (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUILLIOT (ROGER), sénateur du Puy-de-Dôme (Soq.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1735 à Mme le ministre de la santé, relative à l'organisation de la profession de masseurs kinésithérapeutes, posée le 1^{er} mars 1976 [J.O. débats 4 mars 1976]. — Réponse le 27 avril 1976 (p. 699).

Réponse de M. le ministre de la qualité de la vie à sa question n° 1700 (1975) concernant les nuisances d'une école de pilotage à proximité d'une agglomération [26 octobre 1976] (p. 2935, 2936).

Questions orales avec débat :

Question n° 186 à Mme le ministre de la santé concernant les ressources des établissements hospitaliers, posée le 19 février 1976 [J.O. débats-26 février 1976] (p. 205). — Discutée le 2 avril 1976 (p. 700) : communication du rapport d'inspection générale dans un centre hospitalier; centralisation exagérée de l'administration des hôpitaux responsable d'une gestion difficile et d'une irresponsabilité croissante de la part des administrateurs. A propos du budget du centre hospitalier de Clermont-Ferrand, évoque les problèmes du prix de journée, de l'augmentation de la masse des dépenses salariales, des interférences entre l'évolution du prix de journée et l'indice des prix, du recrutement insuffisant. Rappelle que le service de l'action sanitaire et sociale se réfère à des moyennes par hôpital, ce qui détermine des comparaisons relativement faussées; rapports entre la section hospitalière régionale et la section hospitalière universitaire; (p. 701) : paradoxe du rapport proportionnel entre la rotation des malades et le déficit des hôpitaux; différence insuffisante en matière de remboursements entre les cliniques privées et les hôpitaux. Le problème des équipements (subvention pour le centre de gynécologie et de régulation des naissances; blocage de l'autofinancement); difficultés des médecins anesthésistes; (p. 702) : souligne les différences d'état d'esprit dans la conception du budget entre les services administratifs et les administrateurs d'hôpitaux.

Question n° 187 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement), concernant la dégradation de la situation des offices d'habitations à loyer modéré, posée le 19 février 1976 [J.O. débats 26 février 1976] (p. 205, 206).

Question n° 188 à M. le ministre de l'économie et des finances relative à la répartition des impôts locaux, posée le 19 février 1976 [J.O. débats 26 février 1976] (p. 206). — Discutée le 27 avril 1976 (p. 729 à 733) : pour les appartements à loyer modéré, difficultés informatiques dans le calcul des impositions;

« surpression » des H.L.M., particulièrement dans les quartiers nouveaux; environnement réel; évaluation de la vétusté (nécessité de circulaires d'interprétation); notion d'impôt neutre et objectif (rôle de la commission communale); nécessité d'un impôt au profit des collectivités locales qui évolue suivant les fluctuations des ressources de la nation ou des prix; (p. 732); environnement de l'immeuble; transformation du versement représentatif de la taxe sur les salaires.

Question n° 11 à Mme le ministre de la santé, relative aux crèches (subventions accordées), posée le 16 septembre 1976 [J.O., débats du 23 septembre 1976].

Question n° 14 à M. le ministre de l'éducation, relative aux constructions scolaires (politique du Gouvernement à l'égard des collectivités locales en matière de constructions scolaires), posée le 16 septembre 1976 [J.O., débats du 23 septembre 1976], Discutée le 26 octobre 1976; (p. 2938 à 2945): les « modèles » des constructions scolaires du premier cycle du second degré, considérés du point de vue comptable, technique et politique. Les critiques de la cour des comptes. La situation dans le domaine technique à Clermont-Ferrand (C.E.S. de Cournon, Puy-Guillaume, L'Oradou, La Charme, Gerzat). La qualité des bâtiments dont la commune a la charge de l'entretien. Il est anormal que les communes assument la responsabilité de la construction de bâtiments dont elles n'ont pas eu la maîtrise de l'ouvrage. La complexité des règles financières. L'augmentation de la participation des villes. Les surévaluations des travaux en accord avec les entreprises. L'information des entreprises par les ministères avant celle des communes. Les phénomènes de sous-traitance. La réforme des ressources des collectivités locales en matière de constructions scolaires s'impose. En venir à des modèles régionaux. Les communes n'ont pas à payer les erreurs de l'Etat.

Question n° 17, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement), concernant les H.L.M. (situation des offices d'habitations à loyer modéré), posée le 16 septembre 1976 [J.O., débats du 23 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3255): regrette la hâte dans laquelle se déroule le travail parlementaire. Le rôle du logement dans les comportements individuels et collectifs. La situation présente du logement social. La philosophie globale du projet gouvernemental. Les mérites des mécanismes actuels auxquels il ne faut pas attribuer la responsabilité du logement français défectueux. Le problème des sols n'est pas réglé; il n'y a pas une véritable réforme de l'habitat. Le pouvoir équilibrant de l'aide personnelle doit être garanti; (p. 3256); le problème de l'aide au logement rural; le financement du fonds national de l'habitat par les organismes de H. L. M. L'amélioration pour les revenus les plus bas sera moindre que prévue. Le pouvoir solvabilisateur de l'aide. L'accession à la propriété du logement. La réhabilitation de l'habitat ancien, l'habitat ancien rural; le montant des aides; la protection du locataire (l'augmentation des loyers, leur évolution). Le recours excessif aux décrets. La période pendant laquelle la loi sera mise en vigueur à titre expérimental; la gestion de l'aide; le coût de l'opération; (p. 3257); les responsabilités des organismes chargés de gérer les prestations familiales; l'utilisation des crédits H. L. M. Les inquiétudes des sociétés de crédit immobilier; les circuits de financement. La revalorisation de l'aide au logement; l'effet inflationniste de la mise en place du système; (p. 3258); le projet constitue un saut dans le vide. **Article additionnel** (après l'art. 1^{er}): (p. 3270, 3272): son sous-amendement n° 68, déposé avec plusieurs de ses collègues: l'aide publique à l'investissement pour la construction de logements sociaux prend exclusivement la forme de bonifications annuelles d'intérêt; rejeté.

— **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3283): son sous-amendement n° 89 à l'amendement n° 87 du Gouvernement: proposant: 1° une modification de forme; 2° l'avis conforme du conseil de l'aide personnalisée au logement; 3° la composition de ce conseil; rejeté. **Article additionnel** (art. 156-II du C. G. I.) (p. 3291): son amendement n° 1, déposé avec plusieurs de ses collègues: modifications des plafonds des divers types d'aide fiscale accordés aux ménages; retiré. **Article additionnel**: (p. 3302): son amendement n° 2 déposé avec plusieurs de ses collègues: les collectivités locales bénéficient d'un droit de préemption sur certains immeubles conventionnés ou compris dans le champ d'application de l'A. P. L.; rejeté. Souhaite ainsi éviter que des logements qui auront bénéficié d'une importante aide collective à la construction ne fassent l'objet d'une plus-value excessive. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3315): regrette que l'ensemble des projets

de loi concernant l'habitat (architecture, loi foncière...) n'ait pas été traité de manière globale et synthétique. Le refus du Gouvernement de regrouper toutes les formes d'aide au logement. L'indifférence du Gouvernement à l'égard des préoccupations financières des organismes de H. L. M. Ce projet va provoquer une hausse des loyers. La non-indexation de l'A. P. L.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie:

Transports [29 novembre 1976] (section commune et transports terrestres) (p. 3654): la reconduction du budget 1976. Le tassement des dépenses d'équipement. Le plan de mise en valeur du Massif central (p. 3655); l'aide financière; la priorité donnée au secteur routier; se demande si une priorité excessive n'est pas donnée aux transports individuels par rapport aux transports collectifs; la distance moyenne entre les gares; le système des schémas régionaux de transport (maintien et suppression de certains services; la création ou l'amélioration d'autres liaisons et les moyens financiers pour ce faire). Les transports urbains (plans de circulation; contrats de développement; la nécessité d'une aide de l'Etat régulière dans le temps une fois l'engagement pris. Les goulets d'étranglement causés par une politique qui favoriserait les transports en commun à l'échelon urbain et les transports individuels en rase campagne; (p. 3656): le rapport entre la politique des transports et la politique d'urbanisme.

Culture [10 décembre 1976] (p. 4206): les rapports du projet de budget de la culture avec la régionalisation. La lecture publique; l'utilité des bibliothèques centrales de prêts; les bibliothèques municipales. La situation de ce point de vue dans la ville de Clermont-Ferrand. La subvention accordée pour le fonctionnement de la bibliothèque du centre Beaubourg. Au nom de M. Michel Moreigne: la dotation de chaque département d'un délégué à la musique est-elle rapidement envisageable. Les musées; la situation de ceux dépourvus par rapport aux musées parisiens (p. 4207); les musées d'histoire naturelle et d'art de la ville de Clermont-Ferrand. Les chartes culturelles. L'opéra municipal de Clermont-Ferrand, le conservatoire régional, l'école des beaux-arts qui couvre la région Auvergne. L'école d'architecture en projet depuis des années. La maison de la culture et des congrès. L'intérêt des chartes culturelles. Les ministres doivent accorder un minimum de valeur aux engagements de leurs prédécesseurs. Regrette que l'école et l'université aient abandonné le rôle culturel qui était le leur.

R

RABINEAU (ANDRÉ), sénateur de l'Allier (U.C.D.P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Juge titulaire à la Haute Cour de justice.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 405) [1^{er} juillet 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 424) [9 juillet 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1754 à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, relative aux mesures propres à régler le contentieux des anciens combattants, posée le 9 avril 1976 [J.O. Débats 15 avril 1976] (p. 511). — Réponse le 18 mai 1976 (p. 1060 à 1063).

Question n° 1755 à M. le ministre du travail, concernant les déportés : conditions d'attribution de la retraite professionnelle posée le 9 avril 1976 [J.O. Débats 14 avril 1976] (p. 511). — Réponse le 18 mai 1976 (p. 1060).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail** (n° 405) [5 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2130, 2131) : la réglementation actuelle de la durée du travail ; le repos compensateur institué ; la mise en œuvre des nouvelles dispositions et leur champ d'application.

— **Suite de la discussion** [9 juillet 1976]. **Article 1^{er} (art. L. 212-5-1 [nouveau] du code du travail)** (p. 2317, 2318) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Louis Boyer ainsi qu'à l'amendement n° 15 de M. Jean Bac (p. 2317 à 2319) : s'oppose également aux amendements n° 17 et n° 18 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues ; (p. 2319) : son amendement n° 1 : fixation du moment du repos à la convenance du salarié ; adopté ; (p. 2319) : son amendement n° 2 : majoration pour heures supplémentaires appliquées aux heures de repos compensateur ; adopté ; (p. 2320) : son amendement n° 3 : décrets d'application de cet article à défaut d'accord entre « les » organisations syndicales représentatives (le mot « les » remplace l'article « des ») ; adopté ; son amendement n° 5 : en matière de repos compensateur, ne prévoir de traitements particuliers que pour les travailleurs saisonniers ; adopté. **Article additionnel (art. 223-2-1 [nouveau])** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Jacques Henriot. **Article 5 (art. 993-1 du code rural)** (p. 2321) : ses amendements n° 6 et 7 : coordination ; adoptés ; son amendement n° 3 : rédactionnel ; adopté ; (p. 2321, 2322) : son amendement n° 9 : harmonisation ; adopté.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** (n° 424) [10 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2348) : l'accord fixant les modalités d'application du repos compensateur ne devra pas être obligatoirement conclu par toutes les organisations syndicales représentatives.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3524) : la politique énergétique. Les conséquences de la crise pétrolière (quadruplement du prix du pétrole, triplement du déficit énergétique). Le bilan énergétique français des années récentes. Les prévisions de consommation à l'horizon 1985. Economiser l'énergie et réduire la dépendance énergétique de la France. Définir une politique à moyen terme qui tienne compte des délais de réalisation des investissements en matière énergétique. Limiter la part du pétrole dans nos approvisionnements. Corriger en hausse les prévisions d'évolution des autres ressources énergétiques classiques (charbon, gaz, hydro-électricité). Développer un programme de production d'électricité d'origine nucléaire. Accroître la sécurité des installations et éviter toute pollution. Lancer un programme d'étude d'énergies nouvelles (géothermie, énergie solaire...). Mettre au point des mesures très strictes concernant les économies d'énergie (action de l'agence pour les économies d'énergie). Nécessité d'une politique globale. L'entente avec les pays producteurs ; (p. 3525) : favoriser le développement de l'investissement productif. Ne pas réduire les possibilités d'autofinancement des entreprises. Pour une inflexion de la politique conjoncturelle dans le sens d'un soutien plus accusé à l'expansion. L'évolution inquiétante de l'activité dans les secteurs des textiles, des moteurs électriques et des machines-outils. Les organismes effectuant des études pour le compte de l'administration au titre du budget de l'industrie et de la recherche.

Travail et santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4044) : lit l'intervention de M. Jean Cluzel. Le problème du thermalisme. Regrette les réticences de la sécurité sociale à l'égard du remboursement des cures thermales. La création d'une « agence

nationale du thermalisme ». Le manque de formation des étudiants en médecine sur le thermalisme ; (p. 4045) : les initiatives nécessaires au renouveau du thermalisme, la nécessité d'une enquête statistique. Les équipements dont se dote la ville de Vichy. L'augmentation des crédits de recherche de l'institut Pasteur et du centre de Villejuif pour le cancer.

RAPUZZI (Mlle IRMA), sénateur des Bouches-du-Rhône (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est désignée comme représentante du Sénat au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac, en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Transports [29 novembre 1976] (**Section commune et transports terrestres**) (p. 3644) : une masse de crédits considérable dont l'évolution n'est pas uniforme ; les dépenses en capital sont en nette régression. L'incidence de la crise économique nationale et internationale sur le budget des transports. Les crédits de la section commune. Les différentes masses du budget ; (p. 3645) : l'accroissement spectaculaire du montant des interventions. La situation de la S. N. C. F. : le blocage des augmentations tarifaires ; la situation financière aggravée ; la participation de l'Etat au régime de retraite des cheminots ; le maintien en service des lignes secondaires à faible trafic ; la baisse du trafic marchandises ; la nécessaire coordination du rail, de la route et de la voie d'eau ; (p. 3646) : la progression du nombre des voyageurs transportés ; les mesures de modernisation envisagées par la S. N. C. F. ; la rapidité des lignes le train ; à grande vitesse Paris—Lyon—Méditerranée. La R. A. T. P. : la subvention de fonctionnement ; les différentes participations au déficit ; la carte orange. Ce qu'il a été possible de faire, en matière de transport pour Paris, doit être fait pour la province. Le taux réduit de T. V. A. payé par les réseaux de transports. — **Examen des crédits. — Section commune** (p. 3664) : amendement n° 95 de M. René Monory : réduction de crédits ; (p. 3665) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour cet amendement. — **Transports terrestres** (p. 3666) : soutient l'amendement n° 96 de M. René Monory.

Equipements et ports [30 novembre 1976], rapporteur spécial pour les ports (p. 3710) : la modernisation et l'adaptation de nos infrastructures portuaires. La faible part de nos échanges qui transite par les ports français. Les perspectives budgétaires de 1977 sont mauvaises. La baisse du trafic maritime des marchandises. La diminution de nos importations de produits pétroliers. L'amélioration du premier semestre de 1976. L'état stationnaire du trafic de marchandises. Les progrès du trafic de voyageurs (relations avec la Grande-Bretagne et avec la Corse). Les conséquences de la crise économique. Les autres ports européens n'ont pas accusé la même baisse de trafic de marchandises que les ports français ; (p. 3711) : la prééminence de Rotterdam renforcée par la liaison mer du Nord—Méditerranée. Rendre nos ports plus attractifs. L'adaptation des ports au transport par conteneurs. Les coûts des opérations de manutention. Les améliorations obtenues grâce à la politique menée en accord avec les chambres de commerce. L'atténuation des conflits entre les aconiers, les armateurs et les dockers. La simplification des formalités administratives et commerciales. L'insuffisance des crédits de fonctionnement. L'augmentation des droits de ports serait inopportune. L'insuffisance des dépenses d'équipement. La répartition de ces dépenses. Les ports autonomes privilégiés, les ports de pêche et de plaisance négligés. L'importance des ports de plaisance. Le rôle éducatif des sports et des métiers de la mer.

Travail et santé. — I. — II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] (p. 4009) : le taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône est le double du taux moyen national ; (p. 4010) : l'emploi n'est plus la priorité des priorités. Les écrits du Président de la République et les déclarations du patron des patrons, M. Ceyrac. Le droit imprescriptible au travail. La décision de fermeture de l'usine Gervais-Danone de Marseille. L'emploi de 160 personnes est en cause. L'implantation par B. S. N. d'une nouvelle unité de production à Turin, en Italie. — **III. — Santé** [7 décembre 1976] (p. 4051) : la politique d'humanisation des hôpitaux. Le refus d'étendre aux personnels des services hospitaliers de province le bénéfice de la prime mensuelle des « treize heures » versée aux personnels de l'assistance

publique à Paris ; (p. 4052) : l'arrêté interministériel du 22 avril 1975 (extension de la prime des treize heures aux agents hospitaliers de huit départements de la région parisienne). La grève des personnels des hôpitaux de Marseille. — **Examen des crédits** (p. 4059) : le dévouement et la compétence des personnels des établissements hospitaliers des villes de province. L'extension au personnel hospitalier de province de la prime mensuelle de treize heures. Les charges indues de la sécurité sociale. L'importance des dépenses d'aide sociale dans les budgets départementaux, particulièrement dans les Bouches-du-Rhône.

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976] (p. 4154) : les conséquences de l'application de la loi sur la taxe d'habitation ; (p. 4155) : le problème de la taxe professionnelle. La loi Royer sera-t-elle remise en cause ? (p. 4156) : l'évolution des principales ressources des budgets communaux. Les effets des dégrèvements accordés. Les difficultés de trésorerie des collectivités locales. La mise en application du calendrier de Mâcon. Le caractère flou du calendrier Guichard. L'élaboration éventuelle d'un projet de loi à partir du rapport Guichard. Rien n'a été changé, pour l'essentiel, en ce qui concerne les finances locales. Les collectivités locales ne se voient attribuer que 20 p. 100 des ressources fiscales de l'ensemble de la nation. La charge des personnels de préfecture affectés à des tâches d'Etat mais payés sur le budget départemental ; (p. 4157) : les dépenses d'aide sociale. Le département des Bouches-du-Rhône est celui dans lequel ces dépenses pèsent le plus lourd (taux de chômage double de la moyenne nationale, des dépenses de santé en faveur des travailleurs immigrés).

RAUSCH (JEAN-MARIE), sénateur de la Moselle (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

RAYBAUD (JOSEPH), sénateur des Alpes-Maritimes (G. D.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

DEPOT

Proposition de loi relative à la durée du mandat des délégués des conseils municipaux (n° 35) [21 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1743 à Mme le ministre de la santé, concernant l'application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, posée le 3 avril 1976 [J. O., Débats 7 avril 1976] (p. 406). — Réponse de M. le ministre du travail, le 27 avril 1976 (p. 692, 693).

Question n° 1757, à M. le ministre de l'éducation, relative à l'enseignement technique (reclassement indiciaire des professeurs techniques adjoints), posée le 9 avril 1976 [J. O., Débats 14 avril 1976] (p. 511).

Question n° 1781, à M. le secrétaire d'Etat aux transports, relative aux transports ferroviaires (suppression du service du wagon-restaurant sur le « Train bleu »), posée le 24 avril 1976 [J. O., Débats 28 avril 1976] (p. 743).

Question n° 1816, à M. le ministre de l'économie et des finances, concernant le crédit agricole (Alpes-Maritimes : prêts aux collectivités locales), posée le 2 juin 1976 [J. O., Débats 3 juin 1976] (p. 1523).

Question n° 1852, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, concernant les impôts locaux (augmentation de la taxe d'habitation), posée le 11 septembre 1976 [J. O., Débats du 16 septembre 1976].

Question n° 1866, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances relative aux impôts locaux (serres de production : taxe locale d'équipement), posée le 1^{er} octobre 1976 [J. O., Débats 2 octobre 1976] (p. 2594).

Question n° 1867, à M. le ministre de l'équipement, relative à la construction (participation des constructeurs à la réalisation d'équipements publics), posée le 1^{er} octobre 1976 [J. O., Débats 2 octobre 1976] (p. 2595).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260)**. — Suite de la discussion [20 mai 1976]. Article 34 (article L. 160-1, 480-1 et 2) (p. 1201) : se rallie à l'amendement n° 54 de M. Michel Chauty.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1303) : la répartition du fonds d'équipement des collectivités locales ; les finances des collectivités locales ; la restitution de la T. V. A. ; (p. 1304) : le comité de gestion du fonds d'action locale ; l'amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à lier étroitement le V. R. T. S. à répartir à la T. V. A. réellement acquittée par les collectivités locales ; les travaux de la commission Guichard ; les investissements des communes urbaines et rurales ; l'association des maires de France.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2050 à 2052) : les collectivités locales au regard du VII^e Plan. Leur participation aux investissements publics. L'accroissement prévisible de leurs charges financières. Le fonds d'équipement des collectivités locales. L'équivalence entre la dotation de ce fond et le montant de la T. V. A. versée par les collectivités locales sur leurs équipements.

— **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. Article unique (p. 2082, 2083) : son amendement n° 27 : en 1980, restitution intégrale aux collectivités locales de la T. V. A. payée sur leurs équipements ; retiré. Insiste pour que ne soit pas confondue la subvention globale d'équipement avec la restitution de la T. V. A., raison d'être du F. E. C. L. Se rallie à l'amendement n° 7 de M. Marcel Lucotte.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976], rapporteur spécial (intérieur) (p. 4143) : un projet de budget marqué par l'austérité. Les missions du ministère de l'intérieur. L'administration du territoire et la sécurité publique. Les effets de l'administration centrale, du corps préfectoral. Les personnels des préfectures. Les crédits pour la réorganisation administrative de la Corse. Les tribunaux administratifs La sécurité publique : la police nationale et la sécurité civile. Les effectifs. La situation financière de certaines catégories de personnel. Les structures de commandement devraient être uniques pour les zones territoriales et les forces mobiles. Les actions de formation pour améliorer la qualité et l'efficacité des prestations de la police. Les investissements immobiliers et les moyens en matériel. La sécurité civile ; les principales mesures nouvelles ; les dépenses d'équipement ; (p. 4144) : les graves insuffisances du budget de sécurité publique soulignées par M. Edouard Bonnefous. Rend hommage à la direction de la sécurité publique. La qualité des missions remplies par le groupe aérien de lutte contre l'incendie. La situation financière des collectivités locales. L'aide apportée par l'Etat aux collectivités locales ; les efforts financiers de celles-ci. La dotation du F. E. C. L. Les subventions de fonctionnement. Les subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain. La réparation des dégâts causés par les calamités publiques. La mise en recouvrement de la taxe d'habi-

tation et de la taxe professionnelle; (p. 4145): le rapport du Gouvernement sur les modalités d'application et les transferts de charges constatés entre redevables, après une année d'expérience. Les incidences de la révision des valeurs locales. Les débats ayant eu lieu à ce sujet au sein de la commission des finances. L'importance des discussions déjà soulignées, particulièrement par M. Yvon Coudé du Foresto. L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1978 de la modernisation de la fiscalité directe locale. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires; son évolution et sa croissance depuis 1968. Rappelle que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a estimé indispensable la mise au point d'une véritable charte des relations de l'Etat et des collectivités locales. Le rôle du Sénat, grand conseil des communes de France. — **Examen des crédits.** — **Etat B** (p. 4172): soutient l'amendement n° 145 déposé avec M. René Monory (conséquence de la suppression d'un poste de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur). **Article 51** (p. 4175): soutient l'amendement n° 161 de M. René Monory. Estime que cet amendement donne satisfaction à M. Gustave Héon, auteur du sous-amendement n° 158. **Article additionnel** (p. 4177): soutient l'amendement n° 146 de M. Gustave Héon; la situation de la ville nouvelle du Vaudreuil. **Article 72** (p. 4178): accepte les amendements n°s 142 et 143 de M. Jacques Descours Desacres.

REPIQUET (GEORGES), sénateur de la Réunion (U. D. R., puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie:

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3631): il n'y a jamais eu de colonisation à la Réunion dont le peuple fut décidé par Colbert.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [16 décembre 1976]. **Article 5 ter** (p. 4577): droits d'octroi de mer applicables aux rhums; établissement public régional « Réunion ».

REPTIN (ERNEST), sénateur de la Somme (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

Décédé le 15 décembre 1976 [J. O., Débats, 17 décembre 1976, p. 4546].

RIBEYRE (PAUL), sénateur de l'Ardèche (R. I. A. S.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie:

Travail et santé. — **III. Santé** [7 décembre 1976], rapporteur spécial (p. 4032): le budget de la santé ne comprend plus que le financement d'actions et d'aides sanitaires et sociales et les équipements d'accompagnement. La répartition des crédits; les interventions publiques; les dépenses d'équipement. Les programmes d'action prioritaires. La recherche médicale; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Le rôle des chercheurs, leur recrutement. Les thèmes prioritaires retenus par le VII^e Plan. Le service central de protection contre les rayonnements ionisants; (p. 4033): l'Institut Pasteur; les réformes récentes. L'implantation à Lille d'un laboratoire de microbiologie; la création d'une unité de virologie en Nouvelle-Calédonie. La fondation Curie. L'enseignement. L'école nationale de la santé publique de Rennes: son rôle, ses effectifs, ses ressources. Le programme d'action prioritaire « humaniser les hôpitaux ». La situation des infirmières. La formation sociale. Les subventions de fonctionnement aux écoles. Le recrutement de travailleuses familiales. L'action médicale; la protection et

la prévention sanitaires; (p. 4034): l'information du public et l'éducation sanitaire; l'action a été entreprise de longue date; la lutte contre le tabagisme. Le contrôle sanitaire de l'environnement. Les vaccinations, celles qui sont obligatoires; l'organisation de campagnes contre certaines maladies. La vaccination antigrippale. Les actions de détection et de prévention. La protection de l'enfance. La création de centres d'action médico-sociale précoce. La prophylaxie mentale; l'humanisation des hôpitaux psychiatriques. La lutte contre la tuberculose, contre le cancer, contre les maladies vénériennes, contre l'alcoolisme. La toxicomanie. La régulation des naissances: contraception et interruption volontaire de grossesse. Le service de santé scolaire dont les effectifs restent inférieurs aux normes posées en 1969. L'aide médicale; (p. 4035): la croissance des prix de journée. L'équipement hospitalier; on constate l'accélération du passage du quantitatif au qualitatif. L'utilisation de la carte sanitaire. Les crédits d'humanisation; la rénovation et l'aménagement de bâtiments anciens; les « unités de soins normalisés ». L'action sociale. L'intervention de l'Etat; la politique d'animation et de prévention. Les centres sociaux. Les handicapés, l'aide qui leur est accordée. Le maintien à domicile des personnes âgées. Les crèches: la répartition de la charge du financement; leur financement. L'action sociale en faveur des jeunes; les foyers de jeunes travailleurs; les postes d'animateurs socio-culturels. L'aide sociale, son financement, son importance qui n'est pas décroissante; (p. 4036): la nécessaire modification de la clé de répartition des dépenses d'aide médicale et sociale entre l'Etat, le département et la commune. Des choix ont été opérés dans un budget en stagnation, une véritable politique sanitaire existe bien.

ROBINI (VICTOR), sénateur des Alpes-Maritimes (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. — **Article 10** (p. 2286, 2289): son amendement n° 144, soutenu par M. Emile Didier: pérennité de l'article 200 du code général des impôts pour les plus-values de cession réalisées dans le cadre d'une profession non commerciale; retiré.

ROMAINE (EUGÈNE), sénateur de la Creuse (rattaché administrativement au groupe G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

ROSSI (ANDRÉ), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement) [gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974], puis ministre du commerce extérieur [gouvernement Barre du 27 août 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de:

M. Edouard Bonnefous, (n° 1736): organisation et diffusion de débats parlementaires de politique générale [4 juin 1976] (p. 1564, 1565): les débats politiques télévisés ne se substituent pas au débat parlementaire démocratique. Le langage et la technique parlementaires sont mal compris par le téléspectateur moyen d'où la difficulté de retransmettre des débats parlementaires à la télévision. Les émissions réservées aux formations politiques et celles destinées à mieux faire connaître la mission du Parlement.

M. Pierre Carou (n° 1815): nouvelle diffusion d'émissions de télévision pour certains travailleurs [18 juin 1976] (p. 1880, 1881): l'autonomie des sociétés de programme issues de l'éclatement de l'O.R.T.F. La difficulté d'étendre davantage les programmes en raison des perspectives budgétaires des sociétés et des émissions de télévision scolaire. La rediffusion d'émissions et la question des droits d'auteurs.

M. Francis Palmero (n° 1827) : position du Gouvernement à l'égard des propositions de loi adoptées par le Sénat, en instance à l'Assemblée nationale [25 juin 1976] (p. 1966 et suiv.) : les rapports entre les deux assemblées du Parlement ; le rôle du Gouvernement ; des propositions de loi ont perdu tout caractère d'actualité, deviennent sans objet ; le dépôt de rapports dans les assemblées. Le cas des propositions adoptées par le Sénat qui ont été rapportées à l'Assemblée nationale ; les deux procédures possibles : l'ordre du jour prioritaire ou l'ordre du jour complémentaire. Les propositions de loi d'origine sénatoriale déjà adoptées.

Questions orales avec débat de :

M. Jean Cluzel (n° 197) : la publicité indirecte à la télévision [27 avril 1976] (p. 713) : la publicité non autorisée présente des aspects complexes et variés ; procédés nouveaux, développement des « patronages » ; exemple des émissions de variétés ; le Gouvernement a pris plusieurs initiatives et mesures pour assurer un contrôle de la publicité clandestine à la télévision et à la radiodiffusion (service d'observation des programmes, commission de la qualité) ; rapports transmis aux deux assemblées, à partir de la fin de l'année 1975 ; recrudescence de citations publicitaires ; initiatives gouvernementales depuis lors ; (p. 714) : lettre adressée aux directeurs des deux principales chaînes. Il appartient aux organismes responsables de donner les suites qu'il convient ; les conseils d'administration ont réagi déjà avec rigueur et promptitude ; une déontologie plus précise devra être élaborée ; nécessité d'une période de sérénité qui permettra aux sociétés de s'adapter.

M. Léon David (n° 159) : le financement des réémetteurs de télévision [4 juin 1976] (p. 1566) : le problème de la résorption des zones d'ombre en matière de télévision et du financement des réémetteurs nécessaires ; le système actuel et l'effort accompli par l'établissement public de diffusion, T.D.F. ; la participation de la D.A.T.A.R. ; l'aide de la Société auxiliaire de radiodiffusion. Les difficultés ; le problème de la couverture du territoire en particulier par la troisième chaîne (le seuil de 10 000 habitants), l'amendement de M. Michel Miroudot : installation et entretien des réémetteurs rendus nécessaires par les constructions d'immeubles ; (p. 1567) : le coût de la résorption partielle des zones d'ombre dans des régions montagneuses pauvres (exemple du Massif central) ; le difficile arbitrage entre les demandes.

Réponse à M. Léon David (p. 158) : les possibilités de financement de réémetteurs.

Réponse à M. Guy Schmaus : la loi de 1974 est inapplicable.

Réponse à M. Louis Jung : les zones frontalières.

Réponse à M. Auguste Pinton : les communes de moins de 1 000 habitants.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4289) : les grandes lignes du budget du commerce extérieur. Le service d'expansion économique à l'étranger ; (p. 4290) : le centre français du commerce extérieur. L'agence pour la coopération technique, industrielle et économique. Les divers mécanismes d'aide à l'exportation qui n'apparaissent pas dans ce projet de budget : les prêts du Trésor et les procédures de garantie. La situation du commerce extérieur français. Les causes de l'aggravation du stock de nos échanges : la sécheresse, le mouvement des stocks, la baisse du franc. La place de la France dans les exportations mondiales ; (p. 4291) : l'importance de notre production agricole ; les conséquences de la hausse du prix du pétrole. Les efforts qui doivent être accomplis. Le niveau du franc ; le régime de change flottant. L'adaptation aux mutations de la demande mondiale. Les bases doivent être diversifiées ; l'importance de l'implantation locale.

Réponse à M. Maurice PrévotEAU : la déconcentration des procédures d'aide à l'exportation ; l'exemple de Lyon. La table ronde tenue sur les sociétés de commerce international. Les Français établis hors de France (questions électorales et fiscales). La formation du commerce extérieur est encore insuffisante en France. (p. 4292) : l'environnement commercial dans le monde. Les négociations commerciales multilatérales dites *Tokyo round* ; la mise en place d'un code international ; le maintien de la personnalité de la C.E.E. Les intérêts des entreprises françaises.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 4295) : les chambres de commerce à l'étranger.

Réponse à M. Edmond Sauvageot et à M. Abel Sempé (p. 4296) : l'influence de la dégradation monétaire sur le commerce extérieur.

Réponse à M. Edmond Sauvageot : les sociétés de commerce internationales ; l'utilisation des réseaux commerciaux ; le financement des provisions de la vente.

Réponse à MM. Maurice PrévotEAU, Gérard Ehlers et Abel Sempé : le textile ; les importations de textiles en provenance des pays asiatiques. La position de la France au sein de la Communauté européenne. Le phénomène japonais ; le désir des européens d'obtenir un accord d'autolimitation de la part des japonais.

Réponse à M. Abel Sempé : le problème du cognac.

Examen des crédits.

Réponse à M. Jean-Marie Bouloux (p. 4296) : les mesures prises par les américains majorant les tarifs douaniers frappent le cognac. La France demandera à la C.E.E. une attitude très ferme et très précise ; (p. 4297) : l'incidence de la majoration de taxe sur le prix du cognac.

ROUJON (JULES), sénateur de la Lozère. (R.I.)

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOT

Proposition de loi visant à compléter la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (n° 188) [20 décembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 233 à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à l'énergie hydraulique (prise en compte de la richesse en eau du département de la Lozère sur le plan des impôts locaux), posée le 29 juin 1976 (p. 1985).

RUET (ROLAND), sénateur de l'Ain (apparenté au groupe R.I.)

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [24 novembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 270) [29 avril 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 355) [17 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 212) [29 avril 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 776) :** l'annulation par le Conseil d'Etat d'un arrêté du 1^{er} août 1973 créant un brevet d'Etat pour les moniteurs, entraîneurs et professeurs de ski de fond. La nécessité de régulariser la situation des personnes ayant obtenu ce brevet. Le droit pour le ski de fond d'avoir un enseignement spécifique. **Article 1^{er}** (p. 778) : son amendement n° 1 : référence à l'arrêté du 1^{er} août 1973 ; suppression de l'adjectif « nordique » ; adopté. **Article 2** : son amendement n° 2 : remplacer les mots : « sont considérés comme titulaires », par les mots : « sont titulaires ». S'agissant des candidats ayant réussi l'examen prévu par l'arrêté du 8 mai 1974 ; adopté. **Article 3** : son amendement n° 4 : substitution de mots analogues, mais s'agissant cette fois des titulaires du brevet d'Etat de professeur de ski de fond par équivalence.

— **Projet de loi relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond (n° 270) [17 juin 1976]. — Deuxième lecture, rapporteur. — Discussion générale (p. 1828) :** l'omission de l'adjectif « nordique » dans la nouvelle

réaction de l'article 1^{er}. **Article 1^{er}** (p. 1829) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement ; (p. 1829, 1830) : retrait de l'amendement n° 2 de M. Jacques Henriot. La situation des professeurs et moniteurs qui attendent la validation de leurs brevets.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3939) ; ne pas juger l'action du secrétaire d'Etat d'après les résultats de la France aux jeux Olympiques. La satisfaction des besoins de la jeunesse. La baisse des autorisations de programme (la sous-utilisation de certains équipements existants, la satisfaction des principaux besoins grâce à la troisième loi de programme). La valeur culturelle du sport. L'enseignement de l'éducation physique et sportive par les instituteurs. Leur formation initiale et continue. Le manque de conseillers pédagogiques de circonscription. 15 p. 100 seulement des élèves des écoles élémentaires bénéficient des six heures de culture physique prévues par le règlement. Un enseignant pour 219 élèves dans le second degré. Le nombre insuffisant de créations d'emplois de professeurs. Le refus des heures supplémentaires par les enseignants. Atteindre les trois heures d'éducation physique dans le premier cycle et deux heures dans le second. Le nombre insuffisant des centres d'animation sportive. Le succès des sections « sport-études ». Le contrôle médical des élèves de ces sections. Le sport universitaire. Une discipline facultative pour les étudiants. Un professeur pour deux mille étudiants ; (p. 3940) : l'amélioration de la formation des professeurs. Le pourcentage des reçus au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. Les débouchés offerts à ceux qui ont échoué. La formation permanente des enseignants dans le cadre de l'école normale d'éducation physique et sportive. Favoriser le sport pour tous. Le rôle du comité olympique et des fédérations. Permettre à des jeunes de continuer à animer leur club pendant leur service national. Une fois le sport servi, la jeunesse ne retient que la portion congrue de ce budget. L'animation socio-éducative. L'information. Les centres de vacance. Le rôle des associations de jeunesse. L'exemple des offices franco-allemand et franco-québécois de la jeunesse. Encourager les échanges. Créer un office européen. Ne pas résoudre les problèmes de la jeunesse revient à méconnaître ceux de la société. Les subventions accordées par le secrétariat d'Etat. Subventionner les installations sportives des écoles en même temps que le bâtiment principal. L'aide accordée aux communes pour l'aménagement de terrains de sport, de salles polyvalentes. Le libre choix des modèles de piscines construites dans les municipalités. Ajouter six millions de francs au moins à ce budget.

RUFENACHT (ANTOINE), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (gouvernement Barre du 27 août 1976).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). — I. — Services généraux (suite) [11 décembre 1976].

Réponse à M. René Chazelle (p. 4260) : l'action du médiateur ; l'installation de son secrétariat à Paris. Les modalités de saisine du médiateur et la proposition de loi déposée par MM. René Schiélé et Pierre Marcihacy. L'action menée en faveur de la condition féminine.

Réponse à M. François Dubanchet : la création du secrétariat d'Etat à la condition féminine. Les mesures adoptées le 26 mai dernier par le Conseil des ministres seront mises en application par Mme Pasquier, déléguée à la condition féminine.

Examen des crédits (p. 4261) :

Réponse à M. Jacques Habert : le fonctionnement du haut comité de la langue française ; la participation accrue des Français établis à l'étranger. L'insuffisance des émissions radio-phoniques vers l'étranger.

II. — Journaux officiels [11 décembre 1976] (p. 4262) : un certain nombre d'améliorations ont été adoptées cette année. La modification de l'édition Lois et décrets. Les abonnements gratuits. Les dotations en faveur du comité d'entreprise de la Société de composition et impression et du comité social de la direction des Journaux officiels. Le tarif des annonces légales. La vétusté de certains matériels.

III. — Secrétariat général de la défense nationale [11 décembre 1976] (p. 4264) : le développement de l'enseignement supérieur en matière de défense. Les crédits du secrétariat général de la défense nationale. L'insuffisance des crédits affectés au programme civil de défense. Le projet de plan d'investissements non militaires de défense n'est pas encore arrêté. Le centre d'instruction de Brignoles.

Réponse à M. Raymond Marcellin : le programme civil de défense et sa revalorisation progressive au cours des trois dernières années d'exécution du Plan.

IV. — Conseil économique et social [11 décembre 1976] (p. 4264). Demande l'adoption des crédits.

S

SALLENAVE (PIERRE), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (R.I.A.S.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. **Article 2** (art. L. 231-7 du code du travail) : son amendement n° 16 (p. 1673) : déposé avec M. Jean Mézard : les R.A.P. prévoient les modalités d'indemnisation des travailleurs atteints d'affections causées par les substances et préparations dangereuses ; adopté. **Article 11** (art. L. 231-5-1) (p. 1684) : son amendement n° 17, déposé avec M. Jean Mézard : la non-communication au chef d'établissement de la position du directeur régional signifie que la réclamation est refusée ; retrait ; se rallie à l'amendement n° 70 de M. Edgard Tailhades.

— *Deuxième lecture* [7 octobre 1976]. **Article 2** (art. L. 231-7) (p. 2656) : son amendement n° 23 ; (p. 2657) : vérification de la non-nocivité des produits par des organismes parmi lesquels l'institut national de recherche et de sécurité ; adopté ; accepte l'amendement n° 10 de M. André Méric soutenu par M. Robert Schwint.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4570) : son amendement n° 35 soutenu par M. Raymond Brun : déduction du total des revenus soumis à l'impôt des frais engagés pour remplacer une chaudière fonctionnant au gaz propane ou au fuel domestique ; retiré.

SANGLIER (JACQUES), sénateur de Paris (U. D. R., puis R. P. R.).

Est appelé à remplacer M. Pierre-Christian Taittinger, nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976 [12 février 1976].

NOMINATION

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [2 avril 1976].

SAUNIER-SEITE (MME ALICE), secrétaire d'Etat aux universités (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976, Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOT

Projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatifs, pour les années universitaires 1971-1972 et 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés. (n° 44) [4 novembre 1976].

REponses AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Hector Viron (n° 1785) : situation de l'université des sciences et techniques de Lille I [1^{er} juin 1976] (p. 1468) : les principes de répartition des dotations (au mètre carré, par étudiant...), les recrutements effectués par l'université de Lille I ; le rapport enseignants/étudiants dans celle-ci ; l'enseignement de la gestion.

Mme Catherine Lagatu (n° 1794) : fonctionnement d'une crèche pour enfants d'étudiants [1^{er} juin 1976] (p. 1469) : les crèches et garderies dépendent du ministère de la santé ; le secrétariat d'Etat aux universités n'est autorisé à effectuer des crédits qu'à la crèche d'Antony.

M. Jean Colin (n° 1896) : implantation de grandes écoles dans le département de l'Essonne [9 novembre 1976] (p. 3088) : pas de charges nouvelles pour le budget du département de l'Essonne. Seule l'Ecole polytechnique sera installée sur le site de Palaiseau. Un parc de 55 hectares sera créé par l'Etat.

M. Gilbert Belin (n° 1872) : licences d'arts plastiques à l'Institut universitaire de technologie de Clermont-Ferrand [19 novembre 1976] (p. 3336) : le nombre des étudiants en arts plastiques en France. Le refus d'habilitation de la délivrance de la licence et du manque de débouchés dans ce domaine.

M. Guy Schmaus (n° 1875) : situation d'une imprimerie de Clichy [19 novembre 1976] (p. 3339) : la situation technique et financière de l'entreprise. Les objectifs de redressement de la rentabilité n'ont pas été atteints. Les pouvoirs publics restent attentifs à la situation de cette société.

Questions orales avec débat de :

M. Georges Cogniot (n° 194) : réforme du second cycle universitaire [1^{er} juin 1976] (p. 1474, 1475) : l'arrêté du 16 janvier n'est que l'application de la loi de 1968. Réfute toutes les critiques adressées à cet arrêté par l'auteur de la question (privatisation de l'Université, création de filières ségréguées, disparition de la haute culture, élimination des formations non rentables, petites universités sacrifiées). Les problèmes de débouché. Le découragement des jeunes de vingt ans n'est pas nouveau. La réforme ne favorisera pas la région parisienne.

Réponse à M. Jean Cauchon : la multiplication de filières originales et variées est une chance pour les universités de province et pour leurs étudiants. Il faut « coller à la réalité de l'évolution technologique moderne » : jouer le jeu de la formation continue. L'aspect financier de la réforme.

Réponse à M. Georges Lamousse : le bilan des I. U. T.

INTERVENTIONS

— Conclusions du rapport de M. Léon Eeckhoutte, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi de M. Joseph Raybaud, tendant à valider les décrets des 10 mai 1969 et 9 mars 1972, relatifs au comité consultatif des universités (n° 39) [3 juin 1976] (p. 1543) : la modernisation du comité consultatif des universités ; les 20 000 décisions individuelles concernées.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Universités [2 décembre 1976] (p. 3859) : la mission des enseignements supérieurs ; l'importance de l'université. Les responsabilités et le contrôle des universités. Les effectifs d'étudiants et leur répartition. La politique du Gouvernement dans ce domaine ; (p. 3860) : la recherche universitaire, son importance. Les applications de la recherche fondamentale. Le C.N.R.S.

Réponse à M. René Chazelle : la revalorisation de la recherche des enseignements supérieurs et du C.N.R.S. Les ingénieurs français qui s'intéressent à la recherche sont trop peu nombreux.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : l'ouverture des universités sur des formations nouvelles. Les lacunes d'information et d'orientation doivent être comblées. Les débouchés de certaines études sont peu importants, les étudiants doivent en prendre conscience. La réforme du second cycle ; (p. 3861) ; la formation professionnelle continue dans le cadre des universités. Les problèmes de personnels.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : le recrutement des enseignants des universités. Le taux d'encadrement est satisfaisant. Les créations d'emplois. La stabilisation des personnels administratifs « hors statut ». La réaffectation de certains emplois.

Réponse à M. René Chazelle : l'Institut de France. Les problèmes d'équipement ; la rénovation de certains bâtiments et particulièrement du Muséum d'histoire naturelle ; (p. 3862) : les crédits de construction seront en priorité accordés aux formations de santé et aux jeunes universités encore inachevées.

L'utilisation d'ordinateurs. La nouvelle répartition des heures complémentaires. Les subventions d'équipement à la recherche universitaire. L'importance des bibliothèques. Les aménagements apportés à la Bibliothèque nationale. L'aide sociale aux étudiants. La démocratisation du monde étudiant, les bourses.

Réponse à M. René Chazelle : les prêts d'honneur. La gestion des résidences et restaurants universitaires ; (p. 3863) : la répartition du financement des enseignements ; l'amélioration de la situation des jeunes universités. Le relèvement du taux des heures complémentaires. La création d'un groupe de travail pour aider les universités autonomes dans leur gestion. L'importance de la réflexion et de l'étude.

Réponse à M. Pierre Jourdan (p. 3870) : l'autonomie des universités ; les rapports du secrétariat d'Etat avec le ministre de l'éducation, M. René Haby, à propos du baccalauréat. La substitution de la notion d'orientation à celle de sélection ; la démocratisation de l'enseignement supérieur doit se poursuivre.

Réponse à M. Henri Fréville : les commissions de spécialistes ; l'avancement des maîtres de conférences en droit et en services économiques ; l'échelonnement indiciaire des maîtres de conférence. Le fonctionnement des unités d'enseignement et de recherche ; les subventions qui leur sont accordées. Les subventions compensatrices des exonérations de droits universitaires. Le décret de « verrouillage » des personnels dits hors statut. L'utilisation optimale des locaux scientifiques sous-employés ; (p. 3871) : les créations de postes d'agrégés de médecine.

Réponse à M. Yves Estève : la formation continue.

Réponse à M. Georges Cogniot : attention ne veut pas dire anxiété.

Réponse à M. Edgard Pisani : la sérénité dans les universités.

Réponse à M. Robert Parenty : les subventions attribuées aux associations le sont après prise en considération de deux critères : la tradition et l'opportunité (cas de l'U. N. E. F. - Renouveau et de la F. N. E. F.). Les I. U. T. ; la présence d'enseignants du supérieur dans ces derniers ; le manque de professionnels. Les effectifs et l'encadrement dans les I. U. T., leur ouverture sur le monde économique. Dorénavant, les heures supplémentaires leur seront versées en fonction de la participation effective des personnalités extérieures. Le taux de participation aux élections dans les conseils d'U. E. R.

Réponse à M. Fernand Poignant : la carte universitaire ; l'éventualité d'une nouvelle formation de second cycle au Mans ; (p. 3872) : les implantations des enseignements supérieurs ne peuvent être indéfiniment multipliées sans que la qualité ne s'en ressentisse.

— Projet de loi portant validation des arrêtés du ministre de l'éducation nationale relatifs pour les années universitaires 1971-1972, 1972-1973, pour certaines universités, à l'admission des étudiants en deuxième année du premier cycle des études médicales, ainsi que des listes de classement d'étudiants établies en vertu desdits arrêtés (n° 44) [14 décembre 1976]. Discussion générale (p. 4444) : le refus de certains conseils d'U. E. R. ou d'universités d'appliquer le *numerus clausus*. Le problème des étudiants admis en deuxième année de médecine sur la base de textes reconnus ultérieurement irréguliers ; (p. 4445) : la consolidation des situations acquises en 1972 et 1973. La position du Gouvernement vis-à-vis des amendements de la commission. La sélection par épreuves successives (80 p. 100 des postes pourvus au vu des notes d'une première épreuve, les 20 p. 100 restant attribués à la suite d'une épreuve supplémentaire). Il ne peut plus dorénavant y avoir de « reçus collés ». Les universités libres d'adopter le système de classement qui leur paraît le meilleur. Le fait que certains candidats doivent passer des épreuves supplémentaires n'est pas forcément inéquitable (exemple du concours d'entrée à l'Ecole polytechnique et du C. A. P. E. S.). Les modalités de classement des étudiants sont du domaine réglementaire. Le problème général de la limitation du flux des étudiants dans les disciplines médicales. La création d'un comité interministériel chargé d'étudier ce problème.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : ce comité étudiera également le problème posé par la distinction entre les médecins titulaires d'un C. E. S. (certificat d'études spécialisées) et les autres médecins ; (p. 4446) : le problème du placement des étudiants en fonction du nombre de lits hospitaliers. Article 1^{er} : accepte l'amendement n° 1 de M. Léon Eeckhoutte, Article 2 ; accepte l'amendement n° 2 du même auteur. Article additionnel (p. 4447) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 5 de M. Georges Cogniot. S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Léon Eeckhoutte. Intitulé (p. 4448) : accepte l'amendement n° 4 de M. Léon Eeckhoutte.

SAUVAGE (JEAN), sénateur du Maine-et-Loire (U.C.D.P.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1666 (cf. 1975) relative au fonctionnement de l'association nationale pour l'amélioration de l'habitat. Réponse le 4 mai 1976 (p. 809, 810) de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement).

Questions orales avec débat :

Question n° 288, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique), relative à l'E.N.A. (régionalisation et démocratisation du recrutement), posée le 4 juin 1976 (p. 1558); caducité.

Question n° 7, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique, relative à l'E.N.A. (recrutement de l'école), posée le 14 septembre 1976 [J. O. débats du 16 septembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260) [19 mai 1976]. Article 17 (art. L. 313-13 du code de l'urbanisme) (p. 1172) :** demande à M. le ministre si le fonds d'aménagement urbain dont la création est envisagée bénéficierait d'un financement de la caisse des monuments historiques (immeubles classés à rénover).

Suite de la discussion [20 mai 1976]. Article 18 (art. 130-1, 2, 3 et 4) (p. 1184) : le problème des gisements de silice; son amendement n° 174 : gisements de produits minéraux importants situés dans un espace boisé classé; adopté.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306) [9 juin 1976]. Article 1^{er} (art. L. 231-3-1 (nouveau) du code du travail) ; (p. 1668) :** son amendement n° 15 : suppression de l'interdiction d'imputer les dépenses de formation à la sécurité sur le 1 p. 100 formation; retiré. Se rallie à l'amendement n° 49 de la commission. **Article 6 (art. L. 235-7) (p. 1679) :** les entreprises continueront à créer des structures juridiques spécifiques (associations, groupements d'intérêt économique) pour la gestion des installations communes sur les chantiers car rien n'a été prévu par le projet à ce sujet. Demande si la loi ne pourrait pas accorder la personnalité civile aux collèges interentreprises d'hygiène et de sécurité.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370). — Suite de la discussion [8 juillet 1976]. Article 9 (p. 2283) :** soutient l'amendement n° 166 de M. Louis Jung.

SAUVAGEOT (EDMOND), sénateur des Français établis hors de France (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 7) [7 octobre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 169) [15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 185) [20 décembre 1976].

Questions orales avec débat :

Question n° 227, à M. le ministre des affaires étrangères, relative au corps diplomatique et consulaire (consulat de France à Tournai en Belgique), posée le 3 juin 1976 (p. 1536). — Retirée le 17 juin 1976 (p. 1827).

Discussion des questions de Mme Janine Alexandre-Debray n° 43, de M. Adolphe Chauvin n° 37, de M. Josy Moïnet n° 47, de M. Georges Marie-Anne n° 49, de Mme Marie-Thérèse Goutmann n° 40, de M. Marcel Champeix n° 41 relatives à la politique générale du Gouvernement, discutées le 9 novembre 1976 (p. 3121, 3122) : le désordre monétaire produit par l'inflation. Le flottement généralisé des monnaies et ses effets néfastes. Les Français profitent de l'inflation. Le souvenir des désordres monétaires en Allemagne avant guerre. La faiblesse de la monnaie ne favorise pas les exportations. La modération est finalement plus avantageuse que l'exagération des revendications. La comparaison entre les balances commerciales de la France et de l'Allemagne. La situation de notre économie. Les entreprises françaises ne font pas suffisamment de bénéfices. L'attitude critiquable, des syndicats français. La comparaison avec le syndicat unique des travailleurs allemands. La paix sociale, gage de prospérité. Le manque de fermeté du Gouvernement.

INTERVENTIONS

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère [15 juin 1976] (p. 1804) :** la suppression du consulat de France à Tournai.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370). — Suite de la discussion [8 juillet 1976] (p. 2267, 2268) :** son amendement n° 9 : application des dispositions de la loi aux Français résidant à l'étranger; retrait.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406) [14 octobre 1976], rapporteur. — Discussion générale (p. 2731, 2732) :** les règles fixant le champ d'application territorial de l'impôt sur le revenu mêlent les notions de résidence et de domicile sans les définir de manière précise. Définir clairement les critères de base d'imposition. Alléger les impositions excessives dont sont victimes les Français de l'étranger. Retenir les critères du domicile et de la source des revenus. Le taux minimum d'imposition de 25 p. 100. Eviter les doubles impositions. Les mesures de modernisation et de normalisation. L'extension de la retenue à la source. Les mutations à titre gratuit. Les mesures d'application diverses. Faciliter l'expatriation de Français de haute qualité. **Article 1^{er} (p. 2736) :** accepte l'amendement n° 1 de M. Gustave Héon. **Article 2 (p. 2740) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues; (p. 2741) : son amendement n° 3 : sont considérées comme ayant leur domicile en France les personnes qui y ont le centre de leurs intérêts économiques; adopté. **Article 4 (p. 2742) :** amendement n° 15 de M. Pierre Croze et plusieurs de ses collègues; (p. 2743) : son amendement n° 4 d'harmonisation avec la loi du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values; adopté. **Article 7 (p. 2748) :** son amendement n° 5 : exonération d'impôt sur le revenu au bénéfice des Français acquittant à l'étranger un impôt « au moins égal aux deux tiers de celui qu'ils auraient à supporter en France... »; adopté. **Article 8 (p. 2743) :** son amendement n° 6. 1° la retenue à la source à laquelle a donné lieu la fraction du revenu n'excédant pas 60 000 francs n'est pas imputable; 2° en cas de pluralité de débiteurs, la situation du contribuable est, s'il y a lieu, régularisée par voie de rôle; adopté. **Article 9 (p. 2744) :** son amendement n° 7 : Français domiciliés en France et envoyés à l'étranger par un employeur établi en France; application de la règle des deux tiers de l'impôt payé en France (voir amendement n° 5); adopté. **Article 11 (p. 2744, 2745) :** ses amendements n° 8, 9, 10 et 11 : rédactionnels; adoptés. **Article 14 (p. 2746) :** son amendement n° 12 : 1° modification de forme; 2° impo-

sition des plus-values; les personnes domiciliées en France, au sens des articles 1^{er} à 3 du présent projet de loi, sont considérés comme ayant leur domicile réel en France; adopté. **Article 16** (p. 2746, 2747) : accepte le texte commun aux amendements n° 2 de MM. Gustave Héon et Maurice Schumann et n° 16 de M. Etienne Dailly.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976], rapporteur (p. 3976) : un budget important. La rigidité de la masse considérable des services votés. Déterminer les actions prioritaires en accord avec les associations. L'analyse des crédits budgétaires pour 1977. Le taux de variation du budget des anciens combattants. La majoration globale des crédits (conséquences sur les pensions de la revalorisation des rémunérations publiques, transfert du budget des charges communes...); (p. 3977) : les moyens des services. Les crédits affectés à l'institution nationale des invalides et à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. L'indispensable rénovation des locaux de l'institution. La création d'emplois d'assistantes sociales dans les services départementaux de l'office. L'augmentation des chapitres concernant les pensions et allocations diverses (application du rapport constant). La majoration de la retraite des combattants afférente aux opérations postérieures à la première guerre mondiale. Les actions sociales en faveur des anciens combattants et victimes de guerre. La sécurité sociale des pensionnés de guerre. Les soins médicaux gratuits. Les remboursements à la S. N. C. F. des réductions de tarifs accordées. Les subventions et secours aux associations. Les maisons de rééducation professionnelle et de retraite gérées par l'office. La retraite mutualiste. Les travaux sur le fichier des pensions militaires d'invalidité; (p. 3978) : les conséquences de la mortalité. L'application du rapport constant. Son indexation. La situation des différents catégories de pensionnés et de retraités. L'amélioration de la retraite du combattant pour les catégories n'ayant pas ou peu bénéficié des progrès de la législation sociale. La parité entre les deux catégories de combattants (1914-1918 et 1939-1945). La situation des veuves de guerre. Les pensions d'ascendants. Le problème des forclusions. L'attribution de la carte du combattant aux personnes ayant participé aux opérations d'Afrique du Nord; (p. 3979) : le discours du Président de la République lors de la commémoration du 60^e anniversaire de la bataille de Verdun. Les décorations des anciens combattants de 1914-1918. **Examen des crédits** (p. 3997). **Articles additionnels** : déclare l'article 40 de la Constitution opposable aux amendements n° 87, 88, 89 et 90 de M. Marcel Souquet.

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4292) : l'importance du commerce extérieur pour la préservation des grands équilibres économiques et sociaux. Le rôle du ministre du commerce extérieur dans une économie libérale. C'est moins le volume d'une enveloppe budgétaire qui est en cause que son utilisation. Les moyens tactiques au service de notre stratégie commerciale. Promouvoir les exportations des P. M. E. Le difficile accès au marché international (concurrence, instabilité monétaire). Le caractère superficiel des bulletins de victoire publiés à chaque retour en France d'une délégation officielle. Aider les grandes entreprises qui acceptent de mettre la compétence de leurs services et la densité de leurs implantations internationales à la disposition des P. M. E.; (p. 4293) : créer l'esprit d'exportation chez les chefs d'entreprise. Faire d'abord une bonne politique économique interne. Effectuer le recensement des exportateurs potentiels dans chaque région.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 122).** — *Deuxième lecture* [17 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (n° 4628) : les retouches apportées par l'Assemblée nationale au texte adopté en première lecture par le Sénat. **Article 7** (p. 5629) : son amendement n° 6 : imposition des habitations détenues en France par les personnes qui n'y ont pas leur domicile fiscal; adopté. **Article 9** (p. 4630) : son amendement n° 7 : exonération de l'impôt pour les traitements et salaires perçus en rémunération de l'activité à l'étranger par des personnes de nationalité française; son amendement n° 8 : imposition des personnes envoyées à l'étranger et qui justifient d'une activité professionnelle d'une durée supérieure à 183 jours au cours d'une période de 12 mois consécutifs et non plus au cours d'une année civile; adopté; (p. 4631) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Pierre Croze; (p. 4632) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Yves Durand, soutenu par M. Jacques Habert, s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Yves Durand soutenu par M. Jacques Habert; (p. 4633) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Louis

Gros soutenu par M. Jacques Habert. **Article 11** (p. 4634) : accepte l'amendement n° 4 de M. Charles de Cuttoli. **Article 13** (p. 4635) : son amendement n° 9 de coordination; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Jacques Habert; son amendement n° 10 : conditions dans lesquelles les organismes étrangers à but lucratif ne seront pas soumis à imposition pour leurs propriétés immobilières situées en France; adopté; (p. 4639) : son amendement n° 11; report au 1^{er} janvier 1979 de la date à laquelle les dispositions du code général des impôts seront abrogées; devenu sans objet.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France** [20 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4715) : l'accord de la commission mixte sur les quatre articles restant en discussion. A l'article 7, la notion d'habitation a été préférée à celle de « propriété immobilière ». A l'article 11, le montant des droits de mutation à titre gratuit acquittés hors de France sera imputable sur l'impôt exigible en France. A l'article 13, la notion de « propriété mobilière » et de « propriété » a été préférée à celle d'« habitation ». A l'article 16, la date d'effet de l'abrogation du premier alinéa du paragraphe I de l'article 164 du code général des impôts a été fixée au 1^{er} janvier 1979.

SAUVAGNARGUES (JEAN), ministre des affaires étrangères (gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974).

DEPOTS

Projet de loi, autorisant l'approbation de la **convention de sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse**, ensemble deux protocoles, signés à Berne le 3 juillet 1975 (n° 195) [6 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Luternbourg-Neuburgweier, signée à Bonn le 16 juillet 1975 (n° 199) [24 janvier 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque, relatif au rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraites des médecins français, signé à Monaco, le 26 juin 1975 (n° 357) [17 juin 1976].

INTERVENTIONS

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1780) : une analyse réaliste de l'environnement international; la mondialisation des problèmes; les relations économiques internationales perturbées; les problèmes qui se posent dans les différentes parties du monde; l'attitude des deux super-grands; (p. 1781) : la politique de la France; ses principes; l'attachement à la construction européenne; les relations avec les pays en voie de développement; l'alliance atlantique; l'indispensable détente et le nécessaire équilibre des forces; (p. 1787) : le programme d'action d'Helsinki; il ne faut pas « atlantiser » les problèmes africains; les relations de la France avec l'U.R.S.S., les Etats-Unis, l'Afrique (anciennes colonies portugaises, l'O.V.A.; l'Afrique du Sud et la Rhodésie); (p. 1783) : les nouvelles relations avec les pays en voie de développement; les initiatives de la France dans ce domaine; l'organisation des marchés de produits de base; la C.N.U.C.E.D.; la construction européenne; (p. 1784) : l'action de l'Europe dans le monde, la flexibilité de ses méthodes; le rapport de M. Tindemans; l'élargissement de l'Europe; la situation en Méditerranée; le Liban; (p. 1785) : l'Asie du Sud-Est; les pays de l'ancienne Indochine et les Français qui y résident; Vietnam, Laos et Cambodge. Les Français de l'étranger (p. 1786) : le groupe de travail présidé par M. Bettencourt; l'action grandement bénéfique de MM. Louis Gros et Jacques Habert).

Réponse à Mme Jeanine Alexandre-Debray et à M. André Colin (p. 1808) : la conférence Nord-Sud.

Réponse à M. Jean Périquier : Nairobi; Porto-Rico; (p. 1809) : le Liban.

Réponse à MM. André Colin, Jacques Genton, Louis Gros, Jacques Pelletier, Francis Palmero et Pierre Giraud : l'Europe.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann : le rapport Tindemans; (p. 1810) : la crise mondiale a porté un coup fatal à l'union économique et monétaire; le Conseil européen; la cohésion interne et le développement des politiques communes; (p. 1811) : l'adhésion de la Grèce à la Communauté; l'atlantisme.

Réponse à M. Jean Périquier : la fourniture de centrales nucléaires à l'Afrique du Sud et les problèmes de désarmement.

Réponse à M. Maurice Schumann : la réforme des services du quai d'Orsay.

Réponse à M. Jean Périquier : le problème de Chypre.

Réponse à M. Edmond Sauvageot : le consulat de Tournai.

SCELLIER (Mlle GABRIELLE-MARIE), sénateur de la Somme (U.C.D.P.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 145 (cf. 1975), à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (condition féminine), relative à la condition féminine [1^{er} juin 1976] (p. 1478 à 1486) : des résultats non négligeables récemment acquis par les femmes. La politique en matière de condition féminine doit obéir à trois objectifs : 1° assurer à la femme l'égalité avec l'homme dans le travail ; 2° revaloriser la fonction maternelle dans la collectivité ; 3° répondre aux problèmes des femmes seules.

INTERVENTION

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976]. — **Explication de vote** (p. 635, 636) : le groupe centriste votera sans enthousiasme les mesures ponctuelles, disparates et parcimonieuses de ce projet.

SCHIELE (PIERRE), sénateur du Haut-Rhin (U.C.D.P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon [5 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, portant **modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** (n° 316) [25 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux (n° 415) [8 juillet 1976].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à favoriser l'évolution des structures industrielles et commerciales et à assurer une meilleure protection des salariés et des ayants droit d'une entreprise ou d'un établissement en difficulté (n° 438) [24 septembre 1976. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976. — Erratum le 26 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1667, relative à l'orientation et à la formation professionnelle des femmes (cf. 1975). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1477).

Question n° 1881, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernant les maires (revalorisation et extension de leur retraite), posée le 15 octobre 1976 [J.O. Débats 20 octobre 1976] (p. 2784). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) le 9 novembre 1976 (p. 3087, 3088).

Questions orales avec débat :

Question n° 21, à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, concernant la **fonction publique** (politique envisagée en matière de réformes administratives), posée le 16 septembre 1976 [J.O., débats du 23 septembre 1976]. Discutée le 1^{er} octobre 1976 ; (p. 2766) : les nécessités de réformes administratives ont été soulignées par le Président de la République et le Premier ministre ; la suite que le Gouvernement entend donner aux travaux des comités d'usagers créés en 1974 ; la simplification des formulaires administratifs ; (p. 2767) : la levée de l'anonymat des fonctionnaires ; le langage administratif ; la création de centres de renseignements. La politique du Gouvernement en matière de décentralisation ; la doctrine du Gouvernement en ce qui concerne la répartition des compétences entre départements et régions ; la nécessaire adaptation des textes et des procédures à l'évolution de la société française ; la politique de titularisation des auxiliaires ; (p. 2768) : les créations d'emplois fonctionnels doivent être utilisés à plein ; les structures de concertation existant à l'intérieur de l'administration ; le rôle de l'éducation nationale.

Question n° 48, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les lois (application), posée le 4 novembre 1976 (p. 3007).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires** (n° 283) [4 juin 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur (p. 1543) : les réticences du Parlement à légiférer a posteriori les modalités d'accès aux emplois ; les divergences avec l'Assemblée nationale : notion d'agents de droit public ; (p. 1544) : examen du dossier individuel du candidat, la régularisation des actes antérieurement exécutés. **Article 1^{er}** (p. 1545) ; son amendement n° 1 : différentes modalités d'accès à un poste supérieur dans la fonction publique ; adopté. **Article 2** (p. 1546) : son amendement n° 2 : promotion sociale par voie de promotion interne ; examens professionnels avec examen du dossier ; adopté. **Article 3** : son amendement n° 3 de forme ; adopté ; (p. 1547) : son amendement n° 4 : consultation du dossier individuel en cas de promotion interne mais aussi en cas d'examen professionnel ; adopté. **Article 4** : son amendement n° 5 : rétablissant cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; validation de mesures réglementaires et de décisions individuelles ; adopté. **Article 5 et article 6** : accepte les rédactions proposées par l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux** (n° 414) [9 juillet 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2322) : le régime des villes de Toulouse et de Nice ; les élections cantonales seront soumises aux mêmes règles que les élections législatives ; le problème du seuil de représentativité ; (p. 2323) : la nécessaire prudence et discrétion du législateur ; le niveau du seuil de représentativité ; le choix de la référence (électeurs inscrits votants). **Article 1^{er}** (p. 2325) ; son amendement n° 3 : suppression de l'article et à la situation actuelle en matière de participation du second tour ; adopté. **Articles additionnels** (p. 2326) : son amendement n° 4 palliant le risque d'une seule

candidature au second tour; possible suppression du seuil de candidature; adopté; son amendement n° 2 de coordination; adopté. **Article 2** (p. 2327) : son amendement n° 5 : élections cantonales; possible suppression du seuil de candidature; adopté. **Article 2 bis** : son amendement n° 6 : proposition autorisée de candidats habitant à l'extérieur de la commune; adopté. **Article 3** : son amendement n° 7 : extension, en matière de suppléants, à Toulouse et Nice, du système en vigueur à Paris, Marseille et Lyon; adopté. **Article 5** : son amendement n° 10 : seuil de représentativité applicable dans les villes de plus de 30 000 habitants; rejeté. Son amendement n° 11 : élections municipales dans les villes de plus de 30 000 habitants; possible suppression du seuil de candidature; adopté. **Article 6** : son amendement n° 12 : suppléants, organisation de la répartition des sièges vacants dans les villes de Toulouse et Nice; adopté. **Article 7 bis** : ne s'oppose pas à l'amendement n° 21 de M. Jean-Marie Girault. **Article 4** (précédemment réservé) (p. 2330) : accepte l'amendement n° 18 de M. Auguste Pinton; (p. 2331) : son amendement n° 23 : répartition nouvelle des sièges entre les arrondissements après les recensements de population; adopté; (p. 2332) : accepte d'amendement n° 22 de M. Jean-Marie Girault; son amendement n° 8 de coordination; adopté. **Article additionnel** : son amendement n° 13 : modification proportionnelle du nombre des adjoints au maire; adopté; son amendement n° 14 d'harmonisation; adopté. **Article 8** (p. 2333) : son amendement n° 15 d'harmonisation; adopté. **Articles additionnels** : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Robert Parenty; (p. 2334) : accepte l'amendement n° 20 de M. Francis Palmero soutenu par M. Adolphe Chauvin. — **Intitulé** : son amendement n° 16 : projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et du code de l'administration communale; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. — **Article additionnel après l'article 13** (p. 3481) : soutient l'amendement n° 13 de MM. Robert Parenty et Jean Colin (p. 3482) : se déclare loin d'accorder un satisfecit aux services techniques qui proposent les textes concernant la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre (suite). — I. — **Services généraux (suite)** [11 décembre 1976] (p. 4255) : la manière dont est utilisée la masse des crédits affectés à la fonction publique. Il est possible de faire beaucoup mieux avec les mêmes crédits. Une source d'économie considérable réside dans la simplification et la rationalisation des opérations administratives; (p. 4256) : simplicité et réalisme sont les clés de l'efficacité. Les traitements des fonctionnaires. L'évolution de l'éventail des salaires depuis 1950. Au sommet de la hiérarchie, le traitement de 1950 aura été multiplié par 11 en 1977, celui du bas de l'échelle par 13 et celui du milieu n'aura cru que de 9. La rétroactivité des nouvelles règles de classement des fonctionnaires des catégories A. Le manquement du Gouvernement à ses engagements (accord de 1974). Au minimum, le Gouvernement devrait retenir la date du 1^{er} juillet 1975 au lieu de celle prévue du 1^{er} décembre 1974. Les bas salaires augmentent davantage que les gros. La progression dans la hiérarchie des emplois et traitements n'est plus linéaire. La répartition de cette progression n'est plus équitable. Pour la vérité des salaires et la transparence des traitements. Rétablir une progression linéaire simple et logique. Les diverses mesures souhaitables. Les pensions de réversion; (p. 4257) : le maintien de la politique contractuelle. La préservation du pouvoir d'achat et le rattrapage du retard sur le secteur privé.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 44.** — Etat G (p. 4343) : la reconstitution de carrière des fonctionnaires de catégorie B passant en catégorie A. **Article 62** (p. 4362) : ses observations sur les ressources des régions. Laisser aux régions la responsabilité de leurs prérogatives et de leurs charges. L'amendement n° 165 de la commission des finances prévoit pour le niveau des ressources régionales un palier au-dessous duquel il ne saurait être question de descendre.

— **Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur (n° 105).** — *Deuxième lecture* [15 décembre 1976], rapporteur (p. 4507) : les pouvoirs du médiateur étaient insuffisants aux termes de la loi du 3 janvier 1973 (p. 4508) : les modifications apportées au texte par l'Assemblée. L'autorisation des ministres pour les fonctionnaires ayant reçu des convocations du médiateur. **Article 5** (p. 4509) : son amendement n° 1. Les ministres sont tenus

d'enjoindre aux fonctionnaires de répondre aux questions et aux convocations du médiateur, adopté après avoir été modifié selon les vœux de M. le ministre d'Etat, ministre de la justice.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe (n° 40)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4517) : la loi du 3 janvier 1969. La libéralisation de la réglementation applicable aux gens du voyage. La distinction entre les nationaux français et les étrangers résidant en France. La directive du conseil des ministres de la Communauté européenne le 16 juin 1975. Le projet a pour mission d'appliquer cette directive.

SCHLEITER (FRANÇOIS), sénateur de la Meuse (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Secrétaire rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre suppléant de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

SCHMAUS (GUY), sénateur des Hauts-de-Seine (Com.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOTS

Proposition de résolution déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la liquidation de l'industrie informatique française, ses conséquences pour l'emploi et l'indépendance nationale (n° 331) [2 juin 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1762, à M. le ministre du travail, relative à la situation de l'emploi dans une entreprise de câbles électriques, posée le 14 avril 1976 (p. 555). — Reprise le 4 mai 1976 (p. 817, 818).

Question n° 1763, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative aux conséquences de la fusion Peugeot-Citroën, posée le 14 avril 1976 (p. 555). — Réponse le 4 mai 1976 (p. 814 et suiv.).

Question n° 1789 à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative aux industries mécaniques (Renault - Machines-Outils : réduction du personnel), posée le 28 avril 1976 [J.O., débats, 30 avril 1976] (p. 787). — Réponse le 4 juin 1976 (p. 1588 à 1590).

Question n° 1863, à M. le ministre du travail, relative aux licenciements (licenciements collectifs dans une entreprise de bâtiment de Clichy), posée le 28 septembre 1976 [J.O., débats, 2 octobre 1976] (p. 2594). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (condition des travailleurs manuels), le 12 octobre 1976 (p. 2686, 2687).

Question n° 1875, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative à l'imprimerie (situation d'une entreprise d'imprimerie), posée le 12 octobre 1976 (p. 2721). — Réponse de Mme le secrétaire d'Etat aux universités, le 19 novembre 1976 (p. 3339).

Question n° 1876, à M. le ministre de l'éducation, relative à l'enseignement pré-scolaire (problèmes de la commune d'Othis, en Seine-et-Marne), posée le 13 octobre 1976 [J.O., débats, 15 octobre 1976] (p. 2754). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3337).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 159, de M. Léon David, relative au financement des réémetteurs de télévision [4 juin 1976] (p. 1568) : la mauvaise réception des images de télévision au voisinage des immeubles de grande hauteur : l'exemple des habitants de Puteaux dans le quartier de la Défense; la loi du 7 août 1974 qui règle ce problème n'a pas encore de décret d'application.

Question n° 237 à M. le Premier ministre, relative aux sports (politique sportive du Gouvernement) posée le 4 août 1976 [J.O. débats du 19 août 1976].

Question n° 33, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports), concernant les sports (jeux Olympiques et éducation physique), posée le 21 octobre 1976 (p. 2800).

INTERVENTIONS

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 307)** [10 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1736) : la création des voitures de petite remise par voie réglementaire ; la dualité avec les taxis et les mesures indispensables à la protection de ces derniers ; l'utilisation du radio-téléphone. **Article 1^{er}** (p. 1738) : les rapports entre les taxis et les voitures de petite remise dans les villes nouvelles ; son amendement n° 8 déposé avec plusieurs de ses collègues : dans une commune interdiction de coexistence de taxis et de voitures de petite remise ; rejeté. **Article 2** (p. 1739) : son amendement n° 9 déposé avec plusieurs de ses collègues : intégration possible des voitures de petite remise dans les taxis ; retiré. **Article additionnel après l'article 4** : son amendement n° 10 déposé avec plusieurs de ses collègues : création d'organismes départementaux d'étude et de concertation qui examineront les problèmes concernant les voitures de place ; retiré.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2079) : annonce que son groupe, qui n'a pas déposé d'amendements, votera contre le VII^e Plan.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article additionnel** (p. 2866, 2867) : son amendement n° 37 déposé avec plusieurs de ses collègues : suppression de la T. V. A. sur les produits de première nécessité ; institution d'un impôt annuel et progressif sur le capital ; modification des taux d'amortissement linéaire et dégressif ; rejeté.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. **Article 13** : son amendement n° 78, soutenu par Mme Hélène Edeline (p. 3192) : la personne physique ou morale dont l'architecte peut, sous certaines conditions être le salarié, ne doit pas forcément relever du droit privé ; rejeté.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)**. — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. — **Article 3** (p. 3282) : son sous-amendement n° 78 soutenu par M. Fernand Chatelain : modification du barème après avis conforme du conseil de l'aide personnalisée au logement ; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3528) : sont prioritaires les actions tendant à accroître le nombre des emplois industriels. La politique industrielle du Gouvernement. L'intérêt national commande d'utiliser toutes les richesses ; le rôle des sociétés multinationales ; (p. 3529) : l'importance du chômage en France.

Transports [29 novembre 1976] (section commune et transports terrestres) (p. 3654) : demande une programmation précise du prolongement des lignes de métro. Estime qu'une discrimination sociale est perceptible dans la conception des ouvrages et dans les choix retenus pour la progression des infrastructures. La distance moyenne entre les stations ; la fiscalité qui frappe les automobilistes ; les autorités concernées par la prise de décision des investissements. La politique qui permettrait d'assurer une véritable priorité aux transports en commun ; (p. 3661) : la longueur des interstations est diverse selon les lignes.

Qualité de la vie. — II. — **Jeunesse et sports** [4 décembre 1976] (p. 3944) : un budget d'austérité. Seules les mesures nouvelles, pourtant dérisoires, ont été évoquées. L'échec de Montréal ; (p. 3945) : la poursuite d'une politique qui a plongé le sport français dans une crise profonde. Le sport à l'école végété dans une pénurie dramatique. La non-application du tiers temps pédagogique dans le primaire. Dans le secondaire, le manque d'enseignants entraîne un déficit horaire. Le nombre insuffisant de postes créés. La vie difficile des clubs. La diminution des subventions aux collectivités locales. L'avenir des sportifs de haut niveau. Le cas d'une championne de fleuret. Le comité pour le doublement du budget. Le sport, dimension essentielle de la culture. Le besoin de sport des Français. Le rattachement de l'éducation physique et sportive et de ses enseignants à l'Education. La promotion du sport sur les lieux de travail (entreprises, fonction publique). Le refus de l'austérité et de la pénurie ; (p. 3954) : l'imminence d'une nouvelle

politique sportive. — **Examen des crédits** : son amendement n° 80 déposé avec plusieurs de ses collègues : réduction du crédit du titre III de l'état B de 15 915 150 francs (suppression des crédits affectés aux centres d'association sportive) ; rejeté.

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 91)**. — **Deuxième lecture** [15 décembre 1976] (p. 4516) : la nécessité d'assainir une situation incohérente et conflictuelle. Les voitures de petite remise peuvent permettre de rendre un service sans créer une nouvelle profession. Les deux catégories de possesseurs de voitures de petite remise (les personnes modestes et les racketteurs). Refuser toute autorisation nouvelle dans les communes où existent des taxis. Interdire la radiotéléphonie en milieu urbain aux voitures de petite remise. Faire cesser la concurrence en milieu urbain entre taxis et voitures de petite remise.

SCHMITT (ROBERT), sénateur de la Moselle (rattaché administrativement au groupe U. D. R., puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2054, 2055) : les problèmes de la sécurité sociale sont trop sommairement traités. La budgétisation des dépenses et les charges indues. L'amélioration des conditions de travail. La diminution des accidents du travail. La diminution du temps de travail. Le problème de l'industrie pharmaceutique.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37)** [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3263) : un bel exemple de mise en œuvre rapide d'une réforme importante. La recherche d'une meilleure justice sociale, l'effort en faveur de l'habitat ancien et surtout, le développement de l'accession à la propriété. L'opération d'accession peut avoir des conséquences financières et psychologiques néfastes. La difficulté des ménages à constituer leur apport personnel de 20 p. 100. La place des sociétés de crédit immobilier dans le nouveau système d'accession à la propriété. Les conditions trop rigoureuses de l'octroi de la prime de construction. Les services du secrétariat d'Etat au logement doivent se montrer plus psychologues.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976], rapporteur spécial (p. 3550) : les souhaits des Etats africains (situation paritaire avec la France, aide accrue, contrôle des coopérants). Les rapports privilégiés avec la France ne sont pas fondamentalement remis en cause. Le redéploiement des moyens du ministère de la coopération, l'élargissement de sa compétence géographique. L'analyse du budget de la coopération. La France n'a pas les moyens financiers de ses ambitions. La part du ministère dans l'aide globale fournie par le budget général. Le personnel de l'administration de la coopération. La création d'un service chargé des études économiques et des relations internationales. La mise à la disposition des Etats africains de personnels d'assistance technique représente l'essentiel de notre action de coopération. Les actions de coopération culturelle et sociale ; (p. 3551) : les actions dans le domaine médico-social. La coopération technique militaire. La diminution souhaitable des concours financiers pour les achats de matériels militaires. La coopération scientifique. L'action des organismes extérieurs spécialisés (O. R. S. T. O. M. et G. E. R. D. A. T., C. N. R. S.). L'aide au développement économique. Les actions du F. A. C. L'aide multilatérale par le biais du financement conjoint. Les fonds de solidarité. Les condamnations de la France à l'O. N. U. et à la conférence de Colombo. Substituer une coopération de service à une politique de clientèle. Les jumelages entre collectivités locales de pays en voie de développement et de pays industrialisés.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.
 — I — **Services généraux** [7 décembre 1976] (p. 4073) : les régions de Lorraine devraient devenir le lieu de passage privilégié entre l'Allemagne et la France. Le voyage récent du Président de la République en ces lieux. L'autoroute Nancy—Dijon. L'avenir de la sidérurgie lorraine. Les licenciements et leur indemnisation ; (p. 4074) : la canalisation des investissements sur la Lorraine. La productivité de la sidérurgie lorraine. L'éventuelle convention entre l'Etat et la sidérurgie. Rappelle les différentes interventions, faites dans le cadre du Parlement, sur ce problème. Les différentes réponses détenues de la part du Gouvernement depuis plusieurs années. L'aménagement du territoire et la lutte contre l'inflation. La taxe professionnelle, les distorsions causées par l'insuffisance des études préalables à son instauration. Les différents taux d'augmentation ; (p. 4075) : la nécessité d'une politique cohérente de l'aménagement de la zone sidérurgique. Des actions spécifiques complémentaires doivent être engagées dans chaque région. Les efforts accomplis par la ville de Strasbourg qui ambitionne de devenir capitale européenne. Le Parlement européen doit y rester ; (p. 4082) : l'importance de l'aménagement du territoire. Fos et sa région. L'installation de la S. A. V. I. E. M. à Batilly.

SCHUMANN (MAURICE), sénateur du Nord (apparenté au groupe U. D. R., puis R. P. R.) puis membre de ce groupe.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou [5 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1723, à M. le ministre de l'économie et des finances, relative à la conférence de la Jamaïque, posée le 14 janvier 1976 [J. O., débats 15 janvier 1976] (p. 33). — Réponse le 27 avril 1976 (p. 714, 715).

Question n° 1773 à M. le ministre de l'agriculture, relative à la Communauté économique européenne (budget de la politique agricole), posée le 16 avril 1976 [J. O. débats 23 avril 1976] (p. 662).

Question n° 1649, à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles (sécheresse : classement de la région Nord - Pas-de-Calais), posée le 2 septembre 1976 [J. O., débats du 9 septembre 1976].

Question n° 1850 à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les textiles (limitation des importations), posée le 3 septembre 1976 [J. O., débats du 9 septembre 1976]. — Réponse le 9 novembre 1976 (p. 3094).

Question n° 1855 à M. le ministre de l'éducation concernant les frontaliers (difficultés des enfants de frontaliers scolarisés en Belgique), posée le 16 septembre 1976 [J. O., débats du 23 septembre 1976]. — Réponse le 26 octobre 1976 (p. 2929, 2930).

Question orale avec débat :

Question n° 207, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la décentralisation et à l'action culturelle du Gouvernement, posée le 2 avril 1976 (p. 335). Discutée le 4 mai 1976 ; (p. 837, 838) : l'accès du public à la technologie empêcherait que l'économie ne soit paralysée par la peur du progrès ; l'invention de la xérogaphie par Carlsan ; la proposition de M. Gaudin : créer des ateliers régionaux d'innovation ouverts au public ; les créations d'emploi sont moins coûteuses dans les petites entreprises que dans les grandes ; il faut favoriser l'esprit d'entreprise existant chez les Français en créant pour chacun les conditions d'exercice de l'imagination industrielle.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus de 1974 dû par certains contribuables (n° 237)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale** : estime nécessaire la suppression progressive de la règle dite du décalage d'un mois en matière de T.V.A. (p. 530) ; rappelle deux engagements du Gouvernement : limitation immédiate des importations massives dont souffrent les industries de main-d'œuvre (exemple du textile) et suppression de la règle du décalage.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 543) : souligne le problème du raccourcissement du circuit judiciaire qui précède l'adoption ; s'interroge sur la possibilité de compétence exclusive d'un juge unique, sur le raccourcissement du délai d'un an pendant lequel l'enfant est à l'assistance publique, sur la suppression du contrôle judiciaire *a priori*.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230)** [22 avril 1976]. — **Explication de vote** (p. 636) : annonce son vote en faveur de ce projet dont il qualifie les mesures de « relativement dérisoires » ; rappelle l'effort considérable consenti en faveur de la famille par la France dans l'après-guerre.

— **Projet de loi portant réforme de l'urbanisme (n° 260).** — **Suite de la discussion** [20 mai 1976]. **Article 6 bis (suite)** (art. L. 123-1 bis nouveau du code de l'urbanisme) (p. 1220) : fait écho à la question restée sans réponse de M. Pierre Brousse concernant l'interdiction de construire dans les zones à C. O. S. transférée.

— **Suite et fin de la discussion en première lecture** [21 mai 1976]. **Article 55** (art. L. 480-10 et 480-11, 470-1) (p. 1260) : se déclare favorable à l'amendement n° 185 de M. Michel Miroudot ; rappelle le blocage, pour un semestre, des crédits d'architecture demandés par le Gouvernement lors de la session budgétaire, le projet de loi sur l'architecture adopté par le Sénat en 1973, demeuré sans lendemain (p. 1267). **Art. 58** (art. L. 430) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Paul Pillet ; la protection du patrimoine historique ne doit pas être une considération subalterne. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1273) : s'abstiendra en raison de la nouvelle rédaction de l'article 58 qui menace la protection des monuments historiques et des sites.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1313) : les données nouvelles du problème de l'emploi ; la reprise menacée par les importations massives (les tissus de coton et les pull-overs tout particulièrement) ; les détournements de trafic et le traité de Rome ; les contrôles douaniers.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 (n° 321)** [8 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1634) : l'engagement des moyens de nos forces de manœuvre ne saurait être fractionné. Sauvegarder la cohésion de ces forces pour ne pas affaiblir la dissuasion.

— **Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère** [15 juin 1976] (p. 1798) : le plan de réorganisation des services du Quai d'Orsay (p. 1812) : la suppression du consulat de Tournai.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2060) : les lacunes du Plan en ce qui concerne la région Nord-Pas-de-Calais.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)** [6 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2173) : les grandes réformes mises en œuvre depuis la Libération ; la taxation des profits immobiliers selon le code général des impôts ; la remise en ordre des textes pré-existants ; la taxation moderne des gains en capital ; (p. 2174) : la non-déductibilité des moins-values du revenu imposable ; le critère choisi, la durée de détention n'est pas efficace ; les exonérations ; le compte spécial d'investissement ; un certain nombre d'amendements doivent être acceptés sur le texte proposé.

— **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 4** (p. 2214) : son amendement n° 126 : taxation des cessions de titres détenus par les associés ayant plus de 25 p. 100 du capital de la société ; retiré. **Article 5** (p. 2215, 2216) : interroge M. le ministre sur la taxation des bénéficiaires des valeurs mobilières acquises avant l'entrée en vigueur de la loi (détermination de la date et du prix d'acquisition des titres). Rappelle que, selon la formule de l'emprise nulle, préconisée par la commission Manguilan, seules seraient taxables les plus-values sur les titres acquis postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi. Suggère un régime spécial de taxation atténué pour tous les porteurs qui feraient la preuve de la propriété, au 31 décembre 1975, des titres qu'ils cèdent. Déploie certaines lacunes du texte en ce qui concerne les dispositions relatives aux titres non cotés ; (p. 2229) : son amendement n° 127 : plus-values sur cession de titre détenus en longue période ; retiré ; (p. 2230) : son amendement n° 93 : application de la loi aux obligations incorporées dans les comptes spéciaux d'investissement ; retiré.

— **Suite de la discussion** [8 juillet 1976]. **Article 6** (p. 2255) : l'exonération des petits contribuables et l'amendement n° 47 soutenu par M. René Monory ; (p. 2260) : le travail du Sénat et de sa commission des finances. **Article 7** (p. 2265) : pose à nouveau à M. le ministre sa question concernant l'application du principe de la taxation des bénéficiaires aux valeurs mobilières acquises avant l'entrée en vigueur de la loi (dans les cas où ni la date ni le prix d'acquisition ne peuvent être établis). Lui demande s'il y aura une incidence différente selon qu'il s'agira de titres cotés ou non ; (p. 2268) : son amendement n° 128 : application de l'article 160 du C.G.I. et de l'article 5 de la présente loi aux plus-values réalisées par les personnes qui ont leur domicile réel ou leur siège social hors de France ; retiré. **Article 8** (p. 2268, 2269) : réitère ses questions et ses remarques faites aux articles 5 et 7 (plus-values sur les valeurs mobilières acquises avant l'entrée en vigueur de la présente loi) ; (p. 2274, 2275) : soutient l'amendement n° 59 de la commission à la place de M. Yvon Coudé du Foresto. Grâce à cet amendement, le compte spécial d'investissement cesse d'être un compte clos et la durée de détention ouvrant droit à l'exonération est comptée à partir de la date des apports auxquels correspond le retrait. **Article 10** (p. 2286, 2287) : soutient l'amendement n° 68 de la commission, à la place de M. Yvon Coudé du Foresto ; (p. 2288) : demande à M. le ministre si une différence sera faite entre l'imposition des revenus non salariaux non intégralement déclarés par des tiers et l'imposition des revenus non salariaux qui sont déclarés par des tiers. **Article 11** (p. 2293) : son amendement n° 129 : abrogation de l'article 92 du C.G.I., imposition sur le revenu des produits des opérations de bourse effectuées à titre habituel par des particuliers ; retiré. — **Explication de vote sur l'ensemble** : le travail du Sénat aura permis d'approcher du consensus national sur ce texte ; l'U.D.R. votera à sa quasi-unanimité le projet de loi.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire (n° 423)** [10 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2356) : les amendements auxquels le groupe U.D.R. était attaché ; les notions de plus-values et de bénéficiaires.

— **Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406)** [14 octobre 1976]. **Article 16** (p. 2748, 2749) : soutient l'amendement n° 2 qu'il a déposé avec M. Gustave Héon : la procédure prévue par l'article 16 est compliquée et mauvaise. L'abrogation du paragraphe I de l'article 164 risque de compromettre l'installation d'entreprises américaines en France.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 1^{er}** (p. 2874) : demande la discussion commune des amendements n° 19 de M. Auguste Amic et n° 25 de M. Armand Kientzi.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. — **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3206) : l'action du Sénat en ce qui concerne les crédits d'architecture du second semestre de 1976.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3392, 3393) : la crise n'est pas conjuguée et les risques de récession sont importants ; le poids global de la fiscalité ne sera pas alourdi en 1977 et la baisse du taux de la T. V. A. sur certains produits ne sera pas intégralement répercutée ; le décalage d'un mois entre la T. V. A. payée et la T. V. A. remboursée ; l'importance de la constitution de fonds propres pour les entreprises ; les conséquences de la conférence de la Jamaïque et les nouveaux statuts du fonds monétaire international.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Articles additionnels** (après l'article 2) (p. 3438) : souligne que la limite à partir de laquelle le régime de déclaration contrôlée se substitue à celui de l'évaluation administrative n'a pas varié depuis 1970, en dépit de l'érosion monétaire. **Article 3** (p. 3440) : son amendement n° 16 : imputation des déficits fonciers sur les revenus fonciers en ce qui concerne les monuments historiques ; non accepté par le Gouvernement ; (p. 3445) : mais ces dispositions sont reprises par l'amendement n° 83 du Gouvernement. **Article additionnel** (après l'article 7) : son amendement n° 23 : suppression de la règle du décalage d'un mois entre le paiement de la T. V. A. sur les achats et sa déduction sur les ventes ; irrecevable ; (p. 3455 à 3457) : propose l'affectation à un fonds d'action conjoncturel du crédit de taxe non immédiatement récupérable.

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3924) : la sécurité territoriale du monde agricole ; (p. 3925) : les menaces d'expropriation ; l'exemple d'un canton de l'arrondissement de Lille.

Culture [10 décembre 1976], rapporteur (p. 4190) : les graves lacunes de ce budget ; les engagements pris par le Gouvernement et transcrits par la loi doivent être honorés ; le décret portant application de la loi du 31 décembre 1975 sur la sécurité sociale des artistes n'a toujours pas été promulgué ; le financement des actions d'aide architecturale dépend du vote définitif de la loi sur l'architecture ; l'application incomplète des dispositions de la loi de finances relative aux films pornographiques et d'incitation à la violence (prélèvement sur les bénéfices et taxe spéciale à l'égard des films étrangers) ; la Communauté économique européenne n'est pas responsable du retard dans l'application de ces mesures ; la consolidation du cinéma pornographique (d'après le rapport de M. Ralite à l'Assemblée nationale) ; (p. 4191) : la réduction en 1975 du montant de la subvention de fonctionnement du centre Georges Pompidou ; le quart des sommes ainsi économisées ont été versées dans le gouffre de l'Opéra ; le budget est en même temps un budget de pénurie et de prestige ; certains chapitres fondamentaux sont squelettiques ; par contre, sur 100 francs, 20 francs vont soit au centre Georges Pompidou, soit à la R. T. L. N. ; demander un effort au budget de prestige au bénéfice du budget de pénurie ; les principaux sujets d'inquiétude de la commission concernant l'enseignement de l'architecture ; le livre et la lecture publique ; la sécurité des musées ; la perception tardive des ressources dégagées au profit du centre national des lettres ; le vol d'œuvres de Picasso à Avignon le 4 février 1976 ; l'insuffisance des personnels de gardiennage ; le drame de l'enseignement musical ; (p. 4192) : la création d'une taxe affectée sur les magnétophones ; la création d'un centre national de la musique et de la danse ; l'exécution du plan décennal de 1967 pour l'organisation des structures musicales ; le voyage imaginaire de l'Opéra Studio ; l'avenir de la charte culturelle signée par MM. Pradel et Michel Guy ; les difficultés financières de l'Opéra ; l'absence d'aide en faveur des scènes lyriques municipales ; l'augmentation des moyens de fonctionnement alloués aux maisons de la culture et aux organismes culturels ; l'unique objet de la culture ne serait-il pas le dépassement plutôt que l'oubli de la mort. — **Examen des crédits** (p. 4211 et suivantes) : soutient l'amendement n° 136 déposé avec M. René Monory réduction des crédits de fonctionnement du centre national d'art et de culture Georges Pompidou ; demande une nouvelle répartition des crédits supplémentaires accordés à la musique afin que les théâtres lyriques de province ne soient pas totalement démunis. Les crédits supplémentaires à accorder aux musées ; (p. 4214) : soutient l'amendement n° 135 déposé par M. René Monory ; les théâtres lyriques municipaux ; le retire. **Article additionnel** (p. 4215) : approuve l'amendement n° 180 de Mme Jeanine Alexandre-Debray ; (p. 4216) : doit déclarer l'article 42 de la loi organique applicable à ce même amendement.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 26. — Etat I (p. 4313) : interroge le Gouvernement sur le montant et l'alimentation du fonds d'action conjoncturelle. **Article 57 (p. 4350) :** le fonds d'action conjoncturelle; la suppression du décalage d'un mois en matière de T. V. A.; (p. 4351) : la modification du régime des amortissements dégressifs; la réévaluation des bilans. **Article 60 (p. 4356) :** se déclare favorable à l'amendement n° 179 de M. Bernard Lemarié. Les professions libérales ne veulent pas se singulariser, mais il est cependant des règles contraignantes propres aux professions libérales. Une suspicion très souvent injustifiée pèse sur ces professions.

— **Projet de loi relatif au régime fiscal de la presse (n° 81) [14 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4457) :** son amendement n° 1 : assimiler la presse filmée à la presse imprimée pour l'application de cet article; irrecevable. Déclare, par cet amendement, vouloir favoriser le développement d'une forme d'information à la fois efficace et saine.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145) [16 décembre 1976]. Article 3 bis (p. 4567) :** ne votera pas l'amendement n° 36 de M. Jacques Descours Desacres (limitation des conséquences de la création de la taxe professionnelle). Le rôle du Gouvernement et du Parlement dans l'élaboration de ce texte. Les conséquences de la taxe professionnelle sur le niveau de l'emploi, particulièrement dans l'industrie textile. **Article 6 (p. 4582) :** soutient l'amendement n° 29 de M. René Monory. La subvention de fonctionnement du centre national d'art et de culture Georges Pompidou. La ventilation des crédits votés par le Parlement. Les crédits consacrés à la réunion des théâtres lyriques nationaux. Les crédits de la direction de la musique. Les règles de la comptabilité publique; retire l'amendement n° 29.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité-instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes (n° 121) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4623) :** le traité d'avril 1970 et la négociation en vue de l'élargissement de la Communauté. L'entrée du Royaume Uni dans la Communauté et l'irréversibilité des politiques communes de la C. E. E. L'historique du projet en discussion. La distinction entre dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires. Les législations financières des pays membres, en particulier les législations fiscales doivent être rapprochées. La règle du décalage d'un mois en matière de T. V. A. est uniquement appliquée en France. L'Europe des citoyens.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [17 décembre 1976]; Article 5 quater A (p. 4642, 4643) :** s'oppose à l'amendement n° 1 du Gouvernement tendant à supprimer la surtaxe régionale en faveur des départements d'outre-mer sur la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers.

SCHWINT (ROBERT), sénateur du Doubs (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Question n° 185, à M. le ministre de l'agriculture, relative à l'octroi d'une garantie de revenu aux producteurs de lait à gruyère, posée le 18 février 1976 [J. O. Débats, 26 février 1976] (p. 205). Discutée le 11 mai 1976 (p. 928) : sécurité de revenu

pour les agriculteurs; problèmes de Franche-Comté; production de gruyère; (p. 929) : fragilité des marchés agricoles; développement de la production dans d'autres régions; s'interroge sur les perspectives nationales et régionales en matière de production de gruyère; (p. 930) : prix garanti; situation du « bleu de Bresse ».

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 76-217 du 5 mars 1976 relative à la réduction du premier acompte d'impôt sur les sociétés payable en 1976, et autorisant le report de paiement de l'impôt sur les revenus de 1974 dû par certains contribuables (n° 237) [14 avril 1976]. — Discussion générale (p. 531) :** s'interroge sur les signes de la reprise et cite l'exemple de la Franche-Comté; regrette l'application de la méthode du « conjoncturalisme » qui rend difficile le contrôle parlementaire; critique l'absence de sélectivité dans les reports d'échéances; annonce que son groupe ne s'associera pas au vote du projet de loi.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230) [22 avril 1976]. — Discussion générale (p. 616) :** un texte discuté trop rapidement; un saupoudrage de mesures ponctuelles dans lequel nul ne peut reconnaître la grande politique familiale annoncée; qualifie de « gadget nataliste » la dispense des obligations du service national pour les jeunes gens pères de famille avant l'âge de vingt-deux ans; rappelle les conclusions de la commission de la vie sociale pour le VII^e Plan; la politique familiale n'est pas un certain « art d'accommoder les restes »; suggère la création d'un poste de secrétaire d'Etat ou de ministre chargé du problème de la famille; (p. 617) : il faut substituer aux mesures ponctuelles une politique familiale globale, cohérente et complète. **Article 2 (art. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 621) :** son amendement n° 30 : revenu familial; référence au salaire minimum de croissance; rejeté; son amendement n° 31 : allocation égale à la différence entre le montant du revenu familial et le revenu net imposable de la personne restée seule; irrecevable; son amendement n° 32 : suppression; non bénéficiaires : femmes mariées ou vivant maritalement; adopté; (p. 625) : son amendement n° 33 : décret en Conseil d'Etat; modalités de calcul et de versement; adopté. **Article additionnel (p. 626) :** son amendement n° 34 : titulaires de l'allocation obligatoirement affiliés au régime général des assurances sociales (prestations en nature de maladie et de maternité); adopté; (p. 627) : son amendement n° 35 soutenu aussi par M. Michel Moreigne : dispositions transitoires; parents isolés avant l'entrée en vigueur de la présente loi; (p. 631) : son amendement n° 62 : parent isolé; retraite vieillesse; irrecevable. **Article additionnel :** son amendement n° 36 : congé de naissance de trois jours pour le père adoptif; adopté. **Article 17 (art. L. 3 bis du code du service national) :** soutient l'amendement n° 61 de M. René Touzet (p. 634). **Article additionnel (p. 635) :** son amendement n° 37 : entrée en vigueur de la présente loi au plus tard le 1^{er} octobre 1976; adopté.

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil des mineurs à domicile (n° 231) [22 avril 1976]. — Discussion générale (p. 641) :** les contradictions entre les aspirations de la femme moderne et les besoins affectifs des petits enfants; le ballottage des enfants entre plusieurs gardiennes et ses conséquences psychologiques; la culpabilisation des mères; leur préférence pour le placement de leurs enfants dans les crèches et l'insuffisance des équipements de ce type; (p. 642) : la multiplication des enfants instables; les conclusions de la commission vie sociale du VII^e Plan : la trop grande rareté de solutions d'accueil à temps partiel ou d'accueil temporaire; la nécessité d'un statut des nourrices et gardiennes; le caractère regrettable de l'exclusion du champ d'application du présent projet des nourrices et des gardiennes relevant du secteur public; le caractère positif des mesures proposées en ce qui concerne l'agrément et la création d'un contrat de placement distinct du contrat de travail; l'absence de prévisions d'une véritable formation des nourrices et des gardiennes; l'augmentation inévitable des charges financières des familles. **Article 1^{er} (p. 646) :** son amendement n° 11 intitulé, assistantes maternelles; adopté. **Article 2 :** son amendement n° 12 de coordination; (art. L. 773-11) (p. 650) : son amendement n° 13 : refus d'accorder un repos ou un congé prévu par la loi comporte une majoration de 50 p. 100 de la rémunération des intéressées; adopté. **Article 3 (art. L. 131-1, L. 143-5, L. 351-10 et L. 420-1 du code du travail) (p. 652) :** son amendement n° 14 de coordination; adopté. **Articles additionnels (p. 653) :** son amendement n° 15, soutenu par M. Michel Moreigne : affiliation des assistantes maternelles au régime général de la sécurité sociale; retiré.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976**, adopté par l'Assemblée nationale (n° 291) [25 mai 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1321) : son groupe votera cet article qui contient une mesure favorable aux consommateurs et à l'équilibre de la sécurité sociale (réduction de la T. V. A. sur les médicaments).

— **Projet de loi modifiant la loi n° 67-405 du 20 mai 1967 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires** (n° 291) [3 juin 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1538) : insuffisance actuelle des moyens en matériel et en personnel mis à la disposition des services de la sécurité de la navigation maritime; pour quelle raison a-t-on remplacé les inspecteurs de la navigation par des techniciens; le problème de l'indépendance de ces derniers face aux constructeurs et aux armateurs; le recrutement par concours et non plus sur titre; (p. 1539) : son amendement n° 1 déposé avec plusieurs de ses collègues : libre accès à bord de tout navire aux représentants des C. H. S. et aux délégués syndicaux; rejeté.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 315) [10 juin 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 2** (art. L. 543-10 à 14 du code de la sécurité sociale) (p. 1721) : son amendement n° 18 déposé avec plusieurs de ses collègues; indexation de l'allocation de parent isolé sur le salaire minimum de croissance; (p. 1722) : son amendement n° 23 déposé avec plusieurs de ses collègues; calcul de l'allocation de parent isolé, les ressources prises en considération n'incluent pas : 1° les prestations en nature de l'assurance maladie et du capital décès; adopté; 2° l'allocation pour frais de garde et l'allocation de logement; (p. 1723, 1724) : rejeté après qu'il ait demandé le vote par division sur le texte qu'il propose; (p. 1725) : son amendement n° 24 de coordination; adopté.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme** (n° 351) [22 juin 1976]. — **Rappel au règlement** (p. 1886) : élève une protestation solennelle contre la procédure de déclaration d'urgence appliquée au projet de loi en discussion. **Article 7** (suite) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Michel Moreigné relatif au parrainage des compétitions automobiles. **Article 13** (p. 1904, 1905) : son sous-amendement n° 33 à l'amendement n° 29 de M. Michel Moreigné : ramener de cinq à trois ans le délai précédant l'application de l'interdiction de patronage prévue au premier alinéa de l'article 7; rejeté.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social** (n° 374). **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. — **Article unique** (p. 2090) : son amendement n° 50 déposé avec plusieurs de ses collègues : compléter le troisième alinéa du programme n° 14 par les mots suivants : « et fixé par référence au S. M. I. C. » (livre II, chapitre IV); non soutenu; son amendement n° 51 déposé avec plusieurs de ses collègues : revenu minimum familial garanti (même programme que précédemment); non soutenu; son amendement n° 52 déposé avec plusieurs de ses collègues : faire participer davantage l'Etat au financement de l'activité des travailleuses familiales (même programme); non soutenu; son amendement n° 53 déposé avec plusieurs de ses collègues : remplacer les mots : « 65 ans » par les mots : « 60 ans » (programme n° 15, livre II, chapitre IV, premier alinéa); non soutenu; son amendement n° 54 déposé avec plusieurs de ses collègues : mesures de dissuasion à l'encontre du cumul d'une retraite et d'une activité rémunérée (même programme que celui visé par l'amendement précédent); non soutenu.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 396) [7 octobre 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 2** (art. L. 231-7 du code du travail) (p. 2657) : soutient l'amendement n° 10 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues. **Article 5** (art. L. 263-2) (p. 2659) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 et 11 respectivement de MM. Michel Labéguerie et Edgar Tailhades. **Article 10** (art. L. 231-5) : estime que le non-respect d'une mise en demeure de l'inspecteur du travail qui constate une situation dangereuse doit faire l'objet de peines, non seulement de simple police, mais aussi correctionnelles (p. 2661). **Article 23** (art. L. 468) (p. 2664) : soutient l'amendement n° 16 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues. Considère inopportune la possibilité de s'assurer contre les conséquences de fautes inexcusables commises par les préposés substitués dans la direction; (p. 2667) : se rallie à l'amendement n° 22 du Gouvernement. Par suite du retrait de cet amendement, reprend la défense de l'amendement n° 16.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 2** (p. 2907) : les crédits supplémentaires affectés à la sécurité sociale. De simples palliatifs dans l'attente de réformes sérieuses.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37) [17 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3255) : les conditions de travail parlementaires, par trop hâtives.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

— **Suite de la discussion** [25 novembre 1976]. **Articles additionnels après l'article 13** (p. 3482, 3483) : la composition du groupe de travail qui devrait être constitué pour étudier les modifications à apporter aux textes relatifs à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle.

— **Rappel au règlement** [30 novembre 1976] (p. 3718) : à propos d'une déclaration attribuée à M. Etienne Dailly par le journal *Le Monde* concernant la période pendant laquelle il était président du Sénat par intérim.

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3986) : une certaine volonté de déblocage s'est manifestée depuis quelques années. Les mesures nouvelles ne permettent malheureusement pas d'améliorer la situation des anciens combattants. L'augmentation de l'indice de retraite n'aurait pas dû être annoncée au cours de la discussion budgétaire. La présomption d'imputabilité dont bénéficieront les prisonniers de guerre particulièrement du camp de Rawa-Ruska. Le bilan des mesures législatives et réglementaires prises depuis juillet 1972. Le rapport constant et les réunions tripartites à son propos; (p. 3987) : le plan quadriennal pour la revalorisation des demandes essentielles des anciens combattants. Les conditions de vie des anciens déportés et internés (condition d'âge pour le droit à la retraite, bonifications). La levée des forclusions. La retraite mutualiste d'ancien combattant. Les anciens combattants d'Afrique du Nord. Les conditions d'attribution du titre de reconnaissance de la nation. La commémoration du 8 mai 1945. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de budget. — **Examen des crédits** (p. 3998). **Article additionnel.** La promotion des pensions; regrette l'opposition de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants à l'amendement n° 132 de M. Jean-Marie-Bouloux. **Etat B.** — **Titre IV** (p. 3999) : stigmatise la concertation telle que l'entend M. le secrétaire d'Etat (p. 4000) : des solutions restent encore à trouver.

Travail et santé. — I. II. — **Section commune et travail, emploi, sécurité sociale** [6 décembre 1976] (p. 4014) : la dénatalité en France. La prochaine victoire électorale de la gauche. Le soutien du groupe socialiste aux grévistes du « Parisien libéré ». L'évolution des dépenses de sécurité sociale. Le budget social de la nation est égal à celui de l'Etat. Pourtant il ne fait l'objet d'aucun examen au Parlement (sauf 10 p. 100 de crédits de subventions ou de taxes affectées). Le mécontentement des Français envers la sécurité sociale (déshumanisation, bureaucratisme, coût croissant, prestations réduites). Le déficit de l'institution. Les frais de gestion des organismes de sécurité sociale sont limités. Les vraies causes du déficit : 1° les charges indues supportées par le régime général (frais d'hébergement et de recherche des hôpitaux inclus dans le prix de journée, financement de l'allocation de logement générale, prêts sans intérêt aux hôpitaux, annuités d'emprunts et amortissements des matériels, financement de prestations diverses, compensation démographique, T. V. A. sur les médicaments, manque à gagner dû au chômage, dépôts non rémunérés de l'A. C. O. S. S. auprès de la caisse des dépôts, retard de paiement des cotisations par les entreprises); (p. 4015) : 2° la faiblesse de la participation de l'Etat (9,9 p. 100 contre 15 p. 100 en moyenne, en Europe); 3° l'inadéquation des sources de financement aux dépenses (les dépenses de santé croissent plus vite que les salaires). La sécurité sociale ne dispose d'aucun moyen pour modérer la croissance des dépenses d'hospitalisation prévue par le Plan. Le mode de fixation du prix de journée aboutit à des aberrations économiques. Le besoin de santé est difficilement compressible. Le caractère injuste de toute limitation du remboursement. La dimension structurelle du déficit de la sécurité sociale.

III. — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4047) : regrette les mauvaises conditions de travail du Sénat. L'insuffisance des crédits alloués à la santé. Les dépenses originaires et les dépenses en capital; analyses les différentes masses de ce budget. L'humanisation des hôpitaux, la lenteur de la consommation des crédits dans ce domaine. Les crédits au titre des P. A. P. Ce budget ne traduit pas d'actions volontaristes, par exemple en ce qui concerne la famille. La politique suivie en faveur des handicapés; l'application de la loi d'orientation; les commissions d'éducation spéciale; l'action sociale pour les adultes handicapés. La prise en charge par l'assurance maladie des soins aux personnes âgées invalides séjournant dans les centres de cure médicale et les

maisons de retraite. La lutte contre la myopathie et la réalisation du laboratoire de Meaux. Les dépenses en capital concernant les handicapés; (p. 4048): la mise en application de la loi d'orientation. La famille paraît sacrifiée dans ce projet de budget; le rôle des caisses d'allocations familiales. Cite l'ouvrage *Démocratie française* sur la place de la famille; les mesures récentes dans ce domaine sont insuffisantes; (p. 4059): la recherche sur la myopathie. L'aide à la famille consentie par le Gouvernement n'est pas globale, constitue un saupoudrage.

— Proposition de loi tendant à modifier l'article 189 bis du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale (n° 195). — Deuxième lecture [20 décembre 1976]. — Explication de vote sur l'ensemble. (p. 4742): s'élève contre les méthodes de travail imposées au Sénat. Annonce que le groupe socialiste ne participera pas au vote. La proposition de loi n'a pu être suffisamment étudiée.

Réponse à M. Etienne Dailly: cette proposition de loi a été adoptée depuis trois ans par le Sénat.

SCRIVENER (Mme CHRISTIANE) secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (Consommation) (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976 et Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

Mme Janine Alexandre-Debray (n° 1809): campagne publicitaire en faveur de « produits libres » [18 juin 1976] (p. 1869, 1870): les avantages pour les consommateurs de l'opération « produits libres ». Les réserves que cette opération suscite sur le plan de l'éthique publicitaire.

M. Emile Durieux (n° 1853): garantie de revenu aux betteraviers [26 octobre 1976] (p. 2930, 2931): le montant des aides retenu en faveur des agriculteurs; la plupart des betteraviers pourront faire face aux conséquences de la sécheresse par le seul moyen des prêts calamités.

M. Abel Sempé (n° 1839): mesures en faveur des agriculteurs sinistrés [26 octobre 1976] (p. 2931, 2932): distinguer les dégâts occasionnés par la grêle ou la tempête (risques assurés) de ceux provoqués par la sécheresse. Le fonds national de garantie contre les calamités agricoles. Les « prêts calamités » dès le 25 août, aide immédiate à l'élevage. Le 22 septembre, plan contre la sécheresse. 6 milliards de francs inscrits dans la loi de finances rectificative: 1,5 milliard consacré aux prêts « jeunes agriculteurs », aux prêts « spéciaux élevage », à la bonification d'intérêts des prêts « calamités ». 4,5 milliards de dotations départementales. La répartition d'après l'intensité de la sécheresse et la richesse relative du département. La liberté d'appréciation des préfets à l'intérieur des départements. L'essentiel de l'aide directe attribuée aux éleveurs. L'exclusion des agriculteurs pouvant faire face à la situation grâce aux prêts calamités. Le plafonnement de l'aide exceptionnelle. Les mesures en faveur des victimes de calamités autres que la sécheresse. Les dégrèvements fiscaux (art. 64 et 1389 du C. G. I.). La section viticole du fonds national de solidarité.

M. Bernard Talon (n° 1856): recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères [26 octobre 1976] (p. 2932, 2933): la liberté de choix accordée aux collectivités locales; les différentes possibilités de fonctionnement (budget général de la commune, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance). De nouveaux aménagements législatifs ne paraissent pas indispensables.

Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 1870): prime de rentrée scolaire [26 octobre 1976] (p. 2934): le non-versement de la subvention de 15 F par élève pour l'achat des manuels. La refonte complète des manuels scolaires en 1977. Les stocks actuels restent néanmoins disponibles. L'acquisition par l'Etat de la totalité des nouveaux manuels de sixième pour la rentrée de 1977. Pas de prime de rentrée mais une allocation de rentrée scolaire versée aux familles de ressources modestes.

M. Francis Palmero (n° 1908): irradiation des aliments [14 décembre 1976] (p. 4435, 4436): la prise de position d'un comité de la F. A. O.-O. M. S. réuni à Genève en septembre 1976. Le décret du 8 mai 1970. L'avis obligatoire de trois instances différentes (conseil supérieur d'hygiène publique, association nationale de médecine, commission interministérielle des radio-éléments artificiels). Jusqu'à présent seule l'irradiation des pommes de terre est autorisée. Celle des bulbes comestibles (oignons, aulx, échalotes) est à l'étude. L'inhibition de la germination ne nécessite qu'une faible dose de rayonnement gamma.

M. Francis Palmero (n° 1919): politique en ce qui concerne les aérosols (p. 4436, 4437): la croissance de la consommation des aérosols. L'information du consommateur (quantité, contenu, mode d'emploi, prix). La santé des utilisateurs. Les gaz propulseurs sont inoffensifs. Le fréon n'est pratiquement plus utilisé dans les aérosols. Il peut arriver que le produit actif lui-même soit toxique. La sécurité des utilisateurs. Le renforcement des contrôles à la production. L'amélioration de la réglementation. Les directives communautaires. La préparation d'un projet de loi sur le contrôle préventif des produits chimiques.

Question orale avec débat de :

M. René Jager (n° 8): politique en faveur des consommateurs, discutée le 26 octobre 1976; (p. 2947): la politique de la consommation constitue un aspect important de la politique économique, contribue à la réduction des inégalités sociales, les objectifs sont de donner aux consommateurs une plus grande sécurité, leur donner les moyens d'être des partenaires plus actifs, de favoriser un dialogue plus constructif avec les producteurs et les distributeurs, d'avoir une action administrative mieux coordonnée; (p. 2948): l'importance de la concertation; le conseil des ministres a approuvé le principe de la création d'un groupe interministériel permanent de la consommation. Réponse à M. Jean Nayrou: les coopératives de consommateurs, le laboratoire de coopératives.

INTERVENTIONS

— Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349) [12 octobre 1976]. Discussion générale (p. 2697 à 2699): le succès du crédit à la consommation. L'apparition de formules nouvelles de crédit. Améliorer la protection et l'information des particuliers. Ce projet s'applique à toutes les formes de crédits consentis aux particuliers par des prêteurs professionnels. La réglementation du crédit immobilier doit être encore améliorée et reste en dehors de cette loi. L'analyse des dispositions du projet (information du consommateur, la publicité, le délai de réflexion de sept jours). L'absence de lien entre le contrat de vente et le contrat de prêt. Les obligations de l'emprunteur ne prendront effet qu'à compter de la date de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation. L'annulation judiciaire du contrat de vente entraînera celle du contrat de prêt. Le contrat de vente est résolu de plein droit si l'acquéreur n'obtient pas le prêt demandé. La protection contre les clauses abusives des contrats. Article additionnel 1^{er} A (p. 2699): accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud. Article 1^{er} (p. 2700): accepte l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud. Article additionnel 1^{er} bis (p. 2700, 2701): son sous-amendement n° 48 à l'amendement n° 5 de M. Jacques Thyraud: suppression de l'évaluation des opérations dont le montant est supérieur à une somme fixée par décret, du champ d'application de la présente loi; rejeté. Article 1^{er} (préalablement réservé): amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud. Article additionnel 2 A: accepte l'amendement n° 6 de M. Jacques Thyraud et le sous-amendement n° 40 de M. Etienne Dailly; (p. 2702): accepte l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud et apporte tout apaisement à M. Etienne Dailly afin qu'il retire son sous-amendement n° 41; (p. 2703): accepte les amendements n° 9 et 10 de M. Jacques Thyraud. Article additionnel 2 bis (p. 2704): son sous-amendement n° 49 à l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud: les dispositions de l'article 114 du code de commerce sont applicables aux effets de commerce souscrits ou avalisés par des emprunteurs même majeurs; adopté. Article additionnel: s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jean Bac. Article 3 (p. 2704, 2705): accepte l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud. Article additionnel 4 A: accepte l'amendement n° 13 de M. Jacques Thyraud. Article 4 (p. 2705, 2706): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Bac auquel s'est rallié M. Jean Francou, auteur de l'amendement n° 58; son sous-amendement n° 50 à l'amendement n° 14 de M. Jacques Thyraud: présomption de refus de la demande de crédit si le prêteur n'a pas fait connaître son acceptation à l'expiration du délai de réflexion de l'emprunteur; retiré; se déclare satisfaite par la rectification de l'amendement n° 14; (p. 2707): son amendement n° 51 à l'amendement n° 15 de M. Jacques Thyraud: validité des dépôts ou des prélèvements effectués au titre de l'opération en cause soumise à la prise d'effet du contrat de financement; retiré; estime sans objet l'amendement n° 60 de M. Francis Palmero. Article additionnel 4 bis (p. 2708): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Jacques Thyraud. Article 5: accepte les amendements n° 17 et 18 de M. Jacques Thyraud; (p. 2709): accepte l'amendement n° 19 du même auteur; s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Francis Palmero. Article 6 (p. 2710): son amendement n° 54: préciser que le texte de l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud vise les

contrats de vente ou de prestation de services liés aux opérations mentionnées au 2° de l'article premier ; adopté ; s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Jean Francou ; retrait de l'amendement n° 44 de M. Etienne Dailly ; (p. 2711, 2712) : son sous-amendement n° 52 à l'amendement n° 22 de M. Jacques Thyraud : le vendeur ne pourra pas faire souscrire des chèques ni signer des formules de prélèvement tant que le contrat de vente ne sera pas définitivement conclu ; adopté après rectification. **Article 7** (p. 2712) : accepte l'amendement n° 23 de M. Jacques Thyraud. **Article 8** (p. 2713) : accepte l'amendement n° 45 de M. Etienne Dailly ; les frais de gestion et de recouvrement. **Article 9** : accepte l'amendement n° 46 de M. Etienne Dailly. **Article 10** (p. 2714) : accepte l'amendement n° 26 de M. Jacques Thyraud. **Article 11** : accepte l'amendement n° 27 de M. Jacques Thyraud. **Article 12** : accepte les amendements n° 28 et 29 du même auteur. **Article 13** (p. 2715) : accepte les amendements n° 30 et 31 de M. Jacques Thyraud. **Article additionnel 14 bis** (p. 2716) : son sous-amendement n° 56 à l'amendement n° 32 de M. Jacques Thyraud : les actions fondées sur les dispositions de la présente loi doivent être engagées dans les trois ans de l'événement qui leur a donné naissance et au plus tard dans les dix ans de la signature du contrat ; devenu sans objet par suite de l'adoption de la deuxième phrase de l'amendement n° 32 ; estime d'abord que la disparition projetée par l'amendement n° 32 relève du pouvoir réglementaire (fixation du seuil de compétence des juridictions) ; (p. 2717) : accepte ensuite de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour cet amendement. **Article 2 (suite)** (p. 2719) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud. **Article 16** : accepte l'amendement n° 33 du même auteur. **Article 17** : accepte l'amendement n° 34 du même auteur. **Article additionnel (après l'article 18)** : provoque le retrait de l'amendement n° 35 de M. Jacques Thyraud. **Article 19** : accepte l'amendement n° 36 du même auteur. — **Intitulé** (p. 2720) : accepte l'amendement n° 37 du même auteur.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4285) : faire des associations de consommateurs de réels partenaires de la consommation ; les crédits du secrétariat d'Etat ont terriblement augmenté ; (p. 4286) : l'expérience des boîtes postales implantées dans six départements. L'opération « vacances » ; faire connaître les associations de consommateurs ; l'utilisation de la télévision.

— **Conclusion de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France** [20 décembre 1976] (p. 4715).

SEGARD (NORBERT), secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976) et (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOT

Projet de loi relatif aux stations radio-électriques privées et aux appareils radio-électriques constituant ces stations (n° 87) [27 novembre 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Francis Palmero (n° 1675) : système de distribution CIDEX [6 avril 1976] (p. 400, 401) : premiers résultats du système « Cidex » satisfaisants en zone rurale (boîte aux lettres regroupées et situées à une distance raisonnable des usagers) ; 1,2 million de ces boîtes installées à la fin du VII^e Plan.

M. Francis Palmero (n° 1676) : diffusion à l'étranger du système Secam [6 avril 1976] (p. 401) : adopté à l'Est et par certains pays en voie de développement (500 millions d'habitants et 50 millions de récepteurs) ; écart avec le système P. A. L. sur le plan du nombre des récepteurs réduit dans l'avenir du fait du développement économique de ces Etats.

M. Emile Durieux (n° 1822) : possibilités de retrait à vue pour les titulaires de comptes chèques postaux [18 juin 1976] (p. 1868, 1869) : l'installation de distributeurs automatiques de billets. Ne pas relever au-delà de 1500 francs le montant maximal des retraits à vue.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Postes et télécommunications [27 novembre 1976] (p. 3586) : répond à M. Bernard Chochoy sur la question de l'unité des postes et télécommunications ; (p. 3587) : les différentes masses de ce projet de budget. La modernisation de la poste (mécanisation du tri postal ; nouveaux centres de tri ; réseau des établissements postaux. Le programme d'équipement téléphonique (le délai moyen de raccordement ; les lignes rurales ; la densité des cabines ; les nouveaux services des télécommunications) ; les effectifs ; (p. 3588) : les décisions capitales prises en 1976 ; la commutation électronique temporelle ; la situation de l'industrie française de commutation téléphonique ; le personnel ; les conditions de travail ; la résorption de l'auxiliaire ; la politique sociale menée par le Gouvernement ; les dépenses de fonctionnement des services sociaux, les équipements sociaux, l'accession à la propriété ; (p. 3589) : la révision du style des relations de cette administration avec les usagers ; la poste française (zone rurale ; politique de présence postale ; contacts pris avec différents ministères pour étudier l'aide que la poste pourrait leur apporter). Les télécommunications ; le programme gouvernemental de développement de l'équipement téléphonique du pays ; la politique d'implantation d'agences et d'annexes commerciales ; les cabines téléphoniques ; la télé-informatique ; le nouveau réseau de transmission de données utilisant la technique de commutation par paquets le « Transpac » ; (p. 3590) : les services offerts aux personnes âgées et aux handicapés physiques (le rôle du téléphone, l'âge de priorité ; l'aide aux personnes âgées ayant de faibles ressources).

Réponse à M. Bernard Chochoy sur les problèmes de financement ; le compte prévisionnel « financement à déterminer » ; les tarifs ; la capacité d'emprunt ; les lourdes charges dues au déficit des transports de presse et des services financiers de la poste ; les chèques postaux et la création d'un groupe de travail interministériel à ce sujet ; (p. 3591) : la priorité accordée à la poste et aux télécommunications correspond à un choix politique.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : les incidents techniques résultant du développement et de la restructuration du réseau téléphonique.

Réponse à M. Bernard Chochoy : la fiscalisation de la gratuité des logements des receveurs. Le protocole de 1974. L'application du relevé des propositions dans le domaine catégoriel et indemnitaire.

Réponse à MM. Bernard Chochoy et Pierre Marzin (p. 3600) : l'impact du développement des communications sur l'emploi. Les carnets de commandes de l'industrie des télécommunications à l'exportation. La formation des agents. Le nombre excessif des matériels en service. La commutation électronique. L'endettement des P. T. T. à l'égard de l'étranger.

Réponse à M. Pierre Minvielle : les engagements financiers pris en ce qui concerne ce budget.

Réponse à MM. Charles Ferrant et Jean Colin : la situation des fonctionnaires du corps des receveurs et des chefs de centre des P. T. T.

Réponse à M. Paul d'Ornano : la poste dans les zones rurales ; l'antenne administrative polyvalente ; les poteaux en bois ; le problème des auxiliaires.

Réponse à M. Charles Ferrant : le financement du déficit de la presse et des chèques postaux ; (p. 3601) : les rapports entre les postes et les télécommunications ; la facturation détaillée des communications téléphoniques.

Réponse à M. Gérard Minvielle : le problème de Transpac géré par une société d'économie mixte. Le problème de la sous-traitance. Les effectifs.

Réponse à M. James Marson : le financement des investissements ; les problèmes sociaux.

Réponse à M. Jean Colin : les centres de tri ; les services financiers, la politique sociale.

SEMPE (ABEL), sénateur du Gers (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1839, à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles : mesures en faveur des agriculteurs, posée le 8 juillet 1976 (p. 2302).

Question orale avec débat :

Question n° 190 à M. le ministre de l'agriculture, relative à l'assainissement du marché vinicole, posée le 1^{er} mars 1976 [J. O., débats 4 mars 1976] (p. 229). — Discutée le 11 mai 1976 (p. 952 et suiv.) : le raisonnement ainsi que le comportement moral et intellectuel des italiens sont différents de ceux des français ; distillation en Sicile, problème des vins italiens (exportés en France et aux Etats-Unis, fiscalité ; brandys) ; le prestige des alcools français baisse ; politique communautaire ; contingent de distillation accordé à la France ; il est nécessaire connaître dès le début de la campagne les quantités de vin à fort degré qui se sont importées ; qualité naturelle des vins importés ; situation des appellations d'eaux-de-vie d'origine (situation de Cognac) et à appellation (Wiskies) ; mesures fiscales de protection ; réprovoque le corporatisme qui sévit parmi les représentants de l'interprofession dans les organismes nationaux ; la prochaine campagne s'annonce abondante ; (p. 971) : les problèmes de distillation.

INTERVENTIONS

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3403) : connaître le produit global à attendre des 4 taxes communales et départementales, organiser des conférences d'information pour les élus locaux.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. Article 11 (p. 3466) : défend le texte voté par l'Assemblée nationale en ce qui concerne la taxation des alcools. Note que moins il se produira de cognac et d'armagnac et plus il y aura de vins disponibles pour faire concurrence aux vins du Midi. La crise des vins de liqueurs. Le développement des ventes du whisky et des brandys permet aux producteurs d'alcools industriels de racheter les marques traditionnelles de produits nobles.

Deuxième partie :

Economie et finances. — II. — Services financiers et commerce extérieur [11 décembre 1976] (p. 4294) : l'exemple du Japon. La valeur du Deutschemark donne à l'Allemagne fédérale une puissance considérable sur le plan des exportations. L'Italie tire parti de la faiblesse de la lire. La rencontre entre le président de Fiat et le colonel Khadafi. L'attitude sérieuse du parti communiste italien. Le retour des capitaux en Italie. La situation préoccupante de la France. Un chômeur européen reçoit plus d'argent qu'un travailleur asiatique ; (p. 4295) : l'invasion des produits d'Asie. Faire voyager les énarques comme stagiaires vendeurs. L'exportation du cognac aux Etats-Unis. La politique de M. Carter vis-à-vis de l'Europe (coopération ou protectionnisme).

SIRGUE (ALBERT), sénateur de l'Aveyron (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

SOISSON (JEAN-PIERRE), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle) [Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976]. — Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (jeunesse et sports) [Gouvernement Barre du 27 août 1976].

REponses AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. François Dubanchet (n° 1842) : conditions financières d'accueil dans les centres de vacances et de loisirs [19 octobre 1976] (p. 2762) : statistiques sur l'accueil réservé aux jeunes Français dans les centres de vacances ; l'évolution des mœurs ; la progressive rénovation des centres de vacances parue dans le VII^e Plan ; l'intérêt du Gouvernement pour les problèmes de la jeunesse.

M. Charles Zwickert (n° 1840) : formation des personnels des centres de vacances et de loisirs [19 octobre 1976] (p. 2763, 2764) : l'action en faveur des centres de vacances et de loisirs est une priorité. Les subventions accordées pour l'organisation des stages de formation de cadres (augmentation des taux de participation de l'Etat à la journée-stagiaire). La réforme des diplômés.

Mme Catherine Lagatu (n° 1843) : extension de la carte de famille nombreuse délivrée par la S. N. C. F. [19 octobre 1976] (p. 2764) : les taux réduits actuels sur les lignes de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. ; l'accroissement du nombre des bénéficiaires est impossible actuellement ; les tarifs réduits accordés aux étudiants ; l'étude de solutions possibles pour les travailleurs immigrés et leurs familles.

M. Francis Palmero (n° 1844) : réforme des structures de la police nationale [19 octobre 1976] (p. 2745, 2766) : la parité entre la police et la gendarmerie. Les réformes de structures à envisager au sein de la police. Le problème des gradés et des gardiens de la paix et celui du personnel d'encadrement et de commandement. La création d'une commission présidée par M. Racine. La fusion des différents commandements en un corps unique. L'assouplissement de la gestion des personnels par un renforcement de la déconcentration au profit des régions.

INTERVENTIONS

— Projet de loi modifiant l'article L. 950-2 du code du travail, afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (n° 385) [29 juin 1976]. — Discussion générale (p. 1997) : mettre la politique de la formation professionnelle au service de la politique de l'emploi. Donner aux jeunes une première chance n'empêche pas d'offrir à chaque travailleur une deuxième chance grâce à l'éducation permanente. Pas de désengagement de l'Etat. Un projet inspiré par le comité d'études sur les problèmes de la jeunesse et de l'emploi que préside M. Edouard Bonnefous. Article 2 (p. 1998) : accepte l'amendement n° 1 de M. Léon Eeckhoutte. — Intitulé : accepte l'amendement n° 2 du même auteur.

— Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).

Deuxième partie :

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3941) : promouvoir le sport et développer les loisirs des jeunes. Les contacts qu'il a pris depuis son entrée en fonction. L'Etat n'a pas à régenter la jeunesse ni les sports. Le sport doit être l'affaire de tous les Français. Agir en liaison avec les fédérations et les associations de jeunesse. La poursuite de l'action engagée par M. Pierre Mazeaud. L'application de la loi d'octobre 1975 sur le sport. Le développement de l'enseignement de l'éducation physique. L'action de l'A. S. S. U. L'organisation de compétitions de masse.

Réponse à M. Roland Ruet : l'aménagement du fonctionnement des centres d'animation sportive ; le bilan des sections sport-études ; le contrôle médical des élèves de ces sections ; les nouveaux rapports avec le mouvement sportif (contrats de promotion du sport) ; la création de nouveaux postes de conseillers techniques départementaux ; développer l'aide aux clubs ; le sport de masse, vivier d'où sortira l'élite ; (p. 3942) : modifier la politique des équipements sportifs ; l'équipement des zones rurales ; la simplification et la libéralisation des conditions d'attribution de l'aide de l'Etat aux collectivités locales ; la priorité aux équipements légers, polyvalents et ouverts à tous ; pour une action chaleureuse en faveur des jeunes ; jeter un pont entre la société française et sa jeunesse ; les problèmes d'animation ; mieux organiser les loisirs des jeunes ; l'augmentation du nombre et du taux de prise en charge des postes Fonjep ; l'augmentation des crédits affectés aux centres d'information jeunesse ; la rénovation des centres de vacances ; l'aide aux associations ; la coopération avec le secrétariat d'Etat à la culture pour la renaissance de la culture populaire et l'animation des villes ; un budget de rigueur ; le dépôt d'un amendement majorant les crédits.

Réponse à MM. Jean Francou et Louis Bayer (p. 3952) : la poursuite de l'expérience des sections sport-études et centres d'animation sportive ; la politique contractuelle menée avec le C. N. O. S. F. et le mouvement sportif.

Réponse à MM. Jean Francou et Philippe de Bourgoing : l'amélioration du système du « franc-élève » ; la majoration des crédits de suppléance ; l'amélioration du fonctionnement des centres de vacances ; le problème des installations sportives universitaires.

Réponse à M. Lucien Grand : la réorganisation et le développement de la médecine sportive (réorganisation du service médical à l'I. N. S., des centres médico-sportifs, développement du contrôle médical des élèves des sections sport-études ; (p. 3953) : la mise en place du livret médical sportif.

Réponse à MM. Paul Malassagne et Jean Fonteneau : la rénovation des centres de vacances.

Réponse à M. Guy Schmaus : le cas de Mlle Christine Muzio, championne de fleuret ; le programme commun ne comprend à peu près rien sur le sport.

Réponse à M. Maurice Vérillon : le sport de masse ; les rapports nouveaux entre le Gouvernement et le mouvement sportif ; la grève au C. R. E. P. S. de Toulouse ; les centres d'animation sportive ; la formation des cadres ; le problème des maisons de jeunes et de la culture.

Réponse à M. Philippe de Bourgoing : la politique des équipements (réalisation de salles polyvalentes) ; la répartition du franc-élève.

Réponse à M. Jean Fonteneau : les associations de jeunesse ; l'augmentation du nombre et du taux de prise en charge des postes Fonjep ; le forum européen pour la jeunesse.

Réponse à M. Jacques Braconnier : l'effort fourni dans le domaine de l'équipement au cours du VI^e Plan ; la nouvelle politique d'équipements légers dans les zones rurales.

Réponse à Mme Catherine Lagatu : l'action du secours catholique ; le statut des animateurs (employés par les collectivités locales ou par les associations de jeunesse).

Réponse à M. Louis Boyer (p. 3954) : faire participer l'ensemble des enseignants à la promotion du sport ; le problème des installations universitaires à Orléans ; le développement de l'action de l'A. S. S. U. ; l'emploi du supplément de crédits résultant des discussions parlementaires.

Examen des crédits (p. 3954).

Réponse à Mme Janine Alexandre-Debray : les activités sportives et la danse ; s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues.

Réponse à M. Jacques Henriot (p. 3955) : la réorganisation de la médecine sportive ; demande le retrait de l'amendement n° 112 de M. Jacques Pelletier soutenu par M. Lucien Grand et annonce la majoration des crédits du titre IV de l'état B (action éducative et culturelle. Article 73 (p. 3956) : demande le retrait de l'amendement n° 111 de M. Jean Francou.

SOLDANI (EDOUARD), sénateur du Var (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

SORDEL (MICHEL), sénateur de la Côte-d'Or (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOT

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'assemblée nationale (n° 67) [23 novembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Prestations agricoles [3 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 3890) : son amendement n° 94 : suppression d'une taxe frappant les blés fourragers ; retiré ; (p. 3891) : ce rallie à l'amendement identique n° 122 du Gouvernement.

TABLE NOMINATIVE SÉNAT. — 5.

Agriculture [3 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3893) : les conséquences de la sécheresse, son indemnisation. Le revenu global ne représente pas l'importance des pertes de ceux qui les ont réellement subies. La présentation de l'indemnisation prévue au titre de la compensation des pertes. Regrette l'« impôt sécheresse ». Les grandes masses de ce projet de budget. Les dépenses sociales ; les dépenses de soutien des marchés ; les dotations de l'enseignement et de la recherche. Les crédits d'investissement se dégradent d'année en année ; (p. 3894) : l'intérêt du budget de programme dans ce domaine. L'association nationale pour le développement agricole (A.N.D.A.). La protection sociale et la prévoyance, les crédits consacrés aux calamités agricoles. La modernisation de l'appareil de production, l'I.V.D., les activités des S.A.F.E.R. Les améliorations foncières et le remembrement, les aménagements hydrauliques. Les plans de développement agricole. La valorisation de la production agricole et forestière, la réorganisation des services à l'étranger. La sélection végétale et animale ; l'aide au contrôle laitier. Les crédits destinés au soutien des marchés, à l'orientation de la production. L'incitation à la production forestière. La transformation et la commercialisation des produits agricoles ; (p. 3895) : la promotion et le contrôle de la qualité. Regrette l'insuffisance des crédits octroyés pour l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural. La protection et la gestion du milieu naturel ; les problèmes d'eau. Les soutiens à l'agriculture en provenance de Bruxelles : les montants compensatoires, le niveau des prix, une politique de communauté exportatrice. L'intérêt d'une redéfinition des aides de la Communauté, d'un renforcement sur le plan national de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle. La possibilité d'un emprunt en faveur de l'équipement de l'agriculture pour développer la productivité et favoriser l'aménagement de l'espace rural.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article additionnel** (p. 4369) : son amendement n° 185 soutenu par M. Max Monichon coauteur : incorporation au capital d'une société coopérative agricole ou d'une union de sociétés de ce type de tout ou partie de la réserve de réévaluation ; irrecevable au terme de l'article 40 de la Constitution.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. **Article 3 bis** (p. 4569) : son amendement n° 23 soutenu par M. André Picard : cotisation de taxe professionnelle applicable aux coopératives agricoles à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole ; adopté. **Article additionnel** (p. 4574) : son amendement n° 7 : prophylaxie en matière de maladies animales ; protection contre la brucellose ; cheptel concerné ; adopté ; (p. 4579) : son amendement n° 16 : organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole ; frais résultant du contrôle ; adopté.

SOUQUET (MARCEL), sénateur de l'Aude (Soc.).

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre du conseil supérieur de la coopération [30 juin 1976].

Est nommé membre du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés, en application de l'article R. 323-32 du code du travail [30 novembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution de la carte du combattant (n° 4) [5 octobre 1976].

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n° 69) [23 novembre 1976].

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion des questions n° 190 de M. Abel Sempé, n° 182 de M. Jean Francou, n° 193 de M. Charles Alliès, n° 217 de M. Raymond Courrière relatives à la politique viticole [11 mai 1976] (p. 966) : la crise du Midi viticole, le drame de Montredon ; nécessité de définir une politique ; les problèmes de la « qualité ». Il n'y a pas eu de politique cohérente d'organisation des producteurs et des marchés ; les règlements viti-vinicoles européens ;

les importations ; (p. 967) : des mesures doivent être prises en ce qui concerne les importations, l'office du vin, l'agrément des négociants en commerce de vins ; politique de rénovation du vignoble, de promotion des exportations ; le problème de la détermination du prix du vin pour la campagne en cours ; la création de l'afflu du vin ; le Marché commun viticole.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. — **Avant la discussion générale** (p. 1655) : proteste contre l'insuffisance du temps laissé à la commission pour examiner ce projet.

— **Conclusions du rapport de M. Marcel Mathy, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, relative à la journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer (n° 313)** [22 juin 1975] (p. 1911) : demande le retrait de l'ordre du jour de la discussion de ce rapport.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976], président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; (p. 3979) : la régression de ce budget. L'incidence en année pleine de l'application de la règle du « rapport constant ». Les mesures nouvelles. L'environnement des anciens combattants ; l'effort accompli depuis quelques années en leur faveur. Les insuffisances de ce budget : le problème du rapport constant doit être réglé par la concertation ; (p. 3980) : la situation des rentes et des ascendants de guerre ; la nécessaire reprise du programme de revalorisation. Une nouvelle définition s'impose pour les plafonds de ressources. La réunification des taux de la retraite du combattant n'est pas encore achevée. La situation des anciens d'Afrique du Nord. La levée des forclusions. Le titre de combattant volontaire de la Résistance. Les distinctions honorifiques. Les chemins anciens combattants. Les problèmes relatifs aux personnels du ministère et de l'office national. Le recrutement nécessaire au bon état de marche des foyers ; (p. 3981) : la possibilité d'embauche d'auxiliaires ou de vacataires. La commémoration du 8 mai 1945. L'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume. Un effort d'imagination est nécessaire pour résoudre les problèmes des anciens combattants.

Examen des crédits (p. 3996) : **articles additionnels** : ses amendements n° 87, 88, 89 et 90 : relèvement de l'ensemble des pensions de guerre prévues par le code des pensions militaires d'invalidité ; irrecevables au terme de l'article 40 de la Constitution.

STIRN (OLIVIER), secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974). — **Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur** (départements et territoires d'outre-mer) [gouvernement Barre du 27 août 1976].

DEPOT

Projet de loi, déposé avec MM. Jean Lecanuet et Jean-Pierre Fourcade, relatif à la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer (n° 206) [18 février 1976, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1975].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Gérard Ehlers (n° 1775) : amélioration des conditions du « travail posté » [4 juin 1976] (p. 1585, 1586) : ce type de travail ne concerne pas la majorité des salariés des grandes entreprises. Distinguer les différents types de travail en équipes successives dont la pénibilité varie. Se préoccuper d'abord des travailleurs en continu et semi-continu dont les conditions sont les moins favorables. Les travailleurs postés principalement visés par le programme de revalorisation du travail manuel. L'étude de M. le professeur Wisner. Le logement des travailleurs postés. Le travail en cinq équipes.

M. Henri Caillavet (n° 1732) : situation politique dans le territoire des Afars et des Issas [4 juin 1976] (p. 1586, 1587) : faire accéder ce territoire à une indépendance viable en préservant la paix sociale. Une discussion a lieu entre le Gouvernement et les mouvements politiques locaux représentatifs. Maintenir l'indépendance acquise par une aide économique et militaire. En attendant, maintenir l'ordre public. La constitution du futur Etat.

M. Jean Francou (n° 1828) : élaboration d'une charte des collectivités locales [12 octobre 1976] (p. 2693) : l'importance du problème pour le Gouvernement ; les travaux de la commission Guichard dont le Parlement sera appelé à examiner les suggestions.

M. Francis Palmero (n° 1836) : situation des personnels des crèches [12 octobre 1976] (p. 2694) : les différentes catégories de personnels de crèches : les auxiliaires de puériculture, les puéricultrices et des directrices de crèches ; les différences selon qu'il s'agit d'emplois communaux ou départementaux ; la promotion sociale et la formation des personnels des crèches.

M. Jacques Pelletier (n° 1865) : statut de l'île de Mayotte [5 novembre 1976] (p. 3054) : les vœux de la population mahoraise. Les inconvénients d'une instauration pure et simple à Mayotte des institutions de type départemental ; le statut préparé par le Gouvernement sera plus réaliste.

M. Charles Zwickert (n° 1874) : mesures nouvelles pour réduire les accidents de la route [9 novembre 1976] (p. 3086, 3087) : la recrudescence du nombre d'accidents. Les instructions de vigilance données au préfet. La mise à l'étude d'un permis de conduire pour les vélomoteurs. Renforcement des opérations de contrôle des vitesses. Campagne télévisée pour le respect des limitations de vitesse et le port de la ceinture de sécurité. L'amélioration du réseau routier. Les études de la prévention routière et de l'Onser (organisation nationale de la sécurité routière). L'action des comités départementaux de la sécurité routière (instruction du 13 février 1976). Les plans de circulation dans les villes de plus de 20 000 habitants.

M. Pierre Schiélé (n° 1881) : revalorisation et extension de la retraite des maires [9 novembre 1976] (p. 3087) : les cotisations qui alimentent l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques. La date d'entrée en vigueur de la loi portant application des maires et adjoints (p. 3088) : l'extension du régime de l'Ircantec aux anciens maires et adjoints est impossible.

Question orale avec débat de :

M. Marcel Gargar (n° 26) : situation créée en Guadeloupe par l'activité de la Soufrière, discutée le 26 octobre 1976 (p. 2951) : les connaissances des vulcanologues ne leur permettent pas de prévoir à quel moment se produira une éruption ; retrace la suite des événements qui précéderont l'exode des populations ; (p. 2952) : la durée de la crise pourrait atteindre deux ans selon les experts les plus qualifiés ; les déplacements de population ; (p. 2953) : l'évacuation a été réalisée dans des conditions aussi bonnes que possible sans toutefois pouvoir empêcher une perturbation de la vie sociale et un déséquilibre économique sérieux du département. L'aide apportée aux réfugiés. Le retour récent de la population dans certaines zones ; les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à la situation économique et sociale ; (p. 2954) : les constructions de logements, de bâtiments scolaires, les travaux routiers, les crédits de chômage, l'aide exceptionnelle aux fonctionnaires déplacés. Le problème de la réinstallation des agriculteurs, celui du tourisme, les difficultés de l'industrie et du commerce. Le programme scientifique de surveillance du volcan ; (p. 2955) : le rôle de la Croix-Rouge dans le transport des dons ; (p. 2956) : **réponse à M. Marcel Gargar** : les logements qui auraient pu être construits pour l'évacuation ; la panique ; le problème de M. Haroun Tazieff et la commission scientifique internationale ; les différences avec la métropole dans le domaine social.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer (n° 206)** [29 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 775) : la déclaration aux instituts d'émission des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale ; suppose que les agents de ces organismes soient relevés de leur obligation d'observer le secret professionnel.

— **Conclusions du rapport de M. Louis Virapoullé, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Georges Marie-Anne, François Duval, Georges Repiquet et des membres du groupe d'union des démocrates pour la République, tendant à permettre aux régions dans les départements d'outre-mer de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement (n° 55)** [22 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1909) : le développement économique des D.O.M. ; les nécessaires créations d'emplois ; l'évolution envisagée des régions d'outre-mer ; le courage des auteurs de la proposition ; (p. 1910) ; les objectifs de la proposition ; les prérogatives des collectivités locales.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 402) [5 juillet 1976].** — **Discussion générale (p. 2113, 2114) :** le projet de loi est un acte de droit interne à portée internationale. Le rattachement du territoire aux institutions de la République. Le statut de territoire d'outre-mer est dépassé car la France n'est plus une puissance coloniale. Les avantages de la départementalisation (solidarité avec la métropole et rattachement à la Communauté économique européenne). Les problèmes posés par l'application dans l'archipel du tarif extérieur commun européen. Le problème de la pêche et des eaux territoriales. Les relations avec le Canada. Le maintien du système actuel de protection sanitaire animale. Le futur programme quinquennal de développement économique et social. La nécessité d'une période transitoire avant l'achèvement de la transformation institutionnelle ; (p. 2119, 2120) : répond aux critiques de M. Albert Pen : l'originalité de Saint-Pierre-et-Miquelon subsistera ; le projet n'a pas été élaboré de façon hâtive ; tous les avantages sociaux des habitants de l'île seront maintenus ; il est normal que le Parlement ait à connaître en priorité des problèmes de l'archipel dont la résolution exige des négociations internationales ; le dévouement des fonctionnaires français d'outre-mer. L'intervention des ministères techniques sera facilitée par la départementalisation. Les comparaisons avec Mayotte, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont mal venues. C'est dans l'intérêt de ses habitants que le Gouvernement préconise la départementalisation de l'archipel. **Article 3 (p. 2121) :** accepte l'amendement n° 3 de M. Jean Bac ; (p. 2122) : rappelle à M. Albert Pen que c'est au Parlement qu'il appartient de discuter du statut juridique et de l'organisation des collectivités publiques. **Article 5 :** accepte les amendements n° 4 et n° 5 de M. Jean Bac. Accepte l'amendement n° 1 de M. Albert Pen. **Article 8 :** accepte l'amendement n° 6 de M. Jean Bac. **Articles additionnels :** juge contraire à la Constitution le texte de l'amendement n° 2 de M. Albert Pen. S'oppose à l'amendement n° 7 du même auteur. — **Explications de vote sur l'ensemble (p. 2124, 2125) :** la loi évitera à Saint-Pierre-et-Miquelon le risque de se trouver séparé de la France.

— **Projet de loi relatif à la nationalité française dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 416) [9 juillet 1976].** — **Discussion générale (p. 2337, 2338) :** un texte technique. La loi de 1963 avait pour but d'empêcher l'afflux sur le territoire de personnes venant de l'extérieur. La signification politique de ce texte est de permettre la réconciliation des diverses tendances du territoire. L'équilibre entre les ethnies. Le barrage de Djibouti *réponse à MM. Gilbert Belin et James Marson.* Permettre au territoire d'accéder à l'indépendance dans de bonnes conditions. **Article 2 (p. 2338) :** obtient le retrait de l'amendement n° 1 de M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 419) [8 juillet 1976].** — **Discussion générale (p. 2339) :** hommage aux travaux de la commission mixte paritaire. Le respect du particularisme de l'archipel et les effets bénéfiques de la départementalisation.

— **Projet de loi instituant dans les territoires d'outre-mer un système de perception différée d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (n° 36) [16 novembre 1976].** — **Discussion générale (p. 3153) :** l'extension aux T.O.M. de procédures de simplification administrative. Les répartitions de compétence dans les T.O.M.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3615) : les crédits du Bumidon n'ont pas été réduits, ils permettront même un accroissement du nombre des migrants en provenance de la Réunion. Les rémunérations des fonctionnaires de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon accède au statut de département d'outre-mer. Les manifestations de la Soufrière ; (p. 3616) : l'augmentation de l'aide de l'Etat aux D. O. M. qui deviennent de plus en plus des départements comme les autres ; les grandes lignes de la politique du Gouvernement à l'égard de ces départements sur le plan des institutions, sur le plan social et en ce qui concerne la départementalisation économique. Le développement de l'irrigation. Les crédits du F. I. D. O. M. L'agriculture restera longtemps le principal créateur d'emplois ; (p. 3617) : le problème de l'emploi (les chantiers de chômage ; l'assimilation de la législation sur l'emploi). L'action culturelle. Les problèmes de la jeunesse. Les capitaux restent dans les départements d'outre-mer et s'y investissent plus qu'auparavant.

Réponse à M. Marcel Champeix (p. 3630) : les ambiguïtés du programme commun. Dans ce programme, les D. O. M. figurent au chapitre de la politique étrangère. Autodétermination et autonomie ; (p. 3631) : les propos de M. Marchais sur la Corse. La Réunion était un territoire désert avant d'être un département français. L'autodétermination d'un département n'a pas de sens.

Réponse à M. Louis Virapoullé (p. 3632) : l'intervention des ministères techniques. Les propos du Président de la République sur l'autonomie. L'autonomie implique une diminution de la solidarité. La suppression, pour les fonctionnaires de la Réunion, de l'index de correction dû au franc C. F. A. Le maintien de l'indemnité de vie chère. Les congés. Le développement des P. M. E. Les problèmes des producteurs de vanille, de géranium, de sucre. Les employeurs de main-d'œuvre agricole.

Réponse à M. Paul Guillard : la diversification des productions. La réforme foncière. Mayotte.

Réponse à MM. Paul Guillard et Léopold Heder : le plan prévu pour la Guyane sera réalisé (grâce aux crédits d'un programme d'action prioritaire du Plan et à ceux du F. I. D. O. M. ainsi que grâce au lancement d'un emprunt de 500 millions). C'est la départementalisation qui permet la mise en œuvre de ce plan ; (p. 3633) : Création d'une mission interministérielle chargée de la coordination de l'ensemble des actions entrant dans le plan global de développement de la Guyane. Les avantages du Marché commun pour les D. O. M. Les fermes pilotes guyanaises ne seront pas fonctionnalisées. Les Guyanais auront priorité pour s'y installer.

Réponse à M. Georges Marie-Anne : la départementalisation économique est la plus difficile. Permettre aux D. O. M. d'avoir un niveau économique comparable à celui des pays du Marché commun. L'efficacité du système départemental, notamment pour la redistribution sociale. La protection du rhum des Antilles. L'aide à l'ananas. La diminution de la production de canne à sucre en Martinique. *Réponse à M. Marcel Gargar :* les conséquences de l'éruption du volcan de la Soufrière. L'aide aux producteurs de bananes. L'impôt de majoration exceptionnelle. Les neuf dixièmes de l'action de l'Etat réalisés par les ministères techniques. Les parts respectives du F. I. D. O. M. local et du F. I. D. O. M. central. Les équipements publics réalisés dans les D. O. M. depuis quelques années ; (p. 3634) : la concertation avec les élus des D. O. M.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann : l'élévation du niveau de vie dans les D. O. M. L'entrée de ces départements dans le Marché commun. Les directives du Marché commun permettent de pallier tous les risques que pourrait entraîner l'application des règles communautaires aux produits tels que le rhum et la banane. Le chômage et son indemnisation dans les D. O. M.

Réponse à M. Albert Pen : les conditions de la réussite de la départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les négociations avec le Canada sur la zone des 200 milles. L'aide à la pêche industrielle. La rémunération des fonctionnaires (indemnité de vie chère, parité avec le secteur privé). La nouvelle piste de l'aérodrome. L'action directe des ministères techniques vers la gestion de l'ensemble des D. O. M. par le ministère de l'intérieur. A l'heure actuelle, la nécessité du secrétariat d'Etat subsiste (rôle d'encouragement, d'impulsion, coordination de l'action des ministères techniques). L'intérêt que le Premier ministre porte aux D. O. M.

Réponse à M. Marcel Gargar (p. 3635) : la gestion des crédits des ministères techniques. Le droit des peuples d'outre-mer à l'autodétermination.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la défense par la France du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Territoires d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3640) : la départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Réponse à M. Gilbert Belin : l'autodétermination et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Réponse à M. Lionel Cherrier : le projet de statut intéressant la Polynésie française. La situation économique des T. O. M. La nécessité d'un recensement des potentialités et d'une diversification économique ; (p. 3641) : le tourisme ; l'industrie du nickel et la fiscalité y afférant, l'usine projetée dans la zone nord de la Nouvelle-Calédonie.

Réponse à M. Louis Jung et à M. Lionel Cherrier au sujet de la mer ; le rééquilibrage des budgets de la Nouvelle-Calédonie. La réforme des indices de correction appliqués au traitement des fonctionnaires métropolitains détachés.

Réponse à M. Lionel Cherrier : la mise en place du congrès des jeunes chambres économiques.

— **Projet de loi organisant une consultation de la population du territoire français des Afars et des Issas (n° 102)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4511) : c'est le 18 novembre 1975 que les élus de la population ont demandé l'indépendance. Les conditions intérieures et extérieures de l'indépendance. La reconnaissance du fait national du T. F. A. I. La réconciliation des Afars et des Issas. La déclaration commune du 8 juin 1976 sur les modalités de l'accession à l'indépendance. La constitution d'un gouvernement d'union. Obtenir la garantie de l'existence d'un Etat authentique. Les cartes de résidents n'ouvrent pas systématiquement droit à la nationalité ni à l'électorat. **Article 5** (p. 4513) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Gilbert Belin.

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la chambre des députés du territoire français des Afars et des Issas (n° 103)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4514) : les modifications consécutives à la revision des listes électorales. La répartition des sièges entre les circonscriptions de Djibouti et celles de brousse ; (p. 4515) : les ordonnances sont nécessaires pour une application la plus rapide possible des textes adoptés par le Parlement.

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 91)**. — **Deuxième lecture** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4515) : la concurrence des taxis et des voitures de petite remise. Ne pas limiter le nombre de taxis en exploitation dans les zones urbaines. L'intérêt des voitures de petite remise dans les zones rurales. L'utilisation du radio-téléphone met en concurrence les taxis et les voitures de petite remise. Les limites à l'autorisation de l'usage du radio-téléphone par les voitures de petite remise. Les modalités permettant le respect effectif des prescriptions légales. **Article 1^{er}** : son amendement n° 2 : possibilité d'équipement en radio-téléphone dans les communes rurales dépourvues de taxi ; adopté.

— **Projet de loi modifiant la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe (n° 40)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4517) : la suppression des discriminations, au profit des citoyens du Marché commun, en ce qui concerne les nomades et les activités ambulantes.

— **Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1907 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques (n° 48)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4518) : accès aux jeux ouvert aux ressortissants des pays membres du Marché commun ; l'accès aux fonctions de direction ou d'employés de casinos et de cercles de jeux. **Article additionnel** (p. 4519) : son sous-amendement n° 4 à l'amendement n° 1 de M. Guy Petit ; détermination de la durée d'exploitation des jeux ; adopté. **Article unique** : accepte l'amendement n° 2 de M. Guy Petit. — **Intitulé** : accepte l'amendement n° 3 du même auteur.

— **Conclusions du rapport de M. Charles de Cuttoli fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique de MM. Charles de Cuttoli, Louis Gros, Pierre Croze, Jacques Habert, Paul d'Ornano, Edmond Sauvageot tendant à compléter l'article 5 de loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République (n° 31)** [15 décembre 1976] (p. 4520) : la préparation des listes d'électeurs désireux de voter dans les centres de vote ouverts dans les ambassades et consulats. Le conseil supérieur des Français de l'étranger ; les compétences du bureau permanent du conseil supérieur ; titulaires et remplaçants. **Article unique** : son amendement n° 1 : remplaçants, en cas de décès ou d'empêchement du titulaire ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Mayotte (n° 156)** [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4657, 4658) : l'appartenance de Mayotte à la République n'est pas remise en cause par le Sénat. L'objet de ce projet est de prévoir l'organisation administrative de l'île. Le statut de département d'outre-mer n'est pas pour le moment le mieux adapté. L'article 72 de la Constitution offre la possibilité de créer par la loi des collectivités. Le statut de collectivité est sans doute le mieux adapté à l'île de Mayotte. Le débat sur l'organisation administrative de l'île doit se dérouler sans passion car l'appartenance de Mayotte à la France n'est plus en cause. Les réactions de l'opinion étrangère ; (p. 4661) : le texte autorise toutes les adaptations. Explique les raisons de son opposition à l'amendement de la commission.

L'éventuelle consultation des Mahorais dans trois ans n'équivaudrait pas à un référendum. Il est dangereux de conférer le droit de légiférer à une collectivité de la République. Demande un vote bloqué pour éviter la discussion de l'amendement ; (p. 4662) : la nécessité d'un statut souple et évolutif pour l'île de Mayotte. **Article 5** : accepte l'amendement n° 5 de M. Baudouin de Hauteclocque. **Article 1^{er}** (p. 4663, 4664) : s'oppose par une demande de vote bloqué aux amendements n° 1, 2 et 3 de M. Baudouin de Hauteclocque. **Article 4** (p. 4665) : s'oppose par le même procédé à l'amendement n° 4 du même auteur.

Réponse à M. Raymond Guyot : le parti communiste accepte l'autodétermination quand une population veut devenir indépendante mais la refuse si elle veut rester française.

— **Projet de loi organique relatif à l'élection des députés de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 158)** [18 décembre 1976] (p. 4666) : Mayotte doit élire un député et un sénateur.

— **Projet de loi organique relatif à l'élection des sénateurs de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 159)** [18 décembre 1976] (p. 4667) : le retrait d'un amendement du Gouvernement (inclure Mayotte dans la série au moyen d'un simple projet de loi ordinaire).

— **Projet de loi relatif à la représentation à l'Assemblée nationale de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 155)** [18 décembre 1976] (p. 4667) : un texte de régularisation.

— **Projet de loi relatif à la représentation au Sénat de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 157)** [18 décembre 1976] (p. 4668) : demande au Sénat d'adopter ce projet.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151)** [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4670) : un statut de décentralisation conforme aux particularismes du territoire et aux aspirations de la population. Ce projet a fait l'objet d'une large concertation avec les responsables locaux. L'assemblée territoriale n'a pas été consultée, car elle avait déjà manifesté son accord avec les principales orientations de ce texte. Les principales modalités du projet : l'aspect purement formels ; (p. 4671) : les innovations essentielles. L'extension des attributions du conseil de Gouvernement. Le transfert au conseil de Gouvernement des attributions du haut-commissaire. Le haut-commissaire ne participe pas au vote du conseil. Chaque conseiller du Gouvernement est chargé d'une mission de contrôle d'un secteur de l'administration. Cependant, le haut-commissaire demeure le chef de l'administration du territoire. La nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les autorités territoriales. Une déconcentration accompagnera la décentralisation. La Nouvelle-Calédonie restera française. **Article 1^{er}** : accepte l'amendement n° 1 de M. Paul Guillard ; (p. 4672) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. René Tinant. **Article 3** : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. René Tinant. **Article 4** (p. 4673) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Lionel Cherrier. **Article 5** : accepte l'amendement n° 2 de M. Paul Guillard. **Article 7** (p. 4674) : s'oppose aux amendements n° 3 et n° 31, respectivement de MM. Paul Guillard et René Tinant ; (p. 4675) : accepte l'amendement n° 26 de M. Baudouin de Hauteclocque. **Article 9** (p. 4676) : les amendements adoptés par l'assemblée nationale. Les représentants du conseil de Gouvernement décident des affaires du territoire. L'élection des conseillers du Gouvernement. Demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. René Tinant soutenu par M. Adolphe Chauvin ; (p. 4677) : le système de l'autonomie interne ; le dérapage vers l'indépendance doit être évité. Une large décentralisation. Le conseil de Gouvernement n'est pas un Gouvernement. Le rapprochement avec les commissions départementales de France métropolitaine. Demande à M. Jean Geoffroy de retirer son amendement n° 33. **Article 10** (p. 4678) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Paul Guillard. **Article 20** (p. 4679) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Lionel Cherrier. **Article 21** : accepte l'amendement n° 5 de M. Paul Guillard. **Article 22** : accepte l'amendement n° 6 de M. Paul Guillard. **Article 23** (p. 4680) : accepte l'amendement n° 15 de M. Paul Guillard. **Article 25** : accepte l'amendement n° 16 de M. Lionel Cherrier. **Article 27** (p. 4681) : accepte l'amendement n° 27 de M. Baudouin de Hauteclocque. **Article 30** : accepte l'amendement n° 17 de M. Lionel Cherrier. **Article 31** (p. 4682) : accepte l'amendement n° 7 de M. Paul Guillard. **Article 41** (p. 4683) : accepte l'amendement n° 18 de M. Paul Guillard. **Article 42** : accepte l'amendement n° 19 de M. Paul Guillard. **Article 49** (p. 4685) : les compétences de l'Etat sont limitativement énumérées. Il n'y a pas lieu de définir les compétences territoriales. *Réponse à M. Jean Geoffroy* : les compétences en matière de

réglementations minières et foncières. **Article 50** (p. 4686) : accepte l'amendement n° 9 de M. Paul Guillard. **Article 51** : accepte l'amendement n° 28 de M. Baudouin de Hauteclouque. **Article 52** (p. 4687) : accepte l'amendement n° 23 de M. Lionel Cherrier. **Article 55** : budget d'office et système de douzièmes provisoires ; (p. 4688) : accepte l'amendement n° 24 de M. Lionel Cherrier. **Article 59** : accepte l'amendement n° 10 de M. Paul Guillard. **Article 60** : accepte l'amendement n° 11 du même auteur. **Article 68** (p. 4689) : accepte l'amendement n° 25 de M. Lionel Cherrier. — **Sur l'ensemble** (p. 4690) : politique du Gouvernement à l'égard des territoires d'outre-mer. La règle de l'autodétermination a joué pour les territoires français des Afars et des Issas. La concertation pratiquée en Nouvelle-Calédonie. L'appartenance de Mayotte à la République ne doit pas être remise en cause. Les compétences du Parlement en ce qui concerne les territoires d'outre-mer.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : le rôle du conseil de gouvernement. Celui-ci ne doit pas être assimilé à un gouvernement. C'est seulement une autorité interne. Le système administratif actuel de la Nouvelle-Calédonie.

Réponse à M. Jean Geoffroy : les commissions départementales. Le statut des territoires d'outre-mer doit être adapté aux vœux de la population. La Nouvelle-Calédonie est et restera française ; (p. 4691) : il s'agit d'un statut juste, entre l'indépendance et l'assimilation totale aux départements de la France métropolitaine.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** [20 décembre 1976] (p. 4722) : grâce à ce texte, la Nouvelle-Calédonie aura un statut de très large décentralisation, éloigné des extrêmes (autonomie interne ou statut départemental).

STOLERU (LIONEL), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (condition des travailleurs manuels) (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976 et Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Guy Schmaus (n° 1762) : situation de l'emploi dans une entreprise de câbles électriques [4 mai 1976] (p. 817) : restructuration des usines, pas de licenciements ; opérations de transfert de personnel ; problèmes judiciaires ; voie de fait ; refus de licenciement d'un représentant du personnel.

M. Jean-Pierre Blanc (n° 1765) : mesures en faveur des travailleurs manuels [12 octobre 1976] (p. 2683 à 2685) : l'aspect salarial de la revalorisation du travail manuel. Le rapport Giraudet. La consultation des partenaires sociaux. Le plan Gouvernemental du 22 septembre. Le contenu des orientations gouvernementales (respect de la politique contractuelle, la mensuralisation. Le rattrapage des salaires des travailleurs manuels sous la forme d'une revalorisation indiciaire). La compatibilité de ces mesures avec la lutte contre la hausse des prix. Le salaire au rendement (plafonnement de la part variable). La garantie de rémunération des travailleurs âgés (assurances, primes d'ancienneté).

M. Jean Cauchon (n° 1835) : systèmes progressifs de pré-retraite [12 octobre 1976] (p. 2685, 2686) : l'abaissement de l'âge de la retraite (soixante-cinq à soixante ans) pour plusieurs catégories de travailleurs manuels. La garantie de ressources pour les salariés, de plus de soixante ans (U.N.E.D.I.C. et Fonds national de l'emploi). Les accords contractuels de pré-retraite. Le Gouvernement n'a pas l'intention de créer des charges supplémentaires en ce domaine. Les incidences économiques de l'abaissement de l'âge de la retraite. Les objectifs du VII^e Plan (liberté de choix des salariés, retraite progressive).

M. Guy Schmaus (n° 1863) : licenciements dans une entreprise du bâtiment de Clichy [12 octobre 1976] (p. 2686, 2687) : le licenciement de seize salariés à Clichy. La protection de l'emploi des délégués syndicaux. Le ministre du travail n'a pas à gérer les entreprises.

M. Charles Zwickert (n° 1882) : améliorations des conditions du travail posté [9 novembre 1976] (p. 3091) : le rapport sur l'aménagement des conditions de travail par équipes successives. Les mesures déjà prises en faveur des travailleurs postés en ce qui concerne le logement. L'extension du travail posté ; les fréquences de changement de poste ; le problème des salaires et des compensations ; des contacts ont été instaurés avec les branches intéressées. L'utilisation du rapport de M. Alain Wisner. L'importance de la concertation européenne.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 405)** [5 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2131 à 2133) : ce projet ne constitue qu'une partie du dispositif concernant la rémunération des travailleurs manuels. L'importance de la politique contractuelle. Le dédommagement financier ne compense pas correctement l'usure physique. Les avantages du barème proposé par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas d'opposition entre la justice sociale et l'efficacité économique. Le repos compensateur doit inciter les entreprises à l'embauche. Concentrer l'avantage le plus important sur le petit nombre de travailleurs qui en ont le plus besoin.

— **Suite de la discussion** [9 juillet 1976]. **Article 1^{er} (art L. 212-5-1 nouveau du code du travail)** (p. 2317, 2318) : obtient le retrait des amendements n° 15 et 16, respectivement de M. Jean Bac et de M. Louis Boyer ; (p. 2319) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 18 du même auteur ; (p. 2320) : accepte l'amendement n° 1 de M. André Rabineau. Accepte l'amendement n° 2 de M. André Rabineau. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 du même auteur. Accepte les amendements n° 4 et 5 du même auteur. **Article additionnel (art. 223-2-1 nouveau)** : obtient le retrait de l'amendement n° 19 de M. Jacques Henriot. **Article 5 (art. 993-1 du code rural)** (p. 2321) : accepte les amendements n° 6, 7 et 8 de M. André Rabineau ; (p. 2321, 2322) : accepte l'amendement n° 9 du même auteur.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire (n° 424)** [10 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2348) : tous les amendements du Sénat ont été retenus par la commission mixte paritaire.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Travail et santé. — I. II. — Section commune et travail, emploi, sécurité sociale [6 décembre 1976] (p. 4023). L'action en coordination avec d'autres ministères. La mise en œuvre du programme d'action prioritaire se déroule normalement. Les actions dans le domaine de l'éducation ; le financement du plan d'épargne logement proposé aux salariés pour s'installer à leur compte ; les constructions de logements individuels dans les zones où habitent les travailleurs postés. Dans le domaine de l'éducation : le travail manuel à l'école, le choix de carrière ; le dossier de l'apprentissage.

Réponse à M. André Méric : la revalorisation des salaires ; les négociations et la politique contractuelle ; (p. 4024) : les conditions de travail ; l'application de la loi sur le repos compensateur.

Réponse à M. Robert Schwint : l'application de la loi relative à la retraite à soixante ans pour les métiers pénibles.

Réponse à M. André Méric : le rapport Wisner sur le travail manuel. Les mesures prochaines concernant le travail posté. L'importance d'une politique concertée au niveau européen. Il convient de sensibiliser l'opinion. La « Semaine du travail manuel » ; le recours à la fédération des meilleurs ouvriers de France.

— **Proposition de loi tendant à faire bénéficier les métayers assurés sociaux du régime de retraite complémentaire des salariés agricoles (n° 178)** [20 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4714) : il s'agit de compléter la loi du 29 décembre 1972 portant généralisation des retraites complémentaires et d'en étendre les dispositions à la catégorie des « petits métayers ».

T

TAILHADES (EDGAR), sénateur du Gard (Soc.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 312) [20 mai 1976].

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 338) [4 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. René Chazelle, Marcel Champeix, Jacques Carat et des membres du groupe socialiste, apparenté, et rattachés administrativement, relative aux sessions et à la tenue des conseils généraux (n° 42) [28 octobre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 116) [8 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi organique modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 130) [9 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 190) [20 décembre 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Question n° 1906, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, relative aux fonctionnaires (sanction à l'encontre d'un fonctionnaire du ministre des finances), posée le 4 novembre 1976 (p. 3043). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3347).

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 190 de M. Abel Sempé, n° 182 de M. Jean Francou, n° 193 de M. Charles Allières, n° 217 de M. Raymond Courrière relatives à la politique viticole [11 mai 1976] (p. 964 à 966) : les mesures prises par le Gouvernement après le drame de Montredon laissent les viticulteurs perplexes. L'efficacité soutenue des décisions communautaires (distillation, interdiction de nouvelles plantations, reconversion du vignoble, fixation d'un degré minimum des vins de table, montants compensatoires).

Le caractère non moins contestable des mesures d'ordre national (création de l'office des vins, contrôle de qualité des vins importés, réglementation de la profession de négociant, accord négociants-responsables viticoles). Les incertitudes concernant le revenu des viticulteurs. Revigorer la viticulture pour sauver le Languedoc-Roussillon. Planifier la production.

Question n° 224 à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, concernant les mutations de magistrats, posée le 19 mai 1976 (p. 1154). — Discutée le 22 juin 1976 (p. 1914 et suiv.) : l'indépendance nécessaire de la magistrature. Le décret du 9 mai 1976 a nommé substitut de M. le procureur général près la cour d'appel de Paris M. Jeol sous-directeur des affaires criminelles et des grâces. Cette mutation apparaît comme une sanction injustifiée. Les fonctionnaires seront-ils sanctionnés pour leurs idées ou leurs engagements syndicaux et politiques ? Se déclare déçu par la réponse de M. le garde des sceaux. Le Gouvernement s'engage dans une voie périlleuse mais les magistrats ne se laisseront pas intimider.

Discussion de la question n° 213 de M. André Méric relative à la modernisation du canal du Midi [1^{er} juin 1976] (p. 1464, 1465) : rappelle les propos tenus à Dijon le 24 novembre 1975 par M. le Président de la République, lors de la conférence relative à la liaison Rhin—Rhône. Le chef de l'Etat avait souligné l'intérêt des voies d'eau à grand gabarit. Lutter contre les déséquilibres Nord-Sud et Est-Ouest. Les résultats de l'aménagement du canal latéral à la Garonne. Les avantages de la modernisation du canal du Midi, notamment pour le Languedoc-Roussillon ; (p. 1468) : il ne suffit pas de prévoir la jonction canal du Rhône—Sète. La participation des régions concernées dépend de l'engagement de l'Etat dans l'opération.

Question n° 32, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, relative aux fonctionnaires (radiodiffusion et télévision : discipline professionnelle) posée le 19 octobre 1976 (p. 2760). — Retirée le 4 novembre 1976.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 277) [2 juin 1976].** — Discussion générale (p. 1516) : victimes d'infractions dont les auteurs sont inconnus ou insolubles ; la proposition de loi déposée à ce sujet en 1975 par M. René Chazelle ; la législation des pays étrangers ; le financement de l'indemnisation ; le plafond d'indemnisation restreint la portée du projet ; (p. 1517) : les conditions de l'indemnisation ; la procédure ; les droits de la partie civile ; indemnité en rente ou en capital. Article 1^{er} (p. 1519) : reconnaît la valeur de l'argumentation de M. Jean Geoffroy présentant son amendement n° 1.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306) [9 juin 1976] (p. 1676, 1677) :** son amendement n° 67, soutenu par M. Jean Geoffroy : empêcher le cumul des peines prononcées en application de l'article L. 263-2 et de l'article L. 263-4 du code du travail avec celles prononcées du chef des articles 319 et 320 du code pénal ; adopté. Article 9 (art. L. 231-4) (p. 1682) : son amendement n° 68, soutenu par M. Jean Geoffroy : sanctionner les faits de nature à porter atteinte à l'intégrité physique des travailleurs, quel que soit la gravité de la menace ; adopté. Article 10 (art. L. 231-5) (p. 1682, 1683) : son amendement n° 69, soutenu par M. Jean Geoffroy : confier à l'inspecteur du travail lui-même, et non pas au directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, le soin de décider de la mise en demeure ; rejeté. Article 11 (art. L. 231-5-1) (p. 1684) : son amendement n° 70, soutenu par M. Jean Geoffroy : la réclamation du chef d'établissement est regardée comme rejetée si aucune décision du directeur régional ne lui est notifiée dans le délai prévu ; adopté. Article 14 (art. L. 263-3-1) (p. 1688, 1689) : son amendement n° 71, soutenu par M. Jean Geoffroy : supprimer cet article qui accorde au tribunal la possibilité de donner une suite à un accident même s'il estime qu'aucune responsabilité pénale n'est encourue ; rejeté.

Deuxième lecture [7 octobre 1976], rapporteur pour avis. Discussion générale (p. 2653) : s'exprimera au cours de la discussion des articles. Article 5 (art. L. 263-2) (p. 2658) : son amendement n° 11 identique à celui de M. Michel Labéguerie : non-cumul des peines du code du travail et de celles du code pénal ; adopté. Article 9 (art. L. 231-4 du code du travail [titre III, livre II]) (p. 2660) : son amendement n° 12 : rédactionnel ; adopté ; (p. 2660) : son amendement n° 13 : faits susceptibles de porter atteinte à l'intégrité

physique des travailleurs; procès-verbal immédiatement dressé par l'inspecteur, sans qu'il faille qualifier le danger d'« imminent »; adopté; son amendement n° 14: le procès-verbal doit rappeler les circonstances de fait qui ont été celles de l'accident; adopté. **Article 11** (art. L. 231-5) (p. 2661): son amendement n° 15: le silence du directeur régional du travail et de la main-d'œuvre, lorsqu'il est saisi d'une réclamation par un chef d'entreprise, équivaut au rejet de la réclamation; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976] (p. 3571): ce projet de budget est « d'une maigreur inconcevable »; (p. 3572): la progression de ces dernières années ne s'est pas maintenue; la crise n'est pas circonscrite aux seuls milieux judiciaires mais retentit également sur l'ensemble de la population; le projet de budget ne comporte aucune ligne directrice. Le problème de la cour d'appel de Versailles; le groupe socialiste ne votera pas ce budget.

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3919): la situation des vigneron en Languedoc-Roussillon. La production globale et l'importance du stock à la propriété dans la région. Les disponibilités au début de la campagne sont supérieures à celles de l'an passé. La situation quantitative en Italie. Le problème des importations italiennes n'est pas réglé au fond. Le niveau insuffisant des prix actuels du marché. Le rééquilibrage du marché. L'intervention préventive volontaire n'est pas attractive; (p. 3920): les débouchés des vins « aptes » (vins sans contrat à long terme avec garantie de bonne fin). Le caractère unilatéral des décisions prises en ce qui concerne la viticulture méridionale. Le Gouvernement n'a jamais pris que des mesures ponctuelles et « pointillistes ». Le plan mis en œuvre sera-t-il celui de la survie ou de la mort? Les conséquences économiques de la suppression d'une partie du vignoble régional. L'état actuel de dépression de la région Languedoc-Roussillon. Les déclarations de M. Giscard d'Estaing lorsqu'il était candidat à la présidence. Le « nouvel ordre économique méditerranéen ». Le comportement du Gouvernement à l'égard de l'I.N.R.A. La paie du personnel de cet institut. L'augmentation apparente de ses moyens n'est due qu'à un transfert provenant des charges communes. L'importance de la recherche agronomique (rendements, coûts, exportations).

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4485): ce projet constitue une atteinte aux libertés. Le véhicule est un prolongement du domicile. Les risque d'abus.

— **Projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction (n° 83).** — **Deuxième lecture** [15 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4496): la séparation de compétence des commissions d'indemnisation de celle des juridictions répressives; (p. 4497): le domaine de compétence exclusive du juge pénal. **Article 1^{er}** (titre XIV du code de procédure pénale) (p. 4498): son amendement n° 11: préjudice résultant de faits volontaires ou involontaires; adopté. Son amendement n° 2: la commission ne fixe pas une provision mais une indemnité; adopté. Son amendement n° 3 rédactionnel; adopté; (p. 4489): son amendement n° 4 identique à l'amendement n° 10 du Gouvernement; retiré; le dépôt d'un projet de loi dans ce domaine; ses amendements n° 5, 6 et 7: de forme; adoptés. Son amendement n° 8 sanction du non-respect de l'obligation d'indiquer que la commission d'indemnisation a été saisie ou qu'une indemnité a été accordée; adopté. **Article 2**: son amendement n° 9: décret en Conseil d'Etat; conditions d'application; date d'entrée en vigueur qui ne pourra être postérieure au 1^{er} mars 1977; adopté.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 38)** [15 décembre 1976] rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4500): l'organisation judiciaire de la région parisienne. La création de deux nouveaux postes hors hiérarchie (premier président adjoint et procureur général adjoint à la cour d'appel de Paris). La suppression du classement hors hiérarchie des présidents de chambre et des avocats généraux de la cour d'appel de Versailles. Le placement hors hiérarchie des présidents et procureurs de la République des tribunaux de grande instance de Marseille, Lyon, Lille et Versailles. **Article unique** (p. 1501): accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement.

— **Projet de loi modifiant l'article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 86)** [15 décembre 1977]. **Article unique** (p. 4504): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, les stagiaires doivent avoir la possibilité de voter aux élections du conseil de l'ordre au terme d'un an de stages.

TAITTINGER (PIERRE-CHRISTIAN), sénateur de Paris (U.D.R. puis R.P.R.), puis *secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur* (Gouvernement Chirac du 12 janvier 1976), puis *secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères* (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Jacques Eberhard (n° 1760): revendications des personnels des collectivités locales [1^{er} juin 1976] (p. 1487): les principes de l'action gouvernementale en matière de personnel communal; l'harmonisation de la situation des agents communaux avec celle des fonctionnaires de l'Etat, la mise à la disposition des maires de collaborateurs qualifiés; le respect de l'autonomie communale.

M. Francis Palmero (n° 1802): bilan de la première phase de la politique régionale de la Communauté européenne [1^{er} juin 1976] (p. 1488): la définition d'une politique régionale et les instruments de celle-ci (le fonds régional européen); (p. 1489): les versements de crédit du F.E.D.R. non à des projets déterminés mais à chaque Etat; les travaux du comité de politique régionale.

M. Raymond Courrière (n° 1770): demande de subvention d'équilibre présentée par une municipalité [1^{er} juin 1976] (p. 1490): les principes du ministère de l'intérieur en matière de contributions directes à l'égard des collectivités locales; la seule subvention automatique versée en compensation partielle des pertes de revenus résultant des exemptions temporaires de contribution foncière; l'éventuel octroi de subventions exceptionnelles; la commune de Chalabre.

M. Jean Cluzel (n° 1772): critères de répartition et d'affectation des ressources du fonds d'équipement des collectivités locales [11 juin 1976] (p. 1771): le dépôt d'un projet de loi dans ce domaine est nécessaire; le Gouvernement a tenu les engagements pris en ce qui concerne les finances locales; la reconduction du régime provisoire, le régime définitif du F.E.C.L.; les travaux de la commission Guichard; le but du Gouvernement: donner au F.E.C.L. une dotation dont le montant équivaudra à la T.V.A. payée par les collectivités locales sur leurs équipements; les bénéficiaires des ressources du fonds.

Mme Marie-Thérèse Goutmann (n° 1784): opérations de contrôle dites « coups de poing » [11 juin 1976] (p. 1772): la progression de la criminalité et de la délinquance; la recherche des moyens les plus adaptés à la lutte contre l'insécurité; les projets de loi prochainement déposés par le Gouvernement; (p. 1773): la violence et l'agression sont des phénomènes universels (pays d'économie de marché et pays socialistes).

M. Eugène Bonnet (n° 1752): participation de droit des maires à l'élection des sénateurs (p. 1774): la règle de l'élection des délégués par les conseils municipaux est traditionnelle dans le droit public français, l'administration locale et la politique.

Mme Catherine Lagatu (n° 1808): situation des commerçants et artisans dans un secteur de Paris faisant l'objet d'une opération de réhabilitation [18 juin 1976] (p. 1876): historique de la restauration de l'îlot 16 dans le quatrième arrondissement de Paris; l'action du conseil de Paris; (p. 1877): le montant des loyers.

M. Michel Moreigne (n° 1813): aide aux sinistrés de la région d'Aubusson (p. 1877, 1878): les dotations inscrites au budget du ministère de l'intérieur pour la remise en état des cours et bâtiments sinistrés; la réparation des différents dommages.

M. Edouard Bonnefous (n° 1817): concomitance de réunions du Parlement et de conseils généraux [18 juin 1976] (p. 1878 à 1880): il est difficile de remettre en vigueur les dispositions de la loi du 19 novembre 1963, abrogées par la loi du 26 juin 1964. En effet l'interdiction faite aux conseils généraux de se réunir en réunion ordinaire pendant la durée des sessions du Parlement est de nature à gêner le déroulement de leurs travaux. La souplesse du système actuel. Permettre aux conseils généraux de donner à leurs collègues pouvoir écrit de voter en leur nom. Le problème des réunions des conseils régionaux et de leur commission de travail. La question des visites officielles des ministres et secrétaires d'Etat.

M. Edouard Bonnefous (n° 1879) : attitude d'Etats africains à la conférence de Colombo [9 novembre 1976] (p. 3090, 3091) ; la condamnation de la France pour ses fournitures d'armes et de centrales électro-nucléaires à l'Afrique du Sud. La menace d'embargo pétrolier à l'encontre de notre pays. L'adoption par simple consensus d'un amendement de dernière minute. Une décision prise à l'insu de nos amis africains. La France condamne l'apartheid. Elle n'a pas reconnu le Transkei. Les centrales électro-nucléaires ne peuvent être utilisées à des fins militaires. Les ventes d'armes de la France à l'Afrique du Sud sont interrompues. Pas d'hostilité générale à notre égard de la part des pays africains.

Questions orales avec débat de :

MM. André Colin (n° 195), Edouard Bonnefous (n° 200), Georges Lombard (n° 201), Mme Catherine Lagatu (n° 210) : échouement d'un pétrolier à l'île d'Ouessant [13 avril 1976] (p. 491 à 505) : souligne le caractère non politique du débat sur ces questions ; l'échouement est le résultat d'un concours de circonstances malheureuses ; les autorités n'ont pas failli à leur tâche (avertissement du propriétaire, prises de contact avec des entreprises spécialisées dans le déséchouage et le pompage) ; la pollution n'ant pu être évitée, la mise en œuvre du plan Polmar a été rapide et efficace ; espère que des mesures internationales de prévention seront prises, notamment à l'égard des pavillons de complaisance.

M. Raymond Guyot (n° 29) : relations industrielles avec l'Afrique du Sud [19 novembre 1976] (p. 3369) : il n'y aura plus désormais aucun nouveau contrat avec l'Afrique du Sud portant sur des ventes d'armes. Les contrats déjà conclus seront exécutés en ce qui concerne seulement le matériel naval de haute-mer. La condamnation de la France par la conférence de Colombo est injustifiée. La France condamne l'apartheid. Les centrales nucléaires livrées à l'Afrique du Sud ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la fourniture d'électricité. Les contrôles de l'agence internationale de l'énergie atomique. Tant que la Namibie n'aura pas accédé à l'indépendance, le Gouvernement ne favorisera pas l'installation d'entreprises françaises sur ce territoire. La prise de sanction contre l'Afrique du Sud contrarierait le processus vers l'indépendance. Il n'y a pas de menace à l'égard de la paix au sens du chapitre VII de la charte de l'O. N. U.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant création et organisation de la région parisienne (n° 174)** [8 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 437) : pour un nouveau type de syndicats de transports dans la région. Le résultat des cantonales montre que les accusations de « charcutage électoral » n'étaient pas fondées ; (p. 438) : le contre-projet socialiste ne rentre pas dans l'optique de la loi de 1972. **Article 1^{er}** : accepte l'amendement n° 1 de M. André Mignot. S'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 2** (p. 439) : s'oppose aux amendements n° 41 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues et n° 67 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 3** (p. 440) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 68 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; accepte l'amendement n° 4 de M. André Mignot ; s'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel** : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 4** (p. 441) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues. Accepte l'amendement n° 6 de M. André Mignot ; (p. 442) : estime que l'amendement n° 47 de M. James Marson, répondant aux mêmes préoccupations, est moins bien rédigé. **Article 5** : s'en remet à la sagesse du Sénat en ce qui concerne l'amendement n° 7 de M. André Mignot ; (p. 443) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 de M. Edouard Bonnefous et rappelle l'utilité qu'il y aurait à associer l'Etat à la politique des espaces verts menée par la région. **Article 6** : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. André Mignot ; (p. 444) : demande à M. Fernand Chatelain de retirer l'amendement n° 48, présenté avec plusieurs de ses collègues et rappelle que le Gouvernement a pris l'engagement de procéder à des consultations et de présenter un projet de loi en ce qui concerne les transports en région parisienne. **Article 7** : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Chatelain. **Article 10 bis** (p. 445) : accepte l'amendement de forme n° 13 de M. André Mignot. **Article 11** : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. James Marson et plusieurs

de ses collègues, estime le chiffre des élus proposés trop important ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 14, 15 et 16 de M. André Mignot. **Article 12** (p. 446) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 77 de MM. Etienne Dailly et Edouard Bonnefous ; (p. 447) : répond à M. Jean Colin sur les problèmes posés par la représentation des parlementaires. S'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jean Colin, à l'amendement n° 52 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Pierre Giraud. S'oppose à l'amendement n° 53 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues. **Article 17** (p. 449) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. **Article 18** (p. 450) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. S'oppose à l'amendement n° 70 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 19** : estime inopportun l'amendement n° 17 de M. André Mignot. **Article 21** (p. 451, 452) : demande à M. André Mignot de retirer son amendement n° 18. S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. André Mignot ; (p. 453) : accepte l'amendement n° 20 de M. André Mignot. S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain ; s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 22** : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. André Mignot. **Article 23** (p. 454) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. André Mignot et lui en demande le retrait. Demande à M. James Marson le retrait de son amendement n° 60. **Article 25** : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; s'oppose à l'amendement n° 23 de M. André Mignot. **Article 26** (p. 455) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. André Mignot. Demande le retrait de l'amendement n° 74 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues ; (p. 456) : accepte partiellement l'amendement n° 27 de M. André Mignot ; (p. 457) : propose, pour le reste, que soient reprises les dispositions de cet article. Evoque la situation des personnels utilisés par la région ; demande le retrait de l'amendement n° 39 de M. Jean Colin et de l'amendement n° 75 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 27** (p. 458) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Raymond Brosseau et plusieurs de ses collègues ; (p. 459) : accepte l'amendement n° 27 de M. André Mignot ; s'oppose à l'amendement n° 65 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues. **Article 28** (p. 460) : évoque la situation financière de la région parisienne, craint que l'amendement n° 28 de M. André Mignot n'altère l'équilibre de la loi de finances pour 1976 et évoque l'article 40 de la Constitution à son encontre. **Article 29** : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues. **Titre additionnel** (p. 461) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues. **Article 32** (p. 462) : accepte l'amendement n° 30 de M. André Mignot. **Article 34** (p. 463, 464) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 31 et 32 de M. André Mignot. Expose à M. Edouard Bonnefous le calendrier envisagé pour la première réunion de l'assemblée régionale.

— **Proposition de loi organique tendant à modifier les articles L. O. 274 et L. O. 345 du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole et les départements d'outre-mer. (Troisième lecture (n° 53, 1974-1975) [15 avril 1976]. — Discussion générale (p. 564) : Le but de la réforme proposée est d'adapter les effectifs du Sénat à l'évolution démographique ; les divergences qui subsistent entre les deux assemblées concernent les modalités de fixation des effectifs du Sénat à l'avenir ainsi que la date à laquelle les nouveaux sièges seront pourvus ; quant au fond, le Gouvernement s'en remettra à la sagesse du Sénat. **Article 1^{er}** (Art. L. O. 274 du code électoral) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly. **Article 2** (art. L. O. 345 du code électoral) : accepte l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly. **Article 3** (p. 565) : accepte l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly. **Intitulé** (p. 566) : amendement n° 5 de M. Etienne Dailly.**

— **Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L. 278 et L. 346 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements. Troisième lecture (n° 54, 1974-1975) [15 avril 1976]. **Article unique** (p. 566) : amendement n° 1 de M. Etienne Dailly. **Intitulé** : amendement n° 2 de M. Etienne Dailly.**

— Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article L.O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries. *Troisième lecture* (n° 55, 1974-1975) [15 avril 1976]. Article unique (p. 567) : amendement n° 1 de M. Etienne Dailly ; lui donne l'assurance que ce texte sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session.

— Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la nationalité française (n° 214) [15 avril 1976]. — Discussion générale (p. 568) : rappelle que le droit français témoigna longtemps d'une méfiance certaine à l'égard des naturalisés ; la sévérité de la législation est allée en s'atténuant progressivement ; (p. 569) : souligne que la solution proposée par le Gouvernement est nuancée, mesurée (accès à la fonction publique ; mandats électifs). Article 5 : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Charles de Cuttoli.

— Projet de loi organique modifiant l'article L.O. 128 du code électoral (n° 213) [15 avril 1976]. — Discussion générale (p. 570) : rappelle les motifs ci-dessus exposés. Article unique : accepte l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli.

— Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 215) [15 avril 1976]. — Discussion générale (p. 571) : les modifications du projet sont d'ordre formel ; annonce que pendant la présente session le Gouvernement tentera de remédier au problème posé, dans l'état actuel de la législation, par la durée d'inéligibilité aux fonctions de Président de la République.

— Projet de loi portant création et organisation de la région d'Ile-de-France (n° 263) [27 avril 1976]. — *Deuxième lecture*. Article 5 (p. 734) : son amendement n° 3 : création et financement d'une agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France ; établissement public administratif régional ; adopté ; (p. 735) : suggère que l'agence dont son amendement propose la création établisse chaque année un programme général d'actions à soumettre au conseil général. Article 12 (p. 737) : accepte l'amendement n° 2 de MM. Edouard Bonnefous et Etienne Dailly. Article 21 (p. 740) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Brigitte Gros ; estime que les incompatibilités entre les fonctions de membre de l'assemblée régionale et d'autres fonctions éventuelles relèvent du domaine législatif ; le Gouvernement préfère présenter un texte global sur les problèmes d'incompatibilité.

— Commission mixte paritaire [29 avril 1976]. — Discussion générale (p. 765) : le Gouvernement se rallie à la rédaction de la commission mixte paritaire, regrettant que les dispositions concernant les incompatibilités n'aient pas été réservées jusqu'après l'adoption d'un texte particulier.

— Projet de loi modifiant certaines dispositions du code des tribunaux administratifs et donnant force de loi à la partie législative de ce code (n° 304) [3 juin 1976]. — *Deuxième lecture* (p. 1540) : la qualité du travail du Sénat.

— Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise » (n° 307) [10 juin 1976]. — Discussion générale (p. 1737) : les régimes juridiques différents des taxis et des voitures de petite remise ; la procédure d'octroi de l'autorisation d'exploiter. Article 1^{er} (p. 1737) : son sous-amendement n° 11 : tendant à supprimer l'interdiction d'un radiotéléphone dans ces véhicules ; accepte l'amendement n° 1 de M. Charles Beaupetit dans la nouvelle rédaction qui tient compte de son sous-amendement ; (p. 1738) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues. Article 2 (p. 1739) : accepte l'amendement n° 2 de M. Charles Beaupetit et le sous-amendement n° 7 de M. Antoine Andrieux ; estime sans objet et demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues. Article 3 (p. 1740) : accepte l'amendement n° 3 de M. Charles Beaupetit ; s'oppose à l'amendement n° 6 de M. René Travert qu'il estime contraire aux principes de l'égalité des citoyens devant la loi et de la liberté du commerce et de l'industrie. Articles additionnels (après l'article 4) (p. 1741) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 12 : sanction de l'exploitation irrégulière d'une voiture de petite remise. Article 5 : accepte l'amendement n° 5 de M. Charles Beaupetit.

— Conclusions du rapport de M. Marcel Mathy, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, relative à la journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer (n° 313) [22 juin 1975] (p. 1910) : demande et obtient le retrait de l'ordre du jour de la proposition de loi en question.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque, relatif au rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraites des médecins français (n° 357) [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2973) : le nouvel instrument contribuera à resserrer les liens très étroits qui existent entre les corps médicaux des deux pays.

— Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise (n° 382) [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2974, 2975) : le Gabon mérite une attention particulière. La présence de 20 000 Français. L'équilibre entre le souci de protection de nos nationaux et les aspirations à l'« africanisation » que manifestent les autorités gabonaises. Le remplacement du régime du traitement national par celui de la nation la plus favorisée.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 427) [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2975) : l'avenant a pour objet d'octroyer le remboursement des soins de maladie aux familles des travailleurs qui accompagnent ceux-ci pendant un séjour temporaire dans le pays d'origine.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord complémentaire à la convention générale sur la sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne du 17 décembre 1965, relatif à l'assurance invalidité, à l'assurance vieillesse et à l'assurance décès (pensions de survivants), signé à Paris le 12 septembre 1975 (n° 428) [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2976) : l'accord complémentaire instaure un véritable système de réciprocité. Une modification juste et équitable.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965 (n° 429) [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2977) : l'équilibre entre les dispositions plus favorables aux travailleurs marocains en France et celles plus favorables aux travailleurs français au Maroc.

— Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la Principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale (n° 3) [28 octobre 1976]. — Discussion générale (p. 2978) : l'originalité de cet accord. L'administration française compétente dans certains domaines (fiscal et douanier). Le présent échange de lettres est un prélude à la conclusion de l'accord de siège proprement dit.

— Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la délivrance de brevets européens, faite à Munich le 5 octobre 1976 (n° 432) [16 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3155) : les principes qui ont poussé le Gouvernement à participer et à signer ces conventions ; la protection d'une invention ne peut plus se faire à l'échelon du territoire national ; fait l'historique du brevet international. Les objectifs des conventions de Munich ; (p. 3156) : la ratification prochaine de la convention de Luxembourg.

— Projet de loi relatif à l'application de la convention sur la délivrance de brevets européens faite à Munich le 5 octobre 1973 [16 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3157) : le choix de la langue française pour le brevet et les « revendications » ; l'examen des services de la défense nationale ; cumul du brevet national et du brevet européen.

— Projet de loi autorisant la ratification du traité de coopération en matière de brevets, ensemble un règlement d'exécution, fait à Washington le 19 juin 1970 (n° 430) [9 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3159) : la portée géographique plus large mais la portée juridique plus restreinte du traité de coopération conclu à Washington par rapport à la convention sur le brevet européen ; le traité n'empiète pas sur les droits nationaux mais évite la répétition des travaux de recherche ; la réserve concernant le règlement des différends.

— Projet de loi relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets faits à Washington le 19 juin 1970 [16 novembre 1976]. — Discussion générale (p. 3159) : l'accroissement des protections d'origine étrangère sera évité ; le dépôt des demandes internationales ; les inventions susceptibles d'intéresser la défense nationale.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Affaires étrangères [1^{er} décembre 1976] (p. 3789) :

Réponse à M. Gustave Héon : les contributions bénévoles de la France aux organisations internationales ; (p. 3790) : la résorption des déficits de gestion (dépenses de fonctionnement). L'utilité des « chapitres algériens ». L'abattement de 70 p. 100 de l'indemnité de résidence des agents en congé. La politique immobilière du ministère. Les immeubles diplomatiques et consulaires. La construction de logements de fonction. Les travaux de construction de l'ambassade de France à Moscou. L'action culturelle, scientifique et technique menée par le département. Le comité interministériel sur la scolarisation des jeunes Français à l'étranger.

Réponse à M. Paul d'Ornano : l'amélioration des frais de représentation accordés à nos diplomates. L'aide accordée aux Français de l'étranger. La création du centre d'information pour les Français de l'étranger. L'aide aux rapatriés. Le sort injuste des « recrutés locaux », moins payés que les enseignants détachés de France. Le relèvement de certains traitements et l'établissement d'un statut pour ces personnes. L'insuffisance des moyens consacrés au financement de nos activités culturelles à l'étranger ; (p. 3791) : suppléer cette insuffisance par un effort de sélectivité et d'imagination. Les relations avec le Québec par l'intermédiaire du satellite « Symphonie ». Le problème des émissions françaises à l'étranger. « La voix de la France » dans les pays arabes. L'action de la Somera ; (p. 3794) : la suppression éventuelle en 1978 du chapitre 68-82 du titre VI (mise en œuvre de conventions passées avec l'Algérie pour la réalisation de projets aidés).

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen, signé à Monaco le 10 mai 1976 (n° 47) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4610) :** l'action entreprise à l'initiative du prince Rainier III de Monaco. Les investissements importants effectués en France dans les stations d'épuration. La création nécessaire d'un organisme intergouvernemental.

Réponse à M. Jean Péridier : les études et recherches scientifiques qui pourront faire l'objet d'un financement commun. La protection d'une tranche du littoral entre Gênes et Hyères. L'importance de l'accord de Monaco qui pourra constituer un modèle pour la protection de l'environnement dans d'autres parties de la Méditerranée. La concertation avec les Espagnols. Les actions entreprises par le F. I. A. N. E. et par le F. I. A. T. Les travaux effectués dans le département de l'Hérault.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, ensemble trois annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou, Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973 (n° 60) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4611) :** les différentes causes de la pollution des mers. Les opérations de débarrassage. Le caractère universel de la convention d'Oslo. La mise en œuvre de cette convention ; (p. 4612) : cette convention n'instaure pas un système de contrôle rigoureux. Le désir de collaboration des différents participants. La réserve de la France ayant trait aux activités de défense nationale et aux risques d'interprétation erronée. Le régime français de modification du régime d'octroi des permis d'immersion. Les différences de prescriptions internationales suivant les produits. La nécessité d'une conférence sur le droit de la mer. Les droits de contrôle et de poursuites dévolus aux États côtiers.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique, ensemble deux annexes et un acte final, ouverte à la signature à Paris du 4 juin 1974 au 30 juin 1975 (n° 61) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4613) :** l'importance de la pollution marine d'origine tellurique. Le champ d'application de cette convention délimité à l'Atlantique du Nord-Est. La difficulté d'aboutir à une réglementation juste qui ne déséquilibre pas l'économie des régions menacées. Les substances dangereuses devant faire l'objet d'une élimination progressive. Les actions de prévention. La mise en place d'un réseau de surveillance. La nécessité d'une concertation permanente entre les signataires. L'application de la convention sur le territoire français.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de navigation maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine,**

ensemble un échange de lettres, signé à Pékin le 28 septembre 1975 (n° 79) [17 décembre 1976]. — **Discussion générale (p. 4614) :** les dispositions de l'accord maritime franco-chinois ; (p. 4615) : la politique d'exportation française. La situation du transport maritime mondial. Les revendications des pays en voie de développement dans ce domaine. Les rapports maritimes bilatéraux entre la France et la Chine.

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République populaire de Pologne, signé à Paris le 20 février 1976 (n° 80) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4616) :** les différentes notions de la fonction consulaire entre les deux pays. Les distinctions établies selon les principes admis par la France, entre le consul et l'agent diplomatique. Les principales dispositions de la convention. Les clauses adoptées en ce qui concerne l'intervention des consuls pour le règlement des successions de leurs ressortissants. Les différentes conventions passées avec la Bulgarie, la Hongrie et les autres pays de l'Est. L'importance de la colonie polonaise en France.

— **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes (n° 121) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4623) :**

Réponse à M. Maurice Schumann : l'histoire du projet.

Réponse à M. Pierre Giraud : l'Europe des citoyens.

Réponse à Mme Marie-Thérèse Goutmann : l'opposition du parti communiste à l'Europe.

Réponse à M. Claude Mont : le contexte technique de ce traité et son environnement politique. Le contrôle des dépenses communautaires et l'équilibre entre les instances qui se partagent l'autorité budgétaire.

Réponse à M. Gustave Héon : le mécanisme des ressources propres. L'importance croissante du budget communautaire. Le rôle de l'Assemblée de Strasbourg. La création de ressources propres. Les pouvoirs budgétaires du Parlement européen. La mise en œuvre des directives de La Haye. La nouvelle procédure budgétaire instituée en 1970. La distinction entre les dépenses obligatoires et non obligatoires. La possibilité pour l'Assemblée de rejeter le projet de budget qui lui est soumis. La modification du taux maximum d'augmentation des dépenses non obligatoires. La possibilité pour l'Assemblée de prendre la décision de décharge de l'exécution du budget. Le contrôle de l'exécutif du budget communautaire ; (p. 4625) : la Cour des comptes européenne ; des compétences juridictionnelles ne lui sont pas attribuées. L'indépendance de cet organe. La coopération nécessaire entre les institutions européennes.

Réponse à M. Claude Mont : l'harmonisation de l'assiette de la T. V. A. La pérennité de l'esprit européen.

— **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à l'accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement, signé à Washington le 8 avril 1959 (n° 146) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4626) :** les raisons de l'adhésion de la France à la Banque interaméricaine de développement. La création de cet organisme et son évolution. L'exclusivité, réservée aux pays membres, de l'accès à l'ensemble des marchés financés par cette institution ; (p. 4627) : les principales opérations menées grâce à des prêts de la banque. L'utilité du développement des exportations françaises. La participation de la France à la Banque interaméricaine de développement.

— **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention en matière de pêches maritimes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal, ensemble un échange de lettres, signée à Dakar le 16 décembre 1974 (n° 147) [17 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4628) :** la portée de cette convention pour les relations franco-sénégalaises. L'utilité de cet accord pour la pêche française ; les incitations à la multiplication des moyens de pêche basés au Sénégal. La présence de Nationaux sénégalais dans la constitution des équipages et des états-majors des navires. Le cas particulier des thoniers-congélateurs. Place de cette convention dans l'environnement international. Le premier maillon d'une chaîne de conventions avec d'autres États africains.

TAJAN (PIERRE), sénateur du Tarn-et-Garonne (N. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Démissionne de la commission des affaires sociales [7 octobre 1976].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [7 octobre 1976].

QUESTIONS

Question orale :

Questions n° 1821 à M. le ministre de l'agriculture relative à la C. E. E. (conséquences pour l'agriculture des accords conclus par les communautés européennes), posée le 9 juin 1976 (p. 1707). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux industries alimentaires le 18 juin 1976 (p. 1867).

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 85 de M. Edgard Pisani, n° 192 de M. Jean Cluzel, n° 218 de M. Roland Boscardy-Monsservin, relatives à la politique agricole [11 mai 1976] (p. 948) : les sinistres dans le département du Tarn-et-Garonne ; le fonds national des calamités agricoles.

Question n° 229 à M. le ministre de l'agriculture concernant les fruits et légumes (conséquences des accords entre la C. E. E. et des pays méditerranéens), posée le 4 juin 1976 (p. 1577). — Retirée le 9 juin 1976 (p. 1655).

INTERVENTIONS

— **Projet de loi tendant à renforcer la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère (n° 280) [26 mai 1976].** — Discussion générale (p. 1440) : la législation en vigueur tend quelquefois à favoriser les emplois irréguliers (travaux saisonniers ; durée minimale des contrats ; renouvellement des contrats de huit mois).

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3912) : la situation qui pourrait découler d'un élargissement incontrôlé et la Communauté européenne ; la disparité des prix de revient français avec ceux des pays du bassin méditerranéen ; les mesures de protection prévues sont insuffisantes (système du prix de référence, clause de sauvegarde) ; (p. 3913) : connaître le volume prévisible des importations vers la Communauté économique européenne, de chaque production concernée ; le bouleversement qu'entraînerait l'adhésion de l'Espagne et de la Grèce à la Communauté ; l'exemple du problème du vin qui nous oppose à l'Italie ; l'angoisse des producteurs et les devoirs du Gouvernement.

TALON (BERNARD), sénateur du Territoire de Belfort (apparenté au groupe U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabacisme [22 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1856 à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances concernant les ordures ménagères (modalités de recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), posée le 17 septembre 1976 [J. O., débats du 23 septembre 1976]. — Réponse de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, le 26 octobre 1976 (p. 2932, 2933).

Question n° 1886 à M. le ministre de l'agriculture, relative aux calamités agricoles (indemnisation des communes forestières sinistrées), posée le 20 octobre 1976 [J. O., débats du 22 octobre 1976] (p. 2846). — Réponse le 19 novembre 1976 (p. 3354, 3355).

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 28 de M. Pierre Vallon, concernant la tarification des autoroutes, discutée le 5 novembre 1976 (p. 3078) : souligne l'importante proportion des charges afférentes aux frais de péage des autoroutes dans le bilan des entreprises de transport ; l'influence du secteur d'implantation de ces entreprises sur l'importance de ces frais ; estime qu'il conviendrait de diminuer les frais de péage pour les véhicules de gros tonnage.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement (n° 37).** — Suite de la discussion [18 novembre 1976]. Article additionnel (après l'art. 27) (p. 3312) : son amendement n° 84 soutenu par M. Yves Estève : choix, pendant une période de trois ans, entre l'ancien et le nouveau système de financement au bénéfice des organismes d'H. L. M. ; adopté.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Éducation [2 décembre 1976] (p. 3840) : l'augmentation de la part de l'éducation dans le budget de l'Etat ; l'amélioration de la qualité de l'enseignement compte tenu du ralentissement de la montée des effectifs scolaires ; (p. 3841) : la presque-totalité du montant de l'impôt sur le revenu est consacrée au financement des dépenses d'éducation ; la nationalisation des C. E. S. ; l'importance du montant des bourses nationales ; la gratuité des manuels de sixième ; la démocratisation de l'enseignement ; « Assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture », conformément aux directives du VII^e Plan ; les leçons de morale et d'instruction civique ; ne pas négliger ces enseignements face à la montée de la violence dans la société ; l'aide à l'enseignement en milieu rural (abaissement du seuil de maintien des classes, aide aux transports d'élèves de l'enseignement préscolaire) ; développer l'enseignement préélémentaire en milieu rural ; le développement souhaitable des petits collèges dans ce même secteur ; les charges afférentes aux remboursements d'emprunts contractés pour le financement de constructions scolaires ; le plafond des montants subventionnables est hors de proportion avec la réalité des coûts ; l'enseignement privé ; le rattrapage du forfait d'externat ; la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans ; s'oppose dans une certaine mesure à la revalorisation du travail manuel ; annexer aux C. E. T. des classes préprofessionnelles ?

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3983) : les anciens combattants ne doivent pas devenir les prisonniers de l'oubli de la nation ; (p. 3984) : l'application du rapport constant ; la promotion des pensions ; la parité entre les combattants des deux guerres mondiales ; l'augmentation de la retraite du combattant de 1939-1945 ; les pensions de veuves ; l'augmentation des pensions d'ascendants ; la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; la retraite professionnelle anticipée pour les anciens combattants et victimes de guerre ; l'amélioration des droits à pension des internés et des droits des patriotes résistants d'Alsace et Moselle ; la simplification des procédures et des formalités conditionnant l'accès au droit à pension (suppression des forclusions) ; l'appareillage des mutilés et handicapés physiques ; la décoration des anciens combattants de 1914-1918 ; l'humanisation des rapports entre l'administration et les anciens combattants.

TERRE (HENRI), sénateur de l'Aube (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTION

Question orale avec débat :

Discussion de la question n° 186 de M. Roger Quilliot à Mme le ministre de la santé, relative aux ressources des établissements hospitaliers [27 avril 1976] (p. 702) : problèmes des personnels soignants (servitudes importantes, majorations de traitement insuffisantes) ; postes vacants de chirurgien à temps plein ; problèmes des assistants, particulièrement en service d'hémodialyse.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Logement [30 novembre 1976] (p. 3740, 3741) : son intervention, lue à la tribune par Michel Miroudot.

THYRAUD (JACQUES), sénateur du Loir-et-Cher (R. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Est nommé rapporteur du comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales [23 mars 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral [9 juillet 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif aux pénalités sanctionnant diverses infractions en matière d'assurance (n° 208) [25 février 1976, rattaché pour ordre à la séance du 20 décembre 1975].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à certaines formes de transmission des créances (n° 301) [13 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code des tribunaux administratifs et donnant force de loi à la partie législative de ce code (n° 317) [25 mai 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 9) [7 octobre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux pénalités sanctionnant diverses infractions en matière d'assurance** (n° 208) [6 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 404) : explique la raison d'être de ce texte : application de la jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêt du 3 février 1967 « Confédération des vigneron du Midi ») et obéissance aux directives du conseil des communautés européennes.

— **Projet de loi relatif à certaines formes de transmission des créances** (n° 284) [2 juin 1976]. — **Deuxième lecture** (p. 1515) : les travaux respectifs de l'Assemblée nationale et du Sénat sur ce projet ; copie délivrée par le notaire ne contenant qu'un extrait de l'acte original.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code des tribunaux administratifs et donnant force de loi à la partie législative de ce code** (n° 304) [3 juin 1976]. — **Deuxième lecture**, rapporteur (p. 1540) : les modifications rédactionnelles apportées par l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit** (n° 349) [12 octobre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 2695 et suiv.) : la société de consommation et ses manifestations ; le développement du crédit et l'apparition d'un nouveau vice du consentement : la séduction ; l'indispensable protection du consommateur. La réglementation existante ; la durée et les taux de prêts, le démarchage à domicile ; les législations étrangères ; le projet en discussion constitue un véritable « statut » du crédit à la consommation (son champ d'application, les formes prévues, l'exécution des obligations souscrites) ; les amendements de la commission ; il reste des points en suspens.

Article additionnel 1^{er} A : son amendement n° 2 : définition des parties contractantes (prêteur et emprunteur) ; adopté (p. 2699).

Article 1^{er} (p. 2700) : son amendement n° 3, rédactionnel.

Article additionnel 1^{er} bis : son amendement n° 5, les conclusions du champ d'application de la loi (forme authentique ; court terme ; plafond ; crédit bail immobilier, etc.), adopté (p. 2700, 2701) : la nécessité d'une définition juridique précise du consommateur par opposition au terme général utilisé par sociologues et économistes ; s'oppose au sous-amendement n° 48 du Gouvernement.

Article 1^{er} (préalablement réservé) : son amendement n° 4 de coordination ; adopté. **Article additionnel 2 A** (p. 2701, 2702) : son amendement n° 6 : publicité du crédit ; différentes mentions obligatoires ; adopté ; accepte le sous-amendement n° 40 de M. Etienne Dailly.

Article 2 (p. 2702) : son amendement n° 7 de forme ; estime que les dispositions ultérieures du présent projet satisfont M. Etienne Dailly en ce qui concerne les bons d'achat et l'engagement à retirer ; son sous-amendement n° 41 ; (p. 2703) : ses amendements n° 9 et n° 10 rédactionnels ; adoptés.

Article additionnel 2 bis (p. 2703, 2704) : son amendement n° 11 : opérations visées par la présente loi ; supprimer l'usage des lettres de change et des billets à ordre dans les rapports des parties contractantes ; adopté. Accepte le sous-amendement n° 49 du Gouvernement.

Article additionnel : accepte l'amendement n° 39 de M. Jean Bac. **Article 3** (p. 2705) : son amendement n° 12 : suppression de cet article remplacé par l'article 2 A ; adopté.

Article additionnel 4 A : son amendement n° 13 : nul ne peut être engagé définitivement par une demande de crédit tant qu'elle n'est pas acceptée ; adopté. **Article 4** (p. 2706, 2707) : son amendement n° 14 : point de départ du délai de réflexion de l'emprunteur ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Bac (raccourcissement du délai de réflexion), auquel se rallie M. Jean Francou, auteur de l'amendement n° 58.

La rectification de l'amendement n° 14 entraîne le retrait des sous-amendements n° 42 de M. Etienne Dailly et n° 50 du Gouvernement. Son amendement n° 15 rectifié : 1° pas de dépôt pour le compte du prêteur avant la conclusion définitive de l'opération ; 2° prise d'effet et validité de tout prélèvement subordonnées à celles du contrat de financement ; adopté. Retrait des sous-amendements n° 51 du Gouvernement et n° 43 de M. Etienne Dailly. Estime sans objet l'amendement n° 60 de M. Francis Palmero.

Article additionnel 4 bis (p. 2708) : son amendement n° 16 : l'exercice par l'emprunteur de la faculté de renonciation ne peut donner lieu à enregistrement sur un fichier ; adopté. **Article 5** : son amendement n° 17 ; date de prise d'effet des obligations de l'emprunteur ; substituer la date de la livraison effective de la marchandise ou de la fourniture effective de la prestation à celle de la simple acceptation de ces opérations par l'emprunteur ; adopté ; son amendement n° 18 : pendant le délai de réflexion de l'acquéreur, le vendeur a la faculté de ne pas accomplir son obligation de livraison ou de fourniture ; adopté ; (p. 2708, 2709) : son amendement n° 19 :

le contrat de financement est résolu de plein droit lorsque le contrat principal est lui-même résolu ou annulé; adopté. **Article 6** (p. 2709, 2710) : son amendement n° 20 : résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services; réduction de vingt-deux à quinze jours du délai durant lequel l'acquéreur doit signaler au vendeur l'obtention du prêt demandé; adopté; accepte le sous-amendement n° 54 du Gouvernement. S'oppose à l'amendement n° 59 de M. Jean Francou; (p. 2711) : son amendement n° 21 : résolution de plein droit du contrat; remboursement des sommes payées d'avance par le consommateur; les sommes dues par le vendeur ne sont productives d'intérêt qu'à compter du quinzième jour suivant la date du versement; adopté. Retrait de l'amendement n° 44 de M. Etienne Dailly; son amendement n° 22 : validité et prise d'effet des prélèvements sur comptes bancaires ou postaux subordonnés à la prise d'effet du contrat de financement; adopté. Accepte le sous-amendement n° 52 du Gouvernement sous réserve d'une modification rédactionnelle. **Article 7** (p. 2712) : son amendement n° 23 : fixation par décret du plafond des indemnités prévues par les articles relatifs aux clauses pénales; le juge apprécie suivant les cas particuliers si la clause pénale réclamée est ou non excessive; adopté. **Article 8** : accepte son amendement n° 24 de coordination; retiré (p. 2713); accepte l'amendement n° 45 de M. Etienne Dailly. **Article 9** : son amendement n° 25 : application de l'article 1152 du code civil en cas d'inexécution d'un contrat de location-vente; retiré; se déclare favorable à l'amendement n° 46 de M. Etienne Dailly. **Article 10** (p. 2714) : son amendement n° 26 : supprimant la possibilité de remboursement forfaitaire obligatoire des frais de recouvrement en cas d'inexécution; adopté. **Article 11** : son amendement n° 27 : déchéance du droit aux intérêts pour le prêteur qui manque à l'obligation de l'acte écrit, adopté. **Article 12** : son amendement n° 28 : sanction du non-respect de l'obligation de l'écrit et de l'intégration du formulaire détachable, adopté; son amendement n° 29 : sanction des publicités irrégulières; adopté. **Article 13** (p. 2715) : ses amendements n° 30 et n° 31 : sanctions à l'égard du prêteur, adoptés. **Article additionnel 14 bis** (p. 2715 à 2717) : son amendement n° 32 : le tribunal d'instance connaît de tous les litiges nés de l'application de la loi, dans les deux ans de l'événement qui leur a donné naissance; adopté; (p. 2715) : souhaite que les consommateurs puissent s'adresser à un seul juge. Les commissions présidées par les directeurs départementaux de la concurrence et des prix ne peuvent jouer qu'un rôle de conciliation. Est hostile à la création d'un juge de la consommation ou d'une juridiction nouvelle. Fait valoir que la prescription de deux ans en matière de contrats de financement correspond aux dispositions prévues par l'article 2272 du code civil en ce qui concerne les contrats de vente. L'adoption de la deuxième phrase de son amendement n° 32 rend sans objet le sous-amendement n° 56. **Article 2 (suite)** (p. 2719) : son amendement n° 8, préalablement réservé : l'écrit dont fait l'objet l'opération de crédit doit reproduire les dispositions de l'article 14 bis; adopté. **Article 16** (p. 2719) : son amendement n° 33 : de forme, adopté. **Article 17** : son amendement n° 34 : rédactionnel; adopté. **Article additionnel (après l'article 18)** : son amendement n° 35 : exonération du droit de timbre en ce qui concerne les écrits rendus obligatoires par la loi; retiré. **Article 19** : son amendement n° 36 : décrets d'application de la loi à publier avant le 1^{er} octobre 1977 et non pas avant le 1^{er} novembre 1976; adopté. **Intitulé** (p. 2720) : son amendement n° 37 : projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine des opérations de crédit; adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)** [22 octobre 1976]. Au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. **Article 8** (p. 2894) : cette réglementation nouvelle n'est acceptable qu'en tant que provisoire; (p. 2895) : son amendement n° 10 : le blocage concerne aussi les surloyers; retiré; (p. 2896) : son amendement n° 11 : le blocage concerne le montant des loyers effectivement payés à la date du 15 septembre 1976; réservé puis retiré; (p. 2897) : son amendement n° 12 : application des mesures de blocage aux loyers concernant les locaux accessoires; adopté. Accepte l'amendement n° 61 du Gouvernement. Son amendement n° 13 rédactionnel; adopté; son amendement n° 14 tendant : 1° à apporter certaines modifications d'ordre purement rédactionnel; 2° à prendre pour référence la date de la demande de révision en ce qui concerne les renouvellements de baux; adopté; son amendement n° 15 de coordination. **Article 11** : l'insuffisance de l'attribution globale réservée aux agriculteurs sinistrés. Les erreurs qui risquent d'être commises dans la répartition de la somme globale de 2,51 milliards de francs entre les départements. La valeur de l'U. G. B. à l'intérieur d'une même région naturelle. La richesse relative des départements appréciée en fonction du revenu moyen par personne active dans l'agricul-

ture; (p. 2904, 2905) : un tel critère est critiquable car les départements ne sont pas homogènes; son amendement n° 17 : modification de l'article 1244 du code civil pour alléger la charge d'endettement des agriculteurs sinistrés à plus de 60 p. 100 (compléments de remboursement de plus d'un an); adopté (p. 2905, 1906). Le cas du Loir-et-Cher.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Justice [26 novembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3567) : la déception de la commission des lois devant ce budget. Non seulement sanctionner mais aussi prévenir et guérir. La sérénité des juges malgré les pressions de l'opinion publique. Une législation en harmonie avec le respect de la dignité humaine. L'insuffisance des moyens dégagés en ce qui concerne les prisons et la protection des mineurs. Le monopole de la justice battu en brèche. L'inflation des textes à caractère pénal. L'importance accordée aux agents de constatation (inspecteurs du travail, contrôleurs des impôts...). La fuite devant la justice dans les rapports de droit privé (clauses d'arbitrage). La tendance à dessaisir le judiciaire au profit de l'administratif. Le ministère de la justice n'as pas une part suffisante dans le budget de l'Etat. Le rôle du droit français dans la construction du droit européen. La création de juges de la conciliation. L'indépendance des magistrats; (p. 3568) : la qualité des jeunes magistrats. Doter la justice de moyens de travail modernes. L'assistance accordée au ministère de la justice par les collectivités locales. Un transfert anormal des obligations incombant à l'Etat. La situation tragique des greffes. Les déboires de la fonctionnarisation. L'utilisation de l'informatique (documentation juridique automatisée). Les réserves formulées par la commission sur les libertés et l'informatique. La présentation du prochain budget sous la forme d'un budget de programme. **Etat B** (p. 3575) : son amendement n° 76 soutenu par M. Léon Jozeau-Marigné : réduction des crédits du titre III; retiré.

— **Projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales (n° 85)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4484) : il ne faut pas introduire dans notre législation des dispositions que justifient seuls l'état de siège et l'état d'urgence. Ce projet est une entorse à des principes essentiels à l'exercice des libertés publiques. Les perceptions du coût de procédure pénale protectrices de l'individu. La trop grande liberté qui serait accordée aux officiers de police judiciaire pour procéder aux fouilles des véhicules.

TIBERI (JEAN) secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie et de la recherche (industries alimentaires) (gouvernement Chirac du 12 janvier 1976).

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Louis Orvoen (n° 1818) : développement des industries agro-alimentaires [18 juin 1976] (p. 1866, 1867) : les difficultés des industries alimentaires; leur évolution nécessaire; la rentabilité; la modification des interventions publiques; les regroupements; les exportations.

M. Pierre Tajan (n° 1821) : conséquences pour l'agriculture des accords conclus par les communautés européennes [18 juin 1976] (p. 1867) : les concessions tarifaires accordées aux pays méditerranéens; les mesures préventives qui les accompagnent (p. 1868) : les produits sensibles (fruits et légumes, vins); l'adhésion des Etats de la méditerranée.

M. Jean Francou (n° 1797) : avantages sociaux du personnel navigant de l'armée de l'air [25 juin 1976] (p. 1963) : le litige causé par la création du fonds de prévoyance militaire en 1959; la double cotisation : au fonds de prévoyance militaire et au fonds de prévoyance de l'aéronautique; les risques couverts; les personnels navigants ne seront plus affiliés au fonds de prévoyance militaire.

MM. Marcel Brégégère (n° 1823), Emile Durieux (n° 1829) et Gérard Ehlers (n° 1833) : mesures contre les effets de la sécheresse [25 juin 1976] (p. 1963) : la situation et ses conséquences sur le revenu des agriculteurs; des mesures seront prises en septembre; (p. 1964) : la situation difficile de l'élevage; les achats de l'Onibev; le groupe consultatif créé du ministère de l'agriculture; l'action au niveau départemental; (p. 1966) : réponse à M. Gérard Ehlers (les engagements pris par le Premier ministre; la concertation avec la profession).

TINANT (RENÉ), sénateur des Ardennes (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [24 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture (n° 194)** [5 mai 1976]. **Article additionnel (art. 1145 et 1252-2 du code rural)** (p. 890 à 892) : son amendement n° 3 : garantie accident des élèves de l'enseignement technique agricole ; retiré.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. **Article 5 octies** (p. 1098, 1099) : son amendement n° 57 : protéger les animaux contre les mauvais traitements résultant de leur utilisation abusive ; adopté. **Article 5 sexies** (préalablement réservé) (art. 276 du code rural) (p. 1099) : son amendement n° 55 : droit d'utilisation des animaux dans les conditions prévues à l'article 276 du code rural et sous réserve des droits des tiers et des exigences de la sécurité et de l'hygiène publique ; adopté ; (p. 1099, 1100) : son amendement n° 56, soutenu par M. Francis Palmero : contrôle des centres hippiques par le service des haras ; adopté.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. — **Suite de la discussion** [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2077) : l'aménagement de la liaison fluviale Rhin-Rhône.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — **Suite de la discussion** [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2232, 2233, 2235) : son amendement n° 95 : assimiler les réalisations de terrains agricoles à une opération intercalaire non taxable, dès lors que le produit de la cession est réinvesti dans des biens agricoles équivalents ; devenu sans objet. Déclare vouloir, par cet amendement, inciter les capitaux investis dans le secteur locatif agricole à y demeurer.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article 2** (p. 2879 et suiv.) : son amendement n° 55 : la contribution exceptionnelle sera due par les exploitants sur la base d'un avertissement délivré par l'administration ; adopté. **Article 4** (p. 2886) : son amendement n° 26 : pas d'augmentation de la vignette pour les véhicules utilitaires ; retiré. **Article 8** (p. 2897) : son amendement n° 27 : le loyer initial du nouveau bail ne saurait excéder le produit du loyer initial du bail précédent par le coefficient 2 et non plus 2,15 ; retiré.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. **Article 3** (p. 3181) : son amendement n° 38 déposé avec M. Pierre Vallon : responsabilité de l'architecte en cas de modifications à son plan apportées pendant les travaux ; retiré. **Article 4 bis (nouveau)** (p. 3183, 3184) : son amendement n° 39 déposé avec M. Pierre Vallon : 1° participation de l'architecte à la conception de modèles de construction susceptibles d'utilisation répétée ; 2° avis du conseil d'architecture dans le dossier du permis de construire ; retiré. **Article 5** (p. 3185) : son sous-amendement n° 41, déposé avec M. Pierre Vallon : placer les conseils d'architecture et d'urbanisme sous la tutelle administrative et financière du ministre chargé de la culture ; retiré. **Article 11** (p. 3189) : son amendement n° 42 composition des sociétés d'architecture qui peuvent inclure des personnes morales ; rejeté. **Article 12** (p. 3191) : son amendement n° 43 suppression de l'interdiction de détention de plus de 50 p. 100 du capital social par un des associés d'une société d'architecture ; adopté. **Article 13** (p. 3192, 3193) : son amendement n° 44 : l'architecte peut exercer en qualité de salarié d'un bureau d'études constitué sous la forme d'une société anonyme ; retiré ; (p. 3193) : son amendement n° 1 déposé avec M. Louis Orvoen : l'architecte peut exercer en qualité de salarié d'une S. I. C. A. M. R. (société d'intérêt collectif agricole en matière d'habitat rural) ; adopté ; (p. 3193, 3194) : son amendement n° 45 : supprimer le dernier alinéa de cet article (missions de conception et de maîtrise d'œuvre exercées par des architectes fonctionnaires ou agents publics) ;

rejeté. **Article 14** (p. 3194, 3195) : son amendement n° 46, soutenu par M. Pierre Vallon, coauteur : c'est la société d'architecture seule qui doit s'assurer, non seulement contre les conséquences dommageables des interventions des architectes associés, mais également contre les préjudices éventuellement causés par les actes des autres spécialistes travaillant dans la même équipe ; retiré. **Article 15** (p. 3195) : son amendement n° 47 : déclaration par les architectes des projets de construction qui leur sont confiés ; travail personnel de conception ; adopté. **Article 34** (p. 3202) : son amendement n° 49 soutenu par M. Pierre Vallon, coauteur : accès au tableau régional après procédure de reconnaissance de qualification ; retiré ; son amendement n° 48 déposé avec M. Pierre Vallon application aux ressortissants des pays de la Communauté économique européenne sous réserve de réciprocité ; retiré. **Article 35** (p. 3204) : son amendement n° 50 déposé avec M. Pierre Vallon critères pris en compte par la commission consultative avant inscription d'un agrée en architecture au tableau régional ; retiré.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976], rapporteur pour avis (p. 3896) : le ralentissement de l'augmentation des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole. La faiblesse des crédits ne permettra pas aux établissements publics et privés concernés de jouer leur rôle dans le développement de l'agriculture. La formation des hommes aurait dû demeurer prioritaire. L'effort fourni en faveur de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. Les écoles nationales vétérinaires bénéficient de créations d'emplois et reçoivent plus de la moitié des crédits d'investissement prévus en faveur de l'enseignement agricole public. Le nombre des docteurs vétérinaires devrait permettre de répondre aux besoins dans les années à venir. Le programme des concours d'entrée aux écoles vétérinaires. L'absentéisme des élèves chargés de suppléer les docteurs dans la prophylaxie des grands animaux. Le régime d'aide aux familles des élèves. L'harmonisation avec les conditions dont bénéficient les élèves de l'enseignement technique relevant du ministère de l'éducation (montant des bourses). L'harmonisation de la situation des personnels de l'enseignement. La titularisation des maîtres auxiliaires. La publication de la carte scolaire ; (p. 3897) : les crédits consacrés à l'enseignement technologique. Cet enseignement semble mis sur une voie de garage. La tutelle du ministère affirmée par la loi du 2 août 1960. Les conventions déterminant les modalités de l'aide financière de l'Etat aux établissements privés. La convention conclue entre le ministère de l'agriculture et l'union nationale des maisons familiales, le conseil national de l'enseignement privé, l'union rurale d'éducation et de promotion. Deux cents établissements sont agréés. L'augmentation annoncée lors du débat à l'Assemblée nationale. La ventilation des crédits complémentaires. Les problèmes de l'enseignement en alternance (frais de stages). Le financement de l'association nationale pour le développement agricole. Le problème des élèves-qui, une fois formés par les établissements d'enseignement agricole, se détournent des secteurs agricoles et para-agricoles. La commission exprime les plus grandes réserves sur les crédits de l'enseignement technique agricole.

Aménagement du territoire. — Services du Premier ministre.

— I. — **Services généraux** [7 décembre 1976] (p. 4072) : les problèmes inhérents à l'aménagement du patrimoine rural. La part qui lui est consacrée dans les P. A. P. L'effondrement démographique de certaines zones rurales doit être enrayer. L'action déjà entreprise par le Gouvernement dans ce domaine. La nécessité d'une décentralisation franche des activités publiques ; (p. 4073) : la réforme des finances des collectivités locales. Les propositions formulées dans le rapport Guichard. Les problèmes particuliers des zones frontalières. Les législations doivent être harmonisées dans le cadre des communautés européennes. Rappelle les faits historiques qui ont laissé des séquelles dans les Ardennes et la Champagne ; les effets de la crise, l'absence d'autoroute dans les Ardennes.

— **Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits** [12 décembre 1976]. **Article 62 ter** (art. 2 de la loi du 29 juillet 1975 instituant une taxe professionnelle) (p. 4363) : son amendement n° 189 : imposer à la taxe professionnelle ceux des exploitants d'élevage ou d'accoupage en série dont les recettes excèdent le double des limites entraînant l'assujettissement à titre obligatoire au régime du bénéfice réel ; adopté.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 151)** [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4669) : un examen moins précipité du projet aurait été justifié. Il aurait fallu : 1° examiner conjointement le projet de statut qui intéresse la Nouvelle-Calédonie et celui qui intéresse la Polynésie française ;

2° tenir compte du changement de majorité intervenu au sein de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie; 3° envoyer préalablement une mission sénatoriale dans les territoires du Pacifique. **Article 1^{er}** (p. 4672): son amendement n° 29: préciser que l'autonomie concerne l'adaptation des lois de la République les finances et la gestion; rejeté. **Article 3**: son amendement n° 30: rétablir la possibilité de constituer des collectivités locales de droit territorial; retiré. **Article 7** (p. 4674): son amendement n° 31: préciser dans l'article 7 la liste limitative de compétences de l'Etat; les postes et télécommunications, l'enseignement privé et la réglementation minière sont de la compétence des assemblées territoriales; retiré. **Article 9** (p. 4676): son amendement n° 33 soutenu par M. Adolphe Chauvin: composition et fonctionnement du Conseil de Gouvernement; élection au scrutin de liste majoritaire à un tour; retiré.

TOURNAN (HENRI), sénateur du Gers (Soc.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [25 mai 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant imposition de certains bénéfices et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité [8 juillet 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [22 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1977 [12 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au régime fiscal de la presse [14 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 [16 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'imposition des Français de l'étranger [18 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. — **Discussion générale** (p. 1297): la reprise; l'indice de production industrielle; la consommation des ménages; l'inflation; le « serpent monétaire »; la politique du Gouvernement; (p. 1298): le commerce extérieur; l'inflation; le chômage; la nécessité d'une planification effective; la modification des méthodes de présentation budgétaire; la politique de déflation; les problèmes de personnel de l'administration des finances et du ministère de l'intérieur; le versement de subventions aux régimes de sécurité sociale; les crédits du F. D. E. S.; le taux de la T. V. A. sur les produits pharmaceutiques; les ressources du fonds d'équipement des collectivités locales; (p. 1299): la répartition de ces ressources; les finances communales; les crédits accordés à l'industrie privée; le regroupement C. I. I. Honeywell Bull; les difficultés du contrôle parlementaire. **Article 2** (p. 1326): le remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales et les déclarations à ce sujet de M. Michel Poniatowski le 28 octobre 1975; les règles de répartition des crédits du fonds d'équipement. **Article 3** (p. 1341): son amendement n° 30: dépôt d'un projet de loi, avant le 15 juin 1976, relatif à la garantie de l'Etat aux restructurations de l'industrie de l'informatique; rejeté. **Article 6** (p. 1343): son amendement n° 31, déposé avec plusieurs de ses collègues: confier à la Cour des comptes la

vérification des comptes des entreprises publiques; retiré; (p. 1344): son amendement n° 32: le contrôle de la Cour des comptes sur les entreprises publiques s'exerce automatiquement contrairement à celui de l'ancienne commission de vérification des comptes; retiré.

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)**. Suite de la discussion [1^{er} juillet 1976]. **Article unique** (p. 2086): son amendement n° 73 déposé avec plusieurs de ses collègues: rapport annexe annuel déposé lors de la discussion budgétaire et indiquant l'état d'exécution du Plan; non soutenu.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370)**. — Suite de la discussion [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2223): souligne l'importance de l'amendement n° 106 présenté par M. Auguste Amic, lui-même, et plusieurs de ses collègues. Le texte fait en effet disparaître la distinction entre résidences principales et secondaires. Demande qu'il soit mis au vote par priorité.

Suite de la discussion [8 juillet 1976]. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2299): le rôle de l'opposition; (p. 2300): les critiques des socialistes à l'égard du texte proposé; les résidences principales et secondaires; l'impôt sur le capital; le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire (n° 423)** [10 juillet 1976]. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2358): un texte complexe et confus. Une concertation limitée. Le groupe socialiste votera contre le projet.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — **Suite de la discussion** [22 octobre 1976]. **Article additionnel** (p. 2867): son amendement n° 18: institution d'un impôt sur les fortunes supérieures à deux millions de francs au 1^{er} janvier 1976; retiré. **Article 3** (p. 2885): soutient l'amendement n° 20 de M. Auguste Amic dont il est coauteur. **Article 6** (p. 2892, 2893): son amendement n° 21, déposé avec plusieurs de ses collègues: le montant du dégrèvement prévu à l'article 1398 du C. G. I. ne peut pas être supérieur au montant maximum de l'aide allouée dans chaque département en vertu de l'article 11 de la présente loi; adopté. **Article 7**: son amendement n° 22, déposé avec plusieurs de ses collègues: supprimer cet article relatif à l'alimentation du F. S. I. R. (Fonds spécial d'investissement routier) par une partie du produit de la taxe sur les produits pétroliers; rejeté. Demande que le supplément de recettes dont disposera le F. S. I. R. soit affecté par priorité aux tranches locales de ce fonds. **Article 9** (p. 2899): son amendement n° 23: stabilisation du prix de l'eau; dérogation aux prescriptions de cet article accordée par le préfet et non plus par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie et des finances; retiré. **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2909): réitère l'opposition de son groupe à la politique économique et financière du Gouvernement; la lutte entreprise contre l'inflation a été vaine jusqu'à présent. Le groupe socialiste repoussera le « collectif » budgétaire.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** [26 octobre 1976]. **Article 11** (p. 2961): il n'a pas été tenu compte des recommandations de la commission mixte paritaire. Aussi le groupe socialiste vote contre ce texte.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Première partie:

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3396 à 3399): ce budget contribuera-t-il efficacement à la lutte contre l'inflation et à la résorption du chômage? Partant d'une analyse insuffisante de l'inflation par les coûts, le Gouvernement aboutit une politique de restriction de la demande potentielle. La croissance du salaire mensuel de chacun est loin d'être de l'ordre de celle du taux horaire en valeur nominale. La politique de stagnation du pouvoir d'achat remet en cause la concertation et risque de provoquer des difficultés sociales. Nos capacités de production sont sous-employées. Un déficit modéré du budget eût été préférable. Les allègements fiscaux (revenus modestes, T. V. A.). La fraude. Les salariés victimes des injustices fiscales. Les conséquences de la hausse du prix de l'essence. Frapper les gros héritages et imposer la fortune. La fiscalité locale, la taxe professionnelle. Le développement aléatoire des exportations. La relance hypothétique des investissements productifs. La stagflation menace. Il n'y a pas d'amélioration de l'emploi à attendre des mesures gouvernementales. Le problème de l'emploi se résout en orientant l'économie par une politique cohérente de l'investissement dans le cadre de l'aménagement du territoire. Les petites et moyennes entreprises de province sont les plus aptes à créer des emplois nouveaux. Aménager les temps de travail. La faible augmentation des crédits de fonctionnement.

Le nombre réduit de créations d'emplois dans la fonction publique. Le sacrifice des investissements collectifs. Les difficultés financières des collectivités locales. La dotation insuffisante du fonds d'action conjoncturelle. Un budget trop éloigné des réalités peut être crédible. Des collectifs seront nécessaires. Pour un nouveau type de croissance. Gaspillage des investissements et crise permanente de l'emploi sont les fruits de la politique du Gouvernement. Pour un changement de société. Ne plus permettre au capitalisme industriel et financier de diriger le pays selon ses propres objectifs. La nouvelle économie socialiste; (p. 3406) : les problèmes de l'emploi et le système capitaliste; le développement des investissements.

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 2** (p. 3430 et 3439) : son amendement n° 34, déposé avec plusieurs de ses collègues : atténuation d'impôt résultant de la prise en compte des enfants à charge dans le cadre du quotient familial; rejeté après avoir été réservé. S'oppose à l'amendement n° 26 de M. René Monory; (p. 3432) : estime que la publicité de l'impôt est un élément qui peut faire hésiter les fraudeurs. **Article additionnel** (après l'article 10) (p. 3462, 3463) : son amendement n° 35, déposé avec plusieurs de ses collègues : 1° fixation réglementaire du taux d'amortissement linéaire par profession et nature d'équipement; 2° limitation de l'amortissement dégressif; rejeté.

Economie et finances. — I. — Charges communes [11 décembre 1976], rapporteur spécial. (P. 4268) : un projet de budget profondément révisé. Le plus gros transfert concerne les pensions et retraites (le cas particulier des ouvriers agents des secrétariats d'Etat à la culture et aux universités. Devraient faire l'objet de transfert); les encouragements à la construction et les dotations d'aide extérieure. L'évaluation de la dette publique; les grandes masses de ce projet de budget. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale (rentes viagères; fonds national de solidarité; fonds d'expansion économique de la Corse); (p. 4269) : la dette publique; la dette intérieure à long terme; la dette flottante. L'emprunt 10 p. 100 lancé en 1976. Le service des intérêts des bons du Trésor. Les bons sur formule et les bons en compte courant. La charge de la dette extérieure. La ligne de crédit du Trésor auprès de banques internationales. Les autorisations d'emprunts à l'extérieur délivrées par le ministère de l'économie et des finances. Les garanties accordées par l'Etat en ce qui concerne le commerce extérieur. Les mesures générales intéressant la fonction publique. Le plan Barre et la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des pensionnés. Le traitement de base, les bas traitements; (p. 4270) : la revalorisation des traitements des fonctionnaires moyens. L'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement de base des fonctionnaires. L'action conjoncturelle. La construction de matériels aéronautiques et de matériels d'armement.

Examen des crédits. — Etat C (p. 4280) : soutient l'amendement n° 134 qu'il a déposé avec M. René Monory (sommes virées des charges communes au budget de la défense).

Comptes spéciaux du Trésor [11 décembre 1976], rapporteur, en remplacement de M. François Schleiter (p. 4297) : les comptes spéciaux constituent un ensemble hétérogène. La diminution de la charge nette prévisionnelle pour le Trésor de l'ensemble des comptes. Les trois catégories de comptes spéciaux (opérations de même nature que celles du budget général, activités analogues à celles d'un établissement public, divers aspects de nature monétaire ou financière). Les problèmes particuliers à certains comptes : fonds national pour le développement des adductions d'eau; fabrications de la délégation ministérielle à l'armement; (p. 4298) : le fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (F.N.A.F.U.). Le problème des prêts extérieurs (« consolidation des dettes commerciales de pays étrangers », « prêts à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement »). Ne vaudrait-il pas mieux accorder des aides directes aux entreprises exportatrices et à certains pays en difficulté ?

TOUZET (RENÉ), sénateur de l'Indre (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOT

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de la guerre 1939-1945 (n° 435) [27 août 1976. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1976].

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

Discussion des questions n° 202 de M. Geoffroy de Montalembert, n° 208 de M. Pierre Brousse, n° 214 de M. Marcel Fortier, n° 206 de M. Georges Lombard, n° 211 de M. Paul Jargot, n° 209 de M. Edouard Bonnefous, n° 207 de M. Maurice Schumann, n° 215 de M. Léandre Létouart relatives à la politique d'aménagement du territoire [4 mai 1976] (p. 846) : situation du département de l'Indre; fermeture de l'atelier de la S. N. I. A. S. sans compensation des emplois supprimés; liaisons autoroutières; classement du département en « zone critique »; action de la D. A. T. A. R.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 230) [22 avril 1976]. **Article 17** (art. L. 31 bis du code du service national) (p. 634) : son amendement n° 61, soutenu par M. Robert Schwint : affectation proche du domicile des appelés mariés; retiré.

— **Projet de loi relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 1^{er}** (p. 876) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 23, 27 et 29 respectivement de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand et Jean Francou.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 306) [9 juin 1976]. **Article 20** (art. L. 214 du code de la sécurité sociale) (p. 1695) : soutient l'amendement n° 73 de M. Etienne Dailly.

— **Projet de loi portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité** (n° 370). — *Suite de la discussion* [7 juillet 1976]. **Article 5** (p. 2227) : soutient les amendements n° 141 et 142 déposés par M. Lucien Grand et plusieurs de ses collègues; les retire.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 25). — *Suite de la discussion* [22 octobre 1976]. **Article 4** (p. 2887) : s'oppose au retrait de l'amendement n° 4 de M. René Monory (vignette moto); fait valoir que les jeunes roulant en 2 CV sont assujettis au paiement de la vignette alors que ce véhicule coûte moins cher qu'une moto de 500 centimètres cubes. **Article 9** (p. 2899, 2900) : son amendement n° 50 : limiter la hausse que pourra appliquer le concessionnaire ou le fermier d'un réseau de distribution; adopté.

— **Projet de loi sur l'architecture** (n° 434) [16 novembre 1976]. — **Article 34** (p. 3202 et suiv.) : soutient l'amendement n° 96 de M. Henri Caillaet.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Anciens combattants [6 décembre 1976] (p. 3991) : les résultats déjà obtenus; le rapport constant applicable aux pensions de guerre; son évolution; les pensions de veuves, d'ascendants; le calcul des ressources ouvrant droit au fonds national de solidarité; le problème des anciens combattants d'Afrique du Nord; la retraite mutualiste; le titre de reconnaissance de la nation; la commémoration du 8 mai 1945; (p. 3992) : l'attribution de la carte du combattant à tous les anciens prisonniers de guerre; l'attribution de la Légion d'honneur aux anciens de la guerre de 1914-1918.

Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. **Article 62** (p. 4362) : demande au Gouvernement si les subventions régionales allouées aux collectivités locales entraîneront automatiquement auprès des caisses prêteuses le prêt complémentaire nécessaire au financement des investissements projetés.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976** (n° 145) [15 décembre 1976] (p. 4557) : le problème de l'eau ; l'augmentation de son prix.

TRAVERT (RENÉ), sénateur de la Manche (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

DEPOT

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi portant **abrogation des articles 295, 296, 336 et 337** alinéa 2, du code rural (n° 240) [8 avril 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif à la reproduction des équidés. Abrogation des articles 295, 296, 336 et 337** alinéa 2 du code rural (n° 204) [29 avril 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 763, 764) : la nécessité d'une mise à jour de la réglementation qui n'est plus adaptée aux nécessités de l'amélioration génétique du cheptel équin ni aux conditions d'un élevage moderne (le contrôle de l'insémination artificielle n'est pas prévu) ; extension par décrets aux équidés de la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée en 1972 ; intervention du législateur sur des points par nature d'ordre législatif (droit de propriété, peines correctionnelles) ; cette loi intéresse davantage les chevaux de sang et de selle que les chevaux de boucherie ; le renouveau de notre élevage ne peut venir que d'un accroissement des crédits destinés aux haras.

— **Proposition de loi relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise »** (n° 307 [10 juin 1976], **Article 3** (p. 1740) : son amendement n° 6 : limitation à cinq ans de la durée d'exploitation de voitures de petite remise par les sociétés ; retiré.

V

VAËPIED (RAOUL), sénateur de la Mayenne (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

Membre suppléant de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Suite de la discussion [25 novembre 1976]. **Articles additionnels** (p. 3485) : se déclare favorable à l'amendement n° 75 du Gouvernement.

Deuxième partie :

Coopération [26 novembre 1976]. Sur les crédits (p. 3562) : le groupe U.C.D.P. votera les crédits ; la défense des coopérateurs ; une meilleure coordination de l'ensemble des actions de coopération ; la nécessaire augmentation de la part du P.N.B. consacrée par la France à la coopération.

Travail et santé. — III. — **Santé** [7 décembre 1976] (p. 4051) : son intervention portée à la connaissance du Sénat par M. Jacques Maury.

VALEAU (AMÉDÉE), sénateur de la Guadeloupe (U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales. — Démissionne le 9 juillet 1976.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [9 juillet 1976].

VALLON (PIERRE), sénateur du Rhône (N. I.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'architecture [20 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale relatif aux **installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 274) [29 avril 1976].

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **protection de la nature** (n° 293) [12 mai 1976].

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la **protection de la nature** (n° 354) [17 juin 1976].

Projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture relatif aux **installations classées pour la protection de l'environnement** (n° 394) [29 juin 1976].

Proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la **gestion municipale et les libertés communales** (n° 34) [21 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1799, à M. le ministre des affaires étrangères, relative aux **jeunes (forum européen de la jeunesse)**, posée le 6 mai 1976 (p. 916). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères le 18 juin 1976 (p. 1873).

Question n° 1918, à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances, concernant les **banques (décentralisation des activités bancaires)**, posée le 19 novembre 1976 (p. 3377).

Question n° 1928, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche relative aux **textiles (difficultés des entreprises textiles de la région Rhône-Alpes)**, posée le 9 décembre 1976 (p. 4184).

Questions orales avec débat :

Question n° 226, à M. le secrétaire d'Etat à la culture, relative à l'**Opéra-Studio de Lyon**, posée le 26 mai 1976 (p. 1445).

Question n° 28, à M. le ministre de l'équipement, relative aux **autoroutes (péage)**, posée le 2 octobre 1976 (p. 2590). — Discutée le 5 novembre 1976 (p. 3076 à 3080) : initialement, le système de péage devait être exceptionnel ; estime que l'Etat se décharge de la création et de l'entretien d'une voirie moderne, livre à l'abandon les routes nationales. Le problème du péage urbain ; les différences entre les tarifs de péage pratiqués. Le cas de l'aéroport de Satolas près Lyon. La construction et le lancement de l'autoroute Lyon—Genève ; la nécessité d'une nouvelle codification des tarifs des autoroutes.

Question n° 38, à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, concernant les **cadres, les classes moyennes et l'emploi**, posée le 22 octobre 1976 (p. 2883). — Retirée le 4 novembre 1976.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 261)** [5 mai 1976], rapporteur.

— **Discussion générale** (p. 872, 873) : le projet de loi fait partie d'un ensemble de trois textes qui constituent l'ébauche d'une véritable charte de l'environnement. L'harmonisation de plusieurs lois en décrets reste encore à réaliser (ex. code minier). Le problème de l'implantation des centrales nucléaires.

Article 1^{er} (p. 874) : s'oppose aux amendements identiques n° 23, 27 et 29 de MM. Jacques Pelletier, Hubert Durand et Jean Francou ; le code minier ne fait pas de référence aux problèmes de l'environnement. **Article 3** (p. 877) : son amendement n° 2 rédactionnel adopté, accepte le sous-amendement n° 30 du Gouvernement. **Article 5** : son amendement n° 3 déformé ; adopté. **Article 6** (p. 878) : son amendement n° 4 : reprenant le texte initial : le Conseil d'Etat déterminera déterminera les conditions dans lesquelles l'autorisation accordée par le préfet devra, en outre, être précédée d'une consultation des conseils généraux ou régionaux ; adopté ; centrale thermique près de Lyon ; (p. 879) : son amendement n° 5 : dossier joint à la demande d'autorisation indiquant de quelle façon l'entreprise entend supprimer les risques de dommage à l'environnement que son fonctionnement suscitera ; adopté ; son amendement n° 6 de forme ; rejeté. **Article 8** (p. 880) : son amendement n° 7 : suppression de l'alinéa suivant lequel les arrêtés ministériels fixent, en outre, les conditions dans lesquelles certaines règles peuvent être adoptées aux circonstances locales par l'arrêté préfectoral d'autorisation ; retiré. **Article 8 bis** : son amendement n° 8 : rétablissant cet article supprimé par l'Assemblée nationale (urbanisme) ; retiré. **Article 10** (p. 881) : son amendement n° 9 de forme ; adopté ; son amendement n° 10 : prescriptions générales soumises pour avis aux représentants des tiers intéressés en vue d'assurer la protection de l'environnement ; retiré ; accepte l'amendement n° 24 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu (p. 882) ; puis s'en remet à la sagesse du Sénat ; son amendement n° 11 : obligation de rendre applicables aux installations existantes les modifications ultérieures des prescriptions générales ; accepte l'amendement n° 28 de M. Philippe de Bourgoing et plusieurs de ses collègues ; son amendement n° 12 : disparition des dérogations ; retiré. **Article 11** (p. 883) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu. **Article 11 bis** : son amendement de forme n° 13 ; adopté. **Article 13** : son amendement n° 14 : délai de recours devant les juridictions administratives : deux ans après la mise en activité de l'installation ; adopté. **Article 14** : son amendement de forme n° 15 ; adopté. **Article 15** (p. 884) : son amendement n° 16 : doit se faire connaître au préfet dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, l'exploitant d'une installation soumise aux dispositions de ladite loi et qui n'aurait pas auparavant dans le champ d'application de la législation de 1917 ; adopté. **Article 17** (p. 885) : son amendement n° 17 : ne pas restreindre l'assujettissement à la taxe unique aux établissements industriels et commerciaux et aux établissements publics à caractère industriel ou commercial ; rejeté. **Article 24** : accepte l'amendement n° 31 du Gouvernement. **Article 26** (p. 886) : son amendement n° 20 : en cas d'urgence, le préfet peut mettre en demeure l'exploitant de faire disparaître les dangers ou les inconvénients de son installation, avant d'avoir requis l'avis du maire ou du conseil départemental d'hygiène ; adopté. **Article 27** : son amendement n° 21 : à l'exception des installations qui relèvent du ministère de la défense, c'est le ministère de la qualité de la vie qui doit se voir conférer les pouvoirs du préfet pour certaines grandes installations dont la liste est établie par décret ; retiré. **Intitulé** (p. 888) : son amendement n° 22 rectifié, de forme ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 269)** [18 mai 1976]. — **Discussion générale**, rapporteur (p. 1067) : la civilisation industrielle est mortelle ; la pollution ; les rapports production-environnement ; forme juridique de la protection de la nature ; les efforts déjà réalisés ; le projet en discussion ; nécessaire rapidité des décrets d'application ; (p. 1068) : intérêt d'une charte de l'environnement ; conditions de travail du Parlement ; analyse du projet ; (p. 1069) : il importe de modifier les comportements collectifs ; les bienfaits d'une charte européenne ; les moyens d'une action de protection de la nature.

Article 1^{er} (p. 1082) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Pierre Croze ; son amendement n° 8 : but supplémentaire : équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux ; adopté. **Article additionnel** (p. 1083) : s'oppose à l'amendement n° 2 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Chatelain ;

son amendement n° 9 : décisions prises après consultation du haut comité de l'environnement ; retiré. **Article 2** (p. 1084) : son amendement n° 10 : critère de soumission à l'étude d'impact ; incidences sur le milieu naturel ; rejeté ; son amendement n° 11 : conséquences de l'étude d'impact et procédure pour trancher les cas litigieux ; retiré ; (p. 1087) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Pierre Croze ; son amendement n° 12 : contenu de l'étude d'impact ; adopté ; (p. 1088) : son amendement n° 13 : rédactionnel ; adopté ; son amendement n° 14 : devant la juridiction administrative, obligation du sursis à exécution dès qu'il y a absence d'étude d'impact ; devenu sans objet ; (p. 1089) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Pierre Croze ; (p. 1090) : accepte la première partie seulement de l'amendement n° 71 du Gouvernement. **Article 3** (p. 1091) : son amendement n° 15 rédactionnel ; retiré. **Article 4** : son amendement n° 16 : la liste des espèces protégées est périodiquement révisable ; retiré ; son amendement n° 17 : rédactionnel ; adopté ; (p. 1092) : accepte l'amendement n° 72 du Gouvernement. **Article 5** : son amendement n° 80 : arrêtés de protection signés par le ministre chargé de la protection de la nature, le ministre de l'agriculture et le ministre chargé de la recherche scientifique et des autres ministres, en tant que de besoin et s'ils en font la demande ; adopté. **Article additionnel** (p. 1093) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain. **Article 5 bis** (p. 1094) : accepte l'amendement n° 34 de M. Pierre Croze ; se rallie à l'amendement n° 35 de M. Pierre Croze ; son amendement n° 19 (rédactionnel) ; devenu sans objet. **Article 5 ter** (p. 1095) : accepte l'amendement n° 36 de M. Pierre Croze ; accepte l'amendement n° 37 du même auteur. **Article 5 quater** (p. 1095, 1096) : accepte l'amendement n° 38 de M. Pierre Croze. **Article 5 quinquies** : se félicite du chapitre I^{er} bis de ce projet dont les dispositions tendent à renforcer la législation protégeant les animaux. **Article 5 octies** (p. 1098) : accepte l'amendement n° 61 de M. Pierre Vallon ; (p. 1098, 1099) : accepte deux amendements identiques : n° 57 de M. René Tinant et n° 62 de M. Jean Cluzel, tous deux semblables à la première partie de l'amendement n° 59 de M. Francis Palmero. Accepte l'amendement n° 63 de M. Robert Parenty. **Article 5 sexies** (préalablement réservé) : accepte l'amendement n° 55 de M. René Tinant, identique à l'amendement n° 60 de MM. Jean Cluzel et Francis Palmero ; (p. 1099, 1100) : accepte l'amendement n° 56 de M. René Tinant. **Article 5 novies** (art. 453 du code pénal) (p. 1100) : amendement n° 39 de M. Pierre Croze ; son amendement n° 81 : abaissement des peines minimales de prison et d'amende sanctionnant les mauvais traitements infligés aux animaux ; adopté ; (p. 1100, 1101) : accepte l'amendement n° 40 de M. Pierre Croze et le sous-amendement n° 85 du Gouvernement. **Article 6** : accepte l'amendement n° 41 de M. Pierre Croze. **Article 8** (p. 1102) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Pierre Croze ; amendement n° 74 du Gouvernement ; son amendement n° 21 : rajouter les activités de nature forestières à la liste des activités traditionnelles dont le maintien à l'intérieur de la réserve sera recherché ; adopté. Son amendement n° 22 : compatibilité entre les intérêts définis à l'article 6 et les activités traditionnelles qu'il s'agit de maintenir à l'intérieur de la réserve ; adopté. **Article 11** (p. 1103) : accepte l'amendement n° 43 de M. Pierre Croze sous réserve de l'adoption de son amendement n° 79 : pas de modification de l'état des lieux dans une réserve, sauf à l'occasion de l'exploitation courante des fonds ruraux ; adopté. **Article 13 bis** : se rallie à l'amendement n° 44 de M. Pierre Croze ; son amendement n° 23 : protection sur la propriété privée des espèces de la flore et de la faune sauvage présentant un intérêt « scientifique ou écologique » ; retiré ; (p. 1104) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Pierre Bouneau. Accepte l'amendement n° 45 de M. Pierre Croze. **Article 15** (p. 1105) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de M. Pierre Croze. **Article additionnel** (après l'article 15 bis) : accepte l'amendement n° 47 de M. Pierre Croze. **Article 15 ter** (p. 1106) : son amendement n° 78 : sauvegarde des bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose pour des raisons écologiques ou pour le bien-être de la population ; adopté. **Article 19** (p. 1107) : accepte l'amendement n° 67 de M. Edouard Bonnefous soutenu par M. Robert Parenty et le sous-amendement n° 87 du Gouvernement. **Article 19 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 du Gouvernement ; accepte l'amendement n° 48 de M. Pierre Croze. **Article 20** (p. 1108) : son amendement de forme n° 82 ; adopté ; préféré aux amendements n° 49 et n° 52 respectivement de MM. René Croze et Jean de Bagnoux. **Article 20 bis** : son amendement n° 25 : suppression de l'article ; procédure des plans de chasse étendue aux réserves naturelles et aux parcs nationaux ; adopté. **Article additionnel** (p. 1109) :

son amendement n° 26 : *article 373-2 du code rural* : plans de chasse ; adopté ; accepte le sous-amendement n° 77 du Gouvernement. **Article 24 bis** : accepte l'amendement n° 83 du Gouvernement. **Article 24 quater** (p. 1110) : accepte l'amendement n° 88 du Gouvernement.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 290)** [25 mai 1976]. **Article 2 bis** (p. 1335, 1136) : son amendement n° 18 soutenu par M. Francisque Collomb qui en est cosignataire.

— **Projet de loi tendant à renforcer la répression en matière de trafics et d'emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère (n° 280)** [26 mai 1976]. **Article 1^{er}** (p. 1441) : son sous-amendement n° 4 à l'amendement n° 1 de M. André Méric, soutenu par M. Michel Labèguerie ; suspension du permis de conduire sous référence à une infraction commise à l'aide d'un véhicule ; adopté.

— **Projet de loi relatif à la protection de la nature (n° 294)** [17 juin 1976]. — *Deuxième lecture*, rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1830) : sa satisfaction après le vote intervenu en deuxième lecture à l'Assemblée nationale : **Article 22 A (article 366 du code rural)** (p. 1832, 1833) : son amendement n° 1 : application aux oiseaux d'élevage des règles de protection des oiseaux migrateurs, renvoi à un décret de la définition des modalités du contrôle de ces dispositions ; adopté.

— **Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 384)** [29 juin 1976]. — *Troisième lecture*. — **Discussion générale** (p. 1998) : une visée plus large que celle de la loi du 19 décembre 1917 ; le renforcement des conditions techniques exigées. La consultation du conseil général. **Article 6** (p. 2000) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 25)**. — *Suite de la discussion* [22 octobre 1976]. — **Article 9** (p. 2898, 2899) : son amendement n° 58, déposé avec M. Bernard Lemarié : gel des prix de l'eau et majoration à effectuer en 1977 ; prendre comme référence le prix applicable le 15 septembre 1976 et non le prix en vigueur à cette date ; retiré ; (p. 2898) : déclare vouloir ainsi éviter que ne soit considérée rétroactivement comme nulle l'inflation réalisée entre le 1^{er} janvier 1976 et le 15 septembre 1976.

— **Projet de loi sur l'architecture (n° 434)** [16 novembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 3166 à 3168) : le sort du texte de 1973. L'enlaidissement du cadre de vie des Français. La déclaration d'intérêt public de la qualité architecturale. L'intervention de l'architecte peut seule suppléer le temps car la ville ne peut plus inventer sa propre mutation au fil du temps. La responsabilité des procédures administratives dans la laideur des constructions. La pression des maîtres de l'ouvrage. Pour avoir des Botticelli, il faut des Médicis. L'évolution de la profession d'architecte. Les inconvénients du statut de 1940. L'importance des mesures relatives aux « agrées en architecture ». L'intégration des professionnels intervenant dans le secteur libre. L'intégration en dispense de diplôme. La réforme de l'enseignement de l'architecture. L'intervention des conseils d'architecture et d'urbanisme. La portée des dispositions relatives au salariat des architectes. L'étude du conventionnement des honoraires d'architecte. Le texte sur l'ingénierie. L'insertion professionnelle des jeunes architectes. **Article 13** (p. 3193, 3194) : son amendement n° 35 : l'indépendance des architectes agents publics ne doit pas être mise en cause lorsqu'ils exercent des missions de conception ou de maîtrise d'œuvre ; adopté. **Article 14** (p. 3194, 3195) : soutient puis retire l'amendement n° 46 qu'il a déposé avec M. René Tinant. **Article 30 (art. L. 421-3 du code de l'urbanisme)** (p. 3200) : son amendement n° 90, déposé avec M. Joseph Yvon : condition de délivrance du permis de construire ; le maître d'œuvre, et non le demandeur, doit s'engager à respecter les règles générales de constructions prévues à l'article L. 111-3 ; rejeté. **Article 34** (p. 3203) : soutient l'amendement n° 49 qu'il a déposé avec M. René Tinant. **Article 39** (p. 3205) : le décret du 24 septembre 1941 établissant le code des devoirs professionnels de l'architecte.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Intérieur et rapatriés [9 décembre 1976]. — **Examen des crédits. Article additionnel** (p. 4178, 4179) : son amendement n° 86 ; modification de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales ; possibilité pour les communes membres d'un district de ne pas se voir appliquer les dispositions concernant les communautés urbaines ; adopté.

— **Projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que l'usage d'insignes ou de documents (n° 84)** [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4492) : le développement de la criminalité ; ses nouvelles formes. Le risque de développement des milices privées et des formes de vengeance incontrôlables. Se déclare favorable au renforcement des moyens de police. Regrette qu'une réforme plus globale ne soit pas mise en route. Le Parlement doit être consulté. La sécurité est la responsabilité de tous. La législation sur les armes et les explosifs. La nécessité de la politique de redressement économique actuelle. Il convient de prévenir l'inadaptation sociale et la délinquance juvénile. Les crédits nécessaires aux services de l'éducation surveillée. Le cadre de vie des Français doit être humanisé notamment par une meilleure urbanisation.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 109)**. — *Deuxième lecture* [15 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4506) : les enfants susceptibles d'être adoptés qualifiés « d'enfants sous-prolétaires ». Les circonstances empêchant certains parents d'assumer leurs responsabilités (paupérisme) ; (p. 4507) : reconsidérer les conditions pratiques d'application de la loi.

VARLET (JEAN), sénateur du Nord (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires sociales.

VEIL (Mme SIMONE) *ministre de la santé* (Gouvernement Chirac des 28 mai et 8 juin 1974) (Gouvernement Barre du 27 août 1976).

DEPOTS

Projet de loi, déposé avec MM. Jean-Pierre Fourcade et Yvon Bourges, portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230) [8 avril 1976].

Projet de loi, déposé avec plusieurs membres du Gouvernement, relatif aux personnes pratiquant l'accueil de mineurs à domicile (n° 231) [8 avril 1976].

REPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales de :

M. Roger Quilliot (n° 1735) : organisation de la profession de masseur-kinésithérapeute [27 avril 1976] (p. 699) : trente et une écoles (dont onze publiques) préparent actuellement 5 500 élèves au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. En liaison avec les représentants de la profession, le ministère de la santé s'est soucié de réglementer la formation de manière à assurer la qualité du diplôme d'Etat. Les écoles font l'objet d'un agrément ministériel, les modalités d'admission sont étudiées ainsi que la prise en charge éventuelle des droits de scolarité. Les besoins en effectifs doivent d'abord être définis. Il paraît souhaitable que les stages des élèves soient encadrés par des masseurs titulaires du certificat de moniteur. Si l'ouverture d'écoles régionales de kinésithérapie dans les universités semble difficile, rien en revanche ne paraît s'opposer à la création de tels établissements dans le cadre des U. E. R. médicales. Cependant, ce sont les I. U. T. qui semblent le mieux correspondre aux exigences de ce type de formation, bien que sa durée soit de trois ans.

Mme Catherine Lagatu (n° 1800) : nombre et qualification des travailleuses familiales de la région parisienne [4 juin 1976] (p. 1583) : interventions des travailleuses familiales en cas de maladie ou de décès de la mère, de surcharge familiale ou d'action préventive : depuis le 1^{er} janvier 1976, la C.N.A.F. a accepté que les caisses d'allocations familiales assurent la gestion de l'ensemble des interventions pour leurs ressortissants. La C.N.A.M. lui verse les sommes nécessaires pour les interventions qui devraient être prises en charge par les caisses primaires d'assurance maladie. La caisse d'allocations familiales de la région parisienne s'est trouvée en difficulté pour remplir le rôle qui lui a été confié, du fait de l'insuffisance des crédits qui lui ont été alloués. La loi du 27 décembre 1975 permet la prise en charge de services de travailleuses familiales au titre de l'aide sociale à l'enfance, lorsque ces services peuvent éviter le placement des enfants.

M. Francis Palmero (n° 1804) : équipement hospitalier en reins artificiels [4 juin 1976] (p. 1584) : les résultats de la politique énergique de création de centres d'hémodialyse, menée par les pouvoirs publics depuis plusieurs années. 1 400 postes actuellement contre 40 en 1967. L'élaboration de la carte sanitaire. Le développement de l'hémodialyse à domicile et de la transplantation rénale. Les grands axes de l'action à poursuivre durant le VII^e Plan.

M. André Aubry (n° 1814) : ouverture de pharmacies mutualistes [18 juin 1976] (p. 1871, 1872) : les conditions à l'ouverture de pharmacies mutualistes. L'intérêt des conventions conclues entre les organismes mutualistes et les syndicats de pharmaciens. Le ministre peut persister à refuser l'ouverture d'une pharmacie après l'annulation pour erreur de droit de sa décision par le Conseil d'Etat.

Mme Catherine Lagatu (n° 1820) : ouverture d'un nouveau service à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye [18 juin 1976] (p. 1872, 1873) : rien ne s'oppose désormais à l'ouverture à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye d'un service spécialisé dans les interruptions de grossesse.

M. Marcel Champeix (n° 1888) : thérapeutique des maladies du rein [5 novembre 1976] (p. 3060 à 3062) : les progrès satisfaisants du traitement de l'insuffisance rénale chronique par hémodialyse itérative. Le développement du traitement de l'insuffisance rénale chronique par la transplantation rénale n'a pas suivi le même rythme de progression. Il faudrait passer de 350 à 1 000 transplantations par an. Les difficultés rencontrées par les équipes de transplantation (insuffisance du nombre des donneurs mais surtout difficultés dues aux règles financières applicables). L'enquête de l'inspection générale du ministère de la santé. L'action indispensable de publicité et d'information auprès du public (organisation d'une journée médicale et scientifique sur ces problèmes). L'importance du développement de la dialyse à domicile. La prise en charge par la sécurité sociale de certaines prestations annexes.

M. Francis Palmero (n° 1859) : examens radioscopiques obligatoires [19 novembre 1976] (p. 3348, 3349) : le risque d'irradiation induit par la radioscopie. La nécessité du dépistage de l'infection tuberculeuse est devenue moins pressante. La politique de rationalisation de l'utilisation médicale de la radioscopie. La suppression de certains examens radiologiques systématiques. La limitation de l'usage de la radioscopie isolée. La mission de coordination confiée à la commission interministérielle des actions de prévention détection.

M. Francis Palmero (n° 1905) : statut de la profession de sage-femme [14 décembre 1976] (p. 4441) : l'ordonnance du 24 septembre 1945. Une profession médicale à compétence limitée. Les dispositions statutaires qui régissent l'emploi de sage-femme hospitalière feront bientôt l'objet d'un texte particulier. Certaines dispositions antérieures seront modifiées (accès des sages-femmes au grade de surveillante chef, etc.).

Questions orales avec débat de :

M. Roger Quilliot (n° 186) : ressources des établissements hospitaliers [27 avril 1976] (p. 701) : les prévisions en matière de prix de journée sont difficiles ; majoration importante des salaires des personnels soignants accordée en 1975 ; évoque les centres hospitaliers régionaux de Clermont-Ferrand et Orléans ; (p. 702) : mesures prises par le Gouvernement pour conforter les trésoreries hospitalières (emprunts auprès de la caisse d'équipement des collectivités locales ; versement d'acomptes mensuels par les caisses de sécurité sociale ; avance supplémentaire d'un mois de recettes par la caisse nationale d'assurance maladie) ; à propos du rapport d'inspection de l'hôpital de Clermont-Ferrand, envisage que ces rapports soient communiqués aux présidents des conseils d'administration des hôpitaux concernés. En ce qui concerne le budget des établissements hospitaliers, précise qu'une étude est en cours avec le ministère des finances pour la définition d'un nouveau mode de tarification ; (p. 703) : estime qu'en ce domaine, les prévisions faites chaque année par le ministère de la santé ne sont guère éloignées de la réalité ; problème des médecins anesthésistes incessamment réglé par le dépôt d'un projet de loi ; problèmes de rémunération et de statut des médecins adjoints des centres hospitaliers ; annonce du dépôt d'un projet de loi sur la transformation des cadres des C. H. G. en cadres permanents ; revendications sociales des chirurgiens exerçant à temps plein ; recrutement et conditions de travail des chefs de clinique ; situation dans la discipline de l'hémodialyse.

Mme Janine Alexandre-Debray (n° 23) : prévention périnatale, discutée le 5 novembre 1976 (p. 2070 et suiv.) : le programme finalisé de prévention périnatale réalisé au cours du VI^e Plan : l'information statistique et la recherche épidémiologique ont été développées, la formation et l'information des personnels médicaux, la gynécologie obstétrique et en médecine néonatale ont été améliorées ; une action préventive a été mise en œuvre par la vaccination contre la rubéole, la campagne actuelle contre les vaccinations obligatoires : dernier volet du programme l'amélioration de la surveillance périnatale, du déroulement de l'accouchement et des soins dispensés aux nouveau-nés ; la fréquence des examens prénatals. La comparaison avec la Suède ; l'information doit être développée ; l'effort fait en faveur de l'équipement des services hospitaliers ; l'état de la maternité de l'hôpital Lariboisière : des progrès sont encore à envisager ; (p. 3074, 3075) : le rôle de l'union nationale des associations de parents des enfants inadaptés ; les malformations congénitales et les handicaps dus aux accouchements difficiles. Réponse à M. Jacques Henriot en ce qui concerne les petites maternités, les risques encourus par la femme enceinte, le prix de journée dans les maternités privées. Répond à Mme Janine Alexandre-Debray au sujet du rôle du père et les congés de maternité et de paternité ; la création récente d'un comité de coordination santé-travail-éducation.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228)** [14 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 543) : répond à M. Jean Auburtin au sujet de l'accélération de la procédure des services de l'aide sociale à l'enfance ; évoque le problème de l'adoption des enfants handicapés physiques et mentaux ; (p. 544) : évoque l'action du conseil supérieur de l'adoption ; déclaration de l'abandon de l'enfant par l'aide sociale à l'enfance ; répond à Mme Catherine Lagatu que, grâce à l'intervention du Parlement et des pouvoirs publics, les prévisions pessimistes dans le domaine de l'adoption ont été contredites ; rappelle qu'une aide financière large peut être accordée aux familles sans leur retirer leurs enfants ; présente la répartition de la masse des enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance ; (p. 545) ; précise les fonctions du conseil supérieur de l'adoption. **Article additionnel (art. 348-3 du code civil)** (p. 566) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jacques Eberhard ; estime que la loi du 11 juillet 1966 répond déjà aux préoccupations de l'auteur de l'amendement. **Article 4 (art. 350 du code civil)** (p. 549) : s'oppose à l'amendement n° 8 de Mme Catherine Lagatu ; estime que les pouvoirs publics ont déjà répondu à sa préoccupation par une circulaire tendant à faciliter les visites des parents aux enfants recueillis temporaires ; (p. 550) : s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel après l'article 7 (art. 225 du code civil)** (p. 552) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues ; estime que le problème sera prochainement évoqué dans la discussion des projets de loi sur la protection de la famille.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille (n° 230)** [22 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 606, 607) : la pérennité de la famille et du mariage dans la société ; (p. 607) : le malaise actuel vient des difficultés de l'adaptation de la famille traditionnelle à l'évolution des mœurs et des lois ; le devoir des responsables politiques est d'aider les familles à surmonter les tensions de la vie contemporaine (incompatibilité entre l'activité professionnelle et la vie familiale, conflits entre famille et école, entre parents et enfants, mauvaises conditions générales de vie) ; la baisse de la natalité et ses causes ; la nécessité d'un redressement démographique ; (p. 608) : le Gouvernement entend réactualiser le dispositif de protection des familles sans remettre en cause les principes sur lesquels la politique familiale actuelle est fondée (prestations en espèces et couverture des fonctions de consommation des familles ainsi que des situations familiales les plus difficiles) ; le pouvoir d'achat des familles a été maintenu depuis 1947 ; le niveau des allocations familiales en France est un des plus élevés d'Europe ; le développement récent des prestations servies sans conditions de ressources (familles à revenus modestes) ; l'effet du quotient familial ; la prise en compte par notre système social des besoins des familles (protection sanitaire, éducation des enfants) ; les nouvelles priorités : logement, loisirs, culture, services sociaux collectifs ; le premier volet de la politique familiale du Gouvernement concerne les prestations : simplification et réforme des prestations accordées sans conditions de ressources avec le « complément familial » versé aux familles ayant un enfant de moins de trois ans ou au moins trois enfants ; (p. 609) : il serait irréaliste de vouloir augmenter massivement la base mensuelle des allocations familiales ; les mesures destinées à faciliter la vie familiale : travail à temps partiel, horaires

variables, garantie d'emploi pour les mères s'arrêtant de travailler dans les deux années qui suivent leur congé de maternité; le Gouvernement poursuit des objectifs ambitieux: doublement du nombre de crèches et de travailleuses familiales, réalisation d'équipements de tourisme familial et d'équipements de loisirs pour les adolescents, adaptation de la structure du parc immobilier aux besoins des familles, adaptation de l'aide au logement aux possibilités des familles, statut social de la mère de famille; (p. 610): l'allocation des mères isolées; l'institution d'un congé au profit des femmes qui viennent d'adopter un enfant; les mesures relatives à l'emploi dans le secteur public; l'assouplissement des obligations du service national pour les jeunes pères de famille; (p. 613): les mesures proposées ne constituent qu'un volet de l'ensemble des dispositions que le Gouvernement a l'intention de prendre au cours du VII^e Plan; (p. 613, 614): le caractère exagéré et injustifié des critiques de Mme Marie-Thérèse Goutmann à l'égard du Gouvernement (notamment en ce qui concerne la mortalité périnatale, les examens prénataux et le pouvoir d'achat des allocations familiales); (p. 618, 619): assure M. Robert Schwint de ce que le Gouvernement s'est largement inspiré des conclusions de la Commission « Vie sociale » du VII^e Plan; conteste l'affirmation de M. Antoine Andrieux selon laquelle la dispense accordée aux jeunes appelés de moins de vingt-deux ans présente un caractère discriminatoire. **Article 1^{er}** (art. L. 543 du code de la sécurité sociale) (p. 620): s'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Bohl; évoque l'attitude des mouvements féminins; l'allocation est un minimum garanti accordé en fonction d'une situation spécifique. **Article 2**: s'oppose à l'amendement n° 4 d'harmonisation de M. André Bohl; (p. 621): demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. André Bohl; oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 38 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues soutenu par Mme Catherine Lagatu et n° 30 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 622): estime que l'adoption de l'amendement n° 30 ferait examiner l'éventualité d'un abaissement du montant des allocations qui avait été annoncé et qui devait être fixé par voie réglementaire; (p. 623): accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de M. André Bohl; oppose l'article 40 à l'amendement de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; accepte l'amendement n° 8 de M. André Bohl; s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Edeline et plusieurs de ses collègues: ne sont privées du bénéfice de l'allocation que les femmes qui s'installent en France dans le but de percevoir l'allocation et celles qui sont originaires de pays qui ne pratiquent pas la réciprocité; (p. 624): s'oppose à l'amendement n° 41 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues; accepte l'amendement n° 9 de M. André Bohl; son amendement n° 63: bénéficiaires: femmes seules en état de grossesse, déclaration de grossesse et examens prénataux préalables; adopté; demande le retrait de l'amendement n° 10 de M. André Bohl; répond à M. André Aubry que le bénéfice de la prestation ne sera accordé que dans la mesure où auront été accomplis les examens prénataux qui auraient dû être effectués au moment où la déclaration est faite; (p. 625); accepte l'amendement n° 32 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. André Bohl; accepte l'amendement n° 33 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 626): répond à M. Georges Marie-Anne en ce qui concerne l'application du texte dans les départements d'outre-mer. **Articles additionnels après l'article 3**: s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 627); ne s'oppose pas à l'amendement n° 35 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 62 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. **Article 4**: s'oppose à l'amendement n° 43 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues; (p. 628): s'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues; s'oppose à l'amendement n° 45 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues; s'oppose à l'amendement n° 46 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues; (p. 629): s'oppose à l'amendement n° 48 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu; s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues; (p. 630): s'oppose à l'amendement n° 51 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues. **Article additionnel**: s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Aubry et plusieurs de ses collègues. **Article 5** (art. L. 298): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 15 et 16 de M. André Bohl. **Article additionnel** (p. 631): accepte l'amendement n° 36 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. **Article 8** (art. 34 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959) (p. 631, 632): s'oppose à l'amendement n° 17 de M. André Bohl. **Article 9** (art. 47 bis de l'ordonnance de 1959): s'oppose à l'amendement n° 57 de M. André Aubry. **Article 17** (art. L. 31 bis

et L. 34 bis du code du service national) (p. 634): s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Antoine Andrieux; estime que seuls les étudiants pourraient bénéficier de dispenses accordées aux pères de famille de plus de vingt-deux ans, ce qui créerait une discrimination en leur faveur; d'autre part, les armées se verraient ainsi privées des médecins, des dentistes, des vétérinaires et des pharmaciens du contingent dont elles ont besoin; obtient le retrait de l'amendement n° 61 de M. René Touzet; précise à Mme Catherine Lagatu que la dispense en faveur des pères de famille de moins de vingt-deux ans jouerait en faveur des appelés divorcés ayant la charge de leur enfant; indique à M. Jacques Genton que cette même dispense serait également accordée à l'appelé dont la femme se trouve en état de grossesse médicalement constatée. **Article additionnel**: accepte l'amendement n° 37 de M. Robert Schwint.

— **Projet de loi relatif aux personnes pratiquant l'accueil des mineurs à domicile** (n° 231) [22 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 639): 500 000 enfants concernés; les trois points faibles de la réglementation actuelle de la garde des enfants: l'agrément des gardiennes, leur qualification, leur statut professionnel et social; l'importance que les familles attachent à ces problèmes et leurs conséquences au niveau de la natalité; les deux principes de la politique du Gouvernement: libre choix des familles, qualité de services rendus par la protection maternelle et infantile; (p. 640): la majorité des femmes souhaiterait s'arrêter de travailler après la naissance de leur enfant; pour ce faire, il faut une véritable garantie de réemploi; la réforme des prestations seryies sans condition de ressources améliorera en 1977 le soutien financier apporté aux familles ayant un enfant de moins de trois ans; cette action devra être accompagnée du développement des équipements et services, notamment des haltes-garderies; pour aider les femmes qui continueront de travailler après la naissance de leur enfant, il convient que l'Etat prenne à sa charge une plus grande part des frais de garde; le Gouvernement opte pour un soutien financier direct aux familles qui permet le respect du libre choix et de l'équilibre entre les modes de garde; ce choix n'implique aucune régression de la couverture financière du fonctionnement des crèches; les deux objectifs de l'action gouvernementale: substitution du complément familial à l'allocation de frais de garde et déductibilité fiscale de cette aide; les autres buts poursuivis: développement des modes de garde existants (c.f. VII^e Plan), formation et promotion des nourrices et gardiennes, création d'un service d'orientation dans le choix du mode de garde; le projet ne tend pas à professionnaliser indistinctement toutes les personnes accueillant des mineurs à leur domicile; il s'agit seulement de protéger celles qui assurent régulièrement une activité de garde tout en préservant l'intérêt des enfants; les mesures du projet concernant l'amélioration de l'accueil à domicile: l'agrément des nourrices et des gardiennes, les contrats de placement, la formation des personnes assurant l'accueil des enfants à leur domicile, les moyens à cet égard des services de la protection maternelle et infantile, l'assurance obligatoire des nourrices et des gardiennes; (p. 641): la partie du projet consacrée au statut professionnel des gardiennes: seul le sort des gardiennes privées a été examiné, celui des employées des services départementaux d'aide sociale à l'enfance et des crèches municipales sera réglé ultérieurement; le statut prévoit pour les gardiennes des droits et obligations analogues à ceux des autres salariés (salaire minimum, conventions collectives, indemnisation du chômage, formation continue); mais le texte tient compte du caractère particulier de l'activité des personnes concernées ainsi que de la diversité des catégories de gardes et de placements des enfants; les charges pesant sur les familles ne seront pas aggravées du fait de ce statut; le problème de l'assiette des cotisations de sécurité sociale des gardiennes; l'amélioration graduelle du statut social et fiscal des nourrices; (p. 645): répond à M. Schwint et à Mme Lagatu: la formation et la promotion des nourrices et des gardiennes. **Article 1^{er}** (p. 646): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne; (p. 647): s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues; accepte l'amendement n° 1 de M. Jean Mézard; accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Mézard; accepte l'amendement n° 30 de coordination de M. Michel Moreigne; **article L. 773-2 du code du travail** (p. 648): demande le retrait de l'amendement n° 19 de Mme Lagatu et plusieurs de ses collègues; **article L. 773-3** (p. 649): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Jean Mézard **Article L. 773-5**: accepte l'amendement n° 4 de M. Jean Mézard; **article L. 773-7** (p. 650): accepte l'amendement n° 21 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu; **article L. 773-8**: s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Mézard; **article L. 773-11**: accepte l'amendement n° 7 de M. Jean Mézard; s'en remet à la sagesse

du Sénat pour l'amendement n° 22 de Mme Hélène Edeline et plusieurs de ses collègues; s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne; (p. 651); s'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article L. 773-12**: s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues; accepte l'amendement n° 8 de M. Jean Mézard; (p. 652); **article L. 773-13**: s'oppose à l'amendement n° 25 de M. André Aubry et plusieurs de ses collègues. **Article L. 773-15**: s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 3** (art. L. 131-1, L. 143-5, L. 351-10, L. 420-1 du code du travail): amendement n° 14 de coordination de M. Robert Schwint. **Articles additionnels** (p. 653): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 9 de M. Jean Mébard; obtient le retrait de l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint; annonce que le Gouvernement améliorera la couverture sociale des gardiennes dès que le montant des prestations versées aux familles ayant des enfants en bas âge le permettra. **Intitulé**: accepte l'amendement n° 31 d'harmonisation de M. Jean Mézard.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature** (n° 232) [22 avril 1976]. — **Discussion générale** (p. 654): ajouter la position du congé postnatal aux quatre positions dans lesquelles l'article 67 de l'ordonnance de 1958 prévoit que les magistrats peuvent être placés; ainsi seront appliquées aux magistrats les mesures qui viennent d'être adoptées en faveur des fonctionnaires de l'Etat. **Article unique** (art. 67 de l'ordonnance de 1958): obtient le retrait de l'amendement n° 1 de M. André Bahl; (p. 654); lui rappelle que d'après l'article 68 de l'ordonnance les dispositions du statut général des fonctionnaires s'appliquent aux magistrats en ce qui concerne les positions énumérées à l'article 67.

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 315) [10 juin 1976]. — **Deuxième lecture**. — **Discussion générale** (p. 1720, 1721): évoque les modifications concernant, d'une part, l'allocation de parents isolés, d'autre part, les mesures applicables aux jeunes appelés. Le cas des jeunes gens dont l'incorporation entraînerait une réduction importante de l'activité de l'entreprise familiale. **Article 2** (art. L. 543-10 à 14 du code de la sécurité sociale) (p. 1722): s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 1723): après avoir souligné le coût supplémentaire, sur le plan financier, qui résulterait de cet amendement, accepte la première et s'oppose à la seconde partie de l'amendement n° 18 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 1725): accepte l'amendement n° 24 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues; (p. 1726): les activités du F. A. S. O. dans les départements d'outre-mer; s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Louis Virapoulé et plusieurs de ses collègues; (p. 1728): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. André Bohl; (p. 1729): accepte l'amendement n° 3 de M. André Bohl qui, dans sa rédaction, tient compte de son sous-amendement n° 25: versement de trois mensualités de l'allocation sur la foi des déclarations du requérant; accepte les amendements n° 4 et 5 du même auteur. **Article 3 quater**: accepte l'amendement n° 6 de M. André Bohl. **Article 4 bis** (p. 1730): accepte l'amendement n° 15 de Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues. **Article 9**: accepte l'amendement n° 17 de Mme Hélène Edeline. **Article 11** (p. 1731): se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. André Bohl. **Article 13**: accepte l'amendement n° 9 du même auteur. **Article 17 A**: accepte les amendements n° 10, 11 et 12 de M. André Bohl. **Article 18** (p. 1732): se rallie à l'amendement n° 19 de M. Jacques Genton. **Article 19**: accepte l'amendement n° 20 de M. Jacques Genton.

— **Projet de loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature et introduisant un article 17-1** (n° 232) [10 juin 1976]. — **Deuxième lecture**. — **Discussion générale** (p. 1734): la limite d'âge pour l'accès par voie de concours à la magistrature; l'apport de l'Assemblée nationale.

— **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme** (n° 351) [22 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1888): le projet s'inscrit dans un ensemble de mesures qui visent au développement de l'éducation sanitaire; le retard de la France en matière de prévention; les études consacrées aux « maladies de civilisation »; (p. 1889): l'expérience des pays étrangers, l'influence d'une large information; les cancers imputables au tabac; sa responsabilité dans d'autres maladies. Le coût du tabagisme en France, les recommandations de l'O. M. S.; l'action des pays de la C. E. E. La consommation

de tabac en France. Les objectifs du projet et les résultats qui en sont attendus; la situation des planteurs, débitants et personnels du S. E. I. T. A.; les publicitaires et annonceurs; (p. 1890): la protection des non-fumeurs; le contenu même du projet; les amendements adoptés par l'Assemblée nationale; les points sur lesquels le Gouvernement ne suivra pas la commission; (les ventes aux militaires et assimilés; le patronage des manifestations sportives.

Répond à M. Jacques Hériet (p. 1893) au sujet des risques du tabac pour les femmes enceintes, des différentes catégories de fumeurs, les inscriptions sur les paquets de cigarettes, les accidents de la route, la lutte contre l'alcoolisme.

Répond à M. André Aubry en ce qui concerne l'éducation sanitaire.

Répond à M. Jacques Habert, pour ce qui est de la publicité du S. E. I. T. A. et de l'augmentation du prix du tabac. **Article 1^{er}** (p. 1893, 1894): accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Moreigne. **Article 2**: accepte les amendements n° 2 et 3 de M. Michel Moreigne. **Article additionnel** (p. 184, 1895): accepte l'amendement n° 5 de M. Michel Moreigne. **Article 2** (suite) (p. 1895): accepte l'amendement n° 4 de M. Michel Moreigne. **Article 3**: accepte l'amendement n° 6 de M. Michel Moreigne; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Michel Moreigne: accepte l'amendement n° 3 de M. Michel Moreigne. **Article 4** (p. 1895, 1896): accepte l'amendement n° 9 de M. Michel Moreigne. **Article additionnel** (p. 1896, 1897): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 de M. Michel Moreigne. **Article 5** (p. 1897): accepte l'amendement n° 11 de M. Michel Moreigne. **Article 6**: accepte les amendements n° 12, 13 et 14 du même auteur. **Article 6 bis** (p. 1898): accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de M. Michel Moreigne; (p. 1899): son amendement n° 31: indications qui devront être portées sur les paquets de cigarettes; adopté; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Jacques Hériet. **Article 8** (p. 1900): son amendement n° 32: remplacer les mots: « toute infraction » par les mots: « toute personne qui aura commis une infraction »; adopté. Ralliement à ce texte de M. Michel Moreigne qui retire son amendement n° 22. S'oppose à l'amendement n° 23 de M. Michel Moreigne. Estime d'une sévérité excessive la peine d'interdiction professionnelle préconisée par ce texte. Accepte l'amendement n° 24 de M. Michel Moreigne. **Article 11** (p. 1901): fait rectifier par M. Michel Moreigne son amendement n° 25; (p. 1902): accepte l'amendement n° 26 du même auteur. **Article 12**: accepte de transmettre au secrétaire d'Etat aux transports une suggestion de M. Francis Palmero (interdiction complète de fumer à bord des avions des lignes intérieures). **Article 12 bis**: accepte l'amendement n° 27 de M. Michel Moreigne (p. 1902); **Article 7** (suite) (p. 1903): accepte l'amendement n° 19 de M. Michel Moreigne; accepte l'amendement n° 20 du même auteur; accepte également l'amendement n° 21 du même auteur. **Article 13** (p. 1904, 1905): son sous-amendement n° 34 à l'amendement n° 29 de M. Michel Moreigne; ramener de cinq à un an le délai précédent l'entrée en vigueur de l'interdiction de patronage prévue au premier alinéa de l'article 7; adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme** (n° 369) [29 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1993): le champ d'application de l'interdiction de patronner certaines manifestations; le délai d'application d'une année. **Article 13** (p. 1994): son amendement n° 1: interdiction du patronage des manifestations sportives; délai d'application d'une année; adopté.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 395) [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2041): les décrets d'application de ce texte seront pris dans les meilleurs délais. Notamment les dispositions concernant le revenu minimum garanti pour les parents isolés seront appliquées dans les départements d'outre-mer à partir du 1^{er} janvier 1977.

— **Conclusions du rapport de M. Jean Auburtin sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès** (n° 436) [18 novembre 1976] (p. 3319): les problèmes juridiques posés par les progrès de la science dans le domaine des greffes; le nombre et le domaine des transplantations d'organes; les obstacles au développement des transplantations avec des reins de cadavres;

la législation existante ; les différentes dispositions de la proposition ; certaines incidences délicates de la proposition de loi ; (p. 3320) : l'influence des règles morales et religieuses des aspects psychologiques. Article 1^{er} (p. 3330) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean Mézard ; estime que ce texte aboutirait à supprimer toute disposition protégeant les incapables en cas de prélèvement, de leur vivant, d'un organe en vue d'une greffe.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Travail et santé. — III. — Santé [7 décembre 1976] (p. 4037) : la croissance de l'ensemble des dépenses de santé ; la consommation médicale progresse plus vite que notre économie ; la demande médicale exprimée par la population se modifie ; la demande de soins de toute la population est plus forte, mais l'offre de soins contribue aussi à augmenter la dépense médicale ; le coût de la médecine et de la thérapeutique évolue à un rythme extrêmement rapide (progrès technologique, amélioration du confort du malade, humanisation des hôpitaux) ; la priorité des priorités est de ralentir à terme l'inflation des coûts de la santé (recherche intensifiée, développement de la prévention, formation des personnels, appréciation des besoins en équipement) ; (p. 4038) : l'intensification de l'effort de la recherche (modification de l'I.N.S.E.R.M., soutien à l'institut Pasteur, institut du radium et service central de protection contre les rayonnements ionisants) ; les efforts faits pour développer la prévention et l'aide à la famille (P.A.P. « Développer la prévention et l'action sociale volontaire », prévention périnatale et protection médico-sociale de l'enfance ; rôle de la médecine du travail) ; la coordination des différents services publics participant aux actions de préventions ; le financement de l'effort en faveur des familles (fonds d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale, crédits budgétaires) ; les mesures récentes en faveur des familles (logement, réforme des prestations servies sans condition de ressources) ; la formation des personnels (les bourses destinées notamment au personnel infirmier) ; (p. 4039) : l'importance de l'accroissement des effectifs d'élèves infirmières en formation ; améliorer l'adaptation de l'appareil de soins aux besoins et aux aspirations de la population (humanisation des hôpitaux).

Réponse à M. René Monory : la lutte contre le gigantisme en matière d'équipements hospitaliers ; faire porter l'effort sur la modernisation des lits existants ; les réalisations importantes de la période 1971-1976.

Réponse à M. Lucien Grand : la situation des personnels du ministère de la santé ; les créations d'emplois.

Réponse à MM. Victor Robini et Lucien Grand : la situation des services extérieurs du ministère ; la fusion des services régionaux de l'action sanitaire et sociale et des directions régionales de la sécurité sociale ; le ministère de la santé a été épargné par l'austérité ; le faible accroissement des dépenses en capital ; la dotation du ministère au titre du fonds d'action conjoncturelle (p. 4040) : la priorité accordée aux problèmes de santé par le Gouvernement.

Réponse à M. Jean Mézard (p. 4053) : les actions de prévention du ministère de la santé (accidents du travail, tétanos, diphtérie, rubéole, rage) ; la prochaine réunion d'un comité de coordination pour la prévention des accidents du travail ; les problèmes de vaccination.

Réponse à M. Jacques Henriot (p. 4054) : la périnatalité ; les plateaux techniques d'obstétrique ; la formation des gynécologues obstétriciens (organisation d'un internat, maintien des services hospitaliers de gynécologie) ; la médecine scolaire ; le fonctionnement d'un comité consultatif sur ce sujet ; la nécessité d'améliorer la liaison entre médecins de ville et médecins scolaires ; le contrôle des vaccinations ; le tabagisme ; la lutte contre les autres nuisances (alcoolisme, soins d'urgence aux accidentés de la route) ; la mise en place de S.A.M.U. dans tous les départements d'ici la fin du VII^e Plan ; la contraception chimique ; les charges qui en résultent pour la sécurité sociale ; les maladies cardio-vasculaires ; le nouveau centre de recherche de Bordeaux ; la formation des étudiants, la suppression de l'externat ; la formation des chirurgiens généralistes ; la réduction de la durée du clinat destinée à éviter les spécialisations excessives ; les retards dans le versement des salaires des chefs de clinique ; l'harmonisation des prix de journées dans les cliniques.

Réponse à MM. André Rabineau et Jean Mézard : le thermalisme ; la rénovation de nombreux établissements nationaux.

Réponse à M. Jean Cluzel : l'établissement de Vichy ; (p. 4055) : les difficultés de la construction d'un hôtel thermal en raison d'un classement des anciens thermes par l'administration des affaires culturelles ; l'aide de l'Etat à la rénovation de nombreux établissements appartenant aux collectivités locales.

Réponse à M. André Rabineau : l'éventuelle généralisation du taux réduit pour les prêts du F.D.E.S. aux établissements thermaux ; les réticences de la sécurité sociale à l'égard des remboursements des cures thermales ; le problème des chaires d'hydrologie dans les U.E.A. médicales ; l'accroissement des crédits de l'institut Pasteur et de ceux de la recherche sur le cancer.

Réponse à M. André Aubry : pas de compression des dépenses de santé mais limitation de leur augmentation ; la contraception ; l'ouverture de 365 centres de planification familiale dont l'Etat prend en charge 80 p. 100 des dépenses ; la création d'établissements d'information, de consultation ou de conseil familial ; la prévention contre les handicaps et la lutte contre les fléaux sociaux ; la limitation des examens radiologiques ; l'augmentation du budget de fonctionnement de la recherche ; le caractère privé des centres anti-cancéreux ; l'augmentation des effectifs des personnels hospitaliers ; l'assistance aux personnes âgées ; l'hôpital de Gennevilliers ; construire des hôpitaux selon les besoins mais éviter surtout le suréquipement ; le nombre de lits d'hôpitaux est globalement suffisant en France ; satisfaire en priorité les secteurs encore déficitaires en lits (Nord-Pas-de-Calais). Moderniser les secteurs où subsistent des hôpitaux vétustes ; (p. 4056) : l'hôpital psychiatrique d'Antony ; le dialogue du ministre avec les personnels hospitaliers.

Réponse à M. Robert Schwint : la myopathie ; la construction de l'unité de Meaux ; le fonctionnement du laboratoire de l'I.N.S.E.R.M. (recherche appliquée et recherche fondamentale).

Réponse à M. Michel Kauffmann : la publicité contre le tabac ; la loi s'applique également au Seita et aux producteurs étrangers ; le texte a été voté par le Parlement unanime.

Réponse à M. Michel Moreigne : le recrutement des médecins inspecteurs de la santé ; le nouveau statut de 1973 est plus favorable à ce corps de fonctionnaires ; des difficultés subsistent (début de carrière) ; les recrutements augmentent ; l'année de stage à Rennes ; les avantages du projet de fusion entre les directions régionales de la sécurité sociale et celles de l'action sanitaire et sociale ; le maintien dans la nouvelle organisation de l'inspection régionale de la santé.

Réponse à M. Henri Fréville par l'intermédiaire de M. Jacques Maury : l'organisation de l'I.N.S.E.R.M. ; les effectifs hospitalo-universitaires ; le statut des médecins non universitaires des C.H.U. (projet de « mono-appartenants ») ; le fonctionnement du centre régional de lutte contre le cancer de Rennes ; (p. 4057) : le statut privé du centre ; l'esprit d'unité dans lequel travaille le corps médical dans les centres anti-cancéreux ; la réorganisation du C.H.R. de Rennes et du service de médecine nucléaire.

Réponse à M. Raoul Vadepied, par l'intermédiaire de M. Jacques Maury : les centres de cure médicale.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : l'humanisation des hôpitaux ne concerne pas que les bâtiments ; la prime des « treize heures » ; cette prime ne peut pas être étendue à l'ensemble des personnels hospitaliers.

Réponse à M. Bernard Chochoy : la vacance du poste de directeur au sanatorium d'Helfaut ; la formation et le recrutement des directeurs d'hôpitaux. La publication des vacances au J.O. ; (p. 4058) : 125 directeurs nouveaux sont formés chaque année, ce qui devrait permettre de combler les vacances.

Réponse à MM. Jean Mézard, Robert Schwint et Jacques Maury : les problèmes de la famille. La discussion d'une texte au cours de la prochaine session parlementaire.

— **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 110) [14 décembre 1976]. — Discussion générale (p. 4467) :** les aménagements à apporter aux directives communautaires. Des discordances ne doivent pas se créer au niveau de l'interprétation et de l'application des directives. La liberté d'établissement et de circulation. Les modifications intervenues depuis la mise en application du traité de Rome. Les travaux préparatoires. Les conditions d'exercice médical en vigueur en France ne sont pas modifiées. L'organisation de la profession médicale. L'incidence des dispositions du projet sur la démographie médicale française ; le flux migratoire devrait être de faible ampleur. Le niveau de compétence indispensable ; l'harmonisation des formations n'a pu être réalisée. Le « comité consultatif pour la formation des médecins », les règles de moralité professionnelle ; (p. 4468) : la notion de prestation de services ; les délais dans lesquels seront pris les textes d'application ; les commissions présidées par MM. Fougère et Ordonneau ; l'association du Parlement et de la profession médicale aux observations sur les premiers effets de la présente loi.

Réponse à M. Jean Mézard (p. 4469) : les troubles mentaux risquant d'affecter des médecins et les moyens par lesquels ils sont dépistés; l'application de ces dispositions aux médecins européens. **Article 2 (art. L. 356 1 et 2 du code de la santé publique)** (p. 4470, 4471) : accepte les amendements n° 1 à 5 de M. Noël Berrier; demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Jacques Henriot. **Article 10 (art. L. 414)** (p. 4472) : amendement n° 6 de M. Noël Berrier; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 du même auteur; s'oppose à l'amendement n° 10 de ce dernier. **Article additionnel** (p. 4473) : accepte l'amendement n° 8 de M. Noël Berrier.

— **Proposition de loi relative au prélèvement d'organes (n° 58).**
— *Deuxième lecture* [14 décembre 1976] (p. 4474) : approuve le texte tel qu'il a été transmis par l'Assemblée nationale; remercie le Sénat pour la qualité de ses travaux.

— **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales (n° 171)** [18 décembre 1976]. — **Discussion générale** (p. 4697) : le problème de la connaissance du français de la part des médecins des autres Etats de la Communauté, amenés à exercer leur activité médicale en France; (p. 3698) : la procédure de preuve de la connaissance du français lors de l'inscription au tableau de l'Ordre. Dans le cas où il y aurait un doute, le médecin inspecteur départemental de la santé serait amené à vérifier la connaissance de la langue française du médecin étranger.

Réponse à M. Noël Berrier : la manière dont se matérialise la preuve de la connaissance de la langue, les critères selon lesquels le médecin inspecteur départemental et le médecin inspecteur régional apprécient si cette connaissance est suffisante. Les pouvoirs du conseil de l'Ordre. La souplesse du système retenu.

Article 10 (art. L. 413 du code de la santé publique) : ses amendements n° 1 et 2 : lorsque la preuve de la connaissance de la langue française ne résulte pas du dossier accompagnant la demande de prescription, la vérification est faite par le médecin inspecteur départemental de la santé. Une nouvelle vérification peut être faite par le médecin inspecteur régional de la santé; adopté.

VERILLON (MAURICE), sénateur de la Drôme (Soc.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre titulaire du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche [20 mai 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Deuxième partie :

Industrie et recherche [25 novembre 1976] (p. 3527) : les moyens de l'année passée sont tout juste maintenus; les effectifs de la recherche; l'allocation de recherche annuelle; se demande si la recherche fondamentale n'est pas négligée au bénéfice d'applications immédiates dans le domaine industriel; le VII^e Plan (notion de programmes d'action; recherche fondamentale; politique d'emploi et de formation); (p. 3528) : l'information du public est nécessaire; les problèmes du nucléaire.

Coopération [26 novembre 1976] (p. 3553) : le rapport de la politique française de coopération présenté par M. Abelin en septembre 1975; (p. 3554) : la dégradation des moyens de la politique de coopération. Le budget du ministère augmenté légèrement avec d'importantes disparités suivant les recteurs. Les crédits du F. A. C. Les moyens en personnel. Le nombre de coopérants diminue mais leur niveau individuel augmente. Le secteur de l'équipement et du développement industriel est renforcé. Renforcer la formation reçue par les coopérants avant leur départ en pays francophones. La scolarisation des jeunes Français à l'étranger. Les moyens de diffusion culturelle. Les bourses d'études et de stages. Les centres culturels français dans les pays francophones; (p. 3555) : la coopération culturelle. Le respect des particularités nationales (africanisation de l'enseignement). Les expériences de radiodiffusion et de télévision éducatives.

Créer des écoles aux instituts à finalités professionnelles. La coopération en matière de recherche scientifique (I.O.R.S.T.O.M. et le G. E. R. D. A T). Préserver et développer la place de la culture française. Tenter des expériences pilotes (actions sociales). Donner la priorité à la formation technique, à la formation des formateurs et à l'aide à l'enseignement supérieur.

Qualité de la vie. — II. — Jeunesse et sports [4 décembre 1976] (p. 3946) : regrette que la jeunesse ne bénéficie pas d'une action prioritaire. Le sport dans sa généralité; regrette le privilège du sport d'élite; l'utilisation de la télévision. Le sport à l'école; la pédagogie sportive; le respect des programmes d'action prioritaire dans ce domaine. La grève du Creps de Toulouse; les créations de postes nécessaires pour assurer les cinq heures d'éducation physique et sportive prévues dans le VII^e Plan. Les fermetures d'établissements dues aux restrictions de crédits. L'expérience des centres d'animation sportive. L'aide aux mouvements sportifs; regrette que les petites communes restent sous-équipées; (p. 3947) : les activités sous-culturelles; la stagnation des crédits. Le comité de coordination nationale des associations de jeunes et d'éducation populaire. L'union régionale des francs et franches camarades. Les associations qui s'intéressent à la coopération internationale. La survie des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. L'effort des collectivités locales ne permettra qu'à peu d'enfants de partir en vacances. Les maisons de jeunes et de la culture. Regrette la taxe de 4,25 p. 100 sur les salaires qui n'affecte que les emplois des maisons de jeunes et de la culture. Le groupe socialiste est favorable aux amendements de MM. Guy Schmaus, Jacques Pelletier et Jean Francou.

III. — Tourisme [8 décembre 1976] (p. 4098) : la faible importance du budget du tourisme. Regrette qu'aucune aide supplémentaire ne soit prévue en faveur des comités régionaux du tourisme ou des syndicats d'initiative. L'augmentation des subventions d'équipement en faveur du tourisme social. Les P. A. P. du VII^e Plan en faveur du développement des capacités d'accueil en zone rurale et sur le littoral. La nécessité de réorienter l'activité des missions d'aménagement touristique. La promotion de l'arrière-pays. L'industrie hôtelière. La réduction du taux de la T. V. A. pour les gîtes ruraux et les campings. La fiscalité des hôtels de préfecture et des meublés. La priorité doit être donnée au tourisme social en milieu rural; (p. 4099) : l'aide à la pierre doit être cumulée avec des aides à la personne. Les difficultés des régions rurales de moyenne montagne. L'importance d'une politique globale, qui ne concerne pas que le tourisme, dans ces zones. Les vacances du troisième âge. Les pourparlers entamés avec les centres de tourisme de Belgique et des Pays-Bas. La nécessité de recherches sur l'utilisation du marché touristique; l'information des touristes. Les solutions se trouveront dans le cadre des communes ou des petits groupements de producteurs. Les habitants pourraient assumer le rôle de gardiens de l'environnement. La maison de la Drôme à Paris, l'aide du secrétariat d'Etat au tourisme.

VERNEUIL (JACQUES), sénateur de la Charente-Maritime (G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64).**

Première partie :

Suite de la discussion [24 novembre 1976]. **Article 11** (p. 3465, 3466) : s'oppose à une série d'amendements tendant à en revenir au texte initial du Gouvernement sur la taxation des alcools. Déclare qu'il n'est ni logique, ni juste d'appliquer le même régime fiscal à tous les spiritueux. La crise du cognac et de l'armagnac. La concurrence des produits bon marché (brandy...). La vulnérabilité des régions exportatrices du fait des fluctuations monétaires.

VIGIER (JEAN-LOUIS), sénateur de Paris (apparenté au groupe U. D. R. puis R. P. R.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

VIRAPOULLE (Louis), sénateur de la Réunion (N.I.).

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création et organisation de la région parisienne [29 avril 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [4 novembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [4 novembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche de la prévention des infractions pénales [15 décembre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie, ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents [15 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction [18 décembre 1976].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [18 décembre 1976].

DEPOTS

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de MM. Georges Marie-Anne, François Duval, Georges Repiquet et des membres du groupe d'union des démocrates pour la République, tendant à permettre aux régions dans les départements d'outre-mer de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement (n° 334) [2 juin 1976].

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents (n° 132) [9 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage d'insignes ou de documents (n° 172) [16 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille** (n° 315) [10 juin 1976]. *Deuxième lecture*. Article 2 (art. L. 543-10 du code de la sécurité sociale) (p. 1726) : son amendement n° 16 : attribution de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer dans des conditions fixées par décret ; devenu sans objet.

— **Conclusion du rapport de M. Louis Virapoullé**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Georges Marie-Anne, François Duval, Georges Repiquet et des membres du groupe de démocrates pour la République, tendant à permettre aux régions dans les départements d'outre-mer de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement (n° 55) [22 juin 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 1906) : le manque de ressources des régions d'outre-mer ; les mérites de la départementalisation ; l'importance de

la jeunesse ; le problème du sous-développement économique et des migrations ; le caractère encore colonial de certaines institutions de production (exemple des planteurs de la Réunion ; bananes ; sucre ; le rôle des S.I.C.A.) ; (p. 1907) : les mesures proposées par le texte en discussion ; le mode de financement prévu.

— **Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon** (n° 402) [5 juillet 1976]. — **Discussion générale** (p. 2119, 2120) : le succès de la départementalisation dans l'île de la Réunion.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail** (n° 396). — *Deuxième lecture* [7 octobre 1976]. Article 23 (art. L. 468) : le caractère personnel de la faute inexcusable (p. 2666). Craint que l'amendement n° 22 du Gouvernement ait pour conséquence de ne plus permettre à la caisse de sécurité sociale de remplir ses obligations.

— **Projet de loi portant dérogation en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938** (n° 1) [19 octobre 1976]. Article additionnel (p. 2783) : son amendement n° 1 soutenu par M. François Duval : libère les marins-pêcheurs de leur obligation d'acquitter les cotisations maladie et vieillesse depuis le 1^{er} janvier 1976 ; irrecevable.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37). **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. Article 29 (p. 3313) : désire avoir l'assurance que les décrets concernant les D. O. M. seront rapidement publiés.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Départements d'outre-mer [28 novembre 1976] (p. 3617) : l'aspect technique du budget de 1977 ; les crédits ; (p. 3618) : ne sont en augmentation qu'apparente ; les ministères techniques doivent intervenir plus efficacement ; la nécessaire promotion de la départementalisation économique ; s'oppose à l'autonomie ; la natalité galopante ; la départementalisation sociale ; (p. 3619) : la fonction publique ; la Réunion est capable d'un véritable démarrage économique ; l'innovation et l'assainissement s'imposent ; le chômage grandissant ; la vanille ; les huiles essentielles du géranium et du vétiver ; la canne à sucre ; les charges sociales en matière agricole ; les agriculteurs de la Réunion demandent que leur soit étendu le système du B. A. P. S. A. ; les pêcheurs de la Réunion ; (p. 3620) : l'attachement à la France ;

Articles de la deuxième partie non jointe à l'examen des crédits [12 décembre 1976]. Article 65 *ter* (p. 4368) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Jean-François Pintat ; les « rhums » allemands.

— **Projet de loi portant répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que l'usage d'insignes ou de documents** (n° 84) [15 décembre 1976], rapporteur. — **Discussion générale** (p. 4490) : l'élargissement du champ d'application de l'article 260 du code pénal en ce qui concerne le port irrégulier d'uniformes, d'insignes et de documents ; la rédaction imparfaite du texte proposé pour l'article 260-1 nouveau (que signifient les mots : « dans le but de commettre un crime ou un délit » ?) ; (p. 4491) : l'historique de la répression du port d'armes ; le décret-loi du 18 avril 1929 et le décret du 12 mars 1973 ; la punition des éléments constitutifs des armes de première et de quatrième catégorie ainsi que les munitions correspondantes ; l'aggravation des peines prévues dans la confusion ; la personne porteuse d'armes passible de dix ans de prison (si elle a déjà été emprisonnée pour un délit) ; les moyens misérables de l'appareil judiciaire et pénitentiaire ; le texte n'aborde pas le problème de la commercialisation des armes ; le rôle des moyens d'information ; rétablir la morale et détruire l'école du crime. Article 1^{er} (art. 20 du décret du 18 avril 1939) (p. 4493) : son amendement n° 1 : interdire seulement le port d'éléments constitutifs « essentiels » des armes des première et quatrième catégories ; adopté. Art. 2 (art. 32 du même décret) : son amendement n° 2 : coordination ; adopté ; son amendement n° 3 : abaisser de 3 000 à 1 500 francs le plancher des amendes sanctionnant le port d'armes de première ou quatrième catégorie ; adopté ; (p. 4494) : son amendement n° 4 : abaisser de 2 000 à 1 000 francs le plancher des amendes sanctionnant le port d'armes de la sixième catégorie ; adopté ; son amendement n° 5 : supprimer la dernière partie de cet article relative aux circonstances aggravantes (condamnation du porteur d'armes à dix ans de prison

s'il a déjà été condamné à l'emprisonnement ou s'il accompagne une autre personne); retiré; se rallie à l'amendement n° 8 du Gouvernement. Article 5 (art. 260-1 du code pénal) (p. 4495): son amendement n° 7: supprimer cet article jugé ambigu (condamnations pour port irrégulier d'uniforme, d'insigne ou de document); adopté.

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 145)** [16 décembre 1976]. Article additionnel après l'article 5 ter (p. 4578): l'économie est bloquée dans les départements d'outre-mer: se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Georges Marie-Anne (surtaxe à la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers).

VIRON (HECTOR), sénateur du Nord (Com.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme [22 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille [29 juin 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail [12 octobre 1976].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales [15 décembre 1976].

DEPOTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à assurer la sécurité du travail (n° 311) [19 mai 1976].

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à ce qu'en matière de protection sociale chacun bénéficie de plein droit des dispositions plus favorables contenues dans les lois promulguées et publiées postérieurement à la date d'entrée en jouissance des prestations (n° 15) [14 octobre 1976].

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1747, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative à l'emploi (Nord - Pas-de-Calais: situation d'entreprises de confection), posée le 6 avril 1976 (p. 406). — Réponse le 4 mai 1976 (p. 813, 814).

Question n° 1785, à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, relative à l'enseignement supérieur (situation de l'université des services et technique de Lille-I), posée le 27 avril 1976 (p. 743). — Réponse le 1^{er} juin 1976 (p. 1468, 1469).

Question n° 1786, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, relative aux industries chimiques (Nord - Pas-de-Calais: politique industrielle des établissements Produits chimiques Ugine-Kuhlmann), posée le 27 avril 1976 (p. 743). — Réponse le 4 mai 1976 (p. 816, 817).

Réponse le 4 mai 1976, de M. le secrétaire d'Etat à la culture, à la question de M. Serge Boucheny, n° 1739 qu'il remplace, question relative à la protection du site de Vezelay (p. 812).

Questions orales avec débat :

Discussion de la question n° 162 de M. Henri Caillavet concernant les difficultés constitutionnelles en cas de succès électoral de la gauche [4 mai 1976] (p. 820, 824): M. le garde des sceaux a déformé les propos tenus par le secrétaire général du P. C. F. quand celui-ci a déclaré que le Président de la République ne pourrait que se soumettre ou se démettre après la victoire électorale de la gauche.

Question n° 179 (1975) relative à l'exercice du droit syndical dans une entreprise d'automobiles [18 mai 1976] (p. 1055, 1056): l'exercice du droit syndical dans les différents établissements de l'entreprise Peugeot. Volonté affirmée de la direction de mettre entrave au droit syndical (sanctions contre les responsables syndicaux, pressions à l'encontre des ouvriers immigrés, police privée).

INTERVENTIONS

— **Rappel au règlement** [8 avril 1976] (p. 425); proteste contre les propos tenus à l'égard du parti communiste par M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

— **Projet de loi relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 306)** [9 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1661 à 1663); le texte laisse à penser que les accidents du travail ne sont dus qu'à la fatalité ou à l'inobservation par les salariés des règles de sécurité; accroître les pouvoirs de prévention et de contrôle et aggraver les sanctions; le bilan des accidents du travail; les salariés de plus en plus durement exploités par un nombre de plus en plus réduit d'individus; la recherche de l'augmentation du taux de profit au détriment de celle de la sécurité et de la santé des travailleurs; le progrès technique n'est utilisé que pour augmenter la productivité; l'état de fatigue chronique des travailleurs contribue à augmenter les risques d'accident; l'insécurité permanente pour les travailleurs manuels dans les mines, le bâtiment, la sidérurgie, la grosse industrie ou la métallurgie; augmenter les pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité qui ne sont même pas implantés sur tous les lieux de travail; assurer l'indépendance de la médecine du travail; le rôle de l'institut national de recherche et de sécurité; la faiblesse des moyens de l'inspection du travail; faire dépendre du ministère du travail tous ceux qui exercent un contrôle en matière de sécurité et de prévention; le remplacement nécessaire du contrôle; l'atténuation de la responsabilité du chef d'entreprise et le développement de la responsabilité financière de l'entreprise. Article 1^{er} (art. L. 231-3-1 [nouveau] du code du travail) (p. 1668): annonce que son groupe votera contre l'amendement n° 75 de M. Louis Boyer. Article additionnel (après l'article 2 A): son amendement n° 3: 1° constitution d'un comité de sécurité dans toutes les entreprises où existe un comité d'entreprise; 2° cette obligation concerne l'industrie privée mais aussi le secteur nationalisé et le secteur public; 3° création obligatoire de C. H. S. sur les chantiers du bâtiment; 4° extension des pouvoirs des délégués à la sécurité; rejeté; (p. 1669, 1670): le chantier de la centrale nucléaire de Gravelines; l'entreprise Usinor de Dunkerque. Article 2 B (art. L. 231-2-3): son groupe votera contre l'amendement n° 78 de M. Louis Boyer car c'est aux intéressés, c'est-à-dire aux organisations syndicales, à examiner et à résoudre les problèmes des modes, des cadences et des rythmes de travail dans chaque branche d'activité. Article additionnel (p. 1671): s'oppose à une rectification de l'amendement n° 74 de M. Jacques Henriot, tendant à supprimer la nécessité d'un accord du comité d'hygiène et de sécurité pour les mesures individuelles de prévention préconisées par le médecin du travail; demande à M. le ministre ce qu'il adviendra d'un médecin du travail dont le licenciement a été demandé motif pris de ce qu'il avait proposé de changer certains ouvriers de poste. Article 2 (art. L. 231-7) (p. 1673): son amendement n° 4 soutenu par M. Gérard Ehlers: contrôle de l'utilisation de toute substance ou produit nouveau adopté. Article 5 (art. L. 263-2) (p. 1676): son amendement n° 5: sanction des chefs d'entreprise en infraction aux règles d'hygiène et de sécurité; rejeté; son amendement n° 6: application des mêmes sanctions aux chefs d'établissement qui ont reçu une délégation de pouvoir; rejeté. Article 6 (art. L. 235-3) (p. 1678): son amendement n° 7: soumettre pour avis le plan d'hygiène et de sécurité prévu par cet article aux organisations syndicales ainsi qu'aux comités d'entreprise et au médecin du travail; adopté. (Art. L. 235-5) (p. 1678, 1679): son amendement n° 8: soumettre les décisions des collèges interentreprises aux comités d'hygiène et de sécurité existant sur les chantiers concernés; rejeté; estime que les collèges interentreprises ont à prendre des décisions et pas seulement à coordonner les actions relatives à l'hygiène et à la sécurité. Article 8 (art. L. 231-2) (p. 1681): son amendement n° 9: 1° élargir les prérogatives des comités techniques nationaux et régionaux placés auprès des caisses de sécurité sociale; 2° prévoir dans chaque région un comité technique régional par branche d'activité; retiré. Article 9 (art. L. 231-4): son amendement n° 10, soutenu par M. André Aubry: les inspecteurs du travail dressent procès-verbal sans mise en demeure préalable; rejeté. Article 10 (art. L. 231-5) (p. 1682, 1683): son amendement n° 11: confier à l'inspecteur du travail lui-même et non pas au directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, le soin de décider de la mise en demeure; rejeté; déclare que vouloir ramener tous les conflits au niveau des 95 directeurs départementaux conduirait à une grande confusion dans l'application des lois sociales. Articles additionnels: s'oppose à l'amendement n° 88 du Gouvernement et s'élève contre l'introduction du principe de la condamnation de la personne morale en

matière d'accidents du travail; (p. 1686, 1687) : son amendement n° 12 : l'employeur, chef d'entreprise est responsable personnellement de l'application et de l'exécution des règles d'hygiène et de sécurité; rejeté; déclare que le projet aboutit à la dilution complète des responsabilités patronales et à une culpabilisation des salariés; (p. 1688) : reproche au Gouvernement de faire siennes les thèses du C. N. P. F. **Article 14** (Art. L. 263-3-1) (p. 1691) : son amendement n° 13 soutenu par M. Gérard Ehlers : supprimer deux alinéas de cet article : 1° l'un donnant cinq ans à une entreprise en infraction pour se conformer à la législation en vigueur; 2° l'autre plafonnant le coût des mesures de sécurité; rejeté. **Article 16** (Art. L. 263-6) : (p. 1692, 1693) : son amendement n° 14 : remplacer les mots : « l'auteur de l'infraction », par les mots : « l'employeur »; retrait, se rallie à l'amendement n° 27 de M. André Méric. *Deuxième lecture* [7 octobre 1976]. — **Discussion générale** (p. 2653, 2654) : la sécurité au travail reste pour certaines professions une question prioritaire; la catastrophe minière de Merlebach; un texte qui aboutit à diluer la responsabilité patronale sans renforcer les pouvoirs des représentants des salariés. **Article 2** (Art. L. 231-7 du code du travail) : le rôle de l'I. N. R. S., se déclare favorable à l'amendement n° 10 de M. André Méric, soutenu par M. Robert Schwint. **Article 32 bis** (p. 2668) : son amendement n° 24 déposé avec plusieurs de ses collègues, rétablissant cet article; application des dispositions de sécurité dans les mines; protection identique pour les membres de C. H. S. et les représentants du comité d'entreprise; adopté; (p. 2669 et suiv.) : le renforcement indispensable de la sécurité dans les mines et dans le secteur du bâtiment.

— **Conclusions de la commission mixte paritaire** [28 octobre 1976]. **Article 32 bis** (p. 2971) : espère que l'instauration de C. H. S. dans les mines ne remettra pas en cause l'existence des délégués mineurs. — **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2972, 2973) : annonce que le groupe communiste votera contre le texte qui dilue la responsabilité des chefs d'entreprise.

— **Projet de loi portant réforme de l'aide au logement** (n° 37). — **Suite de la discussion** [18 novembre 1976]. **Article 9** (p. 3292, 3293) : son amendement n° 80, soutenu par M. Léandre Létouart : permettre au titulaire de l'aide personnalisée au logement de décider librement de la façon dont il entend recevoir cette aide; rejeté.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Travail et santé. — I. — II. — **Section commune et travail, emploi, sécurité sociale** [6 décembre 1976] (p. 4012) : le conflit du *Parisien libéré*; l'expulsion des grévistes (p. 4013) : les conflits en cours dans des établissements de confection dans le Pas-de-Calais. La dégradation accentuée de l'emploi. Le plan d'austérité Giscard-Barre. Toutes les régions sont atteintes par l'accroissement du chômage; la situation dans la région du Nord. La hausse des prix; la stagnation de la production. La politique du C. N. P. F. et du Gouvernement; (p. 4014) : la diminution de la cotisation patronale à l'assurance chômage. La nécessité d'un réel changement de politique. Le pouvoir d'achat des salariés doit être amélioré; (p. 4019) : la progression du chômage depuis quelques années.

VIVIER (EMILE), sénateur de l'Eure-et-Loir (Soc.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

VOYANT (JOSEPH), sénateur du Rhône (rattaché administrativement au groupe G. D.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

INTERVENTIONS

— **Projet de loi, relatif aux installations classées, pour la protection de l'environnement** (n° 261) [5 mai 1976]. — *Deuxième lecture.* **Article 1^{er}** (p. 876) : interroge M. le ministre de la qualité de la vie sur la politique du Gouvernement en ce qui

concerne d'éventuelles suppressions de carrières, exemple des cimenteries Lafarge, au Teil. **Article 6** (p. 878) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Vallon dont il estime qu'il alourdirait la législation et la réglementation. **Article 10** (p. 881) : demande s'il ne serait pas possible de prévoir, dans les textes réglementaires, la consultation des conseils municipaux.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Première partie :

Discussion générale [23 novembre 1976] (p. 3403) : les variations de pression fiscale dues au passage de la patente à la taxe professionnelle.

W

WAZIERES (RAYMOND DE), sénateur de la Somme (G. D.).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre suppléant du conseil supérieur des prestations sociales agricoles [16 décembre 1976].

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Economie et finances. — I. — **Charges communes** [11 décembre 1976]. — **Examen des crédits.** **Article additionnel** (p. 4281) : son amendement n° 113, soutenu par M. Lucien Grand : majoration de la pension des retraités qui ont élevé au moins trois enfants; durée pendant laquelle les enfants doivent avoir été à la charge du retraité; retiré.

Y

YVER (MICHEL), sénateur de la Manche (R. I.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

DEPOT

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des double-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974 (n° 221) [2 avril 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des double-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974** (n° 99) [2 avril 1976], rapporteur (p. 339, 340) : rappelle que le critère retenu a été celui de la résidence habituelle.

— **Projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982** (n° 321) [8 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 1618) : pas de rupture dans la politique de défense française. Améliorer nos formes conventionnelles. L'importance dans notre marine des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Le rôle de la marine. Armée de conscription ou armée de métier. Les armes les plus sophistiquées ne valent rien sans les vertus morales du combattant.

— **Projet de loi de finances pour 1977** (n° 64).

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3911) : l'augmentation des frais de gestion des maisons familiales rurales. Le problème de l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

YVON (JOSEPH), sénateur du Morbihan (U. C. D. P.).

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'urbanisme [13 décembre 1976].

Est nommé membre de la commission supérieure du crédit maritime mutuel [15 décembre 1976].

INTERVENTIONS

— **Projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374)** [30 juin 1976]. — **Discussion générale** (p. 2063) : la vocation maritime de la France négligée par le VII^e Plan ; le problème de la pêche ; l'exploitation des ressources énergétiques et minérales de l'océan.

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Transports. — Marine marchande, rapporteur pour avis (p. 3690) : ces activités maritimes participent au redressement économique du pays et concourent largement à l'équilibre de notre balance commerciale ; ces activités ne doivent pas être les victimes de la lutte contre l'inflation ; renforcer notre compétitivité ; un budget de reconduction insuffisant ; les effets bénéfiques à attendre d'une véritable politique maritime ; l'effort de ces dernières années en faveur de la flotte de commerce ; l'armement naval français continue à croître malgré la crise ; le taux assez élevé de nos échanges par mer ; le déficit du transport maritime ; l'Etat ne peut ni suspendre ni limiter son concours tant que la situation ne s'est pas améliorée (primes d'équipement, allocation compensatrices aux armateurs, bonification d'intérêt) ; la crise de la construction navale : le rythme élevé des livraisons et la diminution des carnets de commande ; (p. 3691) : la contribution de nos chantiers à l'effort d'exportation ; la concurrence japonaise ; le protectionnisme de certains pays ; le plan de charge assuré seulement jusqu'en 1978 ; le Gouvernement doit accroître sa politique d'aide (aide spécifique et couverture du risque économique) ; la situation dramatique des petits chantiers ; la crise de la pêche industrielle ; assurer aux petits chantiers la couverture du risque économique (garanties de prix) ; favoriser les nouvelles commandes notamment nationales ; la nécessité d'une réaction concertée des Neuf contre la concurrence sauvage des pays tiers ; les propos du président des chantiers de Dunkerque ; les mesures prises l'an passé par le Gouvernement en faveur de

la pêche (subventions au titre du carburant et organisation du marché) ; la réduction des crédits d'investissement pour la modernisation de la flotte ; la poursuite de l'action du F. I. O. M. (fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture) ; l'importance des décisions de la conférence sur le droit de la mer (zone économique de 200 milles) ; le difficile accord entre les membres de la Communauté au sujet des zones réservées ; (p. 3692) : l'accord des Neuf sur la politique communautaire extérieure de la pêche (30 octobre 1976) ; les prochaines négociations sur l'étendue des zones nationales réservées ; le développement de l'aquaculture ; (p. 3703) : l'aide en faveur des petits chantiers ; l'application, à ces derniers, des tranches de construction de navire ; les mêmes principes doivent être appliqués aux grands et aux petits chantiers.

Z

ZWICKERT (CHARLES), sénateur du Haut-Rhin (U. C. D. P.).

NOMINATION

Membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

QUESTIONS

Questions orales :

Question n° 1840, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports), relative aux **vacances (centres de vacances et de loisirs : formation du personnel)**, posée le 9 juillet 1976 (p. 2341). — Réponse le 19 octobre 1976 (p. 2763, 2764).

Question n° 1874, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, relative à la **sécurité routière (mesures aptes à réduire le nombre des accidents de la route)**, posée le 12 octobre 1976 (p. 2721). — Réponse de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer), le 9 novembre 1976 (p. 3086, 3087).

Question n° 1882, à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (condition des travailleurs manuels), concernant les **conditions de travail des travailleurs** posée le 15 octobre 1976 [J. O., débats du 20 octobre 1976] (p. 2784). — Réponse le 9 novembre 1975 (p. 3091).

INTERVENTION

— **Projet de loi de finances pour 1977 (n° 64)**.

Deuxième partie :

Agriculture [3 décembre 1976] (p. 3915, 3916) : son intervention, lue à la tribune par M. Paul Caron.

TABLE NOMINATIVE

DU

CONGRÈS DU PARLEMENT

(14 JUIN 1976)

AUBURTIN (JEAN), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 7) : une réforme qui n'est pas secondaire ; (p. 8) : la décolonisation pacifique et l'essor industriel permis par la Constitution de 1958 ; la stabilité du régime. Le groupe de l'union des démocrates pour la République du Sénat votera, unanime, ce texte.

BOURGOIN (PHILIPPE DE), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 4) : approuve le projet de modification de l'article 7 ; le rôle capital attribué au Conseil constitutionnel ; se déclare sensible au choix de la voie parlementaire pour réformer la Constitution. L'approbation unanime du groupe sénatorial des républicains indépendants.

CAILLAVET (HENRI), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 8) : le congrès n'est convoqué que pour une retouche à la Constitution ; d'autres révisions s'imposent ; un véritable débat doit s'ouvrir sur l'organisation des pouvoirs en France ; le texte en discussion constitue une révision technique. La majorité du groupe de la gauche démocratique du Sénat votera le texte.

CHAMPEIX (MARCEL), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 7) : des changements dérisoires ; les socialistes n'approuvent pas la convocation d'un congrès pour une si mince réforme ; souligne la nécessité d'une adaptation sérieuse de la Constitution refusée par le pouvoir ; la Constitution n'a jamais été appliquée depuis 1958 tant dans sa lettre que dans son esprit ; les pouvoirs du Président de la République ; un régime présidentiel sans garantie ; le maintien dans la Constitution des dispositions concernant la Communauté ; les possibilités d'alternance. Le groupe socialiste du Sénat ne votera pas le texte en discussion.

CHATELAIN (FERNAND), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 8) : une réunion en fin de session ; le peu d'importance accordée au Parlement ; une réforme mineure de la Constitution alors que les grands problèmes ne sont pas évoqués ; la nécessité d'un débat sur la réforme des finances locales, sur l'extension des libertés communales. Les parlementaires communistes voteront contre le projet en discussion.

CHAUVIN (ADOLPHE), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 9) : une modification utile de la Constitution ; des sujets plus importants devraient être traités par le congrès ; le Sénat a adopté une proposition de loi constitutionnelle concernant l'augmentation de la durée de session de printemps. Annonce le vote positif unanime des membres du groupe sénatorial de l'union centriste des démocrates de progrès.

CHIRAC (JACQUES), Premier ministre.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 3) : le perfectionnement des règles concernant l'élection du Président de la République au suffrage universel ; les remèdes à l'élimination d'un candidat en cours de période de campagne électorale ; les différentes hypothèses ; la prise en considération du décès ou de l'empêchement ; l'importance du rôle du Conseil constitutionnel ; les précautions prises contre d'éventuelles manœuvres d'un candidat ; dans la lignée de la révision de 1962.

DAILLY (ETIENNE), sénateur.

Congrès du Parlement. — Sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 2) : sa lettre faisant part de son intention de demander la modification de l'alinéa 2 de l'article 10 du règlement du congrès du Parlement (temps de parole pour explication de vote) et lue par M. Edgar Faure, président du congrès du Parlement.

DEFERRE (GASTON), député.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 3) : une « réformette » qui peut être dangereuse ; le principe de l'alternance est refusé ; le refus par la majorité des amendements socialistes concernant le délai de proclamation des résultats après le second tour ; la définition de la notion d'empêchement ; la fixation de la date de l'élection en cas de décès ou d'empêchement d'un candidat ; (p. 4) : l'irresponsabilité du Conseil constitutionnel devant le Parlement ; les socialistes sont opposés à la réforme ; les rôles respectifs du Premier ministre et du Président de la République. Le système actuel est fragile. Les socialistes ne voteront pas le texte en discussion.

DONNEZ (GEORGES), député.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 5) : l'utilité du projet ; la Constitution n'est pas un monument intangible ; d'autres modifications sont souhaitables ; une identité de vue complète est nécessaire entre le Président de la République et le Parlement ; une évolution vers le régime présidentiel.

DUCOLONÉ (Guy), député.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 6) : le congrès est réuni pour le vote de textes qui laisse de côté les véritables problèmes ; les rôles respectifs du Président de la République et du Gouvernement ; le contrôle exercé

par le Parlement ; la garantie et l'extension des libertés : la multiplication de projets attentatoires aux libertés : la fiscalité de la presse, la réforme du code électoral. Les parlementaires communistes voteront contre ce projet.

FOYER (JEAN), député.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 4) : une précision apportée à la Constitution beaucoup plus qu'une révision ; un texte cependant utile ; l'extension des pouvoirs du Conseil constitutionnel ; l'U. D. R. votera le projet.

GERBET (CLAUDE), député.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 6) : le Conseil constitutionnel a appelé à plusieurs reprises l'attention du Gouvernement sur les problèmes posés par le décès d'un des candidats ; les travaux des deux commissions des lois et des rapporteurs ; ne doit subsister aucune difficulté d'interprétation ; les nouvelles responsabilités du Conseil constitutionnel ; l'élection présidentielle doit se dérouler sans aléa. Les députés républicains indépendants voteront le texte.

MONICHON (MAX), sénateur.

Congrès du Parlement. — Vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 7 de la Constitution [14 juin 1976] (p. 5) : l'efficacité de la procédure prévue par l'article 89 de la Constitution ; une lacune grave, depuis la réforme de 1962 sera comblée. Le groupe des Républicains indépendants d'action sociale du Sénat votera, unanime, le texte en discussion.